Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

SIXIÈME SESSION
Belgrade, 6 juin-2 juillet 1983

Volume II
Déclarations et comptes rendus analytiques

NATIONS UNIES
New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

* * *

Pour le texte des recommandations, résolutions, déclarations et décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, voir:

Première session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 20 à 75.

Deuxième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), annexe I.A., p. 30 à 63.

Troisième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.D.4), annexe I.A., p. 59 à 125.

Quatrième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.76.II.D.10), première partie, sect. A, p. 6 à 45.

Cinquième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.II.D.14), première partie, sect. A, p. 6 à 54.

* * *

Le répertoire des documents présentés à la sixième session de la Conférence figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.83.II.D.6), annexe X.

La liste des participants à la sixième session de la Conférence a été distribuée sous la cote TD/INF.22 et Corr.1.

TD/326 (Vol. II)

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente: F.83.II.D.7

ISBN 92-1-212162-4

03500P

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Abréviations et sigles	xi
Notes explicatives	xii
Ordre du jour de la sixième session de la Conférence	xiv

PREMIÈRE PARTIE

Déclarations prononcées par les chefs d'Etat ou de gouvernement, les chefs de délégation, les chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux ou d'autres représentants et observateurs lors du débat général

A. — Etats membres de la CNUCED

1. CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

		Date	Séance plénière	Pages
Argentine	Général Reynaldo R. B. Bignone	7.6.83	173e	3
Bangladesh	Lieutenant-Général Hussain M. Ershad	10.6.83	180e	9
Egypte	M. Mohamed Hosny Mubarak	9.6.83	177e	11
Nouvelle-Zélande	M. Robert D. Muldoon[a]	7.6.83	173e	15
Pays-Bas	M. Ruud F. M. Lubbers[a]	9.6.83	178e	18
Suède	M. Olof Palme	21.6.83	194e	22
Zimbabwe	M. Robert Mugabe	17.6.83	190e	25

2. CHEFS DE DÉLÉGATION

Afghanistan	M. Mohammad Khan Jallalar	13.6.83	182e	29
Albanie	M. Gani Qemo	17.6.83	191e	30
Algérie	M. Abdelaziz Kheief	8.6.83	175e	31
Allemagne, République fédérale d'	M. Otto Graf Lambsdorff[b]	7.6.83	174e	33
Angola	M. Francisco Romão de Oliveira Silva	17.6.83	190e	35
Arabie saoudite	M. Soliman Al-Solaim	9.6.83	179e	37
Argentine	M. Alberto Noguera	16.6.83	188e	39
Australie	M. Ralph Willis	16.6.83	189e	40
Autriche	M. Erwin Lanc	10.6.83	180e	42
Bahreïn	M. Karim Ebrahim Al-Shakar	14.6.83	185e	44
Bangladesh	M. Shafiul Azam	14.6.83	185e	45
Barbade	M. H. Bernard St. John	9.6.83	178e	46
Belgique	M. Leo Tindemans	15.6.83	186e	48
Bénin	M. Manassé Ayayi	15.6.83	187e	50
Bhoutan	M. Om Pradhan	9.6.83	178e	51
Bolivie	M. Luís Adolfo Siles Salinas	18.6.83	192e	52
Botswana	M. Moutlakgola Palgrave Kediretswe Nwako	18.6.83	192e	53
Brésil	M. Ramiro Saraiva Guerreiro	8.6.83	176e	55
Bulgarie	M. Andrei Loukanov	7.6.83	174e	56
Burundi	M. Térence Sanzé	9.6.83	178e	57
Canada	M. Allan J. MacEachen	7.6.83	173e	58
Chili	M. Sergio Covarrubias Sanhueza	7.6.83	174e	62
Chine	M. Yao Yilin	10.6.83	180e	63
Chypre	M. George Andreou	9.6.83	179e	64
Colombie	M. Rodrigo Lloreda Caicedo	14.6.83	185e	65
Congo	M. Ngaporo Elenga	15.6.83	186e	66
Costa Rica	M. José Figueres Ferrer	14.6.83	185e	67

[a] Egalement chef de délégation.

[b] S'est aussi exprimé au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres.

		Date	Séance plénière	Pages
Côte d'Ivoire	M. Edjampan Thiémélé Amoakon	10.6.83	180e	68
Cuba	M. Ricardo Cabrisas Ruíz	9.6.83	177e	69
Danemark	M. Otto E. Moeller	8.6.83	176e	71
Djibouti	M. Mohamed Djama Elabe	16.6.83	188e	72
El Salvador	M. José Luis Lovo Castelar	17.6.83	191e	73
Emirats arabes unis	M. Saeed Al-Ghaith	15.6.83	187e	74
Equateur	M. José Augusto Bermeo	13.6.83	182e	74
Espagne	M. Luis de Velasco Rami	10.6.83	181e	75
Etats-Unis d'Amérique	M. Kenneth W. Dam	13.6.83	182e	77
Ethiopie	M. Woilie Checkol	9.6.83	178e	80
Finlande	M. Jermu Laine	9.6.83	177e	81
France	M. Jacques Delors	9.6.83	178e	83
Gabon	M. Mamadou Diop	16.6.83	189e	86
Ghana	M. Kenneth K. S. Dadzie	17.6.83	191e	87
Grèce	M. Gerassimos Arsenis	8.6.83	175e	88
Guatemala	M. Arturo Fajardo Maldonado	17.6.83	191e	90
Guinée	M. Mamouna Touré	17.6.83	191e	90
Guinée-Bissau	M. Carlos Correia	18.6.83	192e	91
Guyana	M. Winston Shripal Murray	10.6.83	181e	93
Haïti	M. Jean-Robert Estime	17.6.83	191e	93
Haute-Volta	M. Idrissa Yaya	14.6.83	184e	94
Honduras	M. Iván Romero Martínez	16.6.83	188e	96
Hongrie	M. Péter Veress	9.6.83	177e	97
Inde	M. Vishwanath Pratap Singh	13.6.83	182e	98
Indonésie	M. Ali Wardhana	10.6.83	180e	99
Iran (République islamique d')	M. Mohammad Nasser Sherafat	15.6.83	187e	102
Iraq	M. Hamed Alwan	14.6.83	184e	104
Irlande	M. James O'Keeffe	10.6.83	181e	105
Israël	M. Mayer Gabay	14.6.83	184e	106
Italie	M. Emilio Colombo	16.6.83	188e	109
Jamahiriya arabe libyenne	M. Ahmed Abdulhamid El-Atrash	17.6.83	190e	110
Jamaïque	M. Hugh Lawson Shearer	9.6.83	178e	112
Japon	M. Shintaro Abe	7.6.83	174e	113
Jordanie	M. Walid Al-Saad Al-Bataynah	15.6.83	186e	116
Kampuchea démocratique	M. Khieu Samphan	13.6.83	182e	116
Kenya	M. John Henry Okwanyo	17.6.83	190e	117
Lesotho	M. K. T. J. Rakhetla	14.6.83	185e	118
Liban	M. Yehia Mahmassani	16.6.83	188e	119
Luxembourg	M. Paul Helminger	16.6.83	189e	120
Malaisie	M. Abdul Kadir Haji Sheikh Fadzir	16.6.83	188e	122
Maldives	M. Ahmed Mujuthaba	16.6.83	188e	124
Malte	M. Wistin Abela	18.6.83	192e	124
Maroc	M. Azeddine Guessous	15.6.83	187e	126
Mexique	M. Héctor Hernández Cervantes	8.6.83	176e	128
Mongolie	M. Yondongiin Ochir	14.6.83	184e	129
Namibie (représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie)	M. Jonathan Lichilana	17.6.83	191e	130
Népal	M. Balaram Gharti Magar	16.6.83	189e	131
Nicaragua	M. Alejandro Martínez Cuenca	10.6.83	181e	132
Nigéria	M. Ibrahim Bunu	13.6.83	183e	133
Norvège	M. Svenn Stray	7.6.83	173e	134
Ouganda	M. Joel Milton Aliro-Omara	10.6.83	181e	136
Pakistan	M. Izharul Haque	10.6.83	181e	137
Panama	M. José María Cabrera Jovane	17.6.83	191e	138
Pérou	M. José Carlos Mariátegui	16.6.83	189e	139
Philippines	M. Vicente Valdepeñas	7.6.83	174e	140
Pologne	M. Tadeusz Nestorowicz	8.6.83	175e	141
Portugal	M. Fernando Reino	15.6.83	187e	142
République arabe syrienne	M. Ammar Jammal	10.6.83	181e	143
République centrafricaine	M. Jean-Louis Gervil Yambala	14.6.83	185e	144
République de Corée	M. Dong-Whie Kim	13.6.83	182e	145
République démocratique allemande	M. Horst Soelle	10.6.83	181e	147
République démocratique populaire lao	M. Maligna Saignavongs	14.6.83	184e	148

		Date	Séance plénière	Page
République dominicaine	M. José Augusto Vega Imbert	15.6.83	187e	149
République populaire démocratique de Corée	M. Kim Myon Re	13.6.83	183e	151
République socialiste soviétique de Biélorussie	M. V. I. Peshkov	16.6.83	188e	152
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. Alexei P. Mikhailichenko	15.6.83	186e	154
République-Unie de Tanzanie	M. Amir Habib Jamal	14.6.83	185e	155
Roumanie	M. Manea Manescu	9.6.83	178e	157
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roy Williams	8.6.83	175e	159
Rwanda	M. Mathieu Ngirira	16.6.83	188e	161
Saint-Siège	Mgr Edoardo Rovira	14.6.83	185e	162
Sao Tomé-et-Principe	M. Fradique de Menezes	16.6.83	189e	163
Sénégal	M. Abdourahmane Touré	21.6.83	194e	164
Somalie	M. Mohamed Omar Jama	13.6.83	183e	165
	M. Abdillahi Said Osman[c]	18.6.83	192e	166
Soudan	M. Ibrahim Hamra	13.6.83	183e	168
Sri Lanka	M. Lalith W. Athulathmudali	8.6.83	175e	170
Suède	M. Mats Hellström	8.6.83	176e	171
Suisse	M. Kurt Furgler	7.6.83	174e	173
Suriname	M. I. E. Fong Poen	17.6.83	190e	175
Swaziland	S.A.R. le prince Nqaba	17.6.83	191e	176
Tchad	M. Amos Reoulengar	17.6.83	190e	177
Tchécoslovaquie	M. Bohumil Urban	8.6.83	175e	179
Thaïlande	M. Phairojana Jayaphorn	9.6.83	177e	180
Togo	M. Assiongbon Agbenou	15.6.83	187e	181
Trinité-et-Tobato	M. Wilfred Naimool	18.6.83	192e	183
Tunisie	M. Abdelaziz Lasram	9.6.83	179e	184
Turquie	M. Sermet R. Pasin	14.6.83	185e	186
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. Alexei N. Manzhulo	9.6.83	177e	188
Uruguay	M. José M. Araneo	15.6.83	186e	191
Venezuela	M. José Alberto Zambrano Velasco	7.6.83	174e	191
Viet Nam	M. Nguyen Thuong	13.6.83	182e	193
Yémen	M. Mohammad Huzam Al-Showhati	15.6.83	187e	194
Yémen démocratique	M. Ahmed Obaid Fadhli	14.6.83	184e	195
Yougoslavie	M. Anton Vratuša	13.6.83	182e	197
Zaïre	M. Donge Nigu-Dia-Vanga	14.6.83	184e	199
Zambie	M. L. S. Subulwa	18.6.83	192e	200
Zimbabwe	M. Bernard T. G. Chidzero	8.6.83	175e	202

B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	M. Javier Pérez de Cuéllar	6.6.83	172e	204
Secrétaire général de la CNUCED	M. Gamani Corea	7.6.83	173e	206
Département pour les affaires de désarmement	M. Jan Martenson	15.6.83	186e	210
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	M. B. B. Arzadon	13.6.83	183e	212
Commission économique pour l'Amérique latine	M. Enrique Iglesias	9.6.83	179e	214
Commission économique pour l'Afrique	M. Adebayo Adedeji	15.6.83	186e	216
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	M. Sidney Dell	15.6.83	186e	219
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	M. Rafael M. Salas	13.6.83	183e	221
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. Abd-El Rahman Khane	10.6.83	180e	222

*
* *

[c] S'est exprimé au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

		Date	Séance plénière	Pages
Premier Secrétaire général de la CNUCED	M. Raúl Prebisch	10.6.83	181e	224
C. — Institutions spécialisées, GATT et Centre du commerce international CNUCED/GATT				
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	M. Edouard Saouma	8.6.83	176e	229
Banque mondiale	M. A. W. Clausen	9.6.83	177e	230
Fonds monétaire international	M. Jacques de Larosière	8.6.83	175e	232
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	M. Marino Porzio	10.6.83	181e	235
Fonds international de développement agricole	M. Abdelmushin M. Al-Sudeary	15.6.83	186e	235
	* * *			
GATT	M. Arthur Dunkel	9.6.83	177e	237
	* * *			
Centre du commerce international CNUCED/GATT	M. Göran Engblom	17.6.83	191e	239
D. — Autres organismes intergouvernementaux				
Banque africaine de développement	M. Willa Mung'omba	17.6.83	190e	240
Banque interaméricaine de développement	M. Antonio Ortíz Mena	17.6.83	190e	241
Bureau intergouvernemental pour l'informatique	M. Nasim Ahmed	18.6.83	192e	242
Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement	M. Ziga Vodušek	14.6.83	184e	244
Comité consultatif juridique afro-asiatique	M. B. Sen	15.6.83	186e	244
Conseil d'assistance économique mutuelle	M. Angel P. Chaushev	10.6.83	180e	246
Organisation de la Conférence islamique	M. Arshad-uz Zaman	13.6.83	193e	247
Organisation de coopération et de développement économiques	M. Emile van Lennep	8.6.83	176e	248
Organisation internationale du sucre	M. William K. Miller	16.6.83	189e	249
Secrétariat du Commonwealth	M. Shridath S. Ramphal	10.6.83	180e	250
Union douanière et économique de l'Afrique centrale	M. Joseph Nyama	18.6.83	192e	252
E. — Organisations non gouvernementales				
Catégorie générale				
Alliance internationale des femmes	Mme Mala Pal	17.6.83	191e	254
Chambre de commerce internationale	M. François Ceyrac	13.6.83	182e	254
Confédération internationale des syndicats libres	M. V. S. Mathur	16.6.83	189e	256
Confédération mondiale du travail	M. Ernesto Molano	14.6.83	184e	257
Fédération syndicale mondiale	M. Ibrahim Zakaria	16.6.83	188e	258
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques	M. Fouad Moursi	18.6.83	192e	259
Union des foires internationales	M. Durde Miković	16.6.83	189e	261
Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise	M. Albert Coppé	15.6.83	187e	261
Catégorie spéciale				
Association latino-américaine des armateurs	M. Mario Alberto Franzini	16.6.83	188e	262
	* * *			
Union interparlementaire[d]	M. Carlo P. Terenzio	16.6.83	189e	263

d Invitée à prendre la parole devant la Conférence par décision de la Conférence, prise à la 172e séance, le 6 juin 1983.

		Date	Séance plénière	Pages
F. — Autres organisations				
African National Congress of South Africa[e]	M. Patrick Magapatona	17.6.83	190e	264
Organisation de libération de la Palestine[f]	M. Mohamed Zhudi Nashashibi	13.6.83	183e	265
South West Africa People's Organization[g]	M. Ben Amathila	16.6.83	189e	267

[e] Invité à participer à la Conférence conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale.

[f] Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale.

[g] Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale.

DEUXIÈME PARTIE

Comptes rendus analytiques des séances plénières

	Pages
172e séance plénière (séance d'ouverture) *Lundi 6 juin 1983, à 15 h 15*	
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence	271
Point 2 de l'ordre du jour : Election du Président	271
Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	
Messages des chefs d'Etat ou de gouvernement	273
Rapport du Président de la réunion préalable	273
Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses: Examen périodique par la Conférence des listes d'Etats figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	273
Point 3 de l'ordre du jour : Constitution d'organes de session	274
Point 4 de l'ordre du jour : Election des Vice-Présidents et du Rapporteur	274
Point 5 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la Conférence : *a*) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	274
Point 6 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour	274
Organisation des travaux de la Conférence	275
Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses *(suite)* : Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur	275
Invitation adressée à l'Union interparlementaire à prendre la parole à la Conférence	275
Modification du règlement intérieur de la Conférence	275
173e séance plénière *Mardi 7 juin 1983, à 10 h 40*	
Message de M. Chadli Benjedid, président de la République algérienne démocratique et populaire	275
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international	275
174e séance plénière *Mardi 7 juin 1983, à 15 h 10*	
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)*	276
175e séance plénière *Mercredi 8 juin 1984, à 10 h 05*	
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)*	276
176e séance plénière *Mercredi 8 juin 1983, à 15 h 10*	
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)*	276
177e séance plénière *Jeudi 9 juin 1984, à 10 h 25*	
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)*	277
178e séance plénière *Jeudi 9 juin 1983, à 15 h 25*	
Point 7 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Point 8 de l'ordre du jour : La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)*	277

Pages

179e séance plénière
Jeudi 9 juin 1983, à 21 h 20

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 278

180e séance plénière
Vendredi 10 juin 1983, à 10 h 10

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 278

181e séance plénière
Vendredi 10 juin 1983, à 15 h 10

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 278

182e séance plénière
Lundi 13 juin 1983, à 10 h 10

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 279

183e séance plénière
Lundi 13 juin 1983, à 15 h 10

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 279

184e séance plénière
Mardi 14 juin 1983, à 10 h 10

Point 12 de l'ordre du jour :
Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 280

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 283

185e séance plénière
Mardi 14 juin 1983, à 15 h 20

Hommage à la mémoire de trois patriotes sud-africains 283

Pages

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 284

186e séance plénière
Mercredi 15 juin 1983, à 10 h 20

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 285

187e séance plénière
Mercredi 15 juin 1983, à 15 h 10

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 286

188e séance plénière
Jeudi 16 juin 1983, à 10 h 20

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 286

189e séance plénière
Jeudi 16 juin 1983, à 15 h 15

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 286

190e séance plénière
Vendredi 17 juin 1983, à 10 h 15

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 287

191e séance plénière
Vendredi 17 juin 1983, à 15 h 15

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 288

Pages

Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*
Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 289

192e séance plénière
Samedi 18 juin 1983, à 10 h 30
Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*
Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 290

193e séance plénière
Lundi 20 juin 1983, à 16 h 55
Point 12 de l'ordre du jour :
Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite)* 291

194e séance plénière
Mardi 21 juin 1983, à 10 h 25
Commémoration du bicentenaire de Simon Bolívar 298
Point 7 de l'ordre du jour :
Débat général *(fin)*
Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 299
Point 14 de l'ordre du jour :
Questions diverses *(suite)* :
Présentation d'un projet de résolution sur la mise en place de l'assistance au Liban 299
Point 12 de l'ordre du jour :
Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite)* 300

195e séance plénière
Mardi 21 juin 1983, à 15 h 10
Point 5 de l'ordre du jour :
Pouvoirs des représentants à la Conférence *(suite)* :
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs *(suite)* 304
Point 12 de l'ordre du jour :
Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite)* 304

196e séance plénière
Mercredi 22 juin 1983, à 15 h 55
Etat des travaux de la Conférence 310

197e séance plénière
Vendredi 24 juin 1983, à 16 h 45
Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* 315

Pages

Point 14 de l'ordre du jour :
Questions diverses *(suite)* :
Présentation du projet de résolution concernant l'assistance au Yémen et du projet de résolution concernant la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne 315
Constitution du Groupe de contact de haut niveau du Président 316

198e séance plénière
Mercredi 29 juin 1983, à 18 h
Déclaration du représentant de la Malaisie 316
Déclaration du représentant des Bahamas 316
Point 14 de l'ordre du jour :
Questions diverses *(suite)* :
Rapport du Conseil du commerce et du développement . 317
Modification du règlement intérieur de la Conférence *(fin)* 317
Présentation d'un projet de résolution intitulé « Rejet des mesures économiques coercitives » 317
Point 5 de l'ordre du jour :
Pouvoirs des représentants à la Conférence *(fin)*
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 318

199e séance plénière
Samedi 2 juillet 1983, à 12 h 10
Déclaration du représentant de l'Argentine 318
Rapports des Commissions I, II, III et IV 319
Point 12 de l'ordre du jour :
Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(fin)* 320
Point 13 de l'ordre du jour :
Activités de la CNUCED dans les domaines suivants :
a) Technologie 321
b) Transports maritimes 322
c) Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires 324
d) Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent 324
e) Coopération économique entre pays en développement 325
f) Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales 325
g) Questions institutionnelles 330
Point 14 de l'ordre du jour :
Questions diverses *(suite)*
Projet de résolution sur la résolution de l'Assemblée générale 35/10A du 3 novembre 1980 et sur la décision 1983/101 du Conseil économique et social du 4 février 1983 330
Projet de résolution sur les résolutions de l'Assemblée générale 36/117A du 10 décembre 1981 et 37/14 du 16 novembre 1982 330
Projet de résolution sur la mise en place de l'assistance au Liban 330
Projet de résolution concernant l'assistance au Yémen .. 331
Projet de résolution concernant la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne 331
Projet de résolution relatif au rejet des mesures économiques coercitives 332

200e séance plénière (séance de clôture)
Samedi 2 juillet 1983 à minuit
Point 9 de l'ordre du jour :
Problèmes relatifs aux produits de base. Examen de la situation dans le domaine des produits de base. L'application du Programme intégré pour les produits de base en ce qui concerne :
a) La stabilisation et le renforcement des marchés de produits;

Pages

b) La commercialisation, la transformation et la distribution, y compris le transport; et
c) Le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation;
en vue de l'adoption de politiques visant à promouvoir le commerce et la valorisation des produits de base 335

Point 10 de l'ordre du jour :
Problèmes dans le domaine du commerce international de biens et de services : protectionnisme et aménagements de structure; examen de l'incidence des principes, des politiques et des pratiques dans les relations commerciales internationales compte tenu de l'évolution récente, y compris de l'évolution dans d'autres instances internationales; politiques visant à intensifier le commerce et à promouvoir le développement, en particulier dans le cas des pays en développement 339

Point 11 de l'ordre du jour :
Problèmes financiers et monétaires; évolution des questions monétaires et financières en rapport avec le commerce et le développement, plus spécialement des pays en développement; politiques visant à promouvoir l'expansion de tous les apports de ressources publiques et privées et, en particulier, à accroître l'apport net de ressources et à améliorer les conditions du transfert de ressources aux pays en développement et à faciliter l'ajustement des balances des paiements..... 340

Point 8 de l'ordre du jour :
La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(fin)*..... 343

Point 14 de l'ordre du jour :
Questions diverses *(fin)* :
Examen du calendrier des réunions..... 345
Incidences financières des décisions de la Conférence.... 345
Expression de gratitude au gouvernement et aux peuples du pays hôte 345

Point 15 de l'ordre du jour :
Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale..... 345

Clôture de la session 346

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACP	Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
ALAMAR	Association latino-américaine des armateurs
ANC	African National Congress of South Africa
APD	aide publique au développement
BII	Bureau intergouvernemental pour l'informatique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIT	Bureau international du Travail
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Communauté	Communauté économique européenne
DTS	droits de tirage spéciaux
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	produit intérieur brut
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SELA	Système économique latino-américain
SFI	Société financière internationale
SGP	système généralisé de préférences
SWAPO	South West Africa People's Organization
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIAPAC	Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, le terme « dollar » s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Sauf indication contraire, les tonnes sont des tonnes métriques.

Sauf indication contraire, toutes les citations extraites d'ouvrages en langue étrangère sont des traductions du secrétariat.

*
* *

Dans les notes de bas de page du présent volume :

La mention « *Actes...* » renvoie aux *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* correspondant à la session indiquée.

Les mentions « volume I » et « volume III » renvoient aux *Actes..., sixième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), et *Actes..., sixième session*, vol. III, *Documents de base* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.8).

Réunions, conférences, déclarations, programmes, etc., mentionnés fréquemment dans le présent volume

Arusha

Quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), du 6 au 16 février 1979

Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations reproduit dans *Actes..., cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes*, annexe VI

Bagdad

Cinquième Réunion ministérielle du Groupe asiatique, Bagdad, 12-14 février 1983

Déclaration de Bagdad, Programme d'action, résolutions et décisions

Bretton Woods

Conférence monétaire et financière des Nations Unies, Bretton Woods (New Hampshire), 1-22 juillet 1944

Statuts du Fonds monétaire international; Statuts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Buenos Aires

Cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, Buenos Aires, 28 mars-9 avril 1983

Plate-forme de Buenos Aires, reproduite dans le volume I, annexe VI

Cancún

Réunion internationale sur la coopération et le développement, Cancún (Mexique), 22 et 23 octobre 1981 (Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, et de hauts fonctionnaires, représentant des pays industrialisés et des pays en développement)

Analyse succincte, faite par les coprésidents de la Réunion (A/36/631 et Corr.1, annexe)

Caracas

Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, Caracas (Venezuela), 13-19 mai 1981

Rapport de la Conférence (A/36/333, annexe). Programme d'action

Carthagène

Réunion de coordination latino-américaine tenue au niveau ministériel en vue de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Carthagène (Colombie), 21-26 février 1983

Rapport final (Déclaration ministérielle, Programme d'action, Accord relatif à la coopération économique entre pays en développement, Déclaration sur la Bolivie)

La Havane

Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, La Havane (Cuba), 21 novembre 1947-28 mars 1948

Acte final et documents connexes (E/CONF.2/78), notamment la Charte de La Havane instituant une organisation internationale du commerce

Libreville

Conférence des Ministres africains du commerce préparatoire à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Libreville (Gabon), 24-26 février 1983

Mémorandum de Libreville sur le commerce et le développement (L'Afrique et la CNUCED VI) [E/ECA/OAU/TRADE/1 et Corr.1)

New Delhi

Septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, New Delhi, 7-12 mars 1983

Documents finals de la Conférence (A/38/132-S/15675)

Versailles

Réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des sept pays les plus industrialisés, Versailles (France), 4-6 juin 1982

Williamsburg

Réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des sept grands pays industrialisés, Williamsburg (Virginie), 28-30 mai 1983

Déclaration de Williamsburg sur la reprise économique, adoptée le 30 mai 1983

*
* *

AELE

Réunion ministérielle de l'Association européenne de libre-échange, Bergen (Norvège), 2-3 juin 1983

FMI

Réunion du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international, Toronto (Canada), 6-9 septembre 1982

GATT

Trente-huitième session à l'échelon ministériel des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Genève, 24-29 novembre 1982

Déclaration ministérielle, adoptée le 29 novembre 1982 (GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 29* [numéro de vente : GATT/1983-1], p. 9).

OCDE

Réunion au niveau ministériel du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 9-10 mai 1983

*
* *

Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale, du 1er mai 1974]

Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, du 1er mai 1974]

Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1974]

Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base (conclu à Genève le 27 juin 1980 [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8])

Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (*Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8], première partie, section A)

*
* *

Rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international sous la présidence de Willy Brandt (Commission Brandt)

Premier rapport : *Nord-Sud : un programme de survie*, Paris, Gallimard, 1980

Deuxième rapport : *Common Crisis North-South : Cooperation for World Recovery*, Londres, Pan Books, 1983.

ORDRE DU JOUR DE LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

tel qu'il a été adopté par la Conférence à sa 172e séance plénière, le 6 juin 1973

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Election des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
   a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international.
9. Problèmes relatifs aux produits de base. Examen de la situation dans le domaine des produits de base. L'application du Programme intégré pour les produits de base en ce qui concerne :
   a) La stabilisation et le renforcement des marchés de produits;
   b) La commercialisation, la transformation et la distribution, y compris le transport; et
   c) Le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation;

   en vue de l'adoption de politiques visant à promouvoir le commerce et la valorisation des produits de base.
10. Problèmes dans le domaine du commerce international de biens et de services : protectionnisme et aménagements de structure; examen de l'incidence des principes, des politiques et des pratiques dans les relations commerciales internationales compte tenu de l'évolution récente, y compris de l'évolution dans d'autres instances internationales; politiques visant à intensifier le commerce et à promouvoir le développement, en particulier dans le cas des pays en développement.
11. Problèmes financiers et monétaires : évolution des questions monétaires et financières en rapport avec le commerce et le développement, plus spécialement des pays en développement; politiques visant à promouvoir l'expansion de tous les apports de ressources publiques et privées et, en particulier, à accroître l'apport net de ressources et à améliorer les conditions du transfert de ressources aux pays en développement et à faciliter l'ajustement des balances des paiements.
12. Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.
13. Activités de la CNUCED dans les domaines suivants :
   a) Technologie;
   b) Transports maritimes;
   c) Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires;
   d) Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent;
   e) Coopération économique entre pays en développement;
   f) Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales;
   g) Questions institutionnelles.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Première partie

DÉCLARATIONS PRONONCÉES PAR LES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT, LES CHEFS DE DÉLÉGATION, LES CHEFS DE SECRÉTARIAT D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX OU D'AUTRES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS LORS DU DÉBAT GÉNÉRAL

PREMIÈRE PARTIE

Déclarations prononcées par les chefs d'Etat ou de gouvernement, les chefs de délégation, les chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux ou d'autres représentants et observateurs lors du débat général

A. — ÉTATS MEMBRES DE LA CNUCED

1. CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT

Déclaration prononcée à la 173e séance plénière, le 7 juin 1983, par le général Reynaldo R. B. Bignone, président de la République argentine*

C'est pour moi un grand honneur, en même temps qu'une responsabilité indéniable, de me trouver dans cette ville historique de Belgrade, en réponse à la demande qu'ont formulée les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept à la fin de la réunion qu'ils ont tenue à Buenos Aires du 5 mai au 9 avril 1983. A cette occasion, il m'a été suggéré de présenter ici, devant toute la communauté internationale rassemblée, le diagnostic de la situation, les préoccupations exprimées et les propositions de solutions concrètes élaborées par les pays en développement pour faire face, dans l'harmonie et de manière coordonnée, à la crise économique aiguë à laquelle nous sommes tous confrontés.

La gravité de la situation se caractérise non seulement par la profondeur et la persistance de la récession la plus sérieuse qui ait été enregistrée depuis la grande crise des années 30, mais aussi par le fait qu'il faut y voir la synthèse de différents facteurs qui, agissant indépendamment les uns des autres, ont eu pour effet de réduire la marge individuelle de manœuvre des gouvernements et des représentants des secteurs économiques et sociaux et nous mettent, aujourd'hui, au défi d'envisager des solutions globales au moyen d'un formidable effort d'imagination et de volonté politique et avec le désir commun d'agir.

Nul ne peut s'exclure, rester en marge ou adopter des positions tangentielles dans l'effort de convergence que sous-tend cette Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pierre angulaire du dialogue économique entre les nations dans sa plus large expression.

Ce terme de dialogue est riche de contenu et implique en cette occasion que les différentes parties réfléchissent aux problèmes qui leur sont communs et s'expriment à leur sujet. Le dialogue est par conséquent l'antithèse de la confrontation et de la pression exercée entre ces parties ou par l'une quelconque d'entre elles, mais, comme nous l'entendons tous, le dialogue n'est ni l'indifférence ni le repli sur soi-même, le dialogue c'est la coopération.

La sixième session de la Conférence que le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie a inaugurée solennellement hier[1], dans une allocution inspirée qui devra servir de guide et de réflexion à tous ceux qui assistent à cette grande assemblée, est aujourd'hui le cadre international institutionnellement approprié au développement de notre dialogue. Je suis persuadé qu'en suivant la voie tracée dans ce message liminaire les membres de la communauté internationale ici présents sauront assumer dans leur pleine dimension les responsabilités qui s'en dégagent.

Si nous voulons relever avec courage et détermination ce défi dramatique, nous devrons œuvrer à résoudre cette crise et nous en sortirons plus forts et plus unis. Nous aurons fait du même coup un pas décisif en faveur de la coopération multilatérale et de ce dialogue Nord-Sud ajourné jusqu'à présent qui, ces dernières années, a occupé des centaines de pages dans la presse internationale, dans des études universitaires qualifiées et dans des ouvrages de commentateurs politiques. Nous serons ainsi porteurs d'un appel d'espoir à tous nos peuples, en particulier à ceux qui sont aujourd'hui accablés par la misère.

Nous devons exploiter au maximum l'occasion qui nous est généreusement offerte pour exprimer nos idées sans hésitation. Il ne faut ni malentendu ni sous-entendu entre nous. Nous devons résister à toute envie d'établir des hiérarchies artificielles selon lesquelles certaines idées et certaines attitudes seraient plus importantes, plus rationnelles ou plus justes que d'autres. Nous devons chercher sans défaillance une synthèse harmonieuse, pragmatique et définitive, qui permette de résoudre avec dignité la crise aiguë que connaissent les relations économiques internationales.

Ce que l'on ne dira pas ici, il ne sera ni utile ni constructif de l'exprimer dans des cercles restreints, à des

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/290.

[1] Voir volume I, annexe IV, section B.

conférences de presse fébriles, lors de réactions ponctuelles à l'annonce de certains résultats économiques, en répondant sans méthode à des inquiétudes sectorielles ou à des pressions politiques momentanées exercées par de petits groupes ou tenant à des raisons géographiques ou à des circonstances particulières.

La route qui nous a conduits à cette ville de Belgrade a été marquée par une succession d'efforts auxquels tous les groupes ont apporté leur contribution en participant aux préparatifs techniques, en coordonnant les positions nationales ou régionales et en élaborant des stratégies pour aborder le débat qui s'ouvre aujourd'hui.

Le monde en développement, représenté par les 125 Etats souverains qui constituent le Groupe des Soixante-Dix-Sept, a organisé une réunion regroupant les trois régions qui le composent et, après les importantes contributions des pays d'Amérique latine réunis à Carthagène, des pays d'Afrique réunis à Libreville et des pays d'Asie réunis à Bagdad, a constaté à Buenos Aires une totale convergence de vues non seulement sur ses préoccupations face à la crise et aux problèmes qui la caractérisent, mais aussi sur la voie à suivre pour la résoudre. Pour la première fois dans l'histoire du Groupe, celui-ci a adopté une déclaration politique, des décisions et des projets de résolution[2] qui représentent notre participation concrète aux efforts engagés avec la communauté des nations tout entière, ici à Belgrade, pour forger un ordre économique international plus juste propre à renverser les tendances négatives et à permettre un développement économique équilibré de tous les peuples de la terre, seule façon de résoudre en profondeur les graves difficultés du moment.

Cette proposition répond à la fois à un souci de justice et à une volonté de résoudre la crise, puisque la prospérité du monde en développement entretiendra celle des pays industrialisés.

Il y a un peu plus de quatre décennies que s'est posée la question qui a ensuite été exprimée en termes concrets dans les accords de Bretton Woods : celle du rétablissement des courants commerciaux multilatéraux en tant que moyen efficace de sauvegarder la paix et la prospérité dans le monde. Depuis lors, beaucoup de pays industrialisés ont remis en cause cette politique en instituant des mesures protectionnistes ou des subventions, ce qui implique un retour à des pratiques que l'on croyait abandonnées et dont il reste le triste souvenir de la crise des années 30.

D'aucuns soutiennent que la relance espérée de l'économie des pays industrialisés aidera à résoudre les difficultés du reste du monde, mais nous pensons que cette thèse est erronée et que, au contraire, le développement des marchés constitués par les pays en développement rendra d'autant plus stable et durable la prospérité des pays industrialisés. C'est pourquoi nous devons prêter attention aux besoins réels, concrets et urgents sur lesquels doit porter notre effort; celui-ci doit naturellement être d'ordre économique mais doit en même temps refléter un humanisme politique et culturel qui, en définitive, devrait constituer notre principale contribution à cette conférence.

[2] Voir la Plate-forme de Buenos-Aires, reproduite dans le volume I, annexe VI.

A l'intérieur de ce cadre décrit de façon sommaire, il est difficile de trouver des mots qui n'aient pas déjà été employés pour décrire la gravité et la durée de la situation économique et financière internationale dont nous souffrons tous et que les hommes de gouvernement, les économistes, les centres d'études et les moyens d'information, ainsi que l'homme de la rue dans son langage direct, quoique parfois impropre par excès de réalisme, ont appelé « la crise économique actuelle ».

Cette crise internationale nous annonce que les systèmes qui régissent les relations internationales, ainsi d'ailleurs que l'économie de la plupart des pays, se sont dégradés. Admettant cela, nous serons peut-être amenés à rechercher des changements favorables, mais le risque existe aussi d'aggraver simplement le malaise structurel dont nous sommes victimes.

Il nous faut mettre en œuvre notre volonté d'agir et notre volonté politique afin de renverser radicalement une situation dans laquelle les progrès accomplis pendant la période de l'après-guerre n'ont pas connu de suite à cause de la rigidité qui entrave les flux d'échanges et les courants de ressources. Le monde économique est aujourd'hui atteint de divers virus : protectionnisme, inflation, instabilité des taux de change, aberrations fiscales, atrophie du développement; à cela s'ajoute la dépendance nationale croissante à l'égard de remèdes financiers savamment dosés qui nuisent dans une mesure inacceptable à la capacité de réaction du corps économico-social.

L'économie internationale est malade parce que ses composantes, qui devraient agir ensemble dans l'intérêt du bien-être général, ont modifié son équilibre fonctionnel, qu'il s'agisse de la chute extrêmement brutale des cours des produits de base, de l'augmentation importante des taux d'intérêt réels, de l'endettement croissant, des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement pour vendre leurs biens exportables, de l'atonie des marchés développés importateurs, de l'immobilisme qui caractérise le transfert de technologie, de la myopie dont témoignent les actes isolés, de la fièvre protectionniste, des allégements passagers qu'offre le bilatéralisme ou de l'arthrose dont souffrent les secteurs inefficaces, ce qui rend difficile le réajustement. Le résultat est toujours le même : l'économie internationale est malade et son état implique une crise qui nous affecte tous et qui exige de recourir à une thérapie de fond pour surmonter cette situation d'urgence tellement difficile.

Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur pour déterminer qui est responsable de cette situation. Nous sommes en présence d'une maladie de structure, et ce qui importe vraiment est d'en reconnaître la gravité et d'agir en conséquence, afin que la crise nous serve de stimulant et que nous parvenions à la surmonter par une action commune et bien conçue, en sachant qu'un échec risquerait de nous mener à des situations où le pronostic serait très réservé.

Il y a quelque quarante ans, la Conférence de Bretton Woods avait institué des mécanismes de régulation de l'économie qui devaient permettre d'assurer les courants commerciaux internationaux et la prospérité de tous les pays. C'est d'ailleurs le rôle qu'ils ont joué pendant toute une longue période, au cours de laquelle les crises

qui sont apparues ont été mineures et ont pu être assez facilement surmontées. Mais ces mécanismes semblent maintenant débordés du fait de politiques rétrogrades qui sont malheureusement imposées par les pays mêmes qui, en raison de leur niveau de développement, devraient contribuer par leurs actes et par leur exemple à l'édification d'un monde où les crises seraient passagères et ne seraient rien d'autre que l'ajustement naturel exigé par tout processus économique. C'est dans le cadre des Nations Unies, et plus précisément de cette Conférence sur le commerce et le développement, que nous devons convenir d'une nouvelle façon de faire qui empêche l'effondrement d'une entreprise où nous sommes tous solidaires et qui donne des signes de faillite. Cela est indispensable car, dans les affaires que nous menons en commun, l'endettement semble dépasser les limites de l'acceptable; indispensable aussi parce que les pays en développement sont dans l'obligation d'accroître leurs capacités de développer leurs exportations, d'apporter à leurs produits primaires une valeur ajoutée, de s'assurer de prix rémunérateurs et équitables, de retrouver le chemin des investissements véritables et de relancer des programmes et projets de développement qui ne peuvent plus attendre.

Nous sommes manifestement parvenus à un moment décisif : le monde développé doit organiser harmonieusement son action en fonction du monde en développement, ou à tout le moins sans l'oublier. On ne peut en effet concevoir les divers secteurs de l'économie mondiale comme autant de compartiments étanches, on ne peut, ni du point de vue comptable ni sur le plan moral, admettre qu'un secteur de l'entreprise commune régente de la sorte un autre secteur et gonfle l'actif de ses propres comptes au point de rendre intolérable le passif inscrit aux comptes du partenaire.

Si l'entreprise menée pour le bien-être de nos peuples est une entreprise commune — et c'est bien là ce que nous déclarons tous — elle ne peut avoir qu'un seul bilan. L'interdépendance doit être la règle, de même que le juste équilibre et la répartition rationnelle des charges et des avantages dont décident ceux qui ont à veiller à ce que cette entreprise commune surmonte les effets déstabilisants de la période de crise que nous traversons. C'est dire toute l'importance de la tâche qui nous attend : convenir, sur une base multilatérale, d'actions à mener en commun.

Nul ne saurait, ici à Belgrade, reprocher aux pays en développement de manquer de la volonté politique de formuler des propositions concrètes. Nous sommes conscients de l'importance capitale d'un compromis négocié à un moment particulièrement décisif. Nous comptons que ceux qui sont nos partenaires dans cette entreprise agiront dans un esprit de solidarité, comme l'exigent les circonstances.

Le document de Buenos Aires est le résultat d'un examen complet et particulièrement approfondi que les ministres des pays en développement ont consacré à la question. Ce qui importe maintenant est de nous entendre sur l'analyse qui a été faite. Si nous avons une perception commune des phénomènes qui perturbent le système économique, financier et commercial international, nous verrons apparaître des points de convergence qui nous aideront à parvenir à un consensus permettant de renverser la conjoncture actuelle.

Nous pensons que le diagnostic du Groupe des Soixante-Dix-Sept est rationnel et conforme à la réalité. L'analyse montre que le monde en développement a joué le rôle qui lui incombe effectivement dans le redressement du système économique et financier international, et que ce rôle est appelé à se développer. Dès lors, il convient d'intensifier le transfert de ressources financières en faveur des pays en développement par le biais des institutions internationales de crédit et grâce à une augmentation de l'APD ainsi qu'à une plus grande souplesse de la part des banques privées internationales.

Dans la crise de l'économie mondiale, on ne saurait voir un phénomène cyclique. A notre avis, la crise procède de déséquilibres profonds dans les structures de presque tous les secteurs du système économique international. Pour les pays en développement, le déficit de la balance des paiements et la charge de la dette extérieure ont pris des proportions alarmantes. Ces pays ayant alors besoin d'urgence de véritables ressources pour financer leur développement et honorer leurs engagements, il est malvenu que le monde industrialisé finance en partie sa lutte contre l'inflation et favorise la relance de son économie en limitant l'accès de ses marchés aux importations, en pénalisant les exportations industrielles des pays en développement, en nuisant à la compétitivité de ces pays par le biais de subventions et en faisant tomber les prix des produits de base en valeur réelle à des niveaux qu'ils n'avaient pas atteints dans les cinquante dernières années.

Nous avons signalé à plusieurs reprises que le monde en développement joue un rôle très dynamique dans le commerce international. De ce fait, les pays industrialisés sont amenés à fournir des articles manufacturés, des capitaux et des technologies de pointe à un plus grand nombre de pays. Qu'il faille assurer la croissance rapide du monde en développement n'est presque pas à démontrer.

Dans un autre ordre d'idées, notre diagnostic de la situation montre également que la coopération entre pays en développement sera un élément qui contribuera aussi à la relance de l'ensemble de l'économie internationale.

En résumé, l'économie internationale est malade. Elle est plongée dans une crise, et nous nous trouvons à un tournant. L'examen attentif des anomalies dont elle souffre exige de notre part à tous un jugement sensé et une réaction appropriée au moment voulu. C'est là un défi pour nous tous. Notre action doit être à la hauteur de nos responsabilités communes.

Telles sont les observations que je souhaitais faire sur la situation actuelle de l'économie internationale, observations qui se voulaient finalement une brève synthèse de ce que nous savons tous pour avoir lu ou écouté les hauts responsables de la direction et de l'application du système actuel, pour l'avoir débattu avec calme ou passion, pour avoir entendu les prévisions de ceux qui, à l'époque, dans des instances multilatérales ou dans les sphères intellectuelles ou universitaires, ont élevé une mise en garde contre les conséquences inacceptables de mesures prises en marge ou au mépris du reste de la communauté internationale, en somme pour en avoir souffert dans notre propre chair.

Les ministres chargés des affaires étrangères et des relations économiques internationales des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sont convenus, dans leur message de Buenos Aires, de lancer un appel au dialogue et au consensus, car ils sont pleinement conscients du fait que la situation économique asphyxiante ne peut en aucun cas être surmontée sans l'engagement de tous. Ils ont souligné la nécessité d'adopter ici, à Belgrade, un programme concerté et soutenu de relance de l'économie mondiale et d'encourager le développement accéléré des pays en développement. C'est ainsi qu'ils ont réaffirmé la nécessité de faire preuve de volonté politique pour adopter et mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions comprenant un programme de mesures immédiates dans les domaines d'importance fondamentale pour leurs pays ainsi que la restructuration du système et des relations économiques internationales qu'exige l'instauration du nouvel ordre économique international.

Mesurant l'importance de ce message, les pays en développement n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'entendre avec les autres pays sur les meilleurs moyens de traduire dans les faits leur volonté politique de concertation. Cette vocation pour le dialogue, le Président de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept l'a prouvée en venant présenter les résultats de la réunion de Buenos Aires au Conseil du commerce et du développement, à sa douzième session extraordinaire qui s'est tenue à Genève en avril 1983.

Ma présence à Belgrade, à la demande de la réunion de Buenos Aires, ainsi que celle d'autres chefs d'Etat ou de gouvernement témoignent de la volonté politique dont nous devrons tous faire preuve à ce rendez-vous historique. Il faut y voir aussi la manifestation de l'esprit constructif, des espoirs et du sens des impératifs que chaque pays en développement apporte avec lui à Belgrade.

Nos espoirs résident dans la conviction que le temps qui s'est écoulé a permis à tous les groupes régionaux ici représentés de surmonter les divergences internes éventuelles, de trouver des dénominateurs communs, de neutraliser les isolationnismes improductifs, d'établir ensemble un diagnostic de la situation et de convenir des réponses à apporter, tout en reconnaissant pleinement que, si cette crise aux effets désastreux pour la majorité de la communauté internationale devait se poursuivre, elle ferait peser une menace incalculable sur la paix et la sécurité mondiales.

Nos impératifs sont les impératifs de notre développement, dont nous ne pouvons accepter qu'il soit sans cesse remis à plus tard, les impératifs de ceux qui considèrent comme tout à fait légitime d'encourager un effort concerté visant à réduire le fossé qui sépare ceux qui ont tout de ceux qui n'ont que l'espoir de progresser. Nos impératifs sont, en somme, les impératifs de nos peuples, qui ne peuvent être différés et qui demeurent jusqu'ici insatisfaits.

Espoirs et impératifs, dialogue et concertation; ce sont les piliers qui soutiennent la Plate-forme de Buenos Aires et qui, sans aucun doute, devraient aussi être les piliers de la grande réunion de Belgrade afin de construire, en commun, un monde meilleur. Si la communauté internationale ne l'entendait pas ainsi, non seulement elle saperait les bases mêmes du progrès en condamnant les pays en développement à la misère et à la prostration, mais encore, ce faisant, volontairement ou non, elle déstabiliserait l'harmonie, la concorde, l'équité, la justice et la paix.

A Buenos Aires, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a voulu éviter tout retard dans l'ouverture véritable des travaux de la réunion d'aujourd'hui et permettre que les négociations s'engagent sans retard. J'ai donc le plaisir de vous communiquer officiellement les résultats de la réunion de Buenos Aires, sous la forme de projets de résolution qui seront examinés en séance plénière et par les comités et groupes de travail de la Conférence.

Quand le ministre des affaires étrangères et des cultes de mon pays, en sa qualité de président de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a assisté à Genève à la douzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, il a expliqué dans le détail l'ensemble des propositions qui reflètent la position du monde en développement[3]. Il est donc inutile que je développe à nouveau ce sujet. Cependant, je tiens à attirer votre attention sur les propositions particulières et les déclarations de position concernant les points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La déclaration sur la situation économique mondiale, axée surtout sur le développement, souligne combien il est urgent de mettre en route un programme de mesures immédiates à l'échelon international et un ensemble cohérent de politiques qui s'appliquent tant à la conjoncture actuelle qu'aux problèmes de structure à plus long terme, tout cela afin de relancer l'économie mondiale et d'accélérer le développement de toutes les nations. Le programme de mesures immédiates devra contenir les éléments négociés auxquels se réfèrent les projets de résolution que je vous présente dans les domaines dont je vais parler maintenant, et il devra prévoir l'adoption de mesures urgentes à cet égard.

En ce qui concerne les produits de base, nous rappelons qu'il faut sans plus tarder assurer l'entrée en activité effective du Fonds commun, stabiliser et renforcer les marchés, créer des cadres généraux de coopération internationale aux niveaux de la transformation, de la commercialisation, du transport et de la distribution, enfin, mettre en place un mécanisme complémentaire destiné à compenser les déficits enregistrés par les pays en développement au titre de leurs recettes d'exportation de produits de base.

Quant au commerce, le projet distribué, qui couvre divers domaines prioritaires, propose des solutions efficaces et pratiques concernant plusieurs points : protectionnisme et aménagements de structure, sur lesquels il existe déjà un large consensus de principe; nécessité d'accroître la stabilité et la fiabilité des programmes au titre du système généralisé de préférences pour rendre celui-ci plus efficace; étude des principes en vigueur en vue d'instaurer un système de normes commerciales à caractère universel; et élaboration d'un programme de

[3] *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, douzième session extraordinaire, Supplément n° 1 A* [TD/B/958 (vol. II)], paragraphes 13 à 23.

travail pour la CNUCED en matière de services, en vue d'accroître la participation des pays en développement dans ce secteur.

Dans le domaine financier, nos projets intéressent en particulier les questions suivantes : APD, nécessité de permettre aux institutions financières multilatérales existantes de fonctionner avec le maximum d'efficacité, adoption de mesures complémentaires en vue du réaménagement de la dette extérieure des pays en développement et d'initiatives visant à restructurer le système monétaire et financier international pour en faire un instrument plus efficace en faveur d'une croissance soutenue de l'économie mondiale et, notamment, de celle des pays en développement.

Dans le même ordre d'idées, à propos du programme de mesures immédiates, je voudrais attirer l'attention sur l'importance qu'attache le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la mise en œuvre effective et en temps opportun du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, sur la profonde inquiétude ressentie, partout, face à la grave crise économique que connaissent ces pays, et sur la préoccupation qu'inspire la lenteur de l'application du programme adopté à l'unanimité à la Conférence de Paris[4].

Dans le cadre du programme de travail normal de la CNUCED et en rapport avec chacune des subdivisions du point 13 de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de présenter les propositions concrètes du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant le transfert de technologie, les transports maritimes, la situation particulière des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires, les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et l'assistance aux peuples qui luttent pour se libérer du colonialisme et reconquérir leur identité nationale. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept expose aussi à la Conférence sa position au sujet de la coopération économique entre pays en développement et des questions institutionnelles qui appellent certainement des initiatives recueillant la plus large adhésion de tous les participants.

Permettez-moi de vous faire part de quelques brèves réflexions concernant les premières réactions des autres groupes régionaux ou délégations au moment où les résultats de la réunion ministérielle de Buenos Aires ont été présentés à la douzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement. Je suis conscient du fait que la dynamique de la situation économique et politique internationale a peut-être modifié quelques-uns des concepts qui avaient alors été énoncés, mais mon propos est de m'efforcer d'assurer une meilleure compréhension, de dissiper des malentendus éventuels et d'instaurer pleinement le dialogue pour lequel nous sommes convoqués ici.

A cette occasion, il a été réconfortant d'enregistrer, chez les différents groupes et délégations, une réaction positive aux efforts de concertation déployés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Par ailleurs, on s'est accordé à penser que les pays en développement, non seulement avaient fait œuvre de pionnier, mais encore avaient apporté une contribution essentielle à la recherche des points de convergence. Nous n'ignorons pas certaines préoccupations exprimées par quelques pays industrialisés, qui ont rappelé avec insistance les avantages du système économique, commercial et financier international en vigueur et la capacité de ce dernier de répondre aux besoins dynamiques d'une économie mondiale en pleine évolution. Il semble superflu de répéter que le monde en développement n'a pas la prétention de remodeler ici les institutions internationales qui régissent le commerce, le financement et le développement. Par contre, il importe de mettre en évidence la faiblesse de sa représentation dans les mécanismes de décision de ces organismes internationaux, la réaction insuffisante et tardive du FMI devant les problèmes de liquidités des pays en développement et les résultats très insuffisants obtenus, à l'issue de la session du GATT tenue à l'échelon ministériel en novembre 1982, par les pays les moins avancés parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Pour ce qui est des aménagements de structure, certains ont fait valoir que, dans les documents qui constituent la Plate-forme de Buenos Aires, la majorité des compromis semblait incomber aux pays développés et que les pays en développement devraient procéder à leurs propres aménagements, en libéralisant leur économie. En même temps, ils ont insisté sur le coût social élevé des aménagements de structure pour les pays industrialisés.

Face aux arguments que je viens de mentionner, il apparaît important d'établir une relation de compatibilité entre la notion de coût social pour les pays développés et l'argument selon lequel ce serait aux pays en développement d'accélérer leur processus d'ajustement. Non seulement ceux qui possèdent le plus sont le mieux placés pour assumer et minimiser les incidences de la restructuration, mais encore les pays qui jouent un rôle capital dans l'orientation globale de l'économie mondiale ont, pour des raisons évidentes, une plus grande part de responsabilité dans l'exécution des aménagements qu'exige de nous tous l'instauration d'un ordre international plus équitable et plus équilibré.

Nous avons écouté les délégations de pays développés qui, dans leur déclaration, ont parlé de transparence, à propos de l'éventualité de la tenue d'une conférence internationale qui fixerait les grandes lignes d'une participation accrue des pays producteurs à la transformation, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits de base, et à propos aussi du problème du protectionnisme. En réalité, la transparence ne permet que de mieux visualiser les problèmes; elle n'offre aucune solution par elle-même. Il semblerait même qu'il existe une contradiction entre, d'une part, soutenir qu'il faut éviter toute ingérence bureaucratique d'organismes internationaux en matière économique et commerciale et, d'autre part, souligner la nécessité des mécanismes de notification tant il est évident que, lorsque les mesures sont connues, la différence de pouvoir de négociation entre les uns et les autres limite ce que certains Etats, en particulier les pays en développement, peuvent accomplir face aux mesures prises par d'autres Etats. Cette transparence ne permet pas non plus de lutter contre le protectionnisme croissant que certains pays déve-

[4] Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

loppés prétendent légitimer par le biais de procédures officielles complexes.

Pour ce qui est des observations sur la nécessité de faire un choix parmi les sujets de discussion, ainsi que des commentaires sur l'interdépendance des différents secteurs de l'économie internationale, le Groupe des Soixante-Dix-Sept est conscient de l'existence d'aspects qui s'imposent par leur urgence, mais il ne faut pas pour autant délaisser certains problèmes structurels à moyen et à long terme et oublier que certaines questions sont de la compétence des organes permanents du système. Compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des intérêts en jeu à cette Conférence, aucun des sujets figurant à l'ordre du jour ne devrait être exclu du dialogue, quelle que soit la décision qui, en définitive, sera adoptée d'un commun accord.

Il convient de s'arrêter tout particulièrement sur les propos de ceux qui, parlant de relance et de développement, semblent mettre l'accent sur la première, et pour qui le redressement économique du monde en développement ne saurait donc être que la conséquence de la reprise économique dans les grands centres industriels; or, cette opinion contredit les enseignements de l'histoire, car l'expansion de ces grands centres s'est toujours faite par l'élargissement de leurs frontières, c'est-à-dire en stimulant le développement et, partant, en augmentant le pouvoir d'achat des grands marchés que constituent les pays en développement.

C'est pour cette raison que le Groupe des Soixante-Dix-Sept affirme qu'il comprend l'importance qu'il y a à appuyer et promouvoir la reprise économique; il n'en est pas moins convaincu que c'est seulement en favorisant le développement de tous les pays sans exception que l'on pourra créer les conditions durables d'une telle reprise.

Pour d'autres, la crise tient essentiellement, parmi les nombreux éléments qui forment le monde complexe des relations internationales, à la seule course aux armements, tant il est vrai que si l'on pouvait affecter au développement une partie des ressources qui y sont consacrées, nombre de problèmes dont nous souffrons pourraient être résolus. Il ne faut pas oublier que les pays en développement, et même une partie des pays développés, ne jouent à cet égard qu'un rôle tout à fait secondaire et ne sont donc pas en mesure ne serait-ce que de participer à l'adoption des décisions fondamentales qui sont prises par ceux dont la responsabilité en la matière est capitale.

Pour conclure mes observations et remarques au sujet des premières réactions enregistrées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de ses contacts officiels et officieux avec les représentants d'autres groupes participant à la Conférence, je voudrais répéter qu'à nos yeux les propositions et projets de résolution présentés fourniront sans aucun doute une base de négociation fondamentale et systématique. Nous sommes persuadés d'avoir posé les problèmes de façon rationnelle, ainsi que d'avoir présenté des propositions fondées et s'articulant logiquement.

Agissant dans un esprit de véritable coopération et ouverts à leurs critiques, nous demandons à ceux qui ne pensent pas comme nous de justifier les préoccupations que leur inspirent le contenu ou l'opportunité de nos propositions en se montrant prêts à offrir, en ce lieu de dialogue et de consensus, d'autres solutions possibles, aussi complètes et de même valeur.

M'acquittant du mandat que m'a confié le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de sa réunion de Buenos Aires, j'ai voulu faire connaître personnellement à la communauté internationale les préoccupations, aspirations et espoirs des pays en développement, et aussi les propositions concrètes qu'ils formulent et qui portent témoignage de la responsabilité confiée par nos peuples à la Conférence, instance suprême de dialogue et de concertation.

Je puis vous assurer que tout effort de convergence trouvera un écho favorable auprès des pays en développement, lesquels se sont préparés à cet effort avec sérieux et dans un esprit de coopération. Il reste à trouver, à Belgrade, les réponses voulues. Il le faut maintenant et ici.

Il convient, me semble-t-il, de mettre en garde contre le danger qu'il y aurait à retarder les décisions, en faisant valoir des questions de compétence et d'opportunité. Les gouvernements nous ont dotés d'institutions internationales pour nous permettre d'arrêter ensemble, au niveau multilatéral, des politiques économiques, commerciales, financières et de développement. Tirons parti au maximum de l'occasion qui nous est aujourd'hui offerte.

Il ne serait pas raisonnable d'examiner les propositions du monde en développement en se plaçant dans une perspective optimiste ou compte tenu de l'évolution récente d'indicateurs qui — il faut s'en féliciter — semblent annoncer une reprise dans quelques grands pays industriels. Notre développement sera sans doute favorisé par cette reprise, mais il n'y est pas automatiquement lié.

Il se pourrait bien que, comme ce fut le cas si souvent dans le passé, la prospérité d'un groupe de pays ne rejaillisse pas sur le reste de l'économie mondiale; bien mieux, il se pourrait que cette prospérité se fasse aux dépens d'autres groupes de pays moins bien armés pour défendre les prix de leur production, face aux nations industrialisées.

Cette vision des choses, qui n'est pas le fruit de la pure imagination et qui trouve sa justification dans l'histoire, semblait avoir été définitivement écartée lorsque les principaux économistes du monde ont proclamé la nécessité du progrès général de tous les peuples comme condition fondamentale de la prospérité universelle.

Je rentre dans mon pays avec le sentiment de m'être acquitté de ma part de responsabilités, en tant qu'homme d'Etat. Les hommes politiques et spécialistes qui restent à Belgrade sauront certainement porter le dialogue jusqu'à la concrétisation d'idées réalistes, viables et justes. La présente Conférence est un défi à l'imagination et à la volonté politique. Que ses résultats soient à la mesure des espérances et des besoins pressants de nos peuples. Tels sont le message que je vous adresse et le vœu que je forme.

Déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par le lieutenant-général Hussain M. Ershad, président du Conseil des ministres du Bangladesh*

Permettez-moi de vous transmettre les cordiales salutations du peuple et du Gouvernement du Bangladesh. Nous sommes tous ou presque tous venus ici avec des espérances diverses. Notre espoir commun est, j'en suis convaincu, que la Conférence contribuera à trouver des solutions à des problèmes qui ont été universellement constatés et reconnus.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire au Gouvernement et au peuple yougoslaves que nous leur sommes reconnaissants de l'accueil chaleureux et de la généreuse hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis notre arrivée dans ce grand pays, et pour féliciter nos hôtes de l'excellente organisation de la Conférence.

Je voudrais aussi souligner le prix que nous attachons aux éminents services rendus à la communauté internationale au fil des ans par M. Gamani Corea, dans ses fonctions de secrétaire général de la CNUCED.

C'est une bonne chose que cette Conférence importante se tienne dans la ville historique de Belgrade, puisque c'est ici que les idéaux et les principes du mouvement des pays non alignés ont trouvé leur première expression formelle sous la sage conduite du président Josip Broz Tito qui, toute sa vie, a défendu la cause de la compréhension et de l'amitié entre les nations.

La sixième session de la Conférence se tient à un moment difficile de notre histoire. La situation économique devant laquelle se trouve la communauté internationale rappelle, au dire de certains, la grande crise des années 30. La production mondiale a effectivement baissé et, en dépit d'une reprise économique impressionnante aux Etats-Unis d'Amérique, les taux d'intérêt réels restent élevés et les taux de change imprévisibles. On dit aussi que, pour la première fois en près de quatre décennies, le commerce mondial a fléchi et que, malgré certains signes récents d'amélioration, la production continue de stagner dans les pays développés. Les mesures protectionnistes ont ajouté à la complexité de nos problèmes et continuent d'aggraver très sérieusement le chômage.

Dans les pays en développement, les prix des produits de base, en valeur réelle, sont aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis cinquante ans. Le déficit de la balance des paiements courants de ces pays s'élève à 100 milliards de dollars et leur dette extérieure totale atteint le chiffre vertigineux de 600 milliards de dollars. Ces pays ont été contraints de réduire fortement leurs investissements et leurs importations de biens essentiels, ce qui assombrit leurs perspectives de développement à moyen et à long terme. Dans de nombreux cas, le PIB par habitant a régressé.

La situation dans laquelle nous nous trouvons tous aujourd'hui est trop grave et a des répercussions trop importantes pour que nous perdions du temps en polémiques. Il serait tout à fait déplacé de se lancer dans un interminable débat pour déterminer si la crise est conjoncturelle ou structurelle, si elle appelle une approche sectorielle ou une approche Nord-Sud, ou si la CNUCED est un organe consultatif ou un cadre de négociation. De même, alors que nous sommes tous parfaitement d'accord sur le fait que la solution de nos problèmes actuels passe par une confiance mutuelle et que nous sommes d'accord aussi pour penser — ce dont même la récente réunion au sommet de Williamsburg s'est fait l'écho — qu'aucune reprise économique mondiale n'est possible tant qu'on négligera la situation critique des pays les moins avancés, nous continuons de gaspiller une énergie et un temps précieux en discussions vaines et abstraites sur la question de savoir s'il vaut mieux renforcer ou restructurer les institutions de Bretton Woods. Aujourdhui, aucun d'entre nous ne peut se permettre de participer à des conférences internationales qui paraissent à la fois coûteuses et inutiles aux peuples dont nous sommes les mandataires; aussi je crains que, si une réunion aussi importante que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne parvient pas à rétablir rapidement la crédibilité des conférences internationales et la confiance de l'ensemble de l'humanité en l'utilité de ces conférences, nous ne puissions même pas sauvegarder les institutions mêmes dont la structure et l'existence font depuis si longtemps l'objet de nos débats, sans aucun résultat visible. Pardonnez-moi de parler en des termes aussi catégoriques, mais je puis vous assurer que je veux être à la fois franc et sincère, et j'espère qu'à notre retour de Belgrade nous pourrons tous dire à nos peuples qu'ils peuvent encore compter sur une vie meilleure.

Je pense qu'il serait pertinent de parler ici de notre propre expérience. Le Bangladesh, comme 35 autres pays en développement, fait partie de la catégorie des pays les moins avancés, dont la population totale est de 300 millions de personnes. Indépendamment de notre volonté, notre base économique est trop étroite et notre infrastructure économique et sociale trop fragile pour que nous puissions opérer les ajustements nécessaires dans une situation de crise. C'est pourquoi nous sommes ceux qui souffrent le plus des bouleversements de l'économie mondiale. Pour donner un exemple, les termes de l'échange du Bangladesh ont accusé au total un recul de 33 % environ entre 1980 et 1982 par suite de la chute des prix de nos principaux produits d'exportation, qui sont le jute, les articles en jute, le cuir et le poisson surgelé. Alors que nos importantes ressources humaines, naturelles et minérales restent en grande partie inexplorées et inexploitées par manque d'investissements, les quelques produits que j'ai mentionnés représentent actuellement environ 10 % de notre PIB. Avec la hausse des factures d'importation d'énergie, de denrées alimentaires et d'autres produits indispensables, nous nous trouvons dans l'impossibilité de recueillir tous les fruits des nombreuses réformes profondes que nous avons récemment entreprises dans les domaines administratif, social, économique et autres.

Par conséquent, quand nous soutenons que les institutions internationales et les donateurs bilatéraux doivent appuyer les efforts des pays les moins avancés par

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/298.

un accroissement substantiel des apports financiers, à des conditions de faveur, nous nous fondons sur des réalités incontestables. Le Fonds commun pour les produits de base et les accords internationaux de produit déjà négociés doivent commencer à fonctionner sans plus attendre. Il faut mettre en place un arrangement du type Stabex[5] en faveur des pays les moins avancés. Nous avons besoin aussi de mécanismes internationaux appropriés pour compenser les déficits enregistrés au titre de nos recettes d'exportation liées aux produits de base. Pour arriver progressivement à payer nos importations, nous avons besoin d'un accès privilégié à des marchés plus étendus. Etant donné leur gravité, nos problèmes appellent un ensemble de mesures spéciales et non réciproques qui favorisent l'entrée en franchise de nos produits d'exportation sur les marchés des pays développés, en particulier par la suppression de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires.

Les participants à la cinquième session de la Conférence ont clairement reconnu la nécessité d'assurer une transformation structurelle de l'économie des pays les moins avancés et de les aider à jeter les bases d'une croissance autonome. En 1981, la Conférence de Paris a adopté le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et la communauté internationale s'est engagée à collaborer pleinement à sa mise en œuvre.

Force est cependant de constater que les engagements pris il y a déjà deux ans ne se sont pas traduits dans les faits, que ce soit dans le domaine de la sécurité alimentaire, des courants de ressources, de l'énergie, des produits de base ou dans celui du commerce. En cette période critique, tous les pays — ceux du Nord comme ceux du Sud et les pays à économie de marché comme les pays à économie planifiée — doivent réitérer leur ferme volonté de mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action. Il s'agit là d'un objectif prioritaire car la survie de 300 millions d'êtres humains en dépend.

Le Bangladesh demeure toutefois convaincu que les problèmes mondiaux doivent être résolus dans une optique mondiale et que les négociations globales seront le meilleur moyen de faire front commun pour venir à bout des difficultés économiques internationales. Depuis qu'il assure la présidence du Groupe des Soixante-Dix-Sept à New York, le Bangladesh s'efforce de s'acquitter de sa tâche en faisant preuve de pragmatisme et de mesure. Le Groupe a laissé la porte ouverte au dialogue et cherché à ranimer l'esprit d'interdépendance et de coopération entre les nations. Au cours de mes rencontres avec les dirigeants de ce monde et de mes entretiens avec nombre d'entre eux, j'ai attiré leur attention sur la nécessité de trouver les moyens d'aider concrètement les nations à coexister, à se développer ensemble et à s'entraider, puisque leurs intérêts et leur destinée se rejoignent.

A New Delhi et à Buenos Aires, les pays en développement, convaincus que le renforcement de la coopération internationale exigeait des mesures mutuellement avantageuses, se sont efforcés de formuler des propositions précises et concrètes en ce sens. Nous sommes persuadés que cette approche permettra d'engager des négociations fructueuses non seulement avec nos partenaires des pays industrialisés représentés à Belgrade, mais encore avec les pays qu'il est convenu d'appeler les moins avancés.

Les participants à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983[6], ont pris un certain nombre de décisions très difficiles mais importantes qui concernent les problèmes économiques mondiaux à court et à long terme. L'exécution du programme de mesures immédiates a été jugée essentielle pour relancer le développement économique des pays du tiers monde. On a estimé que ce processus entraînerait une reprise mondiale soutenue. Nous appuyons pleinement la proposition visant à convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement, qui a été présentée à New Delhi, et nous nous félicitons que cette proposition ait été bien accueillie à Williamsburg, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant puisqu'après tout il s'agit là d'une idée qui, sous une forme ou sous une autre, a déjà été exprimée aussi par de nombreux pays développés.

La sixième session de la Conférence, à notre avis, devrait aussi ouvrir la voie à une mise en route rapide des négociations globales. Le mode d'approche extrêmement souple adopté à New Delhi pour ces négociations devrait dissiper définitivement toute appréhension à cet égard. Il s'agirait, dans un premier temps, d'aborder uniquement les questions dont nous pensons que la discussion pourrait s'engager sans soulever de difficulté. Toutes les autres questions délicates pourraient être laissées à un groupe de travail lorsqu'un accord se sera dégagé.

Les événements récents n'ont fait que confirmer la nécessité d'une approche intégrée des problèmes économiques globaux. Nous ne devons pas hésiter à créer, par des mesures concrètes, les conditions nécessaires pour aller de l'avant.

Rien ne peut remplacer une action directe des pays en développement eux-mêmes. Nous estimons que la coopération Sud-Sud devrait jouer un rôle de plus en plus important. A Arusha, en 1979, et à Caracas, en 1981, des domaines se prêtant à la coopération ont déjà été définis. A la cinquième session de la Conférence, à Manille, la communauté internationale s'est engagée à soutenir et à promouvoir la coopération économique entre pays en développement. Ces derniers sont attachés au renforcement de leur coopération mutuelle. Nous devons tous reconnaître que cette coopération peut être extrêmement utile à l'économie mondiale dans son ensemble et contribuer à la mise en place d'une communauté internationale vivant dans la stabilité et en harmonie. Nous invitons nos amis et partenaires à favoriser et à cautionner sans réserve ce processus important.

En dépit de nombreux obstacles et difficultés, la CNUCED a, par le passé, indiqué la voie à suivre pour aborder dans un esprit constructif des questions crucia-

[5] Système de stabilisation des recettes d'exportation institué par la première Convention de Lomé, conclue entre la Communauté économique européenne et 46 pays ACP le 28 février 1975, et renforcé par la deuxième Convention conclue entre la Communauté et 58 pays ACP, à Lomé, le 31 octobre 1979 [voir *Journal officiel des Communautés européennes*, 23e année, n° L 347 (22 décembre 1980)].

[6] Les documents finals de la Conférence sont reproduits dans le document A/38/132-S/15675, annexe.

les telles que les produits de base et le commerce, la dette et l'aide au développement et les problèmes des pays les moins avancés. Nous devons aller plus loin dans cette voie. A la conférence de New Delhi et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, récemment tenue à Buenos Aires, les pays en développement ont lancé un appel en faveur du dialogue, de la compréhension et de la coopération. Que nos amis du monde développé apportent une réponse positive à cet appel. Ne laissons pas passer cette chance, car ce sont les questions fondamentales de la paix, du progrès et de la prospérité du monde entier qui sont en jeu.

Déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Mohamed Hosny Moubarak, président de la République arabe d'Egypte*

Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je commencerai mon discours en adressant mes félicitations toutes particulières à votre pays, la Yougoslavie, pour vous avoir choisi en vue de devenir le Président de la Conférence. Nous sommes tous persuadés que vous contribuerez largement au succès de cette conférence, en faisant en sorte qu'elle puisse réaliser toutes les aspirations dont elle est porteuse.

Ma présence à Belgrade aujourd'hui, à cette sixième session de la Conférence, évoque pour moi de très chers souvenirs liés à notre recherche commune d'un ordre politique et économique plus juste dans le monde. C'est à Belgrade que la première réunion au sommet des pays non alignés s'est tenu en 1961. Il y avait à l'époque moins de 30 pays non alignés; il y en a aujourd'hui plus de 100. Ce fait démontre bien la juste vision de l'histoire qu'avaient les pionniers fondateurs du mouvement.

C'est dans l'esprit qui s'est dégagé du premier sommet des pays non alignés que l'Egypte a accueilli la première réunion des pays en développement, au Caire, en 1962. A cette réunion, certains concepts ont été énoncés, qui se sont concrétisés ensuite en un appel lancé en faveur de la convocation de la première conférence sur le commerce et le développement; la conférence en question a effectivement eu lieu en 1964. L'une des résolutions les plus importantes qu'elle ait adoptées a concerné la mise en place d'un secrétariat permanent placé sous la direction de M. Raúl Prebisch, qui a consacré ses efforts, son expérience et ses connaissances à défendre la cause des pays en développement. Je saisis cette occasion pour le saluer tout spécialement.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années, s'est dessiné ce qu'il a ensuite été convenu d'appeler le groupement des pays en développement, comprenant les pays d'Afrique et d'Asie nouvellement indépendants, et les pays d'Amérique latine. Ainsi, la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été en fait la première occasion de voir ces nations réunies avec les autres groupements politiques et économiques du monde. Le but final de cette rencontre était d'instaurer un ordre économique plus efficace et plus juste. Depuis cette époque, la CNUCED est restée la seule tribune universelle à examiner de près et de façon suivie les problèmes du commerce et du développement. Aujourd'hui, malgré la période difficile qu'elle traverse, on peut dire que la CNUCED a à son actif d'éminentes réalisations dans divers domaines comme le commerce, les produits de base et les transports maritimes.

Dans l'intervalle, également, le monde a été en profonde mutation, à cause de la révolution scientifique et technique qui en a fait une seule et même entité. A cela, il faut ajouter les progrès remarquables réalisés dans le développement des structures et des moyens de production, au point que le monde en général a connu une période de prospérité sans précédent, au cours de laquelle le niveau de vie s'est considérablement élevé dans les pays développés.

Cependant, ces importants changements dus aux conquêtes industrielles et scientifiques des pays développés n'ont pas eu d'équivalent chez nous, dans le tiers monde. Malgré les progrès considérables accomplis par un certain nombre de pays en développement dans les domaines de l'industrie et de l'autonomie alimentaire, malgré la hausse des prix du pétrole à la suite de la guerre d'octobre 1973, et malgré l'apparition de l'OPEP en tant que puissance financière et économique réelle, les problèmes de l'ensemble du tiers monde restent sans solution. L'Afrique en particulier est le moins développé de tous les continents puisqu'on y trouve le plus grand nombre de pays classés parmi les moins avancés. Parallèlement, le problème de la sécurité alimentaire a pris d'énormes proportions dans beaucoup de pays. A cela est venue s'ajouter la crise économique mondiale actuelle qui a encore aggravé les problèmes des pays en développement, en leur causant des difficultés supplémentaires qu'ils n'avaient jamais connues jusqu'alors, comme le problème de la dette extérieure.

Il n'est pas facile d'expliquer les raisons pour lesquelles le dilemme des pays en développement s'est aggravé. On ne peut pas l'attribuer à un seul facteur, car plusieurs causes s'imbriquent les unes dans les autres, et nombre de pays du tiers monde ont commencé leur processus de développement en partant de rien ou presque, sans aucune base technologique et industrielle et même sans l'infrastructure nécessaire. Par ailleurs, beaucoup dépendent de l'exportation d'un ou deux produits primaires et tous ont pâti de l'instabilité des prix de ces produits, lesquels n'ont cessé de diminuer par rapport à ceux des articles manufacturés qui constituent l'essentiel de leurs importations. Il faut mentionner aussi un autre facteur important, à savoir les circonstances politiques régnant dans des régions comme le Moyen-Orient qui souffre de la guerre depuis plus de trente-cinq ans. Enfin, il y a les facteurs de caractère local liés à la nature et à la population tels que la surpopulation, l'exode des compétences et les habitudes de consommation coûteuses qui se répandent.

Malgré l'aggravation des problèmes économiques rencontrés par les pays en développement (qui, en fait,

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/297 et Corr.1.

font partie des problèmes de l'économie mondiale), une seule réunion au sommet a été organisée entre les pays en développement et les pays développés pour étudier ce que l'on pourrait faire pour changer l'ordre économique mondial — il s'agissait de la réunion de Cancún, en octobre 1981, qui s'inscrivait dans l'effort visant à faire progresser l'idée de négociations globales.

A cette occasion, j'ai accueilli avec satisfaction l'invitation par laquelle le Secrétaire général de la CNUCED, M. Gamani Corea, a demandé aux chefs des Etats membres d'assister à cette conférence et de participer à ses travaux, car cela nous donnerait à tous la possibilité de connaître directement l'évolution du dialogue international et de mesurer les dimensions réelles des problèmes économiques mondiaux, ce qui nous serait très utile au moment d'aborder nos propres problèmes économiques nationaux.

A ce propos, je tiens à appuyer l'idée selon laquelle il serait bon de tenir à l'avenir des réunions périodiques au niveau le plus élevé, réunissant des chefs d'Etats du Nord et du Sud pour examiner la situation économique mondiale et convenir de politiques qui permettraient à la communauté internationale d'éviter des crises aiguës répétées et à tous les pays et peuples du monde d'avoir accès au développement économique.

La présente session de la Conférence revêt une importance particulière du fait qu'elle se réunit à un moment où le monde traverse la crise économique la plus grave depuis la grande crise des années 30. Elle nous offre ainsi l'occasion unique de cerner les facteurs de désorganisation de l'économie mondiale et, dès lors, de nous efforcer de définir, d'un commun accord, les mesures à prendre d'urgence pour surmonter la crise et les réformes radicales à apporter à la structure de l'économie mondiale.

La crise actuelle a provoqué, d'une manière générale, un fléchissement du commerce international tandis que le chômage a atteint des niveaux inégalés depuis cinquante ans. Or ces deux phénomènes et d'autres circonstances défavorables ont eu des répercussions profondes sur les pays en développement en particulier : les prix des produits primaires ont baissé d'un tiers, les réserves d'un certain nombre de pays en développement ne suffisent pas à couvrir leurs besoins au-delà d'un mois. En même temps, la dette de ces pays s'élève à 630 milliards de dollars et le coût annuel du service de la dette a atteint 130 milliards, ce qui représente en moyenne un quart des recettes d'exportation de ces pays. Il n'est donc pas étonnant que le processus du développement soit au point mort dans beaucoup de ces pays et que le revenu par habitant de 24 pays d'Afrique ait diminué d'un sixième ces dix dernières années. Il ressort de tous ces faits, entre autres, que la crise économique se traduit pour les pays en développement par un recul des taux de croissance et par le chômage, partiel ou total (qui toucherait actuellement 500 millions de personnes). Elle signifie aussi que davantage de personnes mourront de faim et qu'il y aura davantage de maladies et de frustrations.

Néanmoins, la crise économique a clairement montré que pour remettre l'économie sur la voie de la croissance la reprise dans les pays développés ne suffit plus. Il faut aussi, pour cela, relancer le processus du développement dans les pays en développement et affirmer la notion de la dépendance mutuelle, devenue une nécessité avec la crise actuelle. Une relation organique s'est esquissée entre l'économie des pays développés et celle des pays en développement. Le Président de la Banque mondiale a déclaré, le 10 mai 1983, qu'un essor économique et le retour à la croissance ne seraient pas possibles tant que les pays industrialisés et les pays en développement n'auraient pas pris conscience de la nécessité de la dépendance mutuelle et agi en conséquence.

Par ailleurs, un certain nombre d'idées et de propositions ont été avancées à divers niveaux, officiels et officieux, axées sur un point commun : l'imbrication des problèmes du monde relatifs au commerce, aux finances, à la monnaie et au développement, est de mieux en mieux perçue. La sixième session de la Conférence se réunit donc sous un étendard commun levé par tous les pays : celui de l'interdépendance mutuelle.

Nous pensons donc que le Secrétaire général de la CNUCED, M. Gamani Corea, a eu raison de considérer le problème de la reprise économique et celui du développement comme une seule et même question, et d'inviter la Conférence à examiner la situation économique mondiale comme formant un tout, pour que le développement soit le moyen de sortir de la crise et la reprise celui d'accélérer le développement.

Nous n'envisageons pas le développement comme une question de charité ou de dons; il s'agit, avant tout, d'un problème national qui intéresse chaque Etat mais aussi d'un problème mondial, car nous vivons dans un monde où la communauté des intérêts et des destins a été mise en évidence.

Pays en développement, nous sommes convaincus que la responsabilité de notre développement nous incombe en premier lieu et que, quelles que soient les interprétations, une chose reste certaine : plus une société travaille et plus elle le fait avec persévérance, plus elle tirera profit de son travail. Chaque Etat recueillera, en fin de compte, les fruits des politiques qu'il a choisies pour résoudre ses problèmes politiques, économiques et sociaux.

Etant donné les faits se rapportant à la situation économique dans le monde, on peut dire que quels que soient les efforts déployés par les pays en développement et si prudentes que soient les politiques qu'ils pratiquent, ils resteront exposés aux effets directs et souvent violents de facteurs économiques externes liés à l'évolution de l'économie mondiale et aux politiques et organes qui la déterminent. Je n'ai pas besoin d'énumérer ces facteurs car vous les connaissez bien et vous savez quelles sont exactement les conséquences des fluctuations des prix des matières premières pour les pays en développement dont l'économie dépend de l'exportation de ces matières. Vous savez aussi quelles sont les répercussions de la hausse des taux d'intérêt sur l'endettement et les incidences des fluctuations des taux de change sur le commerce international. Vous saisissez assurément les répercussions des diverses combinaisons de tous ces facteurs sur les pays en développement et leur capacité de maintenir leur croissance.

En outre, les pays en développement ne peuvent en aucune façon échapper à un phénomène économique se produisant dans les pays développés. Dans bien des cas,

ils n'ont pas les instruments nécessaires pour faire face à de tels phénomènes. Pour ne citer qu'un exemple, j'évoquerai ici le phénomène de l'inflation dont les pays développés ont souffert dans les années 70 et qui s'est propagé rapidement pour frapper les pays en développement qui n'ont pu l'empêcher de s'infiltrer dans leur économie nationale. Je pourrai aussi mentionner les conséquences que les structures de consommation caractérisant les pays développés ont sur la situation dans les pays en développement.

C'est ainsi que le monde où nous vivons est devenu interdépendant d'une façon que n'auraient jamais pu envisager ceux qui ont posé les fondements de l'ordre économique actuel. Le devoir qu'ont les gouvernements de « mettre de l'ordre dans leur propre maison » est désormais commandé dans une large mesure par des facteurs externes sur lesquels ils n'ont aucune prise.

Nous estimons que c'est une réforme économique fondamentale dont on a besoin parce que les phénomènes que nous observons dans l'économie mondiale ne sont ni fortuits ni momentanés. Il est certain qu'une reprise économique ne suffirait pas à elle seule à corriger le désordre actuel; il est donc inévitable que nous en arrivions à des politiques fondamentales qui permettent aux pays en développement de jouer leur rôle dans l'économie mondiale. Sachant que ces pays constituent aujourd'hui un élément indispensable du commerce international et que leurs marchés représentent un débouché important pour les exportations des pays développés (comme l'indiquent des statistiques récentes qui montrent qu'en 1981 les pays en développement ont absorbé 37 % du total des exportations des Etats-Unis d'Amérique, 40 % de celles de la Communauté économique européenne, 44 % des exportations japonaises et 33 % des exportations des pays d'Europe orientale), il est évident qu'ils ne pourront continuer à absorber ces importations que s'ils peuvent s'appuyer sur des structures économiques saines et tirer des recettes suffisantes de leurs exportations visibles et invisibles.

C'est ainsi qu'en Egypte notre balance commerciale est constamment déficitaire du fait du renchérissement des articles manufacturés importés, de la chute des prix de nos exportations de pétrole et d'un accroissement du taux du service de la dette imputable à la hausse des taux d'intérêt qui a englouti 24 % des recettes courantes brutes en 1981. C'est pourquoi nous sommes résolus à donner la priorité absolue au développement et à l'accroissement de nos exportations ainsi qu'à la réduction de nos importations.

Toutes ces considérations font que la question du développement des pays en développement se trouve maintenant au centre et non plus en marge de l'économie mondiale.

Pendant les années à venir, nos efforts devraient avoir principalement pour objectif d'effectuer une percée majeure grâce à l'exécution de grands projets de développement dans le tiers monde, avec la participation des pays développés. De tels projets pourraient aussi imprimer un élan extraordinaire à l'économie mondiale. Mais pour assurer la prospérité, il faut un nouvel esprit de coopération mondiale, fondé sur la volonté réelle de participer à l'œuvre conjointe de construction, de restauration et de création de nouveaux champs d'activité.

Hier, j'ai eu l'occasion de m'adresser à la Conférence internationale du Travail, et j'ai pu aussi examiner un certain nombre d'études du BIT, qui toutes corroborent notre façon de penser — à savoir qu'il faudra assurer à l'humanité près d'un milliard d'emplois d'ici à l'an 2000. La question se pose alors de savoir comment il sera possible de fournir un nombre aussi énorme d'emplois, à moins d'avoir suffisamment d'imagination et de détermination pour sortir des sentiers battus et réaliser une vaste expansion, étayée par de grands investissements. Les pays en développement ont un potentiel naturel extraordinaire, encore inexploité, qui permet au Nord de participer au processus de développement du Sud, et au Sud de devenir du même coup un facteur fondamental de la prospérité du monde. Le Sud ne doit plus être considéré comme une simple source de matières premières et un marché passif pour les produits manufacturés; il doit être traité comme un partenaire à part entière dans la marche vers le développement et le redressement économique.

On peut accroître la production et accélérer la croissance économique du monde en entreprenant de grands projets de développement régionaux dans des secteurs en développement. Les pays en développement ne seraient pas les seuls à profiter des fruits de ces projets, car les travaux entrepris auraient des effets profonds, et les avantages s'en feraient sentir partout. Mais, pour cela, il faut avant tout créer des cadres institutionnels fonctionnels en vue d'entreprendre les études de faisabilité nécessaires pour déterminer les secteurs qui se prêtent le mieux à l'exécution de ces projets, mettre en place l'infrastructure voulue et offrir des possibilités de financement et d'investissement, ainsi que les garanties dont doivent s'entourer ces investissements.

L'Afrique, avec ses énormes richesses énergétiques, minérales, hydrauliques, agricoles et forestières, a entrepris de mettre en œuvre une solide stratégie de développement socio-économique, esquissée par ses dirigeants à Monrovia en 1979. Cette stratégie a été complétée par un plan détaillé et un programme d'action précis, inclus dans la déclaration finale de la conférence au sommet qui s'est tenue à Lagos en 1980[7]. C'est ainsi qu'a été tracé un cadre bien net d'actions et de mesures en vue du développement du continent jusqu'à l'an 2000. Il reste néanmoins à instaurer une coopération internationale effective et à appliquer à l'échelon international les mesures nécessaires pour favoriser les efforts exercés au niveau régional.

Je pense qu'il est grand temps que la communauté internationale se rallie à l'idée de créer une banque mondiale du développement et prenne des mesures concrètes en vue de mettre cette idée en pratique, ainsi d'ailleurs que celle concernant la création de la banque du Sud, que nous avons proposée à la Conférence au sommet des pays non alignés, à New Delhi. La participation à cette banque ne devrait pas être limitée aux pays en développement, mais ouverte à toutes les nations.

---

[7] Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et Acte final de Lagos, adoptés à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Lagos (Nigéria), les 28 et 29 avril 1980 (voir A/S-11/14, annexe I).

Nous constatons avec satisfaction l'apparition dans certains pays développés d'indices témoignant d'un redressement économique qui, de l'avis général, demeure néanmoins fragile. Nous espérons tout de même que la reprise se maintiendra et se renforcera, et qu'ainsi la récession mondiale que nous connaissons actuellement prendra fin. En attendant, nous ne saurions accepter l'idée que la question du développement puisse être résolue grâce au maigre surplus que peut procurer le redressement économique des pays développés. La crise actuelle a montré que la solution de nos problèmes passe par une réforme radicale, fondée sur le principe de l'interdépendance. Nous pensons que certaines questions doivent être traitées sérieusement si l'on veut vraiment trouver une issue à la crise actuelle et remettre l'économie mondiale sur la voie de la croissance. L'objectif principal de ces efforts devrait être de permettre aux pays en développement d'avoir une part équitable de la production mondiale et de retirer un bénéfice équitable de leur propre production.

Une autre question importante est celle de la création d'un ordre propre à garantir une juste proportionnalité entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés. C'est une question qui ne saurait souffrir de retard et qui exige l'adoption immédiate des mesures nécessaires pour résoudre les problèmes que pose la chute des prix des matières premières et pour créer le Fonds commun pour les produits de base. L'Egypte, pour sa part, a déjà ratifié l'Accord portant création du Fonds commun.

Parallèlement se pose la question de l'ouverture des marchés aux produits d'exportation des pays en développement, qui doit leur permettre de continuer d'importer les biens d'équipement et de consommation dont ils ont besoin. Pour cela il faut que les pays développés réduisent les barrières protectionnistes et améliorent le régime de préférences tarifaires et le système de traitement préférentiel.

Les réformes dans le domaine monétaire n'ont rien perdu de leur importance et sont même plus urgentes que jamais. A ce propos, nous avons eu connaissance des propositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED[4] sur les mesures qu'il faut prendre pour résoudre la crise monétaire et financière actuelle, ainsi que le problème de l'endettement extérieur. Je pense que ces propositions pourraient servir de base à un consensus à la présente Conférence. Je note aussi avec satisfaction les déclarations faites par les dirigeants des principaux pays industrialisés à la réunion au sommet de Williamsburg, le 28 mai, dans lesquelles ils se sont montrés prêts à envisager sérieusement de réformer l'ordre monétaire mondial actuel.

Cela dit, nous pensons que la présente Conférence devrait examiner positivement la question de la coopération économique entre pays en développement. Cette coopération doit viser non seulement à faire progresser l'économie de ces pays et à coordonner leurs efforts, mais aussi à améliorer l'économie mondiale et la capacité des pays en développement à participer de plus en plus activement à la conduite de l'économie mondiale.

La hausse du prix du pétrole en 1973 est l'un des facteurs qui ont contribué à créer le climat politique d'où est née la notion de dialogue Nord-Sud. Nous avons commencé à préparer ce dialogue il y a déjà près de dix ans, mais rien de vraiment concret n'a encore été fait. Néanmoins, la crise économique mondiale actuelle pourrait contribuer à nous faire dépasser cette notion de dialogue, car elle a révélé la relation organique indéniable qui lie les économies de tous les pays du monde, qu'ils soient du Nord ou du Sud. Plus qu'à toute autre époque, nous partageons le sentiment que nous sommes dans le même bâteau et qu'il nous faut envisager une action concertée et des mesures immédiates, fondées sur l'unicité et l'universalité des problèmes, et donc sur la nécessité de nous y attaquer ensemble, unis dans la volonté et dans l'action.

De plus, nous vivons aujourd'hui une époque où les interactions ne se limitent pas au domaine économique mais s'étendent à tous les problèmes qui intéressent la survie, la stabilité et la sécurité de l'homme. Nous ne pouvons imaginer comment le monde pourrait atteindre une stabilité économique tant que se poursuit une terrible course aux armements. Les effets destructifs de cette course ne se limitent pas au gaspillage d'énormes ressources humaines, matérielles et naturelles; ils se manifestent aussi par une atmosphère d'anxiété et de peur de l'avenir.

C'est pourquoi je pense également que la stabilité économique, sociale et politique exige l'établissement d'une juste paix permettant à tous les peuples de vivre sur un pied d'égalité. A ce propos, il faut mentionner les droits de nos frères du peuple palestinien, celui de vivre en paix, et celui de jouir de l'autodétermination sur leur propre territoire, de façon qu'ils puissent contribuer, avec les autres peuples de la région, au développement de la patrie arabe. Cela vaut aussi pour nos frères d'Afrique australe et de Namibie, qui doivent avoir le droit de mener une vie décente et libre, ainsi que d'exercer leur autodétermination et leur souveraineté sur leurs richesses naturelles.

Nous approchons de la fin du siècle. C'est un siècle pendant lequel il s'est passé suffisamment d'événements pour rendre les peuples de notre époque plus mûrs et plus sages, et beaucoup plus convaincus que dans le monde actuel il n'y a pas de place pour la poursuite d'intérêts égoïstes au détriment d'autrui. En fait, le véritable intérêt particulier se confond avec l'intérêt public. Tout cela devrait nous amener à prôner un nouvel esprit de coopération internationale fondé sur l'unicité et l'universalité des problèmes, et donc l'unicité et l'universalité des solutions; une coopération fondée sur la participation à la construction d'un avenir plus radieux pour l'humanité, d'un avenir qui pourra apporter la paix et la prospérité à tous.

[4] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

Déclaration prononcée à la 173e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Robert D. Muldoon, premier ministre de la Nouvelle-Zélande*, **

La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient dans un climat de confusion exceptionnelle même si l'on se réfère aux dix dernières années. Le fonctionnement et l'évolution future de l'économie mondiale restent obscurs. Les premiers signes clairs d'une reprise de l'économie la plus puissante du monde se manifestent, mais l'ampleur et la durée de cette reprise et la possibilité qu'elle s'étende à d'autres pays sont difficiles à évaluer.

Tout le monde s'entend à reconnaître que nous sommes à la croisée des chemins. L'année 1983 nous offre des possibilités de transformation et de réforme comme il ne s'en est pas présenté depuis près de quarante ans. C'est une occasion que la communauté internationale peut, à son gré, saisir ou non, mais il ne faut quand même pas oublier que, à des degrés divers, tout le monde juge nécessaire de revoir la manière dont nous traitons les problèmes du commerce international et des paiements et dont nous y réagissons. Cela doit être le point de départ du débat qui s'ouvre ici à Belgrade.

Il semble que ce soit aujourd'hui la mode de lancer un appel pour une grande conférence internationale du genre de la première Conférence de Bretton Woods. Lorsque j'ai pour la première fois suggéré qu'on organise une conférence de ce type, il y a presque exactement douze mois, je me rendais bien compte que cela ne susciterait pas une réaction enthousiaste chez les amis de la Nouvelle-Zélande parmi les pays développés. Toutefois, après mûre réflexion, j'ai lancé cet appel. Ces cinq dernières années, aux réunions annuelles du FMI, j'ai soutenu et répété que les déficits courants cumulés et les problèmes d'endettement corrélatifs nous amèneraient un jour ou l'autre à une crise. J'en suis venu à croire de plus en plus qu'il existe d'autres problèmes économiques structurels graves qui, si rien n'est fait, soumettront le système mondial des échanges et des paiements à des contraintes croissantes.

Comme chez beaucoup de Néo-Zélandais, ma façon de concevoir les choses est modelée par le fait que je vis et que je travaille si près des petits pays en développement du Pacifique Sud et que, par conséquent, je ne vois pas leurs problèmes à travers une sorte de prisme Nord-Sud. Je les connais bien, en tant que voisins. Le fait de voir s'évanouir leur rêve d'une croissance économique autonome, de voir leur dette croître inexorablement et leurs gouvernements élus se débattre pour concilier les impératifs financiers et les besoins humains a contribué à me convaincre que certains aspects de notre démarche actuelle ne peuvent aboutir.

Pendant ces années, nous avons tous fini par apprendre, à la dure école de l'expérience, la réalité de l'interdépendance. Les ministres de pays riches et puissants soutenaient que le protectionnisme des années 70 pouvait être attribué à l'influence de la récession, mais tous les éleveurs néo-zélandais auraient pu leur dire que le protectionnisme avait des racines politiques et économiques plus profondes.

La Nouvelle-Zélande a toujours eu une économie dépendante, mais nous savons qu'une mauvaise gestion économique interne peut aggraver considérablement une situation déjà difficile. Comme dans beaucoup de pays en développement, nos exportations agricoles ont subi les effets des énormes fluctuations des prix des produits de base. C'est une des raisons pour lesquelles nous pouvons appuyer l'idée du Fonds commun pour les produits de base, bien que celui-ci ne vise pas les produits que nous exportons, et c'est aussi pourquoi mon gouvernement a pris, il y a deux semaines, la décision finale et logique de ratifier l'Accord portant création du Fonds commun.

Ces considérations m'ont conforté dans l'opinion qu'il fallait organiser une grande réunion internationale sous la forme d'une conférence du type de celle de Bretton Woods pour résoudre les blocages politiques qui sont apparus. Depuis, la situation a évolué beaucoup plus rapidement que je ne m'y attendais. A Londres, au moins d'août de l'année dernière, les ministres des finances du Commonwealth ont énergiquement soutenu ma proposition et créé un groupe d'experts pour examiner les problèmes plus en détail. Ce groupe devrait bientôt rendre son rapport. Au mois de février 1983, la Commission Brandt a approuvé une étude du système des échanges et des paiements internationaux. En mars, la conférence des pays non alignés a entériné l'appel lancé par le Premier Ministre indien pour une conférence sur les moyens monétaires et financiers au service du développement. A la suite de la réunion ministérielle de l'OCDE, tenue en mai, et à laquelle j'ai réitéré mon appel pour un examen de la situation selon les principes de Bretton Woods, le Président de la République française a fait une proposition très similaire. Enfin, à Williamsburg, il y a seulement quelques jours, les dirigeants des sept grands pays industrialisés ont invité leurs ministres des finances à collaborer avec le Directeur général du FMI pour préparer les bases de ce qui pourrait devenir une conférence monétaire internationale de haut niveau.

Nous pouvons reconnaître que les objectifs de ces différentes déclarations politiques ne sont pas identiques. Les compromis politiques qui ont mené à ces déclarations sont différents, de même que le langage employé. Les échéances envisagées pour ces activités peuvent être différentes. Cependant, toutes ces propositions ont un noyau commun. Je pense que nous sommes maintenant en présence de ce qu'on pourrait décrire, avec exactitude et fidélité, comme un engagement politique général, de la part de tous les principaux intéressés, d'entreprendre un processus qui, s'il est mené avec soin, aboutira à des réformes convenues dans le domaine du commerce et des paiements.

Nous avons commencé d'agir. Nous avons lutté pendant dix ans contre la montée du protectionnisme et les désordres financiers. Nous n'avions pas de cadre global

---

* Egalement chef de délégation.

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/308.

acceptable dans lequel les pays développés et les pays en développement auraient pu raisonnablement parler ensemble de ces problèmes interdépendants.

Nous commençons enfin à voir se dessiner une stratégie commune, mais il reste beaucoup à faire, car celle-ci, bien qu'étudiée au niveau politique le plus élevé, n'est encore esquissée que dans ses traits les plus généraux.

La tâche immédiate semble bien évidente — consolider la reprise, résister aux pressions qui incitent à opérer un revirement soudain des politiques de désinflation, s'assurer en cas de besoin les approbations législatives nécessaires pour accroître les ressources dont dispose le FMI, et amener les banques privées à procéder à de nouveaux rééchelonnements à mesure des besoins. Au-delà, nous trouvons les problèmes structurels du commerce et des paiements, qui risquent de freiner ou d'étouffer le redressement en cours. Ces questions exigent cependant une longue préparation avant qu'on puisse en faire le sujet d'une grande conférence internationale comme la première Conférence de Bretton Woods.

Il y a un certain nombre de propositions bien établies qu'il faudra examiner. Tout d'abord, les conditions fixées par le Fonds. En fait, la question n'est pas — et n'a jamais été — de savoir si des conditions doivent être fixées. Ce qui importe, c'est de savoir quelles sont les conditions qui permettent de s'attaquer aux actuels déficits structurels de la balance courante que connaissent un si grand nombre de pays. La vérité est que le traitement conditionnel n'a jamais donné de bons résultats. Les pays ont été découragés de venir au Fonds jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Deuxièmement, il faudrait examiner sérieusement les possibilités d'un ajustement plus symétrique des balances des paiements. Cette question est au moins aussi vieille que la Conférence de Bretton Woods elle-même. Elle a été réexaminée à fond lors des travaux du Comité des Vingt[9]. J'espère que, depuis lors, les événements nous ont suffisamment effrayés pour nous inciter à chercher de nouvelles solutions à de vieux problèmes.

Une plus grande stabilité des taux de change serait au cœur de tout examen approfondi du commerce et des paiements, et je crois qu'à ce sujet les vues commencent à converger. Peu nombreux sont maintenant ceux pour qui l'intervention seule peut soutenir des taux qui sont fondamentalement mal alignés. D'autre part, les défaillances d'un régime où les taux de change flottent librement, où les mouvements volatils qui interviennent n'ont souvent que peu de rapport avec les différences imputables à la compétitivité sous-jacente, deviennent de plus en plus évidentes. Je veux espérer qu'une étude sur ce problème permettra de renforcer le consensus naissant.

Les courants d'aide, et les mécanismes utilisés pour les engendrer, doivent être examinés de près. Si, à la suite de nouvelles études, la proposition d'un couplage DTS/aide ne trouvait pas un accueil favorable — et je serais déçu si tel était le cas — il faudra alors envisager d'autres possibilités permettant de donner à l'aide des fondements plus réalistes et plus sûrs.

[9] Comité spécial du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

Il est un certain nombre d'autres questions que nous devons nous contenter de mentionner : la notion de compte de substitution, la nécessité de disposer de mécanismes politiques efficaces pour la coordination des politiques macro-économiques, les taux d'intérêt, les questions d'aménagements de structure, et le protectionnisme, par exemple.

Le fait principal reste toutefois que nous avons cherché, tant bien que mal, à trouver un moyen de nous attaquer à ces questions dans un contexte général acceptable pour les principales parties en présence. A présent, les espoirs nourris à la conférence au sommet des pays non alignés de pouvoir réunir une conférence monétaire internationale ont reçu une réponse — prudente mais positive — de Williamsburg. C'est une invitation au dialogue, pour autant qu'un terrain commun puisse être trouvé. Faute d'y parvenir, chacun des principaux joueurs se repliera sur ses positions de départ. Nous nous retrouverons dix ans en arrière, en plein dans l'impasse Nord-Sud.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de se livrer à une analyse rigoureuse des problèmes dont est saisie la Conférence. Mais nous pouvons suggérer un thème qu'elle pourrait examiner — l'interdépendance. Il s'agit de l'interdépendance entre certaines questions telles que commerce et dette, de l'interdépendance entre des institutions, telles que le GATT, le FMI et la Banque des règlements internationaux, dont il faut rendre plus cohérentes les opérations pertinentes.

La notion d'interdépendance n'a rien de bien nouveau. Nous avons toujours su qu'il y avait des liens entre des questions telles que le commerce et les finances, la croissance économique et les aménagements de structure et, comme le titre même de la Conférence l'indique, entre le commerce et le développement. La plupart des pays représentés à la Conférence, à commencer par la Nouvelle-Zélande, savent depuis longtemps ce qu'est la dépendance. L'interdépendance, toutefois, signifie une véritable dépendance à double sens; c'est cela qui est relativement récent.

Dans le domaine macro-économique, ce phénomène a été illustré de façon éclatante au cours du second semestre de 1982, où la baisse de la demande de marchandises exportées par les pays de l'OCDE enregistrée dans les pays n'appartenant pas à l'OCDE — c'est-à-dire en gros la baisse des importations des pays en développement — a suffi pour que les prévisions de croissance nulle dans la région de l'OCDE soient démenties par une régression de 0,5 % en 1982. Bien entendu, la leçon à tirer n'est pas que les pays débiteurs ne doivent pas procéder à des aménagements, mais que le processus d'ajustement structurel doit comporter des mesures plus élaborées qu'une simple réduction massive des importations.

Il est essentiel d'assurer des apports financiers suffisants; or, le Président de la Banque mondiale a signalé récemment qu'au troisième trimestre de 1982 les banques commerciales avaient en fait prêté moins de capitaux aux pays en développement importateurs de pétrole qu'elles n'en avaient encaissé à titre de remboursement du principal. Que l'on qualifie cet état de choses d'« absurde » ou de « peu satisfaisant », l'épithète ne change rien au résultat.

L'année dernière, la valeur réelle des échanges mondiaux a diminué de 2 %. Jamais résultat n'a autant mérité le nom de catastrophe, surtout si l'on pense au rôle de moteur de la croissance et du développement que le commerce mondial a joué au cours des dernières décennies. C'est grâce au commerce mondial, étayé par des politiques commerciales libérales que la pauvreté qu'on connue certains pays représentés aujourd'hui à la Conférence n'est plus qu'un lointain souvenir. Ainsi, pour la Nouvelle-Zélande, si, il y a un siècle, le protectionnisme agricole avait eu les effets qu'il a aujourd'hui, n'épargnant aucun secteur, nos industries alimentaires, si efficaces, qui exportent près des trois quarts de leur production, n'auraient pu voir le jour. Aujourd'hui, en 1983, la population et le revenu national de la Nouvelle-Zélande ne représenteraient qu'une fraction de ce qu'ils sont. Investir dans des secteurs d'exportation exige que l'accès aux marchés soit garanti. L'ouverture des marchés et le développement vont de pair.

Il est désormais évident que la communauté internationale commence à comprendre de quoi il retourne, au niveau de l'analyse. On a redécouvert le vieil adage selon lequel « la dette n'est que du commerce différé ». Dans tous les communiqués parus ces derniers jours, il est question du rapport entre la dette et le commerce. Cette convergence de pensée dans l'analyse est importante et mérite d'être saluée, mais elle doit aller plus loin.

En Nouvelle-Zélande, j'ai souvent dénoncé l'analyse comme cause de paralysie. En dernier ressort, ce qu'il faut, c'est aboutir à des résultats concrets à partir de la reconnaissance que nous sommes tous partie prenante à la même économie globale. C'est pourquoi il me semble très important que toutes les parties se soient accordées sur la nécessité d'étudier le système monétaire international globalement et le rôle qu'une grande conférence internationale pourrait jouer. Il serait tragique qu'un manque de sens politique empêche de voir l'occasion offerte par cette conjonction d'événements.

Les conclusions de Williamsburg peuvent donner lieu à quelque chose de beaucoup plus important qu'une simple étude d'experts. Cette étude d'experts, qui sera menée par des ministres des finances et le Directeur général du FMI, ne manquera certainement pas de conclure, à juste titre, à la nécessité d'adopter des politiques intérieures rationnelles, d'ouvrir les marchés, de coordonner davantage les politiques économiques en vue d'atténuer l'instabilité des taux de change, à l'importance de faire reculer le protectionnisme et peut-être même à la nécessité de relever le niveau de l'APD.

Les auteurs d'un rapport qui serait établi dans ce sens devront ensuite s'interroger sur la façon dont ils entendent amener d'autres pays à accepter un programme d'action aussi raisonnable. Pour ce qui est de l'APD et de l'abolition des mesures protectionnistes, ils devront même se demander comment ils pourront obtenir l'adhésion de leur propre pouvoir législatif. Pour obtenir ces résultats politiques, il ne suffira pas de se borner à prendre note de cette étude à la prochaine réunion au sommet.

C'est pour cette raison que, depuis un an, je demande la convocation d'une conférence à l'image de celle de Bretton Woods. Non pas que je pense qu'une conférence constituant un événement isolé permette à elle seule de faire la lumière sur toutes ces questions, ni qu'elle parvienne à aplanir toutes les divergences. Ce que je propose, et qui semble actuellement être le but envisagé par certaines de ces autres initiatives, c'est une longue phase préparatoire pendant laquelle des personnes ayant une compétence technique indiscutable travailleraient à jeter les bases d'une conférence qui se tiendrait ultérieurement à un niveau politique.

Comment avons-nous pu, il y a quarante ans, amener des pays souverains à accepter, l'un après l'autre, ces règles de conduite internationales énoncées dans le domaine du commerce par le GATT et dans celui des paiements par le FMI ? Nos prédécesseurs y sont parvenus en élaborant des propositions techniques bien conçues. Ils ont ensuite réussi à faire appliquer la plupart de ces propositions par la communauté mondiale. Enfin, lors d'une série de conférences, dont les plus importantes ont été celles de Bretton Woods et de La Havane, chaque pays a dû se poser cette question : ceci fait partie d'un plan convenu par la communauté mondiale; en suis-je partie prenante ou non ?

Un compromis s'est, naturellement, dégagé. Si, comme il avait été initialement prévu, la création de l'organisation internationale du commerce avait été acceptée à La Havane, nous n'en serions pas, quelque quarante ans plus tard, à poursuivre un débat sur un fonds de stabilisation pour les produits de base. Mais, pour l'essentiel, la très grande majorité des pays a adhéré aux institutions mises en place et, après une période de transition, a accepté les règles de conduite.

Le système a permis une période d'expansion sans précédent de la production et des échanges mondiaux, et de développement économique, jusqu'à l'effondrement du système de Bretton Woods au début des années 70. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant une économie globale et des problèmes nouveaux. Il ne s'agit pas de repartir de zéro. Quelles que soient leurs insuffisances — et certaines d'entre elles sont graves — nous avons mis en place des institutions compétentes et utiles, le GATT, le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale, pour ne citer que celles-là. Nous ne pouvons simplement pas nous permettre de nous en débarrasser en tablant sur l'illusion d'une refonte possible de toute la structure de la diplomatie économique internationale. Gardons ce qui est bon, changeons ce qui ne l'est pas et développons cette structure pour en faire un tout. Il faudra, pour cela, un examen approfondi. Il faudra aussi, plus tard, un accord politique.

Le premier pas, et le plus important, a été fait : les principaux intéressés ont tous reconnu, dans leur langage propre et en y associant leurs propres mises en garde inévitables, la nécessité d'engager les travaux préparatoires qui pourraient aboutir à une conférence conçue sur des bases acceptables pour toutes les parties. Il s'agit maintenant de mettre au point un processus pour commencer ces travaux. Ce processus devrait être, je crois, suffisamment éloigné des préoccupations quotidiennes des gouvernements pour éviter un échange stérile de points de vue nationaux inflexibles, tout en étant suffisamment proches de leurs idées pour ne pas perdre contact avec la réalité politique. Je pense qu'il sera nécessaire de s'y prendre à plusieurs fois pour obtenir la

bonne perspective. La Nouvelle-Zélande, quant à elle, accueille avec satisfaction le processus convenu à Williamsburg, même si, à mon avis, ce n'est qu'un élément important de ce qui reste à faire.

Le manque de représentativité de l'étude relative au système monétaire international n'est pas, à mon avis, un défaut grave à ce stade initial. Pour des raisons politiques, et sans doute pratiques, il est nécessaire que les pays qui détiennent réellement les leviers du pouvoir économique se mettent d'accord au préalable sur un certain nombre de points. C'est précisément ce qui s'est passé à Bretton Woods pendant les années de la guerre lorsque les ministères des finances du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique se sont chargés d'une grande partie des travaux préparatoires pendant que Keynes et White dirigeaient les négociations. En tout état de cause, tous les membres fondateurs du FMI sont représentés au cabinet du Directeur général du Fonds, et je veillerai à ce que ce cabinet soit pour le moins informé des vues de la Nouvelle-Zélande.

Il est évident que, raison de la réalité de l'interdépendance, la santé économique des pays industrialisés dépend aujourd'hui de plus en plus des mesures prises par d'autres pays — on en a eu la preuve flagrante, sinon désastreuse, avec les deux chocs pétroliers — de sorte qu'il faudra finalement associer les autres pays à toutes phase préparatoire en ce sens. L'étude en question présente, à mon avis, le défaut plus grave d'être, semble-t-il, axée sur les questions monétaires uniquement. En raison de la réalité de l'interdépendance, il est difficile de ne considérer qu'un seul volet de l'équation constituée par le commerce, les paiements et le développement.

En tout état de cause, la communauté internationale a au moins fait un premier pas. Je ne suis pas de ceux qui croient à la marche inéluctable du progrès, car il se peut que nous progressions ou que nous reculions à partir de ce point initial. Il faudra travailler énormément et peut-être s'imposer une certaine modération. Il ne faut pas s'en effrayer comme ont tendance à le faire quelques intéressés. Les six ou neuf mois à venir seront décisifs pour ce qui est d'esquisser un programme de coopération internationale animé d'une impulsion nouvelle et fondé sur des principes économiques judicieux ainsi que sur une certaine compréhension des besoins politiques et humains.

Déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Ruud F. M. Lubbers, premier ministre des Pays-Bas*, **

Au nom de la délégation des Pays-Bas, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, monsieur le Président, de votre élection à ce poste très important. Votre élection reflète le rôle éminent joué par votre pays dans les domaines des relations économiques internationales et du développement.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement et au peuple yougoslaves pour leur accueil et l'hospitalité offerte à tous les participants à la Conférence. Je voudrais évidemment aussi remercier le Secrétaire général de la CNUCED, M. Gamani Corea, et ses collaborateurs de l'énorme travail préparatoire et, plus encore, de la haute qualité des documents de conférence qui nous sont soumis. Permettez-moi aussi de remercier sincèrement le Président de l'Argentine d'être venu à Belgrade pour présenter personnellement les résultats de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue à Buenos Aires.

L'état de l'économie mondiale est extrêmement préoccupant. Sur le plan national comme au niveau international, dans les pays développés comme dans les pays en développement, les politiques sociales et économiques traditionnelles sont mises en question et la crédibilité même de nos institutions semble menacée. Il devient de plus en plus évident que les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent plus être dissociés. C'est à nous, dirigeants politiques, qu'il incombe donc d'assumer nos responsabilités, nationales et internationales. Cette conférence sera fructueuse si elle parvient à formuler un diagnostic acceptable de la stagnation mondiale prolongée — qui en est maintenant à sa quatrième année consécutive — et si elle réussit à formuler au moins quelques propositions utiles pour sortir l'économie mondiale de l'impasse où elle se trouve actuellement et imprimer un nouvel élan au processus de développement du tiers monde.

La sixième session de la Conférence peut relancer le dialogue Nord-Sud. Ses orientations pourraient être définies dans une déclaration de Belgrade, qui serait l'expression d'une vision commune de tous les participants. L'effet d'une telle déclaration pourrait être considérable. La croissance économique des pays industrialisés est presque arrêtée depuis deux ans. La croissance des pays en développement n'a cessé de se ralentir et oscille actuellement entre 2 et 3 % par an seulement; or, compte tenu de la croissance démographique, ce taux est souvent synonyme de stagnation. Contrairement à ce qui était le cas au milieu des années 70, l'industrialisation axée sur les exportations de nombreux pays du Sud ne peut plus compter sur les prêts qui, les années précédentes, étaient offerts en abondance. De ce fait, 1982 a connu une série de crises d'une ampleur sans précédent. Fort heureusement, nous avons réagi en prenant rapidement des mesures de soutien qui, pour autant qu'on puisse en juger, ont été efficaces. Nous avons ainsi échappé aux répercussions mondiales qu'aurait entraînées l'accumulation de ces crises.

Pendant plusieurs décennies nous avons travaillé, d'une manière générale, en tablant sur un accroissement régulier de la production dans le monde développé. Cette croissance économique nous a permis d'imprimer un nouvel élan à l'économie des pays en développement. En outre, nous espérions réaliser ainsi la croissance pour

* Egalement chef de délégation.

** Distribuée à la Conférence sous la cote TD/314.

tous. Nous n'avions certes pas oublié l'énorme fossé qu'il y a entre les revenus des divers pays, mais du moins la plupart des pays connaissaient la croissance. De cette période, nous avons hérité une économie mondiale en expansion et un degré concomitant d'interdépendance. Aussi devrions-nous être parfaitement conscients du risque que nous courons de devenir les victimes du processus inverse, qui nous conduirait à une véritable dépression.

Plus que jamais, la coopération est indispensable pour combattre les problèmes nés de la stagnation de l'économie mondiale.

Sans doute, il nous faudra accepter des solutions douloureuses, et on ne peut ignorer le fait que les souffrances endurées peuvent être intolérables. Nous devons tous répondre à la question, qui est de savoir comment nous pouvons apporter notre contribution. Pour y répondre, il faut tout d'abord tenir compte des caractéristiques réelles de l'interdépendance : les structures de nos économies diffèrent considérablement, et il en va de même des stades de développement. On peut dire en fait qu'il y a plusieurs Nord et plusieurs Sud, selon les critères du revenu par habitant, du degré de dépendance par rapport au commerce et de la croissance démographique.

Ma seconde remarque générale, c'est que si nous devons tous nous efforcer de mettre de l'ordre dans notre propre maison, il nous faut en même temps nous attacher, avec le même zèle, avec la même efficacité, à élargir et renforcer les institutions financières internationales et le commerce international. Je vous en donne les raisons :

Le monde développé

Le processus d'ajustement et de transition dans le monde développé est fortement freiné par la récession actuelle. De ce fait, certaines industries qui, récemment encore, étaient considérées comme une source considérable de revenu et de croissance, n'ont cessé de perdre de leur rentabilité au cours des dernières années et, pour certaines d'entre elles, les perspectives semblent vraiment très sombres. Si l'on veut éviter le protectionnisme et un nouveau déclin, il faut nous engager dans le programme d'aménagements indispensables et prendre de nouvelles initiatives audacieuses pour un commerce libre et équitable.

L'ajustement est un préalable au retour à la rentabilité et à la compétitivité, même si les coûts sociaux en sont élevés. Il faut que le secteur privé prenne de nouvelles initiatives pour intégrer les techniques nouvelles aux économies de nos pays et favoriser la croissance économique. De leur côté, les gouvernements devraient mener une action complémentaire pour promouvoir des investissements publics productifs. Le libre-échange est la base même d'une reprise mondiale. Nous ne saurions compter vaincre la stagnation en étranglant le commerce mondial au lieu de le développer. En même temps, il est indispensable que le commerce soit équitable car il nous faut éviter d'exposer inconsidérément certains pays à toutes les vagues du libre-échange. Il est possible d'identifier certains secteurs critiques pour les intégrer progressivement au libre-échange international.

L'amorce d'une reprise se fait sentir dans un certain nombre de pays industrialisés, mais la plus grande partie du monde développé traverse une période difficile de réajustement, et certains pays s'en sortent mieux que d'autres.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas qu'un seul Nord ni un seul Sud, il y en a beaucoup.

Les pays en développement

Les économies des pays en développement présentent des contrastes frappants. L'analyse de ces contrastes permet de distinguer tout d'abord un groupe de pays exportateurs de pétrole. En général, ces pays connaissent, ou du moins ont connu, des taux de croissance élevés, mais en même temps ils souffrent de déséquilibres dans la structure de leur économie.

Puis viennent des pays dont les résultats économiques sont impressionnants, comme les pays nouvellement industrialisés, et un certain nombre de pays dits à revenus moyens.

Enfin, il y a un groupe de pays en développement, dont la diversité est grande, qui n'ont pris qu'une place modeste dans l'économie mondiale. En particulier, les pays en développement importateurs de pétrole sont gravement touchés par la récession, parce qu'ils doivent faire face à une contraction de leurs exportations, à une dégradation rapide des termes de l'échange, à des taux d'intérêt élevés en valeur réelle, à des problèmes d'endettement et, bien sûr, à l'augmentation de leur facture pétrolière. Un certain nombre de ces pays, les plus pauvres, sont aux prises avec des problèmes financiers aigus devant lesquels la communauté internationale des donateurs doit réagir. Je reviendrai sur cette question plus loin.

La sixième session de la Conférence

Je conçois bien qu'il ne faut pas perdre de vue la spécificité de beaucoup de problèmes qui se posent et la responsabilité particulière de chaque pays. Cela dit, et compte tenu de la réalité de l'interdépendance, la Conférence, à sa sixième session, doit contribuer à la reprise et au développement.

Force est de constater que la complexité de nos problèmes a véritablement mis fin à une période de « grands desseins ». Il n'est pas possible de trouver des panacées faciles à administrer. Il nous faut faire une analyse libre de préjugés et arriver à une compréhension commune de l'économie mondiale et de celle des divers groupes de pays, comme je l'ai indiqué plus haut. De là nous devons pouvoir dégager des solutions appropriées et efficaces aux problèmes qui se posent à nous.

Il nous faut conjuguer nos efforts en tenant compte d'intérêts mutuellement reconnus, et contribuer ainsi à la solution de nos problèmes. Il est à coup sûr possible d'y arriver, et les opérations de soutien sans précédent menées en 1982 et 1983, par des gouvernements, des organisations internationales et des banques privées internationales pour aider quelques grands pays débiteurs à résoudre leurs problèmes urgents de liquidités l'ont démontré. Leur action bien coordonnée a frappé les observateurs par son pragmatisme et son absence de rhétorique.

L'expérience récente d'économies ébranlées, voire menacées d'effondrement, montre à quel point notre programme d'aménagements, d'initiatives nouvelles et d'échanges pratiqués librement et équitablement peut être vital. Des aménagements nationaux et des politiques nationales restrictives sont nécessaires : nous devons tous mettre de l'ordre chez nous.

Ces politiques doivent s'inscrire dans un contexte international caractérisé par la stabilité des taux de change, un abaissement des taux d'intérêt réels et un renforcement des institutions financières et monétaires internationales.

Nous créerons ainsi le cadre et le climat propices à la reprise d'une croissance économique soutenue, et c'est alors que les échanges se développeront. Il nous faut aussi faire reculer la vague du protectionnisme tarifaire et des mesures restrictives et, de plus, ouvrir de véritables perspectives nouvelles et harmoniser nos stratégies industrielles afin de créer des débouchés nouveaux pour tous.

Politiques pour l'avenir

J'en arrive aux trois principaux thèmes de discussion de cette session, que je traiterai brièvement l'un après l'autre.

a) *Produits de base*

Le Gouvernement néerlandais continuera à tenir ses engagements en ce qui concerne le Programme intégré pour les produits de base. Il faut à cet égard mener à bien dans les délais les plus brefs le travail commencé par la CNUCED. A cette fin, les ratifications d'un certain nombre de pays en développement sont nécessaires. Les Pays-Bas, quant à eux, viennent d'achever la procédure de ratification.

Dans bien des cas, les activités de la CNUCED dans le domaine des produits de base n'ont pas donné de résultats satisfaisants par rapport à leur coût, mais les activités à venir peuvent être stimulées par l'expérience des accords sur le café, l'étain et le caoutchouc, qui ont permis en effet de renforcer la position des pays en développement exportateurs intéressés, dans des proportions correspondant aux coûts encourus par la communauté internationale. Les Pays-Bas sont favorable à un examen approfondi des causes de différences dans l'application des accords de produit. Un tel examen permettrait peut être aussi de répartir clairement les responsabilités.

b) *Protectionnisme et aménagements de structure*

Le protectionnisme préoccupe les gouvernements de tous les pays. Le secteur privé devrait servir de moteur à la restructuration économique. Ces dernières années, on s'est de plus en plus accordé à reconnaître qu'il fallait restructurer l'économie mondiale. S'il ne faut pas surestimer l'influence que les gouvernements peuvent avoir dans le processus de restructuration, il est néanmoins essentiel d'encourager ce processus en créant un climat de stabilité dans le monde, sans jamais oublier l'objectif du libre-échange et du retour à une croissance soutenue.

La stagnation généralisée dans le monde nous oblige tous à donner une place particulière à la situation des pays les moins avancés, qui doivent pouvoir bénéficier de meilleures possibilités de commerce et d'exportation. Accorder un traitement spécial à ces pays, c'est dire aussi que les pays en développement dont l'industrialisation est rapide s'intégreront de plus en plus au système commercial multilatéral. Dans une éventuelle déclaration de Belgrade, on pourrait formuler une recommandation tendant à accroître la participation des pays en développement économiquement les plus solides et lancer un appel pour que les pays qui méritent le plus d'être encouragés bénéficient d'une attention particulière dans le cadre du système généralisé de préférences.

Ainsi, la Conférence pourrait, dans les limites de son mandat, faire un apport utile aux résultats de la session du GATT tenue à l'échelon ministériel en novembre 1982. La CNUCED et le GATT devraient mener des actions complémentaires pour mettre en place et renforcer les bases du commerce, du libre-échange, du développement et de la coopération.

Il faut espérer que nous pourrons, dans cet esprit, convaincre les pays nouvellement industrialisés qu'il est vital d'ouvrir davantage les marchés. Des problèmes particuliers se poseront certainement dans certains secteurs, qui pourront être maîtrisés par exemple grâce à l'application des clauses de sauvegarde adoptées au GATT. Pour ma part, je suis fermement persuadé que nous pourrons, et par conséquent que nous devrons, régler les différends qui pourraient se produire entre nous, comme les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté économique européenne le font actuellement.

c) *Questions monétaires et financières*

J'ai déjà fait état des décisions importantes que le FMI, la Banque mondiale et les banques internationales privées ont prises sans tarder, mais il en reste deux à prendre, auxquelles les pays en développement attachent beaucoup d'importance, comme d'ailleurs le Gouvernement néerlandais. Dans le cas du FMI, il s'agit de décider d'émettre de nouveaux DTS, ce que la délégation néerlandaise juge dans une certaine mesure nécessaire. L'ampleur de l'allocation spéciale de DTS sera déterminée par les réserves globales requises, compte tenu des besoins des pays en développement. Pour ce qui est de la Banque mondiale, il faudrait parvenir rapidement à un accord sur la septième reconstitution des ressources de l'IDA. Le Gouvernement néerlandais est fermement d'avis qu'il faut augmenter sensiblement les capitaux de cet organisme.

J'aimerais maintenant revenir sur les problèmes très aigus des pays les plus pauvres.

Les Pays-Bas ont présenté récemment une proposition visant à aider les pays à faible revenu qui se trouvent dans une situation critique. Le taux de croissance réel a baissé dans nombre d'entre eux, en particulier en Afrique, et leurs problèmes de balance des paiements et d'endettement risquent de compromettre leur développement dans les années 80. Ils ne bénéficieront que partiellement d'une reprise de l'économie mondiale, car la plupart de leurs difficultés sont dues à la faiblesse de leur niveau de développement et aux problèmes qui en sont le corollaire. Leurs problèmes financiers sont en grande partie structurels et requièrent de douloureuses mesures d'ajustement; il faut à la fois ajuster les politiques gouvernementales et ménager la possibilité de dis-

poser de suffisamment de ressources financières extérieures pour que les mesures aient le temps de faire effet et pour empêcher qu'à court terme le développement ne s'en ressente trop. Ces ressources devront être fournies par des donateurs, l'APD étant la principale source de financement extérieur de ces pays.

Nous proposons donc que la communauté des donateurs crée, pour répondre aux besoins des pays à faible revenu, un mécanisme dont les trois éléments essentiels seraient les suivants : i) coordination des actions des donateurs multilatéraux et bilatéraux; ii) octroi d'une aide supplémentaire susceptible d'être rapidement mise à la disposition des pays visés pour une période de deux ans; et iii) parallèlement à cette aide, élaboration de programmes d'ajustement rationnels compte pleinement tenu des considérations de développement.

J'espère que cette proposition bénéficiera d'un appui suffisant pour que les pays les plus démunis obtiennent un secours immédiat, ce qui leur permettra de poser les bases d'une reprise structurelle. La communauté des donateurs devrait faire l'impossible pour empêcher la baisse dramatique et prévisible du niveau de vie et du revenu par habitant dans les pays où la situation est critique.

Je voudrais aussi parler de l'évolution de l'aide publique au développement en général. Le Gouvernement néerlandais déplore le léger recul du volume total de l'APD, enregistré en 1981, après un accroissement ininterrompu au cours des dix années précédentes, et s'inquiète de l'incertitude des perspectives pour les dix années à venir. Nous pensons en effet que les problèmes des pays industrialisés ne doivent pas retomber sur les pays en développement. Je dois ajouter que, heureusement, les statistiques les plus récentes révèlent une légère reprise de l'accroissement de l'APD en 1982.

Représentant d'un pays qui s'efforce de maintenir son APD à de hauts niveaux — ainsi, ces dernières années, les Pays-Bas ont consacré 1,08 % de leur PNB à l'APD, ce qui les place dans le peloton de tête des donateurs —, je tiens à souligner combien il importe de maintenir, et si possible d'accroître, les courants d'APD. Il est essentiel que l'aide soit dispensée efficacement de façon que, entre autres choses, l'opinion publique reste convaincue que ces ressources financières sont convenablement utilisées.

L'objectif essentiel est que tous les donateurs consacrent 0,7 % de leur PNB à l'APD. Par ailleurs, les Pays-Bas attachent aussi une grande importance à l'objectif connexe fixant à 0,15 % du PNB le volume de l'aide en faveur des pays les moins avancés. Des efforts intenses sont nécessaires pour atteindre l'un et l'autre objectif et éviter ainsi une rupture dans le processus de développement. Il est aussi de la plus haute importance, à la fois en raison de la situation financière catastrophique des pays en développement et pour assurer un partage équitable des charges, que tous les pays donateurs atteignent dès que possible les objectifs fixés en matière d'assistance.

Je suis heureux de pouvoir dire que la grande majorité de la population de mon pays est convaincue de la nécessité de maintenir l'APD. Pour s'assurer de ce large soutien malgré la situation économique actuelle, le Gouvernement néerlandais compte rechercher activement les moyens d'accroître l'efficacité de ses efforts de développement, tant à l'égard des pays bénéficiaires que du point de vue de la société néerlandaise.

*
* *

La crise économique actuelle est un défi qui nous est lancé. Nous avons le devoir de nous montrer à la hauteur des circonstances. Le prix de l'échec est trop lourd. Les recettes et les idéologies du passé, il ne peut en être autrement, n'apporteront pas de solution à nos problèmes. Mon pays est disposé à prêter son concours à partir d'une analyse commune et approfondie du tissu complexe des relations économiques mondiales. Les pays du Nord comme les pays du Sud peuvent trouver un terrain commun dans une conception d'où les préjugés seront bannis. Sachons voir dans la crise une chance cachée qui s'offre à nous et essayons de trouver des solutions :

— Les pays développés du Nord ne pourraient-ils pas, par exemple, comprendre que leur lutte contre l'inflation n'exige pas nécessairement une limitation de l'expansion des institutions monétaires et financières internationales ? (Au contraire, les mesures d'austérité prises dans le Nord exigent plus que jamais l'accroissement et la mobilisation des forces productives du Sud.)

— Les pays du Sud ne pourraient-ils pas, de leur côté, reconnaître que les conditions mises à l'octroi de prêts par ces institutions ne constituent pas une ingérence arbitraire dans leurs affaires intérieures, mais représentent au contraire la meilleure garantie possible pour d'autres pays dans le besoin, la discipline et l'attitude à choisir librement les priorités étant les caractéristiques d'une indépendance authentique ?

— Ne pourrions-nous pas cesser de discuter de libre-échange ou d'échange équitable et rechercher une conception dans laquelle ces deux notions seraient complémentaires ?

— Ne pourrions-nous admettre qu'il n'existe pas de division Nord-Sud mais une interdépendance complexe liant plusieurs groupes de pays qui ont besoin de différents instruments pour promouvoir le développement économique ?

— Puisque nous connaissons une accalmie relative dans le secteur de l'énergie, producteurs et consommateurs ne pourraient-ils s'entendre sur les moyens d'assurer à long terme un apport suffisant d'énergie à des prix raisonnables ?

Si nous comprenons vraiment que la crise économique est aussi profonde que notre interdépendance est prééminente, force est de reconnaître la nécessité de tenter une nouvelle synthèse.

C'est pourquoi j'adhère sans réserve à l'appel au dialogue et au consensus de Buenos Aires, dans lequel les participants à cette conférence sont invités à faire preuve d'esprit de compréhension et de coopération.

L'heure n'est pas aux querelles.

Nous ne pouvons pas nous cacher la réalité, à savoir que les populations des pays les plus pauvres connaissent la faim et la misère, qu'un grand nombre de nations luttent pour survivre, que beaucoup d'Etats « provi-

dence » sont gangrenés par le chômage et que notre monde regorge d'armes et assiste à une course aux armements effrénée, à tel point que les armes finiront par cacher le ciel.

Comment pouvons-nous servir la dignité et la liberté de l'homme ? En prenant conscience de nos responsabilités communes vis-à-vis de nos peuples et des générations futures.

En acceptant et en partageant ces responsabilités, nous pouvons jeter les bases de l'espoir et ouvrir la perspective d'un développement véritable. Nous ne pouvons plus reculer; nous devons travailler ensemble.

Déclaration prononcée à la 194e séance plénière, le 21 juin 1983, par M. Olof Palme, premier ministre de la Suède*

C'est un grand honneur pour moi, monsieur le Président, que de prendre la parole à cette session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont les travaux sont en bonne voie sous votre direction éclairée. Notre ministre du commerce extérieur vous a déjà présenté les vues et les propositions du Gouvernement suédois concernant l'ordre du jour de la Conférence. Je puis vous assurer que la délégation suédoise ne ménagera aucun effort pour que cette session aboutisse à des résultats concrets et pour aider à mener à bien la tâche importante qui nous attendra encore après notre départ de Belgrade.

C'est dans cette même ville, il y a vingt-deux ans, que le mouvement des pays non alignés a tenu sa première réunion au sommet. Ce mouvement est devenu depuis lors un puissant moteur de l'indépendance politique et économique des nations du tiers monde. Malgré la montée des tensions internationales, les pays non alignés sont parvenus à s'affirmer comme un des groupes les plus influents sur la scène internationale. Ils ont également contribué à préserver les acquis du processus de décolonisation qui s'est amorcé à la fin de la seconde guerre mondiale. La victoire contre le colonialisme a libéré de grandes forces productrices et créatrices dans le tiers monde. Les anciennes colonies ont vu s'ouvrir à elles de nouvelles possibilités d'affirmer leurs intérêts et d'établir en conséquence leurs relations avec le reste du monde.

Dans le monde actuel, les questions économiques et politiques sont indissociablement liées. Nous traversons aujourd'hui une crise particulièrement grave, ne serait-ce que parce que l'instabilité politique et les difficultés économiques vont de pair. Les problèmes économiques aggravent en effet les tensions politiques et *vice versa*.

Les courants commerciaux et financiers internationaux créent inévitablement des liens entre les nations. L'interdépendance économique s'est beaucoup renforcée depuis la fin de la dernière guerre, ce qui a souvent été bénéfique. A certaines époques, les difficultés économiques dans une partie du monde ont également pu être atténuées grâce à un redressement dans une autre région.

Lorsque, après le premier relèvement des cours du pétrole, de nombreux pays en développement ont poursuivi l'application de leur programme de développement — au prix d'un lourd endettement —, ils ont aussi contribué à soutenir la demande dans les pays industrialisés. C'est grâce à cela que des millions d'hommes et de femmes, dans le monde industrialisé, ont pu garder leur emploi.

Après la deuxième flambée des prix du pétrole, une nouvelle situation est apparue, et l'interaction a eu un certain nombre d'effets négatifs. Cela tenait en grande partie aux politiques économiques restrictives appliquées par les grands pays. En fait, ceux-ci ont exporté leurs problèmes de compte courant, au lieu de chercher à résoudre leurs nouvelles difficultés en coopérant avec d'autres pays.

Le deuxième rapport de la Commission Brandt — *Common Crisis North-South*[10] — a montré clairement comment l'économie mondiale est entrée dans le cercle vicieux des politiques économiques restrictives, de la sous-utilisation des ressources, du chômage et du protectionnisme. Les conséquences économiques de la crise sont évidentes. Les besoins des pays en développement en produits agricoles et industriels ne peuvent être satisfaits alors qu'une partie substantielle du potentiel industriel du monde industrialisé reste inutilisée. D'énormes ressources humaines sont gaspillées du fait du chômage qui — outre son grave coût social et psychologique — freine la production et la croissance économique, dans l'immédiat et dans l'avenir.

Le tiers monde est aujourd'hui confronté à une énorme tâche : créer des emplois pour des centaines de millions de chômeurs, donner une instruction à la jeunesse, nourrir les multitudes affamées — hommes, femmes et enfants. Dans moins de vingt ans, la population s'élèvera à 6 milliards d'êtres humains, soit environ un tiers de plus qu'aujourd'hui. La grande majorité de cette population — plus de 80 % — vivra dans le tiers monde.

Le chômage est en forte augmentation dans le monde industrialisé. Lors de la récession de 1972, la région de l'OCDE comptait 9 millions de chômeurs. A présent, à peine dix ans plus tard, 33 millions de personnes sont sans travail. Parmi les chômeurs, on compte une proportion croissante de jeunes qui, chaque jour, perdent un peu plus confiance dans la société. Ils risquent aussi de finir par perdre confiance en eux-mêmes et leur amour propre.

Le chômage sape les efforts que nous déployons pour construire des sociétés décentes, il met en danger leur texture même. Ces effets sociaux de la stagnation et du

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/306.

[10] Commission Brandt, *Common Crisis North-South: Cooperation for World Recovery*, Londres, Pan Books, 1983.

chômage ont aussi des répercussions sur l'économie. Les difficultés économiques, la baisse des niveaux de vie et l'aggravation de l'insécurité sociale peuvent donner naissance à des phénomènes tels que la xénophobie et des formes destructives de nationalisme, lesquels, à leur tour, engendrent des pressions protectionnistes dans de nombreuses parties du monde.

Une évolution dans ce sens peut faire obstacle à l'action internationale nécessaire, qui implique que des intérêts nationaux à court terme s'effacent pour ouvrir la voie à des solutions à long terme dans l'intérêt du plus grand nombre. En même temps, la crise économique n'a fait que mettre en évidence la nécessité de la coopération internationale.

La situation politique mondiale se caractérise par la méfiance et les antagonismes entre les grandes puissances. Dans des domaines cruciaux, la détente et la volonté de coopérer sont battues en brèche. Année après année, des ressources toujours plus importantes sont gaspillées dans la course aux armements, qui a atteint depuis longtemps des dimensions absurdes. Les armes continuent de s'accumuler rapidement dans les arsenaux nucléaires, déjà suffisants pour anéantir plusieurs fois l'humanité. Les dépenses militaires mondiales ont plus que doublé dans la dernière décennie. En 1982, elles se chiffraient à quelque 700 milliards de dollars.

Chaque étape nouvelle de la course aux armements exige de nouveaux sacrifices économiques de la population, de sorte qu'il est nécessaire de décrire les intentions et la puissance de l'ennemi potentiel sous des couleurs de plus en plus menaçantes. Ce processus accentue la méfiance et contrecarre les efforts visant à instaurer un climat de compréhension mutuelle et de sécurité commune.

Pendant plus d'une génération, la recherche de la sécurité entre les grandes puissances a été dictée par la doctrine de la dissuasion. Dans le passé, la dissuasion a peut-être permis d'éviter la guerre, mais la formidable accumulation d'armes nucléaires a radicalement modifié la notion de guerre. La doctrine de la dissuasion devient aujourd'hui déstabilisante et dangereuse. Elle a pour objectif d'inspirer la peur à l'adversaire. La réponse de ce dernier est de riposter en inspirant à son tour une terreur égale ou plus grande, ce qui exacerbe le climat de méfiance et de suspicion mutuelles.

Dans le tiers monde, comme ailleurs, les dépenses militaires engloutissent de plus en plus de ressources, au détriment du développement économique pacifique qui est le fondement le plus important d'une sécurité durable.

Il va de soi aussi qu'une réduction, depuis longtemps nécessaire, des dépenses militaires dans les pays industrialisés peut ouvrir la voie à une augmentation de l'aide au développement consentie au tiers monde aux fins du progrès économique et social.

Aujourd'hui, le monde dépense pour s'armer des sommes à peu près 20 fois supérieures à celles qu'il consacre à l'aide au développement. Chaque minute, un montant de plus de 1,3 million de dollars est utilisé à des fins militaires. Pendant la même minute, 30 enfants meurent, la plupart de faim et de malnutrition.

D'aucuns avancent parfois l'idée que l'armement a des effets favorables sur l'économie, et notamment qu'il stimule la demande. Des études économiques ont montré que cette idée était très trompeuse, en particulier dans une perspective à long terme. En fait, la réduction des dépenses d'armement pourrait favoriser une nouvelle croissance de l'économie mondiale, et ainsi contribuer à la sécurité économique internationale. Aujourd'hui l'armement absorbe, sous forme de technologies de pointe, des ressources qui sont rares et, de surcroît, ne peuvent être utilisées à des fins pacifiques.

Pour tous les pays du monde, il est vital que les négociations entre les grandes puissances sur la limitation des armements et le désarmement aboutissent et cela, pour des raisons à la fois politiques et économiques. Tous les peuples du monde devraient s'unir afin de lancer un appel aux grandes puissances pour qu'elles mettent fin à la course aux armements. Cet appel est d'autant plus essentiel que le bien-être, la sécurité, et à vrai dire la survie même, des pays en développement comme des pays industrialisés sont menacés par la concurrence insensée que ces pays se livrent pour acquérir des moyens de destruction toujours plus monstrueux. Là encore, nous sommes profondément conscients de la notion fondamentale d'interdépendance. Les nuages atomiques ne connaissent pas de frontières.

Dans son rapport[11], la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité — que j'ai eu l'honneur de présider — a notamment déclaré que la multiplication des armements ne renforce pas la sécurité, mais au contraire accentue l'insécurité. Cette plus grande insécurité entraîne à son tour un nouvel accroissement des armements. Notre message était au fond qu'il est impossible de créer la sécurité en entrant en compétition avec l'adversaire et que le seul moyen de la créer est de coopérer avec lui. La sécurité internationale doit reposer sur la coopération au bénéfice d'une survie commune, et non sur la menace d'une destruction mutuelle.

La confrontation entre les superpuissances se répercute aussi sur les relations avec le tiers monde. Les grandes puissances peuvent utiliser leur influence, y compris leur assistance économique et leurs ventes d'armes, non pas essentiellement pour promouvoir le bien-être des pays en cause, mais pour servir des intérêts politiques et stratégiques. Les tensions peuvent alors s'exacerber, d'où le risque accru de conflits locaux et l'extension de ces conflits au-delà de la région touchée au départ.

Voici près de vingt ans, dans son discours à la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, le maréchal Tito, président de la Yougoslavie, a posé les fondements de l'action du mouvement des pays non alignés en s'exprimant en ces termes : « Les solutions unilatérales fondées sur l'utilisation de la puissance et sur des motifs idéologiques interprétés avec étroitesse cèdent progressivement, et doivent céder le pas à de nouvelles formes de coexistence entre nations libres et Etats souverains, des formes de coexistence qui tiennent compte des intérêts nationaux. » Il a ajouté : « C'est pourquoi le dévelop-

[11] Transmis à la Commission du désarmement sous la cote A/CN.10/38.

pement fondé sur les principes d'indépendance nationale, d'égalité et de lutte pour la paix constitue un tout indissociable. »

Or, aujourd'hui, le drame est que le besoin d'action contraste avec l'absence de mesures concrètes. La communauté internationale est confrontée à des problèmes extrêmement difficiles. Mais ces problèmes ne sont pas l'effet d'une force naturelle implacable. La crise est l'œuvre même de l'homme — une conséquence de son aveuglement et de son incapacité à coopérer.

Et c'est de là que peut naître l'espoir. Pour reprendre les termes de Willy Brandt dans *Common Crisis* : « Nous devons tourner nos regard vers des horizons lointains. Il nous faut du courage et de l'imagination; nous devons coopérer et renoncer à toute myopie; il nous faut maintenant agir avec audace[12]. »

Il est évident que, vu l'interdépendance étroite qui existe entre tous les pays du monde, aucun ne peut résoudre ses problèmes isolément. Je crois, comme le déclarait le Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, que « le développement du Sud est la condition d'une reprise soutenue dans le Nord[13] ».

Depuis les premiers mois de cette année, on distingue des signes de relance dans l'économie mondiale. C'est un phénomène encourageant. Nous avons attendu longtemps ce premier rayon d'espoir dans le marasme économique mondial. Mais il serait imprudent de trop se fier aux indices incertains d'un début de reprise.

Cette légère amélioration doit être soutenue par une politique économique bien équilibrée et coordonnée; chacun en est de plus en plus conscient. Il nous faudrait maintenant un « New Deal » mondial pour activer la reprise actuelle et pour qu'elle débouche sur une croissance soutenue. Aucun gouvernement ne peut suivre seul une politique économique d'expansion. Sa balance extérieure se dégraderait rapidement et il serait vite contraint de changer de cap. Aux prix d'efforts concertés au niveau international, chaque Etat peut arriver à des résultats qu'aucun pays seul ne pourrait obtenir. Une action en ce sens doit tenir compte de la situation particulière de chaque pays et pas seulement de considérations générales sur les avantages de l'expansion.

Mais sur la voie d'une reprise économique durable, il y a des obstacles à surmonter.

La charge de la dette du tiers monde est un danger pour chaque pays et pour le système monétaire. On a pu éviter jusqu'ici un effondrement du marché financier international. Mais il faut s'attendre à une nouvelle série de difficultés de paiements; il est donc indispensable de trouver de nouvelles solutions à long terme. Il n'est pas possible de faire supporter tout le poids de l'ajustement à des pays déjà gravement touchés, en particulier au tiers monde. Il n'est pas non plus possible que les banques annulent purement et simplement toutes les dettes douteuses.

Tous les pays endettés ont besoin de crédits nouveaux. Des efforts renouvelés sont donc nécessaires pour mieux coordonner les apports de fonds disponibles. Il faut adapter les conditions du crédit à la situation particulière de chaque pays emprunteur. Si tous les pays industrialisés respectaient l'engagement de consacrer à l'aide au développement 0,7 % de leur PNB, le volume de l'aide serait, au minimum, doublé. Il serait alors infiniment plus facile de remédier à la situation dramatique des pays les plus pauvres. L'accroissement de l'aide publique est la seule possibilité pour ces pays.

Il est essentiel, pour tous les pays emprunteurs, de rétablir l'équilibre entre l'emprunt extérieur et la capacité de remboursement. Dans bien des cas, il faut pour cela des réformes intérieures de grande envergure et souvent pénibles si le pays veut renforcer sa capacité d'exportation et sa solvabilité. Toutefois, si la demande de produits d'exportation du tiers monde reste faible, ces réformes perdront beaucoup de leur intérêt. Pour stimuler la reprise économique et préparer la voie à ce difficile ajustement, le FMI et la Banque mondiale doivent recevoir davantage de ressources.

Une autre menace pèse sur la reprise — une combinaison déséquilibrée de politiques fiscales et de politiques monétaires. Il en résulte des taux d'intérêt réels d'un niveau élevé, qui ont un effet néfaste sur les investissements et sur l'endettement des pays en développement, d'où une distorsion de la structure des taux de change. Les taux de change actuels ne reflètent pas vraiment les conditions économiques sous-jacentes. Il en résulte de fortes fluctuations sur les marchés des changes, ce qui accentue le sentiment général d'incertitude et, de ce fait, décourage l'investissement et empêche toute reprise durable.

Une politique économique internationale coordonnée doit apporter davantage de stabilité sur les marchés des changes. La recommandation de la Commission Brandt d'étudier les meilleurs moyens d'obtenir ce résultat suscite un intérêt croissant, et il faut s'en féliciter. Les propositions faites sur ce point notamment par le président Mitterrand et le Premier Ministre, Mme Gandhi, méritent, elles aussi, d'être soigneusement étudiées. Ce faisant, il faut prendre en considération la nécessité d'utiliser pleinement les mécanismes offerts par les institutions internationales existantes pour améliorer les bases de la stabilité du système monétaire international.

L'extension rapide du protectionnisme est un autre danger qui menace une reprise économique durable.

Des mesures ont été prises qui affaiblissent la lettre et l'esprit de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les petits pays, dont le pouvoir de négociation est faible, sont particulièrement vulnérables. Ces restrictions commerciales compromettent la crédibilité des règles du GATT et peuvent entraîner un déplacement des courants commerciaux vers les marchés encore ouverts des pays tiers. Les petits pays peuvent facilement se trouver pris en tenaille entre les grands pays ou blocs commerçants et risquent de subir une érosion de leur indépendance. A long terme, tous les pays pâtiront des manquements aux règles du commerce multilatéral. Il est particulièrement important pour les petits pays de préserver un système commercial libre et ouvert.

Dans la situation économique et politique actuelle, il faut absolument renforcer les institutions internationales. Il faut apporter un soutien efficace à l'Organisation

[12] Commission Brandt, *op. cit.*, p. 9.

[13] Voir *Paix et développement*. Deuxième conférence du cycle Raúl Prebisch, donnée par Mme Indira Gandhi, le 8 juin 1983 au Sava Centar, Belgrade. Genève, CNUCED, 1984, p. 6.

des Nations Unies qui offre un certain nombre d'instruments de coopération internationale effective. L'efficacité de cette coopération dépend de l'utilisation qui est faite de ces instruments. L'Organisation des Nations Unies joue également un rôle-clé pour le respect du droit international. Ce droit, consacré dans la Charte des Nations Unies, c'est la solution de rechange à l'exercice arbitraire du pouvoir.

Malgré ses lacunes, l'Organisation des Nations Unies représente les meilleurs efforts et le meilleur espoir de l'humanité. Elle offre les mécanismes nécessaires au règlement pacifique des différends. Grâce à l'Organisation, nous pouvons sauvegarder notre héritage commun, conscients de notre intérêt bien compris. Je suis heureux que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait énergiquement insisté sur la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation. Il aura besoin de toute notre aide dans cet important effort. L'Organisation des Nations Unies sera ce que les Etats membres veulent qu'elle soit.

Les pays en développement ont récemment tenu, à New Delhi et à Buenos Aires, d'importantes réunions dont nous devrions nous inspirer dans nos efforts futurs. Leurs messages associent l'aspiration à l'autonomie et le désir de coopération. Ils constituent un apport très précieux aux travaux de cette conférence. En quelques mois, un certain nombre d'importantes réunions internationales ont aussi eu lieu dans les pays industrialisés : les réunions ministérielles de l'OCDE et de l'AELE, celle des chefs de gouvernements socialistes à Paris et la réunion au sommet de Williamsburg.

Les déclarations et communiqués issus de ces réunions ont révélé une meilleure prise de conscience de la nécessité d'apporter des solutions coordonnées aux problèmes économiques. La réunion au sommet de Williamsburg a mis en évidence le besoin d'une croissance plus rapide et d'une lutte incessante contre le protectionnisme; il y a tout lieu de se féliciter de ces engagements. Nous espérons maintenant que les pays participants passeront des paroles aux actes.

Le message de la présente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est celui du dialogue et du consensus. Si nous voulons mener à bien les immenses tâches qui nous attendent dans le domaine économique, nous devons engager un véritable dialogue. Et pour que ce dialogue débouche sur des résultats tangibles, nous devons rechercher le consensus — un consensus né de la conviction que le meilleur moyen de sortir de la crise économique actuelle est d'unir nos efforts.

La Conférence porte plus spécialement sur des problèmes fondamentaux de l'économie mondiale. La CNUCED est bien armée pour les étudier dans le cadre général du commerce et du développement.

Nous attendons avec impatience le jour où producteurs et consommateurs de produits de base seront assurés de prix stables et rémunérateurs grâce au Programme intégré et au Fonds commun pour les produits de base, et où les plans de développement pourront s'appuyer sur des recettes d'exportation plus stables. Nous devons travailler á la construction d'un monde dans lequel les mesures protectionnistes céderont le pas à de nouveaux efforts de libéralisation du commerce réunissant pays développés et pays en développement. Il nous faut résoudre le problème aigu de l'endettement et promouvoir le développement par une action énergique en vue d'accroître les courants de capitaux des pays industrialisés vers les pays en développement. Il nous faut aussi assurer des liquidités suffisantes et une plus grande stabilité dans le système monétaire mondial. Ce faisant, nous devons prêter une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, dont la situation dramatique exige des efforts supplémentaires de la part de tous les pays.

Pour que ces visions d'avenir deviennent réalité, nous devons nous engager dès aujourd'hui sur la voie de négociations ardues et difficiles. Seules la négociation et les concessions réciproques peuvent donner des résultats durables conformes aux intérêts de tous.

L'absence de confrontation qui a marqué les préparatifs et le début de cette conférence est un signe encourageant, et ce climat semble prévaloir malgré les difficultés qui nous attendent sans aucun doute.

La solidarité entre les peuples et les nations, et entre les différents groupes à l'intérieur des nations, doit être l'élément moteur de nos efforts. Mais elle n'aura guère de valeur si elle n'aboutit pas à une action, comme Gabriel García Márquez l'a souligné dans son discours lors de la cérémonie de remise du prix Nobel, en décembre 1982 : « la solidarité avec nos rêves ne nous rendra pas moins seuls, tant qu'elle ne se traduira pas en actes pour le soutien dû à tous les peuples qui vivent dans l'illusion d'avoir une vraie place dans le monde ».

Nous devons maintenant, ensemble et dans un esprit de solidarité, arracher le monde à la crise — notre crise commune — pour en faire un monde de progrès et de sécurité — notre progrès commun et notre sécurité commune.

Déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe*

Permettez-moi de me réjouir de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous à cette conférence, je me félicite tout particulièrement de pouvoir le faire dans ce pays, qui peut s'enorgueillir de réalisations impressionnantes dans de très nombreux domaines.

Le Zimbabwe est l'un des plus récents membres de cet organe de représentation universelle, et mon pays non seulement se réjouit d'y occuper la place qui lui revient, mais affirme aussi sa volonté de contribuer de son mieux à l'instauration de relations économiques internationales empreintes d'un souci de progrès et d'équité. Notre volonté est d'autant plus grande que toutes les

* Distribuée à la Conférence sous la cote TD/307.

nations du monde doivent faire face aux difficultés économiques imposées par l'incapacité de maintenir une conduite ordonnée des affaires dans les domaines interdépendants du commerce et des questions monétaires et financières, et dans le domaine des relations économiques internationales en général.

Je me réjouis toutefois de constater une convergence sensible de vues parmi les nations du monde ainsi que la volonté et la détermination de tous ici réunis d'agir, avant qu'il ne soit trop tard, pour surmonter les difficiles problèmes de l'économie internationale. On peut citer parmi ces problèmes, la stagnation de la croissance économique, la contraction du commerce mondial, la montée du protectionnisme et du chômage, l'endettement écrasant et presque insurmontable des pays en développement associé à un recul des prix des produits de base, les fortes fluctuations des taux d'intérêt et les mouvements désordonnés des taux de change. La gravité de la situation se résume en quelques chiffres : celui, qui n'est aujourd'hui que trop familier, des 30 millions de chômeurs et plus dans les pays développés à économie de marché et celui beaucoup plus élevé des chômeurs dans les pays en développement, les 600 milliards de dollars de dette extérieure (à moyen ou à long terme) des pays en développement, les 90 milliards de dollars et plus de déficit annuel des paiements en compte courant des pays en développement non exportateurs de pétrole, la baisse de 30 % des prix des produits de base, etc.

C'est dans ce contexte, auquel il faut ajouter d'autres catastrophes du point de vue du développement économique et d'autres souffrances humaines, que cette conférence se déroule et que, au nom de mon jeune pays, je m'adresse à vous aujourd'hui, pour vous faire part de nos préoccupations et de nos inquiétudes, ainsi que de notre volonté et notre espoir de voir l'homme triompher. Car s'il est vrai que la nécessité rend ingénieux, les difficultés à surmonter devraient favoriser l'apparition de solutions novatrices. Si, en tant que nations du monde entier, nous sommes capables de tenir une conférence aussi universelle, avec cette richesse d'idées, cette diversité de cultures et d'idéologies et cette apparente convergence de vues sur le diagnostic des causes sous-jacentes de cette récession durable, généralisée et catastrophique, ainsi que sur les mesures correctives nécessaires, alors force m'est de reconnaître que toutes les nations du monde sauront elles-mêmes mener à bien leur sauvegarde.

Il est également extrêmement significatif que la Conférence se tienne à Belgrade, capitale de cette république fédérative socialiste qui est une source d'admiration et d'inspiration, une nation unie de nations. La philosophie du non-alignement, qui a donné naissance au mouvement des pays non alignés dont la Yougoslavie est l'un des membres fondateurs, consacre des principes qui visent à promouvoir, de la part des pays non alignés, des relations positives avec tous les pays, quels que soient leur système socio-économique ou leurs convictions idéologiques. La République fédérative socialiste de Yougoslavie, avec d'autres nations pionnières du mouvement des pays non alignés, occupe le rang le plus élevé au sein de ce digne mouvement. Je suis convaincu que toutes les nations, tous les gouvernements ici représentés, ne peuvent manquer de tirer inspiration et encouragement des réalités historiques et socio-économiques de ce pays et de s'engager ainsi à faire table rase de leurs différences et à s'unir, tout en demeurant des nations distinctes, dans un effort international pour libérer le monde du fléau de la stagnation économique. L'unité dans la diversité ne peut-elle prévaloir à l'échelle internationale, tout comme elle a prévalu dans ce pays, aux Etats-Unis d'Amérique, en Union soviétique et dans de si nombreux autres pays membres de cette organisation dynamique et résolument active qui est la nôtre et qui est la raison de notre présence à tous ici ?

J'estime que, vu le caractère universel de la CNUCED, il faut rechercher une unité d'objectifs et d'action et ne pas se limiter à un simple échange de vues. C'est pourquoi le Zimbabwe, pays multiracial et pluriculturel, déterminé à assurer la paix et la prospérité pour tous, a choisi une politique et un programme de réconciliation nationale; il a décidé de ne pas vivre dans le passé, mais d'envisager l'avenir avec une unité de vues qui découlent de notre identité commune en tant que nations et d'une allégeance unique envers notre pays. Il y aura toujours des problèmes et des échecs, au niveau national comme au niveau international; mais ce n'est pas cela qui importe vraiment : ce qui importe, c'est notre vision de l'avenir et l'énergie avec laquelle nous répondons aux difficultés, nationales et internationales.

Je viens d'assister à une réunion de l'OUA qui a été couronnée de succès, et je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Afrique de coopérer pleinement à des stratégies qui favorisent la cause de l'unité et du progrès de l'humanité. La Conférence donne une occasion longtemps attendue que le monde peut difficilement se permettre de laisser passer, encore moins de gâcher, surtout si l'on tient compte de la situation économique actuelle et de l'expérience des dernières décennies, caractérisées par l'adoption de résolutions rédigées avec élégance, mais qui sont le plus souvent restées lettre morte.

Bien que l'on ait donné des explications très différentes à la crise actuelle du développement, il a été unanimement reconnu, et c'est là un phénomène encourageant, qu'il existe des problèmes communs et qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour les résoudre. Cette convergence de vues doit faire naître chez nous tous la volonté commune d'affronter la situation, d'oublier nos différends dans l'intérêt commun, et d'exploiter les possibilités de coopération offertes par cette réunion; c'est un processus que l'on peut envisager comme la poursuite des efforts engagés à la toute première session de la Conférence, en 1964.

Je suis certain de me faire l'écho des convictions de beaucoup de pays, dans tous les groupes de cette organisation, en disant que, parmi les nombreuses institutions chargées de l'étude et de la gestion de l'économie mondiale, la CNUCED a une responsabilité toute particulière en ce qui concerne l'étude des questions de commerce et de développement et des perspectives des pays en développement. Sa force réside dans le fait qu'elle traite les problèmes de tous les groupes de nations, riches ou pauvres, développés ou en développement, capitalistes ou socialistes.

La sixième session de la Conférence doit être considérée comme une nouvelle étape faisant suite à toutes les

sessions précédentes, chacune d'entre elles constituant en elle-même le prélude, la préparation et l'annonce de la suivante. Entre la première session de 1964 et la session actuelle, vingt ans plus tard seulement, je perçois l'évolution progressive qui a conduit de discussions ou de débats généraux sur de grandes questions et de grands principes à la recherche de solutions souhaitables, fondées sur une analyse solide et réaliste. Les programmes de relance et de développement qui sont à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence sont, à notre avis, le fruit de toute cette évolution.

Vu la situation actuelle de l'économie mondiale, les principes fondamentaux de la théorie économique orthodoxe sont remis en question. L'insuffisance particulière du système économique mondial actuel tient à son incapacité à tenir compte des grands problèmes qui intéressent les processus socio-économiques du nouveau monde multilational dans un contexte dynamique, libéré du carcan des préoccupations à court terme inhérentes à une vue relativement statique du monde. Je dirais, par exemple, que bien des pays développés se sont enfermés dans des politiques monétaristes à orientation purement nationale qui ont beaucoup contribué au ralentissement de l'économie mondiale et affaibli à l'extrême les pays en développement qui sont le moins bien équipés pour affronter les multiples problèmes dus à la dégradation des termes de l'échange, à la diminution des recettes d'exportation, aux déséquilibres croissants qui affectent les balances des paiements, à la pénurie de capitaux d'investissement et à l'alourdissement de la dette.

Il devrait être tout a fait clair que les pays développés ou industrialisés ne sont naturellement pas à l'abri des effets de la récession mondiale. Si j'ai donné l'impression que les pays en développement sont les seuls touchés, c'est uniquement parce qu'il importe de souligner que ce sont les plus touchés, que ce soit sous l'angle de la souffrance humaine, de la misère et du dénuement ou sous celui de l'impossibilité d'assurer la gestion financière et le développement.

Si l'ingéniosité dont l'homme fait preuve pour accumuler des armements était appliquée au développement et aux arts pacifiques, et si donc les ressources étaient redéployées à cette fin, le monde serait, pour tous, plus agréable à vivre. Nous comprenons et apprécions la préoccupation des nations pour leur sécurité nationale; mais nous ne comprenons pas que cette préoccupation atteigne une telle démesure, ni qu'elle mobilise tant d'intelligence pour détruire plutôt que pour construire.

Comme je l'ai déjà déclaré, les contradictions d'un système mondial caractérisé par la discorde sont également perceptibles dans notre propre société où, du fait de la multiplicité des races et des cultures — et même des idéologies — qui constituent notre tissu social, les intérêts de nos citoyens diffèrent et s'affrontent souvent. Quoi qu'en disent nos détracteurs, nous ne considérons pas que cela soit l'apanage de notre société; il en va de même dans de nombreux pays et dans les relations mondiales. Mais cette divergence d'intérêts ne nous a pas détournés de notre résolution d'aller de l'avant et de poursuivre dans une voie qui va dans l'intérêt de notre pays et constitue notre contribution à l'unicité de l'humanité. On peut en dire de même du système mondial. Quand elles apparaissent, nos différences ne devraient pas nous empêcher de mettre en évidence nos intérêts communs et de consolider les positions propices au développement et à la prospérité.

L'appel claironnant en faveur de l'établissement d'un nouvel ordre économique international est la suite logique du désenchantement général et perceptible que suscite l'ordre actuel. Aucun ordre socio-économique n'est un don du ciel; tout est créé par l'homme, et ce que l'homme a créé, il peut certainement le défaire ou le refaire.

Nous ne pouvons ignorer qu'à la fin de la première Décennie des Nations Unies pour le développement le monde comptait encore au moins 2 milliards d'êtres humains sous-alimentés et dont les besoins fondamentaux — alimentation, habillement, logement, santé, éducation et hygiène — n'étaient pas satisfaits. De fait, ce à quoi « avait droit » le plus grand nombre était terriblement insuffisant. Nous nous trouvons maintenant dans la troisième année de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Où en sommes-nous réellement ? La stagnation nous étouffe tous.

Les gouvernements se sont attachés à atteindre les objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à créer des conditions de stabilité et de bien-être, et à garantir un niveau de vie minimal permettant à l'homme de conserver sa dignité, par le progrès et le développement socio-économiques. Les échecs des stratégies de développement choisies pour les deux premières décennies tiennent, à notre avis, aux idées et aux hypothèses fondamentales erronées adoptées, ainsi qu'aux règles et mécanismes inhérents à l'ordre économique mondial actuel. C'est ainsi que l'évolution historique du développement du monde a été fondée sur le pouvoir et l'exploitation plutôt que sur l'équité et la justice distributive.

Dans sa marche vers le développement, le tiers monde a compris que les règles et les mécanismes du monde actuel, et l'environnement international en général, militent presque invariablement contre ses intérêts. Il a cependant reconnu et accepté l'impératif de l'interdépendance, aussi bien régionale que globale.

Nous devons prendre conscience de notre sort commun qui est menacé par les forces que nous connaissons tous. En dépit de notre diversité, il n'est pas impossible de trouver des solutions communes, par le biais de la coopération, aux problèmes qui nous sont maintenant familiers — protectionnisme, stagnation de la croissance, chômage et instabilité monétaire et financière, entre autres.

Nous, dans le Sud, nous ne restons pas inactifs, à attendre une reprise « messianique » du Nord, dans l'espoir qu'elle parviendra jusqu'à nous par son effet de « ruissellement ». Nous reconnaissons en tout premier lieu que nous sommes nos propres libérateurs. Tout ce que nous demandons au Nord, c'est l'interdépendance basée sur l'égalité souveraine et l'instauration d'un environnement international plus équitable favorable à un développement soutenu et à l'ensemble de nos efforts nationaux. Par notre quête de l'autonomie, nous consolidons nos efforts de coopération Sud-Sud. Cette coopération entre pays en développement n'exclut ni ne remplace le développement des relations Nord-Sud, ce qui

serait impossible. En fait, les pays en développement favorisent ou pourraient favoriser une interdépendance globale en renforçant leurs économies à travers la coopération Sud-Sud et en surveillant avec vigilance les tentatives faites pour saper leur unité.

En Afrique, nous avons exprimé notre engagement à l'égard d'une stratégie de développement axée sur l'autonomie collective. Ainsi, pour rester cohérents avec le Plan d'action de Lagos[14], nos efforts de coopération aux niveaux régional et international — comme lors de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et dans la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe — ont-ils pour but de contribuer à la coopération économique et technique régionale, d'intensifier le développement régional en général, et de contribuer à l'effort total d'autonomie collective à l'échelon du continent.

Si la paix et la stabilité sont des préalables fondamentaux pour que les peuples tirent un maximum de profit de leurs efforts de développement, il faut alors que les situations d'hostilité, par exemple les activités de déstabilisation menées par des voisins agressifs, qui obligent les nations à consacrer à la défense nationale des ressources normalement destinées au développement et à la paix, soient totalement condamnées. En ce qui concerne notre région d'Afrique australe, les actes barbares d'assassinat, de brutalité et de répression, ainsi que la déstabilisation gratuite de l'économie des Etats voisins, actes dont nous témoignons, pour les vivre, de la part de l'Afrique du Sud, sont non seulement contraires au droit international et au principe de la coexistence pacifique, mais destructeurs également de ressources vitales pour le développement. Cependant, malgré les machinations de l'ennemi, nous demeurons fidèles à notre engagement de nous joindre à toutes les forces progressistes pour soutenir la lutte commune contre le colonialisme, l'occupation étrangère et toutes les formes de domination étrangère et d'exploitation de l'homme par l'homme, de façon à jeter les bases non seulement d'un monde plus humain, mais aussi d'un environnement plus propice à un développement constructif. De la récente réunion au sommet de l'OUA, les Etats africains sont sortis plus unis, plus résolus et plus fermement engagés à soutenir la lutte pour la libération de la Namibie, celle du peuple d'Afrique du Sud, et celle du peuple de Palestine, privé de patrie et abreuvé de souffrances depuis si longtemps. En fait, ce que l'Afrique recherche, c'est non seulement la paix à l'intérieur et autour de sa zone, mais aussi dans l'environnement international tout entier, d'où son attachement à tout dialogue constructif entre les deux blocs mondiaux en vue d'aboutir au désarmement nucléaire et à une paix et une sécurité internationales accrues.

J'espère sincèrement que la Conférence ira au-delà de la simple conceptualisation des problèmes, de la simple discussion de solutions possibles et de l'adoption de résolutions purement verbales. Les décisions qui seront prises devront être traduites en actions concrètes dans les organismes appropriés et ne pas se diluer dans une vaine rhétorique.

Que les nations du monde sortent de cette réunion avec une unité de vues qui, tout en admettant d'authentiques différences, reconnaisse pleinement la mutualité des intérêts de nos différents pays et jette les bases voulues pour opérer les changements appropriés, tant dans nos attitudes nationales que dans le système économique mondial. Il faudrait juger la sixième session de la Conférence à ce qu'elle peut ou pourra faire de concret, et non aux résolutions élégantes qui pourront être adoptées mais resteront toujours à l'état de mots couchés sur le papier.

Nous reconnaissons tous, même si nos opinions divergent pour ce qui est des détails, la nécessité, pour promouvoir la reprise et le développement, d'adopter des mesures urgentes, immédiates. Nous reconnaissons tous qu'une refonte du système économique mondial est nécessaire. Il est donc impératif de mener à bien une réforme radicale du système monétaire et financier international de façon à introduire une certaine équité dans l'ordre économique international. C'est pourquoi le Zimbabwe appuie la proposition de convoquer une conférence des ministres des finances en vue de l'ouverture d'une série de négociations globales. Les systèmes doivent être continuellement ouverts au changement, de façon à tenir compte de la réalité des situations. Les fondateurs des institutions de Bretton Woods eux-mêmes n'auraient pas prétendu incarner une sagesse sans défaut, ni revendiqué la pérennité des principes, règles et institutions qu'ils ont donnés au monde. Ils devaient savoir, tout comme nous devrions le savoir, que les relations économiques internationales participent d'un processus conflictuel constamment renouvelé. Celles-ci sont bel et bien soumises à un processus dialectique dans lequel les solutions apportées à des problèmes déterminés donnent lieu à de nouvelles situations, à de nouvelles synthèses qui peuvent à leur tour engendrer de nouveaux problèmes, auxquels il faudra trouver de nouvelles solutions. C'est assurément de cette manière que le monde évolue. C'est assurément là la voie du développement et du progrès.

Je suis convaincu qu'à cette session de la Conférence nous pourrons nous comprendre grâce aux nombreux liens qui devraient unir nos nations, et inaugurer une nouvelle ère de reprise économique et de coopération fructueuse. C'est à tout le moins le souhait et la conviction de mon pays, dont j'ai déjà vivement réaffirmé ici la volonté de contribuer à un effort soutenu et fondé sur des principes.

Je terminerai ma déclaration avec ces mots, en remerciant le Président lui-même et la Conférence tout entière de m'avoir invité à prendre la parole.

[14] Voir note 7 ci-dessus.

2. CHEFS DE DÉLÉGATION*

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Mohammad Khan Jallalar, ministre du commerce de l'Afghanistan

1. M. JALLALAR (Afghanistan) dit que la récession dans les principaux pays capitalistes, qui est due à la nature même du système, a durement frappé les économies des pays en développement. La politique économique du monde capitaliste est conçue pour maintenir les pays en développement dans un état d'infériorité et pour faciliter la tâche de ses monopoles qui essaient de les exploiter.

2. Bien que les pays en développement ne soient en aucune façon responsables de la crise actuelle, tous les indicateurs économiques montrent qu'elle a eu de graves répercussions sur leurs économies. Il est regrettable que certains pays développés n'aient pas encore la volonté politique de rechercher d'urgence une solution équitable à la crise actuelle. Ils restent fidèles à des politiques et à des pratiques rétrogrades qui vont à l'encontre des objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. En général, la crise économique internationale est un symptôme du déséquilibre structurel, d'où la nécessité d'une transformation radicale. Sans l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'égalité et la justice, le monde entier va au-devant de conséquences économiques et politiques désastreuses. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a joué un rôle crucial dans la promotion d'une restructuration fondamentale du système économique international.

3. L'Afghanistan appuie sans réserve les efforts entrepris pour lancer des négociations globales dans le cadre des Nations Unies dès le début de 1984, comme l'a proposé la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Il accueille aussi avec satisfaction les recommandations de cette conférence concernant l'adoption d'un programme de mesures immédiates dans certains domaines en faveur des pays en développement et espère que ces mesures seront appliquées sans tarder. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, à sa réunion de Buenos Aires, a fait plusieurs propositions constructives et importantes sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence. Il faut espérer que la Conférence les accueillera favorablement.

4. Pour la délégation afghane, le thème de la sixième session de la Conférence est le développement et la reprise de l'économie internationale. Le programme de relance doit donner un véritable coup de fouet au processus de développement. La Conférence devra définir les mesures à prendre pour relancer le développement et concevoir un programme cohérent pour leur mise en œuvre. Etant donné qu'il faut d'urgence soulager les pays en développement, des remèdes à action rapide sont nécessaires, en particulier pour le commerce des produits de base et les questions monétaires et financières.

5. Les problèmes rencontrés par les pays en développement dans leur commerce avec les pays développés découlent du système économique international du moment. La situation se dégrade parce qu'un certain nombre de pays capitalistes continuent à multiplier et à diversifier les mesures protectionnistes, et à cause de la prolifération des obstacles non tarifaires. Il en résulte des déséquilibres commerciaux et des difficultés de balance des paiements sans précédent pour les pays en développement, en particulier les moins avancés, sous l'effet de la hausse simultanée des prix des produits industriels importés. L'Afghanistan rejette toute forme d'agression et de blocus économiques, y compris le recours à des sanctions ou à des menaces de nature commerciale contre d'autres pays. Il faut mettre au point un programme, à échéances précises, pour supprimer tous les obstacles dressés par les pays occidentaux aux importations des pays en développement, avec un contrôle des mesures prises et un plan d'action pour l'adaptation structurelle dans certains secteurs de production.

6. Le SGP a été conçu comme un moyen efficace de promouvoir le commerce des pays en développement, mais les concessions accordées par les pays développés en application de ce système n'ont pas toujours répondu à l'attente des pays en développement, et en particulier à celle des pays les moins avancés. Certains pays donneurs de préférences n'ont pas accepté tous les pays en développement comme bénéficiaires. D'autres modifient, selon le bénéficiaire, la gamme des produits visés et le niveau des importations préférentielles prévus dans leurs schémas. Cette attitude sélective est contraire au principe de la non-discrimination. Il est aussi des cas où les pays imposent des conditions à l'admission au bénéfice des préférences, ce qui suppose un certain degré de réciprocité des concessions. Il faut réaffirmer le principe selon lequel les préférences doivent être généralisées, non réciproques et non discriminatoires, et il faut que les pays donneurs de préférences veillent à ce que ce principe soit pleinement respecté. C'est alors seulement que les pays en développement pourront espérer voir le SGP favoriser effectivement leurs exportations.

7. Les prix des produits de base, dont la plupart des pays en développement sont tributaires pour le gros de leurs recettes d'exportation, se sont effondrés. La politique des pays capitalistes qui consiste à subventionner certains produits nationaux, au préjudice de ceux qui proviennent des pays en développement, a pesé sur les cours mondiaux de ces produits. L'adoption du Programme intégré pour les produits de base à la quatrième session de la Conférence a utilement contribué à une approche globale des problèmes que posent ces produits, mais les négociations en cours sur divers produits avancent lentement et la portée des accords envisagés est très limitée. Il conviendrait d'accélérer ces négociations.

* Les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées les corrections demandées par les délégations ou des modifications de forme.

Il est regrettable aussi que le Fonds commun pour les produits de base ne soit pas encore entré en activité, et le représentant de l'Afghanistan espère que l'Accord portant création du Fonds aura bientôt recueilli suffisamment de ratifications pour pouvoir entrer en vigueur en 1984.

8. Nombre des problèmes économiques actuels des pays en développement résultent de difficultés financières. Il faut, et c'est une question vitale, restructurer le système monétaire et financier, qui demeure la chasse gardée de quelques pays capitalistes dominants. Les pays en développement ne participent pas suffisamment aux décisions du système financier international. Il faut déplorer les pressions que certains pays capitalistes exercent sur la Banque mondiale et le FMI pour les amener à subordonner l'octroi des crédits à des critères et à des conditions d'ordre politique, et le représentant de l'Afghanistan espère que la Conférence, à sa sixième session, envisagera des mesures d'urgence pour remédier à cet état de choses. L'Afghanistan pense lui aussi qu'il faut amplifier tous les courants traditionnels de ressources en direction des pays en développement, par exemple en augmentant le capital disponible de la Banque mondiale, en reconstituant les ressources de l'IDA et en accroissant l'APD et les quotes-parts du FMI. Mais il faut aussi mettre au point de nouveaux mécanismes. Le transfert de ressources vers les pays en développement devrait reposer sur des bases de plus en plus sûres et prévisibles et ces ressources devraient être réparties de manière équitable. L'aide aux pays les moins avancés, qu'il faudrait doubler d'ici à 1985, devrait en règle générale prendre la forme de dons.

9. Le niveau de vie extrêmement bas des pays les moins avancés est un problème très préoccupant. L'adoption, par la communauté internationale, du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés a été un progrès, mais la lenteur de sa mise en œuvre est très décevante. Le représentant de l'Afghanistan insiste auprès de toutes les institutions multilatérales et de tous les pays donateurs pour qu'ils entreprennent immédiatement d'appliquer ce programme, afin de promouvoir le développement économique et social autonome des pays les moins avancés. La Conférence, à sa sixième session, devrait examiner ce problème, et le programme spécial de la CNUCED devrait être renforcé et doté de ressources supplémentaires. Il conviendrait aussi d'envisager que la section s'occupant des pays les moins avancés devienne, au secrétariat de la CNUCED, une division distincte.

10. La délégation afghane a noté avec satisfaction que la légitimité de la lutte menée par les mouvements de libération nationale pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance a été reconnue par l'ONU et d'autres organisations internationales. Elle félicite le secrétariat de la CNUCED pour les études qu'il a effectuées à ce sujet. Mais il faudrait procéder à des études sectorielles plus complètes et plus approfondies sur la situation économique du peuple palestinien, dont les terres sont encore sous domination étrangère, et sur celle du peuple namibien, qui est le résultat de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud. Il faut absolument que toutes les organisations internationales et tous les pays donateurs accordent un caractère hautement prioritaire à leur assistance aux mouvements de libération nationale et s'efforcent de mettre à leur disposition des ressources supplémentaires.

11. En conclusion, le représentant de l'Afghanistan fait observer que les ressources considérables, à la fois humaines et matérielles, qui sont gaspillées dans une course aux armements tout à fait inutile, pourraient être consacrées de manière très fructueuse au développement et à la coopération économique internationale. La normalisation et la démocratisation des relations économiques internationales, le commerce mondial et la coopération ne pourront réellement progresser que dans des conditions de paix, de détente et de désarmement véritable et dans un climat de coopération et de compréhension entre les Etats. La délégation afghane compte que la Conférence, à sa sixième session, entreprendra, dans l'intérêt du monde entier, de mettre l'économie mondiale et les économies des pays en développement sur la voie de la coopération et du développement, qui est synonyme de stabilité.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Gani Qemo, vice-président de la Commission du plan d'Etat de l'Albanie

1. M. QEMO (Albanie) dit que la crise actuelle de l'économie mondiale est générale et affecte tous les pays capitalistes, développés ou moins développés. La récession se généralise, l'inflation s'aggrave, et le chômage atteint des proportions tragiques. Les capacités de production sont sous-exploitées et le volume des investissements diminue. Les sources de financement, monopole de quelques-uns, sont de plus en plus inaccessibles. Les exportations mondiales ont marqué un déclin absolu sans précédent, et d'énormes dettes extérieures et des déficits croissants de la balance des paiements étouffent l'économie de nombreux pays. Le système monétaire et financier, dominé par le dollar des Etats-Unis, est dans un état critique. La délégation albanaise estime que toutes ces manifestations trouvent leur source dans le conflit qui oppose l'exploitation capitaliste et néocolonialiste aux aspirations et aux besoins nouveaux des peuples.

2. Dans les tensions et les conflits qui agitent le monde actuel, on découvre toujours le jeu ouvert ou caché de deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui veulent étendre leur hégémonie et affirmer leur supériorité économique, politique et militaire. La délégation albanaise estime que, pour réaliser leurs aspirations légitimes et assurer le développement de l'économie et du commerce mondiaux, les peuples doivent s'opposer résolument et sans

défaillance à la politique d'hégémonie des superpuissances.

3. Dans le système injuste qui régit aujourd'hui les relations économiques, les deux superpuissances, d'autres puissances impérialistes, les monopoles capitalistes et les sociétés transnationales font la loi. Les marchés sont fermés aux pays en développement par des mesures protectionnistes, et les prix des produits leur sont imposés. Alors que les populations d'un certain nombre de pays peu développés sont menacées par la faim, les monopoles et les sociétés transnationales accroissent leur profits et manipulent les prix de vente. De plus, les pays industrialisés utilisent leurs relations commerciales avec les pays en développement pour faire pression sur eux. Le système néocolonialiste pratique une oppression de plus en plus raffinée par le biais de crédits et de prêts accordés à des conditions draconiennes, qui font des pays en développement des débiteurs dépendant en permanence de leurs créanciers.

4. Dans cette situation, l'Albanie est solidaire des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui luttent pour établir leur souveraineté sur leurs propres ressources, pour faire réviser les prix des matières premières et des sources d'énergie, pour réformer le système monétaire international, et pour limiter et éliminer le pouvoir monopolistique des sociétés transnationales. Les pays impérialistes industrialisés prétendent vouloir aider les pays en développement, mais leurs paroles sonneront creux tant que le fossé entre riches et pauvres continuera de s'élargir.

5. Les décisions de la cinquième session de la Conférence n'ont en rien modifié les relations économiques mondiales. Les mesures proposées en ce qui concerne « l'aide » au développement, la limitation du protectionnisme, l'accroissement de la capacité technologique des pays en développement et la création du Fonds commun pour financer des stocks régulateurs sont restées lettre morte. Le principal obstacle à leur application a résidé dans les machinations des superpuissances et des autres puissances impérialistes. Les pays de l'Ouest comme de l'Est encouragent les peuples à s'endetter pour se développer, ce qui a pour effet d'asservir les pays pauvres et faibles. Le seul moyen pour les peuples de modifier les relations économiques internationales, c'est de lutter résolument pour se libérer du néocolonialisme et de l'hégémonie des superpuissances, pour défendre leurs droits jusqu'au bout, pour s'opposer au pillage néocolonialiste et pour récupérer et gérer souverainement leurs ressources nationales.

6. L'Albanie a un système socialiste planifié qui lui assure une économie dynamique et stable. En comptant uniquement sur ses propres forces, l'Albanie s'est dotée d'industries extractives et de transformation qui lui permettent de produire 87 à 90 % de ses matières premières et toute l'énergie dont elle a besoin, ainsi que les neuf dixièmes des biens de consommation nécessaires à sa population. Une agriculture moderne ne cesse de se développer. L'Albanie a réalisé son développement rapide en s'appuyant totalement sur ses propres ressources financières et monétaires; elle n'a de dettes envers personne, et toutes ses importations sont payées par ses exportations. Pendant les deux premières années (1981-1982) de son septième plan quinquennal, l'Albanie a réalisé une augmentation de son produit social et de son revenu national de deux à trois fois supérieure à sa croissance démographique. Plus de 40 000 nouveaux emplois se créent chaque année, ce qui garantit du travail à tous. La santé de l'économie albanaise a permis, en juin 1982, d'abaisser les prix au détail des biens de consommation de base et les tarifs des services publics. Le prix de nombreux médicaments a également baissé en mars 1983. Le prochain plan quinquennal, déjà préparé pour les années 1986 à 1990, offrira des perspectives encore meilleures.

7. L'Albanie a constamment développé son commerce extérieur sur une base mutuellement avantageuse, sans discrimination ni limitation. Elle n'accepte pas que les relations commerciales soient utilisées comme moyen de pression pour imposer des conceptions politiques et idéologiques. Sans vouloir un développement autarcique, l'Albanie ne permettra pas que son économie soit intégrée à celle des pays capitalistes ou révisionnistes. Chaque fois que les principes de son commerce extérieur ont été compris à l'étranger, l'Albanie a répondu avec une entière réciprocité. A l'avenir, elle continuera de n'épargner aucun effort pour étendre ses relations commerciales dans les différentes régions du monde. A la sixième session de la Conférence, elle contribuera à défendre les intérêts des peuples qui luttent contre le pillage néocolonialiste, l'exploitation et la domination, et pour assurer leur souveraineté sur leurs ressources nationales et protéger leur indépendance politique et économique.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Abdelaziz Khelef, ministre du commerce de l'Algérie

1. M. KHELEF (Algérie) déclare que la Conférence concentre tous les espoirs de la communauté internationale d'une manière générale et des pays en développement en particulier, parce qu'elle se tient dans un contexte de crise majeure dans les relations économiques internationales et qu'elle a lieu après les initiatives lucides décidées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et les propositions d'action commune résultant de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires. La conférence au sommet des pays non alignés a contribué, avec un sens aigu de la responsabilité, à la mise en forme d'une réponse globale et cohérente aux défis rencontrés par la coopération internationale. Le tiers monde, qui supporte le poids de la crise, est préoccupé par la dégradation persistante de la situation économique internationale et par les menaces qui en découlent pour la paix et la sécurité internationales.

2. Du fait de la multiplication des foyers de tension dans le monde, la course effrénée aux armements, qui

entraîne une augmentation sans précédent des budgets militaires, et le développement et déploiement de systèmes d'armes toujours plus perfectionnés posent de nouveau le problème de la sécurité collective, en particulier celle des pays en développement. Etant donné l'étroite corrélation qui existe entre la paix et le développement, il est d'autant plus nécessaire de bien voir que le désarmement, l'apaisement des tensions dans le monde et l'arrêt — ou tout au moins le ralentissement — de la course aux armements permettront de libérer des ressources considérables plus que jamais nécessaires au développement de l'économie mondiale sur des bases équitables et pacifiques.

3. Le dérèglement structurel de l'économie mondiale, en particulier celui des systèmes commercial, financier et monétaire actuels, et le refus du dialogue que les pays en développement ont proposé à maintes reprises ont aggravé la crise économique mondiale. Malgré les appels pressants en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de nombreux pays développés, soucieux de préserver leur position dominante, n'ont voulu considérer que les aspects conjoncturels de la crise économique. Cette crise, qui touche aujourd'hui tous les pays et groupes de pays, aura eu au moins le mérite de mettre en lumière l'intégration poussée de l'économie mondiale à travers l'interrelation étroite existant entre les divers secteurs d'activité et de faire apparaître les caractéristiques fondamentales de l'interdépendance économique des pays développés et des pays en développement. C'est dire qu'une analyse objective de la crise suppose une approche globale et intégrée. La recherche de solutions communes devra se faire selon un échéancier concerté combinant un programme de mesures immédiates et les réformes de structures à moyen et à long terme qui sont indispensables pour soutenir et accélérer la restructuration ordonnée de l'économie mondiale.

4. Il est vrai que les pays développés connaissent depuis longtemps un niveau de chômage élevé et une forte inflation, même si quelques signes de reprise semblent se faire jour çà et là. Cependant, malgré leur gravité relative, ces difficultés sont sans commune mesure avec les effets de la crise sur les pays en développement. Les 30 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE sont peu de chose face aux 500 millions de chômeurs et aux 500 millions de sans-abri dans le tiers monde.

5. La récession prolongée, qui a entraîné une contraction accusée du commerce international, a incité les pays développés à recourir au protectionnisme, lequel a durement frappé les secteurs d'exportation les plus dynamiques des pays en développement et mis en péril aussi bien le principe du maintien du *statu quo* que le traitement spécial accordé aux pays en développement.

6. La baisse de la demande et la chute brutale des prix des produits de base qui occupent une place essentielle dans la structure des échanges des pays en développement ont pris, en termes réels, des proportions insoutenables et sans précédent depuis les années 50. Cette situation s'explique par le ralentissement de l'activité industrielle, certes, mais aussi par le recours accru aux produits de substitution et de remplacement et les pratiques des sociétés transnationales qui contrôlent et manipulent les marchés et les bourses de produits à leur profit, maintenant les cours des produits de base à des niveaux artificiellement bas. Des difficultés de toutes sortes entravent de façon croissante la conclusion d'accords internationaux de produit, perturbant la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base et retardant l'entrée en activité du Fonds commun. La stagnation, et dans certains cas la réduction, de la part des pays en développement dans le commerce international est telle que le déficit des balances des paiements dépasse le chiffre annuel de 70 milliards de dollars. De ce fait, les pays en développement ont dû faire appel au marché privé des capitaux, au prix d'un endettement massif qui est aujourd'hui source de graves préoccupations pour la communauté internationale dans son ensemble. La charge de la dette extérieure de nombreux pays en développement s'est accrue dans des proportions insupportables; certains de ces pays sont au bord de la faillite, tandis que d'autres ont été contraints d'opérer des coupes sombres dans leurs projets de développement et de consacrer les seules ressources disponibles aux besoins essentiels de leurs populations.

7. Tel est en partie le prix de la participation imposée aux pays en développement pour juguler l'inflation dans les pays les plus riches.

8. Face à la grave pénurie de liquidités, qui résulte de la contraction du commerce des pays en développement, et au drainage massif de ressources qu'implique l'endettement extérieur, la réponse du système monétaire et financier international a été sans rapport avec les besoins de ces pays et, de surcroît, assortie d'une conditionnalité qui la rend inopérante. Bien plus, le système monétaire international ne remplit plus son rôle, qu'il s'agisse de la régulation de la masse monétaire, de l'allocation des liquidités nécessaires à l'économie mondiale, de l'ajustement des balances des paiements ou de la stabilité des taux de change.

9. Devant une telle situation, la septième conférence au sommet des pays non alignés a proposé la convocation d'une conférence monétaire internationale en vue d'examiner les moyens d'entreprendre une réforme concertée du système monétaire international qui ferait droit aux intérêts et aux besoins des pays en développement.

10. Il devrait être généralement admis que la reprise n'a de chance de s'amplifier que si elle prend en charge équitablement les intérêts de tous, assurant aux uns la croissance et le plein emploi et aux autres les conditions indispensables au développement. Les mesures d'urgence ne peuvent, à elles seules, régler les problèmes fondamentaux de l'économie mondiale car elles ne peuvent traiter que des problèmes conjoncturels. Elles ne doivent ni ajourner ni remplacer la restructuration de l'économie mondiale, qui est plus que jamais indispensable pour garantir une reprise durable et équitable, dans l'intérêt aussi bien des pays développés que des pays en développement.

11. C'est en considérant ces enjeux essentiels que la conférence au sommet des pays non alignés a élaboré des propositions qui prévoyaient, à la fois, des mesures urgentes et la négociation d'une action en faveur de changements de structure, et dans lesquelles pays développés et pays en développement étaient associés. Les

pays non alignés ont vu dans la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement une occasion exceptionnelle d'examiner la situation économique internationale, ses conséquences et son évolution, et d'agir pour hâter la reprise de l'économie mondiale et du processus de développement.

12. Après avoir passé en revue les propositions élaborées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, le représentant de l'Algérie fait observer que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est à la veille de son vingtième anniversaire. Depuis une vingtaine d'années, elle s'efforce, dans son domaine de compétences et dans les limites de ses ressources, de promouvoir le commerce et le développement. Elle a fait ressortir la nécessité d'une action intégrée et concertée pour l'établissement d'un nouveau système de relations économiques internationales. Ses succès comme ses échecs relèvent de la responsabilité de ses membres. La délégation algérienne est convaincue que, dotée d'une structure institutionnelle qui renforcerait ses compétences et disposant de moyens accrus, la CNUCED pourrait devenir un organisme de négociation réellement efficace et un instrument opérationnel à même d'aider la communauté internationale tout entière, et notamment de seconder les efforts des pays en développement pour promouvoir leur développement économique et social.

13. Depuis la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas en 1981, les pays en développement ont mis en place un cadre nouveau pour la promotion d'une coopération Sud-Sud égalitaire, mutuellement avantageuse et durable. Sans se substituer au dialogue Nord-Sud, la coopération économique entre pays en développement a mis en évidence les énormes possibilités et les fortes complémentarités existantes, et elle s'impose désormais comme un élément essentiel du nouvel ordre économique international. L'Algérie, qui est fière de ses rapports de coopération élargie et diversifiée avec de nombreux pays du Sud, considère cette coopération comme partie intégrante du processus de consolidation de l'indépendance nationale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Otto Graf Lambsdorff, ministre fédéral de l'économie de la République fédérale d'Allemagne

1. M. LAMBSDORFF (République fédérale d'Allemagne), parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, note que depuis la cinquième session de la Conférence une récession économique, la plus grave et la plus étendue de toute l'après-guerre, a atteint tous les pays, faisant sentir ses effets le plus lourdement sur les plus démunis. Il y a là un défi qui doit être relevé par tous les pays, notamment les pays industrialisés, y compris ceux d'Europe orientale, mais aussi les pays en développement. L'objectif commun doit être de relancer une croissance régulière et non inflationniste dans tous les pays, et plus particulièrement dans les pays en développement.

2. Récemment, lors de la réunion ministérielle de l'OCDE et de la réunion au sommet de Williamsburg, on a pu constater les premiers signes d'une reprise. Celle-ci toutefois démarre à peine, et il convient de s'assurer qu'elle s'implante durablement dans tous les pays. La Communauté économique européenne espère que la Conférence saura donner une forte impulsion à cette reprise et veiller à ce qu'elle s'étende à la fois aux pays en développement et aux pays industrialisés. Reprise et développement vont de pair. Il ne saurait y avoir de reprise durable tant que le développement n'aura pas pris lui-même un nouveau départ, et il ne saurait y avoir de relance du développement en l'absence de véritable reprise.

3. La Communauté économique européenne, en tout état de cause, est convaincue que le développement constitue en soi un objectif fondamental de la coopération internationale. L'interdépendance soude à ce point les pays les uns aux autres qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut rester totalement à l'écart de l'évolution économique globale et que la politique économique des pays membres de la Communauté ne peut plus s'élaborer dans l'isolement. Voilà le cadre général dans lequel doit s'établir le dialogue Nord-Sud, et la Communauté économique européenne constate avec plaisir que l'appel au dialogue et au consensus formulé à Buenos Aires procède de la même approche. C'est dans cet esprit que les participants à la sixième session de la Conférence doivent chercher à réactiver l'économie mondiale et à renforcer la coopération économique internationale.

4. La coopération économique internationale doit avoir pour objet de favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Le renforcement économique de ces pays favorisera d'ailleurs leur stabilité et leur indépendance et contribuera par conséquent à garantir le non-alignement authentique du tiers monde. Mais la Conférence n'enregistrera de résultats positifs à cet égard que si ses membres respectent l'indépendance de chacun. Les gouvernements doivent être libres d'adopter les politiques qu'ils jugent les plus appropriées sans avoir à subir de pressions émanant d'un régime politique, social ou économique quelconque. A cet égard, la Plate-forme de Buenos Aires, pour ambitieuse qu'elle soit, va être utile à la Conférence; en effet, outre qu'elle a été communiquée aux participants suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent l'étudier et y réfléchir, elle permet de mesurer les divergences et d'envisager de rapprocher les points de vue de la façon la plus pragmatique et la plus constructive possible. En particulier, le respect de l'indépendance de chacun signifie qu'il faut appuyer l'effort de coopération régionale tenté par les pays en développement. La Communauté économique européenne propose à cet égard un bon exemple du bilan positif que l'on peut attendre de la coopération régionale. De surcroît, les pays dits du Nord devraient tous, indépendamment de leur régime économique, se sentir tenus d'aider les pays en développement. La Communauté économique européenne et

ses Etats membres ont depuis longtemps accepté cette responsabilité et la Communauté est aujourd'hui le plus important des partenaires commerciaux des pays en développement et la plus importante des sources d'aide au développement. Toutefois, l'appui au développement ne saurait incomber aux seuls pays industrialisés de l'Ouest ou de l'Est. La notion d'association implique un partage des responsabilités, dans lequel les pays en développement eux mêmes doivent jouer un rôle actif.

5. S'arrêtant sur certaines des grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, le porte-parole de la Communauté économique européenne évoque tout d'abord le problème des produits de base. A ce sujet, la Communauté, consciente de la situation dramatique créée pour les pays en développement par l'instabilité de leurs recettes d'exportation, est d'avis que la Conférence doit chercher, à la présente session, à mettre effectivement en place le Fonds commun pour les produits de base; pour leur part, les membres de la Communauté ne ménageront aucun effort pour ratifier l'Accord portant création du Fonds dans les délais fixés, c'est-à-dire pour le 30 septembre 1983 au plus tard. Les participants à la session devraient tous apporter leur contribution à la constitution du Fonds, comme certains des Etats membres de la Communauté l'ont déjà fait. La Communauté enregistre par ailleurs avec satisfaction l'engagement donné par les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept réunis à Buenos Aires.

6. La Communauté tient aussi à réaffirmer l'importance qu'elle attache au Programme intégré pour les produits de base. Elle est également disposée à rechercher les moyens d'améliorer le fonctionnement des accords de produit existants et à participer à toute négociation sur d'autres produits, notamment ceux qui relèvent du Programme intégré. Cette façon de procéder lui semble préférable à la conclusion d'accords provisoires ou d'arrangements temporaires, car elle estime que la négociation d'accords intérimaires risque de retarder, et non d'accélérer, la mise en œuvre d'accords ou d'arrangements en bonne et due forme.

7. Les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, producteurs de matières premières attachent à juste titre beaucoup d'importance à la stabilisation des recettes qu'ils tirent de l'exportation de ces produits. La Communauté a fait œuvre utile dans ce domaine en établissant le système Stabex[15] qui, malgré certaines difficultés, est l'une des pierres angulaires du régime d'association mis en place par la Convention de Lomé. Il faudrait que la Conférence étudie les diverses solutions qui pourraient être apportées à ce problème et, tout particulièrement, comme l'a recommandé la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qu'elle cherche à répondre en l'occurrence aux besoins des pays les moins avancés.

8. Le porte-parole de la Communauté, abordant ensuite la question des échanges, dit que ceux-ci ont témoigné en 1982 d'un ralentissement lié à la récession généralisée, c'est-à-dire à la stagnation des différentes économies et au renforcement du protectionnisme. Cette tendance doit être renversée pour accélérer la relance économique. La Communauté économique européenne, pour sa part, reste profondément attachée au principe d'un système commercial multilatéral délibérément ouvert sur l'extérieur et demeure opposée au protectionnisme. Il faut savoir que la Communauté, malgré la récession généralisée, est parvenue à préserver dans une très large mesure l'ouverture de son marché, permettant aux pays en développement d'accroître leurs exportations. La Communauté entend par ailleurs développer son SGP jusqu'en 1990.

9. Dans ce domaine, le débat devrait permettre à la Conférence d'aboutir à une analyse conjointe de la situation. Il est à noter que la session ministérielle du GATT a adopté, en novembre 1982, un important programme de développement du commerce, dont l'exécution exige la contribution de tous les pays et fait appel à l'effort concerté de la CNUCED et du GATT, les actions des deux organisations étant nécessairement complémentaires. Le système du GATT a continué de faire la preuve de sa solidité et de sa souplesse, et la Communauté ne pense pas qu'il faille le restructurer.

10. S'agissant du développement des échanges, il faut que tous les pays assument leur part de responsabilité; en particulier, les pays en développement qui atteignent un niveau de développement leur permettant de s'intégrer progressivement au système commercial multilatéral, conformément à la capacité de leur économie, doivent participer plus activement aux efforts communs, ce qui favorisera le développement du commerce international. Mais il faut en outre que les pays à commerce d'Etat accroissent et diversifient leurs importations en provenance des pays en développement.

11. Enfin, l'intensification du commerce international exige des efforts soutenus en matière d'aménagements de structure. La Communauté économique européenne et ses Etats membres ont d'ores et déjà un bilan très positif à cet égard.

12. Le porte-parole de la Communauté économique européenne aborde ensuite les problèmes monétaires et financiers, dont l'acuité ne fait de doute pour personne. Sans doute les pays en développement ont-ils besoin de disposer d'assez de ressources financières pour résoudre leurs problèmes de balance des paiements, mais ce serait une erreur de croire que les difficultés qu'ils connaissent sont entièrement imputables au manque de ressources et que des transferts massifs de fonds les résoudraient toutes. Sur la question de l'endettement des pays en développement, la Communauté économique européenne et ses Etats membres partagent l'inquiétude du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et il faudrait que la sixième session de la Conférence soit l'occasion d'un échange de vues approfondi à cet égard, étant entendu qu'il faut, pour résoudre ce problème aux multiples aspects, faire appel à la coopération de toutes les parties intéressées, gouvernements débiteurs et créanciers, institutions financières internationales et banques commerciales. La Communauté, pour sa part, ne croit pas qu'il faille rechercher de solutions d'application générale au problème de la dette; à son avis, les institutions existantes, en particulier le Club de Paris, peuvent fort bien se saisir, avec souplesse, de chaque cas d'espèce. La Communauté est disposée à étudier également cas par cas les mesures qu'il pourrait être opportun de prendre en ce qui concerne la dette extérieure publique des pays les moins

[15] Voir note 5 ci-dessus.

avancés. La sixième session de la Conférence devrait être aussi l'occasion d'envisager les conditions dans lesquelles le système monétaire et financier international pourrait favoriser une reprise économique mondiale régulière et non inflationniste. Les institutions créées à Bretton Woods ont prouvé qu'elles savaient s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale, et il convient de préserver leur domaine de compétence et leur autonomie.

13. La Communauté économique européenne estime qu'il conviendrait, à la présente session de la Conférence, d'énoncer à nouveau les objectifs à atteindre en matière d'APD, y compris les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Le maintien des courants d'aide est certes vital pour le développement, en particulier dans les pays les moins avancés, mais il semble que l'aide puisse être mieux utilisée. Il conviendrait aussi de donner un plus haut rang de priorité, suivant la situation locale, à certains secteurs, par exemple la mise en valeur des ressoures humaines, la production énergétique et la production alimentaire. Il faudrait en tout cas que la Conférence mette en évidence la nécessité de renforcer les institutions financières internationales qui se consacrent à l'aide au développement. Les Etats membres de la Communauté économique européenne, pour leur part, sont disposés à participer à la septième reconstitution des ressources de l'IDA et à faire en sorte que celles-ci atteignent un niveau suffisant compte tenu des besoins des pays bénéficiaires. La Communauté estime en outre que la Conférence pourrait étudier dans quelles conditions il serait possible d'accroître l'apport de ressources privées aux pays en développement. Il convient en effet de favoriser des apports de capitaux de tous types, qui s'associent de façon équilibrée, sous réserve que les apports de capitaux étrangers et les mesures adoptées sur le plan intérieur par les pays en développement contribuent à la réalisation des mêmes objectifs.

14. Parlant maintenant en sa qualité de ministre de l'économie, le représentant de la République fédérale d'Allemagne tient à préciser que la reprise économique se manifeste dans son pays depuis le début de 1983, et que le Gouvernement fédéral appuie sans réserve le message d'espoir et de confiance issu de la réunion au sommet de Williamsburg. Les pays qui y ont participé tiennent à favoriser la croissance et le développement, pas seulement chez eux, mais dans une perspective globale. En particulier, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne appuie toute action visant à stabiliser les taux de change et le système monétaire international au moyen d'une saine politique économique de croissance régulière et non inflationniste. Il est également disposé à renforcer le FMI grâce à l'augmentation planifiée de ses ressources financières, et il s'opposera à toute proposition aboutissant à affaiblir la politique du Fonds en matière de prêts.

15. Dans le domaine du commerce international, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne estime qu'il importe avant tout de mettre un terme au protectionnisme et, à mesure que la reprise s'affermit, de démanteler les obstacles au commerce. Il convient notamment, pour développer les échanges entre pays développés et pays en développement, d'envisager de nouvelles négociations sur la libéralisation des échanges. Les pays industrialisés devraient à cette occasion offrir de nouvelles préférences aux pays en développement, sans insister trop rigoureusement sur une parfaite réciprocité. En outre la Conférence devrait, pour sa part, trouver le moyen de mieux stabiliser les recettes tirées de l'exportation des produits de base, en particulier au profit des exportateurs de matières premières. Par ailleurs, il conviendrait, à la faveur de la session de la Conférence, d'appeler l'attention de tous les participants sur la nécessité de mieux protéger l'environnement et les ressources naturelles dans le monde entier. Il faut faire de cette tâche universelle un objectif commun à tous les Etats membres de la CNUCED.

16. Pour conclure, le représentant de la République fédérale d'Allemagne rappelle que les résolutions adoptées à la majorité à Manille, lors de la cinquième session de la Conférence, n'ont pas toutes reçu une suite concrète, alors que les résolutions adoptées par consensus ont généralement produit des résultats. La leçon est sans doute que les solutions proposées aux problèmes économiques se prêtent mal au vote. La délégation de la République fédérale d'Allemagne fera de son mieux pour aider la présidence à éviter les confrontations.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Francisco Romão de Oliveira Silva, ambassadeur d'Angola en Yougoslavie

1. M. de OLIVEIRA SILVA (Angola) rappelle que, après cinq siècles de colonisation féroce et sanguinaire, l'Angola a accédé à l'indépendance en 1979 avec plus de 80 % d'analphabètes, une économie disloquée et sous-développée et une disparité de niveaux de vie accablante.

2. L'Angola a choisi la voie socialiste de développement économique et social, ce qui l'oblige à assumer certaines responsabilités au sein de la communauté internationale. Il entend entretenir de bonne relations avec les pays voisins et tout mettre en œuvre pour élargir ses rapports avec tous les pays africains, dans l'esprit de la Charte de l'OUA. Il entretient d'excellentes relations d'amitié et de collaboration avec les pays socialistes et agit vigoureusement pour intensifier la coopération avec les pays en développement et les pays développés à économie de marché sur la base des principes du respect mutuel, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels.

3. Les efforts consentis par le Gouvernement et le peuple angolais pour établir les bases techniques et matérielles du socialisme et maintenir la paix dans cette partie de l'Afrique sont malheureusement entravés par des agressions systématiques perpétrées par le régime raciste et colonialiste de l'Afrique du Sud. Cependant,

grâce à la lutte courageuse menée par les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, le processus de liquidations des derniers vestiges du colonialisme et du racisme est entré dans sa phase finale. Le régime de l'Afrique du Sud, appuyé par les puissances occidentales, développe une grande industrie militaire, arme son régime policier et, avec l'aide de fantoches et de mercenaires, entreprend des actes d'agression et de sabotage contre les pays de la région avec le double objectif d'empêcher le développement de la lutte armée des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud, conduits respectivement par la SWAPO et l'ANC, et de déstabiliser les pays souverains de l'Afrique australe pour promouvoir la subversion et créer les conditions requises pour la mise en place de gouvernements néocolonialistes dociles aux volontés de l'impérialisme.

4. L'Angola est victime d'agressions armées constantes, qui ont conduit en août 1981 à l'occupation illégale d'une partie considérable de sa province de Cunene, près de la frontière avec la Namibie. Le régime raciste d'Afrique du Sud a pensé arrêter ainsi la lutte armée du peuple namibien et implanter en Angola un régime néocolonialiste. Mais en réalité la lutte s'intensifie. Elle n'engage pas directement l'Angola mais elle est menée par le peuple de la Namibie pour la conquête de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

5. La question de la Namibie a été confiée par la communauté internationale à l'Organisation des Nations Unies, à qui revient le droit d'administrer légalement le territoire. Bien que cela ne soit pas son problème, l'Angola offre sa solidarité indéfectible à la SWAPO qui a l'appui du Conseil de sécurité des Nations Unies. Aucun argument ne peut justifier l'occupation d'une partie du territoire angolais par l'Afrique du Sud.

6. La sixième session de la Conférence se tient à un moment où les peuples du monde entier expriment leur fervent désir de mettre un terme à l'ancien ordre économique international. Le système capitaliste est en faillite, mais les causes de sa crise économique échappent au contrôle des pays en développement. Elles tiennent aux insuffisances fondamentales et au mauvais fonctionnement de ce système, qui ne répond plus aux exigences d'une croissance soutenue.

7. L'instauration d'un nouvel ordre économique doit garantir la participation égalitaire de tous les pays dans la recherche de solutions aux problèmes économiques mondiaux et le droit pour chaque Etat d'exercer sa pleine souveraineté sur ses ressources naturelles et sur toutes ses activités dans le cadre de la coopération internationale. L'application de ces principes implique nécessairement le droit pour chaque Etat de nationaliser ses ressources naturelles ou ses entreprises, d'établir ou de consolider des associations de pays en développement producteurs et exportateurs de matières premières et de réglementer l'activité des entreprises transnationales.

8. Les résultats de la cinquième session de la Conférence avaient été décevants. La situation des pays en développement n'a guère changé depuis 1979, et les objectifs minimaux de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont même pas encore été atteints. Le processus de restructuration des relations économiques internationales est pratiquement au point mort. En dépit de nombreuses négociations organisées dans le cadre de l'ONU, les principales dispositions de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'ont pas été traduites dans les faits. Dans le domaine du commerce international, les pays capitalistes développés ont adopté des mesures restrictives pour limiter les importations, lançant même des formules plus subtiles comme les restrictions volontaires à l'exportation.

9. En ce qui concerne le Programme intégré pour les produits de base, des progrès ont été accomplis, notamment sur le Fonds commun, mais la question de l'amélioration des structures des marchés des pays développés et le problème de l'instabilité des prix n'ont guère évolué. Les progrès ont été lents aussi dans le domaine des accords internationaux de produit et dans la conclusion de nouveaux accords.

10. De nombreuses restrictions commerciales aux importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement subsistent encore, bien que le SGP soit l'une des réalisations majeures de la CNUCED.

11. Non seulement le système monétaire de Bretton Woods, qui s'est effondré en 1981, n'a pas répondu aux besoins des pays en développement mais, encore et surtout, il a été l'instrument principal utilisé par les pays capitalistes développés pour assurer leur mainmise sur le commerce des pays en développement, limiter leurs réserves de liquidités internationales et soutirer des bénéfices fabuleux pour le compte des sociétés transnationales. Si, en vertu des accords de Bretton Woods, le dollar et les monnaies fortes ont été proclamés seules monnaies de réserve pour les paiements et le financement internationaux, aucune des monnaies des pays en développement en revanche n'a eu de rôle dans ce système.

12. La délégation angolaise est très pessimiste quant aux garanties réelles que pourrait offrir aux pays en développement le système des DTS, prétendument capable de résoudre les problèmes de réserves, de paiements et de financements internationaux. Les solutions préconisées par le FMI sont de simples palliatifs qui n'apporteront pas de solution globale à la crise à moyen et à long terme. Il est indispensable de convoquer un nouveau Bretton Woods, avec la participation de tous les Etats, des organismes internationaux et intergouvernementaux, des sociétés transnationales et des syndicats, sous les auspices de l'ONU. Il faut mettre en place un système monétaire qui soit compatible avec les intérêts des pays en développement, faute de quoi l'instabilité continuera de caractériser leur économie.

13. La délégation angolaise félicite le Groupe des Soixante-Dix-Sept, les pays socialistes et les pays d'Europe du Nord pour les efforts déployés durant les quatre années qui se sont écoulées depuis la cinquième session de la Conférence. L'Angola appuie fermement les propositions énoncées dans la Plate-forme de Buenos Aires, car elles constituent un cadre adéquat pour une solution équitable des problèmes.

Résumé de la déclaration prononcée à la 179e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Soliman Al-Solaim, ministre du commerce de l'Arabie saoudite

1. M. AL-SOLAIM (Arabie saoudite) dit que la situation de l'économie mondiale s'est considérablement dégradée depuis la cinquième session de la Conférence et que la session en cours coïncide avec une période tumultueuse caractérisée par une récession économique globale, des taux de chômage élevés et une accumulation rapide de la dette extérieure des pays en développement. En 1982, cette dette a atteint 600 milliards de dollars, dont plus de la moitié correspondait à des prêts des banques commerciales, alors que le service de la dette s'est chiffré au total à 107 milliards de dollars, soit 24 % des recettes d'exportation des pays en développement. La situation actuelle s'explique surtout, parmi bien d'autres facteurs, par l'instabilité persistante du système financier international, la précarité des marchés des produits de base et l'insuffisance des apports de ressources. Les fortes fluctuations sur les marchés des changes ont rendu le commerce international plus hasardeux et ont découragé les investissements étrangers. Le représentant de l'Arabie saoudite demande instamment aux grands pays industrialisés de veiller attentivement aux incidences internationales de leurs politiques économiques et financières nationales, et surtout aux conséquences de ces politiques sur l'économie des pays en développement.

2. La crise actuelle de la dette résulte essentiellement de la brusque diminution des apports de ressources publiques aux pays en développement et de l'incapacité de ces pays à accroître leurs recettes d'exportation. Ces pays ont connu de graves difficultés financières en 1982, les banques commerciales ayant réduit leurs prêts nets d'environ 30 milliards de dollars, et les apports nets de fonds publics ayant baissé de 5 milliards de dollars. Cette baisse a été lourde de conséquences car il était alors plus nécessaire que jamais d'assurer un flux continu d'APD vers les pays en développement.

3. Le programme d'aide de l'Arabie saoudite a été, à cet égard, à la fois libéral et substantiel. Au cours des dix dernières années, les versements nets au titre de l'APD aux pays en développement effectués par des voies bilatérales ont atteint au total 35 milliards de dollars, soit 60 % du montant total de l'aide apportée par les pays membres de l'OPEP. Cela équivaut à 22 % du volume total de l'aide apportée par les pays membres de l'OCDE et représente en moyenne 6 % du PNB du pays, contre un taux moyen de 0,35 % pour les pays de l'OCDE. Cette aide bilatérale est allée à 68 pays en développement. L'Arabie saoudite a en outre participé au financement de 12 institutions de développement régionales représentant globalement un capital de 15 milliards de dollars, sa part dans ce total étant de 20 % en moyenne. L'Arabie saoudite, qui finance aussi des institutions ayant une large assise, comme le PNUD, le FMI et la Banque mondiale, estime que la crise financière globale actuelle exige, en particulier, une augmentation des ressources mises à la disposition de ces institutions. Elle a accordé des prêts d'un montant de 4 milliards de dollars à la Banque mondiale et a apporté un soutien actif à l'IDA pour l'aider à surmonter ses difficultés actuelles. Sans assimiler sa contribution au FMI à une APD, elle pense que cet apport a permis au Fonds d'intervenir activement comme il le fait aujourd'hui. Pendant la période 1974-1982, elle a aussi mis à la disposition du FMI quelque 16 milliards de dollars pour financer ses activités élargies, et au début de 1983 elle lui a apporté un concours additionnel en acceptant de participer aux Accords généraux d'emprunt.

4. La plupart des Etats membres de l'OPEP ont commencé à se heurter à de sérieuses difficultés financières, et certains d'entre eux ont dû réduire l'assistance qu'ils apportent à d'autres pays. L'Arabie saoudite, qui accorde une priorité élevée à l'aide aux pays en développement, fera tout pour continuer à mener généreusement sa politique de soutien financier du développement. Le représentant de l'Arabie saoudite invite les pays industrialisés qui connaissent un début de reprise économique et dont la balance des opérations courantes commence à être excédentaire à ne ménager aucun effort pour accroître l'aide publique, et il insiste en particulier pour que les pays industrialisés dont l'apport est inférieur à la moitié de l'objectif de 0,7 % du PNB prennent des mesures immédiates pour atténuer la lourde charge qui pèse sur les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés. Le Gouvernement saoudien est fermement convaincu qu'une assistance accrue est un impératif économique dans l'intérêt général de la communauté internationale, et pas simplement un engagement moral ou humain.

5. En ce qui concerne les recettes d'exportation des pays en développement, en 1982, les prix des produits de base sont tombés au niveau le plus bas enregistré depuis au moins trente ans. Même si les pays en développement ont réussi à accroître le volume de leurs exportations de 21 % entre 1979 et 1982, la progression de leurs recettes a donc été extrêmement décevante.

6. L'adoption d'accords internationaux pouvant stabiliser les marchés des produits de base présentant le plus d'intérêt pour les pays en développement n'a guère avancé. En conséquence, les marchés internationaux de ces produits sont restés extrêmement instables et sensibles aux modifications brusques de l'offre et de la demande. Le recours plus fréquent à des politiques protectionnistes par les pays industrialisés a eu des effets préjudiciables sur les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement. Les efforts faits par les producteurs de produits primaires pour participer davantage à la transformation, à la commercialisation, au transport et à la distribution de leurs produits ont été en outre contrecarrés par des pratiques commerciales restrictives.

7. La délégation saoudienne accueillerait avec satisfaction la mise en place d'un secteur des produits de base stable qui aiderait les pays en développement à tirer des recettes accrues de leurs exportations et récompenserait les efforts faits pour augmenter la capacité de production. Elle tient beaucoup en particulier à ce que le Fonds commun pour les produits de base entre en acti-

vité le 1er janvier 1984, comme prévu, et elle demande instamment aux signataires qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Accord sans délai pour que les capitaux nécessaires à un programme d'action immédiate puissent être mobilisés. Par le biais de son Fonds pour le développement international, l'OPEP a apporté un appui solide au Fonds commun, en approuvant 35 dons destinés à financer les souscriptions des 31 pays les moins avancés et de 4 autres pays à faible revenu, pour un montant total de 37,2 millions de dollars. En outre, le Fonds de l'OPEP a versé une contribution volontaire de 46,4 millions de dollars au deuxième compte du Fonds commun. Si l'on ajoute les contributions individuelles des pays de l'OPEP au Fonds commun, qui se chiffrent à 16,4 millions de dollars, cela fait au total une centaine de millions de dollars.

8. La délégation saoudienne souhaiterait en outre un renforcement de la coopération internationale pour que les pays producteurs de produits primaires puissent jouer un rôle plus grand dans la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base. Elle appuie aussi l'idée d'un financement additionnel par le FMI des déficits relatifs aux produits de base — ce qui ne serait pas possible actuellement dans le cadre des mécanismes de financement compensatoire ou de financement de stocks régulateurs existant au Fonds.

9. La nécessité de stabiliser les marchés des produits de base est probablement le problème commercial essentiel qui se pose aujourd'hui aux pays en développement mais c'est loin d'être le seul. Le protectionnisme, les imperfections du SGP, les règles et principes régissant le commerce international et la mise en place d'un secteur des services plus efficace sont aussi des questions prioritaires.

10. Le problème de l'accès des produits primaires, semi-finis et transformés des pays en développement aux marchés des pays industrialisés a toujours été au centre des débats à la CNUCED. Malgré de nombreuses recommandations adoptées à diverses sessions de la Conférence, il n'y a guère eu d'amélioration. Les tendances protectionnistes se sont, en fait, accentuées et, même à la session ministérielle du GATT, en novembre 1982, il n'a pas été possible d'obtenir des pays industrialisés qu'ils s'engagent fermement à ne pas recourir au protectionnisme. Si les pays développés continuent, par le biais de diverses mesures restrictives, de contrer les efforts faits par les pays en développement pour accéder à leurs principaux marchés, les pays en développement ne réussiront jamais à accroître leurs exportations, ce qui leur permettrait d'importer davantage de biens et de technologies ou d'assurer le service de leur dette extérieure. La délégation saoudienne demande donc que des mesures concrètes et efficaces soient adoptées pour maintenir et élargir l'accès aux marchés des produits exportés par les pays en développement. Ces mesures devraient partir de l'idée qu'une croissance sans restriction des pays en développement pourrait alimenter la reprise dans les pays développés, favorisant ainsi une expansion économique globale.

11. La délégation saoudienne suggère en outre que des améliorations immédiates soient apportées au SGP, qui n'a pas jusqu'ici donné les résultats escomptés. Elle invite la Conférence à faire des recommandations positives pour le perfectionner, notamment élargir la gamme de produits visés, compte dûment tenu de tous les éléments essentiels, en particulier le caractère non discriminatoire de l'application du SGP.

12. Le but de la CNUCED a toujours été d'encourager un commerce international ouvert et libre pour accélérer le développement économique; or, le système commercial international en place n'est ni ouvert, ni libre. Ayant perdu sa dimension de «consensus pour le développement», il est de plus en plus utilisé au profit de certains groupes d'intérêts et la régulation des échanges se fait de manière empirique. Ce système porte atteinte au caractère international et multilatéral du commerce et il a lésé les intérêts des pays en développement. La délégation saoudienne espère que la Conférence examinera à fond les règles et principes qui régissent actuellement le système commercial international en vue de définir des règles adéquates, efficaces et équitables qui donneraient au commerce un caractère plus universel.

13. L'insuffisance des recettes d'exportation des pays en développement est imputable, en outre, au secteur des services. La mise en place d'un secteur des services efficace n'est pas seulement un élément de plus en plus important du commerce international, mais elle est aussi décisive pour l'augmentation de la production totale, de l'emploi et de la productivité sur le plan national. Au stade actuel de la croissance économique des pays en développement, il faut déterminer et fixer, pour ce secteur, des priorités qui tiennent compte non seulement des besoins nationaux, mais aussi de l'utilité d'accroître le commerce international des services. Le secrétariat de la CNUCED doit poursuivre les recherches sur ce sujet et présenter des recommandations appropriées.

14. Une autre question qui préoccupe tout spécialement la délégation saoudienne est le développement de la technologie et la participation du Nord et du Sud à ce processus. Elle est fermement convaincue qu'il faut d'urgence s'assurer, au niveau multilatéral, que les pays en développement participent pleinement au progrès technologique. Elle prend note avec satisfaction du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé « Stratégie pour la transformation technologique des pays en développement »[16] et espère que les négociations engagées sous les auspices de la CNUCED concernant un code international pour le transfert de technologie aboutiront rapidement.

15. Les grandes questions que le représentant de l'Arabie saoudite a mentionnées et qui relèvent de plusieurs institutions existantes doivent être examinées dans le cadre d'un vaste dialogue Nord-Sud, et non traitées de manière fragmentaire comme cela a été le cas jusqu'à présent. La délégation saoudienne demande instamment que le dialogue Nord-Sud, qui est dans l'impasse depuis la réunion de Cancún, reprenne rapidement.

16. Le représentant de l'Arabie saoudite réaffirme l'appui de son gouvernement aux activités de la CNUCED en faveur des divers mouvements de libération nationale. Sa délégation prend note avec satisfaction des études portant sur la situation économique du

[16] TD/277, à paraître comme publication des Nations Unies.

peuple palestinien et du peuple namibien et pense qu'il serait utile d'effectuer une autre étude sectorielle approfondie sur ce sujet. La déception est de plus en plus vive au fil des années devant l'échec des tentatives faites pour trouver une solution pacifique à ces problèmes. Le cas des Palestiniens qui ont été chassés de leur dernier refuge à Beyrouth par la récente agression israélienne mérite une attention spéciale. Ils ont été victimes d'un véritable génocide et ceux qui sont restés au Liban vivent dans un état de peur permanent. Le Gouvernement saoudien invite la Conférence à étudier des moyens plus efficaces de mobiliser un appui gouvernemental et non gouvernemental à la lutte sans relâche menée par le peuple palestinien pour exercer son droit inaliénable à l'indépendance et à la souveraineté nationales. Il espère aussi que la Conférence prendra des mesures décisives pour aider la Namibie à briser le joug du régime raciste d'Afrique du Sud et il demande instamment à la communauté internationale, et en particulier aux institutions financières internationales, d'apporter une aide libérale pour la reconstruction de l'économie libanaise dévastée par la guerre dès que les sionistes israéliens mettront un terme à leur agression et se retireront du territoire libanais.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Alberto Noguera, secrétaire d'Etat au commerce de l'Argentine

1. M. NOGUERA (Argentine) dit que, en tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, l'Argentine souscrit pleinement à la Plate-forme de Buenos-Aires et recherche le dialogue et la concertation. Semer la division et user de moyens dilatoires ou de faux-fuyants n'aboutiraient qu'à laisser passer l'occasion offerte par la sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement de trouver des solutions aux problèmes les plus pressants du système économique international et de corriger ses carences structurelles.

2. Il est indispensable de trouver des solutions globales et non sectorielles à ces problèmes, vu l'interdépendance croissante des économies nationales et l'interaction entre les secteurs critiques de l'activité économique. Pour arriver à une véritable reprise économique internationale, ces solutions doivent tenir compte des perspectives à moyen et à long terme ainsi que de la situation économique existante. Ce serait une erreur de croire que les solutions peuvent être différées jusqu'à ce que la reprise économique qui semble se dessiner dans quelques pays industrialisés se confirme.

3. L'Argentine est un grand producteur de produits agricoles et alimentaires qui représentent 75 % de ses exportations. Elle vend dans des conditions très concurrentielles sur les marchés étrangers, mais elle songe maintenant à réviser sa politique agricole en raison des problèmes posés par les politiques protectionnistes appliquées par la plupart des pays industrialisés auxquelles est imputable dans une large mesure l'instabilité du commerce des produits agricoles.

4. Le protectionnisme assure aux producteurs des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux, d'où une plus grande autonomie de nombreux pays industrialisés, une réorientation des courants commerciaux extérieurs et la formation d'excédents dont l'exportation est subventionnée et bénéficie de conditions de financement avec lesquelles les pays en développement exportateurs ne peuvent rivaliser.

5. Les pays industrialisés ont donc transféré aux marchés extérieurs les résultats de leur politique interne, provoquant de graves distorsions, et même parfois des guerres commerciales. Cette situation divise actuellement même les pays développés, et le GATT — organe qui est censé assurer la régulation du commerce international — ne réagit pas quand ses règles sont violées.

6. Beaucoup de représentants des principaux pays ont parlé de libéralisation du commerce, mais leurs propos sont en fait désavoués par l'adoption de mesures qui faussent et limitent le commerce international. Si les paroles se concrétisent dans les faits, il y aura bientôt une amélioration considérable de la capacité des pays en développement de rembourser leur dette extérieure. Il est beaucoup plus sain de rembourser la dette au moyen de recettes d'exportation que de la refinancer, ce qui, tout en apportant un soulagement passager, augmente à la longue la charge intolérable que représente le service de la dette et des taux d'intérêt très élevés.

7. Vu l'interaction entre la dégradation du commerce international et le renforcement des politiques commerciales restrictives, les pays développés devraient s'efforcer de renoncer au plus vite à ces politiques. A cet égard, les mesures adoptées au sujet du commerce des produits agricoles le 29 novembre 1982, à la session ministérielle du GATT, pourraient constituer un point de départ pour modifier les modalités et les conditions qui régissent actuellement la production et la commercialisation dans ce secteur. La Conférence pourrait aussi se mettre d'accord sur la nécessité de créer les conditions d'une croissance économique équilibrée des diverses régions grâce à une répartition équitable des avantages commerciaux. Du fait qu'elles s'appliquent à une gamme étendue de produits, les politiques commerciales restrictives ont entraîné une baisse du niveau de vie et un recul du commerce extérieur des pays en développement, ce qui a provoqué des crises renouvelées de balance des paiements et a limité indirectement la demande d'importations de ces pays, d'où une aggravation de la récession internationale. Dans le cadre d'une coopération internationale efficace, les priorités seraient les suivantes : corriger tout d'abord le déséquilibre des marchés des produits de base, puis maintenir les prix et élaborer des mécanismes de financement des stocks. Ces deux derniers points sont subordonnés au problème principal.

8. L'adoption de mécanismes de stabilisation pourrait contribuer à la régulation des marchés en adaptant les mouvements à court terme aux tendances à long

terme, mais ce qu'il faut avant tout, c'est la volonté politique de modifier les conceptions protectionnistes qui prévalent dans les principaux pays industrialisés et qui sont, pour une large part, à l'origine du fléchissement des prix et de la formation d'excédents dans le cas de nombreux produits.

9. Le protectionnisme vise non seulement les produits agricoles primaires mais aussi, et de plus en plus, les articles manufacturés et semi-finis. Quelques-unes des concessions que les pays en développement ont obtenues il y a quelques années par le biais des schémas de préférences ont été retirées. Ces schémas sont déviés de leur but initial et, dans de nombreux pays en développement, les investissements risquent d'être compromis — ce qui ne va pas sans coûts économiques et sociaux — parce que les pays développés introduisent des limitations dans leurs schémas et menacent d'appliquer d'autres mesures restrictives. Or, pour être réellement efficaces, les schémas de préférences ne doivent pas comporter de limitations quantitatives et encore moins de restrictions imposées au titre de la gradation et de la sélectivité, qui vont à l'encontre de l'universalité du SGP, voulue dès le départ. Il n'est pas difficile de voir que les notions de « gradation » ou de « sélectivité » peuvent dissimuler des moyens de limiter, voire de réduire, la diversification de la structure de production mise en place avec peine dans certains pays en développement.

10. Les schémas de préférences devraient avoir une portée suffisamment étendue pour stimuler l'investissement dans les pays en développement. C'est la seule possibilité qu'ont ces pays, en mobilisant leur épargne intérieure, de mieux assurer le service de leur dette et de dégager les ressources nécessaires à l'achat — le plus souvent aux pays industrialisés — des équipements et technologies nécessaires à leur croissance économique. Le commerce est la clef du progrès économique et l'activité dynamique par excellence, comme l'atteste le fait que, même dans la situation économique actuelle, ce secteur n'a rien perdu de sa capacité d'innover et tente de redémarrer. Les solutions ne sont pas faciles, mais elles peuvent être trouvées s'il existe une volonté politique suffisante d'agir vite et de manière décisive.

11. Il est encourageant de constater que les pays en développement ont tous le même avis sur la crise et les moyens de la surmonter. Par contre, il a été surprenant d'entendre le représentant d'un pays influent proposer un plan qui ne semble laisser aucune place à la négociation du fait que les conditions et les objectifs qui y sont définis ne tiennent pas compte — ou en tout cas ne se font nullement l'écho — des propositions présentées par les autres participants à la Conférence.

12. Rien ne pouvait mieux accentuer le manque général de confiance dans la validité du système commercial multilatéral existant que le recours de plus en plus fréquent par plusieurs pays développés à des sanctions économiques comme moyen de pression politique. Pour que les relations Nord-Sud reposent sur la coopération et une entente constructive entre les Etats souverains, il faut mettre un terme à cette pratique déplorable.

13. La coopération Sud-Sud n'exclut pas, ni ne remplace, la coopération Nord-Sud. La coopération Sud-Sud est un élément majeur de la structure macro-économique future. Sachant cela, le Gouvernement argentin fera tout son possible pour favoriser le dialogue et la coopération entre les pays en développement. Il pense qu'il faut instituer un système global de préférences commerciales entre les pays en développement. Ceux qui ont recours à des manœuvres de procédure pour empêcher ou différer un accord entre les pays du Sud à ce sujet ont le tort de manquer de perspicacité sur le plan politique ou d'être excessivement méfiants.

14. Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, bon nombre des propositions présentées par les pays en développement ont été systématiquement repoussées jusqu'à la sixième session de la Conférence. Les décisions qui doivent être prises à cette session risquent à nouveau d'être différées sous prétexte de relancer des négociations qui ont déjà été reportées ou pour toute autre raison. Les participants à la Conférence doivent faire face à leurs responsabilités et indiquer clairement ce qu'ils envisagent de faire pour surmonter la crise économique actuelle et stimuler la croissance dans les pays en développement. Ils ne doivent pas renvoyer à une autre occasion — qui pourrait en fait ne pas se présenter — des questions qui doivent être traitées sans délai. La Conférence doit contribuer à consolider, et non à affaiblir, la CNUCED, organe principal pour le développement et le commerce. Les délégations des pays en développement sont venues à Belgrade sans idées préconçues et prêtes au dialogue. Elles ont le droit d'en attendre autant des pays du Nord.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Ralph Willis, ministre de l'emploi et des relations sociales de l'Australie

1. M. WILLIS (Australie) loue les efforts inlassables de la Yougoslavie en faveur de la paix, de l'indépendance et du bien-être économique, en particulier dans les pays en développement.

2. Vu l'acuité de la crise économique, tous les participants à la sixième session de la Conférence ont la grande responsabilité d'engager un dialogue constructif sur la reprise économique et le développement. En effet, la communauté internationale ne peut se permettre une fois de plus, d'hésiter car le coût de la crise est trop élevé pour tous, et surtout pour les pays en développement. Il faut trouver les moyens de rétablir une croissance durable et soutenue en mettant à profit le recul de l'inflation, le rétablissement de la compétitivité dans certains pays et la reprise qui s'est amorcée dans plusieurs pays développés.

3. Le nouveau Gouvernement australien s'est audacieusement attaqué aux problèmes solidaires de l'infla-

tion et du chômage en vue d'assurer une reprise soutenue. Sa stratégie repose sur l'interdépendance de la société et de l'économie au niveau à la fois national et international. Le Premier Ministre australien a récemment défini certains grands principes dont la Conférence pourrait s'inspirer pour formuler une approche internationale. Tout d'abord, la Conférence doit véritablement rechercher des solutions concertées. L'économie internationale ne peut en effet fonctionner efficacement que si l'égoïsme étroit de chaque nation ou groupe de nations disparaît au profit de l'intérêt plus général de la communauté internationale, et ce dans tous les grands domaines de l'économie. Ensuite, la coopération doit s'organiser autour de solutions efficaces qui permettront d'accroître la prospérité internationale. Enfin, ces solutions doivent permettre d'assurer une répartition équitable des avantages de la coopération.

4. La délégation australienne est convaincue que, dans l'immédiat, l'essentiel est d'alimenter la reprise qui s'amorce dans quelques grands pays industrialisés, pour lui donner un caractère durable, et éviter tout ce qui pourrait réveiller l'inflation.

5. Par ailleurs, les pays qui ont réussi à juguler l'inflation et ont une balance des paiements solide devraient servir de moteurs de la relance en adoptant des politiques de nature à faire bénéficier les autres pays de l'augmentation de la production et des emplois. Dans les nouvelles mesures qu'elle a adoptées pour réduire l'inflation, l'Australie s'est attachée à appliquer le principe du consensus et à répartir équitablement le fardeau entre toutes les parties intéressées. La reprise exige aussi une baisse des taux d'intérêt, qui atteignent des niveaux inquiétants, et les pays qui dominent les marchés financiers mondiaux doivent envisager d'équilibrer leurs politiques dans ce domaine.

6. La participation des pays en développement à la reprise servira les intérêts de tous. La demande de ces pays joue en effet un rôle important dans l'économie mondiale, comme en témoignent les nombreux licenciements que les Etats-Unis d'Amérique ont été amenés à faire en 1982 en raison de la baisse des ventes d'automobiles au Mexique.

7. Dans le domaine du commerce, il faut aussi d'urgence rétablir la confiance et, à cette fin, les gouvernements doivent s'entendre pour maintenir, renforcer et améliorer le système commercial multilatéral. A cet égard, le renforcement du protectionnisme qui a faussé les règles du commerce international et la prolifération des mesures non tarifaires en marge des principes du GATT font peser une véritable menace sur le commerce mondial. Il est au demeurant très difficile de demander aux pays dont les exportations sont parfois concurrencées par des produits locaux subventionnés de réduire le protectionnisme. Ce sont les grands pays développés qui doivent prendre les devants dans ce domaine en respectant les principes du multilatéralisme, de la non-discrimination et de l'ouverture qui, seuls, peuvent protéger quelque peu les pays les plus faibles de la puissance économique et politique des plus forts. A ce propos, le programme de travail adopté à la session ministérielle du GATT en novembre 1982 devrait ouvrir des possibilités de négociations concrètes, lesquelles sont on ne peut plus nécessaires dans le domaine de l'agriculture.

8. La CNUCED a aussi un rôle important à jouer dans le domaine du commerce. Les travaux qu'elle a consacrés au protectionnisme et aux aménagements de structure donnent une bonne idée des possibilités de rendre plus efficaces et plus justes les mécanismes de l'économie internationale. Les pays en développement et les pays industrialisés doivent eux aussi s'atteler à cette tâche dans un grand nombre de secteurs, notamment l'agriculture. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les mesures non tarifaires qui, selon certaines études, touchent près de 50 % du commerce des pays à économie de marché, et diffuser parmi les pays membres les résultats de ses études.

9. Il est impératif de trouver les moyens concrets d'assurer une plus grande stabilité des prix des produits de base et de faciliter davantage l'accès de ces produits aux marchés. L'Australie, dont 80 % environ des recettes d'exportation sont imputables à des produits primaires, transformés ou non, partage ce souci avec les pays en développement. Elle a toujours appuyé la coopération internationale dans le domaine du commerce des produits de base et elle a adhéré à la plupart des principaux accords de produits internationaux. A ce sujet, il faut espérer que les négociations relatives à un nouvel accord international sur le sucre permettront de mettre à l'épreuve l'application de la notion d'interdépendance. Comme les pays en développement, l'Australie espère que les pays industrialisés aborderont ces négociations dans un esprit constructif de façon à élaborer un accord efficace pour ce produit qui occupe l'une des premières places dans les exportations agricoles des pays en développement.

10. Des progrès dans le domaine des accords internationaux de produit donneront un nouvel élan au Programme intégré pour les produits de base et permettront d'accélérer l'entrée en opération du Fonds commun; l'Australie a ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et elle invite instamment toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier aussi dès que possible. Elle est prête à étudier les moyens de fournir une assistance financière aux pays qui en ont besoin pour participer au Fonds. Elle est aussi disposée à étudier plus avant un programme d'action immédiate relatif aux produits de base, mais elle reste convaincue qu'à chaque produit de base correspond une solution particulière. La délégation australienne est disposée à étudier les moyens d'améliorer le Mécanisme de financement compensatoire du FMI. Quant aux autres moyens de stabiliser les recettes tirées de l'exportation de produits de base, elle doute de l'utilité d'arrangements isolés qui ne tiendraient pas compte des problèmes généraux intéressant la balance des paiements.

11. S'agissant des problèmes financiers des pays en développement, le représentant de l'Australie estime que seul un système commercial d'ouverture des marchés permettra d'apporter des solutions durables au problème de la dette. En effet, il est évident que l'inertie du commerce accroît la vulnérabilité financière des débiteurs, et inversement; il faut sortir de ce cercle vicieux. De nombreux pays en développement s'efforcent courageusement de surmonter le choc économique des dernières années et d'apporter certains ajustements à leur éco-

nomie; ils méritent que les autres pays s'engagent à ouvrir leurs marchés et que les créditeurs, les pays donateurs et les marchés des capitaux leur apportent le financement nécessaire pour étayer leurs efforts. Le FMI et la Banque mondiale, qui ont amélioré leurs opérations et accru leurs crédits, en particulier depuis 1980, ont un rôle central à jouer pour maintenir le climat de confiance nécessaire à l'apport de capitaux privés dans les pays en développement; ils doivent aussi fournir eux-mêmes un financement accru. Il est dans l'intérêt de tous que ces deux institutions continuent de fonctionner.

12. L'Australie continuera de tout faire pour assurer des apports d'aide suffisants, en particulier pour compléter les ressources fournies par des institutions financières multilatérales telles que l'IDA, le FIDA et le Fonds asiatique de développement.

13. Consciente du fait que les pays les plus pauvres ont peu de chances de bénéficier à court terme d'une reprise de l'économie mondiale, la délégation australienne estime qu'il faut accroître en leur faveur les efforts d'assistance. L'Australie, pour sa part, a lancé une série d'initiatives concrètes dans la région, notamment en faveur des pays en développement insulaires, auxquels elle porte un intérêt tout particulier.

14. Le Gouvernement australien, qui préconise la consultation et le consensus au niveau national comme au niveau international, espère que la sixième session de la Conférence se signalera par un dialogue authentique.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Erwin Lanc, ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche

1. M. LANC (Autriche) dit que, depuis la cinquième session de la Conférence, certains progrès ont été faits dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base et qu'il y en a eu aussi, quoique modestes, dans d'autres secteurs. Mais le Gouvernement autrichien, l'un des inspirateurs de la réunion au sommet de Cancún, a été déçu que le dialogue Nord-Sud n'ait pas produit davantage de résultats. Quoi qu'il en soit, il est encourageant de voir se développer dans le monde entier la prise de conscience de l'interdépendance globale et de la nécessité de rechercher des solutions globales elles aussi.

2. La Déclaration économique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, est un pas important vers une conception pragmatique des remèdes aux problèmes qui se posent au monde en développement et d'un ordre de priorité propre à répondre aux besoins les plus urgents. La Plate-forme de Buenos Aires est aussi une contribution importante à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Lors de leur réunion[17], les pays de l'OCDE ont été guidés dans leur préparation de la Conférence par la volonté d'aboutir à un accord commun sur les problèmes économiques mondiaux. Enfin, le Secrétaire général de la CNUCED a fourni aux participants, en temps voulu, une documentation intéressante.

3. Cela étant, la Conférence doit axer son attention sur la corrélation entre les secteurs et les problèmes si elle veut réussir à contribuer à une reprise économique mondiale soutenue et à une relance du développement. Quand elle recommandera une action spécifique, elle devra en envisager les conséquences globales comme un tout. C'est dans la mesure où l'on parviendra à un diagnostic commun de la situation économique mondiale que l'on pourra rechercher des terrains d'entente précis. Il faut espérer qu'il y aura entente, au Nord comme au Sud, quant à la nécessité de travailler à une reprise économique soutenue à l'échelle globale. Il est évident que l'ampleur et la nature du redressement dans les pays industrialisés détermineront en grande partie le point auquel il sera possible de relancer le développement des pays en développement.

4. Petit pays à économie ouverte, l'Autriche ne peut adopter une stratégie macro-économique indépendante, mais elle s'est lancée dans une gestion plus expansionniste de la demande, qui a réussi à contenir le chômage. Dans un certain nombre de pays, en particulier ceux qui ont maîtrisé l'inflation, il y aurait tout lieu de pratiquer des politiques monétaires moins restrictives qui permettraient de pratiquer des taux d'intérêt moins élevés pour alléger ainsi la charge de la dette de nombreux pays et stimuler les investissements.

5. Il sera difficile, voire impossible, de soutenir une activité économique accrue dans les pays industrialisés si l'économie des pays en développement reste stagnante. La reprise naissante de l'activité économique dans certains secteurs doit être complétée par une action concertée s'étendant à toutes les régions. De nombreux pays en développement vont rester tributaires du maintien, ou même de l'accroissement, du courant de ressources extérieures acheminées par les filières bilatérales et multilatérales. L'assistance fournie aux pays en développement les plus pauvres pour leur permettre de profiter de la reprise est une stratégie à long terme ou, dans le meilleur des cas, à moyen terme. Il faudra envisager d'autres mesures à court terme pour répondre à leurs besoins immédiats. L'action des pays industrialisés détermine largement certains paramètres économiques, tels que les taux d'intérêt et les taux de change, qui exercent une influence considérable sur les ressources dont les pays en développement disposent. Pour d'autres paramètres comme les cours des produits de base, il faut une action commune des producteurs et des consommateurs.

6. Les graves conséquences de la baisse des prix des produits de base démontrent la nécessité de redoubler d'efforts pour stabiliser les marchés de ces produits.

[17] Réunion du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques au niveau ministériel, Paris, 9-10 mai 1983.

L'Autriche a ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et espère que la Conférence donnera un élan nouveau à l'action politique et à la préparation technique nécessaire pour qu'il entre bientôt en vigueur. Elle espère aussi que l'on progressera vers des négociations sur des accords de produit. L'expérience montre qu'il faut différencier le traitement en fonction des caractéristiques de chaque produit du point de vue de la production, de la commercialisation et de la consommation. En outre, un accord de produit ne saurait avoir d'effet durable sur la stabilisation des prix que s'il couvre la plus grande partie du commerce mondial de ce produit et s'il prévoit un mécanisme pour équilibrer l'offre et la demande. Le Gouvernement autrichien se félicite des accords de produit qui permettent aux pays en développement exportateurs de produits de base de bénéficier des facilités de financement offertes par le deuxième compte du Fonds commun. A la cinquième session de la Conférence, la délégation autrichienne a annoncé une contribution volontaire à ce deuxième compte, témoignant ainsi de l'importance qu'elle attache aux mesures destinées à développer la transformation, la commercialisation et la distribution de leurs produits de base par les pays en développement eux-mêmes. L'Autriche est disposée à étudier des mesures additionnelles à cet effet dans les organismes existants. Elle a toujours reconnu la nécessité de compléter les mesures de stabilisation des prix par des mesures efficaces de nature à mettre les pays en développement producteurs à l'abri de fluctuations excessives des recettes d'exportation. Pour le moment, il serait peut-être réaliste d'accorder la priorité à l'extension des facilités existantes afin d'aider davantage les pays les plus pauvres qui sont tributaires des recettes d'exportation d'un petit nombre de produits. Il y aurait lieu aussi d'accroître l'appui technique et financier aux institutions existantes, comme le Centre du commerce international CNUCED/GATT, afin d'améliorer les stratégies commerciales des pays à faible revenu.

7. On reconnaît généralement que le chômage et l'insécurité économique dus à la baisse de l'activité économique mondiale ont ravivé les tendances protectionnistes et ont limité l'investissement dans les aménagements de structure. L'Autriche, largement tournée vers l'exportation, reste acquise à la cause du maintien et du développement d'un système commercial mondial ouvert. Il faut opposer une résistance énergique aux pressions protectionnistes et s'engager de nouveau à respecter le *statu quo* en prévision de mesures de libéralisation ultérieures.

8. Le Gouvernement autrichien a fidèlement rempli les engagements qu'il avait pris en ce qui concerne l'octroi d'un traitement commercial préférentiel aux pays en développement, de sorte que ses importations en provenance des pays en développement ont augmenté de 60 % entre 1978 et 1982. Le schéma autrichien de préférences généralisées s'est révélé un instrument efficace, et les importations en provenance de pays bénéficiaires du Groupe des Soixante-Dix-Sept augmentent régulièrement. Le traitement préférentiel octroyé aux 36 pays les moins avancés a été sensiblement amélioré et le schéma autrichien ne contient aucune limitation quantitative à priori des importations en régime préférentiel. Il est inquiétant que les pays qui pourraient être admis à bénéficier du schéma autrichien de préférences généralisées n'en profitent pas tous. C'est pourquoi l'Autriche attache beaucoup d'importance à l'assistance technique dans ce domaine, qui demande à être intensifiée.

9. A la récente session ministérielle du GATT, l'Autriche a appuyé la décision d'étudier les perspectives de croissance et de diversification du commerce avec les pays en développement. Elle est disposée à examiner les règles et principes du commerce international en vue de le faciliter davantage. A ce sujet, elle a toujours estimé que les politiques commerciales ne devaient pas servir à des fins non économiques. Elle serait également favorable à une coopération économique plus efficace entre pays en développement et à l'expansion des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. L'expansion du commerce international dans ces secteurs pourrait contribuer à une reprise économique générale et à un équilibre plus juste du commerce mondial. Mais la politique commerciale ne peut être considérée comme un tout autonome et ne saurait être qu'une mesure d'accompagnement pour revitaliser l'économie mondiale. Tout le monde espère que la reprise économique renforcera les possibilités de surmonter les problèmes structurels qui sont à l'origine de la situation économique actuelle. Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas d'attendre la pluie, encore faut-il irriguer.

10. L'Autriche partage pleinement l'inquiétude exprimée concernant les répercussions de l'endettement de nombreux pays sur leurs efforts de développement et sur le système financier international. Aujourd'hui, avec la perspective d'une reprise même timide dans certains pays industrialisés, il faut une action individuelle et collective pour faciliter l'ajustement nécessaire à l'amélioration durable de la situation des pays en développement. Assurer les courants financiers indispensables pour cet ajustement est une tâche pour laquelle doit se mobiliser la communauté internationale. Le Gouvernement autrichien, reconnaissant l'importance des ressources financières octroyées à des conditions de faveur, réaffirme les engagements qu'il a pris dans la Stratégie internationale du développement et le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Le précédent Chancelier fédéral de l'Autriche avait en outre proposé un transfert organisé de ressources pour accroître les fonds disponibles en vue du développement de l'infrastructure. Dans le même esprit, l'Autriche a participé au renforcement de l'assise financière des institutions multilatérales de développement qui ont un rôle central à jouer en soutenant les efforts d'ajustement des pays en développement. Elle a contribué à l'augmentation récente du capital de la Banque mondiale et a appuyé le programme de la Banque qui prévoit des activités élargies.

11. L'incidence des problèmes énergétiques sur le progrès des pays en développement mérite également une attention particulière. C'est pourquoi l'Autriche s'est prononcée pour l'intensification des activités de la Banque mondiale dans le secteur énergétique et serait favorable à la création d'une filiale Energie de la Banque, à condition que cela ne réduise pas les fonds mis à la disposition des institutions qui s'occupent essentiellement de répondre aux besoins des pays les plus pauvres. Le Gouvernement autrichien a participé à la sixième

reconstitution des ressources de l'IDA et a approuvé l'augmentation en valeur réelle de la capacité de prêt qui doit faire suite à la septième reconstitution. L'Autriche, membre de la plupart des banques et fonds régionaux de développement, est également l'un des membres fondateurs et l'un des soutiens fidèles du FIDA, et elle craint que les activités du Fonds, extrêmement importantes pour les pays les plus pauvres, ne soient compromises si tels ou tels des contribuants au Fonds ne remplissent pas leurs engagements. Le Gouvernement autrichien appuie activement aussi le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et demande à tous les principaux pays donateurs d'aboutir rapidement à un accord pour le doter d'une base financière et administrative adéquate et durable, car il s'agit d'un instrument utile pour renforcer le potentiel scientifique et technologique des pays en développement. L'Autriche contribue à faciliter l'échange de technologies et d'informations techniques du domaine public par l'intermédiaire de l'Office autrichien des brevets, qui offre aux pays en développement un service de recherche gratuit leur donnant accès à une documentation complète sur les brevets.

12. L'Autriche a appuyé les modifications récentes apportées au financement et aux règles du FMI, notamment une nouvelle allocation de DTS, la création d'un lien entre les DTS et le développement, ainsi qu'une revue du Mécanisme de financement compensatoire. Les institutions financières internationales sont de plus en plus sensibles aux besoins nouveaux, mais elles doivent continuer à rechercher des solutions novatrices et pragmatiques aux problèmes financiers internationaux. Il pourrait être nécessaire, pour trouver des solutions à long terme, de revoir et d'adapter progressivement le système monétaire international et ses institutions tels qu'ils se présentent actuellement. Dans les limites de ses possibilités, le Gouvernement autrichien continuera à participer au renforcement du système financier international et aux initiatives visant à aider les pays qui ont des difficultés en matière de service de la dette et de liquidités. L'intensification de la coopération internationale dans ce domaine est une condition indispensable à une reprise mondiale soutenue.

13. La sixième session de la Conférence pourrait bien être, en 1983, la seule réunion à participation globale où les problèmes brûlants du bien-être de l'humanité puissent être débattus dans cette conjoncture critique de l'économie mondiale. La Conférence ne pourra s'acquitter de cette tâche que si les délibérations se déroulent dans un esprit constructif et un climat de coopération. C'est pourquoi le représentant de l'Autriche accueille avec satisfaction l'appel au dialogue et au consensus lancé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires. La délégation autrichienne partage le sentiment d'urgence qui s'exprime dans diverses propositions soumises à la Conférence, en particulier celles qui ont pour but d'aider les pays les moins avancés et les pays les plus pauvres, qui sont les plus touchés par la crise actuelle.

14. Les Nations Unies et en particulier la CNUCED ont un rôle majeur à jouer dans la quête de la paix et de la prospérité. Le Gouvernement autrichien est fermement convaincu que l'on pourra améliorer sensiblement le bien-être de toutes les nations dans la mesure seulement où l'on réussira à contenir et limiter le formidable gaspillage de ressources matérielles et humaines résultant des dépenses militaires qui ne cessent de croître. Il faut donc que les travaux de la Conférence s'accompagnent d'efforts redoublés pour arriver à un accord sur des mesures de limitation des armements.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Karim Ebrahim Al-Shakar, représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. AL-SHAKAR (Bahreïn) souligne l'importance de la sixième session de la Conférence, organisée dans la ville qui fut le berceau du mouvement des pays non alignés, dont les efforts ont été consacrés à l'instauration de bonnes relations entre les Etats, et dans un pays qui a fait œuvre de pionnier pour la mise en place d'un système socio-économique indépendant.

2. Les années écoulées depuis la précédente session ont été marquées par plusieurs autres grandes réunions : la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires et la réunion au sommet de Williamsburg, pour ne citer que les plus récentes. Les Etats sont à nouveau rassemblés aujourd'hui pour rechercher les moyens de relancer le développement. L'évolution récente de la situation économique autorise quelque optimisme puisqu'on observe dans quelques pays développés les premiers signes d'une reprise dont il faut espérer qu'elle gagnera les pays en développement. Frappés de plein fouet par la crise, ces derniers ont vu s'arrêter la progression de leur PNB, sont aux prises avec l'inflation, subissent les effets de mesures protectionnistes et enregistrent une dégradation des termes de l'échange.

3. La délégation bahreïnite espère que la sixième session de la Conférence permettra d'élaborer un programme d'action intégré, propre à relancer le développement, grâce à un effort de solidarité d'autant plus indispensable que les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement sont absolument indissociables.

4. Les désordres et la crise économique actuels ne sont pas purement accidentels; ils s'expliquent par la nécessité d'une transformation structurelle opérée d'un commun accord et, à cet égard, il convient de souligner l'importance de la Plate-forme de Buenos Aires où l'accent est mis sur le dialogue et le consensus, et non sur la confrontation. Il faut éviter les demi-mesures et les palliatifs, et redoubler d'efforts pour retrouver un juste équilibre; avec la bonne volonté de tous, la sixième session de la Conférence peut offrir une réelle possibilité de résoudre les problèmes économiques du monde.

5. La position des pays en développement est exposée dans la Plate-forme de Buenos Aires, dont le représentant de Bahreïn veut croire qu'elle sera examinée dans un esprit positif. Les pays développés doivent faire preuve de la plus grande souplesse pour qu'aboutisse le dialogue entre le Nord et le Sud. La Plate-forme devrait permettre, à la présente session, d'établir un programme d'action intégré visant à accélérer le développement, en particulier dans les pays en développement, et de donner une solide assise au nouvel ordre économique international. Elle a aussi pour objectif d'assurer un équilibre entre les prix des produits de base et matières premières qu'exportent les pays en développement et les prix des articles manufacturés qu'ils achètent aux pays développés. Enfin, les mesures prévues par la Plate-forme favoriseront la refonte du système monétaire et financier international.

6. La délégation bahreïnite espère que la Conférence entendra l'appel lancé par les pays non alignés à New Delhi et, en particulier, accueillera favorablement la proposition d'organiser une conférence internationale sur la réforme du systéme monétaire et financier qui s'attacherait, notamment, à trouver une solution au très grave problème de l'endettement des pays en développement. Elle appuie l'idée de concevoir un mécanisme international d'assistance aux pays en développement, propre à garantir les apports de ressources financières nécessaires, selon des modalités tenant compte des intérêts mutuels, ainsi que l'octroi d'une aide à des conditions libérales.

7. Les membres de l'OPEP, pour leur part, fournissent une aide importante en faveur, notamment, du secteur alimentaire et agricole et pour le soutien de la balance des paiements. Ils consacrent à cet effort une bien plus grande part de leur PNB que ne le font les pays industrialisés : entre 1975 et 1982, la proportion oscillait, selon les Etats, entre 2 et 9 % du PNB, alors que les pays développés n'ont toujours pas atteint l'objectif de 0,7 % fixé dans la Stratégie internationale du développement.

8. Bahreïn, qui compte parmi les pays en développement insulaires, connaît des difficultés dont beaucoup sont communes à ces pays. Ses ressources naturelles sont limitées, la superficie des terres agricoles y est faible et les réserves pétrolières s'épuisent. Il s'est néanmoins employé à réduire ses dépenses et à rationaliser sa consommation, et avec l'aide d'autres Etats du Golfe il a pu poursuivre l'exécution de projets de développement.

9. Profondément convaincu de l'interdépendance des nations, Bahreïn s'est toujours attaché à coopérer avec les autres pays, notamment les pays en développement. C'est ainsi qu'il a participé à la création du Conseil de coopération entre les pays arabes du Golfe (regroupant l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, l'Oman et Bahreïn) dont l'objectif est d'instaurer la coopération dans tous les domaines et d'harmoniser les politiques financières, commerciales et économiques nationales. Le Conseil a adopté une convention économique en vue précisément de cette harmonisation et de l'établissement de bonnes relations commerciales entre les membres.

10. Réunie dans la patrie du grand combattant de la liberté que fut le maréchal Tito, la Conférence ne peut passer sous silence la situation des peuples opprimés par l'occupation étrangère, notamment le peuple palestinien des territoires occupés par Israël et le peuple namibien, qui sont privés de leurs droits inaliénables. La délégation bahreïnite réaffirme son appui inconditionnel au combat que mène le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, et à la lutte des peuples sud-africain et namibien. Elle espère que la CNUCED leur apportera une assistance accrue et soutient la proposition de créer, au sein de la CNUCED, un groupe spécial chargé d'étudier la situation économique dans les territoires occupés par Israël.

11. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a certes accompli des progrès, mais il reste beaucoup à faire et le chemin est semé d'embûches. La délégation bahreïnite espère que la sixième session aboutira à des décisions et des résolutions à la mesure des problèmes mondiaux. Elle appuie les efforts déployés par d'autres pays en développement pour trouver une issue à la crise et apporter à tous les problèmes économiques des solutions garantissant la sécurité économique pour tous. Un effort global d'égalité et de justice pourrait assurer la prospérité de tous.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Shafiul Azam, ministre des industries et du commerce du Bangladesh

1. M. AZAM (Bangladesh) dit que la récession mondiale actuelle confère un relief tout particulier à la sixième session de la Conférence. Les déclarations faites au cours du débat général montrent que les participants sont conscients des possibilités qu'offre cette session, et déterminés à en tirer parti. Le représentant du Bangladesh souligne que l'interdépendance est aujourd'hui un fait reconnu de tous : le Nord est affecté par la situation critique des pays en développement, et le Sud ne peut pas protéger ses économies contre les politiques économiques des pays développés. Dans les pays en développement, les taux de croissance par habitant ont été négatifs ces deux dernières années, et la dette extérieure totale a atteint 600 milliards de dollars. Les prix de leurs exportations de produits de base sont tombés à leur niveau le plus bas depuis quarante ans. La dégradation marquée des termes de l'échange, la montée du protectionnisme, les fluctuations des taux de change et l'insuffisance de l'aide les ont encore davantage contraints à réduire leurs investissements et leur consommation. De leur côté, les pays développés ont vu leurs taux de croissance globale retomber à 1 % en moyenne au cours des

deux dernières années; leurs investissements ont diminué et le chômage affecte à présent 30 millions de personnes.

2. Certains signes de reprise semblent se manifester actuellement dans les pays développés; cependant, étant donné la réalité de l'interdépendance, il est douteux que cette reprise se confirme si le processus de développement n'est pas relancé simultanément dans les pays en développement. De larges consultations ont eu lieu à ce sujet au cours des derniers mois pour préparer un dialogue fructueux à Belgrade. En particulier, la Plate-forme de Buenos Aires propose des mesures concrètes à court terme, en même temps que des changements structurels pour instaurer le nouvel ordre économique international.

3. Abordant plus directement certains points de l'ordre du jour, le représentant du Bangladesh souligne, à propos des questions financières et monétaires, que les pays en développement ont besoin d'un volume important d'assistance à des conditions de faveur, ainsi que d'investissements directs, pour accroître leurs revenus. Des initiatives ont été prises en ce sens récemment, mais elles n'assurent pas des possibilités suffisantes de financement à long terme, inconditionnel et rapidement disponible. De plus il faut réduire les taux d'intérêt et stabiliser les taux de change.

4. A cet égard, la délégation du Bangladesh estime que les mesures suivantes doivent être prises : premièrement, assouplir les conditions faites aux pays en développement en ce qui concerne le service de leur dette, et appliquer pleinement les mesures d'allégement de la dette approuvées il y a cinq ans; deuxièmement, procéder à une attribution immédiate et sensiblement accrue de DTS et à une augmentation sensible des quotes-parts du FMI en faveur des pays en développement, réexaminer les conditions imposées par le FMI, libéraliser le Mécanisme de financement compensatoire, et adopter dans le cadre de ce mécanisme des arrangements spéciaux en faveur des pays les moins avancés; troisièmement, renforcer l'IDA, appliquer l'accord sur la sixième reconstitution des ressources de l'IDA, et parvenir rapidement à un accord sur une septième reconstitution élargie; quatrièmement, élargir et libéraliser les opérations de prêt de la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales de financement; cinquièmement, accroître les contributions volontaires au PNUD.

5. L'environnement actuel du commerce est caractérisé par la montée du protectionnisme dans les pays développés. Cette tendance doit être immédiatement enrayée et renversée, sur une base non réciproque. Ce ne sont pas les mesures protectionnistes des pays en développement, mais bien l'insuffisance de leur pouvoir d'achat, qui empêchent l'expansion des marchés des pays développés. Pour accroître le pouvoir d'achat des pays en développement, il faut améliorer rapidement leur accès aux marchés des pays développés.

6. La plupart des participants ont vigoureusement appuyé une action dans le domaine des produits de base, dont les prix ne représentent plus que le tiers de leur valeur réelle d'il y a vingt ans. C'est pourquoi, le Programme intégré pour les produits de base doit être relancé, et le Fonds commun doit devenir rapidement opérationnel. Un certain nombre de délégations ont déjà annoncé au cours de la session que leur gouvernement allait ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Le représentant du Bangladesh souhaite aussi que les accords déjà négociés sur les produits de base soient appliqués sans retard, et il lance un appel aux producteurs et consommateurs pour qu'ils ratifient l'Accord international sur le jute et les articles en jute, récemment conclu après des années de négociation. En outre, il est souhaitable d'élaborer des arrangements permettant aux pays en développement d'entreprendre la transformation, la commercialisation et la distribution de leurs produits de base.

7. A propos du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, le représentant du Bangladesh rappelle qu'avant l'adoption de ce programme en 1981 la Conférence, à sa cinquième session, avait déjà adopté un programme d'action qui figurait dans sa résolution 122 (V). Le Nouveau programme substantiel d'action prévoit notamment que l'APD en faveur des pays les moins avancés doit être doublée d'ici 1985 et que tous les prêts que ces pays n'ont pas remboursés au titre de l'APD doivent être convertis en dons. Il prévoit également des arrangements pour compenser le déficit des recettes d'exportation des produits de base des pays les moins avancés et une exonération de droits de douane en faveur de leurs exportations. D'une manière générale, la Conférence doit, à sa sixième session, faire un effort décisif pour traduire le Nouveau programme substantiel d'action en mesures concrètes. Il faut espérer que la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur ces questions se manifestera à Belgrade.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. H. Bernard St. John, premier ministre adjoint et ministre du commerce, du tourisme et de l'industrie de la Barbade

1. M. St. JOHN (Barbade) rappelle que la sixième session de la Conférence a lieu à un moment où l'économie mondiale connaît une crise prolongée et de plus en plus aiguë qui menace l'avenir économique de tous les pays. Les systèmes internationaux monétaire, financier et commercial, qui ont servi de fondement aux relations économiques internationales pendant les années d'après guerre, se trouvent ébranlés et le monde est menacé de guerre commerciale, de dévaluations concurrentielles et d'effondrement financier. Cette crise a des conséquences graves pour les pays en développement, en particulier les petits pays à économie ouverte comme la Barbade. Elle a mis en lumière l'interdépendance cruciale des économies du monde, que les pays ne peuvent plus se permettre d'ignorer.

2. Ce n'est pas par incapacité que les pays n'ont toujours pas réussi à mettre un terme à la crise, mais parce

qu'ils n'en ont pas saisi la nature et les dimensions réelles et n'ont pas reconnu la nécessité de la concertation. Or, jusqu'ici, toutes les mesures appliquées ont été prises essentiellement en fonction des circonstances et au niveau national. Elles ont donc été pour la plupart défensives et individualistes. Les pays développés se sont attachés essentiellement à freiner l'inflation, gênant ainsi gravement l'emploi et la production. Dans les pays en développement, l'investissement et les activités de développement ont été ralentis, et dans certains cas totalement arrêtés, en raison des problèmes que posent les paiements extérieurs et l'endettement. La baisse de la production et du volume du commerce ainsi que le chômage, que ces politiques ont entraînés, ont eu des conséquences dramatiques dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans les pays en développement.

3. Il est vrai, comme le fait observer le Secrétaire général de la CNUCED dans l'un des rapports présentés à la Conférence[18], que la sixième session a pour toile de fond une accumulation d'échecs, mais elle pourrait néanmoins marquer un tournant décisif dans les relations économiques internationales. Malgré leur diversité, les questions dont la Conférence est saisie sont interdépendantes et sont le reflet des problèmes cruciaux du monde d'aujourd'hui. Elles portent sur le commerce, le financement et les produits de base, trois domaines dans lesquels des mesures coordonnées sont nécessaires pour surmonter la crise. La Conférence devra aborder toutes ces questions en ne perdant jamais de vue leur interdépendance.

4. Les conclusions et propositions formulées par le secrétariat de la CNUCED pour toutes les questions et les problèmes que la Conférence aura à traiter méritent la plus grande attention, car la crise y est analysée avec justesse. La principale conclusion de cette analyse, que la délégation barbadienne fait sienne, est qu'il est urgent d'arrêter la crise actuelle et de relancer l'économie mondiale. Pour atteindre cet objectif, il est recommandé d'adopter un programme d'action immédiate, qui viserait à instaurer les conditions propices à la reprise de la croissance et à une adaptation structurelle dynamique dans les pays industrialisés et, pour les pays en développement, à reprendre et à accélérer leurs efforts de développement. Le secrétariat a souligné également la nécessité d'étudier les transformations sous-jacentes de l'économie mondiale et leurs effets sur l'organisation économique internationale et les systèmes qui en forment la base.

5. En matière monétaire et financière, l'une des mesures du programme est la mobilisation de tous les instruments monétaires et financiers disponibles, notamment une augmentation spéciale de DTS en faveur des pays en développement; cette mesure est capitale car, à l'heure actuelle, tous les flux de capitaux vers les pays en développement sont sérieusement réduits, ce qui a affaibli la position financière de ces pays et réduit leur capacité d'importation. Il est aussi demandé aux pays développés d'adopter résolument une nouvelle politique comprenant l'abaissement des taux d'intérêt, le rétablissement de la stabilité des taux de change et une expansion modérée de leur économie, toutes mesures qui seront bénéfiques pour le monde entier.

6. Dans le domaine des produits de base et du commerce, le programme prévoit le renforcement et la stabilisation des marchés des produits de base et des recettes tirées de leur vente, objectif qui pourrait être atteint avec l'entrée en fonction immédiate du Fonds commun pour les produits de base et l'élaboration d'une série d'« accords intérimaires » pour un certain nombre de ces produits; il s'agit là d'une recommandation extrêmement judicieuse eu égard à leur importance dans l'économie de bon nombre de pays, plus particulièrement les pays en développement.

7. Enfin, le programme immédiat de relance de l'économie mondiale ne sera véritablement efficace que si le protectionnisme disparaît. La délégation barbadienne appuie donc l'appel lancé aux gouvernements, en particulier ceux des pays développés, pour qu'ils cessent d'appliquer de nouvelles restrictions et entreprennent aussi de lever les restrictions existantes.

8. Eu égard aux conséquences dramatiques de la crise mondiale et à l'importance cruciale qu'ils attachent à la Conférence, les pays en développement se sont réunis pour arrêter une position commune sur les problèmes traités à la Conférence. La Plate-forme de Buenos Aires exprime leur position, qui est à la fois équitable et équilibrée. Dans ses conclusions et ses projets de résolution, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a appelé l'attention sur les besoins des pays en développement, sur l'étroitesse des liens entre le développement et le bon fonctionnement de l'économie mondiale, et sur la nécessité urgente d'une action concertée. Toutes ces propositions, comme celles du secrétariat de la CNUCED, des pays non alignés, de la Commission Brandt et du Comité de la planification du développement, doivent être examinées attentivement en vue de parvenir à un accord sur la formulation et la mise en œuvre d'un programme propre à relancer l'économie mondiale, ainsi que sur les changements fondamentaux à apporter aux systèmes sur lesquels reposent les relations économiques internationales.

9. Comme tous les petits pays à économie ouverte, la Barbade souffre de la crise mondiale. Le prix de l'un de ses rares produits de base, le sucre, a subi des chutes brutales, les recettes tirées du tourisme, l'un des secteurs de l'économie les plus dynamiques, ont stagné, puis baissé en 1982. Le pays a été durement touché par les politiques protectionnistes d'un certain nombre de pays développés, la position de la balance des paiements extérieurs s'est aggravée, et l'endettement a considérablement augmenté. Le pays a dû ralentir ou reporter un certain nombre de projets de développement. Une solution à la crise est donc pour lui vitale.

10. La délégation barbadienne est venue à la Conférence animée de la volonté de travailler avec tous les pays, développés et en développement, pour élaborer en commun un programme efficace de lutte contre la crise et étudier les moyens de renforcer le système des relations économiques internationales en matière monétaire, financière et commerciale. Faute d'un accord à cet effet, la reprise ne pourra jamais être durable.

[18] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Leo Tindemans, ministre des relations extérieures de la Belgique

1. M. TINDEMANS (Belgique) déclare avoir acquis le sentiment qu'il y avait deux versions assez contrastées de la CNUCED, l'une comme l'autre fort excessives. Certains ont tendance à considérer chaque session de la Conférence comme la dernière chance de régler tous les problèmes. C'est évidemment négliger le fait que les Conférences sont avant tout une étape dans un processus continu de négociation et que des problèmes autres que ceux traités traditionnellement par la CNUCED peuvent freiner fortement le développement, comme l'accroissement parfois trop rapide de la population, la rigidité des structures sociales, la malnutrition et la dégradation de l'environnement. D'autres en viennent à penser que l'importance d'une réunion comme la présente session est artificiellement gonflée. Le représentant de la Belgique ne partage pas non plus cette opinion. Il lui paraît nécessaire et important que, périodiquement, la communauté internationale soit appelée à réexaminer la situation économique mondiale et recommande les solutions appropriées à son amélioration. Cela lui paraît d'autant plus utile dans une situation de crise aux dimensions internationales, qui frappe avec une gravité particulière les pays dont l'économie est la plus vulnérable, c'est-à-dire les pays en développement et singulièrement les plus pauvres d'entre eux.

2. Certes, en prenant du recul, on constate que les taux de croissance des pays en développement, au cours des deux dernières décennies, ont en général été supérieurs à ceux des pays industrialisés. Par contre, le degré d'autonomie alimentaire a diminué de façon dramatique dans nombre de régions, surtout en Afrique, qui importe actuellement près de 30 % des denrées dont elle a besoin. Mais c'est surtout l'endettement des pays en développement, évalué au total à environ 630 milliards de dollars, qui donne lieu aux plus sérieuses inquiétudes. Le manque critique de liquidités de ces pays met à rude épreuve la coopération entre pays créanciers et pays débiteurs. Les échanges mondiaux ont diminué pour la première fois depuis 1945, en bonne partie à cause de la régression de la demande dans les pays industrialisés. Ainsi donc, la Conférence vient à son heure, car il n'est guère de problème économique qui n'ait une dimension mondiale et qui n'influence directement ou indirectement les relations Nord-Sud.

3. Cela dit, la Conférence devrait, dans ses débats, se garder de certains écueils. Par exemple, l'évaluation de la situation économique internationale devrait éviter de s'enliser dans un débat stérile sur le caractère structurel ou non de la crise. L'important est que cette crise atteint l'économie de chaque pays dans ses profondeurs et qu'aucun pays ne peut espérer y échapper par ses seuls moyens. L'action internationale à entreprendre, axée sur la reprise économique et la croissance à long terme, doit nécessairement s'accompagner de l'octroi d'une aide suffisante et utilisée efficacement pour permettre aux pays en développement de maintenir leur croissance et d'assurer un niveau d'importation adéquat. L'accroissement des importations des pays en développement constitue à la fois une nécessité pour leur développement et un adjuvant pour la relance de l'économie industrielle dans les pays développés.

4. Le représentant de la Belgique se trouve ainsi amené à s'interroger sur les liens qu'il faut ou non établir entre le commerce extérieure et la coopération au service du développement ou, en d'autres termes, entre les considérations commerciales et l'utilisation de l'aide. Selon lui, à cette question, qui a repris une grande actualité ces derniers temps, il n'y a pas de réponse tranchée. Il faut se garder aussi bien d'une attitude angélique que d'une attitude mercantile.

5. Les pays en développement eux-mêmes font valoir qu'il est de l'intérêt bien compris des pays développés de les aider par une politique commerciale ouverte et par une assistance financière plus importante, car les pays industrialisés en tireront davantage de possibilités pour leur commerce d'exportation de biens et de services. Les pays en développement établissent donc eux-mêmes un lien entre l'aide et l'exportation. En outre, il est plus aisé d'obtenir de l'opinion publique et parlementaire des pays développés un accroissement de l'aide publique si l'opinion sait que cette aide permet à ces pays de valoriser les possibilités du commerce international et de soutenir leur propre économie.

6. Mais cela ne signifie nullement que les considérations commerciales doivent l'emporter sur la finalité de l'aide. Le premier critère de l'utilisation de l'aide doit être un besoin justifié et reconnu dans le domaine du développement des pays à aider, et sa finalité essentielle de contribuer à satisfaire ce besoin par une action appropriée et efficace. Toute assistance qui ne répond pas à cette finalité n'est pas une aide réelle et peut même souvent nuire au développement du pays en cause, en détournant ses efforts vers des réalisations peu justifiées économiquement ou socialement. A un moment où les pays en développement connaissent des difficultés financières très graves et où le volume de l'aide est limité, il faut faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées avec le maximum d'efficacité.

7. La Belgique espère que la sixième session de la Conférence pourra contribuer à favoriser une reprise durable de l'économie mondiale. La relance de la croissance dans les pays industrialisés est une condition nécessaire pour aider le tiers monde mais, à elle seule, elle n'est pas suffisante. Parallèlement, des mesures spécifiques doivent être prises en faveur des pays en développement. Aucun pays ne peut se dérober à ses responsabilités dans ce domaine et il y a lieu de regretter à cet égard que les pays d'Europe orientale n'occupent pas, dans les relations de coopération Nord-Sud, une place mieux en rapport avec leur niveau économique. Par ailleurs, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a constamment reconnu que la responsabilité première du développement reposait sur les pays en développement eux-mêmes. C'est ainsi que la conjugaison des efforts des uns et des autres est une évidente nécessité et le seul mode d'approche qui puisse conduire à une coopération internationale fructueuse.

8. Les mesures à prendre en faveur des pays en développement doivent contribuer à un renforcement des marchés et à une stabilisation accrue des recettes d'exportation de leurs produits de base. Elles doivent aussi favoriser le rétablissement d'un système monétaire et financier plus stable, fondé davantage sur une discipline collective, ainsi que le maintien et, si possible, l'accroissement de transferts de ressources, tant au titre de l'aide publique que sous forme d'investissements privés et de crédits bancaires. L'ensemble de ces mesures vise finalement à maintenir un système ouvert de commerce international et à y intégrer davantage les pays en développement au fur et à mesure qu'ils progressent vers le développement.

9. Dans le domaine des produits de base, l'effort de mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base adopté en 1976 n'a pas encore été mené à son terme. Certes, il a révélé la complexité et la diversité profonde des situations d'un produit à l'autre. La Belgique n'en pense pas moins qu'une volonté politique plus agissante de la part des principaux producteurs et consommateurs pourrait aboutir, pour les 18 produits de la liste du Programme intégré, à la conclusion d'un plus grand nombre d'accords ou d'arrangements ou, à tout le moins, à la mise en place de groupes d'étude et de consultation réunissant les pays les plus intéressés au commerce de ces produits.

10. De même, la Belgique reconnaît l'importance des problèmes de commercialisation, de transformation et de distribution des produits de base pour l'économie des pays en développement producteurs. Le rôle de ces pays dans ces domaines doit être renforcé par des mesures internes et externes que la Conférence devrait recommander. Cette expansion des activités de transformation doit s'accompagner du respect de la sécurité des approvisionnements et il faut atteindre à un équilibre qui, à la fois, assure la régularité des approvisionnements des pays importateurs et fournisse aux pays producteurs l'assistance technique nécessaire et un meilleur accès aux marchés mondiaux. Quant à la stabilisation des recettes d'exportation de produits de base, la Belgique est prête à examiner, avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, les possibilités d'améliorer les mécanismes existants, en tenant compte plus particulièrement des besoins des pays les plus pauvres.

11. S'agissant du commerce international et des aménagements de structure, le représentant de la Belgique souscrit entièrement à la déclaration du Ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne faite au nom de la Communauté économique européenne et n'y ajoutera que quelques observations. En premier lieu, l'importance du commerce international pour les pays en développement doit être mise en exergue. Il est donc normal que la CNUCED s'occupe de l'évolution du commerce international en relation avec le développement. Cependant, la Belgique entend faire respecter sur ce terrain les attributions du GATT, de telle façon que les activités de la CNUCED et du GATT ne se gênent pas mutuellement, mais se complètent. En deuxième lieu, le représentant de la Belgique met en relief le souci de la Communauté d'éviter de prendre des mesures qui restreindraient les importations en provenance des pays en développement et de ne pas prolonger au-delà du temps nécessaire aux aménagements de structure les mesures qui freinent les importations préjudiciables à certains secteurs européens en difficulté. En troisième lieu, malgré les pertes d'emplois et la fermeture de nombre d'entreprises en Europe, la Belgique est consciente qu'une politique défensive ne serait conforme ni à ses intérêts à long terme, ni à l'indispensable maintien des échanges internationaux, seul garant d'une croissance mondiale soutenue et durable. Aussi les autorités belges souhaitent-elles accompagner ces mutations par des politiques positives visant à en atténuer les conséquences, notamment sur le plan social.

12. En quatrième lieu, la politique commerciale de la Communauté reste largement ouverte aux importations en provenance du tiers monde. Les achats de la Belgique aux pays en développement — pays producteurs de pétrole non compris —, qui avaient atteint 150 milliards de francs belges en 1981, ont dépassé 171 milliards en 1982, soit une progression de 13,6 % en un an. Cette ouverture est confirmée par la décision de la Communauté de maintenir son SGP au moins jusqu'en 1990, en procédant chaque année à une révision qui améliore l'offre communautaire aussi bien dans le domaine agricole que dans celui des produits industriels.

13. Enfin, le représentant de la Belgique attire l'attention sur la situation nouvelle découlant de l'essor de certains pays en développement qui ont réalisé des performances économiques tendant à les rapprocher des pays industrialisés. La Belgique estime qu'ils devraient en conséquence mieux s'intégrer au système des droits et obligations du commerce multilatéral afin de contribuer au processus général de développement économique.

14. Les questions monétaires et financières sont actuellement au centre des préoccupations mondiales, car c'est à leur niveau que la trame complexe de l'interdépendance se reflète et s'incarne le mieux. Il est dès lors normal que la CNUCED en discute, mais elle doit le faire dans un esprit constructif, sans mettre en cause l'ensemble du système monétaire et financier international. Parmi les problèmes de l'heure, la fluctuation trop rapide et trop ample des taux de change et l'endettement excessif de la plupart des pays pauvres méritent une attention particulière. Seule une stabilisation des taux de change peut donner une base plus sûre au développement du commerce international. Des progrès substantiels ne sont envisageables que moyennant, d'une part, une meilleure coordination des politiques économiques et financières et, d'autre part, le renforcement du rôle de surveillance et d'aide aux aménagements de structure du FMI. Pour réduire le poids de l'endettement des pays en développement, il faut maintenir et, si possible, accroître le volume du transfert des ressources financières publiques et privées à ces pays de manière à les aider à conserver à leur développement un rythme raisonnable.

15. Il faut évidemment veiller à une utilisation aussi efficace et productive que possible des fonds transférés grâce à une coopération plus étroite entre institutions financières internationales, banques commerciales et agences d'aide au développement. En ce sens, la Belgique a récemment conclu un accord-cadre de cofinancement avec la Banque mondiale d'une portée particulièrement large puisqu'il concerne aussi bien l'aide publique que les flux privés.

16. Quant au niveau des ressources et aux possibilités d'intervention du FMI, la Belgique se félicite de l'augmentation de 47 % des quotes-parts, d'autant qu'elle s'était déclarée en faveur d'un doublement. Elle est également en faveur d'une nouvelle allocation de DTS et d'une révision de leur statut de manière à en permettre une utilisation conditionnelle et efficace au profit des pays en développement. Il est indispensable aussi que des mesures spéciales urgentes soient prises en faveur des pays les moins avancés pour éviter l'arrêt complet de leur croissance et des drames sociaux insupportables. A cet égard, il convient de rappeler que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en septembre 1981, a recommandé d'affecter 0,15 % du PNB à une action spéciale en faveur de ces pays ou de doubler l'aide publique qui leur est accordée[19]. Un certain nombre de pays, dont la Belgique, ont pu accepter que cet objectif de 0,15 % soit atteint pour 1985. La Belgique confirme cet engagement, qu'elle a pu honorer dès 1981 en consacrant aux pays les moins avancés 0,17 % de son PNB.

17. La Belgique se prononce en outre pour une meilleure coordination des aides internationales, notamment de celles octroyées par le FMI et par la Banque mondiale dans le domaine des aménagements de structure avec celles des autres institutions bilatérales et multilatérales de coopération. Pour être efficace, cette coordination doit se nouer dans le cadre de dialogues larges et ouverts avec les gouvernements intéressés, de manière à les aider à mettre sur pied des stratégies cohérentes de développement. Les actions urgentes et concertées à entreprendre en faveur des pays les plus pauvres ne seront vraiment efficaces que si elles viennent en appoint d'une volonté des gouvernements nationaux d'assumer eux-mêmes la responsabilité principale du développement de leur pays.

18. En conclusion, le représentant de la Belgique rappelle quelques paroles que le Roi des Belges a adressées à la réunion monétaire internationale qui siégeait à Bruxelles en mai 1983, concernant la nécessité d'un dialogue Nord-Sud constructif. Selon le roi Baudoin, il est absurde que tant de capacité productive reste inemployée dans la partie septentrionale du globe, alors que tant de besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits dans les pays du Sud. Les nations deviennent chaque jour plus interdépendantes et le développement économique, social et humain du tiers monde va être un facteur essentiel de progrès économique durable.

19. Ces paroles témoignent de la conscience très vive que la Belgique a de l'importance du dialogue Nord-Sud et d'une coopération internationale unissant tous les pays dans un effort concerté pour l'amélioration du bien-être de tous les peuples, en particulier des plus démunis.

[19] Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, par. 63.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Manassé Ayayi, ministre du commerce du Bénin

1. M. AYAYI (Bénin) dit que, pour les pays en développement, la vie économique internationale est caractérisée depuis 1980 par un ralentissement de leurs exportations sur les principaux marchés européens, une dégradation des termes de l'échange, un coût inhabituellement élevé des emprunts sur les marchés financiers et une diminution en valeur réelle de l'APD. Les pays en développement en général, et les pays les moins avancés en particulier, demeurent fortement tributaires de leurs exportations de produits de base. La stabilité des prix de ces produits, leur transformation plus poussée et l'amélioration de leur commercialisation doivent donc retenir toute l'attention de la Conférence à sa sixième session.

2. Les efforts que font les pays en développement pour participer davantage à la transformation de leurs produits de base se heurtent souvent aux structures commerciales et industrielles des sociétés transnationales. Les prix de ces produits étaient orientés à la hausse pendant les années 70, mais les cours ont chuté de façon dramatique depuis 1980 : en moyenne, les prix des produits autres que les carburants ont fléchi de 16 % entre 1980 et 1981, et de 17 % entre les trois premiers trimestres de 1981 et la période correspondante de 1982. Les recettes d'exportation des pays en développement ont de ce fait diminué de 8 milliards de dollars entre 1980 et 1981 — de 0,8 milliard de dollars pour les pays les moins avancés. En raison d'une nouvelle et forte baisse des cours en 1982, on peut estimer que les pays en développement ont ainsi perdu globalement 21 milliards de dollars de recettes dans la période 1980-1982.

3. Parallèlement, leur dette extérieure a augmenté; à la fin de 1982, la dette des pays en développement non exportateurs de pétrole dépassait 500 milliards de dollars. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les prix des produits manufacturés importés par les pays en développement montent à une allure effrénée : à titre d'exemple, en 1974 il fallait vendre 14,2 kg de café pour acheter une montre suisse, mais aujourd'hui il en faut quatre fois plus. Cette dégradation des termes de l'échange se traduit par une baisse relative du pouvoir d'achat des pays en développement et un transfert de plus-value aux pays développés.

4. Des mesures correctives s'imposent de toute urgence. L'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base devrait être une étape essentielle dans la restructuration des mécanismes qui régissent les relations commerciales entre pays développés et pays en développement. Malheureusement, depuis la création de ce fonds en 1980, 92 pays seulement, représentant 74 % du capital, ont signé l'Accord; 42 l'ont ratifié. La délégation béninoise demande instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier l'Accord, afin que les opéra-

tions du Fonds puissent commencer dès le 1er janvier 1984.

5. En outre, il faut négocier et appliquer des accords internationaux effectifs sur les produits de base, en prévoyant des dispositions à la fois sur la politique de maîtrise des prix et sur la valorisation des produits en vue de définir des cadres de coopération internationale dans les domaines de la transformation, de la commercialisation, des transports et de la distribution. Ces dispositions permettraient d'assouplir le Mécanisme de financement compensatoire et celui de financement de stocks régulateurs du FMI, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. Il faudrait aussi négocier la création d'un mécanisme complémentaire destiné à compenser les déficits des recettes d'exportation des produits de base.

6. La recrudescence du protectionnisme empêche l'expansion du commerce international et aggrave sans cesse les tensions et les conflits dans les relations commerciales. Dans plusieurs pays développés, les restrictions tarifaires et non tarifaires sont si élevées actuellement qu'elles constituent une entrave majeure à l'accroissement des recettes que les pays en développement tirent de leurs produits de base. Après les produits alimentaires, c'est le secteur des fibres et des produits apparentés qui est le plus protégé. Ainsi, au début des années 70, les Etats-Unis d'Amérique avaient conclu plus de 20 accords bilatéraux avec divers pays en développement pour freiner les importations de textiles. Dans la Communauté économique européenne, les importations extracommunautaires de textiles n'ont représenté en 1974-1975 que 8 % environ de la consommation totale; aux Etats-Unis et au Japon, les importations de textiles n'atteignaient guère que la moitié de ce pourcentage.

7. Ces mesures protectionnistes engendrent un climat de guerre commerciale et accentuent la récession économique mondiale. Le protectionnisme dans ses aspects discriminatoires s'explique dans une large mesure par les rigidités structurelles de l'économie mondiale. Aujourd'hui, tous les pays doivent contribuer à l'adaptation des structures, en s'abstenant de prendre de nouvelles mesures unilatérales. De plus, il faudrait mettre en place un mécanisme international global pour la centralisation et l'échange des renseignements sur tous les types de mesure ayant des incidences sur le commerce international, et définir les principes et les méthodes à suivre dans les futures négociations commerciales multilatérales. Une assistance technique doit également être fournie aux pays en développement pour leur permettre de mieux comprendre les réglementations et procédures nationales relatives au commerce.

8. Des engagements solennels ont été pris à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 1981; les donateurs d'aide ont manifesté leur volonté d'appuyer le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. La délégation béninoise lance un appel aux pays développés pour qu'ils tiennent leurs engagements en fournissant aux pays les moins avancés les moyens nécessaires à l'exécution de ce programme.

9. Les recettes d'exportation des pays en développement ne sont pas suffisantes pour qu'ils puissent importer les biens d'équipement et la technologie dont ils ont besoin. Ces pays en sont réduits à renoncer à des projets de développement et à emprunter pour faire face au service de leur dette extérieure. La communauté internationale doit étudier les possibilités de dégager des ressources financières qui permettent de résoudre cette situation. Les pays les moins avancés méritent évidemment à cet égard une attention particulière.

10. Les mesures draconiennes que le FMI et la Banque mondiale veulent imposer aux pays en développement constituent une thérapeutique dépassée; ces mesures, efficaces au lendemain de Bretton Woods, sont aujourd'hui inadéquates. En effet, la crise actuelle est structurelle, et à vouloir ramener les problèmes économiques internationaux à des schémas stéréotypés, on risque de voir se développer des foyers d'explosion sociale et de déstabilisation politique.

11. Mettre l'économie au service de l'homme doit donc être le projet du nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Om Pradhan, représentant permanent du Bhoutan auprès de l'ONU

1. M. PRADHAN (Bhoutan) loue le rôle de la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans le mouvement des pays non alignés et rappelle que, dans sa déclaration inaugurale, le Président yougoslave a mis en relief les problèmes des pays en développement et souligné qu'une action au niveau mondial est nécessaire pour empêcher une nouvelle dégradation de la situation économique actuelle. Cette situation ne laisse pas d'être inquiétante. La documentation de la session montre que, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, de nombreux pays en développement, et notamment les moins avancés, ont vu diminuer leur PIB par habitant. Les prix des matières premières, exprimés en valeur réelle, sont tombés à leur niveau le plus bas depuis 45 ans. Le renforcement du protectionnisme a fait baisser les exportations de nombreux pays en développement. Dans beaucoup de ces pays, le déficit de la balance des paiements et la dette extérieure ont atteint des proportions sans précédent. Le système monétaire élaboré à Bretton Woods s'est effondré, et le flottement des monnaies depuis 1973 a causé de graves difficultés à la communauté internationale. Face à cette situation, il faut évidemment des mesures dans l'immédiat, mais à long terme ces mesures ne suffiront pas.

2. Les institutions multilatérales de financement, et notamment le FMI, la Banque mondiale et l'IDA ont besoin d'être renforcées et réformées. Elles doivent devenir plus dynamiques, et leurs décisions doivent être prises d'une manière plus équitable. La délégation

bhoutanaise estime que, pour assainir le système monétaire et financier international, il faudrait réunir une conférence à laquelle toutes les parties intéressées seraient représentées, et elle souhaite qu'une décision soit prise à ce sujet au cours de la session.

3. De nombreuses délégations ont déjà rappelé que plusieurs pays donateurs n'ont pas encore atteint l'objectif déjà ancien d'une APD représentant 0,7 % de leur PNB. En 1982, l'APD de tous les pays membres du CAD pris ensemble n'a représenté que 0,32 % de leur PNB global. Tout en félicitant les donateurs qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 %, le représentant du Bhoutan demande aux autres de revoir leur position pour permettre d'atteindre les buts de la Stratégie internationale du développement. Un autre problème préoccupant est celui de la dégradation de la situation financière du PNUD, du FISE et du FNUAP qui compromet des programmes cruciaux pour beaucoup de pays en développement.

4. Les pays les moins avancés ont commencé, en coopération avec les pays donateurs intéressés, à exécuter le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la Conférence de Paris en 1981. En mai 1983, les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ont pu tenir leur table ronde prévue. La délégation bhoutanaise tient à louer les efforts faits par le PNUD, la CNUCED et la Banque mondiale pour favoriser les contacts entre les donateurs et les pays les moins avancés. Cependant, pour atteindre les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action, une action continue est nécessaire de la part des institutions susmentionnées, des pays donateurs et des pays les moins avancés. Cette action devra être suffisamment souple. La délégation bhoutanaise espère que la sixième session permettra d'accélérer la réalisation de ces objectifs.

5. Les pays sans littoral doivent, dans leur commerce, supporter les coûts supplémentaires du transit et sont totalement tributaires des transports des pays de transit. Sur 21 pays sans littoral, 15 figurent également parmi les pays les moins avancés. Malheureusement, les résolutions adoptées aux sessions antérieures de la Conférence en faveur d'une assistance spécifique aux pays sans littoral n'ont pas vraiment été appliquées. La délégation bhoutanaise lance donc un appel à tous les pays donateurs pour qu'ils annoncent des contributions suffisantes au Fond spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. En outre, tous les pays de transit devraient faciliter le transport des marchandises à destination ou en provenance des pays sans littoral, en simplifiant et en accélérant les formalités et les procédures. Il faudrait aussi assurer la mise en place de moyens de transport — routiers, ferroviaires, aériens et par voie navigable — suffisants et appropriés. Eventuellement, les pays de transit devraient même solliciter une aide extérieure à cette fin, dans l'intérêt de leurs voisins sans littoral. Pour sa part, le Bhoutan a pu améliorer ses possibilités de commerce et de transit grâce à la coopération amicale de l'Inde.

6. Les pays de l'Asie méridionale ont pu élargir leur coopération dans les domaines commercial et socio-économique grâce à une amélioration des contacts et du dialogue, qui a permis de vaincre une méfiance née de l'histoire et du passé colonial. Les Ministres des affaires étrangères du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka ont tenu une série de réunions officielles depuis 1981, et en août 1983 ils se rencontreront à New Delhi lors d'une réunion de haut niveau qui donnera certainement l'élan voulu à la coopération socio-économique souhaitée par leurs pays. Cette coopération entre pays d'Asie méridionale s'inscrit dans le cadre de la coopération économique et technique entre pays en développement définie à la Conférence de Caracas, en 1981, et à la septième Conférence au sommet des pays non alignés, à New Delhi en mars 1983.

7. Cependant, la coopération entre pays en développement ne doit pas compromettre la coopération Nord-Sud. A cet égard, il appartient aux pays développés de prendre des initiatives importantes puisqu'ils représentent actuellement plus des deux tiers du produit mondial et possèdent les capacités techniques et financières voulues. La nécessité d'aider les pays en développement, et particulièrement les plus pauvres, a été reconnue en mai 1983, à la réunion au sommet des pays industrialisés à Williamsburg et à la réunion ministérielle de l'OCDE. A ces réunions, on a préconisé de développer les échanges avec les pays en développement en supprimant les obstacles au commerce, le commerce ayant été reconnu comme un facteur crucial du progrès de ces pays. Il a également été convenu d'étudier la possibilité d'organiser une conférence internationale sur le système monétaire. Dans les mois qui viennent, l'application de ces décisions devrait favoriser la coopération entre pays développés et pays en développement.

8. La délégation bhoutanaise estime que la Plateforme de Buenos Aires offre une bonne approche des points inscrits à l'ordre du jour de la session. Les propositions de cette plate-forme ne sont pas irréalistes. Elles ont été esquissées dans le deuxième rapport de la Commission Brandt et dans les études faites par le secrétariat de la CNUCED. Le représentant du Bhoutan conclut en souhaitant que, pendant les années 80, une coopération active permette de relever les défis et de surmonter les obstacles du présent; la sixième session offre selon lui une excellente possibilité de progresser dans cette voie.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Luis Adolfo Siles Salinas, ancien président constitutionnel de la République, ambassadeur de Bolivie en Espagne

1. M. SILES SALINAS (Bolivie) donnera un bref aperçu des effets de la situation mondiale actuelle sur l'économie de son pays. En octobre 1982, quand la démocratie a été rétablie en Bolivie, le pays était dans une situation économique et financière catastrophique et traversait une profonde crise sociale et politique. Depuis 1975, son PIB avait diminué de 10 % et les recettes du secteur minier, principal secteur exportateur,

avaient reculé de 12 % en 1982, en raison principalement de la chute des prix des produits de base. Les prix à la consommation ont augmenté de 76 % entre décembre 1981 et septembre 1982 et ce mouvement se poursuit. En 1982, le service de la dette a représenté 71,24 % du total des recettes d'exportation. Ces problèmes économiques ont suscité des tensions intolérables dans la société bolivienne et se retrouvent, en gros, dans tous les pays d'Amérique latine.

2. Le Gouvernement constitutionnel bolivien se consacre à la reconstruction économique, à la création d'une société équilibrée et au développement d'une démocratie politique. Il sait parfaitement que c'est à lui-même qu'incombe l'essentiel de cette tâche immense. Mais il sait aussi que la situation du pays, qui pour l'essentiel est la même que celle de tous les pays en développement, ne pourra vraiment être améliorée, sauf à sacrifier plusieurs générations, que si les peuples d'Amérique latine coopèrent et font preuve de solidarité. Le Président de la Bolivie a donc proposé que les pays de la région mènent des négociations communes à propos de leur dette extérieure, en examinant la situation de chaque pays. Cette proposition sera examinée à la prochaine réunion des chefs d'Etat d'un groupe de pays d'Amérique latine, à Caracas, de même que toute proposition positive émanant d'autres pays. Leur expérience récente a convaincu les pays d'Amérique latine qu'ils doivent unir leurs forces, élargir leurs marchés, mener leur recherche en commun, partager leur technologie et former leurs propres sociétés multinationales régionales.

3. L'Amérique latine poursuit une réforme agraire depuis plusieurs dizaines d'années, et pourtant elle n'est pas encore autonome sur le plan alimentaire; elle a lancé avec succès des programmes de stabilisation dans les années 50, et elle est actuellement débordée par une inflation galopante; elle a appliqué des politiques de développement, et souffre actuellement de la récession économique, vulnérable comme elle l'est aux facteurs externes; elle a entrepris un processus d'intégration indispensable mais les arrangements ont soit perdu leur cohésion, soit cessé de fonctionner; elle a obtenu des succès remarquables dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'identité culturelle mais, au début de la décennie actuelle, toutes ces réalisations ont été réduites à néant. Pour le bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar, les pays d'Amérique latine doivent réaffirmer son triple idéal d'élimination de toutes les formes de servitude, d'émancipation nationale et d'intégration à l'échelle du continent.

4. Après l'établissement de la démocratie, la Bolivie a rouvert le dialogue avec le monde extérieur. Elle a proclamé son soutien loyal à la Plate-forme de Buenos Aires, texte qui n'est pas seulement un appel au dialogue, mais qui propose aussi des solutions concrètes aux problèmes mondiaux et fait appel à l'intérêt bien compris des pays industrialisés.

5. Il serait plus juste de qualifier l'ordre économique international actuel de désordre établi, car il n'existe pas d'ordre légitime sans justice. Le Gouvernement bolivien souligne donc qu'il faut améliorer les termes de l'échange, notamment en obtenant pour les produits de base un prix fixe et rémunérateur, et assurer une participation effective des pays en développement au commerce international et aux prises de décisions. Le Fonds commun pour les produits de base sera d'autant plus efficace qu'il sera mieux adapté aux besoins et aux intérêts des pays en développement et du monde en général.

6. La Bolivie, pays sans littoral, est bien consciente de la nécessité d'entreprendre une coopération financière et technique et d'appliquer les résolutions de la CNUCED et autres instances des Nations Unies dans ce domaine, et aussi de défendre de manière générale les principes du libre accès à la mer, du droit de libre passage sans aucune restriction, de la liberté de navigation et du droit de participer à l'exploitation des ressources maritimes.

7. La Bolivie espère que les problèmes dus à son enclavement seront bientôt résolus. Cela ouvrira la voie à l'intégration et au consensus et supprimera les causes d'irritation et d'hostilité. C'est pourquoi, au nom de la justice et de la solidarité, la Bolivie a reçu le soutien international de l'Organisation des Etats américains et du mouvement des pays non alignés.

8. En conclusion, le représentant de la Bolivie souhaite que tous les Etats membres de la CNUCED tiennent compte du fait que, s'ils adoptent des solutions qui sacrifient la majorité pour sauver une petite minorité, ils trahiront leur intention déclarée de créer un monde de paix, de sécurité et de progrès pour tous.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Moutlakgola Palgrave Kediretswe Nwako, ministre du commerce et de l'industrie du Botswana

1. M. KEDIRETSWE NWAKO (Botswana) dit que l'ensemble de la communauté internationale doit actuellement faire face à des problèmes et à des réalités qu'il n'est plus possible de reléguer au rang de phénomènes cycliques ou passagers. La crise actuelle ne peut pas non plus être considérée comme un fait isolé ou être appréhendée dans le seul contexte d'un groupe de pays déterminé. C'est la croissance future du commerce international, à vrai dire de l'économie mondiale, et la prospérité universelle qui sont en jeu. Il faut non seulement réaffirmer la foi dans le processus qui a démarré il y a vingt ans avec la création de la CNUCED, mais encore intensifier les efforts et harmoniser les intérêts si l'on veut infléchir dans le sens du bien commun le cours futur des événements. La plupart des participants sont venus à Belgrade avec la ferme conviction que la communauté internationale ne se déroberait pas à ses responsabilités.

2. La crise globale menace la stabilité et les perspectives de croissance des pays développés comme des pays en développement. Les pays en développement, en par-

ticulier les pays les moins avancés, ont été le plus durement touchés, car la récession apparue dans les pays développés a gagné les pays en développement en empruntant des voies très diverses. Le processus de développement est aujourd'hui pratiquement paralysé, avec pour conséquence un effritement des acquis et une remise en question de la base de la croissance future. La première chose à faire est donc de rétablir et renforcer la dynamique de la croissance économique, en particulier dans le tiers monde.

3. Il faut empêcher les tendances négatives qui sont apparues dans le champ de la coopération internationale de s'aggraver encore et s'employer à les inverser. L'expérience acquise depuis le début de la décennie montre à l'évidence que le déséquilibre structurel et les inégalités à la base du système économique international sont à l'origine de la crise, qui ne cesse de s'amplifier.

4. Tous les pays se rendent compte que les efforts de leurs propres citoyens constituent le facteur décisif de toute réactivation de l'économie nationale. Toutefois, l'aggravation de l'environnement économique international a considérablement entamé la capacité des pays en développement, individuellement ou collectivement, de rétablir la dynamique de leur croissance économique. Le déficit de leur balance des paiements et leur endettement extérieur ont atteint des proportions critiques. Le volume des apports de ressources extérieures continue de se contracter. Les prix des produits de base sont tombés, en valeur réelle, à leur niveau le plus bas depuis un demi-siècle, obligeant de nombreux pays en développement, comme le Botswana, à opérer des coupes sombres dans les projets de développement et programmes d'investissement prioritaires. Le protectionnisme rampant dans les pays développés constitue un gros obstacle à l'expansion des exportations d'articles manufacturés des pays en développement; il assombrit également les perspectives d'industrialisation d'un certain nombre de pays en développement. Devant l'accroissement de leur population et la diminution de leur produit national et des ressources extérieures, la plupart des pays en développement se trouvent pris dans un cercle vicieux.

5. Il est donc essentiel, pour qu'ils puissent triompher dans leur lutte contre la pauvreté et le sous-développement, que les pays en développement reçoivent une aide internationale pour le développement de grande ampleur. Il serait toutefois erroné de conclure que l'accroissement des besoins d'aide internationale pour le développement s'explique par un ralentissement des efforts de développement des pays en développement ou qu'il est le reflet d'une situation désespérée. Les pays en développement sont devenus un partenaire non négligeable dans l'économie internationale, puisqu'ils participent pour 20 % à la production mondiale et absorbent 30 % des exportations des pays développés. Il ne fait aucun doute que ces résultats ont pu être obtenus grâce à l'aide internationale pour le développement fournie par le passé et au dynamisme des pays en développement eux-mêmes. En matière de coopération économique internationale, la communauté internationale devrait s'inspirer des réalisations antérieures et ne pas reculer devant les difficultés à venir.

6. C'est un fait bien connu que la croissance économique d'un pays en développement dépend en grande partie de ses résultats à l'exportation, c'est-à-dire le plus souvent des recettes que lui procurent ses exportations de produits de base. C'est pourquoi l'effondrement des prix de ces produits au début des années 80 a aggravé la crise économique dans les pays en développement. La coopération internationale devrait donc viser à stabiliser le commerce des produits de base, à garantir une compensation des déficits enregistrés au titre des recettes d'exportation et à accroître la participation des pays en développement à la transformation, la commercialisation et la distribution, y compris le transport, de leurs produits de base, en conformité avec le Programme intégré pour les produits de base adopté en 1976.

7. Des mesures doivent également être prises dans l'immédiat pour que le Fonds commun commence à fonctionner; aussi la délégation du Botswana prie instamment les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base de le faire afin que le Fonds devienne opérationnel dès janvier 1984.

8. Le seul autre résultat appréciable à porter à l'actif de la coopération économique internationale est l'adoption par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en 1981, du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, programme dont l'application a jusqu'ici laissé beaucoup à désirer. Le refus des principaux pays industrialisés — à économie de marché ou à économie planifiée — d'honorer l'engagement pris de consacrer 0,15 % de leur PNB à l'aide aux pays les moins avancés fait que le Nouveau programme substantiel d'action est pratiquement resté lettre morte. Pour ce qui est du doublement d'ici à 1985 du montant total de l'APD apportée aux pays les moins avancés, force est de constater que les apports d'APD, à leur présent niveau, suffisent à peine à maintenir les conditions actuelles d'une croissance négligeable dans ces pays.

9. Les perspectives de croissance sont aujourd'hui très préoccupantes, en particulier dans ceux des pays les moins avancés victimes de la sécheresse ou de catastrophes, ou encore exposés à des menaces extérieures, et la situation est encore plus grave si le pays se trouve être en même temps un pays sans littoral tributaire d'une source unique pour accéder aux marchés internationaux. La délégation du Botswana prie donc instamment la communauté internationale de renouveler son soutien aux efforts que déploient les pays les moins avancés et les pays sans littoral pour restructurer et relancer leur économie.

10. Le Botswana est au nombre des pays les moins avancés et se trouve également être un pays sans littoral, sujet à la sécheresse et ayant une économie fondée sur l'exportation de produits de base. C'est donc l'un des pays qui ont été le plus durement touchés par la crise globale. L'amenuisement de ses recettes d'exportation depuis 1980 a réduit sa capacité de financer ses importations de biens essentiels. La diminution des recettes publiques a eu pour effet d'entraver davantage la réalisation des projets de développement et programmes d'investissement. Le Botswana est donc extrêmement sensible à toute contraction de l'aide extérieure. Son

appartenance à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe témoigne des efforts accrus qu'il déploie en matière de coopération entre pays en développement au niveau régional. Le Botswana a compris que son destin était inextricablement lié à celui du reste du monde.

11. La relance de l'économie mondiale revêt donc une importance cruciale pour la survie du pays. Par une action commune, on peut et on doit retrouver le dynamisme qui a été perdu. Il suffit pour cela d'avoir la volonté politique de réformer les systèmes commercial et monétaire internationaux, de redonner vigueur à la Stratégie internationale du développement et de rétablir l'harmonie et la prospérité universelles par l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Dans la mesure où ils partagent un destin commun, quel que soit la nature ou le niveau de développement de leur économie, tous les pays doivent travailler de concert au succès de la Conférence.

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Ramiro Saraiva Guerreiro, ministre des relations extérieures du Brésil

1. M. GUERREIRO (Brésil) constate que la Conférence se réunit à un moment d'autant plus critique que les négociations entre le Nord et le Sud sont depuis plus de vingt ans dans l'impasse. De surcroît, au cours des dix-huit derniers mois, trois rencontres marquantes sur le plan multilatéral ont été infructueuses : la réunion des chefs d'Etat à Cancún n'est pas parvenue à faire revivre l'idée de la coopération internationale au service du développement; la réunion du FMI à Toronto n'est pas parvenue à consolider le système financier international; et la session ministérielle du GATT n'est pas parvenue à enrayer la montée du protectionnisme. La Conférence ne peut donc pas se permettre un nouvel échec.

2. Il est certain que ni le système des échanges commerciaux, ni le système financier ne peuvent à eux seuls insuffler l'élan qui permettrait au Nord et au Sud d'atteindre des taux de croissance suffisamment élevés et réguliers. Seules des décisions politiques permettront d'inverser le cycle infernal provoqué par les dérèglements désormais chroniques du système commercial et du système financier. Seuls de réels engagements politiques permettront de combler le fossé entre la prise de conscience de la crise et la timidité des moyens mis en œuvre pour y remédier.

3. Les pays du Nord ont commis l'erreur de faire trop confiance à leur puissance économique et de s'en remettre aux actions ponctuelles ou aux politiques unilatérales. Il est aujourd'hui patent qu'il faut faire davantage si l'on ne veut pas que l'incertitude et l'instabilité soient désormais des éléments permanents de l'économie mondiale. Bien avant l'apparition des difficultés actuelles, le Brésil, pour sa part, préconisait déjà une réforme de l'ordre économique international, car la croissance, à l'époque, ne parvenait pas à masquer la précarité d'un système caractérisé par le déséquilibre et l'injustice. Aujourd'hui, alors que le monde est plongé dans une crise dont les causes profondes sont d'ordre structurel, les pays en développement ont à nouveau mis leurs espoirs dans la coopération, se sont déclarés disposés à la réaliser par le dialogue et le consensus et, dans la Plate-forme de Buenos-Aires, ont formulé des propositions qu'ils souhaitent pouvoir examiner en même temps que celles qui émanent d'autres groupes de pays.

4. Aujourd'hui, après cinq sessions de la Conférence, on est raisonnablement fondé à espérer pouvoir donner effectivement le départ d'une action concertée. Les pays en développement, en effet, sont devenus des partenaires économiques avec lesquels il faut compter, et cette interdépendance des économies du Sud et du Nord revêt un caractère irréversible. Par ailleurs, la Conférence offre précisément la tribune où il convient d'étudier, dans une perspective universelle et intégrée, les grands problèmes qui se posent dans les domaines des produits de base, des échanges et du système monétaire et financier. Enfin, la crise a mis au jour certaines des carences les plus graves de tout le mécanisme qui préside actuellement aux relations économiques internationales, ce qui ne peut qu'inciter à entreprendre cette action concertée et décisive devenue indispensable. Mais pour que cette action concertée se concrétise, il faut que les pays acceptent tous de regarder en face les différents éléments de la crise et d'en traiter les conséquences comme il convient.

5. Par exemple, le manque de liquidités dont souffrent tant de pays en développement ne saurait être surmonté en l'absence d'actions complémentaires vigoureuses dans les domaines commercial et financier. Il faut à la fois une reprise de l'économie mondiale, une baisse des taux d'intérêt, une augmentation des ressources à consacrer au financement du développement dans des conditions satisfaisantes, et un relèvement des prix des produits de base; il faut aussi que les marchés des pays développés s'ouvrent aux exportations d'articles manufacturés des pays en développement. Autrement dit, ne serait-ce que pour réparer le préjudice causé par la crise au développement économique des pays en développement, il faudrait que, pendant quelques années, l'économie mondiale adopte un comportement exactement opposé à celui que les pays en développement ont dû subir au cours des dernières années.

6. Encore ce renversement ne suffirait-il pas à assurer durablement la reprise du développement dans le tiers monde. Pour cela, et du reste pour assurer la croissance de l'économie mondiale dans son ensemble, il faut que les pays adoptent tous une politique de réaménagement des structures qui impose, à des degrés divers, au Nord comme au Sud, une révision des priorités nationales. Et il serait bon, à cette occasion, de cesser de prôner la reconversion ou la modernisation sans vouloir y procéder soi-même, et de cesser de préconiser la libéralisation tout en érigeant de nouvelles barrières au commerce.

7. Toutefois, l'action qui serait menée pour favoriser la reprise et le développement, même si elle s'assortit

d'un réel aménagement des structures de production nationales, n'aboutira pas en l'absence d'une refonte du système des échanges et du système financier. Le représentant du Brésil fait valoir à ce propos que la Plate-forme de Buenos Aires ne donne nullement à entendre qu'il faudrait purement et simplement abandonner les systèmes existants; ce qu'elle propose, c'est de s'appuyer sur ces systèmes pour faire en sorte que l'action concertée entreprise produise des résultats durables à l'épreuve d'une autre crise. Pour le système des échanges, il faut de toute urgence rétablir le respect des règles du jeu; pour le système financier, il faut avec la même urgence renforcer sa capacité à financer le retour à des taux de développement satisfaisants.

8. Enfin, il demeure en tout état de cause un élément essentiel qui ne peut être ignoré : pour aussi valables que soient les raisons d'entreprendre une action concertée en faveur de la reprise et du développement, elles seront sans effet en l'absence d'une volonté politique d'aboutir se traduisant par des décisions politiques prises dans l'intérêt commun du Nord et du Sud.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance pléniére, le 7 juin 1983, par M. Andrei Loukanov, vice-président du Conseil des ministres de la Bulgarie.

1. M. LOUKANOV (Bulgarie) rappelle les graves problèmes auxquels l'humanité se heurte aujourd'hui pour souligner l'importance de la sixième session de la Conférence.

2. La gravité particulière de la situation des relations économiques internationales tient à une combinaison de facteurs : brutale récession cyclique, profonde crise structurelle de l'économie capitaliste et montée des tensions politiques dans les secteurs les plus importants des relations internationales.

3. Il est indéniable que l'évolution généralement positive des relations commerciales et économiques au cours des années 60 et des années 70 n'aurait pas été possible sans deux grandes avancées politiques : la détente et la chute du système colonial impérialiste. Aujourd'hui, malheureusement, l'influence des facteurs politiques sur l'évolution des relations économiques et commerciales internationales a des effets inverses. Ainsi, certains événements touchant aux relations politiques et à la sécurité internationale causés par les politiques irréfléchies et agressives d'une grande puissance font peser une réelle menace sur l'existence même de l'humanité. De plus, ce climat de tension politique, lourd de suspicions, empêche de prendre toute initiative de grande portée pour atténuer les difficultés économiques actuelles. La course aux armements a certes des effets catastrophiques sur l'économie internationale en accaparant d'immenses ressources matérielles, financières et technologiques, mais elle entraîne également des phénomènes nouveaux. Le programme de réarmement massif mis en œuvre par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, dont le coût sera deux fois et demi supérieur au volume total de la dette extérieure des pays en développement, est financé dans une grande mesure à l'aide de ressources obtenues par le jeu des énormes déficits budgétaires et des taux d'intérêt artificiellement élevés. Il en résulte une inflation généralisée et des taux d'intérêt élevés, un chômage croissant et l'instabilité économique dans le monde entier.

4. De plus en plus, les politiques et pratiques commerciales sont dictées par des objectifs et des considérations purement politiques, les pays socialistes étant jusqu'ici les principales cibles; aujourd'hui, aucun pays ne peut se considérer à l'abri des mesures restrictives arbitraires, inspirées par des motifs politiques. Pour ce qui est des pays socialistes, l'expérience a amplement montré que sanctions et embargos ont toujours eu l'effet inverse de l'objectif visé. La communauté socialiste, aujourd'hui comme hier, est le secteur le plus stable et le plus dynamique de l'économie mondiale.

5. La dangereuse dérive actuelle des affaires internationales n'est pas sans issue. Ainsi, les Etats parties au Traité de Varsovie, dans la Déclaration politique adoptée à Prague le 5 janvier 1983, et la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, dans la Déclaration économique adoptée à New Delhi en mars 1983, ont proposé des mesures concrètes de nature à améliorer radicalement les relations internationales et l'état de l'économie mondiale.

6. Il ne suffit pas de reconnaître l'extrême vulnérabilité des pays en développement aux effets de la récession cyclique. Comme il est souligné dans la Déclaration ministérielle reprise dans la Plate-forme de Buenos Aires, cet état de choses résulte de la position inéquitable des pays en développement dans la division capitaliste du travail. Les changements de structure indispensables supposent que soient assurés, sur longue période, des investissements notables dont les fruits se font souvent attendre des dizaines d'années. Pour cette raison, les pratiques en matière de politique commerciale doivent être stables et prévisibles. Il faut enfin avoir le plus possible l'assurance que les décisions relatives aux investissements ne seront pas contrecarrées par des restrictions politiques.

7. Dans les circonstances actuelles, il est de plus en plus important de réaffirmer les principes fondamentaux d'égalité, de non-discrimination et d'avantage mutuel, qui ont été très gravement sapés ces derniers temps.

8. La délégation bulgare donnera tout son appui à toute proposition visant à rétablir la confiance, à réduire le protectionnisme et à envisager la cessation, puis la suppression, des restrictions et obstacles au commerce. Elle est en outre favorable à toutes les mesures qui seront proposées dans les domaines essentiels des produits de base, des articles manufacturés, de la monnaie et des finances en vue de normaliser le commerce international et d'assurer son développement à long terme. Il faudra aussi étudier des mesures à court terme de nature à atténuer certains des effets les plus aigus de la crise actuelle sur la coopération économique, en

s'attachant plus particulièrement aux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement dans leur majorité.

9. La Bulgarie est engagée depuis plus de quarante ans dans un effort global visant à surmonter l'arriération économique dont elle a hérité. La croissance dynamique qu'elle a su maintenir, même dans les difficultés du moment, dément l'affirmation selon laquelle tous les pays sans exception sont actuellement en crise. Ce succès est dû à une mobilisation rationnelle des ressources internes, à la primauté de l'innovation technique et des investissements productifs et à une stratégie économique axée sur la division internationale du travail. Dans cet effort, la Bulgarie a bénéficié des mécanismes de coopération économique internes du CAEM. Cette coopération avec les pays socialistes n'exclut nullement la collaboration avec tous les autres pays; la participation au système d'intégration économique du CAEM permet même d'élargir les possibilités d'échanges et de coopération à long terme aussi bien avec les pays développés à économie de marché qu'avec les pays en développement. En particulier, la part des échanges avec ces derniers a presque quintuplé entre 1960 et 1982.

10. Bien entendu, ce développement n'est pas fortuit. Il est le fruit d'une volonté politique étayée par des instruments capables de promouvoir la croissance et la diversification du commerce entre la Bulgarie et ses partenaires.

11. Depuis la première session de la Conférence, les échanges et la coopération économique avec les pays en développement se sont cristallisés sous une forme qui est la synthèse de plusieurs éléments de la coopération bilatérale : commerce, coopération pour la production et les investissements, assistance financière et technique, progrès humain. Cette formule s'est révélée efficace pour apporter des changements de structure à l'économie des partenaires et au commerce mutuel. En outre, elle présente l'avantage d'alléger la dette des pays en développement en créant de nouvelles ressources et de nouveaux courants d'échanges et en leur assurant l'accès au marché bulgare. Il va de soi qu'une bonne planification bilatérale est indispensable au succès de cette coopération, et le représentant de la Bulgarie s'étonne qu'on puisse confondre la planification dans les pays socialistes avec les obstacles non tarifaires au commerce en tant que frein aux exportations des pays en développement. Bien au contraire, grâce à sa politique de planification, la Bulgarie a bien étoffé son aide économique et financière aux pays en développement, qui représente en moyenne 0,79 % par an de son produit matériel net.

12. La Bulgarie s'est efforcée de répondre aux aspirations légitimes des pays en développement en appliquant scrupuleusement les dispositions des nombreux programmes et résolutions de la CNUCED et autres instances des Nations Unies, le succès de ces efforts supposant naturellement que ses partenaires agissent de même. Il serait vain, en effet, de s'attendre à une amélioration de la situation économique mondiale par le simple jeu des forces du marché, comme certaines délégations semblent le laisser entendre.

13. La présente crise de l'économie internationale aura peut-être eu un effet salutaire en faisant comprendre à l'opinion le caractère global des problèmes d'aujourd'hui et, par conséquent, la nécessité d'une action universelle et de grande envergure pour les résoudre de façon concertée et systématique. Il faut que chaque pays contribue à l'effort général et que des négociations globales s'engagent sans tarder à l'ONU. Etant donné sa vocation universelle en matière d'économie et de commerce, la CNUCED est à même de jouer un rôle utile dans cette action, et il conviendra d'en tenir compte dans les travaux de la Conférence relatifs aux questions institutionnelles et au rôle futur de la CNUCED. Il serait tout à fait vain de se contenter d'apporter à ses rouages des améliorations partielles ou de pure forme.

14. La Bulgarie soutiendra toutes les initiatives qui seront prises à la présente session pour créer un climat plus propice à la coopération internationale et au progrès social et économique et pour instaurer un nouvel ordre économique international plus équitable.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Térence Sanzé, représentant permanent du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. SANZÉ (Burundi) exalte le rôle joué par Josip Broz Tito dans le cours de l'histoire moderne, en particulier dans le non-alignement, et souligne que Belgrade demeure le foyer de ce mouvement. La famille des pays non alignés a maintes fois joué un rôle qui a permis de dénouer les crises, et il faut espérer qu'en 1983 on verra encore, à Belgrade symboliquement, se dénouer une situation difficile. A la cinquième session de la Conférence, à Manille, la délégation burundaise avait préconisé une conférence mondiale sur les pays les moins avancés; cette conférence s'est tenue à Paris en septembre 1981. Elle a suscité une certaine prise de conscience, mais les efforts en faveur de ces pays accusent aujourd'hui une stagnation, sinon une régression, et le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés qui avait été approuvé à Paris souffre d'un tarissement prématuré de ses ressources. Dans des réunions internationales comme la réunion au sommet de Williamsburg, et même à la présente session, les pays les moins avancés sont trop souvent traités à la légère. Cela rend d'autant plus méritoire l'attention manifestée par les délégations française, suédoise et suisse dans les déclarations qu'elles viennent de faire.

2. Il faut organiser un véritable plan de sauvetage en faveur des pays les moins avancés, comparable au plan Marshall qui a permis aux pays européens dévastés par la seconde guerre mondiale de se relever. En fait, les 35 pays les moins avancés représentent une charge beaucoup plus légère, qui aujourd'hui ne retomberait pas sur un seul Etat, mais sur un certain nombre de pays riches,

parmi lesquels plusieurs géants économiques. De plus, un plan en faveur des pays les moins avancés suivrait, non pas une guerre meurtrière, mais des décennies de paix et de prospérité, et il pourrait s'appuyer sur une technologie beaucoup plus évoluée.

3. A la cinquième session de la Conférence et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, la délégation burundaise a mis l'accent sur les difficultés particulières des pays sans littoral. Elle juge à présent nécessaire de préconiser une conférence mondiale sur le désenclavement de ces pays; une telle conférence étudierait des mécanismes technologiques capables de surmonter les handicaps géographiques dont souffrent les exportations et les importations des pays sans littoral.

4. Le sort des pays les moins avancés n'est pas dissociable de la crise mondiale. La recherche des véritables causes du paupérisme chronique dans le tiers monde et de la récession dans le monde développé révèle une double crise : une crise économique et une crise de la conscience humaine. La crise économique est imputable à des causes conjoncturelles et structurelles qui ont été examinées sous tous leurs aspects par des économistes, des organisations internationales, et par les gouvernements dans le cadre même de l'ONU, et en particulier de la CNUCED. Mais cette crise dissimule une crise encore plus grave de la conscience humaine, à la fois morale et politique. La crise morale est révélée par l'énorme gaspillage de ressources qu'entraîne la course aux armements. On dépense toutes les heures de 12 à 15 millions de dollars pour les armes nucléaires. Le coût de sept nouveaux bombardiers stratégiques équivaut au budget annuel de l'ONU. Dans un autre domaine, un chiffre révèle sous un angle différent l'ampleur de cette crise morale : dans un pays, on n'a pas dépensé moins de 3,2 milliards de dollars pour les chiens et les chats, rien que pour l'année 1979.

5. La crise de la conscience politique est elle aussi profonde. Dans le passé, l'humanité a pu surmonter des situations graves grâce à la volonté politique des Etats et des négociateurs : au Congrès de Vienne en 1815, à la Conférence de la paix à Paris en 1919, et à la Conférence de San Francisco où a été décidée la fondation de l'ONU en 1945, dans les forums économiques organisés pour mettre fin à la récession survenue entre les deux guerres mondiales, et en d'autres occasions encore. On avait alors compris qu'il fallait un ordre nouveau, adapté aux réalités nouvelles. Mais aujourd'hui les négociations s'enlisent par la faute de ceux qui veulent s'en tenir au droit international classique. Pourtant, avec l'apparition des Etats nouveaux, il faut instaurer un ordre juridique et un équilibre économique nouveaux répondant à des intérêts mutuels. Le représentant du Burundi rappelle à ce sujet que les dispositions de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies prévoient de développer la coopération internationale et d'encourager le développement progressif du droit international.

6. Actuellement, beaucoup de dialogues restent improductifs parce que l'on s'acharne à vouloir maintenir le *statu quo*. Ainsi que la délégation burundaise l'a déjà souligné à la cinquième session de la Conférence, le système actuel est un système unipolaire, conçu en fonction du mode de vie, des besoins et des aspirations d'une seule partie de l'humanité. Dans la nouvelle configuration du monde moderne, les acteurs sont multiples et divers : le nouveau système économique international projeté doit donc être pluricentrique et multipolaire, pour que l'homme en soit vraiment la finalité. Dans cette optique, l'instauration de structures économiques nouvelles doit être axée sur des rapports d'interaction et d'interdépendance. Evidemment, le réalisme ne permet pas d'envisager un égalitarisme absolu entre tous les habitants de la terre, mais il faut éliminer les déséquilibres criants qui existent entre eux. Tous les peuples ont droit à une prospérité relative, proportionnée à leurs besoins et adaptée à leurs circonstances respectives.

7. Le tiers monde ne doit pas être exclu des négociations économiques actuelles : il doit être vraiment partie prenante aux conférences destinées à jeter les bases d'un nouvel ordre économique international. Le Nord et le Sud font penser à deux personnes qui s'accrochent à une même planche pour ne pas se noyer, la première refusant de céder une place à la seconde : la scène risque de se terminer par un naufrage, faute de concessions mutuelles. Pour prévenir un naufrage collectif, tous les participants à la Conférence doivent œuvrer pour que la sixième session ne s'achève pas en laissant subsister une masse de problèmes, mais bien plutôt en dégageant des solutions concertées.

Résumé de la déclaration prononcée à la 173e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Allan J. MacEachen, premier ministre adjoint et secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada

1. M. MacEACHEN (Canada) dit qu'à un moment où les difficultés sont si grandes, ce qui est en jeu c'est la capacité des nations de travailler de concert pour résoudre les problèmes auxquels nul n'échappe. Certes, la Conférence ne dispose pas d'une baguette magique pour guérir les maux aux racines profondes — récession, inflation, protectionnisme, chômage, pauvreté, endettement, taux d'intérêt élevés et changes fluctuants — dont tous les pays, et particulièrement les pays les plus pauvres, souffrent depuis quelques années. Mais le moment est venu de montrer que les Etats membres de la CNUCED sont prêts à essayer de faire les choses autrement que par le passé. Si la Conférence devait se perdre en récriminations et dissensions, c'est la cause de la coopération internationale qui serait sapée, à un moment critique. Il est essentiel de prouver qu'en dépit des divergences inévitables, on a su tirer quelques enseignements du passé récent.

2. Une des leçons les plus importantes est le fait de l'interdépendance. Les nations voient se multiplier rapidement leurs relations et s'amenuiser leur capacité de surmonter isolément les difficultés qui les assaillent. Elles ne sauraient se passer de la coopération et d'un

système international où chacune d'entre elles pourrait trouver la voie de son propre accomplissement. Il semble que l'on puisse espérer atteindre de tels objectifs. Les perspectives économiques s'améliorent, après une récession plus grave que toutes celles traversées depuis les années 30. Au cours des dernières semaines, le représentant du Canada a participé à la réunion ministérielle de l'OCDE et à la réunion au sommet de Williamsburg. Bien que subsistent nombre d'incertitudes et de risques, les pays industrialisés distinguent maintenant de nets signes de reprise, et l'on a reconnu à Williamsburg qu'il importait d'agir de concert pour faire en sorte que les effets de la reprise se fassent sentir dans tous les pays — développés ou en développement.

3. La réunion des dirigeants des pays non alignés, à New Delhi, et celle des ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à Buenos Aires, ont fait une analyse plus pessimiste de la situation économique. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ces pays ont beaucoup souffert de la crise économique, et les signes de reprise y sont encore bien faibles. Ce qui est particulièrement encourageant cependant, c'est le ton et l'esprit qui se dégagent de New Delhi comme de Buenos Aires : une invitation à aborder les problèmes internationaux dans un esprit de compréhension et de coopération et à rechercher des solutions d'une manière pragmatique et réaliste.

4. Cet esprit a aussi animé les pays du Nord à la réunion ministérielle de l'OCDE et à la réunion au sommet de Williamsburg. A la réunion de l'OCDE, le Nord s'est fixé pour tâche — et c'est la démarche qu'il adoptera à la présente session de la Conférence — de faire en sorte que tous les pays profitent de la reprise économique amorcée, mais sans perdre de vue que cette reprise ne portera pas en soi suffisamment de fruits économiques pour le tiers monde, et qu'il faut aussi œuvrer pour le développement et s'attaquer de front aux problèmes de structure du sous-développement et à la pauvreté.

5. A Williamsburg, les pays du Nord ont accordé une grande attention au fait que le tiers monde occupe une place de plus en plus importante dans leurs problèmes économiques. La Déclaration sur la reprise économique, en 10 points, qu'ils ont adoptée mentionne, dans la majorité des points, les problèmes et les intérêts des pays en développement. Le thème « Reprise et développement », dont le Secrétaire général s'est fait l'avocat à la sixième session de la Conférence, répond de ce fait admirablement aux besoins du moment et exprime en raccourci l'interdépendance dynamique dont chacun admet la réalité. Il incombe à chaque pays, quels que soient sa richesse, son degré de développement et son système politique, de contribuer à atteindre cet objectif. L'essentiel est néanmoins de savoir comment les participants exploiteront ce thème dans leurs travaux au cours des prochaines semaines.

6. La CNUCED s'est affirmée comme une tribune indispensable au débat sur les questions économiques internationales et à la recherche de solutions. Tout en poursuivant sa quête d'un monde meilleur et plus équitable, elle s'est fait accepter comme cadre propice à la discussion suivie et à une meilleure compréhension des questions pressantes du commerce et du développement dans le contexte Nord-Sud, ainsi qu'à la prise de décisions à ce sujet. Mais la CNUCED verrait son crédit s'améliorer si, dans leurs délibérations, les gouvernements des pays membres se montraient plus respectueux de l'institution et faisaient preuve d'une plus grande modération. Respect et modération s'accommodent mal de la rhétorique, de résolutions dépourvues de sens, d'échanges de récriminations ou de digressions ou encore de l'idée que les paroles contribuent en quelque sorte à créer un monde meilleur.

7. Comme le Secrétaire général l'a suggéré pendant les préparatifs de la Conférence, les Etats membres devraient s'efforcer de participer à cette réunion dans un esprit nouveau. Il y a deux façons de voir les choses : on peut envisager, soit de restructurer le système, soit d'en améliorer le fonctionnement. De toute évidence, les institutions internationales ne sont pas parfaites et ne répondent pas entièrement aux besoins des pays développés ni à ceux des pays en développement. Il faut constamment procéder à des changements. Le Canada juge capital d'avoir un système international qui fonctionne sans heurts et puisse s'adapter facilement aux mutations de l'environnement mondial. La seule critique que l'on puisse formuler à l'égard du document au demeurant remarquable établi par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires est qu'il n'est peut-être pas justifié de donner la priorité à la restructuration radicale des institutions déjà en place ni à l'établissement de nouveaux mécanismes. Ces dernières années, la communauté internationale a passé beaucoup trop de temps à étudier la création de nouveaux organismes et bien trop peu à améliorer le fonctionnement de ceux qui existaient déjà.

8. Si tous les pays honoraient leurs engagements, ils jouiraient d'un bien plus grand crédit et l'efficacité du système international s'en trouverait renforcée. Les objectifs d'aide fixés dans les années 60, qui avaient alors été acceptés par presque tous les pays, sont encore loin d'être atteints. De même la création d'organismes internationaux de financement et de banques de développement avait suscité de grandes promesses qui n'ont pas été tenues, faute de ressources. La décision de reconstituer les ressources de l'IDA n'a pas été mise en œuvre selon le calendrier prévu. On assiste à une montée du protectionnisme alors que les pays s'étaient engagés à le combattre sous toutes ses formes. A la quatrième session de la CNUCED, on semblait bien décidé à mettre en œuvre un programme intégré pour les produits de base et à créer un fonds commun; or ce fonds n'a toujours pas été établi et bien peu d'accords de produit ont été conclus. Dernier exemple, la Stratégie internationale du développement pour les années 80 a été adoptée mais quasiment jetée aux oubliettes par la suite.

9. Les Etats membres devraient profiter de la présente session de la Conférence pour déclarer publiquement qu'ils souhaitent désormais que leurs actes soient à la hauteur de leurs déclarations et de leurs engagements. Ils montreraient par cette attitude courageuse que l'on peut faire fond sur eux. Il est trop facile de prétexter la nécessité de modifier le système pour se croiser les bras. Il serait regrettable que la Conférence adopte une longue liste de résolutions ne reposant sur aucune analyse commune des problèmes réels et des mesures concertées qui s'imposent. Le représentant du Canada espère que les participants publieront une déclaration soulignant que les membres de la communauté internationale s'engagent à œuvrer de concert sans perdre de vue leur

interdépendance et à définir l'ordre de priorité du futur programme de travail.

10. Dans le discours qu'il a prononcé récemment à l'Institut canadien des relations internationales, le Premier Ministre canadien a déclaré qu'en ravivant l'esprit d'« internationalisme éclairé », on pourrait sans doute favoriser une meilleure compréhension et susciter des engagements plus sérieux. Les liens entre la croissance, le commerce, les questions financières, l'énergie, la dette et d'autres facteurs économiques sont de plus en plus complexes depuis quelques années et les difficultés internationales tiennent en partie au fait que l'on n'a pas tout de suite compris ce phénomène ni mesuré l'importance de ses effets sur l'économie mondiale. Le débat au titre du point 8 de l'ordre du jour pourrait donner lieu à un fructueux échange de données sur ces facteurs et leur interaction, particulièrement entre les pays développés et les pays en développement. Il est indispensable d'analyser ensemble les forces et les tendances économiques qui agissent sur le monde des années 80, un monde composé de nations interdépendantes, si l'on veut assurer le bon fonctionnement du système et améliorer les perspectives de développement.

11. Tous les pays doivent contribuer à la reprise économique et au développement. La prospérité du Nord en vient à dépendre du dynamisme économique des pays du tiers monde, tout comme la réalisation des objectifs de développement de ces pays dépend de la situation économique du Nord. Les pays en développement doivent pouvoir écouler leurs produits sur des marchés ouverts sinon préférentiels dans les pays industrialisés et, *vice versa*, le Nord doit avoir facilement accès aux marchés du Sud pour vendre ses propres produits. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept espère que les pays nantis procéderont à de nouveaux aménagements de structure pour céder la place aux pays en développement dans les domaines d'activité où ces derniers sont particulièrement compétitifs, mais les pays industrialisés attendent en retour que les pays du Sud suivent une politique économique éclairée et efficace en mettant à profit les forces du marché, en attirant les investissements et en tirant le meilleur parti de l'APD. Enfin, si les pays du Sud sont en droit de demander aux nations plus favorisées de contribuer à leur développement, les pays du Nord comptent que les bénéficiaires de cette assistance comprennent qu'ils sont responsables au premier chef de leur propre développement et adoptent des politiques propres à favoriser et à accélérer ce processus en tirant tout le parti possible de l'épargne et des avantages locaux.

12. La Conférence doit examiner en détail trois autres grandes questions : les produits de base, le commerce et les questions monétaires et financières. Là encore, le représentant du Canada estime que la seule façon d'agir de façon constructive et de consolider les acquis est d'adopter une attitude pragmatique visant avant tout à obtenir des résultats concrets. Le Canada est disposé à étudier toute proposition présentée au titre de ces points de l'ordre du jour.

13. En ce qui concerne les produits de base, si l'on a bien avancé depuis l'adoption de l'approche intégrée de Nairobi, il y a sept ans, il reste néanmoins beaucoup à faire. Cinq accords de produit ont été conclus ainsi qu'un nouveau type d'arrangement pour le jute. Le Canada ratifiera prochainement les accords sur le jute, l'étain et le café, et a également entamé le processus de ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

14. Ces deux dernières années, les prix des matières premières entrant dans le commerce international se sont effondrés. Le Canada en a souffert, mais les pays en développement exportateurs de produits de base ont été encore plus durement touchés. Le Canada a au moins l'avantage de posséder une économie diversifiée, ce qui lui a permis d'amortir le choc, mais ce n'est pas le cas de nombreux pays en développement qui sont presque entièrement tributaires des recettes provenant de la vente d'un ou de quelques produits primaires.

15. On a fini par comprendre ces dernières années qu'il fallait trouver des moyens concrets d'atténuer les répercussions des brusques fluctuations des prix. Le Canada continuera à participer activement aux efforts visant à trouver des solutions, sans idées préconçues. Ces solutions doivent être mises au point par les producteurs et par les consommateurs, compte tenu des caractéristiques de chaque produit. Le Canada reconnaît également la nécessité de trouver des solutions de portée plus générale et continue à appuyer, par exemple, l'aide au redressement de la balance des paiements des pays qui connaissent de graves difficultés en raison de la baisse de leurs recettes d'exportation.

16. On peut tirer une leçon peut-être plus importante encore des événements récents : si les pays en développement exportateurs veulent être moins vulnérables à l'instabilité des prix et des recettes, il est indispensable qu'ils diversifient leur économie. Ils devraient participer davantage à la transformation, à la commercialisation et à la distribution de leurs propres ressources. Le Canada s'est engagé dans cette voie il y a déjà plusieurs dizaines d'années. Pour ce faire, il a pris des mesures de politique intérieure propres à favoriser le développement des industries locales de transformation. Mais, pour réussir, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un cadre multilatéral. L'élaboration de ce cadre a certes progressé, mais il reste beaucoup à faire. La Conférence pourrait contribuer utilement aux efforts déployés dans ce domaine. La délégation canadienne, pour sa part, s'engage à l'y aider.

17. Nation fortement tributaire du commerce extérieur pour sa prospérité économique, le Canada, comme les pays en développement, a un intérêt vital à ce que l'environnement commercial retrouve des bases saines. Il reconnaît pleinement le rôle important que le commerce peut jouer dans le développement économique et la nécessité d'assurer aux pays en développement lourdement endettés des recettes d'exportation suffisantes.

18. Il s'agit en priorité d'obtenir une reprise économique soutenue et sans inflation, de manière à faire progresser la demande d'importations pour qu'elle relance la croissance du commerce international. Il faut en même temps faire pièce aux tendances protectionnistes. L'expansion des échanges étant profitable à toutes les nations, tous les efforts doivent être faits pour garder les marchés ouverts. Il convient de fixer des objectifs réalistes qui puissent être atteints, et d'éviter les engagements de pure forme. La Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg a mis l'accent à la fois sur

une approche dynamique du problème du protectionnisme — à savoir une action visant à faire tomber les obstacles à mesure que la reprise se confirme — et sur l'engagement d'appliquer et de surveiller la politique de résistance au protectionnisme.

19. Depuis des années, le Canada s'efforce sans relâche d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement à son marché. Le Gouvernement canadien s'est engagé à proroger son SGP pour une nouvelle période de dix ans au-delà de sa date d'expiration de 1984. Depuis la cinquième session de la Conférence, une large gamme de produits a été ajoutée à la liste du schéma canadien et les taux de droit SGP ont été abaissés pour un certain nombre de produits. Au titre du schéma canadien, les exportations des pays les moins avancés bénéficient maintenant de l'entrée en franchise et les dispositions concernant les règles d'origine ont été libéralisées.

20. Le Canada est prêt à explorer de nouvelles voies en vue de favoriser une expansion des échanges entre les pays du Nord et ceux du Sud. L'intérêt général commande que les pays en développement participent davantage au commerce mondial et s'intègrent plus complètement dans le système commercial international. De façon générale, ce système a remarquablement bien résisté aux dures épreuves de ces dernières années. Les principes fondamentaux du système commercial reposant sur le GATT restent valables, mais on peut les rendre plus efficaces et plus effectifs. Le Canada ne pense pas que la négociation d'un nouvel ensemble de règles commerciales soit la réponse aux problèmes actuels.

21. Pour ce qui est des questions monétaires et financières internationales, le Canada participera pleinement à leur examen. Il est profondément préoccupé par la situation financière internationale, et notamment par l'endettement d'un grand nombre de pays en développement. Il importe de veiller à ce que l'on dispose d'institutions et de ressources appropriées pour faire face aux tensions persistantes et pour bâtir l'avenir. A Williamsburg, les participants ont invité les ministres des finances, en liaison avec le Directeur général du FMI, à définir les conditions de l'amélioration du système monétaire international et à prendre en considération le rôle que pourrait jouer, le moment venu, dans ce processus, une conférence monétaire internationale de haut niveau.

22. Le Canada s'est fixé pour objectif d'examiner les problèmes d'une manière qui puisse aider les institutions financières compétentes à mieux s'acquitter de leur mandat, à mener leurs opérations avec efficacité et en temps opportun, et à répondre aux besoins des pays développés comme des pays en développement dans une nouvelle période de reprise et de développement. Les Etats membres doivent s'appliquer à exploiter leur force et se garder de systèmes qui tendent à saper la confiance soit dans les institutions soit dans la solvabilité des emprunteurs, les premières comme la seconde étant indispensables au fonctionnement d'un système qui a fait la preuve de sa compétence et de son aptitude à surmonter de rudes épreuves et à faire face à des situations d'urgence.

23. Les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la session sont destinées à faire uniquement l'objet d'un examen, mais le représentant du Canada tient à souligner l'importance que son pays attache à ce qu'il soit répondu aux besoins pressants des pays les moins avancés, dont le développement est dans bien des cas au point mort et a même parfois régressé. Ces pays ont été frappés de plein fouet par la baisse des prix des produits de base et souffrent de la faible croissance ou de l'absence de croissance des apports d'aide. Bien qu'ils ne soient pas responsables des tensions extrêmes que d'autres imposent au système financier, ils ont des difficultés à obtenir les prêts dont ils ont besoin pour acheter les produits d'importation et les denrées de première nécessité.

24. Chaque fois que cela sera possible, le Canada examinera avec bienveillance les propositions prévoyant des mesures spéciales en faveur des pays les plus pauvres. En dehors de la CNUCED, le Canada a débloqué pour engagement, avant tout rappel, son versement final de 165 millions de dollars au titre de la sixième reconstitution des ressources de l'IDA, et s'est engagé à verser une somme supplémentaire de 200 millions de dollars au Fonds spécial de l'IDA pour les arrangements « de soudure » prévus pour l'exercice 1984. Il souhaite voir s'achever avec succès l'an prochain les négociations relatives à la septième reconstitution, afin que l'IDA puisse continuer à fournir une assistance adéquate aux pays les plus pauvres. Il maintient son engagement de porter le niveau de l'APD canadienne à 0,5 % de son PNB en 1985 et à 0,7 % en 1990.

25. Le Canada attache une très grande importance à la question de l'énergie en raison des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des prix de l'énergie et des graves conséquences que la persistance de brusques fluctuations des prix du pétrole pourrait avoir pour le système économique international. Le souci majeur doit être d'assurer une plus grande stabilité des prix à plus long terme. Par exemple, il ne faudrait pas que la baisse des prix du pétrole, si bien accueillie qu'elle soit dans de nombreux pays, ralentisse les efforts visant à encourager des changements structurels d'importance cruciale comme le recours à des énergies de substitution et les économies d'énergie. On pourrait aussi favoriser la stabilité future en examinant ce que les consommateurs et les producteurs pourraient faire ensemble pour réduire le plus possible les fluctuations aberrantes des prix préjudiciables à la croissance et au développement économiques. Le Canada estime que la situation actuelle du marché du pétrole offre aux producteurs comme aux consommateurs de pétrole l'occasion de renforcer leur coopération.

26. La Conférence a devant elle un ordre du jour très chargé. Elle devra s'efforcer de dégager des analyses communes des problèmes et d'aboutir à une identité de vues sur la manière d'envisager l'avenir et l'ordre des priorités. Les représentants de tous les gouvernements devraient quitter Belgrade en ayant mieux compris comment les politiques nationales et le système des institutions économiques internationales peuvent le mieux répondre aux impératifs de la reprise et du développement et en faciliter la réalisation. Le Canada est prêt à collaborer avec d'autres pays au rétablissement d'un ordre mondial humain et discipliné, et c'est dans cet esprit que sa délégation participera aux travaux de la Conférence.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Sergio Covarrubias Sanhueza, vice-ministre des relations extérieures du Chili

1. M. COVARRUBIAS SANHUEZA (Chili) rappelle que la crise économique frappe aussi bien les pays développés que les pays en développement et ne peut être surmontée que par la voie de la concertation, l'interdépendance des divers pays étant le phénomène qui commande toutes les relations internationales.

2. Dans la récente conjoncture, les pays du tiers monde ont été un élément plutôt stabilisateur car, à mesure qu'ils se développaient, ils ont pu participer davantage aux échanges internationaux, stimulant ainsi le commerce mondial, cependant que la baisse des prix de leurs produits d'exportation contribuait à atténuer l'inflation dans les pays développés.

3. En revanche, pour prendre le cas de l'Amérique latine, l'étroite interdépendance entre cette dernière et les pays développés fait que la récession a gagné le continent latino-américain : la contraction du commerce mondial en 1982 a réduit les exportations latino-américaines, la hausse des taux d'intérêt sur le marché international a alourdi le service de la dette et les banques privées ont resserré brusquement leurs crédits. Pour relancer son économie, le Gouvernement chilien a mis en place un plan d'urgence visant à augmenter la production, les réserves, l'emploi et les exportations. Il est aidé dans cette entreprise par un crédit du FMI et par le réaménagement de sa dette. En outre, il compte sur le commerce extérieur et sur le jeu des mécanismes du marché pour utiliser au mieux ses ressources humaines, matérielles et naturelles.

4. Sur le plan international, il convient, pour sortir de la crise, de se mobiliser en faveur d'un programme d'urgence intéressant surtout les produits de base, le commerce et les finances. On devra tenir compte, dans l'exécution de ce programme, des liens entre les divers secteurs de l'économie, notamment entre les finances et le commerce. Il faudra stabiliser les courants financiers, renforcer le rôle directeur des institutions internationales, obtenir le concours soutenu des banques privées, attribuer de nouvelles ressources aux pays en développement, réaménager leur dette extérieure et libéraliser les échanges.

5. Jusqu'à présent, la politique monétaire et financière des pays développés, caractérisée par des taux d'intérêt élevés et l'instabilité des taux de change, a eu pour effet d'aggraver la récession et de l'étendre au monde entier. Il y a donc lieu de se féliciter des intentions manifestées à Williamsburg par les pays industrialisées, qui s'engagent à une meilleure discipline monétaire. Mais il faudrait aussi que ces pays prennent d'autres mesures en faveur des pays en développement, notamment en améliorant le SGP et en éliminant le protectionnisme.

6. Pour leur part, les institutions du système des Nations Unies devront intensifier leur action et l'harmoniser. A cet effet, la CNUCED, organisme central en matière économique, pourrait décider de consacrer entièrement une session annuelle à l'analyse approfondie de la question, sans pour autant méconnaître les prérogatives particulières de chaque institution régionale ou mondiale.

7. Dans le monde contemporain, les conditions permettant aux pays en développement de jouer leur rôle à la fois stabilisateur et dynamique sont absentes; ce sont : un système d'échanges multilatéral qui favorise l'industrialisation et l'exportation ainsi que les aménagements de structure, un système monétaire et financier permettant aux pays en développement de faire face au déficit à court terme et structurel de leur balance des paiements, des marchés de produits de base qui soient stables et un réseau d'institutions internationales favorisant des relations économiques justes et équitables. Pour consolider le système multilatéral des échanges, il faudrait exécuter intégralement le programme de travail approuvé dans la Déclaration ministérielle du GATT adoptée le 29 novembre 1982 et présenter des résultats concrets à la réunion des Parties contractantes en 1984; en même temps, il faudrait renforcer les mécanismes de consultation et de coordination de la CNUCED. Tout cela déboucherait sur une nouvelle série de négociations commerciales, d'ailleurs prévue par les grands pays industrialisés dans la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg. On pourrait en outre convoquer la conférence mondiale sur le commerce proposée par la CNUCED en vue de réviser les normes et principes du système commercial multilatéral. Il faudrait enfin associer les pays en développement aux grandes décisions qui les intéressent, ce que les institutions financières internationales peuvent s'attacher à faire dès maintenant.

8. Pour donner au commerce des produits de base des fondements solides, il conviendrait de resserrer la communauté d'intérêts entre les pays du Nord et ceux du Sud grâce à des investissements et à des projets communs. A cette fin, les pays industrialisés doivent se garder de céder à la tentation du protectionnisme et laisser jouer librement les forces du marché.

9. Il va sans dire que l'action internationale n'exclut nullement l'effort national, lequel doit rester le principal moteur du développement, ni la coopération entre pays du tiers monde, qui fait partie du processus de restructuration des relations économiques internationales. Si, à la présente session, la Conférence réussit à mettre en place une coopération internationale bien conçue, elle aura fait le premier pas sur la voie de la solidarité, de la justice et du développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Yao Yilin, vice-premier ministre, Conseil d'Etat de la Chine

1. M. YAO Yilin (Chine) dit que sa délégation se félicite d'assister à la Conférence et admire le Gouvernement et le peuple yougoslaves pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans les affaires internationales et pour la façon extraordinaire dont ils ont réussi à sauvegarder la souveraineté et l'indépendance de l'Etat et à promouvoir l'organisation socialiste.

2. Depuis la cinquième session de la Conférence, la situation économique internationale est devenue des plus alarmantes; en effet, les taux de croissance de la production mondiale ont ralenti, le commerce mondial a diminué et les marchés monétaires et financiers internationaux se sont désorganisés. De nombreux pays développés ont traversé la crise économique la plus grave depuis la seconde guerre mondiale, ce qui a porté un coup sérieux à la coopération économique internationale et au développement. Les pays développés ont intensifié leurs efforts pour élargir leurs possibilités de placement et trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits dans une lutte commerciale et monétaire de plus en plus acharnée, ont recouru au protectionnisme, ont pratiqué des taux d'intérêt élevés et ont réduit leur APD, au détriment des pays en développement et, surtout, des pays les moins avancés.

3. Le Gouvernement chinois appuie sans réserve les propositions raisonnables en vue de surmonter la crise contenues dans la Déclaration économique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi et dans la Déclaration ministérielle adoptée à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires.

4. Les objectifs fondamentaux de la session en cours de la Conférence devraient être de favoriser un développement économique soutenu des pays en développement et de relancer l'économie mondiale en vue de faciliter l'instauration du nouvel ordre économique international.

5. Pour atteindre ces objectifs, la Chine pense qu'il y a trois rapports à bien maîtriser : le rapport entre la solution des problèmes urgents et les objectifs à long terme de la mise en place du nouvel ordre économique international; le rapport entre le développement économique des pays en développement et la relance de l'économie mondiale dans son ensemble; et le rapport entre le dialogue Nord-Sud et la coopération Sud-Sud.

6. Les pays en développement se trouvent devant plusieurs problèmes urgents qui appellent une solution immédiate et qui découlent des diverses contraintes que leur impose l'ancien ordre économique international. La solution que l'on apportera à ces problèmes urgents devra être reliée de façon appropriée à l'objectif à long terme que représente l'établissement du nouvel ordre économique international. La Conférence doit, à la session en cours, prendre des mesures concrètes pour résoudre ces problèmes, et les négociations globales sont un bon moyen d'améliorer les relations économiques Nord-Sud et d'atteindre l'objectif à long terme visant à instaurer un nouvel ordre économique international. La Chine souscrit à la nouvelle proposition relative aux négociations globales élaborée par la septième conférence au sommet des pays non alignés et elle espère que les grands pays développés y répondront de manière positive.

7. Les progrès de l'industrie, de la science et de la technologie modernes ont abouti à un resserrement des liens entre l'économie de tous les pays. Par le passé, la prospérité des pays développés s'était faite sur la base d'un échange injuste avec les pays en développement mais, avec l'ascension du tiers monde, la politique selon laquelle les pays développés cherchaient à résoudre leurs propres problèmes en lésant les intérêts économiques des pays en développement est devenue complètement dépassée. Les pays développés doivent répondre de manière positive aux exigences raisonnables des pays en développement et promouvoir leur développement dans tous les domaines, de manière à contribuer à l'amélioration des relations Nord-Sud et à stimuler le développement économique dans le monde entier.

8. Du fait de la dégradation de l'économie mondiale et de la paralysie des négociations Nord-Sud, il importe d'autant plus de renforcer la coopération Sud-Sud qui pourrait affermir le potentiel économique des pays en développement et stimuler le dialogue Nord-Sud. La coopération Sud-Sud, que tous les pays développés devraient soutenir activement, ne saurait toutefois exclure ou remplacer le dialogue Nord-Sud, ni restreindre les obligations du Nord envers le Sud.

9. Les questions touchant les produits de base, le commerce, les affaires monétaires et financières et le développement ne doivent pas être abordées séparément. Essayer d'obliger les pays en développement à adopter des politiques d'ajustement qui ne tiennent pas compte de leur situation spécifique ou à accroître leurs charges économiques serait préjudiciable à leur expansion économique, ainsi qu'à la reprise des pays développés eux-mêmes et à la relance de l'économie mondiale. Pour résoudre ces problèmes, il faut accélérer le développement économique des pays en développement. La Chine appuie les efforts visant à élaborer et exécuter un ensemble cohérent de politiques internationales dans les domaines interdépendants des produits de base, du commerce, des affaires monétaires et financières et du développement, comprenant un programme de mesures immédiates ainsi qu'un programme intérimaire et à long terme.

10. La Conférence devrait adopter des mesures efficaces pour assurer l'application intégrale du Programme intégré pour les produits de base, faciliter l'entrée en vigueur, dès que possible, de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, accélérer les négociations sur les différents accords de produit, améliorer et élargir le Mécanisme de financement compensatoire et accroître la part des pays en développement dans la transformation, la commerciali-

sation, le transport et la distribution des produits primaires.

11. Les pays développés devraient progressivement réduire et abandonner les mesures protectionnistes, restructurer les secteurs industriels qui ne sont pas concurrentiels sur le plan international, prendre des mesures efficaces pour améliorer le SGP conçu à l'intention des pays en développement et revoir les règles et principes du système commercial international existant pour le remanier dans l'intérêt des pays en développement.

12. S'agissant des questions monétaires et financières, la Chine appuie les revendications légitimes des pays en développement tendant à ce que tous les pays développés augmentent leur APD et les prêts consentis à des conditions de faveur par des voies bilatérales ou multilatérales, que les institutions financières internationales augmentent sensiblement leurs crédits et qu'il y ait un véritable assouplissement des modalités et conditions de prêts. Les principaux pays développés devraient prendre des mesures positives pour alléger la charge de la dette des pays en développement, conformément aux résolutions de la CNUCED. La Chine appuie les efforts visant à réformer le système financier et monétaire international en place pour en établir un nouveau, sur une base équitable, en vue d'assurer la participation à part entière de pays en développement à la prise des décisions dans le domaine monétaire et financier. La Chine est favorable à la création de conditions qui permettraient la convocation d'une conférence monétaire et financière internationale, qui marquerait un net progrès vers la réalisation de l'objectif général tendant à instaurer un nouvel ordre économique international.

13. La Chine a toujours vivement compati aux difficultés des pays les moins avancés. La communauté internationale, et en particulier les pays développés, devrait prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

14. La Chine est un pays en développement socialiste qui appartient au tiers monde. Le Gouvernement chinois a toujours axé sa politique étrangère sur le renforcement de l'unité et de la coopération avec les autres pays du tiers monde. La Chine est prête à intensifier encore sa coopération économique et technique avec ces pays sur la base du principe de l'égalité et de l'avantage mutuel, et en mettant l'accent sur les résultats pratiques, la diversité des formes de coopération et la réalisation de progrès communs. Elle est disposée à élargir ses échanges économiques et techniques avec tous les autres pays, à développer le commerce extérieur, à utiliser activement et avec prudence des fonds étrangers et à importer des technologies et du matériel de pointe adaptés aux conditions nationales, pour accroître sa capacité d'autonomie et accélérer sa modernisation socialiste. Aux côtés d'autres pays du tiers monde, la Chine est prête à collaborer avec tous les pays développés désireux d'améliorer les relations Nord-Sud pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

15. La Chine note avec satisfaction que la CNUCED a joué un rôle actif pour promouvoir le commerce et le développement dans le monde, renforcer la coopération internationale, favoriser la réforme de relations économiques internationales injustes et inéquitables et protéger les intérêts légitimes de tous les pays, en particulier les droits et les intérêts normaux des pays et des peuples du tiers monde. Elle espère que la session en cours contribuera de manière constructive à sortir les négociations Nord-Sud de l'impasse, à stimuler la coopération économique internationale et le développement et à instaurer un nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 179e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. George Andreou, ministre du commerce et de l'industrie de Chypre

1. M. ANDREOU (Chypre) dit que, quatre ans après la cinquième session de la Conférence, l'économie mondiale traverse la crise la plus sérieuse depuis les années 30, qui se caractérise par le chômage, une croissance négative ou minimale, l'instabilité monétaire et la montée du protectionnisme et qui touche tous les pays, mais plus encore les pays en développement. La crise aurait été moins forte si les pays développés n'avaient pas négligé de procéder aux aménagements de structure nécessaires dans les relations économiques internationales, et avaient prêté attention aux liens existant entre leurs propres problèmes économiques et le déséquilibre du système commercial et financier international existant.

2. Ces dernières années, les pays en développement se sont heurtés à de plus en plus de difficultés quand ils ont essayé d'accroître leurs exportations vers les pays développés, en raison surtout des mesures protectionnistes adoptées par ces derniers. En plus des obstacles tarifaires, des contingents et des limites dans le temps, les pays développés ont institué des limitations « volontaires » à l'exportation et des « arrangements de commercialisation ordonnée » pour empêcher l'importation de marchandises des pays en développement, sous prétexte que cela entraînerait un déplacement massif d'emplois. C'est possible, mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu bien davantage de chômage provoqué par les innovations technologiques dans les pays développés et que, si les pays en développement avaient la possibilité d'accroître leur pouvoir d'achat en exportant des produits pour lesquels ils ont un avantage comparatif, ils achèteraient davantage de biens de consommation aux pays développés, aidant ainsi ces derniers à surmonter leurs difficultés économiques.

3. Si les mesures protectionnistes appliquées par les pays développés ne sont pas abandonnées, les pays en

développement devront alors s'attacher à accroître leurs échanges mutuels, malgré tous leurs handicaps évidents dans les domaines de l'information commerciale et de la publicité, des moyens de transport, du financement, etc. La CNUCED doit continuer à étudier ces handicaps, à la fois aux niveaux régional et global, et publier des rapports périodiques à ce sujet.

4. Le manque de moyens financiers est un autre problème essentiel pour les pays en développement qui, soucieux d'accélérer leur croissance, doivent s'adresser à des organismes financiers privés des pays développés. Mais, en raison des taux d'intérêt élevés et de l'insuffisance de leurs recettes en devises, les pays en développement ont du mal à emprunter les capitaux dont ils ont besoin. Une attitude plus bienveillante de la part des pays développés s'impose.

5. La technologie joue un rôle décisif dans le processus de développement mais, alors que les pays en développement représentent quelque 75 % de la population mondiale, ils possèdent moins de 5 % du potentiel scientifique et technologique global. En outre, les ressortissants des pays en développement qui ont été formés à l'étranger s'installent souvent dans les pays développés pour des raisons financières et autres. Le moment est donc venu d'accroître la capacité technologique des pays en développement pour qu'ils soient moins tributaires du transfert de technologie limité depuis les pays développés.

6. Chypre, comme les autres pays en développement, a été durement frappé par la crise économique mondiale et par la récession du commerce international. A cela il faut ajouter que, depuis 1974, 37 % du territoire, où se trouve une proportion élevée des ressources économiques du pays, sont occupés. Le pays a néanmoins réussi à survivre et grâce à un travail acharné et à l'aide économique de pays amis, il a relancé dans une large mesure son économie.

7. Le Gouvernement chypriote est attaché à l'idée d'un nouvel ordre économique international et pense que, grâce à une compréhension mutuelle des besoins et des difficultés de tous les pays, il sera possible d'arriver à une reprise économique au niveau mondial et de contribuer ainsi au bonheur et à la prospérité de tous.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Rodrigo Lloreda Caicedo, ministre des relations extérieures de la Colombie

1. M. LLOREDA CAICEDO (Colombie) fait le bilan des progrès accomplis, grâce à l'initiative et à l'action des pays en développement, en cinq sessions de la Conférence. En 1964, la première session a été consacrée à la mise en place de l'instance qui intégrerait les institutions financières, commerciales et politiques issues de réunions tenues à La Havane, Bretton Woods et Belgrade. C'est là que, pour la première fois, le monde en développement se soude et fait entendre ses revendications. Quatre ans plus tard, à New Delhi, la Conférence met au point le système généralisé de préférences qui, toutefois, n'est pas adopté au GATT où prévaut encore la clause de la nation la plus favorisée. La troisième session, en 1972, à Santiago, enregistre des progrès importants en ce qui concerne les produits de base et la nécessité d'entamer des échanges avec les Etats à économie planifiée. C'est là aussi que commence la lutte contre le protectionnisme et que le régime des préférences, s'appuyant désormais sur le critère de la non-réciprocité, est consolidé. En 1976, à la session de Nairobi, sous l'effet de l'optimisme manifesté par les pays exportateurs de pétrole et du pessimisme des pays importateurs, la Conférence retient l'idée d'un programme intégré pour les produits de base. La résolution 93 (IV) de la Conférence est approuvée et la coopération entre pays en développement commence à se renforcer. Enfin, en 1979, à Manille, malgré l'échec des discussions sur l'énergie, et bien que les pays développés, face à la crise, aient refusé d'entamer des négociations au fond, la coopération économique entre pays en développement commence, grâce au Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations, à prendre véritablement forme.

2. A Belgrade, les Etats membres de la CNUCED se réunissent en pleine crise économique généralisée. Le développement est paralysé et le système des relations économiques mondiales profondément perturbé. Les pays développés, loin de répondre à l'espoir des pays en développement qui souhaitaient une action concertée, n'ont pris que quelques rares « minidécisions » à la réunion au sommet de Williamsburg. Aux pays en développement, les pays développés conseillent d'attendre que la reprise se confirme dans les pays industrialisés, qui tiennent avant tout à réduire chez eux le chômage et à mettre leur système financier à l'abri de la faillite dont les menace l'insolvabilité de certains pays en développement. A en croire les pays développés, les pays en développement devraient s'efforcer de stimuler chez eux une croissance saine et, à cette fin, ils devraient ouvrir leurs marchés. La formule ne serait pas mauvaise si les pays développés démantelaient leurs barrières protectionnistes, faute de quoi les pays en développement se ruineront en important de plus en plus sans exporter davantage. La situation sera alors d'autant plus critique que la structure des prix contraint les pays en développement à acheter cher et à vendre bon marché. Quant aux pays à économie planifiée, devant les besoins du tiers monde, ils pratiquent un silence éloquent. En somme, tout paraît déterminé par l'intérêt politique, comme si la misère ne devait pas transcender les idéologies, comme si la paix avait des frontières.

3. Il est compréhensible que la limitation des armements soit une question prioritaire pour les grandes puissances; en revanche, il est incompréhensible qu'on sous-estime l'effet indirect de la prolifération des armements, qui détourne d'énormes ressources financières avec lesquelles on pourrait transformer la misère actuelle en une réalité beaucoup plus juste et tolérable. Or, l'explosion de la misère universelle est aussi un danger pour ceux qui se préoccupent tant de leur sécurité.

Les efforts de paix ne dépendent pas seulement des accords entre grandes puissances, mais aussi des conditions sociales et économiques dans les pays en développement. A ce propos, le Président de la Colombie a proposé d'affecter un pourcentage déterminé des recettes des pays vendeurs d'armes à un fonds de développement administré par les organismes financiers multilatéraux.

4. Il n'y a pas de paix sans développement, comme le confirme la situation en Amérique centrale. En effet, les difficultés économiques et financières, la dépendance structurelle et la mauvaise répartition des profits de la croissance entraînent des tensions politiques, qui aggravent la récession, qui à son tour, selon un cercle vicieux, aggrave la situation politique. L'Amérique centrale souffre d'un chômage croissant, d'une chute des revenus réels, d'une diminution des investissements et d'une fuite persistante des capitaux. Cela tient à un climat politique, mais aussi à la situation des marchés des produits de base et au coût élevé du service de la dette extérieure. Une évolution économique plus favorable créerait certainement dans cette région les conditions d'un retour à la stabilité politique. Au lieu de conduire à une course aux armements ruineuse, les rivalités idéologiques et politiques devraient plutôt s'exercer dans le domaine du développement social et économique des peuples. Le représentant de la Colombie lance donc un appel à la communauté internationale, et spécialement aux pays industrialisés et aux pays latino-américains, pour qu'ils accordent une aide économique généreuse et sans distinction à l'Amérique centrale et aux Caraïbes. Les pays en développement, par l'intermédiaire du Groupe des Soixante-Dix-Sept, ont identifié à l'avance les questions qui appellent une réponse immédiate des pays développés : liquidités, ouverture commerciale, relèvement des prix des produits de base, poursuite de l'aide aux pays les moins avancés. Les deux tiers de l'humanité attendent de la sixième session des réponses à ce sujet.

5. Mais les pays en développement ont aussi un rôle à jouer dans la relance de l'économie : de leur évolution économique dépendra la croissance ou, au contraire, l'asphyxie de l'économie mondiale. Les pays en développement ne doivent évidemment pas compter uniquement sur une assistance extérieure; leur croissance dépend de réformes de structure et d'aménagements administratifs susceptibles d'assurer une meilleure utilisation de leur potentiel. Pour conclure, le représentant de la Colombie, se référant à une déclaration faite par le président Betancur à l'occasion d'une réunion des pays d'Amérique tenue récemment à Carthagène, rappelle que, si l'engagement des Etats est de garantir la paix mondiale, celle-ci n'en doit pas moins être consolidée et renforcée par la justice et l'équité dans les relations économiques internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Ngaporo Elenga, ministre du commerce du Congo

1. M. ELENGA (Congo) dit que la sixième session de la Conférence se tient à un moment particulièrement critique. L'économie mondiale traverse une crise désastreuse et les perspectives de reprise, même à long terme, sont incertaines. La crise se manifeste dans tous les domaines de la vie économique et n'épargne aucun pays, mais ses répercussions sur les pays en développement et sur les pays les moins avancés sont particulièrement préjudiciables. La baisse catastrophique des prix des produits de base, la dégradation des termes de l'échange, un lourd endettement et, par conséquent, une réduction des revenus pouvant financer l'investissement accroissent la vulnérabilité de l'économie déjà fragile des pays en développement, mettent en cause leur indépendance, généralement acquise au prix de grands sacrifices, et suscitent de graves inquiétudes quant à leur souveraineté.

2. La crise entraîne des tensions plus aiguës au niveau international, où elle conduit à un accroissement effroyable des dépenses militaires. En vérité, la course aux armements place le monde entier face à la possibilité d'une guerre nucléaire. A la politique de détente, de dialogue et de négociation se substituent les pressions politiques et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Le dialogue constructif dans les relations économiques internationales est abandonné. Quand des peuples réclament leur droit à la liberté, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au libre choix de leur système socio-économique, on use d'actions économiques comme moyen d'ébranler leur détermination de se libérer de l'exploitation et de la domination. Pourtant, il ne peut y avoir de développement économique sans une indépendance réelle et sans la paix dans le monde.

3. La situation des pays en développement dans la crise actuelle de l'économie mondiale résulte de leur position dans le système économique international. Ces pays sont essentiellement considérés par les pays développés comme des fournisseurs de matières premières et comme des débouchés pour les articles manufacturés. Par le biais du commerce et de leurs politiques monétaire, financière et technologique, les pays industrialisés s'efforcent de marginaliser les pays en développement, ce qui explique toutes les difficultés du dialogue et le rejet catégorique des débats importants dans les organisations où les pays en développement pourraient apporter une contribution appréciable à la mise en ordre des relations économiques internationales.

4. Les pays en développement luttent pour une réforme profonde du système actuel des relations économiques internationales et pour un nouvel ordre économique international qui tienne compte de leurs intérêts légitimes. La sixième session de la Conférence offre l'occasion de négocier en vue de concrétiser la prise de conscience concernant les nouveaux rapports économiques à établir entre les différentes nations du monde. Le dialogue Nord-Sud est un moyen d'instaurer ces rapports nouveaux, mais il exige une analyse critique des problèmes relatifs au commerce et au développement, ainsi qu'un accord sur des principes devant guider

l'action à entreprendre en commun au cours des années 80. L'appel lancé dans les années 70 en faveur d'un nouvel ordre économique international n'a guère eu de succès, surtout à cause du manque de volonté politique réelle des pays développés et de leur indifférence aux revendications légitimes des pays en développement.

5. Le Congo attache une importance toute particulière aux travaux et recommandations du mouvement des pays non alignés, de la CNUCED et de toutes les organisations qui militent pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Mais son gouvernement sait que les efforts qu'il déploie pour édifier une économie nationale ne pourront atteindre pleinement leurs objectifs si, de l'extérieur, des mesures égoïstes viennent sans cesse perturber l'environnement international. Le pays a participé activement, dans le Groupe africain et dans le Groupe des Soixante-Dix-Sept, aux travaux préparatoires de la session en cours et il soutient les propositions constructives dégagées à Buenos Aires. Rejeter ces propositions sans examen serait faire montre d'arrogance et de manque de réalisme. Il n'est pas réaliste non plus d'imaginer que la reprise dans quelques pays développés suffira à résoudre les problèmes des pays en développement. Ces derniers, dont la situation difficile s'explique en grande partie par les conditions du marché international, n'ont aucune raison de croire au miracle du libéralisme dans les relations économiques internationales. C'est ce qui justifie les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. José Figueres Ferrer, ancien président, ambassadeur extraordinaire du Costa Rica

1. M. FIGUERES FERRER (Costa Rica) se félicite que la sixième session de la Conférence se tienne en Yougoslavie, pays qui a dû affronter et qui a su surmonter les difficultés résultant de ses divisions initiales. Puisse cet exemple inspirer la Conférence dans la recherche de solutions acceptables pour tous, dans l'intérêt commun.

2. Le représentant du Costa Rica dit qu'il a eu récemment l'occasion de traiter l'importante question du dialogue Nord-Sud dans un exposé au Nicaragua, pays souffrant et héroïque, dont il a communiqué le texte au secrétariat pour qu'il le fasse tenir aux participants à la Conférence. Il souligne que la question de la justice internationale dans les échanges est une question relativement nouvelle pour l'humanité, à laquelle on s'intéresse essentiellement depuis la création de la CNUCED, il y a dix-neuf ans. Aujourd'hui le commerce international connaît d'énormes difficultés et se trouve dans un marasme difficile à surmonter. Mais les questions importantes ne sont jamais résolues en quelques années : l'abolition de l'esclavage, par exemple, a demandé deux siècles. Il faut espérer que l'établissement de la justice entre pays développés et pays en développement se fera plus rapidement, d'autant que l'opinion publique internationale apporte son appui à cette notion de justice.

3. Quelques progrès ont certes été réalisés dans le commerce international, mais les aspirations élémentaires de millions et de millions d'hommes dans le monde moins avancé sont loin d'être réalisées. Aujourd'hui, l'humanité reste divisée entre deux mondes qui semblent s'éloigner de plus en plus l'un de l'autre : un monde riche et un monde pauvre. Pour remédier à cette situation, il ne suffit pas d'exprimer aux pays développés les espoirs des pays pauvres. La solution réside plutôt dans une action comparable à celle menée par les mouvements ouvriers dans le monde, qui ont pu obtenir de grands progrès sociaux, grâce certes à la bienveillance des classes dirigeantes et des gouvernements, mais aussi en sachant exercer des pressions opportunes. Il faudrait suivre leur exemple pour organiser une action mondiale en faveur de ceux qui produisent le sucre, le café, la banane, etc., en accomplissant les tâches les plus rudes dans des conditions difficiles.

4. Les mêmes arguments, les mêmes prétextes sont sans cesse évoqués pour ne pas entendre la voix de ceux qui produisent les matières premières. Mais il arrive que les faits modifient les attitudes les plus obstinées. Le représentant du Costa Rica cite un exemple concernant la production de bananes : il y a quatre ou cinq mois, un cageot ordinaire de 42 livres était vendu 4 dollars à la production; on arguait que les consommateurs des pays riches refuseraient des prix plus élevés. Entre-temps, par suite de conditions naturelles défavorables à la production de la banane, le prix du cageot a atteint 11 dollars. Dans les pays riches, on n'en continue pas moins de consommer des bananes. La crainte de ne plus vendre ne s'est pas confirmée. La pression des circonstances a permis d'obtenir ce que l'on n'avait pu obtenir jusqu'ici en faveur de travailleurs accomplissant des tâches pénibles dans des régions infestées par le paludisme.

5. Le Costa Rica a longtemps compté sur la générosité des nations riches et puissantes. Malheureusement, l'attitude de ces nations n'a pas répondu à cet espoir, mais les fautes qu'on leur attribue sont des fautes qui existent aussi dans les pays d'Amérique latine. Les classes dirigeantes de ces pays comptent des individus de grand talent, ayant de grandes connaissances et sans doute beaucoup de cœur, mais qui ne voient pas toujours bien les choses. Par exemple, le Costa Rica et d'autres pays d'Amérique latine produisent du café. Les propriétaires des plantations de café vendent à des prix qui leur paraissent suffisants pour payer leurs ouvriers. Mais, dans une région productrice de café, il faut aussi payer des services : écoles, hôpitaux, etc.; les classes dirigeantes ont trop souvent tendance à oublier ces coûts sociaux.

6. Sans vouloir diminuer les mérites des classes dirigeantes d'Amérique latine, le représentant du Costa Rica pense que certaines erreurs et certaines attitudes humaines doivent être signalées; trop souvent en effet on ne voit pas le mal parce qu'il n'est pas révélé. La question à se poser à cet égard est avant tout une ques-

tion morale : il faudrait que les pays forts et les pays faibles s'entendent pour stabiliser les cours des produits de base à des niveaux justes. Pour y parvenir, en tenant compte des coûts sociaux et pas seulement des coûts commerciaux, il faut certes faire preuve de volonté et de solidarité. Les pays développés et les pays en développement doivent faire un effort commun et coordonné pour résoudre les problèmes actuels et éliminer leurs causes, faute de quoi l'humanité restera divisée pour très longtemps encore; et la division n'engendre pas un climat de paix. On parle trop souvent à la légère de l'idéal de paix; la paix ne doit pas être le seul objectif de notre époque, ni même son objectif principal : avant tout, il faut réaliser la justice, qui est le fondement de la paix.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Edjampan Thiémélé Amoakon, ministre du commerce de la Côte d'Ivoire

1. M. AMOAKON (Côte d'Ivoire) dit que, depuis l'euphorie de Genève en 1964, c'est la première fois que la Conférence se réunit dans une atmosphère de marasme économique persistant ayant des effets désastreux sur l'ensemble du monde. La crise est d'autant plus grave qu'elle intervient après trente ans d'expansion continue de l'économie mondiale. Dans les pays développés occidentaux, la barre des 30 millions de chômeurs a été franchie; il n'y a plus de croissance de la production nationale, le loyer de l'argent a atteint des niveaux extrêmement élevés et les taux de change entre les principales monnaies connaissent des fluctuations excessives. Il en est résulté un ralentissement du commerce international et l'apparition de tendances protectionnistes dans les pays développés.

2. Les pays en développement semblent des victimes innocentes dont le sort ne préoccupe qu'eux-mêmes. Non seulement un coup d'arrêt brutal a été donné à leur développement par la quasi-disparition des recettes qu'ils tiraient des exportations de produits de base, mais la plupart d'entre eux sont au bord de la faillite à cause d'un endettement excessif et d'une très nette dégradation des termes de leurs échanges. La famine et la sécheresse sévissent dans certains de ces pays, alors que même les infrastructures existantes réalisées grâce à des prêts extérieurs ne cessent de se dégrader, la simple maintenance étant trop coûteuse pour leurs maigres ressources. La menace la plus terrifiante, à part les risques de guerre nucléaire, est que le système économique mondial peut s'effondrer à tout moment.

3. Face à cette crise sans précédent, c'est chacun pour soi. La crise elle-même a montré l'ampleur de l'interdépendance des économies. Pourtant, au lieu de rechercher des solutions concertées, chaque pays lutte seul pour se tirer d'affaire. Pire encore, les échecs successifs des réunions Nord-Sud ont découragé les participants d'inviter les pays à une table de négociation ou plutôt à une table autour de laquelle ils se réuniraient pour diagnostiquer le mal et trouver les moyens de le soigner. Le dialogue Nord-Sud est dans une impasse totale parce qu'il s'agit en fait d'une simple succession de monologues des pays nantis qui entendent à peine les appels des pays sous-développés et affamés. Point n'est besoin d'être un spécialiste des maladies économiques pour comprendre que tous les pays sont malades de la crise et qu'il faut les soigner rapidement et collectivement.

4. C'est pourquoi la sixième session de la Conférence se trouve devant un formidable défi. Il est indispensable que tous les pays, enfin conscients de leurs responsabilités respectives, oublient leurs intérêts nationaux et profitent de l'occasion unique qui leur est offerte de poser définitivement les jalons de la reprise économique — trop tôt proclamée — et d'élaborer le programme de réformes substantielles qu'appellent les dérèglements du système économique actuel.

5. C'est pourquoi, à leur septième conférence, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, pleinement conscients des conséquences néfastes que la crise économique actuelle pourrait avoir sur la paix et la sécurité internationales, ont souligné l'importance d'une interaction constructive entre les mesures à prendre d'urgence pour relever l'économie mondiale et les mesures destinées à restructurer les relations économiques internationales.

6. A sa cinquième réunion ministérielle, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a compris le message du mouvement des pays non alignés et élaboré un programme concerté pour favoriser la reprise économique et le développement en arrêtant une série de mesures dans les domaines essentiels des produits de base, du commerce, des affaires monétaires et financières et du développement. Pour donner à la sixième session de la Conférence les meilleures chances de succès fondées sur une volonté politique réelle, la confiance entre partenaires et de véritables négociations, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a exprimé ces mesures sous forme de résolutions et de propositions et, dans un esprit de coopération et de compréhension, a lancé aux représentants des pays développés, avant la réunion de Belgrade, un appel au dialogue et au consensus. La délégation ivoirienne, qui a participé à l'élaboration de la Plate-forme de Buenos Aires, s'y associe pleinement et invite les participants à la Conférence à l'examiner de près pour que des mesures soient prises à Belgrade dans un climat de dialogue et de confiance afin de favoriser une reprise réelle de l'économie.

7. Parmi les mesures urgentes, la délégation ivoirienne attache une importance particulière à certains éléments. Il y a tout d'abord les produits de base. Malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme intégré pour les produits de base grâce à la conclusion de divers accords de produit, les cours de ces produits ont connu des fluctuations sans aucune mesure avec celles enregistrées au cours des vingt années précédentes. Non seulement la base spéculative des marchés des produits de base n'a pas été abandonnée, mais des clauses annihilant tout effort de stabilisation ont été introduites dans certains accords de produit. Le fonctionnement de ces accords ne résoud aucun des problèmes rencontrés par les pays en développement producteurs. Si l'on ajoute

que les pays développés consommateurs n'exercent aucun contrôle sur le marché de ces produits, où règnent les spéculateurs, il est facile de comprendre les difficultés des pays producteurs. Seul le système Stabex institué par la Communauté économique européenne en faveur des pays ACP a aidé à atténuer dans une certaine mesure ces difficultés. Il est temps que la communauté internationale adopte de vraies mesures de stabilisation complétées par des mesures portant sur la transformation, la commercialisation, le transport et la distribution, pour redonner espoir aux producteurs de produits de base.

8. L'urgence des mesures à prendre en matière monétaire et financière pour alléger la charge de la dette qui pèse sur les pays en développement, réduire les taux d'intérêt et atténuer les fluctuations des taux de change n'est plus à démontrer. Ces mesures, qui doivent aussi porter sur le financement des déficits des balances des paiements et le financement compensatoire des pertes de recettes, ne doivent pas servir d'alibi pour rejeter la restructuration indispensable du système monétaire international. La satisfaction des besoins en liquidités additionnelles des pays en développement assurera la pleine participation de ces derniers à la relance de l'économie mondiale.

9. Eu égard à la situation économique précaire des pays les moins avancés, la Côte d'Ivoire souhaite une exécution rapide des engagements pris par les pays développés à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en 1981. En outre, sans vouloir en exagérer la portée immédiate, les pays en développement dans leur ensemble doivent prendre conscience du défi que constitue la coopération économique entre eux (dialogue Sud-Sud) en mettant en œuvre le Programme d'action de Caracas, avec l'appui de toute la communauté internationale.

10. Tout en se félicitant de l'engagement pris à la réunion au sommet de Williamsburg de mettre un terme aux tendances protectionnistes, le représentant de la Côte d'Ivoire insiste sur la nécessité de démanteler tous les obstacles au commerce et, en particulier, ceux qui freinent les exportations des pays en développement.

11. La sixième session de la Conférence doit être l'occasion d'intensifier la lutte pacifique des pays en développement pour l'instauration d'un nouvel ordre maritime international plus juste. Ces pays se félicitent de l'adoption de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes[20] qui peut entrer en vigueur depuis avril 1983, ainsi que de la signature de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[21]. Il est plus que jamais indispensable que le tiers monde continue sa croisade pour faire respecter ses droits légitimes en matière de transports maritimes, non seulement en ce qui concerne les transports de lignes régulières, mais aussi dans le domaine vital du vrac sec et liquide, sans préjudice de sa participation effective à l'exploitation des ressources de la mer.

12. Une action concertée pour mettre au point des mesures propres à relancer l'économie mondiale est indispensable pour préserver la paix et la sécurité internationales ainsi que le progrès de la société. Seul un dialogue réaliste permettra d'arriver à un accord avant qu'il ne soit trop tard. La Côte d'Ivoire est prête à apporter sa modeste contribution à la recherche de solutions par la concertation, répondant ainsi aux aspirations des peuples du monde entier.

---

[20] Voir *Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes*, vol. II, *Acte final (y compris la Convention et les résolutions) et liste des tonnages requis* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.D.12), annexe I.

[21] Signée à Montego Bay (Jamaïque), le 10 décembre 1982. Pour le texte, voir *Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Documents officiels*, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3).

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Ricardo Cabrisas Ruiz, ministre du commerce extérieur de Cuba

1. M. CABRISAS RUIZ (Cuba) dit que les efforts faits par la communauté internationale à la sixième session de la Conférence n'auront de sens que si les participants sont résolus à définir clairement la nature des problèmes qui affectent l'économie mondiale et à adopter les mesures nécessaires pour les résoudre. Comme cela a été reconnu à plusieurs reprises, la communauté internationale traverse la plus grave crise économique depuis la grande dépression des années 30. Partie des grands centres industriels du système capitaliste, la crise s'est rapidement propagée, avec une intensité accrue, dans les pays en développement, où ses effets ont été dévastateurs. Des politiques monétaristes restrictives visant à juguler l'inflation en limitant la croissance de la masse monétaire et l'activité économique n'ont pas réussi à mettre un terme à la crise et à réduire un chômage massif qui a atteint en 1982 plus de 30 millions de personnes dans les principaux pays capitalistes développés.

2. D'après les estimations publiées, le PIB de l'ensemble des pays de l'OCDE a diminué de 0,5 % en 1982 et leur production industrielle de 3,5 %. Cependant, même à ce prix, ces pays n'ont pas réussi à maîtriser l'inflation. En outre, la crise capitaliste a eu pour effet de réduire le taux de croissance global du tiers monde, qui est tombé de 4,8 % en 1979 à 2,8 % en 1980 et à 1 % en 1981 et en 1982.

3. Les effets de la crise sur la position extérieure de ces pays ont été encore plus graves. D'après les estimations du FMI, entre 1977 et 1981, la dégradation cumulée des termes de l'échange des pays en développement importateurs de pétrole a dépassé 15 %, ce qui représente une perte nette de 50 milliards de dollars pour cette période. La chute du volume des exportations et des prix des principaux produits de base exportés par les pays en développement a atteint une ampleur sans précédent depuis des décennies. D'après les estimations de

la CNUCED, entre octobre 1980 et mars 1982, les prix internationaux de l'ensemble des produits de base, sauf le pétrole, ont diminué de 22,1 %.

4. Le sucre est un des exemples les plus spectaculaires de ce phénomène. Son prix sur le marché mondial, corrigé de l'inflation, est tombé au plus bas niveau jamais atteint, et il est bien inférieur au coût de production. Comme l'économie cubaine est fortement tributaire de l'exportation du sucre, Cuba espère que la Conférence approuvera la conclusion d'un nouvel accord international sur le sucre auquel participeraient tous les pays exportateurs et tous les pays importateurs, et en particulier ceux qui, en raison de leur importance sur le marché mondial et des répercussions de leurs décisions, ont de grandes responsabilités. Les récentes négociations qui ont eu lieu à Genève à cet effet ont permis d'établir un dialogue constructif entre les parties à l'accord actuel et les représentants de la Communauté économique européenne. Il faut espérer que ce dialogue se poursuivra et aboutira à des résultats concrets.

5. L'évolution des prix à l'exportation des produits de base traduit l'effet combiné de plusieurs facteurs résultant de la crise économique internationale : contraction de la demande provoquée par la récession dans les pays industriels, réapparition de mesures ouvertement protectionnistes dans ces pays et hausse généralisée des taux d'intérêt, qui s'accompagne d'une appréciation du dollar des Etats-Unis sur les marchés des changes. Le déficit combiné des comptes courants des pays en développement est passé de 30,2 milliards de dollars en 1978 à 77,5 milliards en 1981, ce qui représente une augmentation de 2,5 fois en quatre ans.

6. Cependant, le symptôme le plus dramatique des répercussions de la crise sur les pays en développement, c'est peut-être la dette extérieure gigantesque et apparemment irremboursable qu'ils ont accumulée : plus de 600 milliards de dollars, dont le service représente 130 milliards par an.

7. Outre les facteurs qui viennent d'être mentionnés, on a assisté à une dégradation progressive du fonctionnement des systèmes financier, monétaire et commercial internationaux; à cet égard, il faut particulièrement signaler le recours durable à des mesures économiques coercitives, imposées à l'encontre de plusieurs pays pour des raisons politiques. Depuis plus de vingt ans, Cuba est victime d'un blocus économique et commercial imposé par les Etats-Unis d'Amérique, qui a non seulement empêché toute transaction commerciale entre les deux pays mais a aussi sérieusement réduit les débouchés de Cuba sur les marchés tiers en interdisant l'importation d'équipements de toute provenance fabriqués par des entreprises qui achètent du nickel cubain. Ces dernières années, des mesures analogues ont été prises contre plusieurs autres pays. De même, le Gouvernement des Etats-Unis a tenté d'imposer un embargo sur les exportations de matériels de haute technologie à destination de l'Union soviétique, mais cette tentative a échoué si lamentablement qu'elle a affecté les relations des Etats-Unis avec d'autres pays développés. Plus récemment, les Etats-Unis ont appliqué des mesures arbitraires du même genre contre la Pologne. Pendant la guerre des Malouines, l'Argentine a fait l'objet de sanctions économiques en violation des normes et principes qui régissent le commerce international. Plus récemment encore, les Etats-Unis ont réduit de plus de 90 % le contingent d'importation de sucre du Nicaragua, en violation de leurs obligations en qualité de partie contractante à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette mesure va à l'encontre de l'esprit de coopération et de dialogue dont la communauté internationale a aujourd'hui besoin.

8. Des mesures coercitives et des politiques discriminatoires analogues ont été adoptées en ce qui concerne notamment l'accès aux sources de financement, aux crédits commerciaux et aux programmes d'assistance au développement. Ces actions sont incompatibles avec les principes élémentaires de la coexistence internationale et des relations économiques entre Etats, et il convient d'y mettre fin.

9. L'arrière-plan politique de la situation économique critique que l'on connaît aujourd'hui contribue non seulement à maintenir le monde au bord d'une catastrophe nucléaire, mais aussi à aggraver la crise économique. Les tensions internationales et les points chauds se sont dangereusement multipliés ces dernières années. La politique agressive menée contre les peuples palestinien et arabe est devenue plus virulente; en Afrique du Sud, le régime de l'*apartheid* continue d'appliquer sa politique répressive contre les peuples africains et les pays voisins tout en foulant aux pieds les résolutions de l'ONU et en retardant l'indépendance de la Namibie; en Amérique centrale, le Gouvernement nicaraguayen, venu au pouvoir après la victoire de la population sur le régime dictatorial de Somoza, doit faire face à une intervention extérieure qui cherche à rétablir les anciennes structures de domination et d'exploitation dans la région.

10. Le gonflement des dépenses militaires et des arsenaux se poursuit. Rien qu'en 1982, quelque 500 milliards de dollars ont été dépensés à des fins militaires dans le monde, alors qu'en consacrant cette somme à la promotion de l'éducation et de la santé on aurait pu transformer radicalement la situation sociale dans le tiers monde.

11. Il apparaît maintenant plus clairement que jamais que les structures et les principes qui ont façonné l'ordre économique international injuste existant aujourd'hui ne peuvent être maintenus. Il est plus évident que jamais qu'il faut instaurer un nouvel ordre économique international, où les pays en développement pourront réaliser leurs potentialités et où les intérêts d'une minorité ne pourront tenir en échec l'aspiration au développement qui est celle de la grande majorité.

12. La sixième session de la Conférence offre la possibilité d'amorcer un processus qui contribuera efficacement à la reprise de l'économie mondiale et à des progrès dans l'instauration de relations économiques internationales plus justes. Les pays développés sont maintenant saisis des propositions formulées à Buenos Aires par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cuba est convaincue que le dialogue et la négociation doivent être constructifs et doivent tendre à dégager des solutions mutuellement profitables permettant avant tout aux pays en développement de sortir de leur stagnation actuelle et de relancer leur économie. Il n'y aura pas de reprise économique si on applique des politiques qui ne

tiennent compte que des intérêts d'une minorité. Etant donné l'interdépendance économique internationale, toute solution doit être globale et faire intervenir les pays en développement, qui sont en puissance l'élément le plus dynamique.

13. Pendant les travaux préparatoires de la sixième session de la Conférence, il a été décidé de mettre l'accent sur les questions relatives aux produits de base, sur les échanges de biens et de services, sur les questions monétaires et financières et sur la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. A propos de ce dernier point, le représentant de Cuba réaffirme le soutien de son pays à tous les efforts que la communauté internationale pourrait entreprendre pour contribuer efficacement au développement de ces pays. Cependant, pour que la Conférence puisse atteindre ses objectifs, il faut examiner soigneusement toutes les autres questions, et notamment les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et l'ensemble des courants commerciaux qui en découlent, la coopération économique entre pays en développement et le soutien aux mouvements de libération nationale.

14. Il convient aussi d'accorder une attention particulière au rôle que devrait jouer la CNUCED et à l'élargissement de ses compétences, tant dans le domaine du commerce et du développement que pour les questions monétaires et financières. De par son universalité, la CNUCED, organisme des Nations Unies, est en mesure d'appliquer les décisions et de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Il n'existe pas d'autre institution où l'on puisse analyser de manière exhaustive les questions relatives au commerce et les questions connexes.

15. En conclusion, le représentant de Cuba dit que la délégation de son pays s'engage à ne pas ménager ses efforts pour assurer le succès de la Conférence. En raison de la gravité de la situation actuelle et de l'importance des problèmes à résoudre, les participants doivent contribuer concrètement à la solution des terribles problèmes qui affligent l'humanité. Ce faisant, ils faciliteront non seulement la reprise de l'économie mondiale mais aussi l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Otto E. Moeller, secrétaire d'Etat, Ministère des affaires étrangères du Danemark

1. M. MOELLER (Danemark) souligne que la déclaration du Ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne, faite en sa qualité de président du Conseil des Communautés européennes au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, exprime d'une manière générale les vues du Gouvernement danois.

2. La plupart des pays développés et des pays en développement ont connu, ces dernières années, une récession économique caractérisée par une stagnation de la croissance et une montée du chômage. Le net ralentissement de la croissance n'a pas empêché l'inflation de s'étendre. De nombreux pays, développés et en développement, ont enregistré de gros déficits au compte courant de leur balance des paiements. Le manque de ressources pour le développement et la recrudescence du protectionnisme sont la conséquence de cette évolution.

3. En période de crise, on guette avidement les signes de reprise. Quelques-uns se sont manifestés, mais la fleur fragile de la reprise est encore menacée par les derniers froids de l'hiver. Pour que la reprise s'intensifie, il faut que toutes les nations fassent un effort de coopération pour retrouver la voie d'une croissance économique mondiale sans inflation et pour donner un nouvel élan au développement. Pendant la décennie écoulée, l'interdépendance entre le Nord et le Sud n'a cessé de s'affirmer. Les relations Nord-Sud sont fondées sur la réalité de l'interdépendance globale. Le dialogue Nord-Sud est une recherche constante de terrains d'entente; pour les trouver, il faut que toutes les nations coopèrent dans un esprit de compréhension et de compromis. De nombreux aspects économiques importants du dialogue Nord-Sud figurent justement à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence.

4. A la quatrième session de la Conférence, à Nairobi, le Danemark a fermement appuyé le Programme intégré pour les produits de base. Il a aussi participé activement à la conclusion, en 1980, de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Cependant, des efforts constructifs sont encore nécessaires pour relancer le Programme intégré et assurer une plus grande stabilité des prix des produits de base. C'est pourquoi la délégation danoise demande instamment aux pays qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de le faire avant la fin de septembre 1983. Si le Fonds commun ne devenait pas opérationnel, il manquerait une pièce maîtresse à l'édifice de la coopération internationale en matière de produits de base, et cela pourrait compromettre l'ensemble de cette coopération.

5. Souhaitant que les pays en développement participent davantage à la transformation, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits de base, la délégation danoise continue d'appuyer résolument les activités du Centre du commerce international CNUCED/GATT. Dans les discussions futures sur la question capitale de la stabilisation des recettes provenant de l'exportation de produits de base, il faudrait mettre l'accent sur les moyens d'aider les pays les plus pauvres, notamment les pays les moins avancés, car ce sont eux qui dépendent le plus de ces recettes.

6. Un système commercial multilatéral et ouvert est un préalable indispensable à une croissance économique soutenue dans les pays développés comme dans les pays en développement. Or, le protectionnisme menace actuellement le système du GATT dans de nombreux pays. Il faut par conséquent tenir en échec les tendances protectionnistes. Aussi le Danemark appuie-t-il résolument la Déclaration ministérielle adoptée le 29 novem-

bre 1982 par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il souhaite que les principes de base de ce texte soient approuvés par la Conférence et invite instamment les pays en développement à jouer un rôle plus grand dans le système international actuel des échanges.

7. Comme il est souligné dans la Plate-forme de Buenos Aires, de nombreux pays en développement se trouvent dans une situation financière très difficile, du fait notamment de leurs graves problèmes d'endettement. Il faudrait chercher à résoudre cas par cas les problèmes spécifiques des pays endettés, dans le cadre d'une coopération étroite entre les pays intéressés et les institutions financières et monétaires internationales. Pour sa part, le Gouvernement danois étudiera favorablement toutes les demandes présentées par les pays les moins avancés pour un allégement de leur dette au titre des prêts publics danois venant à échéance au cours des trois ou quatre années qui viennent.

8. En ce qui concerne l'APD, le Gouvernement danois maintient son engagement d'y consacrer 0,7 % de son PNB et continuera même à dépasser quelque peu ce niveau. Il demande instamment aux autres pays donateurs de faire de leur mieux pour atteindre cet objectif en respectant le calendrier fixé dans la Stratégie internationale du développement. Tous les pays donateurs devraient également atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 0,15 % de leur PNB pour l'aide aux pays les moins avancés. L'effort d'assistance du Danemark à ce groupe se situe actuellement à 0,26 % de son PNB. La délégation danoise souhaite aussi la pleine application des autres éléments importants du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

9. Il est impératif d'élargir le rôle des institutions internationales de financement pour assurer un meilleur équilibre entre les apports commerciaux de ressources et les apports publics aux pays en développement. A cet égard, il faudrait aboutir rapidement à un accord sur la septième reconstitution des ressources de l'IDA, qui devraient être maintenues pour le moins au niveau de la sixième reconstitution en valeur réelle. Le Gouvernement danois juge également nécessaire d'accroître la capacité de prêt de la Banque mondiale, beaucoup trop faible actuellement. Il se félicite par ailleurs de la décision prise récemment par le FMI d'augmenter les quotes-parts de ses Etats membres, tout en regrettant qu'elles n'aient pas été relevées davantage. La délégation danoise est prête à discuter ici du fonctionnement du système monétaire international. Elle estime que cette discussion devrait se fonder sur l'intérêt commun des pays développés et des pays en développement. Pour assurer le bon fonctionnement de ce système, il est indispensable entre autres de parvenir à une plus grande stabilité des taux de change. La délégation danoise est fermement convaincue que le FMI est le cadre approprié pour des discussions et décisions plus spécifiques.

10. Depuis la première session de la Conférence, en 1964, la CNUCED joue un grand rôle dans le dialogue Nord-Sud, ainsi qu'en témoignent des initiatives importantes comme le SGP et le Programme intégré pour les produits de base. A présent, la sixième session doit permettre à des responsables du monde entier de réfléchir ensemble pour tâcher de dégager une analyse commune des problèmes économiques mondiaux. Sur la base de cette analyse, la Conférence devra indiquer par quels moyens la CNUCED pourra elle-même participer, conformément à son mandat, aux efforts concertés en faveur de la reprise et du développement à l'échelle mondiale.

11. En 1982, un groupe d'experts des pays du Commonwealth a publié un rapport[22] sur la manière de rendre efficace le dialogue Nord-Sud. Les plus importantes recommandations de ce rapport ont ensuite reçu l'appui de la Commission Brandt. Elles adjurent le Nord et le Sud d'élargir leur perspective et d'adopter une stratégie de négociation plus factuelle. Le Gouvernement danois veut espérer que la Conférence, en s'inspirant en partie de ces recommandations, saura relancer un dialogue fondé sur le concept d'interdépendance globale et que, dans un esprit de compréhension et de confiance mutuelles, elle aboutira à des résultats constructifs permettant à la CNUCED de jouer en faveur de la reprise et du développement le rôle important qui est le sien. Pour sa part, la délégation danoise est prête à contribuer sans réserve à la recherche de tels résultats.

[22] *The North-South Dialogue: Making it Work*, Londres, Commonwealth Secretariat, 1982; distribué à la Conférence sous la cote TD/L.201.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Mohamed Djama Elabe, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de Djibouti

1. M. DJAMA ELABE (Djibouti) dit que la philosophie de la CNUCED s'est construite autour de la nécessité de mettre à la disposition des pays en développement les ressources extérieures dont ils ont besoin pour leur croissance et leur développement économique. Les recettes d'exportation des pays en développement sont actuellement, et resteront probablement, insuffisantes pour qu'ils puissent importer les biens indispensables à leur croissance économique. La CNUCED estime que l'écart entre les ressources nécessaires pour financer les importations et les recettes d'exportation de ces pays doit être comblé en appliquant une série de mesures dans les domaines du commerce et de l'aide, notamment le SGP.

2. Or, loin de diminuer, cet égard ne fait qu'augmenter. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a échoué, en pleine période de prospérité pour les pays industrialisés. Pour des milliards de gens vivant dans les régions les plus défavorisées du monde, le revenu par habitant a tendance à diminuer.

3. Depuis 1973, les pays en développement doivent faire face à une sérieuse dégradation de leur économie

due à plusieurs facteurs, dont une inflation galopante, le prix élevé du pétrole, une pénurie de produits alimentaires et autres matières premières et une aggravation nette de la situation de la balance des paiements allant de pair avec des termes de l'échange de plus en plus défavorables.

4. Le monde traverse la crise économique et sociale la plus grave depuis les années 30. La première préoccupation des gouvernements dans leur lutte contre l'inflation et le chômage est d'arriver à un rythme de croissance satisfaisant et à l'équilibre monétaire. La coopération internationale doit donc viser à établir des relations plus équitables et plus rationnelles entre les pays développés et les pays en développement afin de répondre aux besoins essentiels de ces derniers et d'assurer leur progrès économique et social.

5. La plupart des pays d'Afrique non producteurs de pétrole connaissent actuellement de grandes difficultés économiques. Les pays les moins avancés ont été le plus durement touchés par la crise et la communauté internationale doit étudier avec soin les moyens de trouver des solutions communes afin de redresser la situation et de relancer le processus de développement. Il faut définir une stratégie globale et une action collective pour sortir de la crise. C'est dans cet esprit que la délégation de Djibouti conçoit l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

6. Une augmentation des apports de capitaux et de technologie est nécessaire pour mettre les pays développés et les pays en développement sur un pied d'égalité dans une économie mondiale ayant une structure nouvelle et plus équitable. Il appartient à la CNUCED de déterminer les institutions et les mécanismes permettant une transition adéquate et ordonnée et assurant un maximum de prospérité à la fois pour le Nord et pour le Sud.

7. Djibouti a été inscrit sur la liste des pays les moins avancés par l'Assemblée générale, à sa trente-septième session. Le pays est démuni de ressources naturelles et son économie repose sur le secteur tertiaire, qui représente plus de 75 % du PIB, dont 41,5 % proviennent du commerce. L'agriculture ne représente que 4,1 % et l'industrie 7,8% du PIB. Djibouti est donc entièrement tributaire du commerce international. Il importe presque tous les biens de consommation dont il a besoin et n'a pratiquement rien à exporter en échange, ce qui constitue une lourde charge. Le pays a donc été sévèrement touché par la crise économique internationale.

8. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement djiboutien a pris l'initiative de convoquer une conférence des pays donateurs qui se tiendra à Djibouti en novembre 1983. Le représentant de Djibouti invite tous les pays donateurs et les institutions financières internationales à participer à cette conférence qui revêt une importance particulière pour son pays.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. José Luis Lovo Castelar, représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. LOVO CASTELAR (El Salvador) a apprécié la qualité des documents rédigés pour la sixième session, en particulier le rapport intitulé « Développement et reprise économique : les réalités de la nouvelle interdépendance »[23], où le Secrétaire général de la CNUCED analyse avec compétence les causes de la crise et les moyens d'en sortir, en soulignant notamment l'interaction croissante entre les divers groupes de pays, développés, socialistes et en développement.

2. Le document présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit Plate-forme de Buenos Aires, reflète les préoccupations des pays du tiers monde devant la gravité de la situation et présente des propositions concrètes qui devraient permettre d'entamer sans tarder des négociations avec les autres groupes. Ce document fait ressortir la solidarité entre les pays du Groupe, malgré les différences politiques, idéologiques, économiques et autres qui les séparent. Cette cohésion donne au Groupe des Soixante-Dix-Sept un grand poids.

3. El Salvador était venu à Belgrade avec l'espoir de trouver une réaction positive aux idées défendues par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il est déçu de rencontrer au contraire une rigidité qui lui paraît alarmante alors qu'il importe plus que jamais de s'entendre pour agir dans l'intérêt collectif. Il tient donc à rappeler ce que les pays en développement réclament avec insistance : l'adoption d'un programme de relance et de développement de l'économie mondiale; des mesures propres à revaloriser les produits de base; des décisions propres à faire démarrer rapidement les activités du Fonds commun pour les produits de base; l'arrêt du protectionnisme et l'élargissement des marchés d'exportation; un frein au renchérissement des produits manufacturés importés par les pays en développement; la réactivation du système financier en faveur des balances des paiements déficitaires; l'apport de ressources financières et l'octroi de plus grandes facilités de crédit aux pays qui sont au bord de la faillite ou qui ont des problèmes de paiement urgents; l'augmentation du volume des liquidités internationales afin de relancer l'investissement et de stimuler les économies paralysées; l'encouragement aux investissements étrangers, notamment par voie d'accords de coopération industrielle entre les entreprises des pays développés et celles des pays en développement; la baisse des taux d'intérêt excessifs et la stabilisation des marchés des changes; la réduction des dépenses militaires et la réaffectation des sommes correspondantes à la coopération en faveur du développement.

4. La délégation salvadorienne espère que l'affrontement stérile se transformera en dialogue fructueux et que l'on se rendra compte que les relations économiques internationales actuelles procèdent d'un schéma périmé qu'il faut moderniser.

[23] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

5. La crise internationale ne doit cependant pas faire oublier les problèmes internes qui affectent l'économie des pays. Pour sa part, El Salvador est en butte à des difficultés externes et internes bien connues qui menacent tout son appareil de production. Il a pris des mesures de redressement énergiques, telles que la réforme agraire, la nationalisation du commerce des principaux produits d'exportation et la nationalisation du secteur bancaire, mais ses efforts sont compromis par les effets de la récession internationale, ainsi que par les conflits internes et le terrorisme, qui ont causé d'énormes préjudices à tous les secteurs de son économie.

6. Le représentant d'El Salvador tient à signaler un facteur positif en Amérique centrale, dont il est rarement fait état dans la presse. En effet, malgré les disparités entre les divers pays, le système d'intégration économique continue à fonctionner, grâce à des forces d'union qui cimentent solidement la cohésion régionale. Cette union permet aux Etats d'Amérique centrale de coordonner leur action à la présente session de la Conférence et de participer en tant qu'entité régionale aux négociations sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement.

7. El Salvador est un fervent partisan de la paix dans la région et il estime que la coexistence doit être fondée sur le respect mutuel et le pluralisme.

8. Il souhaite vivement que la Conférence parvienne au consensus nécessaire pour donner effet aux mesures et aux propositions énoncées dans la Plate-forme de Buenos Aires et dans les documents du secrétariat.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Saeed Al-Ghaith, ministre d'Etat pour les affaires du Cabinet des Emirats arabes unis

1. M. AL-GHAITH (Emirats arabes unis) rappelle que, depuis sa création, la CNUCED s'emploie à résoudre les problèmes économiques internationaux. Malheureusement, depuis les quatrième et cinquième sessions de la Conférence, on observe, en dépit de quelques progrès, une dégradation de la situation économique mondiale et une crise qui résulte de déséquilibres structurels. Cette crise, la plus aiguë depuis celle des années 30, affecte tous les pays et tous les secteurs du commerce international. C'est un mal que l'on ne peut pas guérir en utilisant occasionnellement des analgésiques. Il y a eu d'abord le problème de l'inflation, puis celui des produits de base, puis une stagnation qui a débouché sur une véritable récession, provoquant une évolution très défavorable des termes de l'échange des pays en développement et une forte diminution de leurs recettes d'exportation.

2. Les principes actuels du commerce international sont particulièrement néfastes pour les pays en développement. Même les pays producteurs de pétrole enregistrent une forte baisse de leurs recettes. Pour sortir de la crise et assurer une reprise qui soit profitable à tous les pays, il faut notamment faire échec aux mesures protectionnistes et apporter des ajustements structurels répondant aux principes de relations commerciales internationales équitables.

3. Les pays en développement voient s'amenuiser leurs ressources financières et s'accroître leur dette extérieure, qui atteint aujourd'hui 700 milliards de dollars. En outre, l'APD a diminué. Dans cette situation, il faut qu'un climat de confiance s'établisse entre les nations pour qu'elles puissent assumer la responsabilité historique d'un programme d'action pour la relance de l'économie mondiale. Pour leur part, les pays arabes membres de l'OPEP fournissent une aide considérable aux pays en développement, bien que la baisse de leurs recettes d'exportation compromette leurs propres projets de développement. Il convient de mentionner en particulier le rôle joué par le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique des pays arabes. D'autres fonds servent également à fournir une assistance aux pays en développement, et continueront à le faire. Par ailleurs, les Emirats arabes unis ont ratifié cette année l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

4. Le représentant des Emirats arabes unis loue les efforts déployés par la CNUCED en faveur des mouvements de libération de la Palestine, de l'Afrique du Sud et de la Namibie, et souligne notamment l'utilité des études qu'elle a consacrées à la situation économique dans les territoires occupés par Israël et dans ceux qui sont sous la domination du régime d'*apartheid*, situation caractérisée par une exploitation abusive des ressources naturelles et humaines. En conclusion, le représentant des Emirats arabes unis assure que sa délégation participera activement aux travaux de la Conférence, dans l'espoir qu'il s'en dégagera une contribution positive à la prospérité et au bien-être de tous les peuples.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. José Augusto Bermeo, ministre des industries, du commerce et de l'intégration de l'Equateur

1. M. BERMEO (Equateur) déclare que la communauté internationale réunie à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se trouve confrontée à une tâche sans précédent depuis la seconde guerre mondiale — rechercher les moyens de résoudre la crise économique qui a précipité le monde dans un déséquilibre monétaire, financier et commercial fortement préjudiciable aux pays d'Amérique latine en particulier et au tiers monde en général. La contraction dramatique de l'activité économique enregistrée en 1982 et en 1983 est le plus grave ralentissement que l'on ait connu depuis cinquante ans

et touche tous les pays. Les taux d'intérêt élevés et les mesures monétaires restrictives, le protectionnisme et les nouvelles formes de discrimination pratiqués par les pays industrialisés gênent considérablement les plans de développement des pays en développement, entraînant une dégradation de leurs termes de l'échange et de leurs finances publiques. Si cette situation persiste, leurs problèmes chroniques — sous-développement industriel, déséquilibre persistant des comptes courants, situation d'importateurs nets de capitaux, pauvreté extrême d'une grande partie de la population — deviendront insurmontables. La situation exige une transformation fondamentale des relations internationales, surtout à l'heure actuelle où l'interdépendance économique, qui encore récemment n'était qu'une idée abstraite, est devenue une conséquence logique de la participation plus directe des pays en développement à l'économie mondiale et de la complémentarité des facteurs de production entre les nations. Même pendant la crise, l'interdépendance économique est apparue en pleine lumière. Les transformations des années 70 ont profondément modifié l'activité économique mondiale, démontrant l'inefficacité des mécanismes de l'après-guerre face aux besoins nouveaux d'un monde en évolution permanente.

2. Confrontés au risque d'une catastrophe économique, les pays développés et les pays en développement ont la possibilité, à la sixième session de la Conférence, de rechercher ensemble des solutions de nature à relancer l'économie mondiale et à rétablir des conditions permettant d'imprimer un nouvel élan au développement du tiers monde. Il est inutile de dire que les pays en développement doivent résoudre leurs propres problèmes économiques, car chacun sait que ces problèmes sont aggravés par des facteurs externes. Rien ne justifie les conditions imposées par les institutions financières internationales, le protectionnisme, la fluctuation des prix sur les marchés internationaux des produits de base ou les restrictions à l'acquisition de la technologie appropriée dont les pays en développement ont besoin.

3. Malgré les efforts faits à diverses sessions de la Conférence pour définir un mode d'approche plus équilibré, les marchés du tiers monde continuent d'importer des produits finis en provenance des pays industrialisés et ces échanges restent à sens unique. Cette concurrence injuste avec les industries naissantes des pays en développement empêche la création de tout mécanisme de nature à favoriser le transfert de technologie, l'aide financière et la réciprocité dans les relations commerciales, toutes choses nécessaires pour la transformation des relations économiques internationales actuelles.

4. C'est au Gouvernement équatorien, il en est conscient, qu'incombe la responsabilité principale du développement de l'Equateur, mais ses efforts sont entravés par des événements qui échappent à son contrôle : coût élevé des crédits sur les marchés financiers internationaux, protectionnisme, baisse du prix des produits de base. Des mesures internationales sont donc nécessaires d'urgence pour permettre à l'Equateur et à d'autres pays dans la même situation de sortir de l'impasse économique. Le Fonds commun, appui indispensable du Programme intégré pour les produits de base, devrait être le fondement de la stabilisation du prix des produits de base et des recettes d'exportation. L'Equateur constate avec satisfaction que plusieurs pays ont annoncé qu'ils avaient ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Mais les accords de produit existants ont été plus décevants que fructueux et certains pays développés ont même subventionné leurs propres produits agricoles. Il importe donc particulièrement de redoubler d'efforts en ce qui concerne le financement compensatoire des déficits des recettes tirées de l'exportation des produits de base et la facilité internationale de garantie du crédit à l'exportation.

5. Le Président de l'Equateur a invité tous les pays d'Amérique latine à travailler ensemble pour rechercher des solutions à la crise et a demandé le concours de grands organismes régionaux comme le SELA et la CEPAL pour l'établissement d'un programme d'action centré sur leurs problèmes. Cette proposition a été acceptée avec enthousiasme par les gouvernements des pays d'Amérique latine. Le président Hurtado a souligné que toute solution économique traditionnelle serait inadéquate dans une situation nouvelle qui exigeait des formes de pensée nouvelles. Tous les pays d'Amérique latine et du tiers monde doivent contribuer pleinement à cette réflexion et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La Plate-forme de Buenos Aires peut être le point de départ d'une entente politique entre pays développés et pays en développement, et la sixième session de la Conférence est pour tous les pays une occasion sans précédent de rechercher ensemble les solutions qui donneront une impulsion à la reprise économique et aux transformations structurelles nécessaires au développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Luis de Velasco Rami, secrétaire d'Etat au commerce de l'Espagne

1. M. de VELASCO RAMI (Espagne) dit que la sixième session de la Conférence, principal événement de l'année en ce qui concerne le dialogue sur la coopération économique internationale, se tient à un moment historique. En effet, après une période de croissance économique généralisée, tous les pays subissent, depuis une dizaine d'années, les conséquences d'une crise qui, pour les uns, a été le choc le plus violent depuis la grande dépression et, pour les autres, a aggravé des conditions de vie déjà précaires.

2. Il convient de souligner l'importance et l'utilité de la Plate-forme de Buenos Aires, qui contient des projets de résolution permettant de centrer l'attention sur des points concrets et de travailler plus rapidement dans la mesure où l'on connaît, dès le départ, la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Le « Message de Buenos Aires : appel au dialogue et au consensus » reflète l'esprit de compréhension et de coopération qui anime les pays de ce groupe et, pour sa part, la délégation espa-

gnole agira à tout moment dans le même esprit. Les questions dont traitera la Conférence, qui sont diverses, complexes et interdépendantes, doivent être abordées par la voie du dialogue car leur solution suppose une entente profonde.

3. Le point concernant la situation économique mondiale mérite une attention toute particulière. L'analyse de cette situation et des mesures et politiques les mieux adaptées doit se fonder sur l'existence d'intérêts communs entre le Nord et le Sud, et il convient de tirer le meilleur parti possible de cet examen global des graves problèmes économiques qui touchent tous les pays.

4. La délégation espagnole souscrit à la thèse selon laquelle la reprise qui se dessine dans quelques pays industrialisés, condition nécessaire d'un véritable redressement global, ne sera toutefois pas suffisante si elle ne s'accompagne d'une croissance économique dans les pays en développement. Par ailleurs, le caractère structurel de la crise exigera l'adoption, à la fois, de mesures à court terme et de mesures plus fondamentales et à long terme.

5. Pour ce qui est des relations monétaires internationales, il faut, si l'on veut stabiliser les taux de change, qu'une coopération plus étroite s'instaure entre les pays dont les politiques ont le plus d'impact sur le système monétaire international et, à cet égard, le communiqué final de la récente réunion au sommet de Williamsburg peut être considéré comme un pas dans la bonne direction.

6. Les pays fortement endettés doivent obtenir des crédits suffisants et à des conditions appropriées; il s'agit, ici, tant d'éviter l'effondrement de la demande intérieure dans ces pays que de freiner la contraction du commerce mondial qu'implique nécessairement cette situation d'endettement et dont les conséquences frapperaient aussi bien les pays débiteurs que leurs partenaires commerciaux. Pour qu'une action en ce sens porte tous ses fruits, il faut notamment que les politiques économiques des pays en question soient adaptées à la situation économique nationale, sans toutefois placer les populations en cause dans des conditions intolérables.

7. La baisse des taux d'intérêt réels, trop élevés, est une autre condition nécessaire à la reprise. Les décisions de politique monétaire et financière du pays qui a le plus de poids dans l'économie mondiale revêtent une importance capitale et un caractère d'urgence exceptionnelle.

8. Jugeant inutile de rappeler les effets désastreux de la montée du protectionnisme, le représentant de l'Espagne fait observer qu'une simple condamnation verbale du phénomène ne sert à rien si elle ne s'accompagne pas de la ferme volonté et de la décision effective de construire un système commercial international plus ouvert, plus juste, plus transparent, en même temps que plus efficace.

9. Quelques-uns des pays les plus influents sur la scène économique internationale ont réussi à réduire sensiblement les effets pernicieux de variables macro-économiques qui, avec l'inflation, ont des incidences négatives sur leur économie. L'adoption de politiques d'expansion prudentes pourrait agir favorablement sur la demande de produits d'exportation des pays en développement non exportateurs de pétrole, améliorant leurs termes de l'échange et la position de leur balance des paiements, ce qui stimulerait leur économie et, du même coup, le redressement des pays industriels.

10. La situation économique de l'heure est très différente de celle qui a conduit à la mise en place du système de Bretton Woods; la délégation espagnole estime par conséquent que les institutions sur lesquelles ce système a été fondé doivent assouplir leurs mécanismes de prise de décisions et leur fonctionnement pour s'attaquer aux problèmes graves de l'économie mondiale dans les années 80.

11. Autre manifestation de la crise actuelle de l'économie mondiale, les prix des produits de base s'effondrent, certains se situant, en valeur réelle, à leur niveau le plus bas pour ces dernières années; cet état de choses est surtout imputable à la contraction de la demande et a pour résultat une sensible réduction des recettes d'exportation correspondantes. Mais là, en dépit des difficultés, la délégation espagnole pense qu'il est possible d'obtenir des résultats positifs et viables, essentiellement parce qu'il s'agit d'un secteur où la CNUCED possède des compétences bien définies. L'Espagne, qui a signé le 27 mai 1981 l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base compte fermement le ratifier dans les mois à venir. Elle exhorte tous les pays à poursuivre et intensifier leurs efforts pour que le Fonds entre en activité, jouant un rôle de catalyseur propice à la conclusion d'accords de produit qui tiennent compte des intérêts des producteurs et des consommateurs et, ainsi, permettent de maintenir les prix à des niveaux satisfaisants.

12. L'Espagne est en faveur d'un commerce international multilatéral ouvert, sans pratiques déloyales et qui ne soit pas utilisé comme moyen de presssion. Dans un monde de nations interdépendantes, une plus grande internationalisation du commerce contribuerait à la croissance de l'économie mondiale. D'indéniables progrès ont été accomplis en matière de libéralisation du commerce, après les négociations de Tokyo, mais des mesures protectionnistes plus subtiles, très difficiles à détecter et surtout à quantifier, prolifèrent dans tous les pays. Il importe donc d'améliorer les méthodes d'évaluation utilisées dans ce domaine.

13. L'utilité d'une réglementation multilatérale du commerce, reposant sur des principes propres à faciliter les échanges internationaux, ne saurait être contestée. Les pays en développement, et aussi les pays moyennement développés comme l'Espagne, ont intérêt à ce qu'il existe des systèmes qui, dans une certaine mesure, compensent la faiblesse de leur pouvoir de négociation.

14. Les aménagements de structure posent un problème complexe et leurs effets dépendront du type d'aménagements, du pays qui les opère et, surtout, des objectifs qu'on se propose d'atteindre. A cet égard, il convient de souligner que les aménagements effectués par un pays pour résoudre des problèmes conjoncturels à court terme peuvent être en contradiction avec les possibilités de croissance des échanges à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il faut avant tout s'attacher à définir des prémisses en accord avec une conception globale de l'économie, en partant de l'idée que le but de l'ajuste-

ment structurel est, non pas le replâtrage du système économique du passé, mais bien le passage à un autre système dans lequel chaque pays, selon son niveau de développement, produit et vend ce qui présente le plus d'avantages pour lui. Ce sont les pays les plus avancés qui doivent jouer le rôle de chefs de file dans cette marche vers la nouvelle division internationale du travail.

15. La stabilisation du système monétaire et financier qui, depuis la cinquième session de la Conférence, a été soumis à des tensions sans précédent est une tâche prioritaire pour laquelle il faut mobiliser totalement la coopération et la solidarité internationales. Face au problème de la dette, les pays en développement sont contraints d'adopter des politiques d'ajustement, nécessaires sans doute mais dont la rigueur risque d'avoir des effets préjudiciables et irréversibles sur les plans économique et social, et une incidence négative sur la croissance des pays développés, comme le montrent les études consacrées à l'interdépendance. Les mesures d'ajustement interne doivent être étayées par des mesures appropriées dans le domaine monétaire et financier international, tenant compte du caractère structurel de l'adaptation, des priorités économiques et sociales des pays, de la nécessité de ne pas interrompre et même d'accroître autant que possible les flux financiers, ainsi que de l'urgente nécessité d'améliorer l'accès des produits de ces pays aux marchés des pays développés.

16. La notion de solidarité internationale conduit à parler de l'APD, et il convient de rappeler les efforts accrus déployés à cet égard par l'Espagne, pays qui a réussi très récemment son examen d'entrée au sein de certains organismes internationaux et qui connaît une situation économique comparativement défavorable dans le cadre de l'OCDE. Sur le plan multilatéral, l'Espagne a dès le départ prêté son concours aux banques multilatérales de développement d'Amérique latine et d'Afrique, et elle envisage de participer aux activités d'autres institutions de même nature.

17. Quant aux pays les moins avancés, leur situation de crise économique permanente, conjuguée avec une participation minime au commerce international, justifie un apport d'APD, de la part des nations prospères, qui permette un transfert massif de ressources et de capacités techniques dans de nombreux secteurs. Tous les pays du monde sont concernés par les problèmes graves et urgents des pays les moins avancés, et tous doivent contribuer à les résoudre, en fonction de leur propre capacité économique.

18. Enfin, en ce qui concerne la coopération économique entre pays en développement, la délégation espagnole pense, non seulement qu'elle se justifie, mais encore qu'elle s'impose dans l'intérêt de toutes les nations, Mais il faut la considérer comme un élément, important bien sûr, du système économique mondial tout entier. Elle ne saurait donc avoir un caractère défensif et doit au contraire reposer sur la coopération avec les autres pays, conformément au principe de l'universalité régissant les activités de tous les organes des Nations Unies.

19. L'époque où la croissance des pays développés pouvait entraîner celle des pays en développement est révolue; les idées et les méthodes doivent logiquement être adaptées à cette situation nouvelle, ce qui ne sera possible que si tous les pays, riches et pauvres, consentent un effort de solidarité. C'est pourquoi dans les années 80, dominées par l'incertitude, il faudra réorienter le système économique international vers une répartition optimale des ressources et un partage équitable des chances entre tous les pays, ce droit au développement étant reconnu comme une composante du patrimoine de tous les peuples. Seules la solidarité et la coopération entre tous permettront d'atteindre ces objectifs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Kenneth W. Dam, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis d'Amérique

1. M. DAM (Etats-Unis d'Amérique) dit que la contribution de son pays à la sixième session de la Conférence s'appuiera sur quatre principes : premièrement, pour atteindre l'objectif commun du progrès et du développement économiques, tous les pays, ceux du Nord comme ceux du Sud, doivent déployer des efforts soutenus; deuxièmement, si l'on veut trouver des solutions réalistes et viables aux problèmes mondiaux, il est indispensable de travailler dans un esprit constructif et dans un climat de coopération; troisièmement, il faut s'efforcer de dégager des conclusions applicables dans le cadre de la CNUCED; et, quatrièmement, la coopération internationale devrait être axée sur le renforcement d'un système mondial ouvert dans le domaine du commerce, du financement et de l'investissement, de manière à favoriser la croissance de tous les pays.

2. Le monde sort à peine de la plus longue période de récession enregistrée deuis la guerre, période caractérisée par la baisse de l'activité économique, la stagnation et le chômage. Pour les pays en développement, la récession mondiale a entraîné un grave problème de recettes. La seule façon de résoudre durablement ce problème, ainsi que les difficultés des pays industrialisés, c'est une croissance économique soutenue, sans retour à l'inflation. Les pays industrialisés ont ouvert la voie à la reprise de l'activité économique mondiale. Aux Etats-Unis et ailleurs, l'inflation a reculé, les taux d'intérêt ont presque diminué de moitié et la production industrielle a augmenté. Il faut désormais faire en sorte que cette amorce de reprise aboutisse à un redressement de l'économie mondiale et permette une croissance soutenue jusqu'à la fin des années 80 et au-delà.

3. Le commerce mondial est la clé de la reprise économique, la courroie de transmission qui permettra de répercuter la relance des pays développés et d'accélérer ainsi la croissance dans les pays en développement. En 1980, les recettes d'exportation des pays en développement se sont chiffrées à 580 milliards de dollars, soit 17 fois le montant net de l'aide qu'ils ont reçue. L'augmentation du taux de croissance dans les pays industria-

lisés, qui devrait passer de 2 % en 1983 à 4 % à partir de 1984 selon les prévisions de l'OCDE, se traduira par un accroissement annuel des recettes d'exportation des pays en développement non pétroliers de l'ordre de 20 à 25 milliards de dollars.

4. Les Etats-Unis, dont le marché est le plus important et l'un des plus ouverts du monde, ont beaucoup contribué à la croissance et à la diversification des exportations des pays en développement. En 1981, ils ont acheté à ces pays pour plus de 120 milliards de dollars de biens et services et, sur ce chiffre, pour 70 milliards de dollars aux pays en développement non producteurs de pétrole. Ils ont également absorbé près d'un quart du total des exportations de ces pays et plus de la moitié de leurs exportations d'articles manufacturés vers les pays de l'OCDE. La croissance des importations américaines d'articles manufacturés en provenance des pays en développement a été particulièrement rapide et a atteint en moyenne 27 % par an pendant les années 70. Le marché des Etats-Unis demeure très ouvert : le taux moyen applicable aux produits d'exportation passibles de droits en provenance des pays en développement est inférieur à 5 % et les obstacles non tarifaires sont relativement peu nombreux. L'existence de vastes marchés ouverts et en expansion est pour les pays en développement la principale chance de surmonter les problèmes de l'endettement et de la croissance. Ces marchés ouverts, les Etats-Unis sont résolus à les maintenir et à les élargir.

5. Les participants à la session ministérielle du GATT de novembre 1982 ont décidé de s'abstenir de prendre ou maintenir des mesures incompatibles avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La réunion ministérielle de l'OCDE, tenue en mai 1983, est allée encore plus loin, les ministres s'étant engagés à renverser les tendances protectionnistes. Les chefs d'Etat ou de gouvernement présents à la récente réunion au sommet de Williamsburg sont convenus de mettre un terme au protectionnisme et, à mesure que la reprise progressera, d'inverser l'évolution en démantelant les obstacles au commerce, de chercher à négocier une nouvelle libéralisation des échanges sous les auspices du GATT, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion du commerce avec et entre les pays en développement, et de poursuivre leurs consultations sur les propositions concernant l'organisation de nouvelles négociations au GATT.

6. Les pays doivent coopérer étroitement pour instaurer un système commercial ouvert à tous, en insistant particulièrement sur la croissance des pays en développement d'ici à la fin du siècle. Pour mettre en place un système commercial ouvert, il faut un programme qui soit à la mesure de la tâche à accomplir, et qui comporterait les éléments suivants : les nations réaffirmeraient leur engagement de s'opposer au protectionnisme, les pays développés ayant des responsabilités particulièrement sérieuses dans ce domaine car lorsqu'ils prennent des mesures constructives, elles se répercutent positivement sur d'autres pays. Sous l'égide du GATT, des préparatifs en vue d'une nouvelle libéralisation des échanges internationaux devraient être entrepris en veillant tout particulièrement à réduire les obstacles au commerce Nord-Sud grâce à des concessions mutuelles. Il convient également d'encourager l'expansion du commerce entre pays en développement en réduisant les droits de douane entre ces pays. Le SGP devrait être maintenu et amélioré dans les pays développés; les Etats-Unis, pour leur part, comptent adopter prochainement une loi prévoyant le renouvellement des préférences commerciales accordées aux pays en développement et comportant des mesures spéciales visant à en faire davantage profiter les pays qui en ont le plus besoin. Le GATT devrait également être renforcé pour pouvoir prendre l'initiative d'une nouvelle libéralisation des échanges, en particulier avec les pays en développement, pour introduire davantage de discipline dans l'application des sauvegardes et pour améliorer le règlement des différends et les règles de base régissant le commerce des produits agricoles. Enfin, il importe de fournir une assistance technique aux pays les moins avancés pour les aider à renforcer leur potentiel commercial.

7. L'amélioration du climat commercial peut beaucoup contribuer à accroître la participation des pays en développement à la transformation, à la commercialisation et à la distribution des produits de base. La réalisation des objectifs dans le domaine du commerce permettra d'accélérer la participation des pays en développement aux activités liées aux produits de base, secteurs où ils ont déjà accompli des progrès impressionnants. Toutefois, les Etats-Unis sont conscients des graves difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays du tiers monde fortement tributaires des exportations de produits. Les prix de ces produits ont diminué de 20 % en moyenne entre 1980 et 1982. La solution à long terme est une croissance soutenue et non inflationniste au cours des années à venir. Les accords de produit n'ayant pas réussi, dans l'ensemble, à limiter les fortes fluctuations des cours, personne n'a intérêt à susciter de vains espoirs quant à l'utilité de nouveaux accords comme par le passé. Les Etats-Unis examineront les accords de ce type cas par cas mais, à leur avis, les accords de stabilisation des prix ne peuvent jouer qu'un rôle limité.

8. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que les accords visant à fournir des moyens de financement aux pays exportateurs de produits de base en cas de baisse temporaire de leurs recettes ont été plus efficaces. Il est prêt à participer, avec d'autres membres du FMI, à un examen constructif du Mécanisme de financement compensatoire, méthode qui a fait ses preuves et qu'il juge préférable à la création de nouvelles institutions qui feraient double emploi et disposeraient d'un capital plus modeste. Les Etats-Unis envisageront de participer aux accords de produit au titre des « autres mesures », si ces accords semblent devoir jouer un rôle utile et s'ils satisfont à certains critères. Ils viennent justement de décider d'adhérer à l'Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute[24]. Ils sont également prêts à étudier la possibilité de créer des organismes de producteurs et de consommateurs de produits de base, à condition que cela ne risque pas de déboucher sur des accords de stabilisation des prix.

9. Un tel programme de croissance et de développement du commerce est viable; quant à savoir qui en profitera, tout dépendra de la politique intérieure suivie par chaque pays en développement. Les pays d'Asie orien-

[24] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.3.

tale et d'Asie du Sud-Est, qui appliquent des régimes d'importation libéraux, qui encouragent la production et pratiquent des prix, des taux d'intérêt et des taux de change réalistes, ont un taux de croissance économique qui est l'un des plus élevés du monde. Leur exemple montre que le développement d'un pays dépend, plus que de tout autre facteur, de l'adoption d'une politique économique nationale appropriée.

10. Contrairement à ce que prétendent leurs détracteurs, les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement s'avèrent, en cette période difficile, des instruments souples et indispensables pour favoriser la reprise générale et le développement économique. Les Etats-Unis considèrent qu'elles sont essentielles pour répondre aux besoins des pays en développement. Etant donné que les prêts consentis récemment par le FMI ont épuisé ses liquidités, le Gouvernement des Etats-Unis appuie pleinement la proposition tendant à augmenter de 47,4 % le montant des quotes-parts et à porter de 7 à 19 milliards de dollars le montant total des Accords généraux d'emprunt. Le Sénat a récemment approuvé la contribution de 8,4 milliards de dollars à ces augmentations. En donnant d'utiles conseils et en fournissant des ressources supplémentaires pour faciliter le processus d'ajustement, le FMI contribue au maintien de la stabilité économique et politique. S'il jouait un plus grand rôle de concert avec les banques multilatérales, on aurait un système financier international dynamique pour les années 80. En collaborant, ces institutions pourraient aider les pays en développement à passer d'une politique de stabilisation à court terme à une stratégie à long terme qui renforcerait le jeu des forces du marché et assurerait une meilleure répartition des ressources, ce qui se traduirait par une accélération de la croissance et non par une simple stabilisation.

11. Depuis un an, les Etats-Unis et d'autres pays industrialisés coopèrent activement avec les pays en développement qui connaissent de graves problèmes d'endettement. Plusieurs pays latino-américains, par exemple, ont vu leur croissance freinée par les contraintes du service de leur dette. Les premières mesures ont été prises afin de stabiliser la situation financière grâce à un financement international d'urgence par l'intermédiaire du FMI et grâce à l'adoption de mesures d'austérité. Une stratégie globale, approuvée à Williamsburg, a été mise en œuvre. Elle repose sur les éléments suivants : politiques efficaces d'ajustement et de développement dans les pays débiteurs; apports de ressources financières publiques et privées suffisantes; marchés plus ouverts et reprise économique mondiale. Un des principaux objectifs de cette stratégie consiste à préserver le crédit des pays touchés et leur capacité d'attirer de nouveaux capitaux privés pour financer leur croissance dans les années à venir. Tout autre politique générale qui négligerait cet objectif nuirait aux intérêts de toutes les parties.

12. Pour obtenir ces résultats, il faudra peut-être que le FMI attache une plus grande importance aux problèmes de gestion économique et que la Banque mondiale participe plus activement à des programmes d'ajustement bien conçus, ce qui contribuerait à attirer un plus fort volume d'investissement privé direct et autres moyens de financement afin de fournir aux pays en développement une part du capital dont ils auront besoin au cours de la prochaine décennie. Il en résulterait un renforcement du rôle direct de la Banque mondiale en tant qu'intermédiaire entre les marchés internationaux de capitaux et les pays en développement qui n'ont guère accès à ces marchés.

13. Dans tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, l'épargne intérieure est la principale source de l'investissement productif. Des mesures propres à inciter la population à produire, épargner et investir sont au cœur de politiques efficaces de croissance soutenue. Pendant la dernière décennie, beaucoup de pays en développement ont obtenu d'excellents résultats dans le secteur de l'épargne. En moyenne, ils ont consacré environ un quart de leur PNB à l'investissement, financé à raison de 80 % par l'épargne intérieure. L'aide extérieure ne peut pas remplacer l'épargne intérieure. Il existe, pour ainsi dire, un fonds d'épargne mondiale, et c'est sur ce fonds qu'est prélevée l'aide extérieure. Cette dernière joue un rôle important mais limité dans le développement économique; elle complète l'épargne intérieure, mobilisée dans des conditions efficaces, surtout dans les pays en développement à faible revenu, dont les gouvernements n'ont que peu ou pas d'accès direct aux marchés financiers internationaux.

14. Les Etats-Unis demeurent la principale source d'APD. En 1982, leur programme d'assistance s'est élevé au total à 8,2 milliards de dollars, contre 6,5 milliards de dollars en moyenne en 1980-1981. L'effort d'assistance des Etats-Unis est axé en priorité sur des problèmes de développement concrets. Ainsi, une conférence mondiale se tient en ce moment même à Washington pour étudier un traitement mis au point avec la technologie des Etats-Unis et destiné à lutter contre la mortalité infantile due à la déshydratation; ce traitement pourrait permettre de sauver chaque année la vie de 5 millions d'enfants dans le monde en développement.

15. Outre les Etats-Unis, les 16 autres membres du CAD ont versé, en 1982, 20 milliards de dollars au titre de l'APD. Les contributions cumulées de tous les membres du CAD ont financé un volume de prêts accordés par les banques multilatérales de développement qui atteint actuellement 18 milliards de dollars par an. Le taux d'accroissement annuel prévu varie entre 12 et 15 %, selon les banques, pour les cycles de reconstitution en cours. Les Etats-Unis considèrent que l'IDA, qui dépend de la Banque mondiale, joue un rôle essentiel dans l'aide aux pays en développement les plus pauvres. Le président Reagan s'est engagé à ce que les Etats-Unis versent la totalité de leur contribution au titre de la reconstitution actuelle des ressources de l'IDA, et la Chambre des représentants a approuvé pour l'exercice financier en cours le montant total demandé à cette fin par l'Administration.

16. Dans leurs efforts pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement à faible revenu, les Etats-Unis sont profondément préoccupés par la crise économique de l'Afrique, à laquelle il faudrait accorder une importance spéciale, comme l'a demandé à juste titre le Président de la République française, M. Mitterrand. Le fléchissement du taux de production alimentaire par habitant et les faibles niveaux de productivité dans d'autres secteurs de l'économie laissent

présager, s'il n'y est mis fin, de grands drames humains et des troubles persistants dans de nombreux pays d'Afrique. Dans le cadre de leur politique d'aide aux pays victimes de la sécheresse et d'autres catastrophes, les Etats-Unis fournissent régulièrement une aide alimentaire d'urgence à de nombreux pays d'Afrique. Le Gouvernement des Etats-Unis a approuvé, la semaine dernière, un programme spécial supplémentaire de 25 millions de dollars pour l'année à venir en faveur des pays d'Afrique australe victimes de la sécheresse, ce qui porte le volume total de l'aide alimentaire aux pays sinistrés de cette région à près de 100 millions de dollars pour l'exercice 1983.

17. Les mesures d'urgence ne suffisent pas pour remédier à la situation en Afrique. Il faut d'autres initiatives comme, par exemple, le programme de coopération de la Banque mondiale en faveur du développement en Afrique et la participation des donateurs à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Il faut aussi que les donateurs soutiennent des réformes qui doivent être réalisées d'urgence par les Africains eux-mêmes dans le secteur agricole. Faute de réformes telles que le paiement des produits agricoles aux producteurs aux prix du marché, l'application de taux de change de nature à encourager la production alimentaire dans le pays, l'élimination d'une orientation défavorable à l'agriculture dans les politiques nationales d'investissement et de crédit, l'aide au développement et les mesures d'urgence ne pourraient avoir d'effets durables.

18. L'un des objectifs devrait être, en particulier, d'encourager l'investissement privé étranger direct qui, pour des raisons économiques, gagne en importance par rapport à l'aide à des conditions de faveur. Ces dernières années, l'aide fournie par les Etats-Unis a progressé d'environ 6 % par an, mais les recettes provenant des exportations vers les Etats-Unis et les investissements directs de ces derniers dans les pays en développement ont augmenté d'environ 20 % par an dans les années 70. A la fin de 1981, les investissements directs des Etats-Unis dans ces pays ont atteint le total de 56 milliards de dollars. L'investissement privé international offre aux pays en développement le moyen de compléter l'épargne intérieure et l'APD, outre qu'il comporte de nombreux avantages économiques (capital, savoir-faire, technologie, expansion de l'emploi et des exportations) sans avoir sur le service de la dette, dans la plupart des cas, les mêmes répercussions que les emprunts commerciaux. Pour accroître les courants d'investissements privés vers les pays en développement, pays développés et pays en développement devraient définir les règles fondamentales établissant des conditions favorables. On peut mentionner à titre d'exemples les conventions fiscales bilatérales, les protocoles en matière d'assurance et les accords d'investissement qui sont actuellement négociés entre les Etats-Unis et un nombre croissant de pays. Les Etats-Unis sont aussi disposés à envisager la mise en place d'un programme d'assurance multilatérale des investissements, comme celui qui a été suggéré par la Banque mondiale.

19. Par ailleurs, le Gouvernement des Etats-Unis engage les autres gouvernements à tenir compte des conséquences défavorables qu'une politique d'intervention de l'Etat, consistant, par exemple, à fixer des normes de performance, pourrait avoir sur l'économie de leur pays et sur l'économie mondiale. Les Etats-Unis participeront activement aux travaux qui se poursuivent dans les institutions multilatérales en ce qui concerne ces problèmes. En outre, ils encouragent tous les pays à adhérer à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et à promulguer des lois efficaces en matière de propriété intellectuelle. L'absence de législation dans ce domaine a un effet dissuasif majeur sur l'investissement dans les industries manufacturières et dans les domaines de la recherche-développement et du transfert de technologie.

20. Le développement économique est un processus complexe qui dépend d'une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Les inégalités des niveaux de développement économique tiennent davantage aux politiques suivies par les différents pays qu'aux aléas de l'histoire ou à l'absence de ressources naturelles. Certains pays ont gaspillé leurs ressources en réalisant des investissements contestables ou en subventionnant la consommation. D'autres n'ont pas su donner à l'initiative humaine, qui est la plus précieuse des ressources, les encouragements et la liberté indispensables pour l'adoption des décisions économiques dont dépend une croissance dynamique et durable.

21. La CNUCED est un organe important, mais la délégation des Etats-Unis est convaincue qu'elle pourrait agir plus efficacement en adoptant des méthodes de gestion plus systématiques et plus transparentes. Les résultats des travaux de la sixième session de la Conférence pourraient se concrétiser dans des négociations spécifiques, menées dans de nombreuses institutions spécialisées, et le représentant des Etats-Unis est certain que la Conférence pourrait progresser effectivement vers la solution des problèmes réels dans un climat de coopération et de dialogue authentique. Le Nord et le Sud sont aujourd'hui embarqués sur le même navire et ils pourront, en travaillant ensemble, saisir la chance qui s'offre à eux de s'engager sur la voie de la reprise et de la croissance.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Wollie Checkol, *ministre du commerce extérieur de l'Ethiopie*

1. M. CHECKOL (Ethiopie) dit que les pays en développement non exportateurs de pétrole, surtout les moins avancés d'entre eux, ont été particulièrement touchés par la crise mondiale, notamment par la chute des cours des produits de base; de surcroît, l'aide au développement marque le pas et le protectionnisme progresse dans les pays développés. Si des mesures correctives ne sont pas prises immédiatement, beaucoup de pays

en développement risquent la faillite, avec des conséquences qui pourraient se répercuter à l'échelle mondiale.

2. Le SGP négocié à la CNUCED était une initiative prometteuse des pays développés en faveur des exportations du tiers monde, mais les restrictions apportées à son application, par exemple l'exclusion de certains produits, en ont beaucoup édulcoré l'effet. En particulier, la discrimination pratiquée à l'égard de certains pays pour des raisons non économiques constitue un sujet d'inquiétude.

3. Le représentant de l'Ethiopie déplore que le Fonds commun prévu à l'appui du Programme intégré pour les produits de base n'ait pas encore recueilli un nombre suffisant de ratifications. Il est pourtant indispensable que le Fonds devienne rapidement opérationnel, afin de stabiliser les marchés des produits de base et de permettre aux pays en développement de mieux participer à la commercialisation et à la transformation de leur production.

4. Le représentant de l'Ethiopie déplore aussi que l'apport d'APD des pays industrialisés, déjà très inférieur à l'objectif fixé, soit en baisse. Les pays développés répugnent manifestement à respecter leurs engagements, sauf les pays nordiques et quelques autres. Par ailleurs, certains grands pays créditeurs n'ont pas encore converti en dons tous les prêts au titre de l'APD, comme en étaient convenus le Conseil du commerce et du développement à sa session de 1977 et la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 1981.

5. Le tiers monde voit ses difficultés encore aggravées par le fait qu'il est pratiquement écarté de l'élaboration des règles qui gouvernent le système monétaire et financier, de sorte que ses intérêts en la matière sont souvent négligés. L'application du Mécanisme de financement compensatoire du FMI et l'utilisation des DTS laissent à désirer; le lien prévu entre les DTS et le financement du développement est en fait inexistant; la reconstitution des ressources de l'IDA n'est nullement assurée. Les crédits du FMI et de la Banque mondiale se sont encore resserrés, alors qu'on a de plus en plus besoin de liquidités. Il faut donc remanier les mécanismes du Fonds et de la Banque pour garantir le bon fonctionnement du système monétaire et financier international et pour que ces deux organismes soient véritablement efficaces.

6. Eu égard à l'interdépendance toujours croissante entre pays développés et pays en développement, une concertation entre les deux groupes de pays est absolument nécessaire. Il serait tout à fait erroné de penser que seuls les pays développés ont le pouvoir de résoudre les problèmes du monde; d'ailleurs, l'absence des pays en développement dans la prise des décisions est en partie responsable de la crise. Cette crise de l'économie mondiale n'est pas un phénomène passager. Il s'agit au contraire d'un déséquilibre grave dû à des défauts structurels profonds. Pour amorcer une reprise durable, il faut donc définir des politiques systématiques et bien conçues visant à réformer l'économie mondiale en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international.

7. Bien entendu, il faudra agir sur tous les fronts, en tenant compte des relations étroites qui existent entre les divers secteurs de l'économie, et ne pas se contenter de solutions fragmentaires. L'action à mener doit porter sur les cours mondiaux des produits de base, le système monétaire et financier, et le développement, tous ces éléments étant indissociables. Grâce à cette restructuration, les pays en développement bénéficieront de la stabilité des prix de leurs produits par l'entrée en opération du Fonds commun pour les produits de base, de l'abolition du protectionnisme, d'un apport accru de liquidités, et d'une APD bien étoffée, conformément à la Stratégie internationale du développement et aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La restructuration industrielle des pays développés ne devra pas se faire au détriment de l'industrie des pays en développement.

8. Vu l'incidence particulièrement grave de la crise sur les pays les moins avancés, le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés doit être mis en œuvre sans tarder; les institutions financières internationales et les autres donateurs doivent remplir leurs obligations envers ces pays. Les pays du tiers monde sont très conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de développement, ainsi qu'en témoignent la Déclaration de Manille adoptée en 1976 par la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept[25], et plusieurs autres déclarations et programmes d'action sur la coopération économique entre pays en développement. Il appartient à ces pays de renforcer ce sentiment de solidarité dans leur action en vue d'instaurer des relations commerciales et économiques équitables avec les pays industrialisés.

[25] Voir *Actes..., quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes*, annexe V.

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Jermu Laine, ministre du commerce extérieur de la Finlande

1. M. LAINE (Finlande) dit que la réalité de l'interdépendance économique est maintenant mieux comprise, notamment pour ce qui est des relations économiques et financières entre pays industrialisés et pays en développement, mais que l'on semble avoir des doutes sur la négociation multilatérale comme moyen d'agir dans ce domaine. La Conférence permettra de voir si les gouvernements sont prêts à participer à une analyse globale de l'économie mondiale et à aboutir à des conclusions convenues sur la nécessité d'agir sur tel ou tel aspect des relations économiques internationales.

2. Au cours des vingt années d'existence de la CNUCED, on semble être passé graduellement des controverses sur les questions de fond à des controverses sur les instances compétentes pour débattre de ces questions.

Cette évolution traduit un passage du général au particulier. La CNUCED est une organisation universelle ayant une compétence générale en matière de commerce et de développement; or son rôle propre d'instance à vocation globale dans ces domaines n'a peut-être pas toujours été suffisamment reconnu. Cela n'est pas dû à sa composition universelle mais plutôt à ses méthodes de travail qui peuvent parfois provoquer une polarisation artificielle des points de vue. Il est encourageant de noter qu'on se rend de mieux en mieux compte de ce problème dans tous les groupes de pays et qu'on recherche activement une solution. La force de la CNUCED réside dans son universalité. Pour qu'elle puisse utiliser au mieux cet atout, il faut que tous ses membres puissent faire connaître leur avis et confronter leurs résultats.

3. Comme plusieurs orateurs l'ont souligné, la sixième session de la Conférence se déroule à un moment où l'économie mondiale connaît de graves difficultés mais où l'on voit apparaître un optimisme prudent. On peut observer certains signes d'un imminent retournement de conjoncture et une reprise pourrait se produire plus tard cette année. Il est difficile d'évaluer l'importance et la durée de cette reprise, mais elle entraînera une certaine amélioration de la situation économique de tous les pays et, surtout, donnera le temps de s'attaquer aux causes structurelles des difficultés actuelles. Ce répit devra être exploité au maximum. A cet égard, la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, principale réunion internationale Nord-Sud de l'année 1983 dans le domaine économique, tombe à un moment idéal. En cas de succès, elle pourrait contribuer à améliorer le climat général du débat économique mondial et à ranimer le dialogue Nord-Sud.

4. Les dix ans qui se sont écoulés depuis le début du dialogue Nord-Sud nous ont apporté plusieurs enseignements, dont le plus important est peut-être qu'il n'est pas possible de transformer rapidement et radicalement les structures de l'économie mondiale au moyen de négociations intergouvernementales. Aussi, la seule possibilité qui reste est de réagir de manière souple et pragmatique aux nouvelles exigences de la situation. Il faudra modifier les règles du jeu, élaborer des mécanismes pour assurer le respect de ces règles et les adapter à l'évolution des circonstances, mais il faudra le faire en tenant compte du caractère pluraliste et dynamique de l'économie mondiale, qui défie toute explication ou solution dogmatique. On évitera ainsi d'adopter des solutions qui ignorent les lois du marché, car il ne peut être dans l'intérêt à long terme d'aucun pays de créer une structure artificielle de la demande et de l'offre. En revanche, il ne faudra pas prendre le mécanisme du marché comme seul point de référence dans toutes les situations. L'histoire économique des dix dernières années est pleine d'exemples qui sont autant de mises en garde, dont la moindre n'est pas l'actuel problème d'endettement de nombreux pays en développement. Il faut se donner les moyens de suivre le marché en permanence, pour pouvoir intervenir en cas de réelle nécessité.

5. Si la présente session de la Conférence offre une occasion d'agir, l'expérience montre clairement que les choix qui lui sont ouverts se trouvent considérablement restreints.

6. Le Gouvernement finlandais est d'accord avec le Groupe des Soixante-Dix-Sept sur l'urgence de la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base et pense en particulier que l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base doit entrer en vigueur le plus tôt possible. La Finlande a fait la preuve, tant en ce qui concerne le Fonds commun que dans des négociations portant sur différents produits de base, qu'elle est disposée à faire avancer les choses dans ce domaine. Elle a lancé un appel à d'autres pays appartenant à tous les groupes géographiques pour qu'ils accélèrent la ratification de l'Accord et agissent dans l'esprit de la résolution 93 (IV) de la Conférence pour ce qui est des accords internationaux de produit nouveaux ou existants. La Finlande reconnaît aussi qu'il importe de stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux et de ceux qui comptent le plus sur les exportations de produits de base pour s'assurer des devises. Elle est prête à aborder la phase suivante du processus entamé à la cinquième session de la Conférence par la résolution 125 (V) et à examiner tous les autres moyens de résoudre le problème de la stabilisation des recettes d'exportation.

7. Dans le domaine du commerce international, le maintien d'un système commercial multilatéral libre et ouvert doit rester le principal objectif pour tous. Le système actuel n'est certes pas parfait, et les difficultés économiques de ces dernières années l'ont mis à rude épreuve. Mais il repose sur des principes fondamentalement rationnels et a généralement donné de bons résultats. La Finlande, petit pays à l'économie ouverte, est particulièrement bien placée pour comprendre le danger des répercussions que peuvent avoir les mesures protectionnistes et tient de ce fait à souligner combien il importe de maintenir les règles commerciales convenues et de résister aux pressions exercées pour que soient prises des mesures qui échappent à ces règles ou sont incompatibles avec elles. Pour contribuer aux efforts dans ce domaine, la Conférence devrait, à cette sixième session, approuver et encourager le travail entrepris par le GATT dans le cadre du programme de travail qu'il a adopté à sa session ministérielle de novembre 1982. Il ne s'agit pas de sous-estimer l'importance de la tâche de la CNUCED dans le domaine du commerce — loin de là — car dans le cadre de son mandat général la CNUCED a un rôle important à jouer dans l'échange de vues, les consultations et les négociations dans plusieurs secteurs du commerce international.

8. La CNUCED pourrait aussi tenir un rôle important en procédant à l'examen des aménagements de structure dans la production et le commerce mondiaux et en servant de cadre aux débats sur ce sujet. Il faut voir cependant dans les aménagements de structure au niveau international un processus organique, au déroulement progressif et réfractaire aux actions politiques des pouvoirs publics. Dans un pays à l'économie restreinte mais dynamique comme la Finlande, les entreprises et autres unités économiques doivent s'adapter constamment aux circonstances et il est impératif qu'aucun obstacle n'entrave cette adaptation. Toute conception normative et réglementaire des aménagements de structure au niveau international pourrait constituer en soi un obstacle. Cela dit, il peut être parfois souhaitable, voire nécessaire, que les gouvernements fassent des efforts particuliers pour encourager les aménagements

en prenant des mesures positives à cet effet. Au demeurant, les gouvernements devraient s'attacher essentiellement à maintenir des conditions économiques saines en prenant les mesures voulues de politique générale et en appliquant une politique commerciale libérale.

9. Nulle part, l'interdépendance entre les économies du Nord et celles du Sud ne s'est manifestée avec plus de clarté ces derniers temps que dans le domaine monétaire et financier. Grâce à une coopération étroite entre les pays débiteurs, les institutions internationales, les banques centrales et la communauté bancaire internationale, la crise due à la dette internationale a été maintenue dans des limites tolérables. Mais la situation reste précaire. La solution du problème de l'endettement des pays en développement passe inévitablement par un redressement soutenu de l'activité économique dans les pays industrialisés, suivi d'une amélioration des perspectives d'exportation des pays en développement.

10. L'expérience montre que les mécanismes financiers internationaux actuels peuvent réagir rapidement et efficacement en cas de besoin et quand existe la volonté politique nécessaire. Des institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale ont prouvé amplement l'importance de leur rôle, et il importe de ne pas cesser de leur apporter des ressources. La décision prise il y a quelques mois de renforcer le FMI est un pas important dans la bonne voie, bien que le Gouvernement finlandais soit au nombre de ceux qui auraient appuyé un accroissement encore plus important des ressources du Fonds. Plus que jamais, il faut que le FMI soit fort et gouverné par des membres qui assument pleinement leurs responsabilités envers la communauté internationale.

11. La seule solution à long terme au problème de l'endettement des pays en développement se trouve cependant dans l'aménagement de leurs économies. Or cet aménagement qui, même dans des circonstances favorables, prendrait plusieurs années, serait grandement facilité par le redressement et la croissance soutenus des pays industrialisés. Il faut donc entreprendre des efforts résolus dans ce sens, car c'est le jeu harmonieux de l'économie mondiale qui en dépend.

12. Il y a encore maints pays pauvres auxquels le redressement des pays industrialisés ne fournirait en lui-même aucun soulagement immédiat. Il faut à cette fin d'importants apports de ressources extérieures. Les programmes multilatéraux et les institutions financières de développement, qui concentrent traditionnellement leurs efforts sur ces pays, doivent être assurés de disposer de ressources suffisantes pour remplir leur rôle essentiel dans l'effort international en faveur du développement. Le représentant de la Finlande est heureux de confirmer à nouveau que le gouvernement de son pays se propose d'atteindre l'objectif global de 0,7 % au cours de la seconde moitié de cette décennie. Au cours des dernières années, la Finlande a doublé son rapport APD/PNB. Elle a aussi la ferme intention d'honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

13. Il ne peut y avoir de solution générale au problème de l'endettement de tous les pays en développement. Par ailleurs, la Conférence n'est pas le lieu où puisse être examiné séparément le cas de chaque pays. Mais le problème pourrait être étudié à la lumière des enseignements positifs du passé. En 1978, la CNUCED a rempli une fonction capitale en catalysant l'allégement de la dette des pays les moins avancés, action que le Gouvernement finlandais avait pleinement appuyée et suivie. Les besoins ultérieurs de certains des principaux bénéficiaires ont obligé à leur consentir de nouveaux crédits publics au développement. Le représentant de la Finlande est autorisé à informer la Conférence qu'en réponse à la demande du Groupe des Soixante-Dix-Sept son gouvernement a décidé, sous réserve d'approbation par le Parlement, de convertir en subventions tous les crédits publics au développement non remboursés consentis aux pays les moins avancés, ce qui représente un montant total de 60 millions de markkaa.

14. Dans l'immédiat, il faut améliorer le climat du débat économique général et rétablir la confiance quant au concours que peuvent trouver dans les processus multilatéraux les gouvernements qui s'efforcent de bâtir un monde meilleur. En dernière analyse, ce dessein ne pourra être réalisable que si l'on accepte l'idée que l'interdépendance doit être une association fondée sur la solidarité. Ainsi, dans un premier temps, les pays pourraient cesser de se dicter mutuellement des changements politiques tout en prétendant que leurs propres servitudes politiques ne sont pour rien dans la situation. Si l'on pouvait y parvenir, on ferait un grand pas vers un monde où les relations économiques ne seraient plus régies par la loi du plus fort mais fondées sur un sentiment de fraternité, suffisamment puissant pour chasser les nuages noirs qui obscurcissent l'avenir.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget de la France

1. M. DELORS (France) fait part à la Conférence de la manière dont le Gouvernement français aborde les travaux de la sixième session dans le cadre des orientations communes aux pays européens que le Ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne a présentées en sa qualité de président du Conseil des Communautés européennes à la 174e séance plénière.

2. La crise n'en finit pas. Après plusieurs réunions qui se sont tenues au plus haut niveau, la conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi, la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, la réunion ministérielle de l'OCDE et la réunion au sommet des sept pays industrialisés à Williamsburg, il faut donc aborder la sixième session de la Conférence à Belgrade dans un esprit d'ouverture mais avec le réalisme indispensable pour chercher ensemble les voies du progrès souhaité par tous.

3. Les relations Nord-Sud sont au cœur de la mutation du monde, mutation caractérisée par sa rapidité, son ampleur et son caractère global, d'où la manifesta-

tion de tensions très fortes que, faute d'un niveau suffisant de coopération entre les peuples, faute d'un cadre adapté dans les domaines économique, financier et monétaire, l'on n'arrive pas à maîtriser. Il faut se rappeler que l'on s'affrontait déjà dans les années de croissance rapide pour la répartition des surplus. Mais aujourd'hui ce sont des centaines de millions de personnes, dans les pays les plus pauvres, qui sont dans une situation souvent dramatique; en 1982, le PNB par habitant a diminué en Afrique et en Amérique latine; les pays en développement ont accumulé une dette de plus de 600 milliards de dollars et, depuis cinq années consécutives, voient baisser les cours des produits de base; du côté des pays industrialisés, c'est le gâchis humain, avec plus de 30 millions de chômeurs.

4. Dans une telle situation, le risque majeur est le repli sur soi et le protectionnisme, qui entraînent inéluctablement un processus de déflation généralisée. C'est un signe encourageant pour l'avenir que les pays industrialisés n'aient pas, dans leur ensemble, cédé à la tentation protectionniste, mais il faut aller beaucoup plus loin pour faire de l'interdépendance non pas un facteur qui concourt, comme c'est le cas actuellement, à l'approfondissement de la crise mais au contraire l'élément central d'une ère de prospérité nouvelle. Il existe aujourd'hui un potentiel de croissance à l'échelle du monde et il n'est que de s'organiser pour poursuivre ou pour reprendre la marche en avant. Ou bien les pays se donnent tous ensemble les moyens de prévoir et de maîtriser le cours de cette mutation, ou bien ils en subiront passivement les effets avec tous les risques que cela comporte : tel est l'enjeu du dialogue entre les nations.

5. Le projet global à réaliser naîtra d'une volonté sans faille et d'une avancée pragmatique partout où des progrès sont possibles. C'est dans cet esprit que le représentant de la France étudiera en particulier quatre points : l'importance stratégique de l'APD, la priorité à donner aux pays les moins avancés, la relance du commerce mondial et la recherche d'un nouvel ordre monétaire.

6. Abordant la question de l'aide au développement, le représentant de la France dit que la reprise de l'économie mondiale, quelle que soit son intensité, et l'on peut encore douter aujourd'hui de sa durabilité, ne suffira pas à résoudre toutes les difficultés des pays en développement, notamment celles des 36 pays les moins avancés. La situation de la plupart de ces pays exige que la communauté internationale se mobilise. C'est pourquoi de nouveaux transferts de ressources sont nécessaires dans des conditions qui contribuent efficacement à renforcer les facteurs de base du développement. Comme hier, la priorité doit aller à la formation des hommes, à la maintenance, à la réalisation de l'autonomie énergétique et alimentaire, tout cela dans le cadre de la stratégie propre à chaque pays en développement, compte tenu de ses particularités.

7. Plusieurs moyens doivent être réunis à cette fin. Il faut tout d'abord atteindre les objectifs fixés en matière d'aide au développement. Le Gouvernement français réaffirme sa détermination d'atteindre en 1988 l'objectif de 0,70 % du PNB pour l'aide aux Etats du tiers monde. Des pas importants ont déjà été accomplis dans cette voie puisque, en pourcentage du PNB, l'APD de la France a progressé de plus d'un tiers en deux ans. L'ensemble des transferts de ressources publiques ou privées, à des conditions libérales ou non, de la France vers le monde en développement est désormais supérieur à 2 % de son PNB. La France espère que tous les autres pays industrialisés, de l'Est comme de l'Ouest, consentiront le même effort.

8. Il faut ensuite renforcer le rôle des institutions multilatérales de financement du développement. Le groupe de la Banque mondiale a pris en l'occurrence une importance dont la France se félicite. La France continuera à lui apporter son plein soutien et souhaite que soit entreprise sans délai une révision et une adaptation du programme d'activités de la Banque qui nécessitera probablement une augmentation générale de son capital. La France est par ailleurs préoccupée par les difficultés que l'IDA connaît actuellement, difficultés qu'elle s'est efforcée, comme d'autres pays, d'atténuer en lui apportant des ressources complémentaires par le truchement du Fonds spécial créé en 1982. La France plaide pour une septième reconstitution substantielle des ressources de cet organisme. Elle est également favorable à un accroissement de la part des prêts hors projets dans les activités de la Banque mondiale et, dans une mesure appropriée, des autres institutions multilatérales. Il faudrait en outre encourager l'établissement de liaisons plus étroites entre les actions d'ajustement à court terme et les politiques structurelles de développement. Le représentant de la France reviendra à nouveau sur cette question, à son avis fondamentale, devant le CAD, et il souhaite que tout soit mis en œuvre pour renforcer et améliorer l'indispensable coopération entre le FMI et la Banque mondiale.

9. A l'intérieur de ce cadre général, il convient, c'est le deuxième point, d'accorder la priorité aux pays les plus déshérités. Les institutions multilatérales et particulièrement l'IDA se doivent d'accroître sensiblement leurs efforts en faveur de ces pays. La France, pour sa part, réaffirme sa détermination de consacrer dès 1985 0,15 % de son PNB à l'aide aux pays les moins avancés.

10. En ce qui concerne, parmi ces pays les moins avancés, l'Afrique, le Président de la République française a proposé, le 9 mai 1983, lors de la réunion ministérielle de l'OCDE, que soit lancé un plan d'urgence pour ce continent. La délégation française présentera le moment venu des propositions précises à ce sujet.

11. Sur le plan commercial, il serait souhaitable de mieux prendre en compte la situation des pays les plus pauvres dans la détermination des régimes de préférences commerciales. Un monde interdépendant ne peut en effet surmonter ses difficultés que si des règles adoptées d'un commun accord viennent appuyer et parfois corriger les seuls effets du marché et de la concurrence. C'est pourquoi l'association est indispensable entre le Nord et le Sud.

12. Toutefois, c'est le troisième point, ces efforts seront vains si la clé du succès, la croissance du commerce mondial, fait défaut. Le Secrétaire général de la CNUCED a montré l'étroitesse du lien entre la reprise et le développement. C'est sur le commerce international et sur les cours des produits de base que les effets de la reprise seront les plus sensibles. Si la croissance du commerce international ne reprend pas dans les meilleurs délais, les difficultés de l'ajustement et les problèmes du service de la dette mettront en péril l'ensemble du

système financier international et, au surplus, compromettront les efforts entrepris par les pays en développement eux-mêmes pour corriger leurs déséquilibres internes et externes.

13. Les produits de base constituent les trois cinquièmes des ressources d'exportation des pays en développement. La reprise, si elle se confirme, devrait contribuer au raffermissement des cours de ces produits, mais une évolution conjoncturelle n'est pas et n'a jamais été à la mesure des problèmes structurels que posent les marchés de ces produits. Il convient donc de progresser de manière significative dans l'organisation de ces marchés. Au bout de sept ans, le bilan de l'application du Programme intégré pour les produits de base est loin d'être négligeable, mais il est encore très incomplet. Certes les accords sur le café, le cacao et l'étain ont été renouvelés, et des accords sur le caoutchouc et le jute ont été conclus. Il importe que les pays qui ne l'ont pas encore fait adhèrent à ces accords et qu'une impulsion nouvelle soit donnée à la conclusion de nouveaux accords de produit. La France considère que l'une des voies les plus efficaces pour favoriser la signature de nouveaux accords est la mise en place rapide du Fonds commun. Elle lance donc un nouvel appel pressant à tous ceux qui n'ont pas encore ratifié ce dispositif, lequel va tenir une place essentielle dans l'organisation et la sécurité des marchés.

14. Il faut par ailleurs progresser, toujours dans le secteur des produits de base, dans la réflexion sur la compensation des déficits de recettes d'exportation. Il faudrait améliorer encore le Mécanisme de financement compensatoire du FMI, et notamment préserver les conditions actuelles d'accès des pays en développement à ce mécanisme en y apportant les aménagements que la structure économique de certains pays rendrait nécessaires. Dans le même esprit, le représentant de la France souligne l'intérêt que présente pour les pays en développement le système Stabex[26] lié à la Convention de Lomé, qui tient une place importante dans la politique d'aide au développement de la Communauté économique européenne. L'extension de ce système à l'ensemble des pays les moins avancés représenterait un pas important que la France est prête à faire. C'est d'ailleurs ce qu'a préconisé la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981.

15. Dès que le commerce mondial aura retrouvé un bon régime de croissance, il faudra s'attaquer aux restrictions qui subsistent et adapter les mesures de sauvegarde. De leur côté, les pays en développement peuvent et doivent progressivement accepter la mise en place de régimes commerciaux plus transparents et plus prévisibles et adhérer par étapes aux disciplines commerciales multilatérales. C'est également dans la perspective d'un développement harmonieux des échanges que la France apporte son appui aux divers modes de coopération entre les entreprises du Nord et celles du Sud.

16. Le représentant de la France passe au quatrième point : la nécessité d'un nouvel ordre monétaire. Les pays en développement ayant cherché au prix d'un endettement croissant à différer le plus possible les effets de la récession mondiale, ils doivent aujourd'hui rétablir leur équilibre économique et financier. L'appui des institutions financières internationales leur est acquis. Des solutions ont pu être trouvées aux crises aiguës d'endettement. La coopération financière entre les banques et les organismes internationaux a dans l'ensemble bien fonctionné. Mais il s'agissait de venir au secours de certains pays et non pas de créer un cadre durable. Pour reconstruire un système stable de relations économiques internationales, les résultats positifs obtenus grâce à la coopération des nations au sein du FMI et du Club de Paris conduisent à penser qu'il conviendrait de s'appuyer sur les institutions existantes et non pas d'en créer de nouvelles. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt réels et le retour progressif à une certaine stabilité des parités monétaires sont des conditions indispensables d'une reprise durable et d'un bon fonctionnement du système monétaire international. C'est compte tenu de ces éléments que le Président de la République française a été amené à suggérer la réunion, au terme d'une préparation soigneuse et sans doute relativement longue, d'une conférence monétaire internationale de haut niveau. A la réunion au sommet de Williamsburg, les sept pays réunis ont marqué leur volonté d'œuvrer dans ce sens. La France proposera, en vue de cette conférence internationale, des orientations et des procédures qui associeront l'ensemble des pays dans le cadre des institutions de Bretton Woods.

17. Il reste à présent, d'une manière pragmatique, à entamer un processus d'enchaînements positifs. A cette fin, c'est aux pays industrialisés qu'il incombe d'assurer la reprise, qui ne saurait être déclenchée par tous les pays à la fois. Si le commerce mondial ne s'est pas trop dégradé à la suite du deuxième choc pétrolier, c'est grâce aux excédents des pays producteurs de pétrole et à l'endettement massif des pays en développement. Mais les pays industrialisés, en particulier ceux qui ont déjà accompli un important effort d'ajustement, n'ont pas joué à cette occasion de rôle moteur. Aujourd'hui la capacité d'emprunt des pays en développement s'étant affaiblie et les excédents des pays producteurs de pétrole s'amenuisant, il paraît évident que la relance doit venir des pays industrialisés. Faute d'utiliser à cette fin les marges de manœuvre qui existent dans ces différents pays, on retomberait dans la récession. Or la reprise de la croissance est tout particulièrement indispensable pour permettre aux pays en développement de faire face au niveau élevé des taux d'intérêt réels qu'ils connaissent actuellement. Leur dette fait obstacle à tout dégagement d'excédents suffisants pour relancer le développement.

18. C'est qu'entre-temps, en effet, les pays en développement voient s'alourdir leur endettement : pour les pays en développement non pétroliers, l'encours global de la dette extérieure s'est accru de 9,5 % en 1982 et représentait fin 1982 131 % du montant total de leurs exportations de biens et de services. Face à cette situation, la seule reprise des économies du Nord ne fournira pas la solution à tous les problèmes. La baisse des taux d'intérêt soulagerait sensiblement les pays en développement, tant pour le service de la dette que pour le financement de projets nouveaux. De même, ces pays ne pourraient que tirer avantage du retour à une relative stabilité et à une certaine prévisibilité des taux et des marchés des changes.

19. Par ailleurs, les organismes *ad hoc*, le Club de Paris entre autres, doivent poursuivre et approfondir

[26] Voir note 5.

leur action en faveur des pays dont la situation rend nécessaire un réaménagement de la dette extérieure. Le représentant de la France souhaite que le Club de Paris continue à participer chaque fois que cela est nécessaire au processus associant l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre des mesures structurelles qu'impose le rétablissement durable des comptes extérieurs de ces pays.

20. Il faut non seulement faire face à l'endettement mais aussi réfléchir au problème des liquidités internationales. Il est clair qu'on demande beaucoup et sans doute trop au dollar, et que cela n'est pas sans incidence sur les taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis d'Amérique ni sur le cours de la monnaie américaine. De surcroît, aux besoins du financement international viennent s'ajouter ceux qu'engendre l'important déficit budgétaire des Etats-Unis. L'existence d'autres moyens de paiement serait sans doute un moyen de desserrer les contraintes actuelles. On pourrait songer dans un premier temps à une nouvelle émission de DTS qui devrait permettre aux pays en développement de faire face au moins partiellement aux problèmes de liquidités qu'ils connaissent. Les réunions du FMI et de la Banque mondiale cet automne devraient permettre d'aller dans la bonne voie.

21. La France entend contribuer à faire progresser les questions en suspens dans les instances internationales qui ont compétence pour les traiter. Les prochaines sessions des institutions financières internationales seront déterminantes pour ce qui est de mettre à l'épreuve la volonté de chacun, à commencer par les plus puissants et les plus prospères, d'assumer ses responsabilités. Mais les institutions ont besoin d'un nouveau souffle, en d'autres termes de l'expression d'une volonté politique commune à laquelle personne ne doit se soustraire.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Mamadou Diop, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances du Gabon

1. M. MAMADOU DIOP (Gabon) évoque les sessions antérieures de la Conférence, qui ont aidé à la prise de conscience collective de l'interdépendance des économies et ont permis des progrès dans le cadre des structures héritées de l'ancien ordre économique international. Aujourd'hui, malheureusement, ce cadre est insuffisant pour éviter des tensions économiques génératrices de récession, de chômage et d'inflation. La sixième session de la Conférence se tient donc à un moment critique. L'économie internationale est malade, et ce sont les pays en développement qui souffrent le plus, particulièrement en Afrique.

2. Pour sa part, le Gabon a participé à la préparation de la session à divers niveaux. Au niveau africain, il a contribué à l'élaboration du Mémorandum de Libreville sur le commerce et le développement, qui est un diagnostic de la situation internationale et propose une série de mesures, dont certaines concernent plus particulièrement le continent africain. Le Mémorandum de Libreville a servi de base, avec la Déclaration de Bagdad et celle de Carthagène, à l'élaboration de la Plate-forme de Buenos Aires, que le Président de l'Argentine a présentée à la Conférence.

3. La notion d'interdépendance doit inspirer les prises de position des participants. La session ne doit pas être un forum réunissant des donateurs plus ou moins prodigues et des demandeurs plus ou moins avides, mais bien une réunion de concertation et de dialogue qui doit déboucher au pire sur un mariage de raison, le divorce étant impossible. A la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Buenos Aires, le Secrétaire général de la CNUCED a analysé le changement de caractère de l'interdépendance, en soulignant notamment qu'actuellement il est impossible d'imaginer une économie globale saine si le processus de développement concernant trois continents continue à décliner.

4. Le thème de la sixième session, « Reprise et développement », est particulièrement bien choisi. Dans certains pays développés, un espoir de reprise pointe à l'horizon; mais, même à supposer que cette tendance persiste, il est peu probable que les économies des pays les plus éprouvés en bénéficient rapidement. Pour soulager la détresse du tiers monde, il faut adopter les mesures d'urgence et les mesures structurelles proposées dans la Plate-forme de Buenos Aires. En particulier, la stabilisation des cours des produits de base, grâce notamment au lancement des opérations du Fonds commun, doit intervenir rapidement.

5. La relance économique ne pourra avoir d'effets vraiment positifs que dans le cadre d'un système monétaire international mieux adapté aux justes aspirations des pays en développement. Le système actuel a démontré qu'il ne répond plus aux exigences d'un monde où il faut faire désormais une plus large place à des intérêts autres que ceux des parties aux accords de Bretton Woods. La dernière session du GATT laisse également sceptique quant à la suppression des mesures protectionnistes qui freinent l'accès des produits des pays en développement aux marchés occidentaux.

6. D'une manière générale, l'économie mondiale doit repartir sur de nouvelles bases, pour éviter que le monde ne soit plongé dans une crise encore plus profonde. Dans cette optique, le Gabon applique, sous la direction du président Bongo, une politique qui repose sur les principes du dialogue, de la tolérance et de la paix. C'est pourquoi il participe activement à toutes les réunions qui peuvent permettre à la communauté internationale de préserver la paix et la sécurité. Malheureusement, si ces réunions aboutissent à certaines décisions concrètes, c'est toujours au prix d'interminables négociations, alors que des intérêts vitaux pour la plus grande partie de l'humanité sont en jeu. Pendant ce

temps, des sommes colossales sont consacrées à la course aux armements qui, s'ajoutant à l'égoïsme économique, conduit le monde à la catastrophe.

7. Dans ce contexte, il faut se réjouir que la sixième session se déroule dans un bon climat, et on peut espérer que l'intérêt mutuel bien compris amènera à trouver de justes solutions. Avec la foi qui caractérise les peuples du tiers monde et dans un esprit de solidarité humaine, la session de Belgrade doit parvenir à jeter les bases d'un système plus juste de relations économiques internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Kenneth K. S. Dadzie, haut commissaire du Ghana dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. M. DADZIE (Ghana) note que la sixième session de la Conférence se tient au moment où l'économie mondiale souffre de la crise la plus étendue depuis la récession des années 30. De surcroît, cette crise s'aggrave depuis 1980, et presque tous les pays sont aujourd'hui pris au piège d'un cercle vicieux marqué par la baisse de la production, le chômage et la contraction des échanges. Sans doute certains indicateurs économiques sont-ils aujourd'hui encourageants dans certains pays industrialisés, mais il n'est pas du tout certain qu'il s'agisse d'une reprise soutenue et durable. Tout au contraire, l'économie mondiale présente à beaucoup d'égards les symptômes d'une prochaine dépression globale.

2. La crise prend sa source dans les pays développés à économie de marché, mais ce sont les pays en développement qui en ont subi les effets les plus désastreux. Les prix des produits de base dont la majorité de ces pays, notamment en Afrique, sont encore tributaires ont chuté jusqu'à être à leur niveau le plus bas en valeur réelle depuis cinquante ans; le déficit de leur balance des paiements et leur dette extérieure ont atteint des proportions insoutenables; dans nombre d'entre eux, depuis deux ans, le revenu par habitant baisse; et, pour tous, les perspectives de développement pour les années à venir se sont obscurcies. De plus, la crise n'est pas un simple phénomène cyclique; elle a ses racines dans des déséquilibres structurels fondamentaux et dans les inégalités qui caractérisent le système économique international. Dès l'origine, les systèmes commercial, monétaire et financier ont été conçus pour servir exclusivement les intérêts des pays développés à économie de marché. Il faut donc revoir toute leur conception et restructurer leur fonctionnement et leur mode d'activité. Mais les efforts tentés par les pays en développement à cette fin n'ont trouvé que peu d'écho, les pays économiquement influents recourant souvent à des considérations politiques sans rapport avec le développement ou à des mesures économiques discriminatoires; on constate aussi que le multilatéralisme fait de plus en plus place au bilatéralisme. Bref, le tissu même de l'ordre économique international existant est en loques.

3. Quelle leçon peut-on tirer de la crise quant au fonctionnement de l'économie mondiale ? Incontestablement, elle enseigne d'abord que l'interdépendance est plus forte que jamais. Les problèmes sont interdépendants dans les différents secteurs et les différents marchés, et il serait vain de chercher à les résoudre isolément. De même, les grande initiatives de politique générale n'auront aucun effet marquant si elles ne tiennent pas compte des problèmes structurels qui se posent dans l'ensemble de l'économie mondiale; et, puisque les économies nationales sont elles aussi interdépendantes, aucun pays ni groupe de pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul remettre l'économie mondiale sur la voie d'une reprise, d'une croissance et d'un développement durables.

4. Ces considérations montrent qu'il est indispensable, pour réactiver l'économie mondiale et accélérer le développement des pays en développement, de retenir une approche double : d'une part, il faut élaborer un programme pour relancer la croissance dans tous les groupes de pays, et ce programme doit comprendre en particulier une série de mesures immédiates dans les domaines qui sont d'une importance cruciale pour les pays en développement; d'autre part, il faut simultanément réformer les relations économiques internationales, notamment quant à leurs aspects structurels et institutionnels, pour soutenir la croissance. Comme la reprise dans les pays industrialisés avorterait en l'absence de mesures destinées à promouvoir systématiquement le développement, il faut d'emblée soutenir la capacité d'importation des pays en développement pour leur permettre de retrouver la voie de la croissance; à cette fin, le meilleur moyen est d'accroître leurs recettes d'exportation, et il faut donc que le programme d'action qui sera retenu comprenne des mesures destinées à soutenir les prix des produits de base et à lutter contre le protectionnisme.

5. Dans le domaine des produits de base, il faut rendre effective l'application du Programme intégré; il faut mettre un terme aux retards qui entravent la mise en place du Fonds commun; il faut concevoir des approches plus rapides et plus efficaces pour la négociation et la conclusion d'accords de stabilisation des prix des produits; il faut améliorer et élargir les mécanismes de financement compensatoire; et il faut enfin prendre des mesures énergiques pour associer les pays en développement aux opérations de traitement, de commercialisation, de transport et de distribution des produits de base qu'ils exportent.

6. Dans le domaine des échanges, il est admis depuis longtemps qu'il faut donner au système commercial international un caractère ouvert et non discriminatoire et accorder un traitement préférentiel aux pays en développement. Il est aussi largement admis qu'il est impossible de relancer l'économie mondiale si l'on ne fait pas échec à la montée du protectionnisme; à ce propos, il ne faut pas se borner à prôner le *statu quo* : il faut le pratiquer, et il faut surtout aller plus loin et démanteler les barrières existantes.

7. Il faudra du temps pour négocier ces nouvelles approches politiques concernant les produits de base et les échanges et pour les mettre en application. Entretemps, il faut absolument, pour améliorer la capacité d'importation des pays en développement, donner de toute urgence à ces pays des moyens financiers substantiels. Comme il est peu probable dans l'immédiat que les apports d'APD et de capitaux privés augmentent dans les proportions voulues, il faut s'adresser aux institutions financières internationales, y compris aux banques régionales de développement, c'est-à-dire que, pour la Banque mondiale, il faut reconstituer les ressources de l'IDA et renforcer sensiblement la capacité d'emprunter de la Banque. Pour le FMI, il faut augmenter à nouveau les quotes-parts, autoriser le Fonds à emprunter directement sur le marché des capitaux privés, et revoir les conditions dont sont assortis les apports de ressources; mais il faut surtout autoriser une émission spéciale de DTS, d'un montant substantiel, au profit des pays en développement : cette opération peut s'effectuer rapidement et n'imposerait aucune charge aux membres du Fonds.

8. Il faut par ailleurs, toujours dans l'immédiat, accélérer la mise en train du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, dont la situation s'est récemment fortement dégradée; faute de quoi on risquerait, dans ces pays, la faillite économique totale et des troubles sociaux dangereux pour la sécurité régionale.

9. A long terme, les perspectives de croissance et de développement seront essentiellement fonction de la manière dont seront adaptés les systèmes qui sous-tendent les relations économiques internationales. L'adaptation devra se faire en tenant compte du fait que la croissance dans les pays développés à économie de marché sera probablement plus lente qu'elle ne l'a été dans les années 60. Et il faudra aussi adapter les systèmes à l'énorme potentiel de croissance des pays en développement, qui ne pourra se réaliser que si certaines mesures et décisions sont prises, tant sur le plan national que dans le cadre d'une action internationale concertée. A cet égard, la rapidité avec laquelle les aménagements de structure seront introduits dans les pays industrialisés, le renforcement des liens avec les pays socialistes et le développement accru de la coopération entre pays en développement revêtent une importance toute particulière. Il faudra, plus encore, remodeler le cadre actuel des relations économiques internationales, notamment pour donner au système commercial une portée plus large et un caractère plus ouvert et moins discriminatoire. Quant au système monétaire et financier, il faut le rendre plus apte à répondre aux besoins des pays en développement, introduire une plus grande stabilité des taux de change, et assurer la complémentarité des processus d'ajustement des économies nationales.

10. Au reste, il est impossible de dissocier ces perspectives économiques à long terme de la recherche de la paix et de la stabilité dans le monde. Le développement économique global est finalement fonction d'un relâchement des tensions dans le monde, d'un arrêt de la course aux armements et d'un désarmement effectif, et l'établissement d'une coopération mutellement avantageuse entre les Etats exige qu'il soit mis fin à toutes les formes de colonialisme, de néocolonialisme, de domination étrangère, de discrimination raciale et d'*apartheid*. Il faut en particulier apporter toute l'assistance possible aux peuples opprimés de Namibie et d'Afrique du Sud qui luttent pour pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination.

11. Pour conclure, le représentant du Ghana dit que la Conférence ne doit pas se borner à reconnaître que l'économie mondiale est en crise, qu'il faut lui appliquer des remèdes et que tous les pays profiteraient d'une relance économique et d'une accélération du développement dans les pays du tiers monde. Ce sont là des constatations sur lesquelles tout le monde s'accorde. Ce qu'il faut, c'est que cet accord sur le diagnostic se traduise par un accord sur des remèdes concrets, des mesures pratiques et des initiatives réelles; s'il en était autrement, la paix et la stabilité mondiales seraient compromises.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Gerassimos Arsenis, ministre de l'économie nationale de la Grèce

1. M. ARSENIS (Grèce) dit que la persistance de la crise économique mondiale met incontestablement à rude épreuve le système de coopération économique internationale édifié depuis la seconde guerre mondiale. On n'a pas accordé la priorité absolue à la nécessité de renforcer la coopération entre le Nord et le Sud. Or c'est en ces temps difficiles que l'on a le plus besoin de modes d'approche concertés pour résoudre des problèmes communs : nul pays ne peut espérer surmonter à lui seul la crise actuelle, et les efforts de restructuration économique et de développement faits au niveau national sont voués à l'échec si l'on n'améliore pas le climat économique international. La sixième session de la Conférence, s'inscrivant dans le prolongement d'autres importantes rencontres internationales, offre une excellente occasion de mettre fin au climat de pessimisme actuel et de jeter les bases d'un redémarrage de la coopération économique internationale.

2. Le thème «Reprise et développement » a le mérite d'avoir rappelé aux Etats membres que, pour être soutenue, la reprise doit être étayée par des changements structurels qui permettent de libérer des forces pour le développement. La reprise dans les pays industrialisés ne sera durable que si l'on donne aux pays en développement les moyens d'échapper à l'environnement déflationniste actuel qui les étouffe et d'exploiter leur énorme potentiel de développement. Des mesures internationales visant à appuyer le développement des pays en développement font partie intégrante d'une stratégie de reprise dans les pays industrialisés.

3. On s'accorde largement à reconnaître que l'économie des grands pays industrialisés se redresse, mais cette reprise ne s'accompagne pas d'un accroissement satisfaisant de l'investissement. Plusieurs facteurs qui ont un rapport avec l'ordre du jour de la Conférence expliquent ce manque de dynamisme de l'investissement. Comme on ne s'attend pas à voir la demande augmenter beaucoup au niveau national et que l'évolution des marchés d'exportation reste incertaine, il n'est pas surprenant que l'investissement laisse à désirer. Mais la situation se modifiera du tout au tout si la Conférence parvient à dégager du consensus international sur les programmes concertés à entreprendre pour lutter contre ce chômage dans le Nord et alléger les difficultés financières des pays en développement et si les gouvernements manifestent un ferme attachement au développement, au plein emploi et à un système commercial dynamique et ouvert.

4. Les taux d'intérêt réels sur les marchés financiers resteront sans doute à un niveau élevé tant que les grandes puissances économiques continueront à appliquer des politiques disparates. Les principales monnaies restent surévaluées. Des taux d'intérêt élevés ont tendance à peser sur l'investissement et des monnaies de réserve surévaluées permettent difficilement d'enclencher un processus d'ajustement axé sur le développement dans les petits pays à économie ouverte. L'instabilité des taux d'intérêt et des taux de change a tendance à affaiblir la production et le commerce et engendre en général des incertitudes qui nuisent à la planification de l'investissement.

5. La reprise est encore incertaine et la question du développement ne peut pas être traitée séparément. Si l'on veut assurer une reprise durable, il faut accorder une attention particulière à la nécessité de prendre des mesures aux niveaux national et international pour assurer une baisse des taux d'intérêt, une plus grande stabilité des taux de change et des taux d'intérêt, des orientations du niveau national qui permettent de répartir équitablement la charge de l'ajustement au niveau international et d'arriver à des taux de change réalistes pour les monnaies de réserve, et le maintien d'un système commercial ouvert et dynamique.

6. Abordant le thème du développement, le représentant de la Grèce dit que la Plate-forme de Buenos Aires apporte une précieuse contribution aux travaux de la Conférence. C'est avec réalisme et dans un esprit de bonne volonté que les gouvernements des pays en développement abordent la question de la relance du dialogue Nord-Sud, et il faut espérer que la Conférence répondra favorablement aux efforts faits par les pays en développement pour engager un dialogue fructueux avec les pays industrialisés.

7. Il convient d'accorder une attention prioritaire aux questions monétaires et financières. Un apport de ressources financières supplémentaires de l'ordre de celles qui sont indiquées dans les études faites par le secrétariat aiderait grandement à relancer le développement dans les pays en développement, à soutenir la reprise mondiale et à renforcer le commerce international. Il convient aussi d'examiner en priorité la question d'une utilisation plus souple des DTS. La délégation grecque est favorable à un accroissement des allocations de DTS et à l'établissement d'un lien entre les DTS et l'aide au développement. Elle souscrit en principe à la création d'un compte de bonification d'intérêts, d'un système multinational d'assurance de l'investissement et d'une facilité de garantie du crédit à l'exportation. La Conférence devrait approuver des méthodes qui permettent de traiter efficacement et dans une perspective de développement les problèmes d'endettement des pays en développement.

8. En ce qui concerne le commerce, la Grèce pense que la question du protectionnisme doit être examinée dans un cadre beaucoup plus large que celui de la simple politique commerciale. Il est indispensable de tenir compte également des obstacles au commerce qui existent déjà, du fait que le protectionnisme a souvent été introduit dans les économies les plus puissantes par le biais de politiques budgétaires ou monétaires et du lien qui existe entre, d'une part, des stratégies visant à développer de nouveaux secteurs dans le cadre d'un plan de développement et, d'autre part, une politique commerciale appropriée. La Grèce est favorable à ce que la CNUCED prenne l'initiative d'examiner ces problèmes sous tous leurs aspects.

9. Pour ce qui est des produits de base, le Parlement grec devrait ratifier prochainement l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Le représentant de la Grèce espère que la Conférence pourra donner l'impulsion nécessaire pour que le Fonds commun soit créé et commence à fonctionner sans autre retard. La Grèce est favorable à un processus qui permettrait d'accélérer les négociations sur les différents accords de produit dans un cadre intégré, en vue de protéger les recettes d'exportation des pays en développement. Il est indispensable de stabiliser les recettes d'exportation en valeur réelle, car les pays en développement dont la production est insuffisamment diversifiée ont été très durement touchés ces dernier temps, et l'élargissement du Mécanisme de financement compensatoire du FMI pourrait jouer un rôle très utile dans ce contexte. Il est souhaitable que tous les autres éléments du Programme intégré pour les produits de base soient mis en œuvre très rapidement et, d'une manière générale, il convient de faciliter l'accès des produits des pays en développement aux marchés pour parvenir à un processus de développement plus équilibré et plus soutenu.

10. En conclusion, le représentant de la Grèce assure que son pays appuiera tous les efforts visant à faire progresser la cause du développement et à renforcer la coopération et la paix dans le monde. Il est convaincu que l'esprit de Belgrade contribuera notablement à surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés tous les pays et tous les peuples.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Arturo Fajardo Maldonado, représentant permanent du Guatemala auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. FAJARDO MALDONADO (Guatemala), après avoir rappelé que la crise économique mondiale actuelle est la plus grave que le monde ait connue depuis un demi-siècle et que ses caractéristiques témoignent d'inadaptations structurelles dans le fonctionnement du système économique mondial, constate que le cadre dans lequel s'inscrit la sixième session de la Conférence est très différent de celui des sessions antérieures. Conscients de la gravité des circonstances, les pays en développement ont adopté une attitude responsable et constructive, reflétée dans les propositions de la Plate-Forme de Buenos Aires. Il est souhaitable que les pays développés répondent de manière appropriée à ces propositions.

2. Le Guatemala fait partie du Marché commun centraméricain, qui continue de fonctionner malgré les convulsions dont souffre la région. Cependant, ces convulsions inspirent de profondes préoccupations au Gouvernement guatémaltèque et aux autres gouvernements intéressés quant au maintien d'une paix durable.

3. Les résultats de la sixième session devraient permettre d'engager une nouvelle étape historique dans les relations Nord-Sud. Les pays développés devraient prendre des mesures pour favoriser les exportations des pays en développement, et à tout le moins s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions. Ils devraient également éviter de prendre d'autres mesures protectionnistes, éliminer celles qui existent, et élargir le SGP.

4. Une autre question importante à régler à cette session est celle de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, que le Guatemala a signé le 1er juin 1983. Le représentant du Guatemala a pris note avec satisfaction de l'assistance financière offerte par la Norvège pour faciliter l'admission au Fonds commun de cinq pays en développement qui ne figurent pas sur la liste des pays bénéficiaires de l'offre de l'OPEP, et il souhaite que d'autres pays développés suivent cet exemple. En ce qui concerne le système financier et monétaire international, il appelle l'attention sur les possibilités de réformes définies dans la Plate-forme de Buenos Aires.

5. Le Guatemala a une tradition de coopération avec les autres pays en développement; il a notamment toujours été en faveur de la création de mécanismes de renforcement du processus d'intégration régionale. Il appuie donc les propositions énoncées à ce sujet dans la Plate-forme de Buenos Aires. Dans sa conclusion, le représentant du Guatemala insiste sur l'occasion offerte par la sixième session d'élaborer une stratégie commune pour surmonter la crise économique actuelle.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Mamouna Touré, ministre du commerce extérieur de la Guinée

1. M. TOURÉ (Guinée), après avoir donné lecture d'un message[27] du Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée, note que le choix de Belgrade pour la tenue de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'est pas fortuit, car la Yougoslavie est la patrie du maréchal Tito, pionnier du non-alignement au service de la paix, de la liberté et du progrès des peuples du tiers monde. La Guinée a toujours entretenu d'excellents rapports d'amitié et de coopération avec le peuple et les dirigeants yougoslaves.

2. Le représentant de la Guinée souligne que le déséquilibre structurel dû à la crise la plus aiguë que le monde ait connue depuis la grande dépression des années 30 met en péril la stabilité et assombrit les perspectives d'avenir des pays nantis comme des pays en développement. Récapitulant les caractéristiques de cette récession, il signale à titre d'exemple que, pour la première fois en quarante ans, les échanges mondiaux ont diminué en valeur de 6 %, ce qui a gravement touché les économies des pays en développement; à cause d'un protectionnisme occulte ou déclaré, ceux-ci ont vu les marchés des pays industrialisés se fermer à leurs exportations, ce qui leur a fait subir une perte nette de devises estimée à 200 milliards de dollars entre 1980 et 1982. Ce manque à gagner a accentué leur endettement, dont le montant est déjà exorbitant.

3. La délégation guinéenne souhaite que la sixième session de la Conférence permette de jeter les bases d'une véritable reprise économique mondiale, que ce soit dans le secteur des produits de base ou dans ceux du commerce, des questions monétaires et financières, du développement ou de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. S'agissant du commerce international des produits de base, les difficultés que les pays en développement connaissent dans la fixation des prix de vente de ces matières compromettent sérieusement leur processus de développement. Les anciennes colonies ont beaucoup de mal à modifier les rapports économiques injustes qui ont prévalu pendant l'ère coloniale, car les anciennes métropoles continuent d'exercer une mainmise économique à travers leurs monopoles industriels ou commerciaux, dont les bénéfices réduisent considérablement la part des ressources distribuées aux pays producteurs. Tous les pays doivent s'unir pour rechercher les moyens concrets de sortir de la crise économique qui met en danger la paix et la sécurité. Il est indispensable que les pays vendeurs et les pays acheteurs abandonnent les rapports d'exploitation qui

[27] Reproduit dans le volume I, annexe V, section A.

ont prévalu jusqu'ici et s'attachent à harmoniser leurs intérêts.

4. Malgré l'application du Programme intégré pour les produits de base et la décision de créer le Fonds commun, aucune action n'a été engagée pour éviter les fluctuations excessives des prix des produits de base qui ont atteint le plus bas niveau jamais enregistré. Il importe donc d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et de relancer les négociations sur des accords internationaux de produit, en vue d'accroître la participation des pays producteurs à la commercialisation, à la transformation, au transport et à la distribution de ces produits et de leur assurer un accès plus sûr aux marchés. L'adoption de mesures concrètes pour stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement est aussi impérative. L'extension du système Stabex[28] aux exportations des pays les moins avancés contribuera grandement à soutenir l'économie très fragile de ces pays. La question des produits de base revêt une importance cruciale car, dans 15 pays africains, un seul produit procure au moins 50 % des recettes d'exportations, et 80 % pour au moins trois d'entre eux. Prenant l'exemple de la bauxite produite dans son pays, le représentant de la Guinée montre à quel point le rapport entre le prix d'achat de la matière première et le prix de vente du produit transformé est injuste. La délégation guinéenne demande l'établissement d'un système équitable. A cet égard, la Guinée, qui a déjà signé et ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, lance un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils prennent les dispositions essentielles à l'entrée en activité du Fonds, au plus tard en septembre 1983.

[28] Voir note 5.

5. La profonde crise économique mondiale n'épargne aucun pays, malgré quelques signes de reprise dans certains pays développés. Les pays en développement, quant à eux, voient tout espoir de relance compromis par cette crise alimentée par des taux d'intérêt excessifs, par l'inflation dans les pays développés, et par des taux de change injustes. La délégation guinéenne propose que des décisions équitables et réalistes soient prises immédiatement en vue de réaménager la lourde dette des pays en développement et de transformer en dons au moins la part publique des dettes des pays les moins avancés. Ce ne seront là qu'expédients à court terme, car la solution fondamentale réside dans la participation plus efficace des pays moins nantis aux prises de décisions des institutions monétaires et financières internationales. Il est souhaitable à cet égard de retenir la proposition de convoquer une conférence internationale en vue de réformer les institutions monétaires et financières internationales.

6. S'agissant de la situation des pays les moins avancés, qui demande une attention particulière, il faut que les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait atteignent pour l'APD l'objectif de 0,15% de leur PNB fixé lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La délégation guinéenne a le ferme espoir que la sixième session de la Conférence marquera une étape importante dans les négociations globales Nord-Sud, grâce à la volonté politique de tous. Les pays du Sud, qui doivent renforcer et diversifier entre eux la coopération, doivent saisir cette occasion pour prendre des mesures concrètes à l'échelle sous-régionale et régionale, reposant sur le principe de l'autonomie collective et du respect des intérêts mutuels.

7. Enfin, la délégation guinéenne demande que le combat courageux que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO pour la défense de ses droits inaliénables bénéficie du soutien inconditionnel et de l'appui sans réserve de la communauté internationale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Carlos Correia, ministre du commerce et de l'artisanat de la Guinée-Bissau

1. M. CORREIA (Guinée-Bissau) dit que la communauté internationale est extrêment préoccupée par la dégradation des dialogues Nord-Sud et Est-Ouest et par l'aggravation de la crise économique mondiale, particulièrement dans les pays en développement. Selon le GATT, le taux de croissance de la production globale des pays en développement importateurs de pétrole est tombé à moins de 2 % en 1981/82, c'est-à-dire à son niveau le plus bas depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le commerce mondial régresse lui aussi, et l'inflation continue d'abaisser les termes de l'échange.

2. Les prix des produits de base ont reculé de 13 % en 1981 et de 17 % encore durant les trois premiers trimestres de 1982, entraînant une énorme perte de recettes pour les pays en développement qui restent fortement tributaires de leurs exportations de produits de base. Bien que la part des pays en développement dans les exportations mondiales d'articles manufacturés soit passée de 6,9 % à 10,4 % entre 1973 et 1981, pendant la même période les pays développés à économie de marché se sont partagé 79 % de l'augmentation en valeur des recettes d'exportation d'articles manufacturés, contre 12 % seulement pour les pays en développement. Ces chiffres montrent que le rythme de croissance des exportations de ces derniers, si croissance il y a, est trop lent pour leur donner un quelconque espoir de rattraper leur retard dans un avenir prévisible.

3. Compte tenu de l'interdépendance des problèmes économiques et du fait qu'aucun pays ne peut surmonter la crise tout seul, tous les pays du monde devraient s'unir pour faire en sorte que les ajustements nécessaires soient moins douloureux, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Pour ce faire, les pays développés devraient accepter de remettre réellement en cause

l'ordre international actuel. La crise, si elle devait se prolonger, ne pourrait conduire qu'à des convulsions sociales et politiques aux conséquenses incalculables.

4. La situation de la balance des paiements dans les pays en développement n'a fait que se dégrader de 1976 à 1981. De fait, même la balance positive des pays en développement exportateurs de pétrole a fléchi, tombant de 115 milliards de dollars en 1980 à moins de 20 milliards en 1982. Pendant la même période, la balance des paiements des pays industrialisés s'est redressée, passant de 4,45 milliards de dollars en 1980 à plus de 10 milliards en 1982. Ces chiffres montrent à l'évidence la grave situation économique des pays en développement.

5. Contrairement à la théorie économique classique, l'ajustement de ces déséquilibres au niveau mondial ne se fait pas d'une manière automatique, pour la bonne raison que cet ajustement comporte des coûts sociaux et politiques d'une ampleur inacceptable. Il appartient aux pays en développement les plus touchés par la crise de faire le maximum d'efforts pour trouver, de concert avec les pays industrialisés du Nord, une solution au problème de leur déficit. Il faut ouvrir des négociations globales et mettre en place des mécanismes pour étudier d'une manière intégrée toutes les questions fondamentales qui se posent dans l'économie mondiale et pour s'assurer que les politiques et les mesures prises par les Etats se conjuguent et se renforcent mutuellement.

6. Dans le secteur des produits de base, les problèmes qui se posent concernent la faim dans le monde et la dégradation des termes de l'échange. L'autonomie alimentaire est un impératif de tout premier ordre pour les pays en développement où, globablement parlant, la situation ne cesse d'empirer. Dans plus de 60 pays, la production de denrées alimentaires ne suit pas la croissance démographique. A ce propos, le représentant de la Guinée-Bissau lance un appel à la Conférence pour qu'elle fasse davantage dans ce domaine, conformément à sa résolution 105 (V) relative au commerce international des produits alimentaires.

7. Compte tenu des aléas de la production de produits de base résultant de phénomènes naturels et de la baisse des prix de ces produits, il faut, même en présence d'accords de produit, agir promptement pour que le Fonds commun entre en activité et pour assurer la conclusion d'un grand nombre d'accords internationaux de produit comprenant des dispositifs de stabilisation des prix. Les mécanismes existants de financement compensatoire du type Stabex[29] devraient être élargis et libéralisés. En un mot, il faut préserver le pouvoir d'achat des pays en développement pour assurer leur développement. Cependant, même si ce pouvoir d'achat était préservé, il faudrait le renforcer par des efforts accrus en vue de la transformation des produits de base dans les pays en développement eux-mêmes. Ce serait la meilleure façon, dans la conjoncture économique actuelle, de lutter contre la dégradation des termes de l'échange, à condition que ces efforts s'accompagnent d'une lutte déterminée contre le protectionnisme, d'un apport substantiel de capitaux et d'un transfert réel de technologie.

8. On s'accorde en général à reconnaître que le protectionnisme ne fait qu'aggraver la crise, en réduisant la productivité globale. Il joue notamment contre les investissements et les activités de transformation des matières premières dans les pays en développement. Il faut donc aménager un nouveau type de relations internationales. Pour ce faire, les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire devraient fournir les ressources financières nécessaires, non seulement au développement agricole orienté vers l'autonomie alimentaire, mais aussi à la transformation des produits primaires dans les pays producteurs eux-mêmes. Sans un accroissement substantiel de l'aide publique et privée au développement, tant bilatérale que multilatérale, les pays en développement seront contraints de réduire leurs programmes de développement dans des proportions incompatibles avec la paix sociale, voire avec la paix mondiale. Cet apport massif de capitaux en faveur des pays en développement est possible. Si une petite fraction des sommes fantastiques consacrées aux armements était affectée au développement des pays du tiers monde, la faim, la misère et le sous-développement ne seraient plus que de mauvais souvenirs. Malheureusement, l'APD a tendance à régresser et le recours aux capitaux privés devient prohibitif, en raison de la cherté du crédit.

9. Il faut mobiliser toutes les connaissances techniques disponibles au service du développement, mais les négociations sur un code de conduite pour le transfert de technologie n'ont pas encore abouti à un accord, malgré les efforts déployés par les pays en développement. Néanmoins, il faut poursuivre le dialogue dans le cadre des propositions du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI sur le système monétaire international.

10. Pour ce qui est du commerce entre pays en développement, ceux-ci, conformément au Programme d'action de Caracas, ont déjà adopté un système global de préférences commerciales entre pays en développement et établi un mécanisme de coopération entre organismes de commerce d'Etat. Pour aller plus loin dans ce domaine, l'assistance de la CNUCED et du GATT est nécessaire.

11. En matière de transports maritimes, il faut accélérer la ratification de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes[30], prendre les mesures législatives et réglementaires portant application du Code, et mettre en œuvre les mesures de répartition des cargaisons. Il faut aussi renégocier les accords dans le secteur du transport en vrac afin de permettre aux pays en développement de s'assurer une plus grande participation aux transports maritimes.

12. Evoquant les problèmes qui assaillent son pays, le représentant de la Guinée-Bissau rappelle que c'est un des pays les moins avancés et qu'il n'est pas épargné par les conséquences néfastes de la crise économique internationale. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a élaboré une stratégie de développement ayant pour objectif

[29] Voir note 5.

[30] Voir note 20.

de dynamiser tous les secteurs, l'agriculture en particulier, et de diversifier la production afin d'assurer l'autonomie alimentaire du pays. Mais celui-ci souffre d'un déficit de sa balance des paiements, d'un accroissement de sa dette, d'un taux d'inflation élevé — imputable au renchérissement des articles manufacturés et du pétrole — et de la chute des prix à l'exportation de ses produits de base. Il dépend de plus en plus de l'extérieur. Face à ces problèmes, la Guinée-Bissau a établi un programme de stabilisation économique et financière et elle espère, afin d'en favoriser l'exécution, organiser une conférence de bailleurs de fonds, en novembre 1983.

13. Pour conclure, le représentant de la Guinée-Bissau lance un appel à la compréhension et à la solidarité de la communauté internationale. La Conférence devrait prendre les décisions qui s'imposent, en tenant compte du fait que les peuples du monde attendent avec espoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Winston Shripal Murray, chef du Département de la coopération économique internationale, Ministère du plan économique et des finances de Guyana

1. M. MURRAY (Guyana) relève un paradoxe dans la situation actuelle : alors que des signes d'amélioration apparaissent dans les économies les plus importantes, les tendances négatives s'aggravent dans les pays en développement. On peut se demander s'il y aura effectivement une reprise soutenue qui pourra bénéficier même marginalement à ces pays. Inversement, on peut se demander si la création de conditions favorables à la croissance dans les pays en développement n'est pas la condition préalable d'une reprise mondiale saine et soutenue. A son avis, la création d'un environnement favorable dans les domaines des produits de base, du commerce et du financement est pour le moins un élément indispensable de la reprise. A plus long terme cependant, le maintien de cet environnement favorable exigera des changements structurels.

2. Les questions soumises à cette sixième session appellent une action positive et concrète. Dans cette perspective, la délégation guyanienne espère que les propositions réalistes de la Plate-forme de Buenos Aires seront acceptées à cette session. La Conférence devrait notamment prendre des décisions donnant effet au Programme intégré pour les produits de base. A court terme, il faut évidemment que le Fonds commun devienne opérationnel. Cela contribuera à la stabilisation des produits de base indispensable pour que les pays en développement puissent accroître leurs exportations. C'est justement à cause de la baisse de leurs recettes d'exportation qu'il est difficile à ces pays d'assurer le service de leur dette. Aussi, des mesures positives concernant les produits de base auront-elles également de bons effets dans les domaines du commerce et des questions monétaires et financières.

3. Dans le domaine du commerce, les tendances protectionnistes qui compromettent les exportations du monde en développement vers les pays développés doivent absolument être renversées. Il faut sensiblement améliorer les schémas de préférences en élargissant leur champ d'application et la gamme des produits visés. Dans le domaine des questions monétaires et financières, les propositions de la Plate-forme de Buenos Aires doivent aussi être étudiées avec attention, pour rechercher une amélioration immédiate. D'une manière générale, il faut à cette sixième session s'entendre sur un ensemble de mesures immédiates dans chacun des domaines susmentionnés, afin que les pays en développement puissent participer activement à la reprise économique.

4. Tout en recherchant la coopération des pays développés, il faut maximiser la coopération entre pays en développement. Dans cette perspective, l'appui que le système des Nations Unies a donné à l'élaboration de programme de coopération économique entre pays en développement doit être maintenu. A cet égard, le programme de travail de la CNUCED sur la coopération économique entre pays en développement est particulièrement important, ainsi que les négociations sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement.

5. La délégation guyanienne rend hommage à la CNUCED pour ses efforts inlassables dans tous les domaines susmentionnés, et souhaite qu'elle continue à jouer un rôle de catalyseur en ce qui concerne les questions du commerce et du développement. Le représentant du Guyana conclut en soulignant l'existence d'un lien inévitable entre le développement économique et la stabilité politique; de ce point de vue, les décisions de la session pourront contribuer utilement à la stabilité politique d'un monde interdépendant.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Jean-Robert Estime, ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti

1. M. ESTIME (Haïti) dit que, depuis la cinquième session de la Conférence, les relations économiques internationales se sont dégradées de manière alarmante, et que le moment est venu de tirer certaines conclusions sur ce que l'on peut considérer comme l'échec du dialogue Nord-Sud. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, les pays du tiers monde voient leur développement se ralentir et parfois s'enliser. La chute des cours

des produits de base et la baisse des recettes d'exportation qui en résulte, l'accélération de l'endettement et le ralentissement des transferts publics ont causé une situation dramatique et entraînent une réduction substantielle des investissements gouvernementaux et du niveau de vie des populations. Pour la première fois depuis les années 30, l'Amérique latine a enregistré entre 1981 et 1982 une diminution d'environ 2 % de son revenu moyen par habitant. A la sixième session, il faut donc s'interroger sur les véritables causes de cette crise, en démonter les mécanismes et en tirer des leçons. Pour sa part, Haïti a dégagé un certain nombre de conclusions.

2. Premièrement, il faut constater que les nations riches portent une lourde responsabilité car, dans leurs choix économiques et leur gestion financière, elles n'ont pas fait preuve de toute la rigueur qu'elles exigent souvent des autres. Elles sacrifient des possibilités d'investissement à des dépenses d'armement dangereuses et stériles et à des placements spéculatifs improductifs. Par ailleurs, désireux de remédier à la crise en jugulant l'inflation, les pays industrialisés ont provoqué une énorme récession, par une contraction globale de la demande et une réduction considérable de l'investissement, pénalisant les pays du tiers monde pour des fautes qu'il n'ont pas commises. Les sacrifices ainsi imposés amènent à s'interroger sur la valeur des théories qui inspirent les décisions des principaux responsables des affaires mondiales. Deuxièmement, il est manifeste que les pays nantis n'ont pas la volonté politique d'ouvrir un véritable dialogue et d'opérer les ajustements indispensables à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Et troisièmement, il est clair que les nations du tiers monde doivent d'abord compter sur leurs propres forces et mettre l'accent sur des actions concertées pouvant aboutir à une autonomie collective, grâce à une coopération efficace entre pays en développement. Ce sont là les lignes directrices du document de Quito, préparé par la CEPAL et le SELA.

3. Il est vrai que, dans certains pays à économie de marché, on note des signes de reprise, mais on ne saurait en attendre une solution durable au problème de la crise mondiale. Une restructuration progressive et méthodique de l'ordre actuel est nécessaire. C'est pourquoi Haïti appuie sans réserve la Plate-forme de Buenos Aires, en insistant particulièrement sur la nécessité d'une expansion des échanges commerciaux excluant toute forme de protectionnisme incompatible avec les engagements internationaux. De plus, il est indispensable que le Fonds commun pour les produits de base commence ses opérations sans tarder pour contribuer à stabiliser les marchés des matières premières.

4. Sur le plan financier et monétaire, il est urgent que les appels du Groupe des Soixante-Dix-Sept soient entendus afin que la communauté internationale puisse disposer des liquidités indispensables au développement de l'économie et du commerce dans le monde. Il importe surtout que des mesures soient prises sans délai pour augmenter les DTS et pour renforcer et assouplir les mécanismes de financement compensatoire. Parallèlement, il faut atteindre les objectifs acceptés pour l'APD et donner aux organismes internationaux les ressources nécessaires pour exécuter les tâches qui leur sont confiées. Le représentant d'Haïti rappelle à ce propos l'appel lancé par l'Administrateur du PNUD à la suite d'une diminution inquiétante des contributions volontaires des pays nantis.

5. Les pays les moins avancés ont particulièrement souffert de la crise internationale. En 1981, leur PIB par habitant a diminué de 0,6 %, leur production alimentaire a fléchi de près de 1 %, et le déficit global de leur balance des paiements a atteint le chiffre record de 8 milliards de dollars. A Manille, en 1979, les pays donateurs s'étaient engagés à doubler le plus tôt possible l'APD en faveur des pays les moins avancés; or cette aide a diminué. Le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés piétine, faute de moyens appropriés. Il faut demander instamment aux nations industrialisées de changer d'attitude, afin de permettre l'exécution d'un programme auquel elles ont librement adhéré. Certaines délégations ont heureusement confirmé leur intention d'atteindre l'objectif de 0,15 % du PNB fixé pour l'APD en faveur des pays les moins avancés. Les déclarations du Ministre français de l'économie des finances et du budget concernant l'extension du Stabex à l'ensemble des pays les moins avancés sont également encourageantes. Le représentant d'Haïti souhaite que ces pays aient aussi accès à d'autres mécanismes de développement mis en place par la Communauté économique européenne, notamment dans le cadre de la Convention de Lomé. Il lance également un appel aux pays d'Amérique du Nord pour leur demander d'examiner avec bienveillance toutes les mesures susceptibles de soutenir les recettes d'exportation des pays les moins avancés.

6. Dans la conjoncture actuelle, particulièrement délicate, il faut agir vite et solidairement, notamment en renforçant la coopération entre pays en développement. Parallèlement, il faut mobiliser l'opinion publique des pays riches en lui faisant comprendre que la solidarité effective avec les nations pauvres est non seulement un impératif moral, mais encore un facteur irremplaçable de croissance économique planétaire. Comme son président l'a déclaré solennellement à plusieurs reprises, Haïti est prêt à contribuer aux redressements salutaires qui assureront un rythme soutenu de croissance et répondront en particulier aux aspirations légitimes des populations du quart monde.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Idrissa Yaya, ministre du commerce, du développement industriel et des mines de la Haute-Volta

1. M. YAYA (Haute-Volta) exprime l'espoir que l'esprit de solidarité, qui a marqué la réunion récente du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires, régnera à Belgrade et permettra aux pays en développement de parvenir à des compromis constructifs avec leurs partenaires des pays développés, la crise économi-

que actuelle étant un phénomène global qui affecte l'ensemble des relations économiques internationales. La gravité de la crise est telle qu'il pourrait paraître utopique de fonder de grands espoirs sur les négociations de la Conférence. La délégation voltaïque reste cependant convaincue que la similitude des problèmes peut encourager tous les participants dans leur recherche de remèdes justes et salutaires pour tous.

2. La situation économique actuelle est la conséquence d'une gestion irrationnelle d'un système international fondé sur l'inéquité, le gaspillage et l'égoïsme. Depuis la cinquième session de la Conférence, les relations économiques entre le Nord et le Sud ne se sont pas améliorées au point de permettre une relance de leurs économies respectives. Cette observation reste valable dans tous les secteurs.

3. L'ampleur de la crise a conduit certains pays à adopter toute une panoplie de mesures qui ont étouffé des secteurs vitaux de l'économie des pays en développement. Des mesures protectionnistes sont appliquées pour freiner l'accès aux marchés des pays développés des produits en provenance des pays en développement. Ce phénomène, conjugué à la chute vertigineuse des prix des produits de base, a créé des situations dramatiques dans les pays en développement, dont bon nombre ne sont plus à même d'honorer les échéances de leur dette extérieure ni de faire face aux dépenses inhérentes à leur programme de développement. Que faire pour sortir de ce cercle vicieux quand les manipulations financières et monétaires annihilent tout effort de redressement ?

4. Dans une telle situation, il faut tout d'abord restructurer le commerce international et stabiliser les prix des produits de base. Pour des pays comme la Haute-Volta, à vocation essentiellement agro-pastorale, l'essentiel du PIB est constitué de produits non transformés issus du monde rural. Le déficit chronique de sa balance commerciale s'explique par la dégradation permanente des prix. Ce déficit, qui était de 10 milliards de francs CFA en 1971, est passé à 72 milliards en 1981. Le taux de couverture des importations par les exportations se situe régulièrement autour de 22 %. A cela, il convient d'ajouter la dépendance énergétique de la Haute-Volta vis-à-vis de l'extérieur. La facture pétrolière a représenté en 1981, 71 % des recettes d'exportation. Le reste ne suffit même pas à couvrir la facture alimentaire et encore moins l'exécution des programmes de développement. Pour assurer son redressement économique et social, la Haute-Volta s'est fixé des objectifs prioritaires : réalisation de l'autonomie alimentaire dans les prochaines années, meilleure couverture sanitaire du pays, lutte contre l'analphabétisme et modernisation de l'économie afin de la rendre plus dynamique.

5. La Haute-Volta attache une importance particulière à l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qu'elle a déjà ratifié; elle invite tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié l'Accord à le faire dès que possible pour qu'il puisse entrer en vigueur d'ici à janvier 1984, comme l'a recommandé le Groupe des Soixante-Dix-Sept. En ce qui concerne le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, la Haute-Volta déplore que sa mise en œuvre ait insuffisamment progressé. Bien qu'un certain nombre de pays aient respecté les engagements pris à la Conférence de Paris en septembre 1981, d'autres ne l'ont pas encore fait et le représentant de la Haute-Volta invite instamment ces pays à honorer leurs engagements sans plus tarder. A la Conférence de Paris, les pays les moins avancés avaient présenté des programmes précis qui devaient faire l'objet de tables rondes avec les partenaires au titre de l'assistance au développement, sous l'égide du PNUD et de la Banque mondiale. Depuis lors, trois tables rondes seulement ont eu lieu en Afrique. La Haute-Volta se prépare activement à organiser la sienne, et espère que ces rencontres se solderont par des résultats positifs.

6. L'endettement coûteux des pays en développement à l'égard du marché privé des capitaux et des sources publiques a introduit un nouveau déséquilibre dans leur économie. La hausse des taux d'intérêt, les mouvements de capitaux spéculatifs et l'instabilité des taux de change ont multiplié les charges financières des pays en développement à tel point que beaucoup d'entre eux sont obligés de réduire, voire d'abandonner, leurs projets de développement. En Haute-Volta, le rapport de l'endettement au PNB est passé de 6,3% en 1973 à 23,6 % en 1981. D'une façon générale, même si le rapport entre le service de la dette publique et les recettes d'exportation reste dans des limites raisonnables, l'accroissement de la dette publique directe et indirecte ainsi que la baisse des prix des produits à l'exportation risquent d'alourdir le déficit de la balance des paiements, d'autant plus que la Haute-Volta rencontre des difficultés à emprunter sur le marché des capitaux privés en raison du faible volume de ses exportations, du niveau modeste de ses investissements et des conditions aléatoires de son économie.

7. Ces chiffres indiquent non seulement la part de la Haute-Volta dans l'endettement global des pays en développement (lequel s'élève à près de 700 milliards de dollars), mais reflètent également les effets de la dégradation du système économique international actuel. La récession que traversent les pays en développement est plus une crise du système financier et monétaire que le résultat de leur endettement. C'est pourquoi la Haute-Volta appuie les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à une réforme du système monétaire international qui aboutirait à l'assouplissement des conditions de prêt du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays en développement. La proposition visant à porter à 45 % la part des pays en développement dans les quotes-parts du FMI est extrêmement importante. Le représentant de la Haute-Volta souligne aussi que beaucoup de pays développés n'ont toujours pas atteint l'objectif d'aide fixé à 0,7 % de leur PNB.

8. Une autre question importante est celle de la coopération économique entre pays en développement qui, loin de se substituer au dialogue Nord-Sud, est de nature à renforcer la complémentarité entre les économies des pays en développement. A cet égard, le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et le Programme d'action de Caracas devraient être actualisés et il faudrait s'efforcer de les appliquer avec plus de détermination.

9. La Haute-Volta se réjouit de voir que la Convention relative à un code de conduite des conférences

maritimes[31] a réuni, en avril 1983, le nombre de ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. En tant que pays sans littoral, la Haute-Volta porte un intérêt particulier au développement des transports maritimes, dont dépendent en grande partie ses transactions commerciales. Les frais de transport représentent généralement une fraction considérable du prix de ses exportations et de ses importations. Elle s'efforce donc de rationaliser l'acheminement de ses marchandises, tant au niveau national qu'en négociant avec les Etats voisins des facilités de transit. Cependant, elle attend beaucoup des décisions qui seront prises au niveau international pour atténuer les difficultés des pays sans littoral.

10. La Haute-Volta approuve les conclusions de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie a New Delhi et souhaiterait que la Conférence en tienne compte. La présente session a lieu à un moment particulièrement difficile pour l'économie de tous les pays, et c'est pourquoi certains en ont parlé comme d'un « rendez-vous de l'incertitude ». Même si quelques divergences subsistent entre le Nord et le Sud, le représentant de la Haute-Volta reste persuadé que, la volonté politique aidant, l'entente reste possible. Il faut espérer que le génie de l'homme, qui lui a permis de conquérir l'espace et de construire des armes de plus en plus destructrices, lui permettra de s'attaquer à des problèmes qui, pour sembler terre à terre, n'en sont pas moins déterminants pour l'avenir de l'humanité. Si la Conférence échouait, ce serait l'abdication totale des responsabilités. Personne n'est venu à Belgrade pour laisser empirer la situation. La Haute-Volta espère ardemment que les pays rejetteront leur égoïsme national pour ne voir que l'intérêt général.

[31] Voir note 20.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Iván Romero Martínez, représentant permanent du Honduras auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. ROMERO MARTINEZ (Honduras) dit que la sixième session de la Conférence donne aux pays la possibilité de s'entendre et de faire preuve d'une meilleure volonté politique pour l'instauration de nouvelles relations économiques internationales. Sa délégation est venue à la Conférence, préparée à jouer son rôle solidairement avec les pays en développement. La Plate-forme de Buenos Aires offre une base sérieuse et solide en vue de l'élaboration de solutions aux questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. La mise en œuvre des mesures proposées par cette dernière sera le point de départ d'une économie mondiale plus équitable, fondée sur la reconnaissance de l'interdépendance mutuelle et de nature à favoriser la création de conditions équitables pour tous. La crise économique internationale actuelle exige que l'on s'efforce sérieusement d'amener une reprise et de faire naître la volonté politique d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation.

2. La grave récession qui a paralysé la croissance, l'effondrement des prix des produits de base, l'accroissement du chômage, les taux d'intérêt élevés, l'inflation persistante, la dette toujours plus lourde des pays en développement et l'absence d'aménagements de structure dans les pays développés compromettent sérieusement les espoirs légitimes des pays en développement.

3. Ces pays devraient faire preuve de solidarité dans la recherche d'un objectif commun et, à cette fin, chercher à obtenir la conclusion d'accords de produit. En favorisant entre eux les échanges commerciaux, ils dynamiseraient leur intégration et ouvriraient de nouvelles possibilités de développement en coopération. En outre, ils devraient s'efforcer d'obtenir une amélioration des termes de l'échange et faire campagne pour l'abolition des obstacles tarifaires et non tarifaires imposés par les pays industrialisés à l'entrée de leurs produits manufacturés et semi-finis. Le Honduras a été déçu par l'intensification récente des mesures protectionnistes et par le fait que le dialogue Nord-Sud n'a pas encore donné les résultats souhaités.

4. Les pays en développement aimeraient voir les pays développés adopter des mesures pour promouvoir le transfert de facteurs de production dans les secteurs dans lesquels certains pays en développement jouissent d'avantages comparatifs. Ils aimeraient aussi voir mettre en œuvre des mesures qui favoriseraient l'expansion de leur capacité technologique en vue d'accroître leur participation au commerce mondial des articles manufacturés.

5. En matière de financement, les pays développés devraient s'intéresser davantage à l'établissement d'un mécanisme de financement destiné à compenser les déficits des recettes d'exportation des pays en développement, ce qui permettrait la mise en place d'organisations nationales de commercialisation et de distribution. A cet égard, le représentant du Honduras est heureux d'annoncer que son pays va signer avant la fin de la session l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Sa délégation est reconnaissante au Gouvernement norvégien d'avoir accepté de payer au Fonds commun les sommes dues par les cinq pays les moins avancés qui ne figurent pas sur la liste de l'OPEP.

6. En conclusion, le représentant du Honduras a demandé instamment à tous les pays représentés à la Conférence de faire preuve de compréhension et de bonne volonté dans la recherche de solutions qui conduisent à l'instauration d'une situation économique plus équitable et de meilleures relations entre les nantis et les indigents. Il a réaffirmé l'engagement de son gouvernement pour la cause de la paix et le désir de ce dernier de trouver des solutions négociées aux problèmes qui affligent la région latino-américaine.

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Péter Veress, ministre du commerce extérieur de la Hongrie

1. M. VERESS (Hongrie) dit que la sixième session de la Conférence a lieu dans une conjoncture politique et économique particulièrement défavorable. Etant donné que l'économie hongroise est une économie ouverte, elle est exposée aux chocs extérieurs, d'où l'importance vitale pour la Hongrie que les règles du commerce international soient pleinement respectées, que les relations financières internationales ne soient pas perturbées et que l'économie mondiale soit ordonnée et se prête à des prévisions.

2. La délégation hongroise estime, comme le Secrétaire général de la CNUCED, que toutes les parties doivent coopérer pour surmonter la crise. Des exigences réciproques ont été posées à cet égard dans plusieurs cas, dont quelques-unes ont été adressées directement ou indirectement à la Hongrie. La Hongrie souhaite quant à elle voir respecter les conditions suivantes : elle ne doit pas faire l'objet de discriminations sous prétexte qu'elle est un pays socialiste, ses exportations de produits agricoles ne doivent être entravées ni par un accès limité aux marchés ni par une concurrence artificielle sur les marchés tiers; enfin, ses exportations ne doivent pas être soumises à des mesures protectionnistes unilatérales. Or il n'y a guère eu de progrès dans ces domaines.

3. La Hongrie a dû faire appel par le passé à des capitaux étrangers pour procéder à des aménagements de structure dans son économie. Le service de cette dette représente un fardeau considérable compte tenu des taux d'intérêt effectivement pratiqués sur les marchés du crédit. Les mesures discriminatoires ou protectionnistes qui frappent les exportations hongroises ne font qu'aggraver la situation en limitant leur accès aux marchés mêmes des principaux créanciers vis-à-vis desquels la balance commerciale hongroise est en déficit chronique, alors que le seul moyen pour la Hongrie de rembourser sa dette serait d'accroître ses recettes d'exportation. La Hongrie demeure cependant convaincue qu'elle pourra maintenir et même améliorer progressivement sa situation car, outre ses propres efforts qui sont considérables, elle bénéficie de l'accès aux marchés extérieurs des pays socialistes dans le cadre du CAEM, qui ne connaît ni protectionnisme ni discrimination et où l'assistance économique ne reste pas un slogan vide de sens mais constitue bel et bien une réalité.

4. La Hongrie est préoccupée aussi de voir certaines puissances occidentales s'employer à créer un climat d'instabilité dans le commerce Est-Ouest, comme l'indique la récente Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg. Il est clair cependant que le développement et la reprise économiques ne peuvent se faire qu'au moyen d'une coopération entre les différents groupes de pays, fondée uniquement sur des considérations économiques. La contribution de la Hongrie à cette coopération internationale dépendra évidemment du rétablissement de relations commerciales Est-Ouest normales. Ces relations devront être fondées sur les principes de la nation la plus favorisée, de la non-discrimination et du respect effectif des obligations contractuelles. La Hongrie n'acceptera dans ce domaine que des résolutions qui se réclameront sans ambiguïté de ces principes.

5. Passant à la question du transfert de 0,7 % du PNB, le représentant de la Hongrie dit que son pays n'a pas voté pour la résolution en question car il la juge contraire au point de vue qu'il vient d'énoncer. Cela n'empêche pas la Hongrie de fournir une assistance économique appréciable aux pays en développement, et pour une part de son revenu national nettement supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE. La seule façon valable de mesurer l'assistance économique aux pays en développement est de comparer le volume de l'aide consentie aux bénéfices que l'on retire de ces pays.

6. La Hongrie attache une grande importance à la coopération économique avec les pays en développement, qu'elle compte accroître en renforçant les relations entre Etats, en organisant des campagnes de promotion commerciale et en envoyant des délégations faire à l'étranger des études de marché. Elle ne cesse d'améliorer son schéma de préférences et accorde toujours l'exonération complète de droits aux produits des pays les moins avancés. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque les importations en provenance des pays en développement ont progressé de 25 % depuis 1979, soit cinq fois plus que les importations totales de la Hongrie, qui a également accru ses importations de produits finis et semi-finis en provenance de ces pays.

7. La Hongrie envisage d'introduire de nouvelles formes de coopération dans les domaines de la production et de la commercialisation, par exemple les coentreprises et la coopération sur les marchés de pays tiers. Elle s'efforce d'adapter son assistance économique aux plans nationaux de développement et de former des cadres pour les secteurs et les infrastructures économiques de base. Elle pourrait apporter une aide particulièrement efficace dans les secteurs suivants : agriculture, industries alimentaires, adduction d'eau, transports, énergie et santé.

8. Compte tenu des efforts qu'elle déploie, la Hongrie s'estime en droit de demander à ses partenaires en développement de faire le maximum pour supprimer les obstacles à la coopération, et elle attache une importance particulière à la non-discrimination contre ses marchandises et ses services. Elle continuera à jouer son rôle dans la coopération économique internationale et intensifiera ses relations avec les pays en développement. Elle jugera la Conférence à ce que celle-ci pourra faire pour améliorer la situation de l'économie mondiale et alléger les charges imposées à l'économie hongroise.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Vishwanath Pratap Singh, ministre du commerce et des approvisionnements de l'Inde

1. M. SINGH (Inde) dit que sa délégation est venue à Belgrade dans un esprit de compréhension et de coopération, non pour « marquer des points » dans la discussion, mais pour tenter de résoudre des problèmes qui ont déjà eu d'incalculables conséquences. Croire que la crise actuelle peut être surmontée d'un seul coup par le jeu de quelque cycle inévitable de reprise économique est, au mieux, une vue de l'esprit. La crise est globale et multisectorielle, et elle a été aggravée par le volume insuffisant des apports de ressources, notamment de ceux qui sont assortis de conditions libérales, par l'inflation, le niveau élevé des taux d'intérêt, les fluctuations et l'instabilité persistante des taux de change, la rigueur des politiques de prêt, l'effritement du système commercial multilatéral et les obstacles opposés au transfert de technologie. Bien que ces faits soient largement admis, les efforts pour dégager les orientations concrètes qui en découlent ont été insuffisants. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a insisté à juste titre sur la nécessité d'une approche intégrée de toutes les questions qui se posent.

2. La croissance et le développement des pays en développement et la reprise de l'économie mondiale sont étroitement liés et solidaires; il est par conséquent dangereux de présumer que la reprise dans un seul groupe de pays suffira à relancer le développement et la croissance des pays en développement. En revanche, ces derniers peuvent beaucoup contribuer à hâter la reprise économique mondiale et, simultanément, tirer profit de la relance amorcée dans les pays développés. Il ressort de certaines études qu'entre 1973 et 1981 les échanges mutuels des pays développés à économie de marché n'ont progressé que de 13,4 %, alors que leurs exportations vers les pays en développement se sont accrues de 20,6 %. Pendant la même période, la part des exportations des pays développés à économie de marché vers les pays en développement dans le commerce mondial est passée de 12 % à 15,7 % et celle du courant inverse de 14 % à 18,7 %, ce qui montre que, sans le pouvoir d'achat et la capacité d'importation des pays en développement, la récession dans les pays développés aurait été beaucoup plus grave. Par ailleurs, les pays en développement ont pris de plus en plus d'importance sur les marchés financiers internationaux. Ce serait certainement une tragique erreur que de perdre de vue, dans l'euphorie d'une fragile reprise, les exigences de l'interdépendance entre les nations.

3. La Déclaration économique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, et la Plate-forme de Buenos Aires ont défini un programme d'action spécifique de la communauté internationale, dont la mise en œuvre ne doit pas être subordonnée à une quelconque possibilité de reprise. Le Président de la Banque mondiale, dans son allocution à la Conférence[32], a fait valoir que les nations industrialisées ne pouvaient parvenir à une reprise durable et soutenue que si les pays en développement se redressaient eux aussi, et le Directeur général du GATT a déclaré que la communauté internationale ne pouvait attendre la reprise pour refouler les mesures protectionnistes et prendre de nouvelles dispositions afin de libéraliser les échanges.

4. Pour stimuler la reprise et une croissance soutenue, il faut accorder la plus grande attention aux trois secteurs clés et interdépendants que sont les produits de base, le commerce et les questions monétaires et financières. Une impulsion nouvelle doit être donnée au Programme intégré pour les produits de base, notamment aux accords de produit, au Fonds commun et aux mesures de stabilisation des prix. Il faut concrétiser l'initiative prise à la cinquième session de la Conférence concernant la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base. Le représentant de l'Inde souligne la nécessité d'appuyer la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept relative à une conférence de négociation sur les cadres généraux de coopération internationale dans ces domaines.

5. La notion de commerce mondial vu comme un «moteur de croissance» met en évidence les liens qui existent entre le commerce et le développement, perdus de vue ces dernières années. Le slogan « le commerce et non l'aide » a conduit les pays en développement à adopter des stratégies orientées vers l'exportation. L'espoir que ce processus augmenterait le revenu et la demande d'importations dans les pays en développement, qui s'offriraient ainsi mutuellement des débouchés, a été déçu; le commerce mondial s'est contracté et les gains des uns ont été acquis aux dépens des autres. Le système commercial international a fait apparaître une tendance de plus en plus marquée à l'introversion plutôt qu'à la libéralisation. En lieu et place des mesures d'aménagement audacieuses qu'auraient dû prendre les pays industrialisés, on a tenté de régulariser le commerce dans une optique ponctuelle, par le biais d'un protectionnisme « sur mesure » et d'un « encadrement » des arrangements commerciaux. Si tel ou tel secteur économique d'un pays en développement fait preuve de dynamisme, ce pays est accusé de provoquer une « désorganisation du marché ». Les pays en développement, sans véritable pouvoir de rétorsion, sont naturellement désavantagés. Il arrive bien souvent qu'un traitement préférentiel, même modeste, ayant été accordé aux exportations de pays en développement soit aujourd'hui progressivement retiré en raison de prétendues différences de niveau de développement ou de capacité concurrentielle entre pays en développement. Etablir de subtiles distinctions entre pays en développement revient à fausser les priorités et à méconnaître l'écart croissant qui sépare les pays en développement des pays développés.

6. Aujourd'hui, avec la forte baisse des apports de ressources réelles auy pays en développement, ces derniers doivent nécessairement compter de plus en plus sur leurs échanges. La Plate-forme de Buenos Aires envisage un programme préconisant essentiellement l'application du principe du *statu quo* pour les mesures de pro-

[32] Voir section C ci-après.

tection, l'élimination de toutes mesures préjudiciables au commerce des pays en développement ou incompatibles avec les engagements internationaux des pays industrialisés. Elle prévoit également des programmes précis d'aménagement de structures dans les secteurs où, depuis longtemps, on applique des mesures protectionnistes et accorde des subventions. Simultanément, elle préconise certaines mesures positives de libéralisation du commerce en faveur des pays en développement.

7. Il a été fait allusion au prétendu protectionnisme des pays en développement et à la nécessité d'une ouverture de leurs marchés. Les restrictions qu'ont pu appliquer ces pays s'expliquent par de graves difficultés de balance des paiements, accentuées surtout par les limites imposées à l'accès de leurs produits aux marchés et le volume insuffisant des apports de ressources. Il n'est guère réaliste de penser que les pays en développement continueront à ouvrir leurs marchés si leurs perspectives d'exportation diminuent et si leur déficit en compte courant demeure colossal. Qui plus est, la perte de pouvoir d'achat à l'étranger des pays en développement entraîne à son tour une nouvelle diminution des exportations et des pertes d'emplois dans les pays industrialisés.

8. Dans le domaine du financement, la baisse des recettes d'exportation, le fardeau du service de la dette, la contraction des prêts des banques privées et la diminution de l'APD, en valeur réelle, ont engendré de graves problèmes de liquidités pour les pays en développement, affectant même leur stabilité politique. Dans l'ensemble, les objectifs d'APD acceptés par tous les pays sont loin d'être atteints. Il faut remédier à la pénurie aiguë de liquidités globales en utilisant plusieurs mécanismes, notamment en prévoyant une allocation substantielle de DTS au titre du développement et une augmentation suffisante des quotes-parts. L'IDA devrait être en mesure d'augmenter considérablement ses prêts, en valeur réelle. Il faut réviser les conditions d'octroi de ressources par le canal des institutions financières multilatérales, pour qu'elles soient adaptées aux priorités des pays en développement dans le secteur social et en matière de développement. Il convient d'adopter une approche globale de la charge écrasante de la dette, qui a amené de nombreux pays au bord du gouffre, afin d'empêcher tout retour de cette situation et d'arriver à une solution durable. Alors que les pays en développement manquent cruellement de ressources, les dépenses mondiales d'armements — plus de 650 milliards de dollars en 1982 — dépassent le revenu total d'environ la moitié de la population mondiale vivant dans les 50 pays les plus pauvres. La Plate-forme de Buenos Aires contient, au sujet des questions financières et monétaires, un certain nombre de propositions qui doivent être examinées avec soin.

9. Les systèmes et organismes économiques internationaux ont été soumis à de fortes tensions ces dernières années. Conçus pour répondre aux problèmes de l'après-guerre, ils se trouvent aujourd'hui confrontés à des questions et problèmes d'ampleur jusqu'alors insoupçonnée, et ils doivent être adaptés d'urgence pour mieux répondre aux besoins du développement des pays en développement. La nécessité de réformes est généralement admise et le représentant de l'Inde espère qu'il sera donné suite rapidement à l'appel lancé à New Delhi par la conférence au sommet des pays non alignés en faveur d'un conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement. La situation dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés est particulièrement grave. Il faut accélérer l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et faire prendre conscience de l'urgence du problème en cause.

10. Une crise globale appelle une solution globale, et c'est la raison pour laquelle la conférence au sommet des pays non alignés a instamment demandé aux chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les pays de participer à la trente-huitième session de l'Assemblée générale pour procéder à une évaluation collective en vue de trouver des solutions rapides et justes à certains des grands problèmes mondiaux. Il ne suffit pas de reconnaître l'existence d'une crise et la nécessité d'une action, ni de dégager des conclusions purement abstraites. A sa sixième session, la Conférence ne doit pas adopter de déclarations générales ou s'enfermer dans de pieuses platitudes : elle doit prendre un engagement international au regard de programmes d'action précis et constructifs, à exécuter dans les secteurs interdépendants de l'économie mondiale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Ali Wardhana, ministre coordonnateur pour l'économie, les finances et l'industrie et pour l'encadrement du développement de l'Indonésie

1. M. WARDHANA (Indonésie) souligne que la sixième session de la Conférence se tient dans le contexte politique international le plus défavorable et à un moment où l'économie mondiale connaît une crise d'uneampleur sans précédent. Mais si cette crise atteint tous les pays, elle a des incidences particulièrement désastreuses pour les pays en développement. Elle a en outre réduit encore davantage l'efficacité et la viabilité des structures déjà inadéquates des relations économiques internationales, plus particulièrement dans les domaines commercial, monétaire et financier.

2. Dans un grand nombre de pays en développement, le PIB par habitant a effectivement reculé. Les prix en valeur constante des produits de base qu'ils exportent sont tombés au niveau le plus bas enregistré depuis trente-cinq ans. Les possibilités d'accès de leurs produits manufacturés sur les marchés des pays développés sont de plus en plus restreintes. Le déficit de leur balance des paiements et le fardeau de leur dette ont atteint des niveaux alarmants. Alors que les taux d'intérêt sur les prêts qu'ils avaient contractés à l'étranger augmentaient, les apports financiers dont ils bénéfi-

ciaient diminuaient progressivement, ce qui a entraîné une réduction correspondante de leur capacité d'importation et, par voie de conséquence, une réduction des exportations qu'ils recevaient des pays développés, enchaînement qui fait peser la menace d'une contraction cumulative de l'activité économique mondiale. De ce fait, presque tous les pays en développement ont dû réduire des activités vitales pour leur développement et certains d'entre eux sont au bord de l'effondrement économique.

3. On a dit que l'on commençait à constater une reprise économique dans certains pays développés et que ses effets bénéfiques auraient des retombées pour les pays en développement. L'Indonésie serait bien sûr heureuse d'une telle reprise car, au même titre que tous les autres pays en développement, elle a souffert des conséquences directes de la faiblesse de la demande, de l'effondrement des prix, de l'accroissement du protectionnisme et de la hausse des taux d'intérêt dans les pays développés; la reprise qui s'est manifestée dans certains pays industriels est encore trop précaire pour que l'on puisse en conclure avec un certain degré de certitude qu'elle va vraiment déboucher sur une reprise soutenue et globale. Pour que cette reprise gagne en dynamisme et soit durable, il faut qu'elle soit accompagnée d'efforts résolus pour remettre en route le processus de développement, et plus spécialement pour accélérer la croissance économique dans les pays en développement.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné à juste titre qu'une action sur ces deux fronts doit être au centre des préoccupations de la Conférence, et tous les pays devraient œuvrer ensemble à partir de là pour l'adoption et l'application effective de mesures concrètes et de programmes d'action.

5. L'un des éléments significatifs dans le contexte actuel est la place beaucoup plus grande occupée par les pays en développement sur la scène économique mondiale. Il n'est pas possible de concevoir une économie globale saine sans leur participation active et dans des conditions équitables. Ces pays jouent déjà un rôle important dans la production mondiale en tant que marchés, en tant que sources de matériaux essentiels et même en tant que sources de moyens financiers. A l'avenir, il va inévitablement se créer chez eux de nouveaux centres de croissance dynamique où un développement économique intensifié apportera d'immenses possibilités d'une nouvelle expansion du commerce et du développement industriel.

6. Dans un monde où l'interdépendance devient tous les jours plus grande, le bien-être économique et la stabilité politique des pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont de plus en plus étroitement liés. L'amélioration de l'économie des pays développés entraînera de meilleures perspectives de croissance pour les pays en développement. Réciproquement, les progrès enregistrés par les pays en développement contribueront à coup sûr à revivifier l'économie des pays développés, actuellement en stagnation. Ainsi, plutôt que de s'accrocher à des notions préconçues et de continuer à réagir de façon stéréotypée, les pays devraient mettre en œuvre leur capacité collective et manifester la volonté politique nécessaire pour relever les défis que pose l'interdépendance mondiale et s'attaquer aux problèmes qui en découlent, sur la base de l'intérêt et de l'avantage mutuels. Cette interdépendance globale s'est aussi manifestée dans la façon dont les grands problèmes auxquels l'économie mondiale est actuellement confrontée se conjuguent et se répercutent les uns sur les autres dans des conditions de complexité croissante et avec une intensité toujours plus grande. C'est pourquoi il ne faut pas chercher à les résoudre séparément et par des mesures au coup par coup, ni en adoptant des politiques de repli et de concentration sur soi-même. De plus, il ne peut ni ne doit y avoir de renoncement au multilatéralisme.

7. Le fait que certains pays développés semblent toujours ne pas accepter l'idée de négociations globales ne diminue en rien la validité objective de cette solution. C'est seulement dans le cadre de négociations de ce type qu'il sera possible de s'attaquer efficacement aux problèmes les plus fondamentaux du réaménagement des structures et des réformes systématiques et, à partir de là, de créer les conditions essentielles à la stabilité et à la prospérité à long terme de toutes les nations et de tous les peuples.

8. Lors de la préparation de la sixième session de la Conférence, les pays en développement se sont employés diligemment et consciencieusement à formuler une position commune et des propositions concrètes concernant les questions inscrites à l'ordre du jour. Leurs vues et propositions sont présentées dans la Déclaration économique sur laquelle a débouché la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi et dans la Plateforme de Buenos Aires, adoptée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Elles reflètent à la fois l'approche conceptuelle et pratique que les pays en développement entendent adopter face au double objectif de la reprise globale et de l'accélération du développement de leur économie, ainsi que leur esprit de compréhension et de coopération dont ils espéraient qu'il trouverait un écho auprès des pays développés à l'occasion de la Conférence.

9. L'Indonésie attache une importance spéciale à quelques problèmes clefs. Le premier est qu'en tant que gros producteur et gros exportateur elle est extrêmement préoccupée par la situation pratiquement catastrophique qui existe actuellement sur les marchés mondiaux des produits de base. Dans toute action internationale concertée visant à remédier rapidement à la crise actuelle, il convient de continuer à mettre avant tout l'accent sur l'adoption de mesures visant à stabiliser les cours à des niveaux rémunérateurs. A cet égard, la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base ne doivent connaître aucun nouveau retard. Il faut réunir au plus tôt des conférences de négociation en vue de la conclusion rapide d'accords ou d'arrangements internationaux relatifs aux produits figurant sur la liste du Programme intégré pour les produits de base et pour lesquels il n'existe pas encore d'accord ou d'arrangement de ce type, et accélérer le rythme général des travaux préparatoires.

10. Le deuxième problème clef devant retenir l'attention en priorité est celui de la nécessité d'assurer, dans le cadre de mesures et de mécanismes de coopéra-

tion internationale, une plus grande participation des pays en développement aux questions concernant la transformation, la commercialisation, le transport et la distribution des produits de base qu'ils produisent. L'Indonésie est également intéressée au plus haut point à accélérer les efforts en vue d'instaurer une facilité complémentaire pour compenser les déficits des recettes tirées de l'exportation des produits de base.

11. En ce qui concerne les questions monétaires et financières, les très graves difficultés de balance des paiements que connaissent les pays en développement peuvent être considérées dans une large mesure comme le résultat de la brutale dégradation de leur environnement extérieur. La Plate-forme de Buenos Aires propose des mesures immédiates et synergiques pour arrêter et renverser la tendance actuelle au ralentissement de l'activité économique en suscitant une augmentation rapide et substantielle des liquidités et des moyens de financement mis à la disposition des pays en développement, notamment l'octroi sans délai d'une aide qui permette d'éliminer les contraintes imposées par le fardeau extrêment élevé de la dette et l'amélioration substantielle des conditions dont est assortie l'assistance au titre des paiements. Parmi les mesures proposées, la délégation indonésienne espère qu'une attention particulière sera accordée à la proposition concernant l'émission d'un montant adéquat de nouvelles allocations de DTS. Il conviendra de rechercher comment les pays développés pourraient céder une partie de leur part de ces nouvelles allocations aux pays en développement.

12. Ces mesures auraient un effet synergique, d'autant plus qu'en augmentant les liquidités et les moyens de financement à la disposition des pays en développement, on contribuerait à combattre la récession; parallèlement, l'amélioration du contexte commercial et la croissance des marchés contribueraient de façon significative à faire intervenir un ajustement dans les pays en développement. Mais la délégation indonésienne est aussi convaincue que, s'il est urgent de prévoir un programme de mesures à court terme, la communauté internationale doit également mettre en route un processus de réforme à long terme pour corriger les insuffisances structurelles des systèmes monétaire et financier internationaux.

13. Passant à la question du commerce international, le représentant de l'Indonésie a souligné qu'il y avait eu érosion continue des principes fondamentaux et des obligations contractuelles régissant les relations commerciales internationales. La montée du protectionnisme et le renforcement des obstacles commerciaux aux exportations des pays en développement, évolution se traduisant souvent par le recours à des solutions unilatérales et bilatérales aux problèmes commerciaux, se généralisent, et les mesures à prendre pour remédier à cette situation doivent porter sur tous ces problèmes. Tout d'abord, un accord doit intervenir pour mettre fin aux tendances protectionnistes et pour réduire progressivement les obstacles mentionnés plus haut. Ensuite, il faut adopter des mesures aux niveaux international et national pour améliorer et renforcer le système commercial international et pour mettre au point et appliquer des politiques positives d'aménagement des structures, afin d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. Les pays développés doivent mettre en route un programme systématique pour améliorer l'accès des produits en provenance des pays en développement sur leurs marchés, produits dont les avantages comparatifs ne cessent d'augmenter. En l'absence d'aménagement des structures, la libéralisation du commerce en faveur des pays en développement reste un objectif dur à atteindre.

14. S'il y a lieu de concentrer l'attention sur les principaux problèmes dont la Conférence est saisie, il ne faut pas pour autant perdre de vue les autres questions, plus spécialement celles qui ont trait aux très graves problèmes auxquels les pays les moins avancés ont à faire face. La contraction des flux d'aide multilatérale à des conditions de faveur à la suite de la crise économique actuelle a eu des effets particulièrement désastreux pour ces pays, et il en résulte une véritable menace pour leur survie même. La reconnaissance globale de leur situation désespérée s'est manifestée, notamment, dans le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à Paris en 1981; mais les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce programme sont loin d'être satisfaisants. La Conférence doit s'efforcer d'obtenir cette mise en application sans nouveau retard.

15. Il ne faut pas non plus oublier la situation difficile des pays en développement sans littoral ou insulaires dont la situation géographique défavorable a rendu l'économie particulièrement vulnérable aux effets néfastes de la crise économique actuelle et dont la capacité globale de faire face aux difficultés croissantes s'est trouvée réduite en conséquence.

16. La situation économique internationale actuelle fait bien ressortir combien il importe de renforcer encore davantage la coopération économique et technique entre pays en développement, coopération qui, en tant que moyen essentiel à l'institution de nouvelles relations ou au développement des relations existantes dans les domaines commercial, financier et industriel et dans d'autres domaines de coopération entre pays en développement, donnerait à son tour un élan supplémentaire au processus de développement de l'économie mondiale dans son ensemble. Il est encourageant de noter que divers plans de mise en œuvre du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective sont à l'étude dans le cadre de la CNUCED. La délégation indonésienne espère qu'au cours de la présente session une décision sera prise pour assurer la mise en œuvre intégrale de la résolution 127 (V) de la Conférence, ce qui permettra au secrétariat de la CNUCED et aux autres organisations internationales compétentes d'apporter aux pays en développement l'appui technique, administratif et financier dont ils ont grand besoin dans leurs efforts en commun dans ce domaine.

17. Les représentants des pays développés ont déclaré à maintes reprises que les pays en développement devaient assumer la responsabilité principale de leur propre développement, ce qui semble signifier que si seulement ces pays géraient leur développement économique de façon plus efficace et plus responsable, ils ne se trouveraient pas dans une situation aussi difficile. Mais la crise économique mondiale qui se prolonge a amplement démontré qu'un point de vue aussi simpliste

est de moins en moins défendable. Un grand nombre de pays en développement, malgré les politiques responsables et efficaces qu'ils ont poursuivies de façon systématique en matière de développement et malgré la croissance continue qu'ils enregistrent encore, même dans la situation mondiale de plus en plus difficile, se trouvent maintenant dans de grandes difficultés du fait de la conjoncture difficile aux effets de laquelle ils ne peuvent échapper et sur laquelle ils n'ont guère de prise.

18. Les progrès du développement en Indonésie illustrent bien cette situation. Pendant la décennie passée, l'économie indonésienne a connu des résultats encourageants, avec un taux de croissance réel moyen de 7 % pour les cinq dernières années, et ce pays a atteint presque tous les objectifs prévus dans son plan de développement. En ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure et les industries de base, financés de plus en plus sur l'épargne nationale, les objectifs ont aussi été atteints. L'Indonésie a adopté une politique monétaire et budgétaire prudente et circonspecte, même pendant les périodes d'affluence que lui ont valu ses revenus pétroliers, ce qui lui a permis de résister pendant une période considérable aux effets de la crise extérieure prolongée. Mais, à l'heure actuelle, la situation économique internationale défavorable engendrée par la récession et la contraction de l'activité économique au niveau mondial lui ont valu une brutale dégradation de sa situation financière extérieure. Une chute brutale des recettes que l'Indonésie tire de l'exportation de ses principaux produits non pétroliers et un recul considérable du revenu net tiré du pétrole, ajoutés à la croissance continue des importations de produits essentiels, ont contribué à engendrer des déficits substantiels à la fois dans les comptes courants et dans la balance globale des paiements. Le Gouvernement indonésien a pris des mesures rapides et énergiques pour renverser cette évolution négative. Il a réduit ou supprimé les subventions accordées pour certains articles (produits alimentaires, produits pétroliers et engrais), adopté un budget d'austérité et dévalué la monnaie de 28 %; il a également revu le calendrier d'exécution d'un certain nombre de projets de développement et adopté des mesures monétaires et fiscales pour accroître l'épargne nationale.

19. Il n'en reste pas moins, cependant, que la capacité de l'Indonésie de maintenir son développement à un niveau qui assurerait une amélioration continue du niveau de vie de sa population ne dépend pas entièrement de la politique nationale de son gouvernement, mais qu'elle est liée à la possibilité d'accéder sans restrictions aux marchés de ses partenaires commerciaux et de continuer à pouvoir recevoir des moyens de financement de l'extérieur. Toute autre chose mise à part, l'expérience de l'Indonésie en matière de développement montre clairement à quel point il est vrai que, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, des progrès économiques soutenus ne sont possibles sur le plan national que si des progrès analogues peuvent être assurés également au niveau mondial.

20. La crise économique actuelle a démontré le caractère de plus en plus inadéquat des systèmes économiques internationaux existants pour faire face aux problèmes du développement global. Il y a donc non seulement une crise du point de vue des problèmes insolubles qui apparaissent dans tous les pays, mais aussi une crise dans les structures et modalités de la coopération économique multilatérale. Les périodes de grande adversité comportent toujours une menace, mais elles offrent aussi parallèlement la possiblité d'effectuer des changements fondamentaux. La délégation indonésienne espère sincèrement que les participants à la Conférence feront preuve de la vision politique indispensable pour profiter de la conscience croissante des intérêts et de l'interdépendance mutuels, et qu'ainsi la crise actuelle leur fournira l'occasion d'édifier un système économique international plus équitable et plus viable, pour le plus grand bien de tous les pays. S'il en était ainsi, la sixième session de la Conférence marquerait véritablement le début d'une ère nouvelle et plus prometteuse dans la coopération internationale aux fins du développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Mohammad Nasser Sherafat, ministre plénipotentiaire de la République islamique d'Iran

1. M. SHERAFAT (République islamique d'Iran) dit que la crise actuelle a un caractère structurel en ce sens qu'elle résulte d'inégalités inhérentes au système économique international. Ces inégalités se font jour notamment dans les termes de l'échange et se traduisent par un déficit pour les pays en développement et un excédent pour les pays développés. La course aux armements entre l'Est et l'Ouest et les conflits régionaux sont une autre source de déséquilibre, les pays du tiers monde devant consacrer d'immenses ressources à leur défense au détriment des activités de développement économique et social. Sur le plan monétaire, la dette de ces pays ne cesse de s'alourdir, tandis que le monde industrialisé manipule délibérément les marchés des changes et de capitaux et fait obstacle au mouvement des liquidités. La propagation des modes de vie et de consommation occidentaux entraîne les pays en développement dans des dépenses inconsidérées qui favorisent la production et les exportations des pays industriels. Le tiers monde doit prendre garde à cette évolution qui le rend de plus en plus fortement tributaire des pays nantis.

2. Les stratégies de croissance à l'occidentale ont provoqué, dans les pays en développement, un clivage qui oppose secteur moderne et secteur traditionnel, zones urbaines et zones rurales, riches et pauvres. Les grandes puissances exploitent les immenses ressources et le vaste marché de ces pays, y aggravant ainsi la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

3. Le transfert de technologie, dont il est si souvent question dans les instances internationales, se ramène en fait à l'exportation de produits coûteux des nations industrialisées vers les pays en développement, lesquels

voient ainsi disparaître des activités traditionnelles qui étaient l'expression même de leur culture.

4. Dans le secteur de l'industrie, le modèle de croissance des pays développés ne correspond pas nécessairement aux besoins des pays en développement et a entraîné, pour ces derniers, une progression des importations qui n'a fait qu'alourdir leur dette.

5. Les signes de reprise économique récemment observés dans certains pays industrialisés paraissent assez aléatoires et résultent surtout d'une évolution s'opérant au détriment des pays en développement. En effet, le recul de l'inflation dans plusieurs pays développés résulte en partie de la chute des prix des matières premières qu'ils achètent au tiers monde. La hausse des prix du pétrole exporté par ce dernier, à laquelle on a voulu imputer tous les maux de l'économie internationale, a fini par cesser et les cours sont même en baisse depuis quelques années. Or la crise persiste et c'est donc bien ailleurs qu'il faut en chercher les causes.

6. Le moment est venu pour les pays en développement de faire le point de la situation et d'essayer eux-mêmes de la redresser. Leurs problèmes financiers et économiques ne pourront pas être réglés par recours à des solutions de fortune ou à des remèdes temporaires, par exemple au moyen de prêts de pays industrialisés et d'institutions financières internationales, dont le seul effet est de différer l'effondrement de l'économie mondiale.

7. Il faut instaurer un nouvel ordre économique international s'inspirant des valeurs culturelles et spirituelles des sociétés en développement. Les nations du tiers monde ne sont pas armées pour assimiler les modes de croissance et de consommation des sociétés matérialistes, de l'Est ou de l'Ouest. Elles doivent donc s'émanciper et se développer en s'unissant pour exploiter leurs ressources naturelles, dans l'intérêt bien compris de leurs peuples.

8. Les pays du tiers monde doivent par ailleurs s'attacher tout spécialement à acquérir des technologies adaptées à leurs besoins et à coopérer entre eux, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

9. Compte tenu de ces considérations, la délégation iranienne appuie la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept en faveur d'une refonte de la structure des relations économiques dans le monde. A son avis, l'interdépendance et le besoin de coopération qui caractérisent la conjoncture ne sont pas synonymes d'application de la loi du plus fort. Le dialogue Nord-Sud doit être une véritable concertation, qui ne soit pas utilisée par les pays industrialisés dans leur propre intérêt, à seule fin de s'assurer des débouchés plus lucratifs.

10. Sans vouloir nier que les problèmes politiques aient une origine économique, la délégation iranienne estime que, tant que les pays avancés n'auront pas modifié leur attitude politique dans le sens d'une plus grande justice, il serait vain de chercher à régler les problèmes économiques. C'est de cette illusion que procède l'impuissance actuelle des organisations internationales.

11. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de même que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, sont restés pratiquement lettre morte. Certaines institutions financières et monétaires internationales sont inaptes, par nature, à faire quoi que ce soit pour réformer l'économie mondiale dans le sens souhaité par les pays en développement. La délégation iranienne appuie l'appel lancé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept en vue d'une révision profonde de la structure de ces institutions pour les rendre plus conformes aux réalités économiques et politiques de l'heure. Le FMI et la Banque mondiale ont failli à leur mission en servant des objectifs politiques étrangers à leur vocation première. Initialement conçus pour servir l'intérêt des pays développés, ils répondent essentiellement aux aspirations politiques partisanes de ces pays. Le Fonds et la Banque ont, par exemple, accordé des prêts au régime raciste d'Afrique du Sud, contrevenant ainsi aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour sa part, la République islamique d'Iran s'est heurtée, depuis la victoire de sa révolution, à une politique systématique de discrimination et d'obstruction, voire d'agression militaire. Toutes ces manœuvres sont le fait d'une idéologie matérialiste qui, sous couvert de différends purement verbaux entre certaines puissances, vise en réalité à anéantir dans le tiers monde toute indépendance, d'ordre moral ou autre, que ces puissances considèrent comme contraire à leurs intérêts.

12. La délégation iranienne estime que les pays en développement doivent jouer le rôle qui leur revient dans l'économie mondiale, et elle préconise un changement des règles auquel obéit le commerce international. Ces pays doivent avoir leur mot à dire dans la prise de décisions monétaires et financières au niveau international, faute de quoi l'action des instances internationales restera stérile.

13. La délégation iranienne accueille avec satisfaction les activités de la CNUCED en matière d'aide aux mouvements de libération et les études consacrées à la situation économique des peuples des territoires occupés de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud. Ces activités doivent être étendues à d'autres mouvements de libération dans le monde. Par ailleurs, la délégation iranienne attache une grande importance à la coopération économique entre pays en développement qui est, pour ces derniers, un moyen essentiel de parvenir à l'indépendance et à la prospérité économiques.

14. Pour sa part, et depuis la victoire de la Révolution islamique, l'Iran s'est attaché à resserrer ses liens commerciaux et économiques avec les pays en développement, alors que sous l'ancien régime il avait surtout des relations avec les pays développés. Il est prêt à poursuivre dans cette voie et invite les pays en développement à la réciprocité.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Hamed Alwan, ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Iraq

1. M. ALWAN (Iraq) constate que, dix-neuf ans après la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et la développement, les réalisations de la CNUCED restent peu nombreuses et bien insuffisantes par rapport aux besoins des pays en développement. Face à la crise actuelle de l'économie mondiale, il faut que tous les efforts se conjuguent en vue d'éliminer les déséquilibres structurels existants au profit de tous les groupes de la communauté mondiale. Mais ces efforts ne seront fructueux que si les pays développés manifestent la volonté politique nécessaire et comprennent que les pays du tiers monde sont d'importants partenaires et méritent de jouer un plus grand rôle dans les affaires économiques internationales.

2. La crise des systèmes économiques et monétaires internationaux, loin d'être un phénomène transitoire ou cyclique, procède de déséquilibres et inégalités structurels profonds. Elle exige un programme général de redressement économique axé sur tous les déséquilibres existants dans les domaines du commerce international, des produits de base et des questions monétaires et financières. Elle a comprimé l'activité et la croissance économiques, accentué le déficit de la balance des paiements des pays en développement et abaissé les termes de l'échange de ces pays, tout en faisant monter les taux de chômage et d'inflation, en aggravant le poids de la dette extérieure par la hausse des taux d'intérêt, en étranglant les courants d'aide multilatérale et en dégradant la sécurité alimentaire.

3. Les mesures de protection, tarifaires ou non, prises par les pays développés à l'encontre des exportations des pays en développement ont rétréci le marché de ses exportations et amputé les recettes de ces pays, qui se trouvent ainsi en grande difficulté pour continuer d'importer les biens d'équipement nécessaires à l'exécution de leurs plans de développement et d'assurer le remboursement et le service de leur dette. Le transfert de technologie est assorti de conditions coûteuses et inadéquates, ce qui rend le fossé technologique encore plus difficile à combler. L'Iraq attache donc une grande importance à la conclusion d'un accord international sur un code de conduite pour le transfert de technologie, qui contribuerait à accélérer le progrès des pays en développement. A cet égard, le représentant de l'Iraq souligne que les innovations technologiques devraient être adaptées aux conditions économiques, sociales et politiques de chaque pays.

4. De surcroît, les prix des matières premières subissent des manipulations préjudiciables aux termes de l'échange des pays en développement, et les pays industrialisés se livrent à des pratiques discriminatoires dans leurs échanges avec les pays en développement. Tous ces facteurs ont nui aux efforts faits par les pays en développement pour assurer le service de leur dette extérieure et répondre à leurs besoins de développement, certains des pays en développement les plus pauvres se trouvant réduits à lutter pour survivre.

5. Il faut se rendre compte de l'imbrication et de l'interdépendance des intérêts de tous et du fait qu'aucun pays ou groupe de pays n'est en mesure, à lui seul, de tirer l'économie mondiale de la crise actuelle. La crise est globale, et elle exige des solutions globales.

6. Par leur comportement arbitraire et par les tentatives qu'ils font pour étouffer les aspirations des pays en développement à l'équité dans les relations économiques, certains pays industrialisés ont accentué les tensions dans les relations internationales. Parallèlement, l'esprit de coopération économique multilatérale s'est dégradé sensiblement, certains pays industrialisés appliquant des politiques et des méthodes incompatibles avec les objectifs convenus dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

7. Les pays en développement sont venus à la Conférence animés par un esprit constructif, après avoir adopté une nouvelle approche dans les projets de résolution de la Plate-forme de Buenos Aires, œuvre du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Ils espèrent que les pays développés aborderont la situation dans le même esprit. A sa sixième session, la Conférence doit donc viser essentiellement deux objectifs. Premièrement, elle doit définir les méthodes nécessaires pour faire front à la crise économique internationale de l'heure et, à cet égard, à leur conférence au sommet de New Delhi, les pays non alignés ont fourni un cadre d'action en adoptant un programme de mesures immédiates. Deuxièmement, elle doit susciter des efforts de restructuration des relations économiques internationales, afin que celles-ci soient fondées sur des principes de justice et d'équité entre toutes les nations.

8. La Conférence a inscrit à son ordre du jour un certain nombre de points d'importance fondamentale. En ce qui concerne les produits de base, les négociations en cours sur la conclusion d'accords de produit dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base devraient être conclues bientôt et tous les pays, particulièrement les pays industrialisés, devraient prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, afin que celui-ci puisse entrer en vigueur dès que possible.

9. Dans le domaine financier et monétaire, il faut mettre l'accent sur la réforme du système monétaire international, afin que celui-ci puisse mieux répondre aux besoins des pays en développement. Les pays industrialisés devraient prendre des mesures efficaces pour juguler l'inflation engendrée au sein de leurs économies, qui constitue un lourd fardeau pour les pays en développement. Il faut aussi trouver d'urgence des solutions au problème aigu de l'endettement qui compromet le système monétaire actuel. A cet égard, il convient d'insister sur l'importance des décisions prises par les pays non alignés à leur conférence au sommet de New

Delhi, et tout particulièrement sur l'appel lancé en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement, à participation universelle. Il faut que la Banque mondiale et le FMI améliorent leurs modalités de prêt et que les DTS constituent le principal avoir de réserve dans le système monétaire international. Les pays industrialisés doivent accroître leur APD conformément aux dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

10. L'application effective du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés aiderait ces pays ainsi que les pays sans littoral et les pays insulaires à sortir de la situation critique dans laquelle ils se trouvent.

11. L'Iraq voit dans la coopération économique entre pays en développement la pierre maîtresse de sa politique étrangère, qu'il a traduite dans les faits en octroyant une large assistance financière sous forme de dons et de prêts consentis à des conditions de faveur, tout en planifiant la diversification de son économie. Dans la situation économique cruciale que connaît actuellement le monde, l'autonomie collective doit être un élément fondamental d'une stratégie globale du développement; il faut par conséquent accélérer la mise en œuvre de grands programmes dans les secteurs prioritaires de la coopération économique entre pays en développement. Ces programmes porteraient sur l'instauration d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement, la coopération entre organismes de commerce d'Etat de pays en développement et l'établissement d'entreprises multinationales de commercialisation entre pays en développement. Il faut souligner toutefois que la coopération économique entre pays en développement ne saurait remplacer la coopération économique globale entre pays industrialisés et pays en développement.

12. En terminant, le représentant de l'Iraq a émis l'espoir que la Conférence formulera des recommandations, des résolutions et un programme d'action positifs sur lesquels sera fondée l'instauration du nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. James O'Keeffe, ministre d'Etat, Département des affaires étrangères de l'Irlande

1. M. O'KEEFFE (Irlande) dit qu'il fait sienne la déclaration que le Ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne a faite au nom de la Communauté économique européenne. Pour ce qui est de la perspective dans laquelle son pays envisage l'ensemble des problèmes abordés à cette conférence, le représentant de l'Irlande rappelle que son pays a une expérience encore relativement récente des problèmes du sous-développement, expérience qui lui permet d'apprécier avec une acuité particulière les problèmes du monde en développement. Au cours des trente dernières années, la communauté internationale a fait un effort considérable pour aider les pays en développement, et cependant le fossé qui sépare les pays à bas revenu et le monde développé continue de se creuser.

2. Comme de nombreux orateurs précédents l'ont souligné, l'économie mondiale traverse une crise qui touche tous les pays. Pour ce qui est de la reprise économique qui a également été évoquée, nombre d'incertitudes subsistent quant à sa vigueur et sa continuité. Les opinions diffèrent pour ce qui est de l'analyse des facteurs économiques sous-jacents, mais il est encourageant de noter que tous les pays sont venus à cette session animés de la volonté de s'efforcer d'aboutir à une compréhension commune des problèmes économiques mondiaux.

3. Il est également encourageant de noter que l'interdépendance globale est désormais considérée non plus comme une simple abstraction, mais comme une réalité qui touche toutes les sphères de l'activité économique, y compris le commerce et le développement. S'il est reconnu que tous les pays ont besoin de progresser dans la voie d'une reprise économique, cette prise de conscience peut ouvrir une ère nouvelle dans la coopération Nord-Sud. Le Gouvernement irlandais est disposé à contribuer à l'effort important qui s'impose, compte tenu des problèmes de portée mondiale, et il espère que cette session de la Conférence marquera un tournant dans les relations Nord-Sud.

4. C'est dans ce contexte que le représentant de l'Irlande approuve la suggestion du Secrétaire général de la CNUCED de lier reprise économique et développement. Il est convaincu qu'il est nécessaire d'engager une action internationale concertée dans l'un et l'autre domaine, et de créer les conditions d'une croissance non inflationniste et créatrice d'emploi, et aussi d'un transfert continu de ressources vers les pays en développement. Tous les pays doivent bénéficier de la reprise économique qui s'amorce, et il faut reconnaître que la mise en œuvre de mesures de soutien du développement des pays en développement est un élément essentiel de toute stratégie de reprise globale. Le Gouvernement irlandais est convaincu, et c'est dans cet esprit qu'il aborde chacun des principaux thèmes de la Conférence, de l'importance particulière d'une action directe en faveur du développement pour réduire l'écart entre riches et pauvres.

5. Abordant brièvement et d'une manière générale les principaux points à l'ordre du jour, le représentant de l'Irlande dit que les problèmes relatifs aux produits de base constituent un domaine du commerce international dans lequel la CNUCED jouit d'une compétence particulière et où elle a déjà enregistré d'importants résultats. L'approche consacrée dans le Programme intégré pour les produits de base garde toute sa valeur. L'Irlande est favorable à la fourniture d'une assistance technique en vue d'une participation accrue des pays en développement à la transformation, la commercialisa-

tion et la distribution de leurs produits primaires, par la mobilisation des organisations et programmes existants. Au niveau national, elle participe depuis un certain nombre d'années aux activités du Centre du commerce international CNUCED/GATT et entend continuer dans la même voie. Elle estime toutefois qu'une condition préalable essentielle de tout progrès futur, c'est que le Fonds commun entre en activité le plus tôt possible. Le fait que l'Irlande ait été parmi les premiers pays à ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base témoigne de l'importance qu'elle y attache. Le Gouvernement irlandais a également l'intention de verser une contribution volontaire de 250 000 dollars au deuxième compte, dès que le Fonds commun commencera à fonctionner.

6. La Conférence doit également étudier activement les problèmes engendrés par les fluctuations des recettes d'exportation des produits de base, soit dans le cadre d'un instrument spécifiquement conçu à cette fin, tel que celui prévu par la Communauté économique européenne dans la Convention de Lomé, soit par le biais d'un mécanisme approprié au FMI.

7. Pour un petit pays à économie ouverte telle que l'Irlande, l'interdépendance économique internationale revêt une importance particulière, ce qui est surtout évident dans le domaine du commerce. Le développement du commerce international, qui intéresse l'ensemble de la communauté internationale, est un élément essentiel du processus de reprise économique; de là son importance fondamentale pour le développement des pays en développement. Malgré les fortes tensions auxquelles le système commercial multilatéral ouvert a été soumis, le GATT a fourni la preuve de son efficacité en s'adaptant à l'évolution des conditions internationales; il conviendrait donc de le consolider et d'en renforcer le rôle. Chaque pays devrait, selon sa capacité économique, contribuer au fonctionnement efficace de ce système commercial international, mais il apparaît indéniable que, pour les pays les plus pauvres, il faudra pour le proche avenir continuer à prévoir un traitement spécial et différent. Cependant, l'Irlande estime qu'un certain nombre de pays en développement, qui ont enregistré une forte croissance au cours de la dernière décennie, devraient progressivement assumer au sein du système des responsabilités plus conformes à leur influence économique. De même, les pays développés à économie de marché devraient profiter de la reprise économique pour s'affranchir des pressions protectionnistes. Par ailleurs, l'Irlande appuie le renforcement des relations commerciales entre pays en développement.

8. La crise actuelle de l'économie mondiale touche tous les pays. Si la situation apparaît difficile dans les pays de l'OCDE, en particulier du fait du chômage, elle est beaucoup plus grave dans les pays en développement qui, en raison de divers facteurs, connaissent des niveaux insoutenables d'endettement et voient se tarir les sources de financement de leur développement futur. Cette conférence offre l'occasion d'examiner les conditions requises pour favoriser, avec le concours de tous les pays, une reprise durable et équilibrée dans laquelle les institutions financières internationales ont un rôle particulièrement important à jouer.

9. Il est indéniable que, pour les pays les plus pauvres, ainsi que pour les pays le plus gravement touchés par la crise actuelle, l'APD continuera d'occuper une place primordiale. Les objectifs quantitatifs de l'aide, y compris ceux du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, restent valables et doivent être réaffirmés. Pour sa part, l'Irlande reste fermement attachée à la réalisation de ces objectifs. En dépit des difficultés imposées par la récession actuelle, l'Irlande a sensiblement augmenté son APD, tant en valeur nominale qu'en valeur absolue, depuis la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 1981, et elle concentre l'essentiel de cette aide sur les pays les moins avancés. Elle continue de verser la plus large part de son APD par l'intermédiaire des divers mécanismes multilatéraux, dont la Banque mondiale et les institutions spécialisées des Nations Unies, et considère que le rôle de ces organismes et institutions devrait être consolidé et, le cas échéant, renforcé.

10. Encouragée dans la préparation de la Conférence par le Message de Buenos Aires, la délégation irlandaise se veut animée d'un esprit de compréhension et de coopération et espère qu'il sera possible d'avancer vers cette vision commune des problèmes qu'exige l'élaboration de solutions mutuellement acceptables.

11. Du fait qu'elle se tient tous les quatre ans, la Conférence doit en quelque sorte relancer l'activité de son mécanisme permanent, mais cette sixième session, qui se déroule à un moment particulièrement critique, doit aussi contribuer à restaurer la confiance dans la capacité commune de tous les pays de faire face aux problèmes économiques mondiaux et imprimer au dialogue Nord-Sud l'élan nécessaire.

12. Outre la reprise économique et le développement, le représentant de l'Irlande souligne l'importance particulière qu'il attache à l'interdépendance. Les déclarations des orateurs précédents et le déroulement des travaux de la Conférence au cours des derniers jours l'ont convaincu que cette sixième session ne perdra pas de vue l'intérêt primordial de cette notion d'interdépendance et l'occasion unique qui s'offre à elle d'une concertation internationale sur la viabilité même du système économique mondial.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Mayer Gabay, directeur général au ministère de la justice d'Israël

1. M. GABAY (Israël) déclare que, depuis la cinquième session de la Conférence, les problèmes de balance des paiements des pays importateurs de pétrole se sont aggravés, essentiellement à cause de facteurs indépendants de leur volonté qui ont entraîné une diminution de la demande enregistrée pour leurs exportations et ont maintenu les prix de la plupart de leurs importations, en particulier l'énergie, à des niveaux éle-

vés. Pour résoudre ces problèmes, beaucoup de pays en développement ont contracté des emprunts à court terme que les banques commerciales, disposant d'une vaste réserve de pétrodollars, sont toutes disposées à accorder. Bon nombre de ces pays sont maintenant dans une situation difficile et cherchent à obtenir une aide du FMI, ainsi qu'un réaménagement des prêts consentis par les banques commerciales. Le Fonds devrait s'efforcer d'être plus généreux envers les pays en développement, en particulier lorsque des facteurs sociaux sont étroitement liés à des facteurs économiques. Les banques commerciales devront éviter d'imposer des taux d'intérêt élevés en cas de réaménagement des prêts pour que les pays en développement puissent revenir à des taux de croissance raisonnables.

2. Dans les conditions actuelles, il est nécessaire d'accroître les apports de ressources publiques et privées aux pays en développement; or ces courants n'augmentent que très lentement en valeur réelle. Israël a déjà présenté à la CNUCED trois propositions majeures en vue d'accroître ces apports. L'une d'elles, la proposition Horowitz, vise à augmenter le montant des prêts accordés à des conditions de faveur grâce à une importante bonification d'intérêts. Sous une forme modifiée, cette proposition a été adoptée à la Banque mondiale (« troisième guichet »), et elle est maintenant mise en pratique aussi, à plus petite échelle, à la Banque interaméricaine de développement (« facilité de financement intermédiaire »). La situation actuelle justifie peut-être un nouvel examen de la proposition Horowitz. La deuxième proposition concernait un accroissement du cofinancement, c'est-à-dire du financement par des capitaux privés en association avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Il y a sept ans, Israël a proposé que la Banque mondiale crée un « quatrième guichet » pour « vendre » à des banques commerciales des projets de développement qu'elle aurait préparés, dont elle superviserait l'exécution et qu'elle financerait en partie. La proposition n'est pas encore appliquée, mais elle est actuellement à l'étude à la Banque mondiale et dans l'une des banques régionales de développement.

3. La troisième proposition, concernant la création d'une facilité de garantie du crédit à l'exportation, a été présentée par la délégation israélienne à la troisième session de la Conférence. Un groupe d'experts éminents a maintenant rendu un avis favorable concernant la viabilité financière de cette proposition et a, en particulier, estimé que les besoins en capital pour la mettre en application seraient relativement modestes. La délégation israélienne invite la Conférence à adopter le rapport du Groupe[33] et à décider la création immédiate de cette facilité, qui pourrait prendre le nom de « facilité de Belgrade ».

4. Les perspectives de développement des pays les moins avancés sont actuellement particulièrement sombres, mais la situation dramatique de ces pays n'est que très peu traitée dans le cadre plus large des problèmes de développement, en raison d'une tendance « monolithique » à sous-estimer le large écart qui sépare les pays les moins avancés des autres pays en développement. Le point 12 de l'ordre du jour concerne un domaine dans lequel la Conférence pourrait apporter une contribution, non seulement sous la forme d'idées, mais aussi sous celle d'actions, qui ne soient pas seulement le fait des pays développés mais aussi des pays en développement.

5. Il existe un potentiel croissant de développement économique par le biais de la coopération économique entre pays en développement, mais les résultats obtenus jusqu'ici au sein de la CNUCED sont médiocres. La faute n'en incombe pas à la CNUCED, qui est fondée sur les principes d'universalité et de non-discrimination et doit les faire respecter. Pour tenter de contribuer positivement à la coopération économique entre pays en développement dans le domaine de la planification économique, Israël a présenté aux nations et aux organisations internationales intéressées, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, les éléments d'un projet de développement fondé sur une « économie de transition ». La stratégie adoptée cherche à combiner un développement intersectoriel global avec une planification, une programmation et une mise en œuvre décentralisées et pragmatiques qui tiennent compte des contraintes existantes. Elle préconise des programmes comprenant un nombre limité de projets se rapportant aux problèmes socio-économiques les plus graves et faisant appel à des compétences compatibles avec les moyens dont disposent les institutions de développement et les populations cibles. Cette stratégie est surtout destinée aux secteurs ruraux des pays en développement, l'accent étant mis sur les agro-industries et l'augmentation de la production de denrées alimentaires.

6. Sur ce point, Israël est un des pays en mesure de transférer des connaissances et du savoir-faire aux pays en développement. Entre 1958 et 1981, plus de 8 000 experts israéliens ont été détachés dans des pays en développement, et plus de 25 000 personnes ont reçu une formation en Israël, surtout dans les domaines suivants : agriculture, irrigation des zones arides, coopératives et main-d'œuvre, commercialisation, développement communautaire, médecine. En 1981, plus de 200 stagiaires sont venus de pays africains. Grâce à ses coopératives agricoles, Israël dispose d'un réservoir de main-d'œuvre qualifiée, connaissant bien les méthodes appropriées aux pays en développement.

7. Le protectionnisme est un des principaux obstacles au commerce mondial. En dernière analyse, il nuit à chacun, mais il ne fait aucun doute que ce sont les pays en développement qui en souffrent le plus. Il faut rechercher les moyens de libéraliser davantage les pratiques commerciales internationales et en particulier de réserver aux pays en développement un meilleur accès aux marchés des pays développés. Il faut éviter d'imposer des restrictions au commerce international, que ce soit pour des raisons politiques ou économiques ou pour protéger les industries locales.

8. De l'avis général, la Conférence doit s'attaquer au problème des prix des produits de base, dont le niveau est trop faible. La délégation israélienne réaffirme son soutien au Programme intégré et au Fonds commun pour les produits de base. Le Fonds commun pourrait stabiliser et renforcer le marché de certains produits primaires et devrait intéresser à la fois les produc-

[33] TD/B/C.3/183/Add.2.

teurs et les consommateurs. Il doit donc recevoir le soutien total de tous les pays. En même temps, il faut protéger les intérêts des pays en développement démunis de ressources naturelles en prenant des mesures correctives appropriées. Le représentant d'Israël renouvelle la proposition de sa délégation d'examiner à fond l'idée d'indexation indirecte pour les produits industriels, qui a été présentée pour la première fois à la septième session de l'Assemblée générale.

9. Un élément additionnel, qui pourrait être considéré dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, concerne l'assurance-récolte dans les pays en développement; cette idée a pendant longtemps intéressé les gouvernements et les organisations internationales, qui y voyaient surtout un moyen supplémentaire de promouvoir le développement agricole. Il faut encourager la Banque mondiale et le PNUD à soutenir davantage ces activités.

10. Deux éléments ont beaucoup contribué à l'endettement des pays en développement : les problèmes énergétiques et les problèmes technologiques. Il faut inverser la situation actuelle, dans laquelle une part excessive du produit du système économique est consacrée à l'acquisition de l'énergie nécessaire au fonctionnement dudit système. Un effort concerté au niveau international s'impose pour réduire sensiblement la dépendance à l'égard du pétrole en tant que principale source d'énergie. Il est de la plus haute priorité d'opérer une transition rapide vers l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, mais aucune source d'énergie ne peut véritablement remplacer à elle seule le pétrole et il faudra, pour résoudre ce problème, recourir à plusieurs sources d'énergie, les unes traditionnelles, les autres nouvelles et renouvelables. Il faut privilégier l'exploitation des sources indigènes et instaurer une coopération internationale pour la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans l'intérêt mutuel de toutes les nations.

11. Pour ce qui est du transfert de technologie, la principale question est celle de la restructuration des relations existantes entre fournisseurs et acquéreurs de technologie, de telle sorte que les pays en développement aient pleinement accès à toutes les techniques appropriées dans des conditions qui ne les placent pas en situation de dépendance technologique. L'opinion générale aujourd'hui est qu'un code de conduite pour le transfert de technologie, assorti de normes convenues au niveau international, servirait tout autant les intérêts des fournisseurs que ceux des acquéreurs, dans la mesure où les premiers gagneraient à pouvoir opérer dans des conditions plus ordonnées et prévisibles.

12. A la cinquième session de la Conférence, la délégation israélienne avait suggéré la création d'un mécanisme de subventionnement qui aurait été administré par une institution financière internationale et aurait permis de subventionner, en tout ou en partie, le coût de l'acquisition de la technologie dans les pays en développement. La première étape d'un transfert de technologie équilibré consisterait à établir une banque de données sur toutes les techniques disponibles et sur les droits s'y rattachant. La deuxième étape consisterait à mettre en place des mécanismes juridiques et fiscaux qui garantiraient des conditions appropriées pour le transfert de technologie tout en assurant aux fournisseurs une rémunération adéquate de façon à les encourager à participer à la mise au point et à l'adaptation de la technologie.

13. En conclusion, le représentant d'Israël déplore qu'un certain nombre de participants aient tenté d'entraîner la Conférence dans des controverses politiques en portant de fausses accusations contre Israël et concernant les accords de Camp David, lesquels prévoient des négociations sur l'autonomie dans un premier temps, avec la pleine et entière participation des populations arabes palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza. La délégation israélienne n'insistera pas sur le caractère mensonger des données présentées à la séance précédente. Du point de vue économique, les résidents de Cisjordanie et de Gaza ont davantage progressé que les habitants de tout autre pays arabe non producteur de pétrole. La délégation israélienne présentera des renseignements détaillés sur la question lors de l'examen du point 13 *f* de l'ordre du jour. Pour l'heure, le représentant d'Israël se contente de faire observer que le PNUD réalise actuellement un programme complet d'assistance économique à la population arabe palestinienne, avec l'entière coopération du Gouvernement israélien.

14. Israël est convaincu que les problèmes politiques au Moyen-Orient peuvent être résolus par la négociation. C'est dans cet esprit et pour préserver la paix avec l'Egypte qu'il s'est retiré du Sinaï qui, avec ses importantes ressources pétrolières et autres, constitue un territoire considérablement plus vaste et plus riche que la Cisjordanie et Gaza. Etant donné qu'Israël compte tenir de nouvelles négociations de paix avec ses voisins et qu'il ne servirait en rien les objectifs de la présente Conférence d'ouvrir ici un débat politique stérile, le représentant d'Israël s'abstiendra de répondre dans le détail à des accusations sans fondement.

15. Les intérêts réels des populations du Moyen-Orient résident non pas dans la guerre et les hostilités, mais dans la recherche concertée de solutions pratiques qui permettront d'améliorer leurs conditions économiques et sociales par le développement de l'industrie, de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, du tourisme et d'autres secteurs. Israël est prêt à participer avec tous ses voisins à la poursuite de ces objectifs. Il existe d'autres organes dans le système des Nations Unies où les questions politiques peuvent être abordées; la CNUCED, quant à elle, devrait exclusivement se consacrer à l'examen, dans un climat de coopération, des questions concernant le commerce et le développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Emilio Colombo, ministre des affaires étrangères de l'Italie

1. M. COLOMBO (Italie) dit qu'il espère que la sixième session de la Conférence restera dans les mémoires comme celle qui a offert des perspectives convaincantes de reprise. C'est précisément pour cela que sa délégation est venue à Belgrade, bien décidée à continuer et à élargir le dialogue.

2. On s'est beaucoup intéressé récemment aux relations Est-Ouest. Cela est tout à fait compréhensible, car la paix et la sécurité internationales en dépendent. Mais les grands problèmes entre le Nord et le Sud ne doivent pas être négligés, car leur solution conditionne le développement futur du monde, la qualité de la vie et le progrès. Le Gouvernement italien essaie de rendre les relations Est-Ouest moins précaires. Avec persévérance et cohérence, il œuvre pour la paix, la détente et le désarmement. Mais il s'efforce aussi — et pas seulement en paroles — de construire une relation fructueuse entre le Nord et le Sud, car il est convaincu que le développement signifie avant tout la recherche de la stabilité politique, économique et sociale dans le respect strict de la souveraineté et de l'indépendance des pays en développement.

3. La conception italienne du développement est indissociable de l'idée d'un ordre économique international plus juste. L'Italie rejette donc la perspective d'une rivalité politico-stratégique entre les grandes puissances qui absorberait l'énergie et les ressources précieuses qui auraient pu être consacrées au développement. L'Italie cherche à créer des conditions qui permettraient aux pays industrialisés, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, de transformer la course au armement en une course pour donner à chacun des perpectives nouvelles de progrès équilibré dans la stabilité et la paix.

4. Jamais auparavant les peuples du monde n'ont été confrontés à des difficultés aussi graves et durables, et jamais les nations et les groupes qui les composent n'ont été si tentés de se replier dans l'égoïsme. Les difficultés rencontrées par la communauté internationale sont les mêmes que celles qui se posent à chaque pays au niveau national touchant la formation et la répartition des richesses, l'emploi, la qualité de la vie, la lutte contre la pauvreté et l'élimination de l'injustice. Il est possible que des difficultés communes tendent à diviser, au lieu d'unir, la communauté internationale. Les tensions qui en résultent sont devenues un autre motif de discorde; des frontières ont été tracées entre les camps opposés. Après cinq sessions de la Conférence, il apparaît que le dialectique et, parfois, les polémiques n'ont pas servi la compréhension ni même le progrès des idées et des initiatives.

5. La délégation italienne est en droit de faire cette observation parce que, à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux relations Nord-Sud et aux négociations globales, elle a été parmi les partisans du dialogue et de la responsabilité concertée dans les relations internationales. L'interdépendance est un fait, mais ce n'est que grâce à la coopération que les pays individuels peuvent garantir et gérer leur indépendance. Aucun ordre économique ou système de relations internationales librement accepté par la majorité des pays ne saurait ignorer les principes de la coopération, du respect mutuel et de la participation authentique aux activités des institutions internationales.

6. Il y a beaucoup de problèmes économiques, mais il y aussi des signes de reprise. Ces tendances contradictoires s'entremêlent dans une période de progrès intellectuel et d'évolution technologique qui rendent encore plus difficile la recherche de moyens permettant de concilier des systèmes si différents.

7. L'expérience récente a montré que la notion de développement n'a pas un sens purement matériel. Il serait imprudent de négliger les répercussions sociales des mesures économiques et d'oublier que le développement d'un peuple dépend aussi du respect de son modèle culturel et de la satisfaction de ses aspirations. Ce ne sont pas les solutions techniques qui manquent, mais plutôt une conception cohérente et lucide de la corrélation existant entre les problèmes réels et les aspects financiers du développement, entre les ajustements auxquels les pays développés comme les pays en développement doivent procéder sur un pied d'égalité et l'aide financière. La prise en compte des différences qui existent dans la communauté internationale exige des sacrifices. Les citoyens de chaque pays sont invités à accepter les sacrifices nécessaires pour corriger les injustices et l'inégalité. Celles qui existent au niveau international ne doivent pas être traitées différemment de celles qui existent au niveau national. Certes, le sacrifice sera plus lourd pour les pays nantis. Mais aucun pays ou groupe de pays ne peut espérer résoudre ou éluder ses problèmes en les transférant ailleurs ou en s'isolant. Les véritables progrès au niveau national passent par des solutions internationales. C'est ainsi que la délégation italienne conçoit l'interdépendance. Dans les sociétés fondées sur le consensus, seule une plein conscience des liens entre l'interdépendance et les objectifs découlant d'une approche globale peut faire accepter aux citoyens les sacrifices requis pour l'ajustement et la mobilisation des ressources financières sur le développement. Les hommes et les femmes responsables, les jeunes surtout, prennent de plus en plus conscience de ces liens dans le déroulement de leur existence quotidienne.

8. Les effets de la récession menacent de diviser la communauté internationale. Une approche concertée l'inciterait à faire face à certains objectifs immédiats, sans oublier les buts à long terme. La situation mondiale actuelle invite au pragmatisme plutôt qu'aux grands desseins universels, mais ce sont ces derniers qui devraient inspirer les décisions quotidiennes.

9. Le dialogue a donné quelques résultats encourageants, comme ceux de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que les conclusions constructives de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi et de la cin-

quième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos-Aires. Le thème de la reprise et du développement a été au centre des débats à l'OCDE et à la Communauté économique européenne, et il a aussi été un sujet de discussion essentiel de la réunion au sommet de Williamsburg. Les résultats n'ont pas été entièrement satisfaisants, mais il est de bon augure qu'à un moment où la cohésion de la communauté internationale est sérieusement menacée la question de l'interdépendance du développement soit reconnue comme prioritaire. La sixième session de la Conférence ne doit pas laisser échapper l'occasion de renforcer cette prise de conscience.

10. Les institutions internationales, en particulier celles qui ont une responsabilité dans le secteur monétaire et financier, doivent jouer un rôle en accord avec les modes d'approches nationaux et collectifs. La délégation italienne pense depuis longtemps qu'il faut augmenter les ressources de ces institutions, mais cela ne veut pas dire que la discipline et l'ajustement ne sont plus nécessaires; en fait, dans la période actuelle de difficultés générales, cette augmentation créerait d'autres contraintes bien définies. Récemment, une intervention concertée à permis de conjurer les risques découlant de l'endettement, grâce au déblocage de crédits importants. Les instruments employés se sont avérés très efficaces. Il faut néanmoins veiller à ne pas décourager le système bancaire de jouer son rôle de financement à un moment où les difficultés de remboursement continuent de s'accentuer.

11. Le Gouvernement italien a opté pour une politique de développement qui élargira la base de production des pays les plus pauvres, dont les recettes dépendent en grande partie de l'exportation de quelques produits de base. Il est prêt à étudier les moyens soit de stabiliser les recettes de ces pays soit de favoriser des transferts verticaux et une diversification horizontale. Un objectif prioritaire de sa politique de développement est d'encourager la production agricole et alimentaire dans les pays en développement. Mais l'expérience a montré qu'un développement équilibré et autonome exige aussi la mise en valeur des ressources humaines par la formation, l'éducation, l'amélioration des conditions sanitaires et la protection de l'enfance.

12. Le Gouvernement italien continuera à donner la priorité au développement et à l'exploitation des ressources énergétiques; il est indispensable de mettre en œuvre le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables[34], mais l'Italie s'est aussi engagée à effectuer de nouveaux investissements dans les sources d'énergie classiques.

13. En bref, les principales directions dans lesquelles il faut agir sont les suivantes : augmenter les ressources du FMI, de la Banque mondiale et de l'IDA; assurer une coordination plus efficace des institutions financières internationales en ce qui concerne le développement; opérer des ajustements internes qui tiennent compte des obligations internationales; mener une lutte efficace et sans relâche contre les mesures protectionnistes; observer un bon code de sauvegarde; mettre en activité le Fonds commun pour les produits de base et accélérer l'application des accords de produit; agir de manière plus décisive dans la lutte contre la faim dans le monde en renforçant l'agriculture dans les pays en développement et continuer à accorder une attention prioritaire au secteur de l'énergie.

14. En ce qui concerne l'APD, le Gouvernement italien s'est engagé à atteindre à la fois l'objectif de 0,7 % du PNB et celui de 0,15 % relatif aux pays les moins avancés. Les crédits budgétaires pour la coopération avec les pays en développement sont passés de 360 millions de dollars en 1980 à 1,4 milliard en 1983. Pendant les deux années à venir, ils augmenteront en moyenne de plus de 20 %. Les pays les moins avancés reçoivent actuellement un tiers des montants alloués à la coopération pour le développement. L'Italie est aussi prête à contribuer de manière concrète à tout effort nécessaire pour satisfaire les exigences qui se feront jour à la Conférence.

[34] Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. Ier, sect. A.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Ahmed Abdulhamid El-Atrash, directeur du Bureau commercial pour l'Europe et les Amériques de la Jamahiriya arabe libyenne à Milan (Italie)

1. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) exprime la gratitude de sa délégation pour la coopération bilatérale que la Yougoslavie apporte à la Jamahiriya arabe libyenne et se déclare favorable aux idées et aux propositions contenues dans la Plate-Forme de Buenos Aires.

2. La sixième session de la Conférence se tient à un moment où le monde traverse une crise aussi grave que complexe, où les relations entre les Etats sont marquées par les tensions et la défiance, où l'utilisation ou la menace de la force sont désormais choses courantes et où, enfin, pèse aussi la menace d'une guerre nucléaire. Il s'agit donc d'une occasion exceptionnelle d'engager un dialogue, d'arrêter des positions communes, et de prendre des décisions qui puissent contribuer à assurer à tous les pays du monde un avenir serein.

3. Il y a lieu d'espérer et d'être optimiste, car la sixième session fait suite à une série de contacts et de réunions de haut niveau au cours desquels divers groupes de pays, en développement et industrialisés, ont défini et coordonné leurs vues et positions en prévision de la Conférence. La Déclaration économique de la sep-

tième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et la Plate-forme de Buenos Aires, qui comportent un diagnostic sur les maux dont souffre l'économie mondiale, des indications concernant les perspectives d'avenir et de judicieuses propositions en vue de remettre l'économie mondiale dans la bonne voie, peuvent servir de fondement aux efforts déployés pour instaurer un nouvel ordre économique international de nature à assurer le développement et la prospérité de tous les pays du monde.

4. La Jamahiriya arabe libyenne a foi dans le principe de l'interdépendance. La relance de l'économie des pays du Nord dépend dans une large mesure des remèdes qui seront apportés aux difficultés qui entravent le développement et la reprise dans les pays du Sud. En effet, tant que ces derniers n'auront pas rétabli et développé leurs marchés, ils ne pourront absorber les marchandises et les biens d'équipement produits par les Etats industrialisés. L'amélioration des économies des pays en développement permettra d'accroître la capacité de ces pays de participer activement à l'économie mondiale, et donc de créer des conditions propices à la coopération et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

5. Les politiques restrictives appliquées par les pays fortement industrialisés ont diminué la demande de produits primaires originaires des pays en développement. Les articles manufacturés ou semi-manufacturés produits par les pays en développement se heurtent à des obstacles sur les marchés des Etats développés; en conséquence, le volume des échanges internationaux des pays en développement s'est contracté et la production a baissé plus rapidement que l'ensemble du commerce international, ce qui a entraîné une régression brutale des recettes en devises dont ces pays ont besoin pour financer leur développement et satisfaire les besoins essentiels de leur population. La baisse de leurs recettes a été telle qu'elle a compromis non seulement le développement, mais aussi l'ordre, la paix et la stabilité.

6. La Jamahiriya arabe libyenne, qui est tributaire des recettes tirées de ses ventes de pétrole brut, s'est trouvée aux prises avec maintes difficultés et a encouru d'immenses pertes par suite de la chute des prix du pétrole et de l'embargo qui frappe le pétrole libyen sur divers marchés. Cela a eu notamment pour effet de compromettre le plan de développement du pays qui s'est vu contraint d'annuler bon nombre de projets nécessaires. Les derniers ajustements des cours du pétrole donnent à penser que le bout du tunnel n'est peut-être plus loin. Pays en développement, la Jamahiriya arabe libyenne compte sur une baisse réciproque suffisante des prix des produits et des équipements exportés par les pays industrialisés. Toutefois, l'expérience récente montre qu'une chute des prix des produits exportés par les pays en développement ne s'accompagne jamais d'une baisse correspondante des prix des exportations des pays industrialisés. De fait, la persistance de la tendance à la hausse des prix de la plupart des biens industriels a déséquilibré la balance commerciale au détriment des pays en développement. Pour ces raisons, la délégation libyenne propose que la Conférence approuve des recommandations et des décisions énergiques visant à indexer les prix des exportations des pays en développement sur ceux des exportations des pays industrialisés, de façon à garantir l'équité et la justice et à servir les intérêts du développement.

7. Les institutions monétaires et financières actuelles sont à l'évidence incapables de s'attaquer aux effets de la crise économique actuelle ou de les atténuer, comme elles ont été impuissantes, dès le début, à apporter des solutions aux problèmes des pays en développement, différents par leur nature et leur ampleur de ceux des pays plus développés qui ont créé ces institutions. La montée en flèche des taux d'intérêt, les fluctuations des taux de change et la contraction des liquidités monétaires internationales ont aggravé les déficits de la balance des paiements des pays en développement, pour qui la dette extérieure est désormais source de préoccupation et d'échecs, car elle engloutit une grande part de leurs recettes d'exportation.

8. Malgré les efforts que déploient les institutions de financement pour aider certains pays en développement à surmonter leurs difficultés financières, aucune solution durable ne se fait jour. La délégation libyenne appuie donc la proposition faite à la septième conférence au sommet des pays non alignés d'organiser une conférence mondiale pour étudier le système monétaire en vigueur et rechercher les moyens de le réformer.

9. A propos de l'impuissance du système monétaire et financier à résoudre la crise économique, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne souligne le rôle des Etats membres de l'OPEP. Outre l'aide bilatérale qu'ils fournissent aux pays en développement par le biais du Fonds spécial de l'OPEP, leurs excédents pétroliers représentent une source notable de liquidités internationales, encore qu'elles se soient amenuisées à la suite de la chute des cours du pétrole. Les pays arabes font également bénéficier de nombreux pays de leurs capitaux par l'intermédiaire de banques et de consortiums de banques nationales, ainsi que par l'intermédiaire de la bourse et des établissements de crédit.

10. La crise économique, avec la menace qu'elle représente, a été encore aggravée par la faillite des efforts visant à mettre un terme à la course effrénée aux armements et à empêcher la politique d'agression de certains Etats. La poursuite de la course aux armements, la peur, l'anxiété et l'instabilité qu'elle engendre, l'accroissement continu des dépenses militaires et le gaspillage de ressources financières, matérielles et humaines des pays qui y participent augmentent assurément les risques de tensions politiques et anéantissent les espoirs de trouver des solutions à la situation économique mondiale critique.

11. La politique impérialiste et l'interventionnisme agressif auxquels certains Etats recourent au détriment de nombreux pays, dont la Jamahiriya arabe libyenne, viennent encore s'ajouter à la crise. Nul n'ignore qui est responsable des tensions actuelles dans diverses parties du monde, notamment le Moyen-Orient et la région méditerranéenne, et qui a fait de ces régions sûres des zones instables où règne la peur.

12. L'espace aérien, le territoire et les eaux territoriales de la Jamahiriya arabe libyenne ont été soumis à des attaques et à des violations fréquentes ces dernières années, ce qui a contraint le pays à consacrer une partie

de ses recettes pétrolières limitées à l'achat d'armes pour repousser l'agression, et donc à utiliser pour sa défense des ressources qu'il comptait investir dans des projets de développement économique et social et consacrer à l'aide au développement en faveur d'autres pays en développement. La prospérité et la stabilité ne peuvent s'installer tant que pèse la menace de l'agression et de la guerre.

13. Il va sans dire que ce problème n'est pas de la compétence de la Conférence, mais les tendances néfastes de l'économie internationale et les tensions internationales qui en découlent, particulièrement dures pour les pays en développement, exigent que la Conférence consacre une certaine attention à ces problèmes pour qu'ils puissent être réglés de façon globale et que la sécurité économique internationale soit renforcée. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne appelle à cet égard l'attention sur l'agression brutale livrée contre le peuple de Palestine et sur les massacres et le génocide perpétrés lors de l'impitoyable attaque israélienne contre le Liban et les camps de réfugiés. La délégation libyenne en appelle à la Conférence pour qu'elle fournisse appui et assistance au peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance. Elle lui demande aussi de soutenir le peuple namibien qui s'efforce de se délivrer de la domination et de la persécution des autorités racistes sud-africaines et de gagner sa liberté et son indépendance, comme le prévoient les résolutions pertinentes des Nations Unies.

14. La Jamahiriya arabe libyenne attache une importance considérable à l'utilisation de la science et de la technique au service du développement. Tout obstacle dans le domaine du transfert de technologie et de l'adaptation de celle-ci aux réalités et aux besoins locaux ne fait qu'accroître le fossé technologique entre pays développés et pays en développement. Les pratiques monopolistiques qui privent les nations en développement des bienfaits de la technologie méritent aussi d'être étudiées par la Conférence.

15. La pensée et la créativité ne doivent pas être le privilège exclusif d'un groupe de pays; elles doivent appartenir à toutes les nations du monde, et leurs fruits doivent être mis au service de l'humanité. C'est pourquoi la Conférence devrait concevoir une stratégie à long terme visant à transférer la technologie aux pays en développement et à l'adapter à leurs besoins.

16. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne réaffirme l'intention de son pays de donner son appui à la CNUCED, de contribuer au maximum au renforcement de la coopération économique internationale, et de redoubler d'efforts, de concert avec tous les autres pays, pour assurer la reprise économique et instaurer un nouvel ordre économique international d'où naîtraient la justice, la paix et le progrès pour toutes les nations du monde. Il faut espérer que la présente session de la Conférence aboutira à des recommandations constructives, à la mesure des attentes et des espoirs des peuples du monde, et contribuera à satisfaire leur aspiration à vivre dans la paix, l'harmonie et la prospérité.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Hugh Lawson Shearer, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères de la Jamaïque

1. M. SHEARER (Jamaïque) rappelle des statistiques révélatrices de la gravité de la crise économique qui frappe le monde entier : depuis la cinquième session de la Conférence, tenue en 1979, le taux annuel de croissance est tombé de 5,5 % à —0,7 % dans les pays en développement et de 4 % à —0,2 % dans les pays développés. Ces chiffres signifient notamment que les pays en développement ont été contraints d'ajourner la réalisation de leurs projets de développement, avec tous les effets négatifs que cela peut avoir sur le plan économique et social, psychologique et, en dernière analyse, politique.

2. La crise a en tout cas fait la preuve de l'interdépendance des économies et du rôle joué par les pays en développement dans cette interdépendance. Le secrétariat de la CNUCED a calculé que l'excédent de la balance commerciale des pays développés, en ce qui concerne les échanges de ces derniers avec les pays en développement, est passé de 38 milliards de dollars en 1973 à 185 milliards en 1981. Il ne fait donc pas de doute que l'incapacité où se trouvent les pays en développement de maintenir au niveau prévu leurs importations de capitaux et de biens de consommation est un facteur déterminant de la baisse de l'activité économique dans les pays industrialisés. Par ailleurs, si les pays en développement ne peuvent plus mener à bien leurs plans de développement, les perspectives de croissance des exportations des pays développés seront nécessairement limitées. Il est donc indispensable que les pays en développement se voient donner les moyens de concourir, à court terme, à la reprise de l'économie globale; et aussi les moyens de relancer leur propre développement et, de ce fait, de soutenir à plus long terme une reprise généralisée. Or, actuellement, l'état de leur économie ne leur permet pas de jouer ce rôle : la plupart d'entre eux ont à faire face à de très lourds déficits de la balance des paiements, dus en partie au fait que les prix des produits de base se sont effondrés et que les mesures protectionnistes adoptées par les pays développés leur interdisent l'accès aux marchés de ces pays. Mais la cause première de ces déficits est l'obligation où les pays en développement se trouvent d'assumer le service d'une dette dont le montant est passé de 270 milliards de dollars en 1977 à plus de 600 milliards à la fin de 1982, et dont l'essentiel est constitué par des prêts à court terme assortis de taux d'intérêt extrêmement élevés. Comme ils ont de plus en plus de mal à obtenir des capitaux auprès du secteur public, et comme les sources de crédits privés sont pratiquement taries, les pays en développement sont victimes d'une crise de liquidités qui fait avorter tout effort d'aménagement de structure et fait échec aux perspectives de développement. Alors que quelques timides signes de reprise se manifestent dans les pays dévelop-

pés, les pays en développement n'en constatent encore aucun.

3. La sixième session de la Conférence est la première grande réunion mondiale sur l'économie qui se tienne depuis le début de la crise actuelle. La Jamaïque estime que la Conférence doit faire porter l'essentiel de ses travaux sur l'élaboration de stratégies coordonnées de reprise économique et de développement, et convenir d'un programme de mesures immédiates portant sur les deux aspects du problème. Ce programme doit en particulier viser à résoudre la crise de liquidités qui pèse sur les pays en développement. Il faut en même temps trouver les moyens d'assurer à moyen et à long terme des niveaux de production et de revenu supérieurs aux prévisions : si, dans les pays industrialisés, la croissance ne dépasse pas les 3 % prévus pour les prochaines années, la reprise ne sera pas assez soutenue.

4. La délégation jamaïquaine entend participer pleinement à l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, mais elle estime que la Conférence doit essentiellement se pencher sur certaines urgentes préconisées dans la Plateforme de Buenos Aires. Tout d'abord, et c'est le plus important, le représentant de la Jamaïque propose, pour rétablir la solvabilité des pays en développement, de réaménager une partie de leur dette de 600 milliards de dollars à des conditions qui soient réalistes. A elle seule, cette mesure permettrait non seulement de libérer un important volume de recettes d'exportation qui pourraient être consacrées à l'achat de biens et services, mais encore de rétablir la confiance des banques, qui seraient à nouveau disposées à consentir des prêts. Ensuite, il faudrait que les institutions financières multilatérales adoptent, notamment en ce qui concerne le financement du déficit de la balance des paiements, une politique qui permette aux gouvernements de réaliser leurs objectifs socio-économiques. Enfin, on devrait procéder à une nouvelle et importante émission de DTS, car c'est le moyen le plus rapide de susciter une augmentation des liquidités dans le système international, tout en évitant des effets inflationnistes.

5. En ce qui concerne les produits de base, il convient de prendre certaines mesures immédiates pour stabiliser les fluctuations excessives des prix et des revenus. Quant aux échanges, la Conférence devrait sans la moindre équivoque, renouveler son attachement à un système multilatéral ouvert. Mais il ne faudrait pas se contenter des engagements généraux habituels; il faudrait convenir de « geler » les mesures protectionnistes et adopter un programme visant à les éliminer progressivement. Ce programme devrait tenir pleinement compte des intérêts commerciaux de tous les pays et ne porter préjudice à aucun d'entre eux, notamment pas aux pays commercialement faibles. Il restaurerait la stabilité et la prévisibilité du système commercial et favoriserait les aménagements de structure voulus à l'intérieur des différents secteurs, tant des économies nationales que de l'économie mondiale dans son ensemble. Il est encourageant de constater à cet égard que certains pays industrialisés de l'Ouest se sont d'ores et déjà engagés à mettre un terme au protectionnisme et à démanteler les obstacles au commerce.

6. Pour conclure, le représentant de la Jamaïque convient que la Conférence ne sera pas en mesure de régler dans le détail tous les problèmes complexes dont elle est saisie, mais il exprime l'espoir que les participants ne quitteront pas Belgrade sans avoir adopté un cadre général d'action et mis en place les mécanismes d'application indispensables.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Shintaro Abe, ministre des affaires étrangères du Japon

1. M. ABE (Japon) souligne la valeur symbolique que revêt l'organisation de la sixième session de la Conférence en Yougoslavie, pays où de nombreux groupes ethniques ont pu conserver leur propre identité linguistique, culturelle et historique et développer leurs traditions, tout en œuvrant ensemble au développement de la République tout entière. Par sa politique d'indépendance et de non-alignement, la Yougoslavie a grandement contribué à la paix et à la stabilité dans le monde. Il faut espérer que la présente session de la Conférence fera progresser la coopération entre le Nord et le Sud qui, comme l'a souligné le représentant de la Yougoslavie à la récente conférence au sommet des pays non alignés, tenue à New Delhi, est particulièrement indispensable.

2. La Conférence permet à presque toutes les nations du monde de se réunir pour réfléchir à la coopération internationale et, pour que la sixième session soit couronnée de succès, tous les participants se doivent d'engager un dialogue constructif sur les questions de la relance économique et du développement vus dans une perspective globale.

3. Dans un monde aussi interdépendant que celui d'aujourd'hui, les difficultés ne peuvent être résolues par un seul pays, agissant tout seul. Instruits par l'expérience, les participants à la Conférence devraient donner la préférence à un dialogue pragmatique pour permettre aux nations du Nord et aux nations du Sud de bien connaître la position des unes et des autres sur chaque question. Ce n'est que quand le Nord et le Sud ne se demanderont plus l'impossible que l'on pourra espérer élaborer un accord de travail efficace.

4. La récession qui s'est installée dans le monde a eu des conséquences graves pour tous les pays, industrialisés ou en développement. Pour ces derniers, l'avenir est particulièrement sombre. Dans les pays fortement endettés, la nécessité de réunir des capitaux pour rembourser la dette a entraîné une réduction des investissements productifs sans lesquels il n'y a pas de développement possible. La Conférence aura pour tâche primordiale de redonner de l'élan au développement des pays en développement, de façon à surmonter les difficultés tous en assurant la reprise économique dans le monde entier.

5. Le représentant du Japon a eu la satisfaction de constater, lors de la dernière réunion ministérielle de l'OCDE et de la réunion au sommet de Williamsburg, que les autres participants partageaient cette façon de voir. De même, ils ont reconnu que, malgré un taux de chômage élevé et des déficits croissants, les grands efforts d'ajustement déployés par eux ces dernières années avaient fait reculer l'inflation et baisser les taux d'intérêt, et que dans certains pays des signes de reprise apparaissaient; il était aussi encourageant de constater que, d'une façon générale, on s'attendait que ces effets positifs gagnent les autres pays industrialisés et les pays en développement.

6. Pour mettre à profit ce début de reprise et permettre au secteur privé, grâce à sa vitalité, de remettre en marche l'économie mondiale, les pays industrialisés et les pays en développement ont tous un rôle à jouer. Les premiers, auxquels sont attribuables les deux tiers du PNB mondial, doivent observer trois grands principes. Premièrement, ils doivent s'efforcer d'assurer la relance de leur économie et d'atteindre un niveau de croissance soutenu, non inflationniste. Pour atteindre cet objectif, énoncé dans la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg, le Japon pour sa part profite de la baisse du taux d'inflation et des cours du pétrole pour accroître la demande intérieure et consolider le plus possible la reprise qui s'amorce.

7. Deuxièmement, les pays industrialisés doivent ouvrir davantage leurs marchés, auxquels les pays en développement doivent avoir accès non seulement pour être mieux à même de rembourser leurs lourdes dettes extérieures mais aussi pour promouvoir leur développement. Il faut tout faire pour limiter les mesures protectionnistes.

8. Conscient de ses responsabilités en tant que pourvoyeur d'un dixième du PNB mondial total, le Japon s'est employé, malgré ses difficultés intérieures, à introduire une série de mesures d'ouverture des marchés qu'aucun autre pays n'a prises. Il s'est appliqué, en particulier, à ouvrir encore davantage le marché japonais aux pays en développement en relevant notamment le plafond prévu dans le SGP pour les importations de produits industriels d'environ 50 %, permettant ainsi d'atteindre environ 5 milliards de dollars l'année prochaine, ce qui entraînera une nouvelle progression des exportations des pays en développement à destination du Japon. Les importations japonaises d'articles manufacturés en provenance des pays en développement ont augmenté de plus de 11 fois entre 1971 et 1980, rythme d'accroissement qui dépasse de beaucoup celui du volume du commerce mondial pendant la même décennie.

9. Troisièmement, les pays industrialisés doivent accroître leur APD pour appuyer les efforts que les pays en développement déploient eux-mêmes en vue d'assurer leur développement économique et social à moyen et à long terme. Les graves problèmes budgétaires que connaissent les pays industrialisés ne doivent pas les empêcher d'augmenter leur APD bilatérale et de coopérer avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement et autres institutions internationales de financement du développement.

10. Pour sa part, le Japon a atteint et même dépassé en 1980 l'objectif minimal qu'il s'était fixé trois ans auparavant de doubler pour le moins le volume de son APD, qui était de 1,4 milliard de dollars en 1977. Son APD bilatérale a atteint 2 milliards 370 millions de dollars en 1982, soit une augmentation de 4,7 % (en dollars) par rapport à 1981. En matière de coopération technique, le Japon a accordé la priorité à la valorisation des ressources humaines essentielles à l'édification d'une nation.

11. Le Japon n'est pas en reste non plus pour ce qui est de l'assistance multilatérale. En particulier, il a réagi favorablement à la sixième reconstitution des ressources de l'IDA et s'est engagé à fournir la plus grande part de la souscription spéciale pour l'exercice 1984. Par ailleurs, il verse la plus forte contribution à la Banque asiatique de développement, ayant fourni 16 % de son capital ordinaire et 43 % des ressources du Fonds asiatique de développement; il a fourni en outre 14 % du capital du Fonds africain de développement, soit la contribution la plus importante, et vient au deuxième rang des pays n'appartenant pas à la région pour sa contribution à la Banque africaine de développement. Il est de plus le troisième contribuant au PNUD et au FIDA. Le Japon entend poursuivre cette coopération.

12. De leur côté, les pays en développement doivent non seulement mettre en œuvre des politiques économiques d'ensemble à moyen et à long terme, mais aussi s'efforcer de surmonter les difficultés économiques actuelles, par exemple en revoyant leurs plans de développement et en améliorant leur gestion économique et, partant, leur balance des paiements courants, selon des stratégies adaptées à leur situation et avec la volonté inébranlable de venir à bout des obstacles qui ont jusqu'ici entravé leur développement.

13. Les actions envisagées plus haut ne seraient guère fructueuses sans une coopération organisée dans un cadre nouveau, adapté à l'interdépendance croissante des nations. Ce cadre, que l'on pourrait qualifier de « nouvelle approche concertée » doit être étudié au cours de la présente session, en respectant trois grands principes. En premier lieu, il faudra maintenir et renforcer le système du libre-échange et promouvoir des politiques d'ajustement efficaces, ce qui demande l'adhésion des pays industrialisés comme des pays en développement. Il importe aussi de permettre aux mécanismes du marché de fonctionner aussi harmonieusement que possible, de façon que les ressources soient allouées rationnellement, et de mettre en place des structures industrielles ménageant une certaine souplesse. Les gouvernements ont le devoir d'éliminer les très nombreux obstacles structurels qui grippent les mécanismes du marché et retardent la restructuration industrielle. Ce ne sera pas chose aisée, mais ces obstacles ont des conséquences si néfastes qu'il est impératif de rechercher en commun des solutions.

14. Voulant participer à cet effort, le Gouvernement japonais a mis en œuvre une réforme administrative visant à supprimer les trop grandes interventions de l'Etat et à laisser le champ libre au secteur privé. Grâce à des aménagements de structure dans le domaine industriel, le Japon a pu conserver une industrie fort dynamique et maintenir le système du libre-échange, même en

pleine récession mondiale. Il faut espérer que les autres pays entreprendront les mêmes opérations de restructuration industrielle sans provoquer trop de friction ou d'épreuves. Le protectionnisme et les aménagements de structure étant depuis longtemps un sujet de préoccupation de la CNUCED, le représentant du Japon ne doute pas que ses vues à ce sujet seront prises en considération.

15. Le deuxième principe à observer est la stabilisation des prix des produits de base, indispensable au développement régulier de l'économie mondiale, en particulier celle des pays en développement, dont les produits de base constituent l'essentiel des exportations; en effet, leur aptitude à rembourser leur dette extérieure et à obtenir les capitaux nécessaires à leur développement en dépend. Les participants à la Conférence doivent réaffirmer leur adhésion au Programme intégré pour les produits de base et leur volonté de redoubler d'efforts pour assurer sa mise en œuvre.

16. La première chose à faire dans ce domaine au cours de cette sixième session de la Conférence est de s'efforcer de mettre en activité au plus tôt le Fonds commun pour les produits de base, qui, non seulement contribuera à stabiliser les prix des produits de base, mais sera aussi la preuve tangible de l'utilité et de l'importance des travaux de la CNUCED, donnant ainsi un coup de fouet à toutes ses activités. Le Japon, qui a déposé son instrument d'acceptation en juin 1981, s'est déjà engagé à verser une contribution volontaire de 27 millions de dollars au deuxième compte, ce qui le place au premier rang des donateurs à ce compte, et son représentant lance un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils acceptent au plus tôt l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, en particulier aux pays en développement auxquels la création du Fonds sera fort bénéfique.

17. Conscient de l'impérieuse nécessité pour les pays exportateurs et les pays importateurs d'engager des consultations générales sur chaque produit, le Japon a adhéré à presque tous les accords internationaux de produit; par exemple, il a œuvré au succès des négociations sur un accord relatif au caoutchouc naturel, et a été le premier pays importateur à ratifier l'Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute[35]. Enfin, il coopère activement aux travaux relatifs à l'élaboration d'un accord sur les bois tropicaux. La coopération est essentielle également pour les produits qui n'ont pas encore fait l'objet d'accords internationaux.

18. Troisièmement, vu la gravité du problème que constitue l'endettement extérieur des pays en développement pour l'économie mondiale, un apport régulier de capitaux aux pays en développement qui font de sérieux efforts pour opérer des ajustements économiques est crucial. Il est essentiel de maintenir des arrangements de coopération entre les pays membres du FMI, les gouvernements des pays débiteurs et des pays créanciers et les banques privées. De leur côté, les pays industrialisés doivent, dans l'intérêt de tous, manifester leur volonté de continuer à fournir des capitaux productifs aux pays qui cherchent à résoudre leur problème d'endettement.

19. Etant donné l'importance du FMI et de la Banque mondiale, il est extrêmement important que l'accord sur la Huitième révision générale des quotes-parts du FMI soit appliqué au plus tôt et que les bases financières de cette organisation soient encore renforcées. Le Japon se félicite du programme spécial d'action annoncé récemment par la Banque mondiale.

20. Eu égard à la nécessité de promouvoir le développement social et économique à long terme et au fait que les pays à faible revenu ne bénéficient guère des capitaux privés, l'APD a un rôle particulièrement important à remplir. Il faut espérer que, à la sixième session de la Conférence, on entendra des déclarations mettant en évidence la nécessité de faire de réels progrès à cet égard, non seulement de la part des pays industrialisés à économie de marché, mais aussi des pays industrialisés socialistes ainsi que des pays en développement qui sont en mesure de le faire. L'octroi de prêts multilatéraux à des conditions libérales est aussi très important, et le représentant du Japon espère que la sixième reconstitution des ressources de l'IDA sera bientôt achevée et que les négociations sur la septième reconstitution seront conclues au plus tôt.

21. Les pays les moins avancés ont une économie très vulnérable et beaucoup de personnes y sont menacés par la faim. La communauté internationale a l'obligation d'aider ces pays : pour sa part, le Japon appliquera fidèlement le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté en 1981. En outre, le Japon a adopté des mesures spéciales de traitement tarifaire préférentiel en faveur de ces pays en avril 1980, et son APD bilatérale aux pays les moins avancés a dépassé 400 millions de dollars en 1982, soit une augmentation de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Conscient que ces pays ne peuvent guère compter sur les capitaux privés, le Japon continuera à accroître régulièrement son APD. Conformément à la résolution adoptée à la session ministérielle du Conseil du commerce et du développement tenue en mars 1978[36], il a pris des initiatives pour convertir en dons toutes les dettes des pays les moins avancés au titre de l'APD. Dans le contexte des mesures internationales d'allégement de la dette, il tiendra particulièrement compte de la vulnérabilité de ces pays.

22. La délégation japonaise se félicite de la récente déclaration des ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept annonçant que leurs délégations viendraient à la sixième session de la Conférence dans un esprit de compréhension et de coopération. Venue à Belgrade dans le même esprit, elle souhaite qu'il prédomine pendant toute la session, pour permettre d'adopter la nouvelle approche concertée décrite plus haut, et contribue ainsi grandement au progrès économique dans le monde entier.

[35] Voir note 24.

[36] Résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, du 11 mars 1978 [voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, neuvième session extraordinaire, Supplément n° 1* (TD/B/701), p. 1].

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Walid Al-Saad Al-Bataynah, ambassadeur de Jordanie en Yougoslavie

1. M. AL-BATAYNAH (Jordanie) constate que l'ordre du jour renferme quantité de sujets importants qui ont déjà été longuement débattus, mais auxquels il n'a pas encore été trouvé de solution. Il est essentiel de régler ces questions avant que le règlement n'en devienne impossible. Pour les pays en développement, la voie du développement impose de lourdes charges, qui sont devenues toujours plus pesantes à cause de l'inflation exportée par les pays développés. Certains ont prétendu que la crise actuelle est imputable aux pays en développement, mais, en fait, l'inflation est l'aboutissement de politiques sociales et économiques suivies de longue date dans les pays industrialisés. L'inflation éprouvant tous les pays, riches et pauvres, ainsi que des centaines de millions d'êtres humains, un système économique international stable et rationnel est essentiel et ne peut être instauré que moyennant un dialogue raisonnable et objectif.

2. Il est regrettable que la plupart des pays développés n'aient pas voulu assumer leurs responsabilités vis-à-vis des pays en développement. Les réunions de Rambouillet, de San Juan, de Londres, de Bonn, de Venise et d'Ottawa n'ont pas réussi à résoudre les problèmes des fluctuations des taux de change, de l'inflation, du protectionnisme et des taux d'intérêt élevés. Plus récemment, la réunion au sommet de Williamsburg a été saluée comme une réussite, et le représentant de la Jordanie espère que cet optimisme n'est pas dénué de fondement.

3. La Jordanie approuve l'initiative prise par les pays producteurs de pétrole de créer un fonds pour aider les pays en développement. Ces derniers ont besoin d'une aide extérieure, mais ils doivent aussi compter sur eux-mêmes. Le fait que les pays en développement sont responsables au premier chef de leur propre développement a été souligné à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en 1973, qui a souligné la nécessité d'une coopération entre les pays en développement pour augmenter les possibilités de tous ces pays. Cette Conférence avait donné de bons résultats, mais la montée récente du protectionnisme et les taux d'intérêt élevés ont provoqué des déficits de balance des paiements, tout en accroissant l'endettement extérieur et le service de la dette. Les pays doivent tous coopérer à trouver les solutions hardies nécessaires pour venir à bout de ces problèmes. Le représentant de la Jordanie espère que les pays en développement recevront une part équitable de l'investissement et de l'aide au développement, afin de pouvoir jouer leur rôle dans l'économie mondiale et ne pas être à la charge du reste du monde. En même temps, les peuples du tiers monde sont capables d'investir des sommes considérables dans leur propre développement.

4. La coopération économique exige une paix juste. La Jordanie est constamment exposée à l'occupation et à l'agression, et le développement régresse dans la région à cause de cette situation. L'occupation sioniste de la rive occidentale viole les droits de l'homme et les résolutions des Nations Unies en la matière. Israël a chassé de leur patrie ses occupants légitimes et a en outre perpétré les massacres de Sabra et Chatila. Israël est de plus allié au régime raciste de l'Afrique du Sud. A ce propos, le représentant de la Jordanie approuve l'assistance apportée par la CNUCED aux mouvements de libération et espère qu'elle permettra à tous les pays d'accéder à l'indépendance.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Khieu Samphan, vice-président, chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique

1. M. SAMPHAN (Kampuchea démocratique) dit que nul autre pays n'incarne mieux que la Yougoslavie les aspirations et les intérêts des pays dont les progrès et le développement dépendent en grande partie du dialogue, de la coopération et du consensus entre pays développés et pays en développement. Il faut donc espérer que la déclaration qui sera adoptée au terme de la sixième session de la Conférence marquera une étape significative dans la relance du dialogue Nord-Sud et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Mesurant toute l'importance de la présente session, son pays tient à venir à Belgrade témoigner par sa présence de sa solidarité et de sa coopération, bien qu'il soit en pleine guerre de résistance contre l'occupation étrangère.

2. De nombreux orateurs ont attiré l'attention de la Conférence sur la gravité et la persistance de la crise économique mondiale qui a commencé dans les pays développés et a gagné tous les autres pays et groupes de pays. Elle est le résultat d'une structure économique internationale qui a fait son temps. Les premiers signes incertains d'un allégement de la stagnation dans quelques pays développés ne sauraient masquer la persistance de la crise, qui continue à affecter chaque jour plus gravement les pays du tiers monde et à freiner leur développement, ce qui, par contrecoup, empêche toute reprise de l'économie mondiale.

3. La délégation kampuchéenne se joint aux autres pays en développement pour appeler les pays développés à tenir dûment compte, pendant les négociations en cours, du Message de Buenos Aires : appel au dialogue et au consensus. La Conférence doit convenir d'un ensemble de politiques, prévoyant à la fois une série de mesures immédiates dans les domaines d'importance critique pour les pays en développement et la restructuration fondamentale de l'économie mondiale en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Cet ensemble de politiques est essentiel à la fois

pour relancer l'économie mondiale et pour assurer un développement continu aux pays en développement. A cet égard, la délégation kampuchéenne se prononce notamment pour la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

4. La majorité des orateurs ont souligné à juste titre que la présente session de la Conférence se tient non seulement dans un contexte de très grandes difficultés économiques, mais aussi dans un climat de grave tension politique qui rend sa tâche d'autant plus malaisée. Les cas d'agression flagrante perpétrée contre le Kampuchea démocratique et contre bien d'autres pays encore montrent que le respect de la souveraineté de chaque pays et celui des autres principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies sont encore loin d'être assurés. Cependant, la lutte opiniâtre des peuples directement victimes de l'agression et le soutien apporté par la communauté internationale à cette lutte exercent une influence de plus en plus déterminante pour garantir le respect de ces principes sacrés.

5. Le Kampuchea, qui a été dévasté par la guerre, sera à sa libération le moins avancé des pays en développement. Plus que tout autre pays, il met tout son espoir dans l'assistance et la coopération internationales ainsi que dans la restructuration de l'économie mondiale et l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. John Henry Okwanyo, ministre du commerce du Kenya

1. M. OKWANYO (Kenya), rappelant que son pays a eu le privilège d'accueillir la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1976 et que depuis une autre session a eu lieu à Manille, dit que quelques-uns des problèmes examinés au cours de ces deux sessions sont restés au centre des préoccupations de la communauté internationale à la CNUCED et dans d'autres organisations internationales. Si les négociations relatives à plusieurs de ces questions ont été menées à bien, d'autres problèmes, dont certains préoccupent vivement la délégation du Kenya et l'ensemble des pays en développement, n'ont toujours pas reçu de solution.

2. La Conférence se tient alors que l'humanité est plongée dans la crise économique la plus dévastatrice qu'elle ait jamais connue. Le chômage, dont le niveau a toujours été intolérablement élevé dans les pays en développement, atteint maintenant des proportions inquiétantes dans presque tous les pays industrialisés. La demande d'articles manufacturés exportés par les pays en développement s'est réduite et les pressions politiques en faveur du protectionnisme se sont intensifiées, alors même que les prix de nombreux produits de base dont l'exportation présente un intérêt capital pour les pays en développement sont tombés à leur plus bas niveau depuis plusieurs décennies. En même temps, cette contraction des sources de revenus du tiers monde a coïncidé avec une hausse rapide du prix des biens d'équipement et d'autres produits de première importance que les pays en développement ont besoin d'importer pour atteindre leurs objectifs de développement, d'où un énorme endettement qui menace l'économie mondiale d'un effondrement total. Pour empêcher la part des pays en développement dans l'économie mondiale de diminuer encore, et à plus forte raison pour renverser cette tendance, il faut prendre d'urgence des mesures visant à stabiliser les prix des produits de base, à lutter contre la contraction des échanges due au protectionnisme et à réorganiser le système financier international de façon à trouver une solution plus équitable au problème d'endettement du tiers monde.

3. Le problème des produits de base est régulièrement inscrit au programme de travail de la CNUCED depuis de nombreuses années. Un grand nombre d'études coûteuses ont souligné la nécessité d'une stabilisation du marché des produits de base dans l'intérêt mutuel des pays développés et des pays en développement. Ces études ont été examinées à chaque session de la Conférence et pourtant les progrès accomplis sont imperceptibles. Tant que le Fonds commun et le Programme intégré pour les produits de base ne seront pas tout à fait opérationnels, les prix de ces produits continueront de fluctuer brutalement et de déséquilibrer sérieusement la balance des paiements de pays comme le Kenya qui comptent beaucoup sur leurs exportations de produits de base.

4. Le rôle capital du secteur des produits de base dans le commerce international en général et dans l'économie des pays en développement en particulier doit être réaffirmé avec encore plus d'insistance. Le récent effondrement des prix de ces produits a quasiment sapé les bases de la croissance planifiée dans de nombreux pays en développement, la réduction des importations de biens nécessaires au développement aggravant la pénurie de vivres, de vêtements et de logements et resserrant une offre déjà restreinte de prestations en matière d'éducation et de santé. Le ralentissement de la croissance des pays en développement a grandement limité leur aptitude à faire fonctionner des organismes de commerce régionaux et à promouvoir une coopération économique et technique mutuellement profitable. Devant les effets négatifs de tout ce système de relations entremêlées sur l'économie mondiale, le Gouvernement kényen et beaucoup d'autres réclament avec plus d'insistance encore que l'on renonce aux expédients à courte vue dans le domaine des produits de base pour adopter des mesures de stabilisation d'ensemble à plus long terme, comme celles de la Plate-forme de Buenos Aires.

5. L'un des traits les plus inquiétants de la dépression actuelle de l'économie mondiale est la montée du protectionnisme, qui a déjà porté un coup dur aux aspirations économiques des pays en développement et représente pour la liberté des échanges la plus grave menace depuis un demi-siècle. A la session ministérielle du GATT, tenue en novembre 1982, l'absence du con-

sensus libéral qui avait marqué les négociations commerciales antérieures a été une pénible évidence. Les mesures protectionnistes ne se limitent plus aux quelques articles manufacturés traditionnels des pays en développement; elles s'appliquent de plus en plus à tous les produits que ces pays fabriquent ou transforment pour l'exportation. Elles opposent donc un obstacle rédhibitoire à la transformation de leur économie.

6. La recrudescence du protectionnisme est manifestement liée aux tentatives mal inspirées que font de nombreux pays industrialisés pour soutenir des industries vieillissantes, à forte intensité de main-d'œuvre et non compétitives, au lieu de favoriser les aménagements appropriés. Pourtant, les palliatifs protectionnistes ne peuvent que retarder la disparition de ces industries face aux mutations de la demande et de la compétitivité internationales, ce qui empêche ces mutations d'exercer tous leurs effets sur le développement des industries naissantes du tiers monde et prive ces dernières d'une grande partie de leur potentiel d'investissement.

7. Un fait positif d'importance fondamentale pour les pays en développement est apparu dans l'économie internationale avec le traitement préférentiel accordé à certains produits au titre des différents schémas généralisés de préférences parrainés par la CNUCED. Ces schémas sont utiles parce qu'ils améliorent l'accès aux marchés, et il faut espérer qu'ils ne seront pas supprimés unilatéralement sous la pression des forces protectionnistes. Le Kenya souhaiterait cependant que ces préférences soient plus nombreuses pour les produits d'importance capitale et moins nombreuses pour ceux dont l'exportation ne présente qu'un faible intérêt.

8. La chute brutale des recettes d'exportation des pays en développement, causée par des facteurs sur lesquels ils n'ont guère de prise, n'a pas été compensée par un accroissement de l'aide. L'aide bilatérale piétine et elle est soumise à des restrictions de plus en plus sévères, alors que les apports du FMI et de la Banque mondiale ne suffisent manifestement pas à compenser ce ralentissement. En fait, les conditions de prêt imposées par ces deux organismes semblent pénaliser les pays en développement dans la mesure où elles ne tiennent pas suffisamment compte des tensions sociales que provoque la transformation des structures.

9. La limitation des apports d'aide, alors que la baisse des recettes en devises crée un énorme besoin de financement pour le développement, a forcé le tiers monde à avoir de plus en plus recours aux marchés financiers commerciaux. Là aussi, les pays en développement ont été défavorisés par une hausse des taux d'intérêt sans précédent depuis de nombreuses années, les pays industrialisés ayant fait monter le loyer de l'argent dans une tentative frénétique de limiter la circulation internationale des capitaux spéculatifs. L'endettement croissant des pays en développement qui en est résulté, accompagné de craintes de faillites bancaires dans de nombreux pays et d'inquiétantes fluctuations de monnaies jusqu'alors stables, ne peut être toléré plus longtemps.

10. Comme tous les pays en développement, le Kenya considère que la responsabilité de son développement économique lui incombe au premier chef. Il est cependant limité dans ses efforts par son incapacité de résoudre les énormes problèmes qui se sont accumulés pendant la dernière décennie et dont la plupart procèdent d'événements, d'actions et de décisions extérieurs sur lesquels il n'a aucune prise. Ce qu'il demande, ce ne sont ni des faveurs ni des concessions, mais plus de justice économique et sociale dans l'ordre économique mondial.

11. En raison du caractère mondial de la crise économique actuelle, de l'interdépendance des secteurs économiques et de la réciprocité des relations économiques mondiales, la délégation kényenne est convaincue qu'on ne pourra trouver de solutions réalistes et concrètes aux problèmes du monde que par un effort global de la communauté internationale. Elle est venue à la Conférence animée d'un esprit de coopération et de compréhension, sans lequel il sera impossible d'obtenir des résultats positifs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. K. T. J. Rakhetla, ministre des finances du Lesotho

1. M. RAKHETLA (Lesotho) rappelle que les pays en développement sont les plus durement touchés par la crise mondiale. L'effondrement des cours de leurs produits de base leur cause une grosse perte de devises, alors que les articles manufacturés qu'ils doivent importer ne cessent de renchérir. Il en résulte un endettement croissant, aggravé par les convulsions du système monétaire et financier international. De surcroît, il semble, d'après certaines indications, que l'aide financière aux pays les moins avancés n'atteindra pas en 1985 le volume prévu dans le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et qu'elle se soldera par un déficit de 6 milliards de dollars.

2. Pour résoudre le problème, il convient d'étoffer les apports de ressources financières aux pays en développement, notamment en appliquant les recommandations contenues dans le deuxième rapport de la Commission Brandt, formulées en février 1983 à Bonn, et dont la plupart sont adressées à la Banque mondiale et au FMI. Aussi le représentant du Lesotho se félicite de l'intention annoncée par le Président de la Banque de prendre des mesures en faveur des pays les plus pauvres, et il espère que cette initiative recueillera l'appui inconditionnel de la Conférence. Pour leur part, les pays en développement ont énoncé leur position dans la Plateforme de Buenos Aires adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il convient maintenant que pays développés et pays en développement harmonisent et concrétisent leurs positions.

3. En vérité, le moyen le plus simple et le plus rapide d'y parvenir serait d'appliquer scrupuleusement les dispositions adoptées par la Conférence à sa cinquième session en 1979 et celles de la Stratégie internationale du

développement de 1980, d'honorer les engagements pris en 1981 à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et d'appliquer les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1977. Pour ce faire, la Conférence doit réaffirmer le bien-fondé des précédentes résolutions et recommandations concertées touchant la persistance et l'aggravation de la crise économique et chercher les moyens de les mettre en œuvre.

4. Il est permis d'avoir quelque doute quant à la volonté réelle de certains pays développés d'engager un dialogue véritable, étant donné leurs déclarations au sujet de la Plate-forme de Buenos Aires. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept préconise une refonte du système monétaire et financier et, à leur septième conférence, qui s'est tenue à New Delhi, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont demandé la convocation d'une conférence internationale à participation universelle sur le même sujet. Le Premier Ministre néo-zélandais a proposé lui aussi l'organisation d'une conférence internationale pour réformer le système monétaire, et des dirigeants d'autres pays industrialisés se sont prononcés dans le même sens. Il ne faut donc pas se laisser décourager par les déclarations faites par certains groupes de pays dans d'autres instances, selon lesquelles le FMI et la Banque mondiale réagissent comme il convient à l'évolution de la situation, de sorte qu'il serait inutile de réformer le système monétaire. Il n'en est rien. Au contraire, une conférence internationale permettrait de corriger les faiblesses de ces deux organisations et de leur donner les moyens de mieux remplir leur mission.

5. Parallèlement aux négociations en vue de la convocation d'une conférence internationale, il faut continuer à étudier sérieusement la possibilité de créer un fonds mondial pour le développement. Cette idée implique notamment une plus grande égalité entre le Nord et le Sud et une participation universelle, notamment celle des pays d'Europe orientale, ainsi qu'un réaménagement des diverses formes de crédit. La délégation du Lesotho appuie sans réserve la déclaration faite à Genève par le porte-parole des pays à économie planifiée, selon laquelle la Conférence doit tenir compte à sa sixième session de l'existence dans le monde de systèmes économiques et sociaux différents; la création d'un fonds mondial pour le développement irait précisément dans ce sens.

6. Outre les problèmes monétaires et financiers qui sont au cœur de la crise, il faut s'occuper du commerce, s'agissant en particulier des produits de base et du protectionnisme. Il est décevant que le Fonds commun pour les produits de base, dont le principe a été accepté par les plus hautes instances internationales, n'ait encore recueilli qu'une cinquantaine de ratifications. Fort heureusement, il semble que l'on pourra recueillir le nombre voulu de ratifications d'ici au 30 septembre 1983, ce qui permettrait au Fonds de commencer à fonctionner en janvier 1984.

7. Dans le domaine du protectionnisme et des relations commerciales, la libéralisation des échanges en faveur des pays en développement ne gardera qu'un caractère ponctuel et temporaire si elle ne s'accompagne pas d'aménagements de structure. C'est pourquoi la délégation du Lesotho est favorable à l'établissement, en priorité, de mécanismes de consultation et de coordination en vue d'une action systématique et globale.

8. Le représentant du Lesotho recommande à la Conférence le projet de résolution sur les pays en développement sans littoral présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Plate-forme de Buenos Aires. Il déplore en effet que les conventions et dispositions internationales relatives au commerce de transit restent lettre morte. Il invite la communauté internationale à adopter le projet de résolution et le programme d'action concernant les pays en développement sans littoral. Il cite, à l'appui de cette requête, l'exemple de l'ingérence récente de l'Afrique du Sud dans la circulation des personnes et des biens à destination du Lesotho.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Yehia Mahmassani, ambassadeur du Liban en Yougoslavie

1. M. MAHMASSANI (Liban) dit que l'économie mondiale se trouve face à la crise la plus grave et la plus dangereuse qu'elle ait connue depuis la dépression des années 30. La dégradation de la situation économique a touché tous les pays à des degrés divers et a pesé lourdement sur le commerce international et sur les systèmes monétaire et financier. Les plus durement touchés sont les pays en développement, dont certains ont vu leur économie sérieusement paralysée. Leurs exportations d'articles manufacturés ont du mal à pénétrer sur les marchés des pays développés, et les déficits de leur balance des paiements, ainsi que leur dette extérieure, ont atteint des proportions désastreuses. En même temps, la production reste stagnante dans les pays développés, le chômage y est important et les mesures protectionnistes sont devenues la règle.

2. On ne peut résoudre cette crise par de nombreux discours. Elle constitue un symptôme sérieux de dérèglement dans tous les domaines de l'économie. Elle a affaibli les principes et les règles de la coopération économique internationale qui avaient vu le jour après la seconde guerre mondiale. Les institutions actuelles et les modes d'intervention choisis se sont révélés inefficaces dans la promotion du développement ou le règlement de la présente crise. A moins qu'on ne trouve rapidement une solution radicale et acceptée par tous, la dégradation de la situation économique aura pour conséquence de porter à l'économie mondiale un sérieux préjudice, menaçant la paix, l'ordre public et le bien-être des générations futures.

3. La crise a mis en lumière l'interdépendance des diverses économies du monde, et l'on a constaté une interaction croissante entre les problèmes économiques globaux qui se posent dans les secteurs des matières premières, de l'énergie, du développement du commerce, ainsi que dans le secteur monétaire et le secteur finan-

cier. Les pays en développement et les pays développés doivent coopérer pour aider l'économie mondiale à sortir de la crise. Lorsque la capacité de production des pays en développement n'est pas pleinement utilisée, les pays développés en souffrent. De même, les pays en développement sont touchés lorsque la production reste stagnante dans les pays développés. Leur aptitude à assurer le service de leur dette extérieure est devenue un élément très important de la stabilisation du système bancaire international.

4. Pour essayer de remédier à la dégradation de l'économie mondiale, il faut adopter une nouvelle approche fondée sur des politiques qui concernent tous les pays. La Conférence doit s'engager à lancer un programme concerté visant à relancer l'économie mondiale et à accélérer le développement. Il faudrait que les pays en développement soient en mesure d'améliorer leur capacité de contribuer au progrès de l'économie mondiale et d'imprimer un certain équilibre à leurs relations avec les pays développés.

5. Depuis huit ans, le Liban est victime d'une guerre qu'il n'a pas cherchée, mais qui a causé d'importants dégâts dans son économie. Le Gouvernement et le peuple libanais sont résolus à reconstruire l'infrastructure vitale de l'économie. A cette sixième session, la Conférence devrait approuver et appuyer la résolution adoptée à Bagdad par la réunion ministérielle du Groupe asiatique du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a adressé un appel à la communauté internationale et aux institutions internationales pour qu'elles fournissent une assistance libérale afin d'aider à reconstruire l'économie du Liban dévastée par la guerre.

6. La sixième session de la Conférence offre à tous les intéressés une occasion importante d'œuvrer avec vigueur en vue de surmonter la crise économique mondiale. Le représentant du Liban exhorte tous les participants à conjuguer leurs efforts pour mettre sur pied un système équitable de coopération économique internationale dans un climat de confiance mutuelle et pour traduire en résultats pratiques les principes de la coopération. Le risque d'un échec est trop coûteux; le fruit du succès est la prospérité pour tous.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Paul Helminger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, au commerce extérieur et à la coopération du Luxembourg

1. M. HELMINGER (Luxembourg) dit que le Gouvernement luxembourgeois, malgré les graves difficultés économiques qu'il connaît actuellement, tient à réaffirmer une fois encore son engagement de porter à 0,7 % de son PNB le montant de l'APD. De même, il n'oublie pas que, lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981, la part d'aide à accorder aux pays les moins avancés a été fixée à 0,15 % du PNB. Sur le plan multilatéral, l'effort du Luxembourg en matière de développement s'inscrit principalement dans le cadre des actions de la Communauté économique européenne, qui assume un rôle d'interlocuteur privilégié auprès des pays en développement.

2. Le Luxembourg est résolu à contribuer à maintenir la capacité d'engagement de l'IDA, et il a apporté une contribution anticipée au compte spécial en janvier 1983. Il souhaite également que les négociations en cours pour la septième reconstitution des ressources de cet organisme aboutissent rapidement. Le Luxembourg apporte naturellement aussi sa contribution volontaire à d'autres organismes de développement tels que le PNUD, le PAM, la FAO, le FIDA.

3. Au cours des dernières années, le Luxembourg a de plus en plus développé son aide bilatérale, s'efforçant ainsi de mieux équilibrer l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. En raison de ses moyens humains et financiers limités, il a jugé préférable de concentrer ses efforts sur certains pays et sur des secteurs déterminés (hospitalier, social, agro-alimentaire). Grâce à un dialogue constant, son aide est adaptée aux priorités et au plan national de développement des pays bénéficiaires. Récemment, le Gouvernement luxembourgeois a voté une nouvelle loi donnant un statut légal aux personnes désireuses de rendre service, par leurs qualités humaines et leurs compétences intellectuelles, aux pays qui en ont le plus besoin. Il s'associe pleinement à la déclaration faite par le porte-parole de la Communauté économique européenne au sujet de toutes les questions relatives aux relations entre le monde développé et le monde en développement.

4. La crise économique, dont la réalité a été constatée lors de la cinquième session de la Conférence, continué de sévir aujourd'hui, quatre ans plus tard, frappant tous les pays ou groupes de pays. La Communauté est profondément touchée, mais ce sont les pays en développement, et surtout les moins avancés d'entre eux, qui en pâtissent le plus. C'est aussi à cause de cette crise qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'entamer les négociations globales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, auxquelles le Luxembourg a toujours été et reste favorable. Il est essentiel de poursuivre le dialogue et la recherche d'une solution, qu'elle soit globale ou qu'elle comprenne plusieurs étapes partielles.

5. L'interdépendance des nations, qui a pris une ampleur considérable par suite de la croissance rapide des échanges économiques et commerciaux et des mouvements de capitaux, commande de poursuivre le dialogue, car elle implique que tous les pays sont solidairement responsables des progrès économiques et sociaux de chacun. Cette interdépendance économique n'est plus contestée du fait qu'un assez grand nombre de pays en développement — pas seulement les pays exportateurs de pétrole — occupent désormais une plus grande place dans l'économie mondiale et constituent un nouvel élément dynamique de la croissance économique, et aussi parce que l'examen d'un certain nombre de problèmes a mis clairement en relief la réalité de l'interdépendance. Les Etats sont rassemblés à nouveau pour

essayer de trouver, par la concertation, des solutions aux problèmes qui se posent.

6. Abordant la question des produits de base, le représentant du Luxembourg souligne que, s'il n'est pas nouveau, le problème a encore été aggravé par la récession mondiale qui a entraîné une baisse des prix. Indépendamment de la crise, toutefois, le secteur des produits de base connaît des difficultés propres, ce qui a conduit la communauté internationale à mettre en place des mécanismes multilatéraux destinés à régulariser et à améliorer le fonctionnement des échanges internationaux, avec comme souci prioritaire la résorption des fluctuations excessives des prix. En 1976, la Conférence a adopté le Programme intégré pour les produits de base, dont l'objet était précisément la conclusion d'accords ou d'arrangements multilatéraux visant à régulariser le marché d'une vingtaine de produits de base très importants pour l'exportation. Un certain nombre d'accords ont pu être conclus et d'autres sont en cours de négociation ou de renégociation. Le Luxembourg est disposé à revoir les modalités de fonctionnement de ceux qui ne donnent pas entière satisfaction

7. Soucieux de voir rapidement mis en œuvre le Programme intégré pour les produits de base, le Gouvernement luxembourgeois souhaite que les travaux de la sixième session de la Conférence permettent de créer un climat favorable à la reprise des activités du Programme. Il se félicite à cet égard de la conclusion, en juin 1980, de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qui constituera la clé de voûte de l'édifice d'accords internationaux et l'organe central de financement. Malgré les préoccupations qu'il éprouve devant le principe d'une contribution de base uniforme, le Luxembourg est disposé à s'efforcer d'achever le processus de ratification de l'Accord au plus tôt. Par ailleurs, la délégation luxembourgeoise est prête à étudier, à la présente session de la Conférence, les solutions qu'il serait possible d'apporter au grave problème de la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base, en particulier pour les pays les moins avancés.

8. La crise économique extrêmement grave que le monde traverse actuellement, avec toutes ses caractéristiques — chômage, inflation, taux de croissance extrêmement bas, fluctuations monétaires erratiques et endettement public élevé —, a eu nécessairement des répercussions sur le commerce mondial, qui marque le pas alors qu'il n'avait cessé de progresser en volume et en valeur jusqu'au début de la décennie. De nombreux pays, industrialisés ou non, ont été contraints d'appliquer des mesures de nature protectionniste ou de s'assurer de meilleurs débouchés en recourant à des subventions massives à l'exportation, qui dénaturent la libre concurrence. Ces politiques, qui ont permis d'amortir le choc, sont néfastes à long terme, tant pour les pays eux-mêmes que pour le système des échanges internationaux. Malgré de graves difficultés, malgré notamment ses 12 millions de chômeurs, la Communauté économique européenne est restée l'entité commerciale la plus ouverte aux exportations des pays en développement et elle a toujours affirmé son attachement au maintien d'un système d'échange multilatéral ouvert et au refus du protectionnisme.

9. Petit pays fortement tributaire du commerce extérieur, le Luxembourg redoute particulièrement la croissance des pressions protectionnistes et le déploiement de pratiques restrictives qui entravent la liberté du commerce international et la concurrence entre pays de dimensions différentes. C'est pourquoi il soutient un système multilatéral d'échanges ouvert, fondé sur les règles du GATT. Même si l'observation de ses disciplines s'est relâchée, notamment à cause des pressions protectionnistes dues à la crise, le GATT est resté un instrument suffisamment souple pour faire face aux nécessités nouvelles du commerce international. Le Luxembourg et les autres pays de la Communauté s'engagent à participer activement aux travaux relatifs à la mise en œuvre du programme de travail défini à l'occasion de la session ministérielle du GATT, en novembre 1982. Le représentant du Luxembourg ne veut en rien diminuer l'utilité des travaux de la CNUCED en matière commerciale en parlant du GATT, mais il considère qu'en fait les deux institutions sont complémentaires.

10. S'agissant des questions monétaires et financières, on ne peut nier les rapports qui existent entre les problèmes commerciaux et les problèmes de développement économique, d'une part, et le fonctionnement du système monétaire financier international, d'autre part. Il faut donc que la sixième session de la Conférence essaie d'arriver à une convergence de vues sur les conditions dans lesquelles le système monétaire et financier pourrait contribuer à une reprise durable et non inflationniste, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les institutions financières internationales ont montré dans de nombreuses circonstances, souvent extrêmement difficiles, leur aptitude à traiter avec souplesse et efficacité les problèmes posés. Ainsi, le FMI joue un rôle central, et le Gouvernement luxembourgeois entend ratifier avant la fin de 1983 l'accord relatif à l'augmentation des quotes-parts du FMI, auquel le Luxembourg contribue pour une part relative plus élevée que beaucoup d'autres pays. Il est également disposé à participer activement, avec les autres pays de la Communauté, au prochain réexamen du fonctionnement du Mécanisme de financement compensatoire du FMI. Il est prêt aussi à étudier l'opportunité d'une nouvelle allocation de DTS et, si un large consensus se dégageait au sein du FMI en faveur d'un nouveau compte de bonification d'intérêts, à y participer. De plus, le Luxembourg est favorable à une accélération des programmes de prêts de la Banque mondiale; il faudrait à cet effet élargir modérément le coefficient d'endettement de la Banque et augmenter sélectivement son capital en rapport avec l'augmentation des quotes-parts du FMI.

11. Le très grave problème de l'endettement d'un certain nombre de pays en développement s'explique dans une large mesure par des facteurs externes bien connus, mais il est également dû à des causes internes, notamment des politiques inadéquates. La recherche de solutions doit tenir compte de la réalité de chaque pays, et il importe donc de continuer à traiter ces problèmes cas par cas dans les organes appropriés, notamment au Club de Paris.

12. La situation économique mondiale a beaucoup évolué depuis la première session de la Conférence; il ne s'agit plus aujourd'hui de faire participer les pays en

développement à l'expansion rapide des économies des pays industrialisés, mais d'essayer de surmonter la récession mondiale et de trouver les moyens de contribuer à une reprise durable et non inflationniste afin de mieux résoudre les grands problèmes des pays en développement. Pour ce faire, la délégation luxembourgeoise est venue à la Conférence avec la ferme volonté de progresser et d'aboutir à des résultats tangibles.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Abdul Kadir Haji Sheikh Fadzir, ministre adjoint des affaires étrangères de la Malaisie

1. M. FADZIR (Malaisie) dit que la sixième session de la Conférence est particulièrement importante parce qu'elle se tient à un moment où l'économie mondiale doit faire face à une récession sérieuse, dont l'impact a surtout été ressenti par les pays en développement. La crise a mis en relief l'interdépendance des économies et la nécessité de rechercher une solution intégrée aux problèmes interdépendants que sont les problèmes des produits de base et les problèmes commerciaux, monétaires et financiers. La crise économique ne peut être résolue si chaque nation, aussi développée soit-elle, agit dans l'isolement. De telles tentatives se feraient au détriment de tous.

2. La récession globale a provoqué un fléchissement de l'ensemble du commerce mondial, devant lequel la pratique générale a été de recourir à des politiques internes et égoïstes. Ces politiques sont censées empêcher la perturbation du marché pour certaines branches d'activité intérieures, mais elles ne font qu'accroître encore le manque d'efficacité dans des secteurs qui ne peuvent plus rester compétitifs. L'absence de restructuration, par conséquent, perpétue le protectionnisme. La délégation malaisienne espère que la Conférence trouvera des solutions positives pour aider l'économie mondiale à sortir de ce cercle vicieux. Il faut préserver soigneusement les signes encourageants de reprise pour aider l'économie mondiale dans la voie du rétablissement et du développement. Cela implique qu'il faut la volonté politique nécessaire pour renverser la tendance au protectionnisme.

3. En tant que gros producteur de produits de base importants, la Malaisie a longtemps souffert stoïquement des fluctuations capricieuses des prix, essentiellement dues aux politiques égoïstes des pays développés. Les engagements pris et renouvelés à maintes reprises de remédier à la situation n'ont mené qu'à de nouvelles fluctuations et à un nouvel affaiblissement des prix. C'est donc avec beaucoup d'intérêt et d'espoir que la Malaisie a vu s'éveiller, au début des années 70, de nombreux autre pays décidés à faire un effort concerté pour trouver une solution internationale au problème persistant de l'obtention de prix rémunérateurs et équitables pour les produits de base, source de vie de nombreux pays en développement. La Malaisie a toujours été en faveur de la stabilisation des prix par une coopération saine entre producteurs et consommateurs. Le Programme intégré pour les produits de base a donné aux pays en développement le nouvel espoir de pouvoir en fin de compte stabiliser leur économie. La Malaisie a été l'un des premiers signataires de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, et elle s'est officiellement engagée à verser 1 million de dollars au deuxième compte du Fonds.

4. Cependant, certains des pays développés les plus puissants mettent encore des entraves aux efforts que les pays en développement déploient pour que divers accords de produit entrent en vigueur, et ils montrent à nouveau qu'ils n'ont toujours pas la volonté politique de faire le petit sacrifice qui, à long terme, leur serait tout aussi profitable, et peut-être même plus, qu'aux pays pauvres. C'est pourquoi la délégation malaisienne adresse un autre appel fervent aux pays développés pour qu'ils appuient sincèrement le Programme intégré pour les produits de base.

5. Vu la lenteur des progrès réalisés sur le front multilatéral, il est de plus en plus évident que les pays en développement devront adopter une politique d'autoassistance s'ils veulent un jour stabiliser leur économie, obtenir une part plus équitable des avantages de la transformation de leurs produits sur leur propre territoire ou pouvoir participer plus pleinement à la commercialisation et à la distribution de ces produits. Avec cette nécessité à l'esprit, les producteurs devraient coopérer étroitement à la mise en place d'associations de producteurs qui assumeraient des fonctions vitales comme la recherche-développement et la coopération sur le plan de la commercialisation. Ces aspects fonctionnels ne sont guère pris en considération dans les accords de produit qui existent. Il importe encore plus d'y prêter attention si les producteurs veulent rester compétitifs à une époque caractérisée par une évolution technologique rapide et par une intensification de la concurrence des produits synthétiques et de remplacement. De plus, les pays industrialisés devraient reconnaître que les producteurs de produits de base se trouvent dans la nécessité de s'organiser en associations qui compléteraient les accords internationaux de produit dans la recherche de la stabilité des prix et de la sécurité des approvisionnements à long terme. Les pays producteurs d'étain, par exemple, ont approuvé le texte d'un accord portant création de l'Association des pays producteurs d'étain et sont résolus à mettre cette association en place aussitôt que possible. Il est bon de noter aussi que plus de cent pays représentés à la septième conférence au sommet des pays non alignés ont considéré à l'unanimité que de telles associations de pays producteurs constituent un moyen légitime de promouvoir et de protéger leurs intérêts.

6. Qui plus est, il faudrait même que les quelques accords déjà conclus et mis en œuvre au titre du Programme intégré soient revus et améliorés à la lumière des réalités actuelles et de l'évolution future probable. Tandis que la stabilisation des prix devrait continuer d'être le point central des efforts internationaux visant à aider les pays producteurs de produits de base, les accords internationaux de produit conclus pour stabili-

ser les prix et les revenus devraient être viables, efficaces et équitables. C'est pourquoi la Malaisie invite instamment les pays consommateurs parties à de tels accords à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que les objectifs visés soient atteints. Il faudrait que ces pays soient disposés à améliorer les accords en question toutes les fois que la nécessité en est évidente. Par exemple, la tendance à enregistrer un excédent sensible de l'offre dans le cas d'une large gamme de produits de base exportés par les pays en développement exige la mise en œuvre de politiques concertées de gestion de l'offre, politiques qui sont essentiellement complémentaires des arrangements en matière de stockage. L'expérience de la récession met en lumière le besoin urgent de faire figurer dans les accords de produit des dispositions concernant la gestion de l'offre.

7. La récession prolongée et les difficultés de balance des paiements qu'elle a entraînées pour de nombreux exportateurs traditionnels de produits de base ont mis en lumière la nécessité d'entreprendre une action internationale dans un autre domaine crucial, c'est-à-dire de compenser les pertes de recettes que les divers pays en développement subissent dans leurs exportations de produits de base. L'expansion et la libéralisation immédiates des mécanismes de financement compensatoire constituent une mesure possible et efficace qui permettrait de progresser vers l'objectif à plus long terme qu'est la stabilisation globale des recettes procurées par les produits de base.

8. Dans les efforts à déployer pour placer l'économie internationale sur la voie d'une croissance positive et soutenue, il doit y avoir aussi des mesures portant sur le financement international. Ces dernières années, le courant de l'assistance financière accordée aux pays en développement à des conditions de faveur et aux conditions commerciales normales s'est sensiblement ralenti. Les difficultés qui en ont résulté ont été aggravées par la lenteur de la croissance et par les problèmes de balance des paiements, qui ont entraîné pour ces pays d'importants déficits en compte courant — lesquels resteront probablement aux environs de 90 milliards de dollars pendant toute l'année 1983. Pour financer ces déficits, les pays ont eu recours à des emprunts extérieurs et, devant la faiblesse de la demande et des prix de leurs produits de base, nombre d'entre eux n'ont pas pu financer leurs dettes.

9. Il est donc nécessaire que s'accroisse le courant d'aide et de prêts consentis à des conditions de faveur aux pays en développement, en particulier à ceux qui n'ont qu'un accès limité aux marchés de capitaux privés. A cet égard, les ressources financières provenant des institutions financières internationales doivent être à la mesure des besoins des pays en développement. La délégation malaisienne se félicite de l'augmentation récente des quotes-parts du FMI, portées à 90 milliards de dollars, mais elle note que cela ne représente qu'une augmentation de 47,5 % au lieu des 100 % préconisés par les pays en développement. Cette augmentation modérée devrait certes contribuer à atténuer les tensions qui pèsent sur la situation financière internationale, mais il est évident que l'on pourrait et que l'on devrait faire beaucoup plus. La Malaisie se félicite aussi de l'initiative que la Banque mondiale a prise récemment au titre de son Programme d'assistance spéciale en vue de pourvoir aux besoins particuliers des pays en développement, et elle tient à encourager la Banque à rechercher les moyens d'élargir encore le programme de prêts dans les années qui viennent.

10. Le volume de l'aide accordée aux pays en développement à des conditions de faveur a diminué ces dernières années. La part du financement multilatéral dans le courant net de ressources financières à long terme destinées aux pays en développement est restée inchangée, à 13 % environ, entre 1970 et 1981. Il faudrait augmenter l'aide accordée à des conditions de faveur parce que le secteur bancaire privé met de la réticence à accorder des prêts plus importants aux pays en développement. La Banque mondiale et les autres institutions multilatérales de développement devraient jouer à cet égard un rôle plus important. La délégation malaisienne appuierait l'institution par la Banque, et en particulier par l'IDA, d'un programme élargi et accéléré. Elle regrette les retards constatés dans le versement des contributions à la sixième reconstitution des ressources de l'IDA et elle espère que ces difficultés ne réapparaîtront pas lors de la septième reconstitution.

11. La Malaisie attache une grande importance aux problèmes des populations et des pays qui vivent encore sous domination coloniale ou occupation étrangère. A cet égard, elle tient à dire combien elle apprécie le précieux travail effectué par la CNUCED et elle exprime de nouveau son appui au projet de résolution portant sur cette question et parrainé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Elle engage vivement les pays qui ont fait des réserves à ce sujet à les reconsidérer, parce qu'il existe des raisons économiques impératives justifiant l'intervention de la CNUCED pour l'amélioration du bien-être économique des populations de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud.

12. La situation économique internationale actuelle a également mis en lumière la nécessité, pour les pays en développement, d'œuvrer en vue d'accroître leur coopération commerciale et économique mutuelle. Une telle coopération aurait inévitablement pour avantage de donner une impulsion au développement de l'économie mondiale dans son ensemble. La délégation malaisienne se plaît à constater les progrès réalisés dans ce domaine au sein de la CNUCED, et elle exhorte les pays développés à prendre des mesures constructives pour faire en sorte que la CNUCED fournisse aux pays en développement l'assistance et l'appui technique dont ils ont besoin dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre divers projets au titre du programme de coopération économique entre pays en développement. Ce sont les pays les moins avancés qui ont été le plus durement touchés par les difficultés économiques de la période actuelle, et il est par conséquent vital que tous leur fournissent leur plein appui pour les aider à résoudre leurs problèmes.

13. En terminant, le représentant de la Malaisie exprime l'avis qu'il faut tirer le plus grand parti possible de l'occasion exceptionnelle fournie par la présence de tant de délégations et d'organisations, à la sixième session de la Conférence, pour aboutir à la solution des difficultés économiques actuelles et atteindre l'objectif commun.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Ahmed Mujuthaba, ministre des transports des Maldives

1. M. MUJUTHABA (Maldives), après avoir donné lecture d'un message[37] du Président de la République des Maldives, dit que son gouvernement considère la CNUCED comme la meilleure instance où l'on puisse exposer les problèmes propres aux pays les moins avancés. Nombre de ces pays sont ou bien des pays sans littoral, ou bien des pays insulaires. De longues distances séparent les centres d'activité économique de leurs points d'accès. Dans le cas des pays sans littoral, les produits importés et exportés doivent être transportés par voie de terre, à travers un autre pays, depuis le port le plus proche ou jusqu'à ce port, parfois très éloigné, et ces produits risquent d'être retardés, endommagés ou volés en des endroits qui ne relèvent pas de la juridiction des pays en question. Les retards dans les expéditions vers l'étranger peuvent entraîner la perte de certains marchés, et les retards dans le transport des marchandises importées peuvent également se traduire par de sérieuses pertes, y compris des pertes de vies humaines. Dans le cas des petites nations insulaires, la plupart des cargaisons qui arrivent ou qui partent doivent transiter par des ports de pays tiers, et elles sont exposées aux mêmes risques que les cargaisons au départ ou à destination des pays sans littoral.

2. De nombreux petits pays en développement qui comptent moins d'un quart de million d'habitants se heurtent à de sérieux problèmes commerciaux. Le marché intérieur de leurs produits industriels est limité, si bien qu'ils doivent rechercher des débouchés à l'extérieur, où les problèmes sont aggravés par l'imposition d'obstacles tarifaires et non tarifaires. Les contingentements fondés sur l'effectif de la population du pays producteur sont injustes pour les petites nations, qui sont invariablement des pays peu avancés disposant de ressources naturelles maigres et d'une base économique extrêmement étroite, et qui sont manifestement désavantagées par rapport aux autres pays en développement ayant une population beaucoup plus nombreuse, des ressources naturelles abondantes et une base économique plus large.

3. Un autre problème est celui de la répartition de la population. De nombreuses petites nations sont des pays en développement insulaires, et bien que leur population soit peu nombreuse et leur territoire de faible superficie, elles sont composées d'îles éparpillées sur une vaste zone maritime, ce qui rend les transports et les communications coûteux et extrêmement difficiles, tout en entraînant d'autres problèmes logistiques pour le développement de l'infrastructure — écoles, hôpitaux, ports et sources d'énergie. L'idée de répartir l'aide en fonction du nombre d'habitants est donc irrationnelle lorsque la population d'un pays est éparpillée. Chaque communauté insulaire a besoin d'une infrastructure de base pour son développement social et économique, et la mise en place de cette infrastructure pour une dizaine d'îles comptant au total 50 000 habitants coûte manifestement plus cher que pour une communauté de même grandeur réunie en un seul point.

4. Vu ces difficultés, il est alarmant de constater que le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, à quelques exceptions près, ne reçoit pas l'attention qui convient de la part de la communauté des donateurs, malgré le fait que les pays les moins avancés se sont acquittés de leurs obligations. A cet égard, la délégation maldivienne appuie la déclaration faite par le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept au sujet du point 12 de l'ordre du jour[38], ainsi que les décisions pertinentes adoptées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires et par les pays non alignés à New Delhi.

5. En tant que représentant d'une petite nation vraiment non alignée, le représentant des Maldives lance un appel pour que tous les obstacles au commerce, qu'ils soient économiques ou politiques, soient supprimés afin de donner aux moins fortunés et aux plus faibles une meilleure chance non seulement de survivre, mais aussi de réduire l'écart entre leur niveau de vie et celui des puissants et des riches.

[37] Reproduit dans le volume I, annexe V, section A.

[38] Voir deuxième partie ci-après, compte rendu analytique de la 184e séance plénière.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Wistin Abela, vice-premier ministre et ministre du développement économique de Malte

1. M. ABELA (Malte) dit que la sixième session de la Conférence a lieu à un moment où il y a quelque espoir de voir le monde se relever de la crise économique la plus grave qu'il ait connue depuis la grande dépression des années 30. Cependant, les structures mises en place immédiatement après la guerre pour aider à assurer le fonctionnement d'un système financier international maîtrisable et maintenir l'ouverture des échanges commerciaux — en particulier le FMI et le GATT — se révèlent tragiquement incapables de jouer le rôle qui leur avait été assigné. La mainmise continue de quelques nations industrielles privilégiées sur le commerce international, la monnaie et les finances, la technologie et d'autres secteurs clefs, si attrayante qu'elle puisse être pour ces nations dans l'avenir immédiat, constitue non seulement une injustice flagrante pour l'immense majorité du genre humain, mais est contraire à leurs propres intérêts à long terme. La présente session de la Conférence offre la possibilité d'évaluer la grave situation économique actuelle et de faire quelques suggestions pratiques, une action collective pouvant contribuer efficacement à la reprise économique.

2. Malte, pays en développement insulaire, ne possède pas de ressources naturelles et dépend, pour survivre, de sa capacité de tirer suffisamment de devises de ses exportations pour financer ses importations. Elle n'a pu se soustraire aux effets de la récession internationale, malgré une action préventive engagée à temps par son gouvernement pour endiguer les effets de forces sur lesquelles il n'avait guère de prise.

3. Fidèle aux politiques sur la sécurité d'approvisionnement et la stabilisation des prix des produits de base examinées lors des sessions précédentes de la Conférence, le Gouvernement maltais a instauré un système d'achats centralisés pour les produits essentiels, assurant ainsi la continuité des approvisionnements et un minimum de variations des prix coûtants. Grâce à ce système, les prix de détail de ces produits de base sur le marché local sont restés relativement stables, malgré l'inflation mondiale. Ils ont même baissé de 5 % en 1982. Cela a beaucoup aidé à endiguer l'inflation importée et à renverser la tendance. En décembre 1982, l'indice du coût de la vie à Malte a en fait régressé d'environ 2 %.

4. De surcroît, le Gouvernement maltais a pris des mesures pour modifier la structure des importations et importer des produits semi-finis, voire, dans certains cas, des matières premières, à la place des produits finis, favorisant ainsi un accroissement des échanges directs entre pays en développement nettement à leur avantage mutuel.

5. Au même moment, cependant, les exportations maltaises ont souffert de la crise, et c'est dans ce secteur que la récession a le plus durement touché l'économie. Les politiques protectionnistes des pays développés ont entraîné une réduction de ces exportations, qui ne représentent pourtant qu'un pourcentage infime des importations des pays en question. Le représentant de Malte dit qu'il n'est certainement pas le seul à ne pas comprendre pourquoi les pays développés ont adopté des politiques de dureté à l'égard de pays en développement comme Malte, alors qu'ils affirment être pleinement conscients des conséquences désastreuses des mesures en cause pour les industries d'exportation de ces pays.

6. Malte a donc noué avec les pays voisins et avec d'autres pays de nouvelles relations qui l'ont aidée à atténuer la gravité de la crise économique. La façon dont ces pays ont intensifié leurs échanges commerciaux sur une base bilatérale pourrait servir d'exemple pour sortir de la crise. Malte est certes favorisée par sa situation géographique. Elle n'a jamais autant témoigné son désir de liberté nationale qu'en 1979, époque où elle a cessé de compter sur les bases militaires et où le gouvernement a décidé de s'appuyer sur la capacité et la compétence de ses travailleurs et sur son potentiel commercial pour assurer sa survie économique. C'est pourquoi le pays ne néglige aucun effort pour améliorer encore ses relations avec les pays voisins et d'autres pays plus éloignés, tout en renforçant son infrastructure et les bases de son économie.

7. En particulier, le Gouvernement maltais s'emploie actuellement à reconstruire et à développer l'un des ports naturels les plus profonds de la Méditerranée, en créant des installations de stockage adéquates pour les divers produits de première nécessité dont la région a besoin et en encourageant l'éclatement des charges et le transbordement des marchandises de Malte vers les ports méditerranéens.

8. Pour bien comprendre les contraintes qui pèsent sur l'économie de pays comme Malte, il faut considérer la nature des relations qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Le déséquilibre constant dans la dépendance de l'économie des pays en développement à l'égard de celle des pays développés a soumis les premiers à un véritable diktat économique aussi cruel et aussi dur que le colonialisme politique d'antan. Les mesures économiques et commerciales prises ouvertement ou de manière dissimulée par les pays développés causent un immense préjudice à l'économie des petits pays en développement, qui subissent les effets néfastes d'un système mondial d'échanges dans lequel une poignée de pays puissants ont fixé d'emblée les règles du jeu selon leur propre convenance, pour ensuite adapter, écarter ou enfreindre ces règles dès qu'elles commençaient à apporter quelque avantage aux autres pays, ou dès que leur propre situation économique interne changeait. Les pays en développement peuvent à tout moment se voir imposer des restrictions arbitraires pour des exportations dont ils dépendent au plus haut point.

9. Les pays en développement doivent donc accroître leurs échanges mutuels, la notion de solidarité collective jouant un rôle essentiel dans leur façon d'aborder les problèmes économiques internationaux. Ces dernières années, plusieurs systèmes de coopération entre pays en développement ont été imaginés, le plus important étant un système global de préférences commerciales entre pays en développement. La récession économique internationale actuelle a donné tout l'élan nécessaire à ces efforts. Le potentiel de commerce réciproque est immense; les pays en développement possèdent toutes les complémentarités et les marchés en expansion nécessaires. Il est urgent qu'ils agissent, car ils peuvent faire beaucoup plus pour résorber leur énorme chômage structurel en commerçant directement entre eux, le cas échéant sur la base de la réciprocité ou d'autres arrangements de compensation. Des entreprises de pays en développement différents pourraient par exemple lancer des opérations conjointes dans lesquelles les matières premières ou les produits de l'une viendraient se combiner avec les ressources financières et techniques, la position géographique, les arrangements commerciaux, les marchés de la main-d'œuvre ou les marchés régionaux de l'autre, pour exploiter en commun les capacités des deux.

10. Le Gouvernement maltais a pris plusieurs initiatives dans ce sens. Pour combler son déficit commercial avec certains pays, il a proposé de conclure des arrangements de réciprocité commerciale avec les pays en développement et les pays développés, dont bon nombre ont eu une réaction favorable. Malheureusement, dans le cas d'un pays en particulier — le Japon —, Malte s'est heurtée à une attitude non conciliante, de sorte que son déficit commercial vis-à-vis de ce pays a atteint plus de 100 millions de livres maltaises, ce qui a eu de graves conséquences pour la position de ses réserves en devises, seule garante de la sécurité de son économie. Faute de mesures correctives efficaces dans le cadre des institu-

tions internationales existantes, le Gouvernement maltais n'a pas eu d'autre choix que d'adopter des mesures visant à assurer sa survie économique.

11. A la présente session de la Conférence et en d'autres occasions, les pays en développement ont fait savoir on ne peut plus clairement qu'ils étaient résolus à défendre leurs intérêts tant unilatéralement que de manière collective, et il ne fait aucun doute que l'exemple de Malte sera suivi par d'autres pays en cas de réaction négative analogue. Néanmoins, le Gouvernement maltais s'est fixé pour objectif de coopérer avec tous les pays, y compris le Japon, et les mesures qu'il prend ne reposent pas sur d'autres considérations que les principes essentiels de réciprocité et de respect mutuel dans toutes les relations internationales.

12. Malte a déjà fait quelques progrès dans la création de coentreprises avec d'autres pays en développement pour desservir des marchés régionaux et autres, et son gouvernement est résolu à faire mieux encore. Il invite les représentants des pays développés et des pays en développement à venir voir ce que son pays a réussi à faire, sinon pour étudier la possibilité d'opérations conjointes avec des entreprises maltaises, du moins pour faire partager les fruits de leur expérience. Malte possède un potentiel considérable pour ce qui est de développer le commerce dans la région méditerranéenne, en tenant compte des résolutions qui seront adoptées à la présente session de la Conférence.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Azeddine Guessous, ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme du Maroc

1. M. GUESSOUS (Maroc) estime que tous les pays représentés à la Conférence devraient, indépendamment de leur niveau de développement et quel que soit leur régime économique et social, reconnaître que leur interdépendance est évidente et qu'ils sont, de ce fait, collectivement responsables de la gestion de l'économie internationale, conformément à l'esprit dont procède la Plate-forme de Buenos Aires. Les travaux de la Conférence manqueraient par ailleurs de cohérence si elle n'accordait pas une attention particulière aux pays en développement les moins avancés, ainsi qu'aux pays sans littoral et aux pays insulaires dont les handicaps naturels associés à leur maque d'infrastructures constituent un obstacle majeur au commerce extérieur et sont la cause primordiale de leur stagnation économique. Le continent africain est tristement privilégié à cet égard car, malgré d'immenses richesses naturelles et un potentiel économique considérable, il compte les deux tiers des pays sans littoral du monde et plus des deux tiers des pays les moins avancés. C'est aussi la région la moins industrialisée du monde et 70 % de la population du continent atteignent quasiment le seuil de pauvreté absolue. La situation dramatique du continent africain est encore aggravée par des infrastructures rudimentaires et une dépendance quasi totale à l'égard des revenus aléatoires tirés de l'exportation d'un ou deux produits de base. Le représentant du Maroc estime que c'est une nécessité impérieuse pour la communauté internationale que d'apporter sur le plan bilatéral et multilatéral tout son appui à la réalisation du Plan d'action de Lagos[39] et à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale proclamant la Décennie du développement industriel de l'Afrique[40] et la Décennie des transports et des communications en Afrique[41].

2. Le monde en développement tout entier traverse actuellement une crise d'une profondeur inégalée : en 1982, le PNB par habitant de ces pays a fléchi considérablement et les prix réels de nombreux produits de base agricoles et miniers se situaient à des niveaux inférieurs à ceux de 1950. La Stratégie internationale du développement est donc fort justement axée sur la nécessité d'apporter des transformations fondamentales dans les mécanismes, les systèmes et les rapports qui régissent les relations des membres de la communauté internationale. Mais, dans les pays en développement, les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour les années 80 sont d'ores et déjà hors d'atteinte en ce qui concerne les taux de croissance annuels du PNB et les exportations. A lui seul, ce constat devrait inciter la communauté internationale à reconnaître qu'il lui faut modifier radicalement le cadre institutionnel des relations économiques internationales pour améliorer les termes de l'échange, relever et stabiliser les recettes d'exportation tirées des produits de base et favoriser la division internationale du travail, en supprimant notamment les barrières protectionnistes qui font obstacle à l'entrée dans les pays développés des produits industriels et agricoles des pays en développement. Ce protectionnisme, du reste, s'il pénalise d'abord les pays en développement et s'il déprime le commerce international dans son ensemble, a aussi des conséquences néfastes sur l'économie des pays développés où il perpétue des systèmes de production inefficaces, entretient l'inflation et compromet les aménagements de structure indispensables. Quant au problème de l'endettement du tiers monde, il atteint désormais une acuité telle qu'il menace les fondements mêmes de l'économie internationale et qu'il compromet, sous l'effet de règles monétaires et financières iniques, toute chance de développement socio-économique dans les pays en développement. La dette extérieure de ces pays a doublé depuis 1979, et le service de cette dette absorbe chaque année plus de 130 milliards de dollars, montant supérieur à la somme des entrées de capitaux dans les économies sous-développées, au moment même où l'APD baisse de 4 % en termes réels. Plus particulièrement en Afrique, le service de la dette absorbe une proportion encore plus importante et sans cesse croissante du revenu des exportations de biens et services, accélérant encore le processus d'appauvrissement de ces pays.

[39] Voir note 7.

[40] Résolution 35/66 B de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1980.

[41] Résolution 32/160 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1977.

Il est temps que les pays développés reconnaissent la nécessité de se pencher sur ce problème de la dette des pays en développement en l'intégrant aux autres problèmes auxquels il est organiquement lié et qui concernent les cours des matières premières, le commerce extérieur, le protectionnisme, les fluctuations des taux de change ou les niveaux des taux d'intérêt, et enfin l'étendue de l'aide au développement. Il est évident qu'à cet égard l'ouverture de négociations globales dans le domaine du commerce, de l'énergie, du développement ainsi que de la monnaie et des finances est désormais une nécessité vitale d'ordre politique et économique dans les relations Nord-Sud.

3. Le représentant du Maroc en appelle aux pays développés, quel que soit leur régime économique et social, pour qu'à l'occasion de la sixième session de la Conférence ils jettent les bases d'un accord permettant d'associer la croissance économique du Nord et l'accélération du développement du Sud. A cette fin, répondant à l'appel au dialogue et au consensus de Buenos Aires, la communauté internationale doit mettre en commun les énergies.

4. Actuellement, les pays en développement qui regroupent les deux tiers de la population du monde n'assurent que 20 % de son revenu, 12 % de sa production industrielle et surtout représentent moins de 5 % de son potentiel scientifique. Ils souffrent notamment d'un manque de cadres et d'un retard technologique considérable. Il est donc de la plus haute importance d'adopter au plus tôt un code international de conduite pour le transfert de technologie qui permette à ces pays d'accéder à la technologie dans des conditions raisonnables et d'éliminer dans ce domaine les pratiques restrictives et abusives. De même, la conclusion d'arrangements à long terme visant à mettre en place le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement renforcerait la capacité technique des pays en développement et étofferait les programmes de recherche-développement endogènes affectés à la mise au point de techniques locales appropriées. L'agriculture notamment et la production agricole ne peuvent que bénéficier d'une action de ce type qui contribuerait donc à l'éradication de la faim dans le monde. La délégation marocaine s'associe par conséquent à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en vue de l'établissement rapide du Système de financement pour la science et la technique au service du développement. Le Maroc participera, selon ses capacités, au financement de ce système qui devrait être institué sur la base de contributions volontaires et universelles.

5. De l'avis de la délégation marocaine, si la situation économique mondiale est en soi source de conflits et de crises potentielles, c'est parce qu'une vingtaine de pays industrialisés contrôlent à eux seuls les deux tiers du commerce mondial. Le Maroc, fermement convaincu de la nécessité de développer la coopération Sud-Sud et de diversifier les échanges extérieurs dans le tiers monde, appuie donc sans réserve le Programme d'action de Caracas pour la coopération économique entre pays en développement et la mise en œuvre d'un système global de préférences commerciales entre ces pays. Cette orientation ne doit pas servir à faire pièce aux relations Nord-Sud mais complétera celles-ci et atténuera les effets du système injuste qui régit actuellement la coopération économique internationale. L'expansion de la coopération économique entre pays en développement n'aura d'ailleurs que des effets positifs sur le commerce mondial, sur la production et sur l'emploi et atténuera la trop forte dépendance commerciale des pays en développement à l'égard des pays développés.

6. L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qui constitue la pièce maîtresse du Programme intégré pour les produits de base, est adopté depuis 1980. Le Maroc, qui a adhéré à l'Accord et a pris les mesures voulues pour le ratifier dans les meilleurs délais, invite instamment les principaux donateurs, parmi les pays développés, à n'épargner aucun effort pour que cet accord puisse effectivement entrer en vigueur dès le 30 septembre 1983. Il faudrait aussi s'employer à négocier autant d'accords de produit que possible. La délégation marocaine fait savoir que le Maroc souhaiterait accueillir, avec le concours de la CNUCED, une conférence exploratoire groupant les principaux producteurs et consommateurs de phosphate et de soufre en vue d'étudier s'il serait possible de créer des organisations pour ces deux minéraux qui sont étroitement liés en ce qui concerne leur utilisation industrielle et d'examiner les modalités particulières d'association au Fonds commun qu'il faudrait prévoir pour d'éventuels stocks régulateurs. La délégation marocaine souhaiterait pour l'organisation de cette conférence bénéficier du concours du secrétariat de la CNUCED.

7. La délégation marocaine plaide par ailleurs pour une certaine orthodoxie monétaire et financière et pour la moralisation des relations internationales dans le domaine monétaire et financier, faute de quoi il sera impossible d'établir un nouvel ordre économique international équitable. Il faut remodeler les systèmes monétaire et financier internationaux pour qu'ils puissent concourir au développement de l'économie mondiale et plus particulièrement des pays en développement. La refonte de ces systèmes doit avoir pour objet de permettre aux pays en développement de participer équitablement à la prise de décision. Elle devra reposer notamment sur un accroissement substantiel des ressources du FMI, de la Banque mondiale et des institutions régionales, qui devront pouvoir répondre aux problèmes structurels des pays en développement.

8. Actuellement, les dépenses consacrées tous les ans à la course aux armements dépassent le total des investissements réalisés dans les pays en développement et représentent plus de vingt fois le montant de l'APD; cette course aux armements absorbe jusqu'à 6 % du PNB des pays industrialisés qui n'affectent que 0,35 % à peine de leur revenu national à l'aide publique au tiers monde; de leur côté, les pays en développement dépensent à peu près autant pour s'approvisionner en armes que pour importer des produits alimentaires. Il s'impose de dépasser ces schémas de la peur, de restaurer la confiance entre les hommes et de s'atteler enfin à l'édification d'un monde meilleur.

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Héctor Hernández Cervantes, secrétaire au commerce et au développement industriel du Mexique

1. M. HERNANDEZ CERVANTES (Mexique) remercie le Gouvernement et le peuple yougoslaves de leur hospitalité. Le Président du Mexique souhaite adresser à la Conférence à sa sixième session un message de paix et de concorde et exprime la ferme conviction que la communauté internationale ne peut répondre aux défis complexes de l'heure présente que par des actions concertées et déterminées.

2. Le Mexique, membre actif du Groupe des Soixante-Dix-Sept, considère que la Plate-forme de Buenos Aires est une base solide pour les négociations avec les pays industrialisés, à économie de marché ou planifiée. A Williamsburg, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept grands pays industrialisés ont déclaré que leurs pays participeraient dans un esprit de coopération aux travaux de la présente session. Ils ont préconisé, en faveur des pays en développement, des moyens de financement adéquats, privés et publics, des marchés plus ouverts et une reprise économique à l'échelle mondiale. En 1982, à Versailles, les chefs d'Etat et de gouvernement de ces pays avaient déjà exprimé l'intention d'ouvrir davantage leurs marchés, de coopérer avec les pays en développement, de renforcer le système commercial multilatéral, et notamment d'améliorer les possibilités commerciales offertes à ce qu'ils ont appelé les nouveaux pays industrialisés. Malheureusement, dans le contexte de la crise qui s'est approfondie depuis la cinquième session, on a observé une intensification du protectionnisme qui n'est pas en harmonie avec ces déclarations.

3. Aujourd'hui, on observe des signes de reprise dans les pays industrialisés mais, pour que cette reprise soit soutenue, il faut une amélioration urgente et radicale de la situation économique des pays en développement, notamment en ce qui qui concerne les possibilités commerciales, le développement industriel, le transfert de technologie et l'accès aux ressources financières. Pour faire face à la crise mondiale, un programme de mesures concrètes et immédiates doit être formulé. Des mesures sont déjà proposées en ce sens dans la Plate-forme de Buenos Aires.

4. Au cours des deux dernières années, le commerce mondial a diminué en valeur absolue. Du fait de la crise, les importations des pays en développement ont sensiblement décru, et les pays industrialisés feraient une grave erreur s'ils ne tenaient pas compte du vaste marché qu'offrent les pays en développement, qui ont absorbé 40 % des exportations des principaux pays industrialisés en 1980. Or, si les pays en développement ne vendent pas leurs produits, ils n'auront pas de devises pour acheter. A cet égard, il est regrettable que la crise ait eu pour effet de multiplier les barrières protectionnistes et de faire chuter les prix des produits des pays en développement. Les mesures protectionnistes sont certes critiquées par tous, mais on constate que les marchandises des pays en développement se heurtent sans cesse à de nouveaux obstacles et que les législations des pays industrialisés prévoient des traitements différents pour un même produit, selon le pays d'origine; il y a là une discrimination qui est inadmissible.

5. Dans les principaux pays industrialisés, le SGP fait l'objet de limitations toujours accrues, année après année, qui l'éloignent du système initialement adopté par la Conférence. En particulier, le concept de réciprocité appliqué en faveur de certains pays en développement exclut les autres; de plus, ce concept crée l'illusion trompeuse d'un traitement égal entre des pays qui sont inégaux. Il faut ajouter que la plupart des pays en développement, notamment le Mexique, achètent normalement plus qu'ils ne vendent, et vont ainsi au-delà de la réciprocité. Par ailleurs, la notion de gradation empêche d'inclure dans le système les produits que les pays en développement peuvent effectivement exporter. Au fond, le protectionnisme que le Nord pratique contre le Sud annule les progrès des pays en développement : lorsque ces pays augmentent leur productivité et leur compétitivité, on dresse des barrières pour les empêcher d'exporter; s'ils ne le font pas, on les taxe d'inefficacité.

6. A Manille, il y a quatre ans, les problèmes d'énergie étaient au centre des préoccupations. Aujourd'hui, ce sont les problèmes financiers, mais ceux-ci ne sont pas isolés; ils sont liés aux questions commerciales. Il est essentiel que la continuité des flux financiers vers le monde en développement soit assurée, à des conditions plus favorables. Il est essentiel aussi que les instances multilatérales régionales et sous-régionales aident les pays en développement à affronter la crise dans un cadre de coopération et de compréhension. Pour sa part, le Mexique devra pendant les deux années à venir se contenter d'une croissance économique limitée, et il lui faudra restructurer entièrement ses relations économiques. Le 30 mai 1983, le président Miguel de la Madrid a présenté un plan de développement pour 1983-1988 qui suit ces orientations. Le Mexique n'en est pas moins prêt à participer au développement du commerce international, comme l'ont montré les mesures de coopération qu'il a prises, notamment dans le cadre régional de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

7. L'effort historique que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a entrepris à Genève il y a près de vingt ans n'a pas donné, il faut le reconnaître, des résultats à la hauteur de toutes les espérances. Aujourd'hui, pour répondre aux aspirations des peuples en développement, il faut adopter des solutions pragmatiques. Les problèmes ont été pleinement identifiés, et leurs conséquences sont connues. Les pays en développement sont venus à la sixième session de la Conférence dans le but de dégager des solutions concertées. Leurs propositions reflètent leur désir d'y parvenir, avec pour finalité une reprise de toutes les économies. Il reste à voir comment les pays industrialisés s'acquitteront de leurs responsabilités. La sixième session qui commence doit permettre de faire aboutir les efforts amorcés à la réunion de Cancún, aux sessions antérieures de la Conférence et lors d'autres rencontres multilatérales; cela exige des mesures concrètes pour sortir de la crise internationale et rétablir les relations économiques mondiales sur des bases saines et durables.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Yondongiin Ochir, ministre du commerce extérieur de la Mongolie

1. M. OCHIR (Mongolie) dit que la sixième session de la Conférence se tient à une époque extrêmement difficile en raison de la situation internationale. La situation politique est caractérisée par une montée des tensions et par une aggravation des risques de guerre, qui sont la conséquence des activités agressives des forces impérialistes. En accélérant la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, les forces réactionnaires cherchent à rompre l'équilibre militaire et stratégique pour faire pencher la balance en leur faveur. Cette course aux armements engloutit d'immenses ressources matérielles et humaines, et il faut agir d'urgence, avec le concours actif de toutes les organisations internationales, y compris la CNUCED, afin de préserver et de consolider la paix dans le monde entier. La délégation mongole partage donc pleinement l'opinion exprimée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Plate-forme de Buenos Aires, à savoir que la détente mondiale, la cessation de la course aux armements et des mesures de désarmement efficaces qui libéreraient au profit du développement les ressources dont il a tant besoin sont des facteurs indispensables du développement économique global.

2. Les pays socialistes font tout en leur pouvoir pour renforcer la paix et la sécurité, en prenant des initiatives constructives visant à mettre un terme à la course aux armements, en adoptant des mesures effectives de désarmement et en concluant des pactes de non-agression. Ils espèrent ainsi créer des conditions favorables au développement et à l'élargissement de la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système socio-économique. La délégation mongole constate avec satisfaction que le mouvement des pays non alignés joue un rôle croissant dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans l'établissement d'une coopération commerciale et économique équitable entre tous les pays du monde. Vu le climat politique actuel, il faut qu'à sa sixième session la Conférence réaffirme l'existence d'un lien intrinsèque entre, d'une part, le maintien de la paix et le désarmement et, d'autre part, les relations commerciales et économiques et le progrès économique et social. Elle doit notamment accorder une attention particulière aux aspects commerciaux et économiques du désarmement.

3. Certaines puissances occidentales cherchent à faire de la coopération économique et commerciale internationale un instrument de pression politique et multiplient les mesures protectionnistes et autres restrictions en violation des principes et des règles du commerce international. La Mongolie réaffirme que tous les Etats doivent observer les principes, règles et règlements établis dans ce domaine et attache une importance particulière aux principes généraux et aux principes particuliers adoptés à la première session de la Conférence[42] dans le but de supprimer la discrimination et l'exploitation dans les relations économiques et commerciales entre Etats.

4. Il est extrêmement préoccupant de voir que la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'a pas véritablement progressé, pas plus que celle de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Certaines puissances s'emploient depuis plusieurs années à différer l'ouverture de négociations globales sur les grands problèmes économiques. Les efforts faits par les pays en développement pour rattraper le retard économique qu'ils ont hérité du colonialisme sont entravés par les politiques néocolonialistes des anciennes puissances coloniales et des sociétés transnationales. La crise profonde et prolongée du système économique capitaliste a des conséquences désastreuses sur l'économie des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le montant total de la dette des pays en développement est passé à plus de 600 milliards de dollars, tandis que les prix des produits de base, dont dépendent les recettes d'exportation de nombreux pays en développement, sont tombés en valeur réelle à leur niveau le plus bas depuis quarante-cinq ans.

5. Dans la recherche de solutions à ces problèmes à la sixième session de la Conférence, la délégation mongole appuie la Plate-forme de Buenos Aires. Cet appui aux justes revendications des pays en développement procède de l'essence même du socialisme. Les pays socialistes ont été les premiers à établir un nouveau type de relations économiques internationales, fondé sur les principes du respect de la souveraineté, de l'égalité, de l'assistance fraternelle et de l'avantage réciproque. Ils ont procédé à de profondes transformations économiques et sociales, ce qui leur a permis de venir définitivement à bout de fléaux sociaux comme l'exploitation de l'homme par l'homme, l'inégalité, la discrimination, la pauvreté et le chômage.

6. L'adoption d'un système de planification à l'échelle nationale et le rôle de premier plan joué par le secteur public et le secteur coopératif ont beaucoup contribué à l'accélération du développement socio-économique en Mongolie. Il y a plus de soixante ans, la Mongolie était un des pays de l'Est les plus en retard. Grâce aux efforts acharnés du peuple mongol et à l'assistance désintéressée de l'Union soviétique et d'autres pays du groupe socialiste, la Mongolie est devenue une nation agro-industrielle dynamique. Sa participation à la division internationale socialiste du travail, en tant que membre du CAEM, lui offre de vastes possibilités et de nombreux atouts pour accélérer son développement socio-économique. Dans le cadre de l'intégration économique socialiste, l'industrialisation du pays va bon train. Depuis que la Mongolie est devenue membre du CAEM, sa production industrielle globale augmente en moyenne de 9,3 % par an et représente environ 30 % de son revenu national, contre 14,6 % en 1960. Entre 1960 et 1982, la valeur du commerce extérieur a presque sextuplé.

7. Tout en élargissant sa coopération économique, scientifique et technique avec les pays socialistes, la Mongolie poursuit une politique visant à nouer des liens

[42] *Actes ... (première session)*, vol. I, *Acte final et Rapport*, troisième partie, annexe A, recommandation A.I.1.

économiques et commerciaux mutuellement avantageux avec d'autres pays. La CNUCED, dont le caractère universel découle de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, devrait jouer un plus grand rôle en encourageant l'établissement de conditions favorables au progrès économique et social des pays ainsi que la normalisation des relations économiques internationales. La délégation mongole considère donc avec intérêt les questions à l'ordre du jour de la session qui concernent les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

8. Bien que la stabilisation des marchés des produits de base soit très importante pour la normalisation du commerce mondial, les dispositions fondamentales de la résolution 93 (IV) de la Conférence sont loin d'avoir été mises en œuvre, et ce à cause de l'attitude négative de certains gouvernements et des sociétés transnationales. La Mongolie appuiera la mise au point sans retard de codes de conduite efficaces dans le domaine du transfert de technologie et du contrôle des activités des sociétés transnationales.

9. La délégation mongole contribuera activement à l'élaboration de décisions sur le renforcement de l'assistance de la CNUCED aux mouvements de libération nationale et appuiera toute mesure visant à aider les pays en développement sans littoral à surmonter leurs difficultés. Elle estime que les participants à la sixième session de la Conférence devraient axer leurs efforts sur le rétablissement de la confiance dans les relations économiques internationales, sur la normalisation des échanges et les questions politiques connexes, ainsi que sur le respect des règles et principes établis dans le domaine du commerce international, ce qui serait conforme au mandat de la CNUCED et, de plus, servirait les intérêts de tous les pays.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Jonathan Lichilana, Conseil des Nations Unies pour la Namibie

1. M. LICHILANA (Conseil des Nations Unies pour la Namibie) se félicite de ce que, pour la première fois, la Namibie est considérée comme un membre à part entière de la communauté internationale à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il n'en est pas moins attristant qu'elle ne puisse pas être représentée par un de ses ressortissants. Nul n'ignore les raisons de cet état de choses, et il faut espérer qu'à la prochaine session de la Conférence le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, à l'heure actuelle Autorité administrante du Territoire, aura cédé la place à une délégation dûment nommée et désignée par un gouvernement populaire constitué à l'issue d'élections démocratiques.

2. Le représentant de la Namibie se limitera à parler de l'assistance aux mouvements de libération nationale, qui constitue la mise en pratique des dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1960, consignant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, que les organisations internationales et les institutions spécialisées ont le devoir moral et juridique d'appliquer dans leur domaine de compétence. Depuis l'adoption par la Conférence de la résolution 109 (V) relative à cette question, le secrétariat de la CNUCED a établi plusieurs rapports qui ont été présentés au Conseil du commerce et du développement à sa vingt-troisième session. L'Assemblée générale a confié au Secrétaire général de l'ONU, en collaboration étroite avec l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et avec le PNUD, le soin d'établir la majeure partie des études à entreprendre sur la situation économique de la Namibie, ce qui ne devrait pas dégager la CNUCED de ses responsabilités dans ce domaine. Le souci de quelques pays de protéger et de sauvegarder les intérêts économiques d'un petit nombre d'individus a empêché les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, que la communauté internationale s'était engagée à entreprendre, et n'a pas permis au Plan des Nations Unies pour la Namibie d'aboutir. En effet, quelques pays souhaitent que ces négociations soient menées en fonction de leurs priorités nationales, au détriment des vœux et des intérêts du reste de l'humanité. Quant au Plan des Nations Unies pour la Namibie, que les nations se sont engagées à mettre en œuvre, il apparaît maintenant que certains pays veulent que la Namibie n'accède à l'indépendance qu'une fois leurs intérêts satisfaits. De même que l'idée de restructurer le système économique international, fait de déséquilibres et d'iniquité, est insupportable à ces pays, de même l'idée de changer la structure politique en Namibie et en Afrique du Sud leur paraît présager leur chute économique et la fin du monde.

3. Certains considèrent que la CNUCED n'est pas l'organe approprié pour étudier la situation des peuples opprimés et exploités de Namibie et d'Afrique du Sud, mais ils n'ont pas pour autant agi lors de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris du 25 au 29 avril 1983. Dans le Programme d'action pour la Namibie[43] adopté à cette occasion, il est demandé aux institutions spécialisées et aux autres organisations internationales travaillant en collaboration avec l'ONU d'apporter, dans leurs domaines de compétence respectifs, une aide prioritaire au peuple namibien. Tous les gouvernements y sont également exhortés à appuyer les initiatives des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, visant à défendre les droits nationaux du peuple namibien jusqu'à l'indépendance. C'est dire que le rôle de la CNUCED dans cette tâche gigantesque n'a rien de négligeable.

4. Comme l'a souligné le Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, les gouvernements des pays d'Afrique australe ont adopté plusieurs mesures de coopération économique et technique entre pays en développement. La

[43] *Rapport de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, Paris, 25-29 avril 1983* (A/CONF.120/13), troisième partie.

Namibie, partie intégrante de la sous-région de l'Afrique australe, ne peut participer ni à la zone d'échanges préférentiels ni à la Conférence de la coordination du développement de l'Afrique australe, en raison de sa situation politique et économique. Or la Namibie, dont les ressources minérales sont exploitées par des sociétés transnationales étrangères qui opèrent sans aucun respect du bien-être de la population autochtone, doit impérativement s'unir aux autres pays en développement de la sous-région. De plus, elle offre à des pays comme le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe d'autres débouchés sur la mer qui, pleinement exploités, auront des effets bénéfiques considérables sur l'économie de tous les pays. On peut espérer que la Conférence aboutira à des compromis acceptables sur la voie du progrès. Toutefois, ces compromis ne changeront rien pour le peuple de Namibie, ni du reste pour celui d'Afrique du Sud, si ces peuples ne peuvent décider de leurs propres destinées et choisir le mode d'exploitation de leurs ressources naturelles, occuper des emplois plus importants, avoir un droit de regard sur leur commerce extérieur et consacrer l'assistance financière multilatérale à des projets de développement coordonnés au plan national.

5. Enfin, le représentant de la Namibie souligne que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, aidé par l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, met tout en œuvre pour préparer le peuple namibien à l'avenir, et compte à cette fin sur l'appui de la communauté internationale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Balaram Gharti Magar, ministre du commerce et des approvisionnements du Népal

1. M. MAGAR (Népal) rend hommage au rôle joué par la Yougoslavie et Josip Broz Tito dans le mouvement des pays non alignés. Pour sa part, le Népal entreprend des activités très importantes dans le domaine politique et dans le domaine économique sous la direction dynamique du roi Birendra Bir Bikram Shah Deva. Par un référendum qui a eu lieu en 1980, les Népalais ont pu choisir un système politique dans le cadre duquel le pays progresse rapidement.

2. Sans entrer dans le détail des indicateurs économiques, qui ont été traités exhaustivement par le secrétariat de la CNUCED, aux réunions régionales de Bagdad, de Libreville et de Carthagène, à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires et à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi, le représentant du Népal souligne combien la crise économique actuelle affecte les pays en développement. Jusqu'ici, les résultats de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés ont été négligeables et décevants.

3. Le Népal, pour sa part, s'efforce depuis 1980 de mener à bien son sixième plan quinquennal. Malheureusement, la croissance démographique et la faiblesse de la croissance économique compromettent le développement du pays et laissent subsister une grande pauvreté. La valeur des exportations népalaises a diminué, pendant que le coût des importations, de biens d'équipement notamment, ne cessait d'augmenter.

4. Aujourd'hui, l'interdépendance entre pays développés et pays en développement est manifeste en ce qui concerne l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières. Les pays développés ne peuvent pas résoudre leurs problèmes actuels sans tenir compte de l'impératif du développement dans les pays du tiers monde. Pour surmonter la crise, il faut que pays riches et pays pauvres se mettent d'accord sur un ensemble de mesures permettant à la fois de résoudre les problèmes à court terme et d'apporter des changements structurels à long terme. Cette crise a révélé que les institutions internationales de financement créées après la seconde guerre mondiale doivent évoluer pour répondre aux besoins des pays en développement, sans se laisser aveugler par des considérations politiques ou d'autres considérations étrangères au développement ou aux problèmes humanitaires.

5. Le Programme intégré pour les produits de base n'a pas vraiment progressé. Pour la plupart des produits visés par le Programme, aucun accord international n'a été mis au point. L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base a été conclu, mais le Fonds n'est pas encore devenu opérationnel, faute d'avoir été ratifié par un nombre suffisant de pays. Le Népal a déjà signé l'Accord, et souhaite que d'autres pays le fassent rapidement, afin que les opérations du Fonds puissent commencer au plus tôt.

6. Les obstacles tarifaires et non tarifaires imposés par les pays développés ont sérieusement gêné les exportations des pays en développement. Certains avantages commerciaux accordés à ces pays sont même souvent unilatéralement annulés. Il faut donc une action positive de libéralisation du commerce en faveur des pays en développement. Il faut en particulier améliorer les schémas actuels du SGP, en respectant les principes de non-discrimination et de non-réciprocité, de manière à faciliter l'accès des produits de ces pays aux marchés des pays développés.

7. Le Népal, qui compte parmi les pays les moins avancés, exécute un plan quinquennal qui doit être financé à 60 % par une assistance extérieure. Cette situation l'amène à lancer un appel aux pays développés, aux pays en développement en mesure de le faire et aux institutions internationales de financement pour qu'ils accroissent leurs apports de ressources, et particulièrement l'assistance à des conditions de faveur fournie aux pays les moins avancés. Il faudrait aussi revoir les conditions imposées par des institutions multilatérales comme le FMI et la Banque mondiale, afin que ces institutions jouent un rôle plus concret en faveur du développement.

8. A la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1981, le Roi du Népal a

représenté les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique. Le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés adopté à cette Conférence est malheureusement appliqué trop lentement, ce qu'a déploré la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires. Des mesures adéquates et concrètes doivent être prises pour appliquer résolument ce programme, notamment afin d'augmenter substantiellement l'APD en faveur des pays les moins avancés. Le représentant du Népal souligne aussi le rôle que la coopération et le commerce Sud-Sud doivent jouer en faveur de ces pays.

9. Il est souhaitable aussi que la sixième session de la Conférence aide les pays sans littoral à surmonter leur handicap géographique. La délégation népalaise s'inquiète de la non-application des résolutions adoptées par la CNUCED et d'autres instances des Nations Unies en faveur de ces pays, et elle demande à la communauté internationale de prendre des mesures urgentes pour les assister. Les ressources du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays sans littoral, géré par le PNUD en collaboration avec le Secrétaire général de la CNUCED, sont actuellement trop limitées. Les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire devraient annoncer des contributions importantes à ce fonds. Cela est d'autant plus nécessaire que, sur 21 pays en développement sans littoral, 15 figurent aussi parmi les pays les moins avancés.

10. Le Népal, qui appuie sans réserve la cause de la paix, estime que le renforcement de la paix exige l'accélération du développement. La sixième session de la CNUCED servira l'une et l'autre cause en concevant des mécanismes pour résoudre les problèmes difficiles qui se posent aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Le représentant du Népal conclut en souhaitant que la communauté internationale sache faire preuve d'un esprit positif et d'une volonté politique suffisante pour sortir de la crise actuelle en entamant une reprise et un développement qui, en définitive, bénéficieront aussi bien aux pays du Nord qu'aux pays du Sud.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Alejandro Martínez Cuenca, ministre du commerce extérieur du Nicaragua

1. M. MARTINEZ CUENCA (Nicaragua) donne lecture d'un message[44] de M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la Junte de Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, adressé au Président de la Conférence.

2. Exposant ensuite la contribution de sa délégation au débat général, le représentant du Nicaragua dit que tous les pays, riches ou pauvres, doivent s'unir pour surmonter la crise, conformément à l'esprit de compréhension et de collaboration qui caractérise la Plate-forme de Buenos Aires. A ce propos, le Nicaragua lance un appel à la solidarité générale devant les menées dont lui-même et les pays du tiers monde sont victimes de la part d'une certaine superpuissance qui, sur le plan économique, viole les accords et règles du GATT et agit en flagrante contradiction avec la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg.

3. La crise se fait sentir de façon inégale sur les divers groupes de pays. L'Amérique centrale est particulièrement touchée, notamment à cause de l'intervention politique et déstabilisatrice des Etats-Unis d'Amérique. Le processus d'intégration amorcé dans les années 50, qui avait permis dans un premier temps d'amortir l'incidence du déséquilibre de l'économie internationale, devient maintenant un facteur aggravant, puisque l'interdépendance entre les cinq pays de la sous-région a pour effet de répercuter de l'un sur l'autre les effets de la récession dans le monde. Il importe donc d'analyser l'économie mondiale à la lumière de la situation politique des pays en développement, car la reprise économique est indissociable du maintien de la paix.

4. Pour réformer l'économie et instaurer un nouvel ordre international fondé sur le respect mutuel et le dialogue, il faut faire table rase des critères périmés hérités de l'après-guerre. Le commerce mondial fléchit, le protectionnisme redresse la tête, le système monétaire est anarchique, et l'on assiste à un déclin des établissements financiers multilatéraux et bilatéraux en faveur des opérations commerciales des banques privées. Toutes ces vicissitudes ont eu sur les pays d'Amérique centrale un effet désastreux : recul des exportations, crédit onéreux et difficultés croissantes à trouver des capitaux étrangers. Dans la sous-région, la chute des prix des produits exportés, alliée au renchérissement constant des importations, a entraîné une dégradation de 50 % des termes de l'échange et une baisse de plus de 30 % du pouvoir d'achat. Le Gouvernement nicaraguayen est donc fermement partisan de l'entrée en service rapide du Fonds commun pour les produits de base, et il ratifiera l'Accord portant création du Fonds commun avant la fin de la présente session.

5. Le déséquilibre de la balance commerciale des pays d'Amérique centrale est accompagné d'un accroissement spectaculaire du service de la dette, dû non seulement à l'augmentation de l'endettement, mais aussi à la hausse vertigineuse des taux d'intérêt. Le représentant du Nicaragua se félicite donc de l'initiative annoncée par le représentant du Danemark d'envisager un moratoire de trois à quatre ans pour le remboursement des créances de son pays sur le tiers monde, et il espère que tous les pays du Groupe B feront de même. Il serait bon d'ailleurs que la Conférence décide d'un moratoire immédiat pour tous les pays en développement dont le service de la dette représente plus de 20 % de leurs exportations.

6. Une solution globale à la crise actuelle exige l'institution de nouvelles relations entre pays développés et pays en développement, relations qui seraient caractérisées par la coopération technique, financière et commerciale entre les deux groupes de pays et entre pays en développement eux-mêmes.

[44] Reproduit dans le volume I, annexe V, section A.

7. En ce qui concerne le commerce, le Gouvernement nicaraguayen appuie la négociation de nouveaux accords de produit et s'inquiète de l'escalade protectionniste dans les pays industrialisés; il souhaite le démantèlement dans ces pays de tous les obstacles au commerce et une libéralisation substantielle de l'accès aux marchés. Il s'élève contre l'utilisation des relations économiques et commerciales à des fins politiques, surtout à l'encontre de pays pauvres, et demande que les pays les plus puissants respectent dans leur intégralité les critères et principes adoptés sur le plan international. Les gouvernements doivent s'attacher à appliquer les résolutions ou règles qui seront adoptées à la présente session; le Nicaragua, pour sa part, s'engage à respecter les accords et les normes régissant le commerce international.

8. Dans le domaine financier et monétaire, il convient, pour alléger la dette des pays en développement, de prendre immédiatement des mesures propres non seulement à remédier au manque de liquidités des pays en développement, mais aussi à relancer l'ensemble de l'économie mondiale. Le Gouvernement nicaraguayen est fortement partisan de renforcer la coopération économique entre pays en développement et de chercher des mécanismes rationnels de coopération multilatérale. Il demande instamment à tous les pays d'adopter les idées et propositions financières formulées à la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Managua en janvier 1983, et approuvées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires.

9. Il importe de maintenir à la présente session l'esprit de concertation et de compréhension qui était celui de Buenos Aires, tout en restant ferme sur les questions de principe qui conditionnent le bien-être des générations futures. Le Nicaragua est convaincu qu'à sa sixième session la Conférence pourra élaborer un consensus pour l'édification d'une économie mondiale fondée sur des relations de dignité et de justice entre tous les pays et tous les peuples.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Ibrahim Bunu, ministre d'Etat du Nigéria

1. M. BUNU (Nigéria) estime qu'il est symbolique que la sixième session de la Conférence se tienne à Belgrade, capitale du pays qui a été le berceau du non-alignement. A la différence des précédentes, cette session n'est pas dominée par une question unique. De plus, elle a lieu à un moment où le monde connaît une profonde récession, et elle offre ainsi l'occasion d'étudier des remèdes à court terme et à long terme. Enfin, elle se situe dans un contexte où l'interdépendance des nations est devenue une réalité concrète.

2. Un effet majeur de la crise économique actuelle, c'est la grave pénurie de liquidités qui frappe les pays en développement. Le fardeau de la dette — 500 milliards de dollars à l'heure actuelle — pourrait bien, à lui seul, entraîner la ruine économique de ces pays. A ce fardeau s'ajoutent des taux d'intérêt élevés, une inflation importée, le déficit des balances des paiements, les difficultés d'accès aux marchés financiers et les fluctuations des taux de change. Tous ces phénomènes montrent que le système de Bretton Woods ne suffit plus à résoudre la crise monétaire et financière actuelle.

3. Le FMI et la Banque mondiale, institutions issues de Bretton Woods, ont certainement fait œuvre utile dans le monde des années 1940 à 1960, mais, aujourd'hui, ces institutions doivent s'adapter à un monde nouveau, faute de quoi elles continueraient à servir les intérêts d'une minorité privilégiée. Le FMI a pour politique d'accorder des crédits aux pays déficitaires en soumettant les prêts à des conditions rigoureuses. Le fardeau de l'ajustement retombe ainsi sur les pays qui peuvent le moins le supporter. Les conditions imposées par le FMI doivent être modifiées pour permettre aux pays en développement d'emprunter dans des conditions plus tolérables, et cette institution doit être dotée de ressources accrues pour être mieux à même de répondre aux besoins de liquidités des pays pauvres.

4. Les marchés des produits de base seront stimulés par une reprise dans les pays industrialisés, mais il importe de stimuler aussi l'économie des pays en développement, et il faut pour cela leur accorder une assistance financière, tout en s'attachant à stabiliser les marchés des matières premières. A cet égard, le Fonds commun pour les produits de base a un grand rôle à jouer; il doit commencer à fonctionner sans plus de retard, comme il est envisagé dans les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Le Gouvernement nigérian souhaite que l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 1984. Il n'a pas de raison de ne pas y arriver puisque l'Accord a été approuvé unanimement, et que le Fonds est la pierre angulaire du Programme intégré pour les produits de base.

5. Le protectionnisme menace l'expansion du commerce international; tout le monde le condamne en paroles, mais on fait peu de chose pour l'éliminer. Ces dernières années, des mesures sévères ont été adoptées dans les pays développés pour limiter l'importation des produits pour lesquels les pays en développement ont justement atteint un niveau concurrentiel. Dans la Plate-forme de Buenos Aires, un appel a été lancé aux pays développés pour qu'ils éliminent toutes les mesures néfastes au commerce des pays en développement et incompatibles avec leurs engagements internationaux. Il y a été proposé également que le Conseil du commerce et du développement formule des principes universellement acceptables pour tenir compte des intérêts des pays en développement en ce qui concerne la production et le commerce des produits agricoles. En troisième lieu, il a été proposé que le Conseil élabore des politiques pour aider les pays en développement à promouvoir et diversifier leurs exportations. Enfin, il a été demandé de stabiliser les schémas SGP et de les rendre non discriminatoires.

6. Dans le contexte de la crise actuelle, certains prétendent que l'aide aux pays en développement n'atténue pas la pauvreté du tiers monde, et que rares sont les gouvernements du tiers monde déterminés à améliorer le niveau de vie des pauvres. De telles assertions sont fausses et visent peut-être bien à détourner l'attention des problèmes fondamentaux. Il vaudrait mieux s'interroger sur l'importance de l'aide au développement. L'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'APD n'a été atteint que par quelques pays. Les pays scandinaves, les Pays-Bas et, plus récemment, les pays de l'OPEP y sont parvenus, méritant ainsi une gratitude d'autant plus grande. En revanche, on constate que les pays les plus riches sont parmi ceux qui restent le plus en deçà de l'objectif fixé.

7. L'assistance accordée à des conditions de faveur a aidé à améliorer la situation des pays pauvres. La Banque mondiale a estimé que les projets de l'IDA ont un taux de rentabilité moyen de 18 %, chiffre très élevé quel que soit le critère adopté. Dans un certain nombre de pays, l'aide au développement a contribué d'une manière déterminante à la croissance, pourtant bien modeste, qui a été enregistrée. Dans les pays d'Asie du Sud-Est, par exemple, elle a soutenu la recherche sur des variétés agricoles à haut rendement et permis ainsi d'accroître la production alimentaire. Au Nigéria, des projets financés par la Banque mondiale ont donné des résultats comparables. A la sixième session, il faut, au minimum, examiner les moyens d'améliorer les conditions et modalités des apports d'aide, dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

8. L'initiative de la reprise doit venir des nations industrialisées, notamment de celles qui sont capables de relancer leur croissance sans renoncer à poursuivre leur lutte contre l'inflation, mais le monde en développement a aussi certaines responsabilités à cet égard. Il peut d'autant mieux s'en acquitter qu'il a accompli des progrès — des organismes compétents et impartiaux l'ont reconnu — dans des domaines importants : utilisation plus rationnelle des ressources, sélection des programmes d'investissement, gestion des entreprises publiques, programmes d'exportations, politiques d'industrialisation. Un effort accru est cependant nécessaire, avec le soutien du monde industrialisé.

9. Pour réussir dans ses travaux, la présente session dispose de solides atouts. De toutes les sessions de la Conférence, c'est probablement celle qui a été la mieux préparée. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept, soumises sous forme de projets de résolution, ont permis de cerner, bien avant l'ouverture de la session, les questions prioritaires. Un certain nombre de réunions consultatives utiles ont été organisées avant la session en dehors du cadre de la CNUCED, mais avec la participation de son secrétariat : à Rome sous les auspices du Gouvernement italien et de la FAO, à Tunis sous les auspices du Gouvernement tunisien, à Leeds Castle sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni, et à Genève sous les auspices du Centre d'études pratiques de la négociation internationale. De plus, le grand intérêt porté à la préparation de cette session permet de penser que le monde entier est attentif à ce qui se passe aujourd'hui à Belgrade; il faut donc espérer qu'une volonté commune s'exprimera pour apporter une réponse collective aux problèmes urgents de notre temps.

Résumé de la déclaration prononcée à la 173e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Svenn Stray, ministre des affaires étrangères de Norvège

1. M. STRAY (Norvège) constate que la Conférence a été très soigneusement préparée : les excellents documents préparés par le secrétariat ont été distribués à temps et le Conseil du commerce et du développement comme les groupes régionaux ont fait leur travail. La Plate-forme de Buenos Aires présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept facilitera très certainement le démarrage rapide des négociations de fond. Certaines des propositions qu'elle contient poseront sans aucun doute des difficultés aux autres groupes, mais le poids qu'elle accorde au dialogue et au consensus est un facteur encourageant, comme le sont les signes qui permettent de penser que les propositions de Buenos Aires sont présentées non pas comme des exigences à prendre ou à laisser, mais comme la base de négociations fructueuses. A la récente réunion ministérielle de l'OCDE tenue à Paris, les ministres des pays développés se sont, de leur côté, déclarés prêts à œuvrer, dans un esprit de compréhension et de coopération, avec les pays en développement et les autres participants à la sixième session de la Conférence. Si l'on travaille à Belgrade dans le même esprit qu'à Buenos Aires et à Paris, la Conférence s'annonce sous de bons auspices.

2. La Norvège constate avec une inquiétude croissante que les rapports entre pays nantis et pays pauvres n'évoluent pas. Au mieux, le dialogue Nord-Sud a marqué le pas alors même que les problèmes auxquels il est censé remédier se sont aggravés. Le Gouvernement norvégien déplore que les négociations globales n'aient pu être entamées. Faute de ces négociations, il faudra faire un effort maximal dans les diverses instances internationales, y compris les instances sectorielles, pour parvenir à des résultats concrets sur les nombreux problèmes en suspens que posent les relations Nord-Sud.

3. La Conférence se tient à un moment où la situation économique et politique fait qu'il sera particulièrement difficile, mais aussi particulièrement important, de parvenir à des résultats. Les pays en développement, pour des raisons bien connues d'ordre commercial et financier, ont eu particulièrement à souffrir de la récession économique mondiale, dont les effets cumulatifs ont valu à la plupart d'entre eux de connaître un ralentissement, voire un renversement, de leur développement. Les premiers signes d'une reprise économique apparaissent dans les pays développés, mais pas encore

au point d'infléchir de façon significative les taux records du chômage. Pour soutenir cette reprise, le Gouvernement norvégien a préconisé une politique modulée mais concertée englobant les taux d'intérêt et les taux de change, les mesures d'expansion de l'économie, les aménagements de structure et la résistance aux poussées protectionnistes. Mais, même si cette politique réussit dans les pays développés, il faudra qu'elle s'accompagne d'une reprise de la croissance économique dans les pays en développement, ce qui exige la relance du processus de développement lui-même. Sinon, la réduction de la demande en provenance de ces derniers pays risque d'annuler les progrès modestes que l'on constate actuellement dans certains des grands pays développés.

4. La sixième session de la Conférence sera en 1983 l'événement marquant des relations Nord-Sud. Or il ne semble y avoir aucune proposition, aucune question précise, sur laquelle l'attention se concentre. De l'avis du Gouvernement norvégien, l'objectif majeur de la Conférence devrait être d'élaborer un programme concerté de reprise économique globale et de développement, dont les éléments produiraient un effet de synergie, particulièrement dans le domaine des produits de base, du commerce et des questions monétaires et financières. De la sorte, le lien capital entre relance du développement et reprise économique serait reconnu dans les faits. Le représentant de la Norvège suggère donc à la Conférence d'adopter une déclaration de Belgrade sur le développement et la reprise, dans laquelle elle soulignerait que ces deux éléments sont l'un et l'autre indispensables et ferait ressortir les liens qui les unissent. Adoptée à l'unanimité, une telle déclaration pourrait avoir une importance politique et économique considérable.

5. Passant aux divers éléments qui constitueraient le programme de reprise et de développement, le représentant de la Norvège expose le point de vue de son gouvernement sur les produits de base, le commerce et les questions financières et monétaires.

6. Pour ce qui est des produits de base, les gouvernements devraient s'engager à ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base d'ici le 30 septembre, pour que le Fonds puisse commencer à opérer le 1er janvier 1984. Le Gouvernement norvégien offre de prendre à son compte les contributions financières fixes au Fonds commun de quelque cinq pays à faible revenu dont la souscription au capital du Fonds n'est pas prise en charge dans l'offre de l'OPEP. En outre, il serait utile de prévoir une nouvelle intervention politique en faveur de la conclusion d'accords de produit soit nouveaux, soit plus souples. La Norvège est en faveur d'accords de produit détaillés, comportant le cas échéant des mesures de stabilisation des prix. Dans le cas de produits pour lesquels une stabilisation des prix ne serait ni nécessaire ni réalisable, d'autres solutions devraient être envisagées, par exemple la possibilité d'améliorer les mécanismes actuels de financement compensatoire et de créer des mécanismes nouveaux, mieux axés sur les produits. Enfin, il faudrait accélérer les efforts faits pour accroître la part des pays en développement dans la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base. Il faudrait voir aussi s'il serait possible d'utiliser les structures des organisations existantes, en particulier le Centre du commerce international CNUCED/GATT.

7. Pour ce qui est du commerce, il faut améliorer et mieux garantir l'accès des pays en développement aux marchés, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans les interactions entre la reprise et le développement. Il faut procéder à des adaptations structurelles pour tirer tout le parti possible d'une meilleure division internationale du travail et permettre une utilisation plus rationnelle des ressources. Il faut rendre plus transparentes les mesures qui, directement ou indirectement, intéressent le commerce et renoncer à la tendance aux accords bilatéraux ou trilatéraux, dans lesquels les rapports de force sont plus inégaux que lorsque les règles du jeu sont décidées multilatéralement. Il faut libéraliser encore davantage le commerce des produits provenant des pays en développement, en améliorant le SGP. Le Gouvernement norvégien participera à l'application des décisions prises à la session ministérielle du GATT tenue en novembre 1982, pour ce qui est plus particulièrement de la Partie IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de la clause d'habilitation et de la question des mesures de sauvegarde. Il serait bon que le GATT et la CNUCED coopèrent plus étroitement et de façon plus systématique, de façon à pouvoir renforcer et conjuguer leur action en faveur d'une plus grande liberté du commerce tant des biens que des services.

8. Il est indispensable de dégager des ressources financières supplémentaires pour le développement. Ces ressources devraient venir de la Banque mondiale, de l'IDA, du PNUD et des banques régionales aussi bien que par la voie bilatérale. La sixième session de la Conférence devrait donner une impulsion nouvelle aux négociations engagées en vue d'une mobilisation accrue des ressources et confirmer que les pays développés comptent tenir leurs engagements touchant les objectifs de l'APD. La Conférence vient à point aussi pour appuyer les négociations qui vont avoir lieu prochainement au FMI en vue de renforcer le système monétaire international et de créer de nouvelles ressources pour la reprise économique et le développement grâce à de nouvelles augmentations des quotes-parts, aux DTS et aux emprunts sur les marchés internationaux de capitaux. Il faut étudier plus avant la possibilité d'établir un lien entre les DTS et le financement du développement. Le Gouvernement norvégien compte continuer d'affecter au moins 1 % du PNB à l'APD, essentiellement sous forme de dons et prioritairement en faveur des pays les moins avancés et les plus démunis. De plus, la Norvège est disposée à rechercher les moyens d'améliorer le processus de négociation du réaménagement de la dette multilatérale organisé par le Club de Paris et à envisager des mesures d'allégement de la dette publique pour permettre aux pays les moins avancés de mieux supporter leurs charges financières.

9. Il est bon que la Conférence se préoccupe sérieusement des très graves problèmes qui se posent aux pays les moins avancés et les plus démunis. La Norvège serait partisan d'une action spéciale en faveur de ces pays, qui pourrait être liée aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981.

10. Il est bon de dire aussi que les pays en développement eux-mêmes ont pour une très large part la responsabilité de leurs politiques internes de croissance et de distribution. Il importe que, dans l'application de leurs programmes de croissance et de développement, ces pays tiennent dûment compte des besoins fondamentaux de la population et de la nécessité de respecter les droits de l'homme.

11. Lorsque l'on examinera les mesures à prendre d'urgence pour faire face à la situation actuelle, il ne faudra pas non plus perdre de vue les perspectives à plus long terme, de sorte que les mesures qui seront adoptées puissent s'intégrer dans une stratégie à longue échéance intéressant l'économie mondiale et les relations entre pays développés et pays en développement.

12. Dans bon nombre des domaines évoqués par le représentant de la Norvège, la responsabilité incombe en dernière analyse aux pays eux-mêmes, pris individuellement. Les courants d'échanges, les paiements, les opérations sur capitaux et même les mouvements de main-d'œuvre ont été facilités. Mais les codes internationaux de conduite destinés à accompagner cette liberté nouvelle n'ont pas été mis en place au même rythme. Une approche purement nationale n'est plus concevable. Il faudra que les gouvernements en viennent à envisager d'adopter des politiques qui risquent d'aller à contre-courant des thèses nationales dominantes. Il faudra à cet égard que la coopération internationale soit à la hauteur de sa tâche et que les dirigeants nationaux s'assurent l'appui indispensable de leur opinion publique. La CNUCED devra, dans ce domaine, être de plus en plus attentive à l'évolution des choses.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Joel Milton Aliro-Omara, ministre du commerce de l'Ouganda

1. M. ALIRO-OMARA (Ouganda) souligne qu'il est particulièrement opportun d'avoir choisi d'organiser la Conférence en Yougoslavie en raison du rôle de pionnier qu'a joué ce pays dans le mouvement des pays non alignés, ainsi que de sa contribution à la recherche d'un nouvel ordre économique international équitable qui est indissociable des travaux de la Conférence.

2. Les faits, chiffres et avis qui ont été avancés jusqu'ici montrent que tous les pays du monde sont touchés, à des degrés divers, par la crise économique. La présente session a pour objectif de chercher les moyens de relancer l'économie mondiale et, à cet égard, il est certes encourageant, mais insuffisant, qu'on ait reconnu l'importance cruciale du principe de l'interdépendance, car il faut traduire ce principe dans les faits.

3. S'ils ne respectent pas ce principe, les pays adopteront des politiques individualistes qui ne pourront qu'aggraver la situation. Les exemples ne manquent pas de politiques unilatérales introduites pour freiner l'inflation, qui ont entraîné le chômage, le protectionnisme et, par voie de conséquence, une contraction du commerce mondial et des possibilités d'investissement.

4. La délégation ougandaise est convaincue que le monde dispose de ressources suffisantes pour prendre des mesures qui donneraient corps au principe de l'interdépendance : le seul obstacle est l'absence de volonté politique.

5. La crise économique actuelle, caractérisée par l'inflation, la récession, le chômage, les taux d'intérêt élevés, des balances de paiements déficitaires et une dette écrasante, a frappé de plein fouet les pays en développement — en particulier les moins avancés — qui, en raison de la chute des prix des produits de base, ont enregistré un fléchissement net de leurs recettes en devises.

6. Contrairement à ce qui a pu être dit, la crise n'a rien de cyclique; elle a fait ressortir de manière criante l'inadéquation du système économique international actuel caractérisé par des déséquilibres et des inégalités structurelles. Le seul remède durable consiste donc à restructurer le système économique mondial, en particulier le système monétaire, en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international. Récemment, à New Delhi, les pays non alignés et, à Buenos Aires, le Groupe des Soixante-Dix-Sept ont recommandé des solutions positives et concrètes conçues dans un esprit d'interdépendance et de coopération multilatérale. La délégation ougandaise espère que leurs recommandations seront examinées dans cet esprit par les autres groupes et présentées à la Conférence pour adoption. Elle tient à souligner à cet égard l'importance du programme de mesures immédiates adopté à New Delhi. Il est impératif que la communauté internationale prenne des mesures concrètes, efficaces et immédiates telles que celles qui sont exposées dans le programme pour sauver l'économie de nombreux pays.

7. Les négociations sur le Fonds commun pour les produits de base ont certes abouti il y a trois ans, mais il reste à ratifier l'accord qui en porte création. La délégation ougandaise demande instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier l'accord pour que le Fonds devienne opérationnel sans plus tarder. Avec le Programme intégré pour les produits de base, c'est en effet un instrument vital pour les pays en développement, car il leur permettra de stabiliser leurs recettes d'exportation et aussi d'améliorer leur capacité de production, de transformation et de commercialisation. Etant l'un des nombreux pays en développement fortement tributaires de l'exportation de quelques produits, l'Ouganda attache une grande importance au Fonds commun et aux mesures de stabilisation des prix à l'exportation exposées dans la Plate-forme de Buenos Aires.

8. Déçue de constater que le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, pourtant adopté à l'unanimité en 1981, est resté lettre morte, la délégation ougandaise souligne la nécessité de mettre en œuvre les décisions adoptées par la Conférence et espère que la commu-

nauté internationale prendra des mesures immédiates pour mettre en œuvre ce programme.

9. Il est particulièrement nécessaire de donner suite aux résolutions 98 (IV) et 123 (V) de la Conférence, relatives aux pays en développement les moins avancés, aux pays en développement insulaires et aux pays en développement sans littoral. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept présentera à la session en cours les projets de résolution adoptés à Buenos Aires en faveur de ces pays, pour essayer une fois encore d'appeler l'attention sur la gravité de leur situation et sur la nécessité de trouver les ressources nécessaires pour résoudre leurs problèmes.

10. Le domaine monétaire et financier appelle l'attention de tous. Les taux d'intérêt élevés, la charge de la dette et les déficits de balance des paiements ont entraîné dans les pays en développement la famine, le chômage, la baisse des niveaux de vie et des taux de croissance économique négatifs, autant de problèmes qui appellent une action immédiate. La délégation ougandaise réaffirme son adhésion totale à la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a préconisé l'adoption de mesures immédiates et de mesures à long terme.

11. Les mesures immédiates représenteraient la première étape vers une restructuration profonde du système monétaire international mais, pour être efficaces, elles doivent s'insérer dans le cadre d'un programme à long terme. La délégation ougandaise espère que la Conférence prendra des décisions au sujet du problème écrasant des taux d'intérêt, des coûts du service de la dette et de l'APD dont le montant n'atteint toujours pas 0,7 % du PNB des pays développés.

12. A long terme, il importe de restructurer les institutions monétaires et financières car elles ont été mises en place pour servir les intérêts de quelques pays développés et depuis lors, en outre, la situation a profondément changé. La délégation ougandaise appuie sans réserve la proposition de réunir à cette fin une conférence internationale monétaire et financière.

13. Les pratiques protectionnistes se généralisent de plus en plus et contribuent beaucoup à l'érosion du système commercial multilatéral. La délégation ougandaise demande que des mesures décisives soient prises pour faciliter le commerce entre les nations. Il faut éliminer les restrictions quantitatives et qualitatives, les obstacles tarifaires et autres, ainsi que les barrières psychologiques, en particulier celles qui freinent les exportations de biens et de services en provenance des pays en développement.

14. La crise est mondiale certes, mais ce sont les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés qui sont le plus touchés, et cela à cause de facteurs extérieurs qui échappent à leur contrôle. Pour minimiser les effets de ces facteurs, il faut coordonner les politiques économiques de nature à avoir des répercussions internationales et élaborer avec le plus grand soin les politiques monétaires, financières et industrielles.

15. Dans l'immédiat, toutefois, les pays les plus riches doivent accorder aux pays en développement une aide publique assortie de conditions de faveur, en veillant à ce que ce soient les pays les moins avancés, mal placés pour obtenir des crédits commerciaux, qui en obtiennent la plus grande part.

16. Tout indique jusqu'ici que les pays sont plus ou moins d'accord sur les causes de la crise. Il leur reste maintenant à adopter ensemble les mesures nécessaires pour la résorber. La délégation ougandaise souhaite que les espoirs que les populations des pays participants ont fondés sur la Conférence ne soient pas déçus.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Izharul Haque, secrétaire fédéral au commerce du Pakistan

1. M. HAQUE (Pakistan) constate que le tableau de la situation économique mondiale brossé par le Président de l'Argentine[45] au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept ne fournit aucun motif de satisfaction : on voit constamment baisser les cours des produits de base, augmenter les taux d'intérêt, s'endetter davantage les pays en développement, lesquels ont aussi de plus en plus de mal à accéder aux marchés des pays développés et éprouvent de surcroît des difficultés liées au transfert de technologie. Dans cette situation critique, les pays en développement sont venus à la sixième session de la Conférence prêts au dialogue et à la coopération. De son côté, le Président de la Yougoslavie[46] a incité les participants à la Conférence à faire preuve de réalisme politiquen et le Secrétaire général de la CNUCED[47] les a pour sa part engagés à apporter une réponse aux problèmes immédiats de la crise, puis à se pencher sur l'avenir et à fixer des orientations à long terme.

2. Il faut incontestablement aborder de front certains problèmes qui mettent en péril le système financier et commercial international mis en place à la suite de la seconde guerre mondiale. Pour la première fois depuis des décennies, le commerce international est en régression. Les taux de change accusent de violentes fluctuations et les taux d'intérêt ont atteint des niveaux sans précédent. Les apports d'APD ont diminué, de même que les apports de capitaux privés destinés aux pays en développement. Le problème de l'endettement de ces pays met en question la viabilité même du système monétaire international. Comme d'autres orateurs l'ont fait ressortir, ce sont les pays les moins avancés qui ont été les plus durement touchés par la crise. Le protectionnisme est devenu une menace croissante dénoncée ouvertement lors de la session ministérielle du GATT en novembre 1982, de la conférence au sommet des pays non alignés en mars 1983 et de la récente réunion au sommet des sept pays industrialisés à Williamsburg. Mais, jusqu'à présent, rien n'a enrayé la montée de ce protectionnisme qui continue de gagner du terrain en violation de tous les engagements internationaux.

[45] Voir ci-dessus, section A.1.

[46] Voir volume I, annexe IV, section B.

[47] Voir section B, ci-après.

3. Il y a un lien étroit entre le protectionnisme et la carence des pays développés à procéder aux aménagements de structure nécessaires. Les produits des pays en développement se voient refuser l'accès aux marchés des pays développés sous prétexte qu'ils porteraient préjudice à tel ou tel secteur de l'économie de ces derniers. En fait, ce type de protectionnisme entrave l'industrialisation et le développement des pays en développement, alors que les pays développés soutiennent artificiellement des secteurs déficients de leur économie. De surcroît, c'est précisément dans les domaines dans lesquels les pays en développement ont acquis un avantage comparatif qu'ils se heurtent à des mesures restrictives.

4. Le SGP lui-même, négocié il y a déjà plusieurs années sous les auspices de la CNUCED et destiné à remédier en partie à la situation d'infériorité où se trouvent les pays en développement en raison de carences d'ordre structurel, n'a pas pu, ces dernières années, jouer convenablement son rôle du fait des nouvelles restrictions adoptées par les pays développés. Qu'il s'agisse du nombre des produits couverts ou du nombre des pays bénéficiaires, le SGP a cessé de progresser; de surcroît, les avantages acquis sont constamment érodés, ce qui met en péril la stratégie de développement que beaucoup de pays en développement avaient axée sur l'exportation.

5. L'autre voie empruntée par les pays en développement, celle du développement agricole, aboutit elle aussi à l'impasse. Ces pays ont de plus en plus de mal à écouler leurs excédents agricoles, en raison des régimes de subvention et de soutien de la production nationale appliqués par certains pays développés.

6. Dans le domaine des produits de base, un cadre de coopération destiné à stabiliser les prix en longue période a été adopté en 1976, et l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base en 1980. Il faudrait que les membres de la CNUCED soient assez nombreux à ratifier l'Accord pour que le Fonds commun puisse enfin faire ses preuves. En ce qui concerne la conclusion d'accords de produit, les progrès sont insuffisants. Il faut tout particulièrement regretter que les négociations sur le coton soient depuis un certain temps au point mort en raison de l'opposition de certains grands pays exportateurs qui pratiquent la stabilisation des prix sur le plan intérieur mais s'y refusent sur le marché international. La Conférence devrait demander que les négociations sur les produits de base soient rapidement menées à bien.

7. La situation monétaire et financière internationale est caractérisée en particulier par une baisse sensible de l'APD : alors que les besoins n'ont fait que croître, les pays membres du CAD n'ont consacré à ce type d'aide que 0,32 % de leur PNB en 1982 contre 0,51 % en 1960. Il faudrait que la Banque mondiale et les banques régionales de développement puissent fournir des concours accrus, et il faudrait donc envisager une augmentation du capital de la Banque mondiale. Il faudrait aussi assurer de toute urgence la septième reconstitution des ressources de l'IDA.

8. Pour alléger la dette des pays en développement, qui a atteint des proportions dramatiques, et apporter un début de solution au problème des liquidités internationales, il conviendrait de relever plus fortement encore les quotes-parts du FMI et aussi d'augmenter l'émission annuelle de DTS en établissant un lien entre droits de tirage et aide au développement.

9. Il y aurait lieu, du reste, comme l'estiment un nombre croissant de pays développés et de pays en développement, d'améliorer le système monétaire international dans son ensemble. La sixième session de la Conférence devrait fournir l'occasion d'envisager la voie à suivre pour convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement, afin d'aboutir à une refonte du système monétaire et financier international existant.

10. Depuis un certain temps, on entend parler de reprise. Pour la première fois peut-être depuis la cinquième session de la Conférence, une réunion de haut niveau sur la situation économique mondiale se tient dans un climat apparemment favorable. La Conférence devrait donc saisir également cette occasion pour négocier des programmes de nature à étayer et conforter le processus de reprise. Au reste, les problèmes relatifs aux produits de base, au commerce et au système financier sont si étroitement liés que la stimulation de la reprise dépend d'une action concertée. En outre, compte tenu de la dynamique de l'interdépendance, seule la renaissance de l'esprit de multilatéralisme permettra d'asseoir solidement la reprise et le développement sur l'efficacité et l'équité.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. José María Cabrera Jovane, vice-ministre des relations extérieures du Panama

1. M. CABRERA JOVANE (Panama) dit que sa délégation est venue à Belgrade pour confirmer les engagements pris à Buenos Aires et pour s'efforcer d'ouvrir le dialogue avec les pays développés en vue d'instaurer un nouvel ordre économique juste et équitable.

2. L'économie panaméenne est axée sur les services, qui représentent plus de la moitié du PIB. Le pays exporte aussi des produits de base comme la banane et le sucre, qui sont très désavantagés dans le commerce mondial.

3. Le secteur des services, principale source d'emplois et de revenu, englobe le transport maritime des marchandises et leur distribution régionale, ainsi que les échanges entre pays développés et entre ces pays et les pays en développement. Etant donné cette large ouverture vers l'extérieur, le Panama est donc particulièrement touché par toutes les vicissitudes du commerce international.

4. Le marasme de l'économie mondiale n'est pas dû à un manque de vitalité des pays en développement, qui

ont plutôt agi comme élément modérateur de la récession, mais à la structure même de cette économie et à la politique suivie par les pays développés pour combattre l'inflation, le chômage et l'apathie des échanges.

5. Depuis les années 70, le tiers monde a dû faire face à la crise de l'énergie et à la dégradation des termes de l'échange causée par la baisse des prix de ses exportations et le renchérissement de ses importations d'articles manufacturés. Il en est résulté une hémorragie de ressources qui a gravement compromis son développement. Les pays développés n'ont pas été épargnés, puisqu'ils ont vu diminuer leur production et monter le chômage, ce dont ils ont pris prétexte pour accentuer le protectionnisme au préjudice des pays en développement.

6. La coopération internationale et les institutions financières multilatérales créées après la seconde guerre mondiale ont été impuissantes à résoudre la crise de l'économie mondiale, qui a un caractère non pas cyclique mais foncièrement structurel. Il convient donc de transformer le système économique international en fonction des réalités d'aujourd'hui. La crise a fait apparaître avec acuité l'interdépendance et le déséquilibre entre les diverses économies nationales. Elle appelle donc des solutions mondiales et une action concertée tenant compte des relations entre les divers secteurs de l'économie. Il importe de redresser la situation d'urgence, faute de quoi l'avenir risque d'être hypothéqué irrémédiablement. Toutefois, la nécessité de trouver des solutions immédiates n'exclut nullement l'obligation de travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui reste un objectif primordial des pays en développement.

7. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept réunis à Buenos Aires ont arrêté une position commune pour trouver une solution aux problèmes du moment dans un esprit de concertation avec les pays développés. Il convient de créer une nouvelle forme de multilatéralisme dans laquelle tous les pays coordonneraient leurs politiques et réaliseraient des réformes de structure systématiques au lieu de procéder à des changements soudains et désordonnés.

8. Il convient aussi de consacrer au développement toutes les ressources disponibles, notamment en freinant la course aux armements, dont le coût vertigineux entraîne une contraction de plus en plus forte de l'aide aux pays en développement. Ses conséquences économiques et sociales, et notamment le gaspillage effréné de ressources qu'elle entraîne, ont aggravé la crise et font obstacle à l'instauration du nouvel ordre économique international, comme l'ont signalé les pays non alignés lors de leur conférence au sommet de New Delhi.

9. L'instabilité engendrée par la situation économique est une menace pour la sécurité des pays en développement, car elle les rend plus vulnérables aux interventions extérieures; partant, elle compromet la paix et la sécurité de la communauté internationale tout entière. La délégation panaméenne estime que la paix et la sécurité sont incompatibles avec la course aux armements et le règne de la loi du plus fort. Elles exigent au contraire un système économique mondial fondé sur la justice et la coopération en vue d'une prospérité équitablement partagée.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. José Carlos Mariátegui, ambassadeur, sous-secrétaire aux affaires économiques et à l'intégration, ministère des relations extérieures du Pérou

1. M. MARIÁTEGUI (Pérou) déclare que l'amorce de reprise constatée dans certains pays industrialisés n'est pas nécessairement l'indice d'une amélioration générale et qu'il ne faut pas attendre que ces pays résolvent unilatéralement leurs problèmes en espérant que la guérison se transmettra miraculeusement au tiers monde.

2. La Conférence est le lieu approprié pour s'entendre sur les moyens de redresser l'économie mondiale. C'est là que les pays du tiers monde doivent plaider leur cause, dans un esprit de compréhension et de concertation. Il faut en effet éviter qu'un petit groupe de pays ne fasse obstacle aux aspirations du plus grand nombre à la CNUCED, sous prétexte de consensus ou parce que les questions commerciales ou financières relèveraient censément du GATT, du FMI ou de la Banque mondiale. Sans vouloir empiéter sur les compétences de ces organismes, le représentant du Pérou estime qu'il appartient à la Conférence d'arrêter, en matière d'économie, les grandes orientations générales qui permettraient aux divers organismes spécialisés de travailler plus efficacement.

3. C'est dans cet esprit que la délégation péruvienne est venue à Belgrade pour ouvrir un dialogue avec les pays développés, de l'Est comme de l'Ouest, et présenter une position qui est exposée en détail dans la Plateforme de Buenos Aires.

4. Les pays du tiers monde restent attachés à l'idée d'instaurer un nouvel ordre économique international et de mener les négociations globales dans le cadre des Nations Unies; mais, parallèlement à cette action à moyen terme et à long terme, il est indispensable de définir les mesures immédiates à prendre, dans quatre domaines, pour relancer l'économie mondiale. Dans le domaine des produits de base, le Pérou reconnaît l'importance du Programme intégré et celle du Fonds commun, dont il ratifiera sous peu l'accord qui en porte création, et il estime qu'il convient d'élargir les mécanismes de financement compensatoire, d'améliorer l'accès aux marchés, notamment par l'aide à la commercialisation et la stabilisation des prix, et de conclure des accords provisoires pour certains produits. Dans les échanges, il faut naturellement mettre un terme au protectionnisme, élargir le SGP et réduire la progressivité

des droits de douane frappant les articles manufacturés des pays en développement. Dans le domaine du financement, il faut d'urgence alléger la dette de ces pays en prolongeant les délais de remboursement, en abaissant les taux d'intérêt et en accordant des prêts publics destinés à financer de nouveaux projets d'équipement et à atténuer le déséquilibre des balances des paiements. Enfin, par solidarité, le Pérou appuie le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, d'autant que cette aide humanitaire ne devrait pas amoindrir le courant total de ressources destinées à l'ensemble des pays en développement.

5. En tout état de cause, il faut bien reconnaître que la coopération n'est pas le seul moyen de résoudre les problèmes du sous-développement. C'est surtout par leur effort propre que les pays en développement pourront surmonter leurs difficultés. A cette fin, le Pérou procède à une refonte de sa politique afin de donner une nouvelle impulsion à son économie, au moindre coût social possible. Malgré des circonstances extérieures défavorables, il entend honorer, comme il l'a toujours fait, tous ses engagements financiers. Néanmoins, en raison des graves catastrophes naturelles qui ont dévasté d'immenses régions du pays, il a dû demander le réaménagement de sa dette, afin de ne pas avoir à amputer les plans de développement conçus dans l'intérêt du peuple péruvien.

6. Pour sa part, la Conférence a le devoir de montrer que la coopération internationale n'est pas un vain mot. Elle aura ainsi contribué au bien-être et à la cause de la paix dans le monde.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Vicente Valdepeñas, ministre adjoint du commerce et de l'industrie des Philippines

1. M. VALDEPEÑAS (Philippines) dit que l'économie mondiale donne des signes de reprise. Il faut donc s'entendre à la présente session de la Conférence pour que cette reprise soit durable et profonde, et les perspectives de reprise seront d'autant plus grandes qu'on tiendra compte de l'interdépendance entre le commerce, le financement et le développement. En effet, si la crise a duré si longtemps, c'est qu'on a négligé cette interdépendance.

2. Pour redresser l'économie mondiale, il faut ouvrir les marchés et enrayer la chute du prix des produits de base, tout en incitant les bailleurs de fonds à fournir assez de ressources pour stimuler l'importation et l'exportation. La délégation philippine appuie donc l'idée d'augmenter considérablement les quotes-parts du FMI et se félicite de la décision prise par celui-ci d'améliorer les Accords généraux d'emprunt. Il est indispensable de fournir aux pays en développement davantage de capitaux, sans les assortir de conditions trop contraignantes pour leurs programmes, car leur situation actuelle ne tient pas à des dépenses immodérées mais à l'effondrement des cours mondiaux des produits de base.

3. Pour assurer le libre accès au marché international, tous les pays, développés ou en développement, doivent participer à un processus mondial d'aménagements de structure et éviter le protectionnisme. La délégation philippine se félicite donc de la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg, par laquelle les sept grands pays industrialisés s'engagent à renoncer au protectionnisme et à abattre les obstacles au commerce.

4. La délégation philippine est favorable à l'idée d'élargir le programme de prêts à l'ajustement de structure de la Banque mondiale. Dans les pays à tradition protectionniste, ce programme, qui implique une discipline en matière d'avantages comparatifs de production, devrait être assorti d'encouragements à l'investissement qui ne soient pas de simples subventions comme on les conçoit dans certains pays développés.

5. Sur un plan plus général, il faut réaliser un consensus mondial pour que le système commercial et financier s'adapte à l'évolution du monde contemporain et aux tendances d'avenir. Ce consensus exigera des concessions de la part des pays développés comme des pays en développement. Ces derniers devront procéder à des aménagements de structure, auxquels les pays développés devront répondre notamment en ouvrant leurs marchés; d'ailleurs, ils y auraient tout avantage, car le protectionnisme freine les exportations des pays en développement et, par conséquent, les prive des moyens de rembourser leurs dettes.

6. Le consensus en vue de soutenir la relance de l'économie mondiale, d'abolir le protectionnisme et de réformer le système financier international existe déjà. Il reste maintenant à le concrétiser dans la réalité politique. La sixième session de la Conférence sera l'occasion pour tous d'œuvrer dans ce sens. A titre complémentaire, il faudrait organiser une conférence monétaire internationale, qui aurait l'appui de la délégation philippine.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Tadeusz Nestorowicz, ministre du commerce extérieur de la Pologne

1. M. NESTOROWICZ (Pologne) dit que son pays n'a jamais cru que la coopération internationale pouvait prospérer dans un climat de tension internationale croissante. La Pologne a toujours préconisé une détente active et le désarmement, et aussi la compréhension et la coopération mutuellement profitables entre les Etats. Le climat mondial défavorable qui règne actuellement suscite de graves inquiétudes. Le progrès économique du monde dépend de la détente et de la réduction des dépenses militaires, à l'échelle du globe. Pour atteindre ces objectifs, il faut parvenir rapidement à conclure des accords internationaux propres à assurer un désarmement efficace, à renforcer la paix et la sécurité et à accélérer la croissance de l'économie mondiale.

2. La sixième session de la Conférence se tient à un moment de dégradation continue des relations économiques internationales, où l'on assiste à une montée du protectionnisme et de la discrimination commerciale et à une aggravation de la crise des relations financières internationales. A moins de modifier certains principes et mécanismes de la coopération internationale, l'économie mondiale n'a guère de chances de remonter la pente ou d'instaurer un nouvel ordre économique international de nature à répondre aux aspirations et aux intérêts légitimes de l'ensemble de la communauté internationale. L'actuelle interdépendance des économies nationales a atteint un niveau tel que seul un effort de coopération, œuvre de tous les pays, pourrait créer des conditions propices au progrès de l'économie mondiale.

3. La tâche principale de la Conférence devrait être de s'attaquer aux problèmes imbriqués que posent l'expansion du commerce mondial et la modification du système financier international. Elle devra trouver des solutions à l'endettement global et adopter des principes et des méthodes qui permettent de dénouer la crise sans imposer aux emprunteurs des programmes draconiens de déflation ni les priver de nouvelles sources de financement, et qui soient de nature à stimuler la demande mondiale, ce qui est la condition *sine qua non* de la reprise de l'économie mondiale. La modification du système financier global est une question étroitement liée aux transformations de structure de l'économie mondiale et à l'élimination des obstacles qui restreignent l'accès aux marchés. La Pologne est favorable à des transformations structurelles de l'économie mondiale propres à faciliter l'accès aux marchés pour les pays ayant adhéré tardivement à la division internationale du travail et à combattre effectivement le protectionnisme.

4. La Conférence devrait contribuer de façon décisive à lancer une action visant à normaliser les relations commerciales, économiques et financières internationales, à éliminer les obstacles au commerce, en particulier ceux qui présentent un caractère discriminatoire, et à battre en brèche les nouvelles barrières qui ont des effets néfastes sur le commerce mondial et l'accès aux crédits. Les relations économiques ne devraient pas être utilisées comme instrument de pression politique. La Pologne est fermement opposée à toute mesure adoptée à des fins politiques qui serait contraire à la nature même de la coopération économique internationale, en particulier aux mesures de sanction et d'embargo et aux autres restrictions au commerce international et à l'accès à la technologie.

5. Il est urgent d'introduire dans les relations économiques internationales des mesures propres à faire naître la confiance. En 1982, la Pologne a présenté à ce sujet une proposition qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale dans la résolution 37/249 du 21 décembre 1982. La pleine application de ce principe dans les relations économiques internationales aiderait certainement à renforcer la coopération entre tous les Etats.

6. La coopération économique et technique entre pays en développement est un aspect important des transformations structurelles dans le monde. Elle ne devrait pas aboutir à l'isolationnisme économique ou à l'autarcie régionale, mais devrait renforcer l'économie des pays en développement intéressés et offrir de nouvelles possibilités de coopération avec d'autres pays.

7. La Pologne estime que la CNUCED, organe des Nations Unies s'occupant à la fois du commerce international et des aspects économiques du transport maritime international, devrait traiter les questions relatives au transport maritime de façon cohérente, en particulier en vue d'éliminer les anomalies qui existent dans le transport international. Elle attache aussi une importance considérable à la stabilisation des marchés des produits primaires.

8. Il faut espérer qu'il sera possible à la Conférence, à sa sixième session, de parvenir à des décisions concertées pour relancer la coopération économique internationale. La délégation polonaise est prête à agir de façon constructive avec d'autres délégations pour raffermir la collaboration entre les Etats et renforcer la CNUCED en tant qu'instance universelle capable de définir une telle ligne d'action.

9. La délégation polonaise se déclare une fois de plus fermement favorable au maintien du mode d'approche universel adopté par la CNUCED pour résoudre les problèmes mondiaux du commerce et du développement, conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964.

10. Elle souhaiterait aussi que le fonctionnement de toutes les institutions économiques internationales et les règles qui déterminent les conditions et les principes du commerce international fassent l'objet d'une évaluation critique pragmatique. Cette évaluation ne devrait toutefois pas conduire à détruire ou saper les règles et les institutions qui remplissent effectivement leur rôle et servent les objectifs de la coopération internationale. Toutes les transformations qui pourraient être jugées utiles à la suite de cette évaluation ne devront être envisagées qu'avec une extrême prudence.

11. La Pologne a connu récemment des difficultés économiques considérables. Les tendances protectionnistes croissantes à l'étranger, la négation, pour des raisons politiques, des principes du commerce international et la récession prolongée de l'économie mondiale l'ont empêchée de surmonter la crise économique. Elle a toutefois adopté un certain nombre de mesures intérieures, notamment une réforme générale du système économique, pour s'attaquer efficacement à la crise et accélérer la reprise économique. Ces actions, engagées avec l'assistance et la coopération des autres Etats socialistes, donnent des résultats tangibles, notamment dans la production industrielle et dans le développement des marchés intérieurs. La Pologne prend aussi des mesures pour restaurer sa capacité de participer de façon dynamique au commerce mondial, améliorer son économie et accroître son potentiel global, ainsi que celui de chacune de ses entreprises, afin de répondre à l'évolution des marchés internationaux et d'encourager des politiques commerciales vigoureuses.

12. La Pologne réaffirme avec force sa volonté d'établir avec tous les pays des relations commerciales et économiques fondées sur la non-discrimination, le respect des avantages mutuels et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

13. La Pologne donne un rang de priorité particulièrement élevé aux relations économiques avec les pays en développement, ce qui a produit des résultats positifs. Le plan socio-économique national pour la période 1983-1985 adopté par le Parlement polonais prévoit un nouveau renforcement de la coopération économique et des échanges commerciaux avec les pays en développement.

14. Dans ses relations avec les pays en développement, la Pologne s'efforce en particulier d'offrir à ces pays les services de spécialistes hautement qualifiés, d'assurer l'instruction et la formation de leurs cadres, et de leur donner accès à ses propres réalisations scientifiques et techniques. Toutefois, l'exploitation maximale des possibilités considérables qu'offre la coopération économique entre la Pologne et le monde en développement ne dépendra pas seulement des efforts de la Pologne elle-même, mais aussi de la situation économique mondiale dans son ensemble.

15. L'amélioration de la situation économique mondiale et, par conséquent, le relèvement du niveau de vie des millions de personnes vivant dans les régions les plus pauvres du monde, ne seront possibles que si la paix règne sur la planète et si tous les efforts sont axés sur la construction plutôt que sur la destruction. C'est l'expérience qui a enseigné cette leçon à la Pologne. C'est pourquoi elle saisira toutes les occasions de mettre la coopération et le commerce internationaux au service de la coexistence pacifique entre nations. La sixième session de la Conférence peut et doit apporter une contribution importante à cette fin.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Fernando Reino, représentant permanent du Portugal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. REINO (Portugal) dit que la gravité de la situation économique exige un renforcement de la coopération internationale et des mesures concrètes d'aide aux pays les plus durement touchés. Malgré quelques progrès enregistrés ces dernières années, il faut bien constater que le dialogue Nord-Sud n'a guerre donné de résultats tangibles. Il appartiendra à la Conférence d'intensifier la coopération économique multilatérale et de relancer l'économie de tous les pays, industrialisés ou en développement. Certes, la tâche ne sera pas facile mais quelques éléments encourageants autorisent un certain optimisme. Tout d'abord, il faut relever l'esprit de concertation qui imprègne la Plate-forme de Buenos Aires dans laquelle le Groupe des Soixante-Dix-Sept a défini la position du tiers monde et présenté des projets de résolution sur presque tous les points de l'ordre du jour de la présente session. Ensuite, il convient de tenir compte de l'engagement, pris récemment par les pays de l'OCDE, de faire preuve du même esprit de compréhension et de coopération. Enfin, la reprise économique récemment amorcée dans quelques grands pays industrialisés, dont les premiers signes ont été mentionnés lors de la réunion au sommet de Williamsburg, devrait se répercuter sur les pays en développement moyennant une relance rationnelle du commerce international par l'élimination du protectionnisme. Pour assurer la viabilité de la reprise, il faudrait en outre abaisser les taux d'intérêt et stabiliser les taux de change, qui impliquent une si lourde charge pour la balance des paiements des pays non industrialisés.

2. La dichotomie pays développés-pays en développement n'a plus de raison d'être. Il existe en effet aujourd'hui, dans le tiers monde, différentes catégories de pays, selon le niveau de développement. C'est ainsi que le Portugal, qui se trouve à un stade intermédiaire, est à la fois bénéficiaire et donneur d'aide. Il comprend donc particulièrement bien les problèmes des pays en développement puisqu'il les partage. Membre de l'OCDE et candidat à l'entrée dans la Communauté économique européenne, il connaît aussi les difficultés des pays développés, face aux aspirations des pays en développement.

3. C'est à la lumière de ces considérations que le représentant du Portugal se propose de faire quelques remarques touchant les principales questions dont la Conférence est saisie.

4. En ce qui concerne le commerce des produits de base, la délégation portugaise réaffirme son soutien au Programme intégré pour les produits de base; elle a accueilli avec satisfaction l'adoption de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et souhaite que ce dernier entre en activité rapidement. D'une manière générale, on peut se féliciter du renouvellement de certains accords de produit ou de la signature de plusieurs autres, mais il faut bien reconnaî-

tre que les résultats sont décevants dans le cas du sucre et du cacao. Pour le tungstène, qui n'est pas couvert par le Programme intégré, il conviendrait de concrétiser maintenant les travaux du Comité du tungstène par le biais d'un accord comprenant des mesures de stabilisation.

5. Le Portugal est partisan d'un système d'échanges multilatéraux ouvert car l'expansion du commerce international sert les intérêts de tous les pays, sans exception. Malgré ses imperfections, le commerce multilatéral remplit correctement sa mission. Mais la montée du protectionnisme, qui échappe de plus en plus aux règles du GATT, doit être source de préoccupation. Chaque pays doit assumer dans le commerce international des responsabilités à la mesure de son degré de développement. A cet effet, il importe d'appliquer le programme de travail adopté lors de la session ministérielle du GATT en 1982, en particulier la partie IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et d'élargir la composition du GATT dans le sens de l'universalité.

6. Sur le plan financier et monétaire, il convient de stabiliser le système grâce à une action à long terme qui aille au-delà des simples solutions d'urgence. Il faut en particulier augmenter les liquidités internationales car le service de la dette pèse d'un poids si lourd sur la balance des paiements des pays débiteurs que des coupes sombres doivent être opérées dans les programmes de croissance et de développement.

7. Enfin, il faut étoffer l'APD, comme prévu par la Stratégie internationale du développement. Le Portugal, qui ne fait pas partie du CAD, fait un gros effort dans ce domaine, malgré de graves difficultés économiques. Bien entendu, son aide va surtout aux pays africains d'expression portugaise, dont trois figurent parmi les pays les moins avancés. Il participe de plus en plus à des projets de coopération trilatérale faisant intervenir d'autres pays ou des institutions internationales.

8. Au cours de la présente session, la Conférence devra se pencher sur l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, arrêté à Paris en 1981. La délégation portugaise attache une importance toute spéciale à cette question et souhaite que, lors de ses discussions en la matière, la Conférence tienne compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés.

9. L'interdépendance des pays et des régions, et aussi des différentes questions économiques, financières, monétaires et commerciales, n'est pas une notion nouvelle, mais elle prend aujourd'hui un relief particulier. Il faut voir là essentiellement une prise de conscience de la communauté d'intérêts entre tous les pays du monde, quels que soient leur obédience politique ou leur régime économique, prise de conscience qui a été considérablement accélérée par la crise.

10. Ces rapports d'interdépendance, ainsi que les causes et conséquences de la crise, ont été amplement analysés. Il convient désormais de tirer des conclusions touchant la politique économique, pour dégager une nouvelle ligne de conduite, réaliste et pragmatique, fondée sur la réciprocité des intérêts et sur l'harmonisation des politiques respectives des pays du Nord et du Sud. Il importe de passer à l'action systématique, en dépassant le stade des expédients et mesures fragmentaires qui sont impuissants à redresser l'économie mondiale. A l'antagonisme entre blocs doit se substituer l'idée d'une complémentarité structurelle transcendant les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Ammar Jammal, vice-ministre de l'économie et du commerce extérieur de la République arabe syrienne

1. M. JAMMAL (République arabe syrienne) constate, sans vouloir décrire en détail la crise économique mondiale, que celle-ci atteint le plus durement les pays en développement, dont la République arabe syrienne. C'est pourquoi il adhère dans l'ensemble, en ce qui concerne les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, aux orientations et aux recommandations formulées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, lesquelles tiennent dûment compte des difficultés éprouvées par les pays en développement et de leurs aspirations à un nouvel ordre économique international. L'instauration de ce nouvel ordre s'impose d'autant plus qu'au terme des quatres années écoulées depuis la dernière session de la Conférence, non seulement il n'a été enregistré aucune amélioration, mais la situation de ces pays a encore empiré. Le taux de croissance a fléchi dans la plupart d'entre eux ou bien a été nul, sous l'effet d'un système de relations internationales que les pays en développement sont contraints de subir sans avoir le moins du monde participé à sa mise en place. Il faut donc un nouvel ordre économique international qui instaure un plus haut degré de justice. Les pays en développement doivent avoir enfin la possibilité d'œuvrer davantage à l'avènement de la paix. Le représentant de la République arabe syrienne espère que la sixième session de la Conférence marquera une étape décisive à cet égard. Il faut d'ailleurs bien voir que l'absence de toute réalisation positive au cours des dernières années est imputable à l'absence de volonté politique de la part de certains pays qui tirent profit du système actuel. C'est pourquoi il faudrait donner à la CNUCED les moyens pratiques de mener à bien les tâches qu'elle entreprend.

2. Le système des échanges dans les années 70 et 80 est caractérisé essentiellement par une crise de l'exportation dans les pays en développement exportateurs de produits de base : dans ce domaine, en effet, les termes de l'échange entre pays en développement et pays développés ne cessent de se dégrader de sorte que les pays en développement ne sont plus à même de faire face à leurs dettes. Il faut donc stabiliser davantage les marchés des produits de base. La République arabe syrienne, pour sa part, est satisfaite des progrès enregistrés depuis la cinquième session de la Conférence en ce qui concerne la signature de l'Accord portant création du Fonds com-

mun pour les produits de base. Elle espère vivement que le processus de ratification sera achevé à bref délai et que les pays en développement seront bientôt en mesure de consacrer les recettes qu'ils tirent de l'exportation des produits de base à leur industrialisation et au développement de leur production agricole, de telle sorte qu'ils puissent accéder à l'autonomie alimentaire et que le commerce des produits agricoles ne soit plus utilisé par certains comme instrument de pression. Les pays en développement pourront aussi consacrer leurs ressources aux aménagements de structure indispensables, et se doter des moyens voulus pour assurer globalement en l'an 2000 25 % de la production industrielle mondiale et 20 % des échanges commerciaux mondiaux.

3. Il est regrettable que le protectionnisme pratiqué par certains pays entrave les progrès, et le représentant de la République arabe syrienne espère vivement que ces pays changeront d'attitude. La Conférence, en tout cas, devrait veiller à assurer aux pays en développement la possibilité d'exporter vers les pays développés dans des conditions non discriminatoires, en l'absence de toute exigence de réciprocité.

4. Il importe que la CNUCED parvienne à mettre au point des critères applicables au comportement des sociétés transnationales. Il faudrait aussi mener à bien la négociation relative à l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie. Il convient en effet de mettre définitivement un terme à tous les principes discriminatoires dont sont victimes en l'occurrence les pays en développement qui souhaitent notamment pouvoir enfin bénéficier de technologies dûment adaptées à leurs besoins.

5. Il faudrait aussi que la CNUCED s'attaque à la révision des tarifs des transports maritimes car les pays en développement acquittent encore des prix exorbitants pour pouvoir importer et exporter. Ces pays devraient enfin être autorisés à créer leur propre flotte marchande.

6. Certes, la récession économique a partout laissé des traces, et partout le chômage sévit et la misère s'installe. Mais ce sont les pays en développement qui sont le plus durement touchés du fait que leur dette extérieure a plus que doublé au cours des cinq dernières années et que le service de la dette absorbe la majeure partie de leurs recettes d'exportation. Dans ces conditions, il est indispensable d'envisager une refonte du système monétaire international. Il faut absolument soutenir les monnaies nationales, car les fluctuations des taux d'intérêt bancaires à très court terme produisent des effets catastrophiques. La Conférence devrait en l'occurrence se pencher tout particulièrement sur le sort des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires. Il ne faut pas oublier non plus que certains pays donateurs se montrent extrêmement généreux quand ils peuvent lier leur aide à la fourniture d'armes, et il faut que la Conférence veille à promouvoir une réforme du système qui soit strictement conforme aux décisions de l'Assemblée générale et des conférences au sommet des pays non alignés, en l'absence de toute pression exercée par les sociétés transnationales.

7. Le représentant de la République arabe syrienne est heureux que la CNUCED ait procédé à une étude sectorielle de la situation économique de la Palestine. Il sera en effet utile d'être mieux informé des effets néfastes des accords de Camp David sur l'économie des territoires arabes occupés. On sait déjà que ces accords ont abouti à l'invasion économique, sociale et militaire du Liban par Israël. Et ils ont eu dans l'ensemble des répercussions directes sur le développement socio-économique des pays arabes puisque ceux-ci se voient dans l'obligation de consacrer à leur défense une part de leurs ressources fort limitées.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Jean-Louis Gervil Yambala, ministre d'Etat chargé du commerce et de l'industrie de la République centrafricaine

1. M. GERVIL YAMBALA (République centrafricaine) rend tout d'abord hommage à la mémoire du maréchal Tito, libérateur de sa patrie et défenseur acharné de la cause des pays en développement dans leur lutte pour l'avénement d'un monde juste et équitable.

2. Soulignant l'extrême gravité d'une situation mondiale marquée par de criantes inégalités, le représentant de la République centrafricaine rappelle que l'assistance technique et financière ne suffit pas toujours à permettre aux pays du tiers monde d'assurer leur développement endogène et auto-entretenu. Ces pays subissent le choc de la crise économique, qui se traduit pour eux par une forte dégradation des termes de l'échange, l'insuffisance de l'investissement, le poids excessif de la dette extérieure, le déficit chronique de la balance des paiements, des débouchés extérieurs fermés par de nombreuses mesures protectionnistes discriminatoires, la restriction du crédit et l'application de taux d'intérêt élevés, ainsi qu'un déficit alimentaire croissant. L'interdépendance des pays étant une indéniable réalité, les participants à la Conférence devront conjuguer leurs efforts pour endiguer la crise actuelle par le dialogue et la concertation.

3. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adopté, à sa cinquième réunion ministérielle, la Plate-forme de Buenos Aires, qui représente une solide base de négociation et contient des résolutions pertinentes sur toutes les questions préoccupant l'ensemble des pays en développement.

4. S'agissant des produits de base, principale source de revenu des pays en développement, il est évident que la baisse continue des prix de ces produits ne fait qu'aggraver le déficit des balances des paiements. La délégation centrafricaine en appelle à la volonté politique de tous les Etats, notamment des Etats nantis, pour assurer la mise en application efficace et immédiate de mesures visant à stabiliser les cours et à renforcer les marchés de produits. Elle lance également un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

5. La situation des pays en développement n'est guère plus brillante dans le domaine du commerce international des biens et services. La Conférence devra mettre l'accent sur l'urgente nécessité de permettre aux pays en développement d'augmenter leur capacité de produire, de transformer, de transporter et de vendre leurs produits d'exportation. On pourrait y parvenir par les mesures suivantes : conclusion d'accords pour la création de courants d'échanges équitables, ouverture des marchés des pays développés, suppression définitive ou temporaire des obstacles tarifaires et non tarifaires, amélioration du SGP en faveur des pays en développement, simplification des règles d'origine pour les articles manufacturés ou semi-finis, application d'arrangements à long terme concernant l'achat de produits des pays les moins avancés avec garanties des quantités et des prix, octroi d'un traitement particulier et sans réciprocité en faveur des importations en provenance des pays les moins avancés dans le cas de marchés passés avec les pays développés.

6. En matière monétaire et financière, il faut reconnaître que le système de Bretton Woods est dépassé, et la délégation centrafricaine demande, comme d'autres délégations, une réforme fondamentale des mécanismes monétaires internationaux, l'utilisation de DTS et la répartition des allocations annuelles en fonction des nécessités du développement, une protection véritable des avoirs financiers des pays en développement contre les fluctuations des changes, enfin la démocratisation de la prise de décision au sein du FMI. En ce qui concerne l'endettement des pays en développement, elle se déclare une fois de plus favorable à la création d'une commission internationale de la dette qui serait chargée, après examen, de recommander les mesures à prendre dans chaque cas qui lui serait soumis par le pays endetté.

7. La responsabilité première de leur développement incombe aux pays en développement eux-mêmes, et il est évident que la coopération entre ces pays est un élément capital de l'autonomie collective, telle qu'elle est préconisée dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective, largement repris et développé dans la Déclaration économique adoptée à New Delhi par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Il faudra donc faire porter l'effort sur la coopération Sud-Sud, étape transitoire vers l'édification du nouvel ordre économique international, en comptant sur la compréhension et l'appui désintéressé des pays du Nord.

8. S'agissant des pays les moins avancés, dont son pays faire partie, le représentant de la République centrafricaine est préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés; les pays donateurs devraient être instamment priés de mettre tout en œuvre pour atteindre d'ici à 1985 l'objectif de 0,15 % du PNB fixé dans ce programme.

9. Les pays sans littoral sont dans une situation particulièrement critique car leurs exportations et leurs importations sont soumises à de multiples contraintes, inhérentes au transport et au transit à travers des pays voisins généralement sous-équipés. La délégation centrafricaine suggère, pour définir un cadre satisfaisant de relations entre pays côtiers, pays de transit et pays sans littoral, d'organiser prochainement une conférence internationale sur les pays sans littoral. Elle demande aussi aux pays industrialisés et aux pays en développement qui sont en mesure de le faire d'apporter des contributions généreuses au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral dont les ressources doivent être équitablement réparties entre les bénéficiaires.

10. Enfin, le représentant de la République centrafricaine souligne que la récente exécution de trois nationalistes sud-africains montre combien il est urgent pour la Conférence d'apporter une aide massive aux mouvements de libération dans leur lutte contre le régime raciste de Pretoria et sa politique d'*apartheid*.

11. Abordant le problème de l'élargissement du mécanisme institutionnel, le représentant de la République centrafricaine fait observer que les solutions d'avenir devraient s'inscrire dans une nouvelle structure caractérisée par la concertation et le dialogue entre les Etats, les organisations internationales gouvernementales, les agents économiques, les organisations patronales et syndicales, les représentants des milieux universitaires, les représentants des organisations non gouvernementales, et les représentants des sociétés transnationales, qui devraient tous participer aux négociations en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international. Ainsi pourrait être défini progressivement un mode d'approche global applicable dans plusieurs domaines : code de conduite concernant le transfert de technologie, transports maritimes, sociétés transnationales, stabilisation des prix des matières premières et investissements dans le secteur énergétique et dans les industries agro-alimentaires du tiers monde.

12. Devant l'aggravation et la généralisation de la crise, la délégation centrafricaine souhaite que la Conférence se préoccupe essentiellement de l'action à mener pour assurer l'application de toutes les décisions qui seront prises en cours de la session. Elle demeure convaincue qu'aucun progrès ne sera accompli sans concertation.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Dong-Whie Kim, ministre du commerce et de l'industrie de la République de Corée

1. M. Dong-Whie KIM (République de Corée) déclare que les peuples du monde ont placé de grands espoirs dans la Conférence et en attendent une formule de relance mondiale susceptible de mettre fin à la récession prolongée dont ils souffrent. Si les participants veulent avoir des résultats concrets à offrir à leur retour, ils doivent s'attaquer à des questions en rapport direct avec la relance de l'économie mondiale. Ce faisant, ils ne doivent pas oublier que la sixième session se réunit dans un contexte très différent de celui de la première session,

bien que les objectifs fondamentaux de la Conférence n'aient pas changé. Le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale a pris une telle importance qu'il n'est plus possible de l'ignorer. Entre les économies des pays développés et celles des pays en développement, l'interdépendance est si étroite qu'une approche fragmentée ne saurait apporter de solution viable. Toutes les questions ont fait l'objet de longs débats dans divers organes internationaux : ce qu'il faut désormais, c'est la volonté d'agir; on ne peut plus se contenter d'échanges de vues ou de vagues promesses. C'est pourquoi la République de Corée accueille avec satisfaction et appuie la Plate-forme de Buenos Aires, qui peut ouvrir la voie du progrès.

2. De plus en plus, le système économique international donne des signes de tension, et il est évident que ceux qui lui ont fait confiance n'ont pas lieu de s'en féliciter. Les pays en développement ont accepté de bonne foi la devise « le commerce plutôt que l'aide » et se sont engagés avec assurance sur la voie d'un développement résultant de leurs seuls efforts. Ils perdent maintenant confiance. La prolifération des obstacles au commerce dans les pays développés, la dégradation des termes de l'échange des pays en développement et le niveau des taux d'intérêt sont des phénomènes sur lesquels ils n'ont aucune prise. Le système n'a pas su s'adapter aux transformations qui ont eu lieu dans la période de l'après-guerre. L'avantage comparatif évolue plus rapidement que jamais. Pourtant, les règles commerciales, souvent dénigrées par certains, restent strictes et découragent les nouveaux arrivants. On a souvent invoqué la nécessité de la pleine participation des pays en développement au système commercial mondial; cependant, les aménagements structurels économiques nécessaires dans les pays développés pour faciliter cette participation tardent à se réaliser. Le système doit donc être modifié pour qu'il soit possible de tirer parti des efforts dynamiques des pays en développement, qui offrent des débouchés de plus en plus appréciables aux exportations des pays développés, dans le plus grand intérêt de tous. Tels sont les problèmes qui se posent à la Conférence.

3. Après des années de récession, on perçoit aujourd'hui les signes modestes d'une reprise, notamment dans quelques pays développés; mais, dans l'ensemble, la reprise n'a pas encore atteint les pays en développement. Pour lui donner un caractère général et durable et pour faciliter le développement, il importe de supprimer les goulets d'étranglement qui entravent la libre circulation des marchandises, des capitaux et de la technologie entre les pays.

4. La délégation de la République de Corée se félicite de l'engagement pris dans la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg de mettre un terme à la montée du protectionnisme. Ce faisant, elle se conforme à l'attitude de son gouvernement, qui est un fervent défenseur du libre-échange. Il serait éminemment souhaitable que la Conférence adopte et applique immédiatement les mesures en trois temps que la délégation coréenne a proposées pour lutter contre le protectionnisme à la session ministérielle du GATT en novembre 1982. Elle a alors en effet préconisé un arrêt dans l'adoption de nouvelles mesures protectionnistes, le démantèlement des mesures appliquées en marge des règles du commerce international et l'élimination progressive de toutes les pratiques commerciales restrictives.

5. Cependant, les politiques économiques sont souvent influencées par des groupes de pression qui réclament un durcissement des restrictions à l'importation. Pour faire échec à ces groupes, il est nécessaire d'adopter au niveau international des règles de conduite plus strictes. C'est pourquoi il est essentiel de prévoir, dans la stratégie globale en faveur d'une relance de l'économie mondiale, le renforcement du multilatéralisme et plus précisément la mise en place d'un mécanisme multilatéral de surveillance de l'exécution des programmes d'élimination des mesures protectionnistes, l'amélioration du système de sauvegardes fondé sur le principe de la non-discrimination, l'adoption d'un ensemble de principes multilatéraux propres à assurer le fonctionnement efficace et régulier du SGP, l'entrée en fonctionnement rapide du Fonds commun pour les produits de base et la convocation sans retard d'une conférence de négociation sur la transformation, la commercialisation, le transport et la distribution des produits de base exportés par les pays en développement.

6. Pour éviter l'effondrement du système financier mondial, il faut que les institutions financières multilatérales soient à même d'accroître sensiblement le volume de leurs prêts; il faut aussi établir au niveau international un cadre pour la mise en œuvre de mesures urgentes d'allégement de la dette, y compris le réaménagement de l'APD.

7. Enfin, pour disposer d'un instrument pratique pour accélérer le développement, il importe d'adopter sans tarder le code international de conduite pour le transfert de technologie et, par ailleurs, de faire en sorte que les pays développés s'engagent fermement à fournir aux pays en développement les techniques qui leur font le plus défaut, dans l'intérêt du monde entier.

8. Ce sont là pour le moins les résultats à attendre de la Conférence.

9. La République de Corée, pays très vulnérable aux aléas de l'environnement économique extérieur, a toujours été un farouche partisan du développement sain et harmonieux de l'économie mondiale. A cette fin, le gouvernement de ce pays a pris le mois passé une nouvelle mesure importante pour libéraliser plus encore son régime d'importation, malgré un déficit persistant de son compte courant et les appels à la protection contre la concurrence étrangère lancés par quelques secteurs de son économie nationale. Peu de temps avant que le représentant de la République de Corée ne quitte Séoul, le gouvernement a décidé de supprimer 305 articles de sa liste d'importations interdites, faisant ainsi passer son coefficient de libéralisation à 80,4 %. Ce coefficient devrait encore augmenter dans les années à venir, mais il convient de se demander comment la Corée pourra poursuivre son programme de libéralisation si ses partenaires commerciaux n'agissent pas dans le même sens.

10. De surcroît, le Gouvernement de la République de Corée a ratifié en mars 1982 l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et réaffirmé son appui au Programme intégré pour les produits de base en décidant récemment de faire une contribution volontaire de 300 000 dollars au deuxième compte du Fonds. La République de Corée est devenue en 1982

membre de la Banque africaine de développement en versant une souscription initiale d'un montant équivalent à 24 millions de dollars, et elle souhaite également collaborer étroitement avec la Banque interaméricaine de développement.

11. Le large fossé technologique qui sépare les pays développés des pays en développement constitue un obstacle majeur au transfert de technologie vers ces derniers. Pour le combler, il est nécessaire de transférer à ces pays des techniques de niveau moyen et à forte intensité de travail. A cet égard, la République de Corée a fait savoir clairement qu'elle souhaitait faire partager son expérience en matière de développement à d'autres pays en développement. Au cours de la seule année 1983, elle invitera plus de 1 000 stagiaires de pays en développement à bénéficier d'une formation technique dans divers domaines. Soucieux de systématiser cette coopération et de multiplier le profit qui en sera tiré, le gouvernement s'emploie actuellement à étudier l'application pratique de la formule de coopération technique tripartite. L'expérience de la République de Corée viendrait alors se combiner à l'appui financier de pays développés pour que les bénéficiaires puissent acquérir facilement le savoir-faire et la technologie dont ils ont besoin pour répondre à leurs besoins.

12. En ce qui concerne les échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, le représentant de la République de Corée a le plaisir d'annoncer que son pays fait abstraction de toute idéologie politique dans sa coopération économique. Après avoir proclamé la mise en vigueur d'une politique de « porte ouverte » en 1973, le Gouvernement coréen a décidé en 1974 d'ouvrir le marché du pays aux appels d'offres lancés par des entreprises de pays socialistes, et, en 1982, d'appliquer des tarifs préférentiels aux exportations originaires de ces pays.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Horst Soelle, ministre du commerce extérieur de la République démocratique allemande

1. M. SOELLE (République démocratique allemande) déclare que la sixième session de la Conférence a lieu alors qu'une menace pèse sur l'avenir pacifique de l'humanité. La responsabilité de cette situation incombe à ceux qui cherchent la confrontation, non seulement sur notre globe mais même dans l'espace, et qui n'hésitent pas à faire entrer la possibilité d'un holocauste nucléaire dans leurs calculs. Cette attitude et la crise persistante de l'économie capitaliste ont des effets néfastes, particulièrement sur les pays en développement. Pourtant le développement économique et le commerce international exigent la paix. La République démocratique allemande œuvre sans cesse pour la préservation de la paix et pour le progrès des relations commerciales et économiques sur une base d'égalité.

2. Dès le début, le gouvernement de la République démocratique allemande a appuyé l'idée de négociations globales sur les problèmes économiques mondiaux. En accord avec les autres Etats parties au Pacte de Varsovie, il souhaite que ces négociations s'ouvrent le plus tôt possible, conformément aux décisions adoptées par consensus à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il accueille également avec satisfaction les déclarations adoptées à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Buenos Aires. La délégation de la République démocratique allemande est parmi celles qui attendent de cette session des orientations constructives pour le commerce international et le développement économique, et une accélération vers la solution des problèmes aigus qui se posent. A son avis, la Conférence doit aussi s'occuper des aspects commerciaux et économiques du désarmement, et collaborer avec le Comité du désarmement de Genève à l'élaboration d'un programme de désarmement global.

3. La Conférence doit également s'efforcer de faire appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. C'est la non-application des principes énoncés dans ces textes qui est à la source de la situation insatisfaisante que le monde connaît actuellement.

4. Pays socialistes et pays en développement sont confrontés à des problèmes comparables. Ils souffrent les uns et les autres du protectionnisme des pays capitalistes industrialisés, de leur refus d'accorder des prêts, de leur politique de taux d'intérêt élevés, de la non-livraison d'articles de haute technologie et d'une discrimination générale dans le commerce. Pourtant, préconiser une véritable guerre commerciale et faire des relations économiques un moyen de chantage politique ne peut qu'avoir des effets négatifs et accentuer les tensions. De telles pratiques sont en outre incompatibles avec la Charte des Nations Unies et avec l'Acte final d'Helsinki[48]. La République démocratique allemande souhaite donc que la Conférence adopte, à sa sixième session, des décisions condamnant le recours à la force dans les relations économiques internationales et toutes les formes de guerre économique, et le représentant de ce pays renvoie à ce propos à la documentation de la session, et notamment au *Rapport sur le commerce et le développement — 1982*[49], au sujet des effets des pratiques suivies par les pays capitalistes industrialisés contre les pays socialistes en matière de restrictions commerciales et de crédits.

5. Rares sont les signes de la reprise annoncée par certains gouvernements occidentaux; dans bien des cas, on constate même une dégradation. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement — 1982*, il est souligné que la crise actuelle n'est ni à court terme ni cyclique, mais bien inhérente au système existant. La République démocratique allemande a elle aussi été affectée par la

[48] *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : Acte final*, Helsinki, 1975 (Lausanne, Imprimeries réunies, S.A., 1975).

[49] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.II.D.12.

crise des pays capitalistes. Néanmoins, ainsi que M. Honecker, secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié de ce pays, l'a déclaré lors d'une visite récente en Union soviétique, la République démocratique allemande a réalisé une croissance économique substantielle en 1982. Ses plans économiques et sa collaboration étroite avec l'Union soviétique et les autres pays membres du CAEM offrent des possibilités solides de progrès économique.

6. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, il faudrait analyser les grandes questions commerciales et économiques actuelles, avec leurs origines et leurs implications, et si possible se mettre d'accord sur les tâches futures de la CNUCED dans ce domaine. Pour sa part, la République démocratique allemande aide les pays en développement à renforcer leur potentiel industriel, scientifique et technologique, à édifier leur agriculture et à accroître leur production alimentaire, à perfectionner leur système d'éducation et de santé publique, à se doter de moyens d'enseignement professionnel, et d'une manière générale à améliorer les conditions de vie de leurs populations. En 1982, l'assistance qu'elle a fournie aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale a atteint au total 1 587 700 000 marks, soit 0,79 % de son produit national. Il serait souhaitable, à ce sujet, que les données communiquées au secrétariat soient publiées dans un document officiel de la Conférence. Le commerce de la République démocratique allemande avec les pays en développement s'est à nouveau accru en 1982 plus rapidement que l'ensemble de son commerce extérieur. Les articles manufacturés et les demi-produits représentent une part toujours croissante de ses importations en provenance des pays en développement. Sa coopération multilatérale avec ces pays se développe notamment sous la forme de construction d'usines complètes; depuis 1970, elle en a construit des centaines, sans conditions, sans transfert de bénéfices et en évitant l'exode des cerveaux qui se produit dans le cas de certains pays capitalistes, car les spécialistes qu'elle forme retournent ensuite dans leur pays.

7. La République démocratique allemande dépend beaucoup des matières premières importées. Elle appuie donc les initiatives visant à stabiliser les marchés des matières premières et l'élaboration d'accords internationaux de produit dans le cadre de la CNUCED pour atteindre les objectifs du Programme intégré pour les produits de base. Elle souhaite qu'à la sixième session des mesures efficaces soient adoptées pour permettre aux pays en développement de contrôler les activités des sociétés transnationales dans ce secteur. Elle a participé activement aux négociations en vue de la création du Fonds commun pour les produits de base. Malheureusement, certaines tâches importantes de la Commission préparatoire n'ont pas encore été accomplies; il est essentiel de progresser à cet égard pour aboutir à des décisions finales.

8. Il est également souhaitable qu'à cette session la Conférence donne un nouvel élan aux relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Le travail de la Commission IV de la Conférence, qui porte notamment sur cette question, revêt une grande importance. Aucune autre organisation n'est aussi compétente que la CNUCED pour s'occuper de cette question.

9. La République démocratique allemande se réjouit que l'assistance aux mouvements de libération nationale soit inscrite à l'ordre du jour au titre d'un point séparé. Elle souhaite que la sixième session prenne une décision pour accélérer l'application des résolutions déjà adoptées par la Conférence en ce qui concerne l'assistance à l'OLP, à la SWAPO et à l'ANC, et elle envisage des mesures pour accroître l'efficacité de cette assistance. Elle juge également souhaitable d'achever le plus tôt possible le code international de conduite pour le transfert de technologie, qui fait l'objet de négociations depuis des années. Elle souhaite aussi la prompte application de la résolution 37/207 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1982, concernant notamment l'exode des cerveaux des pays en développement vers les pays capitalistes industrialisés. Elle a ratifié la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes[19] et souhaite que tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré à ce document important le fassent sans retard. Le représentant de la République démocratique allemande conclut en donnant l'assurance que son pays luttera pour que les relations économiques internationales ne soient pas compromises par des sanctions, par le protectionnisme et par une guerre commerciale, mais suivent plutôt les principes de la coexistence pacifique, afin que les problèmes urgents qui se posent à l'humanité soient surmontés.

[19] Voir note 20.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Maligna Saignavongs, directeur adjoint, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères, République démocratique populaire lao

1. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) dit que la sixième session de la Conférence est particulièrement importante parce qu'elle a lieu dans une période de crise économique internationale sans précédent depuis les années 30, crise dont les répercussions se font sentir non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés. Les pays les moins avancés sont le plus gravement touchés. Les participants à la Conférence doivent donc œuvrer consciencieusement et avec impartialité pour trouver un remède aux maux qui ébranlent la communauté sociale et économique internationale.

2. La République démocratique populaire lao espère que la présente session de la Conférence donnera des résultats plus satisfaisants que la cinquième. Cela ne pourra se faire que si tous les pays décident ensemble d'établir un programme commun d'action comprenant

des mesures à court terme complétées par des mesures à moyen et à long terme en vue de relancer le système économique et le développement à l'échelle mondiale.

3. La crise économique internationale n'est pas seulement cyclique; elle est aussi structurelle. Par conséquent, toute mesure destinée à relancer l'économie mondiale doit aussi avoir pour but de restructurer le système sur lequel reposent actuellement les relations économiques, financières, monétaires et commerciales. Ce système est injuste puisqu'il a permis à certains de s'enrichir aux dépens des autres. Il a provoqué des différends, des tensions et des déséquilibres économiques et sociaux, et débouché finalement sur des conflits armés. Or, si les objectifs de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement avaient été atteints, on aurait pu éviter dans une certaine mesure les effets désastreux de la crise économique internationale.

4. Pour ce qui est du commerce, les mesures restrictives prises par certains pays industrialisés à économie de marché ont entraîné de graves déficits de balance des paiements dans les pays en développement. L'affaissement des prix des produits de base dont les pays en développement tirent l'essentiel de leurs recettes d'exportation, et les manipulations monétaires opérées par les pays développés les plus riches ont mis la majorité des pays en développement dans une situation désespérée.

5. C'est pour trouver une issue à cette sombre situation que la délégation lao appuie les propositions faites à la récente conférence au sommet des pays non alignés réunie à New Delhi et celles présentées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Plate-forme de Buenos Aires. Les mesures proposées dans les domaines du commerce, des produits de base, des questions monétaires et financières, par ailleurs indissociables, sont le fruit d'une analyse approfondie. Si elles sont mises en œuvre, elles relanceront l'économie mondiale, favoriseront le développement et donneront un nouvel élan aux négociations globales destinées à mettre en place un nouvel ordre économique international fondé sur une plus grande justice.

6. Passant à la question des pays les moins avancés, le représentant de la République démocratique populaire lao dit que son pays est reconnaissant à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés d'avoir adopté le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et à la table ronde organisée récemment à Genève sous les auspices du PNUD où quelques-uns des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique ont pu rencontrer des donateurs potentiels. La délégation lao souhaite que les pays donateurs qui n'ont pas encore rempli les engagements pris à Paris fassent tout leur possible pour que tous les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action soient pleinement atteints dans les délais convenus.

7. Elle convient aussi que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, devraient adopter une politique d'autonomie à laquelle l'aide extérieure devrait servir uniquement de complément. C'est en tout cas la démarche suivie dans le domaine économique par la République démocratique populaire lao depuis sa fondation en 1975. Mais étant donné l'ampleur de la crise économique mondiale et les difficultés particulières que connaît le pays, le Gouvernement lao lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle lui fournisse l'aide financière et technique substantielle qui lui est indispensable pour mener à bien le programme de développement économique et social prévu dans son premier plan quinquennal (1981-1985), tel qu'il est exposé dans le rapport présenté à la table ronde de Genève.

8. Soucieux de donner une vigoureuse impulsion à son processus de développement fondé sur l'autonomie, le Gouvernement lao poursuit également sa politique d'autonomie collective. Il souhaite développer ses relations économiques et commerciales avec tous les pays aux niveaux sous-régional, régional et international, quel que soit leur système politique et social, mais ces relations doivent s'inspirer des cinq principes de la coexistence pacifique. La notion d'autonomie collective, à condition d'être appliquée correctement et dans un esprit créatif, rendra les pays en développement moins vulnérables aux effets négatifs de la crise économique mondiale. Elément central de la Stratégie internationale du développement, cette politique doit être acceptée ouvertement par les pays développés à économie de marché.

9. Développement et coopération sont liés dialectiquement à la paix et au désarmement, dont dépend la prospérité de l'humanité. La coopération internationale et le développement resteront des mots vides de sens s'il n'y a pas la paix, et la paix restera une illusion tant que la course aux armements se poursuivra à un rythme effréné, comme actuellement. Si seulement une part modeste des 650 milliards de dollars dépensés pour les armements en 1982 avait pu être consacrée au développement, la misère indescriptible de millions de personnes aurait pu être allégée. La communauté internationale tout entière doit donc s'employer à modifier la condition de l'humanité afin d'atteindre les nobles objectifs de paix, d'amitié, de bonheur et de prospérité, auxquels tous les peuples aspirent avec tant de ferveur.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. José Augusto Vega Imbert, secrétaire d'Etat aux relations extérieures de la République dominicaine

1. M. VEGA IMBERT (République dominicaine) voit dans le choix de la ville de Belgrade pour organiser la sixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un hommage à la mémoire du maréchal Tito, champion de la coexistence pacifique et de la coopération internationale et avocat de l'instauration de relations économiques internationales justes et équitables. C'est dans cet esprit que la délégation dominicaine tient à réaffirmer sa volonté de s'associer pleinement aux efforts des pays en développement pour aboutir, par le dialogue et la négociation, à l'instauration du nouvel ordre économique international.

2. La crise économique actuelle, la plus grave que le monde ait connue depuis un demi-siècle, touche à des degrés divers tous les groupes de pays mais frappe beaucoup plus durement les pays en développement, qui n'ont pas le potentiel industriel et financier et le niveau de développement social et technologique des pays développés et qui sont donc plus vulnérables. Les chiffres alarmants donnés dans les documents sur lesquels est fondée la Plate-forme de Buenos Aires illustrent l'ampleur du drame économique : des pertes nettes en devises s'élevant à 200 milliards de dollars environ, une dette extérieure totale de 630 milliards de dollars, dont la moitié est attribuable à l'Amérique latine, des versements au titre du service de la dette atteignant 25 % des recettes d'exportation en devises, des restrictions du crédit international, une chute brutale du PNB et du revenu par habitant dans de nombreux pays, des déficits budgétaires impossibles à financer, une inflation galopante, et le chômage généralisé. Les mesures protectionnistes conjuguées à la dégradation des termes de l'échange ont entraîné une diminution considérable des réserves en devises de tous les pays en développement, même les pays exportateurs de pétrole. Mais la conséquence la plus grave de la dégradation de la situation extérieure a été l'affaiblissement de la capacité de paiement de nombreux pays en développement, qui confère au problème de la dette une importance particulière. Ces difficultés financières, qui entraînent l'ajournement de nombreux programmes d'investissement, peuvent, face aux besoins croissants de la population des pays touchés, engendrer des troubles sociaux risquant à leur tour d'entraîner un climat d'instabilité politique et économique dont les retombées se feront sentir dans les pays développés.

3. D'un côté, les pays industrialisés soulignent la nécessité d'assurer la liberté des échanges internationaux, mais de l'autre, par leurs mesures protectionnistes, ils provoquent la chute des prix des produits de base des pays en développement sur les marchés internationaux, compromettant ainsi les efforts de solidarité que commencent à déployer les pays en développement dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. La République dominicaine, pour sa part, a vu les prix de ses produits de base sensiblement chuter et le prix de ses importations augmenter. Dans le même temps, elle a rencontré des difficultés croissantes pour obtenir le financement extérieur dont elle avait besoin et elle a dû, pour se procurer les devises nécessaires au remboursement de sa dette, imposer des politiques d'ajustement entraînant une réduction de l'activité économique interne. Ce n'est pas ainsi qu'elle pourra consolider le système démocratique qu'elle a mis en place et qui garantit toutes les libertés publiques; non seulement elle a besoin d'une aide et d'une solidarité accrues, mais encore elle doit pouvoir compter sur de meilleures conditions commerciales.

4. Le développement à moyen terme des pays en développement est subordonné à une hausse des prix de leurs produits de base, fondée sur une reprise de l'économie dans les principaux pays industrialisés responsables de la chute initiale des prix. Il est impératif que producteurs et consommateurs trouvent ensemble une solution par le dialogue et la concertation. Il faut relancer l'économie pour apporter aux relations économiques internationales les ajustements de structure nécessaires, faute de quoi l'incertitude concernant la viabilité de l'économie mondiale et la capacité de la remettre sur la bonne voie continuera de croître. Les pays d'Amérique latine n'ont pas attendu pour rechercher des solutions à la crise. Ils ont organisé des consultations, comme la Réunion de coordination latino-américaine tenue au niveau ministériel, à Carthagène (Colombie) au mois de février 1983. Il vaut aussi la peine de souligner la proposition du Président de l'Equateur, qui a suggéré que des organismes régionaux, tels le SELA et la CEPAL, élaborent un programme d'action visant à développer la capacité de réaction de l'Amérique latine face à la crise et à consolider les mécanismes de coopération. Ainsi a été élaboré un document de base contenant des propositions qui seront analysées lors d'une réunion de haut niveau prévue pour le mois d'août 1983 en République dominicaine. De même, à Buenos Aires, les représentants des pays du tiers monde ont proposé un ensemble de recommandations que les pays industrialisés, qui n'ont pas jusqu'ici suffisamment contribué à l'instauration du nouvel ordre économique international, devraient accueillir favorablement. Il est paradoxal que l'Accord de San José, par exemple, ait eu des effets plus importants que d'autres initiatives émanant de pays industrialisés.

5. La délégation dominicaine tient à mettre l'accent sur certaines recommandations de la Plate-forme de Buenos Aires qu'elle juge particulièrement importantes : l'augmentation des quotes-parts du FMI et une plus grande souplesse dans les conditions d'octroi de prêts; la mise en place d'arrangements spéciaux en faveur des pays les moins avancés; l'élimination des pratiques restrictives et l'application de mesures permettant aux pays en développement de participer davantage à la commercialisation, au transport et à la distribution de leurs exportations de produits de base; l'arrêt des politiques économiques déstabilisatrices des pays développés. Elle préconise l'élimination du protectionnisme, des pratiques restrictives et des subventions intérieures octroyées par les pays industrialisés pour des biens produits à des conditions plus avantageuses dans les pays en développement. Elle s'oppose aussi à l'application de mesures économiques restrictives dictées par des considérations politiques, comme elle l'a fait en d'autres occasions avec tous les pays d'Amérique latine.

6. Le Gouvernement dominicain espère que les prochaines négociations relatives à un nouvel accord international sur le sucre aboutiront à l'élaboration d'un accord dont l'élément majeur sera une discipline internationale qui engendre la stabilisation des prix et permette aux pays en développement producteurs de sucre d'augmenter leurs recettes d'exportation. Favorable à toute initiative propre à consolider les mécanismes stabilisateurs du commerce international, il a autorisé la signature de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et il participe activement aux négociations sur la mise en place d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement. Il est vrai que les pays débiteurs doivent procéder à des réajustements intérieurs, mais ils ne peuvent le faire que dans certaines limites. L'amélioration de l'économie mondiale est à cet égard plus importante que les mesures difficiles et douloureuses qu'ils pourront adopter. Les ajustements requis causeront dans l'immédiat

des bouleversements intolérables dans la vie économique des pays concernés; il faut donc trouver un financement pour permettre d'opérer ces ajustements sans heurts. La reprise de l'économie dans les pays industrialisés, conjuguée à une relâche du protectionnisme, à un abaissement des taux d'intérêt et à un assouplissement des conditions d'octroi des prêts, contribuerait grandement à améliorer la capacité de paiement des pays débiteurs et à éclaircir leurs perspectives de développement.

7. A la réunion au sommet de Williamsburg, les dirigeants des sept pays les plus industrialisés ont reconnu cette réalité en convenant d'adopter des politiques monétaires et financières propres à consolider le système financier international, réduire les taux d'intérêt et accroître les investissements productifs ainsi que de s'employer de façon concertée à obtenir une plus grande stabilité des taux de change. Ils se sont aussi engagés à réduire le protectionnisme, à lever les barrières à mesure que la reprise économique s'affirmera et à rechercher les moyens d'assurer des courants de ressources plus importants, en particulier dans le cadre de l'APD. La République dominicaine espère que les mesures protectionnistes seront levées dans les meilleurs délais, car c'est le seul moyen de relancer les échanges internationaux, en particulier les exportations des pays en développement. Toutes ces mesures devront s'assortir d'une augmentation du volume de l'aide des pays industrialisés en faveur du développement, en particulier celui des pays les moins avancés. Ces derniers auront en effet besoin d'une aide accrue, à des conditions libérales, pour procéder aux indispensables ajustements dans le domaine de l'offre.

8. Forte de la conviction que le système des Nations Unies est le plus à même de préserver la paix et le plus approprié pour apporter des solutions globales communes à la crise économique, la délégation dominicaine lance un appel pour que les participants à la Conférence s'efforcent de consolider ce système, en particulier ses organes économiques et politiques. A des problèmes mondiaux, il faut des solutions mondiales : on doit en finir avec les mesures unilatérales et les solutions individualistes qui créent un risque de guerre commerciale. L'heure est à l'action concertée et coordonnée et à la coopération internationale. Des millions d'êtres humains frappés par la crise ont fondé leurs espoirs sur la sixième session de la Conférence, qui doit donc se distinguer par un sens notable des réalités, débouchant sur des solutions concrètes et des progrès réels. Il faut que cette session serve de point de départ à la reprise économique et à un regain de la coopération internationale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Kim Myon Re, vice-ministre du commerce extérieur de la République populaire démocratique de Corée

1. M. KIM MYON RE (République populaire démocratique de Corée) juge significatif que cette sixième session de la Conférence soit la première qui se tienne dans un pays socialiste; l'intérêt qu'elle suscite parmi les jeunes nations et les nations progressistes du monde en est encore plus vif. Cette session va certainement contribuer, par des discussion fructueuses sur les questions à l'ordre du jour, à abolir l'ordre économique ancien qui permet l'exploitation et le pillage par les impérialistes et les colonialistes, et à le remplacer par un nouvel ordre économique international. Déjà les années 60, 70 et 80 ont vu de grands changements dans la situation politique mondiale; les nations ont échappé aux rapports de subordination, pour constituer un monde indépendant.

2. Aujourd'hui cependant, ainsi que l'a déclaré Kim Il Sung, président de la République populaire démocratique de Corée, « les pays non alignés et en développement doivent lutter pour s'assurer la propriété permanente de leurs ressources nationales et réorganiser la division unilatérale du travail qui leur fait vendre leurs matières premières à bas prix et acheter des articles manufacturés à des prix exorbitants ». Malheureusement les impérialistes et les colonialistes cherchent habilement à renforcer leur exploitation économique; il en résulte des difficultés sérieuses pour de nombreux pays en développement.

3. A la CNUCED et dans d'autres instances internationales, beaucoup de négociations ont eu lieu et beaucoup de propositions ont été présentées afin d'opérer les adaptations dans la structure économique injuste qui prévaut aujourd'hui, mais l'obstination des pays développés demeure un grand obstacle. Les monopoles de ces pays accaparent les ressources naturelles et le travail des pays en développement et réalisent des bénéfices outranciers en exportant leurs capitaux. Dans cette situation, au cours des deux dernières années, les recettes d'exportation des pays en développement ont diminué d'environ 200 milliards de dollars, et leur dette extérieure a dépassé 700 milliards de dollars. D'un autre côté, la plupart des pays occidentaux ne se sentent pas tenus d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB en ce qui concerne l'aide aux pays en développement. En outre, le protectionnisme freine le développement de l'industrie et du commerce extérieur des pays en développement. Les impérialistes et les colonialistes tentent à présent de se décharger du fardeau de leur crise économique en intensifiant leur exploitation et en favorisant la course aux armements.

4. La déclaration et les résolutions adoptées à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept méritent d'être appuyées. La République populaire démocratique de Corée souhaite aussi la pleine application du Programme intégré pour les produits de base et des autres mesures visant à stabiliser les marchés de produits. Elle demande que toutes les mesures restrictives et les sanctions économiques imposées aux pays en développement par les impérialistes soient immédiatement annulées. Des mesures concrètes doivent aussi être prises pour éliminer le protectionnisme, assurer une application sans discrimination des schémas de préférences et préparer des négociations commerciales multilatérales qui permettront de défendre les intérêts des pays en développement. La sixième session devrait aussi envisager, à plus long terme, une action de réforme fondamentale du commerce, du financement et

des transports maritimes en faveur des pays en développement.

5. Les pays en développement ont l'avantage de posséder la plus grande partie des matières premières et de la main-d'œuvre du monde, et ils disposent déjà d'une expérience et d'une technologie non négligeables. Pour tirer parti de ces atouts, ils doivent entreprendre des opérations en association, renforcer les organisations régionales de coopération économique et élargir leur coopération dans les domaines de la production industrielle et agricole, et de la science et de la technique. Pour cela les discussions sur la coopération Sud-Sud devraient avoir lieu à un niveau aussi élevé que possible. Pour sa part, la République populaire démocratique de Corée coopérera avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur la base de l'indépendance, de l'égalité et de l'avantage mutuel.

6. La République populaire démocratique de Corée exécute actuellement avec succès son deuxième plan septennal, dont les objectifs de production à long terme sont notamment les suivants : 100 milliards de kilowatt-heures d'électricité, 120 millions de tonnes de charbon, 15 millions de tonnes d'acier, 1,5 million de tonnes de métaux non ferreux, 5 millions de tonnes de machines, 20 millions de tonnes de ciment, 7 millions de tonnes d'engrais chimiques, 15 millions de tonnes de céréales. La réalisation de ces objectifs contribuera non seulement à la prospérité du pays, mais aussi à l'expansion de sa coopération économique et technique avec les pays en développement.

7. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée tient à exprimer la gratitude de son pays aux peuples des pays socialistes, des jeunes nations et des pays progressistes du monde entier, pour l'appui actif qu'ils lui apportent dans sa lutte contre les machinations de l'impérialisme des Etats-Unis d'Amérique, et dans les efforts qu'il déploie pour la réunification pacifique de son pays. Il exprime la solidarité de son pays aux mouvements de libération nationale des peuples palestinien, arabe, namibien et sud-africain, ainsi qu'aux peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes. Pour conclure, il donne à la Conférence l'assurance que sa délégation contribuera activement au succès de la mission historique de cette sixième session.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. V. I. Peshkov, chef du Département des organisations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères de la République socialiste soviétique de Biélorussie

1. M. PESHKOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que la situation économique mondiale se caractérise par le fait que, dans la crise persistante du capitalisme économique mondial, crise qui s'accompagne d'une aggravation des problèmes financiers et commerciaux des pays en développement, certains milieux s'efforcent d'entraver le développement de la coopération internationale normale, de créer de nouveaux obstacles à une restructuration des relations économiques internationales et de mettre sous le boisseau les décisions novatrices des Nations Unies concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En violation des principes du droit international et des relations pacifiques entre Etats, les forces impérialistes s'acharnent à miner les relations économiques établies entre les pays et à faire du commerce extérieur un instrument de leur politique de force, de diktat, d'intervention dans les affaires intérieures des Etats et de limitation de l'indépendance nationale et de la souveraineté des Etats, tout en rejetant le fardeau de la crise économique sur leur propre population et sur celle des pays en développement.

2. Après avoir énuméré les aspects négatifs de la situation internationale actuelle dont les orateurs précédents ont fait état au cours du débat général et dont il est question dans les documents du secrétariat de la CNUCED, aspects que la récente réunion de Williamsburg s'est efforcée de justifier, le représentant de la RSS de Biélorussie souligne qu'il existe un lien entre la stratégie économique de l'impérialisme et sa politique de force et de militarisme. Recherchant la supériorité militaire, les Etats-Unis d'Amérique, par leurs programmes de développement et de production d'armements nucléaires et de mise au point d'armes fondées sur les dernières découvertes scientifiques, notamment d'engins de guerre spatiaux, ne peuvent que détruire la stabilité internationale et intensifier les tensions internationales.

3. Tous les Etats et toutes les organisations internationales ont pour devoir urgent de faire le maximum pour aider à infléchir le cours actuellement dangereux des événements, à retrouver le chemin de la détente et d'une coopération internationale profitable à tous, à trouver au problème de la limitation et de la réduction des armements, en particulier des armements nucléaires, une solution que l'on ne peut plus ajourner, ainsi qu'à assurer le règlement pacifique des situations conflictuelles. Une contribution extrêmement importante à cet égard est la déclaration que l'Union soviétique a faite en 1982 pour affirmer qu'elle ne serait pas la première à utiliser des armes nucléaires. Cette initiative d'importance historique et les propositions faites par les Etats parties au Traité de Varsovie dans la Déclaration politique adoptée à Prague le 5 janvier 1983 ont ouvert la voie à un assainissement de l'atmosphère politique mondiale, au renforcement de la confiance mutuelle et de la sécurité générale, ainsi qu'à l'instauration d'une large coopération internationale.

4. Le représentant de la RSS de Biélorussie souligne que l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont appuyé les propositions faites aux Nations Unies par les pays en développement et qu'ils ont réussi, de concert avec eux, à faire adopter par l'Assemblée générale des résolutions approuvant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et le principe de la souveraineté totale des Etats sur leurs ressources naturelles et

dans leurs activités économiques. Ces résolutions soulignent le fait inéluctable que, sans souveraineté nationale dans le domaine économique, le mécanisme de l'Etat ne ferait qu'exécuter les ordres politiques et socio-économiques des grands monopoles et des sociétés transnationales.

5. Dans le passé, à l'ère du colonialisme, il n'avait pas été possible de développer les relations entre pays socialistes et pays en développement. Partant pratiquement de zéro, les pays socialistes ont, au fil des ans, développé activement leurs relations commerciales et économiques avec ces derniers. A l'heure actuelle, la RSS de Biélorussie envoie ses produits vers 70 pays en développement, notamment des tracteurs, des camions de gros tonnage, des montres, des ordinateurs, des produits chimiques, des machines-outils, du matériel de communication, des engins pour la construction de routes et des machines agricoles, des réfrigérateurs, etc. Plus de 300 000 tracteurs « Byelarus » sont actuellement en service dans de nombreux pays en développement, où les entreprises industrielles utilisent, pour le travail des métaux, plus de 100 modèles différents de machines-outils fabriquées dans la RSS de Biélorussie.

6. L'un des résultats importants de la coopération de l'Union soviétique avec les pays en développement est la construction d'entreprises industrielles et autres qui, propriété de l'Etat, sont devenues partie intégrante du patrimoine national. La déclaration faite par le chef de la délégation soviétique au cours du débat général et le document présenté à la Conférence sous le titre « La coopération économique de l'URSS avec les pays en développement »[51] donnent le détail de l'aide croissante apportée par l'Union soviétique aux pays en développement. Etant donné que le gros de l'assistance fournie par les pays du CAEM sert à appuyer des programmes nationaux urgents, les résultats pour les pays en développement sont plus positifs que ne l'indiquent les chiffres. Tout aussi précieuse est la formation de spécialistes, qui est assurée aussi bien sur les chantiers de construction que dans les établissements d'enseignement des pays socialistes.

7. Conformément à la nature de leur propre ordre social, les pays socialistes entretiennent avec les pays en développement des relations fondées sur les principes de l'égalité totale, de la justice, de l'avantage mutuel et du respect de la souveraineté et des intérêts nationaux des partenaires. Ce ne sont pas les pays socialistes, mais bien les pays occidentaux, qui sont responsables de la crise économique, des séquelles du colonialisme et du recours à des méthodes néocolonialistes. Les déclarations faites au cours du débat général ont montré pourquoi la politique visant à rechercher des apports de capitaux privés étrangers accroît l'endettement des pays en développement et contribue à les dépouiller de leurs ressources financières. La pratique a également montré que le gros des recettes d'exportation de nombreux pays en développement tombe aux mains de monopoles étrangers une fois que ces monopoles se sont engagés dans la commercialisation, l'extraction minière, la transformation ou le transport de matières premières et autres produits. Les organes économiques des Nations Unies ont constaté à maintes reprises que la somme des courants financiers allant des pays en développement vers les pays développés de l'Occident est supérieure à celle de tous les types d'investissements effectués dans les pays en développement, y compris l'aide accordée sous diverses formes, par les pays capitalistes développés. Il y a lieu d'étudier de près le mécanisme de ce processus. Par exemple, dans le numéro de juin 1982 de la publication américaine *Survey of Current Business,* il est estimé qu'il entre chaque année aux Etats-Unis d'Amérique 10 milliards de dollars provenant des seuls pays en développement. Quant à l'accroissement des investissements directs à l'étranger qui appartiennent à des sociétés des Etats-Unis, il suffit de dire qu'en dernière analyse il est attribuable à l'exploitation des ressources humaines et naturelles d'autres pays. Par sa nature même, ce type d'« aide » n'a rien d'une aide. Tout compte fait, on voit très bien pourquoi tant d'appels sont lancés en faveur de la création et du maintien d'un climat « favorable » à l'investissement de capitaux privés étrangers, et pourquoi ces investissements font l'objet d'une telle publicité.

8. Il existe aussi un lien entre la politique des monopoles internationaux et la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, son occupation de la Namibie et ses actes d'agression contre des Etats africains, ainsi que l'agression israélienne contre les Etats arabes et l'occupation par Israël de territoires arabes. La délégation biélorussienne partage les vues des délégations pour lesquelles la CNUCED devrait promouvoir davantage l'assistance internationale aux mouvements de libération nationale reconnus par les organisations intergouvernementales régionales.

9. Dans les futurs rapports annuels sur le commerce et le développement, le secrétariat de la CNUCED pourrait présenter des propositions concernant les problèmes susmentionnés, étant donné qu'il s'agit de problèmes de fond qui se posent à long terme. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux aspects commerciaux et économiques du désarmement. La croissance énorme des budgets militaires des grands pays occidentaux réduit les dépenses sociales de l'Etat, fait baisser le revenu réel des travailleurs, affaiblit par conséquent le marché intérieur, et en fin de compte aggrave fortement les problèmes économiques. L'inflation, qui est devenue générale dans ces pays, se transmet à de nombreux autres pays par le canal des activités des sociétés transnationales et des banques.

10. La CNUCED doit prendre des mesures en temps voulu pour promouvoir le développement d'un commerce stable et équitable entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents. Il ne conviendrait cependant pas d'appliquer au domaine de la coopération économique et du commerce entre pays socialistes et pays en développement des méthodes et des recettes qui se sont révélées si inefficaces dans la lutte contre des phénomènes tels que l'inflation, l'instabilité des prix, l'accroissement de la dette extérieure et l'exode des élites. De telles propositions ne sont bonnes pour personne.

11. La délégation biélorussienne tient à souligner son désir de coopérer avec les autres délégations qui sont favorables à la restructuration des relations économi-

[51] TD/302, reproduit dans le volume I, annexe VII.

ques internationales sur une base équitable et démocratique, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à la pleine souveraineté des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie sur leurs ressources naturelles et à l'idée d'engager rapidement des négociations globales sur les problèmes économiques urgents, conformément aux décisions des Nations Unies. Elle appuie des dispositions comme celles figurant dans la Plate-forme de Buenos Aires et dans les documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi.

12. Pour terminer, le représentant de la RSS de Biélorussie rend hommage à la CNUCED pour ce qu'elle a fait au cours de ses dix-neuf années d'existence et il souligne que, par sa composition et sa façon d'aborder les problèmes, elle est bien placée pour s'occuper des nombreux problèmes urgents et graves qui attendent une solution.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Alexei P. Mikhailichenko, premier vice-ministre du commerce de la République socialiste soviétique d'Ukraine

1. M. MIKHAILICHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la sixième session de la Conférence se tient à un moment où les relations politiques et économiques mondiales se sont fortement dégradées sous l'effet des politiques menées par quelques puissances occidentales pour mettre fin à la détente et à la coopération. Puisque la course aux armements déclenchée par les milieux impérialistes diminue nettement les possibilités de tous les pays de développer paisiblement leur économie, la relation entre désarmement et développement a pris une importance capitale. Les problèmes commerciaux et économiques mondiaux et ceux du développement son indissolublement liés à la solution du problème le plus urgent de l'humanité : la suppression de la menace de guerre et la mise en œuvre de mesures véritables de désarmement. A cet égard, le représentant de la RSS d'Ukraine signale les propositions détaillées récemment formulées par l'Union soviétique, qui jettent les bases nécessaires à l'arrêt de la course aux armements et au transfert de vastes ressources à des activités constructives et à un développement pacifique. Etant donné la relation entre désarmement et développement, le Conseil du commerce et du développement devrait consacrer plus de temps, lors de ses sessions, à examiner les aspects du commerce et du développement qui ont trait au désarmement, et le secrétariat de la CNUCED devrait faire plus d'études à ce sujet.

2. La situation économique mondiale continue à ressentir les effets de la crise économique dans les principaux pays capitalistes, où la faible productivité, le chômage et l'inflation sont devenus des phénomèmes courants. Dans ces conditions, les politiques commerciales et économiques des pays capitalistes développés envers les pays en développement se sont durcies, ainsi qu'en témoignent un protectionnisme et des restrictions commerciales croissants, de même que l'exploitation néocolonialiste grandissante des ressources humaines et naturelles. Un rôle particulièrement négatif revient aux sociétés transnationales qui, s'étant assuré une position dominante en matière de production et de débouchés dans de nombreux secteurs économiques des pays en développement, violent la souveraineté de ces derniers sur leurs ressources naturelles et s'ingèrent dans leurs affaires intérieures.

3. A cause de la tension créée par les milieux impérialistes agressifs, quelques pays occidentaux ont accentué leurs mesures commerciales et économiques discriminatoires contre les pays socialistes. Toute une série de ces mesures visent, d'une manière générale, à restreindre à la fois les exportations vers les pays membres du CAEM et les importations en provenance de ces pays. L'imposition de conditions politiques au développement du commerce avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes est manifestement inacceptable et négative. Cette politique nuit non seulement à l'essor du commerce et des relations économiques Est-Ouest, mais encore à celui du commerce mondial tout entier. La délégation ukrainienne estime que la CNUCED, organisme commercial et économique universel, devrait intervenir plus activement dans la lutte contre le protectionnisme et la discrimination dans tous les courants du commerce mondial en identifiant les obstacles au développement du commerce international, en analysant les faits relatifs à des violations des règles du commerce international et en signalant ces problèmes aux gouvernements. Les décisions déjà adoptées par des organismes des Nations Unies concernant la restructuration des relations commerciales et économiques internationales sur une base équitable et démocratique justifient une action contre tout ce qui entrave une coopération commerciale et économique internationale normale. L'essentiel est moins de réformer les règles, principes et normes du commerce international que de veiller à ce que tous les Etats appliquent les décisions déjà prises, en particulier les principes régissant les relations commerciales internationales énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

4. La restructuration du commerce international ne devrait pas servir les intérêts des sociétés transnationales et leur politique d'expansion néocolonialiste, mais devrait contribuer à rendre autonome l'économie nationale des pays en développement et à faciliter la libération politique et économiques des peuples.

5. Les relations commerciales et économiques entre les pays socialistes et les pays en développement devraient être élargies et approfondies. Le fait que les pays socialistes ont intensifié leurs relations commerciales, économiques et autres avec les pays en développement, suivant les principes de l'égalité, de la justice, de l'avantage mutuel et du respect de la souveraineté, contribue véritablement à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

6. Dans le document présenté à la Conférence sous le titre « La coopération économique de l'URSS avec les pays en développement »[52] et dans la déclaration faite par le chef de la délégation soviétique au cours du débat général, l'Union soviétique a donné des chiffres précis concernant l'assistance qu'elle apporte aux pays en développement. Le montant de cette assistance est passé de 0,9 % du PNB en 1976 à 1,3 % en 1980-1981. La RSS d'Ukraine apporte sa contribution à cet effort. Elle est grand exportateur d'équipements industriels et de produits qu'elle vend à de nombreux pays, y compris à des pays en développement, dans le cadre des relations économiques extérieures soviétiques. Des spécialistes de la RSS d'Ukraine travaillent sur des chantiers dans des dizaines de pays en développement à l'exécution de projets de construction lancés avec l'assistance technique de l'Union soviétique. La RSS d'Ukraine importe en outre de grandes quantités de marchandises, dont des articles manufacturés, de 45 pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ces importations croissantes sont certainement avantageuses pour les Etats en développement au moment où les pays occidentaux emploient des mesures protectionnistes pour limiter leurs importations en provenance du tiers monde. La RSS d'Ukraine offre aussi des facilités de formation. Environ 23 000 étudiants étrangers étudient actuellement dans la République, la plupart venus des pays en développement. Des séminaires sur divers sujets destinés à des experts des pays en développement ont été organisés conjointement avec la CESAP, la CEA et le PNUE. La RSS d'Ukraine organise aussi depuis des années, en commun avec l'ONUDI, des journées d'étude pour spécialistes de la soudure électrique et ingénieurs de la métallurgie.

7. Les courants commerciaux internationaux sont raccordés entre eux et le dérèglement de quelques-uns a inévitablement des répercussions sur les autres. La Conférence doit donc examiner tous les courants du commerce international, y compris entre les pays socialistes et les pays en développement et entre les pays socialistes et les pays capitalistes industrialisés. Le représentant de la RSS d'Ukraine veut espérer qu'un accord interviendra sur les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

8. L'inscription, à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence, du point relatif à l'assistance aux mouvements de libération nationale est opportune. La délégation de la RSS d'Ukraine a toujours défendu la nécessité d'accorder la priorité, dans tous les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, à un appui vaste et résolu à la lutte des peuples pour leur libération nationale et sociale. La Conférence doit, à la présente session, prendre des décisions pour assurer l'application rapide des résolutions de la CNUCED destinées à améliorer l'efficacité de l'assistance à l'OLP, à la SWAPO et à l'ANC.

9. La délégation ukrainienne considère que la sixième session de la Conférence pourrait marquer un pas important vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans l'intérêt de tous les pays. Ce but louable devrait inspirer les changements institutionnels à opérer à la CNUCED qui sont actuellement à l'étude. La délégation ukrainienne est prête à examiner la proposition tendant à organiser des sessions sur le commerce et le développement au niveau ministériel tous les deux ans et à étudier, à la CNUCED, la possibilité de créer une organisation internationale globale pour le commerce et le développement. Comme toutes les autres délégations du Groupe D, elle est résolue à mettre tout en œuvre pour que la Conférence joue le rôle attendu d'elle dans la solution des problèmes commerciaux et économiques urgents.

[52] Voir note 51.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Amir Habib Jamal, ministre sans portefeuille, Cabinet du Président, République-Unie de Tanzanie

1. M. JAMAL (République-Unie de Tanzanie) dit que la situation économique internationale est telle qu'à cette sixième session la Conférence se doit de contribuer à un début de solution de la grave crise structurelle mondiale, en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international. La délégation tanzanienne approuve pleinement la Plate-forme de Buenos Aires, qui est en parfaite harmonie avec la Déclaration économique adoptée à New Delhi par la conférence au sommet des pays non alignés, en espérant que les pays industrialisés feront preuve de la volonté politique voulue pour que les pays en développement puissent s'acquitter de leurs obligations concernant la restructuration de l'économie mondiale dans l'optique d'un ordre international plus juste et plus équitable.

2. Les déclarations faites par un certain nombre de pays industrialisés sont particulièrement encourageantes, dans la mesure où la perception commune des problèmes laisse apparaître la possibilité de mener une action nationale et internationale appropriée. Certaines mesures immédiates s'imposent, en particulier en faveur des pays les moins avancés — soutien de la balance des paiements, appui financier aux importations, fixation de prix rémunérateurs pour les produits de base au moyen d'un mécanisme financier compensatoire de type Stabex[53] et aussi par le biais du Fonds commun et du Programme intégré pour les produits de base. L'accès aux marchés et la solution des problèmes de la dette sont aussi des questions urgentes pour tous les pays en développement.

3. Les pays en développement eux-mêmes sont principalement responsables de la gestion de leur économie dans le sens de leur développement. Il leur faut, dès le premier jour de leur indépendance, s'engager dans un processus continu d'aménagements de structure dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Ces

[53] Voir note 5.

pays, en particulier les plus pauvres, ne sont pas à l'origine des difficultés de l'économie mondiale. Au contraire, sans eux, la situation des pays industrialisés serait encore pire. L'OCDE, le secrétariat de la CNUCED et un certain nombre d'économistes ont montré que parmi les facteurs de la crise figuraient notamment la productivité, la recherche, l'épargne, les rigidités structurelles du système de production et un trop grand nombre de décisions à court terme compromettant des plans d'investissement à long terme. Une conclusion s'impose : l'évolution lente et quelque peu tortueuse d'un ordre international qui était inscrit en filigrane dans les institutions de Bretton Woods a été interrompue par la poursuite d'objectifs nationaux fondés sur une volonté de puissance technologique et militaire. Cela a conduit à l'abandon de la logique qui avait inspiré les fondateurs de ces institutions et qui tendait à un recul progressif de la souveraineté au profit d'un contrôle et d'une surveillance au niveau international dans le domaine du commerce. C'est cette logique qui a conduit les pays industrialisés, sous l'influence des Etats-Unis d'Amérique, à créer en 1960 l'IDA, qui a constitué un tournant dans l'évolution de l'humanité, de la même manière que la décision de l'Assemblée générale de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. C'était donner aux pays en développement non seulement un espoir, mais aussi un début d'assistance matérielle. Ce processus a toutefois été interrompu.

4. L'IDA a été, pour la République-Unie de Tanzanie, une source d'aide réelle pour la mise en place d'une infrastructure matérielle et sociale. Avec d'autres sources d'aide, ce pays a pu dans les années 60 compenser la dégradation de ses termes de l'échange concernant le sisal. Dans les années 70, il a subi de lourdes épreuves, dont l'effondrement de la Communauté de l'Afrique orientale, épreuves qu'a accentuées la crise de l'économie mondiale. A cela sont venues s'ajouter des erreurs qui, le plus souvent, ne pouvaient être évitées, s'agissant d'un pays en développement tel que la République-Unie de Tanzanie, qui a dû en outre faire face à de graves impératifs d'ajustement, imposés par des facteurs en grande partie extérieurs. Le recours aux banques privées étant exclu, le pays espérait recevoir assistance et compréhension de la part de la Banque mondiale et du FMI, mais ces deux institutions n'ont su qu'insister sur un certain nombre de conditions que même des pays plus développés auraient eu quelques difficultés à appliquer. Nous nous étions déjà rendu compte que le FMI était une source très utile d'assistance technique, mais aussi qu'il n'était véritablement adapté qu'aux seuls besoins des sociétés industrialisées. Dans les conditions de l'économie tanzanienne, les politiques monétaires ne pouvaient donner de résultats que dans une perspective relativement éloignée, une fois un certain nombre d'investissements réalisés. En bref, un revenu par habitant de 200 dollars ne permettait en aucune manière de satisfaire aux conditions posées pour bénéficier d'un programme traditionnel du FMI.

5. Dans les années 70, la République-Unie de Tanzanie a commencé de se doter de quelques industries légères, dans une optique de remplacement des importations. C'était pour elle une nécessité, et elle pensait qu'une politique visant à couvrir les besoins fondamentaux par la création d'une activité industrielle lui vaudrait compréhension et soutien au niveau international. Ayant entrepris de restructurer son économie en vue du remplacement des importations et afin d'accroître la valeur de ses matières premières, elle s'est vite heurtée aux difficultés posées par le fait d'avoir à concilier les nécessités d'un équilibre extérieur et intérieur à court terme et un processus beaucoup plus long de restructuration économique.

6. L'expérience de la République-Unie de Tanzanie permet d'illustrer un certain nombre de points importants. Premièrement, les pays en développement sont engagés dans un processus continu d'aménagements de structure. Deuxièmement, toute économie, quelle que soit sa taille, subit des tensions dans un secteur ou un autre, à un moment ou un autre, et lorsque les ressources nécessaires ne sont pas disponibles au niveau national il n'est d'autre solution que de rechercher une assistance extérieure. Troisièmement, les pays les moins avancés n'obtiennent aucun prêt des banques commerciales, car ils ne sont pas jugés solvables. Ils ne peuvent que demander une assistance à des pays amis et chercher à obtenir des facilités à court terme auprès du FMI et des prêts aux aménagements de structure à long terme auprès de la Banque mondiale. Quatrièmement, l'assistance que peuvent fournir les pays amis est limitée. Cinquièmement, le FMI s'obstine à vouloir imposer aux pays les moins avancés des conditions qui ne peuvent s'appliquer qu'à un pays industrialisé. Sixièmement, la Banque mondiale fait dépendre la fourniture de fonds de la conclusion préalable d'un arrangement entre les pays en développement pauvres et le FMI. Enfin, il existe une vive contradiction entre la perspective à très court terme d'un programme du FMI et l'orientation à moyen et à long terme d'un programme d'aménagements de structure. Il est impossible pour un pays de s'engager dans un tel programme à long terme et, simultanément, de s'efforcer d'obtenir des résultats à court terme en concentrant ses efforts sur les activités microéconomiques caractéristiques de l'économie nationale.

7. Dans sa déclaration[54], le Directeur général du FMI a révélé que le Fonds n'était pas disposé à tenir compte des besoins spéciaux des pays les moins avancés, comme l'avait fait le reste de la communauté internationale. Il a également dit que les pays en développement non exportateurs de pétrole devraient atteindre une croissance d'environ 2,5 % en 1983 et que leur déficit en compte courant serait inférieur à 70 milliards de dollars, mais il n'a rien dit des perspectives des pays les moins avancés qui, malheureusement, ne devraient enregistrer aucune croissance. On peut alors se demander si le Fonds partage l'opinion aujourd'hui quasi universelle selon laquelle la croissance économique à long terme des pays industrialisés devrait s'appuyer sur une relance économique prochaine des pays en développement. A cet égard, d'aucuns préconisent une allocation spéciale de DTS visant spécifiquement à stimuler le développement des pays relativement sous-développés.

8. La communauté internationale peut-elle éviter de se poser les questions évoquées plus haut concernant l'évolution du système économique international et le fléchissement de l'évolution logique et éthique de ce système ? Tandis que le Fonds s'emploie à « discipli-

[54] Voir section C ci-après.

ner » la République-Unie de Tanzanie et d'autres pays en développement dans la même position, qui n'ont absolument pas contribué au malaise de l'économie internationale, le temps dont dispose la communauté internationale pour prendre les mesures correctives qui s'imposent apparaît compté.

9. Le FMI avait pour fonction primordiale de répondre aux besoins en matière de balance des paiements des nations commerçantes, dans le contexte d'une croissance soutenue du commerce mondial. Il était évident, dès le départ, que des ressources adéquates devaient être mises à sa disposition et que ces ressources devaient croître en proportion de la croissance du commerce mondial, pour qu'il puisse remplir le rôle qui lui avait été imparti. Mais, dans la réalité, les ressources du Fonds n'ont cessé de diminuer relativement à la croissance des exportations mondiales, et la fonction qu'il devait remplir a été reprise par les banques privées.

10. De tout cela, il est possible, et nécessaire, de tirer quelques conclusions importantes. Il semble que les ajustements nécessaires des statuts et des ressources du Fonds n'ont pas suivi le rythme de l'évolution dynamique des besoins imposés par la logique de la création du Fonds et des besoins objectifs de la communauté internationale. On peut imaginer ce qu'aurait été la situation dans les années 60 et 70 si le FMI, doté des ressources appropriées, avait véritablement été sensible aux besoins des pays situés à l'une et l'autre extrémité de l'échelle du développement. D'un côté, un nouveau groupe de pays commençait tout juste d'entrer dans le champ complexe de la gestion financière d'une économie récemment monétarisée. De l'autre, une forte combinaison de capital et de technologie conduisait à des comportements financiers et monétaires, aux niveaux national et international, en contradiction relative avec les principes du FMI. Si le Fonds avait réellement cherché à maintenir un équilibre durable de l'économie mondiale, il aurait beaucoup plus défendu les économies naissantes, fragiles, tout en exigeant une certaine discipline de la part de ceux qui s'affranchissaient des responsabilités découlant du rôle joué dans le commerce international et en tant que monnaie de réserve internationale par une monnaie déterminée. Un développement organique ordonné des politiques et des activités du Fonds aurait contribué à une croissance plus méthodique du commerce, à un développement plus soutenu, à l'instauration de régimes de change stables, à moins de chômage et à une limitation plus effective du rôle des banques privées.

11. La convocation d'une conférence internationale, avec la participation de tous les pays, consacrée aux questions monétaires et financières, au commerce et au développement, s'impose désormais d'urgence. Pour ce qui est de l'investissement privé, les pays les moins avancés ont besoin à la fois de capital et de technologie, ainsi que de compétences en matière de gestion. Mais tout investisseur potentiel exige de pouvoir disposer de divers services d'infrastructure, dont la mise en place exige d'importantes dépenses en devises.

12. Nombre de questions soulevées à la première session de la Conférence sont encore dans l'attente d'une solution à cette sixième session. La question de prix rémunérateurs pour les produits de base reste à résoudre, le Fonds commun n'a pas encore vu le jour, la transition de la production de produits primaires à une production industrialisée exige du temps et des ressources, l'IDA se trouve aujourd'hui dans une situation préoccupante, la dette des pays en développement risque d'entraîner un effondrement du système bancaire privé, l'énergie est devenue aujourd'hui une ressource comptée et chère, les pays pauvres se trouvent dans l'impasse, et les chômeurs dans les pays industrialisés ne perçoivent encore aucune lueur d'espoir. Pourtant, les ressources nécessaires existent : il suffirait de réduire de 2 % les dépenses d'armement dans les pays industrialisés pour couvrir les besoins minimaux non satisfaits des pays en développement pauvres, auxquels la Conférence de Paris a donné le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et un sentiment d'espoir.

13. Les problèmes urgents qui se posent à la communauté internationale ne sont pas simplement économiques, mais ils sont aussi fondamentalement politiques et concernent l'homme, son bien-être, sa dignité. Alors que nous débattons ici de tous ces problèmes, trois combattants pour la liberté viennent d'être exécutés par le régime raciste d'Afrique du Sud, parce qu'ils avaient choisi de tout risquer pour la cause de la dignité de l'homme. La suprématie des valeurs démocratiques dans les sociétés encore en développement sur l'autoritarisme, la répression et le mépris des droits fondamentaux de l'homme dépend de la manière dont ces problèmes, qui sont dans leur ensemble au cœur de la crise mondiale, trouveront rapidement une solution. La suite qui sera donnée aux principales résolutions que les pays en développement ont présentées à cette session ne déterminera pas le sort immédiat du monde, mais il faut déjà penser à la génération qui suivra. Pour traverser ce moment critique de l'histoire, il faut évaluer soigneusement les coûts et les avantages globaux, mais aussi faire preuve de courage et d'imagination.

Résumé de la déclaration prononcée à la 178e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Manea Manescu, vice-président, Conseil d'Etat de la Roumanie

1. M. MANESCU (Roumanie) dit que son pays souhaite la liquidation du sous-développement, l'élimination des écarts économiques entre les Etats et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Conformément aux aspirations du peuple roumain, qui souhaite de travailler à la création d'un monde meilleur fondé sur l'égalité des droits, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et l'avantage mutuel, la délégation roumaine est résolue à œuvrer à la présente session de la Conférence pour le redressement économique, la paix et la sécurité dans le monde.

2. Le représentant de la Roumanie déplore les conséquences de la politique périmée de l'impérialisme, du colonialisme et du néocolonialisme. Il condamne le recours trop fréquent à l'usage de la force et l'accélération de la course aux armements, qui compromettent la détente et la coopération et détournent de l'économie des ressources précieuses. Dans le domaine économique, les obstacles au commerce, particulièrement néfastes aux exportations des pays en développement, ne cessent de s'élever, malgré les promesses des gouvernements d'inverser la tendance. Les pratiques monopolistiques, les restrictions aux transferts de technologies et la politique de crédit cher de certains pays industrialisés ont eu un effet particulièrement pernicieux pour le monde entier, et surtout pour les pays en développement.

3. Certes, des signes de reprise apparaissent dans quelques pays développés, mais il n'est pas certain que la tendance soit durable et généralisée. On parle beaucoup depuis vingt ans de sous-développement et d'un nouvel ordre économique international, mais les pays développés ne semblent pas vouloir comprendre la nécessité de suivre une démarche plus rationnelle et plus novatrice, de même d'ailleurs que certaines organisations internationales, notamment monétaires et financières.

4. Il convient donc d'instaurer une coopération véritable entre pays développés et pays en développement, en commençant par admettre l'interdépendance de toutes les économies et l'impossibilité pour un pays ou groupe de pays de s'isoler. Il faut que la reprise ne soit pas localisée dans les seuls pays industrialisés et que les pays en développement retrouvent un rôle dynamique dans l'économie et le commerce mondiaux, ce qui serait un facteur de stabilité. A cette fin, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi, et la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Buenos Aires, ont élaboré des propositions concrètes sur les mesures à court terme et à long terme à adopter à la sixième session de la Conférence. Ces propositions sont de nature à permettre à la session de Belgrade d'aboutir à des résultats tangibles et à relancer le processus du développement.

5. La Roumanie estime, avec les pays qui ont adopté la plate-forme commune du Groupe des Soixante-Dix-Sept, que la Conférence doit associer les mesures conjoncturelles de caractère urgent avec des mesures structurelles visant à transformer l'économie dans un sens plus équitable et plus avantageux pour tous. La délégation roumaine invite donc les autres pays participants à faire preuve de coopération et de compréhension pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations internationales. Dans cet esprit, le représentant de la Roumanie voudrait communiquer à la Conférence quelques suggestions sur les moyens envisagés par son pays pour surmonter la crise.

6. Il s'agit tout d'abord de freiner la progression du protectionnisme qui, sous toutes ses formes, entrave l'expansion des échanges et d'assurer aux pays en développement un marché stable pour leurs matières premières et des prix en rapport avec ceux des articles industriels, sans pour autant léser les consommateurs. Il convient d'accorder à ces pays une assistance spéciale en matière notamment d'agriculture, d'industrie et de transport, pour qu'ils puissent mieux utiliser leurs ressources matérielles et humaines. Il faut aussi leur ménager un transfert substantiel de technologies modernes, bien adaptées à leurs besoins, à des conditions avantageuses. Il faut les aider à former leur main-d'œuvre et à enrayer l'exode des compétences. Il faut encourager la coopération économique entre pays en développement, conformément aux programmes du Groupe des Soixante-Dix-Sept, par l'intermédiaire de la CNUCED et des autres instances et institutions spécialisées de l'ONU. Bien entendu, il convient d'augmenter le volume de l'aide financière et d'atténuer l'endettement; à cet égard, on pourrait annuler la dette des pays les plus pauvres, et réduire et réaménager celle des autres pays en développement en lui affectant un taux d'intérêt nul ou minime, en fonction du revenu par habitant, selon des principes à convenir à l'échelon international. D'une manière générale, il faut réduire et stabiliser les taux d'intérêt et assurer au tiers monde l'accès aux liquidités à des conditions préférentielles; les établissements de crédit internationaux redeviendraient ainsi des stimulants du commerce, de l'économie et des investissements productifs dans le monde. Enfin, il faudrait amputer de façon draconienne les dépenses militaires, dont l'énormité est un des principaux facteurs de la crise et constitue un gaspillage intolérable. L'amorce d'un processus de désarmement véritable permettrait non seulement d'assurer une paix durable sur la planète, mais aussi de reconvertir des ressources immenses à des usages pacifiques. Les Etats membres de l'OTAN et du Traité de Varsovie, en particulier, pourraient faire un premier pas dans cette direction en engageant des négociations directes entre les deux blocs sur la limitation des armements et le désarmement, notamment nucléaire.

7. La Roumanie a toujours été favorable à l'amélioration des mécanismes de l'ONU et au renforcement de son rôle dans la vie internationale. L'ONU lui paraît en effet être l'instance la mieux à même d'associer démocratiquement tous les Etats, sur un pied d'égalité, à la solution des grands problèmes contemporains. Elle doit donc s'attacher à stimuler plus activement la coopération entre les Etats dans tous les domaines, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. A cette fin, il importe d'entamer dès 1984 des négociations globales sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières, en commençant par les points sur lesquels on peut s'entendre dès maintenant. On pourrait s'inspirer utilement de l'expérience d'autres négociations internationales complexes, comme celles de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans ces négociations, il faudra s'occuper en priorité de réformer le système monétaire international, et la Roumanie est favorable à l'idée d'une conférence internationale sur la question.

8. Parallèlement, il est nécessaire de consolider le mécanisme de consultation et de négociation de la CNUCED. La convocation tous les deux ans au moins de réunions ministérielles du Conseil du commerce et du développement faciliterait la concertation et la prise de décisions dans ce sens. En effet, pour redresser la situation économique mondiale, il ne suffira pas de prendre de grandes décisions de principe sur les questions inscri-

tes à l'ordre du jour de la présente session. Il faut absolument trouver des solutions pratiques aux principaux problèmes du moment et s'entendre pour poursuivre le dialogue après la session afin de donner effet aux décisions qui seront adoptées à la Conférence.

9. Telles sont quelques-unes des mesures et initiatives que la Roumanie et son président Nicolae Ceaucescu estiment devoir être prises d'urgence pour s'engager sur la voie du redressement économique et de la stabilité politique dans le monde. Il appartient à tous les pays, quels que soient leurs dimensions, leur niveau de développement ou leur système socio-économique, d'œuvrer en faveur de mesures concrètes et efficaces. La Roumanie estime en particulier que l'unité et la coopération mutuelle des pays en dévelopement et des pays non alignés sont importants dans ce domaine. Ces pays doivent intensifier leurs consultations à tous les niveaux, y compris éventuellement par une réunion au sommet consacrée uniquement aux questions économiques.

10. Comme tous les autres pays en développement et pays non alignés, la Roumanie préconise non pas l'affrontement entre le monde développé et le monde en développement, mais la coopération dans un sens favorable aux plus démunis. Elle espère que les pays développés essaieront sincèrement à la présente session de répondre aux aspirations des pays en développement et que tous, sans exception, travailleront dans l'intérêt commun. Pour sa part, elle entend mettre tout en œuvre pour que la présente session de la Conférence soit une importante contribution à l'instauration d'un climat de compréhension, de coopération, de sécurité et de paix propice à l'édification d'un monde meilleur.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Roy Williams, sous-secrétaire, Département du commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. M. WILLIAMS (Royaume-Uni) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite à la séance précédente par le Ministre de l'économie de la République fédérale d'Allemagne, qui a parlé au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres. Plutôt que de reprendre les thèmes déjà évoqués dans cette déclaration, il s'attachera à certaines questions précises dont sa délégation compte traiter plus en détail pendant la Conférence.

2. Le représentant du Royaume-Uni souligne l'importance que son gouvernement attache aux travaux de la Conférence et regrette que les élections générales aient contraint le Ministre du commerce du Royaume-Uni à renoncer à son intention de participer à la première semaine de ses délibérations.

3. La récession survenue depuis la cinquième session de la Conférence a frappé tous les pays. Le Royaume-Uni, pour sa part, a eu à prendre de très pénibles mesures d'ajustement dans de nombreux secteurs de l'économie. Mais la récession s'est fait tout particulièrement sentir dans les pays en développement, et surtout dans les plus pauvres d'entre eux.

4. La sixième session de la Conférence se réunit donc à un moment critique. L'économie mondiale commence à peine à sortir d'une récession grave et prolongée. Il y a une baisse, d'ailleurs insuffisante, des taux d'intérêt, et des succès notables ont marqué la lutte contre l'inflation. Les effets de la récession sur le processus de développement n'en ont pas moins été sérieux, et de nombreux pays en développement ont connu une baisse de leur PNB par habitant et une montée, parfois brutale, du chômage. De plus, un certain nombre de pays s'attendent cette année à de mauvaises récoltes par suite de conditions atmosphériques particulièrement défavorables.

5. Devant ces difficultés et ces incertitudes, il est plus que jamais nécessaire que le dialogue Nord-Sud aboutisse à des résultats constructifs et sérieux. Il faut trouver des solutions aux problèmes qui se posent à tous les pays, et aucun pays ni groupe de pays ne peut les fournir à lui seul. Le Royaume-Uni, grande nation commerciale et centre financier majeur, est profondément conscient de l'interdépendance qui existe entre les économies des pays industrialisés et celles des pays en développement et sait qu'il est dans l'intérêt de tous que les participants à la Conférence cherchent à s'entendre sur une façon réaliste et pratique d'aborder tout l'ensemble de problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines du commerce, des produits de base, de la dette et des questions monétaires et financières.

6. Bon nombre des problèmes dont discutera la Conférence font déjà l'objet d'un examen prioritaire dans les organismes internationaux appropriés, et certaines décisions importantes ont déjà été prises. C'est ainsi que le Comité intérimaire du FMI a décidé au début de cette année d'avancer la date de la Huitième révision générale des quotes-parts et de préparer un train de mesures destinées à accroître sensiblement les ressources dont le Fonds dispose pour soutenir les opérations d'ajustement en cours. Les engagements du FMI au titre des programmes d'ajustement dépassent déjà 25 milliards de dollars. Le Royaume-Uni est heureux de voir le FMI, de même que le reste de la communauté financière internationale, intervenir de façon croissante pour faire face aux problèmes de la dette. La Banque mondiale, elle aussi, joue un rôle important en s'attaquant aux problèmes d'ajustement qui découlent de la récession. La récente réunion ministérielle de l'OCDE a permis de constater que les pays occidentaux industrialisés songent de plus en plus à une approche à moyen terme pour accompagner la reprise économique qui s'amorce, et les ministres ont souligné que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pouvait faire beaucoup pour encourager un dialogue sur les moyens de faire bénéficier tous les pays de la reprise économique. Les accords intervenus à la réunion au sommet de Williamsburg ont bien montré que les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont participé à ce sommet étaient résolus à encourager et soutenir la reprise et à assurer qu'elle s'étendrait à tous les pays : on a pris des mesures pour stabiliser les taux

de change et souligné la nécessité d'accroître les apports de ressources aux pays les plus pauvres. Les participants à la réunion au sommet de Williamsburg ont également insisté sur la nécessité d'établir un dialogue constructif à la sixième session de la Conférence et salué l'esprit de compréhension et de coopération qui s'était manifesté à la récente conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi et à la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires.

7. Passant aux questions inscrites à l'ordre du jour, le représentant du Royaume-Uni dit que, s'agissant des produits de base, son pays continuera d'œuvrer pour la mise en œuvre du Programme intégré, dont le Fonds commun est l'un des éléments majeurs. La volonté du Gouvernement britannique est attestée par le fait qu'il a ratifié dès 1981 l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

8. Pour ce qui est du commerce, le Gouvernement britannique est acquis à un système d'échanges ouvert et sait fort bien que l'abaissement généralisé des obstacles au commerce depuis la seconde guerre mondiale a beaucoup contribué au développement de l'économie mondiale. Il est donc très heureux de constater que l'on s'efforce de lutter contre le protectionnisme et d'utiliser au maximum la reprise pour abaisser les obstacles au commerce. Il souhaite tout particulièrement voir se développer les échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement et il considère qu'il appartient à tous les pays de créer les conditions de cette expansion. Il appuie donc résolument le programme de travail adopté à la session ministérielle du GATT en novembre 1982.

9. La façon dont le Royaume-Uni a résisté aux pressions protectionnistes malgré la récession soutient avantageusement la comparaison avec ce qu'ont fait les autres pays. Des études récentes ont montré que 7 % seulement des importations du Royaume-Uni se heurtent à des obstacles non tarifaires d'une sorte ou d'une autre, y compris les prélèvements agricoles, et que près de 80 % de ses importations ne sont soumises ni à des tarifs douaniers ni à des obstacles non tarifaires. Plus de 80 % des produits que la Communauté économique européenne importe des pays en développement entrent en franchise des droits de douane et autres prélèvements, et plus de 90 % des importations en provenance de ces mêmes pays bénéficient soit du SGP, soit de l'entrée en franchise à un autre titre.

10. Il est des questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour et qu'il serait bon d'étudier, ne serait-ce que brièvement. C'est le cas, par exemple, de la nécessité d'encourager les courants d'investissements privés vers les pays en développement. L'aide publique n'est pas le seul moyen dont les pays développés disposent pour contribuer au développement : les investissements privés favorisent l'industrialisation, développent l'emploi, permettent une diffusion du savoir-faire et peuvent aider à atténuer les problèmes financiers des pays dont le fardeau de la dette est particulièrement lourd. Mais ils ne peuvent être effectués que si les conditions sont favorables tant dans le pays même de l'investisseur que dans le pays où les capitaux sont investis.

11. Le Royaume-Uni a réussi, au prix d'efforts constants, à encourager ses sociétés à investir dans le tiers monde. En 1981, les sociétés britanniques ont investi directement plus de 860 millions de livres sterling dans les pays en développement, soit 0,35 % du PNB. Le contrôle des changes a été suspendu. Vingt et un accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements ont été signés depuis 1975, et d'autres sont en cours de négociation. En association avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, le Royaume-Uni négocie en ce moment même un accord multipartite avec les membres de la Ligue arabe. Il a d'autre part fourni aux investisseurs une assurance d'Etat couvrant certains risques non commerciaux.

12. Telles sont certaines des façons dont les pays investisseurs peuvent encourager les courants d'investissements privés vers l'étranger. Mais les pays en développement qui souhaitent attirer les investissements privés ont eux aussi un rôle à jouer : ils doivent assurer aux investisseurs étrangers un environnement dans lequel ceux-ci puissent investir en toute confiance. Le représentant du Royaume-Uni espère que les participants à la Conférence trouveront le temps d'étudier les moyens de créer, tous ensemble, un climat propice aux courants d'investissements privés et à la création de coentreprises. Cela dit, le Royaume-Uni se rend parfaitement compte que, pour les pays les plus pauvres et les moins avancés, l'APD restera la source principale de financement extérieur, et il demeure pleinement résolu à soutenir ces pays, qui reçoivent d'ailleurs le plus gros de l'aide bilatérale britannique.

13. Lorsqu'il a parlé de ces questions à la séance d'ouverture de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit qu'il fallait une action nationale aussi bien que multilatérale pour résoudre les problèmes économiques qui se posent au monde, et que les pays eux-mêmes devaient mettre au point leurs propres politiques de développement. Le Royaume-Uni souscrit entièrement à ce point de vue.

14. Quant aux méthodes à suivre, le représentant du Royaume-Uni signale un très utile rapport rédigé par un groupe d'experts des pays du Commonwealth[55] présidé par M. Akporode Clark, du Nigéria, où l'on trouvera des observations pertinentes sur les méthodes de négociation suivies par la CNUCED et d'utiles suggestions sur les modifications qui pourraient y être apportées. Il faut espérer que certaines de ces idées pourront être retenues.

15. En conclusion, le représentant du Royaume-Uni dit que sa délégation aborde la Conférence dans un esprit de bonne volonté qui s'est déjà manifesté, et qu'elle est résolue à contribuer pleinement au succès des délibérations.

---

[55] Voir note 22.

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Mathieu Ngirira, ministre de l'économie et du commerce du Rwanda

1. M. NGIRIRA (Rwanda) dit que si la présente session de la Conférence est d'une importance capitale pour la formulation de principes en vue d'améliorer les relations économiques internationales, dans le passé, l'absence de volonté politique a toujours accru l'ampleur des problèmes dont la Conférence avait à traiter.

2. La situation économique actuelle est caractérisée à la fois par l'intervention de facteurs économiques extrêmement défavorables, par des dépenses d'armements incontrôlées et par une incertitude croissance concernant la paix et la stabilité politique du monde. Le fait que les mêmes phénomènes économiques apparaissent en même temps à des degrés divers dans tous les pays du monde prouve que la crise qui sévit dans les relations économiques internationales est plus structurelle que conjoncturelle. C'est pourquoi il importe d'appliquer des solutions globales et de mettre en place une stratégie concertée et cohérente dans le cadre de négociations globales sous l'égide des Nations Unies. A toutes ses sessions précédentes, la Conférence a souligné la nécessité de travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et, à l'heure actuelle, la reprise économique et la relance du développement ne sont possibles que dans le cadre d'une stratégie d'interdépendance visant à la restructuration fondamentale de l'économie mondiale. Comme les autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Rwanda estime que les structures actuelles de l'économie mondiale limitent l'essor économique des pays en développement, mais ne sont pas sans inconvénient non plus pour les économies plus fortes. C'est dans ce contexte que le Groupe s'emploie, dans le cadre de l'interdépendance et non de façon isolée, à trouver des solutions efficaces et durables aux multiples problèmes économiques et sociaux des populations défavorisées. Le représentant du Rwanda espère que la présente session de la Conférence envisagera une véritable restructuration régénératrice de l'économie mondiale, restructuration de nature à permettre à tous les pays de participer à part entière au contrôle et à la gestion de ses mécanismes.

3. Mais, dans ce domaine, les solutions dépendent en premier lieu de l'identité de vues qui pourra être dégagée quant à la nature exacte des causes fondamentales de la situation actuelle. L'économie rwandaise, à l'instar de celle de la majorité des pays en développement, repose sur l'exportation d'une gamme limitée de produits, dont le plus important est le café. C'est pourquoi le Rwanda attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base, appuyé par le Fonds commun. Il est essentiel de ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et de doter le Fonds de moyens financiers suffisants. A cet égard, le représentant du Rwanda informe la Conférence que son pays a déjà ratifié son accession au Fonds.

4. Il doit être mis fin aux tentatives de protectionnisme de la part des pays développés, étant donné qu'il a été reconnu, lors des négociations commerciales multilatérales de Tokyo, que l'ouverture des marchés des pays développés aux produits des pays en développement n'est pas à assortir de mesures de réciprocité. La communauté internationale doit, par le biais du financement de projets de développement, stimuler la production dans les pays qui ne sont pas encore en mesure d'exporter des articles manufacturés. Ces pays ont déjà mis en vigueur des codes qui protègent les investissements publics et privés, mais ces investissements se font toujours attendre.

5. En ce qui concerne les problèmes monétaires et financiers, la délégation rwandaise appuie sans réserve les propositions soumises par le Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant la réforme du système monétaire international, la coopération financière internationale au service du développement et l'adoption de mesures d'allégement de la dette en faveur des pays en développement. A cet égard, elle remercie les gouvernements et les organismes qui ont bien voulu transformer en dons les dettes antérieurement contractées par son pays. Il faut espérer que d'autres bailleurs de fonds imiteront ce geste de solidarité internationale.

6. Le Rwanda a pris une part active dans les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et attache une importance particulière au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur de ces pays. Il a d'ailleurs déjà établi des plans pour mettre en œuvre ce programme. Le moment est maintenant venu de passer des promesses aux actes. Les pays donateurs doivent tenir leurs engagements d'affecter, sur leur PNB, 0,7 % à l'APD et 0,15 % aux pays les moins avancés ou, pour ceux qui l'ont promis, de doubler leur aide publique aux pays les moins avancés.

7. De nouveaux efforts doivent être faits pour appliquer les mesures préconisées en faveur des pays sans littoral, parmi lesquels figure le Rwanda. Les difficultés et les coûts de transport constituent un handicap particulier pour les exportations de ces pays. C'est pourquoi le Rwanda est reconnaissant aux pays et aux organismes qui aident à financer des projets pour son désenclavement, ainsi qu'aux pays voisins par lesquels transitent ses marchandises.

8. La délégation rwandaise espère aussi que la mise au point d'un code interational de conduite pour le transfert de technologie sera menée à bien sans délai.

9. Etant donné que le nouvel ordre économique international ne peut être fondé uniquement sur les rapports Nord-Sud, les pays en développement ont instauré des mécanismes de coopération Sud-Sud. Ces formes de coopération devraient être intégrées dans le système plus large de la coopération économique internationale.

10. Grâce dans une large mesure aux efforts de la CNUCED, un changement est intervenu dans l'attitude de la communauté internationale face aux relations économiques entre pays industrialisés et pays en développement, les premiers reconnaissent actuellement qu'il est dans leur intérêt de se montrer coopératifs. La

CNUCED est reconnue comme le lieu où les problèmes des pays en développement sont portés à l'attention de la communauté internationale et où des idées et des politiques nouvelles sont formulées. En raison de cet accroissement de l'importance de la CNUCED, la délégation rwandaise appuiera toute mesure tendant à renforcer le cadre institutionnel et organisationnel de cet organisme.

11. Si la volonté politique et la conscience d'une responsabilité collective existent, la Conférence devrait arriver à des résultats satisfaisants en ce qui concerne l'instauration du Fonds commun et la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base, la préparation d'accords de stabilisation des prix pour les produits de base et l'adoption de mesures de financement compensatoire, l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, la préparation d'une conférence monétaire globale, le renforcement de la coopération entre pays en développement, le renversement de la tendance au protectionnisme et la mise en route de négociations globales. Pour atteindre ces objectifs, ce qu'il faut, c'est le dialogue plutôt que la confrontation, la solidarité plutôt que l'égoïsme, et aussi une reconnaissance de l'interdépendance mutuelle au lieu d'une polarisation à courte vue. Le représentant du Rwanda espère que la session de Belgrade sera la rampe d'où seront lancées ces mesures, mesures dont l'application contribuera à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui seul peut promouvoir la stabilité économique et la prospérité dans le monde.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par Mgr Edoardo Rovida, nonce apostolique, observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Mgr ROVIDA (Saint-Siège) estime que la crise qui frappe tant les pays développés que les pays du tiers monde a eu pour conséquence marquante une prise de conscience de l'interdépendance entre pays riches et pays pauvres. Le jeu de cette interdépendance est malheureusement faussé, en ce sens que les pays économiquement les plus puissants dominent de diverses façons les pays industriellement et technologiquement peu développés. Ce qu'il faut donc désormais, comme le pape Jean-Paul II l'a dit dans le message qu'il a adressé au Secrétaire général de la CNUCED, c'est chercher à donner à l'interdépendance une forme ou une qualité nouvelle. Le pape Paul VI, dans son encyclique *Populorum Progressio,* faisait déjà observer que le déséquilibre des termes de l'échange entre les articles manufacturés d'une part et, de l'autre, les produits de base agricoles et les matières premières, faussait l'interdépendance. Or, les statistiques disponibles à la CNUCED montrent que ces termes de l'échange n'ont fait que se dégrader depuis cette première analyse de la situation, en particulier au cours des deux dernières années. De surcroît, le protectionnisme pratiqué par les pays économiquement les plus puissants pour pallier l'augmentation du coût de la vie et protéger leur secteur agricole ne fait qu'aggraver ces carences d'ordre structurel, provoquant une baisse catastrophique des recettes d'exportation des pays pauvres, un fléchissement de leur production, un chômage croissant et un alourdissement considérable de leur dette.

2. Face à cette situation, la délégation du Saint-Siège formule des observations qui procèdent de l'idée fondamentale que l'homme et la dignité de l'homme en tant que personne revêtent une importance absolue et primordiale. L'encyclique *Populorum Progressio* énonce à cet égard des principes qui, au bout de vingt ans, gardent toute leur valeur : le développement ne saurait se limiter à la simple croissance économique; il fait appel au développement simultané de l'humanité tout entière dans l'esprit de la solidarité, et il interdit, dans le domaine des échanges, d'appliquer deux poids et deux mesures; en somme, le développement est désormais synonyme de paix.

3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a cherché des correctifs aux déséquilibres. En particulier, elle a décidé la mise en place du Fonds commun destiné à stabiliser les prix des produits de base, alimentaires en particulier, dans l'esprit de solidarité et de coopération internationale systématiquement préconisé par la délégation du Saint-Siège. Il est donc regrettable que la lenteur du processus de ratification et de financement du Fonds en retarde le démarrage effectif.

4. Il ne faut pas s'appuyer exclusivement sur la théorie de l'avantage comparatif, ni croire que celui-ci suffira à établir l'équilibre et l'équité entre tous les pays partenaires. Il faut que les pays en développement tirent parti du potentiel énorme dont ils disposent pour procéder à des échanges préférentiels entre eux. Il faut donc transformer dans l'immédiat les structures internes des pays de la périphérie, en particulier afin de développer leur secteur agricole, notamment dans les pays où la grande majorité de la population tire ses revenus de la terre.

5. Les pays en développement ont souvent aussi à faire face à un autre problème classique, du fait que les avantages qu'ils peuvent tirer des progrès les plus récents de la technique sont très inégalement répartis. Ce n'est pas à la production d'articles de luxe ou d'armes, ou à des dépenses d'ordre bureaucratique, mais à des fins véritablement productives que doit être affecté le capital accumulé.

6. La crise monétaire, elle aussi, met en évidence l'interdépendance des nations et la nécessité de remédier à la pénurie de liquidités. Le problème de la dette des pays en développement est d'autant plus préoccupant que la solvabilité d'un certain nombre de ces pays paraît compromise. Le remboursement de cette dette devrait résulter en grande partie d'une augmentation des exportations et d'une baisse des taux d'intérêt pratiqués sur

les marchés internationaux. Mais l'accroissement des recettes d'exportation des pays en développement suppose aussi, de la part des pays industriels développés, une révision de leur « politique de défense », à savoir le protectionnisme.

7. Pour la délégation du Saint-Siège, il est essentiel de mettre au point un système de relations économiques internationales plus équitable qui pourrait être associé à la transformation du cadre institutionnel international et pourrait ainsi fonctionner beaucoup plus efficacement.

8. A cette fin, il est indispensable de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux des pays pauvres, c'est-à-dire d'élaborer et de ratifier dans les meilleurs délais des accords de produit destinés à préserver la valeur réelle des exportations de ces produits, d'augmenter considérablement les apports d'assistance, qui doivent être affectés à des fins véritablement productives, de réduire sensiblement les restrictions actuelles qui font obstacle au commerce des pays en développement et retardent en même temps les transformations structurelles, de parvenir à une entente sur la régulation ou l'accroissement, le cas échéant, des liquidités, entente qui doit tenir compte non seulement des intérêts nationaux mais aussi et plus encore de l'équilibre international à réaliser, et enfin de prévoir une certaine souplesse dans l'application des règles régissant les relations économiques entre pays développés et pays en développement.

9. Finalement, c'est l'établissement d'une nouvelle interdépendance qualitative entre tous les peuples qui leur permettra d'accéder beaucoup plus équitablement à la prospérité que l'on peut attendre du progrès technique. Il faut en même temps accorder la plus forte priorité à l'adoption de mesures immédiates destinées à mettre un terme à la course aux armements, voire à en inverser le cours. La paix mondiale est donc un élément indissociable de l'établissement d'une société juste.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Fradique de Menezes, ambassadeur de Sao Tomé-et-Principe en Belgique

1. M. de MENEZES (Sao Tomé-et-Principe) tient à faire entendre à la Conférence la voix de l'un des pays les moins avancés, insulaire, d'une superficie de 1 000 km², qui n'a que 100 000 habitants et qui, en dépit de ces handicaps, lutte pour garder son identité.

2. Si la CNUCED a déjà près de 20 ans, si la crise mondiale s'est installée, malgré la présence de la CNUCED, depuis près de dix ans, Sao Tomé-et-Principe n'est devenu un pays indépendant que depuis 1975. Dans les faits, cette indépendance est précaire sur le plan culturel comme sur le plan politique et économique, parce que le pays est tout petit et que son économie est fragile car il s'agit d'une économie agricole, tributaire de la monoculture du cacao. De surcroît, Sao Tomé-et-Principe se trouve désarmée face à la spéculation sur le cacao ou à la hausse des prix des produits que le pays est contraint d'importer pour survivre.

3. Certes, la CNUCED et son secrétaire général défendent encore les idéaux qui ont présidé à la naissance de cet organisme en 1964 et les principes contenus dans les accords de produit, notamment l'Accord international de 1980 sur le cacao[56]. Certes, des accords ont été conclus pour presque tous les produits, mais aucun n'a donné le pouvoir ni même la volonté à quiconque de faire échec aux fluctuations des prix. Depuis plusieurs années, le Fonds commun pour les produits de base est promis aux pays en développement, mais il reste à l'état de projet. Sao Tomé-et-Principe n'épargnera aucun effort pour adhérer au Fonds commun, mais encore faut-il que le pays trouve un donateur susceptible de l'aider à acquitter sa contribution; il ne peut bénéficier de la générosité de l'OPEP qui a pris à cet égard une initiative en faveur des pays les moins avancés mais à un moment où Sao Tomé-et-Principe ne figurait pas encore sur la liste de ces pays. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe remercie le représentant de la Norvège qui a déclaré que son pays était disposé à prendre à sa charge la contribution d'un certain nombre de pays dont l'OPEP ne faisait pas mention. Il faut en tout état de cause espérer que le Fonds commun, si tant est qu'il doive un jour réellement fonctionner, parviendra à mieux maîtriser les cours des produits de base que n'ont pu le faire les stocks régulateurs de certains accords en vigueur. Les fluctuations des marchés n'ont aujourd'hui plus aucune commune mesure avec les excès ou les défauts de production, car elles correspondent à la marge de profit que veulent s'assurer des sociétés géantes qui manipulent à leur gré les leviers des marchés mondiaux.

4. La Conférence est saisie, aux fins de l'examen du point 13 *c* de son ordre du jour concernant les activités de la CNUCED dans le domaine des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires, d'un document de base se rapportant notamment aux problèmes particuliers des pays en développement insulaires, où le secrétariat signale que « cinq pays en développement insulaires parmi les plus pauvres — Cap-Vert, Comores, Maldives, Samoa et Sao Tomé-et-Principe — font partie des pays les moins avancés et bénéficient donc du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés »[57]. Pour sa part, Sao Tomé-et-Principe voudrait que ce programme soit effectivement exécuté, comme l'a demandé du reste le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de sa cinquième réunion ministérielle à Buenos Aires; elle voudrait aussi que le commerce, ou plutôt la vente de ses produits lui fournisse de façon régulière les moyens de continuer à construire son développement et à édifier son avenir; elle voudrait encore

[56] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.II.D.6.

[57] TD/279, reproduit dans le volume III, deuxième partie, paragraphe 2.

un accroissement des échanges commerciaux Sud-Sud, mais pour cela il faut que le Sud soit maître de sa production, ce qui est loin d'être le cas; elle voudrait en outre que, dans le domaine des transports maritimes, la CNUCED empêche les compagnies maritimes d'imposer, sur le coût du fret ou le tonnage des marchandises par exemple, des conditions qu'un petit pays comme Sao Tomé-et-Principe ne peut matériellement pas respecter. Elle adhère sans réserve au principe du groupage que la CNUCED essaye de faire admettre. Elle voudrait qu'il soit décidé dans le domaine des télécommunications une baisse des tarifs en faveur des pays insulaires pour qui les tarifs actuels sont une charge trop lourde, et enfin qu'il soit mis un terme à une pratique des producteurs de biens d'équipement des pays industrialisés qui consiste non seulement à vendre aux petits pays leurs produits au prix fort, mais encore à exiger des versements supplémentaires au titre d'un semblant de service après-vente. Il faudrait que les sociétés renoncent à imposer une technologie mal adaptée et se donnent la peine, avant d'établir leurs projets, d'étudier le milieu et les conditions propres aux petits pays acheteurs. Il faudrait aussi que les pays industrialisés fassent montre d'une réelle conscience politique et décident avant tout d'exercer un contrôle plus strict sur les manipulations auxquelles se livrent les multinationales installées sur leur territoire, en vue de mettre fin à leur omnipotence sur les marchés mondiaux.

5. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe lance un appel pressant aux pays industrialisés qui sont les plus grands consommateurs de cacao produit à Sao Tomé-et-Principe (les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, notamment) pour que ces pays l'aident à augmenter sa production sans se borner à la lui acheter. Au Secrétaire général de la CNUCED, Sao Tomé-et-Principe demande une action renforcée en sa faveur. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe est heureux d'apprendre que des spécialistes du secrétariat vont organiser à Sao Tomé-et-Principe une table ronde avec les représentants de certains pays donateurs. Au-delà de ce type d'action, il est également indispensable d'apporter à Sao Tomé-et-Principe l'aide dont elle a besoin pour organiser son appareil commercial intérieur et extérieur. Les pays industrialisés doivent prendre vraiment conscience que Sao Tomé-et-Principe leur sera plus utile à long terme une fois qu'elle aura atteint un certain niveau de développement que si elle est maintenue dans un état de dépendance technologique et commerciale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 194e séance plénière, le 21 juin 1983, par M. Abdourahmane Touré, ministre du commerce du Sénégal

1. M. TOURÉ (Sénégal) se joint à l'hommage rendu à Simon Bolivar[58], précurseur du combat pour la défense d'un idéal qui allait devenir le fondement même de la Charte des Nations Unies et héros de la liberté dans une partie du continent américain qui a tant de liens avec l'Afrique.

2. Revenant au débat général, le représentant du Sénégal dit que la réforme de l'économie mondiale est conditionnée par l'interdépendance et qu'elle exige la reconnaissance des pays en développement comme partenaires à part entière et leur association aux prises de décisions. Or la CNUCED est partagée entre les intérêts contradictoires de ses Etats membres et entre les divers objectifs de l'action à mener, qui lui imposent de choisir entre diverses priorités.

3. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, les intérêts particuliers l'emportent sur l'intérêt commun. Il semble qu'il y ait un consensus sur les moyens de relancer l'économie des pays industrialisés (politique d'expansion, abaissement des taux d'intérêt, stabilisation des taux de change); en revanche, il n'y en a pas sur les moyens de réactiver le développement du tiers monde. Il appartient à la Conférence de convenir de mesures de relance à court terme, mais aussi d'une action à long terme visant la réforme du système économique mondial en profondeur.

4. La relance du développement implique l'adoption de mesures intéressant la monnaie, les finances, le commerce et les produits de base. L'endettement des pays en développement, qui est dû au désordre du système monétaire international, est encore aggravé par des facteurs structurels. Sur le plan international, cet endettement a contribué à amortir les effets de la crise en maintenant le niveau des importations de ces pays. L'intérêt bien conçu de l'économie mondiale, indépendamment de toute considération de justice, voudrait donc qu'on aide les pays en développement en réaménageant leur dette, en renforçant l'APD et en leur consentant des prêts à des conditions de faveur. Il faudrait leur assurer un apport accru de ressources en provenance du FMI, de la Banque mondiale, de l'IDA et d'autres sources multilatérales et bilatérales. Cet apport est possible moyennant une réduction des dépenses d'armement, qui engloutissent des sommes énormes au détriment de la croissance économique.

5. Dans le secteur des produits de base, la situation n'est guère plus brillante. Depuis 1980, on assiste à un effondrement des cours des matières premières, qui n'ont jamais été si bas depuis cinquante ans, alors que les prix des articles manufacturés ne cessent d'augmenter. Cela s'est traduit par une grave dégradation des termes de l'échange qui a amené les pays du tiers monde à réviser en baisse leurs programmes de développement et les empêche d'honorer les engagements contractés au titre de leur dette.

6. Là aussi, des mesures immédiates s'imposent afin d'assurer l'application du Programme intégré pour les produits de base dans les plus brefs délais. Le Sénégal, qui a accueilli en 1975 la première réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les matières premières et qui a déjà ratifié l'Accord portant création du Fonds com-

[58] Voir deuxième partie ci-après, comptes rendus analytiques de la 194e séance plénière.

mun pour les produits de base, invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier ledit accord afin que le Fonds commun puisse rapidement commencer ses opérations. En attendant, il faut trouver les moyens de financer les projets qui ont déjà été définis lors des réunions préparatoires et qui entrent dans le cadre des activités du deuxième compte du Fonds.

7. Pour ce qui est du commerce des biens et services, la Conférence devrait réaffirmer avec force le principe du *statu quo* et prendre des mesures énergiques contre le protectionnisme. Les observateurs s'accordent à penser que le protectionnisme, loin d'être une solution aux problèmes économiques internationaux, ne fait qu'aggraver la crise en réduisant la productivité globale. Il freine en effet l'essor des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale et fait obstacle à l'investissement et par conséquent à la transformation des matières premières dans les pays en développement. Il retarde donc, voire empêche, les aménagements de structure qui sont indispensables pour établir un nouveau type de relations internationales fondées sur les principes des avantages mutuels et de l'équité.

8. La délégation sénégalaise estime que, pour lutter contre le protectionnisme, il faut promouvoir le retour à la discipline multilatérale, la libéralisation des échanges, l'adoption de politiques efficaces en matière d'aménagements de structure, ainsi que le respect des engagements pris en vue du traitement préférentiel des pays en développement. Ces mesures devraient faire partie d'une stratégie globale tenant compte des besoins et des objectifs de tous les pays du tiers monde.

9. Ce programme de mesures immédiates dans les secteurs des produits de base, du commerce, de la monnaie et des finances devra bien entendu prendre tout spécialement en considération la situation des pays les moins avancés, des pays les plus durement touchés par la crise et des peuples qui sont encore assujettis au colonialisme. Nombre d'entre eux sont des pays d'Afrique, et la communauté internationale doit accorder une attention particulière à cette région du monde. Les efforts qui lui sont demandés sont possibles et réalistes. Ce n'est pas parce que l'on insiste sur les mesures que doivent prendre les pays développés qu'ils auront pour autant à assumer la totalité de la tâche. Bien au contraire, le Sénégal pense qu'une reprise du processus de développement dans les pays du tiers monde passe nécessairement par une politique nationale avisée, fondée sur l'utilisation plus efficace des ressources propres, une meilleure sélection des programmes d'investissement et une bonne gestion des entreprises.

10. Dans beaucoup de pays à faible revenu, notamment en Afrique, les conditions d'une croissance soutenue ne sont cependant pas toujours réunies. Ainsi, dans un esprit de solidarité humaine, il convient d'accorder une attention particulière aux pays de la région sahélienne, victimes d'une sécheresse qui a eu des conséquences catastrophiques sur leur production vivrière et leurs cultures d'exportation et qui a encore aggravé le déséquilibre de leur balance des paiements. Il serait souhaitable à cet égard que la CNUCED étudie, avec le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), les moyens de seconder les efforts déployés par les pays de cette région pour combattre la sécheresse.

11. Les pays en développement, qui sont les principaux fournisseurs de matières premières et absorbent 30 % des exportations des pays industrialisés, doivent être considérés comme des partenaires à part entière. Le système économique international, qui a conduit à la crise et qui a été établi sans la participation effective des pays en développement, doit donc être réformé pour tenir suffisamment compte des intérêts de ces pays. Aussi faut-il que la Conférence, tout en mettant l'accent sur des mesures immédiates, commence par examiner le processus d'adaptation et de changement du système économique international et jette les bases de nouvelles relations internationales qui, sans méconnaître les intérêts des pays développés, assurent le développement du tiers monde. A l'évidence, un tel système ne pourra voir le jour qu'à l'issue de négociations complètes dans les secteurs clés de l'économie internationale car, comme l'ont souligné les participants à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, il faut que les principaux problèmes de l'économie mondiale soient envisagés sous une forme coordonnée dans le cadre de négociations globales.

12. La sixième session de la Conférence sera couronnée de succès si elle arrive à instaurer un nouvel esprit de coopération, fondé sur la primauté de l'homme, car le temps de la résignation est révolu.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Mohamed Omar Jama, ministre du commerce de la Somalie

1. M. JAMA (Somalie) est, lui aussi, d'avis que l'économie mondiale traverse la crise la plus sévère qu'elle ait connue depuis les années 30. Il est largement admis que les principales victimes de cette crise sont les pays en développement en général, et les moins avancés d'entre eux en particulier. La Somalie est donc fermement d'avis qu'il faut tout d'abord élaborer un programme d'action minimal visant à créer les conditions propices à une reprise de la croissance, c'est-à-dire favoriser des aménagements de structure dans les pays industrialisés ainsi que la relance et l'accélération du développement dans les pays en développement. Mais, la crise n'ayant pas seulement un caractère conjoncturel, il faut en même temps rechercher les moyens de remédier aux déséquilibre structurels, d'autant que l'interdépendance est désormais un fait établi et qu'il n'est plus possible de s'atteler séparément aux problèmes du commerce, des produits de base et du financement. Il convient d'ailleurs de se féliciter de la prise de conscience qui se manifeste à cet égard. Il est certain que, dans les pays développés, la récession, dans les années 70, aurait été plus forte encore et le chômage encore plus élevé si les pays

en développement n'avaient pas accru leurs importations.

2. La pertinence du Programme intégré pour les produits de base est, sur cette toile de fond, plus forte que jamais. La crise a été en effet d'autant plus forte que l'effondrement des prix des produits de base s'est accompagné en 1982 d'une contraction du volume des exportations d'un grand nombre de produits primaires. La mise en place à bref délai du Fonds commun aurait un effet catalyseur sur les négociations relatives à la conclusion de nouveaux accords de produit. Pour sa part, la Somalie a d'ores et déjà signé l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et a l'intention de le ratifier avant le 30 septembre 1983. Les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient suivre cet exemple. Par ailleurs, les pays en développement étant depuis trop longtemps tributaires de l'exportation de produits sous leur forme primaire, il importe de s'intéresser plus activement aux questions de transformation, de commercialisation, de transport et de distribution. Il faut aussi se préoccuper de faire disparaître les restrictions d'ordre protectionniste et veiller à élargir et à libéraliser très sensiblement les mécanismes de financement compensatoire.

3. C'est dans le domaine des échanges que les mesures protectionnistes adoptées de plus en plus fréquemment par les pays développés sont le plus néfastes. La récente session ministérielle du GATT n'étant pas parvenue à y mettre un frein, ni même à réduire les restrictions en place, il convient de toute urgence d'élaborer des principes directeurs applicables aux relations commerciales internationales. Il faut en particulier adapter le SGP aux nécessités de la relance de l'économie mondiale.

4. L'énormité de la dette que les pays en développement ont à supporter, le déficit du compte courant des pays en développement non producteurs de pétrole, la crise des liquidités, l'augmentation ininterrompue des taux d'intérêt imposent un service de la dette qui, pour beaucoup de pays en développement, est désormais une charge quasi insupportable. L'augmentation des quotes-parts du FMI et l'élargissement des Accords généraux d'emprunt ne suffiront pas. Il faudrait autoriser une nouvelle émission substantielle de DTS qui soit liée aux besoins des pays en développement. De même, il faudrait accroître les moyens de prêt de la Banque mondiale, des banques régionales et des organismes d'assistance technique des Nations Unies, en particulier le PNUD. Il est regrettable de devoir constater que les courants d'aide bilatérale se sont aussi ralentis. Les apports d'aide des pays membres de l'OPEP sont les seuls à avoir augmenté ces derniers temps.

5. Les pays en développement réclament depuis longtemps une réforme du système actuel. Celle-ci est aujourd'hui indispensable pour répondre aux intérêts non seulement des pays en développement mais aussi des pays développés. Il n'en reste pas moins que c'est dans les pays les moins avancés que la situation socio-économique est aujourd'hui la plus catastrophique et que les problèmes structurels sont les plus difficiles à résoudre. Ces pays ont dénoncé à plusieurs reprises déjà la lenteur avec laquelle est mis en train le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à leur intention à la Conférence de Paris de 1981. Depuis cette date, en effet, l'APD consentie par les pays membres du CAD a fléchi en valeur réelle pour ce qui concerne les apports destinés aux pays les moins avancés. Sans doute est-ce avant tout aux pays en développement d'assumer eux-mêmes les tâches de développement national mais, dans le cadre d'une action globale concertée en faveur d'une relance de l'économie mondiale, il faut incontestablement adopter un programme d'aide plus réaliste à l'intention de ces pays.

6. Le Gouvernement somali attache par ailleurs beaucoup d'importance à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence qui sont traitées en détail dans la Plate-forme de Buenos Aires. La CNUCED, qui est l'instance la plus compétente pour s'en saisir, devrait sur le plan institutionnel être renforcée et dotée de moyens lui permettant de s'acquitter efficacement des tâches qui lui incombent dans les années 80. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui est venu à Belgrade dans l'esprit de compromis et de coopération dont fait preuve l'appel au dialogue et au consensus de Buenos Aires, espère vivement que ses partenaires vont témoigner du même esprit. Le Gouvernement somali estime que pays en développement et pays développés ont les uns et les autres la volonté et la détermination politiques de coopérer à la recherche de solutions communes aux problèmes de la crise économique mondiale. La Plate-forme de Buenos Aires et la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg en témoignent. Il ne faut pas laisser perdre cette occasion d'aboutir.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Abdillahi Said Osman, représentant permanent de la Somalie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept

1. M. OSMAN (Somalie), prenant la parole en qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept exprime sa profonde gratitude aux chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont fait des déclarations à la Conférence, en particulier au Président de la Yougoslavie et au Président de l'Argentine qui a présenté la Plate-forme de Buenos Aires. Il a aussi été encouragé par les déclarations constructives de plusieurs représentants de pays industrialisés.

2. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est venu à Belgrade animé d'un esprit de coopération et de solidarité internationale. Dans la Plate-forme de Buenos Aires, les ministres des pays qui en sont membres ont affirmé leur volonté de s'employer avec la plus grande énergie à surmonter la crise économique mondiale. Ils ont demandé à leurs partenaires des pays industrialisés de se joindre à eux pour édifier, dans un climat de confiance mutuelle, un système équilibré et équitable de coopération écono-

mique internationale servant les intérêts de tous. Cet état d'esprit est toujours celui du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

3. Au cours du débat général, on a beaucoup parlé de la crise économique. Nul n'ignore que cette crise a frappé plus durement les pays en développement. Ce qu'il faut cependant souligner, c'est que si la gravité des difficultés économiques de ces pays dépasse un certain seuil, le coût social et politique en deviendra incalculable. La grande majorité des gouvernements des pays en développement ont vu s'effriter rapidement leur marge de manœuvre et leurs possibilités d'imposer de nouveaux sacrifices à leurs peuples. Il n'est pas besoin de leur rappeler, comme l'ont fait un ou deux orateurs, qu'ils doivent entreprendre des ajustements douloureux et indispensables. Dans l'ensemble, ils ont fait leur part de cette pénible tâche, en réduisant les importations, en épargnant une plus forte proportion de leur revenu que les pays riches et en s'efforçant de mettre de l'ordre chez eux. A long terme toutefois, il serait mal venu et dangereux de croire qu'il n'y a pas de limite aux efforts d'ajustement que ces pays peuvent consentir et que ces efforts peuvent suffire à rétablir la situation, malgré l'évolution défavorable de l'environnement extérieur. Il est grand temps de reconnaître que ce n'est pas un effort collectif de déflation qui sauvera l'économie mondiale.

4. Certains orateurs ont souligné que la responsabilité du développement incombait aux pays en développement eux-mêmes. C'est là une évidence incontestée, ainsi qu'il ressort clairement des politiques des pays en développement et de la Plate-forme de Buenos Aires. Au cours des quinze dernières années, ces pays ont financé eux-mêmes environ 90 % de leurs investissements, progressant à grands pas dans les domaines de la santé et de l'éducation, répondant aux besoins essentiels de l'homme et développant leur appareil de production économique. Mais les efforts de développement et les politiques les mieux conçues ne peuvent aboutir si l'environnement extérieur reste défavorable. Quand les taux d'intérêt doublent en une seule année, quand les prix des produits importés augmentent de 70 % en trois ans, quand les prix relatifs des produits de base exportés baissent de 30 % en deux ans et que les apports de capitaux des banques privées reculent de 50 % en un an, les pays en développement, quoi qu'ils fassent, ne peuvent pas progresser. Les pays en développement ont reconnu la nécessité de s'adapter à cette situation difficile mais, ce faisant, ils espéraient susciter chez leurs partenaires des pays industrialisés une véritable compréhension de leur situation et un réel désir de prendre des mesures concrètes en leur faveur.

5. L'interdépendance de l'économie mondiale est de plus en plus largement admise. Après une crise comme celle de l'heure, il serait dramatique que les pays industrialisés se croient appelés à opérer un transfert sans contrepartie et sans limite dans le temps. Le développement du tiers monde sert aussi les intérêts bien compris des pays industrialisés et permettra d'asseoir la paix et la prospérité pour les générations futures. Il faut espérer que la crise rendra les pays développés plus clairvoyants et conscients de leurs responsabilités.

6. Les mesures à prendre pour assainir la situation économique sont indiquées dans le texte que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté la veille à propos du point 8[59] et dont l'examen doit être replacé dans le contexte des travaux des commissions.

7. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept note avec satisfaction que certains signes de reprise se font jour dans quelques pays industrialisés, même s'ils sont sporadiques et fragiles. La contribution que la relance du développement dans les pays en développement pourrait apporter au renforcement de la reprise a été reconnue par la quasi-totalité des orateurs. Mais d'autres raisons impératives, liées aux exigences de l'équité de la justice, de la paix et du progrès, militent aussi en faveur d'une solution rapide et efficace des problèmes de développement et des aménagements de structure qu'appelle le système économique mondial. La crise récente a montré qu'on ne pouvait plus différer ces mesures et transformations sans compromettre sérieusement, non seulement les perspectives de reprise à court et à moyen terme, mais aussi l'avenir économique de l'humanité tout entière.

8. Il serait simpliste de penser que la reprise permettra, à elle seule, de sortir le processus de développement de l'impasse. Les effets de retombée de la reprise seront minimes. Il faut prendre des mesures spécifiques conçues pour favoriser un développement durable. Le système économique international doit être adapté et les problèmes de développement appellent une attention spéciale. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept se félicite de la bonne volonté manifestée à cet égard, mais il attend que ces intentions se traduisent par des mesures précises et concrètes. Aucun progrès n'a été accompli sur les questions dont les commissions sont saisies — ce qui est très inquiétant — et, jusqu'ici, on ne peut pas dire que la Conférence ait obtenu des résultats tangibles. Si elle se termine sans y parvenir, une grande occasion aura été manquée. L'échec intensifiera le sentiment actuel de pessimisme et de frustration et impliquera un nouveau recul de la coopération internationale.

9. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept attache une importance capitale à la sixième session de la Conférence et à la CNUCED en tant qu'institution. Il ne peut accepter l'opinion selon laquelle la CNUCED n'est qu'une tribune pour la discussion et le débat. Il considère que la Conférence offre une occasion historique d'examiner tous les problèmes de commerce et de développement et de prendre des décisions à leur sujet, et ne voit aucun conflit de compétence avec d'autres instances. En obtenant des résultats concrets, la Conférence peut montrer que la coopération internationale ne sombre pas dans les platitudes et, au contraire, s'affirme chaque jour comme une réalité. Il y va de l'intérêt de tous.

---

[59] Voir deuxième partie ci-après, comptes rendus analytiques de la 191e séance plénière.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Ibrahim Hamra, représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. HAMRA (Soudan) dit que la Conférence tient sa sixième session à un moment où l'économie mondiale connaît de très sérieuses difficultés. La crise a atteint un degré de gravité sans précédent depuis la grande dépression des années 30. Ses manifestations sont l'inflation, la récession et le chômage dans les pays développés, autant de phénomènes qui ont de graves conséquences pour les pays en développement, et surtout pour les moins avancés d'entre eux : chute des prix des produits de base et des matières premières, déséquilibre chronique de la balance des paiements et problèmes d'endettement, aussi bien que politiques protectionnistes rigoureuses et instabilité des taux de change. Les chiffres montrent que la baisse des prix des produits de base et des matières premières est la plus forte qui ait été enregistrée en cinquante ans, cela en raison du ralentissement du commerce international et des politiques protectionnistes appliquées dans les pays développés. En conséquence, les pays en développement subissent, depuis 1980, de lourdes pertes en devises dont le montant total est estimé à 200 milliards de dollars. De même, la contraction des courants de ressources financières, et notamment des apports d'aide publique, ont eu des effets négatifs sur l'économie des pays en développement. Ces effets ont été aggravés par l'inflation mondiale, les fluctuations des taux de change et la flambée des taux d'intérêt, qui sont venues s'ajouter aux problèmes et difficultés nés de l'endettement. Il ressort des statistiques que la dette globale des pays en développement atteignait 630 milliards de dollars à la fin de 1982 et que la charge correspondant au service de cette dette se chiffrait à 130 milliards de dollars par an.

2. Tous ces facteurs ont freiné le processus de développement dans les pays en développement. Le taux de croissance a fléchi dans la plupart de ces pays au cours des deux dernières années et, dans les pays les moins avancés, il n'a pas augmenté. Dans ces conditions, il n'y avait pas d'autres recours que de maintenir les programmes et plans de développement à l'état stationnaire et de stopper l'importation des biens d'équipement nécessaires au processus de développement. Au Soudan, qui compte parmi ces pays, la poursuite de l'exécution du plan sexennal de développement s'est heurté à d'énormes difficultés et obstacles durant les trois dernières années, étant donné la diminution des recettes d'exportation et le fléchissement des apports de ressources complémentaires nécessaires. Cet état de choses ayant directement contribué à la persistance du déficit de la balance des paiements et à l'accroissement de la charge correspondant au service de la dette, le pays ne pouvait faire mieux que de bloquer de nombreux et importants projets de développement et de mettre en place des programmes de stabilisation. C'est ainsi qu'ont été interrompues, notamment, l'exécution de projets intéressant l'infrastructure et la modernisation de complexes agro-industriels ainsi que la mise en œuvre de projets à rendement rapide. Ces mesures se sont accompagnées d'autres décisions touchant la politique financière et monétaire.

3. La crise économique mondiale n'est ni passagère, ni cyclique; elle est essentiellement globale. Elle se traduit, avant tout, par une inégalité et un déséquilibre structurel au niveau des relations économiques internationales. Ses divers éléments se combinent étroitement pour mettre en relief le rapport qui existe entre la stabilité économique dans les pays développés et la croissance économique accélérée des pays en développement. C'est pourquoi il faut trouver une solution d'ensemble tenant compte de l'interdépendance des problèmes économiques mondiaux qui se posent dans les domaines des produits de base, des matières premières, du commerce et du développement, ainsi que des questions financières et monétaires. Chacun sait aujourd'hui que la situation économique mondiale se caractérise par l'existence de rapports d'interdépendance. Mais, alors même que cette notion n'est absolument pas mise en doute, les efforts des pays développés pour sortir de la crise n'ont malheureusement pas dépassé les limites de leurs propres intérêts, une place insuffisante étant faite aux problèmes des autres pays et aux facteurs qui définissent la portée plus vaste et le cadre général de la crise. La décision prise récemment, à la réunion au sommet de Williamsburg, de tenir compte des problèmes des pays en développement autorise pourtant quelque optimisme. Pour tirer parti de cette initiative, le mieux est de s'attacher sérieusement à prendre des mesures positives en vue de résoudre les problèmes en question, dans une perspective nouvelle.

4. S'inspirant de ces considérations, le Soudan demande que l'on fasse le nécessaire, dans le cadre d'un effort global et cohérent dont tous les Etats devront prendre leur part, afin d'élaborer un programme d'action immédiate, prévoyant une réforme d'ensemble, ainsi que des mesures à long terme axées sur une refonte totale des mécanismes et institutions qui régissent le système économique et monétaire mondial. De l'avis de la délégation soudanaise, toute mesure visant à restructurer le système économique mondial doit être compatible avec les principes et objectifs que la communauté internationale a approuvés pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international propre à assurer l'équilibre structurel voulu. C'est dire qu'il faut accélérer les négociations globales, actuellement au point mort, de manière à faire face aux problèmes posés par la crise et à sortir de l'impasse. La participation des pays en développement à ces négociations est une impérieuse nécessité car le tiers monde est un partenaire important, jouant un rôle incontesté dans tous les domaines de la vie économique et monétaire internationale, et ce rôle doit être pris en compte à tous les stades du processus de prise de décisions.

5. L'énoncé des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence témoigne de l'importance que les pays en développement attachent aux résultats concrets qu'ils attendent de la sixième session. Pour sa part, le Soudan adhère fermement aux orientations et aux recommandations de la Plate-forme de Buenos Aires. Dans le domaine des produits de base, la délégation soudanaise

espère vivement que le programme intégré pourra véritablement être mis en œuvre, que l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base recueillera en temps voulu le nombre de ratifications nécessaire, et en particulier que les pays développés annonceront leurs contributions au deuxième compte du Fonds commun. Il est par ailleurs indispensable de mener à bien les négociations devant aboutir à la conclusion d'accords de produit. Il conviendrait aussi d'étudier attentivement les questions de commercialisation, de transformation et de distribution des produits de base et d'envisager de réunir une conférence internationale sur la question du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation. La Conférence devra se pencher de près sur les décisions à prendre pour lutter contre le protectionnisme, éliminer les restrictions au commerce et inciter les pays à procéder aux aménagements de structure indispensables. Il y aurait lieu aussi d'améliorer le SGP et le régime des règles d'origine.

6. Pour ce qui est du système monétaire et financier international, la crise s'est aggravée. L'examen des questions financières et monétaires à la présente session de la Conférence a été provoqué par les politiques que suivent les pays développés et par les insuffisances des institutions internationales intéressées qui se sont avérées incapables d'adopter des politiques tenant compte de la situation et des aspirations des pays en développement. Les répercussions de la crise et les fluctuations des taux de change qui se sont ensuivies ont eu des effets négatifs sur l'économie des pays en développement, entraînant notamment un déséquilibre de la balance des paiements et un alourdissement de la dette, alors qu'on enregistrait un ralentissement des courants de ressources et une diminution de l'aide publique. La Conférence doit envisager l'adoption d'une stratégie concrète, qui permette de résoudre les problèmes financiers et monétaires internationaux selon un programme d'action comportant des mesures immédiates, c'est-à-dire, outre les réformes qu'appellent les institutions internationales, l'apport aux pays en développement d'un volume suffisant de ressources financières, octroyées à des conditions libérales et fournies sur une base régulière et prévisible. La délégation soudanaise espère à cet égard que les propositions contenues dans la Plate-forme de Buenos Aires, en particulier celles qui intéressent l'aide publique, la réforme monétaire et la dette extérieure, seront examinées dans un esprit de compréhension propre à en assurer l'adoption. A ce sujet, elle approuve l'idée de réunir une conférence internationale sur les problèmes monétaires mondiaux.

7. Près de dix-huit mois se sont écoulés depuis que la communauté internationale a adopté le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et aucun progrès notable n'a été réalisé dans l'application de ce programme, en particulier de son élément d'action immédiate. La situation des pays les moins avancés va s'aggravant. Les statistiques témoignent de la dégradation de leur économie, la plupart d'entre eux n'ayant enregistré aucune progression du taux de croissance et quelques-uns glissant même vers un taux négatif. Le Nouveau programme substantiel d'action énonce les mesures à prendre en faveur de ces pays, afin d'atténuer les difficultés que leur crée la crise économique mondiale et de les aider à réorienter leur économie en fonction des besoins. Ces mesures consistent notamment à doubler le montant de l'aide publique, pour atteindre l'objectif de 0,15 % du PNB, à envisager d'accroître l'élément de libéralité de cette aide, ainsi qu'à améliorer les conditions de prêt et les modalités de l'aide. Ce sont là des objectifs dont la réalisation est indispensable à l'application du programme. La délégation soudanaise est reconnaissante aux pays développés qui, ici, ont annoncé un élargissement de leur programme d'aide publique en faveur des pays les moins avancés et exprimé leur intention de fournir une assistance et un soutien accrus dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action; elle espère toutefois que d'autres pays suivront leur exemple.

8. Comme la plupart des délégations l'ont affirmé, il existe un lien étroit entre le développement, d'une part, et la paix et la sécurité internationales, d'autre part. Le représentant du Soudan estime que la création d'un climat propice au développement suppose l'atténuation des tensions et des affrontements sur le plan politique, ainsi que le ralentissement de la course aux armements. Une fois ce climat créé, une fraction des sommes consacrées aux armements permettra d'atteindre beaucoup des buts et objectifs de la croissance et du développement économiques, pour peu qu'elle aille aux pays en développement sous la forme d'APD.

9. Dans le contexte des problèmes de développement économique et de la nécessité de créer un climat international favorable à leur solution, il faut aider les peuples qui sont encore assujettis au colonialisme et à l'*apartheid*, car ces peuples, en Afrique australe aussi bien qu'au Moyen-Orient, sont l'objet de politiques d'oppression et de répression qui entraînent inéluctablement le sous-développement économique. Une assistance doit donc être accordée aux peuples namibien, sud-africain et palestinien.

10. Le monde fixe son regard sur la Conférence, avec espoir en même temps que crainte, car les décisions et résultats de celle-ci concernent la plupart des peuples, en particulier ceux des pays en développement. C'est là que réside l'espoir. C'est aussi ce qui commande de s'attacher à briser le cercle vicieux du sous-développement, de la pauvreté, de la faim et de la maladie. De nombreux éléments de la volonté politique nécessaire se trouvent réunis à la Conférence et peuvent contribuer au succès de ses travaux.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Lalith W. Athulathmudali, ministre du commerce et des transports de Sri Lanka

1. M. ATHULATHMUDALI (Sri Lanka) dit que la sixième session de la Conférence a lieu pendant la récession la plus généralisée et la plus longue que le monde ait connue depuis quarante ans. La croissance du commerce international, qui avait stimulé l'expansion de la production dans les pays développés après la seconde guerre mondiale, a été interrompue et les échanges internationaux ont même reculé ces deux dernières années. Le chômage et l'inflation ont atteint un niveau sans précédent, de même que les taux d'intérêt, et les taux de change sont instables. Certains pays développés ont essayé de réduire l'inflation par des politiques monétaires rigoureuses qui, dans l'ensemble, ont atteint ce but limité, mais au prix d'une aggravation du marasme économique et du chômage. Dans ces pays, les déficits budgétaires sont restés importants, ce qui a poussé les taux d'intérêt à des niveaux records et freiné l'investissement, la production et la demande, accru le chômage et accentué la récession.

2. L'impact de la récession sur les pays en développement a été catastrophique. Avec la contraction de la production et du commerce mondiaux, la demande des produits d'exportation de ces pays a reculé. Les prix des produits de base, dont un très grand nombre de pays en développement sont tributaires pour leurs recettes d'exportation, sont tombés au plus bas depuis quarante ans. Avec la baisse des recettes d'exportation et le niveau élevé des taux d'intérêt, ces pays ont eu de plus en plus de mal à assurer le service de leur dette extérieure. Il n'est pas surprenant que le nombre de cas de rééchelonnement de dettes ait fortement augmenté; le nombre de pays en développement qui ont dû rééchelonner leur dette au cours des deux dernières années est presque aussi élevé qu'au cours des vingt-cinq années précédentes. La récession a particulièrement frappé les pays les plus pauvres. La plupart d'entre eux n'exportent encore que des produits de base, et la chute du prix de ces produits a réduit leurs recettes d'exportation. En outre, ils n'ont pas une puissance économique suffisante pour emprunter les fonds dont ils ont besoin sur les marchés commerciaux. Pourtant, les apports de fonds à des conditions de faveur sont restés très limités et il a donc fallu réduire considérablement les programmes de développement. Presque tous les pays en développement ont comprimé brutalement leurs importations, remis à plus tard ou abandonné la réalisation de leurs projets et élagué des programmes sociaux d'importance vitale.

3. Dans ces conditions, la fragile reprise qui se manifeste dans certains pays développés intéresse le monde entier. Cependant, la reprise ne pourra être assurée par une seule mesure ou par des progrès réalisés dans un seul pays, voire un groupe de pays. Elle exige une coordination des politiques gouvernementales complétée par des mesures qui ne peuvent être prises qu'au niveau international. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucun pays, si grand soit-il, ne peut vivre dans l'isolement économique et un programme de relance cohérent et concerté doit comporter plusieurs volets complémentaires. La relance exige que les pays développés agissent pour abaisser les taux d'intérêt, car à leur niveau actuel ces taux entravent l'investissement et la reprise. En outre, il faut que la production, l'emploi et la demande soient stimulés dans ces pays eux-mêmes. Les pays industrialisés doivent adopter, de concert plutôt qu'isolément, des politiques plus positives et plus favorables à la croissance. A cet égard, il est consolant de noter que les pays se rendent apparemment mieux compte de la nécessité d'une responsabilité collective dans l'élaboration des politiques.

4. Bien que le rôle des pays développés soit important, leur action ne suffira pas. Elle devra être complétée par des politiques et des mesures appropriées visant à ranimer le processus de développement dans les pays en développement, faute de quoi la reprise s'épuisera. Il faut établir une interaction dynamique entre la reprise dans les pays développés et l'expansion dans les pays en développement. La relance du processus de développement ne peut être un simple sous-produit de la reprise dans les pays développés mais doit être amorcée directement, au moyen d'un programme expressément conçu à cet effet. Faute d'un progrès parallèle de l'économie des pays en développement, il est peu probable que la reprise mondiale puisse être durable. Il serait vain d'invoquer l'époque révolue d'il y a vingt ou trente ans, quand une relance dans les pays développés suffisait à stimuler le développement dans les autres pays. On a reproché aux pays en développement de tenir d'interminables discours revendicatifs, mais ces pays ont eux aussi écouté les discours peu convaincants de ceux qui promettaient une aide mais l'accordaient rarement. Il faut donc, à la sixième session de la Conférence, établir ce lien entre la reprise et le développement. Ce lien, pour le représentant de Sri Lanka, pourra être trouvé dans l'examen des points 9 à 13 de l'ordre du jour de la Conférence.

5. En raison de l'urgence de la situation et de la nécessité d'adopter des mesures à effet rapide, il faudrait commencer par les questions monétaires et financières. Depuis un an ou deux, l'APD a fléchi; la reconstitution des ressources de l'IDA et la sauvegarde des moyens d'action des institutions financières internationales ont soulevé des difficultés. Les mesures récemment adoptées pour accroître les ressources du FMI et aider certains pays ayant des problèmes d'endettement sont bienvenues, mais insuffisantes. Il faut de toute urgence accroître les liquidités et les ressources financières et, pour cela, prendre des mesures au niveau international, au moyen de mécanismes susceptibles d'agir rapidement, par exemple par une nouvelle émission de DTS qui contribuerait à éviter une dégradation désastreuse de l'économie des pays en développement et faciliterait le service de leur dette. Cela aurait aussi pour effet d'accroître le poids des DTS dans le système monétaire international.

6. Il faut prêter particulièrement attention à la situation difficile des pays à faible revenu, dont l'endettement consiste essentiellement en prêts assortis de condi-

tions de faveur et pour qui le seul espoir réside dans un accroissement de l'aide. Il faudrait assouplir les conditions imposées par le Fonds aux pays à faible revenu, en particulier en cas de déficits temporaires dus à des circonstances sur lesquelles ils n'ont aucune prise. Il faudrait aussi que tous les pays développés réaffirment leur soutien à l'IDA, filiale de la Banque mondiale spécialisée dans les prêts à des conditions de faveur. Il faut que les pays donateurs fassent tout leur possible pour accroître, en termes réels, les ressources de l'IDA lors de la septième reconstitution, de façon à augmenter l'aide aux pays à faible revenu.

7. Toute action efficace visant à ranimer les marchés des produits de base et à contenir la baisse des prix de ces produits exige notamment une ratification rapide de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Le rôle du Programme intégré pour les produits de base, qui n'a rien perdu de son importance, doit être réaffirmé. Il faut accorder davantage d'importance à la transformation et à la commercialisation et s'efforcer sans relâche de rendre les marchés des pays développés plus accessibles aux produits transformés exportés par les pays en développement. D'importants progrès seraient possibles si les droits de douane sur les produits agricoles transformés étaient éliminés. Il faut aussi apporter une aide immédiate sur le plan du financement compensatoire, en élargissant et en libéralisant de façon substantielle le Mécanisme de financement compensatoire actuel du FMI. En outre, il faut prendre une décision rapide sur l'ouverture des négociations visant à créer un mécanisme complémentaire pour parer aux baisses des recettes d'exportation provenant de la vente des produits de base. Les pays en développement réclament un juste prix pour leurs exportations de produits primaires et des débouchés pour leurs produits à plus grande valeur ajoutée, ce qui n'est certainement pas trop demander et ce qui aurait des effets positifs pour tout le monde. Si le producteur gagne davantage, son pouvoir d'achat augmente, ce qui ne peut manquer de gonfler les courants d'échange internationaux, tant en volume qu'en valeur.

8. Dans le domaine du commerce international, il faudrait s'engager davantage dans un processus visant, premièrement à donner un coup d'arrêt au protectionnisme puis à le faire reculer. Les pays développés devraient faciliter l'accès à leurs marchés des produits d'exportation des pays en développement, ce qui augmenterait les recettes d'exportation de ces pays et leur permettrait de rembourser leurs dettes. Le protectionnisme entrave les échanges internationaux, exacerbe les problèmes d'endettement et accroît les prix dans les pays qui le pratiquent. Il faut que les pays qui peuvent se le permettre adaptent leur économie aux réalités du marché au lieu de s'abriter derrière des barrières commerciables visibles ou invisibles.

9. Sri Lanka estime qu'il faut examiner les défauts structurels du système monétaire et financier international qui aggravent les difficultés des pays en développement. Le système actuel a été conçu pour une période révolue et a été sapé par les tensions que subit l'économie mondiale. Sri Lanka est donc favorable à la convocation d'une conférence internationale sur les aspects monétaires et financiers au service du développement, ouverte à tous les pays du monde et dont le but serait de répondre efficacement aux besoins de développement et aux autres besoins financiers de l'économie internationale et notamment des pays en développement, ainsi qu'à la nécessité de procéder à des aménagements de structure propres à stimuler la croissance.

10. La présente session de la Conférence sera la principale conférence internationale de l'année 1983 portant sur les problèmes économiques, et elle offre donc une occasion exceptionnelle de relancer la coopération internationale en vue de résoudre la crise mondiale actuelle. Tous les pays doivent adopter une attitude positive s'ils veulent contribuer au succès de la Conférence. Il faut attaquer le problème sur deux fronts et entreprendre un double processus dont les éléments doivent être interdépendants et synergiques de façon à renforcer l'économie mondiale.

11. A Manille, en 1979, au terme de la cinquième session de la Conférence, de nombreuses résolutions relatives à des programmes d'action avaient été adoptées. Quatre ans ont passé et la plupart de ces résolutions et des espoirs qu'elles ont suscités sont restés lettre morte. Ces vicissitudes ont apporté au monde plusieurs enseignements, dont le plus important est qu'il existe entre tous les pays une inextricable interdépendance économique. Il faut que la sixième session de la Conférence soit l'événement international qui montrera au monde que les participants ne se sont pas réunis simplement pour causer et débattre. On ne peut plus se contenter de constater en paroles que l'économie mondiale se trouve dans une situation critique : il faut, à partir de là, entreprendre un effort concerté pour faire progresser de manière sensible les relations économiques mondiales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Mats Hellström, ministre du commerce extérieur de la Suède

1. M. HELLSTRÖM (Suède) dit que l'interdépendance est devenue une réalité économique, comme le Secrétaire général de l'ONU l'a souligné dans sa déclaration liminaire[60]. Elle a été un grand thème de la Plateforme de Buenos Aires, et le deuxième rapport de la Commission Brandt l'a justifiée d'une manière convaincante. Le commerce entre le Nord et le Sud a augmenté de près de 10 % annuellement en valeur réelle au cours des dix dernières années. Les flux financiers à prix constants, publics et privés, ont doublé pendant la même période, selon des chiffres de l'OCDE. Un effet de cette interdépendance est que les difficultés économiques du Nord et du Sud sont de plus en plus liées. Dans la récession actuelle, le Nord et le Sud connaissent deux crises parallèles, qui s'amplifient mutuellement. Dans les pays développés, il y a une crise de la demande; les importa-

[60] Voir section B ci-après.

tions des pays en développement, dans une large mesure financées par des fonds empruntés, ont contribué à atténuer cette crise, mais dans une proportion qui à présent diminue. En effet, les pays en développement sont moins à même d'acheter, car ils doivent supporter le fardeau de leur dette et l'effet des politiques économiques restrictives de certains pays industrialisés.

2. Dans les pays en développement, le PNB par habitant ne représente qu'un quinzième de ce qu'il est pour l'ensemble de la région de l'OCDE : le maintien et même l'accroissement de l'aide du Nord sont donc nécessaires. Mais l'aide la plus généreuse ne peut compenser l'effet de politiques économiques inadéquates dans les pays bénéficiaires.

3. La crise commune aux pays en développement et aux pays développés est à la fois conjoncturelle et structurelle. Sur le plan conjoncturel, on lutte contre la stagnation dans l'inflation, c'est-à-dire la stagflation. Certes, la lutte contre l'inflation a connu un certain succès, mais à un prix trop élevé. L'expansion en a été affectée; la récession s'est aggravée, et le nombre de chômeurs a augmenté. Heureusement, on a pris conscience que la croissance et l'emploi doivent avoir un rang de priorité plus élevé, et on discerne certains signes de reprise économique. Cette reprise peut cependant être compromise par divers facteurs contraires : taux d'intérêt trop élevés, faible utilisation des capacités, adaptation insuffisante aux changements structurels, accroissement du protectionnisme. Pour prévenir ce risque, il faudrait que la politique monétaire permette une baisse des taux d'intérêt, dans le double but de favoriser les investissements et d'alléger le fardeau de la dette de nombreux pays. La politique fiscale devrait aussi être assouplie dans les pays à faible inflation. Quant à la politique commerciale, elle devrait renforcer le système commercial multilatéral et favoriser ainsi une expansion du commerce. Il est également essentiel de réduire les énormes dépenses militaires, environ 700 milliards de dollars par an actuellement, soit 25 fois plus que le montant total de l'assistance officielle aux pays en développement.

4. La plupart des idées que le représentant de la Suède vient d'exprimer au sujet des politiques que le Nord et le Sud devraient suivre figurent déjà dans des stratégies adoptées dans le passé, dans les analyses du Secrétaire général de la CNUCED et dans le rapport de la Commission Brandt. Elles font ressortir la nécessité d'un cadre conceptuel qui pourrait servir de point de départ pour les négociations globales dont le Secrétaire général de l'ONU a parlé dans sa déclaration liminaire. D'une manière générale, à la présente session il ne faut pas trop revenir sur des discussions de stratégie, mais plutôt s'occuper de mesures concrètes. Les participants doivent examiner dans quelle mesure ils peuvent s'entendre sur une analyse des tâches futures, en veillant à ce que les divergences de vues ne paralysent pas l'action concrète.

5. Dans un certain nombre de domaines, il devrait être possible de réaliser des progrès à la sixième session de la Conférence. Dans celui des produits de base, il conviendrait d'accélérer la mise en place du Programme intégré pour les produits de base. Il faudrait avant tout que les pays qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base; la Suède, pour sa part, l'a fait dès 1981. Le Fonds commun ayant été créé parce que les pays membres de la CNUCED ont reconnu qu'ils gagneraient tous à conjuguer leurs efforts et à partager les risques, il est difficile de comprendre pourquoi les mêmes gouvernements hésitent maintenant à donner suite à leur décision. Il faudrait ensuite organiser des rencontres entre producteurs et consommateurs, ne fût-ce que pour tous les produits relevant du Programme intégré. Toute négociation qui serait organisée sur des accords de produit existants ou nouveaux devrait viser à mettre en place un mécanisme compatible avec le Fonds commun, compte tenu des enseignements tirés du fonctionnement des accords existants. En ce qui concerne certains produits pour lesquels il n'est actuellement pas possible d'élaborer un accord de stabilisation des prix qui soit parfaitement « multidimensionnel », il conviendrait d'envisager d'autres types d'arrangements, analogues à celui qui a été conclu pour le jute et à celui qui devrait être conclu pour les bois tropicaux. Pour certains autres produits encore, en particulier les produits miniers, peut-être faudrait-il constituer des groupes d'étude et remettre à plus tard la mise au point d'un accord de stabilisation « multidimensionnel ».

6. Il est indispensable que les pays en développement tributaires de l'exportation d'un ou plusieurs produits de base parviennent à diversifier la structure de leurs exportations, c'est-à-dire à assurer plus largement la transformation des produits sur place, et à participer plus largement aussi à la commercialisation et à la distribution de leurs produits. Il faut qu'à cette fin les pays développés adoptent à l'endroit des pays en développement intéressés une politique commerciale libérale et leur fournissent une assistance financière et technique. Le représentant de la Suède pense lui aussi qu'il n'y a pas lieu de créer en l'occurrence une nouvelle institution multilatérale et qu'il suffit de demander un appui financier plus soutenu aux organismes existants du système des Nations Unies, y compris le deuxième compte du Fonds commun. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT devrait lui aussi fournir une assistance technique accrue s'étendant au domaine des produits de base. Pour donner au Centre les ressources supplémentaires dont il aurait besoin à cette fin, le représentant de la Suède propose de lancer un programme spécial pour les produits de base et de lui affecter pour objectif triennal le chiffre de 25 millions de dollars à l'intérieur d'une enveloppe globale de 85 millions de dollars à constituer à l'aide de contributions volontaires pendant la période 1984-1986. Ce montant serait à compléter par des ressources à prélever sur les budgets ordinaires de l'ONU, par l'intermédiaire de la CNUCED, et du GATT. La Suède serait disposée à participer au financement de ce programme.

7. Il faudrait enfin, toujours dans le domaine des produits de base, travailler à la stabilisation des recettes d'exportation. D'après des analyses faites à la CNUCED, à l'OCDE et au FMI, entre 50 et 70 pays sont à la fois démunis, durement touchés par la récession et tributaires d'un seul produit ou d'un petit nombre de produits de base. Pour stabiliser leurs recettes d'exportation, il conviendrait de compléter les arrangements existants de financement compensatoire. Le

représentant de la Suède propose que la Conférence constitue, par exemple, un groupe intergouvernemental d'experts qui serait chargé de formuler des propositions susceptibles de recueillir une large adhésion sur le plan international; la Suède serait disposée à présenter devant ce groupe quelques idées qui pourraient servir de point de départ à ses travaux.

8. Dans le domaine des échanges, il faut avant tout renouveler l'engagement pris il y a quatre ans à Manille — et resté sans effet — de s'opposer vigoureusement à la montée du protectionnisme, de libéraliser le commerce et de renforcer le système commercial multilatéral. Il faut abolir les mesures de restriction au commerce qui sont d'adoption récente, faute de quoi la reprise qui s'annonce risquerait d'avorter. On voit constamment prendre des mesures mal définies qui sortent du cadre des règles du commerce international, ce qui est particulièrement préoccupant, notamment pour de petits pays comme la Suède qui considèrent que le respect des règles du jeu doit protéger contre les pratiques discriminatoires qui s'instaurent quand le jeu obéit à la loi du plus fort. Il faut, pour inverser la tendance actuelle, donner le plus haut rang de priorité à la conclusion d'un accord sur les sauvegardes au sein du GATT. A la CNUCED, par ailleurs, il faut que se poursuive un dialogue constructif sur la structure de la production et des échanges dans l'économie mondiale, et la Conférence devrait établir un programme de travail en vue d'examens périodiques, qui devraient permettre un échange de vues ouvert sur certaines expériences concrètes, en matière d'aménagement de structure par exemple.

9. En ce qui concerne le SGP, qui est l'une des grandes réalisations à l'actif de la CNUCED, des améliorations sont encore possibles : il faudrait en particulier l'étendre à un plus grand nombre de produits et assortir les avantages offerts d'une plus grande sécurité.

10. S'agissant du commerce des services, qui prend une place de plus en plus large dans l'économie mondiale, la Suède estime qu'il faut procéder à des enquêtes et à des analyses pour déterminer quels obstacles freinent ce type de commerce, et par quels moyens il serait possible de le libéraliser.

11. Dans le domaine financier et monétaire, il convient avant tout d'accroître l'APD. Le représentant de la Suède comprend mal que l'on puisse plaider l'interdépendance et la solidarité internationale quand de grands pays de l'Est et de l'Ouest, et aussi de petits pays dont l'économie est forte, n'assument pas une part raisonnable de l'aide que la communauté mondiale se doit d'apporter aux pays en développement. Si tous les pays développés devaient réaliser l'objectif fixé pour l'APD, soit 0,7 % de leur PNB, cela permettrait de doubler largement l'aide publique consentie actuellement. La Conférence devrait à tout le moins demander à nouveau que tous les pays redoublent d'efforts pour réaliser cet objectif. A ce propos, l'idée de fixer des objectifs intérimaires mériterait d'être approfondie. Il faudrait aussi décider d'apporter un appui plus soutenu aux institutions de développement multilatéral comme le PNUD et l'IDA. Le représentant de la Suède en appelle aux pays donateurs pour qu'ils assurent dans de bonnes conditions la septième reconstitution des ressources de l'IDA.

12. S'agissant des pays en développement les moins avancés, le représentant de la Suède rappelle qu'à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981, il a été décidé que la plupart des donateurs réserveraient à ces pays 0,15 % de leur PNB. Les gouvernements devraient tous consentir l'effort modeste qui leur permettrait d'honorer cet engagement.

13. La privatisation croissante du système monétaire et financier international au cours de la dernière décennie explique que beaucoup de pays en développement continuent aujourd'hui de s'endetter davantage. Il est primordial, à la fois pour les économies du Nord et du Sud, que la crise due à l'endettement soit surmontée. A cette fin, pour pallier des ajustements trop brutaux, les apports de ressources extérieures devront être maintenus à un niveau suffisamment élevé et il faudra résister à toute tentation de réduire les prêts des banques internationales consentis aux pays en développement. Il faut aussi que les pays se montrent disposés à fournir les liquidités internationales indispensables au bon fonctionnement de l'économie mondiale. A cet égard, on ne peut que se féliciter de la décision du FMI de relever de 60 à 90 milliards de DTS les quotes-parts des membres, ainsi que de la décision des signataires des Accords généraux d'emprunt de relever de 6 à 17 milliards le montant total des engagements de prêt. Toutefois, les tensions qui pèsent actuellement sur le système monétaire international incitent à poursuivre le débat sur la nécessité d'accroître le volume des liquidités internationales, et la Suède pour sa part préconiserait l'allocation d'un montant modéré de DTS. Peut-être y aurait-il également lieu de procéder à la Neuvième révision générale des quotes-parts du FMI avant l'expiration de la prochaine période quinquennale, encore qu'il ne soit pas possible d'appliquer une décision dans ce sens dès 1984. Il y aurait lieu en tout état de cause d'approfondir ces questions pendant la session de Belgrade.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Kurt Furgler, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'économie publique de la Suisse

1. M. FURGLER (Suisse) est profondément préoccupé par la situation qu'affrontent les pays en développement : coupes budgétaires, paralysie des investissements, restrictions à l'importation pèsent sur le présent et compromettent l'avenir; la lutte contre la pauvreté est mise en échec. De leur côté, les pays industrialisés à économie de marché commencent à peine, pour certains d'entre eux, à sortir de la plus longue récession de l'après-guerre.

2. Confrontée à cette situation de crise, la CNUCED, instrument de la coopération internationale,

a enregistré depuis la cinquième session de la Conférence en 1979 d'indéniables progrès, notamment par la mise en place du Fonds commun pour les produits de base, la conclusion d'accords sur le caoutchouc naturel, l'étain, le cacao et le jute, l'établissement du code sur les pratiques commerciales restrictives et l'amélioration des préférences tarifaires accordées aux pays les moins avancés. La Suisse, qui vit intensément l'interdépendance économique, notamment celle qui la relie aux pays en développement, estime que la reprise économique dans le Nord contribuera nécessairement au développement du Sud et que le développement du Sud est une composante de la reprise dans le Nord. Mais il faut aussi, outre la reprise, adopter des mesures particulières de coopération pour le développement, en particulier au bénéfice des pays les plus démunis.

3. Dans ce cadre général, la Conférence devrait axer ses travaux sur certains points particulièrement importants. En ce qui concerne la situation économique mondiale, la présente session devrait permettre d'approfondir l'analyse et de parvenir à une plus grande communauté de vues. Sans méconnaître les divergences qui existent quant aux remèdes à apporter à la crise, la Conférence devrait s'efforcer de dégager un dénominateur commun, quand bien même les mesures à adopter ne devraient pas être nécessairement les mêmes pour tous.

4. S'agissant des produits de base, les prix restent dans l'ensemble bas. La Suisse est d'avis que l'action dans ce domaine doit viser à promouvoir un fonctionnement régulier des marchés. Il conviendrait de donner sans tarder au Fonds commun pour les produits de base, dont les structures sont désormais en place, la possibilité de faire ses preuves. Les accords de produit n'ayant pas donné entière satisfaction, pour le sucre et le cacao notamment, il importe de chercher pourquoi leur action de stabilisation est insuffisante. Cela permettrait d'apprécier si les accords existants doivent être renforcés ou s'il convient de rechercher d'autres approches dans le cadre du Programme intégré. En outre, pour stabiliser les recettes d'exportation, en particulier en faveur des pays qui sont tributaires de l'exportation d'un très petit nombre de produits de base, il conviendrait d'envisager d'élargir les facilités existantes, celles du FMI par exemple, et de voir aussi s'il n'y aurait pas lieu de créer, le cas échéant, un nouveau système, par exemple au sein de la CNUCED.

5. En ce qui concerne les échanges, bien que la tendance ait été globalement encourageante au cours des dix années écoulées, force est de constater, depuis un certain temps, une dégradation du climat général entre les partenaires commerciaux et une érosion du système d'échanges ouvert et multilatéral. Il faudrait donc à Belgrade, dans l'immédiat, remettre à l'honneur les engagements en vigueur concernant le non-recours au protectionnisme. A moyen terme, il faut absolument faire en sorte que la situation des pays en développement dans le système des échanges internationaux soit moins précaire. Pour empêcher que les pays industrialisés puissent retirer unilatéralement aux pays en développement les avantages qu'ils leur concèdent, il faudrait que ces avantages fassent l'objet d'engagements contractuels, assortis d'une réciprocité progressive. Par ailleurs, les préférences tarifaires gardent toute leur valeur, surtout pour les pays en développement n'ayant pas encore atteint un niveau de compétitivité comparable à celui des pays industrialisés. La Suisse appuie en outre les efforts tentés par les pays en développement pour intensifier leurs échanges mutuels.

6. S'agissant des questions monétaires et financières, le représentant de la Suisse place la question de l'endettement au premier rang de ses préoccupations. Dans l'immédiat, il faut assurer un transfert suffisamment abondant de ressources privées et publiques vers les pays en développement pour leur permettre de procéder aux ajustements que la situation leur impose. A plus long terme, l'assainissement ne sera possible que grâce à un accroissement des recettes d'exportation. Le problème de l'endettement se présentant différemment pour chaque pays, il s'agit de fournir au système monétaire suffisamment de moyens pour faire face aux besoins réels des divers pays. En souscrivant d'une manière substantielle à l'augmentation et à l'extension des Accords généraux d'emprunt, la Suisse a montré qu'elle était disposée à contribuer à l'accroissement des disponibilités du système monétaire international. Mais il faut compléter les mesures de nature monétaire par un renforcement de la base financière des institutions se consacrant au développement.

7. Le système financier international a réagi aux problèmes récents en matière d'endettement par un resserrement de la coopération entre les gouvernements, les institutions monétaires internationales et les banques privées, évitant ainsi une crise internationale généralisée et faisant la preuve de sa faculté d'adaptation. Mais il faut encore, pour susciter des flux de capitaux privés vers les pays en développement et en assurer la régularité et l'augmentation, rétablir la confiance des marchés de capitaux grâce aux aménagements de structure qui s'imposent. De même, la relance de la dynamique des investissements privés impose aux pays d'accueil de créer le climat économique et politique propice aux investissements.

8. Pour les pays à faible revenu, l'APD continue de jouer un rôle essentiel. Il importe que tous les pays, y compris la Suisse, qui peut en l'occurrence faire mieux en matière de prestations fournies, s'emploient à accroître cette aide publique, notamment en faveur des pays les plus pauvres. La Suisse souhaite également que l'aspect qualitatif de l'aide fournie soit renforcé.

9. Il convient, à Belgrade, de faire le point de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Moins de deux ans après l'adoption de ce programme à Paris, le bilan ne peut encore être que limité. La Suisse n'en attache pas moins beaucoup d'importance à l'effort concerté à entreprendre en faveur de ces pays, dont la situation est particulièrement préoccupante, notamment sur le plan monétaire et financier et sur celui des produits de base.

10. Pour conclure, le représentant de la Suisse exprime le ferme espoir que la Conférence saura faire preuve du sens des responsabilités et de l'initiative que le monde attend d'elle; les moyens étant limités et la marge d'action étroite, la volonté d'agir doit être d'autant plus forte.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. I. E. Fong Poen, ministre des transports, du commerce et de l'industrie, et ministre des affaires étrangères p.i. du Suriname

1. M. FONG POEN (Suriname) déclare que, même s'il est unanimement reconnu qu'il existe, depuis quelques années, une crise économique mondiale, presque tous les pays en développement ont connu une crise économique constante depuis la colonisation européenne, et leur accession à l'indépendance n'a rien changé.

2. La délégation surinamaise est venue à Belgrade animée du même esprit de coopération qui a présidé à la réunion de Buenos Aires, où il a été démontré que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a la volonté politique de contribuer à résoudre la crise économique mondiale actuelle en engageant un dialogue constructif avec le Nord. Mais en réalité, les relations entre le Nord et le Sud se résument à un affrontement quotidien, car, au Nord, la volonté politique nécessaire pour accepter des solutions satisfaisantes aux problèmes de la majorité de l'humanité fait encore gravement défaut.

3. Le représentant du Suriname pense, comme Mme Gandhi, que les pays en développement sont assujettis par une dépendance d'un type nouveau, un colonialisme par substitution en quelque sorte; c'est exactement la situation dans laquelle se trouve son pays, comme beaucoup d'autres. La communauté internationale doit adopter des programmes pour mettre fin à cette méconnaissance historique de la justice et de l'équité fondamentales.

4. Les pays en développement ont continuellement dû manœuvrer pour éviter les obstacles s'opposant à leur développement et ont ainsi faussé leur vie économique même et leurs convictions concernant leur organisation sociale. La longue période d'appauvrissement de la majorité de la population du globe a aussi conduit, dans le monde développé, à une dégradation de la situation économique qui a donné naissance à la crise touchant maintenant la communauté internationale dans son ensemble. Le monde développé doit comprendre que les mesures protectionnistes et autres mesures similaires, tout en aggravant la situation dans les pays en développement, se retournent contre leurs auteurs. S'opposer à des propositions raisonnables visant à instaurer un nouvel ordre économique international est un crime contre l'humanité.

5. Les mécanismes de prise de décision aux échelons international et bilatéral ne doivent pas être accaparés par les pays développés, dont on ne peut accepter qu'ils imposent aux pays en développement des mesures discriminatoires paralysantes, qu'ils gênent leur économie et interviennent dans leurs affaires intérieures.

6. A toutes les réunions préparatoires de la sixième session de la Conférence, le Suriname a été le premier à insister sur l'importance capitale de la non-coercition dans les relations économiques internationales. Il a constaté avec satisfaction qu'aux réunions du Groupe latino-américain à Carthagène et du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, tous les pays en développement ont appuyé l'initiative tendant à adjurer les pays développés de s'abstenir de toute action politique et économique faisant de certains pays des otages virtuels.

7. Dans le cas du Suriname, la suspension par les Pays-Bas, son ancien oppresseur colonial, des fonds de développement dont il avait été convenu par contrat a tari l'apport des moyens financiers pour le développement attribués par traité en 1975, date de l'accession à l'indépendance du Suriname, et a laissé aux pays la tâche immense de se relever des conséquences de trois siècles d'une exploitation coloniale brutale. La suspension des fonds a porté un grave préjudice à tous les projets de développement en cours dans tous les domaines, car elle a coïncidé avec l'effondrement des cours des produits de base, l'affaissement de la demande et la récession mondiale. Il s'agit d'un acte hautement condamnable, commis pour exercer une pression politique, et incompatible avec le droit et la morale internationaux. Il constitue aussi une ingérence dans les affaires du Suriname, visant à faire tomber son gouvernement et à faire échouer son processus de décolonisation, à un moment particulièrement délicat de son développement sur les plans économique et politique. Il convient de rappeler à cet égard les tentatives d'actions clandestines de mercenaires de la Central Intelligence Agency.

8. Le Suriname invite toutes les nations amies à faire en sorte que les traités conclus entre les Etats souverains et gouvernements légitimes soient respectés. La Conférence ne doit pas excuser des actes illégaux. Les Pays-Bas doivent remplir leurs engagements et verser au Suriname les fonds contractuels de développement auxquels il a droit et arrêter toute action contribuant à le déstabiliser. Le Suriname a le devoir de protéger son indépendance et sa liberté de choisir ses propres politiques et, bien que ce principe lui ait coûté les apports de fonds, il continuera de l'appliquer.

9. Les participants à la réunion au sommet de Williamsburg ont réaffirmé une fois encore les intentions du Nord. Malgré certains signes d'amélioration dans la crise économique internationale actuelle, il est utopique d'espérer que le Sud puisse en retirer des avantages substantiels si la structure actuelle n'est pas modifiée. L'échec de Williamsburg tient au refus de changer la façon d'aborder les problèmes des pays en développement. Seuls ceux des secteurs de l'économie des pays en développement qui intéressent directement le Nord seront avantagés.

10. Dans leur déclaration, les pays du Nord ont insisté à maintes reprises sur les 30 millions de chômeurs des pays développés. Mais, au Sud, il y a 330 millions de personnes sans emploi, qui en outre ne peuvent bénéficier de services sociaux comparables à ceux offerts par la plupart des pays du Nord; elles souffrent de pauvreté, de malnutrition, de faim et de maladie. La délégation surinamaise a appris avec consternation que certains

pays européens vont utiliser des millions de tonnes de blé comme fourrage pour écouler les excédents existants, alors qu'au même moment, des millions de personnes sont sur le point de mourir de faim. Si les pays en développement avaient conscience de leur pouvoir et de leurs possibilités, il en résulterait une coopération Sud-Sud intense. Le Suriname, comme beaucoup de pays en développement, a déjà prouvé sa volonté de s'engager dans cette voie.

11. La délégation surinamaise appuie fermement toutes les propositions énoncées dans la Plate-forme de Buenos Aires et prie instamment le Nord d'adopter et d'appliquer ces propositions.

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par S. A. R. le prince Nqaba, ministre du commerce, de l'industrie, des mines et du tourisme du Swaziland

1. Le prince NQABA (Swaziland) déclare que la sixième session de la Conférence se tient à un moment crucial où l'économie et les relations sociales dans le monde sont au plus bas. Les effets de la récession mondiale se sont ajoutés à une sévère sécheresse en Afrique pour affecter durement les pays de ce continent. Il est déplorable qu'au milieu de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, des êtres humains continuent de mourir de faim, de maladie et des effets de la sécheresse.

2. La sixième session a un triple but. Premièrement, elle permet aux participants d'évaluer les succès, les échecs et les leçons des deux dernières décennies des Nations Unies pour le développement. Deuxièmement, elle permet, sur la base de cette évaluation, de prendre des mesures constructives. Et enfin, troisièmement, c'est un prélude utile aux négociations globales prévues d'ici la prochaine session. Dès sa création, en 1964, la CNUCED a montré que si des mécanismes nouveaux n'étaient pas mis en place, les pays en développement souffriraient d'un déséquilibre commercial entre, d'une part, l'expansion trop lente de leurs exportations de produits de base et, d'autre part, l'accroissement rapide de leur demande d'articles manufacturés. Effectivement, il apparaît aujourd'hui que c'est là le principal obstacle à la réalisation de l'objectif d'une croissance annuelle de 5 %, fixé par l'ONU pour les pays en développement.

3. A toutes les sessions, les recommandations de la Conférence ont été inspirées par la conviction que l'expansion d'un commerce équitable et avantageux assurerait un niveau de vie meilleur, le plein emploi et un progrès économique rapide dans tous les pays. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il faut que le monde développé comprenne la nécessité d'introduire des changements fondamentaux dans les structures et les relations existantes. Les transferts financiers sous forme d'aide et de dons ne suffiront pas si l'on ne restructure pas les relations économiques internationales. Malheureusement la plupart des pays développés n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire à cette fin. Ces pays devraient adopter d'urgence des mesures spéciales pour permettre au tiers monde d'atteindre ces objectifs.

4. Les mesures protectionnistes prises depuis le milieu des années 70 par les pays industrialisés semblent de plus en plus rigoureuses. Pour que les pays en développement atteignent un niveau de croissance suffisant, il faut que les pays développés s'abstiennent d'imposer de nouvelles restrictions ou de nouveaux obstacles protectionnistes à l'encontre de leurs exportations, par exemple de nouvelles barrières tarifaires ou de nouveaux contingentements. Les pays industrialisés justifient leur politique par leur faible taux de croissance, qui entraîne un chômage élevé. De telles politiques peuvent certes servir de palliatif dans l'économie malade des pays industrialisés, mais elles donnent le coup de grâce aux petits pays à économie de marché comme le Swaziland, obligés de se spécialiser dans des produits qui se trouvent concurrencés sur les marchés mondiaux par des produits subventionnés et d'importer en s'adressant aux fournisseurs les plus chers.

5. Sans les subventions des pays industrialisés, certains secteurs industriels non viables se seraient implantés dans des pays en développement. C'est le cas du secteur du sucre et de la pâte à papier, dont la production est très bon marché au Swaziland, très riche de ces deux ressources; or, la production du Swaziland entre en concurrence avec celle des pays développés, qui est subventionnée à l'excès. Les pays développés empêchent par divers moyens l'accès de leurs marchés aux exportations de toute une gamme de produits des pays en développement, qui sont de ce fait privés des éléments essentiels à la croissance économique. L'indispensable ouverture des marchés doit s'accompagner d'une amélioration des termes de l'échange. Pour l'heure, les chances de mettre en place et de développer les industries manufacturières des pays en développement sont très minces. La délégation swazie note toutefois avec satisfaction que la Communauté économique européenne, l'un des plus grands producteurs de sucre, participe aux négociations relatives à un nouvel accord international sur ce produit.

6. Pour les pays en développement, les termes de l'échange, déjà défavorables, se dégradent à un rythme alarmant en raison de la chute continue des prix de leurs exportations et de la hausse ininterrompue des prix de leurs importations. Ce manque d'équité tient au fait que ce sont les pays développés qui fixent à la fois les prix des produits exportés par les pays en développement et les prix des articles que ceux-ci importent. La délégation swazie espère que la présente session de la Conférence débouchera sur une amélioration des mécanismes de fixation des prix des exportations. Il faut souligner de plus que les prix des articles importés par les pays en développement — essentiellement des articles manufacturés — en provenance des pays développés ne sont pas fixés au gré du marché, mais au gré du vendeur, le preneur ne pouvant que s'incliner. Cette attitude des pays développés asphyxie les industries naissantes des pays en développement, dont les activités pourraient réduire la dépendance à l'égard des importations d'articles manu-

facturés. La dégradation des termes de l'échange est aussi la cause de déficits de la balance commerciale et d'une perte importante de recettes en devises.

7. La suspension de la convertibilité du dollar décidée en août 1971 a marqué la fin des efforts déployés pour organiser les relations financières dans le sens des accords de Bretton Woods. Du fait de cette évolution de la situation, il a fallu renforcer d'urgence les arrangements institutionnels financiers de nature à répondre aux besoins en liquidités des pays en développement. La délégation swazie est particulièrement favorable à la proposition, avancée en mars 1983 à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, d'organiser une conférence internationale visant à renforcer le système monétaire et financier. Le Swaziland demande un mécanisme plus démocratique et un nouvel ordre monétaire favorable aux pays en développement. Le flottement des monnaies et les fluctuations des taux de change réduisent considérablement les recettes tirées des produits de base, déjà insuffisantes. Pour résoudre ce problème, on pourrait notamment envisager d'allouer des DTS aux fins des échanges. Il faudrait aussi assouplir les conditions d'octroi des prêts et envisager un réaménagement de la dette, en décidant notamment un recul des échéances et l'octroi de délais de grâce. Pour atténuer les difficultés financières des pays en développement, la Conférence devrait aussi étudier la question de la réduction des taux d'intérêt dont sont assortis les prêts des pays développés, ainsi que la fourniture d'un financement supplémentaire sous forme d'aide et de dons.

8. Sans une mobilité naturelle des branches d'activité et un échange équitable des biens et services, aucune réforme structurelle globale n'est possible. Il faut aider ce processus en donnant corps au principe de la réciprocité des intérêts des partenaires commerciaux. A ce sujet, l'idée de rassembler les groupes d'intérêt aux niveaux sous-régional, régional et mondial est judicieuse. Ainsi, en Afrique, des organisations telles que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, la zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont été mises en place pour encourager la coopération économique et le commerce entre les Etats membres, et elles jouent un rôle crucial dans la promotion de l'autonomie collective des pays en développement.

9. Les difficultés que connaissent les pays sans littoral du monde en développement étant particulièrement graves, la délégation swazie lance un appel à toutes les nations pour qu'elles contribuent au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. Pour ce qui est des pays les moins avancés, le Swaziland souhaite que la recommandation concernant la non-réciprocité des préférences commerciales soit globalement acceptée. Petit pays sans littoral, le Swaziland dépend de ses voisins pour accéder à la mer; malgré les efforts considérables qui ont été déployés pour améliorer leur réseau de transport, le commerce est toujours entravé par des difficultés techniques de transport dans le cadre de certains produits d'exportation, ainsi que par la perte de marchés éventuels pour d'autres produits. La plupart de ces difficultés tiennent principalement à l'insuffisance de l'assistance technique et à une pénurie de main-d'œuvre compétente.

10. Il est décourageant que tous ces problèmes aient surgi à un moment où les recettes en devises ne suffisent même pas à assurer le service de la dette et à nourrir des populations souffrant de la faim. La Conférence doit donc reconnaître la situation critique des pays en développement et aboutir à des propositions fermes et à l'engagement d'étayer les efforts que ces pays déploient pour mettre en place des réseaux de transport efficaces. Dans le cadre de l'action que les pays en développement ont résolument entreprise aux niveaux national, régional et international pour se doter d'une technologie moderne propre à accélérer leur développement, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté une fois encore à la sixième session une résolution demandant l'accélération des travaux concernant l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie et proposant de nouvelles initiatives pour les années 80. La délégation swazie espère que ces propositions seront adoptées. Elle veut croire, d'une manière générale, que les gouvernements représentés à la Conférence pourront prendre les décisions politiques sans lesquelles les recommandations et résolutions que la Conférence adoptera ne pourront être suivies d'effets.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Amos Reoulengar, secrétaire d'Etat à l'économie et au commerce du Tchad

1. M. REOULENGAR (Tchad) dit que les pays en développement subissent les conséquences désastreuses d'une crise économique mondiale dont ils ne portent pas la responsabilité. Bien avant la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays africains avaient demandé, par une résolution de l'OUA, que les mécanismes des échanges internationaux soient revus en prévision de la création d'une organisation commerciale internationale adaptée aux besoins des pays en développement. Les problèmes qui se sont posés à toutes les sessions précédentes de la Conférence, loin de s'être estompés, se sont aggravés et risquent de mettre en danger la paix et la sécurité, qui sont indissociables du développement. Le tiers monde a proposé à maintes reprises des solutions à quelques-uns de ces problèmes et, si on l'avait écouté, la crise que traversent les pays développés comme les pays en développement aurait pu être en bonne partie évitée. Au lieu de cela, on a continué à se fier à des mécanismes comme ceux de Bretton Woods, conçus pour les seuls pays développés. Si, comme le prédisent les spécialistes, la crise devait se prolonger encore longtemps, elle aurait des conséquences incalculables pour les pays en développement, et notamment pour les moins avancés d'entre eux. Les pays développés doivent savoir qu'ils ne sauraient résoudre leurs propres problèmes sans tenir

compte de ceux des pays en développement; il faut chercher des solutions globales à ces problèmes qui sont étroitement liés les uns aux autres.

2. Après bien des revendications du tiers monde, la Conférence, à sa quatrième session, avait adopté la résolution 93 (IV) sur le Programme intégré pour les produits de base, mais il a fallu attendre quatre ans pour que soit conclu l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, l'un des éléments essentiels du Programme. Pour sa part, le Tchad a déjà signé et ratifié l'Accord et invite instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier le plus tôt possible, afin que le Fonds puisse commencer ses opérations dès le début de 1984.

3. La délégation tchadienne ne peut s'empêcher de relever le manque de progrès dans les négociations sur les 18 produits figurant dans la résolution 93 (IV). Venant d'un pays producteur de coton, elle ne peut que déplorer l'impasse dans laquelle se trouvent les discussions sur ce produit. La liste des 18 produits de base n'est qu'une liste indicative et, en fait, tous les produits de base présentant un intérêt pour les pays en développement devraient faire l'objet d'accords internationaux. A cet égard, le Tchad soutient la proposition d'en inclure d'autres tels que les cuirs et peaux.

4. Dans le domaine des articles manufacturés et des articles semi-finis, la Conférence, à sa deuxième session, avait bien essayé de trouver une solution, en créant le SGP, mais celui-ci non plus ne couvre pas tous les produits qui intéressent les pays en développement. Il convient donc de l'améliorer en y incluant les produits agricoles et autres produits primaires transformés ou semi-transformés, et surtout en accordant une priorité aux produits des pays les moins avancés.

5. La production d'articles manufacturés et d'articles semi-finis est limitée par les obstacles tarifaires et non tarifaires dressés dans les pays développés contre les exportations des pays en développement. Si l'on veut que les pays en développement atteignent 25 % de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000, conformément à l'objectif fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels[61], les pays développés qui ont souscrit à la Déclaration doivent s'abstenir d'élever de tels obstacles.

6. Même si les pays en développement arrivent à tirer profit de leurs produits primaires, la grande majorité ont besoin d'apports financiers extérieurs pour maintenir un taux de croissance suffisant. Aux efforts que déploient ces pays eux-mêmes pour assurer la charge principale de leur développement doit s'ajouter une action efficace de la communauté internationale. C'est en ce sens que, dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays développés avaient pris l'engagement de transférer 0,7 % de leur PNB à l'APD. Or, alors qu'on en est à la troisième année de la troisième Décennie, les pays riches n'en sont qu'à la moitié de cet objectif.

7. Outre cette nécessité d'augmenter le transfert des ressources, il faut en améliorer les conditions et les modalités, comme le préconise la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, du 16 septembre 1975.

8. La question de la dette préoccupe vivement le Tchad, dont l'économie s'est effondrée à la suite de dix-sept années de guerre. C'est pourquoi, solidaire des autres pays en développement, le Tchad demande que les dettes de ces pays soient allégées. A cet égard, il tient à remercier certains gouvernements qui ont transformé en dons les prêts qu'ils lui avaient consentis, comme les y invitait la résolution 98 (IV) de la Conférence concernant les pays les moins avancés.

9. Le Tchad, outre qu'il appartient à la catégorie des pays les moins avancés, est un pays sans littoral. De ce fait, il attache une importance toute particulière au Nouveau programme susbtantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et souhaite que les donateurs d'APD respectent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer à ces pays 0,15 % de leur PNB et de doubler leur aide durant la période 1982-1985. La délégation tchadienne voudrait rappeler aussi qu'à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, il avait été convenu que les pays développés fourniraient leur aide à ces pays sous forme de dons, qu'ils leur accorderaient des prêts à des conditions très favorables et que leur aide ne serait pas liée, mais fournie sous forme d'aide aux projets, aux programmes et aux secteurs, sous forme d'aide en nature, de soutien de la balance des paiements et, le cas échéant, d'aide aux banques de développement et institutions financières locales. Ce sont autant de mesures indispensables pour un pays comme le Tchad qui, en leur absence, en pourrait se relever des conséquences d'une longue guerre.

10. Les pays en développement sont pleinement consciente de l'importance de leurs propres efforts sur les plans national, sous-régional, régional et interrégional. La coopération entre pays en développement constitue un élément essentiel du nouvel ordre économique international. L'autonomie collective aiderait les pays en développement à devenir moins tributaires des pays développés, à renforcer leurs possibilités d'action commune et à jouer un rôle dans la construction du cadre extérieur dans lequel se déroule le développement. Mais les pays du tiers monde n'en sont pas tous au même niveau de développement. C'est pourquoi le Tchad a, dès 1978, soutenu l'idée d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui constitue aujourd'hui un des domaines prioritaires définis dans la résolution 127 (V) de la Conférence. Dans ce système, le principe de la non-réciprocité devrait être appliqué aux pays les moins avancés. En outre, les pays les plus pauvres devraient être autorisés à s'accorder des préférences qu'ils n'accorderaient pas aux autres pays en développement.

11. Faute d'une organisation internationale du commerce, la CNUCED a été créée, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, pour appliquer dans le domaine du commerce les dispositions de l'Article 57 de la Charte des Nations Unies. Près de vingt ans ont passé, et il est plus que jamais nécessaire de songer à une organisation qui s'occuperait à part entière des problè-

[61] Adoptés par la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima (Pérou), du 12 au 26 mars 1975 (ID/CONF.3/31, chap. IV).

mes du commerce et du développement. Le Tchad réaffirme à cet égard son adhésion totale à la Plate-forme de Buenos Aires, qu'il invite les pays développés à soutenir eux aussi.

12. Le représentant du Tchad attire l'attention de la Conférence sur la situation extrêmement difficile que connaît son pays au sortir d'une longue guerre, qui a totalement détruit son économie. Sans aucun doute le pays le plus pauvre du monde car, outre la guerre, il a eu à souffrir de la sécheresse, de la famine, des maladies endémiques et de la peste bovine, il espère que les engagements pris à Genève, en novembre 1982, à la Conférence internationale sur l'assistance au Tchad se concrétiseront rapidement et que les autres pays se joindront à l'élan de solidarité qui s'est manifesté en sa faveur.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin, par M. Bohumil Urban, ministre du commerce extérieur de la Tchécoslovaquie

1. M. URBAN (Tchécoslovaquie) fait observer que la complexité de la situation économique et politique internationale qui prévaut à l'heure où se tient la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne manquera pas d'influer sur le climat des débats et sur leurs résultats. Le monde est en proie à une course aux armements coûteuse et dangereuse, fomentée par les milieux réactionnaires de l'impérialisme. Il appartient donc à l'ensemble de la communauté internationale, et donc, dans le cas présent, à la Conférence, de contribuer à la détente par une action conjointe et d'avancer vers la solution des problèmes pressants que connaît l'humanité. La paix et le développement sont indissociables et interdépendants. La Tchécoslovaquie constate avec plaisir que ces idées, qui participent de la philosophie des pays de la communauté socialiste, ont été adoptées par les pays qui ont participé à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

2. La situation internationale accentue les doutes que suscite la validité de l'actuel système des relations économiques internationales. Les années 70 et les premières années 80 ont été marquées par le marasme économique des pays développés à économie de marché et par une crise du mécanisme des relations économiques internationales que ces pays contrôlent. Comme ces pays détiennent aussi une part décisive du commerce international, la déclaration générale du développement de leur économie a aussi touché d'autres pays. Cette situation oppressante est rendue manifeste par l'endettement d'une partie considérable du monde en développement. Le volume total de la dette dépasse 600 milliards de dollars, et ce montant est presque le même que celui dépensé chaque année dans le monde pour les armements. Cette situation exige des mesures immédiates pour démocratiser l'ensemble du système des relations économiques internationales, pour développer la coopération économique entre les nations sur un pied d'égalité, et pour instaurer un nouvel ordre économique international auquel la Tchécoslovaquie et les autres pays socialistes adhèrent pleinement.

3. En dépit des problèmes que connaît l'économie mondiale, la Tchécoslovaquie s'efforce sans discontinuer de développer ses échanges avec d'autres pays, car le commerce extérieur joue un rôle important dans son économie nationale. La coopération économique planifiée avec d'autres pays socialistes constitue une base solide et durable pour ses relations économiques extérieures. Naturellement, la Tchécoslovaquie souhaiterait aussi accroître ses échanges avec les pays développés à économie de marché mais, du fait que ces pays ont pris un certain nombre de mesures restrictives unilatérales, l'accès des marchandises tchécoslovaques à leurs marchés a été rendu encore plus difficile et les exportations du pays ne sont pas à la hauteur de ses possibilités économiques.

4. La Tchécoslovaquie estime que la coopération économique et commerciale avec les pays en développement est un des principaux éléments de la coopération internationale. Grâce à divers instruments commerciaux et politiques et à un système de droits préférentiels en faveur des pays en développement, elle a su maintenir une tendance positive dans ce domaine. Ses importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement ont progressé de plus de 50 % entre 1978 et 1981; à la fin de 1981, elle avait construit au total, dans ces pays, 529 grandes installations complètes, dont 48 dans les pays les moins avancés, et 50 autres installations étaient en construction. La Tchécoslovaquie a coopéré avec plusieurs pays en développement à la restructuration de leur économie nationale, non seulement en y construisant des usines, mais aussi en formant des spécialistes. Cette forme de coopération continuera d'être développée.

5. La Tchécoslovaquie souhaite vivement la stabilisation du commerce international des produits de base. Le Programme intégré pour les produits de base n'a donné jusqu'ici que des résultats très limités, et l'application des accords de produits existants est loin de donner satisfaction. En outre, l'incorporation de ces accords au Fonds commun semble poser bien des problèmes. Pour ce qui est des propositions concrètes dans le domaine du commerce international des produits de base, la Tchécoslovaquie soutient les revendications équitables des pays en développement concernant une réforme du système commercial actuel. La première nécessité, c'est que ces pays puissent jouir de la pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles et disposer librement des produits de base extraits de leur territoire, conformément à la disposition pertinente du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

6. Le protectionnisme est un élément important du climat défavorable que connaît actuellement le commerce international. Les tendances protectionnistes dans les pays développés à économie de marché s'accentuent et des politiques discriminatoires, flagrantes ou

latentes, sont adoptées, particulièrement à l'endroit des pays socialistes. Ces mesures, qui vont à l'encontre des règles reconnues du commerce international et constituent des précédents dangereux au sein d'un système commercial ouvert, sapent les fondements mêmes de la coopération internationale. Les problèmes du protectionnisme ont été débattus récemment, sans grand succès, au sein du GATT. Les Etats devraient s'engager à ne pas prendre de nouvelles mesures protectionnistes, ni étendre les restrictions commerciales quantitatives déjà appliquées; bien au contraire, ils devraient s'efforcer de supprimer progressivement ces obstacles, particulièrement les mesures discriminatoires qui ne reposent sur aucune justification économique. Si les propositions des pays en développement relatives au protectionnisme sont de nature à s'appliquer aussi aux pays socialistes, il sera peut-être possible d'établir une plate-forme commune.

7. Parmi les activités de la CNUCED, un secteur important concerne la création de conditions propices au développement du commerce et d'autres relations économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. La Tchécoslovaquie attache un grand prix à cet aspect, et elle estime que les négociations sur la résolution relative à cette question devraient être menées à bon terme au cours de la présente session.

8. S'agissant des questions monétaires et financières, le représentant de la Tchécoslovaquie note que l'endettement croissant des pays en développement résulte de la crise actuelle de l'économie mondiale capitaliste, dont les pays socialistes ne sont aucunement responsables. Néanmoins, la Tchécoslovaquie a fourni une assistance économique aux pays en développement, notamment sous forme de crédits publics à des taux d'intérêt avantageux et à longue échéance. Par ailleurs, l'assistance technique forme un élément important de la coopération entre la Tchécoslovaquie et les pays en développement. En 1982, l'assistance technique qu'elle a fournie à ces pays s'est élevée à 3,6 milliards de couronnes tchécoslovaques, soit 0,74 % du revenu national.

9. La Conférence doit adopter des mesures concrètes. La délégation tchécoslovaque se joindra à ceux qui sont prêts à évaluer objectivement la situation dans les divers secteurs et à rechercher les moyens de développer la coopération économique internationale. L'une des conditions essentielles au progrès de cette coopération est l'existence d'un climat de confiance mutuelle et de coexistence pacifique entre les Etats, indépendamment de leur système économique ou social. Si certains pays développés à économie de marché continuent d'exacerber la course aux armements, il sera illusoire d'espérer améliorer la situation politique ou économique mondiale ou accroître l'aide au développement. Il serait bon que, dans ses conclusions, la Conférence fasse ressortir cet élément.

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Phairojana Jayaphorn, ministre adjoint du commerce de la Thaïlande

1. M. JAYAPHORN (Thaïlande) dit que depuis quelques années le monde est en proie à une crise économique prolongée qui a eu de graves répercussions sur le développement économique des pays en développement. Ces pays ont connu bien des vicissitudes par suite de l'effondrement des prix à l'exportation de leurs produits de base, de la dégradation de leurs termes de l'échange, de la contraction de leurs marchés d'exportation, de leur lourd endettement et de leurs graves problèmes de balance des paiements. Cependant, des signes de reprise sont récemment apparus dans les économies de certains grands pays industrialisés, et la communauté internationale se montre davantage consciente de la nécessité d'une reprise et d'une relance de l'économie mondiale dans son ensemble.

2. La Conférence est saisie des propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les éléments d'un programme de relance économique et de développement, qui doivent déboucher sur une action concrète. Il faut examiner ces propositions dans un esprit de coopération constructive afin de parvenir à élaborer un programme d'action qui soit acceptable pour tous les pays. Un accord de relance de l'économie mondiale pourrait bien constituer une contribution majeure à la réalisation des négociations globales qui devraient avoir lieu sous peu.

3. Ces dernières années, la lutte contre l'inflation dans les pays développés a eu accidentellement des effets préjudiciables pour les pays en développement : hausse des taux d'intérêt, larges fluctuations des taux de change, diminution des flux de ressources, baisse de la demande sur les marchés des produits de base, renforcement du protectionnisme. Il importe, certes, de limiter l'inflation, mais il faut éviter les mesures de restriction. Si l'on veut surmonter les difficultés économiques auxquelles le monde se trouve confronté, il faut que les pays développés se concentrent sur des politiques expansionnistes et ouvertes sur l'extérieur qui soient de nature à favoriser le processus de développement des pays en développement. Il est satisfaisant de constater qu'il existe un large consensus sur la nécessité de réduire les taux d'intérêt élevés pratiqués actuellement et de modérer les fluctuations des taux de change. On estime aussi généralement qu'il faut renverser la tendance au protectionnisme dans le commerce mondial si l'on veut que la reprise économique soit durable et autonome.

4. Un programme d'action constructif destiné à aider l'économie mondiale à sortir de l'impasse actuelle doit s'attaquer aux problèmes qui sont au cœur de la crise que connaissent tous les pays : commerce mondial, questions monétaires et financières, produits de base. Comme ces problèmes sont interdépendants, il faut des mesures cohérentes et solidaires pour surmonter rapidement les difficultés économiques.

5. La libéralisation des échanges est l'un des éléments essentiels d'un programme d'action pour la

reprise économique et le développement. Pour ranimer les échanges commerciaux internationaux et rétablir la confiance dans le système commercial multilatéral, il faut réduire ou supprimer les mesures commerciales restrictives et mettre en place un programme spécifique en vue d'éliminer les mesures protectionnistes dans un délai déterminé.

6. L'effondrement des cours des produits de base, qui sont à leur niveau le plus bas en termes réels depuis les années 30, a eu un effet désastreux sur les pays en développement. Pour renverser cette tendance, il faut que soit universellement reconnue la nécessité de fixer des prix rémunérateurs et stables sur les marchés internationaux des produits de base, ce qui permettrait à la fois de sauvegarder les intérêts immédiats des producteurs et d'encourager l'investissement à long terme indispensable pour la reprise et le développement. Cet objectif pourrait être atteint si un nouvel élan politique permettait de mettre en œuvre rapidement le Programme intégré pour les produits de base, notamment en réexaminant et renforçant les accords de produit existants, ainsi qu'en négociant et en appliquant efficacement de nouveaux accords.

7. La crise financière tient à l'incapacité de nombreux pays en développement de maintenir leurs importations et d'assurer le service de leur dette. Cette situation perturbe sérieusement leurs efforts de développement et constitue un obstacle supplémentaire à la reprise et à la relance de l'économie mondiale. La délégation thaïlandaise apporte donc son appui aux mesures destinées à accroître les quotes-parts du FMI et à augmenter les ressources additionnelles disponibles au titre des Accords généraux d'emprunt. Elle a également le sentiment qu'il faut étudier d'urgence la possibilité de créer une allocation additionnelle de DTS pour atténuer immédiatement les pressions financières qui s'exercent de l'extérieur sur les pays en développement.

8. La Conférence ne doit pas limiter ses débats au court terme. La crise économique actuelle n'a pas été provoquée uniquement par la situation économique; elle prend ses racines dans les déséquilibres structurels fondamentaux du système économique mondial. Il convient donc d'insister sur l'importance vitale des aménagements à long terme des structures du système économique mondial, en particulier la restructuration des systèmes monétaire et commercial. Le représentant de la Thaïlande est parfaitement conscient que la Conférence ne peut étudier dans leur totalité les aménagements qu'il est nécessaire d'apporter au système actuel, mais il serait utile qu'elle reconnaisse la nécessité de réexaminer ces systèmes en tenant compte de l'évolution récente.

9. Certes, c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient d'assurer leur développement économique, mais le succès de leurs efforts dépend pour beaucoup de l'environnement international dans lequel ils s'inscrivent. En d'autres termes, les politiques des pays développés en matière de commerce international et de financement revêtent une importance cruciale pour la croissance économique des pays en développement. A cet égard, l'expansion économique des pays en développement ne peut être accélérée que par l'adoption d'une stratégie globale de développement qui exige un effort commun des pays développés et des pays en développement. Etant donné l'interdépendance qui caractérise le monde actuel, la paix, le progrès et la liberté sont communs et indivisibles. En aidant les pays en développement à améliorer leur niveau de vie, les pays développés ont énormément à gagner de la construction d'un monde meilleur pour tous.

Résumé de la déclaration prononcée à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Assiongbon Agbenou, ambassadeur du Togo en République fédérale d'Allemagne

1. M. AGBENOU (Togo) se félicite que la sixième session de la Conférence se tienne à Belgrade, capitale d'un pays qui s'est fait le champion du non-alignement et de la lutte des peuples du tiers monde pour leur émancipation politique et économique, peuples envers qui il a toujours fait montre d'une grande solidarité.

2. Depuis la cinquième session de la Conférence, peu de progrès ont été réalisés et le décalage est grand entre les déclarations d'intention et les résolutions, d'une part, et les réformes de structure d'autre part. Le caractère injuste de la crise économique actuelle et les types d'intervention qui s'imposent à la communauté *internationale appellent certaines remarques.*

3. Sans précédent dans l'histoire, la crise économique actuelle se caractérise par une inflation généralisée, une instabilité monétaire qui déséquilibre les échanges commerciaux, un endettement vertigineux des pays en développement, obligés de s'ouvrir à des investissements qui ne répondent pas toujours aux exigences de leur développement, une baisse de la demande des matières premières agricoles et minérales et la fluctuation de leurs prix, enfin une division internationale du travail dépassée, peu favorable au développement. Il y a lieu toutefois de se féliciter de certains progrès enregistrés dans le dialogue Nord-Sud, notamment de la création du Fonds commun pour les produits de base, des travaux effectués en vue de l'adoption d'un code de conduite pour le transfert de technologie, ainsi que de certaines mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des dispositions prises par le FMI pour procurer davantage de ressources aux pays en développement. Dans la pratique, néanmoins, il subsiste des obstacles qu'il faudra définir et supprimer en vue d'accélérer l'avènement d'un nouvel ordre économique international.

4. Le premier obstacle réside dans la contradiction entre les structures du commerce international des produits de base et les objectifs du Fonds commun. Le marché international de ces produits est entièrement dominé par les sociétés transnationales des pays développés. Celles-ci, grâce aux moyens financiers considérables dont elles disposent, peuvent agir sur le fonctionnement des marchés et déterminer le comportement des prix des

produits de base. L'ampleur des fluctuations des prix du sucre, du café et des produits de base d'origine minérale comme le cuivre et les phosphates en est la conséquence directe. Cette situation appelle une remise en cause fondamentale des structures mêmes de l'économie internationale. Or les sociétés transnationales ne cessent de développer leurs activités depuis une vingtaine d'années, non seulement aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe, mais aussi en Asie, avec le Japon et la République de Corée ainsi que certains pays en développement. Il faut souligner que les pays développés ont bien souvent favorisé par leur législation l'expansion des sociétés transnationales.

5. Le deuxième obstacle tient à la politique globale des pays industriels dans le domaine des relations économiques internationales. Ainsi, ils persistent à mettre en cause le recyclage industriel de certains produits comme le cuivre, le fer, l'aluminium. L'utilisation de produits de substitution et le protectionnisme pratiqué par les pays développés à l'égard des industries naissantes du tiers monde ne sont guère susceptibles de procurer des revenus stables aux pays en développement ni de favoriser leur industrialisation.

6. Dans le domaine technologique, l'adoption d'un code de conduite pour le transfert de technologie marquerait une étape décisive dans la voie d'une meilleure utilisation du patrimoine scientifique et technique de l'humanité car, en mettant l'accent sur le transfert des connaissances, ce code reconnaîtrait que les techniques et les connaissances sont indissociables. Le transfert de technologie prend diverses formes, depus la simple vente d'équipements jusqu'à la fourniture d'usines clefs en main, en passant par les contrats de gestion, les services d'études et les contrats d'approvisionnement. De plus, il s'oriente vers les pays dont le revenu par habitant est supérieur à 700 dollars, ce qui exclut bon nombre de pays de l'Afrique au sud du Sahara, d'Amérique latine et d'Asie. Ce caractère sélectif tient au souci d'obtenir le maximum de profits. Au demeurant, on ne peut promouvoir le développement technologique du tiers monde sans créer des établissements de formation de la main-d'œuvre et sans modifier la structure sociale des pays d'accueil. En ce sens, il est indispensable d'adapter les techniques et les procédés aux besoins en main-d'œuvre, en matières premières et à l'environnement.

7. Toutefois, l'irréductibilité des structures socio-économiques du Nord et du Sud et le caractère privé du développement technologique risquent d'empêcher le code de conduite pour le transfert de technologie d'avoir les effets souhaités. Il faut abandonner les préoccupations purement commerciales au profit d'une coopération véritable dont le succès dépendra des changements institutionnels et structurels apportés dans les pays développés.

8. Les exemples ne manquent pas pour illustrer le décalage entre les objectifs, d'une part, et les méthodes et les moyens, d'autre part. Ainsi, sur le plan monétaire et financier, il est évident qu'aucun développement n'est possible sans des ressources financières suffisantes et sans une politique monétaire appropriée; or, les tentatives de restructuration du système monétaire international sont loin de rétablir l'équilibre entre pays industrialisés et pays en développement. Trois des objectifs assignés au nouveau système monétaire international concernent les intérêts du tiers monde : l'augmentation de 100 % de la quote-part des pays exportateurs de pétrole au FMI, l'élargissement des mécanismes de financement compensatoire, le transfert aux pays en développement, par l'entremise du Fonds fiduciaire, de la plus-value dégagée des transactions sur l'or. Mais le mise en œuvre de ces objectifs et leur portée réelle pour l'économie des pays du tiers monde dépendent en dernier ressort du nouveau système constitué par les DTS qui, en raison des 16 monnaies choisies comme base de référence, consacre en réalité la suprématie des pays industrialisés. En outre, le développement rapide du marché des eurodevises, largement dominé par le système financier et bancaire du dollar, a accentué l'intégration des nations industrialisées et l'isolement du tiers monde. Il y a donc lieu de craindre que les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés ne soient compromises par l'aggravation rapide de leur situation économique et financière et la charge imprévue que ces mesures représentent pour la communauté internationale. Ici encore apparaît la nécessité de négociations globales dans le cadre du dialogue Nord-Sud, mais les tentatives de réforme de l'ordre économique international n'ont jamais fait une place de choix au respect par les deux parties des principes moraux qui doivent régir les relations économiques.

9. Pour sortir le monde de la crise, la communauté internationale doit suivre une stratégie de coopération généralisée, résidant dans la reconnaissance par les pays du Sud comme par ceux du Nord de la pluralité des voies d'accès à un monde plus équilibré et plus juste. A la notion de coopération doit s'ajouter celle de solidarité.

10. Au premier chef, il est impératif que les pays développés modifient leur législation interne pour l'adapter aux exigences de développement des pays du Sud; il faut que les Etats renforcent leur contrôle sur les activités des sociétés transnationales et du secteur privé d'une façon générale. Une reconversion industrielle s'impose aussi : le Nord doit se dessaisir de certaines activités au profit du Sud et, parallèlement, ouvrir ses marchés aux produits manufacturés des pays en développement, ce qui implique la fin du protectionnisme ou du moins son assouplissement progressif.

11. Il faut de plus prendre conscience de l'interdépendance du Nord et du Sud pour hâter l'avènement d'un nouvel ordre économique international. L'amélioration des conditions matérielles des pays en développement, de ce fait impérative, passe obligatoirement par le renforcement de la coopération technique et économique entre ces pays et la restructuration interne.

12. Le Gouvernement togolais n'a jamais ménagé ses efforts pour instaurer une coopération généralisée entre le Nord et le Sud. Le Togo, qui a été choisi deux fois pour la signature de ces deux grands instruments de coopération que sont les Conventions de Lomé, est toujours prêt à apporter son concours à d'autres rencontres internationales qui auraient pour objectif de rechercher les moyens de faire progresser le dialogue Nord-Sud dans l'intérêt de la stabilité, de la paix et de la sécurité internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Wilfred Naimool, représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. NAIMOOL (Trinité-et-Tobago) dit que les pays en développement n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver des solutions viables et concertées aux problèmes économiques du monde lors des réunions préparatoires des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui représentent les deux tiers de l'humanité, puis à la réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires. Leurs propositions méritent d'être examinées attentivement et dans un esprit favorable. La Conférence pourrait marquer un tournant décisif dans l'histoire économique du monde; les décisions qu'elle prendra détermineront sans doute l'orientation de l'économie mondiale qui pourrait soit retomber inexorablement dans le marasme des années 30 soit progresser vers la reprise grâce aux efforts conjugués de tous les pays.

2. On ne saurait trop souligner combien la situation économique mondiale est dommageable aux efforts de développement d'un petit pays comme la Trinité-et-Tobago, qui a récemment engagé, à titre prioritaire, un grand programme d'expansion des exportations. Au cours des dix dernières années, la Trinité-et-Tobago a importé de grandes quantités de machines et matériel des pays industrialisés pour construire les bases de son développement industriel. Or, au moment où la plupart de ces installations ont commencé à fonctionner, ses efforts pour s'assurer des débouchés ont été contrecarrés par des mesures restrictives draconiennes. La lutte des pays en développement contre la dépendance et le sous-développement devrait rencontrer l'encouragement et le soutien des pays industrialisés, et non une politique visant délibérément à tenir en échec les pays nouvellement indépendants qui se sont lancés dans une stratégie d'industrialisation axée sur l'exploitation de matières premières.

3. Les pays en développement ont été, ces dernières années, les partenaires les plus dynamiques du commerce mondial, aussi bien comme exportateurs que comme importateurs, et offrent des débouchés croissants aux exportations des pays développés à économie de marché. Ils ont servi à ces pays de tampon contre les effets de la crise. Il ne fait pas de doute que la reprise économique dans les pays industrialisés n'entraînera pas une croissance soutenue de l'économie globale sans une relance concomitante du monde en développement. Il faut donc un programme d'action immédiate en faveur des pays en développement.

4. La plupart des problèmes du commerce international proviennent d'un manque de discipline au niveau international. Mais, il y aussi de nombreux obstacles structurels à la croissance économique et le recours généralisé au protectionnisme a nui à une libéralisation plus poussée des échanges. Cet état de choses s'aggraverait si la Conférence prenait les mauvaises décisions.

5. L'effondrement des prix des produits de base a provoqué un fléchissement du commerce mondial et intensifié la récession globale; il est donc évident que la question des produits de base est étroitement liée aux questions financières dont la Conférence est saisie. Le Fonds commun pour les produits de base et le financement compensatoire sont deux éléments essentiels à cet égard. Un autre problème fondamental est celui de la participation des pays en développement à la transformation, à la commercialisation et à la distribution — y compris le transport — des produits de base, qui doit permettre à leur économie de trouver sa place dans la division internationale du travail.

6. La Trinité-et-Tobago a enregistré un fléchissement de ses recettes en devises et ses principales exportations se heurtent constamment à des obstacles protectionnistes sur des grands marchés, ce qui aggrave le chômage. Afin d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays en développement, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago souhaiterait voir assouplir et élargir le Mécanisme de financement compensatoire du FMI et simplifier les conditions que le Fonds impose, pour éviter de défavoriser les gouvernements qui ont mis en route des politiques de développement économique. Il faudrait aussi relever à nouveau les quotes-parts du Fonds et allouer davantage de DTS. Le programme des prêts ordinaires de la Banque mondiale devrait être conçu pour faciliter un accroissement sensible des transferts de ressources vers les pays en développement et les prêts consentis devraient être versés plus rapidement. Le principe de gradation devrait être aboli et le cofinancement devrait être considéré comme venant s'ajouter aux apports ordinaires de la Banque. Par ailleurs, il faudrait de nouvelles liquidités, provenant des institutions financières multilatérales, d'un accroissement de l'APD, de transferts de capitaux privés et d'investissements privés étrangers réalisés à des conditions mutuellement acceptables.

7. La Conférence devrait contribuer à la mise en route d'une réforme du système monétaire et financier international, associée à d'autres mesures dans le domaine du commerce.

8. Tous les pays sont victimes de la crise, mais elle frappe plus durement les pays en développement qui sont moins à même de faire face au chômage et d'en supporter les conséquences politiques et sociales. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est convaincu que ces pays pourraient jouer un rôle crucial dans la reprise de l'économie mondiale si la situation extérieure cessait de se dégrader. Ces pays sont pleinement conscients de leur devoir de poursuivre des politiques nationales qui favorisent le développement et le bien-être économique aux niveaux régional et international.

9. La délégation de la Trinité-et-Tobago, qui compte que la Conférence aboutira à des résultats positifs, a été encouragée par le communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle des pays de l'OCDE à Paris, qui fait état de la nécessité de mettre fin aux mesures protectionnistes et de maintenir les transferts de capitaux vers les pays débiteurs. La Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg contient des affirmations tout aussi encourageantes en ce sens. Le représentant de la Trinité-et-Tobago est confiant que le monde ne sera pas déçu dans ses espoirs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 179e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Abdelaziz Lasram, ministre de l'économie nationale de la Tunisie

1. M. LASRAM (Tunisie) dit que sa délégation croit beaucoup au succès de la Conférence et à l'instauration d'un véritable dialogue qui redonnerait confiance dans la coopération internationale menacée pour l'instant d'érosion et d'effritement.

2. La sixième session de la Conférence se tient alors que l'économie mondiale traverse une crise grave dont on ne voit pas encore l'issue et qui touche aussi bien les pays développés que les pays en développement, en raison de l'interdépendance croissante des économies et de l'interaction entre les secteurs critiques de l'activité économique.

3. Dans ce contexte, les signes de reprise observés dans quelques pays industrialisés, si encourageants soient-ils, ne peuvent être confirmés et consolidés que si cette reprise s'accompagne de mesures internationales concrètes en faveur du développement, faute de quoi, elle risquerait de n'être qu'éphémère. Seule une action internationale procédant d'une approche globale à court et à long terme peut rétablir l'économie mondiale sur des bases saines et solides. Le Gouvernement tunisien considère donc que les mesures immédiates préconisées en faveur des pays en développement, sans distinction aucune, doivent être adoptées parallèlement au lancement des négociations globales.

4. Les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont fait preuve de responsabilité et d'initiative en présentant les propositions concrètes contenues dans la Plate-forme de Buenos Aires — à laquelle la Tunisie souscrit pleinement — en vue de faciliter la recherche d'un nouveau consensus international. Les pays en développeemnt se sont aussi efforcés de promouvoir entre eux une coopération économique véritable aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. La délégation tunisienne se félicite du travail accompli pour la mise en place du système global de préférences commerciales entre pays en développement. L'appui efficace et précieux du secrétariat de la CNUCED dans ce domaine, et dans bien d'autres, devrait être maintenu.

5. L'ordre du jour de la Conférence traduit les préoccupations de la délégation tunisienne quant aux perspectives de la coopération internationale dans les divers secteurs du développement.

6. En ce qui concerne les produits de base, il est à peine besoin de démontrer l'inadaptation d'un système qui contraint les pays en développement à vendre leurs produits de base à des prix nettement inférieurs à leur valeur réelle, compromettant ainsi leur développement en raison de la diminution substantielle de leurs recettes d'exportation. Du fait de ce déséquilibre, les prix des produits de base n'ont jamais été aussi bas. Il est donc urgent de substituer au système actuel un système nouveau qui favoriserait le soutien et la stabilisation des prix des produits de base.

7. Il est très regrettable, à cet égard, qu'une des principales initiatives de la CNUCED — le Programme intégré pour les produits de base, dont le Fonds commun est la composante essentielle — n'ait pas atteint à ce jour sa phase opérationnelle. Il faudrait relancer les négociations en vue de conclure des accords internationaux de produit et accélérer l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base afin que les mesures définies dans la résolution 93 (IV) de la Conférence puissent être exécutées sans délai. La Tunisie, qui a déjà ratifié l'Accord, s'associe à l'appel lancé à tous les autres pays concernés pour qu'ils en fassent autant.

8. En plus du soutien et de la stabilisation des prix des produits de base, il convient d'attacher une importance particulière à la valorisation des produits et à leur transformation dans les pays d'origine. A cet effet, de nouvelles formes de coopération économique internationale sont nécessaires pour favoriser l'industrialisation des pays en développement.

9. La coopération qui s'est établie dans ce domaine entre pays développés et pays en développement au cours des dernières décennies, dans un contexte d'expansion et de développement soutenus, a certes permis de réaliser certains progrès, mais elle n'a pas répondu à l'attente.

10. Nul ne peut mettre en doute l'importance toute particulière des questions monétaires et financières débattues actuellement à tous les niveaux et dans tous les pays, puisque le système monétaire actuel ne répond plus aux impératifs du développement et de la croissance économique. Le désordre qui le caractérise ne cesse d'aggraver la dégradation des termes de l'échange qui, selon la Banque mondiale, a fortement contribué à accentuer le déficit en compte courant des pays en développement — lequel a atteint, en 1980, 70 milliards de dollars, soit 4,5 % du PNB de ces pays.

11. Par ailleurs, la charge écrasante de la dette des pays en développement, qui s'élève à près de 600 milliards de dollars, soit l'équivalent des dépenses militaires dans le monde en 1982, accentue les difficultés déjà très grandes de ces pays et appelle une action internationale appropriée.

12. A cela, il faut ajouter les incertitudes dues au flottement des taux de change, à la hausse injustifiée des taux d'intérêt et à l'insuffisance de l'APD, pour laquelle l'objectif de 0,7 % est loin d'être atteint.

13. Cette situation justifie amplement la nécessité d'adapter d'urgence le système monétaire aux réalités nouvelles, dans l'intérêt de tous les pays, et la convocation d'une conférence mondiale sur les aspects monétaires et financiers du développement qui répondrait de manière efficace aux besoins financiers et autres de l'économie internationale en matière de développement, en particulier ceux des pays en développement, et à la nécessité de procéder à un ajustement des structures orienté vers la croissance.

14. Le représentant de la Tunisie rend hommage à certains pays industrialisés qui ont fait des efforts pour dépasser l'objectif de 0,7 %, et en particulier aux pays

arabes producteurs de pétrole qui ont donné un exemple de solidarité désintéressée entre pays en développement.

15. Les problèmes touchant le commerce international des biens et services est un autre sujet de grave préoccupation. Alors que leur part dans le commerce international est de 13,2 %, les pays en développement absorbent environ 30 % des exportations des pays industrialisés. Ces chiffres mettent en évidence le fossé entre les deux catégories de pays, qui ne fait que s'élargir en raison des tendances actuelles au relèvement des obstacles non tarifaires ayant pour effet de limiter le commerce international qui recule de plus en plus chaque année. La crise actuelle appelle une restructuration du système commercial international de manière à le rendre plus universel et plus équitable, grâce à l'élaboration de règles et principes nouveaux devant régir le commerce international.

16. Le problème se pose aux pays en développement en termes d'accès aux marchés des pays développés, qui se protègent de plus en plus. Il conviendrait donc d'établir des programmes spécifiques, avec des délais déterminés, en vue d'éliminer toutes les mesures protectionnistes.

17. Le SGP devrait être amélioré en élargissant la gamme des produits visés, en introduisant des éléments de continuité et de prévisibilité et en simplifiant et en harmonisant les règles d'origine.

18. Il y a lieu aussi de faciliter l'accès des pays en développement aux moyens appropriés leur permettant de s'industrialiser rapidement et d'offrir, sur leurs propres marchés comme sur les marchés extérieurs, une production soutenue, afin qu'ils ne soient pas condamnés à une aide et à une assistance permanentes.

19. Cet objectif a été approuvé par la communauté internationale à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima[62]. Il a été reconnu que les pays en développement, qui comptent 70 % de la population mondiale et dont la part dans la production mondiale est inférieure à 7 %, devraient assurer au moins 25 % de cette production d'ici à l'an 2000.

20. Cela suppose évidemment une nouvelle division internationale du travail, entraînant tout à la fois le redéploiement, selon la règle de l'avantage comparatif, de certaines activités économiques des pays développés vers les pays en développement, une politique hardie de transfert de technologie ainsi qu'une réforme du système monétaire international.

21. Si les pays en développement se trouvent devant plusieurs défis économiques, les uns plus difficiles à relever que les autres — augmenter la production pour créer toujours plus d'emplois, assurer l'industrialisation, augmenter les exportations et maîtriser les déficits des échanges commerciaux et des balances des paiements — les pays développés se trouvent devant l'alternative suivante : ou bien perdre leurs marchés en refusant de les partager ou bien d'accepter la division internationale du travail sur la base de la règle de l'avantage comparatif. La première attitude compromettrait les efforts de développement dans l'interdépendance et la complémentarité économiques. La deuxième est plus cosntructive et répond mieux aux lois du développement, car elle permettrait aux pays développés non seulement de garder leurs débouchés sur les marchés des pays en développement, mais aussi de se développer en harmonie et en complémentarité avec ces pays.

22. C'est l'enseignement que la Tunisie a tiré d'un examen approfondi de ses relations de coopération avec ses partenaires du monde développé. Face aux limites de cette coopération qu'elle ne pouvait dépasser en raison de la récession économique dans le monde occidental, la Tunisie a été contrainte de changer d'orientation. Consciente de la complémentarité des pays, elle a conclu avec ses partenaires, dans le cadre de projets communs et de coentreprises, des accords de compensation à caractère industriel et commercial portant sur des activités à forte intensité de technologie et liés aux secteurs prioritaires de l'économie. Cette approche a clairement montré que le fait que des entreprises des pays industrialisés participent à des projets communs ou s'installent en Tunisie n'implique pas nécessairement — bien au contraire — une diminution d'emplois dans le pays d'origine.

23. Dans le même esprit, la Tunisie s'est attachée à établir des relations économiques privilégiées avec les pays de la région, qu'il s'agisse des pays du Maghreb, du monde arabe ou de l'Afrique. Elle compte ainsi développer son potentiel industriel, en mettant l'accent notamment sur la coopération interindustrielle, acquérir la technologie appropriée et assurer à la production un marché plus large que le marché national.

24. Parallèlement, la Tunisie a obtenu l'adhésion des pays arabes ayant des ressources financières à la mise en place de structures financières adéquates aux fins d'identifier des projets de développement et d'y participer, c'est-à-dire de consacrer la majeure partie des ressources à la réalisation de projets communs avec des partenaires tunisiens et étrangers, pour trouver le plus de débouchés possible à l'investissement et accorder des crédits pour le développement industriel et agricole. L'initiative du Gouvernement tunisien a rencontré des échos favorables et des réactions positives auprès de la plupart de ses partenaires, aussi bien parmi les pays développés que parmi les pays en développement. Il attribue ce succès à deux facteurs principaux. Le premier est la mise en œuvre, sur le plan national, d'une politique économique et sociale saine fondée sur le développement optimal des ressources, en priorité des ressources humaines, et la gestion rigoureuse des moyens de production, ce qui a permis à la Tunisie non seulement de contenir les effets d'un environnement extérieur défavorable, mais aussi de conserver une position honorable parmi les pays de la région quant au revenu par habitant.

25. Le deuxième facteur est la poursuite d'une politique d'ouverture sur l'extérieur rendue nécessaire par la situation géographique du pays — en particulier le voisinage de l'Europe — et la structure même de l'économie qui se caractérise par la nécessité d'importer un grand nombre de produits de consommation et de biens d'équipement pour le développement. Cette politique est servie par une législation et une réglementation inter-

[62] Voir la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima (Pérou), du 12 au 26 mars 1975 (ID/CONF.3/31, chap. IV).

nes qui favorisent la promotion d'une coopération fondée sur la complémentarité.

26. En souscrivant aux recommandations faites par le Groupe des Soixante-Dix-Sept en vue d'engager un débat constructif propice à une large coopération entre tous les partenaires pour rétablir l'économie mondiale sur des bases solides et durables, et en appuyant l'approche équilibrée de la conférence au sommet des pays non-alignés à New Delhi, qui a proposé des mesures immédiates et à long terme pour résoudre la crise et réformer un ordre économique international largement dépassé, la délégation tunisienne a cru utile d'évoquer l'expérience de son pays qui paraît prometteuse parce que, tout en mobilisant les forces propres à chaque pays, elle peut faire prendre aux uns et aux autres l'habitude de travailler ensemble, dans une dynamique de développement commun et loin de toute situation de confrontation et de crise.

27. Le représentant de la Tunisie espère que les travaux de la Conférence seront couronnés de succès car, dans un monde où 70 % de la population ne reçoivent que 30 % des revenus et où les foyers de tension constituent une véritable menace de confrontation, les pays n'ont pas le droit de tergiverser sur l'urgence d'une coopération internationale saine et avantageuse pour tous. Il y va de la stabilité et de la paix qui sont indissociables de la problématique du développement.

28. A cet égard, la Conférence ne peut ignorer le combat légitime mené par les peuples palestinien et namibien, sous la conduite respective de l'OLP et de la SWAPO, pour retrouver leurs droits inaliénables internationalement reconnus. La délégation tunisienne y reviendra lors de l'examen du point pertinent de l'ordre du jour.

29. La solidarité d'intérêts et le devoir commun commandent de traduire l'esprit de coopération mutuelle en action concrète et en résultats pratiques et d'aller de l'avant dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste et équitable.

Résumé de la déclaration prononcée à la 185e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Sermet R. Pasin, ministre d'Etat pour les relations économiques extérieures de la Turquie

1. M. PASIN (Turquie) fait observer que la Conférence se réunit à un moment où la reprise économique est encore fort timide. De toute façon, même si les pays développés parvenaient à aplanir leurs divergences en ce qui concerne les politiques monétaires et financières à adopter, le déficit budgétaire, les taux d'intérêts et la stabilité des taux de change, une reprise limitée à un petit nombre de pays industrialisés ne suffirait pas à ramener l'économie mondiale dans le bonne voie. Il faut que les pays en développement participent à ce processus de reprise dès le début et soient considérés à cette fin comme des partenaires à part entière. Or, l'expérience du dialogue Nord-Sud ne laisse guère place à l'optimisme. Pourtant, le maître mot, pour tous les participants à la Conférence, c'est celui d'interdépendance, et cette notion évoque bien l'idée que les pays doivent tous participer à la prise de décision. Il faudrait donc renoncer aux réunions restreintes où quelques pays cherchent unilatéralement à organiser la gestion de l'économie globale sans produire de résultats probants, d'autant que ces réunions restreintes mettent généralement l'accent sur les aspects conjoncturels et à court terme de l'interdépendance, laissant aux instances à compétence universelle le soin de régler les questions institutionnelles et les aspects structurels à long terme. Une division aussi artificielle donne aux débats une orientation partiale et unilatérale. De l'avis de la délégation turque, il faut, pour bien gérer l'interdépendance, concevoir ses aspects conjoncturels et structurels comme les éléments d'un tout. Cette approche intégrée a de surcroît l'avantage d'assouplir la position des divers groupes.

2. Par ailleurs, la pratique suivie actuellement, qui consiste à mener dans diverses instances des négociations fragmentaires, aboutit à négliger les corrélations organiques entre les problèmes et suscite des conflits de compétence. Il conviendrait donc d'élaborer de nouvelles règles du jeu soit au moyen de négociations globales, soit, comme on l'a proposé, dans le cadre d'une conférence mondiale sur les questions monétaires et financières. Ce sont les institutions spécialisées compétentes qui doivent continuer à débattre des questions d'actualité tandis que la CNUCED devrait s'intéresser de plus en plus aux aspects conjoncturels de l'interdépendance.

3. Toutefois, cette éventuelle conférence internationale sur les questions monétaires et financières aurait à élaborer des solutions à moyen et à long terme. Dans l'immédiat, il appartient à la Conférence, à cette sixième session, de s'attaquer aux problèmes de l'heure et de définir les concours que les pays développés et les pays en développement peuvent, les uns et les autres, apporter dès à présent à la reprise globale. Pour que les pays en développement participent à cette reprise, il faut leur assurer un transfert substantiel de ressources financières leur permettant d'accroître leurs importations et d'accélérer leur développement. S'agissant des pays les moins avancés, il faut donner le plus haut degré de priorité à une augmentation immédiate de l'APD et à la mise en œuvre, de toute urgence, du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

4. Quant aux pays en développement à revenu élevé et à revenu moyen, la crise de la dette a montré, à la fin de 1982, qu'ils sont désormais des maillons indispensables dans une économie mondiale caractérisée par l'interdépendance. Il faut espérer qu'on ne commettra plus l'erreur de ne pas prendre en considération le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans une reprise globale. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a aujourd'hui près de 25 pays qui procèdent actuellement à l'ajustement de leur balance des paiements. Ces pays-là ne pourront pas vraiment concourir à la reprise avant d'avoir mené cet

effort à bien, c'est-à-dire avant deux à quatre ans, d'autant que la décision, d'ailleurs bien tardive, d'augmenter les quotes-parts des membres du FMI et les ressources disponibles au titre des Accords généraux d'emprunt n'a pas encore porté ses fruits. Le déficit extérieur de ces pays demeure excessif malgré une réduction de leurs importations qui leur a fait subir de lourdes pertes de recettes d'exportation. Leur compte courant a aussi pâti de la hausse des taux d'intérêt réels et de l'augmentation de la valeur de la principale monnaie de réserve.

5. Que peuvent attendre les pays en développement de la reprise ? Il ne semble pas qu'il faille escompter une augmentation des apports d'aide financière publique et privée, et, du côté des échanges, même si les pays industrialisés honorent la promesse qu'ils ont faite de démanteler progressivement les restrictions protectionnistes, ce n'est encore qu'une perspective à moyen terme. Entretemps, les pays en développement subissent les effets d'un ajustement déflationniste et courent le risque de se voir tenus à l'écart de la reprise. En somme, il est demandé aux pays en développement de s'adapter à une récession qui est essentiellement due aux politiques restrictives pratiquées par les pays industrialisés, les taux de change actuels ne correspondant nullement à la tendance à long terme, et l'augmentation des taux d'intérêts réels résultant des déficits budgétaires; les pays industrialisés pourraient fort bien changer de politique économique. Sans doute, l'ajustement de la balance des paiements peut-il être restrictif au début du processus mais, dans les pays en développement, l'ajustement est étroitement lié à la nécessité d'opérer des aménagements de structure. Ceux-ci doivent donner aux pays en développement la capacité d'exporter plus et d'importer moins, et il faut donc leur assurer des apports financiers accrus pour leur permettre de réaliser ces objectifs à moyen terme et de financer en même temps le déficit de leur balance des paiements. A l'heure actuelle, les allocations de DTS seraient le moyen le plus approprié de leur fournir ces ressources financières supplémentaires. Mais les pays en développement devront veiller à limiter leur consommation nationale en ayant davantage recours à des politiques fiscales. Quand l'ajustement aura fait place à une croissance induite par l'investissement dans les pays en développement, la reprise ne pourra que s'en trouver renforcée dans les pays industrialisés.

6. Il ne suffit pas d'assurer aux pays en développement un apport régulier de ressources financières. Il faut aussi que ces pays puissent accéder plus largement aux marchés des pays industrialisés. Il faut pour cela que ces derniers renoncent progressivement aux obstacles protectionnistes qu'ils ont érigés et mettent en route des programmes d'aménagements de structure qui doivent aller de pair avec la reprise. En fait, la durée, la force et le caractère non inflationniste de la reprise globale sont intégralement fonction de la rapidité et de la portée de ces aménagements de structure dans les pays industrialisés. A l'opposé, la mise en œuvre de politiques restrictives en l'absence de tout aménagement de structure condamnerait l'économie mondiale à osciller entre une croissance lente et la récession.

7. Par ailleurs, il est demandé aux pays en développement de souscrire des engagements relatifs à l'aménagement structurel des marchés en échange de concessions sur les sauvegardes de la part des pays industrialisés, et il leur est également demandé de libéraliser leur commerce s'ils veulent tirer pleinement parti de l'expansion des échanges dans les pays industrialisés, ce qui reviendrait pour les pays en développement à renoncer aux privilèges que leur accorde la Partie IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. De l'avis du représentant de la Turquie, un accord sur les clauses de sauvegarde ne devrait pas être subordonné à une limitation du droit au développement. Les pays en développement entendent souvent affirmer que leur solvabilité dépend de leurs efforts de libéralisation des échanges et du libre fonctionnement des forces du marché. Mais il faut bien voir que la libéralisation des échanges aboutira nécessairement à modifier la structure des importations des pays en développement au profit des biens de consommation, ce qui ralentira finalement la croissance de ces pays, d'où la protection que leur accordent dans une certaine mesure les règles du GATT. En outre, la libéralisation des échanges n'assure pas la répartition des ressources la plus judicieuse. Il faudrait donc rattacher la libéralisation des échanges dans les pays en développement, à des critères objectifs plutôt qu'à la notion de réciprocité.

8. C'est l'intégration des pays en développement dans le système économique global qui constitue la phase capitale des relations Nord-Sud. Il faut se garder d'opérer une intégration qui serait prématurée. Les modalités de l'intégration seront fonction des aménagements de structure que les pays industrialisés voudront bien opérer et, tant que dans ces pays ces aménagements ne seront pas assujettis à des règles convenues sur le plan international, le système des échanges multilatéraux sera marqué par l'incertitude et l'instabilité. Les pays en développement ne pourront pas, dans un tel climat, appliquer des stratégies de croissance axées sur l'exportation qui leur permettent finalement de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. L'expérience de la Turquie est révélatrice à cet égard : depuis janvier 1980, la Turquie exécute un programme de stabilisation économique qui repose essentiellement sur des politiques restrictives du point de vue monétaire, financier et des revenus, qui freine l'intervention des pouvoirs publics et s'appuie davantage sur le libre jeu du marché. Ce programme s'est ensuite accompagné de réformes institutionnelles. En deux ans, le taux d'inflation, qui était un taux à trois chiffres, a été ramené à 25 % et les exportations turques ont doublé. Le taux de croissance, tout en restant faible par rapport à la moyenne des années 70, n'en a pas moins été le plus élevé de tous les pays membres de l'OCDE. C'est compte tenu de cette expérience nationale que le représentant de la Turquie se déclare convaincu de la validité de son analyse et des suggestions qu'il a formulées en vue de la reprise économique globale.

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Alexei N. Manzhulo, vice-ministre du commerce extérieur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

1. M. MANZHULO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les chocs économiques causés par la crise la plus grave que le monde capitaliste ait connue depuis cinquante ans sont étroitement liés à la menace qui pèse de plus en plus sur la paix et la sécurité internationales. De l'autre côté de l'océan, on entend de plus en plus fréquemment des appels à la « victoire » qui couronneraient des guerres nucléaires de plus ou moins grande envergure. Sous l'impulsion de cette campagne militariste, la politique économique étrangère du monde impérialiste prend à son tour un ton plus agressif. Il devient de plus en plus évident qu'il ne faut pas attendre de véritables progrès économiques, ni en particulier de solution aux problèmes du commerce et du développement, tant que des relations normales et correctes ne seront pas restaurées entre les Etats. Chaque Etat a le devoir de revenir à la détente et à une coopération mutuellement bénéfique, de résoudre le problème urgent de la réduction des armements, spécialement des armements nucléaires, et d'assurer le dénouement pacifique des situations qui pourraient engendrer un conflit.

2. La délégation de l'Union soviétique note avec satisfaction que les documents adoptés par la conférence des pays non alignés à New Delhi et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires dénoncent à juste titre la course aux armements et insistent sur la nécessité de consolider la paix, principale condition préalable au développement et au renforcement de la coopération économique internationale. L'Union soviétique fait, elle aussi, de son mieux pour assurer le triomphe de la raison dans les affaires internationales. Avec ses partenaires de la communauté socialiste, elle a présenté des propositions radicales en vue de la destruction des moyens matériels de guerre et de la mise en place d'obstacles politiques pour prévenir le déclenchement d'hostilités. Le représentant de l'URSS tient à réaffirmer que son pays ne relâchera pas les efforts qu'il déploie pour éliminer la menace de conflit armé et consolider la paix. Elle invite instamment tous les autres pays à suivre son exemple. Elle est intimement convaincue que la détente des années 70 n'est pas un phénomène passager dans l'histoire de l'humanité. La politique de détente n'est nullement démodée : l'avenir lui appartient.

3. La période qui s'est écoulée entre la cinquième et la sixième session de la Conférence s'est caractérisée par une dégradation dramatique du climat propice au développement. A bien des égards, cette situation est due à la crise économique grave des pays développés capitalistes, qui a eu des incidences destructrices sur les pays en développement. Cela montre de façon évidente l'influence déstabilisatrice de la politique des grands Etats capitalistes, surtout des Etats-Unis d'Amérique, sur le développement et la coopération économique internationale. La politique des taux d'intérêt élevés et ses conséquences tragiques pour un certain nombre de pays en sont un exemple.

4. Les actions engagées récemment par les Etats-Unis et par quelques-uns de leurs alliés visent directement, pour la plupart, à saper la coopération économique internationale, à ouvrir la voie à la discrimination, à dresser toutes sortes d'obstacles au commerce international et, ce qui est encore plus intolérable, à utiliser les relations commerciales et économiques comme moyen de pression politique sur les affaires intérieures d'Etats souverains. L'exemple le plus récent en est l'intention déclarée des participants à la réunion au sommet de Williamsburg d'envisager les relations économiques Est-Ouest à la lumière de leurs « intérêts en matière de sécurité ». Les demandes de plus en plus pressantes adressées aux pays en développement d'assurer un « climat favorable » aux capitaux privés étrangers, de garantir la liberté d'action des sociétés transnationales et d'abandonner divers projets sociaux et économiques peuvent être considérées comme des phénomènes similaires. Derrière cette politique se cache la volonté de maintenir l'inégalité et le diktat dans les relations internationales, en violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ce sont les mêmes forces qui paralysent la restructuration des relations économiques internationales et la mise en œuvre du programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

5. L'Union soviétique, quant à elle, a enregistré entre la cinquième et la sixième session de la Conférence une croissance régulière de son économie nationale et une nouvelle expansion de ses relations commerciales internationales. Le système économique socialiste a prouvé une fois encore que son évolution est régie par ses propres lois et qu'il est totalement indépendant des événements du monde capitaliste. Il est parfaitement injustifié d'attribuer à la totalité des Etats développés la responsabilité de surmonter la crise du développement des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La question de la responsabilité ne peut être envisagée qu'en tenant compte de la situation réelle, à savoir que deux systèmes sociaux et économiques de nature totalement différente conçoivent de façon diamétralement opposée les relations avec les pays en développement. L'Union soviétique et les autres pays socialistes poursuivent depuis toujours une politique visant à intensifier une coopération efficace mutuellement avantageuse et dans des conditions d'égalité avec des Etats appartenant à des systèmes différents et ayant atteint des niveaux de développement différents, sans aucune discrimination, et à raviver la confiance dans les relations économiques.

6. La participation de l'Union soviétique à la coopération économique internationale et à la solution des problèmes du développement peut être résumée par les chiffres suivants : entre 1979 et 1982, le commerce extérieur de l'Union soviétique a augmenté de 50 %. Cette expansion rapide, à une époque où le commerce mondial en général était en crise, a beaucoup aidé les nombreux partenaires commerciaux de l'Union soviétique. La coopération commerciale et économique avec les pays en développement a été le secteur le plus dynamique : le volume du commerce avec ces pays entre 1979 et 1982 s'est accru de 70 %, et la part de ces pays dans le

commerce extérieur soviétique est passée de 19 à 21 %. Pendant la même période, l'aide de l'Union soviétique aux pays en développement a continué de croître : l'aide économique nette a atteint 8,1 milliards de roubles en 1981, soit environ 1,3 % du PNB de l'URSS. Le pourcentage correspondant en 1976 était de 0,9 % du PNB. L'aide totale pendant la période 1976-1980 s'est élevée à 30 milliards de roubles environ. L'aide de l'Union soviétique comprend des crédits accordés à des conditions de faveur, des dons, la fourniture de services d'experts soviétiques à des conditions très favorables, la formation virtuellement gratuite de ressortissants du pays bénéficiaire, et des concessions accordées aux pays en développement dans les secteurs du commerce extérieur et des transports.

7. L'Union soviétique a donné la priorité au renforcement de la coopération commerciale et économique avec les pays les moins avancés, conformément au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à Paris en 1981. Pendant la période 1979-1982, le commerce avec ce groupe a augmenté de 77 %, et, en 1981, l'aide économique de l'Union soviétique aux pays les moins avancés dépassait 1,1 milliard de roubles, soit 0,18 % du PNB de l'URSS.

8. Il est manifeste qu'en ce qui concerne l'aide aux pays en développement, l'Union soviétique ne fait pas moins, mais au contraire beaucoup plus que n'importe quel pays occidental. L'aide soviétique vise à renforcer la souveraineté et l'indépendance économique des pays avec lesquels l'URSS coopère. Au début des années 80, l'aide de l'Union soviétique a permis la réalisation de 1 700 projets économiques. Tous appartiennent en pleine propriété aux pays en développement intéressés. Il n'y a aucun courant inverse de ressources financières sous forme de bénéfices tirés de l'exploitation des unités construites, contrairement à ce qui se passe quand des monopoles occidentaux opèrent dans les pays en développement.

9. Après la cinquième session de la Conférence, l'Union soviétique a contribué aux efforts engagés pour restructurer les relations économiques internationales et appliquer le programme concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En particulier, elle a toujours appuyé la proposition tendant à engager aux Nations Unies des négociations globales; elle a ratifié la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes[63], adhéré à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[64], participé de façon constructive aux négociations multilatérales engagées à la CNUCED sur le Programme intégré pour les produits de base, adhéré à l'Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel[65], coopéré à l'application d'anciens accords internationaux sur le blé, le sucre et le cacao, appuyé activement à la CNUCED et à l'Assemblée générale l'*Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives*[66], appuyé les efforts engagés pour faire aboutir rapidement les négociations relatives au code de conduite sur les sociétés transnationales et le code de conduite pour le transfert de technologie, et appuyé la proposition tendant à élargir la portée du projet d'accord international sur les conditions d'immatriculation des navires.

10. La délégation de l'Union soviétique a étudié avec soin les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept présentées à la sixième session de la Conférence. Elle est prête à appuyer les dispositions de ce document qui visent à restructurer réellement les relations économiques internationales sur une base juste et démocratique, contribuant à l'instauration d'une coopération économique mutuellement avantageuse et équitable entre tous les pays. Toutefois, d'autres dispositions ne tiennent aucun compte de la différence fondamentale qui existe entre les deux systèmes sociaux et économiques, ni de la nature essentiellement différente des relations des pays de chacun de ces groupes avec les pays en développement. Ces propositions ne sont pas acceptables.

11. Cette restriction faite, la délégation de l'Union soviétique est prête à envisager les propositions des pays non alignés et du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant l'adoption d'un programme de mesures immédiates dans les domaines des produits de base, du commerce, du développement et des questions monétaires et financières. Ce programme ne doit toutefois pas remplacer la restructuration à long terme des relations économiques internationales. Il doit donc être lié à l'idée de négociations globales, et son adoption ne doit en aucun cas porter atteinte ou se substituer à ces négociations. L'Union soviétique a toujours appuyé la proposition tendant à engager des négociations conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1979, et cet appui a été réaffirmé dans la Déclaration politique de Prague adoptée par les Etats socialistes en janvier 1983. En outre, si la Conférence adopte un programme de mesures immédiates, il faudra rappeler dans ce texte l'interdépendance entre le désarmement et le développement et la nécessité d'appliquer d'urgence des mesures pour freiner la course aux armements. Cela serait entièrement conforme à l'esprit des dispositions en la matière qui figurent dans la Déclaration économique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et dans la Déclaration ministérielle adoptée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué à juste titre dans son rapport[67] que des dépenses d'armement croissantes ne sont pas compatibles avec un processus de commerce international et de développement mondial ou de redressement des économies nationales. Le problème du désarmement doit être un sujet de préoccupation constante à la CNUCED. L'Union soviétique est favorable à ce que la CNUCED suive de façon constante ses propres activités relatives aux aspects commerciaux et économiques du désarmement.

12. Entre autres tâches importantes, la Conférence doit restaurer la confiance dans le domaine des relations économiques internationales. L'Union soviétique est prête à participer activement, avec tous les autres Etats

[63] Voir note 20.

[64] Voir note 21.

[65] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.II.D.5.

[66] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.5.

[67] TD/271, reproduit dans le volume III, paragraphe 68.

membres de la CNUCED, à la recherche de solutions constructives pour écarter les dangers d'un protectionnisme croissant et agressif, qui est dû à l'incapacité des gouvernements des pays occidentaux à surmonter leurs difficultés économiques et qui a déjà eu pour effet de réduire le volume du commerce mondial et de supprimer les facilités d'exportation accordées aux pays en développement. Mais le plus grave, c'est qu'il a sapé les principes mêmes sur lesquels repose le système commercial mondial, à savoir la confiance entre partenaires commerciaux et le respect des traités internationaux. L'Union soviétique est donc favorable au renforcement des activités de la CNUCED visant à lutter contre les restrictions protectionnistes discriminatoires et contre les tentatives faites pour institutionnaliser des formes nouvelles et discriminatoires de protectionnisme, pour user de la politique protectionniste comme moyen de coercition à l'encontre d'autres pays, et pour introduire des restrictions commerciales à des fins autres qu'économiques. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a proposé que la CNUCED étudie de façon approfondie les règles et principes régissant le commerce international, ce qui pourrait être fort utile. Il ne suffit cependant pas d'examiner ces principes : il faut aussi voir s'ils sont mis en pratique.

13. Les échanges commerciaux entre pays à régimes économiques et sociaux différents — échanges que la CNUCED a largement contribué à développer — jouent un grand rôle dans le rétablissement d'un climat de confiance. A la cinquième session de la Conférence, on a jeté les bases d'une solution générale : les participants doivent désormais faire preuve de volonté politique pour entamer des négociations qui débouchent sur un accord. Il va de soi que les pays qui imposent des sanctions et des embargos commerciaux aux pays socialistes ne tiennent pas à ce que l'on adopte une recommandation constructive à la sixième session de la Conférence, tout particulièrement sur les échanges Est-Ouest, mais la majorité des Etats sont favorables au développement du commerce entre pays à systèmes différents, ce qui devrait permettre de trouver des solutions mutuellement acceptables.

14. L'Union soviétique, qui compte parmi les principaux producteurs, exportateurs et importateurs de matières premières, est d'avis qu'il faut stabiliser efficacement le commerce mondial des produits de base dans l'intérêt légitime des exportateurs comme des importateurs. Elle ne saurait admettre le principe du libre jeu des forces du marché, qui n'a d'autre objet que de permettre aux sociétés transnationales de maintenir leur domination sur les marchés des produits de base et sur l'économie des pays en développement, et elle appuie la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à limiter le contrôle monopolistique de la transformation, du transport, de la commercialisation et de la distribution des produits de base. Le projet de résolution présenté par le Groupe pourrait aboutir à des décisions mutuellement acceptables sur les problèmes concernant ces produits. La position de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes face à cette question a été exposée en détail à la cinquième session de la Conférence.

15. Les relations financières internationales et le système monétaire en vigueur sont déterminés de façon décisive par l'économie du monde capitaliste, à laquelle on doit entièrement attribuer le problème de la dette des pays en développement. Il convient d'en tenir dûment compte lors de la recherche de solutions. Il ne fait aucun doute que si les pays prêteurs ouvraient plus largement leurs marchés aux pays emprunteurs, le service de la dette en serait allégé. Dans ses rapports avec les pays en développement, l'Union soviétique recourt largement à la politique consistant à se faire rembourser sous forme de biens de type traditionnel et de biens produits dans les usines construites avec l'aide soviétique. Le service de la dette serait aussi beaucoup moins lourd si les pays en développement freinaient la sortie des capitaux qui sont le fruit des activités d'entreprises étrangères privées. Jusqu'à présent, la CNUCED n'a pas accordé suffisamment d'attention à cet aspect des relations monétaires et financières. Enfin, il convient de dénoncer avec vigueur la pratique inadmissible, mais hélas de plus en plus fréquente dans certains pays occidentaux, qui consiste à faire des relations monétaires et financières un instrument de pression sur les pays socialistes et les pays en développement, à des fins purement politiques.

16. L'Union soviétique attache une grande importance aux activités de la Commission IV de la Conférence, qui ne devrait pas se borner à dresser le bilan de la situation, mais prendre aussi des décisions concrètes sur les questions relevant de sa compétence. L'Union soviétique est d'avis qu'il faut mener rapidement à bien l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie et qu'il convient de freiner l'exode des cerveaux dans les Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance, lesquels devraient être dédommagés des pertes ainsi subies. Il faut également accorder une attention particulière à l'établissement de l'infrastructure dans le domaine de la science et de l'éducation, dans le cadre de l'assistance technique aux pays en développement. L'idée d'adopter une stratégie de transformation technique pour les pays en développement n'est, certes, pas dénuée d'intérêt, mais cela exigerait des efforts concertés de la part d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, car la question dépasse la compétence de la CNUCED. Il serait souhaitable d'achever avant la septième session de la Conférence les utiles travaux entrepris pour élaborer un accord international sur les conditions d'immatriculation des navires. La CNUCED devrait également préparer un projet d'accord international sur les normes relatives aux conteneurs et faire une étude préliminaire sur l'élaboration d'un code de conduite pour le transport multimodal. Les autorités soviétiques compétentes étudient la question de l'adhésion de l'URSS à la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises.

17. L'Union soviétique voit d'un œil très favorable les efforts déployés pour renforcer la coopération économique entre pays en développement. Ces efforts peuvent contribuer réellement à la décolonisation économique et à la lutte contre l'exploitation des liens commerciaux et économiques pratiquée par les néo-colonialistes pour exercer des pressions politiques sur des Etats indépendants depuis peu. En conclusion, le représentant de l'URSS félicite le secrétariat de la CNUCED de la qualité de la documentation qu'il a établie et déclare que sa délégation est bien décidée à participer activement et constructivement aux travaux de la Conférence.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. José M. Araneo, ambassadeur, directeur aux affaires économiques internationales, Ministère des relations extérieures de l'Uruguay

1. M. ARANEO (Uruguay) dit que l'Amérique latine a enregistré, l'année précédente, une baisse de 3 % du revenu par habitant, des termes de l'échange tombés à leur niveau le plus bas depuis cinquante ans, un chômage en forte hausse et une inflation accélérée. En conséquence, la dette étrangère de l'Amérique latine a beaucoup augmenté et s'est distinguée de celle des périodes antérieures par le fait que plus de la moitié a été contractée envers des banques commerciales. Elle se caractérise aussi par des taux d'intérêt plus élevés et par des conditions défavorables. Une proportion considérable des recettes d'exportation de nombreux pays en développement devra être consacrée au service de la dette, et il y a lieu de croire que ces pays auront beaucoup de mal ne serait-ce qu'à verser les intérêts dus si les prix de leurs exportations sur les marchés internationaux restent au niveau actuel.

2. La délégation uruguayenne croit que les efforts doivent se conjuguer sur le plan international et sur le plan national pour surmonter la crise économique. Il est incontestable que, dans un monde interdépendant, la récession internationale est un problème global qui exige des solutions globales. C'est pourquoi il faut une politique constructive de coopération internationale pour réactiver l'économie mondiale en agissant en priorité dans le domaine du commerce et du financement international. Il faut absolument arrêter la dégradation de la coopération économique internationale, contribuer à la réalisation d'un consensus dans le dialogue Nord-Sud et s'efforcer sérieusement et ingénieusement d'inverser la tendance actuelle au bilatéralisme, qui favorise le protectionnisme commercial.

3. La montée du protectionnisme, surtout dans les pays industrialisés, a quatre effets principaux : elle aggrave sérieusement les problèmes de balance des paiements des pays en développement; elle compromet le processus d'ajustement, retardant l'adaptation des structures aux changements de la technologie et de la productivité, ainsi que l'usage optimal des ressources aux niveaux national et international; elle va à l'encontre de la stratégie économique fondée sur le commerce international considéré comme facteur puissant de croissance et elle compromet les perspectives à moyen terme d'une reprise de l'économie mondiale.

4. L'économie de l'Uruguay a souffert de l'application de mesures restrictives prises par quelques pays développés contre ses produits agricoles et industriels et du fait que certains de ses produits ont été évincés d'autres marchés quand ces pays ont abondamment subventionné leurs secteurs agricoles.

5. En matière de financement, les flux publics n'ont pas suffisamment augmenté et, dans la plupart des pays, les réserves plafonnent ou même diminuent. Pour atténuer les problèmes du service de la dette, il faut accélérer l'approvisionnement en crédits et ajuster les échéances selon les apports financiers. En 1970, près de 20 % de la dette extérieure de l'Amérique latine étaient remboursables sur quinze ans, alors que maintenant 4 % environ seulement des crédits sont à long terme. La Conférence doit aboutir à des accords raisonnables qui prévoient une assistance immédiate aux pays en développement lourdement endettés. La délégation uruguayenne est d'avis de renforcer le FMI ainsi que les institutions internationales et régionales de financement, et d'accroître les DTS.

6. Elle est convaincue qu'un dialogue fécond entre tous les groupes et pays permettra à la Conférence d'adopter des décisions réalistes et pratiques, qui faciliteront la croissance économique et favoriseront ainsi la paix et la sécurité internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 174e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. José Alberto Zambrano Velasco, ministre des relations extérieures du Venezuela

1. M. ZAMBRANO VELASCO (Venezuela) dit qu'il est naturel que ce soit en Yougoslavie, mosaïque de peuples et de cultures et berceau du non-alignement, que des nations du monde entier, développées et en développement, se rencontrent pour rechercher un dialogue sincère et constructif. Par la voix de son président, le Venezuela a lancé un appel aux gouvernements de sa région, à l'occasion de la huitième session du Conseil latino-américain, pour les inviter à accorder à la préparation de la sixième session de la Conférence tout l'appui politique nécessaire. Cette session s'ouvre dans des circonstances plus critiques que les précédentes. Elle doit, selon le vœu exprimé à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Buenos Aires, donner la possibilité de traduire en résultats concrets l'esprit de coopération entre les nations.

2. De cette session devraient effectivement émerger des solutions concrètes permettant de résoudre les problèmes économiques les plus urgents, tout en amorçant la réforme profonde d'un système économique mondial qui se dégrade sans cesse. En effet, aux difficultés que le tiers monde connaît depuis des décennies s'ajoute une crise profonde d'ordre structurel, génératrice de tensions qu'aggrave encore une incessante course aux armements. Un tel contexte rend manifestement le dialogue et la concertation plus nécessaires que jamais. Ni la paix, ni le progrès, ni la croissance, ni le développement ne seront viables si les positions des uns et des autres restent intransigeantes. En outre, les problèmes qui se posent n'admettent pas des solutions partielles ou isolées, encore moins des solutions imposées. La sixième session de la Conférence fournit l'occasion de recher-

cher des solutions véritables, dans un cadre propice, par des mesures promptes et efficaces auxquelles toute la communauté internationale sera disposée à participer.

3. Certains indicateurs paraissent aujourd'hui annoncer une relance de l'économie mondiale. Pour que cette tendance se confirme, il faut adopter des mesures financières qui permettent aux pays du tiers monde de rétablir leur balance des paiements et d'avoir accès aux marchés des pays industrialisés. Il faut également prendre des mesures pour relever rapidement les prix des matières premières, qui sont souvent à leur niveau le plus bas depuis la grande dépression des années 30. Ce sont là des conditions à réaliser si l'on veut que les pays du tiers monde puissent échapper à une situation toujours plus dramatique et jouer le rôle dynamique qui leur revient dans l'économie mondiale.

4. Les mesures immédiates que le représentant du Venezuela vient de mentionner doivent être complétées par des mesures à plus long terme. Dans cette perspective, la Conférence doit envisager une restructuration des relations économiques internationales, qui implique une réforme profonde du système du commerce et des paiements. De ce point de vue, il faut faire un choix, notamment entre un système commercial contrôlé, annoncé par certaines mesures déjà prises, et le système de libre-échange symbolisé par le GATT. Il faut choisir également entre une utilisation effective des DTS et le système actuel qui est quasi inexistant et pose des problèmes à tous. De tels choix ne peuvent être faits qu'avec la participation effective des pays en développement. A cet égard, la CNUCED a un rôle important à jouer dans les négociations globales. Le Venezuela est convaincu que, si elles sont engagées rapidement, ces négociations permettront d'éviter de nouvelles menaces et de nouvelles perturbations de l'économie mondiale et d'édifier un avenir économique juste et rationnel fondé sur la coopération. Beaucoup de pays en développement sont favorables à des négociations globales. Le Gouvernement vénézuélien a également noté avec une grande satisfaction le désir de participation à ces négociations exprimé par le chef du Gouvernement néerlandais lors d'une visite officielle au Venezuela.

5. Evoquant ensuite les questions du pétrole et de la dette extérieure, qui préoccupent particulièrement le gouvernement de son pays, le représentant du Venezuela rappelle que la politique d'expansion monétaire excessive des années 60 a déclenché un processus inflationniste qui a affecté le monde entier. A la fin de 1973, le prix du pétrole, artificiellement bas, s'est élevé soudainement, causant un choc dans l'économie mondiale. Les pays en développement importateurs ont été particulièrement touchés. Les pays en développement exportateurs ont pris des mesures pour atténuer les effets de cette situation. Le représentant du Venezuela rappelle notamment la création du Fonds spécial de l'OPEP, et aussi du FIDA, alimenté par des contributions de pays membres de l'OPEP et de pays développés. Le Venezuela et le Mexique ont signé l'Accord de San José pour assurer l'approvisionnement en pétrole d'un groupe de pays d'Amérique centrale et des Caraïbes et accorder des prêts à des conditions de faveur et à long terme pour financer les projets de développement de ces pays. Les pays de l'OPEP ont agi pour faire appliquer un prix de base du pétrole, et stabiliser le marché de ce produit.

6. Quant au problème de la dette, il affecte un grand nombre de pays en développement et ses répercussions se font sentir sur toute l'économie mondiale. Les pays en développement ont généralement contracté des prêts à des conditions trop onéreuses; les remboursements absorbent une proportion excessive de leurs recettes d'exportation. Pour assurer le service de leur dette, ils sont contraints de réduire leurs importations; cela a pour effet, non seulement de nuire à leurs perspectives de développement, mais encore de réduire les marchés ouverts aux pays créanciers. Face à cette situation, ces derniers se sont organisés; il est donc logique que les pays débiteurs coordonnent eux aussi leurs positions. L'assistance de la CNUCED pour résoudre cette question grave sera très utile.

7. Aux questions dont elle va s'occuper à cette session, la CNUCED devra prévoir des solutions qui tiennent compte des préoccupations de tous les pays du tiers monde, et en particulier des pays les moins avancés, des pays insulaires et des pays sans littoral. Elle devra notamment attacher une importance particulière à la coopération entre pays en développement, à laquelle les pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept sont tant attachés. Les bases conceptuelles de cette coopération ont été définies à la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha en 1979, et le Programme d'action de Caracas a permis d'engager des actions concrètes dans divers domaines d'intérêt commun. En un moment où les négociations Nord-Sud stagnent, il est essentiel que les pays en développement étendent et intensifient leurs relations réciproques.

8. A sa sixième session, la Conférence se trouve placée devant une alternative cruciale : ou bien elle définira une ligne d'action cohérente et efficace pour résoudre rapidement les problèmes et ouvrir la voie vers des solutions à plus long terme, ou bien l'économie mondiale sombrera dans un chaos dont il sera difficile, sinon impossible, de l'extraire. L'alternative impose une grande responsabilité à tous, mais surtout aux pays riches, qui doivent donner des preuves convaincantes de leur volonté de coopérer avec les pays en développement, sans arguer que la crise les empêche de participer à une action commune. Le Venezuela espère que les travaux de la Conférence seront empreints de l'esprit de solidarité indispensable pour rechercher et mettre en œuvre des solutions efficaces à la crise actuelle.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Nguyen Thuong, représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. NGUYEN THUONG (Viet Nam) dit que le commerce et le développement sont organiquement liés à la paix et à la stabilité internationales; or la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tient sa sixième session à un moment où la situation internationale est devenue plus tendue du fait de la course aux armements déclenchée par les forces impérialistes et réactionnaires.

2. Les orateurs qui ont pris précédemment la parole ont brièvement exposé les caractéristiques de la récession mondiale : diminution de la production, montée sans précédent du chômage, stagnation du commerce mondial pendant deux années consécutives, chute brutale des prix des produits de base et instabilité monétaire. Tous ces facteurs conjugués confirment que la crise économique n'est pas simplement cyclique mais revêt un caractère structurel. Prenant sa source dans les pays développés à économie de marché, la récession a eu de graves répercussions dans les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, dont la situation alarmante s'est trouvée aggravée par les politiques économiques désastreuses de certains pays développés : protectionnisme sous de nouvelles formes, imposition par les monopoles transnationaux des prix des produits de base au niveau le plus bas depuis cinquante ans — d'où une perte de recettes d'exportation de 21 milliards de dollars en trois ans pour les pays en développement — et taux d'intérêt exorbitants. L'effet conjugué de ces politiques de prix et de ces politiques monétaires s'est traduit, pour les pays en développement, par d'énormes déficits de balance des paiements et le gonflement de la dette et du service de la dette, qui ont atteint plus de 600 milliards de dollars. Une caractéristique particulièrement condamnable de ces politiques est l'utilisation par certains grands pays capitalistes de l'aide économique comme moyen de pression sur les pays en développement et l'imposition de blocus et d'embargos à l'encontre des pays socialistes et de nombreux pays en développement.

3. Avant de pouvoir appliquer des solutions adéquates, il faut mettre à nu les causes de la situation actuelle. Ce sont l'inégalité et l'injustice du système international d'économie de marché, y compris la domination impérialiste et ses conséquences, les politiques monétaire, financière et commerciale suivies par les pays capitalistes les plus développés, résolus à sortir seuls de la crise et à en laisser les séquelles aux pays en développement, et leur politique de tension et d'instabilité internationales.

4. La Conférence doit naturellement se concentrer sur les questions principales posées par la crise actuelle — produits de base, commerce international et problèmes monétaires et financiers. Il faut procéder à des transformations radicales dans ces domaines pour aboutir à long terme à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Il faut en même temps prendre d'urgence des mesures coordonnées qui doivent s'accompagner d'un assainissement des relations internationales.

5. Les pays capitalistes développés doivent abandonner leur attitude paternaliste à l'égard des pays pauvres et prendre conscience du fait que leur économie dépend pour beaucoup des pays en développement et que toute amélioration des économies de ces derniers leur sera bénéfique.

6. Le représentant du Viet Nam souhaiterait faire quelques suggestions. S'agissant du commerce et des produits de base, il faut mettre fin au protectionnisme et créer les conditions requises pour l'accès des marchandises des pays en développement aux marchés des pays capitalistes développés. Il faut aussi mettre un terme à toutes les formes de pratiques restrictives, de discrimination, de pression économique et d'embargo. Il conviendrait d'élargir le SGP. Il faut réaliser le Programme intégré pour les produits de base. De plus, il conviendrait d'encourager, pour chaque produit de base, la création de nouvelles associations de producteurs et d'exportateurs dans les pays en développement et créer un conseil des associations des producteurs et des exportateurs. Face aux manœuvres des monopoles visant à manipuler les prix des produits de base, les pays producteurs et les pays exportateurs doivent s'unir et prendre des mesures pour défendre leurs intérêts légitimes, surtout en l'état actuel d'instabilité monétaire.

7. L'ancien système monétaire doit être modifié. Les pays en développement doivent jouer un rôle approprié dans l'élaboration et le fonctionnement d'un nouveau système conforme au présent rapport de forces, qui est très différent de celui qui prévalait en 1944. L'augmentation de l'aide au développement — 0,7 % du PNB et 0,15 % pour les pays les moins avancés — constitue une aspiration légitime des pays en développement. Du fait de leur responsabilité historique et présente, les principaux pays développés à économie de marché doivent s'engager à atteindre cet objectif en 1985. Le Viet Nam félicite tous les pays qui, quel que soit leur système, ont déjà atteint ou dépassé le niveau de 1 % de leur PNB, notamment les pays nordiques, les Pays-Bas, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes. Pendant le long processus de libération, de défense et de construction nationales, le Viet Nam a pu se rendre compte que l'aide apportée par l'Union soviétique et les pays socialistes aux pays en développement est destinée non seulement à les sortir des difficultés de l'heure mais aussi à les aider à créer les bases solides d'une économie indépendante.

8. Dans l'intérêt des pays en développement et des pays développés eux-mêmes, il faut d'urgence trouver une solution au problème angoissant de l'endettement des pays en développement. Il faut engager des négociations pour encourager une entraide entre les pays débiteurs, sous des formes à déterminer et avec l'assistance de la CNUCED. Il faut alléger le fardeau de la dette et du service de la dette des pays en développement, notamment en réduisant notablement les taux d'intérêt. Une telle solution doit en outre réserver le même traitement à tous les pays débiteurs, indépendamment de leur

système économique, des différences de potentialité de ressources ou du degré d'industrialisation.

9. Conformément aux vues exprimées à la récente conférence au sommet des pays non alignés, la délégation vietnamienne s'associe à l'appel lancé en faveur de négociations globales qui devraient s'ouvrir d'ici 1984 au plus tard : le veto d'un seul pays ne devrait pas pouvoir les différer davantage. Il faut évaluer la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, pour lui donner un nouvel élan.

10. De l'avis des pays en développement, dans la recherche de solutions aux problèmes complexes de la situation économique mondiale actuelle, il devrait être tenu compte des éléments suivants. En premier lieu, il faut préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales, encourager la détente et arrêter la course aux armements afin de créer l'environnement nécessaire au commerce et au développement, sur le plan mondial et dans chaque région. Il faut transformer radicalement les relations économiques internationales en vue d'établir un nouvel ordre économique international sur une base démocratique et progressiste. Il faut ouvrir des négociations globales. Il faut mettre immédiatement fin aux politiques et pratiques d'agression économique sous toutes leurs formes. Chaque pays en développement doit œuvrer à consolider et à renforcer son indépendance et sa souveraineté, entreprendre des réformes progressistes et élaborer une stratégie économique en vue d'établir son indépendance économique. Il faut consolider la coopération économique et scientifique entre les pays en développement en vue de réaliser l'autonomie collective. Il faut renforcer la diversification des relations économiques entre les pays à systèmes économiques et sociaux différents et entre pays en développement et pays développés. En outre, toutes ces activités devraient être étroitement coordonnées.

11. Le Viet Nam n'a jamais cessé et ne cessera jamais de mener une politique conforme à ces orientations. Tout en approfondissant sa coopération multiforme avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes, et sa coopération avec les Etats voisins — République démocratique populaire lao et République populaire du Kampuchea — le Viet Nam renforce également ses relations de coopération économique et technique avec de nombreux pays en développement, par exemple l'Inde et les pays de l'Asie du Sud-Est. En même temps, il encourage de bonnes relations économiques avec les pays développés à économie de marché, la France, la Suède, etc., par exemple, sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproques.

12. Depuis sa fondation, la CNUCED a obtenu des résultats positifs dans l'expansion du commerce et du développement, surtout parmi les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et le Viet Nam apprécie hautement ces efforts. Actuellement, quelques pays capitalistes cherchent à diminuer le rôle de la CNUCED au profit d'autres organisations où ils ont une voix prépondérante. Cette façon de procéder est défavorable à la recherche de solutions acceptables pour tous les pays, et de ce fait contraire aux intérêts de la communauté internationale.

13. La délégation vietnamienne est venue à la Conférence pleine de bonne volonté et dans un esprit constructif. Elle fera tout son possible pour contribuer à la réussite de la Conférence, comme de toutes actions entreprises par la CNUCED en vue d'atteindre ses objectifs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 107e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Mohammad Huzam Al-Showhati, ministre de l'économie et de l'industrie du Yémen

1. M. AL-SHOWHATI (Yémen) fait observer que la sixième session de la Conférence se déroule dans un climat très différent de celui qui a présidé à la fondation de la CNUCED il y a une vingtaine d'année. La situation internationale est également très différente de celle qui a caractérisé la crise des années 30. Aujourd'hui, c'est l'interdépendance qui caractérise la situation économique mondiale.

2. Beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernement, beaucoup de chefs de délégation, beaucoup de hauts fonctionnaires d'organisations internationales ont déjà évoqué les dangers que recèlent la stagnation économique, la crise des structures et une récession marquée par le chômage, le protectionnisme, la chute des cours des produits primaires et l'alourdissement de la dette extérieure des pays en développement dont certains ne peuvent même plus assurer le service. La Plate-forme de Buenos Aires apporte les solutions qu'il faut adopter pour surmonter cette crise structurelle, et le Yémen souscrit à ces propositions.

3. Le Yémen, qui compte parmi les pays les moins avancés, est encore aujourd'hui dans un état de sous-développement qu'explique l'isolement dans lequel vivait le pays jusqu'à la révolution de 1962. Il ne s'est attelé aux tâches de développement qu'une fois devenu membre du FMI et de la Banque mondiale en 1970. Tous les prêts, toute l'aide et tous les dons accordés par des pays amis et par des institutions internationales et régionales ont servi à financer les études indispensables et l'exécution de projets d'infrastructure. Malgré les progrès enregistrés au cours des quelques dernières années, le Yémen a besoin d'un soutien et d'une assistance encore plus forte pour explorer et exploiter ses ressources naturelles et développer son potentiel humain. Le Yémen a malheureusement souffert à la fin de 1982 d'un séisme catastrophique qui a épuisé les réserves qu'il entendait consacrer pour l'essentiel à l'exécution de son deuxième plan quinquennal. La Conférence devrait, à sa sixième session, faire sienne la résolution n° 23 que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adoptée à sa cinquième réunion ministérielle à Buenos Aires et en appeler à tous les pays développés et pays en développement qui sont en mesure de le faire pour qu'ils contribuent généreusement par des voies bilatérales et multilatérales aux efforts de secours visant à la réhabilitation et à la

reconstruction des zones touchées du Yémen. Ce texte va dans le sens de la résolution 37/166 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1982, et de l'appel similaire figurant dans la Déclaration économique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

4. La situation du Yémen est dans l'ensemble celle que connaissent tous les pays les moins avancés : ces pays souffrent essentiellement de récession ou de stagnation économique, et d'un ralentissement des apports financiers et de l'assistance technique, auquel les engagements internationaux contractés en 1981 à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés n'ont nullement remédié.

5. Pour sortir de la crise, la communauté internationale doit, à la sixième session, s'employer tout d'abord à lever les barrières douanières et protectionnistes existant entre pays développés et pays en développement; accélérer le processus de ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, dont la mise en place effective est indispensable à l'exécution du Programme intégré pour les produits de base; accroître le volume d'APD et d'aide bilatérale consentie par les pays industrialisés et les pays à excédent aux pays en développement sous forme de prêts et de dons; le soutien devrait venir aussi des institutions internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, et en particulier l'IDA; encourager le transfert de capitaux privés des pays développés vers les pays en développement pour favoriser l'investissement dans ces derniers pays et le transfert de technologies modernes permettant à ces pays d'exploiter leurs ressources naturelles.

6. Par ailleurs, paix et développement allant de pair, il faut, aux fins du développement, se préoccuper d'instaurer la paix et la stabilité. Les grandes puissances et les blocs doivent faire preuve à cet égard de bonne volonté. Le monde arabe, qui subit depuis trente ans une guerre d'agression menée par l'entité sioniste et ses alliés et qui est victime de l'expansionnisme de son agresseur, est contraint de consacrer la plus grande partie des ressources destinées au développement à sa défense et au rétablissement des droits légitimes des peuples arabes, notamment du droit du peuple palestinien à créer un Etat sur son sol sous la direction de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. La Conférence doit donc souscrire à la résolution relative au peuple palestinien adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de sa cinquième réunion ministérielle à Buenos Aires. La communauté internationale doit aussi intervenir pour mettre fin à la guerre que se livrent depuis trois ans l'Iraq et la République islamique d'Iran.

7. La coopération économique entre les pays en développement eux-mêmes est, elle aussi, un instrument utile à la stabilité et au progrès de ces pays, et elle complète la coopération internationale. Le Programme d'action de Caracas constitue une plate-forme de mesures concrètes à prendre de toute urgence pour promouvoir cette coopération qui est un élément fondamental d'une stratégie de développement intégré.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Ahmed Obaid Fadhli, ministre du commerce et de l'approvisionnement du Yémen démocratique

1. M. FADHLI (Yémen démocratique) dit que la crise profonde que traverse l'économie internationale et qui paralyse notamment le progrès et la croissance des pays en développement a son origine dans le déséquilibre structurel des relations économiques internationales et est aggravée par la politique de certains pays dominant l'économie mondiale et les institutions financières internationales. Les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, sont victimes de l'inflation et de la dépression actuelles et de l'augmentation continue des prix des produits qu'ils importent; ils doivent faire face à la charge que leur imposent une dette croissante, dont le service est exorbitant, et les fluctuations des taux de change. Alors que la valeur de leur monnaie et les prix de leurs produits d'exportation diminuent, les débouchés à l'exportation se rétrécissent en raison de politiques protectionnistes et d'autres limitations, et les apports de ressources et l'assistance financière sont réduits. En outre, ces pays font l'objet de pressions, de mesures discriminatoires et de chantage politique.

2. Cette évolution défavorable a des effets négatifs, non seulement sur la situation des pays en développement et les aspirations légitimes de leurs peuples, mais aussi sur l'économie des pays développés eux-mêmes et sur l'économie mondiale tout entière. Cet état de choses n'est assurément pas de nature à promouvoir la paix et la stabilité dans le monde. Paradoxalement, les dépenses militaires représentent plusieurs fois le montant de l'aide au développement, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et sapent les fondements de la coexistence pacifique et de la politique de détente dans les relations internationales. En mettant un terme à la course aux armements et en adoptant des mesures efficaces de désarmement, on libérerait d'importantes ressources pour le développement et on créerait un climat plus favorable à la coopération internationale.

3. Les solutions qu'on propose d'apporter à ces problèmes ne sont pas nouvelles. Mais en l'absence, chez les pays capitalistes, d'une volonté politique de les mettre en œuvre, la communauté internationale restera enfermée dans un cercle vicieux de débats et de controverses. Si l'on s'en tient à la défense d'intérêts égoïstes et à des politiques à courte vue, on ne contribuera en rien à résoudre le problème. Pour s'attaquer à des questions interdépendantes, il faut tenir compte de la nécessité d'adopter une approche intégrée.

4. La délégation du Yémen démocratique considère la Plate-forme de Buenos Aires, prolongement et réaffirmation des recommandations de la septième conférence au sommet des pays non alignés, comme une

démarche positive susceptible d'offrir des solutions aux problèmes que le monde connaît actuellement. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept s'est montré très accommodant et raisonnable et a souligné la nécessité d'agir parallèlement sur deux plans : en adoptant et appliquant un programme d'action immédiate dans les domaines qui présentent un intérêt vital pour les pays en développement et en restructurant le système économique mondial pour instaurer un nouvel ordre économique international. La délégation du Yémen démocratique se félicite de l'ouverture du dialogue et de la création d'un climat propice à l'adoption de décisions acceptables par tous, et notamment par les Etats qui sont en mesure d'infléchir le cours des choses. Mais cela ne doit pas être une raison de rester dans l'inaction ou de tergiverser. Ce qu'il faut, c'est vouloir le changement et consentir à sacrifier des intérêts égoïstes au bien commun.

5. D'aucuns pensent que l'économie de certains pays capitalistes est à la veille d'une reprise; mais, pour les pays en développement, la situation économique déjà critique ne cesse de se dégrader, le progrès est sérieusement compromis et souvent même complètement arrêté, le taux de croissance est négatif depuis quelques années, en particulier dans les pays les moins avancés. Cette situation appelle une action concrète et immédiate. Malheureusement, depuis la cinquième session de la Conférence, les engagements n'ont guère été tenus et cela autorise à douter des perspectives de dialogue et de négociation.

6. Les pays les moins avancés, en particulier, n'ont pas l'infrastructure que supposent leur développement et leur croissance, faute d'une base d'exportation solide. Ils doivent bénéficier d'une aide immédiate, qui vienne compléter leurs capacités limitées et leur permettre d'élargir leur infrastructure économique. Tous ces pays doivent pouvoir tirer parti du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, dans le cadre de la coopération multilatérale, aujourd'hui totalement paralysée et à laquelle il faut d'urgence donner un nouvel élan. La Conférence doit trouver rapidement des moyens concrets de leur fournir une assistance financière et technique, en vue de la mise en valeur de leurs ressources matérielles et humaines.

7. Avec le concours de pays amis, socialistes et autres, et des organisations internationales, le Yémen démocratique s'emploie à exécuter son plan de développement économique et social, élever le niveau de vie de son peuple et préserver son indépendance et sa souveraineté. Il note que de nombreux pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, font d'énormes efforts pour assurer le financement de projets de développement en prélevant sur l'épargne intérieure et s'attachent à satisfaire une grande partie des besoins fondamentaux de leur population. Cependant, en raison de leur faible revenu par habitant, ces pays ont besoin de capitaux extérieurs pour compléter l'épargne intérieure aux fins de l'investissement minimal qu'exige leur développement, ainsi que pour contrebalancer les incidences de facteurs externes, comme l'inflation et les fluctuations du cours des monnaies. Les privilèges et facilités offerts par les législations nationales en matière d'investissements n'ont toutefois pas trouvé un écho suffisant sur le plan international. L'autonomie collective et la coopération économique entre pays en développement peuvent jouer un rôle important, mais non remplacer la coopération entre pays développés et pays en développement. Il importe d'alléger la charge de la dette accumulée par les pays en développement en général, de rééchelonner les prêts, de transformer en dons les prêts consentis aux pays les moins avancés et d'accorder à ces derniers, en particulier, une aide à des conditions de faveur pour le financement et l'exécution de leurs projets et programmes.

8. Le FMI a un rôle très important à jouer en ce qui concerne le déficit des balances des paiements. Il doit revoir ses méthodes et les conditions dont il assortit ses crédits, de façon que les pays déficitaires n'aient pas à supporter seuls tout le poids du processus d'ajustement. Les conditions de recours aux mécanismes de prêt du Fonds devraient être adaptées pour tenir compte de la nature des déficits de balance des paiements, étant entendu que le programme du Fonds devrait être orienté vers l'élimination des causes structurelles de ces déficits. L'apport de ressources financières par l'IDA et les banques régionales de développement, à des conditions de faveur, est désormais une nécessité. Les pays capitalistes doivent accroître leur soutien financier et atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement et du Nouveau programme substantiel d'action en matière d'APD. Dans le domaine de l'assistance aux pays en développement, le Fonds doit tenir compte essentiellement des besoins économiques, et non des considérations d'ordre politique.

9. On ne saurait oublier les peuples encore assujettis au colonialisme et à l'occupation étrangère. La liberté de l'homme est l'objectif commun et il incombe à tous les pays de soutenir partout la lutte que mènent les peuples pour leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance, que ce soit en Palestine, en Namibie ou en Afrique du Sud. La persistance de régimes colonialistes, racistes, sionistes et expansionnistes menace la paix, la sécurité et la stabilité internationales, aussi bien que les possibilités de coopération globale. Il convient d'apporter aux Palestiniens toutes les formes d'aide possibles dans le combat qu'ils mènent pour faire reconnaître leur droit national inaliénable à l'autodétermination, créer un Etat indépendant sur leurs propres terres et exercer une totale souveraineté sur leurs ressources. L'assistance aux mouvements de libération nationale et la lutte contre les menaces et pressions de tous genres à l'endroit des peuples libres font partie intégrante de l'effort pour la mise en place d'un nouvel ordre politique, économique et social.

10. L'expérience a montré qu'il fallait réformer de fond en comble le système économique international pour le rendre équitable et capable d'adaptation et de continuité. Cette réforme doit s'inscrire dans l'optique de l'économie mondiale en général et de l'économie des pays en développement en particulier, et non viser les seuls cas d'urgence. La Conférence doit relever le défi et saisir l'occasion qui s'offre de prendre des décisions positives.

Résumé de la déclaration prononcée à la 182e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Anton Vratuša, président de la Commission des relations extérieures de la Chambre fédérale de l'Assemblée fédérale de la Yougoslavie

1. M. VRATUŠA (Yougoslavie) dit qu'en 1981, lorsque le Gouvernement yougoslave a décidé d'accueillir la sixième session de la Conférence, la situation économique mondiale était déjà très difficile et les négociations internationales étaient au point mort. Depuis lors, l'absence prolongée d'une action commune a entraîné une nouvelle aggravation de la crise. La présente session offre maintenant une occasion unique de s'attaquer aux problèmes graves et de conjuguer les efforts pour tenter de les résoudre. Bien que les modes d'approche diffèrent, il est tout à fait possible d'envisager une action commune, car la solution des problèmes favoriserait la paix et assurerait le développement de tous les pays.

2. La position de la Yougoslavie quant à la nature de la crise économique mondiale recoupe en tous points les conclusions adoptées à New Delhi par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et à Buenos Aires par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept. La crise se caractérise par des déséquilibres globaux où les problèmes alimentaires, les pénuries d'énergie et l'écart technologique entre pays développés et pays en développement sont particulièrement prononcés. Les effets perturbateurs de la crise ont été plus sévères dans les économies des pays en développement, et surtout dans celles des pays les moins avancés. Par conséquent, elle a durement frappé l'écrasante majorité de la population mondiale, entraînant une instabilité politique croissante et une incertitude générale à l'échelle de la planète. Dans ce contexte, le représentant de la Yougoslavie appelle l'attention sur l'une des contradictions les plus absurdes du monde contemporain, à savoir le fait que des milliards d'êtres humains n'ont même pas le minimum vital, tandis que des centaines de milliards de dollars sont consacrés chaque année aux dépenses d'armements.

3. Certains signes de reprise économique observés dans quelques pays développés devraient certainement être accueillis avec satisfaction. Cependant, la crise étant une crise profonde et globale, il faut des mesures générales pour la combattre à la fois aux niveaux national et international. Pour répondre à ces exigences, la conférence des pays non alignés à New Delhi et la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires ont élaboré une stratégie, comprenant à la fois un programme de mesures d'urgence de relance économique et des mesures destinées à opérer des changements structurels dans l'esprit du nouvel ordre économique international. Les pays en développement sont convaincus que ce mode d'approche répond aux intérêts de tous les pays. A ce sujet, les propositions concernant une conférence mondiale sur le développement ou sur les problèmes monétaires et financiers traduisent la nécessité de rechercher de nouvelles solutions durables, en partant du fait que l'interdépendance est désormais une réalité. A cet égard, le système des Nations Unies est irremplaçable. Le représentant de la Yougoslavie tient particulièrement à souligner combien il importe de parvenir à un accord sur le lancement des négociations globales qui serviraient de cadre pour la recherche de solutions aux problèmes économiques internationaux. Le temps passe, et plus on attendra pour trouver des solutions à la crise, plus grand devra être l'effort pour surmonter cette situation. A ce propos, le représentant de la Yougoslavie souhaiterait s'arrêter en particulier sur certains problèmes pour lesquels des solutions ont été proposées dans la Plate-forme de Buenos Aires.

4. Il reste beaucoup à faire avant que les quelques signes de reprise économique déjà constatés se consolident et se traduisent en un processus global à plus long terme. La stimulation de la demande au niveau national ne suffira pas, à elle seule, à donner au redressement un caractère durable. Ce qui fait défaut, par exemple, c'est une relance des investissements en capital fixe, qui ont été découragés jusqu'ici par des taux d'intérêt réels trop élevés. Font également défaut des mesures visant à transformer les structures économiques et les cadres institutionnels. En l'absence de pareilles mesures, les difficultés actuelles pourraient fort bien réapparaître sous une forme encore plus aiguë après un très bref répit.

5. Il ne peut y avoir aucune reprise économique stable et durable, même dans les pays développés, sans la relance économique et le développement des pays en développement. La nécessité d'axer les efforts sur les pays en développement n'est pas seulement dictée par le fait qu'ils sont économiquement les plus sensibles aux influences extérieures, donc les plus gravement touchés par la crise économique, mais aussi et surtout parce qu'il est devenu évident que ces pays forment un secteur nouveau et important de l'économie mondiale à laquelle ils pourraient imprimer une impulsion dynamique. Il ne faut pas oublier que la dépendance de l'économie des pays développés à l'égard des marchés mondiaux a doublé au cours des trente dernières années, alors qu'actuellement les pays en développement achètent près de 40 % du total des articles transformés exportés par les pays développés.

6. Pour la plupart des pays en développement, les matières premières restent le principal moyen de se procurer les devises dont ils ont besoin pour financer leur développement économique. Des centaines de millions d'êtres humains sont dans une situation précaire parce que la crise économique mondiale ne permet pas une juste rémunération de leur travail. L'adoption du Programme intégré pour les produits de base et l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base (il est regrettable que la moitié seulement du nombre de pays requis l'aient ratifié) ont marqué un grand progrès en consacrant l'acceptation des principes fondamentaux du commerce international dans ce secteur. Il est donc déplorable que les cours des matières premières aient connu leur plus forte chute au moment précis où la communauté internationale parvenait à un consensus sur une action coordonnée. Il faut demander avec insistance que le Programme intégré soit pleinement appli-

qué et que tous les pays qui ne l'ont pas déjà fait signent et ratifient rapidement l'Accord.

7. Les biens industriels occupent une place de plus en plus importante dans les exportations des pays en développement; l'accès aux marchés des pays développés est donc un élément crucial. Malheureusement, d'après des estimations de la CNUCED et du GATT, le protectionnisme touche déjà la moitié du volume total des biens industriels exportés par les pays en développement vers les pays développés. Ces derniers ont aussi recours à un « néoprotectionnisme », qu'ils imposent arbitrairement à leurs partenaires les plus faibles et qui échappe aux règles internationales existantes. Fait significatif, le protectionnisme est particulièrement virulent dans les secteurs où les pays en développement sont déjà concurrentiels ou pourraient le devenir bientôt. Les conséquences de cette pratique sont désastreuses pour l'économie mondiale tout entière et pour les pays en développement en particulier. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le commerce international ne parvient pas à stimuler l'activité économique mondiale et les aménagements de structure.

8. Le protectionnisme est même préjudiciable aux exportations des pays qui le pratiquent. Il n'est pas juste de prétendre que l'accès des produits industriels des pays en développement sur le marché des pays développés provoque du chômage dans ces derniers. Au contraire, le protectionnisme retient généralement la main-d'œuvre des pays développés dans des secteurs industriels non compétitifs, ce qui fait augmenter les demandes de subventions, accroît l'inflation et réduit l'efficacité économique générale. Il faut donc prendre d'urgence des décisions spéciales pour lutter contre le protectionnisme et les autres problèmes qui ont provoqué un recul des échanges internationaux, et notamment adopter de nouvelles règles et de nouveaux principes de commerce international.

9. Les dettes à moyen et à long terme des pays en développement se sont multipliées par 7,5 depuis 1971 et, en 1982, leur montant excédait 600 milliards de dollars. De plus, les charges annuelles résultant du service de ces dettes se sont multipliées par 12, pour atteindre un montant de 131 milliards de dollars. L'endettement constitue l'un des principaux obstacles à la relance de l'économie mondiale et à la restructuration du système actuel des relations économiques internationales. Quand de nouveaux prêts sont consentis, ils ne sont plus consacrés au développement économique, mais servent à assurer le service de la dette antérieure. De surcroît, le rééchelonnement de la dette et l'octroi de nouveaux crédits sont assortis de conditions qui aggravent encore les difficultés des pays en développement.

10. La Yougoslavie a enregistré une expansion très rapide, et cela après sa libération en 1945. Toutefois, comme de nombreux autres pays en développement, elle connaît depuis quelque années un problème de liquidités extérieures qui entrave son développement. En trois ans, de 1979 à 1982, il lui a fallu verser environ 2,5 milliards de dollars uniquement pour payer le montant accru des intérêts au titre de son endettement. Elle a au demeurant réussi à faire face à toutes ses obligations dans les délais prévus, mais au prix de grands sacrifices de la part de sa population et d'une stagnation de sa production.

11. Ce qui vient d'être dit amène à conclure qu'il est impératif de changer d'orientation. Le problème de la charge de la dette ne peut plus être traité par les moyens classiques, qui sont dépassés. Il faut trouver de nouvelles méthodes, compte pleinement tenu du fait que les pays débiteurs ne sont pas responsables de la crise actuelle. L'inadéquation du système monétaire et financier international et le niveau élevé des taux d'intérêt, dû non aux mécanismes du marché mais à certaines politiques monétaires et financières, ne sont que deux des éléments qui attestent le diagnostic. Il faut résoudre le problème de l'endettement dans l'intérêt commun des pays créditeurs et débiteurs et compte tenu de son interaction avec d'autres problèmes économiques. La réorganisation de la dette extérieure des pays en développement doit se faire de manière à contribuer à la reprise de leur développement économique et à éliminer les restrictions dont sont assortis les nouveaux prêts. L'APD aux pays les moins avancés doit être sensiblement accrue. En même temps, il faut souligner l'importance des institutions financières internationales, dont le rôle est grandement apprécié. Tout en appuyant les propositions tendant à augmenter leurs ressources dans des proportions suffisantes, la Yougoslavie insiste sur la nécessité d'une démocratisation de ces institutions et de faire preuve d'une plus grande compréhension devant la situation dramatique, due à la dépression économique mondiale, d'un nombre croissant de pays en développement.

12. Les questions monétaires et financières sont une source de préoccupation prioritaire de la communauté internationale, comme en témoignent les propositions faites en vue de consacrer à ces questions une conférence mondiale. La conférence au sommet des pays non alignés a souligné qu'il importait d'assurer la participation de tous les pays à cette conférence et qu'il fallait répondre aux besoins de développement et autres besoins financiers de l'économie internationale, en particulier des pays en développement, et procéder à des aménagements de structure qui favorisent la croissance.

13. Il y a aussi la question hautement prioritaire des mesures à prendre pour assurer sans tarder la mise en œuvre intégrale du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, auquel la délégation yougoslave apporte un appui sans réserve. Ce programme, contrairement à bien d'autres, a reçu le soutien de tous les pays sans exception, et il est incompréhensible que sa mise en œuvre se fasse encore attendre.

14. Le représentant de la Yougoslavie appelle l'attention sur deux autres questions. La première concerne le rôle d'appui de la CNUCED à la coopération économique entre pays en développement, dont l'importance est capitale pour accélérer non seulement le développement de ces pays mais aussi la relance de l'économie mondiale tout entière. Comme la CNUCED joue un rôle unique à cet égard, la délégation yougoslave demande instamment qu'on adopte, pour résoudre cette question, la solution proposée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Plate-forme de Buenos Aires. S'agissant de la seconde question, l'inéquité des relations économiques internationales et le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement résultent essentiellement du monopole technologique que détien-

nent les premiers. Pour combler ce fossé, il ne saurait suffire de procéder au transfert de technologie ou d'imiter les modèles de développement industriel et économique existants. Il faut aussi développer les capacités locales afin de mettre au point des technologies essentielles dans les pays en développement. La délégation yougoslave appuie toutes les initiatives et mesures prises pour renforcer la capacité technologique des pays en développement, et en particulier soutenir l'élaboration et l'amélioration de la stratégie de transformation de ces pays dans le domaine de la technologie.

15. Enfin, la délégation yougoslave attend de la Conférence, à sa sixième session, premièrement qu'elle adopte des décisions qui contribueront à la reprise de l'économie mondiale et en particulier de celle des pays en développement, deuxièmement, qu'elle prenne les mesures qui s'imposent dans tous les secteurs du développement pour transformer le système économique international selon les principes du nouvel ordre économique international et, troisièmement, qu'elle arrête l'orientation du programme de travail futur de la CNUCED. Ainsi seront créées les conditions qui permettront à tous les pays, quels que soient leur niveau de dévoppement et leur système social, de se développer librement et d'assumer leur part de responsabilité dans l'édification d'une communauté mondiale de nations égales. C'est dans ce sens que la Yougoslavie a compris la satisfaction que plusieurs participants à la Conférence ont exprimée devant le fait que le peuple yougoslave poursuivait la politique de non-alignement et de promotion de la coopération internationale définie par Tito.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Donge Nigu-Dia-Vanga, secrétaire d'Etat au commerce extérieur du Zaïre

1. M. NIGU-DIA-VANGA (Zaïre) dit que les espoirs que la création de la CNUCED avait fait naître parmi les pays en développement sont actuellement remis en question par la crise qui persiste. La dernière décennie a été marquée par un nombre impressionnant d'initiatives lancées par les pays en développement à la CNUCED et dans d'autres organisations internationales pour faire ressortir le caractère interdépendant des économies des pays industrialisés et des pays en développement et encourager la recherche en commun de solutions constructives, dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel. La dernière en date de ces initiatives est celle que constitue la Plate-forme de Buenos Aires, document très complet qui lance un appel au dialogue et au consensus. Le Zaïre, qui est un des auteurs de ce document, appuie toutes les propositions qu'il contient. Plus des deux tiers de la population mondiale sont touchés par la crise, mais la communauté internationale reste, semble-t-il, indifférente à l'énorme gaspillage de ressources que le surarmement continue d'entraîner, au détriment du développement et de la croissance.

2. Il est parfaitement clair que les principales victimes de la crise actuelle sont les pays en développement, qui jusqu'à la fin de 1981 constituaient le soutien le plus actif du commerce international. En outre, on sait désormais qu'il est utopique de songer à apporter des solutions durables à la crise, qui est plus structurelle que cyclique, sans envisager des mesures d'adaptation et de transformation profondes des structures du système économique existant. Les structures actuelles n'ont manifestement pas pu résister aux pressions protectionnistes qui se sont intensifiées ces dernières années, en particulier au détriment des pays en développement.

3. La délégation zaïroise déplore la dégradation continue des termes de l'échange des produits de base, qui pour la seule période 1981-1982 a réduit d'un montant estimé à plus de 20 milliards de dollars les recettes d'exportation des pays en développement. Le Zaïre a été très durement touché par la chute des prix de ces produits qui représentent plus de 80 % de ses recettes d'exportation totales. Ayant fondé de grands espoirs sur l'application rapide du Programme intégré pour les produits de base et sur un prompt démarrage des opérations du Fonds commun, il est très préoccupé par la lenteur des progrès accomplis en la matière. La délégation zaïroise appuie la proposition du secrétariat de la CNUCED, tendant à ce que le Fonds commun commence à fonctionner en janvier 1984, ainsi que la proposition de mettre sur pied une série d'accords intérimaires sur un certain nombre de produits de base qui présentent un intérêt vital pour les pays en développement et au sujet desquels les négociations n'ont pas encore abouti.

4. En 1982, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le volume du commerce international a diminué de 2 %. Bien que principalement imputable à la récession, le recul des échanges tient aussi en partie aux mesures protectionnistes adoptées par la plupart des pays industrialisés. Parmi les actions concrètes nécessaires pour relancer l'économie mondiale, il faut mentionner l'élimination progressive de ces mesures, la stabilisation des taux de change et des taux d'intérêt, et l'accroissement des courants de capitaux et de l'APD destinés aux pays en développement. La reprise du commerce international qui en résultera constituera, à coup sûr, un moyen efficace de redresser l'économie de la plupart des pays en développement et elle leur permettra de faire face à leurs engagements vis-à-vis de l'étranger.

5. Les pays en développement ont déployé un effort concerté pour amplifier leur coopération mutuelle afin de surmonter la crise économique. Le Zaïre a participé activement aux nombreuses initiatives tendant à constituer des groupements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux destinés à développer les échanges Sud-Sud. Il faut espérer que la Conférence fera aussi œuvre constructive dans ce domaine.

6. L'accès à la mer est un problème particulièrement important pour le Zaïre. D'une superficie totale de près de 2,4 millions de kilomètres carrés, il ne possède que

37 km de littoral. C'est pourquoi il est reconnaissant à la communauté internationale d'avoir adopté à la cinquième session de la Conférence la résolution 110 (V) relative aux problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers, dont traitent également les résolutions 34/193, 35/59 et 36/139 adoptées les 19 décembre 1979, 5 décembre 1980 et 16 décembre 1981 respectivement par l'Assemblée générale. La CEA organisera pour sa part à ce sujet une table ronde qui aura lieu à Kinshasa vers la fin de juin 1983, et le Zaïre espère que les pays participants aideront à trouver des solutions constructives à ce problème qui est d'une importance vitale pour son économie.

7. La délégation zaïroise s'associe vigoureusement aux appels lancés par les orateurs précédents pour que soit mis en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

8. En conclusion, le représentant du Zaïre dit que sa délégation a noté avec satisfaction le ton généralement conciliant adopté par les délégations au cours du débat général. Il espère que les autres groupes répondront aux propositions contenues dans la Plate-forme de Buenos Aires par des contre-propositions aussi concrètes, réalistes et constructives de sorte que la Conférence puisse aboutir par un consensus à des résultats positifs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. L. S. Subulwa, ministre d'Etat, Ministère du commerce et de l'industrie de la Zambie

1. M. SUBULWA (Zambie) dit que la crise économique actuelle, plus grave encore que la grande dépression des années 30, a coûté des sommes incalculables à l'économie de la plupart des pays, et surtout à celle des pays en développement. C'est dans les domaines du commerce international, de la monnaie et des finances que ses effets ont été le plus durement ressentis. On peut cependant trouver quelque réconfort dans les messages optimistes issus de la récente réunion au sommet de Williamsburg.

2. Mais les éléments essentiels de la crise économique mondiale restent inchangés et les travaux de la Conférence devraient être axés sur la reprise et le développement économiques. Les problèmes étant créés par l'homme, il ne lui est pas impossible de les résoudre. C'est pourquoi la délégation zambienne réaffirme son adhésion totale à la position adoptée récemment par le mouvement des pays non alignés et le Groupe des Soixante-Dix-Sept, et son espoir de voir la Conférence parvenir à une identité de vues.

3. Les questions concernant l'économie mondiale, les relations économiques internationales et le développement intéressent particulièrement les pays africains, à la fois individuellement et collectivement. C'est pourquoi il était tout à fait opportun que le Secrétaire exécutif de la CEA présente à la Conférence des extraits d'une résolution[68] adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, au sujet de la sixième session de la Conférence. Cette résolution, qui demande instamment aux pays développés d'examiner sérieusement les propositions contenues dans la Plate-forme de Buenos Aires, devrait être appliquée dans l'intérêt des pays en développement et des pays développés qui s'efforcent de relancer leur économie.

4. L'économie de la plupart des pays en développement est tributaire de l'exportation de produits agricoles et minéraux, dont les prix n'ont cessé de baisser sur le marché international; ces pays sont donc particulièrement intéressés par les questions relatives aux produits de base. Il y a un certain nombre de facteurs qui agissent directement ou indirectement sur la fixation des prix des produits de base au niveau international. Si les prix des produits de base exportés par les pays en développement sont en baisse, il n'en va pas de même de ceux des articles manufacturés qu'ils achètent aux pays développés. Ce facteur, ajouté aux problèmes de l'inflation dans les principaux pays à économie de marché avec lesquels la plupart des pays en développement entretiennent d'importantes relations commerciales et économiques, explique la faible croissance économique de ces derniers.

5. C'est pourquoi le Gouvernement zambien se félicite de la création du Fonds commun pour les produits de base et a signé et ratifié l'Accord y relatif. Il s'agit d'un élément très important du Programme intégré pour les produits de base qui, s'il est appliqué, aidera à corriger de graves insuffisances structurelles de l'économie de nombreux pays producteurs et exportateurs de produits primaires. Il faut donc espérer qu'un nombre suffisant de pays signera l'Accord pour que le Fonds puisse commencer à fonctionner. Il importera alors d'étudier la possibilité de l'étendre à d'autres produits primaires qui n'étaient pas visés au départ. Le Gouvernement zambien espère être épaulé par le Programme dans les efforts qu'il a entrepris pour diversifier son économie et exploiter utilement ses autres ressources naturelles à la fois pour la consommation intérieure et l'exportation.

6. L'autre question très importante que doit examiner la Conférence est celle du commerce, moteur de la croissance et du développement pour beaucoup de pays du fait de ses liens avec les autres secteurs de l'économie. Le commerce a perdu de son efficacité dans l'économie fragile des pays en développement à cause des obstacles protectionnistes qui les empêchent d'utiliser leurs propres ressources de façon optimale et de profiter des progrès techniques et des gains de productivité. Le protectionnisme n'apporte que des avantages éphémères aux pays qui l'appliquent. Les politiques économiques ou commerciales introverties conduisent à un manque d'efficience et à la perpétuation de technologies dépassées. Pays en développement et pays développés ont

[68] Distribuée à la Conférence sous la cote TD/L.226.

donc les uns et les autres intérêt à s'entendre sur les moyens de résoudre ce problème.

7. La délégation zambienne n'en a pas moins conscience de la nécessité de protéger les industries nationales contre une concurrence injustifiable. Le principal point préoccupant est que le protectionnisme est devenu la règle générale et non plus l'exception. La sixième session de la Conférence devrait entrer dans l'histoire comme la réunion qui aura su créer un climat favorable au démantèlement de ces obstacles. Sinon tout effort de diversification des marchés d'exportation est voué à l'échec.

8. Les pays en développement jugent encourageants les efforts faits par certains pays développés à économie planifiée pour accroître leurs achats de certains produits d'exportation en provenance du tiers monde. En fait, les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans leur volonté de parvenir à l'autonomie, ont souligné la nécessité d'une diversification qui engloberait aussi bien les marchés des pays industrialisés à économie de marché que ceux des pays industrialisés à économie planifiée. Le protectionnisme pratiqué dans l'un ou l'autre de ces groupes de pays irait donc à l'encontre de certaines promesses faites à la Conférence.

9. Tout examen des questions commerciales serait incomplet s'il ne tenait pas compte des problèmes des pays sans littoral. La situation géographique de ces pays les rend particulièrement vulnérables aux événements imprévisibles et réduit leur capacité globale de s'attaquer aux problèmes de leur sous-développement extrême. Le commerce, en tant que véhicule du développement, n'est pas très efficace dans les pays sans littoral, étant donné leur éloignement des marchés auquel s'ajoutent les problèmes de communications liés à l'infrastructure. C'est pourquoi la délégation zambienne appuie fermement toutes les mesures proposées pour résoudre les problèmes de transit des pays sans littoral et encourager une collaboration plus étroite entre ces derniers et leurs Etats voisins de transit. De plus la CNUCED devrait, en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et en consultation avec les pays intéressés, entreprendre les études ou programmes d'action nécessaires pour atténuer les problèmes de transit des pays sans littoral.

10. La Plate-forme de Buenos Aires et les autres documents soumis à la Conférence au sujet des questions monétaires et financières, et en particulier de leur rapport avec le développement économique, ne laissent subsister aucun doute quant à la véritable signification de l'interdépendance. Ils décrivent l'origine de la crise et l'incapacité du système monétaire et financier international de s'opposer efficacement au ralentissement de la croissance de la production et du commerce mondiaux. Les pays les moins avancés ont un besoin criant de ressources financières pour faire progresser leur développement; or, comme la délégation zambienne le note avec consternation, les déficits de paiements enregistrés récemment par la plupart des pays en développement ne leur permettent pas d'opérer un ajustement suffisant et les remèdes traditionnels se sont révélés inefficaces en matière de désinflation. A ce propos, le Gouvernement zambien appuie sans réserve les propositions et mesures visant à ce que les négociations en cours aboutissent à un transfert net de ressources en valeur réelle, processus qui devrait aller de pair avec les efforts de refonte du système monétaire et financier international. Il faudrait aussi trouver, par le dialogue et le consensus, des moyens de contrecarrer les effets de l'inflation importée sur l'économie fragile des pays en développement.

11. L'expansion de la coopération Sud-Sud est aussi un point important. La délégation zambienne est favorable à l'application intégrale de la résolution 127 (V) de la Conférence relative à la coopération économique entre pays en développement, et elle espère que la Conférence donnera pour instruction au Secrétaire général de la CNUCED de ne ménager aucun effort en vue de mobiliser des ressources pour mettre pleinement en œuvre les stratégies de cette coopération. Les pays en développement sont prêts à coopérer selon ce mode d'approche qui repose sur leur volonté d'autonomie collective, et ils espèrent qu'aucun obstacle ne sera placé sur leur chemin et qu'on ne leur refusera pas sans raison l'assistance qu'ils solliciteront si besoin est.

12. Beaucoup d'autres représentants de pays africains ont souligné l'importance qu'ils attachent aux principes énoncés dans le Plan d'action de Lagos[69]. Ils jugent donc utile la participation aux négociations globales, y compris aux sessions de la Conférence, dans la mesure où les résultats obtenus aident leur région à atteindre certains des objectifs fondamentaux fixés dans le Plan.

13. La notion de coopération Sud-Sud devrait être considérée non pas comme une étape préparatoire en vue d'un affrontement avec les pays qui n'appartiennent pas au tiers monde, mais comme un mécanisme d'appui nécessaire pour la communauté internationale. La Zambie n'épargnera aucun effort pour contribuer au lancement ou à l'expansion de projets de coopération avec d'autres pays en développement, projets auxquels elle participe activement aux niveaux régional et sous-régional. Lusaka est devenue le siège d'un des plus récents arrangements économiques mis en place dans la sous-région composée de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

14. Il est encourageant de noter que des organes des Nations Unies comme le PNUD et la CEA mobilisent des ressources pour financer des programmes conçus par des groupements économiques sous-régionaux africains. La Conférence pourrait donc envisager la possibilité de demander au Secrétaire général de la CNUCED de fournir à ces arrangements une assistance appropriée et de renforcer et élargir les activités de la Division de la coopération économique entre pays en développement.

15. La position de la délégation zambienne quant au point 13 *f* de l'ordre du jour (Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales) est claire. Son pays continuera à œuvrer pour que les aspirations des

[69] Voir note 7.

peuples encore assujettis à toute forme d'oppression quelle qu'elle soit deviennent réalité. Cet engagement a coûté cher à son économie, mais la Zambie est fière de consentir des sacrifices pour le bien de l'humanité. Le Gouvernement zambien est donc convaincu que l'assistance aux mouvements de libération reconnus par des organisations internationales doit incomber à la communauté internationale tout entière, comme le déclare l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions.

16. Enfin, la délégation zambienne propose que la Conférence constitue un groupe de travail restreint, composé de personnes de rang très élevé appartenant à un certain nombre de délégations, pour examiner attentivement les nombreuses déclarations faites par les chefs d'Etat ou de gouvernement et par les chefs de délégation. Cette démarche permettrait de bien mieux comprendre les questions qui ont été présentées avec autant de maîtrise au niveau politique le plus élevé.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, du plan économique et du développement du Zimbabwe

1. M. CHIDZERO (Zimbabwe) dit que sa délégation est particulièrement heureuse que la Conférence se tienne dans la capitale de la grande République fédérative socialiste de Yougoslavie, source du mouvement des pays non alignés et pays du légendaire maréchal Tito, dirigeant célèbre dans le monde entier. A l'accueil chaleureux et à la généreuse hospitalité du pays hôte devraient répondre un débat constructif, des négociations utiles et des résultats tangibles qui permettent à l'économie mondiale de retrouver la voie de la croissance et du développement.

2. La Conférence se réunit dans une période de malaise croissant dans les relations économiques internationales. Les nombreuses questions qu'elle aura à examiner, notamment les problèmes aigus de balance des paiements, les déficits chroniques des comptes courants, l'endettement énorme des pays en développement, le service considérable de cette dette, le protectionnisme croissant et la baisse ou le marasme des cours des produits de base ne sont pas de pures abstractions mais un triste témoignage de l'incapacité de l'homme de maîtriser et d'améliorer de manière ordonnée et harmonieuse son environnement social et économique, alors même que sa maîtrise sans précédent de la science et de la technique lui a permis de fabriquer des armes de destruction massive d'un coût colossal.

3. L'homme devrait être capable de s'attaquer avec autant d'imagination et d'énergie aux problèmes commerciaux, monétaires et financiers et aux problèmes connexes des produits de base et des services, et de leur trouver des solutions efficaces et durables. Il est encourageant de constater que ces problèmes ont été reconnus dans la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg et que les participants à la réunion se sont engagés à prendre les mesures nécessaires. Cependant, la coopération internationale devrait transcender les conférences, les déclarations et les résolutions et se traduire par des actions concrètes, des politiques nationales coordonnées et des mesures de politique internationale efficaces.

4. Le Zimbabwe, bien qu'il soit un pays jeune et inexpérimenté en matière d'affaires internationales, connaît de première main certains des grands maux dont souffre le monde actuel. Pays sans littoral, il sait ce que signifie la dépendance et comprend la nécessité de l'interdépendance. Comme la polarisation et les aspects Nord-Sud du développement se reflètent dans son économie nationale, le Zimbabwe comprend les intérêts et les positions de différents groupes de pays ainsi que la nécessité de prendre des mesures adéquates au niveau international. De même, en raison de l'importance capitale de son secteur agricole et de l'expansion de son secteur manufacturier, il ne peut qu'être sensible aux effets malsains du protectionnisme.

5. Le Zimbabwe fait tout ce qu'il peut au niveau national, mais comme l'environnement extérieur reste hostile, il insistera pour que les participants se mettent d'accord sur les mesures à prendre dans les domaines commercial, monétaire et financier et sur les principes à appliquer, étant convaincu que les décisions et les mesures d'application qui devront suivre seront prises dans les organes ou instances compétents.

6. Fort de son expérience de la collaboration régionale et internationale, le Zimbabwe appuie pleinement la coopération économique et technique entre pays en développement et estime que ces derniers doivent montrer clairement qu'ils sont capables de mettre en place des structures mutuellement profitables dans ce domaine. Les pays africains considèrent le Plan d'action de Lagos[70] comme le cadre dans lequel les structures économiques coloniales, responsables du sous-développement et de l'inéquité des relations commerciales, céderont la place à un système économique africain intégré et à des modes de développement répondant aux aspirations de leurs peuples.

7. En tant qu'Etat de première ligne dans la lutte pour l'émancipation politique et l'indépendance économique, dans le cadre d'une coopération internationale équitable et de l'interdépendance, le Zimbabwe soutient la cause des mouvements de libération et, par conséquent, les efforts internationaux déployés dans ce domaine, en ne perdant pas de vue que l'homme doit être au centre de tous ces efforts.

8. Le Secrétaire général de la CNUCED a donné à son rapport à la Conférence un titre éloquent : « Développement et reprise économique : les réalités de la nouvelle interdépendance »[71]. Le Zimbabwe est tout à fait favorable aux mesures immédiates et aux changements structurels à long terme proposés dans les domaines des produits de base, du commerce, de la monnaie et des finances.

[70] Voir note 7.

[71] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

9. A la conférence au sommet des pays non alignés, tenue à New Delhi, le Premier Ministre zimbabwéen, M. Mugabe, a déclaré que « l'instauration d'un nouvel ordre économique international devait rester un objectif prioritaire, quels que soient les obstacles rencontrés et les difficultés de la tâche ». Le Zimbabwe appuie pleinement les initiatives visant à apporter des changements significatifs et constructifs, en particulier pour la réforme du système monétaire et financier international. Il est favorable à l'organisation envisagée d'une conférence des ministres des finances et à la mise en route d'une série de négociations globales.

10. Le Premier Ministre zimbabwéen a également souligné que ces réformes et transformations fondamentales « ne devaient pas empêcher les pays de prendre des mesures immédiates ou à court terme afin de relancer l'économie mondiale ». Il a exprimé l'espoir que la sixième session de la Conférence serait l'occasion de s'attaquer aux causes mêmes du problème et contribuerait de façon décisive à l'adoption des mesures voulues.

11. Malgré les efforts louables déployés avec succès par les pays industrialisés pour juguler l'inflation et assurer une bonne régulation de la demande, les pays ont été durement touchés par la crise, surtout ceux du tiers monde. Les pays industrialisés eux-mêmes connaissent un chômage massif, le volume du commerce mondial a diminué d'environ 12 % en 1982 et l'on assiste à une montée du protectionnisme, sans parler de la baisse sans précédent de 30 % des cours des produits de base et de la stagnation, voire la diminution, des taux de croissance de quasiment tous les pays non producteurs de pétrole.

12. L'heure est venue de relancer l'économie mondiale et de s'engager sur la voie de la reprise et du développement. Mais, pour ce faire, il faut lubrifier les rouages du système commercial et, en tout état de cause, trouver des ressources supplémentaires, notamment par l'intermédiaire d'institutions internationales comme la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales, le PNUD et le FIDA.

13. Le Zimbabwe est favorable à de nouvelles émissions de DTS. Ce programme devrait pouvoir être exécuté sans raviver l'inflation, et de façon à stimuler la demande et la croissance dans les pays en développement et à remettre à flot l'économie mondiale.

14. Les signes de renversement de la situation et de redressement ne font que poindre, et ils sont encore bien fragiles. Il faut prendre des mesures concertées pour garantir une reprise réelle et soutenue propre à agir rapidement sur la croissance des pays en développement.

15. Le Zimbabwe juge réconfortant l'engagement qui a été pris dans la Déclaration sur la reprise économique adoptée à Williamsburg de se défaire du protectionnisme et d'accorder aux pays en développement la plus haute priorité. Il souhaite vivement que cette position soit consolidée par la Conférence et suivie rapidement d'actions. Les vues exprimées à cette occasion au sujet des dettes des pays en développement, de l'aide à ces pays, de la technologie, de l'énergie, du commerce Est-Ouest, de la politique des taux de change et des politiques en matière de productivité et d'emploi lui paraissent également encourageantes. Mais il constate avec inquiétude que la déclaration de Williamsburg est muette sur la question des prix des produits de base. Il demande instamment que la présente session de la Conférence examine cette question sous tous ses aspects.

16. Le Zimbabwe demande aussi instamment que les mesures nécessaires soient prises par tous les pays pour que le Fonds commun pour les produits de base puisse commencer à fonctionner en janvier 1984. Il est atterré par le fait que la communauté internationale paraît incapable d'atteindre les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Ce sont ces pays qui sont le plus durement touchés et ce sont eux qui ont le plus besoin d'une action internationale.

17. S'ouvrant sur une toile de fond de récession prolongée et généralisée, où la nécessité d'actions concertées devient impérative, la sixième session de la Conférence constitue un événement historique d'une importance capitale. Toutes les nations du monde y sont représentées : il leur appartient de tracer la voie de la reprise économique et du développement et de donner à la postérité des raisons de fierté et de reconnaissance.

B. — SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES*

Déclaration prononcée à la 172e séance plénière, le 6 juin 1983, par M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

Je suis très heureux de prendre la parole à l'occasion de cette importante session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tient en un lieu et à un moment particulièrement bien choisis. La ville de Belgrade, qui nous accueille aujourd'hui, est, à juste titre, associée à la création du mouvement des pays non alignés. C'est également la capitale du pays qui, sous l'inspiration de feu le maréchal Tito — à la mémoire de qui je voudrais rendre hommage —, a été à la pointe du dialogue relatif à la coopération économique internationale. Si les questions liées au développement et à la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international se trouvent actuellement au premier plan des préoccupations mondiales, cela tient dans une large mesure aux approches et aux perspectives suggérées par la Yougoslavie et les dirigeants des pays du tiers monde. La CNUCED elle-même a été créée sous l'impulsion du mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons ici à une époque riche en promesses et en défis. Jamais, dans le passé récent, la situation économique internationale n'avait été aussi critique. Mais une occasion s'offre ainsi, dont il convient de tirer pleinement parti. La situation exige plus que la simple formulation de certaines positions; elle appelle des initiatives résolues débouchant sur l'action. Je voudrais ici attirer l'attention sur quelques caractéristiques pertinentes de la situation économique mondiale actuelle.

En premier lieu, l'économie mondiale semble être entrée dans une phase de transition. Après la récession la plus grave depuis la seconde guerre mondiale, en particulier pour les pays en développement, nous observons les premiers signes d'une reprise, au moins dans quelques pays industrialisés. Mais de graves questions demeurent quant à l'ampleur et à la solidité de cette reprise. De toute évidence, il faudra du temps avant que les pays en développement puissent en bénéficier. A plus long terme, il est à craindre que l'économie mondiale ne retrouve pas le haut niveau de croissance qu'elle a connu au cours des dernières décennies. Or, nous devons faire face désormais à plusieurs défis à long terme : l'accroissement continu de la population du tiers monde où vivent les trois quarts de l'humanité; le sort des centaines de millions de personnes qui souffrent de la faim, de la malnutrition ou du chômage; les problèmes d'ajustement structurel, en particulier ceux qui ont trait à la transition énergétique, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Seul un haut niveau de croissance de l'économie mondiale, accompagné d'un développement rapide dans le tiers monde, permettra de répondre à ces défis.

En second lieu, l'interdépendance du Nord et du Sud s'est, non seulement accentuée, mais encore manifestée récemment avec éclat. A long terme, elle ne peut que s'accroître. Le système financier des pays industrialisés est désormais étroitement lié au processus de développement. La prospérité de ce système dépend, dans une large mesure, de l'aptitude des pays en développement à assurer régulièrement le service de leur dette grâce à des revenus accrus. D'importants problèmes de structure qui, soit dit en passant, ont été aggravés par l'absence d'investissements doivent être résolus dans l'économie des pays industrialisés. Pour que ces pays puissent créer des emplois productifs dans le secteur des services et les industries de pointe, il faut un processus harmonieux d'ajustement industriel fondé sur des échanges dynamiques, non seulement entre pays développés, mais aussi avec les pays en développement. La reprise des échanges sera elle-même facilitée par l'expansion des marchés dans les pays en développement, qui sont une source importante de dynamisme pour l'économie mondiale. En résumé, on ne peut envisager une reprise ou une croissance saine dans les pays industriels si le rythme de développement économique des pays en développement reste faible.

Il est paradoxal qu'au moment précis où nous avons à faire face à des problèmes économiques aussi graves et où l'interdépendance a pris une forme aussi concrète l'esprit de coopération multilatérale soit menacé d'érosion. Cette coopération a bel et bien réussi dans le passé et elle a été la pierre angulaire des progrès impressionnants réalisés au cours des trente dernières années. Dans un monde qui devient de plus en plus complexe et fait face à de plus grands défis, cette coopération est plus nécessaire que jamais. Dans mes conversations avec des dirigeants du monde entier, j'ai été pour le moins surpris du contraste qui existe entre le fait qu'ils reconnaissent la gravité de nos problèmes et sont désireux de s'y attaquer et le sentiment qu'ils ont que les douzaines de réunions économiques entre le Nord et le Sud qui se sont succédé n'ont guère ou pas donné de résultats.

Je suis convaincu que le moment est venu de faire cesser ce sentiment d'échec et de frustration et que la présente session constitue une bonne occasion de prendre un nouveau départ.

Quelles sont les tâches qui attendent la Conférence ?

A mon avis, le premier impératif doit être l'adoption d'urgence de mesures propres à arrêter le ralentissement de l'activité économique dans les pays en développe-

* Sauf indication contraire, les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées des modifications de forme.

** La Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est reproduite *in extenso* comme elle figure dans le document TD/295.

ment et à permettre au développement de retrouver sa vigueur antérieure. La plupart de ces mesures sont expliquées dans la documentation qui vous a été remise et qui a été établie sous la direction de mon éminent collègue, M. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED. Je lui laisse le soin de vous en parler en détail, mais je voudrais mettre l'accent sur les quatre grands domaines interdépendants dans lesquels j'estime qu'une action d'urgence est particulièrement nécessaire et possible :

Premièrement, il importe de renforcer la position des pays en développement en matière de liquidités, notamment par l'intermédiaire du FMI; il faudrait envisager sérieusement une allocation spéciale de DTS à brève échéance;

Deuxièmement, il importe d'accroître l'assistance fournie, spécialement par l'intermédiaire d'institutions multilatérales, en particulier aux pays à faible revenu; il faudrait aussi augmenter l'apport de ressources financières à des conditions commerciales normales, y compris l'investissement privé;

Troisièmement, il importe de renforcer et de stabiliser les marchés des produits de base ainsi que d'accroître durablement les recettes tirées de ces produits; j'attache beaucoup d'importance à l'entrée en activité du Fonds commun pour les produits de base à une date rapprochée; il faudrait compléter l'action du Fonds par d'autres mécanismes compensatoires;

Quatrièmement, il importe de mettre un terme au protectionnisme dirigé contre les pays en développement et de rapporter les mesures déjà prises.

J'ajouterai que, dans chacun de ces domaines, il faudra prêter spécialement attention aux pays les moins avancés, qui sont particulièrement vulnérables et méritent donc un effort spécial de la part de la communauté internationale.

Le deuxième impératif est que ces mesures doivent faire partie intégrante des efforts de relance de l'économie mondiale. J'ai fait allusion aux signes encourageants de reprise dans certains pays industriels, mais cette reprise doit être consolidée et étendue au reste du monde. Cela implique une concertation accrue, en vue particulièrement de faire baisser les taux d'intérêt, de réduire la forte instabilité des taux de change et de contenir les pressions protectionnistes, sans pour autant relâcher la vigilance à l'égard de l'inflation.

Je constate qu'à la réunion qu'ils ont tenue à Williamsburg la semaine dernière, les sept grands pays industrialisés se sont prononcés en faveur d'une telle croissance non inflationniste. Les perspectives dans les pays socialistes d'Europe orientale semblent également s'améliorer. Dans ces circonstances, les pays industriels devraient être mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement.

Les mesures en faveur des pays en développement que je viens d'esquisser devraient être envisagées par tous les pays industriels dans une optique mondiale. Dans cette optique, la reprise au Nord et un regain du développement au Sud devraient aller de pair.

Le troisième impératif est de veiller à ce que ces mesures internationales soient complétées par des politiques nationales appropriées. Dans les réunions internationales, on s'imagine facilement que l'on ne peut trouver de solutions à tous nos problèmes qu'au niveau international. Je crois, pour ma part, que c'est là une erreur. Des politiques nationales visant à lutter contre l'inflation, à encourager les investissements rentables et les ajustements structurels bien conçus, et à maintenir l'équilibre budgétaire et monétaire sont une condition indispensable du progrès. Quand je dis cela, je suis parfaitement conscient des efforts admirables qui ont été faits ces dernières années, en particulier par les pays en développement, pour procéder à d'importants ajustements internes. La coopération économique entre pays en développement s'est également resserrée, et doit être encore encouragée.

Le quatrième impératif concerne les problèmes à long terme. Etant donné la gravité des difficultés économiques actuelles et les problèmes plus généraux auxquels se heurte l'économie mondiale, on a souvent été amené ces derniers temps, y compris dans les pays en développement, à s'interroger sur la structure fondamentale des relations économiques internationales, et en particulier sur les systèmes commercial, monétaire et financier. Les institutions qui ont soutenu la croissance et le développement économiques au cours des trois dernières décennies ont été très utiles à la communauté internationale. Il faut les renforcer dans le sens que j'ai indiqué, mais il faut aussi adapter et moderniser leur fonctionnement et les règles du jeu pour qu'elles puissent être à la hauteur des problèmes que crée une situation mondiale en constante évolution. C'est là un double objectif qui n'a rien de contradictoire. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se doit d'aborder également ces questions. Dans ce cadre, il faudrait rechercher les moyens qui permettent à la CNUCED de renforcer son rôle.

Je sais qu'il est plus facile de soulever toutes ces questions que d'y trouver des réponses. Je serais le dernier à en sous-estimer la difficulté. Les questions en jeu sont complexes et leur solution pose des problèmes aux gouvernements. Il y a de même différentes façons de saisir et d'interpréter les causes de la situation actuelle et les problèmes les plus urgents. Ce n'est pas une raison pour tarder à agir. Dans certains domaines, le temps est un facteur décisif et les intérêts communs ont déjà été indentifiés. Là où une action immédiate risque d'être difficile, nous devrions au moins convenir de rechercher des solutions. A ce propos, le Comité de la planification du développement de l'ONU a formulé quelques suggestions intéressantes à la session qu'il a tenue récemment.

Il faut saisir toutes les occasions de progresser, et la présente session de la Conférence est sans nul doute une occasion importante. Je sais que la mise en route des négociations globales est à l'ordre du jour de la communauté internationale. Je n'ignore pas non plus que le mouvement des pays non alignés a proposé de convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement. D'autres encore ont fait des suggestions analogues. Ces questions devront être examinées à fond au cours des mois à venir. Mais si la présente session est couronnée de succès, cela améliorera grandement le climat de la coopération internationale, contribuera à atténuer les divergences de vues et à tempérer les désaccords et augmentera les chances de progrès lors de réunions ultérieures.

Lorsque j'ai évalué les perspectives de la présente session de la Conférence, j'ai été encouragé par l'attitude positive et la souplesse dont toutes les parties ont fait preuve, ainsi qu'en témoigne, par exemple, la Plateforme de Buenos Aires. Cette tendance à renoncer à la polémique en faveur de l'action positive doit continuer à être encouragée. Pour ce faire, il s'agit de démontrer qu'une telle démarche produit des résultats.

A ce propos, je me félicite de certains événements récents tels que l'engagement pris par les pays industrialisés à la réunion au sommet de Williamsburg de participer — je cite — « dans un esprit de compréhension et de coopération à la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Belgrade ».

Je suggère que, pour traduire dans les faits ces bonnes dispositions réciproques, les Etats membres envisagent de se faire représenter, lors des phases finales et décisives de la Conférence, par des personnalités de rang gouvernemental élevé, ayant l'autorité politique voulue pour prendre les décisions qui s'imposent.

En résumé, les problèmes auxquels est confrontée l'économie mondiale sont graves; les pays en développement ont été durement touchés; diverses solutions ont été proposées; l'interdépendance des nations n'est plus à démontrer; un indéniable esprit d'accommodement est apparu dans les négociations. Encore faut-il se mettre d'accord pour agir. Il faut agir pour réduire les tensions; pour démontrer que les gouvernements ont les moyens et la volonté de résoudre les problèmes communs; pour donner confiance dans le fonctionnement de nos institutions internationales. Mais surtout, il faut agir pour donner ne serait-ce qu'une lueur d'espoir aux centaines de millions d'êtres humains qui n'ont aujourd'hui d'autre perspective que le chômage et un dénuement persistant.

Je suis, bien entendu, profondément conscient du lien étroit qui existe entre le bien-être économique et social des peuples et la paix et la sécurité des nations. La paix, à l'échelle mondiale, dépendra beaucoup de l'accès de tous les pays aux progrès économiques accomplis dans le monde. Elle serait sérieusement compromise si on laissait s'affaiblir ce sentiment de fraternité. L'enjeu exaltant de cette session de la Conférence est d'aider à développer, entre le Nord et le Sud, l'esprit de solidarité dont dépendent tellement l'avenir économique et l'équilibre politique de l'humanité.

Déclaration prononcée à la 173e séance plénière, le 7 juin 1983, par M. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED*

Je tiens d'abord à vous souhaiter à tous la bienvenue et à vous dire combien je me félicite de la présence d'aussi éminentes personnalités à cette session de la Conférence.

J'adresse mes remerciements les plus sincères au Gouvernement yougoslave qui accueille la Conférence. Cette dernière se tient en un lieu particulièrement propice, dans un pays qui a joué un rôle de premier plan dans les affaires internationales et dans la ville où est né le mouvement des pays non alignés — une ville qu'habite la mémoire du président Tito, grande figure de l'histoire qui, s'il était encore en vie, serait sans doute heureux que cette réunion ait lieu à Belgrade.

Nous avons également, monsieur le Président, le grand avantage d'être guidé par vous dans nos travaux. Sous votre direction éclairée, la Conférence ne peut que se dérouler dans les meilleures conditions. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de tous les membres du secrétariat de la CNUCED.

Nous sommes profondément impressionnés par l'efficacité et l'esprit de collaboration dont les autorités yougoslaves ont fait preuve, à tous les niveaux, pour l'organisation de la Conférence. Leurs efforts, ainsi que les remarquables installations du Sava Centar, favoriseront certainement beaucoup l'heureuse issue de nos travaux.

Je voudrais aussi exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui nous a honorés de sa présence à l'ouverture de la Conférence. Dans la déclaration qu'il a faite hier, il nous a donné de précieux conseils et a défini les grandes orientations de nos travaux. Je lui sais gré de l'intérêt et de l'appui constants qu'il nous a accordés tout au long des préparatifs de la Conférence. En outre, je remercie sincèrement M. Jean Ripert, directeur général au développement et à la coopération économique internationale, de son assistance et de ses encouragements pendant les travaux préparatoires. J'espère que la Conférence, par ses débats et ses résultats, contribuera à renforcer le système des Nations Unies lui-même et à en accroître l'efficacité.

La sixième session de la Conférence a été précédée de préparatifs d'une rare intensité. Plusieurs éléments sont entrés en jeu : ordre du jour bien conçu, publication d'une série de documents de fond en temps voulu et entretiens préliminaires. Cette session fait également suite à plusieurs importantes réunions touchant les questions dont est saisie la Conférence. Jamais encore une session de la Conférence ne s'était tenue si peu de temps après des réunions comme la conférence au sommet des pays non alignés, la réunion ministérielle des pays de l'OCDE et la réunion au sommet des sept grands pays industrialisés. Cette série de réunions a imprimé un certain élan, dont nous pourrions ici tirer parti. La sixième session de la Conférence y a d'ailleurs été chaque fois mentionnée expressément. La cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue à Buenos Aires pour préparer cette session, a ouvert de nouvelles perspectives car, jamais encore, on n'avait rédigé et présenté si longtemps à l'avance des projets de résolution concernant chacun des points de

* La déclaration du Secrétaire général de la CNUCED est reproduite *in extenso* comme elle figure dans le document TD/296.

l'ordre du jour. Je pense que cela contribuera grandement à faire avancer nos travaux. Le Président de l'Argentine, le général Reynaldo Bignone, nous présentera lui-même aujourd'hui les propositions de Buenos Aires, ce dont nous lui sommes tous par avance reconnaissants.

J'ai toujours été conscient des circonstances dans lesquelles allait se tenir cette conférence de portée mondiale, qui réunit à la fois les pays développés à économie de marché, les pays socialistes et les pays en développement. Elle a lieu pendant une période de crise, une période de récession sans précédent depuis la guerre et, de surcroît, à un moment où des transformations profondes se répercutent sur une situation conjoncturelle dans laquelle elles se sont imbriquées. C'est pourquoi j'ai eu d'emblée le sentiment qu'à la présente session nous aurions la double chance, et la double responsabilité, de mettre au point les moyens de faire front à la crise actuelle tout en réfléchissant sur des processus qui intéressent le long terme et en dégageant des orientations pour l'avenir. C'est grâce à ces deux tâches, si elles sont abordées simultanément et de manière à tenir compte de l'interdépendance de plus en plus marquée entre tous les pays — développés, socialistes et en développement — que la présente Conférence fera date dans l'histoire.

Quand nous avons commencé, il n'y a pas si longtemps, à songer à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous étions sensibles à un certain pessimisme quant aux répercussions de la situation économique sur le dialogue international. C'était à un moment où de nombreux pays industrialisés voyaient dans la maîtrise des forces inflationnistes le principal objectif de la politique économique, malgré ses conséquences sur l'emploi et la croissance. Les forces déflationnistes étaient alors nourries et renforcées par les mesures mises en œuvre. Aujourd'hui, je pense que le nuage commence à s'estomper parce qu'on se rend compte que la situation est trop critique pour qu'on la laisse durer et aussi parce que d'importants succès ont été remportés sur le front de l'inflation. Aussi les conditions propices à un changement d'attitude et, partant, à une réorientation des politiques sont-elles aujourd'hui réunies.

Je perçois également un autre changement. La crise a prouvé l'existence d'une relation qui était jusqu'alors mal comprise car elle n'était pas aussi évidente. Je veux parler de la relation entre les pays en développement et l'économie mondiale et du rôle que jouent ces pays dans les processus globaux de contraction et d'expansion. Cette relation est parfois vue comme une interdépendance accrue. Mais à mon avis, ce qui importe, ce n'est pas seulement le fait que cette interdépendance existe, mais aussi son évolution. Aujourd'hui, il n'y a pas que les heurs et malheurs des pays développés qui affectent les pays en développement; il y a aussi la situation des pays en développement qui, de plus en plus, a des incidences négatives ou positives sur les pays industrialisés et sur l'économie mondiale. Les difficultés qu'éprouvent les pays en développement à assurer le service de leur dette, à maintenir le volume de leurs importations ou à réaliser leur programme de développement se répercutent sur le système financier et bancaire mondial et aussi, dans les pays industrialisés eux-mêmes, sur les exportations, les investissements et l'emploi. Il s'ensuit automatiquement, et c'est là l'aspect positif, que la croissance et le progrès accélérés des pays en développement soutiendraient la reprise, favoriseraient l'expansion des pays industrialisés et renforceraient l'économie mondiale. Je crois que c'est à cette relation évolutive, relativement nouvelle dans le temps, que cette session doit ses meilleures perspectives de réussite et l'importance qu'elle aura à long terme.

Le thème de la reprise et du développement, qui s'est imposé comme thème central de la Conférence, témoigne de cette évolution de la nature des relations et des besoins qui en découlent nécessairement. J'ai été encouragé par l'intérêt génral qu'il a suscité et qui transparaît sous une forme ou une autre, plus ou moins nettement, dans les déclarations faites à l'occasion des importantes réunions dont j'ai parlé précédemment. La tâche de la Conférence, telle que je la conçois, est de traduire cette prise de conscience, cette compréhension des problèmes, en actions et politiques étayées par des mesures concrètes. Cette conférence devrait être l'occasion de parvenir à des décisions et des conclusions sur les initiatives à prendre pour instaurer et nourrir deux processus qui se renforcent mutuellement : la reprise économique dans les pays industrialisés, d'une part, et le redémarrage du développement, d'autre part. Je tiens à souligner que nous ne pouvons absolument pas tenir pour acquis que ces processus soient déjà engagés. Les signes d'une amorce de redressement pour quelques indicateurs dans certains pays industrialisés sont certes bienvenus, mais ils sont trop timides et trop partiels pour annoncer une reprise générale et d'envergure, ne serait-ce que dans les pays industrialisés occidentaux. Le développement continue à marquer le pas et, dans la quasi-totalité des pays en développement, les mesures de compression et les coupes sombres restent à l'ordre du our. C'est la raison pour laquelle la tâche de la Conférence est d'importance vitale. La nécessité d'agir n'a rien perdu de son caractère d'urgence et la Conférence doit s'employer à y répondre.

Il semble que l'on ait déjà réussi, comme le montrent de récentes réunions, à se mettre plus ou moins d'accord sur ce que sont les principales composantes d'une reprise dans les pays développés à économie de marché : la baisse des taux d'intérêt, qui restent excessivement élevés en valeur réelle, la stabilisation des taux de change, beaucoup trop volatils jusqu'à présent; une priorité nouvelle donnée à la croissance et à l'expansion, mais dans le cadre d'une plus grande coordination des politiques macro-économiques; et le renversement de la tendance au protectionnisme, qui a gravement porté atteinte aux système commercial mondial et qui fait obstacle à la reprise. Ces facteurs seront sans nul doute favorables aux pays en développement eux aussi. Mais ce que cette conférence est particulièrement bien placée pour faire, c'est donner à la reprise économique mondiale sa seconde grande dimension — la relance du développement. Je ne pense pas que la reprise dans les pays industriels, ni les mécanismes de transmission, soient suffisamment forts en eux-mêmes pour déclencher ce processus si l'on n'y ajoute pas d'autres actions soigneusement pesées. D'ailleurs, je suis persuadé que si nous ne relançons pas le développement, nous compromettrons la reprise des pays industrialisés eux-mêmes.

Dans les divers documents que nous avons soumis à la Conférence, nous nous sommes efforcés d'indiquer ce que certaines de ces actions pourraient être. La relance du développement appelle une intervention dans trois des grands domaines inscrits à l'ordre du jour de la Conférence — celui des produits de base, celui du commerce, celui du secteur monétaire et financier. Le processus du développement dans les pays en développement a été profondément perturbé par une évolution défavorable dans chacun de ces domaines : effondrement des prix des produits de base et donc des recettes qu'ils procurent, obstacles croissants à l'exportation de ces produits et enfin réduction des flux financiers. Il s'agit là des composantes majeures de la crise dans laquelle se débattent les pays en développement; l'accélération du développement exige l'adoption de mesures générales efficaces pour aider à renverser ces tendances. C'est à la Conférence qu'il appartient de formuler et d'adopter de telles mesures, qui devront faire partie d'un ensemble intégré et qui, réunies, produiront leurs effets.

Dans le domaine des produits de base, nous avons souligné combien il importe de donner un caractère d'urgence à la mise en œuvre du Programme intégré. La Conférence doit s'attacher à ce que la création du Fonds commun ne subisse pas de nouveaux retards — nous avons connu des retards inutiles qui ont privé la communauté internationale d'un instrument important dont la création avait été réclamée avec insistance par les pays en développement eux-mêmes. La Conférence doit aider à éliminer les difficultés qui contrecarrent la mise en place d'accords de stabilisation des prix, en adoptant des approches plus rapides et plus efficaces permettant de traiter de façon plus intégrée les problèmes que soulève tel ou tel produit de base. La Conférence doit tirer parti de l'aide que le financement compensatoire peut apporter dans les circonstances actuelles et, pour cela, favoriser tout ce qui permettra d'améliorer et d'étendre les mécanismes de ce financement. La Conférence doit agir pour assurer un progrès plus rapide dans les domaines clés de la commercialisation, de la transformation et de la distribution des produits de base. Pour tout ce qui concerne ces produits, nous avons un cadre : le Programme intégré; ce qu'il faut, c'est rendre le Programme efficace.

Le commerce est l'un des domaines majeurs dont la Conférence va s'occuper et il faudra donc qu'elle prenne nettement position sur les nombreux problèmes qui s'y posent. Renverser les tendances au protectionnisme est souhaitable pour la reprise dans tous les pays, mais pour la relance du développement c'est une nécessité absolue. Lorsque des obstacles se dressent devant leurs exportations, les pays en développement sont atteints non seulement pour ce qui est du service de leur dette, mais aussi dans la poursuite même de leur développement. Il faut que la Conférence trouve les moyens de rendre plus plausible le principe du *statu quo*. Force est de reconnaître que de nouvelles restrictions aux échanges commerciaux continuent d'apparaître, malgré les nombreux engagements déjà pris — et cela tout récemment encore. Mais la Conférence doit aller plus loin. Il lui appartient de constater la nécessité d'un processus de démantèlement progressif des obstacles existants, et d'agir en conséquence, dans le contexte d'un nouveau climat de reprise économique.

La Conférence doit se prononcer sur les mesures à prendre dans le secteur monétaire et financier. Si l'on n'agit pas dans ce secteur, il est pratiquement impossible d'envisager une approche intégrée de la reprise et du développement. Les pays en développement souffrent actuellement d'une pénurie aiguë de ressources financières et ont à tout prix besoin d'une assistance immédiate pour pouvoir reprendre sans tarder leur développement. C'est dans ce domaine que l'action qui sera décidée pourra vraiment être payante à assez bref délai. Nos études ont indiqué que les pays en développement ont besoin de moyens de financement supplémentaires de l'ordre de 85 à 140 milliards de dollars au cours des deux années à venir. Pour aider à faire face à ce besoin, la Conférence peut appuyer et entériner des actions sur de nombreux fronts — actions destinées à accroître les courants de ressources en provenance des institutions financières multilatérales, de l'aide publique au développement, des marchés de capitaux privés, des organismes d'assistance technique et des investisseurs privés. Nous avons, dans nos propositions, mis tout particulièrement l'accent sur le potentiel d'action rapide que constituent les DTS, et je suis convaincu que la Conférence y prêtera une attention particulière. Nous avons souligné aussi la situation particulièrement tragique des pays les plus démunis. La Conférence peut aider à combler le retard qu'a pris le programme en faveur des pays les moins développés mis sur pied à Paris en 1981. Elle devra se prononcer sur la situation de la dette des pays en développement et entériner des moyens de remédier aux problèmes de ces pays.

En réfléchissant aux mesures urgentes qu'il faut prendre dans ces domaines — dans le contexte d'un programme de reprise de développement — j'ai été frappé de constater que ce que nous voulons en ce moment, ce n'est pas tant négocier des réorientations majeures mais bien plutôt concrétiser des approches et des objectifs sur lesquels la communauté internationale est depuis longtemps parvenue à un consensus. Il existe déjà un consensus sur la nécessité de renforcer et de stabiliser les marchés des produits de base — le Programme intégré en est la preuve. Ce que nous devons faire maintenant, c'est nous engager à traduire ce consensus dans les faits. Dans le domaine du commerce, il existe de longue date un consensus sur la nécessité de disposer d'un système commercial ouvert et non discriminatoire et sur le traitement préférentiel à accorder aux pays en développement. Ce que nous devons faire maintenant, c'est donner effet à cet engagement en renversant les tendances qui l'ont contrecarré. Dans le domaine monétaire et financier, il existe depuis longtemps un consensus sur la nécessité d'assurer des ressources financières aux pays en développement. Les événements de ces derniers temps ont été à contre-courant de cet objectif et ce qu'il faut maintenant, c'est essentiellement renverser la tendance.

J'ai parlé des actions qu'il fallait engager pour faciliter la reprise et le développement. Mais la situation actuelle n'est pas seulement le fait de la conjoncture. Elle est aussi le produit de forces plus durables. Comme le laisse supposer son ordre du jour, la Conférence

devrait s'intéresser à ces forces sous-jacentes, tant à cause de leur incidence sur la situation présente qu'en raison de leur importance vitale pour le reste des années 80. Dans le rapport que je vous ai présenté[72], j'ai insisté sur certaines questions essentielles. Les perspectives de l'économie mondiale pour les années à venir sont directement fonction de la régularité et de la force d'un certain nombre de processus. Elles dépendent du rythme et de l'ampleur des aménagements de structure dans les pays industrialisés, de la mesure dans laquelle des liens pourront être établis et renforcés avec les pays socialistes, et de l'évolution des échanges commerciaux et autres entre les pays en développement eux-mêmes. Ce ne sont pas là des processus qui peuvent s'engager spontanément. Il doivent faire l'objet d'une orientation générale; ils doivent faire l'objet d'une orientation nationale dans tous les groupes de pays; ils doivent faire l'objet d'une orientation internationale et ils doivent faire l'objet d'une coordination entre les orientations nationales et internationales. On améliorera aussi les perspectives à plus long terme du développement et de l'expansion mondiale en engageant des efforts résolus pour réduire les dépenses militaires, ce qui atténuerait les contraintes que ces dépenses font peser sur les économies nationales et sur l'économie mondiale tout entière.

Les perspectives pour les années à venir dépendent aussi pour beaucoup des interactions entre ces processus et les systèmes sur lesquels ils s'appuient, ainsi que de l'évolution des systèmes eux-mêmes. L'adaptation de ces systèmes, ou si l'on préfère leur réforme, n'est pas l'affaire d'un groupe de pays en particulier. Dans la situation actuelle, c'est l'affaire de la totalité des pays. Il est indéniable que les changements et les tensions des dernières années ont affecté ces systèmes, dans le domaine du commerce et dans celui des questions monétaires et financières. Déjà, dans bien des milieux, on est de plus en plus conscient de la nécessité d'examiner ces systèmes, de les adapter et de les renforcer. Par exemple, la conférence au sommet des pays non alignés, la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la réunion ministérielle de l'OCDE et la réunion de Williamsburg se sont toutes prononcées en faveur d'une conférence monétaire mondiale. La Conférence devrait à mon avis prendre l'initiative de délibérations ou de négociations qui pourraient ensuite suivre leur cours. Elle ne peut naturellement pas définir ou négocier la nature des systèmes futurs dans toute sa complexité. Mais elle pourrait constater la nécessité d'une adaptation et proposer de grandes orientations qui faciliteraient les travaux dans ce domaine. Elle favoriserait ainsi le dialogue futur, non seulement à la CNUCED, mais aussi dans d'autres instances.

La tâche des membres de la Conférence est donc de se mettre d'accord sur chacune des grandes questions figurant à l'ordre du jour — produits de base, commerce, problèmes monétaires et financiers — et de combiner les éléments d'accord essentiels en fonction de la crise globale, en tenant compte de ses aspects à court terme et de ses aspects à long terme, comme le prévoit un point distinct de l'ordre du jour. Ce que la sixième session de la Conférence doit faire, et ce qu'elle est seule à pouvoir faire, c'est, comme je l'ai dit, répondre à la crise par des actions qui tiennent compte de l'interdépendance des problèmes.

L'ordre du jour de la Conférence comporte d'autres points. J'ai déjà mentionné les problèmes spéciaux des pays les moins avancés, problèmes auxquels il est absolument nécessaire, à ce stade, de trouver une solution énergique. Mais je voudrais aussi attirer votre attention sur les diverses subdivisions d'un point de l'ordre du jour, qui ont trait à des aspects essentiels des travaux présents et futurs de la CNUCED. J'espère que cette conférence imprimera un élan vigoureux à ces travaux, dans des domaines tels que la technologie — où une stratégie pour la transformation technologique a été proposée et où le code de conduite pour le transfert de technologie reste à achever — et aussi les transports maritimes, les besoins des pays en développement sans littoral ou insulaires, la coopération économique entre pays en développement et le commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. J'espère aussi que la Conférence s'emploiera à renforcer le rôle futur de la CNUCED elle-même — non seulement à travers son débat sur les questions institutionnelles, mais aussi par des décisions sur les questions de fond. La CNUCED doit faire face au défi des années 80 et remplir son rôle d'organisme essentiel pour les questions économiques internationales.

J'ai tenté, par ces remarques, de souligner quelques-unes des principales questions que la Conférence doit aborder. Il importe à mon sens que les problèmes et les difficultés que les pays continuent de rencontrer ne conduisent pas à une psychologie défensive — à une psychologie d'inaction. Ces difficultés ne se situent pas, après tout, à l'arrière-plan de notre conférence; elles en sont au contraire le thème central. De même que nous ne pouvons être sûrs que la reprise est déjà là et que rien ne reste à faire, de même nous ne saurions affirmer que cette reprise est si fragile, si timide que rien ne peut plus être fait. Les décisions que la Conférence est appelée à prendre ne sont pas tributaires de la reprise. Elles ont au contraire pour véritable objectif de la promouvoir.

Les conflits d'intérêts dans les relations internationales sont inévitables. Mais le meilleur gage du succès de cette conférence est, selon moi, le fait que tous les pays sont intéressés en commun à la solution des problèmes qui pèsent sur l'économie mondiale — intéressés en commun à la reprise économique dans les pays industrialisés, intéressés en commun à la relance du développement, intéressés en commun à l'établissement de bases saines sur lesquelles fonder une croissance à long terme, et intéressés en commun à l'adaptation et au renforcement du cadre sur lequel reposent les relations économiques internationales. C'est cet intérêt commun qui m'a amené à parler du caractère particulier de la sixième session de la Conférence et à demander instamment que cette session ne soit pas considérée dans l'optique traditionnelle. Mais la tâche des gouvernements réunis en cette conférence — et c'est une tâche difficile — est de traduire cet intérêt commun en orientations, en mesures et en actions qui, sans être nécessairement définitives ni toujours pleinement détaillées, puissent déboucher sur du concret. Cela permettrait de relancer le dialogue et

[72] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

les négociations au niveau international, qui sont actuellement au point mort, et d'améliorer les conditions de l'évolution future de ce processus. Cela ferait également renaître la confiance et la foi dans l'aptitude des gouvernements et de la communauté internationale à surmonter les problèmes auxquels se heurtent tous les pays et tous les peuples. C'est avant tout dans cet espoir que je vous adresse tous mes vœux de succès.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint, Département pour les affaires de désarmement

1. M. MARTENSON (Département pour les affaires de désarmement) dit que même un coup d'œil rapide à l'ordre du jour montre nettement que les questions dont la Conférence est actuellement saisie représentent une sorte de répertoire des efforts tentés, jusqu'ici sans résultat, pour instaurer une économie internationale stable et saine. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la situation économique mondiale et générale et le nouvel ordre économique international, mais aussi dans des domaines plus spécifiques comme les interactions internationales dans le domaine des produits de base, des problèmes financiers, du commerce et de la technologie. Derrière toutes ces préoccupations, il y a le désir d'utiliser de façon productive les ressources mondiales, qui ne sont pas illimitées, aux fins du développement socio-économique. Les décisions auxquelles on parviendra pourraient représenter une liste d'initiatives à prendre et refléteraient un esprit de coopération internationale qui permettrait peut-être en définitive de sortir de l'impasse dans laquelle ont abouti à l'heure actuelle les négociations en cours dans plusieurs instances multilatérales. Le Secrétaire général a insisté, lors de son intervention devant la Conférence, sur le fait qu'il fallait « faire cesser ce sentiment d'échec et de frustration », et il a conclu en soulignant le lien étroit qui existe entre le bien-être économique des peuples et la paix et la sécurité des nations.

2. La nécessité de bien saisir l'interaction entre le désarmement, la sécurité et le développement a acquis une importance nouvelle. D'un côté, l'activité économique mondiale ralentit depuis plusieurs années, et les signes d'une modeste reprise dans certains pays industrialisés ne garantissent pas forcément que le pire est passé. La croissance de la production mondiale a continué à ralentir; il y a eu une nette diminution de l'expansion du commerce mondial; les difficultés de balance des paiements se sont aggravées; les pressions inflationnistes continuent à se manifester; le chômage progresse rapidement. Par contraste, les dépenses internationales d'armement ont accusé une forte augmentation les cinq dernières années par rapport au plafonnement relatif que l'on avait enregistré pendant les années 70. On estime que les dépenses militaires mondiales jusqu'en 1983 ont été proches de 800 milliards de dollars, ce qui, même après correction pour tenir compte de l'inflation, veut dire qu'elles ont plus que quadruplé depuis la seconde guerre mondiale.

3. Une part importante de la production industrielle mondiale se trouve détournée à des fins militaires. Selon une estimation prudente, la valeur de la production industrielle mondiale allant aux utilisations militaires représente environ 30 % des dépenses militaires mondiales, ce qui équivaut pour 1982 à une production industrielle (aux prix courants) de plus de 180 milliards de dollars. D'autre part, les dépenses mondiales au titre de la recherche-développement à des fins militaires représentent en gros un quart du total des dépenses mondiales de recherche-développement, et elles ont augmenté, passant de 13 milliards de dollars (aux prix courants) en 1960 à plus de 35 milliards en 1980.

4. Cette évolution et les autres tendances analogues dans le même domaine ont mis la question des dépenses globales d'armement et de leurs effets sur l'économie mondiale au premier rang des préoccupations internationales. On peut se demander si le monde a les moyens de maintenir ses dépenses d'armement au niveau actuel, sans parler de les augmenter.

5. Certains arguments qui se veulent convaincants peuvent être avancés pour justifier les dépenses militaires. Les avantages économiques généralement présentés comme découlant des dépenses d'armement restent impressionnants : on nous dit que les dépenses militaires créent des emplois, que les exportations d'armes contribuent à résoudre les difficultés de balance des paiements, et que les investissements dans la recherche-développement à des fins militaires ont des retombées positives pour les secteurs civils de l'économie. Néanmoins, ce n'est pas simplement parce qu'un certain niveau d'emploi ou une marge positive de la balance des paiements, ou encore des retombées favorables du point de vue de la productivité du secteur civil ont été enregistrés pour un certain niveau de dépenses militaires, pour un volume donné d'exportations d'armes ou pour un montant précis de dépenses au titre de la recherche-développement à des fins militaires qu'il faut en conclure forcément que l'allocation de montants analogues à des dépenses purement civiles n'aurait pas eu un effet tout aussi stimulant sur l'économie. En fait, à long terme, les dépenses d'armement ont pour effet de diminuer et non de stimuler les résultats économiques.

6. Lorsque des facteurs de production ne sont pas utilisés, ou lorsque leur degré d'utilisation ne correspond pas à la capacité de production, il est possible qu'à court terme les dépenses militaires stimulent l'économie en augmentant le produit national et en créant une demande supplémentaire. C'est ce qui explique pourquoi certaines sociétés disposant de ressources inutilisées ou sous-utilisées peuvent ne pas enregistrer d'effets économiques négatifs immédiats à la suite de l'engagement de dépenses militaires. Néanmoins, lorsque les facteurs de production sont utilisés à plein, le maintien d'un niveau de dépenses militaires élevé ou son accroissement risque de porter atteinte à la performance économique, à la fois directement, du fait de déplacements d'investissements, et indirectement du fait de contrain-

tes sur la productivité. La productivité du secteur civil dépend dans une large mesure des efforts de recherche-développement, lesquels sont à l'heure actuelle orientés en faveur de la technologie militaire.

7. Aux Nations Unies, ces arguments ont souvent été avancés, en particulier par les groupes d'experts nommés par le Secrétaire général pour étudier les conséquences économiques et sociales des dépenses d'armement. Le dernier rapport sur la question[73] a été publié pendant la trente-septième session de l'Assemblée générale. Outre les incidences des dépenses militaires nationales sur les économies des pays intéressés, les conséquences économiques globales de la course aux armements ont aussi été analysées de façon approfondie dans un autre rapport d'experts sur les rapports entre le désarmement et le développement[74].

8. Quatre au moins des conclusions de ces études méritent d'être soulignées.

9. En premier lieu, il semble que les effets de stimulation que les dépenses d'armement ont sur l'économie ne se soient pas produits là où il le fallait et/ou qu'ils aient été exagérés. Un grand nombre de secteurs civils de l'industrie moderne profitent dans une certaine mesure du dynamisme technologique du secteur militaire, mais les retombées dans le domaine civil ne justifient pas la déclaration selon laquelle des investissements effectués de façon autonome dans la recherche-développement dans le secteur des transports ou de l'aviation n'auraient pas donné les résultats techniques que l'on a obtenus comme « sous-produit » des investissements effectués au départ dans la recherche-développement militaire. En fait, la comparaison historique des résultats économiques de certains grands pays industrialisés montre que ceux qui concentraient fortement leurs efforts sur la technologie militaire ont connu des taux de croissance économique plus faibles que ceux qui n'appartenaient pas au peloton de tête dans le domaine de la recherche-développement à des fins militaires. Ainsi, il n'y a qu'environ 20 % des résultats de la recherche-développement dans le secteur militaire dont on sait qu'ils sont utilisés de façon notable à des fins civiles.

10. En deuxième lieu, quels que soient leurs niveaux actuels de développement, aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement sont vulnérables aux effets négatifs des dépenses d'armement, qu'il s'agisse de pays à économie de marché, à économie planifiée ou à économie mixte. Pour les pays à économie de marché, des problèmes tels que l'inflation et le chômage risquent d'être exacerbés par les dépenses militaires. Dans les pays à économie planifiée, les contraintes exercées au niveau de l'approvisionnement sur la croissance économique sont dans une certaine mesure aggravées par les dépenses militaires. Quant aux pays en développement, le coût d'opportunité socio-économique de leurs efforts militaires est difficile à négliger. Du *Rapport sur le développement mondial, 1981*[75], il ressort que quasiment tous les pays en développement qui ont réduit leurs dépenses militaires en pourcentage de leur PNB pendant la période 1972-1978 ont enregistré une augmentation du pourcentage de leurs dépenses au titre de la santé et de l'éducation.

11. En troisième lieu, pour l'économie internationale prise dans son ensemble, le fardeau économique des dépenses militaires mondiales s'est alourdi, même à son niveau actuel. Une nouvelle accélération des dépenses militaires pendant une période de ralentissement économique le rendrait encore plus lourd.

12. En quatrième lieu enfin, si les pays en développement pris collectivement n'entrent pas pour une part considérable dans les dépenses militaires à l'échelle mondiale, ils sont doublement vulnérables aux conséquences économiques néfastes de ces dépenses, en raison, d'une part, des dépenses militaires qu'ils effectuent eux-mêmes et, d'autre part, de la baisse que les dépenses militaires entraînent quant à la performance économique des pays industrialisés avec lesquels ils sont économiquement en rapport, leur interaction dans ce domaine étant essentielle pour l'accélération de leur propre performance économique.

13. Les problèmes socio-économiques des pays en développement sont au centre des préoccupations de toute instance internationale s'occupant de questions de développement. D'après le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires, ces pays compteront environ 5 milliards d'habitants sur une population mondiale totale estimée à 6,4 milliards d'ici la fin de l'an 2000. Leur population active aura augmenté d'au moins 500 millions d'individus entre 1975 et la fin du siècle, et près de 95 % des indigents dans le monde, sur un total estimatif d'environ 630 millions, vivront dans ces pays. La nécessité de créer des emplois rémunérés pour cette main-d'œuvre supplémentaire et de satisfaire une population toujours plus nombreuse posera des problèmes qui ne pourront être résolus de façon absolument indépendante du contexte économique international. Les objectifs de la Stratégie internationale du développement ont été fixés en partant de l'hypothèse que la croissance économique du monde industrialisé continuerait à s'accélérer de façon soutenue dans un contexte relativement sans inflation et dans des conditions proches du plein emploi. L'objet de la Stratégie était de mettre au point des mesures pour intégrer les pays en développement dans une économie mondiale progressant à un rythme relativement stable et prévisible. Or, les conditions actuelles sont absolument différentes : l'instabilité accrue de la production mondiale et des prix mondiaux, ajoutée à la baisse de la performance économique des pays industrialisés, a rendu l'environnement économique international moins prévisible et moins favorable. Une des réactions face à ce changement a été de suggérer une réduction des objectifs de développement. Mais cette solution risque de déstabiliser encore davantage le système économique international lui-même parce que, comme cela a été dit dans plusieurs instances s'occupant de développement, l'accélération de la croissance économique des pays en développement est de nature à imprimer un élan sensible à l'économie des pays industrialisés. Une action concertée en vue d'atteindre cet objectif pourrait aussi appor-

[73] A/37/386. Le rapport est paru par la suite sous le titre *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.IX.2).

[74] A/36/356. Le rapport est paru par la suite sous le titre *Rapport entre le désarmement et le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.IX.1).

[75] Washington (D.C.), Banque mondiale, 1981.

ter une solution à la situation paradoxale actuelle dans laquelle une faible croissance dans les pays en développement est inacceptable du point de vue de leur propre dynamique sociale, alors qu'une croissance rapide ne semble pas possible dans le contexte de la situation économique internationale actuelle.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les relations entre le désarmement et le développement expose de façon convaincante comment une accélération du rythme de l'activité économique des pays en développement pourra contribuer de façon significative à réduire les tensions politiques internationales et peut-être même conduire indirectement à une détente entre l'Est et l'Ouest. Si on ajoute les arguments politiques aux arguments économiques à propos des dépenses militaires, ce rapport renforce la position de ceux qui sont en faveur d'une interruption, suivie d'un renversement, de la course aux armements. Mais la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement montre que les nations continuent à prendre des mesures pour répondre à ce qu'elles considèrent comme leurs besoins en matière de sécurité internationale, quel qu'en soit le coût économique.

15. La course aux armements est un symptôme et non une cause. Le désarmement ne pourra intervenir dans un vide politique. Il existe une relation étroite entre désarmement et sécurité. La nature des rapports entre pays agit de toute évidence sur la disposition de ces derniers à percevoir leur sécurité en des termes autres que militaires. C'est pourquoi la confiance entre les Etats doit être accrue pour rendre le désarmement possible. Mais, comme le désarmement, la confiance n'est pas une condition qui puisse se créer d'elle-même et dans l'abstrait. Les progrès dans le domaine du désarmement augmenteront la confiance entre les nations, mais ces progrès seront faibles tant que les différends qui sont à l'origine de la méfiance ne pourront être réglés simultanément avec la largeur de vues nécessaire pour faire intervenir le type de sécurité plus productif susceptible d'être instauré grâce au compromis, à la modération et à l'harmonisation des objectifs nationaux.

16. Le désarmement ne peut intervenir du jour au lendemain. Chaque Etat a un droit légitime à sa sécurité nationale. Mais ce qu'il faut, c'est chercher à se rendre compte qu'on ne peut pas continuer à rechercher la sécurité nationale en allant toujours plus loin dans la course aux armements, surtout lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires dont l'utilisation lors d'une confrontation pourrait aboutir à des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité. Il faut mettre fin à cette course et faire marche arrière, et le niveau des armements doit être réduit selon un processus équitable, équilibré et vérifiable, de façon à assurer le droit de tous les Etats à une sécurité non diminuée, ce qui permettra de progresser vers l'objectif, peut-être lointain, mais nécessaire, d'un désarmement général et complet sous contrôle international effectif.

17. La mesure dans laquelle les Nations Unies pourront contribuer efficacement à résoudre les conflits, à réduire les inégalités économiques et les souffrances de l'humanité et à mettre en place les éléments d'un ordre mondial logique contribuera à augmenter de façon significative la confiance qui est essentielle au succès du programme de désarmement. Il ne faut pas oublier que les Nations Unies sont le meilleur outil dont on dispose pour instaurer la paix. Comme tous les outils, il faut s'en servir; et pour cela, il faut que les Etats membres aient la volonté de le faire. Les Nations Unies seront fortes ou faibles selon que les pays le leur permettront.

18. Si l'on part de l'hypothèse que la course aux armements et le sous-développement sont des menaces à la sécurité internationale, il devrait être possible de faire comprendre que le désarmement et le développement contribueront à instaurer un monde plus sûr. Les rapports entre le désarmement et le développement, du fait des liens étroits qu'ils ont avec les considérations de sécurité, jouent dans les deux sens, le développement étant à la fois bénéficiaire du processus de désarmement et un investissement dans ce processus. Cette perspective doit être intégrée dans les perceptions et activités du système des Nations Unies.

19. Il est encourageant de noter que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1982,* traite déjà de ce sujet dans une section distincte intitulée « Dépenses d'armement et désarmement : quelques conséquences pour le développement »[76], et qu'au paragraphe 68 de son dernier rapport[77] le Secrétaire général de la CNUCED appelle l'attention sur ces questions, soulignant que les lourdes dépenses d'armements sont un des facteurs à l'origine de la crise économique mondiale actuelle. Plusieurs aspects de ce problème pourraient être explorés plus avant. Le Secrétaire général adjoint espère que la CNUCED encouragera les tentatives faites par la communauté internationale pour assurer que le développement ne sera pas victime de la course aux armements.

[76] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.II.D.12, quatrième partie, chap. 3.

[77] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. B. B. Arzadon, chef de la Division du commerce international de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. M. ARZADON (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) dit que la sixième session de la Conférence se tient à un moment où l'économie mondiale traverse la crise la plus grave depuis les années 30, crise caractérisée par un brusque ralentissement de la croissance, un recul de la production et une chute de la valeur des échanges internationaux. Cette situation, conjuguée à la persistance d'un chômage élevé et de forts taux d'inflation, à un gonflement de la masse monétaire et à l'instabilité des monnaies, a créé un envi-

ronnement économique global tel que les pays en développement ne peuvent guère espérer progresser dans leurs efforts de développement, d'autant que leurs initiatives se heurtent aux dures mesures protectionnistes prises par des pays de plus en plus nombreux qui ont aussi imposé de nouveaux obstacles au commerce, pour la plupart contraires aux règles internationales. Nul ne saurait nier que de telles mesures ont contribué à perpétuer des structures de production inefficaces, nui à la productivité et freiné la croissance économique.

2. Le coup a été rude pour les pays en développement qui ont vu les cours de leurs produits de base tomber à leur niveau le plus bas depuis cinquante ans, leurs exportations d'articles manufacturés, pour lesquels ils avaient depuis peu acquis un avantage comparatif, se heurter à de plus gros obstacles souvent appliqués de façon discriminatoire, leurs déficits de balance des paiements et leur endettement prendre des proportions alarmantes, enfin leur capacité de faire face aux impératifs de la croissance et de l'ajustement s'amoindrir sévèrement.

3. Les moins avancés d'entre eux ont enregistré récemment une baisse de leur PIB par habitant imputable principalement à la situation du commerce extérieur, à la diminution de l'APD et aux inévitables réductions des investissements. Les meilleurs choix budgétaires n'ont pu empêcher la dégradation des niveaux de vie, déjà très bas, de leur population déshéritée. Les espoirs suscités par le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés se sont évanouis avec la régression du revenu par habitant dans ces pays, dont la capacité d'importation de biens essentiels a été gravement compromise par la baisse de leurs recettes d'exportation. Les perspectives de développement futur sont donc plutôt sombres pour ces pays.

4. La session ministérielle du GATT tenue à Genève en novembre 1982 a adopté une déclaration réaffirmant l'adhésion à toutes les obligations contractées en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'engagement de ne rien faire qui soit incompatible avec l'Accord général. Cette session a eu le mérite de montrer que les problèmes commerciaux ne peuvent plus être traités indépendamment de leurs causes, à savoir l'évolution des rapports de compétitivité à l'échelle internationale, l'inadaptation du système monétaire et financier international et l'application de politiques nationales irrationnelles dans les domaines du commerce, de la production et de l'emploi.

5. La région de la CESAP se compose de pays aux cultures et aux civilisations diverses, qui diffèrent également par la superficie, la population et le niveau de développement. Elle rassemble 80 % des habitants les plus pauvres du monde et plus de la moitié de la population totale. Comme tous les groupes de pays y sont représentés, on y retrouve toutes les manifestations et tous les degrés d'intensité de la crise.

6. Si les pays d'Asie et du Pacifique ont réussi à amortir le choc mieux que ceux d'autres régions du monde, la récession ne les a pas moins tous frappés, à des degrés divers : les termes de l'échange ont régressé entre 1979 et 1981 d'environ 35 à 40 %, les recettes d'exportation ont très brutalement chuté en 1981 et 1982, car les cours des produits primaires ont diminué de moitié en valeur réelle par rapport à 1950, et les exportations d'articles manufacturés ont continué de baisser. Par suite de la stagnation des investissements étrangers et des apports d'aide, l'accroissement du déficit du compte courant a entraîné une aggravation notable de la balance des paiements dans presque tous les pays en développement de la région.

7. Après avoir remarquablement résisté à la crise en 1980 et 1981, de nombreux pays de la région ont vu leur croissance se ralentir en 1982. L'industrialisation, qui était en bonne voie, s'est arrêtée net. Pour la plupart des pays, la reprise de la croissance économique et de l'industrialisation passe essentiellement par l'élimination des obstacles au commerce et la relance des investissements et des transferts de technologie étrangers. Le recul de l'APD en valeur réelle a porté un coup dur aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral de la région, ainsi qu'à nombre des pays en développement insulaires.

8. C'est sur cette toile de fond peu brillante que le Secrétaire exécutif de la CESAP a décidé de charger un groupe d'experts d'élaborer la contribution de la Commission à la préparation de la sixième session de la Conférence. Composé d'experts du secteur public et du secteur privé, venant de pays développés, de pays nouvellement industrialisés, de pays en développement et de pays classés parmi les moins avancés, ce groupe a étudié quelques-unes des grandes questions économiques internationales inscrites à l'ordre du jour de la sixième session, en tenant compte des réalités de la région de la CESAP. A titre de contribution à la recherche d'un cadre de coopération internationale propre à trouver une solution à la crise économique mondiale et aux problèmes des années 80, le chef de la Division du commerce international de la CESAP tient à récapituler les principales conclusions du groupe d'experts.

9. Aucun problème ne peut être abordé isolément, car toutes les questions monétaires, financières, commerciales et les problèmes relatifs aux produits de base sont interdépendants et requièrent la coopération de tous les membres de la communauté internationale.

10. A cette sixième session, la Conférence devra, d'une part, rechercher un accord sur des mesures immédiates propres à aider les pays à faire face aux difficultés actuelles et, d'autre part, lancer une action internationale à long terme pour résoudre les problèmes structurels qui sont à l'origine de la crise mondiale. Dans le domaine des produits de base, les mesures immédiates devraient comprendre la libéralisation et le développement des systèmes de financement compensatoire, l'expansion et l'amélioration de mécanismes comme le Stabex[78] et la stabilisation des cours par une régulation de l'offre; dans le domaine commercial, il faut convenir d'arrangements visant à maintenir le *statu quo* en matière de restrictions quantitatives et à en surveiller l'application, les pays devant s'engager à les réduire progressivement jusqu'à leur suppression complète. Dans le domaine monétaire et financier, il faudrait prévoir un accroissement des quotes-parts du FMI, avec une amélioration des conditions d'intervention du

[78] Voir note 5.

Fonds, de nouvelles émissions de DTS, la vente d'or détenu par le FMI pour reconstituer le Fonds fiduciaire, l'amélioration et le développement des mécanismes de prêt de la BIRD, tels que les prêts-programmes et les prêts à l'ajustement structurel, un apport suffisant de ressources aux institutions multilatérales comme l'IDA et le PNUD et un engagement concernant un taux d'accroissement convenu de l'APD.

11. Pour ce qui est des mesures structurelles à plus long terme, plusieurs questions appellent l'attention en priorité. Concernant les produits de base, le Programme intégré doit continuer à servir de fondement à l'action internationale; il est indispensable que le Fonds commun et de nouveaux accords internationaux de produit commencent à fonctionner dans les plus brefs délais et, à cet égard, le resserrement de la coopération entre producteurs doit recevoir la priorité. A l'aide de scénarios à long terme élaborés pour chaque produit dans une perspective globale, il faudrait définir une stratégie de coopération internationale visant à stabiliser les prix des produits de base, à promouvoir l'investissement et la valorisation, les ajustements structurels ordonnés et la diversification. Il convient de libéraliser les mécanismes de financement dans ce secteur et de dégager des ressources supplémentaires pour l'investissement, en particulier dans l'exploitation des ressources minérales.

12. Dans le domaine commercial, il est impératif de considérer le système des échanges mondiaux comme un tout et d'analyser les grands déséquilibres internationaux, qui sont dus aux nombreuses entorses au principe du commerce ouvert non discriminatoire. A la sixième session, on pourrait engager des négociations internationales pour définir de nouvelles règles du jeu et adapter les arrangements institutionnels en vigueur aux besoins actuels du commerce mondial. Il faut apporter les ajustements nécessaires pour adapter les structures industrielles et les systèmes d'échanges à la capacité industrielle croissante des pays en développement et à l'évolution de l'avantage comparatif, ce qui requiert la mise en place d'un cadre de coopération internationale pour éliminer les obstacles protectionnistes.

13. Dans le domaine financier, il faudrait renforcer le contrôle multilatéral des relations monétaires et financières internationales, ce qui suppose la création d'une monnaie de réserve internationale, l'instauration d'une plus grande surveillance des monnaies de réserve existantes et d'un régime de taux de change plus apte à créer des liquidités internationales. Il convient de réorganiser également les marchés monétaires privés.

14. Il faut reconnaître l'importance des conséquences externes des politiques intérieures pratiquées par les pays industrialisés. La création d'un mécanisme intergouvernemental de consultations permettrait d'harmoniser les politiques intérieures en fonction des objectifs du développement mondial et de l'expansion des échanges.

15. La faible croissance escomptée dans l'immédiat dans les pays développés rend plus urgente encore la nécessité de resserrer la coopération économique entre pays en développement; les échanges entre ces pays se sont révélés très dynamiques et les conditions sont maintenant propices à une nouvelle expansion. Pour étayer ce processus, on pourrait par exemple concevoir un système global de préférences commerciales, appuyé par des arrangements dans les domaines monétaire et financier, de façon à accélérer les transformations structurelles dans l'économie des pays en développement et à soutenir l'expansion de la production.

16. La région de la CESAP attend beaucoup des résultats de la sixième session de la Conférence. Son potentiel dans tous les domaines — coopération entre producteurs de produits de base, ajustements structurels dynamiques propres à assurer une industrialisation rapide, expansion des échanges entre pays en développement — montre que la reprise économique mondiale est possible et que les intérêts des pays développés et des pays en développement sont fondamentalement liés.

17. A sa dernière session, la CESAP a exprimé l'espoir que la sixième session de la CNUCED aboutirait à l'adoption d'un ensemble de mesures de nature à renforcer la coopération économique internationale et à conduire à l'instauration d'un système économique multilatéral équitable. Le secrétariat de la CESAP n'épargnera aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre des décisions et des résolutions que la Conférence pourra adopter.

18. Des millions d'habitants de la région de la CESAP ont fondé de grands espoirs sur la sixième session de la CNUCED, qui peut en effet aboutir à un consensus international sur la nature et les causes de la crise mondiale et de sa persistance et formuler des recommandations pragmatiques pour remettre l'économie sur la voie de la croissance et assurer la participation des pays en développement sur un pied d'égalité. L'expérience, la sagesse et la compétence de tous les éminents participants à la Conférence sont une garantie de succès.

Résumé de la déclaration prononcée à la 179e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Enrique Iglesias, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine

1. M. IGLESIAS (Commission économique pour l'Amérique latine) dit que la position officielle des pays latino-américains a été présentée à la Conférence par les plus hautes autorités de ces pays, en particulier par le Président de l'Argentine et dans le message essentiel et constructif délivré par la récente réunion de Buenos Aires, qui sera un des principaux facteurs de succès de la Conférence.

2. La crise qui frappe actuellement l'humanité dans son ensemble est une des plus graves des dernières décennies, en raison à la fois des problèmes politiques et des problèmes techniques complexes en jeu. Cette session de la Conférence peut jouer un triple rôle. Premièrement, elle peut être le lieu d'un dialogue sur la nature de la crise et ses rapports avec les divers facteurs en cause. Il faut à la fois comprendre la crise et trouver la

solution. Deuxièmement, la Conférence peut appuyer les mesures qui doivent être prises d'urgence eu égard à la gravité de la situation actuelle et favoriser des mesures structurelles à long terme en vue d'instaurer un nouveau système de relations économiques. Troisièmement, elle peut encourager les pays en développement dans leurs efforts d'auto-assistance. De nouvelles possibilités s'offrent maintenant de renforcer les liens de coopération économique entre les pays en développement pour résoudre, sinon en totalité, du moins en partie, leurs problèmes.

3. La nature de la crise économique actuelle a été exposée en détail dans les documents présentés par le secrétariat de la CNUCED, et la question a été développée par tous les orateurs. Le sentiment général est à l'évidence que la crise actuelle touche tous les pays sans exception. Il s'agit d'une crise structurelle et cyclique à l'issue de laquelle le monde pourrait se trouver dans une situation très différente, avec un système de relations économiques très éloigné de l'ancien système.

4. Pour l'Amérique latine, c'est la crise la plus grave depuis cinquante ans, et c'est malheureusement la région qui devra opérer les plus grands ajustements. Sur le plan économique, la crise a sérieusement porté atteinte à la capacité de production installée — et il a fallu des années pour rentabiliser les entreprises publiques et privées — sans parler des conséquences sociales de l'inflation dans tous les pays : chômage et forte baisse des salaires réels.

5. Les augures pour 1983 sont pour l'instant loin d'être favorables. L'intérêt porté à la situation actuelle repose sur trois hypothèses qui doivent être analysées pour vérifier si elles peuvent donner la solution : la relance qui se dessine résoudra les problèmes fondamentaux du moment; la politique d'ajustement est la politique indispensable et appropriée; et la relation entre le commerce, le développement et le financement fonctionne de manière dynamique dans le monde d'aujourd'hui. Il y a assurément des signes de reprise économique dans quelques pays — augmentation de la production, ralentissement de l'inflation et baisse relative des taux d'intérêt nominaux. Mais la Conférence vient d'entendre les représentants d'organisations internationales annoncer que le rythme de la reprise ne pourra être maintenu si les taux d'intérêt restent au niveau actuel. Cet avertissement est très sérieux pour les pays latino-américains, car la relance n'aura véritablement de sens que s'il y a un redressement rapide des prix des matières premières, une réduction sensible des mesures protectionnistes qui entravent les exportations d'articles manufacturés des pays latino-américains, un fléchissement net des taux d'intérêt et un renouveau d'apports de ressources privées et publiques. A ces quatre conditions, la reprise et la relance seront une solution pour les pays latino-américains. Ces pays sont toutefois préoccupés par quelques-unes des observations faites à la 177e séance plénière par le Président de la Banque mondiale[79], qui a dit, par exemple, qu'il ne prévoyait pas, pour les années 80, un retour à la composition des échanges antérieurs, mais plutôt le maintien des mesures protectionnistes et des obstacles à l'expansion du commerce des pays en développement. Le Secrétaire général de l'OCDE a lui aussi exprimé son inquiétude et a parlé de la lente reprise du commerce mondial dans son ensemble. Si ce qu'ils disent est exact, il faudra admettre que la relance en tant que telle ne résoudra pas les problèmes urgents et que, dans le meilleur des cas, il y aura une période pendant laquelle les problèmes d'ajustement perdront toute importance, tandis que les effets économiques et sociaux empireront dans l'immédiat.

6. Selon la deuxième hypothèse, tous les pays devront inévitablement payer le prix de l'ajustement, et il serait peu réaliste de penser qu'il pourrait être transféré à l'économie internationale dans son ensemble. Ce qui, toutefois, est préoccupant du point de vue des pays latino-américans est l'ampleur de l'ajustement, vu le grave déséquilibre de la balance des paiements dû à des causes qui relèvent de la responsabilité des différents pays, mais aussi, en grande partie, à des facteurs n'ayant rien à voir avec l'économie de ces pays. Le Secrétaire exécutif songe en particulier à l'effondrement des prix des produits de base, qui sont tombés à des niveaux proches de ceux des années 30, et à la charge du service de la dette. En 1982, 40 % des recettes d'exportation de l'Amérique latine ont servi à payer les intérêts et, dans certains pays, entre 10 et 12 % du PNB sont actuellement consacrés au versement de taux d'intérêt élevés sur l'encours de la dette. Cela montre bien que la crise est plus profonde que celle des années antérieures et qu'elle exige des mesures spéciales en plus des mécanismes actuellement utilisés dans le cadre de la coopération internationale par le FMI et par les banques privées des pays industrialisés. Des doutes subsistent quant à la possibilité de faire face à l'ajustement sans porter un sérieux coup à la capacité de production des pays, ce qui pourrait compromettre leur reprise économique. Comment alors l'ajustement peut-il être concilié avec une telle politique d'austérité sans tenir compte des aspects politiques et sociaux qui en découlent actuellement dans de nombreuses économies ?

7. La troisième hypothèse concerne les liens entre le commerce, le financement et le développement. Il est certain que la relation entre le commerce et le financement est aujourd'hui plus clair que jamais et qu'il est admis en économie internationale que les pays en développement ne pourront honorer leurs obligations que s'il y a un accroissement des courants commerciaux ou une amélioration des prix ou un abaissement des obstacles dressés par les pays développés.

8. Le Directeur général du GATT[79] s'est déclaré vivement préoccupé par le maintien des obstacles au commerce, qui empêchera de procéder aux ajustements prévus au titre du mécanisme actuel de coopération internationale. Les trois hypothèses pourraient constituer les trois grandes orientations à partir desquelles la région latino-américaine pourrait, une fois de plus, jouer un rôle dynamique dans le commerce international. Tout d'abord, la relance est absolument indispensable, mais elle doit comporter des mesures pour permettre aux pays en développement de contribuer activement à stimuler le commerce international. Le représentant de la Tunisie[80] vient de dire que 30 % des exportations des

[79] Voir section C ci-après.

[80] Voir section A.2 ci-dessus.

pays développés sont absorbés par les pays en développement, ce qui montre que ces derniers peuvent jouer un rôle majeur dans la relance de l'économie internationale. Ensuite, le financement du commerce pour résoudre les problèmes immédiats doit être assuré non pas en reportant indéfiniment les ajustements, mais en faisant en sorte que les coûts soient supportables sur le plan économique et social. Le coût du rééchelonnement de la dette a effectivement annulé la baisse récente des taux d'intérêt. Ce n'est pas le service de la dette qui est un motif de préoccupation, mais la réduction progressive ou la chute brutale des crédits pour le développement, des crédits commerciaux pour le financement du commerce extérieur et des investissements privés. Le problème actuel ne tient donc pas uniquement au paiement des intérêts, mais à l'effondrement des recettes financières, qui ont diminué de moitié entre 1981 et 1982. Si les apports financiers sont réactivés, le taux de croissance pourra au moins remonter à des niveaux plus acceptables que les niveaux actuels. Enfin, de nombreux représentants ont souligné qu'il importait d'abaisser les obstacles protectionnistes.

9. Il est intéressant d'étudier les incidences de la crise actuelle sur les ressources internes et sur la nécessité urgente d'adopter des politiques appropriées pour résoudre les problèmes actuels, et surtout de tirer la leçon d'une période de dépendance excessive à l'égard des ressources extérieures.

10. Les pays latino-américains considèrent maintenant le renforcement du mécanisme de coopération régionale comme un enjeu et une possibilité exceptionnelle, et le Secrétaire exécutif rappelle à cet égard l'initiative du Président de l'Equateur concernant l'effort collectif de mobilisation des ressources régionales.

11. La sixième session de la Conférence offre sans aucun doute une nouvelle occasion essentielle de mettre à l'épreuve, sur tous les plans, la coopération internationale. Cela signifie qu'il faudra faire preuve de beaucoup de pragmatisme et de réalisme à court terme, sans perdre de vue les tâches importantes à long terme.

12. A la CNUCED, les thèmes du commerce, du développement et du financement sont traités comme un seul et même problème. Aucun autre organe que la CNUCED ne peut aborder ces questions sous un angle global, d'où la nécessité d'insister pour que le commerce, le financement et le développement soient examinés en bloc et fassent l'objet d'une politique commune.

13. Le moment est venu d'envisager de manière intelligente la convergence des intérêts des pays industrialisés et des pays en développement sur le plan économique et en matière de coopération financière. Il importe de voir l'avenir avec optimisme, car il y a des raisons de croire en une économie internationale dans laquelle tous les participants consacreraient leur énergie à résoudre les problèmes urgents et ceux des pays en développement en particulier.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Adebayo Adedeji, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

1. M. ADEDEJI (Commission économique pour l'Afrique) dit que de tous les continents en développement, l'Afrique, qui compte le plus grand nombre d'Etats dans la catégorie des moins avancés, est celui qui a ressenti le plus lourdement le fardeau de l'ajustement à la crise. Il ne fait absolument aucun doute que les pays africains les moins avancés, dont le nombre a augmenté, passant de 21 à 26 depuis la cinquième session de la Conférence, ont été les plus durement touchés. En fait, d'après une enquête de la CEA sur les conditions socio-économiques dans les pays africains les moins avancés pendant la période 1981-1982, ces pays ont connu, en valeur réelle, une stagnation de leur croissance globale, leur taux annuel moyen de croissance s'établissant à 3,6 %.

2. S'il existe des différences d'un pays à l'autre en ce qui concerne les résultats obtenus dans l'agriculture, ce secteur a enregistré un taux de croissance annuel global de 2,3 %, s'expliquant principalement par la priorité accordée à ce secteur par tous les pays africains les moins avancés. En revanche, le secteur manufacturier a connu une baisse de production du fait que les pays intéressés ne disposaient pas des devises nécessaires pour importer les équipements et les pièces détachées indispensables aux industries existantes, ce qui a conduit à une grave sous-utilisation de la capacité installée. Les exportations des pays africains les moins avancés (qui consistent principalement en produits agricoles primaires) ont elles aussi reculé considérablement, tant en volume qu'en valeur, du fait de la baisse de la demande mondiale et de la chute des prix des produits primaires.

3. Par contre, leurs importations ont continué à augmenter régulièrement à raison de plus de 5 % par an, ce qui entraîné une aggravation du déficit de leur balance des paiements. Pour contrebalancer l'effet de ces facteurs de déstabilisation, les pays africains les moins avancés ont eux-mêmes mis au point des politiques d'ajustement spécifiques, notamment dans les domaines suivants : réforme du régime foncier pour les terres agricoles, augmentation des prix à la production et mise en place de structures d'appui dans les secteurs productifs, octroi de crédits agricoles et mise en place de systèmes de stabilisation des prix.

4. Depuis l'adoption à l'unanimité du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée à Paris en septembre 1981, sept réunions par pays se sont tenues en Afrique avec l'aide ou la participation du PNUD, de la Banque mondiale, de la CNUCED et de la CEA ainsi que d'autres organismes du système des Nations Unies, d'une part, et des pays et institutions donateurs, d'autre part. Il est trop tôt certes pour évaluer pleinement les résultats de ces sept réunions du point de vue des engagements qui y ont été pris, mais les participants à la Conférence des ministres de la CEA,

ayant à l'esprit la recommandation de la troisième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés qui a eu lieu à Addis-Abeba en avril 1983, ont été unanimes à reconnaître que les réunions organisées jusqu'ici n'avaient pas répondu pleinement à l'attente des pays les moins avancés, du fait que les engagements pris par les pays, organisations et institutions donateurs ne répondaient pas aux objectifs fixés dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action.

5. Depuis la Conférence de Paris, la CEA a réuni tous les ans la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, avec pour objectif principal de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. L'évaluation faite par la CEA des progrès enregistrés jusqu'ici dans cette mise en œuvre, et plus particulièrement en ce qui concerne la préparation et l'organisation de réunions par pays, les tendances respectives des flux et modalités de l'aide ainsi que les mesures prises pour la mise en œuvre de ce programme aux niveaux national, régional et global justifient les inquiétudes quant à la capacité de la communauté internationale à tenir ses engagements. La Commission est plus spécialement préoccupée de la tendance à la baisse des flux d'assistance ainsi que du durcissement des conditions et modalités de l'aide, qui ont eu des effets défavorables sur l'exécution des programmes d'investissement à moyen terme.

6. A la fin de sa session, la Conférence des ministres de la CEA a adopté deux résolutions, l'une sur les mesures propres à accélérer la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action, l'autre sur la première série de réunions par pays. En ce qui concerne l'organisation des futures réunions par pays avec les donateurs, les ministres ont procédé entre eux et avec les organismes chefs de file à des consultations sur la base desquelles un accord est intervenu sur un calendrier provisoire des réunions par pays restant à organiser dans la région de l'Afrique jusqu'à la fin du premier semestre 1984. Le Secrétaire exécutif de la CEA lui-même et le Secrétaire général de la CNUCED ont été chargés de demander à la Conférence de recommander à l'Assemblée générale que ces réunions soient organisées dans les délais convenus, et non pas selon les dispositions envisagées au paragraphe 114 du Nouveau programme substantiel d'action.

7. En ce qui concerne les mesures de nature à accélérer la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action, les ministres ont prié la Conférence de demander instamment à la communauté internationale, et plus spécialement aux principaux pays et institutions donateurs, d'honorer les engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Paris concernant l'augmentation des montants acordés aux institutions de financement multilatérales au titre de l'APD et leur relèvement à 0,7 % du PNB du pays donateur ainsi que l'accroissement de l'assistance accordée sur une base bilatérale aux pays les moins avancés et son relèvement à 0,15 % du PNB. D'après les chiffres indicatifs des flux de ressources internationaux à destination des pays les moins avancés calculés sur la base des engagements pris par les donateurs, on estime que les pays donateurs verseront probablement 8 milliards de dollars par an d'ici à 1985, au lieu des 14,1 milliards de dollars prévus dans le Nouveau programme substantiel d'action. Si l'on veut que les pays les moins avancés adoptent les mesures d'aménagement de structure nécessaires dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action avant l'examen à mi-parcours de 1985, il faut absolument que les engagements pris à Paris se matérialisent sous la forme de flux de moyens financiers et matériels tangibles à destination des pays en question, pour leur permettre de mener à bien et avec succès leurs programmes d'investissement à moyen terme, qui sont fondés sur le Nouveau programme substantiel d'action.

8. La situation des pays les moins avancés non africains n'est guère meilleure. Les problèmes que connaissent les pays enclavés ou semi-enclavés ainsi que les pays insulaires méritent également de retenir spécialement l'attention, qu'il s'agisse ou non de pays comptant parmi les moins avancés.

9. La région africaine dans son ensemble a énormément souffert depuis la cinquième session de la Conférence. Il y a eu une dégradation générale des résultats dans l'agriculture, au point que l'Afrique est devenu un importateur net de produits alimentaires.

10. Un autre aspect défavorable de la situation est que non seulement la région a continué à être dépendante du commerce extérieur, mais qu'elle a encore nettement accru cette dépendance. Son commerce d'exportation est resté caractérisé par une structure extrêmement rigide, les recettes d'exportation des produits primaires jouant plus que jamais auparavant un rôle dominant dans les rentrées de devises, de telle sorte que, lorsque les cours mondiaux des principaux produits de base d'exportation se sont effondrés, la région dans son ensemble s'est trouvée dans l'incapacité de maintenir ses taux de croissance, ne serait-ce qu'à un niveau minimal. En revanche, il y a eu accroissement de la dépendance à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement pour les articles manufacturés, et plus spécialement les produits alimentaires, qui sont importés à des prix gonflés par l'inflation.

11. Il en est résulté pour l'Afrique un grave endettement extérieur qui n'est peut-être pas aussi marqué que celui d'autres régions en développement, mais qui s'est accru considérablement, plus particulièrement si l'on tient compte de la capacité relativement faible de la région de financer le fardeau appréciable du service de la dette à court et moyen terme. L'effet cumulatif de la crise économique mondiale se traduit par les déséquilibres des structures industrielles, imputables au fait qu'un grand nombre d'industries doivent importer une part importante des matières premières et des pièces détachées et autres facteurs de production qu'elles utilisent.

12. En mai 1983, à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la CEA, le secrétariat de cette organisation a préparé deux études intitulées respectivement « Vingt-cinq ans au service du développement et de l'intégration de l'Afrique » et « La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 : étude prospective préliminaire ». L'objet de ces études était d'analyser les indicateurs socio-économiques qualitatifs et quantitatifs passés et présents, indicateurs sur la base desquels on examinerait les perspectives de développement futur à long terme afin d'élaborer des straté-

gies et politiques devant permettre d'atteindre les objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos[81].

13. Sur la base de ces études, deux scénarios de développement ont été envisagés. Le premier, fondé sur l'analyse des tendances passées, montre que si les politiques actuelles sont poursuivies, compte tenu de la montée du protectionnisme dans le monde industrialisé, de la tendance à la diminution des flux de ressources internationales et en particulier du peu d'empressement qui continue à se manifester en ce qui concerne le transfert de technologie appropriée et l'adoption d'autres mesures d'appui indispensables, l'Afrique restera dépendante de l'importation d'articles manufacturés en provenance des pays industrialisés, continuera à importer d'énormes quantités d'énergie et de produits alimentaires ainsi que de facteurs de production agricole et industrielle comme les engrais, le matériel agricole et les outils ainsi que les autres produits intermédiaires nécessaires aux transformations simples. L'effet cumulatif de ces facteurs sur l'économie africaine déjà fragile serait si grave qu'on a de la peine à l'imaginer, et quasiment tous les membres de la CEA devraient alors être officiellement classés parmi les pays les moins avancés.

14. Le deuxième scénario est fondé sur l'hypothèse qu'un environnement économique serait créé dans lequel les pays africains mettraient au point divers programmes et politiques d'aménagement systématique appuyés par des engagements sérieux de la communauté internationale dans des domaines tels que la coopération industrielle, l'accroissement des transferts de technologie, l'augmentation des flux et du niveau des apports de ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre des programmes d'investissement à moyen terme et la stabilisation des prix des produits de base, et que ces mesures permettraient le développement autonome et auto-entretenu de l'économie des pays d'Afrique.

15. Les objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos ne pourront être atteints que si l'application du deuxième scénario est résolument poursuivie.

16. Le Plan d'action de Lagos fixe comme objectif à tous les pays africains le devoir d'assurer des complémentarités totales et soigneusement étudiées entre les différents secteurs et sous-secteurs de l'économie africaine, aux niveaux national, sous-régional et régional, compte pleinement tenu des intérêts légitimes de l'Afrique dans le commerce international et dans les domaines financier et autres face au monde extérieur. Ce plan a donc une valeur à la fois conceptuelle et pratique pour les pays africains dans leur perception des négociations économiques internationales, dont la présente session de la Conférence constitue une partie intégrante et critique.

17. En outre, le Plan d'action de Lagos met au pied du mur la communauté internationale tout entière, et plus particulièrement les pays développés industrialisés, concernant la sincérité de leur désir d'aider l'Afrique à sortir de son marasme économique actuel et de l'aider à devenir un partenaire véritable dans la communauté économique internationale. Pour cela, il faut non seulement un transfert massif de ressources au profit de l'Afrique, mais aussi une compréhension et un respect absolus des choix de ce continent concernant les priorités et les stratégies qu'il veut adopter concernant sa transformation socio-économique.

18. Pour leur part, les Etats membres de la CEA ont nettement démontré depuis la cinquième session de la Conférence leur volonté et leur capacité de prendre les initiatives relevant de leur compétence en concluant des arrangements régionaux spécifiques ou en lançant des négociations en vue de la conclusion d'arrangements de ce type. L'une des grandes réussites aura sans aucun doute été la création de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, en décembre 1981. A ce jour, 14 gouvernements ont signé le traité portant création de cet organisme, et il faut espérer que les six autres pays intéressés le feront incessamment. Il convient peut-être de souligner ici que malgré son nom, la zone est plus qu'une simple organisation commerciale, étant donné que les protocoles annexés au traité qui lui donnent jour portent pratiquement sur tous les secteurs clés du développement.

19. Un autre aspect significatif a été le progrès enregistré en vue de la création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale comme suite à la Déclaration de Libreville du 19 décembre 1981, signée par 11 chefs d'Etat et de gouvernement de cette sous-région. Il faut espérer qu'il sera possible à ces chefs d'Etat et de gouvernement de signer avant la fin de 1983 le traité portant création de la Communauté.

20. En d'autres termes, ayant agi à leur propre niveau toutes les fois où c'était possible, et en dépit des nombreuses difficultés que cela posait, les Etats membres de la CEA estiment qu'ils sont en droit de demander à la communauté internationale, et plus spécialement au monde développé, de faire maintenant leur part.

21. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que non seulement les Etats membres de la CEA, lors de la session qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire de cette commission, mais aussi la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA lors de sa dix-neuvième session, ont jugé bon d'adopter certaines résolutions très mûrement réfléchies concernant la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

22. Le Secrétaire exécutif de la CEA donne ici lecture du dispositif d'une résolution[82] adoptée la semaine précédente par la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Addis-Abeba, résolution dont il est sûr que ses collègues de l'OUA se feront un plaisir de distribuer le texte intégral aux participants.

23. Il est clair, d'après cette résolution, que l'Afrique et ses centaines de millions d'habitants ont les yeux fermement fixés sur la Conférence et espèrent vivement que ses travaux seront couronnés de succès. Le Secrétaire exécutif de la CEA forme le vœu qu'ils ne seront pas déçus sur ce point.

[81] Voir note 7.

[82] Résolution AHG/Rés.116 (XIX).

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Sidney Dell, directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

1. M. DELL (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales), après avoir rappelé qu'il avait participé avec M. Prebisch et M. Malinowski à la création de la CNUCED, dit qu'il est impossible de mesurer les réalisations de la CNUCED simplement en fonction du succès ou de l'échec de ses négociations au cours des années, encore que quelques-unes de ses réussites aient été considérables. La voie des négociations et de l'adoption de décisions au niveau international s'est incontestablement révélée plus ardue et plus complexe qu'il n'avait été envisagé au moment de sa fondation, mais la CNUCED a emprunté le seul chemin possible. Les efforts déployés pour raisonner et persuader aboutiront tôt ou tard à une convergence de vues plus marquée qu'à l'heure actuelle.

2. Le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales s'occupe essentiellement de la contribution que ces sociétés peuvent apporter au développement. Leurs possibilités du point de vue non seulement des ressources financières, mais aussi de la gestion et de la technologie, pourraient être immenses s'il était possible de les orienter vers des activités propices au développement et compatibles avec les buts nationaux. On émet souvent l'avis que, pour encourager le développement, l'investissement privé étranger est préférable aux apports de capitaux publics, puisqu'il doit faire la preuve de son efficacité et de sa rentabilité. On soutient que les gouvernements n'ont qu'à créer un climat favorable à l'investissement étranger, écarter les obstacles au transfert des bénéfices et des capitaux et donner des assurances concernant les perspectives à long terme des affaires commerciales sous direction étrangère. Mais, malheureusement, exception faite du financement des échanges commerciaux et, dans certains pays, des investissements dans l'exploitation des minéraux, la plupart des pays en développement à faible revenu ne sont pas à même d'attirer des investissements privés directs, si favorables que soient les conditions qu'ils créent pour les investissements et quels que soient les stimulants qu'ils offrent.

3. Des apports totaux identifiés de capitaux aux pays en développement non producteurs de pétrole, représentant environ 100 milliards de dollars en 1981, les deux tiers environ venaient de sources privées, dont approximativement 14 milliards étaient des entrées nettes d'investissements directs. Les prêts du secteur privé et les investissements directs vont essentiellement à quelques-uns des pays en développement relativement plus avancés. En 1981, quatre pays absorbaient, à eux seuls, environ les trois quarts des prêts consentis par des banques commerciales de pays développés aux pays en développement non membres de l'OPEP, à peu près un quart du courant d'investissements étrangers directs allant des pays développés aux pays en développement. En 1980, près de la moitié des prêts bancaires et des investissements étrangers directs sont allés à ces quatre pays.

4. Par conséquent, si séduisante que puisse paraître l'idée d'alléger la charge de l'aide qui pèse sur le budget des pays donneurs en intensifiant le courant de ressources privés, cette formule est utopique pour la grande majorité des pays en développement. Les capitaux privés, qu'il s'agisse d'emprunts ou d'investissements directs, ne sauraient remplacer les apports de capitaux publics, tout simplement parce que les prêteurs et investisseurs privés jugent insuffisantes les incitations à confier leurs ressources à des pays relativement pauvres. Pour les investisseurs potentiels, les pays pauvres n'offrent aucun attrait du point de vue des bénéfices éventuels, et pour les banques commerciales, les pays les plus pauvres ne répondent pas aux critères de solvabilité fixés par les banquiers.

5. Il serait par conséquent difficile de provoquer un glissement sensible des sources publiques aux sources privés d'apports de capitaux aux pays en développement sans diminuer, par la même occasion, la part de ces courants qui va aux bénéficiaires à faible revenu. En effet, ce n'est pas par hasard que les résultats obtenus en matière de croissance par les pays en développement à revenu moyen, qui ont été très supérieurs pendant les années 70 à ceux des pays à faible revenu, se sont accompagnés d'une baisse de la part des pays à faible revenu dans les courants totaux de capitaux. Cela est dû au fait que le recyclage des pétrodollars par les banques commerciales répondait, tout naturellement, à des considérations de solvabilité, tandis que l'apport d'APD aux pays à faible revenu restait très en deçà de l'accroissement des prêts octroyés par les banques.

6. Il ne faut évidemment pas voir là une critique des sociétés transnationales ou des banques. Ce ne sont pas des institutions au service du développement, au sens courant du terme. Elles sont essentiellement responsables devant leurs actionnaires. Néanmoins, le rôle potentiel des sociétés transnationales dans le développement mondial est important. L'ayant reconnu, le Conseil économique et social a souligné la nécessité de porter à son maximum la contribution positive des sociétés transnationales au développement, tout en ramenant au minimum leur influence négative.

7. D'importants progrès vers ces objectifs ont été enregistrés ces dernières années dans le renforcement du pouvoir de négociation des pays en développement d'implantation traitant avec les sociétés transnationales. L'observation vaut en particulier pour l'industrie pétrolière et l'industrie extractive et, dans quelques pays, pour le secteur manufacturier. La part des bénéfices qui revient à un pays d'implantation dans une transaction donnée dépend d'un certain nombre de facteurs comme le potentiel de ressources prouvé ou le potentiel marchand du pays, le jugement que les sociétés transnationales portent sur ses perspectives économiques, la concurrence entre sociétés pour le projet considéré, les pressions économiques extérieures et intérieures, ainsi que l'expérience, l'habileté et les qualités de négociateurs des fonctionnaires du pays.

8. Les tendances récentes témoignent d'une amélioration analogue concernant les projets relatifs aux ressources naturelles. En conséquence, beaucoup des éléments que ces pays jugeaient contestables dans les accords relatifs aux produits minéraux il y a vingt ans ont maintenant disparu ou ont été assouplis. Ils comprenaient des contrats de longue durée, des contrats portant sur des domaines exceptionnellement étendus, des impôts modiques sur les sociétés, des arrangements de travail inadéquats, la mainmise exclusive des sociétés étrangères sur pratiquement tous les aspects de l'exploitation des ressources minérales, tels que l'exploration, la production, la commercialisation, la gestion et la fixation des prix, des méthodes de comptabilité arbitraires, l'absence de liaisons économiques, des dispositions inappropriées en matière de développement comme celles qui avaient trait à la formation et à l'emploi de personnel local et au transfert de technologie, des exigences restées sans effet pour la surveillance des opérations des sociétés étrangères et le fait que le régime régissant le contrat ne tenait à peu près pas compte de la législation du pays d'implantation.

9. Ce genre de concession traditionnelle ne prédomine plus. Toute une série de nouveaux arrangements contractuels, tels que des concessions modernisées, des coentreprises, des accords de partage de la production, des contrats de services, des contrats clés en main, des accords d'indemnisation ou des accords d'assistance technique sont apparus, tous conçus pour assurer au pays d'implantation des avantages financiers et économiques accrus, le contrôle effectif des projets concernant ses ressources naturelles et la participation à ces projets, enfin une harmonisation réelle des projets avec l'économie du pays d'implantation.

10. L'étude que le Centre a effectuée récemment de l'évolution des dix dernières années fait apparaître, dans l'ensemble, plus d'équité et d'équilibre dans les relations entre les pays d'implantation et les sociétés transnationales dans le secteur des ressources naturelles. Cette évolution se traduit non seulement par des accords nouveaux, mais aussi par la renégociation d'accords à long terme conclus soit avant, soit après l'indépendance nationale. On reconnaît de plus en plus que la renégociation n'est pas forcément le fruit de l'exercice inconséquent du pouvoir souverain. La nécessité de revoir périodiquement les régimes contractuels est, en réalité, inhérente à la nature des projets concernant les ressources naturelles, qui sont particulièrement sensibles aux changements de circonstances ou à des événements imprévus.

11. L'évolution des arrangements contractuels entre les pays en développement d'implantation et les sociétés transnationales dans le secteur manufacturier a plutôt été plus inégale. Dans un certain nombre de pays en développement, en particulier dans ceux qui commencent à s'industrialiser, les organismes publics et les entités nationales ont nettement renforcé leur pouvoir de négociation dans des transactions comme les contrats clés en main, les coentreprises, les accords de transfert de technologie, ainsi que diverses formes de coopération industrielle. Cette évolution a souvent été consolidée par une législation nationale définissant les conditions de ces relations. Par contre, dans la grande majorité des pays en développement qui n'attirent pas beaucoup l'investissement dans les industries manufacturières en leur offrant des marchés étendus ou en expansion rapide, le pouvoir de négociation dans les relations avec les sociétés transnationales ne s'est pas renforcé au même point, ou pas du tout, même si les négociateurs sont devenus plus expérimentés.

12. L'intérêt de la CNUCED pour les problèmes relatifs aux produits de base amène le Directeur exécutif à mentionner deux séries de problèmes qui se posent à cet égard et qui font intervenir les sociétés transnationales. La première concerne le fléchissement apparent des mises de fonds dans l'exploration et l'exploitation de gisements nouveaux de pétrole et de gaz par les sociétés transnationales dans des pays en développement. Les données sur la prospection sismique et le nombre de puits d'exploration forés dans les pays en développement incitent à penser que, pendant la deuxième moitié des années 70, les grandes sociétés transnationales pétrolières ont retiré leurs capitaux des pays en développement pour investir dans des endroits qu'elles jugeaient moins exposés aux risques. Bien que les pays en développement et quelques institutions multilatérales aient pu, jusqu'à un certain point, compenser cette désaffection, les fonds disponibles pour l'exploration et l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz sont, dans l'ensemble, très inférieurs à ce dont les pays en développement importateurs de pétrole ont besoin pour investir. Cet état de choses est un sujet de grave préoccupation non seulement pour ces pays, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

13. La deuxième série de questions concerne la mainmise sur la production de produits primaires et les activités en aval qui s'y rattachent. Dès le milieu des années 70, le nombre d'installations appartenant à des sociétés transnationales qui produisaient et, dans une moindre mesure, transformaient du pétrole, du gaz naturel, des minéraux autres que les combustibles et des produits agricoles d'exportation avait été sensiblement réduit par des nationalisations dans les pays d'implantation. Après une forte poussée au début des années 70, les nationalisations ont atteint un chiffre record en 1974 et 1975, pour diminuer notablement ensuite. De nombreux pays en développement se tournent maintenant vers les activités en aval — transformation, commercialisation et distribution — dans lesquelles les sociétés transnationales continuent à jouer un rôle prédominant, car ils voudraient accroître leur part des avantages découlant de ces activités. Ils essaient actuellement plusieurs formules à cette fin et la nationalisation n'apparaît plus toujours comme le meilleur moyen d'arriver au résultat désiré. Une transformation accrue des produits primaires est évidemment un phénomène que la CNUCED a toujours favorisé, car elle le juge propice à l'industrialisation.

14. Les perspectives d'une coopération mutuellement profitable entre pays en développement et sociétés transnationales seraient nettement plus grandes si l'accord pouvait se faire sur un code de conduite des Nations Unies pour les sociétés transnationales. Les négociations relatives à ce code durent depuis six ans et, malgré des progrès considérables, il reste un certain nombre de problèmes importants à résoudre. Les délé-

gations éprouvent une certaine lassitude et une certaine impatience, mais il est inévitable que la négociation de toutes les questions complexes englobées dans le projet de code prenne du temps, d'autant qu'il y a là des questions parmi les plus controversées des relations Nord-Sud. Mais il n'y a pas de solution de rechange à un régime multilatéral dans le domaine des investissements privés étrangers, pas plus que dans le commerce international. La situation chaotique dans laquelle la non-observation des règles du GATT a mis le commerce mondial est un avertissement clair et net pour la communauté internationale et doit l'inciter à ne pas abandonner la conception multilatérale du régime applicable aux investissements étrangers.

15. L'adoption d'un code de conduite serait avantageuse pour tous les intéressés : pays d'implantation, pays d'origine et sociétés transnationales elles-mêmes. Le code serait d'un grand secours en particulier pour quelques-uns des pays les moins avancés qui n'ont guère fait jusqu'ici l'expérience de traiter avec les sociétés transnationales. Il donnerait aussi des assurances utiles aux sociétés transnationales qui prendraient note des normes stipulées.

16. La négociation des diverses clauses du code a déjà été éminemment avantageuse en soi en aidant toutes les parties à la négociation ainsi que les sociétés transnationales à mieux comprendre la position des autres. Le nombre de sociétés transnationales qui agissent maintenant comme si le code était déjà en vigueur est sans doute assez élevé et il y a probablement aussi de nombreux pays d'implantation qui, en partie parce qu'ils ont compris certains faits au cours des négociations sur le code, ont modifié leur conception du régime qu'il convenait d'accorder aux sociétés transnationales dans les directions proposées par le code.

17. Le code est nécessaire en soi, mais sa négociation incite à penser qu'il faut un organisme où les questions concernant les relations entre pays d'implantation, pays d'origine et sociétés transnationales puissent être débattues de temps à autre et, le cas échéant, faire l'objet de nouveaux accords ou ententes sur une base multilatérale. Il serait naturel que la Commission des sociétés transnationales assume cette responsabilité, parallèlement aux responsabilités de la CNUCED dans le domaine des pratiques commerciales restrictives et du transfert de technologie.

18. En conclusion, le Directeur exécutif dit que le potentiel que les sociétés transnationales offrent pour le développement ne peut devenir réalité dans un monde d'incertitude et d'instabilité incessantes, où les obstacles au commerce ne font que croître. Les risques inflationnistes d'une reprise économique suscitent des préoccupations légitimes. Mais les risques inhérents à une paralysie prolongée du développement mondial sont certainement plus grands. Il faut s'attaquer effectivement à l'inflation, mais sans pour autant laisser de côté tous les autres objectifs de la communauté internationale. L'une des tâches de la Conférence, et non la moindre, est d'arriver à un accord sur un meilleur équilibre des politiques et objectifs internationaux, afin de rendre au développement mondial son élan.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Rafael M. Salas, directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

1. M. SALAS (Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population) dit que la démographie est le fondement de la planification du développement, car la population détermine la demande de biens et de services, et elle est l'élément moteur du système de production. La population mondiale augmente depuis longtemps, mais les conséquences de cet accroissement ne se sont vraiment fait sentir qu'à partir des années 60. Il semblerait maintenant que la progression ait atteint un palier et que la tendance soit en baisse. Malgré ce fléchissement, l'augmentation annuelle de la population restera élevée jusqu'à la fin du siècle, et il faudra attendre plusieurs dizaines d'années pour que le taux de croissance atteigne un équilibre.

2. La population mondiale est passée de 2,5 milliards d'habitants en 1950 à 4,6 milliards en 1983 et elle doit atteindre 6,1 milliards en l'an 2000. Elle devrait se stabiliser autour de 10 milliards à la fin du XXIe siècle. En l'an 2000, 80 % de la population mondiale sera localisée dans les pays en développement, qui ont la plus forte natalité. On voit donc aisément l'importance des relations entre la population et les ressources pour le développement. Quelle que soit la nature des problèmes qui se posent dans ces relations, les pays du tiers monde ne devront pas se laisser détourner du modèle de développement qu'ils se sont choisi, d'autant que l'écart économique avec les pays développés se creuse.

3. La baisse de la fertilité est conditionnée par divers facteurs sociaux, économiques et culturels, dont il conviendra de tenir compte dans les stratégies de développement. Une stratégie bien conçue permettrait notamment de combattre l'urbanisation envahissante, laquelle est un souci majeur pour les pays en développement qui, d'après les prévisions, auront en l'an 2000 les trois quarts du nombre total de villes de plus de 5 millions d'habitants.

4. Le rapprochement du niveau de vie des pays développés et de celui des pays en développement est lié à un certain nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, comme les exportations de produits agricoles, les termes de l'échange, le transfert de technologie, et l'aide bilatérale et multilatérale. Chacune de ces questions a des incidences sur la population, et inversement. Or, dans les stratégies nationales et internationales de développement, la population ne bénéficie pas encore du traitement qui lui est dû en tant

que facteur endogène de la planification. L'expérience prouve pourtant qu'elle est aussi importante que n'importe quelle autre variable économique. Il convient donc d'identifier les facteurs le plus influencés par la population et de les incorporer dans la planification du développement d'ensemble. Il faut bien reconnaître que dans le passé ce n'était pas tâche facile, étant donné l'insuffisance des données statistiques démographiques. Mais depuis la Conférence mondiale de la population, tenue à Bucarest en 1974, on dispose d'une information plus fournie et les pays en développement eux-mêmes ont acquis une certaine expérience en matière de programmation démographique dans ses rapports avec la programmation économique.

5. Les gouvernements se réuniront à nouveau en août 1984 pour faire le point de la situation démographique dans le monde et décider de l'action future. En attendant cette date, le Directeur exécutif du FNUAP recommande instamment à tous les pays de faire une plus large place à la population dans la planification économique, et il espère que la Conférence s'emploiera à faire de la démographie un élément capital du développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Abd-El Rahman Khane, directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

1. M. KHANE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) fait remarquer que, après l'accroissement rapide de la prospérité enregistrée dans les pays industrialisés dans la période qui a suivi les destructions massives de la seconde guerre mondiale, très peu nombreux étaient ceux qui, au début des années 70, se seraient attendus à un effondrement vers le milieu de cette décennie et, plus spécialement, à ce qu'il se produise dans les pays riches. C'est pour cette raison que les tentatives faites pour appliquer des politiques d'ajustement se sont faites dans une économie mondiale en pleine confusion et en plein désordre, et cette situation a empiré de façon continue pour donner naissance à un phénomène très déconcertant de stagflation. Certains pays industrialisés sont entrés dans la décennie 80 bien résolus à faire du combat contre l'inflation l'objectif primordial de leur politique macro-économique. Un succès relatif a été enregistré à cet égard, mais au prix d'une nouvelle baisse de l'activité économique et d'une montée du chômage, le nombre des sans-emploi dépassant actuellement 30 millions dans les pays membres de l'OCDE. D'autre part, la récession, s'aggravant dans les pays industrialisés, a commencé à affecter les pays en développement au début des années 80, entraînant une chute des prix des produits de base qu'ils écoulaient sur le marché ainsi que la réduction en volume et en valeur de leurs exportations de produits manufacturés vers le Nord.

2. De plus, il est devenu évident que le coût et le fardeau des ajustements internationaux rendus nécessaires par la récession retombaient de façon disproportionnée sur les pays les moins aptes à les supporter, à savoir les pays en développement dans leur ensemble. Le taux de croissance de ces derniers est tombé de façon alarmante, amenant une augmentation dangereuse de leur déficit extérieur. La dette extérieure du tiers monde, prise globalement, dépasse maintenant 600 milliards de dollars. D'après les dernières statistiques commerciales en date fournies par le GATT, la baisse de 130 milliards de dollars enregistrée dans le commerce mondial en 1982 a été supportée pour plus de la moitié par les pays en développement, alors que leur part dans ce commerce n'était que de 25 %. La montée du protectionnisme dans les pays industrialisés complique de plus en plus les problèmes des pays en développement, qui de ce fait ont des moyens de plus en plus réduits pour financer leurs besoins en matière de développement et assurer le service de l'énorme dette extérieure qu'ils ont accumulée au cours de la dernière décennie. En conséquence, ces pays ont déjà réduit leurs importations de 85 milliards de dollars au cours des deux dernières années.

3. Reconnaissant la nouvelle situation d'interdépendance qui s'est instaurée dans l'économie mondiale, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi, a mis en lumière le lien étroit existant entre la reprise économique dans le Nord et une relance du processus de développement dans le Sud, et demandé instamment au Nord de reconnaître qu'il faut absolument adopter des mesures spéciales pour que le développement reprenne dans le Sud si l'on veut que la reprise dans le Nord soit dynamique et durable.

4. Comme le Secrétaire général de la CNUCED l'a pertinemment fait remarquer, la question la plus importante qui se pose à la communauté internationale à l'heure actuelle est de savoir si l'on va reconnaître ou non la nature de la nouvelle interdépendance globale et admettre la nécessité d'agir sur deux plans : induire une reprise dans les pays du Nord grâce à la relance du développement dans les pays du Sud par le biais de mesures spéciales. A cet égard, il semble y avoir deux écoles de pensée. D'un côté, il y a ceux pour qui la reprise économique au Nord a déjà commencé et suffira à engendrer la prospérité dans le reste du monde, sans qu'aucune autre mesure spéciale soit appliquée. Les tenants de ce point de vue sont convaincus de la force et de la durabilité de la reprise économique aux Etats-Unis d'Amérique et ont la conviction que la reprise économique dans un secteur géographique de l'économie mondiale aura inévitablement des retombées favorables pour le reste du monde. Pour les partisans de l'autre théorie, la récession actuelle n'est pas seulement un phénomène cyclique; elle a un caractère structurel et exige une restructuration et des aménagements au niveau international. Selon eux, la reprise dans les pays industrialisés eux-mêmes ne pourra être soutenue sans l'adoption de mesures spécifiques pour relancer le développement dans le tiers monde.

5. Etant donné que les sept pays les plus riches du monde semblent s'être prononcés en faveur de la théorie des « retombées » lors de leur réunion récente à Williamsburg, malgré l'absence de résultats dont a été suivie l'application de cette méthode au cours des deux ou trois dernières décennies, la seule autre possibilité est l'expansion de la coopération économique Sud-Sud, ce qui aidera entre autres les pays intéressés à traiter avec les pays industrialisés sur une base plus équitable et mieux équilibrée et réduira la vulnérabilité de leur économie aux chocs venant des pays développés.

6. Il est indéniable toutefois que des changements et aménagements de structure globaux sont nécessaires. Ces changements devront intervenir plus spécialement dans le secteur industriel, car l'industrialisation semble être la seule façon pour le tiers monde de relever le niveau de vie de ses populations et d'obtenir l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Pour l'ONUDI, il faut absolument poursuivre l'industrialisation du tiers monde pour compenser la tendance à la dégradation continue des termes de l'échange des produits de base par rapport aux articles manufacturés, et aussi parce qu'il est nécessaire de créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les pays intéressés et de réduire au maximum la vulnérabilité de leur processus de développement social et économique.

7. L'ONUDI a pour mandat d'aider les pays en développement à s'industrialiser. Son programme le plus important porte sur l'octroi d'assistance technique dans le domaine de la technologie industrielle. Parallèlement, cette organisation s'occupe naturellement des principaux apports indispensables au processus d'industrialisation, à savoir les apports de moyens financiers, d'énergie et de ressources humaines.

8. Les efforts faits pour éviter un effondrement du système financier international, qui se sont traduits principalement par la renégociation de la dette et par la mise sur pied d'importantes opérations de sauvetage financier, auront probablement pour effet, entre autres résultats, d'accroître encore davantage la polarisation des flux financiers commerciaux en faveur d'un petit nombre de pays en développement. Alors que l'APD tend à diminuer, il est à craindre que la plupart des pays en développement voient se réduire de plus en plus leur part des apports financiers internationaux à des conditions commerciales, plus particulièrement les moyens de financement destinés à l'industrie, laquelle exige des crédits à long terme et à des conditions appropriées.

9. L'épargne intérieure joue certainement un rôle important en tant qu'appui aux investissements industriels dans les pays en développement, mais la nécessité pour des pays d'importer en quantité considérable des biens d'équipement venant principalement des pays industrialisés fait qu'il reste entre les ressources dont ils disposent et leurs besoins en devises un écart qu'ils doivent combler par des apports extérieurs. De toute évidence, une partie de ces apports peut être obtenue sous la forme d'investissements étrangers effectués directement par des entreprises venant des pays du Nord, et des signes encourageants montrent que le volume de ce type d'investissement pourrait augmenter à mesure qu'un plus grand nombre de pays en développement acquièrent la capacité de les absorber et de les orienter. Il restera néanmoins un écart considérable à combler. A cet égard, l'ONUDI a pris récemment une initiative importante en proposant que ses pays membres s'unissent pour créer une banque internationale du développement industriel qui fonctionnerait en tant qu'entreprise commerciale, empruntant sur les marchés financiers et monétaires internationaux et prêtant pour le financement de projets industriels viables dans les pays en développement.

10. Etant donné que, pour un cinquième, les licences, le savoir-faire et les services s'y rapportant exportés par les pays industrialisés sont achetés par des pays en développement, l'assistance technique fournie par l'ONUDI va spécialement à l'octroi d'une aide aux pays en développement pour la création ou le renforcement de leurs capacités technologiques en matière de choix, d'acquisition et de mise au point de techniques. Dans le cadre des programmes qu'elle exécute dans ce domaine, l'ONUDI fournit des avis concernant les progrès qui interviennent dans le domaine de la technologie; en outre, elle s'occupe actuellement de promouvoir la création d'un centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

11. Tout récemment, et concurremment aux travaux menés par la CNUCED en vue de faire accepter un code international de conduite pour le transfert de technologie, l'ONUDI, par le biais de son Système de consultations, a consacré une part importante de ses activités à élaborer et à chercher à faire accepter une série de directives, de répertoires, de contrats modèles et d'accords de licences dans un certain nombre de secteurs industriels vitaux, parmi lesquels les engrais, les produits pharmaceutiques, l'industrie alimentaire, la sidérurgie et les biens d'équipement. L'ONUDI a envisagé son Système de consultations comme un instrument essentiel pour la restructuration de l'industrie mondiale et la transformation technologique des pays en développement. Le Système a aussi été utilisé pour suivre l'évolution des tendances mondiales dans des secteurs spécifiques d'activité industrielle, afin que les pays en développement puissent prévoir et éviter les problèmes qui pourraient se poser dans le cadre de leur processus d'industrialisation. Cette activité de caractère pratique de l'ONUDI est menée avec la participation et la coopération actives des autres organismes des Nations Unies, et plus particulièrement avec la CNUCED. L'ONUDI serait prête à coopérer activement à tout autre type d'activités en commun de nature à conduire à un transfert plus efficace et plus équitable de technologie industrielle aux pays en développement, et elle accueillerait favorablement une coopération plus large à ses propres efforts dans ce domaine.

12. Des monographies ont montré que, dans les pays en développement, les entreprises qui enregistraient des succès étaient celles qui intégraient de nouvelles techniques à leurs opérations par petits changements successifs échelonnés sur une période de plusieurs années, ce qui montre combien il importe d'améliorer les ressources humaines dans les pays en développement, parallèlement aux efforts faits pour le développement et l'industrialisation. L'ONUDI s'efforce d'incorporer à ses projets d'assistance technique des dispositions concernant la formation des ressources humaines.

En raison des énormes besoins des pays en développement en personnel technique, le Secrétaire exécutif de l'ONUDI les engage vivement à faire de leur mieux pour investir au moins 2 % de leur PNB dans l'enseignement scientifique et technologique afin de jeter les bases nécessaires d'un développement social et économique durable et indépendant.

13. Dans une année, la quatrième Conférence générale de l'ONUDI se réunira pour examiner des problèmes spécifiques concernant l'industrialisation des pays en développement. En attendant, la présente session offre une occasion supplémentaire à la communauté internationale de bien prendre conscience de l'interdépendance étroite entre ses membres. Le Secrétaire exécutif de l'ONUDI est convaincu qu'elle contribuera ainsi à rétablir l'espoir et à susciter le courage politique et l'attitude de sagesse qui permettront à l'humanité de travailler à son propre salut au lieu de se condamner à la destruction.

*
* *

Déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Raúl Prebisch, premier secrétaire général de la CNUCED*

Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous remercier tout spécialement de m'avoir donné la parole et à exprimer aussi ma gratitude à mon vieil et cher ami Gamani Corea qui, fidèle à la tradition, m'a convié à cette réunion de la Conférence. J'accepte avec joie cet honneur et je saisis cette occasion pour présenter ici certaines réflexions sur la gravité du moment que nous vivons tous.

Lorsque nous nous sommes attelés à notre tâche, il y a vingt ans, nous étions au début d'une période de grande prospérité qui devait s'achever dans la première moitié des années 70. La situation est aujourd'hui bien différente car nous traversons une crise extrêmement grave et complexe. Presque tous les orateurs qui m'ont précédé ont dénoncé l'une des manifestations les plus préoccupantes de cette crise : le recours à l'instrument monétaire comme moyen de lutte contre l'inflation, ce qui se traduit par la persistance de taux d'intérêt sans précédent dans l'histoire du capitalisme. Il est vrai que l'on a pu observer récemment une baisse de ces taux — qui n'en demeurent pas moins très élevés — et une certaine reprise de l'activité économique.

La poursuite de cette reprise est cependant bien aléatoire. Je partage les doutes exprimés à ce sujet car je considère que l'on ne s'est pas attaqué aux causes mêmes du mal, qui sont d'ordre structurel. C'est ce que je me suis efforcé d'expliquer dans un rapport sur la crise du capitalisme et le commerce international, que j'ai présenté au Secrétaire général et qui est à la disposition des participants. Je crois qu'au fond nous sommes en présence d'un phénomène de déséquilibre structurel qui s'est amorcé avant la hausse des prix du pétrole et n'a fait que s'aggraver. En outre, les différents groupes sociaux se disputent le produit des gains de productivité du système — et cette lutte est avivée par l'intervention de l'Etat sous forme de dépenses civiles et de dépenses militaires —, ce qui a provoqué un déséquilibre entre, d'une part, le rythme de la consommation et des dépenses et, d'autre part, celui de l'accumulation du capital de reproduction indispensable pour la croissance de l'emploi et de la productivité.

Ces problèmes ne sauraient être résolus par la politique monétaire : ils exigent des mesures plus substantielles qui se font attendre, cependant que la crise frappe très durement les pays en développement tout comme les Etats-Unis d'Amérique, qui en sont l'épicentre, et le reste de l'économie mondiale.

Je ne m'étendrai pas sur les manifestations de ce phénomène, qui ont déjà été décrites les jours derniers, mais je tiens à attirer votre attention sur un aspect particulièrement grave et urgent de la crise : l'alourdissement de la dette à court et à moyen terme. Je ne crois pas que le volume de cette dette soit excessif par rapport à la capacité réelle de paiement de nos pays, mais il l'est, certes, si l'on considère que les conditions sont relativement sévères et que les taux d'intérêt sont très élevés.

C'est là la conséquence de l'imprudence et de l'imprévoyance des milieux financiers. On a négligé le rôle du FMI, organisme constitué d'Etats qui ne poursuivent pas de but lucratif, et on a laissé carte blanche aux banques internationales privées sans contrôler aucunement leurs opérations. Alors que, forts de leur expérience, tous les pays du monde réglementaient la création interne de monnaie, elles ont pu agir en toute liberté, attirées seulement par le profit. La recherche du profit peut jouer un grand rôle en tant que moteur de développement, car elle contribue constamment à la multiplication et à l'amélioration des biens, mais, dans le domaine financier, elle conduit à créer davantage d'argent et de l'argent malsain : de l'argent inflationniste. Pendant les années d'euphorie, aucun gouvernement ne s'est soucié de mettre un frein à ces opérations qui favorisaient la création inflationniste de monnaie sur le marché des eurodollars, parce que pour chaque eurodollar qui venait des Etats-Unis il s'en créait deux, trois ou quatre autres par le jeu de l'inflation et que les pays profitaient de cette source de crédit facile, et dans certains cas avec raison, pour financer par exemple l'augmentation des prix du pétrole, mais dans d'autres, pour favoriser la société privilégiée de consommation ou mener une politique excessive d'investissement, dont nous subissons actuellement les conséquences.

Je voudrais vous faire part de ma vive inquiétude et parlerai sans détour. D'aucuns considèrent qu'une

* Sur l'invitation du Président. La déclaration est reproduite *in extenso* comme elle figure dans le document TD/303.

légère amélioration des prix des produits primaires ou de l'activité économique des grands centres permettra de résoudre le problème de la dette, ce qui est une grave erreur, à mon sens. On a même procédé à des calculs économétriques faisant intervenir divers scénarios; l'un de ces modèles démontre statistiquement qu'une reprise du commerce mondial et une amélioration des prix, fussent-elles modestes, apporteraient une solution au problème de la dette. Sur quoi cette affirmation repose-t-elle ? Sur l'idée qu'en réduisant les importations dans la mesure voulue on pourra financer le service de la dette.

Je recommande à quiconque fait ce genre de calculs économétriques de prendre en considération d'autres variables, structurelles, politiques et psychosociales, et de se demander si l'inclusion de ces variables, la compression de l'activité économique interne et l'augmentation du chômage n'auront pas sur le modèle un impact littéralement explosif.

Je crois qu'il serait sage de chercher des solutions définitives au problème de la dette. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour grâce à la persévérance et aux efforts de M. de Larosière, directeur général du FMI, sont louables à tous points de vue, mais il n'est pas possible de continuer ainsi. Les pays ne peuvent pas continuer à s'enliser dans l'endettement pour acquitter des taux d'intérêt qui restent élevés, sans parler des commissions et frais divers qui viennent s'y ajouter. Je ne pense pas que l'on doive spéculer sur la possibilité que certains pays soient disposés à comprimer davantage leur économie pour assurer le service de la dette. Le monde financier ne doit pas se bercer d'illusions, et il ne faut pas croire que des solutions satisfaisantes pourront être trouvées entre débiteurs et créanciers.

La solution de ce problème doit être recherchée sur le plan politique. Il est essentiel de trouver sur ce plan les moyens de prolonger sensiblement les délais de remboursement et de réduire fortement les taux d'intérêt. Certes, ces mesures entraîneront quelques coûts, qui seront dans certains cas fort élevés, mais ceux-ci seront de toute façon négligeables par rapport au prix qu'il faudrait payer pour relancer l'économie dans le cas d'un effondrement financier, ce qui a manqué de peu de se produire il y a quelques semaines. Il ne faut pas jouer avec le feu dans ce domaine, et l'une des responsabilités politiques les plus pressantes des pays du centre et de la périphérie est de trouver les moyens d'arriver, en quelque sorte, à mettre en place un cadre général dans lequel des négociations séparées pourraient s'inscrire.

Je disais que cette crise avait des répercussions graves et bien connues sur les pays de la périphérie et j'ose dire que les pays dont nous faisons partie ne devraient pas attendre que la reprise économique des pays du centre gagne en ampleur pour amorcer la leur. Il ne s'agit pas d'une opération aisée; une expansion prudente du crédit est nécessaire, qui entraînera en premier lieu un accroissement des importations. Il est indispensable de poursuivre une politique rigoureusement sélective. Aucun pays ne pourra importer davantage de biens qu'il ne peut en payer avec ses exportations; c'est un fait qu'il faut accepter. A cet égard, deux théories sont en présence. La théorie classique veut qu'on laisse agir les forces du marché et, en cas de déséquilibre, que l'on applique des mesures de compression pour ramener la demande d'importations au niveau des exportations. Politique désastreuse. Je pense qu'il faut avoir le courage d'aller, comme nous l'avons fait dans les années 30, vers une politique d'importation sélective et une réduction substantielle des taux d'intérêt avec les mécanismes de contrôle que cela suppose. Nous savons bien que cette stratégie comporte de grosses difficultés. Mais les gouvernements doivent choisir entre deux solutions : ou bien continuer à accepter le chômage et les faibles niveaux de revenu intérieur avec les risques énormes que cela comporte, ou bien envisager certaines mesures qui ne sont ni orthodoxes ni conventionnelles pour relancer l'économie. Je ne nierai pas que ces dernières n'aient pas aussi leurs inconvénients, mais je les préfère certainement à la première solution, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi eu égard à des considérations sociales et politiques qu'il est impossible de négliger dans un examen réaliste des faits concrets.

Puisqu'il est question de politique sélective, je mentionnerai un fait bien connu : il n'est pas possible en ce moment d'envisager sérieusement d'équilibrer la balance des paiements en exportant davantage. Je pense que cette politique doit se poursuivre avec la plus grande vigueur, mais nous ne devons pas nous leurrer : tant qu'il n'y aura pas une reprise de l'économie mondiale, nous n'obtiendrons pas de résultats tangibles dans ce domaine, et même si celle-ci se produisait et persistait, nous ne devons pas nous illusionner en pensant qu'elle suffirait à elle seule à résoudre nos problèmes de déséquilibre extérieur. Je voudrais mettre en garde ceux qui seraient de cet avis et leur dire qu'à la base du problème il y a aussi un déséquilibre structurel qui s'est déjà manifesté par le passé et qui est caractéristique du développement de la périphérie en raison de différences structurelles par rapport aux pays du centre. Nous ne devons pas oublier que, pendant les longues périodes de prospérité des centres industriels, où l'on a assisté à une libéralisation très poussée des échanges entre ces derniers, il est notoire, et les études de la CNUCED l'ont montré, que les pays en développement n'ont recueilli que les miettes de cette libéralisation. L'expérience nous enseigne qu'il ne faut pas trop miser sur les effets de cette reprise possible de l'économie mondiale. J'ai toutes les raisons de le penser, car j'ai été amené à constater qu'au cours du développement des centres l'accroissement de la productivité n'a pas entraîné une baisse systématique des prix mais une augmentation des revenus et, partant, de la demande, laquelle s'est traduite par une diversification constante des biens et des services engendrés par le progrès technique. Le développement des pays du centre n'a donc pas été le résultat d'un phénomène de baisse des prix, sauf pour les biens issus d'innovations qui sont devenues à leur tour périmées. C'est ainsi que la concurrence des exportations des pays de la périphérie, fondée sur des prix plus modiques, pose des problèmes aux pays du centre et rend nécessaire un déplacement de la main-d'œuvre. Avec le progrès technique, ce déplacement a facilité la diversification de la demande, et l'augmentation de la productivité a permis de mobiliser le capital nécessaire à de nouveaux investissements en vue de cette diversification, tandis que la concurrence exercée par la périphérie moyennant des prix plus bas ne comporte pas ces défauts. Elle a des incidences négatives sur les recet-

tes des entreprises, qui ne disposent pas, par conséquent, du capital nécessaire pour réagir au déplacement de la main-d'œuvre.

Nous ne devons pas ignorer cette réalité. Que les pays du centre se satisfassent de produits primaires dont les prix sont orientés à la baisse est une chose; qu'ils s'ouvrent à des produits industriels provenant des pays de la périphérie et dont les prix sont également orientés à la baisse en est une autre.

En définitive, ni les pays du centre ni ceux de la périphérie n'ont intérêt à ce que les seconds fondent leur concurrence sur des prix qui leur font perdre une part substantielle de leur accroissement de productivité. La conclusion est implicitement contenue dans les études que le secrétariat de la CNUCED a réalisées en la matière. Dans ces études, il est implicitement question — cela n'est pas encore développé, mais je pense qu'il faudrait le faire — de la possibilité de nouvelles formules de croissance des importations n'ayant d'effet perturbateur pour aucune des parties en cause, nouvelles formules qui pourraient trouver place dans les mécanismes multilatéraux du GATT, avec une garantie réciproque pour l'un et l'autre groupe de pays.

Je veux dire par là que ce serait se bercer d'une illusion inadmissible à l'heure actuelle que de penser que nous aurons accès au marché ouvert des pays du centre, comme de nombreux pays en développement l'ont cru devant la prospérité de ceux-ci. Cette prospérité a aveuglé de nombreux pays, elle les a éblouis, elle les a conduits à négliger le remplacement des importations, dont on a été jusqu'à dire qu'il s'agissait d'une élucubration pernicieuse de la CEPAL, et d'ajouter que pour résoudre le problème, il suffisait d'accroître les exportations d'articles manufacturés. Une politique vigoureuse a été menée dans ce sens, qui a malheureusement négligé le remplacement des importations. C'est ainsi qu'on est passé d'un extrême à l'autre; aussi est-il nécessaire de parvenir là aussi à une combinaison de mesures appropriées. Je crois qu'il est indispensable, non pas à titre de mesure conjoncturelle, mais dans une perspective dynamique à long terme, d'adopter de nouvelles formes de remplacement des importations dans un contexte plus large que celui du marché national. Je pense que nous devons procéder avec un réalisme aigu et déterminer dans quels secteurs de produits il est possible d'opérer un remplacement des importations en réalisant des économies d'échelle grâce à l'entente de divers pays en développement ouverts à d'autres pays en développement. Là aussi, il faut rechercher de nouvelles formules en s'inspirant des expériences positives et négatives du passé.

Il ne s'agit pas en l'occurrence de privilégier une doctrine quelconque. Je poserai le problème de la façon suivante : nos pays doivent accélérer leur rythme de développement économique et parvenir, pour le moins, à un rythme qui leur permette de faire place dans leur système de production à l'accroissement de leur population active et d'amortir peu à peu en même temps la masse considérable de force de travail, caractérisée par une très faible productivité, qui est restée à la traîne du système de production. Il s'agit d'un problème économiquement, socialement et politiquement inéluctable, et c'est à sa solution que doivent tendre tous les efforts. Autre conséquence négative de ces années de prospérité dans les centres, à côté de leurs incidences positives, l'augmentation de la productivité enregistrée chez nous, dans la périphérie — assurément considérable — n'a que partiellement servi à la formation de capital productif; pour une part importante, le bénéfice en est revenu à la société de consommation, privilégiée au détriment de la formation de capital productif. Mais ne faisons pas porter aux seuls centres la responsabilité de nos maux : nous avons commis de graves erreurs dans nos pays, certains plus que d'autres, et il faut aussi en tirer des enseignements. La croissance soutenue à laquelle nous devrions parvenir impliquera également une demande accrue d'importations à partir des centres. Or, dans la mesure où nous ne pourrons pas exporter davantage de produits primaires et d'articles manufacturés, malgré l'effort accompli, pour payer ce supplément d'importations, la seule solution consiste à limiter et remplacer les importations dans tous les secteurs où nous avons déjà acquis ou pourrions acquérir une compétence technologique, afin de pouvoir importer à volonté les autres biens qui, avec le progrès technique, apparaissent continuellement sur le marché et permettront à nos économies de jouer un rôle important dans l'augmentation de la productivité. Je pense notamment aux biens d'équipement, aux biens de consommation et à ceux que produira l'innovation technologique, en particulier dans le domaine de l'électronique. Quant aux importations qui peuvent être remplacées, il convient d'adopter une politique, une politique sélective appliquée avec circonspection, qui permette la conclusion d'accords entre entreprises publiques et privées de nos pays et entreprises publiques et privées des pays du centre, y compris les pays socialistes qui, je crois, pourraient utilement participer à ce genre de coproduction, de production concertée ou organisée autour d'une série de biens déterminés et dans le cadre de certaines normes convenues par les gouvernements. Bien sûr, ces accords de coproduction doivent se faire sous l'égide et avec l'intervention des gouvernements, sans préjudice d'un élargissement ultérieur de la place faite au jeu des forces du marché.

Je vois ici une perspective riche de promesses, tant en Amérique latine que dans d'autres pays en développement, moyennant des efforts déployés conjointement. Certains pays d'autres régions ont déjà une production de biens d'équipement efficace et impressionnante. Il n'y a pas de raison que l'on ne parvienne pas à une certain convergence des efforts en la matière. Et j'en arrive ainsi à une autre conclusion fondamentale. Malgré tous les maux qu'elle entraîne, la crise a sans doute aussi quelques incidences positives : l'une d'elles est que, pour la première fois dans l'histoire du développement capitaliste, on commence à reconnaître le rôle dynamique de la périphérie dans l'expansion de l'économie internationale. Nous savons fort bien que la périphérie a toujours été condamnée à la passivité alors qu'elle peut jouer un rôle actif — ce qu'elle fait d'ailleurs actuellement. D'aucuns ont cité ici des chiffres très impressionnants concernant la proportion des exportations des centres vers la périphérie. Je crois qu'il serait de l'intérêt de tous de consentir un effort considérable et soutenu pour tirer parti du potentiel dynamique qu'offre la périphérie. De plus, nous savons que la productivité a diminué dans les centres et, à mon avis, cela est dû, non seu-

lement à des facteurs conjoncturels, mais aussi au déséquilibre structurel qui a ralenti l'investissement en capital productif. Le commerce entre les pays du centre et ceux de la périphérie pourrait jouer un rôle de plus en plus important dans l'augmentation de la productivité des premiers, en ce sens que ceux-ci vendraient les biens à fort coefficient technologique pour lesquels la productivité est très élevée. A leur tour, les seconds exporteraient, outre les produits primaires, des biens industriels sans cesse plus élaborés mais, il va sans dire, à coefficient technologique et à productivité moins élevés que ceux des pays du centre. Un jour très lointain, nous connaîtrons l'homogénéité technologique. Mais ne nous faisons pas d'illusions prématurées à ce sujet. Regardons plutôt la réalité en face.

Pour employer d'autres termes, c'est là une forme d'échanges qui va évidemment avoir des conséquences positives pour les pays du centre et pour ceux de la périphérie. Pour ma part, j'y vois un tournant ou une « mutation » historique car, à bien y regarder, si le développement des pays de la périphérie a jamais intéressé les pays du centre, ce n'est que dans la mesure où ce développement touchait directement ou indirectement leurs propres intérêts. Les centres ne se sont guère souciés du développement social profond de la périphérie. C'est un problème qu'ils ont écarté et qu'ils continuent d'écarter. Mais aujourd'hui, et pour la première fois dans l'histoire du développement capitaliste, les centres peuvent s'intéresser à la périphérie en tant que facteur dynamique, pour peu que leurs exportations qui augmentent de biens à forte composante technologique puissent être réglées au moyen d'articles manufacturés exportés par la périphérie — et j'en reviens aux nouvelles formes d'échanges; mais, à elles seules, ces nouvelles formes d'échanges ne suffisent pas. La main-d'œuvre engagée dans des activités touchées par la concurrence de la périphérie passera à des activités à productivité élevée d'autant plus aisément que les exportations vers la périphérie progresseront rapidement, d'où le nouveau lien dynamique qui aurait pour effet d'amener les centres à s'intéresser pour la première fois au développement social profond de la périphérie. De toute évidence, ce lien convient à leur développement, à l'exaltation de leur dynamisme, contrairement à ce qui était à des époques antérieures du développement économique.

Mais à cela il y a une condition essentielle : il faut d'abord que se produise l'impulsion préalable à l'expansion des exportations qui est nécessaire pour répondre à l'énorme demande potentielle de la périphérie. A cet égard, l'apport de ressources financières a une importance fondamentale. Je suis conforté, quant à moi, par les propos que M. Clausen, président de la Banque mondiale[83], a tenus hier et qui montrent bien sa volonté d'augmenter sensiblement les opérations de la Banque mondiale et de ses filiales, notamment celle qui s'occupe des pays les moins avancés. Je crains fort qu'étant donné la conjoncture mondiale, la mobilisation des ressources, encore que tout à fait positive en soi, ne reste elle aussi limitée tant que les marchés n'auront pas retrouvé leur dynamisme et que le problème de la dette ne sera pas réglé, l'endettement cessant une fois pour toutes d'être le fardeau qui pèse aussi bien sur les centres que sur la périphérie.

S'il en est ainsi, si nous ne pouvons espérer obtenir toutes les ressources nécessaires, pourquoi ne pas recourir à l'émission de droits de tirage ? Je crois que cela sera nécessaire, dans l'attente d'une réforme monétaire internationale, pour canaliser les ressources supplémentaires mises à la disposition de la Banque mondiale, des banques régionales et d'autres organisations. La création de monnaie internationale ne coûte rien, mais ce sont les pays du centre qui en ont principalement bénéficié, du fait qu'ils détiennent une plus grande proportion des quotes-parts, injustice sur laquelle j'ai attiré l'attention de la CNUCED au tout début, quand fut créé un groupe d'experts, au sein duquel se distingua M. Gamani Corea, et où il fut préconisé d'établir un lien entre la création internationale de monnaie, sous forme de droits de tirage ou sous une quelconque autre forme et le développement économique. Je pense qu'il faudrait maintenant canaliser, d'une façon ou d'une autre, ces nouvelles ressources, non pas pour alléger les dettes — la solution de ce problème est ailleurs — mais pour alimenter par de nouvelles ressources l'expansion du commerce mondial et contribuer à la baisse des taux d'intérêt moyens. La Banque mondiale et les banques régionales doivent se procurer une partie de leurs ressources sur le marché et tant que les taux d'intérêt réels seront aussi élevés, ces ressources seront onéreuses. Il faudrait donc les combiner avec des ressources qui ne coûtent rien, par exemple par la création de monnaie internationale, afin de réduire, peut-être sensiblement, les taux d'intérêt et d'encourager ces transactions commerciales au bénéfice réciproque des pays du centre et des pays de la périphérie. Je crois que nous nous trouvons devant une possibilité d'évolution extrêmement intéressante qui vient, d'une certaine manière, atténuer la consternation que nous cause à tous la situation mondiale actuelle.

Je dois dire, pour terminer, que je ne crois vraiment pas qu'il y ait décadence du système. De quelle décadence pourrait-il s'agir alors que, malgré tous les bouleversements, la technologie n'a cessé de progresser et nous promet encore des gains de productivité considérables et surprenants dans différentes branches, depuis l'électronique jusqu'à la biogénétique ? Vraiment, comment peut-on parler de décadence du système ? Je dirais plutôt que nous sommes en présence d'une décadence des idées, et que le problème qui se pose est celui du manque d'adaptation de la conception macro-économique du développement, dans les pays du centre comme dans ceux de la périphérie, du manque d'adaptation aux nécessités de l'économie. La théorie économique n'a pas progressé alors que, dans le domaine de la technologie, des idées nouvelles surgissent constamment.

L'économie ressasse encore les idées du XIX^e siècle. C'est un phénomène préoccupant. Il faut trouver des idées neuves. Un poète espagnol de la génération précédente disait : « Voyageur, il n'y a pas de chemin; le chemin se fait en marchant. » Je crois que nous avons commencé à marcher et que nous pourrions trouver des idées nouvelles pour baliser le chemin. Je doute fort que les économistes éminents du Nord et de la périphérie

[83] Voir section C ci-après.

renoncent à leurs idées. Je fonde tous mes espoirs sur les quelques économistes qui sont parvenus à se débarrasser du dogme; et surtout sur les nouvelles générations, à condition que nous cessions de les intoxiquer systématiquement, comme nous l'avons fait en particulier en Amérique latine, avec certaines idées des centres. Ces idées, nous devons les considérer avec un grand sens critique; nous devons les rénover, et j'estime que la périphérie peut contribuer notablement au renouvellement des modes de pensée. Ce n'est pas que je ne croie pas aux forces du marché : le marché est un élément de grande valeur économique et politique, mais il n'est pas tout; il faut voir quelles sont les structures sous-jacentes et les rapports de force qui naissent de ces structures et des transformations qui s'y opèrent continuellement.

Il est possible que cette crise, avec tous les maux qu'elle entraîne, puisse faire apparaître ces nouveaux économistes aux idées nouvelles, ainsi que des hommes politiques nouveaux qui soient capables de discuter avec les économistes, de discerner la valeur de ces idées neuves et de lancer de nouvelles formes d'action.

C. — INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, GATT ET CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT*, **

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

1. M. SAOUMA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la crise économique est le symptôme d'un malaise politique. L'austérité étant impopulaire, les gouvernements refusent d'imposer, tant sur le plan international que sur le plan intérieur, la discipline nécessaire pour redresser la situation et mettre fin à l'anarchie des taux de change et des marchés. La crise se répercute naturellement sur l'agriculture, qui a vu ses prix s'effondrer, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

2. La situation du secteur agricole pose au premier chef le problème de la sécurité alimentaire, qui est conditionnée par la production et par la distribution, donc le commerce. La production, assez bonne dans la plupart des pays en développement, suscite néanmoins deux sujets de préoccupation pour l'avenir. En effet, la crise a provoqué une diminution de la production mondiale d'engrais, faute d'investissements, de sorte que la production alimentaire risque de ne pas suivre la croissance démographique. Par ailleurs, l'aide financière aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire a fléchi. Or ce fléchissement de l'aide, essentiellement multilatérale, ne semble pas devoir être compensé par un accroissement de l'aide bilatérale. Quant à l'assistance technique, elle a souffert de la contraction des ressources du PNUD et de l'insuffisance du financement des programmes d'action de la FAO. Paradoxalement, le monde présente actuellement une pléthore de céréales due à de bonnes récoltes : la demande est en baisse et les stocks sont abondants. Il n'y a donc pas menace de pénurie, mais près de la moitié de ces stocks se trouvent localisés aux Etats-Unis d'Amérique, et ils sont constitués en grande partie de céréales secondaires destinées surtout au bétail.

3. En matière de sécurité alimentaire, c'est le commerce qui pose le plus gros problème. Les pays du tiers monde doivent importer toujours plus de produits alimentaires essentiels, surtout des céréales, pour nourrir leur population croissante et leur cheptel en pleine expansion. Cette dépendance varie selon les régions et les pays, mais c'est en Afrique qu'elle est la plus forte. En attendant de pouvoir produire suffisamment pour atténuer cette dépendance, les pays à déficit alimentaire doivent exporter de plus en plus d'autres produits pour importer de quoi se nourrir. Le commerce est donc pour eux une nécessité vitale, d'où les graves conséquences qu'entraîne l'effondrement des cours des produits de base.

4. Pour contribuer à résoudre les problèmes cycliques du commerce mondial, la FAO entend appuyer le Programme intégré pour les produits de base. Il ne faut pas se laisser décourager par la difficulté d'aboutir à des accords de produit. Les groupes intergouvernementaux de la FAO sur les produits permettent aux gouvernements, grâce à des consultations, de mieux comprendre les problèmes, et cette compréhension peut déboucher sur des arrangements officieux ou des accords d'orientation et de coopération pour tel ou tel produit. Par ailleurs, l'élargissement du mécanisme de financement compensatoire du FMI permet de compenser le coût excessif des importations de céréales. Il faudrait pouvoir l'étendre aux importations d'engrais et d'autres facteurs de production. D'une manière générale, le Directeur général de la FAO partage l'avis du secrétariat de la CNUCED concernant un nouveau mécanisme global qui compléterait les dispositifs actuels du FMI et du programme Stabex[84] de la Communauté économique européenne.

5. A long terme, le problème des pays en développement en matière alimentaire consiste à gagner des devises pour payer leurs importations croissantes, vu que les débouchés de la plupart des produits tropicaux se rétrécissent. Pour y parvenir, il faudrait peut-être libéraliser les régimes douaniers de manière à ne pas pénaliser les exportateurs de produits tropicaux ayant subi une transformation et à renforcer les préférences commerciales accordées aux pays en développement. Parallèlement, il faudrait développer les relations commerciales entre ces pays. Les modalités pratiques de ce développement restent à définir et la FAO, pour sa part, s'y emploie activement.

6. La situation du tiers monde est encore aggravée par la concurrence entre pays développés et pays en développement dans le secteur agricole. Avec les progrès de la technique, la concurrence du monde développé va s'accentuer, en raison de la baisse des prix de revient et de la diversification, notamment pour la fabrication d'articles synthétiques. Il convient donc de trouver un juste équilibre entre les intérêts des uns et des autres : les pays en développement doivent rationaliser leur production afin d'abaisser leurs prix de vente; de leur côté, les pays développés doivent ouvrir leurs marchés au lieu de se retrancher derrière des barrières protectionnistes. La

* Conformément à l'article 80 du règlement intérieur.

** Les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées des modifications de forme.

[84] Voir note 5.

solution pourrait être facilitée par le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, qui prend une valeur symbolique pour les relations Nord-Sud. Lors de sa cinquième Réunion ministérielle, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a demandé que les opérations du Fonds démarrent le 1er janvier 1984 au plus tard. Cela est d'autant plus nécessaire que de nombreux projets sont prêts, donc certains préparés par la FAO, et qu'un financement a été promis.

7. Dans la société contemporaine, un choix fondamental est à faire, qui touche indirectement l'alimentation : armements, ou développement ? La course aux armements engloutit des sommes énormes qui représentent 4,5 % du PNB mondial et qui pourraient être utilisées plus judicieusement pour nourrir la population de la planète. Il faudrait respecter l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui interdit l'usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, et revenir à une plus saine répartition des dépenses.

8. Par ailleurs, il convient de s'attacher à appliquer scrupuleusement les résolutions des organismes internationaux, que l'on approuve en principe sans vouloir sincèrement leur donner effet. Il s'agit d'abandonner une forme d'hypocrisie qui consiste à dénoncer des maux comme le protectionnisme tout en érigeant des barrières commerciales, ou à rogner sur l'aide sous le couvert de l'interdépendance entre les pays.

9. Le monde contemporain a besoin d'un nouveau consensus qui s'étende au-delà des limites du simple commerce. Il faut se concerter pour résoudre les problèmes et pour que les résolutions et décisions des organismes internationaux ne restent pas lettre morte. En particulier, ce consensus doit être orienté vers l'action en faveur des pays et des peuples les plus pauvres, quelles que soient les difficultés du reste du monde. Le Directeur général de la FAO espère que la sixième session de la Conférence permettra de faire les premiers pas sur la voie de ce consensus.

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. A. W. Clausen, président de la Banque mondiale

1. M. CLAUSEN (Banque mondiale) dit que, malgré les signes de reprise de l'économie mondiale, il n'y a pas encore lieu d'être satisfait, car il reste beaucoup à faire pour que, dans les années 80, les résultats soient meilleurs que dans les années 70, où la croissance a été relativement faible.

2. Après avoir passé en revue la situation et les problèmes des pays industrialisés et des pays en développement, le Président de la Banque mondiale aborde la question du commerce. Le monde est arrivé à un point où il faut désormais choisir entre différentes conceptions du commerce. Le renforcement du commerce libéral est, à son avis, un facteur indispensable de la reprise au niveau mondial, faute de quoi les obstacles au commerce ne pourront que s'accumuler, au détriment des perspectives de développement de tous les pays. Il se félicite de la résolution des grandes nations commerçantes de renforcer le système commercial et de réduire les mesures de protection, ce dont témoignent la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris et la réunion au sommet de Williamsburg, qui ont eu lieu l'une et l'autre en mai 1983.

3. Pour les pays en développement, le commerce représente un enjeu particulièrement grand. L'ouverture et l'expansion des échanges ont été des facteurs déterminants de la rapidité de leur croissance économique et de leur transformation structurelle. L'expansion des exportations est la meilleure façon pour ces pays de relancer leur économie et, à vrai dire, la seule manière pour les pays endettés de surmonter durablement leurs difficultés financières actuelles. Le succès des pays qui ont poursuivi des stratégies de développement extraverties a fait l'objet d'études approfondies à la Banque mondiale et dans d'autres institutions. Il est évident que de telles stratégies ont contribué à une meilleure affectation des ressources, vivement encouragé la croissance et renforcé la capacité de ces pays de résister aux chocs extérieurs.

4. L'accès aux marchés des pays industrialisés est un complément essentiel des stratégies d'ouverture des pays en développement. Les pays industriels doivent donc s'ouvrir aux importations compétitives des pays en développement et s'engager dans la voie d'une réaffectation graduelle de leurs ressources en fonction de l'évolution de l'avantage comparatif. L'écart important entre les coûts de production des pays industrialisés et ceux des pays en développement constitue un puissant stimulant de l'efficacité économique et de l'accroissement des revenus réels des uns et des autres par le biais du commerce. L'ajustement peut être un processus douloureux, mais il est difficile d'imaginer comment les pays industrialisés pourraient retrouver un rythme d'expansion économique soutenu sans cette stimulation des pays en développement. Les pays nouvellement industrialisés doivent progressivement améliorer leur niveau de perfectionnement technologique dans le secteur manufacturier, de façon que les pays se situant à un stade de développement immédiatement inférieur puissent peu à peu devenir compétitifs dans des branches manufacturières plus simples et à plus forte intensité de travail.

5. Les obstacles aux importations des pays en développement ont tendance à freiner ce processus dynamique. Les restrictions quantitatives, dont un exemple est l'Arrangement multifibres[85], sont particulièrement lourdes de conséquences, car elles consistent à fixer des contingents sur la base des exportations réalisées antérieurement, ce qui aboutit à barrer la route aux pays en développement compétitifs à bas revenu.

6. Les négociations du GATT ont facilité l'accès de tous les pays en développement aux marchés d'exporta-

[85] Arrangement concernant le commerce international des textiles (voir GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 21* (numéro de vente : GATT/1975-1), p. 3).

tion, du fait que les règles commerciales multilatérales garantissent à toutes les nations le même accès que celui qui a été négocié entre grands partenaires commerciaux. Cependant, si quelques pays en développement ont joué un rôle très actif dans les négociations commerciales multilatérales, beaucoup d'autres n'y ont guère participé. Les pays en développement auraient pu en tirer un plus grand profit s'ils avaient été plus nombreux à y prendre une part active. Les principaux participants aux négociations commerciales du GATT ayant été les pays industrialisés, des questions intéressant essentiellement les pays en développement — progressivité des droits de douane et obstacles au commerce dans les secteurs de l'agriculture, des textiles et de l'habillement — ont virtuellement été exclues de l'ordre du jour. Les droits appliqués aux exportations des pays en développement sont en moyenne plus élevés que ceux imposés à celles des pays industrialisés, et les restrictions tarifaires sont plus nombreuses dans le cas du premier groupe de pays.

7. Etant donné l'importance de l'expansion des exportations des pays en développement dans les années 80 et les difficultés que cette expansion peut poser, ces pays doivent soigneusement évaluer les avantages qu'ils auraient à participer plus activement à l'Accord général. Les avantages relativement faibles et incertains que leur procure le traitement spécial et différencié qu'ils ont réussi à obtenir peuvent ne pas compenser les inconvénients d'une participation seulement partielle au processus de libéralisation des échanges.

8. Les pays industrialisés doivent démanteler les obstacles existants et cesser d'en ériger de nouveaux. Les obstacles au commerce conçus en dehors du système du GATT ont, souvent de manière indirecte et déguisée, des effets particulièrement préjudiciables. En même temps, la possibilité d'imposer des restrictions temporaires aux importations est une soupape de sécurité utile, sans laquelle il serait beaucoup plus difficile d'obtenir un appui aux politiques de libéralisation des échanges. Le processus d'examen des demandes de protection doit être transparent, et ceux qui risquent d'être pénalisés par des mesures de protection, tout comme ceux qui ont à y gagner, doivent pouvoir se faire entendre. Il est nécessaire de prévoir des mesures de sauvegarde plus précises, comme il en a été décidé à la session ministérielle du GATT de 1982. D'après le nouveau code, les mesures restrictives devraient s'accompagner de mesures visant à promouvoir un processus d'ajustement en fonction de l'évolution de l'avantage comparatif. Il est essentiel, pour améliorer les perspectives économiques de tous les pays, que les pays en développement et les pays industrialisés prennent des initiatives complémentaires visant à affermir l'ouverture du système commercial multilatéral.

9. Il faut également adopter des mesures correctives pour relancer le système financier international. Les pays en développement offrent davantage de possibilités d'investissements hautement productifs qu'ils ne peuvent en financer au moyen de leur propre épargne. L'investissement international a contribué à accélérer leur croissance, tout en permettant aux pays à revenu élevé d'obtenir un meilleur rendement de leur épargne.

10. Le taux de croissance des prêts privés a fortement diminué en 1982, puisque le montant net des prêts des banques commerciales aux pays en développement est tombé de 43 milliards de dollars en 1981 à 22 milliards en 1982. Le montant net des prêts en 1982 n'a même pas suffi à payer les intérêts et il a été négatif au cours du second semestre de 1982. Quelques mesures de restructuration de la dette commerciale ont été adoptées récemment, qui ont contribué à alléger le problème du remboursement, mais le montant net des prêts ne devrait augmenter que faiblement en 1983 et pourrait à nouveau ne pas suffire à payer les intérêts. La forte réduction des prêts des banques commerciales a été plus grave qu'une évaluation globale de la solvabilité des principaux pays emprunteurs ne le suggère. Mais il est tout à fait illusoire de compter sur un retour au niveau antérieur de croissance des prêts des banques commerciales dans le proche avenir.

11. Les prêts publics à des conditions commerciales devraient augmenter plus rapidement dans les années 80 de façon à contribuer à compenser le ralentissement des prêts des banques commerciales et à stabiliser les remboursements de la dette des pays emprunteurs. En outre, les prêts publics, en particulier lorsqu'ils sont concédés par le truchement d'institutions multilatérales, servent à financer des projets et des politiques contribuant à une utilisation plus positive et plus équitable des ressources intérieures. Principalement en raison de cet effet sur la politique générale, les prêts publics favorisent également l'expansion des prêts et investissements commerciaux.

12. Le FMI reste, pour tous les pays du monde, une sorte de ligne de défense avancée contre tout ralentissement néfaste et soudain de l'activité économique en raison de problèmes de balance des paiements. La ratification de l'accroissement proposé des quotes-parts du FMI s'impose de toute urgence. Les actuels problèmes de la dette ne sont cependant qu'un aspect d'un problème plus fondamental, qui est celui de la stagnation du commerce et du développement. La solution du problème de la dette des pays en développement passe par l'adoption de mesures visant à renforcer le commerce mondial et à maintenir dans les pays en développement des apports croissants de capitaux à moyen terme et à long terme qui s'ajouteraient à l'investissement intérieur et permettraient de relancer l'économie de ces pays.

13. Le ralentissement des apports commerciaux fait qu'il est absolument essentiel que la Banque mondiale et les banques régionales de développement jouent un rôle accru. La Banque mondiale prend actuellement des mesures pour accélérer ses décaissements et s'emploie également à attirer des investissements commerciaux dans les pays en développement par le biais d'activités de cofinancement et par l'intermédiaire de la SFI. Elle consacre également une plus grande partie de ses ressources au financement d'activités d'appui aux aménagements de structure. Il est souvent difficile d'abaisser les obstacles au commerce ou de procéder à des aménagements de structure alors que de nombreux pays en développement traversent une phase de dépression économique. Le financement extérieur des aménagements de structure peut avoir une importance capitale, et la Banque mondiale est en mesure d'identifier et de superviser un très important volume d'investissements de haute qualité dans les pays en développement, et aussi

d'emprunter beaucoup plus que ces pays sur les marchés financiers mondiaux.

14. Toutefois, les hypothèses actuelles de planification ne prévoient virtuellement aucun accroissement en valeur réelle des engagements de la BIRD pour les prochaines années. La Banque mondiale se propose, à partir de 1984, d'accroître d'environ 5 % par an en valeur réelle le volume de ses prêts. Elle prépare également un plan d'accroissement sélectif de capital pour la BIRD, parallèlement à l'accroissement convenu des quotes-parts du FMI. Si la question des besoins en capitaux de la BIRD n'est pas abordée en temps voulu et de manière réaliste, la Banque connaîtra de graves difficultés au cours des deux prochaines années.

15. Pour ce qui est de l'APD, les pays à bas revenu ont relativement peu bénéficié des apports financiers consentis à des conditions commerciales. Nombre de ces pays n'ont pu, pour faire face à leurs besoins de financement extérieur, recourir aux emprunts commerciaux; un grand nombre d'entre eux qui avaient beaucoup emprunté à des conditions commerciales dans les années 70 ont ensuite eu des difficultés à assurer le service de leur dette. Il n'existe donc pas, pour les pays à bas revenu, d'autre solution que l'APD. Le bon sens économique et politique impose la poursuite de programmes effectifs d'aide au développement dans le cas de ces pays. Ce serait folie que d'interrompre la progression de pays qui, envers et contre tout, ont réussi à s'engager dans la longue voie qui leur permettra d'atteindre un niveau de vie décent.

16. La plupart des pays les plus pauvres du monde ont toutefois été durement frappés par la récession globale et doivent impérativement recevoir une aide urgente et soutenue à des conditions de faveur. L'IDA, filiale de la Banque mondiale pour ce qui est de l'aide à des conditions de faveur, est le principal instrument d'assistance dont disposent les pays à bas revenu. Ses projets ont presque toujours des taux de rendement élevés, et le succès de sa contribution à la mise en place d'institutions et à l'élaboration de politiques favorisant le progrès dans les pays pauvres a fait l'objet d'une documentation approfondie. Cependant, son programme de prêts a fortement diminué et l'avenir en est incertain. L'IDA est une institution dont la nécessité et l'efficacité ne font aucun doute, mais il n'en va pas de même de la volonté politique de lui conserver son rôle actuel.

17. A la sixième session, la Conférence devrait lancer un appel sans équivoque en faveur de l'octroi d'une assistance continue aux pays les plus pauvres du monde. Ne pas soutenir et renforcer l'IDA reviendrait à rejeter les populations les plus pauvres du monde. Cette session offre la possibilité de raffermir l'appui de tous les pays au système commercial multilatéral, libéral, et de réactiver, en soutenant l'expansion du FMI, de la BIRD et, plus spécialement, de l'IDA, les courants internationaux de capitaux. Aucune nation ne peut se permettre de perdre cette occasion précieuse de contribuer à un consensus sur des mesures urgentes et réalistes, visant à restaurer et à améliorer les structures du système commercial et financier international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 175e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Jacques de Larosière, directeur général du Fonds monétaire international

1. M. de LAROSIÈRE (Fonds monétaire international) fait observer que, si les dernières années ont été très difficiles pour nombre de pays, notamment ceux du tiers monde, la transition vers un environnement non inflationniste est d'ores et déjà bien amorcée dans plusieurs grandes nations industrialisées et les pays en développement sont parvenus à réduire considérablement le déficit de leur balance des paiements. Tous les pays doivent désormais veiller à ce que les progrès ainsi accomplis, au prix de grands efforts, ne soient pas réduits à néant. Il convient de consolider l'acquis en appliquant résolument la stratégie convenue de reprise non inflationniste. C'est là le seul moyen de relancer l'économie mondiale et de retrouver un rythme de croissance et de développement pouvant être soutenu. L'essentiel de la tâche incombe, certes, aux pays eux-mêmes, mais le FMI ne ménage aucun effort pour aider ses membres.

2. Nul n'ignore que ce sont les pays en développement non producteurs de pétrole qui ont été le plus durement touchés par les difficultés récentes : leur taux de croissance annuelle moyen a fléchi dans des proportions impressionnantes, tombant à 2 % seulement en 1981-1982 contre 5-6 % entre la fin des années 60 et 1980. Sur ce sombre arrière-plan, la perspective d'une amélioration du climat économique international — fût-elle modeste — fait un heureux contraste. Le Fonds estime que le taux de croissance annuel du PNB réel des pays industrialisés pourrait atteindre 3 % d'ici à la fin de 1983, et que cette tendance devrait se poursuivre en 1984. La reprise économique devrait s'accompagner d'une augmentation du volume du commerce mondial. Dans les grands pays industrialisés, l'inflation a été ramenée en 1982 à son taux le plus bas depuis dix ans et devrait encore faiblir en 1983 et en 1984. Conséquence importante, les taux d'intérêt ont baissé, encore qu'ils demeurent élevés. La diminution des prix du pétrole devrait également contribuer à freiner l'inflation et à accroître la demande réelle.

3. Ces facteurs permettront d'atténuer les graves difficultés d'ajustement auxquelles se heurtent les pays en développement non producteurs de pétrole, dont le taux de croissance devrait remonter à environ 2,5 % en 1983, leur déficit courant continuant à se résorber et, après le chiffre record enregistré en 1981, retombant — si on le rapporte aux exportations de biens et services — à un niveau inférieur à la moyenne de la période 1976-1978. En 1983, les exportations de ces pays devraient également progresser et cette tendance, combinée à un redressement partiel des prix des matières premières, devrait entraîner un accroissement des recettes d'exportation. Quant aux prix à l'importation, ils ne devraient guère augmenter, étant donné la diminution des prix du

pétrole et le ralentissement de l'inflation dans les pays industrialisés. Les termes de l'échange des pays en développement non producteurs de pétrole devraient donc s'améliorer en 1983. Par ailleurs, la diminution des taux d'intérêt dans les pays industrialisés allégera la charge du service de la dette pour les pays en développement.

4. Il faut cependant bien voir que tous les obstacles ne sont pas aplanis et que la reprise est encore précaire. Premièrement, la montée du protectionnisme dans de nombreux pays fait peser une lourde menace sur l'économie mondiale. Deuxièmement, pour lutter contre l'inflation, les pays industrialisés continuent à trop compter sur la politique monétaire. Les déficits budgétaires structurels considérables observés dans certains pays, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, risquent d'absorber une part trop importante de l'épargne intérieure et d'« évincer » les investisseurs privés des marchés financiers, compromettant ainsi les chances d'une reprise soutenue. Ces déficits pourraient également accentuer les anticipations inflationnistes et exercer, de ce fait, une nouvelle pression à la hausse des taux d'intérêt. Troisièmement, au cours des dix dernières années, la dette extérieure totale des pays en développement non producteurs de pétrole, y compris la dette à court terme, s'est accrue d'environ 18 % par an pour atteindre 600 milliards de dollars à la fin de 1982. Le coefficient du service de la dette est également passé à 24 % en 1982, contre environ 15 % au milieu des années 70. Les graves problèmes de liquidités qui sont apparus dans plusieurs pays en développement vers la fin de 1982 ont amené les banques commerciales à réduire leurs prêts aux pays en développement. Il faut se garder d'aller trop loin dans ce sens. La stabilité du système financier international et le succès de la reprise dépendront en effet du maintien des flux financiers commerciaux à un niveau suffisant.

5. L'expérience des années 70 montre que les pays ne doivent pas retomber dans les erreurs passées. L'objectif prioritaire doit être de relancer durablement la croissance et le développement; pour ce faire, il est indispensable que tous les pays renforcent leur politique interne en tenant compte à la fois des problèmes qui leur sont propres et des intérêts de leurs partenaires économiques, étant donné l'interdépendance des nations. Dans le cas des pays industrialisés, pour que la reprise soit durable, il faut avant tout que les politiques anti-inflationnistes restent crédibles; mais il importe aussi de s'attaquer aux déficits budgétaires et autres problèmes structurels auxquels sont dues, en partie, la faiblesse de la productivité et l'aggravation constante du chômage.

6. En outre, deux aspects de la politique des pays industrialisés ont une incidence cruciale sur les pays en développement : la politique commerciale et la politique d'aide. Pour que la reprise soit durable, il est primordial de libéraliser les échanges mondiaux. Cela est vrai tant pour les pays industrialisés, qui ont tant gagné à la liberté des échanges, que pour les pays en développement, qui ne pourront recueillir tous les fruits d'un système commercial ouvert que s'ils libéralisent, eux aussi, leurs propres régimes commerciaux. Il ne faut pas oublier non plus que la politique commerciale et la stabilité du système financier sont étroitement liées. Les restrictions commerciales font obstacle à la stabilité monétaire et au financement ordonné de la dette extérieure. Il faut profiter de l'amélioration de la situation économique mondiale pour supprimer les mesures internes qui perturbent le commerce. A cet égard, il est important de n'exclure aucun secteur du processus de libéralisation, car cela ne ferait que renforcer la position d'intérêts sectoriels particuliers qui ont déjà réussi à faire adopter les mesures protectionnistes en vigueur.

7. Il convient de redoubler d'efforts pour accroître l'APD. Le volume total d'APD, exprimé en pourcentage du PNB des pays donateurs, a diminué de moitié au cours des dix ou quinze dernières années. Or, l'APD constitue, pour les pays en développement, un élément clé du financement extérieur et joue aussi un rôle de premier plan en facilitant un ajustement ordonné. Un grand nombre de pays en développement peuvent difficilement supporter le poids de l'ajustement s'ils ne reçoivent pas une aide à des conditions de faveur, d'autant plus que les banques commerciales réduisent leurs crédits aux pays du tiers monde. L'assistance fournie aux pays en développement qui appliquent des mesures de redressement énergiques promet du reste d'être un bon investissement.

8. Les pays en développement bénéficient, certes, du redressement de la situation économique mondiale, mais il ne faut pas oublier qu'en fin de compte les résultats qu'ils obtiendront seront fonction de leurs propres efforts. L'expérience acquise prouve amplement que, dans le domaine de la politique financière, le laxisme et la démesure, même dans de meilleures conditions économiques, ne débouchent que sur l'inflation et sur des crises financières. Il est vrai que certains pays en développement ont déjà adopté des politiques financières plus prudentes, mais nombre d'entre eux ont encore beaucoup à faire en matière d'ajustement; cela vaut en particulier pour les pays non producteurs de pétrole qui ont vu leurs résultats se dégrader dans ce domaine au cours des quatre ou cinq dernières années, notamment en raison de subventions excessives à la consommation. Dans certains pays, ces subventions ont atteint jusqu'à 10 % du PIB. D'une façon générale, de nombreux pays ont également besoin de réexaminer les priorités assignées aux projets d'investissement dans le secteur public et de réduire leurs dépenses courantes.

9. Il est essentiel de maintenir la compétitivité internationale. Au cours des années 70, de nombreux pays en développement non pétroliers avaient des monnaies surévaluées. Le maintien de taux de change trop élevés a fini par provoquer une véritable exportation de l'épargne nationale, et les entreprises qui avaient emprunté à l'étranger à un taux de change irréaliste ont subi de lourdes pertes. Les recherches du FMI montrent que les pays qui ont appliqué des politiques financières restrictives et une politique souple en matière de taux de change ont généralement obtenu de meilleurs résultats en matière de balance des paiements et des taux de croissance plus élevés que les pays dont les politiques financières ont manqué de rigueur et dont les monnaies ont été surévaluées — même si le succès de ces politiques est en grande partie fonction de l'application de mesures appropriées dans des secteurs complémentaires.

10. Le Directeur général du FMI tient à appeler l'attention de la Conférence sur deux aspects du rôle du FMI : l'ajustement et le financement des balances des paiements, d'une part, et la surveillance, d'autre part.

11. Etant donné la situation économique mondiale et l'importance de la dette extérieure, il est bien évident que, pour de nombreux pays, l'ajustement implique des sacrifices considérables. On dit parfois que le Fonds devrait assouplir ses politiques de prêt afin d'atténuer les difficultés des pays emprunteurs. Or, les suggestions en ce sens procèdent d'un raisonnement erroné. La vérité est que, les ressources extérieures étant limitées, un pays confronté à des difficultés de paiement est contraint de procéder à des ajustements. Plus il attendra, plus il en coûtera et, de toute façon, l'ajustement s'imposera de lui-même. En revanche, un pays peut adopter une politique d'ajustement pour assainir durablement sa position extérieure, en prenant des mesures propres à contenir la demande intérieure dans des limites compatibles avec le volume des ressources dont il dispose; il devra en même temps renforcer et améliorer les incitations à la production. Le FMI a toujours soutenu cette stratégie dans le cadre de ses programmes en faveur des pays emprunteurs, et il ne s'agit pas d'une politique restrictive. Bien au contraire, elle aide les pays à jeter les bases d'une croissance soutenue et redonne confiance aux créanciers étrangers. Les programmes du FMI comportent aussi des mesures propres à améliorer la situation de l'offre et à renforcer la base productive de l'économie. Le Fonds collabore étroitement avec la Banque mondiale pour que les programmes d'ajustement négociés avec les Etats membres soient compatibles avec des stratégies raisonnables en matière d'investissement et de production. Le renforcement des politiques économiques préconisé par le Fonds et l'accroissement des flux financiers extérieurs rendent le processus d'ajustement plus supportable pour les pays emprunteurs et plus ordonné sur le plan international. Si l'on considère les 26 accords de confirmation et accords élargis approuvés récemment par le Fonds, on constate que, dans la grande majorité des cas, contrairement à ce que pense le grand public, les taux de croissance réelle devraient s'améliorer dès la première année de ces programmes par rapport aux deux années précédentes, où ils étaient souvent négatifs. On s'attend à une diminution de la croissance dans sept cas seulement.

12. Vu la gravité des problèmes de financement extérieur qui se posent depuis quelque temps, le Fonds a considérablement accru l'aide qu'il accorde aux pays membres pour la mise en œuvre de leurs programmes d'ajustement. Dans le cadre de la politique d'accès élargi, en vigueur depuis 1981, les pays qui ont pris des mesures rigoureuses pour corriger leurs déséquilibres de paiements ont pu tirer jusqu'à concurrence de 450 % de leur quote-part sur une période de trois ans. Cette politique a permis de beaucoup augmenter le volume des ressources « conditionnelles » du Fonds. Ce dernier aide à financer 40 programmes d'ajustement représentant des engagements d'un montant total de quelque 25 milliards de DTS (27 milliards de dollars), dont un tiers environ a déjà été tiré.

13. Les pays membres du Fonds continuent également à recourir largement au Mécanisme de financement compensatoire du FMI : entre avril 1982 et avril 1983, les tirages effectués à ce titre se sont élevés à 3 milliards 750 millions de DTS. Ces dernières années, le Mécanisme a été élargi, non seulement quant au volume du financement mis à la disposition des pays membres, mais aussi quant aux opérations, qui englobent désormais certains services ainsi que les importations de céréales en plus des exportations de marchandises. Le Conseil d'administration du Fonds procédera à un examen du Mécanisme en juillet 1983.

14. Afin de pouvoir assumer ses nouvelles fonctions financières, le Fonds a dû prendre des mesures pour accroître ses ressources. Ces deux dernières années, il a emprunté près de 10 milliards de DTS auprès d'Etats membres et d'institutions officielles. En ce qui concerne le financement à long terme, les Etats membres ont récemment approuvé la huitième révision générale des quotes-parts et il a été décidé d'accroître le montant des ressources disponibles au titre des Accords généraux d'emprunt ainsi que d'étendre la portée de ces accords. Les Etats membres s'attachent à prendre les mesures législatives voulues pour que le Fonds puisse disposer de ces nouvelles ressources d'ici à la fin de l'année.

15. Pour assurer la viabilité des programmes d'ajustement exécutés dans de nombreux pays débiteurs, il est également essentiel que les banques commerciales continuent à fournir des ressources financières à des conditions raisonnables. Le FMI a récemment décidé d'aider à mettre au point des arrangements de financement pour un certain nombre de pays, en collaboration avec les gouvernements, les banques centrales, la Banque des règlements internationaux et des banques commerciales. Dans le cas de l'Argentine, du Brésil et du Mexique, le Fonds a joué un rôle essentiel en encourageant les banques commerciales à accepter un rééchelonnement de leurs créances; un montant d'environ 45 milliards de dollars correspondant aux prêts bancaires dus par ces trois pays en 1983 sera réaménagé sur une période de sept à huit ans et, en 1983, ces banques leur accorderont de nouveaux prêts se chiffrant à plus de 10 milliards de dollars.

16. Les récents bouleversements de l'économie mondiale ont montré que le FMI devait surveiller plus étroitement les politiques de ses Etats membres. L'histoire des dix dernières années a en effet prouvé les méfaits de l'absence de discipline et de coopération financière, qui engendrent l'inflation et l'instabilité monétaire. La seule façon réaliste de stabiliser le système financier international est de mieux coordonner les politiques économiques nationales, en particulier celles des grands pays industrialisés. Grâce aux consultations qu'il organise annuellement avec chacun de ses membres, le FMI est particulièrement bien placé pour évaluer les politiques économiques nationales du point de vue de leur cohérence internationale. C'est là un type de coopération qui, utilisé plus intensivement, permettrait d'établir plus d'ordre et de symétrie dans les relations internationales, dans la mesure où la « surveillance » s'applique non seulement aux pays qui sont faibles et qui sollicitent l'aide du Fonds, mais aussi aux grands pays industrialisés.

17. Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI met de plus en plus l'accent sur la politique commerciale : ses consultations annuelles avec les Etats membres comporteront désormais un examen précis des mesures commerciales. Le Fonds doit absolument user de sa compétence et de son autorité pour analyser et dénoncer les obstacles à la liberté des échanges. A cette

fin, il intensifie sa collaboration avec le GATT. Les événements récents ont bien montré que le Fonds devait exercer une surveillance plus rigoureuse dans le domaine de la dette extérieure. C'est pourquoi il s'efforce d'élargir la base de données statistiques en la matière dans le cadre des rapports de consultation annuels visés à l'article IV et d'accroître son assistance technique aux pays membres en ce qui concerne la gestion de leur dette extérieure.

18. La communauté internationale ne doit pas se laisser accabler par les problèmes récents posés par l'endettement et la lenteur de la croissance; bien au contraire, elle doit s'employer à consolider les progrès déjà accomplis dans la solution de ces problèmes. Les projections établies par le FMI montrent que, si les efforts d'ajustement sont soutenus et si les pays industrialisés atteignent un taux de croissance d'environ 3 % au cours des prochaines années, les difficultés financières des pays en développement pourront être surmontées. Le coefficient du service de la dette des pays en développement non producteurs de pétrole devrait diminuer en 1983 et tomber à 21 %, contre 24 % en 1982; dans le cas des 20 principaux emprunteurs, la baisse devrait être encore plus accusée. Les projections du FMI indiquent que, pendant la période 1984-1986, le déficit courant global des pays en développement non pétroliers pourrait se stabiliser à environ 14 % de leurs exportations de biens et services. Des déficits de cet ordre ne devraient pas, dans l'ensemble, poser de graves problèmes de financement ni porter à un niveau insoutenable la charge du service de la dette, même si certains pays risquent encore de se heurter à des difficultés.

19. Les projections du FMI supposent en outre, au départ, que les pays industrialisés feront face aux graves problèmes d'adaptation structurelle qu'implique l'existence d'un système commercial ouvert. Certes, l'ajustement structurel dans les pays industrialisés aura de profondes répercussions sur le plan social, mais il faut bien voir que les pays du tiers monde offrent d'immenses possibilités d'exportation aux pays industrialisés. Pour que ce potentiel puisse être effectivement exploité, il faut que pays développés et pays en développement prennent des mesures appropriées. Le FMI ne ménagera aucun effort pour contribuer à une prise de conscience des rapports d'interdépendance qui existent dans ce domaine.

Résumé de la déclaration prononcée à la 181e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Marino Porzio, directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

1. M. PORZIO (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) donne des indications sur deux aspects des travaux menés à l'OMPI qui ont une incidence pour certains des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

2. Tout d'abord, l'OMPI procède à la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle avec le concours de la grande majorité des Etats participant à la sixième session de la Conférence. Pour la première fois depuis cent ans, la révision en cours de la Convention répond à une initiative des pays en développement. Ces travaux de révision sont donc marqués par un esprit d'universalité propre à répondre aux aspirations de tous les groupes de pays en cause, les pays en développement, les pays socialistes et les pays industrialisés à économie de marché.

3. Ensuite, le Directeur général adjoint de l'OMPI signale que le rôle du régime de la propriété industrielle pour le développement économique des pays en développement étant de mieux en mieux compris, la coopération technique de l'OMPI avec ces pays s'est intensifiée; la demande des pays en développement ne cesse de gagner en importance, tant par le nombre de pays intéressés que par la diversité et le volume de la coopération sollicitée. Ils s'intéressent à une très large gamme d'activités allant de programmes de formation individuelle à des projets complets destinés à renforcer ou restructurer tout le régime de propriété industrielle du pays intéressé. Cette évolution a conduit à transformer progressivement le rôle de l'OMPI vis-à-vis des pays en développement. L'Organisation ne se contente plus d'assurer des tâches de formation, de contribuer à l'élaboration de textes juridiques, ou de restructurer le régime de la propriété industrielle en fournissant à l'occasion des services d'expert. Elle a désormais établi avec un nombre croissant de pays en développement un dialogue permanent en vue d'une politique de propriété industrielle permettant aux pays intéressés de mieux résoudre leurs problèmes et de mieux tirer parti des différentes institutions s'occupant de problèmes de propriété industrielle pour les questions jugées prioritaires aux fins de leurs objectifs économiques.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary, président du Fonds international de développement agricole

1. M. AL-SUDEARY (Fonds international de développement agricole) dit que l'économie mondiale traverse actuellement sa crise la plus sérieuse depuis la dépression des années 30 et que les instruments actuels d'analyse ne permettent pas de faire un diagnostic sur la situation. Les pays développés à économie de marché traversent une récession qui, vu l'interdépendance du système économique, a un impact extrêmement sérieux sur les pays en développement.

2. L'effondrement des prix des produits primaires depuis 1980 a réduit considérablement les recettes

d'exportation des pays en développement, et la lourde charge de leur dette, aggravée par le niveau élevé des taux d'intérêt, met en danger l'économie de nombre d'entre eux. Les pays en développement ont essayé de s'adapter à ces réalités nouvelles en réduisant leurs importations essentielles et leur budget. Cette diminution des importations a fait peser de sérieuses menaces sur leurs programmes de développement et leur niveau de vie. Les réductions budgétaires ont des incidences sérieuses, en particulier pour les groupes les plus désavantagés qui sont fortement tributaires des services sociaux fournis par les pouvoirs publics. Si on laisse persister cette tendance, cela pourrait avoir des incidences vraiment très graves pour la stabilité politique des pays concernés et, en fait, pour la paix et la sécurité dans le monde.

3. Alors que tous les pays se ressentent de la crise mondiale actuelle, la charge de l'adaptation semble avoir été inégalement répartie, aussi bien entre les nations qu'à l'intérieur de chaque nation. Les pays en développement à faible revenu, et en particulier les habitants des régions rurales pauvres, ont été les plus durement touchés. Une des manifestations de la crise a été l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition, qui dépasse maintenant le chiffre déjà élevé de 500 millions. La misère dont souffrent les petits agriculteurs et les paysans sans terre, qui constituent la grande majorité des habitants des régions rurales dans les pays en développement, est l'une des principales causes de la faim et de la malnutrition. C'est pourquoi les efforts entrepris pour résoudre le problème alimentaire doivent viser à accroître la productivité et le revenu des populations rurales pauvres.

4. Toute solution durable au problème alimentaire doit consister avant tout à améliorer la capacité des pays en développement d'assurer leur approvisionnement en produits alimentaires et de réduire leur dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires. Pour atteindre cet objectif, il faut une augmentation substantielle, en termes réels, du courant de ressources intérieures et de l'assistance extérieure au développement agricole et rural. Tout aussi importante est la nécessité, pour les pays en développement à faible revenu, d'obtenir une part importante de ces ressources extérieures à des conditions de faveur.

5. Ces considérations fondamentales ont justifié au départ la création du FIDA et elles mettent en lumière l'importance que continue d'avoir son mandat. De même, le rôle du FIDA en tant qu'institution financière internationale dans laquelle les pays en développement ont une participation particulièrement active a une grande importance dans le contexte des efforts déployés pour instaurer un nouvel ordre économique international. Le FIDA a commencé à fonctionner en décembre 1977 avec des ressources initiales totales de plus de 1 milliard de dollars, qu'il a obtenues sous forme de contributions volontaires des 20 pays de l'OCDE et de 12 pays de l'OPEP. Bien que les autre pays en développement aient contribué relativement peu aux ressources du Fonds, les trois catégories de pays ont des droits de vote analogues. Le FIDA représente donc un exemple unique de coopération Nord-Sud. En tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, il coopère étroitement avec les autres organismes des Nations Unies à la réalisation de ses objectifs. Tout en s'attachant essentiellement à réduire la pauvreté et à améliorer la nutrition dans les zones rurales, le FIDA reconnaît qu'il faut s'attaquer aux problèmes alimentaires non seulement en augmentant la production alimentaire, mais aussi en améliorant l'accès des petits agriculteurs et des paysans sans terre aux moyens de production.

6. Le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés dispose notamment que l'agriculture et la pêche figurent parmi les priorités sociales et économiques essentielles en vue du développement des pays les moins avancés, aussi bien en tant que moyen de pourvoir aux besoins les plus fondamentaux de l'homme que comme base de la croissance économique. En outre, il est indiqué expressément dans le Nouveau programme substantiel d'action que l'un des objectifs des pays les moins avancés devrait être d'accroître leur production alimentaire et d'améliorer le niveau de nutrition de leur population, en particulier des groupes les plus vulnérables. Cette déclaration de principe coïncide avec les objectifs fondamentaux du FIDA, qui sont d'accroître la production alimentaire, de réduire la pauvreté dans les zones rurales et d'améliorer le niveau de nutrition et les revenus, au profit des groupes les plus désavantagés des pays en développement les plus pauvres.

7. Depuis sa création en 1977, le FIDA a consacré un volume croissant de ressources — plus de 30 % du total disponible — aux pays classés par l'Assemblée générale parmi les moins avancés. Pratiquement tous les prêts accordés à ces pays l'ont été à des conditions très favorables, c'est-à-dire sur cinquante ans avec un délai de grâce de dix ans et un taux d'intérêt nominal de 1 %. Les projets financés par le FIDA couvrent d'importantes dépenses en monnaie locale ainsi que des dépenses renouvelables.

8. Depuis cinq ans et demi qu'il est en activité, le FIDA a accordé 123 prêts à 80 pays membres, pour un total d'environ 1 milliard 550 millions de dollars. Les projets financés jusqu'à présent par le FIDA devraient profiter directement à plus de 7 millions de familles d'agriculteurs réparties dans certaines des régions les plus pauvres du monde. Si tous ces projets procurent intégralement les avantages économiques attendus, cela se traduira par un accroissement annuel de la production que l'on peut chiffrer à 19 millions de tonnes d'équivalent-blé, soit un sixième des importations totales de céréales — 105 millions de tonnes — effectuées en 1982 par tous les pays en développement, pour une valeur d'environ 3,8 milliards de dollars.

9. Outre qu'il a financé ces projets, le FIDA a accordé une assistance technique gratuite pour un montant de 70 millions de dollars. Cette assistance technique a consisté, notamment, à aider les pays en développement à élaborer des projets, à se doter de personnel qualifié et à concevoir et mettre en œuvre des systèmes appropriés de surveillance et d'évaluation. Le FIDA a également accordé des dons à des centres internationaux de recherche agricole coordonnés par le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale et par d'autres institutions extérieures à ce réseau. Ses activités d'assistance technique ont favorisé la réalisation des objectifs de coopération technique et économique entre

pays en développement. Un de ses grands principes directeurs a été de recourir, chaque fois que cela était possible, aux services d'experts et consultants qualifiés venant de pays en développement.

10. Dans le climat de dépression actuelle de l'activité économique internationale, caractérisé par l'inflation, par l'extrême fluctuation des taux de change et par la stagnation du courant d'aide publique bilatérale, les institutions financières multilatérales ont un rôle particulièrement important à jouer, mais les ressources mises à leur disposition sont allées en diminuant. Il y a lieu de s'attaquer d'une manière positive à l'incertitude qui persiste au sujet des opérations de ces institutions, en mettant au point un mécanisme permettant de faire en sorte que les courants de ressources soient assurés et prévisibles. Les conférences d'annonce de contributions, ainsi que les négociations pour la reconstitution des ressources, jettent périodiquement un voile sur l'avenir financier de nombreux organismes des Nations Unies. Cette incertitude affecte aussi la capacité de nombreux pays en développement de planifier leurs programmes et leurs politiques.

11. Parlant de la première reconstitution des ressources du FIDA, le Président de cet organisme dit que des contributions totales de 1,1 milliard de dollars ont été annoncées pour la période 1981-1983. Les pays de l'OCDE ont annoncé 620 millions de dollars, les pays de l'OPEP 450 millions et les autres pays en développement 30 millions. Comme certains pays membres se sont montrés assez lents pour effectuer leurs versements, la première reconstitution ne sera pas achevée comme prévu pour la fin de 1983. Les négociations relatives à la deuxième reconstitution des ressources du FIDA doivent commencer en juillet 1983. Le Président exprime l'espoir qu'elles seront terminées pour le milieu de 1984 et qu'elles se traduiront par une augmentation sensible du niveau des opérations du FIDA, afin que ce dernier puisse continuer à s'acquitter de son mandat d'une manière encore plus efficace à l'avenir.

12. La crise alimentaire du début des années 70 a fait prendre conscience au monde de la nécessité d'adopter des mesures appropriées pour en prévenir le retour. En 1983, dix ans après la Conférence alimentaire mondiale, le monde est toujours aussi mal préparé à affronter la prochaine crise alimentaire. Si la situation alimentaire s'est améliorée dans certaines parties du monde, elle s'est aggravée dans d'autres, en particulier en Afrique au sud du Sahara. Il faut des efforts concertés pour que les pays en développement puissent être assurés de pouvoir nourrir toute leur population.

13. Eu égard à la crise mondiale actuelle, la nécessité d'accorder une assistance à des conditions de faveur est plus grande que jamais. Le FIDA est prêt à jouer son rôle dans les pays en développement avec dévouement et efficacité, à condition que des ressources nouvelles soient mises à sa disposition. Le Président exprime l'espoir que la Conférence prendra donc une décision appropriée, eu égard au rôle important qui incombe au FIDA d'atténuer les problèmes de centaines de millions de personnes pauvres vivant dans les régions rurales des pays en développement.

*
* *

Résumé de la déclaration prononcée à la 177e séance plénière, le 9 juin 1983, par M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT

1. M. DUNKEL (GATT) dit que ses remarques se limiteront aux rapports existant entre le commerce international et trois autres questions d'importance fondamentale pour la Conférence, à savoir la relance économique, le financement et le développement.

2. Jusqu'à ces derniers temps, l'expansion soutenue du commerce mondial était pratiquement considérée comme allant de soi. Cela n'est plus vrai. Durant les deux années écoulées, le commerce a cessé de croître et en 1982, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le volume des échanges a diminué de 2 %. Ce recul étant dû principalement à la récession mondiale, les signes de reprise qui se font jour laissent désormais présager un certain regain des échanges. Mais le commerce n'est pas simplement fonction de la demande globale : il crée lui-même la demande, comme on l'a vu pendant la récession de 1974-1975, les exportations vers les pays en développement ayant alors contribué à soutenir l'activité économique dans maints pays industrialisés. Au cours de l'année qui vient, la relance de la demande d'importations dans les pays qui seront les premiers à sortir de la récession devrait étendre la reprise aux autres pays, en y stimulant la production. Mais tel ne sera pas le cas si les restrictions et les distorsions commerciales actuelles continuent à paralyser le marché mondial. Ces restrictions limitent la capacité d'adaptation des économies nationales, face aux modifications des rapports entre la demande et l'offre et aux nouveaux facteurs de productivité et de croissance. Pour que l'économie mondiale gagne en vigueur, il faut appliquer sans tarder des politiques commerciales ouvertes et lever les mesures protectionnistes.

3. Le Directeur général du GATT en vient aux liens entre le commerce et le financement. L'emprunt au niveau international est assimilable à un commerce différé, puisqu'en dernière analyse le service de la dette ne peut être couvert que par les exportations. La multiplication récente des emprunts a toutefois coïncidé avec le déclin des perspectives d'accroissement des recettes d'exportation. En 1982, les pays non producteurs de pétrole ont dû, par conséquent, freiner leurs importations au lieu d'intensifier leurs exportations, afin de pouvoir assurer le service d'une dette extérieure considérablement accrue. En valeur, les exportations ont fléchi de 5 % et les importations de 10 %. Il est évident que, dans ces conditions, il ne peut y avoir aucune améliora-

tion durable de la situation de ces pays. Il faut donc que les pays en développement puissent obtenir une augmentation de leurs recettes d'exportation allant de pair avec l'accroissement de leurs besoins au titre du service de la dette. Les obstacles au commerce ne sont évidemment pas le seul facteur qui limite les recettes d'exportation des pays en développement, dont beaucoup sont sans doute au moins aussi durement touchés par l'effondrement des prix des produits de base. Mais il est tout aussi évident que l'application de politiques commerciales plus libérales contribuerait de façon décisive à atténuer leurs difficultés financières actuelles.

4. Il est superflu de souligner, ici, la relation entre commerce et développement. La récession commerciale a déjà compromis les plans et les perspectives de développement de bien des pays, tout comme la forte expansion du commerce jusqu'à 1973 — à laquelle de nombreux pays en développement avaient participé — avait stimulé leur progrès et leur croissance. Dans la mesure où les pays en développement ont pu adopter des politiques commerciales plus ouvertes, ils ont œuvré en faveur de leur propre efficacité et croissance économiques. L'ouverture de nouvelles perspectives commerciales pour eux, dans le monde industrialisé, ne pourrait que les encourager à persister dans cette voie.

5. Le Directeur général du GATT se félicite de la possibilité d'une coopération plus étroite entre organisations internationales compétentes, dans les domaines du commerce, du financement et du développement. Pour sa part, le GATT est prêt à jouer pleinement son rôle.

6. Le Directeur général du GATT souhaite formuler trois observations. Premièrement, de pieuses déclarations contre le protectionnisme ne suffisent pas : ce qu'il faut, c'est la volonté arrêtée de résister aux pressions. La valeur des règles du GATT convenues au niveau multilatéral tient précisément en partie au fait qu'elles offrent des normes aidant les gouvernements, sur les plans national et multilatéral, à orienter les décisions individuelles eu égard aux objectifs fixés d'un commun accord.

7. Deuxièmement, il faut bien voir que le commerce ne peut prospérer que dans un climat de sécurité, de stabilité et de prévisibilité. Les gouvernements instaurent ce climat en convenant de règles multilatérales qui permettent à tous les pays de tirer avantage de la concurrence internationale, tout en bénéficiant des garanties essentielles nécessaires. Les courants commerciaux eux-mêmes sont, pour une bonne part, la conséquence de décisions prises dans ce contexte par les investisseurs, les fabricants, les importateurs, les exportateurs et, finalement, les consommateurs. Cependant, même s'ils ne peuvent jouer qu'un rôle limité dans la conduite effective des affaires commerciales, les gouvernements peuvent beaucoup contribuer à les entraver ou à les faciliter. Lorsqu'ils font fi des règles convenues, ou cherchent à les tourner, ils portent atteinte non seulement à tel ou tel courant d'échanges, mais encore à l'intégrité et à la sécurité du système commercial lui-même. Si un gouvernement s'écarte d'un système de droit, cela ne justifie pas que les autres en fassent autant. Les relations commerciales internationales connaissent actuellement de réelles difficultés, mais la solution de ces difficultés est à rechercher dans les négociations et non dans d'autres infractions aux règles — qui ne peuvent qu'affaiblir l'ensemble du système commercial.

8. De l'avis du Directeur général du GATT, la thèse selon laquelle les problèmes se posant actuellement dans les relations commerciales tiennent au système commercial multilatéral plutôt qu'à l'incapacité des gouvernements de s'acquitter des obligations qui découlent de ce système, met gravement en péril les perspectives du commerce international. Si l'on se propose d'accroître au maximum le bien-être et le développement économiques, il n'y a pas d'autre formule viable que le système actuel. Il faut donc prendre garde à ce que les discussions concernant le système ne servent pas simplement à affaiblir les règles de conduite existantes et à créer un climat d'incertitude qui décourage l'investissement et le commerce.

9. Le Directeur général du GATT ne partage pas l'opinion selon laquelle les divergences fondamentales touchant la politique générale pourraient être éliminées par de simples modifications des structures institutionnelles. Toute institution existante doit, certes, continuer à évoluer, et le GATT ne saurait faire exception. Mais la condition d'un changement fécond est que les gouvernements se mettent d'abord d'accord sur leurs objectifs.

10. Troisièmement, le GATT a déjà jeté les bases d'un effort commun en vue de répondre à nombre de problèmes et possibilités spécifiques qui existent actuellement, dans le domaine du commerce mondial. Les Parties contractantes réunies en session ministérielle à Genève, en novembre 1982, ont adopté un programme de travail détaillé. Ce programme intéresse divers aspects et secteurs importants des relations commerciales — agriculture, produits tropicaux, textiles, recours à des mesures non tarifaires et mesures de sauvegarde — ainsi que l'éventuelle nécessité de nouvelles règles applicables à ces aspects et secteurs du commerce ou à d'autres. Il est tout particulièrement axé sur les préoccupations des pays en développement et fournit un point de départ pour d'autres travaux visant l'ouverture de débouchés aux exportations de ces pays. On y propose des mesures spéciales pour promouvoir la croissance des exportations des pays les moins avancés.

11. Le programme de travail a été mis en route. Mené à bien, il pourra certainement beaucoup aider à assainir le système commercial multilatéral, de telle sorte qu'il contribue pleinement au redressement international, à l'amélioration du système financier et au développement économique. Pour cela, il faut absolument que les gouvernements se montrent résolus à réussir, à dégager un consensus quant aux meilleurs moyens d'adapter le système commercial à ces exigences. La sixième session de la CNUCED offre l'occasion de parvenir à ce consensus indispensable, et il faut espérer qu'on saura la saisir.

*

* *

Résumé de la déclaration prononcée à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Göran Engblom, directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/GATT

1. M. ENGBLOM (Centre du commerce international CNUCED/GATT) dit que le Centre, organe subsidiaire du GATT ainsi que de l'ONU par l'intermédiaire de la CNUCED, est conscient de la responsabilité cruciale qui lui incombe de stimuler les exportations des pays en développement. Il suit de près les travaux de la Conférence et ceux d'autres réunions internationales, afin de pouvoir s'acquitter plus efficacement de sa tâche et de jouer un rôle encore plus utile à l'avenir. C'est ainsi qu'il a assisté à la session ministérielle du GATT en novembre 1982 et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires.

2. Le Directeur exécutif du Centre se propose de rendre compte de quelques-unes des principales activités récentes du Centre et de son programme de travail. Le Centre est un petit organisme, mais il s'efforce d'être efficace, ainsi qu'en témoigne le bilan de ses activités en 1982, et il entend faire mieux encore à l'avenir. Dans le cadre de la programmation continue à moyen terme, le Centre travaille essentiellement dans six grands domaines : renforcement des institutions, développement des marchés d'exportation, promotion du commerce multilatéral, services spécialisés de promotion commerciale, formation de la main-d'œuvre pour la promotion du commerce, opérations et techniques d'importation; il exécute en outre trois programmes spéciaux concernant les pays les moins avancés, le développement rural et les chambres de commerce nationales.

3. Le troisième programme à moyen terme du Centre pour 1983-1985 vise à concilier la continuité et les leçons de l'expérience avec la nécessité d'adapter ses activités à l'évolution des besoins des pays en développement. Il a donc dû se montrer plus sélectif dans ses choix qui découlent d'un dialogue intime avec les gouvernements des pays intéressés.

4. Ainsi, les besoins nouveaux des pays en développement font que le Centre doit se préoccuper du développement des exportations davantage qu'il ne l'a fait dans le passé, notamment pour les pays les moins avancés et d'autres pays en développement dont les exportations sont peu diversifiées. Par ailleurs, le Centre s'occupe tout particulièrement des pays les moins avancés, de la coopération économique et technique entre pays en développement et de leur commerce avec les pays socialistes. Il suffit de signaler à titre d'exemple qu'il consacre près d'un quart de ses ressources aux pays les moins avancés.

5. Dans le domaine de la coopération internationale pour la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base et à l'appui du Programme intégré pour les produits de base, le Centre a entrepris un certain nombre d'activités qui concernent la commercialisation des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement : études de marché et promotion de produits génériques, valorisation des produits et extension des marchés, information et formation commerciales, et services consultatifs spécialisés relatifs aux exportations. Le Centre estime avoir acquis maintenant dans ces domaines une compétence et une expérience appréciables, et il est prêt à faire sur les produits de base tous autres travaux qui seraient nécessaires, en collaboration avec la CNUCED et d'autres organismes spécialisés.

6. Le Directeur exécutif du Centre estime que, pour développer le commerce, il n'y a pas d'autre alternative valable que de resserrer la collaboration multinationale. Il est tout à fait conscient de la nécessité pour le Centre de collaborer avec les organismes du système des Nations Unies, notamment avec la CNUCED, la FAO, l'ONUDI, les commissions économiques régionales et le groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres institutions financières et le GATT.

7. Le Directeur exécutif du Centre attend les résultats de la Conférence avec le plus vif intérêt et il assure les participants que le Centre mettra tout en œuvre pour s'acquitter convenablement de sa mission, aussi modeste soit-elle.

D. — AUTRES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX*, **

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Willa Mung'omba, président de la Banque africaine de développement

1. M. MUNG'OMBA (Banque africaine de développement) dit que la sixième session de la Conférence se tient à un moment où l'économie mondiale, en particulier l'économie africaine, traverse une crise grave, dont il faut surtout relever trois grands aspects. En premier lieu, la crise frappe tous les secteurs de la vie économique et sociale. Dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, elle s'est traduite par des taux de croissance négatifs, des taux de chômage élevés, un fléchissement du volume des échanges et un climat monétaire et financier défavorable. En deuxième lieu, elle est d'ordre structurel et résulte essentiellement du déséquilibre devenu permanent entre le taux de consommation de biens et de services et le taux de formation du capital, qui a directement pour effet de réduire à la fois l'emploi et la productivité. En troisième lieu, elle met en évidence l'interdépendance économique des pays développés et des pays en développement, de sorte que les solutions à adopter en vue de la reprise doivent être dosées de manière à tenir compte des besoins des pays développés et industrialisés et de ceux, très pressants, des pays les moins avancés et les plus pauvres du monde.

2. Presque tous les pays représentés à la CNUCED sont victimes de la récession économique, mais ce sont les pays les moins avancés qui sont le plus durement touchés. Des 36 pays classés par l'ONU dans cette catégorie, 26 sont des pays d'Afrique, ce qui montre bien l'ampleur des difficultés rencontrées par ce continent. Plusieurs facteurs conjugués y ont contribué : effondrement des prix des produits de base, taux d'intérêt élevés, stagnation et diminution des apports financiers extérieurs assortis de conditions de faveur, protectionnisme dans les pays développés, et mauvaises récoltes en raison de la sécheresse. Ces faits expliquent les résultats économiques médiocres enregistrés par de nombreux pays d'Afrique au cours des dix ou vingt dernières années.

3. Le taux de croissance du revenu par habitant a été négatif dans près de la moitié des pays africains de 1970 à 1981 et l'indice de la régression économique des pays africains à faible revenu a plus que doublé en 1981 et 1982. Le signe le plus inquiétant de ce recul est une diminution frappante de 20 % du taux de production agricole par habitant, due en partie à des catastrophes naturelles indépendantes de la volonté des gouvernements. Ainsi, c'est la régression et non le développement économique qui a marqué de nombreux pays d'Afrique. C'est dans ces conditions très dures que le groupe de la Banque africaine de développement a travaillé sans relâche pour favoriser, conformément à son mandat, le développement économique et social du continent africain.

4. Par rapport aux besoins de l'Afrique, les ressources du groupe de la Banque africaine de développement ont été insuffisantes. Au cours des premières années, la Banque a financé ses opérations essentiellement par la partie libérée de son capital propre et par des prêts contractés en Afrique et ailleurs. Au cours de la décennie suivante, deux institutions distinctes ont été créées, le Fonds africain de développement et le Nigeria Trust Fund, ce qui a renforcé la capacité de crédit globale du groupe. Les ressources du FAfD proviennent de contributions de pays d'autres régions, aussi bien des pays développés que des pays en développement, alors que le Nigeria Trust Fund est financé par le Nigéria. Les ressources de ces deux organismes sont reconstituées régulièrement. Tous les membres africains de la Banque sont admis à bénéficier des ressources du FAfD, mais celles-ci ont en fait été réservées aux pays membres les moins avancés.

5. Malgré les difficultés économiques, le groupe a fait de très gros efforts pour agir de manière plus décisive sur l'économie africaine, en finançant des projets et programmes de développement. Le volume total des prêts s'est accru avec le temps pour s'établir à la fin de 1982 à 3,9 milliards de dollars, soit 26 % de plus qu'à la fin de 1981. Pour renverser les tendances de la production alimentaire en Afrique, le groupe a consacré la plus grande part de ses prêts au secteur agricole. Dans son programme de prêt, la priorité est donnée aux besoins des pays membres les moins avancés. En 1982, 57 % des prêts consentis par le groupe dans son ensemble sont allés aux pays dont le revenu par habitant est inférieur ou égal à 400 dollars (aux prix de 1979). Pour ce qui est du FAfD, celui-ci a accordé 80 % de ses prêts aux mêmes pays à faible revenu au cours de la même année.

6. Les besoins financiers globaux du groupe sont restés un problème important. Une campagne de mobilisation de fonds a amené la Banque à faire participer des pays non africains à son capital social; celui-ci est passé de 2,2 milliards de dollars en 1981 à 5,4 milliards en 1982, ce qui a automatiquement permis à la Banque de mobiliser plus de ressources en faveur des pays membres de la région, par voie d'emprunts et par le cofinancement.

7. Il ne faut pas considérer cette expansion du capital comme une solution de rechange à l'octroi de crédits à des conditions de faveur; il faudrait au contraire que le FAfD en accorde davantage, car ces crédits représentent

---

* Conformément à l'article 80 du règlement intérieur.

** Les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées des modifications de forme.

pratiquement la seule source de financement pour la plupart des pays les moins avancés d'Afrique. Ces derniers ne sont pas en mesure d'obtenir des prêts commerciaux et les quelques pays africains à revenu élevé qui ont pu emprunter sur les marchés internationaux de capitaux ont actuellement beaucoup de peine à assurer le service de leur dette. La gravité de ces problèmes se mesure au fait que les transferts nets de ressources ont baissé pour beaucoup de pays depuis la fin des années 70, et que, si trois pays africains seulement ont dû demander le rééchelonnement de leur dette extérieure venue à échéance en 1979, ils étaient une dizaine à le faire en 1982.

8. En 1982, la Banque a mis en route son deuxième programme quinquennal : le volume annuel des prêts devrait passer de 890 millions de dollars en 1982 à environ 2 milliards en 1986, ce qui porterait à environ 7 milliards de dollars le total des engagements pour la période considérée. Mais ce programme exige impérativement qu'il y ait davantage de crédits extérieurs accordés à des conditions de faveur, pour lesquels la quatrième reconstitution des ressources du FAfD joue un rôle important. Au cours de la troisième (1982-1984), l'objectif de 1,2 milliard de dollars n'a pu être atteint et environ 1,1 milliard de dollars seulement ont été réunis. D'ici à la fin de 1983, des propositions en vue de la quatrième reconstitution seront présentées aux pays donateurs.

9. Eu égard à la reprise qui se manifeste déjà dans plusieurs des principaux pays donateurs, le groupe envisage avec optimisme l'issue des négociations sur la quatrième reconstitution des ressources du FAfD. Il est également encouragé par les promesses faites par certains des principaux donateurs à la présente session de la Conférence, ainsi que par l'annonce, à la réunion au sommet de Williamsburg, de transferts accrus de ressources à des conditions de faveur vers les pays à faible revenu. Le Président de la Banque demande instamment que ces promesses soient concrétisées pour permettre à la Banque de s'acquitter de sa tâche. Le groupe travaille à renforcer la capacité d'absorption des pays membres en prévoyant un compte d'assistance technique et des moyens de formation. Sans un accroissement des transferts de ressources à des conditions favorables vers l'Afrique au cours des années à venir, les pays africains risquent d'être exclus de la reprise qui s'annonce partout dans le monde.

10. La Banque africaine de développement constate avec satisfaction que les débats à la sixième session de la Conférence portent sur des questions très variées. Elle demande instamment l'adoption d'une stratégie en deux phases prévoyant d'abord un programme de mesures immédiates pour la relance de l'économie mondiale, puis un ensemble de mesures à long terme visant à restructurer les systèmes qui régissent cette économie. Enfin, elle demande avec insistance que l'on convienne, simultanément, de mesures propres à déclencher la reprise économique dans les pays développés et d'un programme de relance du développement dans les pays en développement.

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Antonio Ortíz Mena, président de la Banque interaméricaine de développement

1. M. ORTIZ MENA (Banque interaméricaine de développement) dit que la crise actuelle ne peut être résolue par des politiques économiques nationales isolées les unes des autres. C'est la communauté internationale qui, par une action collective, doit maîtriser les événements qui menacent de détruire les bases du progrès social en Amérique latine.

2. Dans les années 60 et la première moitié des années 70, la majorité des pays latino-américains ont enregistré des progrès économiques et sociaux sans précédent. Ils ont aussi développé leur capacité d'exportation. Il ne faut pas voir dans la situation actuelle une simple récession momentanée, mais une transition vers un nouveau style de développement. Les difficultés de balances des paiements dues à la deuxième flambée des prix du pétrole coïncident avec une baisse de la demande de produits d'exportation latino-américains dans les pays industrialisés. Dans le même temps, les prix des produits de base en valeur réelle sont tombés à leur niveau le plus bas depuis la guerre. Les taux d'intérêt pratiqués sur les marchés financiers internationaux n'ont jamais été aussi élevés, notamment parce que les pays industrialisés ont adopté des politiques de stabilisation s'inspirant des doctrines monétaristes. Les pays latino-américains sont non seulement aux prises avec des déficits budgétaires croissants, mais doivent acquitter des intérêts plus élevés, car les conventions de remboursement de leur dette prévoient généralement des taux d'intérêt variables.

3. Le transfert des excédents monétaires aux pays déficitaires s'est poursuivi sur une très grande échelle, et même s'il peut être considéré comme financièrement efficace, il n'a pas apporté les avantages économiques escomptés. La formation de capital dans les pays en développement, spécialement en Amérique latine, s'est ralentie ces dernières années. Une proportion appréciable des crédits extérieurs obtenus à des conditions très défavorables sert à importer des biens de consommation et à acquitter le service de la dette extérieure.

4. Le déficit actuel de la balance des paiements a fortement augmenté, que ce soit en chiffres absolus ou par rapport au PNB. Une partie de ce déficit tient encore à la nécessité de disposer de ressources plus importantes pour assurer à la fois une croissance et un investissement productifs. Mais, depuis 1975, une part croissante du déséquilibre est imputable à l'incidence de la situation économique et financière extérieure, et le reste aux politiques intérieures de relance de la consommation et aux difficultés de change.

5. Certains facteurs de base détermineront les choix de développement de l'Amérique latine pour le reste des années 80. Tout d'abord, il est nécessaire que les pays concernés relancent leur développement économique à long terme. Cela suppose qu'ils auront résolu les problèmes de liquidités qui les empêchent d'utiliser efficacement leur capacité de production. L'objectif minimal de croissance régionale, eu égard aux nécessités de l'emploi, a été estimé de 5 à 6 % par an. Il est tenu pour acquis dans les projections du développement futur de l'Amérique latine que l'économie internationale sera de plus en plus intégrée. Mais il a été reconnu que certains paramètres de l'écomomie mondiale ont changé du tout au tout — par exemple, la croissance économique à long terme des pays industrialisés s'est ralentie. Un second facteur qui revêt une importance particulière pour l'Amérique latine est la diminution des apports de capitaux étrangers, en provenance en particulier des banques privées internationales. En conséquence, il faut reprendre l'octroi de crédits liés au commerce et au financement de projets d'investissements productifs. Il est raisonnable de penser que les investissements étrangers directs vont augmenter, et il existe dans ce domaine de multiples possibilités de concilier les intérêts des pays en développement et ceux des pays industrialisés.

6. Dans la stratégie du développement de l'Amérique latine, il faut satisfaire les besoins de croissance tout en préservant la stabilité des prix. Contrairement aux idées couramment admises dans les années 50 et 60, à savoir que l'inflation est un facteur neutre ou même positif de développement, l'inflation a eu des effets néfastes ces dernières années tant sur la croissance que sur le bien-être, en particulier dans les secteurs les plus pauvres.

7. La situation internationale actuelle va obliger l'Amérique latine à fonder de plus en plus son développement sur ses propres ressources et sur son marché intérieur ainsi que sur les échanges commerciaux et technologiques avec d'autres pays en développement. Elle devra déployer d'immenses efforts pour mobiliser l'épargne intérieure, développer l'agriculture et l'industrie et favoriser l'intégration au niveau régional et avec les pays en développement d'autres continents. Les relations commerciales et financières avec les pays industrialisés doivent évoluer dans le sens d'une division internationale du travail et d'une aide au développement. Cette coopération offre la possibilité d'avantages mutuels.

8. Sur le plan du commerce, les pays latino-américains ont besoin d'aide pour développer et diversifier leurs exportations, seul moyen pour eux d'échapper au problème de l'endettement extérieur. Pour cela, il faut qu'il ait non seulement une reprise économique, mais un démantèlement des obstacles protectionnistes. Il faut maintenir et élargir les schémas de préférences.

9. Quant à la coopération technique apportée par les pays industrialisés et les organismes internationaux, il est raisonnable de prévoir que les besoins de la région vont augmenter, en particulier ceux des pays relativement peu développés.

10. Il faut remanier de fond en comble les politiques actuelles en matière de coopération financière. L'expérience a montré que le financement extérieur est un facteur décisif dans l'investissement productif en Amérique latine. Environ 20 % de l'investissement brut intérieur en Amérique latine consistent en importations de biens provenant des pays industrialisés. Il est indispensable d'encourager l'investissement étranger et d'assurer l'octroi de crédits à long et à moyen terme.

11. L'APD, qu'elle soit d'origine bilatérale ou multilatérale, continuera de jouer un rôle particulièrement important dans le progrès économique et social en Amérique latine. Sa contribution aux programmes d'investissements prioritaires a constitué un facteur décisif dans l'élargissement et la modernisation des infrastructures de production et dans les programmes sociaux, ce qui a permis de maintenir un équilibre avec l'investissement productif où la rentabilité permet d'attirer des moyens de financement commerciaux. Avec la dégradation actuelle de la situation économique, les revendications sociales ont fait leur réapparition et devraient être de préférence satisfaites par les institutions de financement du développement.

12. La communauté internationale doit mobiliser ses ressources humaines et matérielles pour jeter les bases d'un système économique et commercial plus solide dont profiteraient tous les pays du monde.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Nasim Ahmed, conseiller du Directeur général du Bureau intergouvernemental pour l'informatique

1. M. AHMED (Bureau intergouvernemental pour l'informatique) dit que la gravité de la situation économique que connaît le monde, en particulier les pays en développement qui s'appauvrissent de plus en plus tant sur le plan économique que technologique, a été maintes fois soulignée au cours du débat général. Plusieurs orateurs ont déclaré que le tiers monde pourrait tirer d'immenses avantages des nouveaux progrès technologiques réalisés actuellement dans les pays développés, à condition de pouvoir payer les produits issus des technologies nouvelles en exportant ses propres produits vers ces pays, mais qu'un transfert de technologie qui ne transforme pas l'ensemble de l'économie présente peu d'intérêt.

2. Les changements technologiques, économiques et sociaux qui se produisent actuellement dans le monde font que les pays développés et les pays en développement dépendent les uns des autres. On ne parviendra pas à débloquer la grave situation économique actuelle en se contentant simplement de rafistoler les arrangements financiers qui règlent le service de la dette tout en négligeant ou en sacrifiant la croissance économique future. Il faut renforcer la volonté politique de s'attaquer aux

causes profondes de la crise, et le monde doit se préparer à modifier radicalement les structures de la production et du commerce international.

3. Le BII a joué un rôle notable dans le transfert des techniques de l'informatique. Ses 35 Etats membres appartiennent pour la plupart à l'Afrique, à l'Amérique latine et au monde arabe, et le Bureau s'emploie actuellement à mieux faire connaître ses activités en Asie et en Europe également. La réunion au cours de laquelle a été lancé le programme spécial d'informatique pour le développement, à La Havane, en mai 1983, a suscité de nombreuses idées intéressantes et utiles pour la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique (SPIN II) qui doit se tenir sous peu et portera sur le traitement de l'information dans le développement.

4. Le BII constate avec satisfaction que la conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi a reconnu l'importance de la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique dans sa Déclaration politique qui demande instamment aux 101 Etats membres du mouvement des pays non alignés de participer activement à cette deuxième Conférence.

5. A la première Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique, qui s'est tenue en 1978 à Torremolinos (Espagne) sous les auspices du BII et de l'UNESCO, il a été reconnu que le traitement de l'information constituait un phénomène politique important, et non pas simplement un phénomène technologique. La deuxième Conférence a pour objectif de sensibiliser l'opinion au fait que l'informatique est une condition nécessaire, même si elle n'est pas la seule, du développement et de la souveraineté des pays du tiers monde. Le développement technologique du traitement de l'information s'est de plus en plus accéléré, ce qui a permis de l'étendre à toutes les activités de l'homme; l'informatique est elle-même un facteur d'accélération du progrès dans toutes les activités de l'homme, et transforme de ce fait les structures de la société et les relations futures entre les pays.

6. Il ne faut pas oublier que 98 % des investissements consacrés à la recherche-développement portant sur le traitement de l'information et l'informatique s'effectuent dans deux pays avancés seulement — les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Même les pays européens avancés sur d'autres plans prennent du retard dans ce domaine. D'une façon plus générale, l'élargissement de l'écart technologique entre pays développés et pays en développement est illustré par le fait que si les pays développés investissent 2 à 2,5 % de leur PNB dans la mise au point de techniques nouvelles, l'investissement corespondant atteint à peine 0,2 à 0,3 % dans les pays en développement.

7. Les pays en développement doivent manifester leur volonté politique de soutenir la mise au point de techniques nouvelles et d'y consacrer beaucoup plus de ressources. Sinon, le concept de « nouvel ordre économique » ne sera qu'un cliché. Les pays en développement doivent également faire en sorte que les techniques nouvelles soient acquises et mises au point selon des conditions s'accordant avec les besoins et les aspirations du tiers monde. Le marché de l'informatique et du traitement de l'information dans le tiers monde est estimé à quelque 50 milliards de dollars par an, et il faut veiller à ce que ce marché soit profitable aux pays en développement.

8. La promotion d'une informatique appropriée et constructive pourrait beaucoup aider les pays du tiers monde dans les domaines du commerce et du développement. A cet égard, il convient de mentionner l'« arabisation » du traitement de l'information, à laquelle le BII a participé activement. Les progrès réalisés dans ce domaine seront très utiles aux pays arabes lorsque le satellite arabe de télécommunications « Arabsat » aura été lancé en 1984.

9. Le transfert de technologie aux pays du tiers monde et le développement de la technologie dans ces pays sont une question à laquelle la sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement doit accorder l'importance voulue. Certes, les pays développés prennent de plus en plus conscience que la prospérité du Nord ne peut être maintenue sans le développement du Sud appauvri, mais il faut encore admettre le rôle que la technologie, et en particulier le traitement de l'information, peut jouer dans le développement et le bien-être des pays du tiers monde. Il est nécessaire de faire de cette conception une réalité positive, et c'est là le but de la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique prévue pour 1984. Jusqu'ici, 17 réunions préparatoires ont rassemblé plus de 620 experts et représentants de plus de 60 pays, et 15 chefs d'Etat sont directement intéressés aux importantes questions qui doivent être examinées à cette Conférence. Les réunions régionales qui ont eu lieu en Amérique latine, en Afrique et dans les pays arabes ont permis de présenter des propositions extrêmement utiles, et il faut espérer qu'une réunion régionale aura bientôt lieu en Asie pour définir la contribution asiatique.

10. Le siège du BII à Rome est petit, et c'est dans ses centres régionaux d'Amérique latine, d'Afrique et du monde arabe que les experts et les planificateurs ont élaboré un traitement de l'information adapté aux conditions locales. En tant qu'instrument essentiel de développement et de gestion, le traitement de l'information revêt encore plus d'importance pour le tiers monde que pour les pays développés. Il peut aider à résoudre les problèmes dus à la rareté des ressources et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et permettre ainsi aux pays en développement d'utiliser plus efficacement leurs ressources humaines et matérielles limitées. C'est pourquoi le BII serait heureux que la CNUCED et les Etats et institutions représentés à la sixième session de la Conférence participent activement à la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique.

Résumé de la déclaration prononcée à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Ziga Vodušek, directeur exécutif du Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement

1. M. VODUŠEK (Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement) dit que les entreprises publiques font partie intégrante des stratégies nationales des pays en développement et qu'elles en sont un élément central. Elles constituent un instrument de la coopération économique et technique entre ces pays et une composante de leur politique d'autonomie collective. Elles contribuent aussi à renforcer la position des pays en développement dans les relations économiques internationales et dans leurs efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international.

2. Le Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement a été créé en 1978 comme institution intergouvernementale commune ayant pour mission d'améliorer le fonctionnement des entreprises publiques. Jusqu'à ce jour, 34 pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe sont devenus membres du Centre à part entière, et un certain nombre d'autres pays ont manifesté leur intention d'en faire de même. Le Centre est financé par les contributions annuelles des pays membres et reçoit pour ses programmes une aide précieuse d'organisations internationales, notamment du PNUD, et de pays développés.

3. Le Centre s'occupe de travaux de recherche et de la formation, et assure des services consultatifs; ses différentes activités sont axées sur le rôle du secteur public et les principaux problèmes qui se posent aux entreprises publiques dans divers domaines : formation du personnel, financement, planification, autogestion et participation à la prise des décisions, transfert et développement de la technologie, systèmes d'information et de contrôle, coentreprises, rôle des femmes dans le développement et rôle des entreprises publiques dans l'agriculture.

4. Au nombre de ses activités, le Centre a organisé, avec la CNUCED et le Centre du commerce international CNUCED/GATT, des rencontres entre les organismes de commerce des pays en développement, à la suite desquelles il a été décidé de créer l'Association internationale des organismes de commerce d'Etat. Il effectue aussi des études sur les liens entre le secteur public et le secteur privé. Le Centre, qui est doté du statut d'observateur auprès de la CNUCED, est prêt à contribuer, dans les domaines qui relèvent de sa compétence, à l'application des programmes, qui seront adoptés par la Conférence à sa sixième session. Le Directeur exécutif du Centre invite les pays en développement à devenir membres du Centre et à le renforcer ainsi davantage.

Résumé de la déclaration prononcée à la 186e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. B. Sen, secrétaire général du Comité consultatif juridique afro-asiatique

1. M. SEN (Comité consultatif juridique afro-asiatique) dit que la Conférence se réunit avec, comme toile de fond, une crise économique mondiale qui va en s'aggravant; ce sont les pays en développement qui sont incontestablement le plus touchés par son impact, mais même les pays industrialisés de l'Occident n'ont pu y échapper, avec des millions de chômeurs, la récession dans l'industrie, l'inflation et la déstabilisation du système monétaire. Ces facteurs, ainsi que les mesures correctives appliquées en vue du redressement économique, ont entraîné une dégradation plus sérieuse encore des économies des pays en développement, corollaire inévitable de l'interdépendance économique des nations.

2. Le Comité consultatif juridique est reconnaissant au Secrétaire général de la CNUCED d'avoir évalué franchement la crise et ses causes, et il félicite le secrétariat pour l'analyse brillante qu'il a faite des problèmes et des questions dans les documents directifs, et pour le soin méticuleux avec lequel les propositions ont été formulées.

3. Il ne fait guère de doute qu'à part l'effondrement des prix des produits de base et les tendances protectionnistes le fardeau de la dette des pays en développement est le problème immédiat et prédominant de la crise actuelle. Il est indispensable de s'attaquer à ce problème de toute urgence si l'on veut empêcher un effondrement virtuel du système économique. Le problème de la dette semble cependant être la conséquence de différents facteurs économiques plutôt que leur cause; c'est un phénomène issu d'un malaise à long terme du système économique colonial dont les vestiges ont continué de dominer la recherche de solutions à des questions fondamentales comme celles qui concernent les produits de base, le commerce international, les transports maritimes, le système monétaire et l'industrialisation dans les pays en développement. Ces facteurs n'ont absolument rien de nouveau : il en a été question au cours des précédentes sessions de la Conférence, dans ses différentes commissions et dans de nombreuses autres instances, mais le moment est venu de jeter un regard neuf sur ces problèmes, non pas isolément, mais en tant qu'éléments se conjuguant dans une perspective d'ensemble pour l'avenir. La sixième session de la Conférence pourrait aussi être une occasion pour chaque pays de se demander en quoi il a échoué, plutôt que de distribuer des reproches au sujet de la crise.

4. L'un des principaux facteurs qui ont mené à la crise économique mondiale actuelle est le fait que le système économique mondial a subi un changement rapide durant les deux dernières décennies et que l'on a fait peu pour adapter ou orienter le mode de pensée en fonction de la structure changeante des réalités économiques. Lorsque la première Décennie des Nations

Unies pour le développement a été proclamée, au début des années 60, puis que la CNUCED a été mise en place, les pays industrialisés connaissaient une croissance sans précédent à la suite du redressement d'après guerre, et la stratégie pour le développement du tiers monde a été fondée sur le thème du partage, par les pays en développement, de cette prospérité qui pouvait combler le fossé toujours plus large existant entre pays développés et pays en développement. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels[66], la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats procèdent tous de l'idée que les nations prospères ont pour devoir d'aider les pays en développement sur le chemin de la croissance. C'est sur cette base que l'on a cherché à régler les divers problèmes en jeu.

5. Chaque question a été abordée en vue d'être négociée comme l'exigeait l'urgence de la situation, l'espoir étant que l'ensemble des progrès réalisés sur chacune de ces questions renforcerait la croissance économique des pays en développement. Malgré les résultats obtenus dans divers domaines, il n'en a pas été ainsi parce que le système économique mondial existant n'a pu absorber l'impact des nouvelles tendances économiques mises en mouvement par les négociations. Par exemple, l'économie coloniale traditionnelle, qui donnait aux pays du tiers monde le rôle de fournisseurs de matières premières et faisait d'eux des marchés pour les produits industriels, n'a pu s'orienter vers l'autonomie en matière de produits de consommation dans nombre de pays en développement, ou s'adapter à l'exportation de produits finis vers les pays industrialisés eux-mêmes, en tirant parti du système de préférences ou des forces économiques que des prix compétitifs engendrent dans une économie de marché libre. La perte d'exportations dans un certain nombre de secteurs, le fléchissement de la demande sur les marchés intérieurs et l'apparition de tendances inflationnistes ont entraîné la récession et le chômage. Tous ces facteurs, auxquels se sont ajoutées les mesures correctives unilatérales adoptées par les pays développés, ont entraîné une diminution de la demande de matières premières et de produits finis provenant des pays en développement, ce qui a fait baisser les prix et les recettes d'exportation. Le coût plus élevé des installations et des machines, la réduction de l'aide financière, l'incidence de la montée des prix de l'énergie et les dépenses improductives ont encore aggravé la dégradation des économies des pays en développement.

6. Vers la fin des années 70, ces nouvelles forces économiques avaient déjà commencé à se manifester par une dégradation des économies des pays industrialisés et par leur impact défavorable sur les pays en développement. Il était déjà devenu évident que ces derniers ne devaient pas s'attendre à recevoir toute l'assistance escomptée des pays industrialisés, et une réunion ministérielle tenue à Kuala Lumpur en décembre 1980 sous les auspices du Comité consultatif juridique a reconnu le besoin de déployer des efforts intensifs pour établir une coopération plus large entre les pays en développement eux-mêmes afin de faire face à la nouvelle situation.

7. Avant que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale ne soit convoquée, en août 1980, la tendance à la dégradation des économies du monde entier avait clairement montré qu'aucune solution fragmentaire fondée sur les stratégies des années 60 et du début des années 70 ne pouvait répondre à l'objectif souhaité. C'est pourquoi l'Assemblée générale a préconisé des négociations globales sur une gamme très étendue de questions mutuellement liées, seul moyen d'aider à sauver l'économie mondiale de la crise imminente; malheureusement, ces négociations n'ont pu se matérialiser pour toute une série de raisons.

8. Tout en reconnaissant que certaines mesures à court terme sont indispensables pour prévenir une nouvelle aggravation de la crise économique, le Comité consultatif juridique estime que seules des mesures à long terme peuvent donner de la stabilité au système économique mondial et favoriser la croissance économique des pays en développement. De telles mesures devraient être possibles si les questions sont traitées ensemble dans une instance globale qui puisse assurer une restructuration de l'économie mondiale dans les domaines interdépendants, et cela dans un esprit d'association entre le Nord et le Sud. Cette notion d'association implique nécessairement des concessions mutuelles, et c'est là une condition qu'il faudrait garder à l'esprit dans toute négociation éventuelle.

9. Il y a lieu de mettre l'accent sur la question des produits de base parce qu'ils constituent la richesse réelle des pays en développement et qu'il s'agit d'un domaine où l'impact du système économique colonial a été prédominant. En plus des mécanismes de fixation des prix, qui ont été au premier rang dans les négociations engagées à la CNUCED, il est apparu au Comité consultatif juridique qu'il fallait restructurer les conditions et modalités des transactions portant sur des produits de base afin de remplacer les contrats types démodés qui avaient été rédigés et imposés à l'époque du colonialisme. C'est pourquoi le Comité consultatif juridique a élaboré certains contrats types relatifs aux produits de base. Pour qu'une association entre le Nord et le Sud puisse se développer, il faudrait clairement reconnaître que l'intérêt des pays en développement est de tirer le maximum d'avantages de l'exportation de produits de base. Outre l'acceptation des mécanismes de fixation des prix et l'instauration d'un juste équilibre des termes de l'échange, cela signifie aussi que la transformation des matières premières dans le pays où elles sont produites, leur commercialisation et leur distribution pourraient fort bien donner lieu à la constitution d'entreprises coopératives. Cela faciliterait le processus d'industrialisation des pays en développement, qui en même temps assisteraient les pays industrialisés en mettant à leur disposition des matières transformées à des prix économiques.

10. Une autre mesure possible dans le contexte d'une telle association serait que les pays industrialisés facilitent le développement industriel des pays du tiers monde où existent les matières premières appropriées, de la main-d'œuvre bon marché et des facilités matérielles. Les pays en développement, en retour, pourraient offrir des possibilités d'investissement aux pays industrialisés, par le biais d'arrangements de coentreprise, tant dans les domaines traditionnels que dans des

[66] Voir note 61.

domaines nouveaux. Avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[87], de vastes ressources relèvent désormais des juridictions nationales dans les zones économiques exclusives. On peut fort bien concevoir un programme de coopération et d'efforts concertés entre le Nord et le Sud pour l'utilisation optimale de ces ressources.

11. Il faudrait créer des conditions propres à donner confiance aux investisseurs en adoptant des lois et réglementations nationales appropriées, en échangeant des informations, en évitant les retards dus à la bureaucratie et en instaurant un mécanisme adéquat pour la protection des investissements et le règlement des différends. En fait, de telles conditions sont nécessaires aussi pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'investissement. L'investisseur a toujours le même comportement quelle que soit sa région d'origine. Le projet dans lequel il investit doit être économiquement viable, l'investissement doit être suffisamment rentable et il est nécessaire de le protéger.

12. Afin d'engendrer un courant plus large de capitaux et de technologies à l'intérieur de la région Asie/Afrique, le Comité consultatif juridique a déjà lancé un plan visant à promouvoir et à protéger les investissements au moyen de traités bilatéraux, à élaborer des arrangements rendant les coentreprises viables dans l'intérêt des deux parties, à organiser des échanges d'informations sur les lois et réglementation pertinentes et à faciliter la formation de personnel de direction et de personnel technique.

13. Enfin, dans presque tous les domaines de la coopération économique, les considérations juridiques, économiques et politiques sont entremêlées d'une manière si inextricable qu'aucune solution raisonnable et effective des problèmes ne peut être trouvée sans un mélange judicieux de ces trois éléments. Alors que la volonté politique reste l'élément primordial de toute négociation, la faisabilité économique en détermine la substance, et le cadre juridique est un instrument essentiel pour donner effet à la volonté politique et à la détermination des pays. Une telle approche pourrait, avec les nouvelles stratégies de développement orientées vers les besoins des années 80, faciliter les négociations sur une large gamme de questions interdépendantes, négociations qu'il est nécessaire d'entreprendre d'urgence face à la situation économique mondiale actuelle.

[87] Voir note 21.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Angel P. Chaushev, secrétaire adjoint du Conseil d'assistance économique mutuelle

1. M. CHAUSHEV (Conseil d'assistance économique mutuelle) dit que la manière dont les milieux agressifs de l'impérialisme recourent à la force, à la course aux armements et à une violation flagrante des principes des relations économiques internationales est un obstacle à la solution des problèmes fondamentaux que pose le développement économique mondial. En juin 1982, le CAEM, à sa trente-sixième session, a résolument dénoncé ces activités, qu'il a qualifiées de contraires aux intérêts non seulement des Etats membres du CAEM, mais de tous les peuples du monde, et de violations flagrantes des normes généralement reconnues dans les relations internationales, des principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe[88]. Les documents du secrétariat de la CNUCED et les déclarations des représentants d'un certain nombre de pays ont mis en relief la nécessité d'élaborer en commun des mesures de grande envergure visant à améliorer et à démocratiser l'ensemble du système des relations internationales, à relancer le développement des pays en développement et à instaurer un nouvel ordre économique international. Dans l'intérêt de tous les peuples, il faut ramener la situation internationale à la normale en bannissant l'utilisation des liens économiques comme moyen de pression politique et d'ingérence dans les affaires intérieures, par exemple l'application ou la menace d'appliquer des embargos commerciaux, les boycottages, le blocage de crédits et de technologie, ainsi que toutes les manifestations d'inégalité et de diktat, dont certains Etats membres du CAEM ont fait l'expérience récemment. Pour assurer la stabilité économique et améliorer le climat politique international, il faut réduire progressivement le décalage entre les niveaux de développement économique et créer des conditions propices au développement harmonieux des liens internationaux dans les domaines économique, scientifique et technologique. Cette action rétablirait le climat de confiance et contribuerait au progrès de la coopération internationale sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel.

2. Le CAEM, à sa trente-sixième session, a réaffirmé que ses Etats membres souhaitaient nouer dans divers domaines des relations avec les Etats disposés à coopérer dans ces conditions. Cette attitude s'inspire de l'expérience que les pays du CAEM ont de l'efficacité de relations économiques internationales librement contractées et fondées sur l'égalité des pays participants, le respect rigoureux de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et le souci fraternel du développement de tous les participants. Chaque pays membre du CAEM a ses caractéristiques nationales et historiques et les pays diffèrent quant à leurs dimensions et à leur niveau de développement. Pourtant, leur coopération économique est profitable à tous. Des mesures sont prises pour assurer une large participation des pays membres moins développés à la division socialiste du travail. Depuis plus de trente ans, le CAEM contribue toujours davantage à la croissance économique de chacun de ses membres. Le plus important des problèmes contemporains, qui est l'harmonisation des niveaux de développement économique, est ainsi en voie de règlement.

3. Les Etats membres du CAEM ne cessent de pratiquer une politique de paix et de développement de la coopération économique internationale. Leurs proposi-

[88] Voir note 48.

tions spécifiques sur le désarmement et l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire sont généralement connues. Partisans de liens fructueux avec tous les pays, ils notent avec satisfaction l'extension de leur coopération commerciale et économique avec la Yougoslavie, la Finlande et d'autres Etats.

4. Les Etats membres du CAEM attachent une grande importance au développement général des relations commerciales et économiques avec les pays en développement. Au cours des deux dernières années, le volume de leur commerce extérieur avec les pays en développement a augmenté de 18 %, après avoir connu pendant les quatre années qui ont suivi la cinquième session de la Conférence un accroissement de 83,3 %. En 1982, les pays du CAEM ont fourni une assistance économique et technique à 34 pays et, actuellement, cette assistance s'adresse à 97 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En outre, la coopération des Etats membres du CAEM avec les pays en développement prend des formes de plus en plus variées. Elle contribue au développement et à la diversification de l'économie nationale des pays en développement, à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et à l'extension de leurs programmes de formation. Les pays membres du CAEM ont profondément conscience de la lutte que les pays en développement mènent contre le néocolonialisme pour leur indépendance politique et économique, pour jouir de la souveraineté sur leurs ressources naturelles et rattraper leur retard économique. Ils notent avec satisfaction, à la lecture des documents de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi, et de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, que ces pays ont une position très proche de celle des pays socialistes.

5. Dans la Déclaration politique que les Etats parties au Traité de Varsovie ont adoptée à Prague en janvier 1983, les pays socialistes ont réaffirmé leur appui à la restructuration de l'ordre économique international sur une base juste et démocratique. Il existe des possibilités réelles d'utiliser les réalisations scientifiques et techniques dans l'intérêt de tous les peuples. En prélevant même de modestes sommes sur les fonds consacrés à la course aux armements, comme l'Union soviétique et d'autres pays membres du CAEM l'ont proposé, on pourrait améliorer énormément les perspectives d'une assistance accrue aux pays en développement et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La recherche de solutions aux importants problèmes d'actualité qui sont à l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence exige une volonté politique. Le représentant du CAEM veut espérer que cette volonté se manifestera et que la session contribuera à améliorer le système tout entier de relations économiques internationales.

Résumé de la déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Arshad-uz Zaman, secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique

1. M. ZAMAN (Organisation de la Conférence islamique) dit que son organisation, qui rassemble 43 Etats et constitue un important groupement du tiers monde, a noué des rapports étroits avec diverses instances internationales et régionales comme la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine, le mouvement des pays non alignés et le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Elle s'attache à stimuler la coopération entre pays islamiques, contribuant ainsi au progrès dans le monde en général, et en particulier dans le tiers monde. Depuis sa création, en 1969, elle s'occupe de près de questions économiques et sociales; elle s'est donné une structure et des mécanismes visant à encourager la coopération économique entre ses membres, et elle a créé des organes travaillant dans des domaines aussi divers que les transports maritimes, l'aviation civile, les statistiques, la formation professionnelle et la recherche, les banques, le commerce et l'industrie.

2. A sa troisième réunion au sommet, en 1981, l'Organisation de la Conférence islamique a adopté des résolutions propres à donner un nouvel élan aux relations économiques entre ses Etats membres. Elle applique le plan d'action décidé à cette réunion pour renforcer la coopération interne. Le plan d'action porte sur dix secteurs clés, dont le commerce. Il prévoit entre autres choses la non-discrimination entre les Etats membres, la promotion des exportations, l'établissement d'un système de préférences commerciales, et l'adoption d'autres mesures pour stimuler les échanges bilatéraux.

3. Parallèlement à cette action interne, l'Organisation développe ses relations avec d'autres organisations internationales et régionales. Des dispositions ont été prises pour collaborer avec l'ONU et plusieurs de ses institutions spécialisées, et l'Organisation participe à d'importantes conférences internationales dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

4. L'activité de l'Organisation de la Conférence islamique est orientée vers le progrès et le développement de l'humanité tout entière, dans l'esprit d'universalité, de conciliation et de tolérance qui est celui de l'Islam. C'est dans cet esprit que l'Organisation attend de la présente session de la Conférence sur le commerce et le développement des résultats de grande portée. Il est indispensable en effet de s'entendre sur les mesures à prendre pour relancer le processus de développement, puis le consolider. L'Organisation espère que pays développés et pays en développement travailleront d'un commun accord, en prêtant une attention particulière aux intérêts des pays les moins avancés et des pays sans littoral. Pour sa part, elle contribuera dans toute la mesure de ses moyens aux négociations globales internationales visant à instaurer un nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration prononcée à la 176e séance plénière, le 8 juin 1983, par M. Emile van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques

1. M. van LENNEP (Organisation de coopération et de développement économiques) souligne que la sixième session de la Conférence a lieu à un moment critique de l'évolution de l'économie mondiale et de l'histoire de la coopération pour le développement. Il est particulièrement opportun d'avoir choisi Belgrade pour organiser cette rencontre : en effet, la Yougoslavie, membre fondateur du mouvement des pays non alignés, joue un rôle de premier plan dans les organismes de pays en développement et apporte un précieux concours à nombre d'activités de l'OCDE.

2. A sa sixième session, la Conférence est saisie de multiples questions complexes. Premièrement, l'interdépendance qui caractérise le monde actuel n'est plus un vague concept, mais une indéniable réalité qui, comme l'a souligné le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport[89], a pris un sens nouveau avec l'influence désormais incontestable des pays en développement. Non seulement ces pays représentent collectivement plus de 20 % du PNB mondial mais, pendant la période 1970-1980, ils ont contribué pour plus de 30 % à la croissance de la production mondiale et sont devenus l'élément le plus dynamique de l'expansion des échanges mondiaux. Il faut souligner deux des principales conclusions avancées par le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport : la relance de l'effort de développement et le redressement de l'activité économique dans les pays industrialisés seront deux facteurs interdépendants, et les années 80 doivent être considérées comme une ère nouvelle caractérisée par des conditions et des problèmes différents appelant des réactions, des mesures et une approche nouvelles. A leur réunion annuelle, les ministres des pays membres de l'OCDE ont répondu à l'appel au dialogue et au consensus lancé par les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, en soulignant la nécessité d'essayer de parvenir, à la sixième session de la Conférence, à un diagnostic commun des problèmes et des priorités.

3. L'OCDE a étudié dans le détail les implications de l'interdépendance, dans une étude intitulée *L'interdépendance économique mondiale et l'évolution des relations Nord-Sud*[90], dont l'analyse et les conclusions ont été mises à la disposition des participants à la Conférence. Pendant près de quarante ans, les pays développés comme les pays en développement ont connu des taux de progrès et de développement économiques sans précédent, mais il faut maintenant que la communauté internationale oriente son action de façon à satisfaire les nouvelles exigences qu'impliquent le développement et le soutien d'une économie mondiale étroitement interdépendante. Il est donc indispensable que les politiques économiques nationales soient cohérentes à l'échelon international, comme l'ont reconnu les ministres des pays de l'OCDE.

4. Le deuxième point est la reprise économique, qui s'amorce déjà dans un certain nombre de pays de la zone de l'OCDE, malgré les tensions causées par des taux d'intérêt élevés persistants et d'autres éléments d'incertitude. Les ministres des pays de l'OCDE, conscients de la nécessité de faire en sorte que la reprise s'élargisse et débouche sur une croissance durable et un niveau d'emploi plus élevé, se sont accordés sur des principes généraux pour la conduite de politiques économiques et leur application aux différentes situations nationales. Il est essentiel que les participants à la sixième session de la Conférence voient bien que la reprise ne peut ni ne doit revêtir la forme d'un emballement spectaculaire, qui risquerait en effet de ranimer l'inflation et compromettrait donc la relance. La montée du chômage, la chute des cours des produits de base et la diminution du volume des échanges mondiaux, de même que l'instabilité financière, ne peuvent être atténués que progressivement, par une coopération inlassable et en apportant les adaptations nécessaires.

5. Il faut noter par ailleurs qu'il ne pourra y avoir de reprise fructueuse et durable que si les pays développés et les pays en développement prennent certaines mesures. Au sujet de l'endettement, par exemple, il faut distinguer entre les problèmes immédiats et les difficultés à moyen et à long terme. Dans l'avenir immédiat, de nombreux pays en développement doivent concentrer leurs efforts sur la stabilisation à court terme, la réduction du déficit de leur balance des opérations courantes et le rétablissement de leur réputation de solvabilité. Les pays de l'OCDE, pour leur part, doivent s'efforcer davantage d'assurer un apport durable de ressources financières aux pays débiteurs, afin de limiter autant que possible la réduction des investissements et des importations qu'exigent inévitablement les programmes de stabilisation.

6. Les gouvernements, les institutions officielles de financement et les banques privées rencontreront des difficultés pratiques pour faire en sorte que les apports financiers ne soient pas trop réduits. Il faut s'efforcer de garantir à la fois une offre de ressources financières suffisante et le maintien des disciplines fondamentales imposées tant aux emprunteurs qu'aux prêteurs. Il est évident qu'une insuffisance des apports de capitaux risque d'ébranler le système bancaire, mais ce dernier serait tout aussi sûrement ébranlé si les emprunteurs pouvaient se soustraire à leurs obligations sans qu'il leur en coûte, ou si les prêteurs se trouvaient déchargés, pour l'essentiel, de la responsabilité de leurs décisions d'octroi de prêts. Renflouer les emprunteurs et les prêteurs imprudents risquerait de desservir les intérêts de ceux qui ont été plus circonspects. L'intervention accrue des pouvoirs publics pourrait amener à privilégier les considérations politiques au détriment des considérations économiques. Les pays en développement se trouveraient privés d'un facteur appréciable de flexibilité et d'indépendance, et pareille politique aboutirait sans nul doute, à terme, à une diminution du volume des trans-

[89] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

[90] Paris, OCDE, 1983.

ferts de capitaux et à une moindre efficacité économique dans leur répartition. Aussi est-il vital, dans l'intérêt des pays en développement comme des pays développés, de préserver la capacité des marchés privés de capitaux à diriger l'épargne là où elle est le plus nécessaire et où elle peut être utilisée au mieux.

7. Sans jamais perdre de vue les objectifs à long terme, il importe maintenant d'élaborer une approche à moyen terme qui tienne pleinement compte des liens entre la politique macro-économique, la politique financière, la politique commerciale et la politique d'ajustement structurel. La meilleure façon de saisir ces liens est de considérer les exigences à satisfaire pour garantir un flux important d'épargne mondiale des pays plus développés vers les pays moins développés. A cet égard, les pays industrialisés doivent s'attacher à dégager un volume d'épargne suffisant pour faire face, à un coût raisonnable, à la demande croissante d'investissements dans leur propre économie, ainsi qu'aux transferts de capitaux justifiés vers les pays en développement. Il importe donc, pour un certain nombre de pays de l'OCDE, de réduire leur déficit budgétaire structurel.

8. En contrepartie, les pays en développement ont intérêt à créer un climat propre à susciter un apport diversifié de capitaux, y compris sous forme d'investissements directs privés, et à les utiliser judicieusement. L'apport d'épargne ne servira les intérêts à long terme des emprunteurs et des prêteurs que si les capitaux sont utilisés pour développer des économies efficaces; d'où la nécessité d'adopter des politiques commerciales et des politiques d'affectation des ressources qui favorisent l'efficacité économique et la croissance. A cette fin, les ministres des pays de l'OCDE ont décidé de tirer parti de la reprise pour inverser les tendances protectionnistes et assouplir et éliminer progressivement les restrictions commerciales et les mesures faussant les échanges. Ils ont estimé en outre, dans une perspective à plus long terme, que les pays développés et les pays en développement devaient s'employer ensemble à établir des régimes commerciaux plus prévisibles et plus transparents, à réduire les obstacles aux échanges, et à suivre des politiques structurelles internes plus conformes aux lois du marché.

9. La libéralisation des échanges ne devrait pas être considérée comme étant essentiellement une affaire de réciprocité. Pour les pays en développement, la rationalisation de la politique commerciale et la libéralisation des échanges devraient, dans leur propre intérêt, faire partie intégrante de leur politique économique à long terme et de leur stratégie de développement; il en va de même des politiques d'ajustement structurel, menées dans le respect des lois du marché.

10. La dernière question qu'il faudra étudier à la sixième session est celle de l'aide au développement et du renforcement de l'économie des pays les plus démunis qui ont impérativement besoin d'une aide continue et croissante. Malgré leurs difficultés budgétaires actuelles, les gouvernements des pays membres de l'OCDE ont sensiblement accru les crédits budgétaires affectés aux programmes d'aide au développement. En effet, contrairement à ce que l'on croit couramment, les démocraties industrielles sont restées fidèles à leur attachement à l'aide au développement. Ainsi au cours des cinq dernières années, les versements d'APD effectués par les pays membres du CAD ont progressé en moyenne de 5 % par an en termes réels, soit près de deux fois plus vite que le PNB dans l'ensemble de ces pays. Les membres du CAD ont, de plus, porté à 61 % la part de leur aide destinée aux pays les moins avancés et à d'autres pays à faible revenu. Il reste que les besoins d'apports de capitaux à des conditions de faveur et d'assistance technique non satisfaits sont encore nombreux, en particulier en ce qui concerne les pays les plus démunis. L'aide a accusé certains fléchissements, les perspectives d'avenir sont moins encourageantes, le problème du financement de l'IDA n'est pas réglé; manifestement, quelques-uns des pays donateurs les plus importants pourraient et devraient mieux faire. On ne saurait donc nier que le volume de l'aide doit être accru, mais il faut aussi veiller à améliorer le fonctionnement du processus d'assistance au développement. Il faut intensifier la coopération dans le cadre de groupes consultatifs et d'organes similaires. L'indispensable effort de collaboration est particulièrement important à l'égard des pays les moins avancés. Les membres du CAD se sont engagés à accroître substantiellement leur aide à ces pays, déjà fortement tributaires, qui doivent d'urgence renforcer leur aptitude à absorber et à gérer un volume d'aide plus important.

11. Pour conclure, le Secrétaire général de l'OCDE souligne que la reprise qui s'amorce n'aura guère d'effets si les pays développés comme les pays en développement ne s'engagent pas résolument dans les voies qu'il a exposées; il espère que la Conférence permettra d'ouvrir des perspectives nouvelles et de créer un esprit nouveau, pour s'attaquer énergiquement aux problèmes communs.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. William K. Miller, directeur exécutif de l'Organisation internationale du sucre

1. M. MILLER (Organisation internationale du sucre) rappelle que l'Accord international de 1977 sur le sucre[91], actuellement en vigueur, est le dernier d'une série qui remonte aux années 50. L'Accord, auquel ont adhéré 58 pays, dont les principaux pays exportateurs à l'exception de la Communauté économique européenne et la majorité des gros importateurs, a pour objectif d'assurer la stabilité du commerce international du sucre, en maintenant les prix à des niveaux rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, et de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre d'un commerce mondial du sucre en expansion. Les instruments utilisés pour atteindre ces

[91] Voir *Conférence des Nations Unies sur le sucre, 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.D.17), p. 9.

objectifs sont essentiellement le contingentement des exportations et des obligations de stockage. Or, ce n'est un secret pour personne, l'Accord n'a pas fonctionné de manière satisfaisante car les prix n'ont pas été stabilisés ni maintenus à des niveaux rémunérateurs. Les prix sont même tombés en 1982 à un niveau qui, en valeur nominale est le plus bas depuis 1972 et en valeur réelle le plus bas depuis les années 60. En dépit du redressement quelque peu erratique enregistré dernièrement, les cours demeurent encore beaucoup trop bas, en tout cas très en dessous des coûts de production de la majorité des pays, sinon de tous.

2. L'Accord n'a pas fonctionné pour plusieurs raisons : d'abord, la consommation plafonne, sous l'effet conjugué de la récession mondiale et d'une consommation accrue d'édulcorants de remplacement. De plus, la production a été débridée en 1981, 1982 et 1983, entraînant un déséquilibre entre l'offre et la demande que l'Organisation internationale du sucre n'a pas pu maîtriser à cause de certaines failles de l'Accord. Premièrement, ce dernier n'a pas un caractère suffisamment universel puisque, parmi les 44 pays exportateurs de sucre qui y ont adhéré, ne figure pas le plus important aujourd'hui sur le marché libre, à savoir la Communauté économique européenne. Deuxièmement, l'Accord comporte de graves lacunes au niveau de ses rouages internes, notamment un défaut « mécanique » ou « mathématique » de la formule de calcul des contingents d'exportation auquel il n'a pas été possible de remédier en raison des circonstances. Face à une consommation qui augmente relativement peu, les niveaux de production aboutissent à la constitution de stocks très importants et qui risquent de le demeurer.

3. Cette situation a incité le Secrétaire général de la CNUCED, à l'issue de travaux préparatoires appropriés, à convoquer une conférence de négociation dont la première session s'est tenue à Genève du 2 au 20 mai 1983. Ont assisté à cette session 79 pays, dont 57 pays exportateurs et 22 pays importateurs, plus la Communauté économique européenne. La conférence de négociation a permis d'accomplir des progrès, en ce qui concerne, en particulier, le mécanisme central de l'Accord, qui a pour objectif d'éviter les longues périodes de bas prix entraînant des flambées très courtes mais très aiguës qui caractérisent le marché du sucre.

4. La conférence de négociation a retenu deux approches différentes du problème de la stabilisation des prix. La première met l'accent sur le contingentement des exportations, renforcé par des obligations de stockage; la seconde repose sur une action de stockage soutenue par des mesures additionnelles visant à assurer la réduction des quantités disponibles à l'exportation en période de bas prix. A ce stade, l'une des difficultés soulevées par la formule d'une action de stockage tient à son financement. On étudie à l'heure actuelle plusieurs possibilités, en particulier celle d'une redevance qui serait perçue sur les échanges de sucre prévus par l'Accord en vigueur et une autre qui consiste à recourir au mécanisme de financement des stocks régulateurs du FMI. Le Fonds commun pour les produits de base n'est malheureusement pas une source de financement des stocks sur laquelle l'Organisation internationale du sucre puisse compter dès à présent, bien qu'elle espère voir figurer dans le nouvel accord sur le sucre des dispositions permettant d'en tenir compte de manière appropriée dans la perspective d'un prochain démarrage des activités du Fonds.

5. La conférence de négociation a prié la CNUCED de convoquer une deuxième session à Genève en octobre 1983. Au nom de la conférence de négociation sur le sucre, le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du sucre exprime le vif espoir qu'il sera possible d'organiser cette deuxième session. Entre-temps, le président de la conférence de négociation invitera à Londres, en juillet 1983, un groupe de consultations sur le mécanisme régulateur. La conclusion d'un nouvel accord sur le sucre est le seul remède à apporter à une situation qui demeure très grave, d'autant que le sucre est un produit de base dont beaucoup de pays participant à la sixième session de la Conférence tirent une grande partie de leurs recettes d'exportation.

Résumé de la déclaration prononcée à la 180e séance plénière, le 10 juin 1983, par M. Shridath S. Ramphal, secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth

1. M. RAMPHAL (Secrétariat du Commonwealth) dit que, depuis la dernière session de la Conférence, l'économie mondiale a effectivement traversé une période difficile et agitée, mais qu'il faut avant tout admettre que pour la plupart des pays, ces difficultés viennent de forces extérieures incontrôlables déclenchées par les politiques et les pratiques d'autres pays et, surtout, par l'échec du dialogue.

2. Depuis près de dix ans, le dialogue sur les questions Nord-Sud piétine. Cette phase touche à sa fin et la sixième session de la Conférence marquera un nouveau départ. Les perspectives de dialogue dépendront de la capacité des pays à changer de cap et à œuvrer pour un monde meilleur, plus sûr et plus tolérable. Le vrai problème est de se mettre d'accord sur la nécessité de ce changement.

3. Le dialogue a jusqu'ici été considéré par le Nord — sauf quelques exceptions notables — non du point de vue des possibilités de réformer, voire d'améliorer, le système économique mondial, mais plutôt comme une contrainte à supporter, cependant que le Sud s'est lassé d'un dialogue sans issue. Le Sud a contraint le Nord à avoir une tactique en protestant à cor et à cri, en jouant indûment la carte de l'OPEP, en croyant à tort qu'il pourrait avoir l'avantage par le biais de la demande et en oubliant malheureusement que l'union sans organisation ne fait pas la force.

4. L'effort intellectuel et novateur est venu essentiellement du Sud. Le Nord n'a fait que discourir sur les imperfections techniques, les effets fâcheux ou l'impossibilité pour les parlements d'accepter les solutions proposées. Le Nord ne manque pourtant pas d'énergie, ni

d'initiative, quand il sent ses intérêts immédiats menacés. L'Agence internationale de l'énergie a été créée en quelques mois par l'OCDE à l'approche d'une crise de l'énergie. Quand la crise de la dette a menacé les grandes banques occidentales ou des intérêts stratégiques occidentaux, il y a eu une intervention immédiate et des réactions coordonnées impressionnantes.

5. Dans le même temps, des mécanismes qui sont critiqués quand il s'agit de soutenir l'économie du Sud sont bien pratiques pour défendre les intérêts du Nord. Entre 1973 et 1977, environ 1,5 milliard de DTS alloués ont été utilisés pour soutenir des monnaies européennes et en 1978/79, 1,1 milliard de DTS ont servi uniquement à défendre un dollar faible. Le souci d'autrui et la bienveillance étant passés de mode, les apports financiers aux pays les plus pauvres ont diminué au profit de transferts bilatéraux dans un monde partagé en « ennemis » et « amis » et ce n'est nulle part aussi inadmissible que dans le programme de l'IDA de la Banque mondiale. Tout au long des échanges, à cause d'une question non formulée — « pourquoi devrions-nous faire quoi que ce soit » — le dialogue est devenu un simple rébus.

6. Deux options s'offrent pour l'avenir : soit la récrimination, soit l'action rationnelle. Récriminer est inutile, et si la reprise n'est pas assurée par des efforts conjugués des pays, elle sera presque à coup sûr compromise par les politiques défensives d'auto-protection. Une approche rationnelle est la seule valable; il serait déraisonnable de considérer les signes de reprise dans les pays industrialisés comme une panacée universelle. Il ne peut y avoir de relance véritable et soutenue dans les pays industrialisés que dans le cadre plus général d'un redémarrage de l'économie mondiale, ce qui suppose pour le moins que le tiers monde retrouve une partie du pouvoir d'achat qu'il a perdu.

7. Il n'est donc pas possible que le Nord se contente de dire que les pays en développement doivent être patients, attendre que leur situation s'améliore elle aussi et ne prendre dans l'intervalle aucune mesure qui puisse gêner les chances de reprise au Nord. C'est précisément le genre de conseil qui a été prodigué il y a quatre ans quand certains pays ont demandé que l'on mette fin à la conspiration du silence au sujet de la crise de la dette qui menaçait. Il y a eu ensuite une crise de grande ampleur dont tout le monde a été tenu pour responsable, sauf ceux qui avaient prescrit de ne rien dire et de ne rien faire.

8. Le Sud, pour sa part, a entrepris de ne plus se montrer négatif dans le dialogue. Il a présenté, aux fins d'examen, des propositions et des résolutions spécifiques dans la Déclaration économique de la conférence au sommet des pays non alignés tenue à New Delhi et dans la Plate-forme de Buenos Aires du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Mais si l'attitude fondamentale des gouvernements du Nord ne change pas, aucun effort raisonnable de la part du Sud ne fera avancer le dialogue.

9. Le Commonwealth, qui incarne toute la diversité et toutes les contradictions à la fois du Nord et du Sud, peut aider à mieux percevoir les besoins et les intérêts mutuels des hommes et à réaliser un consensus sur les mesures à prendre pour répondre à ces besoins. Le travail qu'il a effectué concernant le Fonds commun pour les produits de base, la crise de l'économie mondiale, le protectionnisme et les négociations, dans un rapport intitulé *The North-South Dialogue: Making it Work*[92], a été une contribution utile. Le Commonwealth a l'intention de continuer dans ce sens en effectuant, plus tard en 1983, une grande étude sur le système commercial et financier international dans la perspective du remplacement inéluctable du système de Bretton Woods.

10. Pour que le dialogue soit positif, la sixième session de la Conférence doit inaugurer une étape nouvelle et plus favorable. L'interdépendance est une réalité et le consensus est son corollaire. Elle exige un accord entre des partenaires qui dépendent les uns des autres. L'emprise d'un seul groupe sur une économie mondiale interdépendante est un non-sens. Le Nord et le Sud ne peuvent que pâtir du déséquilibre économique de l'autre dans un monde où ils sont appelés à cohabiter.

11. L'attitude de résistance à tout changement qui a prévalu dans les thèses occidentales au cours des dix dernières années semble disparaître. Il doit en être de même aussi pour les pays à économie planifiée afin qu'ils contribuent positivement au développement. Les déclarations faites jusqu'ici à la Conférence donnent à penser que toutes les parties admettent maintenant la nécessité d'agir. Il faut en profiter. Telle est la véritable tâche de la sixième session de la Conférence, qui doit s'efforcer d'arriver à un consensus politique sur le besoin essentiel de changement dans plusieurs secteurs, sans que personne ne cherche à marquer des points en profitant d'une position majoritaire ou n'oppose des vetos en jouant d'une position de force sur un autre plan. Rien ne peut être fait sans persuasion et entente.

12. Mais il ne faut pas confondre entente et universalité. S'il y a un accord suffisamment large pour aller de l'avant sur certaines questions, notamment la création d'une filiale Energie de la Banque mondiale et la stabilisation des recettes d'exportation, le monde doit être prêt à se mobiliser en laissant aux parties du Nord et du Sud se rallier au mouvement quand elles le pourront.

13. La sixième session de la Conférence pourrait arriver à une véritable entente au sujet d'un texte annoté concernant le développement et la reprise, où figureraient les questions qui ont déjà fait l'objet d'un large accord et d'autres sur lesquelles il n'y a eu qu'un accord de principe ou qui peuvent être examinées sans engagement mais qui, toutes, doivent être abordées d'urgence dans les organes appropriés. Les annotations rédigées en commun pourraient mettre en relief les mesures dont le coût est relativement minime, notamment une nouvelle allocation de DTS ou une augmentation des quotes-parts du FMI et du pouvoir d'emprunt de la Banque mondiale.

14. Dans les domaines étroitement liés des questions monétaires et financières et du commerce, le texte concernant le développement et la reprise pourrait aboutir à la conférence monétaire internationale que beaucoup réclament en ce moment. La solution rationnelle serait d'inviter le Secrétaire général de l'ONU à réunir un groupe de personnalités éminentes pour examiner la

[92] Voir note 22.

nécessité d'une nouvelle conférence de Bretton Woods et élaborer le cadre intellectuel approprié.

15. Il n'y a plus de temps à perdre en dialogue stérile. Il y a des millions et des millions de chômeurs dans le monde. On assiste à un premier partage des charges économiques pesant sur les principaux pays en développement, car il est évident qu'il faut les soulager. Mais les charges — même de proportions plus réduites — supportées sans partage par les pays les plus faibles pèsent encore plus lourd. La raison exige de reconnaître que ces pays ne peuvent pas les assumer seuls. Le véritable danger ne vient peut-être pas des pays nouvellement industrialisés qui peuvent, individuellement, faire s'effondrer le système bancaire, mais des pays les plus pauvres du monde.

16. Les statistiques ne peuvent pas, à elles seules, donner une véritable idée de l'imminence de la débâcle économique dans de nombreux pays en développement, ni des dangers d'une instabilité politique généralisée. Par une étrange ironie du sort, on est prêt à dépenser des centaines de milliards pour assurer la sécurité politique et militaire, alors que ce qui menace véritablement la stabilité internationale, ce sont peut-être les désordres économiques aggravés par ces mêmes dépenses.

17. Nul ne peut trouver de réconfort dans un redécoupage de la carte politique des pays en développement à la suite d'une catastrophe économique qui est peut-être plus imminente qu'on ne pense. Il faut savoir entendre les appels et les avertissements, sans récriminer et en faisant preuve de bon sens.

Résumé de la déclaration prononcée à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Joseph Nyama, secrétaire général adjoint de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale

1. M. NYAMA (Union douanière et économique de l'Afrique centrale) dit que l'économie du monde traverse une crise qui résulte de l'inadaptation des structures des échanges interrégionaux. La communauté internationale tout entière devrait œuvrer à la mise en place de nouvelles structures grâce auxquelles tous les pays deviendraient de véritables partenaires dans la recherche du progrès. Cette coopération mutuellement avantageuse est indispensable à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est pourquoi l'UDEAC a salué avec enthousiasme la volonté de dialogue exprimée dans la Plate-forme de Buenos Aires.

2. Depuis près de vingt ans, l'UDEAC s'efforce de formuler des politiques propres à garantir la coopération entre pays en développement. Depuis sa création, en 1964, son action s'est orientée vers deux axes principaux. Premièrement, elle a mis en place une union douanière qui a permis la réduction ou la suppression des obstacles au commerce, l'adoption d'un tarif extérieur commun, l'harmonisation des fiscalités internes et des codes nationaux d'investissement, l'adoption d'un plan comptable applicable dans tous les Etats de l'Union, et la création d'une « taxe unique » qui se substitue à d'autres taxes à l'importation et à la production. Elle s'est ensuite consacrée à l'établissement d'une union économique. A cet effet, des mesures concrètes menant à une intégration économique ont été prises, notamment l'adoption d'une politique de répartition des projets industriels régionaux, l'élaboration des termes d'un plan général de transport, et la création de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale.

3. L'UDEAC a pour objectif de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes des pays en développement et, partant, à l'édification d'une nouvelle communauté économique internationale. Le processus de développement des pays en développement a été gravement entravé par l'effondrement des prix des produits de base, le protectionnisme croissant des pays développés, la hausse excessive des prix des articles manufacturés, et les taux d'intérêt élevés des pays industrialisés. Les politiques contraignantes des institutions financières en matière de prêts, l'inadéquation du système multilatéral du commerce et le déséquilibre technologique entre pays développés et pays en développement ont contribué à aggraver cette situation.

4. Toutefois, en raison de l'interdépendance croissante des économies nationales et de l'étroit rapport qui existe entre les problèmes économiques dans divers secteurs à l'échelle mondiale, l'UDEAC a la conviction qu'aucune solution isolée, appliquée à des secteurs spécifiques ou à un groupe de pays, ne peut être appropriée pour venir à bout de la crise structurelle actuelle. C'est pourquoi, la relance du processus de développement des pays en développement et la réforme du cadre institutionnel régissant les relations économiques internationales doivent constituer l'axe principal de tout programme de relance de l'économie mondiale. Ce programme devrait comporter, à titre de priorité absolue, l'établissement d'un fonds commun pour les produits de base, la stabilisation et le renforcement des marchés de produits de base, le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, et la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires à la commercialisation des produits des pays en développement. Il faut corriger dans les plus brefs délais les faiblesses structurelles du système monétaire international, pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins du processus de développement; des mesures doivent donc être prises d'urgence pour stabiliser les taux de change, émettre des DTS, qui constituent le principal avoir de réserve, et en créer, régulièrement et en volume suffisant, et réviser les conditions d'octroi des prêts consentis par la Banque mondiale. Par ailleurs, il faut prendre des mesures pour alléger la dette extérieure des pays en développement, en prévoyant notamment le réaménagement de la dette et un abaissement des taux d'intérêt.

5. La crise mondiale frappe davantage les pays en développement, et particulièrement les pays les moins avancés; il est donc vital que la communauté internationale comprenne la nécessité de renforcer de façon notable le volume de l'aide à ces pays, à des conditions très

souples. Le Nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés devrait être mis en œuvre dès que possible.

6. Ces efforts tant souhaités en faveur des pays en développement doivent aller de pair avec un resserrement de la coopération économique entre pays en développement, dans le sens du Programme d'action de Caracas adopté en 1981. En ce qui concerne l'Afrique, la conférence économique au sommet de l'OUA[93], tenue à Lagos en avril 1980, a permis de définir un cadre de coopération visant, à long terme, à la création d'une communauté économique qui partirait des unions économiques sous-régionales existantes ou à créer. Onze Etats d'Afrique centrale ont déjà fait le premier pas vers l'instauration d'une communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.

7. La restructuration de l'économie mondiale passe notamment par la transformation technologique des pays en développement. L'UDEAC a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat de la CNUCED consacré à cette question[94], et elle se félicite en particulier des propositions qui y sont faites au sujet d'une révision du cadre juridique régissant le transfert de technologie, de l'adoption de mesures concrètes visant à atténuer les effets négatifs du transfert de technologie, et de l'assistance technique opérationnelle fournie par le Service consultatif du transfert de technologie.

8. Il convient de mener une action concertée, sous l'égide du Secrétaire général de la CNUCED, pour réformer les politiques irrationnelles qui règnent dans le domaine des transports maritimes. L'impossibilité pour les pays en développement d'avoir un accès équitable au chargement, par exemple, freine considérablement le développement de leurs flottes de commerce.

9. En conclusion, l'UDEAC espère que la volonté politique de mettre en œuvre toutes ces propositions ne fera pas défaut à la sixième session de la Conférence et que des négociations globales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable seront engagées dans un proche avenir.

[93] Voir note 7.

[94] TD/277, à paraître comme publication des Nations Unies.

E. — ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES*, **

CATÉGORIE GÉNÉRALE

Résumé de la déclaration faite à la 191e séance plénière, le 17 juin 1983, par Mme Mala Pal, Alliance internationale des femmes

1. Mme MALA PAL (Alliance internationale des femmes) dit que l'Alliance est une organisation féminine qui cherche à instaurer l'égalité de l'homme et de la femme et à favoriser l'entente entre les nations. Elle regroupe des associations affiliées du monde entier et comprend en tout un million de membres. Elle cherche à sensibiliser les femmes de tous les pays au rôle éminent qu'elles peuvent jouer à tous les niveaux de la vie familiale et publique et à les mobiliser en faveur du progrès de leur pays et de l'humanité. Dans la crise économique et politique actuelle, les femmes doivent travailler aux côtés des hommes. A cet égard, Mme Mala Pal prie la Conférence de donner aux femmes la possibilité de participer plus activement à la formulation de son futur plan d'action. D'ailleurs, la CNUCED elle-même a reconnu précédemment le rôle des femmes dans la vie économique, notamment dans le développement rural.

2. La contribution féminine au développement a été examinée à diverses occasions, notamment lors des conférences organisées au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et dont la dernière doit se tenir en 1985. Ces conférences ont bien fait ressortir que la femme est le pivot du développement, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'éducation, de la santé, etc. Or comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du secrétariat de l'ONU, on sous-estime l'importance des femmes, notamment dans les systèmes de production alimentaire. Pour sa part, l'Alliance avait organisé dès 1966 des journées d'étude sur le rôle des femmes dans le développement économique, bien avant que de nombreuses instances internationales aient reconnu l'importance de cette question.

3. Récemment, l'Alliance a recommandé que les organisations féminines collaborent avec les organisations non gouvernementales pour le suivi du Nouveau programme substantiel d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Mme Mala Pal déplore donc que le Comité de liaison Nord-Sud des organisations non gouvernementales ne compte qu'une seule organisation féminine parmi ses 14 membres. En revanche, elle se félicite que l'UNESCO et l'OMS fassent une place de plus en plus grande à la femme dans leurs programmes, et elle ne doute pas que la CNUCED fera de même.

4. Les femmes sont les premières victimes de la crise économique actuelle. Pour améliorer la situation, on peut envisager plusieurs moyens de rehausser la participation féminine au commerce et au développement : étudier le rôle de la femme dans la vie économique, en le replaçant dans le cadre plus général de l'évolution de la société; dans l'économie internationale, instaurer un mode de coopération en faveur du développement qui soit profitable à la femme; élaborer des projets destinés essentiellement aux femmes, en augmentant l'aide au développement et en tenant compte des intérêts féminins dans toutes les activités de développement; dans la stratégie du transfert de technologie, accorder une place particulière aux besoins des femmes, notamment celles des zones rurales. Tels sont quelques exemples des nombreuses activités que l'on pourrait mener en faveur de la femme.

---

* Conformément à l'article 81 du réglement intérieur.

** Les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées des modifications de forme.

Résumé de la déclaration faite à la 182e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. François Ceyrac, président de la Chambre de commerce internationale

1. M. CEYRAC (Chambre de commerce internationale) dit que commerce et développement — le titre et l'objet même de la Conférence — sont au cœur des travaux de la Chambre de commerce internationale. La vocation de la Chambre, qui représente les milieux économiques du monde entier, est d'apporter son soutien à un système de commerce ouvert. Comme la mission des entreprises est de créer la prospérité, le rôle de la Chambre est de mettre les connaissances et l'expérience de ses membres au service du développement — d'où ses programmes pour venir en aide aux industriels et commerçants des pays en développement dans différents domaines, tels que l'armement maritime, les procédures commerciales et la promotion des exportations par l'entremise des chambres de commerce. Ces programmes, la Chambre veut en poursuivre l'expansion en collaboration avec l'ONU et les institutions spécialisées.

2. L'aide pratique que la Chambre de commerce internationale peut offrir est illustrée par l'exemple de

sa commission des transports par mer, qui a envoyé des experts maritimes dans huit pays en développement d'Asie et d'Amérique latine afin de définir les meilleures conditions de succès d'entreprises maritimes communes. Les rapports rédigés par ces experts sur divers domaines d'activité permettront de montrer comment l'industrie privée peut aider les pays en développement à exploiter leurs propres flottes marchandes sur la base des principes d'un marché libre.

3. La Chambre de commerce internationale suit attentivement les délibérations de la CNUCED, car le secteur privé est directement touché par ce qui se décide à la Conférence. Elle veut être sûre que les gouvernements représentés à la Conférence comprennent la position et les potentialités des milieux de l'industrie et du commerce. Le Président de la Chambre présente quelques réflexions d'homme d'affaires sur trois grands thèmes, indissolublement liés — la reprise économique, le commerce mondial, les finances et le lourd endettement de beaucoup d'Etats du tiers monde. Il se peut que la clé d'un retour du monde à de meilleures conditions économiques et financières soit l'acceptation par les gouvernements des conséquences de cette interdépendance.

4. La reprise économique est encore loin d'être certaine. Le modeste redressement qu'on observe est une plante fragile. Les gouvernements devraient veiller à créer le climat convenant le mieux à une période de croissance soutenue et non inflationniste, dont les bienfaits se répandraient des pays industrialisés jusqu'à leurs partenaires commerciaux du tiers monde. Pour y parvenir, il faut d'abord préparer le terrain en vue d'une nette reprise de l'investissement productif. Les gouvernements devront encourager une augmentation de la rentabilité des entreprises et réduire les obstacles au fonctionnement naturel des marchés des marchandises, des capitaux et du travail.

5. Il est essentiel que les Etats-Unis d'Amérique et les autres pays industrialisés intensifient leurs efforts pour réduire leurs déficits budgétaires, cause du niveau élevé des taux d'intérêt et donc du coût des capitaux pour l'industrie. En outre, l'écart considérable des différentiels de taux d'intérêt de ces dernières années a contribué à aggraver les fortes fluctuations des changes, qui sont le fléau des entreprises engagées dans le commerce international. Si les gouvernements s'imposaient une plus forte discipline budgétaire, cela aiderait à stabiliser les marchés financiers.

6. En 1982, les échanges internationaux ont en fait diminué en volume, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale. Devant le rétrécissement des marchés et les pressions politiques internes, les Etats, tout à la fois, subventionnent leurs exportations et protègent leurs industries nationales contre les importations étrangères. Or le but d'une croissance économique durable ne sera jamais atteint si la marée protectionniste ne subit pas un reflux. C'est une illusion dangereuse que de voir dans le protectionnisme un sous-produit de la récession, qui s'évaporera avec le retour au plein emploi. Le protectionnisme fait lui-même obstacle au retour de la croissance économique en atténuant les pressions poussant à s'ajuster aux conditions nouvelles et en décourageant l'investissement. Les pratiques actuelles ne cessent d'accroître les risques auxquels s'expose une entreprise quand elle investit des fonds dans des productions nouvelles, dont la rentabilité dépend d'un accès assuré aux marchés étrangers. Si les nations industrialisées persistent à contrer les efforts des pays en développement qui cherchent à exporter, elles réduiront du même coup l'aptitude de ces pays à assurer le service de leur dette envers les institutions financières commerciales. Les pays lourdement endettés d'Afrique et d'Amérique latine ont dû limiter leurs achats de produits étrangers. Les marchés du tiers monde absorbent moins de produits industriels et la reprise économique s'en trouve affaiblie. C'est dans leur propre intérêt que les nations industrielles doivent maintenir leurs marchés ouverts aux exportations des pays en développement.

7. La capacité d'exporter est un besoin fondamental pour les pays en développement, lourdement endettés. Mais ce qu'il faut aussi, ce sont des programmes d'ajustement solides et réalistes et une confiance accrue dans les mécanismes du marché et dans le secteur privé, qu'il soit propriété de nationaux ou d'étrangers. A une époque où l'APD se restreint tout comme les prêts bancaires, attirer les investissements étrangers directs devrait être une des clés de la politique des gouvernements. Il est essentiel aussi que les banques commerciales maintiennent leurs positions dans les pays aux prises avec des problèmes de service de la dette, pourvu que ces pays mènent à bien les types d'ajustement qui s'imposent.

8. En dépit des dangers, on pourra sûrement venir à bout des problèmes actuels, qu'il s'agisse de croissance, d'échanges ou d'endettement. Mais les nations doivent reconnaître leur interdépendance et accepter la nécessité d'une coordination internationale intensive. Les organisations internationales et tous les secteurs des pays industrialisés comme des pays en développement ont un rôle à jouer. En outre, les pays du bloc socialiste devraient faire preuve d'un plus grand sens de leurs responsabilités envers le monde en développement. Si le coût social de la récession prolongée a été jugé intolérable dans les pays industrialisés, elle a répandu la misère dans les pays en développement qui étaient déjà pauvres.

9. S'il est vrai que la principale responsabilité dans la restauration de la croissance économique revient aux grandes nations industrielles, il n'en est pas moins vrai aussi que si les pays en développement arrivent à augmenter leur part dans le volume croissant d'échanges mondiaux, ils apporteront une contribution importante à la reprise de la croissance économique mondiale. De nouveau marchés apparaîtront dans les pays en développement à mesure que ceux-ci seront plus industrialisés et que s'élèvera le niveau de vie de leurs populations. A la réunion au sommet de Williamsburg, des signes encourageants ont montré que les gouvernements des plus grands pays industriels sont prêts à aller au-delà d'un simple coup de chapeau à l'interdépendance. Parmi les faits positifs enregistrés à Williamsburg, il faut mentionner l'intention déclarée des gouvernements de tenir pleinement compte des répercussions internationales de leurs décisions politiques internes, de négocier dans le cadre du GATT une plus grande libéralisation des échanges et de se consulter plus étroitement au sujet de leurs politiques propres dans le cadre du FMI. A mesure que s'affirmera la reprise économique, les pays en ques-

tion auront de moins en moins d'excuses pour ne pas donner suite à ces engagements.

10. Les Etats, sur le plan national et dans le cadre des Nations Unies, doivent veiller à assurer à l'industrie et au commerce la liberté de contribuer de toutes leurs forces à la reprise économique. Les meilleurs moyens de créer le climat le plus propice à cette contribution de l'industrie et du commerce sont exposés dans la communication détaillée, rédigée par des experts économiques membres des commissions spécialisées de la Chambre, que celle-ci a présentée à la CNUCED[*]. Le Président de la Chambre de commerce internationale prie les participants de réserver leur attention à ce document, qui traite de problèmes qui se situent tous au cœur des débats de la Conférence.

[*] TD/NGO/18.

Résumé de la déclaration faite à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. V. S. Mathur, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres

1. M. MATHUR (*Confédération internationale des syndicats libres*) explique que la CISL groupe sur le plan mondial des syndicats indépendants de toute affiliation politique, nationale, religieuse ou patronale. Il se propose de rendre compte à la Conférence des réflexions de la CISL sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la sixième session et qui intéressent à bien des égards les travailleurs.

2. Malgré les tensions dues à la gravité de la récession, les syndicats des pays industrialisés et des pays en développement ont pu s'entendre dans une large mesure, car ils sont convaincus que seule la concertation permettra de sortir du marasme. Ils sont d'ailleurs parvenus à des conclusions analogues à celles qui sont présentées dans certains documents du secrétariat de la CNUCED. Ils sont persuadés que celle-ci peut faire beaucoup pour le plein emploi et l'élimination de la pauvreté.

3. L'année 1983 pourrait être un tournant dans l'évolution de l'économie mondiale, avec l'amorce d'une reprise. Les gouvernements devront travailler ensemble à relancer la croissance, favoriser l'emploi et éliminer la pauvreté. La clef de cette action est l'investissement. Les gouvernements doivent encourager, dans tous les pays quels qu'ils soient, des investissements consacrés aux projets d'infrastructures propres à relancer la demande et à étayer une croissance soutenue et sans inflation. Mais il faut pour ce faire une action coordonnée à l'échelle internationale. Dans cet effort d'investissement, les pays en développement devront bénéficier d'un apport d'aide accru et d'une réforme du système monétaire international.

4. Ces dernières années, les grands pays industrialisés se sont attachés à enrayer l'inflation, mais au détriment de l'emploi et du niveau de vie. Ils y sont parvenus quelquefois par une politique monétaire déflationniste, mais au prix du chômage et de la pauvreté dans le monde entier. Pour la CISL, cette stratégie n'est pas rationnelle. Ce qu'il faut, c'est repenser radicalement la politique économique pour assurer une croissance soutenue, la stabilité des prix et le progrès des pays en développement. La sixième session de la Conférence est l'occasion d'engager un processus de négociation visant à instaurer une coopération plus intense.

5. L'instabilité des marchés des produits de base fait gravement obstacle à la croissance économique mondiale en général et à celle des pays du tiers monde en particulier. La CISL souhaite donc vivement que les Etats membres de la CNUCED adhèrent tous au Programme intégré pour les produits de base et ratifient l'Accord portant création du Fonds commun avant la date limite de septembre 1983.

6. Il n'y a pas de politique de croissance et de développement équilibré sans un système commercial ouvert, mais il ne faut pas entendre par là que les échanges doivent être totalement libres. Il faudra sans doute que les pouvoirs publics continuent d'intervenir pour réglementer les courants commerciaux et il est donc indispensable d'élaborer un système solide de règles multilatérales pour s'assurer que les contrôles appliqués sur le plan national sont justifiés et ne favorisent pas « l'égoïsme sacré », autrement dit le protectionnisme. Par ailleurs, la fréquence et l'acuité des différends commerciaux qui surgissent entre les pays industrialisés eux-mêmes et entre pays industrialisés d'une part et pays en développement de l'autre imposent d'améliorer la surveillance internationale des marchés dans un certain nombre de secteurs. Il faut en particulier améliorer l'échange international d'informations sur les questions de travail et d'emploi. La CISL appuie toutes les actions menées pour accélérer et faciliter les aménagements de structure, mais encore faut-il que les Etats procèdent à cette fin à une planification beaucoup plus poussée et organisent sur les plans à adopter des consultations approfondies entre syndicats, sociétés transnationales et pouvoirs publics.

7. En ce qui concerne le système financier international, il faut que la Conférence cherche de nouveaux moyens de financer le déficit de la balance des paiements des pays en développement. La réforme du système doit avoir essentiellement pour objectif de donner la possibilité aux pays en développement d'emprunter à long terme et à faible intérêt. Il convient donc avant tout de restructurer l'encours de la dette auprès des banques commerciales et de confier cette tâche au FMI, à la Banque mondiale et aux grandes banques centrales. La CISL est également convaincue de la nécessité d'accroître considérablement les ressources du FMI et de la Banque mondiale (en particulier de l'IDA), mais il faut aussi que le FMI révise les conditions dont ses prêts sont assortis. Actuellement, le Fonds impose des conditions à caractère déflationniste qui contraignent les pays en développement à différer des programmes d'investis-

sement revêtant pourtant une importance capitale, notamment dans le secteur public. Le FMI devrait exercer une plus grande surveillance sur la politique des grandes puissances financières en matière de taux de change; il serait probablement utile aussi de faire jouer aux DTS le rôle d'un instrument de réserve international. Il est nécessaire également de procéder à une nouvelle émission substantielle de DTS pour aider les pays en développement à reconstituer une partie de leurs réserves.

8. La CISL s'est félicitée, bien entendu, de l'adoption à Paris, en 1981, du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Il était néanmoins à prévoir que ce programme, vu la contraction des crédits budgétaires consacrés à l'aide au développement, n'aurait pas les résultats escomptés. La Conférence devrait réaffirmer à quel point il est vital pour ces pays, comme pour tous les pays en développement, d'étoffer les apports d'aide. Toutefois, il ne suffira pas d'accroître l'aide. Les pays en développement, notamment les moins avancés, doivent s'attacher davantage à élaborer des politiques visant à faire face aux besoins essentiels des populations les plus démunies, dans l'esprit de la stratégie adoptée en 1976 par l'OIT.

9. Les syndicats sont tout disposés à jouer pleinement leur rôle dans l'adoption des politiques indispensables. En fait, une croissance non inflationniste repose pour une bonne part sur une meilleure compréhension entre pouvoirs publics, employeurs et syndicats lors de l'examen des perspectives et des politiques économiques.

Résumé de la déclaration faite à la 184e séance plénière, le 14 juin 1983, par M. Ernesto Molano, secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail

1. M. MOLANO (Confédération mondiale du travail) dit que son organisation, qui représente des millions de travailleurs dans le monde entier, dont la plupart dans les pays en développement, espère que la sixième session de la Conférence aboutira à des résultats concrets, des engagements sans équivoque et des décisions politiques audacieuses, faute de quoi les espoirs de millions de personnes victimes d'une crise dont elles ne sont pas responsables seraient réduits à néant. La Confédération a présenté à la Conférence un document[96] résumant sa position en ce qui concerne la situation économique mondiale, les problèmes monétaires et financiers, les produits de base et les changements technologiques, et contenant des propositions issues des consultations qu'elle a eues avec les organisations syndicales qui lui sont affiliées dans le monde entier. Cependant, il convient d'examiner attentivement aussi d'autres problèmes qui touchent la majorité de la population mondiale.

2. Le premier est celui du protectionnisme. Les syndicalistes, qui représentent ceux qui produisent la richesse dans tous les pays du monde, ne sauraient souscrire à ces pratiques parce qu'elles sapent les fondements mêmes de la coexistence en société et se retourneront finalement contre leurs auteurs comme un boomerang. Un pays qui se protège au détriment d'un autre viole les droits naturels de la majorité. Les pays pauvres paient depuis trop longtemps par leur dépendance et leur pauvreté la prospérité et le luxe dans lesquels vivent les pays riches. Cette violation flagrante de la justice sociale au niveau international doit cesser. Le protectionnisme a de graves conséquences pour les travailleurs des pays pauvres mais ne corrige pas pour autant les déséquilibres économique et social des pays riches.

3. Il y a aussi le problème du fléchissement spectaculaire de l'APD. Certains programmes exécutés par les organismes des Nations Unies ont été amputés de 35 à 50 %, et ont été encore rognés par l'inflation. Par ailleurs, la plupart des pays industrialisés n'ont pas atteint l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'APD, et ont, en fait, réduit leur aide globale aux activités de coopération multilatérale pour faire une plus grande place aux projets bilatéraux, l'aide étant liée à l'achat de biens d'équipement et d'autres produits et services au pays donateur. Cette politique a un arrière-goût de néocolonialisme et fait obstacle à une stratégie de développement globale.

4. Les organisations syndicales des pays en développement ne reçoivent qu'un soutien très limité mais, en tant qu'acteurs du développement, elles ont besoin d'un appui substantiel pour jouer leur rôle dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement. Cet appui leur est encore plus nécessaire dans les pays où des gouvernements non représentatifs sont maintenus au pouvoir uniquement par la force des armes. Malheureusement, malgré le rôle important des travailleurs dans le processus du développement, il n'y a que très peu de représentants de syndicats et de coopératives au sein des délégations à cette conférence.

5. Pour ce qui est du nouvel ordre économique international, le Secrétaire général adjoint de la Confédération dit qu'un examen ponctuel des problèmes les plus importants tels que les produits de base ou la dette extérieure pourrait déboucher sur l'adoption de mesures d'urgence qui, bien que nécessaires, n'iraient pas au fond de la question. La communauté internationale doit comprendre qu'il faut analyser sous tous les aspects le fonctionnement de l'économie mondiale et, surtout, les notions mêmes de développement et de coopération internationale. Les pays ne peuvent pas épargner et investir s'ils ne tirent pas un juste revenu de leur production, si leurs gains ne leur permettent pas de vivre, s'ils doivent payer des taux d'intérêt élevés et accepter des conditions de prêt draconiennes, si leurs richesses sont exploitées par d'autres et si les marchés leur sont fermés. La crise actuelle a montré que le monde est divisé entre ceux qui ont tout et ceux qui ne possèdent même pas les biens de première nécessité. La reprise dont on parle

[96] TD/NGO/19.

pour un petit nombre de pays industrialisés n'a eu aucun effet sur la majorité des travailleurs, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays en développement. Une coopération internationale est indispensable pour faire cesser ces injustices.

6. La paix et le désarmement sont une autre question encore sur laquelle la Conférence doit se pencher. Les sommes colossales dépensées en armements seraient bien plus utilement consacrées au développement, et la suggestion qu'a faite le Président de la Colombie, M. Betancur, de percevoir un impôt international sur les armements est à cet égard très pertinente. Ce n'est que dans un climat de paix que les problèmes économiques et sociaux de tous les pays pourront être résolus et que les aspirations des classes laborieuses du monde entier pourront se réaliser. La Confédération mondiale du travail demande instamment aux superpuissances et aux autres pays exportateurs d'armes de ne pas persister sur cette voie destructive.

7. Enfin, le secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail souligne que le développement ne saurait être fondé sur la violation des droits de l'homme et la suppression des libertés civiles, politiques et syndicales. La Confédération s'est donné pour tâche de revivifier la solidarité des travailleurs du monde entier. Si les résolutions de la Conférence expriment cette solidarité, elles seront profitables à l'ensemble de l'humanité.

Résumé de la déclaration faite à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Ibrahim Zakaria, secrétaire général de la Fédération syndicale mondiale

1. M. ZAKARIA (Fédération syndicale mondiale) appelle l'attention sur le document détaillé[97] que la Fédération a distribué à toutes les délégations et dans lequel sont exposées les vues de ses membres et de la classe ouvrière en général au sujet des effets des divers problèmes inscrits à l'ordre du jour sur les travailleurs du monde. Il se bornera par conséquent à en évoquer uniquement certains des points les plus importants.

2. Plus de 206 syndicats de pays qui ont des systèmes politiques et économiques différents et qui ont atteint des niveaux différents de développement sont membres de la Fédération syndicale mondiale. Ils désirent souligner que, si la crise a un caractère international et s'il incombe à tous de lui trouver des solutions, elle a cependant pris naissance dans les pays capitalistes industrialisés, qui l'ont transmise aux autres pays développés et en développement. Ces derniers en particulier en sont les victimes innocentes, et ce sont eux pourtant qui doivent supporter le gros de ses conséquences, comme le chômage, le protectionnisme et la chute des prix des produits de base. Parler de responsabilité commune, c'est essayer d'en transférer le poids des pays capitalistes aux pays en développement et aux pays socialistes. Ce ne sont pas les compromis ou les solutions partielles qui feront sortir le monde de la crise, mais une réadaptation structurelle visant à instaurer un ordre économique nouveau et juste.

3. Il n'est nul besoin de chercher pour trouver des solutions. Les alternatives démocratiques au système économique actuel sont bien connues et elles ont été exposées dans de nombreuses résolutions des Nations Unies ainsi que dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Le problème vient de ce que de nombreux pays capitalistes n'ont pas la volonté politique d'appliquer ces résolutions. La Fédération syndicale mondiale regrette aussi que la communauté internationale ne se soit pas encore entendue pour limiter le rôle des sociétés transnationales, ce qui porte un préjudice extrême aux pays en développement. Les rapports du secrétariat de la CNUCED fourmillent d'exemples prouvant que ces sociétés entravent le processus de développement et pillent les ressources humaines et naturelles des pays en développement.

4. Le Secrétaire général de la Fédération tient aussi à mentionner le rôle tout à fait négatif que jouent certaines institutions des Nations Unies comme le FMI et la Banque mondiale, qui ne répondent pas aux aspirations des pays en développement et qui s'ingèrent même parfois dans leurs affaires intérieures. Ces institutions appuient elles aussi les sociétés transnationales. La Fédération syndicale mondiale exhorte la communauté internationale à les remplacer par des organismes réellement internationaux qui garantiraient l'égalité de tous les Etats. Elle appuie pleinement la proposition faite à la conférence au sommet des pays non alignés de réunir une conférence internationale pour discuter de la mise en place d'un nouveau système monétaire et financier mondial destiné à remplacer le système actuel, qui sert les fins et les intérêts des Etats-Unis d'Amérique.

5. Il ne saurait y avoir de débat sérieux sur la crise actuelle sans référence à la course aux armements, et en particulier aux armements nucléaires. Les énormes dépenses que les principaux pays et même certains pays en développement consacrent à l'armement sont un gaspillage des ressources essentielles qu'exige le processus de développement, surtout si l'on se souvient que, dans les pays en développement, plus de 350 millions de jeunes n'ont pas d'écoles, que 500 millions de personnes y sont au chômage et que des millions d'autres souffrent de la faim et de la misère. Les dépenses d'armement rapprochent le monde d'une catastrophe nucléaire et entravent tout le processus des relations internationales et du développement.

6. Etant donné que les deuxième et troisième décennies des Nations Unies pour le développement n'ont donné que des résultats négatifs pour ce qui est de l'arrêt des dépenses d'armement, tous les syndicats exhortent l'ONU à mettre fin à la course aux armements et à assurer le transfert de ressources vers les pays en développement pour les aider à mener à bien leurs plans de déve-

[97] TD/NGO/20.

loppement. Ils condamnent les tentatives faites par les Etats-Unis pour installer des armes nucléaires en Europe centrale et ils demandent instamment à la communauté internationale, et en particulier aux grandes puissances, d'engager des pourparlers de paix en vue de mettre fin à la course aux armements et d'utiliser à des fins pacifiques l'argent ainsi libéré.

7. Tout processus de développement qui ne garantit pas la participation de la classe ouvrière et de ses organisations est voué à l'échec parce que le contrôle du peuple est la seule garantie de son succès. L'objet du processus de développement est d'atténuer les difficultés et d'améliorer le niveau de vie des masses, si bien que toute tentative visant à en exclure la classe ouvrière ne ferait que saper le processus et engendrer des difficultés supplémentaires.

8. L'assistance extérieure ne saurait constituer en soi un élément décisif dans le processus de développement. Il s'agit d'un élément complémentaire qu'il ne faut pas utiliser, comme on le fait souvent en réalité, pour imposer la volonté des pays impérialistes aux pays en développement et accaparer leurs ressources. La Fédération syndicale mondiale espère sincèrement que la Conférence abordera sérieusement et avec franchise les problèmes du développement et qu'elle adoptera les résolutions nécessaires dans l'intérêt des pays en développement et de la communauté mondiale tout entière.

Résumé de la déclaration faite à la 192e séance plénière, le 18 juin 1983, par M. Fouad Moursi, membre du Comité du développement du praesidium de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques

1. M. MOURSI (Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques) déclare que la crise du monde en développement — crise causée par le mauvais fonctionnement des économies des pays développés à économie de marché — a été aggravée par le désordre croissant qui règne dans le système commercial et financier mondial. L'insuffisance des taux de croissance enregistrés dans la plupart des pays en développement tient aux difficultés de plus en plus grandes auxquelles ces pays ont à faire face en ce qui concerne leurs paiements extérieurs. Un ralentissement brutal s'est produit dans le secteur agricole, malgré des résultats qui y ont été supérieurs à la moyenne. Cette situation empêche les pays en développement de procéder aux aménagements nécessaires et les contraint à contenir les déséquilibres de balance des paiements par un net ralentissement de la croissance économique. La quasi-stagnation du développement est donc la conséquence non d'un relâchement de leurs efforts mais de la brusque dégradation de l'environnement économique extérieur.

2. La crise actuelle du capitalisme, crise structurelle persistante, doit être analysée par rapport à la situation générale, notamment aux méthodes et aux formes nouvelles de colonialisme, au risque constant de conflit mondial et à l'accélération de la course aux armements. L'analyse du militarisme et du développement faite dans le rapport de la CNUCED est extrêmement intéressante, et l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques demande instamment que toutes les ressources consacrées à la course aux armements soient mises au service du développement, ce qui serait possible si les puissances impérialistes mettaient fin à leurs campagnes d'intervention et de déstabilisation. Elle demande aussi la cessation de toutes les hostilités engagées dans le tiers monde et l'ouverture de négociations.

3. Les pays du tiers monde ne doivent pas continuer à subir les conséquences d'une crise créée par le capital transnational, d'autant qu'il a été prouvé que le capital ne peut résoudre la crise, ni la maîtriser. Ils n'ont pas à attendre la reprise économique du Nord pour tenter de sortir par eux-mêmes de la récession. La notion d'un nouvel ordre économique international, alternative aux stratégies proposées par les sociétés transnationales et les milieux impérialistes et néocolonialistes pour surmonter la crise, doit être développée dans trois grands secteurs : transformation sociale et économique intérieure des pays en développement, coopération entre pays en développement, selon le principe de l'autonomie, et transformation de l'ordre économique mondial actuel.

4. Un véritable développement ne peut être qu'un processus général intéressant tous les facteurs économiques, sociaux et culturels et créant les conditions de son propre dynamisme à long terme. Le développement agricole, indispensable pour répondre aux besoins essentiels et garantir l'indépendance alimentaire, nécessite une réforme agraire ainsi que l'introduction et l'utilisation de nouveaux moyens de production, conçus dans le pays ou dans la région. Le développement agricole et le développement industriel sont solidaires, l'industrie apportant les outils à l'agriculture et l'agriculture créant la base d'un processus d'industrialisation dynamique qui permet de transformer toutes les structures et relations sociales d'un pays. Au départ, l'accumulation peut se faire en toute indépendance, dans la mesure où le pays est capable d'utiliser une technologie appropriée, qui n'est pas nécessairement une technologie dépassée ou appliquée à petite échelle, mais une technologie qui convient aux besoins; pour cela, il faut exploiter pleinement toutes les connaissances disponibles dans le pays.

5. Ainsi, le commerce international pourrait être utilisé pour transformer les produits d'un pays en biens d'équipement nécessaires à l'accumulation. En attendant, les pays en développement devraient chercher à limiter leurs importations au strict minimum nécessaire pour fabriquer des produits alimentaires et des biens d'équipement essentiels. A cette fin, il faut que les pays en développement accroissent leur production de matières premières, de produits alimentaires et d'énergie pour l'exportation afin de pouvoir payer sans s'endetter les importations dont ils ont besoin.

6. Il faudrait s'attacher en priorité à développer la coopération Sud-Sud, dans le cadre de l'autonomie col-

lective, pour renforcer le pouvoir de négociation des pays du tiers monde. Un processus d'accumulation indépendant, une répartition plus équitable des revenus permettant de créer des débouchés pour les productions massives et l'indépendance alimentaire contribueraient aussi à ce renforcement. C'est avant tout l'unité d'action des pays du tiers monde qui pourrait favoriser la coopération, et il est indispensable de mettre fin aux hostilités internes au tiers monde.

7. L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques souhaite présenter un certain nombre de recommandations précises, allant toutes dans le sens des propositions du mouvement des pays non alignés : il faudrait créer une capacité de recherche scientifique et technique autonome et efficace pour résoudre les problèmes techniques et théoriques des pays en développement et, à cette fin, créer un fonds spécial; il faudrait instaurer une coopération visant spécifiquement à réorienter les courants d'échanges, et notamment faire l'inventaire des biens produits dans le tiers monde et de ceux qui pourraient l'être facilement; il faudrait établir une coopération monétaire directe tenant compte des ressources naturelles des pays en développement et pouvant éventuellement être reliée au système monétaire des pays socialistes; il faudrait créer des fonds de développement et de stabilisation des prix, alimentés par les contributions des pays en développement; enfin, il faudrait créer une banque centrale mondiale pour les pays en développement.

8. La recherche assidue de solutions aux problèmes de développement en suspens a toujours marqué les relations entre pays en développement et pays socialistes, ce qui a conduit à adopter des arrangements financiers concrets, à donner un rang de priorité élevé à l'aide au développement industriel et à élaborer des projets commerciaux et des projets de construction, compte tenu des programmes de développement nationaux. Depuis ces derniers temps, les relations commerciales et financières sont de plus en plus souvent définies dans le cadre d'un mécanisme de consultations préliminaires et d'harmonisation des plans de développement nationaux. L'élargissement du CAEM, après l'admission de Cuba, de la Mongolie et du Viet Nam en qualité de membres à part entière et l'octroi du statut d'observateur à un certain nombre d'autres pays, est un événement extrêmement important. Pour la première fois, une nouvelle forme de division internationale du travail est mise à l'essai : elle implique l'harmonisation des mécanismes de planification et permettra aux pays du tiers monde de comparer les effets de deux formes différentes de division internationale du travail.

9. Tout en appuyant pleinement le programme global du mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques souhaite insister sur cinq points relatifs à la coopération entre pays en développement et pays capitalistes développés. Il est urgent pour les pays du tiers monde d'adopter un système de fixation des prix qui facilite leur développement général et qui, en particulier, encourage leur développement agricole. Il faut trouver au problème de la dette une solution d'ensemble favorable aux pays en développement, peut-être même sous forme de moratoire. L'endettement extérieur, conséquence directe des activités particulièrement lucratives des sociétés transnationales, est devenu une charge écrasante pour les pays en développement eu égard à la chute des prix et au protectionnisme croissant. Tous les nouveaux prêts sont utilisés pour le service de la dette, et non pour le développement économique. Il faudrait trouver une solution satisfaisante au problème du transfert de technologie, peut-être en introduisant une forme de coopération technologique mutuellement avantageuse. Il faut trouver à la crise de l'énergie une solution qui préserve les ressources naturelles et financières des pays du tiers monde et écarte le risque immédiat d'une inflation mondiale. Enfin, il faut un nouveau mécanisme de contrôle international du système bancaire mondial afin d'empêcher que ce système soit utilisé comme instrument de domination impérialiste.

10. Il y a un certain nombre d'objectifs que les pays en développement jugent prioritaires: il faudrait renforcer la coopération économique multilatérale en y faisant participer toutes les organisations internationales et en développant davantage la coopération bilatérale; il faudrait élargir la base de la coopération afin que les Etats et les organismes des secteurs public et privé y prennent part en pleine association; il faudrait démocratiser tous les aspects des relations et de la coopération internationale et rendre les organisations internationales effectivement représentatives de l'économie internationale; enfin, le système des Nations Unies devrait passer de l'étape du dialogue général et des considérations générales à celle de la solution pratique des problèmes urgents grâce à des négociations globales bien préparées.

11. Il y a aussi plusieurs domaines d'action prioritaires.

12. Les pays en développement, pour qui les matières premières et l'énergie restent des questions vitales, devraient suivre les principes directeurs du Programme intégré pour les produits de base et encourager son application, compte tenu de l'évolution des situations et des besoins.

13. L'économie mondiale devrait être réorganisée afin que les pays en développement aient librement accès aux marchés des produits de base, des services, de la technologie et du travail, afin d'éviter le protectionnisme et d'assurer aux pays en développement un traitement différencié et préférentiel fondé sur la non-réciprocité.

14. Le problème des liquidités devrait être réglé en libéralisant l'accès des pays en développement aux marchés financiers et en opérant dans le système monétaire international des modifications appropriées afin de surmonter les problèmes des pays en développement.

15. Depuis sa première session, la Conférence a toujours joué un rôle important dans le dialogue Nord-Sud. Il faut espérer que la sixième session aidera à faire de cet organe, jusqu'ici cadre du dialogue, un organe de prises de décisions, car l'intérêt des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine exige que des décisions soient prises dès que possible, dans tous les organes appropriés, pour normaliser la situation internationale, mettre fin à la course aux armements et restructurer les relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable. L'Organisation de la solidarité des peuples

afro-asiatiques est persuadée que la sixième session de la Conférence contribuera considérablement à améliorer la situation internationale et à créer des conditions favorables à la recherche de solutions satisfaisantes aux problèmes les plus complexes qui se posent aux pays en développement.

Résumé de la déclaration faite à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Durde Miković, président de la Foire de Belgrade, Union des foires internationales

1. M. MIKOVIĆ (Union des foires internationales) dit que les foires commerciales représentant le plus ancien instrument de promotion des échanges. En ce qui concerne les biens d'équipement, ces foires servent de mesure du progrès scientifique et technique, et d'instrument pour l'industrialisation des pays en développement; aujourd'hui, elles sont un des meilleurs moyens d'accélérer cette industrialisation. Ce rôle des foires et expositions internationales dans la promotion de l'économie est reconnu par les milieux économiques et les gouvernements.

2. L'Union des foires internationales est une association apolitique fondée en 1925, qui groupe actuellement 330 foires et expositions internationales dans 50 pays. Elle agrée uniquement des foires qui ont été tenues au moins trois fois, et dont le caractère international est établi selon des critères stricts. Une fois agréées, les foires peuvent utiliser le sigle « UFI » comme garantie auprès des exposants éventuels. L'Union incite les foires internationales à accepter un contrôle quantitatif et qualitatif impartial et identique pour tous ses membres. Elle établit un calendrier de toutes les foires qu'elle agrée, afin d'éviter le plus possible les chevauchements. Elle s'efforce d'éviter la prolifération de foires sans valeur économique apparente. Elle représente ses membres et défend leurs intérêts auprès des organismes internationaux compétents; elle est notamment dotée du statut consultatif, en tant qu'organisation non gouvernementale, auprès de l'ONU et de l'ONUDI. Elle intercède le cas échéant auprès des autorités des pays de ses membres. Son comité technique étudie les différents problèmes d'organisation et de fonctionnement des foires, et organise des séminaires sur des sujets techniques. Son comité de coopération étudie et fournit une assistance technique, en envoyant des experts, en recevant des stagiaires et en organisant des séminaires. Enfin, l'UFI étudie au niveau mondial les problèmes d'intérêt commun pour les foires et expositions commerciales et internationales. M. Miković conclut en déclarant que les foires servent les intérêts du commerce international, et contribuent à améliorer la division internationale du travail et à élargir les échanges mondiaux de biens et de connaissances techniques.

Résumé de la déclaration faite à la 187e séance plénière, le 15 juin 1983, par M. Albert Coppé, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise

1. M. COPPÉ (Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise) dit que l'UNIAPAC, composée d'entrepreneurs des pays industrialisés mais aussi de dirigeants d'entreprises de pays en développement, principalement d'Amérique latine et d'Afrique, ne cherche pas à défendre les intérêts de groupe ou de secteur mais tend à introduire une composante morale dans les orientations qu'elle propose à ses membres. La libre circulation des biens et des services crée un réseau de relations qui peut être un facteur de paix et de développement. Le repli derrière des barrières artificielles, source de méfiance, de frustration et d'appauvrissement, doit être évité à tout prix. L'UNIAPAC est favorable à l'ouverture des marchés aux produits et aux services des pays en développement, à la fois dans les pays industrialisés et à l'intérieur du tiers monde; les échanges Sud-Sud, pourtant essentiels, n'ont guère été abordés jusqu'ici dans les débats de la Conférence.

2. De ce principe d'ouverture découle l'indissociabilité du système commercial international et de la dimension éthique d'une stratégie générale du développement humain et économique, orientée vers l'épanouissement intégral de l'homme. C'est dans cet esprit que l'UNIAPAC met en garde contre l'utilisation systématique de stratégies industrielles exclusivement orientées vers les exportations, qui sont particulièrement discutables lorsque leur compétitivité repose sur le maintien de conditions de travail nettement en deçà des normes internationales admises. Elle encourage au contraire les stratégies propres à développer de façon équilibrée les marchés internes et externes, ce qui permet à un plus grand nombre de bénéficier du développement économique. Dans bien des cas, l'étroitesse des marchés nationaux a incité les pays à orienter la production vers un ensemble régional plus vaste à l'intérieur duquel les échanges peuvent avoir lieu sans obstacles artificiels; c'est ainsi, par exemple, qu'est née la Communauté économique européenne.

3. Ces stratégies supposent l'introduction de politiques équitables de redistribution du revenu, de politiques des prix plus rémunératrices pour les producteurs locaux — en particulier de produits agricoles — et un effort accru dans le domaine de l'aide et des investissements. Il faut augmenter les investissements directs; ce n'est pas la solvabilité à long terme de la plupart des pays débiteurs qui est mise en cause, ce sont les rendements du capital actif dans les bilans des banques commerciales qui se sont trop amenuisés, après trente ans

d'inflation, pour que l'on puisse espérer voir rapidement une augmentation sensible du volume des crédits commerciaux.

4. L'UNIAPAC encourage les investisseurs privés, en particulier ceux des pays industrialisés, à augmenter leurs investissements productifs dans les pays du Sud, de préférence sous des formes associatives. Elle les presse de tenir compte de la nécessité d'assurer un financement permanent et de permettre l'accès aux compétences industrielles essentielles à tout développement, ainsi que des objectifs spécifiques des pays dans lesquels ils opèrent, notamment en recourant davantage à la sous-traitance. Elle demande parallèlement que les initiatives de développement ne soient pas freinées localement par de trop grands obstacles psychologiques, administratifs, juridiques et financiers.

5. L'UNIAPAC croit que la participation commune au risque industriel est un premier pas vers cette « qualité d'interdépendance nouvelle » préconisée par le Saint-Siège. Elle suggère qu'un effort accru soit fait pour demander l'application rapide de mesures en faveur des pays les moins avancés, conçues en consultation avec ces pays, pour éviter une stagnation économique totale, voire l'effondrement de leur société.

CATÉGORIE SPÉCIALE

Résumé de la déclaration prononcée à la 188e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Mario Alberto Franzini, vice-président exécutif de l'Association latino-américaine des armateurs

1. M. FRANZINI (Association latino-américaine des armateurs) s'est déclaré heureux de la prochaine entrée en vigueur de la Convention relative à un code de conduite des conférences[93] maritimes, qui représente un grand pas en avant vers la reconnaissance du droit des pays en développement à transporter un pourcentage substantiel des cargaisons générées par leur commerce extérieur. Considérant que la création de flottes marchandes, tant d'Etat que privées, est un élément indispensable au développement du commerce extérieur de ces pays, l'ALAMAR a joué un rôle d'avant-garde dans ce domaine, malgré l'opposition des intérêts établis.

2. Compte tenu de la crise actuelle dans l'industrie des transports maritimes, l'ALAMAR considère essentiel de prévoir une part de cargaison réservée nettement définie, et elle est en faveur d'une législation internationale garantissant aux flottes marchandes nationales une part importante du volume du trafic maritime. Elle regrette cependant que le Code n'ait pas été révisé depuis 1974, date où il a été rédigé, et craint que les consultations et les procédures de règlement des différends prévues dans cet instrument n'aboutissent à la création d'une lourde bureaucratie. Elle est convaincue qu'une fois le Code entré en vigueur, la nécessité de le réviser deviendra évidente.

3. L'ALAMAR est particulièrement préoccupée par la question des cargaisons de vrac et espère que les efforts de la CNUCED aboutiront à la conclusion d'un accord établissant le droit des pays en développement à transporter une part substantielle de leurs cargaisons de vrac dans leurs propres navires. Elle reconnaît que cela posera des difficultés, dues en partie au caractère intermittent du trafic des cargaisons de vrac. Elle est prête à aider la CNUCED dans la préparation de l'instrument proposé.

4. L'ALAMAR n'est pas opposée au régime d'immatriculation libre, souvent appelé aussi régime du pavillon de complaisance, du fait qu'il permet à ses membres d'augmenter leur propre flotte. De toute évidence, les navires naviguant sous ce régime devront se conformer aux règles de sécurité habituelles et offrir les mêmes conditions du point de vue avantage sociaux et conditions de travail qu'aux marins embarqués sur les navires naviguant sous pavillon national.

5. En ce qui concerne les transports multimodaux, l'ALAMAR est d'avis qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une convention internationale, étant donné que les règlements en matière de frêt relèvent normalement des autorités nationales. Elle n'est pas non plus en faveur de la création de normes internationales en ce qui concerne les majorations à faire payer dans les cas de congestion portuaire, car c'est là aussi une question qui relève plutôt de la compétence de l'Etat intéressé.

6. L'ALAMAR, qui représente la majorité des compagnies de transport maritime d'Amérique latine, est prête à coopérer avec la CNUCED dans les domaines où il serait possible de favoriser le développement des flottes marchandes des pays en développement.

[93] Voir note 20.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Carlo P. Terenzio, secrétaire général de l'Union interparlementaire

1. M. TERENZIO (Union interparlementaire), prenant la parole sur l'invitation du Président[99], présente à la Conférence la résolution adoptée le 29 avril 1983 à Helsinki par le Conseil de l'Union interparlementaire sur la contribution des parlements à l'adoption de mesures concrètes par la Conférence à sa sixième session et à leur mise en œuvre en vue de l'établissement d'un système économique mondial équitable.

2. Depuis une dizaine d'années, les problèmes du développement figurent au premier rang des préoccupations de l'Union; celle-ci a, cette année, à son ordre du jour deux points essentiels : l'appui à la sixième session de la Conférence et le renforcement des Nations Unies. Ses organes directeurs traitent tous les ans de tel ou tel autre aspect important des relations économiques mondiales et elle organise par ailleurs des conférences interparlementaires spéciales au niveau régional ou mondial en coopération ou conjointement avec des organismes du système des Nations Unies tels que l'OMS, le FISE, le FNUAP ou le PNUE.

3. Dans la résolution d'appui à la Conférence adoptée à Helsinki, les membres de l'Union se fondent sur les principes qui ont toujours été à la base de leur action, à savoir l'interdépendance économique et l'importance de la notion d'équité dans les relations économiques mondiales. Ce texte soutient la CNUCED dans tous les principaux domaines de son activité : produits de base, commerce mondial, problèmes financiers et monétaires, accès des pays en développement à la technologie ou programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Il soutient également la politique internationale visant à assurer la sécurité alimentaire des pays en développement, préconisée par le Conseil mondial de l'alimentation, et la promotion de la coopération technique assurée par le PNUD. Un mois après l'adoption de ce texte, les représentants des parlements des Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki[100], réunis en conférence par l'Union à Budapest, ont inclus à leur tour dans leurs résolutions finales adoptées par consensus une section sur la coopération dans le domaine de l'économie mondiale, et ils ont lancé un appel à la coopération des parlements et des gouvernements de l'Europe, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada pour qu'ils aident la Conférence à surmonter la crise.

4. Conformément aux statuts de l'Union, ses membres s'attachent aussi à stimuler la mise en œuvre des recommandations qu'ils adoptent auprès de leur parlement et de leur gouvernement et rendent compte de l'action entreprise et des résultats obtenus. La résolution que le Conseil a adoptée en avril à Helsinki recommande de signer et ratifier sans délai l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, et M. Terenzio a, dès le mois de janvier, envoyé le texte de l'Accord aux parlements des pays membres de l'Union qui ne l'avaient pas encore ratifié. Se fondant sur la dernière résolution en date, il compte relancer prochainement les pays membres à ce sujet.

5. Le secrétaire général de l'Union interparlementaire ne manquera pas de faire rapport sur les résultats de la Conférence à la soixante-dixième Conférence interparlementaire qui se réunira en octobre 1983 à Séoul, pour qu'elle les étudie et en tienne compte dans l'élaboration de ses conclusions finales sur ce sujet.

[99] Conformément à la décision prise par la Conférence à sa 172e séance plénière, le 6 juin 1983.

[100] Voir note 48.

F. — AUTRES ORGANISATIONS*

Résumé de la déclaration prononcée à la 190e séance plénière, le 17 juin 1983, par M. Patrick Magapatona, African National Congress of South Africa**

1. M. MAGAPATONA (African National Congress of South Africa) dit que les mouvements de libération nationale, même s'ils livrent une lutte armée, font partie intégrante des éléments qui participent à la lutte internationale pour la paix, la sécurité et le droit au développement social et économique. Par conséquent, ils considèrent que la sixième session de la Conférence offre l'occasion d'évaluer à un haut niveau la possibilité de prendre des mesures concrètes pour apporter les transformations indispensables à la division internationale du travail.

2. En Afrique australe, la défense et la consolidation de l'indépendance sont étroitement liées à la destruction du colonialisme et du racisme. Tant que ce type d'exploitation persistera en Namibie et en Afrique du Sud, le développement économique et l'émancipation sociale de la région seront retardés. A Pretoria, le régime d'*apartheid*, dans une situation de plus en plus précaire, poursuit sa politique qui consiste à déstabiliser les gouvernements établis des pays de l'Afrique australe. Des attaques gratuites et barbares contre les Etats de première ligne et d'autres régions également exposées ont forcé les gouvernements de ces Etats à consacrer à la défense de leurs territoires et des vies de leurs habitants des ressources normalement destinées à leur développement pacifique.

3. Sans la collaboration de certains pays occidentaux, le régime raciste d'Afrique du Sud ne serait pas aussi intransigeant et destructeur. Quelques-uns de ces pays ont tenté de faire croire à la communauté internationale qu'ils avaient pris un « engagement constructif » à l'égard de l'*apartheid*; mais il s'agit en fait d'un engagement destructif. Les gouvernements et les sociétés transnationales de ces pays sont allés en Afrique du Sud précisément parce que le système de l'*apartheid* leur garantit des profits élevés grâce aux salaires excessivement bas versés aux travailleurs noirs dans ce pays.

4. L'ANC est profondément préoccupé par l'aggravation de la situation économique mondiale et par ses effets sur les pays en développement, dont la revendication légitime concernant une démocratisation du système financier international devrait être appuyée à la présente Conférence. Il faudrait prendre des mesures concrètes pour soutenir l'appel lancé à New Delhi par la conférence au sommet des pays non alignés, qui a préconisé la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que l'ouverture de négociations globales en vue d'établir une nouvelle division internationale du travail. Paix et développement vont de pair. Il est temps que les nations du monde cessent de consacrer à des fins militaires d'immenses ressources humaines et matérielles au détriment du développement pacifique.

5. M. Magapatona remercie les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept et ceux du Groupe D de l'appui sans réserve qu'ils ont apporté à la résolution 109 (V) de la Conférence, relative à l'assistance aux mouvements de libération nationale. Ceci a été une source d'encouragement et d'inspiration. Il réaffirme aussi le soutien de l'ANC au peuple de la Namibie qui lutte, sous la conduite de la SWAPO, pour accéder à une véritable indépendance, ainsi qu'au peuple héroïque de Palestine qui combat, sous la conduite de l'OLP, pour reconquérir son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Il remercie aussi les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du Groupe D et du Groupe B, ainsi que la Chine, pour les messages de condoléances qu'ils ont adressés aux familles des trois patriotes récemment assassinés par le régime raciste d'Afrique du Sud. Le seul hommage que l'ANC puisse leur rendre est d'intensifier la lutte pour la prise du pouvoir en Afrique du Sud et pour une Afrique du Sud démocratique et unie qui participera sans aucun doute activement au combat mené en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international.

---

* Sauf indication contraire, les déclarations reproduites ici sont celles qui figurent dans les comptes rendus analytiques (TD/SR...) et auxquelles ont été apportées des modifications de forme.

** Invité à participer à la Conférence conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale.

Déclaration prononcée à la 183e séance plénière, le 13 juin 1983, par M. Mohamed Zuhdi Nashashibi, Organisation de libération de la Palestine*, **

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion qui m'est donnée de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session de la Conférence. Mes félicitations vont aussi à vos collègues pour leur élection aux nombreux bureaux des organes de cette session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction et grâce à la participation efficace de tous les membres de la Conférence, cette session aboutira à des résultats constructifs. Par ailleurs, nous remercions le peuple et le Gouvernement yougoslaves, avec lesquels nous sommes unis par des liens d'amitié, pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservés.

En 1979, à sa cinquième session, sur l'initiative généreuse du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la Conférence a adopté la résolution 109 (V) relative à l'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales. Dans cette résolution, la Conférence a prié le Secrétaire général de la CNUCED de faire entreprendre des études sur la situation économique des peuples et des pays pour la libération desquels ces mouvements étaient en lutte.

Le secrétariat de la CNUCED a aimablement établi deux études, dont la première[101] porte sur la situation économique du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël, et la seconde[102] sur la situation économique en Namibie résultant de l'occupation illégale de ce territoire par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

Nous sommes très reconnaissants au secrétariat de la CNUCED d'avoir établi ces deux études. Pour nous, l'assistance que la CNUCED apporte dans ce domaine aux mouvements de libération nationale a beaucoup de prix, de même que l'application des résolutions 238 (XXIII) et 239 (XXIII) du Conseil du commerce et du développement. Dans la seconde résolution, le Conseil prie le Secrétaire général de la CNUCED, dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, d'effectuer une étude d'ensemble approfondie de la situation économique du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés et de formuler des propositions de différentes stratégies de développement en collaboration avec l'OLP. Dans la résolution 238 (XXIII), le Conseil prie également le Secrétaire général de la CNUCED de préparer, en collaboration avec la SWAPO, une étude sociale et économique d'ensemble et approfondie sur la Namibie.

Nous remercions le Secrétaire général de la CNUCED et ses collaborateurs de leurs efforts dans ce domaine et nous demandons au Secrétaire général d'intensifier son action en étroite collaboration avec les parties intéressées. Nous demandons au PNUD de mettre à disposition de la CNUCED les ressources supplémentaires dont elle a besoin pour achever ces études.

Dans leurs interventions et déclarations constructive, les orateurs qui m'ont précédé ont abordé les problèmes de l'économie mondiale et bien d'autres questions économiques présentant un intérêt pour le monde en développement : APD, crise de la dette extérieure, instabilité des marchés des produits de base, commerce Nord-Sud et transfert de technologie. Dans ma déclaration, je me concentrerai donc sur la situation économique du peuple palestinien dans les territoires occupés, dans l'espoir de trouver de concert avec vous une idée pour mettre un terme à la dégradation de cette situation. Après quoi, nous pourrons commencer à assurer le développement d'ensemble de l'économie nationale palestinienne fondé sur le droit des peuples à l'indépendance politique et économique, à la souveraineté absolue et permanente, à la maîtrise totale de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques et au développement économique.

L'occupation sioniste vise à intégrer l'économie des territoires palestiniens occupés à celle d'Israël, puis à annexer ces territoires à l'entité sioniste. En 1972, le Ministre israélien du commerce et de l'industrie a déclaré : « Nous considérons qu'Israël forme avec les territoires occupés une seule et même entité économique ».

Je ferai maintenant un bref exposé de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés en me fondant sur le rapport du secrétariat de la CNUCED.

Premièrement, la colonisation sioniste représente, pour le peuple palestinien, un problème que seule l'occupation elle-même dépasse en acuité. Depuis 1977, la colonisation fait ouvertement partie de la politique officielle du Gouvernement israélien. Des sources officielles israéliennes ont divulgué un plan de colonisation qui vise à installer un million de sionistes dans les territoires palestiniens occupés, d'ici à l'an 2000. Le plan exige l'expropriation immédiate de la plupart des terres de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Les autorités israéliennes ont jusqu'ici confisqué environ 45 % des terres de ces deux zones. Ce sont les autorités militaires qui procèdent à l'expropriation. Le plan suppose aussi le transfert de ressources au profit d'Israël, en particulier de ressources en eau et en terres, qui étaient utilisées par les citoyens arabes, leurs propriétaires légitimes. La colonisation se poursuit sous la baïonnette de l'armée d'occupation sioniste, qui refuse aux citoyens arabes tous leurs droits à la souveraineté sur les terres et leurs ressources.

C'est un processus qui conduit au démantèlement et à la destruction de la structure de l'économie palestinienne car elle entraîne la rupture des liaisons, entrave de plus en plus les communications et restreint les possibilités de déplacement et d'investissement dans l'agriculture de la population arabe.

Deuxièmement, l'agriculture a une place importante dans le patrimoine culturel et social du peuple palesti-

* Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale.

** La déclaration est reproduite *in extenso* comme elle figure dans le document TD/L.219.

[101] TD/B/870.

[102] TD/B/869.

nien mais, du fait de la politique israélienne de confiscation des terres et de mainmise sur les ressources en eau, l'agriculture palestinienne a été soumise à un certain nombre de pressions. En 1980, le nombre de personnes employées dans l'agriculture des territoires palestiniens avait baissé de 40 % par rapport à 1970.

Tout développement du secteur agricole nécessitera d'une part qu'il soit mis un terme à la politique arbitraire des autorités d'occupation concernant les produits agricoles palestiniens et, d'autre part, une importante extension des cultures irriguées. Il est toutefois totalement interdit aux agriculteurs arabes de creuser de nouveaux puits, tandis qu'ils ne peuvent utiliser les puits existants qu'à concurrence d'un maximum fixé après l'entrée en vigueur des lois injustes qui a suivi l'occupation en 1967. En outre, les agriculteurs arabes qui avaient l'habitude d'utiliser les eaux du Jourdain n'ont plus la possibilité de le faire, puisqu'ils ont été expulsés de leurs terres en raison des prétendus impératifs de la sécurité d'Israël.

Une rapide comparaison entre la quantité d'eau consommée par Israël et le volume d'eau que le peuple palestinien est autorisé à consommer révèle la grave injustice dont notre peuple est victime. En 1980, Israël a consommé 1 milliard 425 millions de mètres cubes d'eau à des fins agricoles, tandis que la consommation en Cisjordanie n'a été que d'environ 90 millions de mètres cubes.

Les statistiques montrent que la production agricole continue de diminuer et que l'agriculture elle-même est en déclin. L'agriculture était le fondement de l'économie nationale palestinienne. Son déclin a eu des répercussions dans l'ensemble de la société et menace l'avenir de la patrie tout entière.

L'industrie est totalement absente. Il n'existe pratiquement ni conserveries ni centres de conditionnement, et les autorités israéliennes utilisent tous les moyens pour s'opposer aux efforts des Palestiniens qui tenteraient de développer ce secteur.

Pour ne donner qu'un exemple, les autorités israéliennes ont jusqu'ici refusé d'autoriser les négociants en agrumes de la bande de Gaza à créer une usine de jus de fruit, qui pourrait absorber la production d'agrumes non exportée. Elles ont également refusé la création d'une école supérieure d'agriculture et d'un centre de recherche en Palestine occupée.

En résumé, la confiscation des terres, le contrôle de l'utilisation des sols, les restrictions imposées à la commercialisation des produits agricoles et le refus d'accorder des prêts et des facilités de crédit ont provoqué une contraction du secteur agricole, engendré le chômage et les migrations de travailleurs, tandis que rien n'a été fait pour favoriser un quelconque développement industriel.

Troisièmement, en ce qui concerne l'industrie, nous constatons que l'activité industrielle ne représente qu'une faible part du PNB. Néanmoins, le niveau de développement industriel local est en fait en régression.

Depuis 1967, année qui a marqué le début de la politique d'assimilation des territoires palestiniens occupés dans l'économie coloniale sioniste, Israël a introduit dans les territoires palestiniens occupés des obstacles tarifaires afin de protéger sa propre industrie. Les industriels israéliens bénéficient d'un traitement préférentiel par rapport aux industriels palestiniens arabes, qui se voient refuser les subventions, l'assistance, les prêts et autres encouragements dont peuvent bénéficier les Israéliens.

Les bases industrielles des territoires occupés ont été soumises à un processus d'empiètement graduel. Les entrepreneurs arabes se sont vus privés de toute possibilité de réaliser un développement industriel quelconque. Qu'il suffise de rappeler, à titre d'exemple, que toutes les tentatives faites pour obtenir l'autorisation de construire une cimenterie en territoire palestinien occupé se sont soldées par un échec.

Quatrièmement, la construction de logements, une nécessité fondamentale dans toutes les sociétés, s'est heurtée, de la part d'Israël, à une politique arbitraire consistant à empêcher les citoyens arabes de construire des bâtiments neufs destinés à leur propre usage. C'est là une autre forme de pression visant à les chasser de leur pays. Les autorités d'occupation ont empêché les coopératives de logement existantes d'exercer quelque activité que ce soit dans le secteur de la construction. Elles ont empêché les citoyens d'obtenir les concours financiers dont ils avaient besoin pour construire leur maison et elles ont détruit plusieurs milliers d'habitations à titre de mesures punitives arbitraires.

Cinquièmement, en ce qui concerne le commerce extérieur, la désorganisation des structures de commercialisation et des courants d'échanges entre les territoires occupés et le monde extérieur a commencé immédiatement après l'occupation. L'abolition de toutes les restrictions visant l'entrée de marchandises israéliennes de toute nature dans les territoires palestiniens occupés a été la toute première mesure adoptée au lendemain de l'occupation. En même temps, Israël a soumis les exportations et les importations des territoires occupés à des limitations entièrement inspirées des restrictions israéliennes visant à protéger l'économie d'Israël. Aujourd'hui, 90 % des importations de la Palestine occupée proviennent d'Israël. Pour ce qui est du volume des importations en provenance d'Israël, la Cisjordanie et Gaza viennent en deuxième position après les Etats-Unis d'Amérique. La structure des échanges commerciaux reflète la domination hégémonique de l'économie israélienne. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs, dont les plus importants sont les suivants :

a) Restrictions à l'importation de marchandises dans les territoires palestiniens occupés à partir de sources non israéliennes et élimination de tout obstacle à l'entrée des marchandises en provenance d'Israël;

b) Restrictions à l'exportation de nombreux produits des territoires palestiniens occupés qui pourraient concurrencer les produits israéliens, notamment en ce qui concerne les produits agricoles;

c) Obligation d'écouler par l'intermédiaire d'organismes israéliens la plus grande partie des exportations des territoires occupés;

d) Tendance à importer en plus grand nombre des travailleurs arabes qui sont employés dans des secteurs déterminés de l'économie sioniste et à exercer des pressions sur ces travailleurs pour qu'ils consacrent leurs salaires à l'achat de marchandises qu'ils pourraient

acheter dans leur propre pays si les circonstances le permettaient.

Sixièmement, en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'emploi, les statistiques et les rapports internationaux confirment l'existence de graves distorsions entre les niveaux de revenus et de salaires et entre les droits des travailleurs arabes et des travailleurs israéliens. Ces rapports font état des conditions de travail des travailleurs venus des territoires palestiniens occupés.

Les territoires palestiniens occupés sont devenus une source de main-d'œuvre à bon marché. Le salaire d'un travailleur venu des territoires palestiniens occupés représente, d'après les estimations, environ 50 % de celui de son homologue israélien et diffère à peine, en valeur réelle, du salaire des travailleurs employés dans ces territoires. Les déplacement de main-d'œuvre des territoires occupés vers l'entité sioniste s'expliquent donc essentiellement par l'absence totale de possibilités d'emplois sur place, due à la politique des autorités occupantes (facteur de rejet), et non par l'attrait de salaires élevés (facteur d'attraction).

Septièmement, compte tenu de ce bref examen de la situation économique dans les territoires occupés, nous souhaitons faire appel à cette conférence, qui sans aucun doute se préoccupe au plus haut point de la dégradation des conditions de vie du peuple palestinien sous l'occupation israélienne, pour qu'elle adopte une résolution demandant au Secrétaire général de la CNUCED de créer un groupe économique spécial chargé de surveiller et d'examiner les pratiques économiques des autorités sionistes d'occupation. Nous ne pouvons, à cette occasion, qu'exprimer notre gratitude aux Groupes asiatique, africain et latino-américain qui ont appuyé ce projet de résolution lors des réunions de Bagdad et de Buenos Aires. Nous nous prononçons en faveur de la lutte que le peuple namibien, sous l'égide de la SWAPO, mène pour son indépendance et sa souveraineté, et en faveur de la lutte du peuple de l'Afrique du Sud, sous la conduite de l'ANC, contre le régime minoritaire raciste de ce pays.

Le colonialisme, la politique expansionniste, le racisme, le sionisme, l'occupation, la domination et l'hégémonie étrangères ont conduit par le passé à des tragédies dont souffrent encore quelques pays et peuples en développement. Ils constituent les principaux obstacles au progrès économique et social et menacent la paix et la sécurité dans le monde.

Paix et développement sont des notions intimement liées. Il ne saurait y avoir de développement et de progrès bien ordonnés sans une atmosphère de paix et de coopération, car liberté politique et progrès économique vont toujours de pair.

On ne pourra instaurer une paix globale et juste au Moyen-Orient que si une solution équitable est trouvée au problème palestinien, solution qui soit fondée sur la cessation de l'occupation et le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, permettant ainsi au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables tels qu'ils sont confirmés par des résolutions des Nations Unies, notamment le droit de regagner sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant sur son territoire national, sous la conduite de l'OLP, son seul représentant légitime.

Les accords de Camp David n'ont pas tenu compte des droits du peuple palestinien; c'est pourquoi ils n'ont pas permis d'installer une paix globale et juste au Moyen-Orient. Il en est de même de l'accord qu'Israël a imposé au Liban après avoir occupé le pays : cet accord constitue une menace pour la sécurité des pays arabes voisins. Notre peuple a déclaré qu'il rejetait aussi tous les projets préconisant uniquement l'autonomie et lui déniant de ce fait le droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté et le droit de créer son propre Etat indépendant sur son territoire national.

L'arrêt de la dégradation de la situation économique des territoires arabes et palestiniens occupés dépend d'une condition préalable — qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne de ces territoires. C'est le seul moyen de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à la maîtrise de ses ressources et de ses activités économiques nationales, de remodeler sa vie et de réaliser son développement économique global conformément aux décisions qu'il aura lui-même adoptées en toute liberté.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient apporterait la prospérité à tous les Etats arabes et leur permettrait d'utiliser leurs ressources économiques et humaines pour réaliser leur propre développement économique et social, et contribuer à l'avancée mondiale dans la voie du progrès, de la prospérité et du bien-être.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'adresser à la Conférence les salutations de notre peuple inébranlable des territoires occupés et d'exprimer ma gratitude pour les précieux efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED dans la préparation de cette session de la Conférence, ainsi que tous mes vœux de succès pour vos travaux, dans l'espoir que nous réussirons tous à servir la juste cause de tous les peuples, de leur prospérité, de leur progrès et de leur bien-être. Monsieur le Président, je vous remercie.

Résumé de la déclaration prononcée à la 189e séance plénière, le 16 juin 1983, par M. Ben Amathila, South West Africa People's Organization*

1. M. AMATHILA (South West Africa People's Organization) dit que si l'on n'arrive pas à résoudre les problèmes économiques de l'heure, ce n'est pas par manque d'information mais surtout parce que certains pays industrialisés restent insensibles aux problèmes des pays sous-développés. En effet, l'excellente documentation établie par le secrétariat de la CNUCED montre amplement les aspirations, les espoirs et les déceptions des Etats membres.

* Invitée à participer à la Conférence conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale.

2. En tant que mouvement de libération nationale, la SWAPO est très sensible à tout ce qui tendrait à inhiber le concert des nations, surtout dans les domaines qui concernent son avenir propre.

3. Par sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale de l'ONU invite les Etats Membres à participer au processus de décolonisation. M. Amathila se défend de vouloir politiser la CNUCED en soulevant la question de l'aide aux mouvements de libération nationale. Lorsqu'on évoque cette question à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, on se heurte à l'abstentionnisme, aux votes négatifs, voire à un veto. La CNUCED, en revanche, est expressément chargée, par la résolution 109 (V) de la Conférence, d'aider les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine. Il faudra en effet, après avoir éliminé le colonialisme, donner aux gouvernements qui seront créés dans ces territoires les moyens de gérer leur pays et leur économie.

4. La SWAPO remercie la CNUCED de son étude sur la Namibie[103] et la prie de continuer à lui prêter son concours. Elle se félicite de la résolution 37/233 E de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1982, par laquelle l'Assemblée générale chargeait le Conseil pour la Namibie de faire une étude socio-économique de la situation et demandait l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies.

5. La question de Namibie a des incidences économiques sur les Etats de première ligne et les pays membres de l'OUA en général. Ces Etats, notamment l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie et le Lesotho, sont en butte à l'hostilité du régime sud-africain, qui s'applique à saper leur infrastructure économique parce qu'ils reconnaissent le droit des Namibiens et des peuples opprimés d'Afrique australe à l'autodétermination. Le développement économique de l'Afrique australe est donc lié à la solution du problème namibien, et la stabilité dans la région dépend aussi de la solution du problème sud-africain. Lorsque la source d'agression et de déstabilisation aura disparu de la région, celle-ci pourra exploiter tout son potentiel, notamment dans les domaines de la coopération et des communications. Les pays de la région pourront consacrer à leur développement les sommes qu'ils sont obligés de dépenser actuellement pour se défendre contre l'agression extérieure.

6. Bien entendu, tous les maux de l'Afrique australe ne sont pas dus uniquement à sa situation politique particulière. L'endettement, le protectionnisme et les entraves au commerce des produits de base sont des phénomènes qui affectent le plus les pays du tiers monde. Il appartient aux pays industrialisés d'envisager dans une optique nouvelle et un esprit de conciliation les revendications des pays en développement.

7. En terminant, M. Amathila rend hommage à la Yougoslavie et au défunt maréchal Tito pour leur contribution à la cause de la paix et leur solidarité avec les peuples de Namibie, de Palestine et d'Afrique du Sud. Il remercie le Secrétaire général de la CNUCED et ses collaborateurs pour la qualité des travaux préparatoires de la session.

[103] TD/B/869.

Deuxième partie

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

Comptes rendus analytiques des séances plénières*

172e SÉANCE PLÉNIÈRE
(séance d'ouverture)

Lundi 6 juin 1983, à 15 h 15

Président provisoire : M. Roberto V. ONGPIN (Philippines)

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.172

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la Conférence

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, déclare ouverte la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. Après avoir remercié le Gouvernement et le peuple yougoslaves qui accueillent la sixième session, le Président provisoire évoque les résultats de la cinquième session de la Conférence, que le Gouvernement philippin avait accueillie, et ceux des sessions antérieures. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la CNUCED, la force morale qu'elle exerce et la tribune universelle qu'elle offre. Pour bien comprendre l'œuvre accomplie par la CNUCED, il faut du recul : les idées qui sont proposées à une session sont adoptées à une autre, et leur application est déterminée à une autre session encore.

3. A sa cinquième session, la Conférence a adopté 24 résolutions. Dans certaines, il était simplement demandé au secrétariat d'effectuer des études, ce qui a été fait. D'autres ont été adoptées avec de sérieuses réserves de la part des pays développés, exprimées par des votes négatifs ou des abstentions; elles n'ont pas été appliquées. D'autres encore, bien qu'adoptées sans opposition, n'ont pas non plus été complètement appliquées. A titre d'exemple, on peut citer la résolution sur le Programme intégré pour les produits de base.

4. A la cinquième session, il a été résolu d'achever l'établissement du Fonds commun pour les produits de base. Les négociations qui ont eu lieu à ce sujet se sont achevées en 1980. Le montant du Fonds, qui devait, selon les propositions initiales, être fixé à 6 milliards de dollars, a été ramené à 750 millions de dollars et le deuxième compte a été réduit. Pourtant, à ce jour, les annonces de contributions et les ratifications sont incomplètes, et la création du Fonds n'est pas achevée. La cinquième session n'a pas non plus donné un élan suffisant à l'application du Programme intégré pour les produits de base; en raison de la récession mondiale, les prix de ces produits sont tombés à leur niveau le plus bas depuis cinquante ans. Il en a été de même pour les résolutions concernant le commerce international, les questions monétaires et financières, la technologie, le commerce avec les pays socialistes, l'aide aux pays les moins avancés et la coopération économique entre pays en développement.

5. A la sixième session, il faut mieux faire. Heureusement, certains signes indiquent que le monde émerge d'une récession — la plus grave et la plus longue qu'il ait connue depuis cinquante ans. Les taux d'intérêt et l'inflation ont diminué. La croissance reprend dans les principaux pays de l'OCDE. Le système financier international est certes à renforcer, mais il a montré son élasticité face aux problèmes de liquidités. La baisse des prix du pétrole bénéficiera aux pays en développement importateurs tout en favorisant la croissance dans les pays de l'OCDE. L'accroissement des ressources du FMI et l'action menée au GATT contre les mesures protectionnistes sont d'autres éléments importants.

6. Dans ce contexte, la sixième session de la Conférence doit favoriser la coopération entre les pays pour assurer la reprise mondiale; elle doit permettre de surmonter la polarisation Nord-Sud, manifeste à la cinquième session et aux sessions précédentes, où d'un côté on présentait un maximum de demandes, et de l'autre on donnait un minimum de réponses. Dans la Plateforme de Buenos Aires, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a invité toutes les nations à venir à Belgrade dans un esprit de compréhension et de coopération. Ce texte contient des propositions qui, quant au fond, sont acceptables aussi bien pour le Nord que pour le Sud : mise en œuvre d'un programme concerté de relance de l'économie mondiale et de développement accéléré des pays en développement; application d'un ensemble intégré de politiques concernant les produits de base, le commerce et les questions monétaires et financières. Pour surmonter les difficultés économiques présentes et affermir la coopération internationale, il faut que toutes les nations, développées et en développement, soient disposées à s'écouter mutuellement. Tel est l'esprit qui doit guider tous les participants à la sixième session de la Conférence.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

7. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE invite les membres de la Conférence à présenter des candidatures au poste de président.

* Auxquels ont été apportées les rectifications demandées par les délégations ou des modifications de forme.

8. M. JAMA (Somalie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, propose la candidature de M. Lazar Mojsov, secrétaire fédéral aux affaires étrangères de Yougoslavie.

9. M. STRAY (Norvège), au nom du Groupe B, M. SOELLE (République démocratique allemande), au nom du Groupe D, et M. LI (Chine) appuient cette candidature.

10. *M. Mojsov (Yougoslavie) est élu président par acclamation et prend la présidence.*

11. Le PRESIDENT remercie les participants de la confiance qu'ils témoignent à son égard et de l'honneur qu'ils font à son pays en l'élisant à ce poste. Depuis sa création, la République fédérative socialiste de Yougoslavie s'efforce de contribuer à la promotion des relations économiques et politiques internationales et au renforcement de l'ONU et de son rôle dans le monde. A cet égard, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a un rôle éminent à jouer; elle a déjà apporté une contribution historique essentielle à la solution des problèmes économiques du monde. En près de vingt années d'existence, elle a su bien comprendre les changements profonds du monde présent; elle a contribué à résoudre divers problèmes des relations économiques internationales, en affirmant des principes et des mécanismes de coopération.

12. En tant qu'élément constitutif de l'ONU, et donc comme l'ONU, la CNUCED a traversé des périodes caractérisées par des tendances encourageantes, mais aussi des périodes d'espérances non réalisées. Malgré tout, les sessions de la Conférence ont toujours été considérées comme des événements exceptionnels dans la coopération économique internationale et la solution des problèmes qui se posent en particulier aux pays en développement. La session actuelle s'ouvre dans un contexte politique et économique international plus difficile qu'auparavant, qui impose aux participants une responsabilité d'autant plus grande. Ce contexte est caractérisé par une course aux armements irrationnelle, par la prolifération des conflits et des crises et par l'exacerbation des difficultés économiques. Les dépenses d'armement sont vingt fois supérieures aux ressources allouées à l'aide au développement. Quant aux problèmes économiques, ils sont parmi les plus prioritaires. La crise mondiale affecte tous les pays, et ses effets sont insupportables dans ceux qui, du fait de circonstances historiques, sont restés au dernier rang du développement économique.

13. La situation économique présente est bien reflétée dans l'excellente documentation établie par le secrétariat de la CNUCED, et en particulier dans le rapport de son secrétaire général[1], qui a déjà expliqué les motifs et les objectifs de la sixième session à maintes occasions. Sans aucun doute, la documentation, les débats et les résultats de la sixième session seront précieux pour d'autres organismes des Nations Unies. La documentation fait ressortir que l'état de l'économie mondiale est extrêmement préoccupant, et que la position des pays en développement est de plus en plus intenable. La crise actuelle ne doit pas inspirer la passivité; au contraire, elle doit inciter à agir vigoureusement pour relancer l'économie mondiale, et en particulier le développement des pays en développement, par des mesures et des initiatives internationales appropriées.

14. La recherche de solutions globales est dans l'intérêt de toutes les nations : aucune en effet, quel que soit son niveau de développement économique, ne peut échapper aux difficultés et assurer son développement à long terme d'une manière isolée; chacune doit donc apporter sa contribution à l'œuvre commune, dans les limites de ses capacités. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue récemment à New Delhi, a préconisé des mesures urgentes pour assurer le développement continue des pays en développement et, partant, la progression de l'économie mondiale. Elle a exprimé l'espoir qu'à sa sixième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement adopterait à ces fins des décisions et programmes aussi complets que possible. Des espoirs semblables ont été exprimés lors d'autres réunions, contacts et consultations qui ont eu lieu après la conférence de New Delhi.

15. La sixième session de la Conférence offre une possibilité unique de rechercher effectivement des résultats concrets, dans une atmosphère constructive. Le Président est convaincu que tous contribueront à la formulation d'un programme d'action comprenant, non seulement des mesures immédiates cruciales pour les pays en développement, mais aussi des accords sur des mesures à long terme de restructuration des relations économiques internationales.

16. La manière dont la session a été préparée doit permettre un travail fructueux. Pour la première fois, les pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont fait connaître leurs propositions bien à l'avance, dans la Plateforme de Buenos Aires. Il est souhaitable que les délégations des autres pays fassent connaître rapidement leurs propositions, pour accélérer la recherche de solutions. Les gouvernements de tous les pays ont manifesté la volonté politique de rechercher des solutions constructives. Certes, il y a des différences de points de vue entre les délégations, mais le Président demande à toutes de concentrer leur attention sur les éléments fondamentaux qu'elles ont en commun.

17. La présence d'éminents chefs d'Etat de toutes les régions du monde atteste l'importance exceptionnelle de la Conférence, ce qui ne manquera pas d'encourager tous les participants à ne ménager aucun effort pour obtenir des résultats. La participation de représentants de toutes les institutions spécialisées, des divers organes et organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations et institutions internationales sera aussi très utile pour la Conférence.

18. Il est compréhensible et encourageant que l'opinion publique mondiale s'intéresse aux débats de la Conférence, puisque celle-ci affectera les intérêts et la destinée des secteurs les plus larges de la population de tous les pays. Il faut espérer que, grâce aux grands moyens d'information présents en nombre, les travaux de la Conférence seront universellement connus; la participation de représentants de nombreuses organisations

[1] TD/271, reproduit dans le volume III. Le rapport est aussi paru sous forme de brochure (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.D.4).

non gouvernementales permettra aussi d'atteindre cet objectif.

19. Le Président compte sur la coopération pleine et entière de chacune des délégations, de façon que les efforts concertés de tous contribuent à assurer autant que possible le succès de la Conférence, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Le secrétariat de la CNUCED, aussi compétent qu'efficace, et les nombreux autres services apporteront un soutien solide à la Conférence. Le fait que les débat généraux et les échanges de vues qui conduiront à un accord soient publics est un facteur de succès particulièrement important.

20. Pour conclure, le Président exprime de nouveau l'espoir que la sixième session de la Conférence se déroulera dans un climat constructif de coopération et de respect pour les intérêts des uns et des autres et que chacun s'inspirera des grands et nobles espoirs que la communauté internationale et, en particulier, tous ceux qui connaissent actuellement les pires difficultés ont placés dans la Conférence. Il invite tous les participants à n'épargner aucun effort pour que les résultats de la session soit à la mesure de la gravité des problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale.

Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

21. M. PEREZ DE CUELLAR (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) fait une déclaration*.

Messages des chefs d'Etat ou de gouvernement

22. Mgr GANTIN (Saint-Siège) donne lecture du message adressé au Secrétaire général de la CNUCED par Sa Sainteté le pape Jean Paul II**.

23. M. MARIATEGUI (Pérou) donne lecture du message adressé au Président de la Conférence par M. Fernando Belaúnde Terry, président de la République du Pérou**.

24. M. RINCHIN (Mongolie) donne lecture du message adressé au Secrétaire général de la CNUCED par M. J. Batmunh, président du Conseil des ministres de la République populaire mongole**.

25. M. CABRISAS RUIZ (Cuba) donne lecture du message adressé au Président de la Conférence par M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Gouvernement de la République de Cuba**.

26. M. LI Ke (Chine) donne lecture du télégramme adressé au Président de la Conférence par M. Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine**.

27. M. JAMA (Somalie) donne lecture du message du général Mohamed Siad Barre, président de la République démocratique somalie**.

28. M. MANZHULO (Union des Républiques socialistes soviétiques) donne lecture du message adressé au Président de la Conférence par le Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques**.

29. M. SOELLE (République démocratique allemande) donne lecture du message adressé au Président de la Conférence par M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande**.

Rapport du Président de la réunion préalable (TD/289)

30. M. HLAVATY (Tchécoslovaquie), président du Conseil du commerce et du développement et président de la réunion préalable, présente le rapport de la réunion qui s'est tenue les 2 et 3 juin 1983, comme suite à la décision 258 (XXV) du Conseil, du 17 septembre 1982, et en vertu du mandat conféré par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/208 du 20 décembre 1982. La réunion avait pour objet de régler les questions d'organisation et de procédure au sujet desquelles le Conseil avait formulé des suggestions dans sa décision 258 (XXV) et plus particulièrement dans sa décision 272 (S-XII) adoptée à sa douzième session extraordinaire en mai 1983.

31. Les participants à la réunion préalable ont étudié ces suggestions très attentivement; ils se sont contentés d'apporter des précisions à la procédure d'examen en séance plénière du point 12 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence. La Conférence est saisie du rapport de la réunion préalable (TD/289) pour examen et décision.

32. M. GAUTAM (Népal) tient à faire savoir, en sa qualité de coordonnateur du Groupe asiatique, qu'au cours de la réunion préalable le représentant de la République islamique d'Iran a formulé des réserves sur la décision de la réunion tendant à recommander la candidature de l'Iraq à l'un des postes de vice-président de la Conférence attribués au Groupe asiatique du Groupe des Soixante-Dix-Sept (TD/289, par. 11).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses

Examen périodique par la Conférence des listes d'Etats figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

33. Le PRÉSIDENT invite la Conférence à souscrire à la recommandation formulée par la réunion préalable au paragraphe 6 de son rapport (TD/289) qui tend à porter sur les listes appropriées de l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale les Etats qui sont devenus membres de la CNUCED depuis la cinquième session de la Conférence : Sainte-Lucie, Zimbabwe, Saint-Vincent-et-Grenadines, Belize, Vanuatu, Antigua-et-Barbuda et Namibie (devenue membre de la CNUCED en vertu de la résolution 34/92 C de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1979).

34. *Il en est ainsi décidé.*

---

* Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

** Le texte du message figure dans le volume I, annexe V, section A.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Constitution d'organes de session

35. Le PRÉSIDENT invite la Conférence à constituer, conformément à l'article 62 de son règlement intérieur et suivant la recommandation formulée par la réunion préalable au paragraphe 7 de son rapport (TD/289), quatre grandes commissions. Celles-ci seraient chargées d'examiner, respectivement, les points 9, 10, 11 et 13 de l'ordre du jour provisoire, et chacune constituerait les sous-commissions et groupes de travail qui s'avéreraient nécessaires en vertu de l'article 63 du règlement intérieur. Les points 1 à 8, le point 12 et les points 14 et 15 seraient examinés en séance plénière.

36. *Il en est ainsi décidé.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des Vice-Présidents et du Rapporteur

37. *La Conférence adopte les recommandations formulées par la réunion préalable au paragraphe 8 de son rapport, qui concernent la répartition régionale des 35 membres du Bureau.*

ELECTION DES PRÉSIDENTS DES QUATRE GRANDES COMMISSIONS

38. Le PRÉSIDENT invite la Conférence à déroger aux dispositions des articles 58 et 65 de son règlement intérieur pour élire comme présidents des différentes commissions, conformément aux recommandations formulées au paragraphe 14 du rapport de la réunion préalable (TD/289), M. Kobayashi (Japon) pour la Commission I, M. Pirinski (Bulgarie) pour la Commission II, M. Nwankwo (Nigéria) pour la Commission III, et M. Inan (Turquie) pour la Commission IV.

39. *Il en est ainsi décidé.*

ELECTION DU RAPPORTEUR

40. *Conformément à la recommandation formulée au paragraphe 10 du rapport de la réunion préalable, la Conférence ayant décidé de déroger aux dispositions de l'article 58 de son règlement intérieur, M. Martínez (Argentine) est élu rapporteur de la Conférence par acclamation.*

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

41. *La Conférence décide de déroger aux dispositions de l'article 58 de son règlement intérieur et d'élire aux fonctions de vice-président les représentants des 29 pays ci-après : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Australie, Chili, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.*

RÉPARTITION RÉGIONALE DES POSTES DE VICE-PRÉSIDENT ET DE RAPPORTEUR DES QUATRE GRANDES COMMISSIONS

42. Le PRÉSIDENT rappelle qu'en vertu de l'article 65 du règlement intérieur de la Conférence chaque grande commission élit son président, son vice-président et son rapporteur. De son côté, la réunion préalable recommande à l'approbation de la Conférence, au paragraphe 15 de son rapport (TD/289), un mode de répartition régionale des postes de vice-président et de rapporteur des quatre grandes commissions.

43. *La répartition régionale des postes de vice-président et de rapporteur des quatre grandes commissions recommandée par la réunion préalable est adoptée.*

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants de la Conférence

***a)* Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

44. *Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Conférence, et compte tenu de la recommandation formulée par la réunion préalable au paragraphe 17 de son rapport (TD/289), la Conférence décide de constituer une commission de vérification des pouvoirs composée des pays ci-après : Bahamas, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Seychelles, Union des Républiques socialistes soviétiques.*

45. Le PRÉSIDENT rappelle que, conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs élit elle-même son Bureau. Toutefois, la Commission voudra peut-être élire à sa présidence un représentant des Bahamas, pays qui présidait la Commission lors de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

46. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que, sans vouloir s'opposer, au sein de la Conférence, à l'adoption par consensus de l'ordre du jour provisoire (TD/270), la délégation des Etats-Unis émet des réserves qu'elle a déjà eu l'occasion de formuler et qui l'ont amenée à voter contre l'ordre du jour provisoire à la vingt-quatrième session du Conseil du commerce et du développement. L'énoncé de certains points donne une image déformée de la situation économique, n'est pas suffisamment axé sur l'avenir et ne tient pas assez compte des problèmes des années 80. En outre, les Etats-Unis estiment qu'il n'appartient pas à la CNUCED de se saisir de la question de l'« assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales » et demeurent donc fermement opposés à l'examen par la Conférence du point 13 *f* de l'ordre du jour provisoire.

47. Le PRÉSIDENT rappelle que la réunion préalable recommande à la Conférence d'adopter l'ordre du jour provisoire (TD/270) approuvé par le Conseil dans sa décision 256 (XXIV) en modifiant le libellé du point 12 comme suit : « Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés ».

48. *L'ordre du jour provisoire ainsi modifié est adopté.*

Organisation des travaux de la Conférence

49. Le PRÉSIDENT rappelle que la réunion préalable recommande au paragraphe 26 de son rapport (TD/289) de limiter les interventions à quinze minutes pour les représentants d'Etat et à dix minutes pour les autres participants durant le débat général (prévu pour la période allant du 10 au 18 juin), étant entendu que d'autres séances seraient organisées au besoin pour permettre à la Conférence de mener à bien ce débat général. La limite recommandée pourrait toutefois ne pas s'appliquer dans le cas d'allocutions de chefs d'Etat ou de gouvernement.

50. *La Conférence prend note de cette recommandation.*

51. *Pour la répartition des points de l'ordre du jour, la Conférence approuve la répartition des points entre les séances plénières et les grandes commissions que recommande la réunion préalable (TD/289, annexe).*

52. *La Conférence décide de conserver des comptes rendus analytiques pour ses séances plénières, mais non pas pour ses grandes commissions.*

53. *Pour l'examen des points 8, 12 et 13, la Conférence adopte les recommandations de la réunion préalable qui sont formulées aux paragraphes 23 et 24 de son rapport.*

54. *Pour les dispositions concernant l'organisation des travaux et le plan indicatif des séances, la Conférence approuve les arrangements détaillés qui figurent aux paragraphes 28 et 29 du rapport de la réunion préalable et aux sections C et D de l'annexe, ainsi que le plan indicatif figurant à l'appendice du rapport.*

55. *Pour ce qui concerne le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale, la Conférence décide que son rapport suivra la présentation utilisée dans les rapports sur ses quatrième et cinquième sessions et décide par ailleurs de constituer un groupe de « Collaborateurs du Rapporteur » composé de 11 personnes, soit deux membres chacun pour les groupes africain, asiatique et latino-américain, deux membres chacun pour les groupes B et D et un membre pour la Chine.*

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(suite)*

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur

56. *La Conférence décide de désigner l'organisme intergouvernemental ci-après aux fins de l'article 80 du règlement intérieur : Bureau intergouvernemental pour l'informatique (TD/L.198).*

Invitation adressée à l'Union interparlementaire à prendre la parole à la Conférence

57. Le PRÉSIDENT rappelle que la réunion préalable recommande au paragraphe 32 de son rapport (TD/289) que le Secrétaire général de l'Union interparlementaire soit invité, à titre exceptionnel, à prendre la parole devant la Conférence.

58. *La Conférence décide qu'elle formulera cette invitation au moment approprié.*

Modification du règlement intérieur de la Conférence (TD/63/Rev.1 et Amend.1 et 2)

59. *La Conférence décide, pour ne pas préjuger les décisions qu'elle pourrait adopter et qui pourraient nécessiter un amendement de son règlement, de se saisir ultérieurement des recommandations formulées aux paragraphes 33 et 34 du rapport de la réunion préalable concernant certains amendements à son règlement intérieur.*

La séance est levée à 17 h 45.

173e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 7 juin 1983, à 10 h 40

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.173

Message de M. Chadli Benjedid, président de la République algérienne démocratique et populaire

1. M. KHELEF (Algérie) donne lecture à la Conférence du message du Président de la République algérienne démocratique et populaire*.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international (TD/272 et Add.1, TD/285)

2. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) fait une déclaration**.

3. Le général BIGNONE (Argentine) fait une déclaration***.

4. M. MULDON (Nouvelle-Zélande) fait une déclaration***.

---

* Le texte du message figure dans le volume I, annexe V, section A.

** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

*** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

5. M. MacEACHEN (Canada) fait une déclaration****.

6. M. STRAY (Norvège) fait une déclaration****.

La séance est levée à 13 h 40.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

174e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 7 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.174

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. LAMBSDORFF (République fédérale d'Allemagne) fait une déclaration au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres*.

2. M. FURGLER (Suisse) fait une déclaration*.

3. M. ZAMBRANO VELASCO (Venezuela) fait une déclaration*.

4. M. ABE (Japon) fait une déclaration*.

5. M. LOUKANOV (Bulgarie) fait une déclaration*.

6. *M. Chidzero (Zimbabwe), vice-président, prend la présidence.*

7. M. COVARRUBIAS SANHUEZA (Chili) fait une déclaration*.

8. M. VALDEPEÑAS (Philippines) fait une déclaration*.

La séance est levée à 18 h 10.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

175e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 8 juin 1983, à 10 h 05

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.175

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. de LAROSIÈRE (Fonds monétaire international) fait une déclaration*.

2. M. ATHULATHMUDALI (Sri Lanka) fait une déclaration**.

3. M. WILLIAMS (Royaume-Uni) fait une déclaration**.

4. M. URBAN (Tchécoslovaquie) fait une déclaration**.

5. *M. Hill (Australie), vice-président, prend la présidence.*

6. M. ARSENIS (Grèce) fait une déclaration**.

7. M. CHIDZERO (Zimbabwe) fait une déclaration**.

8. M. NESTOROWICZ (Pologne) fait une déclaration**.

9. M. KHELEF (Algérie) fait une déclaration**.

La séance est levée à 13 heures.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

176e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 8 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.176 et Add.1

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes

d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. SAOUMA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait une déclaration*.

2. M. HELLSTRÖM (Suède) fait une déclaration**.

3. *M. Khelef (Algérie), vice-président, prend la présidence.*

5. *La séance est suspendue à 16 h 30 pour permettre au Premier Ministre indien, Mme Indira Gandhi, de prononcer la deuxième conférence Raúl Prebisch, sur le thème « Paix et développement »; elle est reprise à 17 h 55.*

6. *M. Calixte (Haïti), vice-président, prend la présidence.*

7. M. MOELLER (Danemark) fait une déclaration**.

8. M. HERNANDEZ CERVANTES (Mexique) fait une déclaration**.

9. M. van LENNEP (Organisation de coopération et de développement économiques) fait une déclaration***.

La séance est levée à 18 h 50.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

177e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 9 juin 1983, à 10 h 25

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.177

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. CLAUSEN (Banque mondiale) fait une déclaration*.

2. M. VERESS (Hongrie) fait une déclaration**.

3. M. MUBARAK (Egypte) fait une déclaration***.

4. M. JAYAPHORN (Thaïlande) fait une déclaration**.

5. M. MANZHULO (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait une déclaration**.

6. *M. Arsenis (Grèce), vice-président, prend la présidence.*

7. M. CABRISAS RUIZ (Cuba) fait une déclaration**.

8. M. DUNKEL (GATT) fait une déclaration*.

La séance est levée à 13 h 50.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

178e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 9 juin 1983, à 15 h 25

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.178

1. *En l'absence du Président, M. Nyerges (Hongrie), vice-président, prend la présidence.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

2. M. St. JOHN (Barbade) fait une déclaration*.

3. M. LUBBERS (Pays-Bas) fait une déclaration**.

4. *Le Président prend la présidence.*

5. M. MANESCU (Roumanie) fait une déclaration*.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

6. M. SHEARER (Jamaïque) fait une déclaration*.

7. M. CHECKOL (Ethiopie) fait une déclaration*.

8. *M. Sulimma (République fédérale d'Allemagne), vice-président, prend la présidence.*

9. M. DELORS (France) fait une déclaration*.

10. M. SANZE (Burundi) fait une déclaration*.

11. M. PRADHAN (Bhoutan) fait une déclaration*.

La séance est levée à 18 h 55.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

179e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 9 juin 1983, à 21 h 20

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.179

1. *En l'absence du Président, M. Hamra (Soudan), vice-président, prend la présidence.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

2. M. AL-SOLAIM (Arabie saoudite) fait une déclaration*.

3. M. LASRAM (Tunisie) fait une déclaration*.

4. M. IGLESIAS (Commission économique pour l'Amérique latine) fait une déclaration**.

5. M. ANDREOU (Chypre) fait une déclaration*.

La séance est levée à 22 h 40.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

180e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 10 juin 1983, à 10 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.180

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. RAMPHAL (Secrétariat du Commonwealth) fait une déclaration*.

2. M. ERSHAD (Bangladesh) fait une déclaration**.

3. M. YAO Yilin (Chine) fait une déclaration***.

4. M. AMOAKON (Côte d'Ivoire) fait une déclaration***.

5. M. LANC (Autriche) fait une déclaration***.

6. *M. Hellström (Suède), vice-président, prend la présidence.*

7. M. CHAUSHEV (Conseil d'assistance économique mutuelle) fait une déclaration*.

8. M. WARDHANA (Indonésie) fait une déclaration***.

9. M. KHANE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) fait une déclaration****.

La séance est levée à 13 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

181e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 10 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.181

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris

les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. MURRAY (Guyana) fait une déclaration*.

2. M. SOELLE (République démocratique allemande) fait une déclaration*.

3. M. ALIRO-OMARA (Ouganda) fait une déclaration*.

4. M. MARTINEZ CUENCA (Nicaragua) fait une déclaration*.

5. M. PREBISCH (premier Secrétaire général de la CNUCED) fait une déclaration**.

6. M. HAQUE (Pakistan) fait une déclaration*.

7. *M. Cabrisas Ruiz (Cuba), vice-président, prend la présidence.*

8. M. O'KEEFFE (Irlande) fait une déclaration*.

9. M. de VELASCO RAMI (Espagne) fait une déclaration*.

10. M. JAMMAL (République arabe syrienne) fait une déclaration*.

11. M. PORZIO (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) fait une déclaration***.

La séance est levée à 18 h 35.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

182e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 13 juin 1983, à 10 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.182

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. NGUYEN THUONG (Viet Nam) fait une déclaration*.

2. M. BERMEO (Equateur) fait une déclaration*.

3. M. Dong-Whie KIM (République de Corée) fait une déclaration*.

4. M. SAMPHAN (Kampuchea démocratique) fait une déclaration*.

5. M. VRATUSA (Yougoslavie) fait une déclaration*.

6. M. SINGH (Inde) fait une déclaration*.

7. M. DAM (Etats-Unis d'Amérique) fait une déclaration*.

8. M. JALLALAR (Afghanistan) fait une déclaration*.

9. M. CEYRAC (Chambre de commerce internationale) fait une déclaration*.

La séance est levée à 13 h 30.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

183e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 13 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

1. Le PRÉSIDENT fait savoir que, le 10 juin 1983, cinq pays — l'Egypte, le Mexique, le Pakistan, la République arabe syrienne et la Turquie — ont signé l'Accord portant création de l'Association internationale des producteurs de coton. Le Nigéria a signé l'Accord à la date d'aujourd'hui, 13 juin 1983.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

2. M. HAMRA (Soudan) fait une déclaration*.

3. M. JAMA (Somalie) fait une déclaration*.

4. M. KIM MYON RE (République démocratique populaire de Corée) fait une déclaration*.

5. M. BUNU (Nigéria) fait une déclaration*.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

6. M. SALAS (Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population) fait une déclaration**.

7. M. ZAMAN (Organisation de la Conférence islamique) fait une déclaration***.

8. M. ARZADON (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) fait une déclaration**.

9. M. NASHASHIBI (Organisation de libération de la Palestine), prenant la parole sur l'invitation du Président conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, fait une déclaration****.

La séance est levée à 18 h 15.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

**** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

184e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 14 juin 1983, à 10 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.184

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés [TD/276 et Add.1, TD/285; TD/L.217]

1. M. OSMAN (Somalie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, présente le projet de résolution TD/L.217.

2. Il rappelle que le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés a été adopté à l'unanimité par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981, puis approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/194 du 17 décembre 1981 et réaffirmé par celle-ci dans sa résolution 37/224 du 20 décembre 1982.

3. L'adoption du Nouveau programme substantiel d'action a marqué le couronnement des efforts et des initiatives de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés. Dans ses résolutions 62 (III) et 98 (IV), la Conférence avait demandé à la communauté internationale de fournir de toute urgence à ces pays l'assistance nécessaire pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de résoudre leurs problèmes structurels. A sa cinquième session, elle avait décidé, aux termes de sa résolution 122 (V), de lancer, au nombre de ses principales activités prioritaires, un programme global radicalement élargi comprenant une phase immédiate et une phase à plus long terme. Le Programme d'action immédiate, qui portait sur la période 1979-1981, avait pour objectif de stimuler sans plus attendre l'économie des pays les moins avancés et d'appuyer immédiatement des projets visant à satisfaire les besoins sociaux les plus pressants, ainsi qu'à ouvrir la voie à des efforts de développement de beaucoup plus grande envergure.

4. L'exécution de ce programme a cependant laissé à désirer, alors même que les pays les moins avancés avaient grand besoin d'aide. En fait, les ressources fournies à ces pays ont diminué pendant la période considérée et leur situation économique et financière s'est encore détériorée. Du fait qu'ils sont les plus faibles et les plus vulnérables sur le plan économique, ces pays ont été particulièrement touchés par la grave crise de l'économie mondiale.

5. La communauté internationale ayant reconnu la nécessité de prendre de toute urgence des mesures en faveur des pays les moins avancés, la Conférence de Paris a été organisée et le Nouveau programme substantiel d'action a été adopté en vue de transformer l'économie des pays les moins avancés pour leur permettre de se développer de façon autonome, et d'assurer à tous leurs habitants ne serait-ce que le niveau de vie considéré comme minimal selon les critères internationaux, ainsi que des possibilités d'emploi. Afin d'atteindre ces objectifs, le programme prévoit que les pays les moins avancés doivent prendre à l'échelon national des mesures propres à accélérer leur développement et notamment adopter une stratégie, un ordre de priorité et des objectifs globaux et sectoriels. Il est en outre indispensable que la communauté internationale appuie efficacement leurs efforts en augmentant les transferts de ressources financières et en adoptant des mesures et des programmes concernant les modalités d'aide, l'assistance technique, le transfert de technologie, la politique commerciale et la coopération économique et technique entre pays en développement.

6. Dans le Nouveau programme substantiel d'action, il est souligné que la communauté internationale, et en particulier les pays développés, devront fournir un volume important de ressources pour atteindre les buts fixés et qu'une part aussi importante que possible de ces transferts de ressources accrus devrait être effectivement versée, d'urgence, de façon à répondre aux besoins immédiats et donner l'élan nécessaire aux efforts de développement des pays les moins avancés. Il convient de rappeler que la plupart des pays donateurs d'APD ont décidé de consacrer, au cours des années à venir, 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés et que d'autres ont accepté de doubler, durant la même période, l'APD qu'ils fournissent à ces pays.

7. Les pays les moins avancés ont eux-mêmes fait de grands efforts pour mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action. Ils ont tous décidé d'organiser des consultations, conformément au programme, et la plupart ont chargé un service gouvernemental de centraliser les activités d'examen et d'exécution du programme au niveau national. Un certain nombre d'entre eux ont revu leurs plans de développement ou en ont formulé de nouveaux pour se conformer aux priorités du programme, et ils ont déjà organisé des réunions de consultation avec l'aide du PNUD ou de la Banque

mondiale. Récemment, une réunion de consultation pour les cinq pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique s'est tenue à Genève, sous l'égide du PNUD. D'autres pays qui prévoient d'organiser de telles réunions en 1983 préparent actuellement des rapports de fond sur les mesures globales et sectorielles nécessaires pour mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action. Des mesures ont également été prises dans un certain nombre de pays concernés pour mobiliser davantage de ressources intérieures, renforcer le système de planification, et introduire des encouragements d'ordre fiscal et monétaire. On formule des stratégies alimentaires et on procède à des réformes de l'enseignement pour répondre aux besoins locaux et élever le niveau de vie de la population rurale.

8. Malgré ces efforts louables, la situation économique et sociale des pays les moins avancés reste fort sombre. Ces derniers se sentent profondément préoccupés par la lenteur de l'exécution du programme, qui est incompatible avec les engagements pris à Paris.

9. En 1980, le PIB par habitant de ces pays n'a que légèrement progressé, pour diminuer de 0,6 % en 1981. Au cours de la même année, leur PIB par habitant s'est chiffré en moyenne à 222 dollars contre 982 dollars pour l'ensemble des pays en développement et 9 675 et 4 503 dollars pour les pays développés à économie de marché et les pays socialistes d'Europe orientale, respectivement. Le taux de croissance annuel moyen de la production agricole totale n'a été que de 1,5 % au cours de la dernière décennie, ainsi qu'en 1981. La production alimentaire par habitant a diminué de 0,9 % en 1981. En 1980, les moyennes par habitant des exportations et des importations des pays les moins avancés n'auraient atteint que 24,7 et 55,4 dollars, respectivement, contre 124,6 et 161,6 dollars respectivement, pour l'ensemble des pays en développement. Les résultats enregistrés en 1981 pour le commerce extérieur des pays les moins avancés ont été particulièrement inquiétants, les exportations ne progressant que de 0,2 % et les importations fléchissant de 0,7 %.

10. Cette situation préoccupante a été aggravée par la diminution des courants de ressources vers les pays les moins avancés. En 1980, les courants d'APD vers ces pays ont diminué de 3,5 % en valeur réelle, pour fléchir à nouveau en 1981, à la fois en valeur réelle et en valeur courante. Les transferts bilatéraux au titre de l'APD des pays membres du CAD ont fléchi de 3,6 % en valeur courante. Le total des versements nets effectués en faveur des pays les moins avancés par des organismes multilatéraux essentiellement financés par les pays du CAD est resté au même niveau qu'en 1980. En 1981, les apports multilatéraux de l'OPEP aux pays les moins avancés ont augmenté de 84 %. Il ressort des renseignements disponibles que les transferts au titre de l'APD des pays socialistes d'Europe orientale vers les pays les moins avancés ont été inférieurs à 10 % du montant total de leurs versements d'APD au cours des années 70 et sont restés pratiquement à ce niveau. M. Osman note avec satisfaction que, ces dernières années, la Chine a consacré une part relativement importante de son aide aux pays les moins avancés, qui varie entre 52 et 55 % par an.

11. Les statistiques que M. Osman a mentionnées, pour préoccupantes qu'elles soient, ne donnent qu'une idée imparfaite des souffrances endurées par les peuples des pays les moins avancés. Ces circonstances navrantes ont amené un certain nombre de ces pays à abandonner leurs programmes de développement, élaborés dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action, pour axer leurs efforts sur des programmes d'ajustement, ce qui ne fait que nuire davantage à leurs perspectives de développement à long terme.

12. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tout entier a été profondément préoccupé par la dégradation de la situation économique et sociale des pays les moins avancés, ainsi que par la lenteur des progrès — si progrès il y a — obtenus jusqu'à présent dans l'application du programme. Cette question a été étudiée de manière approfondie à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Buenos Aires. A cette occasion, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a passé attentivement en revue les problèmes, obstacles et insuffisances constatés dans l'application du programme. A la suite de cet examen, il a approuvé un ensemble minimal de recommandations et de propositions de politique générale que la communauté internationale devrait adopter de toute urgence. Ces propositions et recommandations ont été formulées à Buenos Aires pour être examinées à Belgrade; au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, M. Osman tient à les présenter à la Conférence sous la forme d'un projet de résolution.

13. Ces propositions et recommandations ont trait aux mesures minimales que la communauté internationale devra prendre sans tarder si l'on veut que les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action puissent être atteints. Le programme prévoit qu'un examen à mi-parcours de son application devra avoir lieu d'ici à 1985. Il s'agira, à cette occasion, d'évaluer les progrès accomplis et de définir les secteurs dans lesquels des résultats ont été obtenus et ceux auxquels il faudrait accorder une plus grande priorité ou dont l'orientation devrait être rectifiée. Mais cette évaluation à mi-parcours sera une activité décevante, ou même dénuée de tout intérêt, si l'évolution actuelle se poursuit et si l'application du programme continue d'être aussi lente. On peut apprécier toute l'importance des travaux en se plaçant dans la perspective des besoins vitaux des pays les moins avancés. Ce n'est qu'en agissant dès maintenant, conformément à ces propositions et recommandations minimales, que l'on pourra faire des progrès avant l'évaluation de 1985.

14. Dans le projet de résolution, la Conférence demande à la communauté internationale de mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action intégralement et efficacement et de fournir aux pays les moins avancés une aide financière dont le volume et les conditions correspondent à leurs besoins de développement immédiats et plus lointains. Les donneurs qui ont pris des engagements précis en matière d'aide aux pays les moins avancés mais ne les ont pas respectés devraient être invités à le faire rapidement et à accepter de doubler leur APD en faveur des pays les moins avancés ou de la porter à 0,15 % de leur PNB d'ici à 1985.

15. La Conférence appelle aussi la communauté internationale à appuyer, de manière prioritaire, les

pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser l'équilibre interne et externe de leur économie, à maximiser l'utilisation de leur capacité, et à accroître leur production alimentaire par habitant et fournir une aide financière et technique pour la recherche, la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans ces pays. Le projet de résolution aborde plusieurs questions pertinentes et capitales, par exemple celle de l'octroi aux pays les moins avancés d'une APD non liée, sous forme de dons et de prêts à des conditions très favorables et sans aucune discrimination, et celles de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide, de l'allégement de la dette, de la politique industrielle et commerciale, de la stabilisation des recettes d'exportation, y compris le financement compensatoire, de l'aide dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement, et du soutien au développement des transports.

16. Le projet de résolution contient en outre plusieurs recommandations relatives aux questions institutionnelles, dont l'adoption sera indispensable pour assurer le succès de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. En particulier, le Groupe des Soixante-Dix-Sept pense qu'il importe au plus haut point que le Secrétaire général de la CNUCED convoque dans le cadre de la préparation de l'examen global à mi-parcours une troisième réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique et de représentants des pays les moins avancés. Cette réunion permettra d'élaborer des propositions et des recommandations concrètes sur les moyens d'améliorer et d'harmoniser les pratiques et la gestion de l'aide. D'ailleurs, la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept de convoquer cette troisième réunion figure dans les conclusions convenues de la deuxième Réunion et a été examinée en détail à la vingt-sixième session du Conseil du commerce et du développement.

17. Les propositions et recommandations que le Groupe des Soixante-Dix-Sept soumet à la Conférence sont à la fois minimales et réalistes. Elles représentent un minimum dans la mesure où elles sont indispensables pour que les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action puissent être atteints. Elles sont réalistes car, en fait, le but est simplement d'assurer le respect des engagements pris à Paris et ultérieurement. M. Osman espère fermement que le projet de résolution sera examiné et adopté et que tous les autres groupes se rendront compte de la gravité des problèmes que connaissent les pays les moins avancés et de la nécessité, pour la communauté internationale, de relever le défi que constitue la situation de ces pays.

18. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) dit que la communauté internationale, ayant reconnu que les pays les moins avancés sont les pays les plus faibles, les plus vulnérables sur le plan économique et ceux qui se heurtent aux plus graves problèmes structurels, a exprimé, dans le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, ses préoccupations concernant ce groupe de pays et les engagements qu'elle a pris à leur égard. Dans le cadre de ce programme, les pays les moins avancés et ceux qui contribuent à leur développement se sont fixé un certain nombre de domaines d'action prioritaires et certains objectifs.

19. A la Conférence de Paris, la communauté internationale a reconnu que « les pays les moins avancés ne pourront atteindre les objectifs de leurs programmes nationaux, dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action, que si l'aide publique au développement augmente sensiblement, en valeur réelle, au cours de la présente décennie »[2]. D'après les estimations du secrétariat de la CNUCED, pour atteindre le taux de croissance de 7,2 % prévu dans le programme, les pays les moins avancés auront besoin de 14,1 milliards de dollars d'aide financière en 1985. Or, compte tenu des engagements pris par divers donateurs à Paris et ailleurs, il semble que l'assistance à ces pays ne se chiffrera en fait qu'à 8,1 milliards de dollars en 1985, contre 6 milliards en 1980. On est loin de l'objectif envisagé au paragraphe 63 du Nouveau programme substantiel d'action, d'après lequel l'APD devrait doubler d'ici à 1985, et loin aussi des 11,5 milliards de dollars jugés nécessaires ne serait-ce que pour soutenir la croissance pourtant bien faible des pays les moins avancés. Les tendances observées pendant les années 80 dans le domaine de l'aide sont alarmantes : en 1981, l'APD fournie aux pays les moins avancés a diminué, et en valeur courante et en valeur réelle. La réduction récente du volume des ressources affectées aux programmes multilatéraux est également préoccupante et un certain nombre de pays les moins avancés ont vu baisser encore le montant de l'aide qu'ils ont reçue en 1982. Cette baisse est d'autant plus regrettable qu'elle intervient à un moment où les pays les moins avancés sont aux prises avec de graves difficultés et sont durement touchés par la crise économique internationale.

20. La sixième session de la Conférence offre à la communauté internationale une précieuse occasion de faire le point de la situation et de renverser cette tendance inadmissible. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans son projet de résolution, a énuméré un certain nombre de mesures visant à assurer rapidement et efficacement la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. En examinant ces propositions ainsi que d'autres, la Conférence doit chercher à imprimer un nouvel élan à l'exécution de ce programme. Dans ce contexte, la communauté internationale devrait étayer les sérieux efforts déployés par les pays les moins avancés en leur fournissant une assistance financière, technique et matérielle adéquate.

21. LA CNUCED prend elle-même des dispositions précises à l'échelle mondiale pour assurer l'exécution, la coordination et le suivi du Nouveau programme substantiel d'action. Son secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités, notamment la mise à jour de séries de données de base sur les pays les moins avancés, le rassemblement de renseignements récents sur la situation de l'ensemble de ces pays et l'élaboration d'études approfondies sur les progrès réalisés dans l'exécution du

[2] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, par. 63.

programme et les questions de politique générale qui entrent en jeu dans ce domaine. Il poursuivra et intensifiera ses efforts en faveur des pays les moins avancés, conformément au nouveau programme substantiel d'action.

22. M. Corea a écouté avec intérêt, les jours derniers, les déclarations des pays qui ont renouvelé leurs engagements et réaffirmé les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action. Il espère vivement que cet esprit de compréhension et de bonne volonté continuera de régner et animera les débats du groupe de travail dont on a proposé la création. La communauté internationale doit répondre de toute urgence aux besoins des pays les moins avancés pour empêcher une aggravation de leur situation économique et sociale et il est convaincu que cette réponse ne se fera pas attendre.

23. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa 172e séance plénière la Conférence a adopté la recommandation, faite au paragraphe 24 du rapport de la réunion préalable (TD/289), tendant à créer, pour l'examen du point 12 de l'ordre du jour, un groupe de travail ouvert à tous les participants. Après avoir consulté les coordonnateurs régionaux, il croit comprendre que la Conférence souhaite renoncer à l'application de l'article 65 du règlement intérieur et nommer M. Mazairac (Pays-Bas) président du groupe de travail. Le projet de résolution soumis par le représentant de la Somalie (TD/L.217) sera renvoyé au groupe de travail, dont le Président fera rapport à la Conférence en séance plénière avant qu'elle examine le point 12. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence approuve cette manière de procéder.

24. *Il en est ainsi décidé.*

25. M. HAMRA (Soudan) propose que, vu les renseignements importants qu'elles contiennent, les déclarations sur le point 12 de l'ordre du jour faites par le représentant de la Somalie, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et par le Secrétaire général de la CNUCED soient distribuées en tant que documents officiels de la Conférence.

26. *Il en est ainsi décidé*[1].

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

27. *M. Chawanid (Thaïlande), vice-président, prend la présidence.*

28. M. NIGU-DIA-VANGA (Zaïre) fait une déclaration*.

29. M. GABAY (Israël) fait une déclaration*.

30. M. ALWAN (Iraq) fait une déclaration*.

31. M. OCHIR (Mongolie) fait une déclaration*.

32. M. FADHLI (Yémen démocratique) fait une déclaration*.

33. M. YAYA (Haute-Volta) fait une déclaration*.

34. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) fait une déclaration*.

35. M. VODUŠEK (Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement) fait une déclaration**.

La séance est levée à 18 h 30.

[1] Les déclarations faites par le représentant de la Somalie et par le Secrétaire général de la CNUCED sont distribuées sous les cotes TD/L.218 et TD/L.220, respectivement.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

185e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 14 juin 1983, à 15 h 20

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.185

Hommage à la mémoire de trois patriotes sud-africains

1. Le PRÉSIDENT demande aux participants de se joindre à lui pour exprimer leurs condoléances les plus sincères aux familles et aux proches en deuil des trois membres de l'African National Congress of South Africa qui ont été exécutés dans la prison de Pretoria quelques jours auparavant. Thello Simon Mogoerane, Jerry Semano Mosololi et Marcus Thabo Motaung ont donné leur vie pour leur idéal. Ils ont été exécutés malgré des appels internationaux à la clémence et en dépit de la résolution 533 (1983) en date du 7 juin 1983, par laquelle le Conseil de sécurité invitait le Gouvernement sud-africain à commuer les peines capitales.

2. La Conférence doit exprimer sa douleur et son émotion devant cet acte et le condamner dans les termes les plus vigoureux.

3. M. OSMAN (Somalie), parlant au nom des délégation africaines, asiatiques et latino-américaines membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, remercie le Président d'avoir pris l'initiative de porter à la connaissance de la Conférence l'exécution récente de trois patriotes sud-africains membres de l'ANC, Simon Mogoerane, Jerry Mosololi et Marcus Motaung. C'est avec une douleur et une tristesse profondes que le Groupe a appris la tragique nouvelle.

4. Cet acte est un nouvel exemple de la tyrannie et de la brutalité des dirigeants fascistes, qui tournent en dérision la conscience et la dignité de l'homme.

5. Cette lâche exécution a été commise en dépit de la protestation unanime de l'opinion mondiale et en violation flagrante des résolutions 525 (1982) et 533 (1983) par lesquelles le Conseil de sécurité adressait un appel solennel au régime sud-africain pour qu'il épargne la vie des trois condamnés. Le régime de l'*apartheid* a montré une fois de plus son mépris total de l'opinion publique internationale et des règles du comportement civilisé.

6. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept condamne énergiquement les exécutions et tient à manifester sa profonde indignation devant cet acte odieux. Il invite instamment la communauté mondiale à ne pas rester indifférente devant ces crimes répétés contre l'humanité et à réagir efficacement pour empêcher qu'ils ne se renouvellent. Elle a le devoir de préserver la civilisation dont elle est fière.

7. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tient à exprimer ses condoléances les plus sincères aux familles en deuil des trois dirigeants nationalistes d'Afrique du Sud. Il rend hommage aux sacrifices héroïques de ces patriotes et d'autres en Afrique australe qui luttent pour obtenir l'exercice des droits fondamentaux de l'homme. Il les salue et il exalte leur combat légitime pour la réalisation de la justice et de la dignité humaine. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tient aussi à exprimer sa totale solidarité avec les millions de personnes dont les aspirations légitimes à la liberté et à la dignité sont réprimées par le régime raciste d'Afrique du Sud.

8. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept tient à formuler dans les termes les plus énergiques sa réprobation devant les exécutions perpétrées. Afin d'exprimer le sentiment d'indignation de la communauté internationale et compte tenu de la déclaration qui vient d'être faite par le Président de la Conférence, M. Osman, en sa qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, propose officiellement que la Conférence condamne ces exécutions et adresse un message de sincères condoléances aux familles en deuil des trois valeureux patriotes qui n'ont pas hésité à sacrifier leur vie à la cause de la liberté, de la justice et de la dignité de l'homme.

9. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des Etats membres du Groupe B, tient lui aussi à exprimer sa tristesse et sa consternation profondes devant l'exécution des trois membres de l'ANC qui a eu lieu la semaine précédente en Afrique du Sud.

10. Le Groupe B souhaite transmettre ses condoléances les plus sincères aux familles des disparus.

11. Il déplore vivement que les autorités sud-africaines n'aient tenu aucun compte des appels solennels formulés à l'unanimité par le Conseil de sécurité ainsi que par divers gouvernements et dirigeants du monde en faveur d'une commutation des peines capitales.

12. M. Huslid tient à préciser sans équivoque que le Groupe B a toujours condamné les actes de violence et les violations des droits de l'homme, où qu'ils soient perpétrés, particulièrement lorsqu'ils constituent une atteinte au droit à la vie.

13. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays socialistes d'Europe orientale et de la Mongolie, a appris avec la plus vive indignation que le régime raciste d'Afrique du Sud, au mépris de toutes les injonctions de l'écrasante majorité des Etats membres de l'ONU et de l'appel lancé par le Conseil de sécurité, a mis à mort les trois patriotes sud-africains membres de l'ANC, Mogoerane, Mosololi et Motaung.

14. L'exécution de cette sentence inique est un nouveau crime commis par Pretoria et une nouvelle tentative provocatrice, par ce régime honni par la majorité des Etats, de poursuivre sa politique d'oppression et de terreur, inhumaine et dangereuse pour la paix.

15. Le Groupe D assure l'ANC de la solidarité indéfectible des Etats socialistes avec la lutte légitime menée par le peuple sud-africain contre le régime d'*apartheid*.

16. M. Dietze demande au Président de transmettre aux familles des victimes et à toutes les forces progressistes d'Afrique les condoléances les plus sincères du Groupe D à l'occasion du meurtre odieux de trois patriotes africains.

17. M. LI Ke (Chine) dit que, malgré l'appel du Conseil de sécurité et les protestations de l'opinion publique mondiale, le régime raciste d'Afrique du Sud a commis un nouveau forfait en assassinant cyniquement trois combattants de la liberté membres de l'African National Congress of South Africa, Mogoerane, Mosololi et Motaung. La délégation chinoise exprime son indignation et sa vigoureuse réprobation devant cet acte.

18. La délégation chinoise déplore la mort des trois combattants et exprime ses condoléances les plus sincères aux familles en deuil.

19. La délégation chinoise voit dans ces nouveaux crimes commis par les autorités sud-africaines une manifestation de leur faiblesse. Elle est fermement convaincue que la juste cause du peuple d'Afrique du Sud finira par triompher et que le régime raciste sud-africain est voué à l'échec.

20. Le PRÉSIDENT annonce que sa propre déclaration ainsi que celles prononcées au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, des groupes B et D et de la Chine seront reproduites intégralement dans le compte rendu de la séance et dans les Actes de la Conférence. Cette mesure permettra de répondre au vœu formulé par le représentant de la Somalie, qui avait demandé, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, que la Conférence condamne formellement les trois exécutions commises en Afrique du Sud.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

21. M. RAKHETLA (Lesotho) fait une déclaration*.

22. M. PASIN (Turquie) fait une déclaration*.

23. Mgr ROVIDA (Saint-Siège) fait une déclaration*.

24. M. LORREDA CAICEDO (Colombie) fait une déclaration*.

25. *M. Wardhana (Indonésie), vice-président, prend la présidence.*

26. M. AZAM (Bangladesh) fait une déclaration*.

27. M. FIGUERES FERRER (Costa Rica) fait une déclaration*.

28. M. AL-SHAKAR (Bahreïn) fait une déclaration*.

29. M. JAMAL (République-Unie de Tanzanie) fait une déclaration*.

30. M. GERVIL YAMBALA (République centrafricaine) fait une déclaration*.

La séance est levée à 19 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

186e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 15 juin 1983, à 10 h 20

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.186

1. *En l'absence du Président, M. Gaedt (République démocratique allemande), vice-président, prend la présidence.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

2. M. DELL (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) fait une déclaration*.

3. M. AL-BATAYNAH (Jordanie) fait une déclaration**.

4. M. ELENGA (Congo) fait une déclaration**.

5. Le PRÉSIDENT donne la parole au représentant d'Israël.

6. M. AL-SHAKAR (Bahreïn), prenant la parole pour une motion d'ordre, dit que si une personne souhaite exercer le droit de réponse, elle devrait, conformément à la pratique de l'ONU, l'exercer à la fin de la séance. Il demande au Président de s'en tenir à la liste établie des orateurs, conformément à la règle 36 du règlement intérieur.

7. Le PRÉSIDENT invite le représentant d'Israël à présenter sa motion d'ordre.

8. M. GABAY (Israël) dit qu'il a manifesté le désir de prendre la parole pour une motion d'ordre pendant l'intervention du représentant de la Jordanie parce que ce dernier a fait des observations qui n'avaient pas trait au sujet en discussion — selon les termes de l'article 36 du règlement intérieur — et qui étaient de plus inadmissibles. Il est impossible de rendre Israël responsable des massacres dans les camps de réfugiés qui ont été perpétrés par des forces arabes locales.

9. Le PRÉSIDENT, interrompant l'orateur, dit que si ce dernier souhaite exercer le droit de réponse, il aura la possibilité de le faire à la fin de la séance. Pour l'instant, il donne la parole, conformément à l'article 34 du règlement intérieur, au représentant auquel il revient de parler selon la liste des orateurs.

10. M. ARANEO (Uruguay) fait une déclaration**.

11. M. MIKHAILICHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) fait une déclaration**.

12. M. TINDEMANS (Belgique) fait une déclaration**.

13. M. SEN (Comité consultatif juridique afro-asiatique) fait une déclaration***.

14. M. AL-SUDEARY (Fonds international de développement agricole) fait une déclaration****.

15. M. ADEDEJI (Commission économique pour l'Afrique) fait une déclaration*.

16. M. MARTENSON (Département pour les affaires de désarmement) fait une déclaration*.

La séance est levée à 13 h 40.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

187e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 15 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.187

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. COPPE (Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise) fait une déclaration*.

2. M. VEGA IMBERT (République dominicaine) fait une déclaration**.

3. M. SHERAFAT (République islamique d'Iran) fait une déclaration*.

4. M. REINO (Portugal) fait une déclaration**.

5. *M. Nashabe (République arabe syrienne), vice-président, prend la présidence.*

6. M. AL-SHOWHATI (Yémen) fait une déclaration**.

7. M. GUESSOUS (Maroc) fait une déclaration**.

8. M. AL-GHAITH (Emirats arabes unis) fait une déclaration**.

9. M. AGBENOU (Togo) fait une déclaration**.

10. M. AYAYI (Bénin) fait une déclaration**.

La séance est levée à 19 h 15.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

188e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 16 juin 1983, à 10 h 20

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.188

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. ZAKARIA (Fédération syndicale mondiale) fait une déclaration*.

2. M. PESHKOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) fait une déclaration**.

3. M. FADZIR (Malaisie) fait une déclaration**.

4. M. MAHMASSANI (Liban) fait une déclaration**.

5. M. MUJUTHABA (Maldives) fait une déclaration**.

6. M. DJAMA ELABE (Djibouti) fait une déclaration**.

7. M. NOGUERA (Argentine) fait une déclaration**.

8. M. COLOMBO (Italie) fait une déclaration**.

9. M. NGIRIRA (Rwanda) fait une déclaration**.

10. *M. Mamadou Diop (Gabon), vice-président, prend la présidence.*

11. M. ROMERO MARTINEZ (Honduras) fait une déclaration**.

12. M. FRANZINI (Association latino-américaine des armateurs) fait une déclaration*.

La séance est levée à 13 h 15.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

189e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 16 juin 1983, à 15 h 15

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.189

1. *En l'absence du Président, M. Navarrete (Mexique), vice-président, prend la présidence.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

2. M. MIKOVIC (Union des foires internationales) fait une déclaration*.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

3. M. MAMADOU DIOP (Gabon) fait une déclaration**.

4. M. MAGAR (Népal) fait une déclaration**.

5. M. WILLIS (Australie) fait une déclaration**.

6. M. HELMINGER (Luxembourg) fait une déclaration**.

7. *M. Berguño (Chili), vice-président, prend la présidence.*

8. M. AMATHILA (South West Africa People's Organization), prenant la parole sur l'invitation du Président conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale, fait une déclaration***.

9. M. MARIATEGUI (Pérou) fait une déclaration**.

10. M. MATHUR (Confédération internationale des syndicats libres) fait une déclaration*.

11. *Le Président prend la présidence.*

12. M. TERENZIO (Union interparlementaire), prenant la parole sur l'invitation du Président conformément à la décision prise par la Conférence à la 172e séance plénière, fait une déclaration*.

13. M. MILLER (Organisation internationale du sucre) fait une déclaration****.

14. M. de MENEZES (Sao Tomé-et-Principe) fait une déclaration**.

La séance est levée à 17 h 10.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

190e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 17 juin 1983, à 10 h 15

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.190

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285]

1. M. MUGABE (Zimbabwe) fait une déclaration*.

2. M. OKWANYO (Kenya) fait une déclaration**.

3. M. MUNG'OMBA (Banque africaine de développement) fait une déclaration***.

4. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) fait une déclaration**.

5. M. REOULENGAR (Tchad) fait une déclaration**.

6. *M. Chelli (Tunisie), vice-président, prend la présidence.*

7. M. de OLIVEIRA SILVA (Angola) fait une déclaration**.

8. *M. Dinkelspiel (Suède), vice-président, prend la présidence.*

9. M. FONG POEN (Suriname) fait une déclaration**.

10. M. ORTIZ MENA (Banque interaméricaine de développement) fait une déclaration***.

11. M. MAGAPATONA (African National Congress of South Africa), prenant la parole sur l'invitation du Président conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, fait une déclaration****.

12. M. de VRIES (Pays-Bas), exerçant son droit de réponse, dit que la délégation du Suriname a placé la politique de coopération pour le développement du Gouvernement néerlandais dans le contexte de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, introduisant ainsi malheureusement une question politique dans les débats de la Conférence.

13. M. de Vries tient à déclarer qu'à la suite des événements des 8 et 9 décembre 1982, lorsque 15 opposants au Gouvernement actuel du Suriname ont été arrêtés, torturés puis sommairement exécutés, les Pays-Bas ont décidé de suspendre l'application de la plupart de ses accords avec le Suriname, y compris le traité de coopération pour le développement. M. de Vries insiste sur le mot « suspendre », parce que le Gouvernement néerlandais n'a pas du tout l'intention de révoquer ses obligations envers le Suriname. Il considère que la suspension de l'application des traités est justifiée par le fait que les circonstances qui prévalaient lorsque les accords ont été conclus et qui étaient censées continuer lors de leur application ont été modifiées par les événements de décembre 1982 au point que l'on ne peut plus attendre des Pays-Bas une application normale de ces traités.

14. M. de Vries confirme que les relations ne pourront être normalisées que si des mesures déterminées sont prises pour instaurer des procédures démocratiques normales et garantir le respect des droits de l'homme au Suriname. Jusqu'à présent, ces mesures n'ont pas été adoptées.

---

* Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

15. M. FONG POEN (Suriname), exerçant son droit de réponse, dit que les exécutions du 9 décembre 1982 ont été le résultat d'une opération qui a été découverte et à laquelle ont été mêlés des agents et des mercenaires de la Central Intelligence Agency. La déclaration du nouveau Gouvernement du Suriname, publiée le 1er mai 1983, contient une énumération de toutes les mesures prises pour restaurer la démocratie dans la nation, compte tenu de l'évolution interne dans le pays. Le Suriname n'acceptera aucune tentative de la part d'autres pays pour influencer l'évolution de cette démocratie. Le fait que les Pays-Bas, comme d'autres pays, conserve une ambassade au Suriname signifie qu'ils reconnaissent encore le gouvernement actuel du pays comme étant le gouvernement légitime.

16. Le représentant des Pays-Bas a souligné que l'aide avait simplement été suspendue; cependant, la suspension signifie que tous les travaux en cours au titre du traité de coopération pour le développement ont soudainement dû être interrompus. La suspension dure maintenant depuis plus de six mois, et elle déstabilise l'économie du Suriname et affecte le développement de l'Amérique latine.

17. Le Gouvernement du Suriname sait fort bien que d'autres actes subversifs se préparent avec l'aide de mercenaires. Il doit prendre les mesures qui s'imposent pour défendre la liberté du pays.

18. M. de VRIES (Pays-Bas) dit que, comme le représentant du Suriname l'a fait observer à juste titre, les relations diplomatiques sont encore maintenues entre son pays et le Suriname. Les questions que le représentant du Suriname a soulevées ne relèvent pas de la compétence de la Conférence et pourraient être réglées par les voies diplomatiques normales.

19. M. FONG POEN (Suriname) dit qu'il a soulevé le problème à la sixième session de la Conférence, car il s'agit d'un cas où un engagement contractuel de fournir des fonds pour le développement a été rompu du jour au lendemain. La communauté internationale ne doit pas tolérer l'utilisation unilatérale de mesures économiques et financières pour des raisons politiques.

La séance est levée à 13 h 20.

191e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 17 juin 1983, à 15 h 15

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.191

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285; TD/L.222, TD/L.223]

1. M. OSMAN (Somalie), parlant en qualité de coordonnateur du Groupe des Soixante-Dix-Sept, présente le texte (TD/L.223) et le projet de résolution (TD/L.222) soumis à la Conférence par les Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept au titre du point 8 de l'ordre du jour.

2. Les principaux caractères de la crise actuelle sont décrits dans la Déclaration ministérielle qui fait partie de la Plate-forme de Buenos Aires adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de sa cinquième réunion ministérielle. De cette Déclaration, il convient de dégager deux conclusions principales. La première est que la stratégie arrêtée pour mettre fin à la crise doit reconnaître pleinement le rôle nouveau des pays en développement en tant que partenaires à part entière dans le développement mondial. Il y a un lien évident entre les recettes que les pays en développement retirent de leurs exportations de produits de base, l'ouverture des marchés des pays industriels aux articles manufacturés exportés par les pays en développement, et la capacité de ces derniers à financer leur développement et leurs importations de produits essentiels et à assurer aussi le service de leur dette extérieure, d'une part, et, de l'autre, la viabilité des marchés financiers internationaux, ainsi que l'activité économique, l'emploi et tout le processus de reprise dans les pays développés. La deuxième conclusion est qu'il faut s'attaquer en même temps aux problèmes de structure de l'économie mondiale et à ceux du système économique mondial. Il est admis par tous que la crise économique actuelle est d'ordre structurel et qu'elle est due au fait qu'on a précisément négligé les problèmes de structure qui sont à l'origine de l'inéquité du système économique mondial, et qu'on n'a pas progressé dans l'instauration du nouvel ordre économique international.

3. C'est sur ces deux aspects — surmonter la crise immédiate et résoudre les problèmes de structure à plus long terme — que la Conférence doit concentrer ses efforts au titre des principaux points de fond de son ordre du jour. Dans l'immédiat, il faut incontestablement, pour relancer le processus de développement, donner aux pays en développement des moyens qui leur permettent de se doter d'une capacité d'importation et de financement extérieur satisfaisante. La menace que la crise fait peser sur la stabilité et la croissance des pays développés comme des pays en développement impose à la communauté internationale d'entreprendre un programme de mesures concertées permettant de donner une impulsion nouvelle à l'économie globale et d'accélérer la croissance et le développement continus des pays en développement. La reprise du processus de croissance dans les pays en développement ne peut pas être considérée comme une simple retombée de la croissance des pays développés. Ce qu'il faut, ce sont des politiques formant un tout intégré où les mesures immédiates destinées à favoriser la reprise et le développement aillent de pair avec la restructuration du système économique international qu'implique l'instauration du nouvel ordre économique international.

4. C'est pourquoi les Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept présentent à la Conférence un texte

dans lequel on trouve d'abord une analyse de la situation mondiale, puis les conclusions qui en découlent logiquement en vue de l'action à entreprendre, et enfin un appel à la communauté internationale pour l'inviter à entreprendre un programme d'actions concertées en vue de relancer l'économie globale et d'accélérer la croissance et le développement continus dans les pays en développement, ainsi que de renforcer la coopération économique internationale. Au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, M. Osman invite tous les autres membres de la Conférence à négocier sérieusement en vue de parvenir à un consensus sur ces textes (TD/L.222 et TD/L.223).

5. Le PRÉSIDENT, compte tenu des entretiens qu'il a eus avec les coordonnateurs des groupes régionaux, propose à la Conférence de constituer un groupe de travail sur le point 8 de l'ordre du jour, ouvert à toutes les délégations; il propose aussi de déroger aux dispositions de l'article 65 du règlement intérieur et de nommer M. Dadzie, représentant du Ghana, président du groupe de travail; celui-ci serait saisi du projet de résolution et du texte du Groupe des Soixante-Dix-Sept que le représentant de la Somalie vient de présenter. Le groupe de travail commencerait ses travaux le lundi 20 juin et son président ferait rapport à la Conférence plénière entre le 22 et le 24 juin au plus tard.

6. M. HUSLID (Norvège), parlant en sa qualité de coordonnateur du Groupe B, dit que son groupe peut accepter sans réserve la procédure proposée par le Président, c'est-à-dire la constitution d'un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'examiner quant au fond le point 8 de l'ordre du jour. Ce point est en effet pour le Groupe B particulièrement important en soi, et aussi parce qu'il est étroitement lié aux points 9, 10 et 11. Le porte-parole du Groupe B au groupe de travail sur le point 8 sera M. Smith, représentant du Canada. S'agissant de la proposition tendant à désigner M. Dadzie (Ghana) à la présidence du groupe de travail, le Groupe B y souscrit également sans réserve.

7. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant en tant que coordonnateur du Groupe D, dit que son groupe souscrit lui aussi sans réserve aux propositions du Président concernant la constitution d'un groupe de travail sur le point 8. Le point 8 occupe une place centrale dans les travaux de la Conférence et le Groupe D fera connaître ses vues lors de la première réunion du groupe de travail. Le Groupe D est disposé à participer activement aux travaux du groupe de travail et espère que celui-ci fournira l'occasion, non seulement de procéder à un dialogue, mais aussi d'aboutir à des résultats tangibles. Le Groupe D accepte volontiers que le groupe de travail sur le point 8 soit présidé par le représentant du Ghana.

8. M. LI Luye (Chine) souscrit à la déclaration du porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept et approuve l'idée de constituer un groupe de travail pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour. L'examen de ce point est capital pour une meilleure compréhension de la situation économique mondiale actuelle. Le représentant de la Chine accepte par ailleurs que le représentant du Ghana préside le groupe de travail sur le point 8.

9. *Les propositions du Président concernant la constitution d'un groupe de travail sur le point 8, ouvert à la participation de tous les membres de la Conférence et présidé par le représentant du Ghana, qui est prié de faire rapport à la Conférence plénière le 24 juin au plus tard, sont adoptées.*

10. *Le PRÉSIDENT prie les coordonnateurs des groupes régionaux d'entamer des négociations sur la portée, l'étendue et la présentation du document issu des travaux du groupe de travail sur le point 8, dont la Conférence plénière doit être saisie, pour éviter que le groupe de travail n'ait à se pencher lui-même sur ces questions.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285; TD/L.222, TD/L.223]

11. M. DADZIE (Ghana) fait une déclaration*.

12. M. ESTIME (Haïti) fait une déclaration*.

13. M. FAJARDO MALDONADO (Guatemala) fait une déclaration*.

14. M. QEMO (Albanie) fait une déclaration*.

15. S. A. R. le prince NQABA (Swaziland) fait une déclaration*.

16. M. LICHILANA (Conseil des Nations Unies pour la Namibie), représentant la Namibie, fait une déclaration*.

17. *M. Reino (Portugal), vice-président, prend la présidence.*

18. M. TOURE (Guinée) fait une déclaration*.

19. M. CABRERA JOVANE (Panama) fait une déclaration*.

20. *M. Al-Shamaa (Iraq), vice-président, prend la présidence.*

21. M. LOVO CASTELAR (El Salvador) fait une déclaration*.

22. M. ENGBLOM (Centre du commerce international CNUCED/GATT) fait une déclaration**.

23. Mme MALA PAL (Alliance internationale des femmes) fait une déclaration***.

La séance est levée à 18 h 30.

---

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

192e SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 18 juin 1983, à 10 h 30

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.192

1. *En l'absence du Président, M. Touré (Guinée), vice-président, prend la présidence.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite)* [TD/272 et Add.1, TD/285; TD/L.222, TD/L.223]

2. M. SILES SALINAS (Bolivie) fait une déclaration*.

3. M. CARTEY (Trinité-et-Tobago) fait une déclaration*.

4. M. CORREIA (Guinée-Bissau) fait une déclaration*.

5. M. NYAMA (Union douanière et économique de l'Afrique centrale) fait une déclaration**.

6. M. MOURSI (Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques) fait une déclaration***.

7. *Le Président prend la présidence.*

8. M. KEDIRETSWE NWAKO (Botswana) fait une déclaration*.

9. M. SUBULWA (Zambie) fait une déclaration*.

10. M. ABELA (Malte) fait une déclaration*.

11. M. AHMED (Bureau intergouvernemental pour l'informatique) fait une déclaration**.

12. M. OSMAN (Somalie), parlant en qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, fait une déclaration*.

13. Le PRÉSIDENT dit qu'au cours du débat général presque tous les aspects de la situation économique mondiale ont été abordés par les 170 orateurs et dans les messages reçus de 16 hommes d'Etat.

14. On a abondamment parlé de la grande inquiétude qu'inspire l'état de l'économie mondiale. Les interprétations données des causes et des conséquences de la crise ne sont pas les mêmes, mais toutes traduisent, dans l'ensemble, le sentiment de plus en plus répandu qu'un effort collectif s'impose pour renverser les tendances négatives, amorcer la reprise et promouvoir le développement accéléré des pays en développement.

15. Tout au long des 20 séances consacrées au débat général, on a travaillé dans un esprit constructif, et le Président en conclut que les participants reconnaissent la nécessité de s'attaquer sans retard aux problèmes, toujours plus nombreux, qui sont depuis longtemps en suspens. Cet esprit contribuera à la relance des négociations entre pays développés et pays en développement, dont l'objectif est de trouver des solutions appropriées aux problèmes les plus importants qui se posent à la communauté internationale et notamment aux pays en développement. Il faut espérer que le climat positif qui a régné en séance plénière marquera un heureux tournant dans les négociations entre pays développés et pays en développement, au sein de chacun des organes de la Conférence.

16. Le débat a bien fait ressortir les différents aspects des problèmes économiques mondiaux. Il a aussi montré qu'avec l'accentuation constante de l'interdépendance l'écart entre pays développés et pays en développement devenait une source intolérable d'instabilité politique et sociale. On a souligné le non-sens que constitue l'énorme gaspillage de ressources humaines et matérielles consacré aux armements, au détriment des besoins quotidiens et beaucoup plus importants de tous les peuples du monde.

17. Les questions intéressant les produits de base, le commerce, les questions monétaires et financières et la situation des pays les moins avancés ont dominé le débat. On a insisté sur leur caractère indissociable, eu égard en particulier au problème de l'endettement et au fait que l'action dans un domaine donné doit nécessairement et simultanément s'accompagner de mesures dans les autres domaines connexes.

18. De nombreux participants ont certes souligné le caractère très encourageant des signes de reprise économique observés dans certains pays développés, mais d'autres ont fait remarquer que rien n'autorisait à croire avec certitude à l'avènement d'une longue période de croissance et de développement de l'économie mondiale, sans inflation. On a souligné aussi que, pour assurer une reprise durable, il faudrait, par une action concertée au niveau international, y faire participer les pays en développement, tout en résolvant certains problèmes comme ceux de la résorption des déficits budgétaires, de l'abaissement des taux d'intérêt et de la stabilisation des taux de change.

19. Le climat constructif des débats en séance plénière doit s'étendre aux organes de négociation de la Conférence, et le Président invite les délégations à accélérer les travaux de ces organes, de telle sorte que les espoirs placés en la Conférence ne soient pas déçus.

La séance est levée à 13 h 50.

---

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

193e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 20 juin 1983, à 16 h 55

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.193

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite) [TD/276 et Add.1, TD/285; TD/L.217]**

1. M. MAZAIRAC (Pays-Bas), président du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour, dit que le groupe a tenu quatre séances formelles et un certain nombre de réunions informelles. Le groupe fait preuve d'un excellent esprit de coopération et a compris qu'il fallait d'urgence aider les pays les moins avancés dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action adopté à la Conférence de Paris en septembre 1981.

2. Après une première lecture du projet de résolution (TD/L.217) soumis par le représentant de la Somalie au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, des précisions ont été données aux membres du groupe de travail siégeant dans d'autres groupes et un échange de vues a eu lieu sur les diverses questions soulevées par le projet. M. Mazairac a rédigé ensuite un document officieux, qui a servi de point de départ aux négociations du groupe de travail.

3. Le groupe de travail n'a pas pu terminer ses travaux dans le temps qui lui était imparti, et son rapport doit être considéré comme provisoire. M. Mazairac est persuadé qu'avec bonne volonté et compréhension mutuelle le groupe pourra accomplir sa tâche dans un délai raisonnable.

4. M. OSMAN (Somalie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, est heureux d'apprendre que les délibérations du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour ont été marquées du sceau de la coopération.

5. Le projet de résolution présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept représente le minimum qu'on puisse raisonnablement exiger. Il s'inspire des dispositions du Nouveau programme substantiel d'action. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne demande pas que l'on prenne de nouveaux engagements ni que l'on renégocie le programme, il demande simplement qu'on s'entende pour honorer les obligations contractées à la Conférence de Paris, ce qui ne devrait pas être impossible, surtout si l'on tient compte des déclarations conciliantes faites par les représentants des pays donateurs de différents groupes régionaux.

6. Il convient d'appliquer d'urgence et en priorité le Nouveau programme substantiel d'action, étant donné la dégradation de la situation économique et sociale des pays les moins avancés que les représentants de ces pays ont amplement décrite dans leurs déclarations en séance plénière. M. Osman prie instamment les membres du groupe de travail de considérer les revendications du Groupe des Soixante-Dix-Sept dans le cadre du Nouveau programme susbtantiel d'action, et de faire preuve d'un esprit de conciliation et de coopération aussi actif que celui qui a permis d'adopter le programme à l'unanimité en 1981. La Conférence plénière doit inviter vivement tous les membres du groupe de travail à présenter un texte concerté dans les meilleurs délais.

7. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom du Groupe B, dit que la volonté générale du Groupe d'alléger encore les difficultés des pays les moins avancés a été indiquée clairement dans le communiqué de la réunion ministérielle de l'OCDE en mai et dans la plupart des déclarations individuelles des membres du Groupe au cours du débat général. Sa propre déclaration exposant la position commune du Groupe sur la question des pays les moins avancés sera complétée par des déclarations nationales ou régionales.

8. Le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à Paris moins de deux ans auparavant, est un document extrêmement détaillé qui porte sur presque tous les domaines de la coopération entre les pays les moins avancés et leurs partenaires dans le développement. La plupart de ses dispositions ont par conséquent un caractère à long terme. Il importe de relever que le programme se caractérise par un équilibre bien pesé entre les obligations des pays les moins avancés, c'est-à-dire les efforts qu'ils ont à faire au niveau national, et les mesures de soutien qui doivent être prises par la communauté internationale. Dans toute révision du programme, il faut donc tenir compte de cet équilibre, et aussi du caractère détaillé et à long terme de la plupart de ses dispositions.

9. Il a été convenu, dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action, de procéder en 1985 à un examen à mi-parcours des réalisations. Les membres du Groupe B attachent beaucoup d'importance à cet examen et à sa bonne préparation. Ils sont profondément conscients de la situation extrêmement difficile des pays les moins avancés, qui a empiré dans certains domaines depuis la Conférence de Paris. Le Groupe convient donc avec le Groupe des Soixante-Dix-Sept qu'il serait effectivement opportun, à la sixième session de la Conférence, de faire le point quant à l'état d'avancement du programme, afin de préparer le terrain pour l'examen à mi-parcours de 1985.

10. Les participants à la Conférence doivent donc s'employer avant tout à réaffirmer leur attachement aux objectifs du Nouveau programme substantiel d'action et à s'entendre pour essayer d'en appliquer les dispositions aussi complètement et aussi rapidement que possible. Le Groupe B serait préoccupé si les discussions prenaient le tour d'une renégociation ou d'un remaniement du programme qui conduirait à en isoler certaines questions pour leur donner une place particulière. Ce procédé serait préjudiciable à la nature même du programme et affaiblirait son poids en tant qu'instrument fondamental d'orientation de la coopération du Groupe avec les pays les moins avancés. Le Groupe B est donc satisfait du rapport préliminaire du Président du groupe de travail sur le point 12. Au nom du Groupe B, M. Huslid félicite le Président de l'œuvre accomplie jusqu'ici et de l'esprit de conciliation manifesté par le groupe. Les acti-

* Reprise des débats de la 184e séance plénière.

vités de ce dernier paraissent aller dans le sens d'une solide réaffirmation politique du Nouveau programme substantiel d'action qui reflète les événements récents sans pour autant altérer la teneur fondamentale du programme.

11. Le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept et le Secrétaire général de la CNUCED ont évoqué tous les deux la lenteur regrettable du rythme d'application du Nouveau programme substantiel d'action et l'insuffisance criante des apports de ressources aux pays intéressés. Les membres du Groupe B ne sauraient souscrire sans réserve à cette appréciation. En effet, malgré de grandes difficultés économiques, les pays donateurs de ce Groupe ont étoffé sensiblement leur APD en 1981 et 1982 et ils ont consacré une part croissante de leur aide bilatérale aux pays les moins avancés. D'après des calculs préliminaires du secrétariat de l'OCDE, l'aide bilatérale et multilatérale des membres du CAD en faveur des pays les moins avancés représentait au total près de 6,3 milliards de dollars en 1982, contre 5,5 milliards en 1981, ce qui représente 0,09 % de leur PNB, contre 0,08 %. M. Huslid rappelle que les pays donateurs du CAD fournissent approximativement 73 % du total de l'APD.

12. En outre, les membres du CAD ont pris un certain nombre de dispositions pour adapter leur assistance aux besoins particuliers des pays les moins avancés, dans le cadre de l'action immédiate préconisée dans le Nouveau programme substantiel d'action. M. Huslid appelle l'attention sur les mesures assez larges qui ont été prises ces dernières années pour alléger les problèmes d'endettement des pays les moins avancés et sur les lignes directrices pour l'aide à la maintenance que le CAD a adoptées récemment et qui complètent les directives concernant le financement des dépenses locales et renouvelables ainsi que l'efficacité de l'aide, y compris les modalités de cette aide. L'adoption et l'application de ces directives montrent que les pays donateurs du Groupe B sont prêts à agir rapidement pour lutter contre la détérioration de la situation économique et sociale des pays en développement, et en particulier celle des plus faibles et des plus vulnérables, autrement dit, des pays les moins avancés.

13. Les travaux sur les modalités de l'aide se sont poursuivis après la Conférence de Paris dans le cadre de la deuxième Réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique organisée en octobre 1982 avec les représentants des pays les moins avancés. A cette réunion, un dialogue très constructif s'est engagé entre ceux qui, de part et d'autre, sont le plus directement intéressés par la coopération avec les pays les moins avancés en vue du développement. Ce dialogue a débouché sur l'adoption d'une série de conclusions concertées[4] à prendre dûment en considération dans la coopération quotidienne entre les parties. Les participants à la deuxième réunion ont estimé qu'après la première série de réunions de consultation par pays le Conseil du commerce et du développement devrait examiner s'il est opportun d'organiser une troisième réunion entre les donateurs et les pays les moins avancés bénéficiaires. Dans l'affirmative, cette réunion devrait, de l'avis du Groupe B, entrer dans le cadre des préparatifs de l'examen global à mi-parcours prévu pour 1985.

14. L'aide fournie par les donateurs du Groupe B représente environ 7 % du PNB de l'ensemble des pays les moins avancés, un tiers de leurs importations et une partie très importante de leurs investissements. Pour ce qui est des exportations, bon nombre de pays du Groupe B avaient déjà, avant la Conférence de Paris, apporté à leurs schémas de préférences généralisées des améliorations en faveur des pays les moins avancés. Après l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action, certains pays de ce groupe ont pris pour la première fois des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et d'autres ont amélioré leur schéma de préférences à l'égard de ces pays.

15. S'il est encore trop tôt pour dégager des conclusions définitives de la première série de réunions de consultation par pays (dont plus de la moitié ont déjà eu lieu), on peut néanmoins en tirer des enseignements précieux. Ces réunions sont particulièrement utiles en ce sens qu'elles permettent de mieux coordonner l'aide apportée par les donateurs dans le cadre général des plans de développement et des priorités des pays bénéficiaires. Elles permettent également de se faire une meilleure idée des besoins et des politiques de développement des différents pays bénéficiaires. De l'avis du Groupe B, ce sont là les points sur lesquels il faut insister à ces réunions.

16. La question inscrite au titre du point 12 de l'ordre du jour est vaste car elle touche un grand nombre de secteurs. La promotion du progrès économique et social dans les pays les moins avancés englobe nécessairement presque tous les aspects de la coopération internationale dans le domaine du développement. Les membres du Groupe B savent parfaitement que, pour les pays les moins avancés, il est souhaitable, ce qui est légitime, que l'examen du point 12 donne lieu à un débat aussi approfondi que possible. Au demeurant, ce qu'il faut à long terme, c'est arriver à intégrer pleinement ces pays à l'économie mondiale. Il est donc nécessaire d'étudier certaines dispositions en faveur des pays les moins avancés au titre des autres grands points de l'ordre du jour, à savoir les produits de base, le commerce, la monnaie et les finances, et il faut absolument veiller à ce que les débats sur ces questions se déroulent parallèlement. En prenant des décisions sur un point, il ne faut pas préjuger de celles qui peuvent être prises sur d'autres points qui doivent être considérés dans le contexte global du progrès économique et social.

17. M. VOLKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom du Groupe D, dit que les pays socialistes évaluent de façon positive le travail de préparation du débat relatif au point 12 de l'ordre du jour.

18. Depuis l'adoption, à la Conférence de Paris en 1981, du Nouveau programme substantiel d'action, la situation internationale est loin d'avoir été favorable à la solution des problèmes des pays les moins avancés. Le monde vit dans un climat marqué par l'hostilité et par une course aux armements effrénée. Les pays les moins

[4] Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-sixième session, Annexes*, point 6 de l'ordre du jour, document TD/B/933, deuxième partie.

avancés portent le poids d'une crise économique et financière qui frappe les pays à économie de marché. La montée du protectionnisme dans ces derniers ne sert guère les intérêts d'un grand nombre de pays tiers, y compris les moins avancés. Par ailleurs, l'activité des sociétés transnationales dans maints pays en développement, y compris les moins avancés, ne laisse pas d'être très préoccupante. La solution des problèmes des pays les moins avancés a pour conditions préalables, outre les efforts faits par ces pays eux-mêmes, l'amélioration des relations politiques et économiques internationales, une limitation des armements et du désarmement, une restructuration du système économique mondial sur des bases justes et démocratiques, et la réglementation des activités des sociétés transnationales.

19. Le mode d'approche adopté par les pays du Groupe D face au problème des pays les moins avancés est exposé en détail dans le document TD/264 et Corr.1[5] présenté à la cinquième session de la Conférence. Les pays socialistes ont intensifié et diversifié leur coopération avec les pays les moins avancés intéressés pour concourir à la réalisation du Nouveau programme substantiel d'action dans des conditions compatibles avec le régime socialiste qui est le leur et avec leurs moyens. Cette coopération a ceci de caractéristique qu'elle se fonde sur des accords intergouvernementaux à long terme et, conformément aux vœux des pays les moins avancés, elle s'exerce avant tout dans la sphère matérielle du secteur public. La coopération dans ce domaine vise à renforcer le potentiel économique des pays bénéficiaires, à accroître leur capacité d'exporter, à les aider à préserver l'équilibre intérieur et extérieur dans leur économie et à créer des emplois. Dans l'agriculture, compte tenu des pénuries alimentaires que connaissent les pays les moins avancés, leur coopération avec les pays du Groupe D contribue à augmenter la production alimentaire. Cette coopération porte aussi sur le recensement, la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, en particulier des ressources potentielles d'énergie, ce qui contribue à résoudre l'important problème énergétique dans les pays les moins avancés.

20. Dans le cadre de leur politique du commerce extérieur, les pays du Groupe D accordent aux pays les moins avancés le traitement de la nation la plus favorisée aux termes d'accords bilatéraux et multilatéraux. Ils ont aboli les droits à l'importation applicables aux articles en provenance des pays les moins avancés, et un accord a été signé sur la normalisation des règles d'origine relatives à leurs produits de base. Ils n'imposent aucune limitation d'ordre quantitatif à l'importation de produits en provenance de ces pays, et ils cherchent actuellement à diversifier la nomenclature commerciale.

21. Si l'on considère les pays socialistes séparément, le bilan de la coopération avec les pays les moins avancés est chaque fois positif : la Bulgarie entretient des relations économiques et commerciales avec 16 des pays les moins avancés. La coopération économique de la Bulgarie avec ces pays porte sur tous les secteurs de l'économie, notamment l'industrie et la prospection des ressources naturelles, et se traduit aussi par une assistance à la production alimentaire et à des normes de formation. En 1982, le commerce de la Hongrie avec les pays les moins avancés a augmenté de 65 % par rapport à 1981, et des centaines de ressortissants des pays les moins avancés suivent gratuitement des cours de formation en Hongrie. Le volume de l'aide matérielle et financière que la République démocratique allemande apporte aux pays les moins avancés a été supérieur à 260 millions de marks en 1982, soit 0,13 % de son PNB. La République démocratique allemande assure elle aussi des cours de formation professionnelle : 450 ressortissants des pays les moins avancés ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur et d'enseignement de niveau intermédiaire délivré par des instituts de ce pays, et plus de 800 y ont suivi une formation professionnelle et technique d'un autre type. Plus d'un tiers des experts envoyés par la République démocratique allemande dans les pays en développement exercent leur activité dans les pays les moins avancés. L'Union soviétique, pour sa part, entretient des relations commerciales avec 30 des pays figurant parmi les moins avancés, tous ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour ces relations. Les échanges avec 25 de ces pays s'inscrivent dans le cadre d'accords commerciaux à long terme. En 1982, le volume des échanges entre ces pays et l'Union soviétique a augmenté de près de 25 % par rapport à 1980. L'Union soviétique a par ailleurs des accords de coopération économique avec 19 des pays les moins avancés; avec son aide, 210 projets, dont 66 de caractère industriel, ont été exécutés dans les pays les moins avancés. En 1982, le volume total de l'aide économique de l'Union soviétique aux pays les moins avancés a représenté 0,18 % du PNB de ce pays. Les membres de la Conférence peuvent trouver d'autres détails sur la question dans les déclarations des chefs de délégation et dans les documents distribués sous les cotes TD/291, TD/301, TD/302 et TD/304. Les pays du Groupe D continueront encore à élargir leur vaste champ de coopération avec les pays les moins avancés.

22. Des échanges de vues approfondis ont eu lieu au Groupe de travail à propos du point 12 de l'ordre du jour et les pays du Groupe D sont disposés à continuer à travailler sur la base du projet de résolution officieux qui a été établi. Ces pays sont convaincus que les discussions seront couronnées de succès et sont prêts à apporter une aide constructive en ce sens.

23. M. ZHAO Gongda (Chine) estime que le groupe de travail a fait œuvre utile. La situation des pays les moins avancés s'est dégradée depuis la Conférence de Paris parce que la crise économique s'est elle-même aggravée, et il est urgent de résoudre les problèmes de plus en plus aigus qui se posent à ces pays. L'examen des progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action devrait être une des principales préoccupations de la présente session de la Conférence. La Chine s'est toujours rangée du côté des pays les moins avancés pour appuyer leurs revendications légitimes. Elle a, dans cet esprit, présenté un certain nombre de propositions au groupe de travail. La Chine est elle-même un pays en développement, mais elle a toujours consenti une assistance préférentielle aux pays les moins avancés et ces derniers, en retour, lui ont toujours apporté un solide soutien. La coopération économique avec le tiers monde est un aspect important de la politique étrangère chinoise.

[5] Voir *Actes..., cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes*, annexe VII, sect. H.

24. Le groupe de travail devrait poursuivre son activité, puisqu'il a été dans l'impossibilité de terminer ses travaux. Il faut espérer que les délégations aborderont la question dans un esprit constructif, de façon à pouvoir dégager rapidement un consensus au profit des pays les moins avancés.

25. M. ŠTAJNER (Yougoslavie) dit que le retard économique dont souffrent les pays les moins avancés représente depuis des années l'un des problèmes les plus graves pour le développement de l'humanité. La structure économique de ces pays, déjà extrêmement faible, a subi le contrecoup de l'arrêt de la croissance de l'économie mondiale. Dans ces pays, la production ne peut pas suivre l'accroissement démographique annuel, ce qui les empêche de résoudre par leurs propres moyens les problèmes de leur développement.

26. Malgré le consensus réalisé quant à la nécessité d'accorder aux pays les moins avancés une assistance particulière et un traitement privilégié dans le cadre de la coopération économique internationale, la communauté internationale n'a pas honoré ses engagements. Le Nouveau programme substantiel d'action, adopté à l'unanimité à la Conférence de Paris de 1981, n'a pas été appliqué. Il faut que la Conférence, à la session en cours, adopte les mesures que les pays les moins avancés attendent avec tant d'espoir et d'anxiété.

27. Le projet de résolution sur la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action adopté à Buenos Aires, lors de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, exprime l'inquiétude que suscite la grave situation économique de ces pays et indique les mesures à prendre. Il est indispensable que la Conférence adopte ces propositions à l'unanimité et permette ainsi aux pays les moins avancés de se développer de façon plus satisfaisante, ce qui ne manquera pas d'avoir un effet positif sur la promotion de la coopération économique mondiale dans son ensemble. Il importe avant tout d'accroître l'aide financière directe consentie à ces pays, d'une part sous forme d'APD bilatérale et multilatérale et, de l'autre, au moyen d'engagements plus importants de la part des banques et d'autres organismes des pays développés. Il faut que les pays qui ne l'ont pas encore fait s'acquittent tous de leur devoir sans plus attendre, de façon que l'objectif fixé pour l'aide publique, dont le volume doit représenter 0,15 % du PNB, puisse être atteint avant 1985. Il est également indispensable que les pays développés honorent tous l'engagement qu'ils ont pris dans la résolution pertinente du Conseil du commerce et du développement et convertissent en dons l'aide publique bilatérale et les prêts.

28. Il faut aider les pays les moins avancés, d'abord à tirer le parti maximal de leur propre potentiel économique, en ce qui concerne surtout le développement de la production alimentaire et énergétique, et ensuite à diversifier leurs exportations. Le SGP devrait contribuer dans une beaucoup plus large mesure à l'accroissement des recettes d'exportation de ces pays.

29. Dans un esprit de solidarité, les pays en développement adoptent des mesures pour stimuler la coopération économique entre pays en développement et pour intensifier sous d'autres formes dans l'intérêt des uns et des autres la coopération avec les pays les moins avancés. Ils ont aussi créé le Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement, institution conjointe qui s'occupe de la recherche, de la promotion, de la consultation et de la documentation intéressant les entreprises publiques et qui fonctionne en Yougoslavie depuis 1974. Ce centre a inscrit à son programme de travail un projet qui est destiné spécialement aux pays les moins avancés et qui porte sur la gestion interne des entreprises publiques.

30. La Yougoslavie veille constamment à ce que les problèmes particuliers des pays les moins avancés bénéficient d'une attention particulière et à ce que la communauté internationale les aide à améliorer leur situation économique. Dans la mesure de ses moyens, la Yougoslavie participe à l'aide bilatérale et multilatérale et cherche à favoriser une coopération économique aussi intense que possible avec ces pays. Elle a adopté des mesures particulières à cette fin, notamment pour faciliter les importations en provenance desdits pays.

31. Le soutien aux pays les moins avancés ne doit pas s'inspirer de considérations égoïstes. Il doit procéder de la solidarité universelle, sans réserves ni limitations. C'est de cette façon que la communauté internationale fera la preuve de sa maturité.

32. M. WIESEBACH (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'appui du PNUD aux pays en développement les moins avancés repose sur une volonté d'accorder une attention spéciale à leurs besoins. Les dépenses que le PNUD a consacrées à ces pays au titre de son programme principal et au moyen des fonds qu'il administre ont presque triplé, passant de 87 millions de dollars en 1977 à 250 millions en 1981, et l'APD bilatérale fournie aux pays les moins avancés par le CAD a doublé au cours de la même période. Les dépenses consacrées par l'ensemble du système des Nations Unies, y compris l'IDA, aux activités de développement dans les pays les moins avancés ont augmenté de près de 90 %, passant d'environ 629 millions de dollars en 1977 à 1,2 milliard en 1983; la part des dépenses du PNUD destinée aux pays les moins avancés est passée d'environ 27 % en 1972 à 32 % en 1983. Toujours à titre de comparaison en 1981, les pays membres du CAD ont alloué aux pays les moins avancés 17 % du volume total de leur APD.

33. La tendance à accroître l'assistance aux pays les moins avancés a été renforcée par la décision adoptée par le Conseil d'administration du PNUD en juin 1980[6], tendant à allouer aux pays ayant un PNB par habitant de 500 dollars au maximum 80 % des ressources disponibles pour les programmes de pays au cours de la période 1982-1986, la plus forte augmentation de ressources allant à ceux — 65 % de ces pays — dont le PNB par habitant est égal ou inférieur à 250 dollars.

34. Outre les programmes financés par le budget principal du PNUD, celui-ci administre plusieurs autres fonds et programmes essentiellement destinés à fournir des ressources supplémentaires aux pays les moins avancés. Le plus important est le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins

[6] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 12* (E/1980/42/Rev.1), chap. XI, décision 80/30 du 26 juin 1980.

avancés, qui a permis au PNUD d'ajouter à ses ressources principales, dans la période 1973-1982, plus de 116 millions de dollars qui sont allés exclusivement aux pays les moins avancés. Ce fonds est alimenté par des contributions volontaires spéciales visant à financer des activités de coopération technique dans les pays les moins avancés, et les ressources allouées à chaque pays sont fonction du chiffre indicatif de planification fixé dans le programme principal du PNUD. L'affectation de ressources fait partie intégrante du processus de programmation par pays. Dans le Nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, le Fonds pour les mesures spéciales est considéré comme une des principales sources de capital supplémentaire pour l'intensification des activités de planification, les études de faisabilité et l'élaboration des projets.

35. Un autre fonds important administré par le PNUD est le Fonds d'équipement des Nations Unies qui fournit une assistance supplémentaire sous forme de dons pour l'achat de biens d'équipement. Bien que ce fonds n'ait pas été créé exclusivement pour les pays les moins avancés, ces pays en sont aujourd'hui les principaux bénéficiaires. Il appuie les efforts des pays les moins avancés dans deux domaines d'une importance cruciale : la satisfaction des besoins essentiels de la population et le développement de leurs secteurs productifs. Trente-six des 43 pays qui bénéficient actuellement de l'assistance du Fonds d'équipement ont été officiellement classés par l'Assemblée générale dans la catégorie des pays les moins avancés. De plus, à la demande de l'Assemblée générale, cinq autres pays ont reçu le traitement accordé aux pays les moins avancés. Le coût total des nouveaux projets en faveur des pays les moins avancés approuvés par le Fonds d'équipement depuis la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1981, a dépassé 90 millions de dollars, ce qui porte le total des engagements du Fonds d'équipement dans ces pays à 277 millions de dollars.

36. A côté de ces deux fonds, les Volontaires des Nations Unies ont de plus en plus concentré leurs efforts sur l'aide aux pays les moins avancés, conformément aux dispositions du Nouveau programme substantiel d'action, qui met l'accent sur la nécessité de fournir un personnel de niveau intermédiaire, ce que les Volontaires des Nations Unies peuvent faire. Depuis le lancement du programme des Volontaires des Nations Unies, près de 1 200 Volontaires ont servi dans les pays les moins avancés.

37. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, autre programme administré par le PNUD, est, de par sa spécialisation géographique, presque exclusivement au service des pays les moins avancés. En 1982, il a mobilisé un total de 14,7 millions de dollars pour appuyer des activités liées à la lutte contre la sécheresse dans les pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Tous ces pays sont soit classés dans la catégorie des moins avancés, soit traités comme s'ils l'étaient. Cette même année, le Bureau a mobilisé 16,5 millions de dollars pour l'exécution des projets nationaux dans les pays les moins avancés d'Afrique dans le cadre de son mandat relatif à la lutte contre la désertification et 3,9 millions de dollars pour appuyer des projets régionaux de lutte contre la désertification. Plusieurs autres pays d'Afrique ont reçu le traitement réservé aux pays les moins avancés, à la demande de l'Assemblée générale.

38. Ces chiffres pourraient donner l'impression que la situation est satisfaisante, alors qu'en réalité le volume des opérations des institutions d'aide multilatérale, et plus particulièrement du PNUD, a subi le contrecoup de la récession et de la dévalorisation de la plupart des monnaies par rapport au dollar, ce qui a neutralisé dans une large mesure les progrès réalisés dans les années 70 et au début des années 80 en ce qui concerne les allocations de ressources en faveur des pays les moins avancés. Si les contributions volontaires au PNUD, principale source de la coopération technique multilatérale avec les pays les moins avancés, restent stationnaires, la tendance prometteuse qui s'était dessinée à la fin des années 70 et au début des années 80 ne réapparaîtra pas avant plusieurs années. Après la conférence pour les annonces de contributions de novembre 1982, le PNUD s'est vu contraint d'abaisser le niveau d'engagement des ressources destinées aux programmes à 55 % des chiffres indicatifs de planification adoptés deux ans plus tôt pour le troisième cycle de développement, soit pour la période 1982-1986. Au départ, il avait été prévu d'allouer 1 milliard 546 millions de dollars à des projets financés par le PNUD dans les pays les moins avancés, mais, en raison de la réduction des ressources disponibles pour les programmes, les engagements seront diminués de 700 millions de dollars environ au cours de cette période de cinq ans, ce qui ne laissera plus que 850 millions de dollars environ : même ce chiffre se fonde sur un taux de croissance des contributions totales supérieur au taux actuellement enregistré.

39. De même, les contributions annoncées pour 1983 au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et au Fonds d'équipement des Nations Unies signifient que le volume des ressources disponibles sera probablement inférieur à celui de 1982. Les contributions annoncées au Fonds pour les mesures spéciales pour 1983 ne s'élèvent qu'à 13,9 millions de dollars, contre 16,6 millions de dollars en 1982, et ce n'est que grâce à une généreuse contribution de la Suisse annoncée pendant la session du Conseil d'administration en cours que les contributions vont atteindre à peu près le niveau de l'année précédente. En lisant attentivement un des documents de séance, on s'aperçoit que les contributions à ce Fonds pour 1983 viennent pour l'essentiel de la Suède, de la Suisse, de la Norvège, de la France et de la Finlande. Les contributions annoncées pour 1983 au Fonds d'équipement sont estimées à 25 millions de dollars, contre 28,8 millions de dollars en 1982. Cette situation, un an seulement après que le Nouveau programme substantiel d'action a été adopté par consensus à Paris, illustre de façon criante le contraste entre les espoirs et les réalités. A sa trentième session, qui se tient actuellement à New York, le Conseil d'administration du PNUD ne manquera pas de lancer un appel pressant à tous les gouvernements pour qu'ils augmentent dans de fortes proportions leurs contributions au Fonds pour les mesures spéciales et au Fonds d'équipement.

40. Malgré ces sombres perspectives, le PNUD a redoublé d'efforts, pendant l'année écoulée, pour aider

les pays les moins avancés à mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action. Il les a aidés, en particulier, à organiser les réunions par pays (« tables rondes ») et à en assurer le secrétariat chaque fois que les gouvernements lui ont demandé de jouer le rôle de chef de file. Le PNUD n'épargne aucun effort pour s'acquitter de cette lourde tâche et a déjà répondu favorablement aux demandes des gouvernements de 28 pays d'Afrique, d'Asie et de la région arabe, qui avaient besoin d'une aide pour organiser ces réunions. Au nombre de ces pays figuraient les cinq autres pays classés par l'Assemblée générale à sa dernière session dans la catégorie des pays les moins avancés[7] qui avaient été informés du Nouveau programme substantiel d'action et des autres possibilités qui s'offraient à eux. Le dernier rapport présenté par l'Administrateur du PNUD au Conseil d'administration (DP/1983/11), qui contient la liste de toutes les tables rondes prévues à partir du 30 mai 1983, a été mis à la disposition des délégations.

41. En Afrique, où l'on compte 24 pays les moins avancés au sud du Sahara — dont quatre ainsi désignés de fraîche date —, 21 pays ont demandé au PNUD de les aider à organiser des tables rondes, et cinq réunions de ce type ont déjà été tenues. Dans la région des pays arabes, le Yémen démocratique a décidé de tenir une table ronde en 1983 et a demandé l'assistance du PNUD à cette fin. En avril 1982, la République arabe du Yémen a organisé une conférence internationale à laquelle a été examiné, de concert avec les partenaires de développement du Yémen, le plan quinquennal 1982-1986 du pays — établi avec l'aide du PNUD. Le Gouvernement de Djibouti prévoit pour novembre 1983 une conférence de donateurs, faisant suite à la table ronde préliminaire de février 1981. Le PNUD a prêté assistance pour préparer la documentation nécessaire à la table ronde, et il aidera aussi à organiser la conférence des donateurs.

42. Sur les sept pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique, cinq ont demandé l'aide du PNUD pour organiser la table ronde conjointe qui s'est tenue à Genève en mai 1983. Le Bangladesh et le Népal ont assisté à cette réunion pour participer aux délibérations de caractère régional, compte tenu de la présence de groupes consultatifs de la Banque mondiale pour ces pays.

43. Récapitulant l'expérience du PNUD en matière de tables rondes, M. Wiesebach fait observer que, dans les préparatifs de ces réunions, le rôle du PNUD est dicté principalement par les besoins particuliers des pays intéressés et, de ce fait, diffère selon le cas. Les documents relatifs à un pays donné sont basés dans toute la mesure possible sur le plan national et la stratégie de développement du pays, ainsi que sur une évaluation approfondie de ses besoins d'aide extérieure. Si l'on considère l'Afrique, par exemple, le Gouvernement du Cap-Vert a organisé sa première table ronde à la veille de l'adoption de son premier plan national de développement; les propositions du Gouvernement malien reposaient sur son plan quinquennal de développement (1981-1985); le Rwanda, qui avait déjà organisé des tables rondes avec l'aide du PNUD, a tenu une troisième table ronde destinée à mobiliser des ressources pour le financement de son troisième plan quinquennal de développement (1982-1986).

44. Les représentants résidents, en leur qualité de coordonnateurs résidents, font participer le plus possible les organismes du système des Nations Unies à la préparation des différentes tables rondes, conformément aux besoins particuliers de chaque gouvernement. M. Wiesebach souligne avec plaisir que la coopération avec les divers organismes est considérée mutuellement comme satisfaisante et que les divers organismes ont contribué efficacement à toutes les tables rondes organisées jusqu'ici.

45. L'objectif d'une table ronde étant d'obtenir la participation active de la communauté donatrice au développement du pays considéré, c'est une participation maximale des donateurs qui a été recherchée, avec des résultats satisfaisants, jusqu'ici. Les délégations qui ont assisté aux cinq tables rondes africaines représentaient, outre des institutions financières multilatérales et des organismes de financement, des membres des trois principaux groupes qui contribuent au développement, à savoir le CAD, l'OPEP et le CAEM, ainsi que des donateurs potentiels de pays en développement. Dans le cas du Bénin, ce sont 82 entreprises privées qui ont participé à la table ronde.

46. Quatre-vingts délégations ont participé à la table ronde organisée à Genève en mai 1983 à l'intention de cinq des sept pays les moins avancés de la région d'Asie et du Pacifique. Etaient ainsi représentées dix institutions de financement, dont la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le FMI, trente-sept gouvernements donateurs, dont 17 du monde en développement lui-même, 26 organismes des Nations Unies et sept organisations non gouvernementales. De l'avis de tous les participants, la table ronde pour l'Asie et le Pacifique a produit des résultats très satisfaisants et encourageants, à la fois pour les pays les moins avancés intéressés et pour la communauté des donateurs — qui se sont félicités de l'occasion offerte par la réunion d'établir un dialogue franc avec divers gouvernements au sujet de leurs plans économiques et de leurs besoins en matière d'assistance extérieure. Non moins utile a été l'échange de renseignements concernant les activités présentes et futures des divers donateurs en matière d'assistance au développement dans tel ou tel pays, qui a contribué à mieux coordonner l'ensemble de l'assistance. Plusieurs donateurs ont annoncé une nouvelle assistance ou accru le niveau de leur aide à divers pays les moins avancés.

47. Pour les gouvernements des pays les moins avancés intéressés, les préparatifs des tables rondes et les réunions avec les donateurs potentiels ont été riches en enseignements pour la planification du développement et la coordination de l'assistance demandée et offerte avec les objectifs planifiés, ou, en d'autres termes, pour tirer le meilleur parti possible de l'assistance en faisant coïncider les priorités nationales avec les ressources disponibles et les préférences de tel ou tel donateur.

48. Les tables rondes constituent un moyen utile de rechercher les ressources dont les gouvernements ont besoin pour financer leurs programmes de développement, et elles donnent généralement une bonne indication du niveau des ressources, mais il ne faut pas perdre

[7] Résolution 37/133 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1982.

de vue que, pour le Nouveau programme substantiel d'action, les tables rondes ne sont pas vraiment des conférences d'annonces de contribution; en fait, elles sont considérées principalement comme un moyen de lancer un processus de consultation et de négociation. Pour que ce processus donne des résultats durables concrétisés par un accroissement de l'aide, il est essentiel que les gouvernements des pays les moins avancés continuent leur dialogue avec les donateurs et que les mesures convenues soient suivies systématiquement par un processus de nouvelles consultations. Le PNUD est prêt à mettre ses services hors siège à la disposition des gouvernements à cette fin. Il est encourageant de constater que jusqu'ici, à chaque table ronde, les gouvernements du pays hôte et les délégations des donateurs se sont accordés pour arrêter des dispositions concernant le suivi.

49. Mais il n'y a pas lieu de trop se louer des résultats immédiats et des perspectives d'avenir, relativement modestes, des tables rondes tenues à ce jour. Il faut certes du temps pour obtenir des résultats tangibles en matière d'accroissement de l'aide fournie à divers pays, mais le PNUD estime que si la communauté des donateurs voulait se montrer plus résolue à augmenter son assistance aux pays les moins avancés, les effets de sa détermination ne manqueraient pas de féconder les travaux des tables rondes. Le résultat en serait d'encourager fortement les pays intéressés à poursuivre avec vigueur les négociations avec les donateurs éventuels. C'est dans cet esprit que le PNUD agira chaque fois que des gouvernements lui demanderont de les aider à organiser le processus de consultation avec des donateurs. L'aide du PNUD pourrait comprendre par exemple l'organisation de négociations bilatérales préliminaires avec les donateurs potentiels avant la tenue de la table ronde proprement dite. Le PNUD invite instamment les donateurs, dont la plupart participent à la Conférence, à s'efforcer de déterminer l'étendue de la contribution supplémentaire qu'il leur serait possible d'apporter à l'effort de développement de tel ou tel pays avant la tenue de la table ronde, puis de faire une annonce positive dans ce sens lors de la table ronde.

50. Abordant la question des modalités de l'aide, M. Wiesebach appelle l'attention sur l'expérience opérationnelle considérable du PNUD et sur son adaptabilité aux besoins des pays les moins avancés, acquise grâce à une longue coopération avec ces pays. Le PNUD, déjà réputé pour son souci de répondre aux besoins exprimés par les pays qu'il assiste, accorde une attention particulière aux besoins spécifiques des pays les moins avancés. Son assistance, financée avec les ressources de son Programme et avec celles du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, est fournie à fonds perdu, tout comme l'assistance du Fonds d'équipement des Nations Unies, qui est destinée aux pays les plus pauvres. La base de cette coopération technique est le cycle de programmation quinquennal, qui assure aux pays en développement un niveau de ressources prévisible pour la période considérée et leur fournit un cadre de coopération régulière étroitement lié au plan national et au cycle budgétaire de chaque pays. Cette approche permet à chaque pays en développement de déterminer comment utiliser au mieux les ressources que le PNUD met à sa disposition pour appuyer son développement.

51. Afin de promouvoir un développement autonome, la politique opérationnelle du PNUD est conçue pour permettre un usage optimal des ressources nationales disponibles, ainsi que l'accroissement et le renforcement des capacités nationales. Le PNUD met donc l'accent sur la formation de personnel national dans les domaines de la planification et de l'administration du développement. Dans chaque cas, il faut veiller à assurer l'exécution par les gouvernements des projets financés par le PNUD, ainsi qu'au recrutement de personnel spécialisé payé par le PNUD — experts internationaux ou nationaux qualifiés. Enfin, le PNUD a assoupli ses conditions en ce qui concerne le financement des apports locaux essentiels à l'exécution des projets, y compris le matériel et les fournitures produits localement, surtout dans le cas des pays les moins avancés.

52. Le PNUD introduit à présent une approche modifiée en ce qui concerne la formulation et la conception des projets, avec notamment un document de projet plus bref et plus concis. Par voie de conséquence, il modifie aussi ses procédures de suivi et d'évaluation, pour renforcer l'auto-évaluation sur le terrain et fournir des rapports plus complets au Conseil d'administration; la responsabilité de l'Administrateur en ce qui concerne l'efficacité du Programme sera ainsi pleinement reconnue. Ces modifications viseront en partie à aider les pays les moins avancés à renforcer leurs propres capacités d'évaluation, pour leur permettre de tirer le meilleur parti des apports internes et externes dans leurs projets.

53. Un autre élément important des programmes assistés par le PNUD ces dernières années a été le renforcement considérable de l'appui aux investissements. Le PNUD a récemment introduit un mécanisme spécial, financé avec les ressources de ses programmes spéciaux, pour appuyer sur une base remboursable des études de faisabilité à court terme pouvant permettre aux institutions de financement du développement et à d'autres investisseurs de prendre des décisions d'investissement rapides, surtout en faveur des pays les moins avancés, et particulièrement pour des projets à petite et moyenne échelle.

54. Enfin, la coordination de l'aide est un aspect très important de la coopération pour le développement, et même crucial pour les pays les moins avancés. L'assistance bilatérale et l'assistance multilatérale devraient compléter les efforts propres des gouvernements et se compléter mutuellement. La coordination de l'assistance extérieure est indispensable pour assurer cette complémentarité et permettre aux gouvernements de tirer le maximum d'avantages de l'assistance qui leur est fournie. Les gouvernements ont la responsabilité de cette coordination, sans que cela les empêche de solliciter l'assistance des représentants résidents du PNUD. A l'intérieur même du système des Nations Unies, des efforts accrus ont été faits ces dernières années pour renforcer la coordination des activités opérationnelles. Ainsi, la résolution 32/197 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, prévoit qu'un seul fonctionnaire doit assumer au niveau national les fonctions de coordonnateur résident, et le Secrétaire général a normalement désigné à cet effet le représentant résident du PNUD.

55. Manifestement, une bonne coordination ne dépend pas seulement de l'accord et de la participation des gouvernements bénéficiaires et du système des Nations Unies; il faut aussi que les pays donateurs veuillent bien prendre des dispositions pour que leurs représentants dans le pays concerné participent au processus et fournissent les renseignements nécessaires à une coordination et à une planification efficaces. Afin d'améliorer la coordination de l'aide, et pour faire en sorte que l'assistance extérieure complète bien les efforts nationaux de développement, le PNUD invite les organismes bilatéraux qui ne s'y sont pas déjà engagés à participer à ce processus de coordination et à le renforcer. Cela suppose évidemment que les gouvernements donateurs sont disposés à orienter les programmes en fonction des besoins des pays les moins avancés et des résultats des consultations organisées dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action.

56. L'Administrateur du PNUD a pris des mesures pour que le réseau des bureaux extérieurs soit à la disposition non seulement des éléments du système des Nations Unies, mais aussi d'autres donateurs comme la Banque mondiale et les organismes d'aide bilatérale, afin de les aider dans l'élaboration des programmes et projets de coopération technique. Le Conseil d'administration, qui sera saisi des propositions pertinentes au cours de sa session actuelle, devra se prononcer sur cet élargissement du rôle du réseau des bureaux extérieurs, qui pourrait ouvrir une nouvelle étape importante dans l'histoire du PNUD et ajouter un élément nouveau aux efforts inlassables qu'il déploie pour aider les pays en développement dans leur quête du développement.

57. Le PRÉSIDENT annonce que le groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour va poursuivre ses travaux. Il demande à toutes les délégations d'apporter leur soutien en adoptant par consensus le projet de résoluiton (TD/L.217) présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

La séance est levée à 18 h 20.

194e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 21 juin 1983, à 10 h 25

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.194

Commémoration du bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar

1. Le PRÉSIDENT rappelle que l'année 1983 marque le deux centième anniversaire de la naissance de Simón Bolívar, qui a libéré l'Amérique latine du joug colonial. Il évoque les qualités humaines, intellectuelles, militaires et politiques du héros qui a conduit à l'indépendance le Venezuela, la Colombie, la Bolivie, l'Equateur, le Pérou et le Panama. Les talents multiples de Simón Bolívar se sont déployés aussi bien dans la paix que dans la guerre, car après le succès de la lutte de libération, il s'est attaché à instaurer des régimes fondés sur la légalité, la justice et l'égalité; par ailleurs, ce fut un homme d'Etat clairvoyant sur le plan des relations internationales. Son exemple et son idéal resteront un souvenir impérissable et une source d'inspiration pour l'humanité.

2. M. BRACHO SIERRA (Venezuela), parlant au nom des délégations d'Amérique latine, dit que l'idéal du grand homme lucide et visionnaire que fut Simón Bolívar, dont l'Amérique latine célèbre cette année le deux centième anniversaire, n'est pas étranger à la CNUCED, qui a pour mission de trouver des formules d'avenir mobilisant l'effort commun de tous les pays en faveur du bien collectif. Il n'est donc pas inopportun de rappeler, en commémorant le souvenir du libérateur, que la politique impose au monde une obligation de coexistence faisant abstraction des intérêts nationaux étroits au profit du bien-être général. Dans cette tâche ardue, il faut se laisser guider par l'exemple des grands hommes, au premier rang desquels figure Simón Bolívar.

3. Simón Bolívar fut le précurseur de la décolonisation dans le monde. Décolonisation, car il ne faut pas confondre son action libératrice avec l'indépendance acquise par les Etats-Unis, qui était circonscrite à un seul territoire alors que le mouvement de libération latino-américain transcendait toutes les nations. De plus, les Etats-Unis cherchaient seulement à défendre leurs intérêts économiques contre le protectionnisme de la métropole; pour ce qui est des droits politiques, ils n'étaient en rien défavorisés par rapport au Royaume d'Angleterre. L'Amérique latine, en revanche, était privée de tous les droits, et Bolívar a contribué à mobiliser ses peuples opprimés. C'est en cela que son action est si moderne et éveille tant d'échos dans le monde contemporain. Simón Bolívar est le symbole du héros qui se dresse pour défendre une juste cause devant l'obstination et l'insensibilité des puissants qui ne tolèrent pas la coexistence et restent sourds aux appels à la conciliation. Son exemple est plus que jamais valable à l'époque tourmentée actuelle, qui a tant besoin de paix, de justice et de compréhension mutuelle, et son idéal pourrait inspirer la Conférence.

4. Si Bolívar est né sur le sol vénézuélien, il s'est dévoué à la cause de toute l'Amérique latine et sa vraie patrie fut l'Amérique. La nature l'avait éminemment doté pour la tâche à accomplir, car il fut à la fois un passionné, un intellectuel et un homme d'action qui mit tous ses dons au service de sa mission. Ses qualités ont été bien reconnues par d'éminents écrivains comme Pablo Neruda et Miguel de Unamuno. Nourri de Rousseau et de Montesquieu, il s'est inspiré de la pensée du siècle des lumières, sur les plans moral, social et politique. Homme d'Etat averti et lucide, il avait vu très clair dans le jeu des Etats-Unis et ne s'était nullement laissé séduire par la doctrine Monroe.

5. Dans sa vie, Simón Bolívar n'a jamais cherché la gloire personnelle. Considérant sa mission politique comme un apostolat, il était tout dévoué au bien public et totalement désintéressé, laissant à l'histoire le soin de le juger. Et l'histoire a vu en lui un homme politique véritable, à la fois humaniste et réaliste, cristallisant les aspirations et l'esprit de son peuple et réalisant la synthèse de l'expérience du passé, des préoccupations

du présent et du souci de l'avenir. La vie et l'œuvre éloquentes de Simón Bolívar donnent au monde une leçon d'espoir.

6. Réunissant dans un même hommage le Libérateur Simón Bolívar et le grand homme d'Etat que fut le maréchal Tito, M. Bracho Sierra exprime l'espoir que la Conférence, s'inspirant de leur exemple éminent, fera tout pour assurer la paix et le bien-être dans le monde.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(fin)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite) [TD/272 et Add.1, TD/285; TD/L.222, TD/L.223]**

7. M. TOURE (Sénégal) fait une déclaration**.

8. M. PALME (Suède) fait une déclaration***.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(suite)** [TD/L.231]**

Présentation d'un projet de résolution sur la mise en place de l'assistance au Liban

9. M. OSMAN (Somalie) présente, en qualité de porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le projet de résolution intitulé « Mise en place de l'assistance au Liban » (TD/L.231) dont la Somalie saisit la Conférence au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Ce projet reprend le texte de la résolution adoptée à Buenos Aires lors de la cinquième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Chacun sait que pendant huit ans le Liban a souffert de ravages provoqués par des conflits et des guerres qui ont détruit en grande partie l'économie du pays. La conscience universelle s'en est d'ailleurs émue puisque l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions sur l'assistance à fournir au Liban dont la dernière en date est la résolution 36/205 du 17 décembre 1981; le Secrétaire général de l'ONU a dès 1977 créé un fonds spécial des Nations Unies pour le Liban. Ce pays était un centre commercial et bancaire extrêmement actif, et représentait une sorte de trait d'union entre l'Orient et l'Occident à cet égard. Les Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept estiment qu'il faut absolument faire un geste généreux pour permettre au Liban de surmonter ses épreuves, de reconstruire son économie et de retrouver les moyens d'apporter son concours au développement de la communauté internationale. C'est pourquoi le Groupe des Soixante-Dix-Sept lance un appel aux pays et aux organismes donateurs, puis aux institutions internationales, notamment à la Banque mondiale et au FMI, pour qu'elles accordent au Liban des facilités financières, et enfin à la communauté internationale pour qu'elle consente au Liban des facilités commerciales. M. Osman espère vivement que la Conférence adoptera ce projet de résolution à l'unanimité.

10. Le PRÉSIDENT suggère de renvoyer pour consultations ce projet de résolution à un groupe de contact du Président qui sera constitué à bref délai, dès que le Président aura consulté les coordonnateurs des groupes régionaux.

11. M. GABAY (Israël) fait savoir que la délégation israélienne appuie le projet de résolution TD/L.231 dans ses dispositions concernant l'octroi d'une assistance économique et financière au Liban; il souscrit par ailleurs à la proposition tendant à renvoyer ce projet à un groupe de contact du Président. Le Gouvernement israélien a récemment signé avec le Liban un accord qui vient d'être ratifié par le Parlement libanais. La délégation israélienne espère vivement que cet accord fournira les bases d'un prochain retrait du Liban des autres parties en cause, à savoir la République arabe syrienne et l'OLP. Si donc la délégation israélienne peut souscrire au dispositif du projet de résolution, elle tient néanmoins à faire observer que le préambule et le paragraphe 1 du dispositif font état de « l'invasion israélienne » mais ne disent rien des vrais responsables des troubles qui ont été si préjudiciables à l'économie libanaise.

12. M. OSMAN (Somalie), prenant la parole sur un point d'ordre, trouve surprenant qu'à ce stade préliminaire, alors qu'il s'est contenté de présenter le projet de résolution, lequel doit être examiné au fond par un groupe de contact du Président, le représentant d'Israël fasse entrer en ligne de compte des considérations politiques totalement étrangères au problème qui est d'ordre purement humanitaire et procède des destructions et des épreuves subies par l'économie libanaise. Le Président devrait empêcher le représentant d'Israël de se livrer à une manœuvre politique.

13. Le PRÉSIDENT, exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 34 du règlement intérieur, en appelle à la délégation israélienne et à tous les participants à la Conférence pour qu'ils fassent porter leurs observations exclusivement sur des questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et s'abstiennent d'évoquer des problèmes dont l'examen incombe à d'autres organes de l'ONU.

14. M. GABAY (Israël) dit que, déférant à l'appel du Président, il ne formulera pas d'autres observations pour l'instant. Toutefois, le texte du projet de résolution doit à son avis être complété ou précisé et il souhaiterait pouvoir revenir sur ce texte au sein du groupe de contact du Président qui doit être constitué.

15. Le PRÉSIDENT assure le représentant d'Israël que ce dernier pourra formuler les observations qu'il juge bon sur le projet de résolution TD/L.231 au sein du groupe de contact à constituer, dont la composition ne sera pas limitée.

---

* Reprise des débats de la 192e séance plénière.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A.2, ci-dessus.

*** Le texte de la déclaration figure dans la première partie, section A.1, ci-dessus.

**** Reprise des débats de la 172e séance plénière.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite)* [TD/276 et Add.1, TD/285; TD/L.217]

16. M. RAHMAN (Bangladesh) rappelle que le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à Paris en 1981, représente un ensemble de mesures de soutien national et international destinées à opérer une refonte des structures de l'économie de ces pays et assorties d'un dispositif de suivi. M. Rahman dresse le bilan des progrès réalisés à ce jour dans l'exécution de ces mesures.

17. Les pays les moins avancés, dont certains avaient déjà établi des plans en vue de leur développement socio-économique pendant les années 80 dès avant la Conférence de Paris, ont incontestablement travaillé à la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. Certains se sont employés à renforcer leur capacité de planification et à en accroître l'efficacité; ils ont cherché à mobiliser leurs ressources intérieures en vue du développement. Un certain nombre ont élaboré une stratégie alimentaire et établi des plans de production alimentaire à moyen terme. Tous ont pris des dispositions d'ordre consultatif conformément au programme : la première série de réunions de consultation par pays devant être achevée en 1983, certaines de ces réunions entre les pays les moins avancés et leurs partenaires au titre du développement ont déjà eu lieu; d'autres sont en préparation. La table ronde des cinq pays les moins avancés d'Asie et de la région du Pacifique vient de se tenir à Genève sous l'égide du PNUD. Les pays les moins avancés ont par ailleurs désigné des points de convergence gouvernementaux aux fins de l'examen et de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action à l'échelon national. Très souvent des plans de développement ont été révisés ou établis spécialement pour répondre aux objectifs prioritaires du programme.

18. Du côté des pays développés, il convient de rappeler l'essentiel des engagements pris à Paris : les pays donateurs devaient ou bien consacrer dans les années à venir 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement à consentir aux pays les moins avancés, ou bien doubler son volume par rapport aux transferts dont les pays les moins avancés avaient bénéficié au cours des cinq années précédentes. Au total, le montant annuel de l'APD consentie aux pays les moins avancés devait passer de 6,6 milliards de dollars en 1975-1979 à plus de 14 milliards en 1985 pour atteindre 24 milliards de dollars en 1990. Malheureusement, à quelques rares exceptions près, les pays donateurs n'ont ni atteint l'objectif de 0,15 % du PNB, ni doublé le volume de leur APD. De surcroît, contrairement aux engagements pris dans le Nouveau programme substantiel d'action, l'aide consentie est de plus en plus souvent liée, même quand il s'agit d'assistance sous forme de produits. En fait, en valeur réelle, l'APD consentie a encore fléchi, tombant de 0,084 % en 1980 à 0,076 en 1981. Il ne faut donc pas s'étonner que le PNB par habitant ait perdu 0,6 % en 1981 dans les pays les moins avancés. La chute des prix des produits de base a fait perdre à leurs exportations 10 % de leur valeur, et l'encours de leur dette à long terme, y compris leur dette publique, a atteint en 1981 le chiffre estimatif de 20 milliards de dollars.

19. Au Bangladesh même, la situation n'a fait que se dégrader du point de vue du commerce extérieur et de l'aide, en raison de la récession persistante et de la montée du protectionnisme dans les pays développés. Il a fallu pratiquer des coupes sombres dans le deuxième plan quinquennal, abandonner jusqu'à 452 projets inscrits dans les programmes de développement ou bien en différer l'exécution. Il a fallu, en 1983, adopter de nouvelles mesures fiscales qui pèsent d'autant plus lourdement sur la population que la croissance du PIB n'atteignait plus que 0,9 % en 1981/82 contre 6,1 % en 1980/81. Et pour l'année en cours l'accroissement du revenu par habitant sera à peine marginal. Il est patent qu'un pays figurant parmi les moins avancés ne peut opérer d'aménagement de structure en l'absence d'une reprise de la croissance et d'une augmentation des apports d'aide.

20. Au total, le bilan de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action est fort décevant. Il faut à tout prix que les pays du Nord comme du Sud, les pays à économie de marché et les pays à économie planifiée, prennent fermement de nouveaux engagements.

21. La Plate-forme de Buenos Aires contient des propositions concrètes aux fins de l'exécution du Nouveau programme substantiel d'action. De l'avis de la délégation du Bangladesh, il serait possible de réaliser les objectifs du programme au moyen des mesures ci-après : il faudrait, en matière d'aide, réaliser les objectifs définis dans le Nouveau programme substantiel d'action, et améliorer les conditions et les modalités de cette aide; convertir en dons tous les prêts bilatéraux non encore remboursés qui ont été accordés aux pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement; développer et libéraliser les prêts de la Banque mondiale, et ceux d'autres institutions financières multilatérales comme la Banque asiatique de développement et le FIDA; mettre rapidement en œuvre l'accord relatif à la sixième reconstitution des ressources de l'IDA et mener rapidement à bien les négociations relatives à la septième reconstitution; relever les contributions versées au PNUD, notamment au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et au Fonds d'équipement des Nations Unies; réviser les conditions d'octroi de l'aide du FMI pour qu'elle tienne compte des priorités sociales et économiques des pays les moins avancés; autoriser dans l'immédiat une émission supplémentaire et substantielle de DTS; élargir et libéraliser le mécanisme de financement compensatoire du FMI et créer de nouveaux arrangements et de nouveaux mécanismes pour les pays les moins avancés; mener à bien pour 1984 au plus tard la neuvième révision générale des quotes parts; établir un mécanisme du type Stabex[6] au bénéfice de tous les pays les moins avan-

[6] Système de stabilisation des recettes d'exportation institué par la première Convention de Lomé, conclue entre la Communauté économique européenne et 46 pays ACP, le 28 février 1975, et renforcé par la deuxième Convention conclue entre la Communauté et 58 pays ACP à Lomé le 31 octobre 1979 [voir *Journal officiel des Communautés européennes*, 23e année, n° L 347 (22 décembre 1980)].

cés; autoriser l'entrée en franchise des produits exportés par ces pays sur les marchés des pays tiers et assouplir les règles d'origine applicables à leurs exportations.

22. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que, depuis longtemps déjà, les Etats-Unis ont conscience des graves problèmes qui se posent aux pays les moins avancés : faiblesse du revenu par habitant et, donc, de l'épargne et des investissements; industrie peu développée, d'où la difficulté de diversifier la production pour répondre aux besoins essentiels de la population et de se procurer des devises par le biais des exportations; insuffisance des moyens d'enseignement, qui fait obstacle à la mise en valeur des ressources humaines et, du même coup, au progrès économique et social. En outre, dans beaucoup de pays les moins avancés, la production alimentaire par habitant va diminuant depuis les années 70 et il faut d'urgence renverser cette tendance alarmante.

23. Les Etats-Unis et d'autres donateurs se sont rendus à la Conférence de Paris, en 1981, mus par le désir d'établir avec les pays les moins avancés de nouveaux liens de coopération. Le Nouveau programme substantiel d'action, adopté par la Conférence, définit les objectifs et les mesures à long terme nécessaires pour permettre à ces pays de parvenir à une croissance autonome et préconise une action sur plusieurs fronts : alimentation, agriculture et développement rural, mise en valeur des ressources humaines et progrès social (y compris l'enseignement, la santé et la nutrition et la politique démographique), mise en valeur des ressources naturelles et des sources d'énergie, développement de l'industrie, mise en place de l'infrastructure physique et institutionnelle, protection et amélioration de l'environnement et promotion du commerce extérieur.

24. La communauté internationale a répondu à cet appel en prenant diverses mesures et, notamment, en augmentant l'APD. Nul ne conteste la valeur de l'APD; en revanche, on réalise rarement qu'elle atteint déjà des proportions considérables : en 1982, par exemple, les ressources nettes fournies aux pays les moins avancés par les Etats membres du CAD ont représenté 7 % du PNB estimatif total des pays les moins avancés, ce qui équivaut au tiers environ du coût total de leurs importations et à un pourcentage bien supérieur de l'investissement brut de la plupart d'entre eux.

25. Les Etats-Unis ont, pour leur part, mis en œuvre des programmes bilatéraux et contribué à des programmes multilatéraux d'assistance au développement, les citoyens américains participant également à ces efforts sous les auspices de divers organismes, et notamment d'institutions bénévoles. En 1982, la valeur totale nette de l'assistance que les Etats-Unis ont fournie aux pays les moins avancés (y compris par le canal d'institutions multilatérales) a atteint environ 1,6 milliard de dollars — plus du double du montant versé en 1975. Depuis 1975, le volume de leur assistance multilatérale a plus que quadruplé et ils prévoient, pour le prochain exercice financier, que le taux de croissance de leur aide bilatérale aux pays les moins avancés sera beaucoup plus élevé que celui de leur propre économie et même que celui de leur programme d'assistance global.

26. Pendant les années 70, les Etats-Unis ont en outre pris toute une série de mesures pour adapter leur assistance aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Leur aide prend essentiellement la forme de dons (presque 96 % de l'aide totale fournie à ces pays en 1982) et elle n'est pas liée pour les achats à d'autres pays du tiers monde, ce qui contribue à l'établissement de nouvelles relations commerciales entre pays en développement. En outre, les Etats-Unis ont pour règle de financer les dépenses locales dans le cadre de la plupart de leurs programmes de développement alimentaire, agricole et rural.

27. En ce qui concerne les institutions multilatérales, les Etats-Unis se félicitent de la décision d'accroître les ressources du FMI et appuient pleinement le programme d'action spécial de la Banque mondiale. Ils estiment que le Fonds et la Banque, en coopération avec les donateurs, les créanciers et les pays intéressés, ont fait un excellent travail en définissant les mesures à prendre, dans chaque cas, pour faciliter les ajustements et encourager les efforts de développement. Les pays les moins avancés devraient pleinement tirer parti du concours qui leur est ainsi offert par ces institutions et, en particulier, ne pas hésiter à faire appel au FMI dès que surgissent des difficultés, en vue de commencer immédiatement à rechercher des solutions. Les Etats-Unis appuient également les efforts du PNUD qui joue un rôle de premier plan dans le domaine de l'aide au développement, et ils ont d'ailleurs augmenté leur contribution à cet organisme en 1983.

28. La communauté internationale sort à peine de la plus longue récession enregistrée depuis la dernière guerre. Au fur et à mesure que la demande augmentera, le commerce se développera et les prix des produits de base s'amélioreront. Les Etats-Unis sont convaincus que l'essor de l'économie mondiale dans le cadre d'un système commercial ouvert aidera grandement tous les pays en développement, y compris les moins avancés. Ils partagent néanmoins l'opinion selon laquelle il convient d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés afin de les aider à intensifier leurs échanges commerciaux à long terme et se félicitent de la déclaration du 29 novembre 1982 faite par les participants à la session ministérielle du GATT, qui ont invité les parties contractantes à poursuivre leurs efforts pour faciliter le commerce des pays les moins avancés; ils espèrent que tous les pays prendront dûment en considération cette déclaration et que les parties contractantes à l'Accord général y donneront suite sans tarder.

29. Au cours des dix dernières années, les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et les pays les moins avancés se sont beaucoup accrus. Les importations des Etats-Unis en provenance de ces pays ont presque quadruplé entre 1972 et 1981 et se chiffrent maintenant à 1,2 milliard de dollars environ. Ces échanges sont grandement favorisés par le SGP que les Etats-Unis entendent d'ailleurs renforcer au profit des pays qui en ont le plus besoin. Ils jugent également nécessaire de fournir une assistance technique aux pays les moins avancés pour stimuler l'expansion desdits échanges.

30. Le Nouveau programme substantiel d'action tient compte et des obligations des pays les moins avancés et des mesures d'appui qui doivent être prises par la communauté internationale. Il faut se féliciter du fait que les pays les moins avancés, malgré leurs difficultés, ont souvent pris les mesures nécessaires pour s'adapter à

l'évolution de la situation nationale et internationale, et favorisé ainsi leur progrès économique et social. Il reste cependant beaucoup à faire. Aux termes du paragraphe 1 du Nouveau programme substantiel d'action : « Les pays en développement les moins avancés sont responsables au premier chef de leur développement global, et les politiques intérieures qu'ils adoptent seront d'une importance capitale pour le succès de leurs efforts de développement. » L'institution du « cadre » général nécessaire ne se fera certes pas du jour au lendemain, et elle exige des efforts soutenus à tous les niveaux et dans tous les domaines.

31. Un certain nombre d'orateurs ont déploré la lenteur avec laquelle progressait l'application du programme, mais il faut bien voir que celui-ci a été adopté voici 21 mois seulement. Les Etats-Unis ne sauraient s'associer à ceux qui se déclarent « alarmés » par la « désespérante lenteur de la mise en œuvre » du programme et estiment au contraire que les choses sont en bonne voie. Il importe au plus haut point de mener rapidement à bien les réunions de consultation par pays prévues dans ce programme. L'examen à mi-parcours qui aura lieu au niveau mondial en 1985 sera certainement riche d'enseignements.

32. Les Etats-Unis tiennent toutefois à préciser qu'ils n'acceptent pas toutes les propositions contenues dans le Nouveau programme substantiel d'action. Leur position vis-à-vis de certains objectifs d'assistance est connue et M. Streeb n'y reviendra pas. Ils ne sauraient non plus accepter de participer à un accord du type Stabex. Mais leur attitude prouve clairement qu'ils accordent une attention croissante aux problèmes des pays les moins avancés, et ils tiennent à réaffirmer leur appui au Nouveau programme substantiel d'action dans son ensemble.

33. La délégation des Etats-Unis estime que le Groupe de travail s'est engagé dans la bonne voie. L'objectif devrait être en effet de réaffirmer le Nouveau programme substantiel d'action, compte tenu des faits nouveaux récemment intervenus, sans toutefois s'écarter de l'accord de base conclu à Paris. Les Etats-Unis continueront, pour leur part, à ne ménager aucun effort pour aider les pays les moins avancés à accélérer leur développement économique et social et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

34. M. ØLBERG (Norvège), parlant au nom des délégations finlandaise, suédoise et norvégienne, déplore que la crise économique mondiale n'ait fait que s'aggraver depuis la Conférence de Paris et que les pays les moins avancés soient affectés d'une manière particulièrement sévère. Pourtant, les pays les moins avancés ne sont pour rien dans cette crise et n'ont guère les moyens d'y remédier. De plus, ils sont les plus mal placés pour réduire les programmes de lutte contre la pauvreté et la faim. En 1985, il sera dressé un bilan des résultats obtenus dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action par rapport aux objectifs fixés à Paris, ce qui permettra des ajustements éventuels. Les pays nordiques participeront activement à cet examen, avec le souci de maximiser les avantages que le programme doit apporter aux pays les moins avancés. Dans l'immédiat, la sixième session de la Conférence est une bonne occasion de rappeler les engagements pris dans le cadre du programme.

35. Dans le Nouveau programme substantiel d'action, il est souligné d'une part que la responsabilité principale de l'exécution des plans de développement des pays les moins avancés incombe à ces pays, qui doivent prendre des mesures rigoureuses pour mobiliser leurs ressources nationales, et d'autre part que le sort des pays les moins avancés met en jeu la responsabilité de toute la communauté internationale. A la sixième session de la Conférence, cette solidarité doit être réaffirmée. Dans le Nouveau programme substantiel d'action, il est aussi reconnu que les pays les moins avancés ne bénéficient pas suffisamment des politiques générales conçues pour aider l'ensemble des pays en développement, et que des mesures spéciales doivent en conséquence être prises en leur faveur.

36. Pour leur part, les pays nordiques sont fermement décidés à respecter les engagements pris à Paris. Déjà, dans leur aide bilatérale, les pays les moins avancés occupent une très grande place, et il est envisagé d'accroître encore l'aide qui leur est fournie et d'en assouplir les conditions. Les pays nordiques ont pleinement appliqué la section A de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, du 11 mars 1978, en convertissant en dons tous les prêts non remboursés consentis aux pays les moins avancés. Ils étudient d'autres mesures en faveur des pays les moins avancés dans les domaines du commerce et des matières premières, en souhaitant que ces aspects soient examinés suffisamment à fond, au cours de la présente session, dans les diverses commissions.

37. Le Nouveau programme substantiel d'action recommandait en outre un accroissement des ressources de la BIRD, de l'IDA et des banques régionales. Malheureusement, depuis la Conférence de Paris, ces ressources sont stationnaires, et ont même tendance à diminuer en valeur réelle. Les pays nordiques suggèrent que la sixième reconstitution des ressources de l'IDA soit étalée sur quatre ans au lieu de trois; ils souhaitent un accord rapide sur la septième reconstitution, et demandent aux donateurs de saisir cette occasion pour donner à l'IDA les moyens de venir en aide aux pays les moins avancés. Autre sujet d'inquiétude, le PNUD a dû réduire le montant de ses programmes de 45 % en raison du faible niveau des contributions. Les pays nordiques, qui fournissent ensemble près de 30 % des ressources du PNUD, souhaitent un élargissement de la base des ressources de cet organisme, pour permettre le financement à long terme des activités en faveur des pays les moins avancés envisagées pour son troisième cycle de programmation. La situation financière du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et du Fonds d'équipement est tout sauf satisfaisante; les pays nordiques continuent à fournir la majeure partie des ressources de ces fonds.

38. Pour conclure, M. Ølberg rappelle la déclaration faite au cours du débat général par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui a souligné les répercussions considérables des solutions que la communauté internationale apportera à la crise mondiale actuelle. Pour les sociétés en développement, ces solu-

tions peuvent signifier la sauvegarde des valeurs démocratiques, ou au contraire préparer un avenir d'autoritarisme, de répression et de violation des droits fondamentaux. Pour leur part, les pays nordiques font tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à ce que la communauté internationale choisisse la bonne voie.

39. *M. Mariadason (Sri Lanka), vice-président, prend la présidence.*

40. M. SULIMMA (Communauté économique européenne), parlant au nom des Etats membres de la Communauté, rappelle que celle-ci a joué un rôle actif dans l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action à la Conférence de Paris, en 1981. Ce programme, fondé sur le principe d'une action complémentaire et simultanée, dans les pays les moins avancés et au niveau international, est cohérent et équilibré. Il faut que cet équilibre soit à présent maintenu dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action, qui doit faire l'objet d'examens périodiques. Malheureusement, depuis la Conférence de Paris, la situation des pays les moins avancés a continué à se dégrader, comme le relèvent les chiffres cités dans le document TD/276.

41. La Communauté économique européenne entretient des relations étroites avec la plupart des pays les moins avancés, dont 27 sont signataires de la Deuxième Convention de Lomé[9]. De plus, l'assistance financière de la Communauté aux pays les moins avancés qui ne sont pas parties à cette convention a été accrue de 50 % entre 1981 et 1982. D'une manière générale, la Communauté fournit aux pays les moins avancés 35 % de leurs importations et absorbe 40 % de leurs exportations. La Communauté et ses Etats membres sont la principale source d'aide en faveur des pays les moins avancés — environ 3 milliards de dollars des Etats-Unis en 1982. Certains Etats membres sont très près de l'objectif de 0,15 % du PNB fixé à la Conférence de Paris; d'autres l'ont sensiblement dépassé. Après la Conférence de Paris, la Communauté économique européenne a décidé de consacrer 40 millions de dollars à la lutte contre la faim dans les pays les moins avancés, dans le cadre d'un programme d'action concerté entre les donateurs et ces pays. Dans le domaine du commerce, la Communauté a, dans le cadre de son SGP, accordé l'entrée en franchise à la plupart des produits agricoles des pays les moins avancés, et aboli les restrictions au régime préférentiel pour tous les produits de leur industrie.

42. La Communauté économique européenne reconnaît les progrès accomplis par les pays les moins avancés dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action. Elle souhaite que la situation de ces pays soit prise particulièrement en considération dans les discussions sur la stabilisation des recettes tirées des produits de base. A la présente session, l'examen des problèmes du commerce international des biens et des services, qui font l'objet du point 10 de l'ordre du jour, réserve une place particulière aux pays les moins avancés. A cet égard, M. Sulimma rappelle que les Etats membres de la Communauté ont approuvé, à la Conférence de Paris, l'objectif de 0,15 % du PNB et assure que ceux qui n'ont pas encore atteint cet objectif font le nécessaire pour l'atteindre rapidement. Les Etats membres de la Communauté sont également prêts à participer à un niveau approprié à la septième reconstitution des ressources de l'IDA, en tenant particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés. M. Sulimma conclut en souhaitant que les questions qu'il vient d'énumérer occupent une place majeure dans les négociations consacrées aux pays les moins avancés à Belgrade, afin de confirmer les résultats de la Conférence de Paris.

43. M. SIMEON (Haïti) dit que l'optimisme qui a suivi la Conférence de Paris a fait place à une perplexité général des pays les moins avancés. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'application du Nouveau programme subtantiel d'action a été très lente au cours des deux années écoulées. La Conférence, à sa sixième session, doit donc rechercher des moyens appropriés pour répondre à l'attente des pays les moins avancés, qui jusqu'ici n'a été que très partiellement satisfaite.

44. En ce qui concerne l'APD, la délégation haïtienne demande que soit respecté l'engagement consenti par les pays donateurs de consacrer 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Toutes les nations qui ont pris cet engagement devraient atteindre l'objectif de 0,15 % d'ici à 1985. La délégation haïtienne souhaite également que les pays les moins avancés aient accès sans aucune discrimination à tous les mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux et que soit envisagée de façon généralisée la conversion en dons de l'encours de l'aide bilatérale aux pays les moins avancés, conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement.

45. En deuxième lieu, la délégation haïtienne souligne l'importance de la stabilisation des recettes d'exportation des pays les moins avancés. A cet égard, un mécanisme du type Stabex devrait être mis en place pour tous ces pays, et étendu aux pays les moins avancés peu nombreux qui ne sont pas parties à la Convention de Lomé. De plus, les pays industrialisés devraient accorder un traitement préférentiel aux pays les moins avancés pour permettre l'entrée de leurs produits en franchise de droits; les initiatives prises récemment en ce sens par les pays d'Amérique du Nord ne peuvent qu'être encouragées.

46. Enfin, M. Simeon regrette que cette session de la Conférence se soit si peu préoccupée, jusqu'ici, de la coopération économique entre pays en développement. Il souligne que son pays souhaite une coopération concrète, orientée notamment vers une participation commune à des investissements productifs dans les secteurs agricole et industriel. Le représentant d'Haïti conclut en demandant à chaque groupe de pays de contribuer à la recherche de solutions concrètes pour appliquer les engagements pris à la Conférence de Paris.

47. M. LOHANI (Népal) dit que l'examen du point 12 souligne l'importance que cette session de la Conférence attache aux problèmes et aux difficultés des pays les moins développés, et à une application urgente des mesures adoptées en leur faveur. Sa délégation se réjouit que de nombreux représentants, notamment de pays

[9] Deuxième Convention entre la Communauté économique européenne et les pays ACP, signée à Lomé (Togo) le 31 octobre 1979 [voir *Journal officiel des Communautés européennes*, 23e année, n° L 347 (22 décembre 1980)].

développés, aient réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action, mais en même temps, il s'inquiète de la détérioration de la situation économique et sociale dans les pays les moins avancés. En présentant le projet de résolution TD/L.217 à la 184e séance plénière, M. Osman, de la délégation somalie, parlant en sa qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a dressé un tableau éloquent de la situation dans ces pays. Le projet de résolution TD/L.217 demande une action internationale urgente pour réaliser les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action.

48. A ce propos, M. Lohani se réjouit de l'accroissement des courants d'assistance vers les pays les moins avancés qui ressort de chiffres récemment publiés par l'OCDE, mais fait observer que cette accroissement reflète principalement des contributions à des organismes multilatéraux — notamment à l'IDA et aux banques régionales — reportées depuis 1981. Une moyenne pour les années 1981-1982 est plus significative. En fait, depuis 1979, l'APD fournie aux pays les moins avancés par les pays membres du CAD a diminué en valeur réelle : exprimée en dollars de 1980, elle atteignait 5 milliards 450 millions de dollars en 1979, 5 milliards 370 millions en 1980 et 5,2 milliards en 1981.

49. Le représentant du Népal demande aux pays développés de l'Est et de l'Ouest de doubler leur APD pour atteindre l'objectif de 0,15 % de leur PNB d'ici à 1985. Cette APD devrait être fournie aux pays les moins avancés sous forme de dons et exempte de tous liens, et sa qualité et son efficacité devraient être améliorées. A cet égard, les propositions formulées dans le projet de résolution TD/L.217, présenté par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, sont minimales et réalistes; il est souhaitable que ce texte soit adopté par consensus.

50. Pour leur part, les pays les moins avancés font de vigoureux efforts pour atteindre les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action. Ainsi, au Népal, plusieurs mesures ont été prises à cet effet au niveau des politiques générales et au niveau institutionnel, dans différents secteurs de l'économie, en harmonie avec les priorités et les besoins nationaux. Cependant, les efforts des pays les moins avancés, comme le Secrétaire général de la CNUCED, M. Corea, l'a souligné, doivent être complétés par une assistance financière, technique et matérielle suffisante de la communauté internationale. Se référant aux activités du secrétariat de la CNUCED exposées par M. Corea, le représentant du Népal appuie pleinement l'idée de renforcer, dans le cadre de la CNUCED, le Programme spécial relatif aux pays en développement les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement insulaires et de transformer le mécanisme existant en une division distincte de la CNUCED, dotée des ressources supplémentaires nécessaires. Enfin, M. Lohani remercie le Président du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour des efforts qu'il déploie pour aboutir à une résolution qui puisse donner satisfaction à tous les groupes de pays, notamment aux pays les moins avancés, et qui puisse être adoptée par consensus.

La séance est levée à 13 heures.

195e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 21 juin 1983, à 15 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.195

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la Conférence *(suite)**

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs *(suite)**

1. Le PRÉSIDENT dit que, conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs doit comprendre neuf membres nommés par la Conférence sur proposition du Président. A sa 172e séance plénière, la Conférence a décidé, ainsi qu'il est recommandé par la Réunion préalable au paragraphe 17 de son rapport (TD/289), que la Commission serait composée des Etats suivants : Bahamas, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Seychelles et Union des Républiques socialistes soviétiques.

2. Le Président a été informé que la délégation des Seychelles n'assisterait pas à la sixième session. En conséquence, la Conférence doit désigner un autre pays du Groupe africain. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, le Président propose, après avoir consulté le Groupe africain, de nommer la République-Unie de Tanzanie pour remplacer les Seychelles à la Commission de vérification des pouvoirs.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. Le PRÉSIDENT rappelle que, conformément à l'article 14, la Commission doit examiner les pouvoirs des représentants et faire rapport à la Conférence.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(suite)* [TD/276 et Add.1, TD/285; TD/L.217]

5. M. CHATENAY (Banque mondiale) dit que les pays les moins avancés connaissent individuellement l'importance de l'IDA et que, sur le plan international, on sait qu'elle est la source principale de financement multilatéral pour l'aide à des conditions très libérales aux pays qui n'ont accès ni aux fonds de la Banque mondiale ni aux marchés financiers. Pendant les cinq dernières années, 31 % des fonds de l'IDA ont été alloués aux pays les moins avancés et, dans les cinq années à venir, près de 40 % de ses fonds seront réservés à cet effet.

6. Depuis la Conférence de Paris, la Banque mondiale a organisé et tenu des réunions de groupes de coordination de l'aide pour le Bangladesh, le Népal, l'Ouganda et le Soudan. Elle prépare un groupe consul-

* Reprise des débats de la 112e séance plénière.

tatif pour la Somalie qui se réunira probablement avant la fin de l'année. M. Chatenay confirme la déclaration de la Banque mondiale qui avait annoncé à la Conférence de Paris qu'elle était disposée à mettre sur pied quelques autres groupes de coordination si des gouvernements des pays les moins avancés s'adressaient à elle à cet effet. A la demande du PNUD, la Banque a aussi joué un rôle important dans la préparation de tables rondes. Elle continuera à assister le PNUD de la même façon pour les tables rondes à venir.

7. La capacité de la Banque mondiale d'apporter une aide financière et une assistance technique aux pays les moins avancés dépend naturellement de l'accroissement suffisant du volume des engagements que l'IDA pourra prendre dans la période à venir. A la séance précédente, le porte-parole des pays nordiques a appelé l'attention de la Conférence sur la situation inquiétante des ressources financières de l'IDA. Le résultat des négociations sur la septième reconstitution des ressources de l'IDA aura une influence immédiate et déterminante sur le volume de l'assistance que la Banque pourra apporter aux pays les plus pauvres, et singulièrement aux pays les moins avancés, dont les besoins financiers sont tout à la fois considérables et urgents.

8. M. KAZIM (Afghanistan) dit que le point 12 est l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour et qu'elle présente un intérêt direct pour son pays. La situation économique générale des pays les moins avancés s'est encore dégradée récemment et leur niveau de vie reste tout à fait insuffisant. A ses troisième et quatrième sessions, la Conférence a invité la communauté internationale à fournir d'urgence une aide adéquate aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent résoudre leurs problèmes structurels. A sa cinquième session, elle a décidé, par sa résolution 122 (V), de lancer, à titre prioritaire, un programme d'ensemble sensiblement élargi comprenant une action immédiate et une action à long terme. Or les résultats du Programme d'action immédiate sont décevants. Le courant de ressources vers les pays les moins avancés a diminué de 1979 à 1981, période prévue pour l'application dudit Programme.

9. L'adoption à l'unanimité du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés est une initiative encourageante de la communauté internationale. Par cet instrument, les pays les moins avancés aussi bien que leurs partenaires pour le développement se sont engagés à agir dans un certain nombre de domaines prioritaires, et ce en fonction de certains objectifs. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981, il a été reconnu que seul un accroissement substantiel de l'APD en valeur réelle au cours de la décennie permettra à ces pays d'atteindre les objectifs de leurs programmes nationaux dans le cadre du Nouveau programme substantiel d'action. Or la diminution, tant en valeur courante qu'en valeur réelle, des apports d'APD aux pays les moins avancés, est alarmante et d'autant plus regrettable qu'elle intervient à un moment où ces pays ont à faire face à des problèmes économiques et à des difficultés financières graves par suite de la crise économique internationale.

10. L'Afghanistan apprécie pleinement les activités menées par la CNUCED dans le cadre de l'application et du suivi du Nouveau programme substantiel d'action. Le travail accompli par le secrétariat pour mettre à jour les séries de données de base relatives aux pays les moins avancés et analyser en profondeur les progrès réalisés dans l'application du programme sont très utiles. Par ailleurs, la délégation afghane félicite le PNUD des efforts qu'il a faits pour organiser des tables rondes réunissant les pays les moins avancés et leurs partenaires pour le développement. Un certain nombre de ces réunions ont déjà eu lieu, dont celle concernant son pays, qui s'est tenue avec l'aide du PNUD en mai 1983 à Genève. Un certain nombre de pays donateurs, d'institutions financières et d'organisations internationales y ont participé. Le rapport national présenté par la délégation afghane a été examiné à fond. L'Afghanistan est satisfaite des travaux de cette réunion et il en attend un résultat concret et fructueux.

11. Toutefois, il est vivement préoccupé par l'absence de progrès dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action. Ce problème a fait l'objet d'un examen approfondi à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires en avril 1983. Il en est résulté un ensemble minimal de propositions et de recommandations de principe formulées à l'intention de la Conférence. Celles-ci s'appuient sur les dispositions du programme et n'appellent ni à de nouveaux engagements ni à une renégociation, mais demandent simplement l'exécution d'ici à 1985 des engagements pris à Paris. Etant donné les déclarations favorables et encourageantes faites par les représentants des pays donateurs, ces objectifs semblent pouvoir être atteints.

12. La lenteur et l'insuffisance des progrès accomplis jusqu'ici par le Groupe de travail chargé d'examiner le point 12 de l'ordre du jour sont très préoccupantes. La délégation afghane demande instamment aux partenaires pour le développement membres du Groupe de se montrer plus souples et plus conciliants, afin de présenter à la Conférence un texte concerté le plus tôt possible. Il faut que la communauté internationale réagisse promptement pour prévenir toute nouvelle dégradation de la situation économique et sociale des pays les moins avancés. La délégation afghane est convaincue qu'elle le fera.

13. M. KOBAYSHI (Japon) dit que la communauté internationale sait parfaitement à quelles difficultés les pays les moins avancés ont à faire face, pays qui sont d'autant plus vulnérables que leur niveau de développement est particulièrement faible et que leur économie souffre de problèmes de structure. La récession économique mondiale a aggravé leur situation économique, comme en témoigne le fait qu'en 1981 leur PIB par habitant a baissé de 0,6 % et leur production alimentaire de 0,9 %.

14. Le Japon est plus que jamais résolu à n'épargner aucun effort pour alléger le sort des pays les moins avancés. Ils souscrit donc intégralement aux objectifs définis dans le Nouveau programme substantiel d'action adopté en 1981 et a l'intention de mettre fidèlement en œuvre ce programme. Il faut que la Conférence réaffirme les engagements pris et préserve le rôle attribué au programme de façon que celui-ci continue d'être l'instrument dont doit s'inspirer la coopération internationale en faveur des pays les moins avancés.

15. L'un des principaux objectifs du programme est de promouvoir dans les pays les moins avancés les aménagements de structure indispensables pour que ces pays puissent surmonter leurs difficultés et que leur économie s'engage sur la voie d'un développement autonome. Bien entendu, comme il en est pour les autres pays en développement, c'est aux pays les moins avancés eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mener l'action voulue. Mais, par ailleurs, il demeure indispensable de prendre sur le plan international des mesures de soutien en leur faveur, en particulier d'étoffer à leur profit les apports de ressources en provenance de tous les pays développés, des pays en développement en mesure d'y participer, des institutions financières multilatérales ainsi que des institutions multilatérales de développement.

16. Les dispositions du Nouveau programme substantiel d'action portant essentiellement sur le long terme, il convient de procéder en 1985 à un examen à mi-parcours de sa mise en œuvre. Le Japon, pour sa part, attache beaucoup d'importance à cette procédure d'examen de même qu'aux réunions de consultation par pays qui doivent le précéder.

17. Les pays du Groupe B ont accompli quelques progrès, même si ces derniers paraissaient insuffisants aux pays les moins avancés, dans la réalisation du Nouveau programme substantiel d'action, par exemple, dans le domaine de l'APD. En 1982, l'APD bilatérale consentie par le Japon aux pays les moins avancés a augmenté par rapport à l'année précédente de 60 % pour ce qui est de sa valeur en yen et de 40 % pour ce qui est de sa valeur en dollars. Sur le plan multilatéral, le Japon attache aussi beaucoup d'importance à la coopération avec les institutions financières multilatérales, en particulier à l'aide que les pays à faible revenu, dont les pays les moins avancés, peuvent obtenir en s'adressant aux guichets « libéraux » de ces institutions. Le Japon est le pays qui verse la contribution la plus élevée au Fonds asiatique de développement et au Fonds africain de développement et vient au deuxième rang pour sa contribution à l'IDA.

18. Comprenant que les pays les moins avancés ne puissent guère offrir d'avantages susceptibles d'attirer les capitaux privés et que ces pays comptent par conséquent, aux fins de leur financement extérieur, sur l'APD, le Japon a l'intention de continuer à élargir et à améliorer son programme d'APD au profit de ces pays. Le Japon attache en particulier de l'importance à l'aide destinée au développement rural et agricole, à la mise en valeur des ressources énergétiques et des ressources humaines, à l'amélioration de l'infrastructure et à la promotion des petites et moyennes entreprises, car c'est là-dessus que doit reposer le développement des pays les moins avancés.

19. En ce qui concerne l'endettement des pays les moins avancés, le Japon a pris des mesures, conformément aux dispositions de la résolution 165 (S-IX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement lors de sa session au niveau ministériel de mars 1978, pour convertir en dons tout l'encours des dettes contractées à cette date au titre de l'APD. Considérant que les mesures d'allégement de la dette doivent être adaptées à la situation propre à chacune des nations endettées, le Japon a l'intention, à l'occasion des diverses opérations internationales d'allégement de la dette organisées au profit de certains pays, d'accorder une attention particulière à la vulnérabilité économique des pays les moins avancés.

20. Dans le domaine des échanges, le Japon applique aux pays les moins développés un régime tarifaire préférentiel spécial qui est antérieur d'un an à l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action. La délégation japonaise espère que certains des éléments présentés à ce sujet au cours du débat pourront être retenus aux fins d'un consensus. M. Kobayashi se dit persuadé que, témoignant d'un esprit de compréhension et de coopération, la Conférence fera progresser l'action internationale menée pour résoudre les problèmes des pays les moins avancés.

21. M. KAFE (Comores) dit que les Comores, pays insulaire et nouvellement indépendant, font partie des 36 pays les plus pauvres du monde et qu'en conséquence, leur gouvernement attache naturellement beaucoup d'importance aux résultats de la sixième session de la Conférence.

22. Les pays les moins avancés sont les principales victimes de la crise économique mondiale actuelle. Malheureusement, la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence de Paris de 1981 n'ont guère été suivies de progrès. Les engagements n'ont pas été tenus et les pays les plus riches se sont montrés peu enclins à aider les pays les plus pauvres quand ils n'ont pas purement et simplement refusé de le faire.

23. L'aide fournie aux Comores pour leur redressement économique et social a été réduite. Les ressources allouées aux organismes donateurs, comme le PNUD, ont diminué d'environ 45 %, ce qui compromet les efforts déployés par les pays les moins avancés pour relancer leur économie. Il est indispensable de restructurer les institutions financières multilatérales et de leur donner les moyens de mieux répondre aux besoins spécifiques des pays en développement.

24. La crise actuelle est mondiale, mais elle ne peut pas être résolue si les problèmes particuliers des pays les plus pauvres ne sont pas pris en considération. Ces problèmes sont directement imputables au système économique et monétaire actuel et, surtout, au poids de plus en plus lourd de la dette des pays du tiers monde. Pour les surmonter, une action globale est nécessaire.

25. Le Gouvernement comorien, en raison de l'insularité du pays et de l'exiguïté de son marché intérieur, est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement sans une croissance régulière des exportations et une plus grande diversification de la production. La mévente des produits de base exportés par les Comores et la concurrence déloyale des produits synthétiques sur le marché mondial, aggravées par une dégradation continue des termes de l'échange, constituent des obstacles majeurs au progrès. C'est pourquoi le Gouvernement comorien se félicite des initiatives visant la mise en place du Fonds commun pour les produits de base et l'extension du système Stabex[10], seuls moyens pouvant garantir

[10] Voir note 8.

les recettes d'exportation des pays en développement. Le Parlement comorien a récemment approuvé la ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, et M. Kafe demande instamment aux pays développés de la signer, eux aussi. Il importe de même de négocier le réaménagement de la dette des pays pauvres, en particulier celle des pays les moins avancés, conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement; en outre, il faudrait que des organismes spéciaux, plus particulièrement le Club de Paris, prennent sans tarder des mesures concrètes pour rééchelonner, voire annuler purement et simplement, la dette extérieure des pays les plus pauvres.

26. Pour faire face à la crise économique, il est indispensable de réviser les règles auxquelles obéit le système monétaire, afin de les adapter à la conjoncture. Depuis la Conférence de Paris, le Gouvernement comorien a pris des mesures énergiques pour redresser l'économie nationale. Il a élaboré un plan intérimaire et un document national qui seront soumis à la prochaine table ronde des bailleurs de fonds devant être organisée à Moroni, capitale des Comores, en décembre 1983.

27. La politique de développement national des Comores est fondée sur les recommandations du Nouveau programme substantiel d'action et s'inspire aussi de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique[11] et du Plan d'action de Lagos[12]. Une série de mesures ont été prises afin de restreindre les dépenses de l'Etat et d'augmenter les recettes pour mieux soutenir le programme d'investissement proposé à la table ronde des bailleurs de fonds. Ces mesures prévoient entre autres choses, une diminution de 33 % des dépenses de fonctionnement, une augmentation de 34 % des recettes fiscales et parafiscales accompagnée d'une réorganisation du trésor public, une meilleure organisation du secteur public grâce à une gestion rigoureuse des entreprises d'Etat, ainsi que la création d'une banque de développement pour stimuler l'initiative et l'investissement dans le secteur privé. Elles ont déjà permis d'assurer une croissance économique d'environ 5 % par an durant les trois dernières années.

28. La délégation des Comores est très préoccupée par certaines déclarations, entendues à la présente session, selon lesquelles les pays les moins avancés ne feraient aucun effort pour redresser leur situation — ce qui est inexact. On ne peut pas demander aux pays les moins avancés de consentir encore plus de sacrifices. Malgré les mesures d'ajustement prises par les gouvernements de ces pays, avec parfois des conséquences sociales douloureuses, on veut encore subordonner tout octroi d'aide à l'application de nouvelles mesures toujours plus draconiennes. Mais cela condamnerait les pays les moins avancés à la récession et compromettrait leur progrès économique.

29. La situation économique des Comores, l'un des cinq pays insulaires les moins avancés, reste précaire malgré les mesures positives prises depuis cinq ans. De ces cinq pays, les Comores sont celui qui a la plus faible puissance électrique installée, la plus faible consommation d'énergie par habitant et l'infrastructure portuaire, aéroportuaire et de télécommunications la plus rudimentaire. C'est aussi le pays qui connaît la plus forte pression démographique, avec un taux de croissance de la population supérieur à 3,5 % par an.

30. Le Gouvernement comorien favorise et stimule l'initiative privée, complétée par le rôle régulateur de l'Etat. L'objectif primordial est d'augmenter le PIB d'au moins 50 % avant 1990, grâce à un taux de croissance annuel moyen de 6 %, une meilleure distribution du revenu national et une politique de justice sociale et d'équilibre économique plus équitable, qui permette de soutenir le programme d'investissement et d'accroître la production tout en réduisant le sous-emploi et le chômage.

31. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a fixé des priorités qui sont intégrées dans le plan intérimaire pour 1983-1986. Il s'agit notamment d'augmenter et de diversifier la production agricole dans la perspective de l'autosuffisance alimentaire, de développer la pêche, l'élevage et l'agro-industrie, de mettre en place l'infrastructure indispensable, d'adapter la politique d'éducation et de formation aux besoins du développement, de renforcer l'infrastructure de santé de base, d'élargir et de moderniser les équipements hospitaliers, d'appliquer une meilleure politique du logement social, de mettre sur pied un développement sélectif du tourisme et de doter le pays d'infrastructures culturelles et sportives.

32. Il est néanmoins évident que tous les efforts déployés par le Gouvernement depuis cinq ans ne suffiront pas à venir à bout des problèmes structurels auxquels se heurte l'économie du pays. Il sera impossible de répondre aux besoins vitaux du peuple comorien sans une aide accrue de la communauté internationale. M. Kafe lance un appel solennel à la communauté internationale tout entière, et plus particulièrement aux pays développés et aux organismes donateurs, pour qu'ils répondent favorablement à l'invitation de son gouvernement et participent à la table ronde sur la solidarité internationale pour le développement des Comores, qui aura lieu à Moroni le 12 décembre 1983. Ce faisant, ils contribueront à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies en faveur de l'aide aux Comores.

33. M. WOLDE (Ethiopie) estime que le point 12 est l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de la Conférence. Au cours des années qui ont précédé la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ces pays ont connu des problèmes aigus de structure que la détérioration du climat économique international pendant les années 70 a encore aggravés, la capacité des pays les moins avancés de s'engager dans la voie d'une croissance et d'un développement soutenus s'en étant trouvée amoindrie. Le revenu par habitant de ces pays a progressé de moins de 0,7 % par an, soit d'un taux nettement inférieur à celui de l'ensemble des pays en développement qui a été de 2,9 %. La production alimentaire par habitant a effectivement régressé, et le déficit de ressources s'est encore accentué.

---

[11] Résolution 722 (XXXIII) adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa trente-troisième session, tenue à Monrovia (Libéria) du 6 au 20 juillet 1979 (voir A/34/552, annexe I).

[12] Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et Acte final de Lagos, adoptés à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Lagos (Nigéria) les 28 et 29 avril 1980 (voir A/S-11/14, annexe I).

34. C'est dans ce contexte que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est réunie à Paris. Les débats de la communauté internationale au sujet des pays les moins avancés, qui ont commencé dès la troisième session de la conférence, ont abouti en 1981 à une unité de vues sur les conditions et les besoins particuliers de ces pays. En adoptant le Nouveau programme substantiel d'action, la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures d'appui convergentes qui, associées au renforcement des efforts nationaux, permettront aux pays les moins avancés de pourvoir aux besoins essentiels de leur population.

35. Le point 12 doit essentiellement permettre de faire le bilan des deux années écoulées depuis la Conférence de Paris et de proposer des mesures immédiates pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action et ainsi d'arrêter la dégradation de la situation dans les pays les moins avancés. Les orateurs qui ont précédé M. Wolde ont signalé que la situation était en fait plus sombre que pendant les années 70, avant la Conférence de Paris. La capacité des pays les moins avancés d'exploiter pleinement leur potentiel a été sérieusement entamée. De nombreux facteurs ont certes contribué à cette situation, mais il faut reconnaître que c'est au climat extérieur qu'il faut surtout en attribuer la gravité. Les prix des produits de base exportés par ces pays sont tombés ces dernières années aux niveaux les plus bas depuis la guerre, tandis que les prix des biens essentiels qu'ils importent n'ont cessé de monter. Les productions exportables des pays en développement sont toujours sujettes aux caprices du climat. De surcroît, dans les secteurs où les pays en développement ont réussi à développer leur production et leur capacité d'exportation, les pays développés ont généralement réduit leurs importations en faisant jouer des mesures protectionnistes et en supprimant le traitement de la nation la plus favorisée.

36. Les besoins de capitaux extérieurs des pays en développement ont donc augmenté dans de très fortes proportions, mais les sources de financement ne les ont pas satisfaits. Les institutions financières internationales continuent à subordonner l'octroi de ressources à des conditions qui ne tiennent pas compte de la réalité sociale économique particulière des pays les moins avancés et la reconstitution des fonds qu'elles octroient à des conditions plus libérales a été insuffisante. L'APD accordée à titre bilatéral reste insuffisante et nettement en deçà du niveau fixé dans le Nouveau programme substantiel d'action.

37. Il en est résulté une détérioration persistante de la balance des paiements des pays les moins avancés. Leur capacité d'importation a été amputée au point d'entraîner un arrêt de leur développement, voire une régression. Ces pays se trouvent maintenant dans l'incapacité d'atteindre les normes minimales fixées par la communauté internationale dans les domaines de la nutrition, de la santé, du logement, de l'éducation et autres besoins essentiels. Cette situation s'est installée malgré l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action et l'obligation qui en découle pour la communauté internationale d'appliquer des mesures globales, immédiates et convergentes pour soutenir les efforts de développement des pays les moins avancés.

38. M. Wolde prie donc instamment les partenaires du développement de la communauté mondiale de se conformer à l'esprit et à la lettre du Nouveau programme substantiel d'action. Les pays développés, et tous ceux qui sont en mesure de le faire, devraient augmenter substantiellement leur APD en faveur des pays les moins avancés pour permettre à ces pays d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans leurs programmes. Les pays développés devraient honorer sans tarder l'engagement qu'ils ont pris dans le Nouveau programme substantiel d'action de doubler leur APD ou de porter à 0,15 % de leur PNB leur aide aux pays les moins avancés. Il faudrait accroître les apports de ressources et de technologies pour que la production alimentaire puisse recommencer à progresser et garantir que la sécurité dans ce domaine soit assurée aux pays les moins avancés. Il faudrait appliquer la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, et transformer en dons tous les prêts au titre de l'APD que les pays les moins avancés n'ont pas encore remboursés et cela, sans discrimination.

39. Le FMI et d'autres institutions financières internationales devraient revoir radicalement leurs conditions de prêt pour les adapter aux priorités économiques et sociales des pays les moins avancés. Le FMI devrait faire des allocations de DTS à la mesure des exigences de l'expansion du commerce mondial, en tenant compte, ce faisant, des besoins particuliers des pays les moins avancés. Il faudrait aussi créer un fonds fiduciaire alimenté par le produit des ventes d'or du FMI.

40. M. Wolde remercie le Président du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour de sa compétence et de la façon dont il a su mener les négociations. Il espère que le groupe présentera en séance plénière un document reflétant l'esprit de solidarité manifesté par la communauté internationale dans le Nouveau programme substantiel d'action.

41. M. AKTAN (Turquie) dit que si tous les pays en développement continuent à pâtir de la récession, ce sont les pays les moins avancés qui sont de loin les plus gravement touchés. Cet état de choses a justifié la convocation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1981), qui a abouti à l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action. Mais les perspectives d'application du programme ne semblent guère encourageantes.

42. La récession mondiale a certes fortement contribué à affaiblir la coopération internationale, aussi faut-il redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. Les difficultés auxquelles les pays les moins avancés sont confrontés exigent des solutions immédiates. Et il est plus aisé de se mettre d'accord sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés que sur les moyens de relancer l'économie mondiale. L'écart entre prospérité et sous-développement étant de nature à accentuer le déséquilibre de l'économie mondiale, ce sont des considérations non seulement humanitaires, mais aussi économiques et politiques, qui dictent l'adoption de mesures adéquates. La délégation turque ne peut que se louer de l'attitude constructive témoignée à cet égard par tous les pays.

43. Le document TD/276 contient des études et des propositions utiles pour lesquelles il convient de féliciter

le secrétariat. Il est essentiel de donner priorité à l'aide publique et aux autres formes d'appui financier à la mise en œuvre du programme, de reconstituer les ressources de l'IDA et de coordonner les activités des institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique. Il est d'ailleurs tout aussi essentiel d'améliorer la sécurité alimentaire et de mettre en valeur les ressources énergétiques dans les pays les moins avancés.

44. Pour sa part, la Turquie procédera à une révision et à une amélioration de son assistance technique en vue de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, comme elle l'avait annoncé à la Conférence de Paris.

45. M. Aktan espère que l'esprit de compréhension et de conciliation régnera à la présente session de la Conférence et permettra d'aborder les difficultés des pays les moins avancés avec le sérieux qu'elles méritent. Il espère aussi que la session de la Conférence permettra de progresser de manière à faciliter l'examen global à mi-parcours, qui sera entrepris en 1985.

46. M. ARZADON (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) souligne que l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, témoigne de la volonté de la communauté internationale d'accorder, au cours de cette période, une attention et un appui particuliers aux efforts faits pour résoudre les problèmes fondamentaux que pose le développement des pays les moins avancés.

47. L'un des éléments du Nouveau programme substantiel d'action est la mise en place d'un mécanisme d'examen et de suivi du programme. Si, au niveau national, c'est au gouvernement de chacun des pays les moins avancés qu'il appartient de désigner un organe central chargé de maintenir le contact avec ses partenaires de développement, actuels ou potentiels, au niveau régional, en revanche, ce sont les commissions régionales qui doivent appuyer les efforts globaux de la CNUCED et entreprendre d'autres activités au titre du programme.

48. Au niveau régional, la CESAP est le seul organisme pluridisciplinaire qui s'occupe expressément des pays d'Asie et du Pacifique. Pour autant que l'on considère les problèmes des PMA comme essentiellement pluridisciplinaires et qu'on leur reconnaisse une sérieuse dimension régionale ou sous-régionale, la CESAP est bien placée pour tenir un rôle unique dans l'aide fournie aux pays les moins avancés de la région en vue de la recherche de solutions intégrées à leurs problèmes particuliers.

49. Cela étant, des mesures ont été prises afin de renforcer les efforts faits par la CESAP pour examiner l'application du Nouveau programme substantiel d'action et en assurer le suivi et la surveillance. Une nouvelle section du secrétariat est chargée spécialement d'exécuter et de coordonner le programme de travail et priorités de la CESAP en faveur des pays les moins avancés de la région dans le cadre du programme. Des efforts ont été faits pour établir des relations avec l'organe central du gouvernement de chacun des pays les moins avancés afin d'obtenir des renseignements sur la mise en œuvre du programme au plan national et d'en assurer le contrôle. Des mesures sont également prises pour désigner dans chacun des pays les moins avancés de la région un « correspondant local » qui communiquera régulièrement au secrétariat des renseignements à jour sur la situation économique et sociale du pays.

50. Dans le cadre de ses activités ordinaires, la CESAP prévoit d'entreprendre une série d'exercices périodiques de surveillance de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action. Chacun de ces exercices permettra de faire le point des progrès d'ordre économique et social réalisés dans les pays les moins avancés de la région.

51. A sa trente-neuvième session, tenue en avril 1983, la CESAP a adopté à l'unanimité une résolution sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action, dans laquelle elle s'est déclarée profondément préoccupée devant la dégradation de la situation dans les pays les moins avancés de la région. La Commission a demandé instamment à la communauté internationale de fournir à ces pays l'aide dont ils ont besoin pour améliorer leur situation économique et sociale. Elle a aussi invité les pays développés, les pays en développement en mesure de le faire et des organismes donateurs à remplir les engagements qu'ils avaient pris à la Conférence de Paris et elle a prié le Secrétaire exécutif de la CESAP de lui faire rapport, à sa quarantième session, sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau programme substantiel d'action[13].

52. Dans la quasi-totalité du programme de travail et priorités de son secrétariat, la CESAP a prévu des activités en faveur des pays les moins avancés. De plus, elle exécute actuellement un certain nombre de projets spécifiquement conçus à l'intention des pays les moins avancés et prévoit d'en exécuter d'autres. Dans les limites de sa compétence et de ses ressources, le secrétariat de la CESAP, instrument régional de l'ensemble du système des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique, ne manquera jamais d'apporter son aide, sa coopération et les moyens régionaux nécessaires à l'application fructueuse des décisions et résolutions que la Conférence adoptera à sa sixième session en faveur des pays les moins avancés.

53. M. SANZE (Burundi) dit que, par un caprice de l'histoire ou peut-être de la nature, son pays figure parmi les moins avancés. La Conférence de Paris a adopté des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés pour qu'ils n'aient pas à compter perpétuellement sur une assistance extérieure, mais voient venir le moment où ils pourront voler de leurs propres ailes. Pour cette raison, le Burundi a élaboré et mis en œuvre une politique de développement sous la direction du Président de la République. Il arrive aux pays donateurs et aux organisations internationales d'exprimer des réserves, non sans raison parfois, au sujet de la gestion des fonds alloués aux bénéficiaires. En ce qui concerne le Burundi, tous les bailleurs de fonds attestent le bon fonctionnement des dispositions qu'il a prises en matière économique et sociale et l'usage exemplaire qu'il fait des fonds qui lui sont attribués.

---

[13] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 12* (E/1983/43), chap. IV, résolution 233 (XXXIX) du 28 avril 1983.

54. Aux séances précédentes, les donateurs ont été peu nombreux à résister à la tentation de revenir sur les modalités de l'assistance qu'ils ont fournie par le passé. Leur action antérieure a sans aucun doute été très bénéfique, mais on peut maintenant se demander si l'attitude qu'ils adoptent annonce le refus de fournir les ressources nécessaires d'urgence. Les gestes magnanimes inspirent une reconnaissance générale, mais lorsqu'il s'agit d'une action future la discussion devrait certainement porter sur ce qui est à faire plutôt que sur ce qui a été fait. L'assistance fournie récemment, aussi généreuse qu'elle ait pu être, n'a pas été à la hauteur des engagements pris à la Conférence de Paris. On peut prétendre que les résolutions adoptées à Paris ne lient pas juridiquement les pays ou les organismes qui ont promis d'accroître leur assistance, mais lorsque des conférences internationales prennent des décisions qui sont ensuite méconnues, quelles sont les perspectives d'avenir de l'Organisation des Nations Unies et quelle valeur peut-on accorder à ses décisions, passées ou futures ? Les bénéficiaires aussi peuvent établir un bilan : pour eux, ce bilan est caractérisé par une accentuation de la crise et non par une accélération du développement.

55. Hormis pour quelques pays comme la Chine et la France, qui ont tenu leurs promesses, il semble qu'il y ait un certain flou quant à la date de 1985 fixée à la Conférence de Paris pour l'examen à mi-parcours. Il semble que certains pays ne puissent adopter une position quelconque avant cette date. On pourrait se demander si ces pays souhaitent confirmer qu'ils souscrivent aux aspirations unanimement approuvées à la Conférence de Paris. La délégation burundaise se plaît à louer l'exemple de la Chine, pays qui n'est pas encore très développé en dépit des progrès spectaculaires qu'il a accomplis. D'autres pays pourraient peut-être se montrer aussi généreux. Des milliards de dollars sont dépensés pour les armements. Si les grandes puissances militaires décidaient collectivement de réduire ces dépenses, ne serait-ce que de 5 milliards de dollars, pendant une année seulement, en faveur des pays les moins avancés, cela aurait des effets impressionnants. M. Sanze laisse à la Conférence le soin de déterminer dans sa sagesse si ce sont les fonds qui manquent réellement, ou si c'est la dépression généralisée qui est la cause du recul enregistré, ou si c'est l'esprit d'humanité qui fait cruellement défaut.

56. Revenant sur l'idée, déjà avancée pour lui, d'un nouveau Plan Marshall en faveur des pays les moins avancés, qui ne serait pas lancé par un seul pays, ni avec le même nom, M. Sanze dit que les participants pourraient être les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, l'Europe occidentale et l'Europe orientale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Chine, le Japon et les pays du tiers monde ayant atteint un niveau économique suffisant pour apporter leur contribution. On pourrait garder le nom d'Association internationale de développement, mais les règles de cette institution seraient modifiées pour que l'on puisse en faire partie sans être membre de la Banque mondiale.

57. La roue de la fortune est capricieuse. Jusqu'ici, le tiers monde a été le pourvoyeur de matières premières, mais dans tous les autres domaines il a été en position de faiblesse. Cependant, le tiers monde pourrait demain, grâce à ses ressources naturelles, avoir aussi la maîtrise de la science et de la technologie, et avec elle la puissance économique et financière. Lorsque le tiers monde aura à son tour le dessus, ce qui semble inévitable si on considère le mouvement de l'histoire, les générations futures des pays du Nord pourraient subir des représailles méritées parce que leurs ancêtres auront été réticents à fournir au Sud l'assistance nécessaire. De l'avis de la délégation burundaise, il est plus réaliste de présenter des propositions répondant aux besoins que de vouloir établir des bilans. La Conférence doit briser les chaînes dans lesquelles un régionalisme effréné tient captifs un nombre croissant de membres de la CNUCED. Il est grand temps que l'universalité prenne le pas sur le régionalisme et l'égoïsme.

58. M. CORREIA (Guinée-Bissau) faisant observer que son pays est un des derniers à avoir été rangé dans la catégorie des moins avancés, dit qu'étant donné la gravité des problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée ces pays sont conscients qu'ils doivent faire le maximum d'efforts pour renforcer leur indépendance nationale en remettant en question les structures économiques existantes et en coopérant entre eux dans le cadre des organismes internationaux régionaux et sous-régionaux. L'action engagée par les pays non alignés à la suite de leur conférence au sommet, tenue à New Delhi et par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, ainsi que l'unité renforcée du Groupe des Soixante-Dix-Sept, reflètent la volonté qu'ont les pays en développement de compter d'abord et avant tout sur leurs propres ressources pour leur développement.

59. Cependant, devant la gravité de la situation, qui touche plus particulièrement les pays les moins avancés, des voies nouvelles doivent être recherchées. Bien que les résultats des sessions précédentes de la Conférence se soient révélés décevants, la sixième session doit marquer un tournant dans les relations entre le tiers monde et les pays développés. Un programme qui se réduirait essentiellement à des promesses cernées de réserves, et ne serait pas accompagné d'engagements précis quant aux moyens nécessaires pour sa réalisation, aurait aussi peu de chances de réussir que les programmes antérieurs.

60. Le dialogue doit se poursuivre, mais il faut bien voir que le dialogue long, coûteux et inefficace qui a déjà été entrepris décourage même les plus optimistes des pays en développement.

La séance est levée à 16 h 40.

196e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 22 juin 1983, à 15 h 55

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.196

Etat des travaux de la Conférence

1. M. OSMAN (Somalie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit que son groupe a officiellement demandé la parole à ce stade de la session

pour exprimer aux participants et plus particulièrement à l'opinion publique mondiale sa grande inquiétude et sa profonde déception devant l'absence de progrès dans les travaux de la Conférence. Malgré de nombreuses déclarations positives faites par les chefs de délégation des pays développés dans le débat général, la Conférence a malheureusement buté, en commission, sur l'attitude intransigeante des pays développés à économie de marché.

2. Dans l'appel au dialogue et au consensus du Message de Buenos Aires, les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sont convenus de se rendre à Belgrade dans un esprit de compréhension et de coopération et d'inviter leurs collègues des pays avancés à participer aux travaux de la Conférence dans le même esprit.

3. A la 192e séance plénière, M. Osman a déclaré que le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait décelé une inquiétude assez généralisée devant l'absence de progrès dans les négociations sur les questions de fond menées en commission et espérait que le dialogue et les négociations seraient plus fructueux pendant la deuxième moitié de la session. Malheureusement, tel ne semble pas être le cas.

4. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a préparé la sixième session de la Conférence d'une manière beaucoup plus approfondie et poussée que toutes les sessions précédentes. Dès la fin du mois d'avril 1983, les résolutions et déclarations adoptées à Buenos Aires ont été transmises au Groupe B, lequel a néanmoins attendu deux semaines entières avant de répondre, plutôt négativement, aux propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

5. Au terme de près de trois semaines de travail intensif, la situation est décourageante. Les négociations menées jusqu'ici n'ont abouti à rien. Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne les différentes questions de fond d'intérêt capital pour les pays en développement et on a même tenté de revenir sur des engagements déjà pris et d'imposer des obligations parallèles et réciproques à ces pays, sans tenir compte de leurs problèmes de développement et des différences de structure entre leurs économies et leur développement et ceux des pays développés.

6. A la Commission I, si l'on exclut la question du Fonds commun pour les produits de base qui n'appelait aucun engagement nouveau, les négociations se sont enlisées.

7. Les négociations sur le commerce se poursuivent à la Commission II, mais apparemment sans aucune perspective de progrès. Le contre-projet présenté par le Groupe B ne laisse pas beaucoup de marge de négociation. En fait, à bien des égards, il revient sur des points déjà convenus. Ainsi, le Groupe B n'est disposé à approuver aucune mesure d'application des décisions relatives au protectionnisme et aux aménagements de structure, adoptées par la Conférence à ses quatrième et cinquième sessions. Il est allé jusqu'à déclarer que les engagements déjà pris par consensus dans le cadre de la CNUCED ne sont pas contraignants pour ses membres. Dans son contre-projet, le Groupe B cherche aussi à imposer aux pays en développement des obligations parallèles en ce qui concerne la rétrogression du protectionnisme et la libéralisation, faisant fi de ses engagements passés et du fait qu'il existe une asymétrie et une divergence profondes entre la situation des pays développés et celle des pays en développement.

8. De même, pour ce qui est des autres questions, rien dans l'attitude du Groupe B n'indique une évolution positive. Ainsi, en ce qui concerne les questions financières, non seulement aucun progrès n'a été enregistré à la Commission III, mais le Groupe se replie sur ses positions antérieures.

9. Il est regrettable que les négociations sur les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés aient buté sur certaines questions fondamentales, intéressant tout particulièrement ce groupe de pays, et que le Groupe B semble revenir sur les engagements qu'il avait pris à la Conférence de Paris.

10. A la Commission IV, le Groupe B a opéré un revirement brutal en ce qui concerne le transfert de technologie. Manifestant un manque total de coopération, il n'a laissé à la Commission d'autre choix que de transmettre à la séance plénière un texte sur lequel l'accord ne s'était pas fait.

11. Les négociations sur les transports maritimes n'ont enregistré aucun progrès d'importance pour les pays en développement. Le texte qui en est émané laisse beaucoup de questions en suspens.

12. Les négociations sur les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents sont dans l'impasse. Or, on ne peut s'attendre à aucune évolution des échanges Est-Sud si ces négociations restent paralysées.

13. Il n'y a pas non plus de progrès dans les négociations sur la coopération économique entre pays en développement. Le Groupe B insiste sur l'élément extérieur au problème qu'il a introduit sous ce point de l'ordre du jour, à savoir la participation de ce qu'il appelle les autres pays en développement aux négociations du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

14. Quant à la question de l'assistance aux mouvements de libération nationale, le Groupe B a virtuellement refusé ne fût-ce que d'examiner les projets de résolution adoptés à Buenos Aires.

15. La seule question sur laquelle il a été possible d'adopter des résolutions à la Commission IV est celle des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires.

16. La gravité de la situation actuelle est telle que faute d'une solution immédiate et d'une prompte révision de la structure même du système en vigueur la stagnation risque de devenir intolérable partout, ce qui aurait pour conséquence non seulement de perpétuer l'injustice actuelle, mais aussi de compromettre tout le système des relations économiques internationales en menaçant la paix sociale que chacun souhaite et espère instaurer grâce à un programme équitable de relance et de développement. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept réitère une fois de plus qu'il n'est pas possible de faire front à la situation économique sans un programme intégré de développement, associé à des mesures de relance.

17. La documentation dont est saisie la Conférence met clairement en évidence la pénurie aiguë de liquidi-

tés, la fluctuation des taux de change, la cherté du crédit, la dégradation inacceptable des termes de l'échange, l'obstruction du commerce mondial par des barrières protectionnistes et une concurrence déloyale, le chômage qui menace de devenir endémique, en bref, un déséquilibre structurel des facteurs garants de la stabilité de l'économie internationale. Tels sont les faits, et aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut surmonter seul cette situation extrêmement grave.

18. Pour évaluer la situation actuelle, il ne faut pas perdre de vue les objectifs que le Groupe des Soixante-Dix-Sept espère pour le moins atteindre à la présente session de la Conférence. Face à la crise économique mondiale actuelle, face en particulier à ses effets dévastateurs sur les économies des pays en développement, le Groupe des Soixante-Dix-Sept escomptait que les décisions et recommandations de la Conférence permettraient au moins, dans le cadre d'un programme intégré de redressement et de développement, de faciliter et d'accroître les courants de ressources consenties aux pays en développement à des conditions acceptables, notamment par un apport substantiel de liquidités à court terme en vue d'aider ces pays à remettre sur les rails leurs économies, d'ouvrir les marchés des pays développés aux exportations des pays en développement, de prendre des mesures pour empêcher la répétition de ce que ces pays ont vécu ces deux dernières années où les prix des produits de base se sont quasiment effondrés, ce qui a bouleversé leurs programmes et leurs perspectives de développement, d'engager un processus d'adaptation et d'amélioration des institutions économiques internationales, de prendre les premières mesures pour s'attaquer à la rigidité des structures de l'économie mondiale, en adoptant des programmes d'aménagements de structure, particulièrement dans les secteurs où des mesures protectionnistes font depuis longtemps obstacle aux importations en provenance des pays en développement.

19. Les représentants des pays en développement sont venus à Belgrade animés par l'espoir d'aboutir à des mesures concrètes, à des décisions bien précises et à des engagements, ainsi qu'à des accords au sujet d'un mécanisme de surveillance de l'application de ces décisions et du respect de ces engagements. Ils ne sont pas ici pour dissimuler l'échec sous des platitudes et de vagues généralités. Malheureusement, leurs partenaires semblent prendre le sens opposé. Lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour, ils ont montré clairement que leur objectif est d'amener la Conférence à faire une déclaration politique, de nature à frapper l'opinion publique et les dirigeants politiques. Ils cherchent manifestement à inclure dans cette déclaration des objectifs généraux auxquels la communauté internationale a déjà souscrit à maintes reprises au cours de ces dernières décennies et, sans prendre le moindre engagement, à y exprimer uniquement leur intention de prendre des mesures concrètes dans l'avenir. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne saurait suivre pareille ligne de conduite et garde l'espoir que la Conférence parviendra à quelques résultats concrets, répondant à l'attente de tous.

20. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept n'entend pas porter un verdict final sur la Conférence, ni émettre un message de pessimisme ou dresser un constat d'échec, mais il tient à redire sa profonde déception et son inquiétude devant l'absence de progrès dans les négociations. Il se déclare prêt à poursuivre les négociations, animé par l'esprit de dialogue, de concertation et de compréhension qui avait régné à Buenos Aires, et prie solennellement tous ses partenaires des autres groupes et particulièrement ceux du Groupe B, de revoir leurs positions et d'accepter de négocier sérieusement et de façon constructive au cours des jours qui restent jusqu'à la fin de la session, afin que les espérances des participants ne soient pas réduites à néant. Mais il ne saurait admettre la fragmentation et espère qu'une approche globale finira par se dégager à la Conférence.

21. M. LI Ke (Chine) déclare que l'heure est venue de dresser un premier bilan de la session. De nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement ont fait des déclarations, preuve de l'importance attachée à une réunion qui se tient alors que le monde traverse une crise grave. Les pays attendaient beaucoup de la sixième session de la Conférence, en particulier ceux du tiers monde qui sont le plus durement touchés par la récession. On espérait que les débats sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour contribueraient à résoudre les problèmes et à instaurer un nouvel ordre économique international.

22. Le Président de la Conférence a demandé aux délégations de faire preuve du même enthousiasme pour les travaux des commissions de négociation que pour le débat général. Jusqu'ici malheureusement, de tous les organes de la Conférence (les quatre commissions de négociation et les deux groupes de travail chargés respectivement de l'examen des points 8 et 12), seule la Commission IV a obtenu des résultats et approuvé par consensus un texte intéressant les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires; aucun projet tangible n'a été accompli en ce qui concerne les produits de base, le commerce international, la monnaie et les finances, ainsi que les pays les moins avancés, questions pourtant des plus importantes.

23. La délégation chinoise est extrêmement préoccupée par cette situation, ainsi que par les divergences de vues entre pays développés et pays en développement sur le point de savoir à qui incombe la solution des problèmes de ces derniers. Il est encourageant de voir que tous les pays ont reconnu la gravité de la crise et la nécessité de relancer l'économie mondiale, de promouvoir le développement et de souligner l'interdépendance économique des nations.

24. Certains pays développés soutiennent, toutefois, que leur reprise économique favorisera le développement des pays du tiers monde, sur lesquels ils rejettent ainsi tout le poids des responsabilités. Mais la reprise dans le monde développé ne sera durable et soutenue que si elle va de pair avec une amélioration de la situation des pays en développement vis-à-vis du reste du monde et avec un renforcement de leur autonomie. Les pays développés doivent donc adopter une attitude positive lors des négociations sur les questions de fond.

25. Certains pays développés s'efforcent de dresser la CNUCED contre d'autres organismes des Nations Unies, comme si ses délibérations sur le commerce international, la monnaie et les finances, par exemple,

empiétaient sur le domaine de compétence du GATT et du FMI, alors qu'en réalité, les activités de tous ces organismes sont complémentaires et étroitement liées. Il convient de renforcer cette complémentarité, sur laquelle le représentant de la Communauté économique européenne a appelé l'attention à la douzième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement[14]. Il ne faut pas oublier non plus que tous les Etats membres ont confirmé le mandat de la CNUCED et que les négociations en cours sont le prolongement de plusieurs autres.

26. La Conférence n'a plus que sept jours de travail devant elle. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept s'est soigneusement préparé à la session et a présenté ses résolutions longtemps à l'avance, le pays hôte a fourni des installations et des services d'excellente qualité, mais les pays développés n'ont hélas fait que tergiverser face aux projets de résolution du Groupe des Soixante-Dix-Sept, passant leur temps à coordonner leurs positions et à mettre au point leurs propres projets de résolution. Ils ne sauraient se soustraire plus longtemps à leurs responsabilités. Quelques grands pays industrialisés se sont retranchés sur leurs positions et ont refusé toute concession. Certains textes qui étaient sur le point d'être approuvés par consensus ont même dû être abandonnés.

27. La délégation chinoise demande à tous les pays développés de ne plus se perdre en vaines palabres et d'accueillir favorablement les propositions des pays en développement. Leur volonté politique devrait se traduire par une réelle coopération et par une attitude compréhensive face aux besoins des pays en développement. La Chine se félicite de l'appui fourni par les pays développés qui ont atteint l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'APD et sait gré à la Norvège de la position qu'elle a adoptée au sujet du Fonds commun pour les produits de base — exemple qui, il faut l'espérer, sera suivi par d'autres pays développés.

28. La délégation chinoise demande instamment aux commissions de négociation et aux groupes de travail d'adopter une attitude constructive et, dans un esprit de coopération, de ne ménager aucun effort pour parvenir à un accord sur les questions de fond. Toutes les délégations, en particulier celles des pays développés, doivent se rappeler que la session doit contribuer à améliorer les relations Nord-Sud et non à accentuer les tensions, à relancer l'économie mondiale et non à aggraver la crise actuelle au risque de compromettre la paix et la sécurité mondiales. Il importe donc que les pays développés témoignent de leur bonne volonté en prenant des mesures positives.

29. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays du Groupe B, fait observer qu'il ne pouvait savoir à l'avance ce que le représentant du Groupe des Soixante-Dix-Sept allait dire exactement. Il est donc possible que sa réponse comporte des éléments qui ne sont pas acceptés dans tous leurs détails par tous les membres du Groupe B, mais elle traduira sans doute leur opinion générale.

30. En premier lieu, le Groupe B estime qu'au stade actuel de la Conférence il serait prématuré de préjuger de son résultat ou d'en prédire l'échec. Le succès et l'échec sont toujours des notions relatives, et le bilan final d'une conférence internationale est toujours établi avec une certaine subjectivité. Pour le moment, tout tentative d'évaluation est certainement prématurée et pourrait même être dangereuse. Le représentant du Groupe des Soixante-Dix-Sept a dit lui-même qu'il ne prononcerait pas encore de verdict définitif.

31. Les pays du Groupe B ont accueilli favorablement la Plate-forme de Buenos Aires, en particulier le ton de dialogue et de consensus qui la caractérise, mais indéniablement les demandes présentées dans les diverses résolutions qui accompagnent ce texte sont très vastes. Certaines ont trait à des questions qui ont été débattues au fil des années et quis suscitent des divergences plus ou moins prononcées; il ne serait pas raisonnable de penser que la Conférence puisse toutes les surmonter.

32. Il faut aussi savoir ce qu'on entend par « résultats ». Certains résultats prendront la forme de résolutions et de décisions précises; M. Huslid espère qu'il y en aura un certain nombre. Il ne faut cependant pas oublier que la présente session de la Conférence s'inscrit dans un processus, et que la CNUCED appartient à une famille d'organisations. Les résultats de la session peuvent aussi prendre la forme d'une impulsion donnée à un processus continu, ou engager de nouveaux processus dont les modalités seront précisées ultérieurement.

33. Le Groupe B est prêt à négocier jusqu'à la fin de la session, et n'épargnera aucun effort dans les limites de son mandat et de ses possibilités, pour parvenir à des résultats positifs. M. Huslid rappelle aux participants que les projets de résolution présentés par tous les groupes ne sont pas des textes immuables; ils sont soumis dans l'espoir qu'ils puissent constituer une base de négociations fructueuses.

34. Dans la période restante de la session, la Conférence devrait donc faire porter ses efforts sur les secteurs où les perspectives de succès sont les plus prometteuses. Cela suppose évidemment une certaine sélectivité, avec toutes les difficultés inhérentes à cette approche dans une assemblée mondiale. Des dispositions pourraient être prises pour que les autres questions soient examinées, soit par le mécanisme permanent de la CNUCED, soit dans d'autres instances.

35. En ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour, M. Huslid dit ne pas reconnaître tout à fait l'attitude du Groupe B dans la description qu'en a donnée le représentant du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Le Groupe B n'estime certainement pas que l'examen de cette question puisse se substituer à des résultats sur d'autres points importants; il s'agit plutôt de compléter les résolutions relatives aux points 9, 10, 11 et 12. Une déclaration de Belgrade sur la reprise et le développement — thèmes principaux de l'actuelle session — pourrait, si elle était adoptée à l'unanimité, avoir de grandes répercussions politiques dans le monde.

36. On a dit que le Groupe B ne s'était pas rendu à la Conférence aussi bien préparé que le Groupe des Soixante-Dix-Sept qui, pour la première fois, était venu avec des projets de résolution déjà au point. Cepen-

[14] Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, douzième session extraordinaire, Supplément n° 1A* [TD/B/958 (vol. II)], par. 46 à 65.

dant, les membres du Groupe B ont travaillé assidûment avant et pendant la session, dans le cadre du Groupe lui-même et dans divers comités et groupes de travail, pour préciser leurs réactions face aux projets de résolution du Groupe des Soixante-Dix-Sept et avancer leurs propres propositions.

37. Le représentant de la Norvège tient également à souligner qu'indépendamment des progrès réalisés à la présente session de la Conférence, le Groupe B, d'une manière générale, est fidèle à ses engagements antérieurs.

38. Il faut souligner que les pays du Groupe B ont adopté des politiques concrètes pour répondre aux exigences de la situation économique mondiale actuelle. C'est ainsi qu'ils ont adopté de vastes mesures pour résoudre le problème de la dette, accru les ressources du FMI, accordé de nouvelles capacités de financement à la Banque mondiale et introduit au GATT des mesures en faveur du commerce. Ces mesures sont déjà en cours d'application et le crédit ne peut donc en être attribué à la sixième session de la Conférence, mais, sans aucun doute, l'imminence de cette session a incité les gouvernements concernés à agir.

39. Il faut certainement de la souplesse des deux côtés. Dans les travaux de la session, il faut éviter la polarisation, la confrontation et la politisation. La réalité de l'interdépendance est de mieux en mieux comprise de tous. Les participants à cette session ont une chance unique de relancer le dialogue. Ils doivent adresser au monde un message, non pas d'échec, mais de confiance, où ils exprimeront la conviction que, dans la prochaine période, on pourra repartir de l'avant et progresser résolument sur le chemin du développement. Le travail de la CNUCED est un travail continu, et les résultats de la présente session ne pourront être mesurés au nombre de pages de résolutions adoptées. Les participants doivent quitter Belgrade dans un esprit de coopération qui, outre ce qui a été accompli ici, assurera des perspectives optimales de succès dans la poursuite d'un dialogue continu.

40. M. DIETZE (République démocratique allemande), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe D, dit que l'évaluation que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a faite du déroulement de la Conférence, en particulier de l'état actuel des travaux, est très proche de la façon de voir du Groupe D. Ce dernier est venu à Belgrade avec la ferme intention de participer de façon constructive aux travaux de la Conférence et d'obtenir des résultats positifs. A cette sixième session, la Conférence devrait faire l'impossible pour accélérer le rétablissement de la situation politique et économique internationale.

41. Les pays du Groupe D se sont préparés sérieusement en vue de la session, en élaborant notamment des documents et des projets de résolutions. Dans un esprit de consensus et de coopération, ils ont accepté que la Plate-Forme de Buenos Aires serve de base de négociation alors même que, sur certains points, leurs vues sont assez différentes. Le Groupe D continuera à participer aux négociations dans un esprit constructif.

42. Il est extrêmement préoccupant que ces négociations soient paralysées par un seul groupe et particulièrement regrettable que des projets de résolution consacrés à d'importantes questions appelant une décision ici, à Belgrade — comme la normalisation du commerce international et les relations monétaires et financières internationales — aient été présentés à la dernière minute et, de surcroît, que la plupart des propositions prêtent à ce point à controverse.

43. La Conférence doit adopter des décisions spécifiques sur les questions que M. Dietze vient de mentionner, et aussi concernant la technologie, les produits de base, le commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, ainsi que les pays les moins avancés. Le Groupe D invite donc instamment les délégations qui ont jusqu'ici campé sur leurs positions à faire montre d'un esprit plus constructif.

44. Le Groupe D s'associe pleinement à la proposition, faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, d'accélérer les négociations, de prendre des décisions témoignant d'une réelle volonté politique et d'aborder toutes les questions en suspens dans l'optique voulue pour aboutir à des résultats concrets. Ce qu'il faut pour améliorer les relations économiques internationales, c'est un dialogue authentique et constructif. La sixième session de la Conférence a un rôle important à jouer à cet égard, et il ne faut pas laisser passer l'occasion ainsi offerte.

45. Le PRÉSIDENT tient à exprimer, lui aussi, son inquiétude devant l'absence de progrès au sein des commissions et des groupes de travail. D'après les renseignements obtenus des présidents, il semble que les positions des pays développés et des pays en développement sur des questions cruciales — produits de base, commerce, problèmes monétaires et financiers, notamment — restent très divergentes et qu'aucune négociation réelle ne se soit encore engagée. L'élaboration de projets de résolution sur d'autres questions n'a guère avancé non plus. En sa qualité de président, il a essayé d'activer le processus de négociation lors des réunions qu'il a eues avec les présidents des commissions et les coordonnateurs des groupes.

46. Le Bureau a décidé de prolonger le délai imparti aux commissions jusqu'au 25 juin et, pour la Commission I, jusqu'au 27 juin au soir. Il faut espérer que, d'ici là, les négociations seront suffisamment avancées pour que le Groupe de contact de haut niveau du Président puisse commencer à travailler sur certaines questions qui ne peuvent pas être réglées en commission. Le Président demande instamment à tous les participants, en particulier aux pays du Groupe B, de revoir leurs positions sur les questions les plus importantes. Il croit savoir que les représentants de ce groupe se sont rétractés par rapport aux positions qu'ils avaient acceptées en d'autres instances internationales et même à la CNUCED.

47. Tous les pays ont intérêt à ce que la sixième session de la Conférence débouche sur des résultats positifs. La Conférence ne peut pas se permettre d'enregistrer un échec alors que tous les pays du monde se sont réunis pour rechercher ensemble les moyens d'améliorer la situation économique et d'accélérer le développement, de façon à renforcer la stabilité politique.

La séance est levée à 17 h 5.

197e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 24 juin 1983, à 16 h 45

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.197

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(suite) [TD/272 et Add.1, TD/285; TD/L.222, TD/L.223]**

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. M. DADZIE (Ghana), président du groupe de travail sur le point 8, rappelle qu'à la 191e séance plénière, un groupe de travail officiel à composition non limitée a été créé, sur la suggestion du Président, pour traiter du point 8 de l'ordre du jour, et qu'il a été décidé que le texte soumis par le Groupe des Soixante-Dix-Sept (TD/L.223) servirait de base pour les discussions du groupe de travail. Il a également été décidé que le Président du groupe de travail ferait rapport à la Conférence en séance plénière le 24 juin 1983.

2. A sa première séance, le groupe de travail est parvenu à un accord général pour que ses travaux aboutissent à un texte de fond non technique. Il a également décidé que ses travaux devraient progresser dans deux directions parallèles : premièrement, un échange de vues officieux sur la structure de ce texte non technique et sur des questions connexes; deuxièmement, des discussions de fond au groupe de travail lui-même en vue de l'élaboration de ce texte.

3. Les consultations officieuses ont permis une concordance de vues sur la structure du texte, et l'accord s'est fait également sur les aspects principaux de l'organisation des travaux du groupe. Pendant les trois séances qu'il a tenues jusqu'ici, le groupe de travail a achevé sa première lecture du document de base (TD/L.223), ainsi qu'un échange de vues sur un document officieux présenté par le Groupe B sous le titre « Schéma indicatif de la structure et des éléments d'une déclaration possible sur le point 8 ». Le groupe a aussi commencé une discussion sur la proposition présentée par le Groupe D (TD/L.230). A sa prochaine séance, le groupe prévoit d'achever cette discussion et de commencer une deuxième lecture du document de base (TD/L.223), en vue de parvenir à un accord sur les éléments d'un texte à soumettre à la Conférence en séance plénière.

4. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les travaux du groupe de travail, l'opinion générale est que des progrès ont été accomplis vers une clarification des idées qui ont été soumises. Un large accord s'est également dégagé pour incorporer dans le texte à présenter en séance plénière les résultats des travaux que les diverses commissions ont consacrés aux questions de fond qui leur ont été renvoyées. Lorsque l'accord se sera fait sur les éléments du texte à élaborer et que les commissions auront obtenu des résultats suffisants, le groupe pourra certainement achever son travail rapidement.

5. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau de la Conférence a décidé d'accorder un délai supplémentaire au groupe de travail sur le point 8 pour lui permettre d'achever sa tâche. Les progrès ont été assez limités jusqu'ici, mais il est encourageant qu'un accord général se soit dégagé sur la structure du texte à soumettre à la Conférence en séance plénière.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(suite)***

Présentation d'un projet de résolution concernant l'assistance au Yémen (TD/L.235) et d'un projet de résolution concernant la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (TD/L.240)

6. M. OSMAN (Somalie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, présente le projet de résolution concernant l'assistance au Yémen (TD/L.235). Le texte en question a fait l'objet d'un accord à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires. Conformément à la résolution 37/166 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1982, et à la section pertinente de la Déclaration économique — adoptée par la septième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi[15] — le projet de résolution lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide aux victimes du tremblement de terre survenu en 1982 au Yémen.

7. Outre des pertes considérables en vies humaines, des dizaines de milliers de logements ont été détruits et d'innombrables personnes sont sans abri. Des secours d'urgence ont été acheminés vers la région, mais une aide plus substantielle serait nécessaire pour l'exécution du programme de relèvement et de reconstruction. Une mission commune, comprenant des représentants de la Banque mondiale, de fonds de développement internationaux et de la Commission économique pour l'Asie occidentale, s'est rendue dans la région et a estimé à 600 millions de dollars le coût des logements à construire, de l'aide à fournir aux paysans et d'autres mesures de reconstruction générales.

8. Le Gouvernement du Yémen a élaboré un premier programme de reconstruction, chiffré à un million de dollars, pour répondre aux besoins essentiels des villages sinistrés. La communauté internationale est invitée à apporter cette aide au Gouvernement du Yémen, l'un des pays les plus éprouvés par les catastrophes naturelles. M. Osman espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

9. Parlant toujours au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, M. Osman présente ensuite le projet

* Reprise des débats de la 194e séance plénière.

** Reprise des débats de la 194e séance plénière.

[15] Voir A/38/132-S/15675, annexe, chap. III, par. 137.

de résolution intitulé « Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne » (TD/L.240). Cette région est en proie depuis longtemps à une sécheresse grave et permanente qui en provoque la désertification. Ce phénomène a eu des effets dévastateurs sur l'environnement, nui à l'élevage et fortement limité les possibilités de production alimentaire, constituant ainsi un obstacle majeur au développement des pays de la région.

10. Depuis dix ans, la communauté internationale se préoccupe des difficultés rencontrées par ces pays, et plusieurs résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social et par le Conseil d'administration du PNUD, comme le rappellent les trois premiers alinéas du préambule du projet de résolution. La situation reste critique dans la région sahélienne, dont la plupart des pays appartiennent au groupe des pays les moins avancés, et il est nécessaire que la communauté internationale continue à fournir aide et soutien. A la Conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi, un appel a été lancé à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, pour qu'ils intensifient leurs efforts, adoptent d'urgence des mesures propres à atténuer le problème de la désertification et apportent une aide accrue aux pays touchés de la région soudano-sahélienne[16].

11. Dans le dispositif du projet de résolution, la communauté internationale est félicitée pour sa contribution aux efforts de développement des pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et est invitée à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue de la réalisation du programme de redressement et de relèvement. Le Secrétaire général de la CNUCED est aussi prié d'entreprendre, en collaboration avec le PNUD, la CEA, la FAO et les autres organismes intéressés du système des Nations Unies, des actions concrètes en vue d'atténuer les conséquences de la sécheresse sur l'économie de ces pays.

12. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a le sentiment que le projet de résolution en question est un texte sans ambiguïté dont l'adoption ne devrait pas soulever de difficultés, puisqu'il concerne une situation au sujet de laquelle le soutien de la communauté internationale a déjà été acquis. Il espère donc que la Conférence adoptera ce texte par consensus.

13. Le PRÉSIDENT propose de transmettre les deux projets de résolution (TD/L.235 et TD/L.240) à son groupe de contact de haut niveau pour examen.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Constitution d'un groupe de contact de haut niveau du Président

15. Le PRÉSIDENT dit qu'après avoir consulté le Bureau, les présidents des organes de session et les coordonnateurs des groupes régionaux, il a décidé de constituer, comme il a été autorisé à le faire à la 172e séance plénière, un groupe de contact de haut niveau dont la composition sera la suivante : neuf membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept dont trois d'Afrique, trois d'Asie et trois d'Amérique latine, six membres du Groupe B, trois membres du Groupe D, et la Chine. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence décide d'établir ce groupe avec la composition mentionnée.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. Le PRÉSIDENT dit qu'il a été informé par les coordonnateurs des groupes régionaux que les pays ci-après feront partie de son groupe de contact : pour l'Afrique : l'Algérie, la République-Unie de Tanzanie et le Zaïre; pour l'Asie : l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Indonésie; pour l'Amérique latine : l'Argentine, Cuba et le Mexique; pour le Groupe B : la République fédérale d'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, et un autre pays; pour le Groupe D : la Bulgarie, la Hongrie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; et la Chine.

18. En outre, tous les coordonnateurs, à savoir les coordonnateurs du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Groupe africain, Groupe asiatique, Groupe latino-américain), du Groupe B et du Groupe D, participeront aux travaux du Groupe de contact. Par ailleurs, tous les ministres des pays membres qui seront présents à la Conférence au stade final des négociations seront invités à participer pleinement aux travaux du Groupe de contact.

19. Répondant à une question de M. HARAN (Israël), le PRÉSIDENT confirme que, selon l'usage à la CNUCED, le Groupe de contact sera ouvert à tous les membres.

La séance est levée à 17 h 15.

198e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 29 juin 1983 à 18 heures

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.198

Déclaration du représentant de la Malaisie

1. M. ABDUL HAMID (Malaisie) a le plaisir d'annoncer que le Gouvernement malaisien a décidé de ratifier l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Des dispositions sont actuellement prises pour le dépôt de l'instrument de ratification. La délégation malaisienne espère que d'autres gouvernements procéderont à leur tour à la ratification de l'Accord afin que le Fonds commun puisse entrer en activité conformément au calendrier envisagé.

2. Le Gouvernement malaisien estime que le Fonds commun pourrait contribuer efficacement aux efforts visant à stabiliser les prix et à d'autres mesures prises dans le domaine des produits de base et qu'il constituerait aussi un cadre de coopération constructif utile aux producteurs comme aux consommateurs.

Déclaration du représentant des Bahamas

3. M. HEPBURN (Bahamas) dit que sa délégation n'ayant pas su assister depuis le début à la Conférence, il n'a pas été en mesure de faire une déclaration générale

[16] *Ibid.*, par. 135.

au nom du Gouvernement des Bahamas lors du débat général.

4. Il paraît certain, toutefois, au vu du débat général et des négociations dans les commissions, que l'accord est total sur l'existence d'une crise économique globale et qu'il y a consensus sur la nécessité d'agir d'urgence pour infléchir la tendance à la régression; mais les résultats semblent aussi confus et décevants quant à savoir quel serait le meilleur moyen d'appliquer des mesures qui apporteraient des avantages équitables tant aux pays en développement qu'aux pays industrialisés.

5. Il est essentiel de reconnaître l'interdépendance de tous les pays, qui ont tous un rôle propre à jouer. Les circonstances font que les pays en développement sont inévitablement amenés à exercer des pressions et les pays industrialisés à y résister. Il ne faudrait pas qualifier d'échec ou de succès le résultat final des travaux de la Conférence, mais considérer qu'il s'agit d'une occasion parmi d'autres d'aplanir des malentendus et de faire avancer l'idée que les négociations constituent le seul moyen d'aboutir à un consensus.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(suite)*

Rapport du Conseil du commerce et du développement

6. Le PRÉSIDENT annonce que, comme il est indiqué dans la note du secrétariat de la CNUCED (TD/288), le rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence se compose de ses rapports sur les travaux des huit sessions ordinaires et des deux sessions extraordinaires tenues depuis la cinquième session de la Conférence, à savoir : la dix-neuvième session[17], la onzième session extraordinaire[18], la vingtième session[18], les deux parties de la vingt et unième session[19], les deux parties de la vingt-deuxième et de la vingt-troisième sessions[20], les trois parties de la vingt-quatrième session[21], les deux parties de la vingt-cinquième session[22], la vingt-sixième session[23], et la douzième session extraordinaire[24] chargée de préparer la sixième session de la Conférence.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Modification du règlement intérieur de la Conférence *(fin)*

9. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à la 172e séance plénière, la Conférence a décidé d'examiner plus tard, dans le courant de la session, certaines modifications de son règlement intérieur recommandées par les participants à la réunion préalable au paragraphe 33 du rapport de cette réunion (TD/289).

10. Les modifications proposées par le Bureau de la Conférence figurent dans le document TD/318. Le Bureau recommande de modifier la première phrase de l'article premier du règlement intérieur de la Conférence de sorte qu'elle se lise comme suit :

« La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (ci-après dénommée la Conférence) se réunit normalement à des intervalles de quatre ans au plus. »

Le Président déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que la Conférence souhaite approuver cette modification.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. Le PRÉSIDENT dit qu'il est également proposé de modifier la première phrase du paragraphe 1 de l'article 74, de manière qu'elle se lise comme suit :

« Le secrétariat établit, pour les séances publiques de la Conférence et de ses grandes commissions, les comptes rendus analytiques autorisés par l'Assemblée. »

Le Président déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que la Conférence souhaite adopter cet amendement.

13. *Il en est ainsi décidé.*

Présentation d'un projet de résolution intitulé « Rejet des mesures économiques coercitives » (TD/L.252)

14. M. OSMAN (Somalie) présente, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, un projet de résolution sur le rejet des mesures économiques coercitives (TD/L.252).

15. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept juge important que la Conférence adopte ce projet car, de plus en plus souvent, en dépit de tous les appels lancés dans diverses réunions internationales, certains pays développés recourent unilatéralement à des mesures économiques coercitives et discriminatoires contre des pays en développement, et ce à des fins politiques et économiques. Ces mesures ne font qu'aggraver l'instabilité et le caractère arbitraire des relations internationales et rendent la situation des pays en développement plus difficile encore.

16. A ce propos, le Groupe des Soixante-Dix-Sept est particulièrement préoccupé par les pressions exercées pour limiter l'accès du Nicaragua aux ressources des organismes multilatéraux de financement et par le fait, que récemment, les Etats-Unis d'Amérique ont très fortement réduit le contingent fixé pour les exportations de sucre du Nicaragua vers leur marché ainsi que par les mesures indirectes qui font obstacle au développement normal des relations commerciales de ce pays. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept considère que ces mesures sont préjudiciables au commerce extérieur, qui joue un rôle crucial dans l'économie des pays en développement, en particulier en cette époque de crise économique internationale, et qu'elles ne contribuent pas à instaurer le climat de paix nécessaire pour favoriser le développement.

---

[17] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 15* (A/34/15), vol. II.

[18] *Ibid., trente-cinquième session, Supplément n° 15* (A/35/15), vol. I.

[19] *Ibid.*, vol. II.

[20] *Ibid., trente-sixième session, Supplément n° 15* et rectificatif (A/36/15 et Corr.1).

[21] *Ibid., trente-septième session, Supplément n° 15* (A/37/15), vol. I.

[22] *Ibid.*, vol. II.

[23] *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-sixième session, Suppléments n°s 1 et 1A* (TD/B/957).

[24] *Ibid., douzième session extraordinaire, Suppléments n°s 1 et 1A* (TD/B/958).

17. Tout en priant instamment les pays développés intéressés de suspendre toutes les mesures coercitives prises à l'encontre de pays en développement et portant atteinte à leur développement économique, politique et social, le Groupe des Soixante-Dix-Sept exhorte aussi la communauté internationale à intensifier et renforcer les programmes de coopération avec le Nicaragua et les autres pays touchés, de façon à atténuer les effets des mesures déjà appliquées et à contribuer au processus de reprise économique dans ces pays et à la préservation de la paix.

18. M. HARAN (Israël) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le dépôt d'un projet de résolution qui demande l'abolition des mesures économiques coercitives prises pour des raisons politiques, car son pays a été la cible de mesures de ce genre depuis sa création. Ce serait une excellente chose que la CNUCED s'intéresse à cette question. M. Haran signale incidemment que sa délégation a souscrit à une déclaration demandant l'abolition de toutes les mesures de ce type, qui a récemment été adoptée à la session ministérielle du GATT.

19. Cependant, si M. Haran a correctement compris la déclaration du représentant de la Somalie, le projet de résolution ne vise que les mesures coercitives adoptées par des pays développés contre des pays en développement, négligeant en cela la moitié du problème, et la délégation israélienne ne peut voter une telle résolution quand de nombreux pays en développement, y compris certains des auteurs de ce projet de résolution, appliquent des mesures économiques coercitives pour des raisons politiques.

20. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation rejette les accusations politiques infondées portées contre son pays au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il pourrait évidemment donner une explication détaillée de la position de son gouvernement mais, tenant compte de l'appel adressé par le Président au Groupe de contact de haut niveau pour qu'il ne soit pas soulevé de questions politiques, il s'en abtiendra.

21. Le PRÉSIDENT propose que le projet de résolution en question soit transmis au Groupe de contact de haut niveau pour complément d'examen.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. M. ABU-KOSH (Organisation de libération de la Palestine), exerçant son droit de réponse sur l'invitation du Président, dit qu'il est certain que toutes les personnes présentes sont opposées à l'emploi de ressources économiques à des fins agressives ou expansionnistes, qui est pratiqué par certains pays.

24. Israël est de tous les pays celui qui a le moins le droit d'invoquer l'équité et la justice, car il a employé non seulement ses ressources économiques, mais même la force militaire dans le but d'opprimer le peuple palestinien, avec l'appui de toutes les ressources des Etats-Unis d'Amérique. L'*International Herald Tribune* a indiqué que les Etats-Unis ont dépensé plus de 2,2 milliards de dollars pour permettre à Israël d'opprimer le peuple palestinien et de mener son agression contre la nation arabe. L'Organisation de libération de la Palestine rejette l'attitude opportuniste d'Israël envers un projet de résolution qui vise à combattre de telles mesures agressives.

25. Le PRÉSIDENT dit que toutes les délégations pourront s'exprimer sur le projet de résolution à la réunion du Groupe de contact de haut niveau.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la Conférence *(suite)

***b)* Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (TD/316, TD/L.245)**

26. M. HEPBURN (Bahamas), président de la Commission de vérification des pouvoirs, présente le rapport de la Commission (TD/316).

27. La Commission s'est réunie le lundi 27 juin pour examiner les pouvoirs des représentants à la sixième session de la Conférence.

28. Il est rendu compte des déclarations faites au sujet des pouvoirs de certains représentants aux paragraphes 6 à 11 du rapport de la Commission.

29. La Commission a décidé, sans vote, d'accorder les pouvoirs des représentants participant à la sixième session de la Conférence; elle a aussi décidé, sans vote, de recommander à la Conférence d'approuver son rapport. S'agissant des représentants qui n'ont pas encore présenté leurs pouvoirs en bonne et due forme, la Commission a décidé d'accepter les communications reçues confirmant leur nomination, étant entendu que des pouvoirs en bonne et due forme seraient présentés dès que possible.

30. La Commission, qui a adopté son rapport sans vote, recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution approuvant son rapport (TD/L.245).

31. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de résolution concernant l'approbation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (TD/L.245).

32. Le projet de résolution est adopté[25].

La séance est levée à 18 h 35.

---

* Reprise des débats de la 195e séance plénière.

[25] Pour le texte définitif, voir la résolution 136 (VI) de la Conférence.

199e SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 2 juillet 1983, à 12 h 10

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.199

Déclaration du représentant de l'Argentine

1. M. HOTTON RISLER (Argentine) déclare que le Gouvernement argentin a ratifié le 24 juin 1983 l'Accord portant création du Fonds commun pour les

produits de base, qu'il avait signé le 20 septembre 1982, et vient de déposer l'instrument de ratification correspondant.

2. On se rappellera que, dans la déclaration liminaire qu'il a faite à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires, le Président de l'Argentine avait indiqué son intention d'accélérer la procédure juridique en vue de l'adhésion de l'Argentine au Fonds commun, lequel doit jouer un rôle essentiel dans l'application du Programme intégré pour les produits de base.

Rapports des Commissions I, II, III et IV

RAPPORT DE LA COMMISSION I SUR LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR [TD/L.248; TD(VI)/C.1/L.9]

3. M. KOBAYASHI (Japon), président de la Commission I, présentant le rapport [TD/L.248 et TD(VI)/C.1/L.9], déclare que la Commission a tenu six séances entre le 7 et le 27 juin. A l'issue des débats, le comité de rédaction de la Commission a été transformé en un groupe de travail relevant du Groupe de contact de haut niveau du Président et chargé de mener à bien les travaux demeurés inachevés. M. Kobayashi est heureux d'indiquer que six projets de résolution on ainsi été mis au point pour présentation à la Conférence, en séance plénière.

4. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Conférence souhaite prendre acte du rapport de la Commission I et en incorporer la teneur, selon qu'il conviendra, dans le rapport de la Conférence sur sa sixième session.

5. *Il en est ainsi décidé.*

RAPPORT DE LA COMMISSION II SUR LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR [TD/L.241; TD(VI)/C.2/L.5]

6. M. PIRINSKI (Bulgarie), président de la Commission II, présentant le rapport [TD/L.241 et TD(VI)/C.2/L.5], précise que ce dernier a été adopté à l'unanimité, à la dernière séance de la Commission, le 25 juin.

7. Le 17 juin, M. Pirinski a présenté à la Commission un état synoptique de tous les projets de résolution et de toutes les propositions dont elle était saisie, afin de l'aider à rédiger un projet de résolution définitif à présenter à la Conférence. La Commission s'est ensuite réunie à nouveau, sous la forme d'un groupe de contact qui a travaillé en étroite coopération avec le Groupe de contact de haut niveau du Président, ce qui a finalement permis d'élaborer deux textes à présenter à la Conférence (TD/L.258 et TD/L.259 et Corr.1) au sujet d'une question jugée extrêmement complexe.

8. Le PRÉSIDENT déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que la Conférence souhaite prendre acte du rapport de la Commission II et en incorporer la teneur, selon qu'il conviendra, dans le rapport de la Conférence sur sa sixième session.

9. *Il en est ainsi décidé.*

RAPPORT DE LA COMMISSION III SUR LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR [TD/L.243; TD(VI)/C.3/L.8]

10. M. NWANKWO (Nigéria), président de la Commission III, présentant le rapport [TD/L.243 et TD(VI)/C.3/L.8], indique que la Commission a tenu plusieurs séances et constitué un groupe de rédaction qui s'est employé à établir un texte concerté pour chacun des projets de résolution lui ayant été soumis. Toutefois, en dépit d'inlassables efforts, certaines questions délicates n'avaient toujours pas été résolues quand la Commission a officiellement mis fin à ses travaux. Le groupe de rédaction de la Commission s'est donc transformé en groupe de rédaction du Président et a mis au point quatre projets de résolution et un projet de décision.

11. La Commission a rencontré plusieurs problèmes majeurs au cours de ses travaux. L'un d'eux concerne l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'APD et les délais dans lesquels les pays développés donateurs doivent l'atteindre. Le deuxième a trait à l'assise financière des institutions financières multilatérales, à la question de l'accroissement sélectif et général de leurs ressources et à l'ampleur de cet accroissement. Le troisième problème intéresse la septième reconstitution des ressources de l'IDA et la question de savoir s'il faut augmenter ces ressources en valeur réelle par rapport au montant négocié pour la sixième reconstitution. Les autres problèmes concernent le niveau des ressources du FMI, les DTS et les conditions dont l'accès aux ressources du Fonds est assorti. Tous ces problèmes ont été extrêmement difficiles à résoudre mais, grâce à l'esprit de conciliation qui a régné tout au long des travaux de la Commission, il a été possible de mettre au point les projets de résolution mentionnés.

12. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Conférence souhaite prendre acte du rapport de la Commission III et en reprendre la teneur, selon qu'il conviendra, dans le rapport de la Conférence sur sa sixième session.

13. *Il en est ainsi décidé.*

RAPPORT DE LA COMMISSION IV [TD/L.242; TD(VI)/C.4/L.8]

14. M. MAHMOOD (Pakistan), vice-président de la Commission IV, présentant le rapport [TD/L.242 et TD(VI)/C.4/L.8] en l'absence du Président, déclare que la Commission IV a été chargée d'examiner les sept subdivisions du point 13 de l'ordre du jour, puis un certain nombre de questions relevant du point 14 de l'ordre du jour. Elle a recommandé à la Conférence d'adopter, en séance plénière, deux projets de résolution concernant le point 13 *c* (TD/L.233 et Add.1 et TD/L.234) et un projet de résolution relatif au point 13 *e* (TD/L.246). Elle lui a aussi recommandé l'adoption de deux projets de résolution sur des questions relevant du point 14 (TD/L.237 et TD/L.238).

15. Malgré de très grands efforts, la Commission n'a pu parvenir à un accord sur les autres subdivisions du point 13 et a dû renvoyer les questions correspondantes au groupe de contact de haut niveau du Président. A ce propos, M. Mahmood tient à mentionner le texte dont on est convenu au Groupe de contact, concernant le point 13 *a* (TD/L.254), car il représente une contribution très importante dans le domaine du transfert de technologie aux pays en développement.

16. Le PRÉSIDENT déclare qu'en l'absence d'objection il considérera que la Conférence entend

prendre acte du rapport de la Commission IV et en incorporer la teneur, selon qu'il conviendra, dans le rapport de la Conférence sur sa sixième session.

17. *Il en est ainsi décidé.*

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès réalisés dans l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés *(fin)** **[TD/276 et Add.1, TD/285; TD/L.217, TD/L.244; TD(VI)/CG/CRP.9]**

18. M. MAZAIRAC (Pays-Bas), président du groupe de travail pour le point 12 de l'ordre du jour, présente le rapport du groupe (TD/L.244) et rappelle que le Président a fait de ce dernier un groupe de rédaction doté d'un coordonnateur, qui a isolé cinq domaines dans lesquels aucuns consensus ne se dégageait et soumis aux négociateurs une proposition globale. Après discussion au sein de groupes informels et du groupe de rédaction, un projet de résolution [TD(VI)/CG/CRP.9] a finalement été rédigé pour présentation à la Conférence, en séance plénière. Le Groupe de travail et le groupe de rédaction ont travaillé dans un climat de bonne volonté et de compréhension mutuelle, nourri par le souci commun de parvenir à un consensus. Le projet de résolution réaffirme énergiquement l'importance vitale du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

19. Le PRÉSIDENT croit comprendre qu'à la suite de consultations informelles, l'accord s'est fait sur le texte contenu dans le document TD(VI)/CG/CRP.9 et que les auteurs du projet de résolution présenté au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept (TD/L.217) sont prêts à retirer ce projet. En l'absence d'objection, il considérera donc que la Conférence entend prendre acte du rapport du groupe de travail pour le point 12 et adopter le projet de résolution paru sous la cote TD(VI)/CG/CRP.9.

20. *Le projet de résolution est adopté*[26].

21. M. WILLIAMS (Royaume-Uni) déclare que la Conférence a reconnu, comme il le fallait certainement, la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés. La délégation du Royaume-Uni a certes réaffirmé sans aucune hésitation l'engagement pris par le Gouvernement britannique à la Conférence de Paris, en 1981, mais elle tient à préciser sa position sur un aspect de la résolution qui vient d'être adoptée. Le Royaume-Uni s'attache à augmenter sensiblement son assistance aux pays les moins avancés par rapport à la période 1967-1980; il doit toutefois tenir compte en même temps des besoins de beaucoup d'autres pays en développement qui, bien qu'étant parmi les plus pauvres, n'appartiennent pas à la catégorie des pays les moins avancés et avec lesquels il entretient très souvent des liens particulièrement étroits.

22. Cela étant, le Gouvernement du Royaume-Uni se propose de consacrer la plus grande partie de son aide aux pays les moins avancés et à ces autres pays très démunis; ses progrès dans la voie des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution dépendront des besoins des pays en question et des limitations globales du volume des dépenses publiques.

23. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que les Etats-Unis se sont joints avec plaisir au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée, où la communauté internationale et les pays les moins avancés eux-mêmes réaffirment leur volonté de travailler ensemble pour atteindre les objectifs du Nouveau programme substantiel d'action. La délégation de ce pays voudrait toutefois rappeler les déclarations qu'elle a faites lors de l'adoption du programme à la Conférence de Paris, en septembre 1981, et son interprétation des conclusions de la deuxième réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique et de représentants des pays les moins avancés, tenue en octobre 1982[27], qui sont aussi applicables à la résolution qui vient d'être adoptée. S'engager à consentir un effort spécial pour accroître les contributions et les canaliser de plus en plus vers les pays les moins avancés, c'est admettre implicitement qu'il faut tenir dûment compte de la situation de chaque pays et que les institutions et les pays donateurs se fonderont sur différents critères pour les allocations de fonds. La position bien connue des Etats-Unis touchant la non-acceptation des objectifs précis exprimés en fonction du PNB, pour l'APD, n'a pas changé.

24. En ce qui concerne le problème de la dette, la délégation des Etats-Unis estime que la deuxième partie du paragraphe 10, à partir du mot « invite », précise les engagements pris par les pays développés dans la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement. Plus explicitement, l'« allégement » prévu des obligations résultant du service de la dette serait accordé afin d'accroître les apports nets d'APD de façon à seconder les efforts de développement des pays les moins avancés. Il pourrait aussi se faire dans le cadre de la section B de la résolution 222 (XXI) du Conseil du commerce et du développement, pour ceux des pays les moins avancés qui connaissent de graves difficultés de balance des paiements ou des problèmes à plus long terme.

25. En ce qui concerne les déficits de recettes d'exportation, M. Streeb rappelle que, lors de l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action, les Etats-Unis ont dit voir dans le FMI l'organisme approprié et le mieux qualifié pour s'occuper de cette question. En fait, le mécanisme de financement compensatoire du FMI s'est avéré très utile, pour l'octroi d'une assistance en pareil cas. A la Conférence de Paris, on a parlé d'éventuels nouveaux programmes, du type Stabex[28], en faveur des pays les moins avancés. Le Gouvernement des Etats-Unis ne pense pas, pour sa part, que ces programmes seraient réalisables en ce qui le concerne ou constitueraient un moyen efficace d'aider les pays les moins avancés. Mais, si d'autres gouvernements estiment qu'ils peuvent ainsi apporter une assistance utile à ces pays, les Etats-Unis verront avec sympathie leurs efforts en ce sens.

* Reprise des débats de la 195e séance plénière.

[26] Pour le texte définitif, voir la résolution 142 (VI) de la Conférence.

[27] Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-sixième session, Annexes*, point 6 de l'ordre du jour, document TD/B/933, deuxième partie.

[28] Voir note 8.

26. Depuis l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action, le Gouvernement des Etats-Unis a sensiblement accru son APD en faveur des pays les moins avancés et adopté, en outre, une attitude très souple concernant les modalités d'octroi de cette aide. Il s'est félicité de la Déclaration ministérielle du GATT, adoptée le 29 novembre 1982, dans laquelle les parties contractantes sont invitées à s'efforcer d'agir pour faciliter le commerce des pays les moins avancés, et demande instamment à tous les pays d'envisager l'adoption de mesures de ce genre. Les Etats-Unis espèrent pouvoir prendre de nouvelles mesures spéciales pour améliorer l'utilisation de leur schéma de préférences généralisées.

27. En conclusion, les Etats-Unis demeurent fermement résolus à travailler avec les pays les moins avancés pour accélérer leur développement économique et social.

28. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays membres du Groupe D, déclare que ces derniers comprennent parfaitement l'intention arrêtée des pays les moins avancés de rattraper leur retard économique et de s'engager sur la voie d'un développement économique et social indépendant. Les pays socialistes ont élargi leur coopération avec les pays les moins avancés intéressés, en accord avec leur système et leur potentiel économiques et sociaux, contribuant ainsi fortement à l'application du Nouveau programme substantiel d'action. Et ils entendent bien développer encore cette coopération.

29. Pour ce qui est des appels adressés aux pays développés donateurs dans la résolution qui vient d'être adoptée, en rapport avec l'octroi d'une assistance financière et autres pays les moins avancés et, notamment, avec les objectifs fixés (paragraphes 3 et 4), le Groupe D souhaite confirmer la position qu'il a exposée au cours de précédentes réunions internationales, en particulier à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale lors de l'adoption des résolutions 35/56 et 35/205.

30. En ce qui concerne l'établissement des rapports sur l'étude des moyens d'aider les pays les moins avancés à compenser les pertes de recettes en devises résultant des fluctuations de leurs exportations de produits primaires (paragraphe 11 de la résolution), le Groupe D est convaincu que ce problème est entièrement imputable au fonctionnement de l'économie capitaliste et ne se pose pas dans le cadre des relations entre les pays socialistes et les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux. Les pays membres du Groupe D agiront donc en conséquence sur ce point.

31. Le PRÉSIDENT déclare que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités de la CNUCED dans les domaines suivants :

***a*) Technologie [TD(VI)/C.4/L.1, TD(VI)/C.4/L.2, TD(VI)/C.4/L.15; TD/L.254 et Add.1 et Add.1/Corr.1]**

32. Le PRÉSIDENT indique que, pour la subdivision *a* du point 13 de l'ordre du jour, la Commission IV était saisie de deux projets de résolution [TD(VI)/C.4/L.1 et TD(VI)/C.4/L.2] présentés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et le Groupe B, respectivement. Le Président de la Commission a ultérieurement présenté un projet de résolution sur le même sujet [TD(VI)/C.4/L.15], qui a été transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président et à un groupe de rédaction. A l'issue d'intenses consultations, les membres du groupe de rédaction sont convenus d'un texte (TD/L.254), dont le Groupe de contact a recommandé l'adoption. Etant donné l'accord ainsi intervenu, les auteurs des projets de résolution présentés à la Commission IV sont apparemment disposés à retirer leurs textes.

33. Le Président appelle l'attention sur l'état des incidences administratives et financières (TD/L.254/Add.1 et Add.1/Corr.1) du projet de résolution TD/L.254.

34. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, fait observer que les négociations relatives à la technologie ont duré presque aussi longtemps que la sixième session de la Conférence. Soucieux de dégager un consensus, le Groupe des Soixante-Dix-Sept fait de nombreuses concessions, et il a constaté avec satisfaction que ses partenaires dans les négociations s'étaient, eux-aussi, écartés de leur position initiale. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est convaincu que l'adoption du projet de résolution TD/L.254 marquera un nouveau départ dans les discussions consacrées à la technologie, à tous les niveaux, domaine dans lequel la CNUCED a incontestablement fait œuvre de pionnier. Le début des années 80 a ainsi été marqué par la réalisation, au niveau international, d'un consensus touchant les premières mesures à prendre en vue de la formulation d'une stratégie pour la transformation technologique des pays en développement, et M. Chagula tient à remercier tous ceux qui ont contribué à ce succès.

35. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a néanmoins constaté avec surprise l'existence en quelque sorte de deux versions différentes des incidences financières du projet de résolution. Selon lui, ce dernier énonce un certain nombre de mesures à prendre par le secrétariat de la CNUCED, en général, et par le Service consultatif du transfert de technologie, en particulier. Le renforcement des ressources de ce service, qui doit être assuré par tous les moyens possibles, représentera une contribution de la communauté internationale en vue de la transformation technologique des pays en développement. Ce point de vue a d'ailleurs été exprimé de façon non équivoque dans la Plate-forme de Buenos Aires. Les incidences financières, telles qu'elles ressortent des documents TD/L.254/Add.1 et Add.1/Corr.1, sont bien modestes par rapport aux besoins des pays en développement. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept demande donc instamment au Secrétaire général de la CNUCED de ne ménager aucun effort pour que tous les moyens possibles soient effectivement utilisés afin de doter ledit Service consultatif des ressources qui lui sont nécessaires.

36. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de résolution TD/L.254 par consensus.

37. *Le projet de résolution est adopté*[29].

38. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays membres du Groupe D, dit qu'en se ralliant au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée, le Groupe D suppose admis le principe selon lequel les dépenses relatives à une session spéciale de la Commission du transfert de technologie, dont la réunion est prévue au paragraphe 22, seront financées dans le cadre du budget ordinaire de la CNUCED, la question de la durée de cette session devant par ailleurs être tranchée par le Conseil du commerce et du développement, à sa vingt-septième session.

39. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a ainsi terminé avec l'examen du point 13 *a* de l'ordre du jour.

b) Transports maritimes [TD(VI)/C.4/L.3, TD(VI)/C.4/L.4, TD(VI)/C.4/L.5, TD(VI)/C.4/L.16; TD/L.251 et Add.1]

40. Le PRÉSIDENT indique que, pour la subdivision *b* du point 13 de l'ordre du jour, la Commission IV était saisie de deux projets de résolution présentés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VI)/C.4/L.4 et TD(VI)/C.4/L.5] et d'un projet de résolution déposé par le Groupe B [TD(VI)/C.4/L.3]. Par la suite, le Président de la Commission IV a transmis un projet de résolution sur le même sujet [TD(VI)/C.4/L.16] au Groupe de contact de haut niveau du Président et à un groupe de rédaction. Depuis, le Groupe de contact a recommandé à la Conférence d'adopter un autre projet encore qui fait l'objet du document TD/L.251. Dans ces conditions, il semble que les auteurs des projets de résolution présentés à la Commission IV soient prêts à retirer leurs textes. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de résolution TD/L.251 par consensus.

41. *Le projet de résolution est adopté*[30].

42. M. KELLER (Libéria) déclare que sa délégation regrette de n'avoir pas pu se rallier au paragraphe 3 de la résolution concernant les transports maritimes, que la Conférence vient d'adopter. La résolution 37/209 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1982, a annulé et remplacé la résolution du Groupe de travail intergouvernemental spécial mentionné audit paragraphe. L'Assemblée générale n'a sans doute pas rejeté les notions proposées par le Groupe de travail intergouvernemental spécial mais, après avoir examiné le rapport du Conseil du commerce et du développement en la matière, elle a décidé de ne pas accepter les recommandations du Conseil et de créer un nouvel organe — le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires — auquel il incomberait d'examiner systématiquement les conditions d'immatriculation des navires, de telle sorte qu'on puisse sortir de l'impasse et mettre un terme aux affrontements ayant caractérisé les travaux de la CNUCED sur le problème des flottes de libre immatriculation.

43. Il est vraiment déplorable que, faisant fi de l'esprit et des intentions dont procédait la résolution 37/209 de l'Assemblée générale, on réintroduise les éléments mêmes qui, dans le passé, ont conduit à une impasse. L'Assemblée générale a expressément défini la compétence et le mandat du Comité préparatoire.

44. Le Gouvernement libérien ne s'oppose pas à ce qu'on examine, le moment venu, la question du « lien économique véritable », mais il estime que la mention d'une résolution caduque au paragraphe 3 de la résolution qui vient d'être adoptée représente une tentative en vue d'orienter les travaux du Comité préparatoire dans la mauvaise direction et de saper la résolution en cause de l'Assemblée générale.

45. M. FADIKA (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit que la paix, si gravement menacée par les activités de l'homme en cette fin du XX[e] siècle, paraît trouver refuge sur les mers et les océans, que le chef de l'Etat ivoirien a décrits comme « le véritable bastion de la paix mondiale pour les décennies à venir ». Depuis le début des années 70, le tiers monde et toutes les nations de bonne volonté mènent un combat pacifique mais acharné pour asseoir la notion de « mer partagée » dans le progrès et dans la paix — évolution qui revêt une importance historique si l'on songe au rôle que jouent les activités maritimes dans tous les secteurs de la vie des pays en développement.

46. Deux grands instruments internationaux, élaborés sous les auspices des Nations Unies, jalonnent cette marche victorieuse du nouvel ordre maritime. Le premier est la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes[31], qui entrera en vigueur le 6 octobre 1983 et deviendra ainsi un pilier central dans la restructuration des marchés maritimes mondiaux, dont l'objectif est d'assurer une expansion ordonnée et équitable des transports maritimes mondiaux, tenant dûment compte de l'équilibre entre les intérêts légitimes des pays en développement et des pays industriels, des exportateurs et des importateurs, ainsi que des chargeurs et des fournisseurs de services maritimes. Le second est la nouvelle Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[32], signée à Montego Bay (Jamaïque), le 10 décembre 1982, par les plénipotentiaires de 119 pays développés et pays en développement. Ces deux principaux instruments, à inscrire au nombre des premiers succès du dialogue Nord-Sud, se fondent sur une vision synergique des problèmes du monde et sont une vivante illustration du concept d'interdépendance mis au service d'un développement global et équilibré.

47. Bien que la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes ait été complétée par la Convention des Nations Unies sur le transport de

[29] Pour le texte définitif, voir la résolution 143 (VI) de la Conférence.

[30] Pour le texte définitif, voir la résolution 144 (VI) de la Conférence.

[31] Voir *Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes*, vol. II, *Acte final (y compris la Convention et les résolutions) et liste des tonnages requis* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.D.12), annexe I.

[32] Voir *Documents officiels de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3).

marchandises par mer (les « Règles de Hambourg »)[33] et par la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal des marchandises[34], le dispositif en place ne suffit pas encore à assurer de façon irréversible le progrès du nouvel ordre maritime. Les conférences maritimes n'interviennent qu'à concurrence de 20 % dans le tonnage des cargaisons mondiales et de graves déséquilibres subsistent dans le secteur du transport de vrac solide et liquide, lequel représente plus des deux tiers du tonnage mondial des cargaisons. Le tiers monde, qui est à l'origine de 58,5 % des cargaisons mondiales, n'entre que pour 13 % dans le tonnage maritime mondial. L'une des raisons en est que le volume des marchandises transportées par mer, où les cargaisons de vrac tiennent une place prépondérante, n'a pratiquement pas changé en dix ans, alors que le tonnage correspondant des navires a été multiplié par 1,7 durant la même période, le résultat étant l'existence, dans le Nord, d'un énorme excédent de capacité qui continue à s'accroître du fait de l'appui donné à la construction navale dans les pays industrialisés. Cette tendance est accentuée par les pratiques monopolistiques auxquelles ont recours les sociétés transnationales opérant dans le secteur du transport de vrac et de cargaisons réfrigérées, au détriment du tiers monde. Un examen attentif du secteur mondial des transports maritimes s'impose, en vue de résorber ce surtonnage tout en assurant une participation croissante du tiers monde aux transports mondiaux de vrac et de cargaisons réfrigérées, avec l'aide d'arrangements institutionnels mis en place par la CNUCED.

48. Le second élément de grave déséquilibre sur lequel le Groupe des Soixante-Dix-Sept a appelé l'attention est le système de libre immatriculation des navires, qui touche actuellement le tiers environ de la flotte mondiale et pourrait rapidement atteindre le seuil inacceptable de 50 % si des mesures appropriées ne sont pas prises à temps. Ce système est tout à fait contraire à l'esprit de la concurrence loyale, en ce sens qu'il freine injustement le transfert de tonnage du Nord vers le Sud que devrait entraîner l'avantage comparatif dont bénéficient les marines marchandes des pays en développement, du point de vue du coût d'un équipage compétent. Au surplus, il est presque universellement admis que l'absence de lien économique véritable entre le navire et l'Etat du pavillon est l'une des principales causes des « dérégulations » et de l'insécurité dont souffre la navigation maritime internationale. Certes, grâce aux bons offices du Groupe de contact de haut niveau du Président, le compromis que représente le paragraphe 3 de la résolution qui vient d'être adoptée a été accepté, mais cette acceptation ne doit pas être interprétée comme un renoncement aux principes. Les pays en développement réaffirment leur indéfectible attachement au principe de l'établissement d'un lien économique authentique entre le navire et l'Etat du pavillon et au principe de la transformation progressive des registres de libre immatriculation en registres normaux. Dans cet esprit, ils comptent participer activement aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires et de son comité préparatoire.

49. La résolution que la Conférence vient d'adopter par consensus ne traduit pas pleinement les aspirations légitimes du Groupe des Soixante-Dix-Sept, telles qu'elles sont consignées dans la Plate-forme de Buenos Aires. Néanmoins, elle représente un compromis réaliste et raisonnable entre les préoccupations des partenaires du Groupe — qui ne sauraient être perdues de vue, surtout lorsqu'elles sont justifiées — et la volonté de ce dernier de favoriser réellement l'accroissement du trafic de ligne et du transport de vrac assurés par les pays en développement, de façon à atteindre d'ici à 1990 l'objectif d'une participation de 20 % aux transports maritimes mondiaux. La résolution réaffirme en outre la volonté des Etats membres de la CNUCED de rénover et rationaliser l'environnement juridique de la navigation maritime mondiale.

50. Indépendamment de la coopération Nord-Sud dans le domaine des transports maritimes, notamment par l'intermédiaire du secrétariat de la CNUCED, il doit s'instaurer, ainsi que le recommande la Plate-forme de Buenos Aires, une coopération Sud-Sud prenant la forme de réunions de haut niveau axées sur l'élaboration d'un programme d'action relatif à la coopération maritime horizontale, y compris le transport multimodal et les activités portuaires, ainsi qu'au renforcement du transport maritime intrarégional et interrégional entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Un tel programme est essentiel, non seulement pour le développement endogène des régions considérées, mais aussi pour la promotion effective des flottes marchandes des pays en développement, dans la mesure où il permettrait à ces pays de tirer pleinement parti de leur compétitivité dans ce secteur.

51. En conclusion, le Groupe des Soixante-Dix-Sept s'est félicité du climat d'ouverture et de respect mutuel ayant présidé aux travaux sur le point 13 *b* de l'ordre du jour et tient à en remercier tous les intéressés.

52. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays membres du Groupe B, précise que ce groupe n'entend aucunement revenir sur le compromis bien équilibré auquel on est arrivé à propos du point 13 *b*. Cela dit, le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution que la Conférence vient d'adopter par consensus mentionne l'utilisation éventuelle de ressources du PNUD en monnaies non convertibles; cette référence n'implique aucun changement de la position que les pays du Groupe B ont constamment adoptées tant au PNUD que dans d'autres organismes compétents. De plus, en prenant note de l'état des incidences financières de la résolution (TD/L.251/Add.1), le Groupe tient à préciser clairement qu'il a accepté la résolution, étant entendu que les travaux entrepris pour y donner suite n'exigeraient aucun supplément de ressources financières.

53. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit avoir décidé, non sans quelque hésitation, de se rallier au consensus dont la résolution en cause a fait l'objet, alors même que ce texte contient des recommandations dont

[33] Signée à Hambourg le 31 mars 1978. Pour le texte, voir *Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*, vol. IX, 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.8), troisième partie, annexe I, B.

[34] Voir *Conférence des Nations Unies pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international, Genève, 12-30 novembre 1979 et 8-24 mai 1980*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.7 (Vol. I)), annexe.

le seul effet sera de durcir la position des Etats membres et d'alimenter une controverse stérile entre pays développés et pays en développement. La délégation des Etats-Unis constate que la résolution ne tient aucun compte de la recommandation du secrétariat de ne pas rouvrir la discussion sur de grandes questions théoriques intéressant le fondement logique de l'organisation du marché ou la place des transports maritimes dans les plans nationaux de développement économique.

54. Les paragraphes 2, 4 et 5 du dispositif du projet de résolution donnent pour instruction au secrétariat de faire certaines études du marché des transports maritimes. Or la position du secrétariat sur ces questions est bien connue : le document TD/278 contient un état récapitulatif des arguments, d'une partialité inadmissible, que le secrétariat a régulièrement avancés dans plusieurs rapports antérieurs, à l'appui de ses vues touchant la structure et le fonctionnement des transports maritimes mondiaux. La délégation des Etats-Unis ne pourra pas appuyer des conclusions comparables à celles que contiennent les précédentes études du secrétariat, au sujet de questions analogues, ou considérer que la Commission des transports maritimes est liée par ces conclusions. M. Streeb ne pense pas que les nouvelles études puissent produire un supplément d'information de nature à seconder réellement les efforts que déploient les pays en développement pour participer pleinement aux transports maritimes mondiaux.

55. Le paragraphe 3 du dispositif intéresse tout particulièrement le Gouvernement des Etats-Unis. La délégation de ce pays s'est abstenue de participer aux réunions du Groupe intergouvernemental préparatoire sur les conditions d'immatriculation des navires, afin de protester contre l'attitude de la Commission des transports maritimes qui n'a fait aucun cas des opinions exprimées par un grand nombre de ses membres. Elle voit avec satisfaction que l'Assemblée générale a prié le Comité préparatoire, dont la réunion est prévue pour novembre, de prendre en considération les vues de toutes les parties intéressées, et exprime l'espoir que le Comité tiendra pleinement compte de la résolution 37/209 de l'Assemblée générale. La décision du Gouvernement des Etats-Unis d'assister ou non à la réunion, au mois de novembre, dépendra de la mesure dans laquelle les autres participants entendent respecter cette résolution de l'Assemblée générale.

56. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 13 *b* de l'ordre du jour.

c) Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires (TD/L.233 et Add.1, TD/L.234).

57. Le PRÉSIDENT dit que c'est la Commission IV qui a recommandé à la Conférence d'adopter le projet de résolution TD/L.233. Les groupes régionaux tiennent pour acquis que, comme indiqué dans l'état des incidences financières paru sous la cote TD/L.233/Add.1, le Secrétaire général de la CNUCED s'efforcera d'obtenir les ressources extra-budgétaires dont il a besoin pour se conformer au paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution, y compris des fonds du PNUD et d'autres contributions volontaires, et rendra compte des résultats de ses efforts au Conseil du commerce et du développement, à sa vingt-neuvième session.

58. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de résolution TD/L.233 par consensus.

59. *Le projet de résolution est adopté*[35].

60. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays membres du Groupe B, dit que ce groupe se félicite de la résolution qui vient d'être adoptée par consensus. Le Groupe a déjà exposé à la Commission IV sa position à l'égard de catégories particulières de pays en développement. Son opinion demeure celle qu'il a exprimée lors de l'adoption de la résolution 123 (V) de la Conférence, concernant le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral qui est mentionné au paragraphe 8 de la résolution qui vient d'être adoptée.

61. Le PRÉSIDENT indique que l'adoption du projet de résolution TD/L.234 a aussi été recommandée par la Commission IV. En l'absence d'objections, il considérera que la Conférence souhaite adopter ce projet de résolution par consensus.

62. *Le projet de résolution est adopté*[36].

63. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 13 *c* de l'ordre du jour.

d) Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent (TD/L.232, TD/L.256)

64. Le PRÉSIDENT rappelle que, par sa résolution 262 (XXV), du 17 septembre 1982, le Conseil du commerce et du développement a transmis à la Conférence un texte concernant le point 13 *d* de l'ordre du jour. Ce texte, tel qu'il a été modifié par un groupe de contact de la Commission IV, lui a été communiqué sous la cote TD/L.232. A l'issue de consultations menées au sein du Groupe de contact de haut niveau du Président, il s'est avéré que la Conférence désirait transmettre le projet de proposition au Conseil du commerce et du développement, pour qu'il l'examine. La Conférence est donc saisie d'un projet de décision en ce sens (TD/L.256). En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence souhaite adopter ce projet de décision.

65. *Le projet de décision est adopté*[37].

66. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays membres du Groupe D, dit que ce groupe regrette qu'il n'ait pas été possible d'adopter, à la sixième session de la Conférence, une résolution faisant réellement le tour de la question visée au point 13 *d* de l'ordre du jour, comme celle que contient le document TD/L.232. En vertu du mandat de la CNUCED, défini dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, l'une des principales tâches de la Conférence consiste à promou-

[35] Pour le texte définitif, voir la résolution 137 (VI) de la Conférence.

[36] Pour le texte définitif, voir la résolution 138 (VI) de la Conférence.

[37] Pour le texte définitif, voir la décision 145 (VI) de la Conférence.

voir le commerce entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement, ainsi qu'entre pays socialistes d'Europe orientale et pays capitalistes développés. Toute résolution de la CNUCED concernant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents doit traiter concurremment de ces deux catégories de courants d'échanges. C'est de ce principe que s'inspireront les membres du Groupe D dans les futures négociations organisées en la matière au sein de la CNUCED.

67. Lors de la discussion approfondie de la subdivision *d* du point 13 de l'ordre du jour, le Groupe B a adopté, au regard du mandat de la CNUCED dans ce domaine et des principes fondamentaux régissant les relations commerciales, une position incompatible avec la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et avec la notion d'interdépendance. Comme dans d'autres secteurs d'activité de la CNUCED, le Groupe B a manifesté l'intention de revenir sur des décisions et accords tacites auxquels on était précédemment arrivé à la CNUCED, opposant ainsi un obstacle majeur à la solution des problèmes dont la Conférence est saisie au titre du point 13 *d* de l'ordre du jour. Naturellement, les pays du Groupe D n'ont pas pu accepter ces tentatives de modifier le mandat de la CNUCED.

68. Le Groupe D a fait l'impossible pour assurer l'heureuse issue des travaux relatifs au projet de résolution TD/L.232. Il n'a cherché à modifier aucune des dispositions du projet de texte transmis par le Conseil du commerce et du développement sur lesquelles l'accord s'était fait antérieurement. En revanche, il a présenté un certain nombre de propositions en vue de résoudre les problèmes demeurés en suspens dans les parties du texte figurant toujours entre crochets, notamment dans la section consacrée au commerce entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale. Les pays du Groupe D étaient prêts à accepter une solution de compromis proposée par le coordonnateur du Président pour le point 13 de l'ordre du jour, auquel ils tiennent à exprimer leur gratitude. Mais l'attitude de quelques-uns des participants aux négociations a rendu tout accord impossible. Les pays du Groupe D quittent la Conférence persuadés que la plupart des pays membres de la CNUCED sont conscients des conséquences de cet état de choses et partagent leur inquiétude à ce sujet.

69. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays membres du Groupe B, dit que ce dernier regrette, lui aussi, que de longues négociations se soient soldées, une fois encore, par un échec dans la recherche d'une solution concertée dans le domaine en discussion. Les négociations ont achoppé sur des questions de principe et des problèmes concrets visés dans la section clé d'un projet de résolution concernant les relations économiques entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays en développement. Le porte-parole du Groupe D a tenté de faire porter au Groupe B la responsabilité de l'échec des négociations, et les pays du Groupe B s'élèvent catégoriquement contre cette accusation. Il est regrettable que le Groupe D ait cherché à détourner l'attention des questions de développement qui sont au cœur même du projet de résolution, au profit d'aspects dont la discussion n'a pas sa place à la Conférence.

70. Les pays du Groupe B persistent à penser que la CNUCED a un rôle unique à jouer dans l'intensification des relations économiques entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement. Dans ce domaine d'activités comme dans d'autres, le succès ou l'échec de la CNUCED sera essentiellement fonction de la mesure dans laquelle ses travaux facilitent réellement le progrès économique des pays en développement. Aussi longtemps que les négociations en question n'avancent pas, ce sont les pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui ont le plus à craindre.

71. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 13 *d* de l'ordre du jour.

e) Coopération économique entre pays en développement (TD/B/L.246)

72. Le PRÉSIDENT indique que la Conférence est saisie, au sujet du point 13 *e* de l'ordre du jour, d'un projet de résolution TD/L.246 dont l'adoption a été recommandée par le Président dela Commission IV. En l'absence d'objections, il considérera que la Conférence souhaite adopter ce projet de résolution par consensus.

73. *Le projet de résolution est adopté*[38].

f) Assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par des organisations intergouvernementales régionales (TD/282)

PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT L'ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN [TD/305, TD/313, TD(VI)/C.4/L.11 et et Corr.1 et Add.1]

74. Le PRÉSIDENT indique que le projet de résolution concernant l'assistance au peuple palestinien [TD(IV)/C.4/L.11 et Corr.1] a été présenté à la Commission IV au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Par la suite, il a été transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président, pour complément d'examen. Un coordonnateur a été désigné pour engager des consultations avec les délégations intéressées, mais il a fait savoir au Groupe de contact qu'aucun accord ne s'était fait sur un texte. Le document TD(VI)/C.4/L.11/Add.1 contient un état des incidences financières du projet de résolution. Le Président a été saisi d'une demande tendant à ce qu'il soit procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution.

75. Mgr ROVIDA (Saint-Siège) déclare qu'afin d'éviter tout malentendu, la délégation du Saint-Siège tient à préciser la position qu'elle adoptera lors des différents votes. Cette délégation a déjà dit qu'elle attachait beaucoup d'importance au succès de la Conférence. De très louables efforts ont sans doute été faits pour aboutir à des solutions de compromis, mais ils ne paraissent pas suffisants pour permettre de dresser un bilan nettement positif des travaux de la session. Il semble en outre que, dans certaines des résolutions, des considérations d'ordre politique l'emportent sur les considérations techniques. Pour ces raisons, et aussi parce que le Saint-Siège juge plus en accord avec son caractère spécifique de jouer un rôle d'observateur dans des réunions de ce genre, la délégation du Saint-Siège a décidé de s'abstenir lors du vote sur les questions ou résolu-

[38] Pour le texte définitif, voir la résolution 139 (VI) de la Conférence.

tions prêtant à controverse, voire de ne pas y participer. Dans ces cas extrêmement regrettables, le Saint-Siège ne peut en effet apporter aucune contribution positive à l'entreprise passionnante que constitue le développement et dans laquelle l'humanité tout entière est engagée avec tous ses espoirs.

76. M. HARAN (Israël) déclare que, comme le représentant du Saint-Siège vient de le faire observer, le projet de résolution dont la Conférence est saisie traite d'un problème politique, et non économique. Il existe, dans le cadre des Nations Unies, d'autres instances où examiner et régler les problèmes de cette nature. La CNUCED doit se consacrer entièrement aux questions de commerce et de développement économique, dans l'intérêt des pays en développement. La mise en place d'un groupe spécial de la CNUCED appelé à connaître de questions politiques, qui est envisagé dans le projet de résolution, non seulement aura pour effet de détourner une part importante des ressources destinées à financer des activités correspondant à la principale tâche du secrétariat, mais encore n'apportera aucun élément positif en vue de la solution des problèmes du Moyen-Orient. Au surplus, le PNUD a déjà entrepris, en sa qualité d'organe compétent du système des Nations Unies et avec l'entière coopération du Gouvernement israélien, un vaste programme d'aide économique à la population palestinienne.

77. Aux termes du projet de résolution, la Conférence se déclarerait alarmée « par la domination qu'Israël exerce sur le commerce extérieur des territoires palestiniens occupés »; à cet égard, M. Haran tient à faire observer que, depuis 1967, Israël applique une politique d'ouverture et n'impose aucun restriction particulière aux échanges commerciaux entre, d'une part, la Rive occidentale ou la bande de Gaza et, d'autre part, la Jordanie ou tout autre pays situé à l'est du Jourdain. Aucune restriction ne frappe d'ailleurs non plus le commerce entre la Rive occidentale ou la bande de Gaza et Israël. Ce sont la Jordanie et les autres pays arabes qui limitent le commerce de la Rive occidentale et de la bande de Gaza du fait du boycott déclenché à leur encontre. Par ailleurs, le projet de résolution parle d'une dégradation des conditions de vie des populations arabes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, alors même que la délégation israélienne a déjà fourni, dans le document TD/305, des renseignements détaillés en vue de réfuter cette allégation. Pour les raisons que M. Haran vient d'indiquer, la délégation israélienne ne pourra pas appuyer le projet de résolution, et elle demande instamment à toutes les délégations qui ont le sens de la justice et s'intéressent aux problèmes de développement, plutôt qu'aux débats d'ordre politique, de ne pas s'y rallier, elles non plus.

78. M. AL-BATAYNAH (Jordanie) exprime l'espoir que la Conférence donnera son adhésion pleine et entière au projet de résolution, témoignant ainsi de la force de la conscience internationale, prouvant que ceux qui souffrent du colonialisme n'ont pas été oubliés, et montrant que le monde est conscient de la politique d'expansionnisme et de discrimination suivie par Israël, ainsi d'ailleurs que par l'Afrique du Sud dans la même région du globe. C'est un fait bien connu qu'Israël pille les territoires occupés, exploitant leurs habitants et s'efforçant de dénationaliser le pays en chassant les citoyens palestiniens et en les privant de leur droit de posséder des biens. Dans le document qu'elle a présenté à la Conférence (TD/305), la délégation israélienne a voulu donner l'impression que les populations arabes des territoires occupés vivent dans la prospérité mais, comme l'Organisation des Nations Unies et tous les autres organismes internationaux le savent parfaitement, tel n'est pas le cas, loin de là. Le Groupe arabe de la Conférence a présenté un mémorandum (TD/313) dans lequel il a annoncé son intention de continuer à étudier les conditions de vie du peuple palestinien et à réfuter les conclusions tirées de statistiques trompeuses.

79. Le montant estimatif des incidences financières du projet de résolution qui est donné dans le document TD(VI)/C.4/L.Add.1 paraît excessivement élevé, mais les objections des pays du Groupe B ne visent pas seulement la somme en cause. Nul ne l'ignore, la position qu'ont adoptée ces pays procède de mobiles d'ordre politique.

80. M. NASHABE (République arabe syrienne) dit que l'entité sioniste implantée au cœur du monde arabe constitue un foyer d'expansion et d'agression. Les mesures économiques et mesures de défense que les pays arabes ont prises à son encontre se justifient par le droit qu'ont ces pays de se protéger contre l'agression et le racisme rampant au Moyen-Orient.

81. *Il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution TD(VI)/C.4/L.11 et Corr.1.*

82. *L'appel commence par Sainte-Lucie dont le nom est tiré au sort par le Président.*

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Birmanie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande; Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Uruguay.

83. *Par 84 voix contre 2, avec 20 abstentions, le projet de résolution est adopté*[39].

84. M. YOSHINO (Japon), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que la délégation japonaise s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté, parce qu'à son avis, la CNUCED n'est pas l'instance compétente pour connaître de la question faisant l'objet du point 13 *f* de l'ordre du jour. Cette opinion a été très clairement exprimée l'année précédente, lorsqu'il a été adopté l'ordre du jour provisoire de la Conférence. La question actuellement à l'étude relève du mandat de la Division des droits des Palestiniens, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Cela dit, M. Yoshino souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte de répéter que, pour le Gouvernement japonais, la politique d'installation de colonies israéliennes dans les territoires occupés est dénuée de fondement juridique.

85. M. ROETHLISBERGER (Suisse), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que la délégation suisse s'est abstenue parce qu'elle estime que la CNUCED n'est pas l'instance appropriée pour connaître de questions ayant un caractère essentiellement politique. En outre, la Suisse s'oppose à la création d'un groupe économique spécial, proposée au pargraphe 1 de la résolution, surtout pour des raisons institutionnelles.

86. M. KUMLIN (Suède), désirant expliquer son vote, précise que la délégation suédoise a voté en faveur du projet de résolution; mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elle approuve tous les éléments du texte, et en particulier le passage relatif à la création d'un groupe économique spécial. L'état des incidences administratives et financières [TD(VI)/C.4/L.11/Add.1] n'a fait qu'ajouter aux hésitations de la Suède à cet égard. La délégation de ce pays aurait préféré que l'on donne au Secrétaire général de la CNUCED un mandat plus général en vue de l'organisation des travaux qui seraient nécessaires, dans le cadre de la structure actuelle du secrétariat.

87. M. REINO (Portugal), expliquant son vote, dit que la délégation portugaise s'est abstenue en raison de la position de principe qui est la sienne concernant les domaines de compétence des divers organismes des Nations Unies et la nécessité d'axer tous les efforts sur la création, à la CNUCED, d'un climat permettant d'enregistrer des résultats positifs au regard des questions fondamentales dont la Conférence doit s'occuper. Cette abstention n'implique aucune modification, quant au fond, de la position du Gouvernement portugais à l'égard de la Palestine, qui a été maintes fois exposée dans les instances compétentes.

88. Mme SCHOO (Pays-Bas), prenant la parole pour expliquer son vote, rappelle que la délégation néerlandaise n'a pas pu appuyer la résolution 109 (V) de la Conférence, à Manille, et s'est également abstenue lors du vote sur une résolution analogue à la vingt-troisième session du Conseil du commerce et du développement, estimant que la CNUCED n'est pas l'organisme compétent pour traiter de ce type de questions. Son vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté, ne saurait en aucune façon être interprété comme traduisant l'opinion du Gouvernement des Pays-Bas sur les questions de fond qui sont en jeu, laquelle a été exposée en détail dans les organismes appropriés des Nations Unies où ces questions sont régulièrement examinées.

89. M. REISCH (Autriche), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est prononcée en faveur du projet de résolution parce que, d'une façon générale, ce texte traduit les préoccupations du Gouvernement autrichien devant la situation économique du peuple palestinien. Comme elle l'a fait savoir aux auteurs, la délégation autrichienne aurait préféré que certaines parties du texte soient rédigées dans des termes différents. En ce qui concerne le paragraphe 1 du dispositif, on aurait dû laisser au Secrétaire général de la CNUCED le soin de prendre les dispositions administratives nécessaires, selon lui, à l'exécution de son mandat.

90. M. SULIMMA (République fédérale d'Allemagne), prenant la parole pour expliquer son vote, dit qu'à Manille, la délégation de son pays n'a pas pu appuyer la résolution 109 (V) de la Conférence et qu'à la vingt-troisième session du Conseil du commerce et du développement, elle s'est également abstenue lors du vote sur la résolution 239 (XXIII), du 9 octobre 1981, estimant — comme elle l'a expliqué alors — que la CNUCED n'est pas l'instance compétente pour connaître de questions de cette nature. Son abstention aujourd'hui ne doit absolument pas être interprétée comme donnant une indication de la position du Gouvernement de la République fédérale sur les questions de fond en jeu, laquelle a été exposée en détail dans les instances compétentes des Nations Unies où ces questions sont régulièrement examinées. La délégation de la République fédérale demeure soucieuse de voir la CNUCED concentrer les ressources dont elle dispose sur des activités relevant de sa compétence.

91. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays membres du Groupe D et de la Mongolie, dit que la position des pays socialistes concernant l'assistance aux mouvements de libération nationale trouve son expression dans l'indéfectible soutien qu'ils apportent à la lutte pour la libération nationale et sociale. En accord avec ce principe, ces pays ont voté pour le projet de résolution présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Les pays socialistes sont résolument en faveur de l'intensification des activités de la CNUCED dans ce domaine, en conformité des décisions prises à l'ONU et demandant à tous les organismes et à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies d'aider les peuples qui luttent pour leur libération nationale. En adoptant la résolution, la Conférence a exprimé la profonde inquiétude qu'inspirent à la communauté internationale la dégradation de la situation économique du peuple palestinien et l'absence de progrès dans la voie de la reconnaissance effective des droits légitimes et inaliénables de ce peuple.

92. Le Groupe des pays arabes a présenté à la Conférence un document intitulé « Répercussions de l'occupation israélienne sur l'économie nationale de la Palestine » (TD/313), qui décrit la situation existant dans les territoires occupés. Israël, non seulement exploite ces territoires sur le plan économique, mais encore applique une politique de colonisation portant atteinte aux inté-

[39] Pour le texte définitif, voir la résolution 146 (VI) de la Conférence.

rêts de la population arabe. Les pays socialistes ont maintes fois déclaré que le problème palestinien ne pourrait être définitivement réglé que dans le contexte d'une solution générale au Moyen-Orient, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La réaction de certains pays devant la résolution adoptée aujourd'hui est une nouvelle preuve de leur désir de maintenir les territoires arabes occupés, avec leurs ressources naturelles et humaines, sous la domination israélienne.

93. M. EKBLOM (Finlande), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est abstenue en raison du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. A son avis, la demande formulée audit paragraphe représente une tentative d'infléchir une décision d'ordre administratif qui s'inscrit manifestement dans les limites des prérogatives du Secrétaire général de la CNUCED. Cette abstention ne doit toutefois pas être interprétée comme traduisant un changement de la position du Gouvernement finlandais sur les questions de fond dont traite la résolution — position qui a été abondamment expliquée dans les instances compétentes des Nations Unies.

94. M. BAUCHARD (France), M. FRIIS-MOELLER (Danemark), M. ELLIOTT (Belgique), M. O'LEARY (Irlande), M. CATTANI (Italie), M. STONE (Royaume-Uni) et M. WOLZFELD (Luxembourg), expliquant leur vote, précisent que leurs délégations respectives se sont abstenues lors du vote pour les raisons que vient d'indiquer le représentant de la République fédérale d'Allemagne.

95. M. PEREN (Nouvelle-Zélande), prenant la parole pour expliquer son vote, déclare qu'il s'est abstenu parce que le Gouvernement néozélandais estime que la CNUCED n'est pas l'instance à saisir du projet de résolution en question et, en outre, voit avec préoccupation les modalités de création du groupe de surveillance visé au paragraphe 1 du dispositif. L'abstention de la Nouvelle-Zélande n'altère en rien sa bienveillance à l'égard du peuple palestinien. La politique de ce pays touchant les questions en discussion a été clairement exposée devant les instances des Nations Unies que le Gouvernement néozélandais juge compétentes en la matière.

96. M. OLBERG (Norvège), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est abstenue parce que la question dont traite le projet de résolution est en dehors de la compétence de la Conférence, réunie pour sa sixième session. Cette question doit être examinée par d'autres instances.

97. M. HILL (Australie), expliquant son vote, précise que la délégation australienne s'est abstenue, estimant que la CNUCED n'est pas l'organisme approprié pour discuter de questions qui, si importantes soient-elles, ont un caractère essentiellement politique.

98. M. SENE (Sénégal), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que la question de l'assistance au peuple palestinien est, certes, examinée dans un certain nombre d'organes des Nations Unies mais qu'en se ralliant au projet de résolution, la délégation sénégalaise a voulu réaffirmer le droit inaliénable des Palestiniens à une patrie dans laquelle ils puissent s'accomplir en toute liberté. De surcroît, la situation existant dans les territoires arabes occupés implique des conditions de vie précaires pour le peuple palestinien et entraîne de graves violations des droits de l'homme.

99. Chacun sait que cette situation exclut toute possibilité de développement et s'il s'avérait possible, en apportant au problème palestinien la solution que souhaite la délégation sénégalaise, de regrouper les ressources naturelles et le riche patrimoine culturel de tous les peuples de la région, juifs et arabes, la coopération et la paix internationales s'en trouveraient considérablement renforcées. C'est en se plaçant essentiellement dans cette optique, c'est-à-dire du point de vue du développement, que la délégation sénégalaise a jugé opportun de saisir la Conférence du projet de résolution en cause.

100. M. HARAN (Israël), parlant dans l'exercice de son droit de réponse, remercie toutes les délégations qui se sont abstenues de donner leur soutien au projet de résolution, en s'abstenant ou en s'absentant lors du vote. Ceux qui prétendent que le projet de résolution a été adopté à une majorité écrasante ne doivent pas perdre de vue le grand nombre d'absents au moment du vote, parmi lesquels figuraient même quelques-uns des auteurs. Deux représentants ont mentionné le document TD/313 et ont avancé des arguments revenant à dire qu'il ne faut pas s'embarrasser de statistiques, l'essentiel étant de laisser le peuple palestinien tranquille. Ce raisonnement rappelle le cas de l'individu demandant qu'on lui fasse grâce de faits susceptibles de jeter le trouble dans son esprit puisqu'aussi bien, son opinion est déjà faite.

101. La thèse selon laquelle il faut laisser le peuple palestinien exercer ses droits légitimes sur sa propre terre implique qu'Israël doit disparaître; mais Israël n'a nullement l'intention de disparaître. Il n'y a qu'une seule solution — celle des négociations directes. A deux reprises, on a fait l'essai de cette méthode et, à chaque fois, les efforts ont été couronnés de succès. C'est la raison pour laquelle la délégation israélienne envisage l'avenir avec confiance.

102. M. BARTHOLOMEW (Grenade) dit que l'on se tromperait en pensant, comme le fait apparemment le représentant d'Israël, que les délégations absentes au moment du vote entendaient, en réalité, se prononcer contre le projet de résolution.

PROJET DE RÉSOLUTION SUR L'ASSISTANCE AUX PEUPLES DE LA NAMIBIE ET DE L'AFRIQUE DU SUD [TD(VI)/C.4/L.12; TD/L.249]

103. Le PRÉSIDENT déclare qu'un projet de résolution sur la question [TD(VI)/C.4/L.12] a été présenté à la Commission IV par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il a été transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président pour complément d'examen et, à la suite de consultations, un nouveau projet de résolution sur la question (TD/L.249) a été établi. Le Président est saisi d'une demande de vote par appel nominal sur ce dernier projet de résolution. Ce texte, initialement paru comme texte présenté par le Président, est donc maintenant présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au lieu et place du projet de résolution original de ce groupe (TD(VI)/C.4/L.12).

104. *Il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution TD/L.249.*

105. *L'appel commence par le Congo, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Birmanie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Uruguay.

106. *Par 84 voix contre une, avec 19 abstentions, le projet de résolution est adopté*[40].

107. M. EDWARDS (Canada), expliquant son vote, dit que sa délégation aurait été disposée à appuyer un projet de résolution autorisant la préparation d'un document sur des plans économiques en faveur de la Namibie; elle n'a malheureusement pas pu le faire, d'autres éléments, sans rapport avec cet objectif, ayant été introduits dans le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution que la Conférence vient d'adopter.

108. M. REINO (Portugal), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est abstenue du fait de sa position de principe touchant les domaines de compétence des divers organismes des Nations Unies, position qu'il avait expliquée lors du vote sur le projet de résolution relatif à l'assistance au peuple palestinien. Il tient cependant à réaffirmer que son gouvernement est acquis à la cause de l'indépendance de la Namibie et condamne sans équivoque la politique d'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud. Il tient aussi à exprimer les inquiétudes que causent à sa délégation les conditions de vie du peuple namibien.

109. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique), expliquant son vote, dit que sa délégation s'était déclarée opposée à l'inscription du point 13 *f* à l'ordre du jour de la Conférence, si bien qu'il n'y a pas lieu pour lui de reprendre les arguments bien connus de son gouvernement contre l'examen de projet de résolution de ce genre par la CNUCED. Sa délégation a accueilli avec satisfaction les efforts faits pour dépolitiser les résolutions et pour faire disparaître le lien entre les activités proposées et les mouvements de libération nationale. Ces efforts ont toutefois été très insuffisants dans le cas du projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien, qui contient une phraséologie d'inspiration politique. Dans le cas du projet de résolution TD/L.249, sa délégation aurait pu s'abstenir, n'avait été l'inclusion d'un alinéa du préambule et d'un membre de phrase dans le paragraphe 2 du dispositif.

110. M. OLBERG (Norvège), expliquant son vote, dit que l'abstention de sa délégation a été dictée par des raisons de pure procédure et ne représente nullement une prise de position sur le fond de la question. De l'avis de son gouvernement, la résolution échappe à la compétence de la sixième session de la Conférence. Le Gouvernement norvégien étant l'un de ceux qui contribuent le plus aux mouvements de libération en Afrique australe, c'est à regret que M. Olberg a dû adopter cette position.

111. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays du Groupe D et de la Mongolie, dit qu'il est bien connu que les pays socialistes ont été à l'origine de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Fidèles à ce principe fondamental de leur politique étrangère, les pays socialistes se prononcent pour l'application pleine et entière de cette Déclaration ainsi que des autres déclarations des Nations Unies en faveur de la lutte que mènent les peuples pour leur libération nationale et sociale, leur indépendance et leur progrès. Les pays du Groupe D et la Mongolie ont donc voté en faveur du projet de résolution, car ils considèrent que toute activité de la CNUCED, destinée à aider les mouvements de libération nationale, favorisera la lutte des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour leur liberté et contribuera à améliorer la situation économique et sociale de ces peuples. En conclusion, M. Dietze tient à exprimer les inquiétudes que lui inspire le vote négatif de certains pays sur le projet de résolution.

112. M. MACRIS (Grèce), parlant au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, dit que ces pays se sont abstenus sur le projet de résolution. Mais, comme en d'autres occasions, cette abstention ne doit nullement être considérée comme une prise de position sur les questions de fond en jeu. Il s'agit, en l'occurrence, d'un sujet qui relève d'autres instances que celles du système des Nations Unies. Les Etats membres de la Communauté continuent de penser que la CNUCED devrait concentrer les ressources dont elle dispose sur des activités relevant clairement de son mandat.

113. M. ROETHLISBERGER (Suisse), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est abstenue parce que la CNUCED n'est pas l'instance où traiter de questions qui sont essentiellement politiques. Cela dit, il tient à rappeler l'espoir, souvent exprimé par son gouvernement, de voir la Namibie parvenir aussitôt que possible à l'indépendance.

114. M. HILL (Australie), expliquant son vote, dit que sa délégation s'est abstenue parce qu'elle estime que

[40] Pour le texte définitif, voir la résolution 147 (VI) de la Conférence.

la CNUCED n'est pas le lieu où discuter de questions qui, pour importantes qu'elles soient, sont de nature essentiellement politique. Il souhaite toutefois réaffirmer l'opposition résolue de l'Australie à l'*apartheid* et son appui de longue date à la cause de l'indépendance de la Namibie.

115. M. YOSHINO (Japon), expliquant son vote, dit que si sa délégation s'est abstenue, c'est uniquement parce qu'elle considère que la CNUCED n'est pas le cadre approprié pour l'examen de telles questions.

116. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 13 *f* de l'ordre du jour.

g) Questions institutionnelles [TD(VI)/C.4/L.14, TD(VI)/C.4/L.17; TD/L.257]

117. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet de résolution [TD(VI)/C.4/L.14] et un projet de décision [TD (VI)/C.4/L.17] ont été présentés au nom du Groupe B et du Groupe des Soixante-Dix-Sept respectivement et qu'il les a transmis au Président de la Commission IV. Malgré des consultations intensives, les coordonnateurs des groupes régionaux ne sont pas parvenus à s'entendre sur un texte commun. Le Président suggère donc à la Conférence d'adopter un projet de décision (TD/L.257) transmettant les deux textes au Conseil du commerce et du développement pour examen. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter cette décision.

118. *Le projet de décision est adopté*[41].

119. M. BRILLANTES (Phillipines), parlant en sa qualité de principal porte-parole et négociateur du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour les questions institutionnelles, déclare qu'il aurait été possible d'adopter une décision plus significative et plus substantielle sur la question, n'avait été l'écart considérable — sur le plan de la volonté politique — qui séparait les représentants du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du Groupe D et de la Chine, d'une part, et, d'autre part, l'autre groupe qui a participé aux négociations.

120. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(suite)*

Projet de résolution concernant la résolution 35/10 A de l'Assemblée générale, du 3 novembre 1980, et la décision 1983/101 du Conseil économique et social, du 4 février 1983 (TD/L.237)

121. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence est saisie d'un projet de résolution (TD/L.237) dont l'adoption est recommandée par la Commission IV et concernant les dates des sessions du Conseil du commerce et du développement. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter ce projet de résolution.

122. *Le projet de résolution est adopté*[42].

Projet de résolution concernant les résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981 et 37/14 du 16 novembre 1982, de l'Assemblée générale (TD/L.238)

123. Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Conférence sur un projet de résolution (TD/L.238), recommandé par la Commission IV, qui concerne la limitation à 32 pages de la longueur des rapports du Conseil du commerce et du développement. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter ce projet de résolution.

124. *Le projet de résolution est adopté*[43].

Projet de résolution sur la mise en place de l'assistance au Liban (TD/L.231, TD/L.250)

125. Le PRÉSIDENT dit que le projet de résolution sur l'assistance au Liban (TD/L.231), présenté à la Conférence au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a été transmis par la Conférence plénière au Groupe de contact de haut niveau du Président, pour complément d'examen. A la suite de consultations, le Président a été en mesure de soumettre à la Conférence un projet de résolution sur la même question (TD/L.250), et il croit savoir que le projet de résolution initial (TD/L.231) a été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de résolution TD/L.250 par consensus.

126. *Le projet de résolution est adopté*[44].

127. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est heureuse de s'associer au consensus en faveur d'une assistance spéciale au Liban, pays dont le territoire est ravagé par les guerres et les troubles depuis huit ans. Il est bien connu que les Etats-Unis sont au premier rang de ceux qui contribuent par leurs dons à la reconstruction du Liban. M. Streeb ne s'étendra pas sur les modalités de cette assistance; il se bornera à déclarer que son gouvernement soutient entièrement tous les efforts que fait la communauté internationale pour venir en aide au Liban dans son épreuve.

128. Le représentant des Etats-Unis s'associe donc à ceux qui appuient la résolution, mais il manquerait à son devoir s'il ne relevait pas la partialité avec laquelle le texte adopté présente les causes des difficultés du Liban. En faisant porter à Israël toute la responsabilité de ces difficultés sans reconnaître directement le rôle bien plus important joué par d'autres forces étrangères à cet égard, la résolution introduit un élément de parti pris politique que sa délégation juge regrettable. Cela dit, la Conférence s'oriente — et c'est là un des faits les plus encourageants qui s'en dégagent — vers une certaine dépolitisation de ses résolutions et la délégation des Etats-Unis tient à remercier ceux qui ont œuvré en ce sens dans le cas de la présente résolution, et plus particulièrement les délégations du Liban et de l'Arabie saoudite.

129. M. NASHABE (République arabe syrienne) tient à préciser la position de sa délégation sur la résolution qui vient d'être adoptée. Elle s'est associée au consensus des pays qui viennent en aide au Liban parce

[41] Pour le texte définitif, voir la décision 148 (VI) de la Conférence.

[42] Pour le texte définitif, voir la résolution 140 (VI) de la Conférence.

[43] Pour le texte définitif, voir la résolution 141 (VI) de la Conférence.

[44] Pour le texte définitif, voir la résolution 149 (VI) de la Conférence.

qu'elle juge de son devoir d'appuyer quiconque agit pour le bien d'un pays arabe. Elle estime qu'il faut alléger le fardeau du Liban et espère que ce pays frère retrouvera bientôt le calme.

130. M. Nashabe voudrait toutefois souligner que sa délégation a des réserves à formuler au sujet du libellé du premier alinéa du préambule et du paragraphe 1 du dispositif : le membre de phrase « les guerres et les troubles qui ont eu lieu sur le territoire libanais, y compris la récente invasion israélienne » met la guerre civile et l'intervention israélienne sur le même plan. Le texte est de ce fait complètement déséquilibré, alors que la résolution adoptée à ce sujet par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Buenos Aires était parfaitement claire. Le libellé adopté a manifestement pour but d'atténuer la responsabilité des Israéliens, qui ont eu recours aux armes les plus destructives dans la guerre du Liban.

131. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation n'est certainement pas opposée au principe d'une assistance au Liban. Etant donné les liens historiques qui unissent le peuple arabe libyen à la nation sœur qu'est le Liban, son pays a fourni au Liban toute l'assistance en son pouvoir pour lui permettre de faire face à ses ennemis et de surmonter la crise actuelle. Cela dit, sa délégation a de sérieuses réserves quant au premier alinéa du préambule et au paragraphe 1 de la résolution qui vient d'être adoptée, qui mettent la guerre civile et l'intervention israélienne sur le même pied. Les problèmes internes que connaît le Liban, et qui sont d'ailleurs le lot quotidien de bien d'autres pays, ont certainement eu des effets préjudiciables, mais dont les conséquences ne peuvent guère se comparer aux destructions infligées par les Israéliens, qui ont soumis un pays souverain et indépendant à une attaque en règle. Israël est seul responsable des malheurs du Liban et le libellé de la résolution manque à cet égard totalement d'équilibre.

132. M. HARAN (Israël) dit que lorsque le représentant du Liban, au cours du débat général, a appelé à l'aide la communauté internationale[45], il a déclaré que, depuis huit ans, le Liban était victime d'une guerre qu'il n'avait pas cherchée. Tout au long de ces huit années, bien des armées et bien des factions ont infligé à ce pays des dégâts considérables. Or Israël est le seul pays à être mentionné nommément dans la résolution qui vient d'être adoptée. La délégation israélienne ne saurait accepter une approche aussi partiale, alors même qu'elle est entièrement acquise à l'objectif général de la résolution. Le texte, de façon injuste, met en cause Israël, et Israël seul, et la résolution n'aurait pas reçu l'appui de sa délégation si elle avait été mise aux voix.

133. Les deux orateurs précédents ont tenté de récrire l'histoire et de donner l'impression que ce qui s'était passé au Liban pendant quelque sept ans, ce n'étaient en somme que des manifestations de rue sans gravité. Cela n'a certainement pas été le cas, mais M. Haran ne s'attardera pas sur le passé et préfère se tourner vers l'avenir. De ce point de vue, il y a un élément positif et important à relever : l'accord intervenu entre les Gouvernements israélien et libanais, accord approuvé par l'immense majorité du Parlement et du peuple libanais et qui, M. Haran l'espère, sera pleinement appliqué malgré tous les efforts en sens contraire que d'aucuns déploient.

134. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays du Groupe D et de la Mongolie, déclare que ces pays sont en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée. Il est bien établi que l'agression israélienne contre le Liban a provoqué, dans ce pays, des dommages considérables dont Israël et ceux qui le soutiennent doivent être tenus pour responsables. Le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du Liban et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967, de même que le respect effectif des droits nationaux du peuple de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant, demeurent les préalables de tout règlement d'ensemble dans la région.

135. M. MAHMASSANI (Liban) remercie le Président et tous les participants à la Conférence d'avoir manifesté leur solidarité avec le Liban en aidant le Gouvernement et le peuple libanais à reconstruire leur économie dévastée par la guerre. Le Gouvernement et le peuple libanais sont persuadés que, grâce à leur volonté et à leur détermination propres, grâce aussi à l'assistance de la communauté internationale, le Liban retrouvera la place qui est la sienne, celle d'un modèle de progrès économique, d'un centre commercial et bancaire et d'un pont entre l'Est et l'Ouest. Enfin, il ne fait pas de doute que la tâche du Liban se trouvera grandement facilitée lorsque son gouvernement aura rétabli son autorité pleine et entière sur tout son territoire et que toutes les forces non libanaises auront quitté le pays.

Projet de résolution concernant l'assistance au Yémen (TD/L.235)

136. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet de résolution concernant l'assistance au Yémen (TD/B/L.235) a été présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président qui en a recommandé l'adoption. En l'absence d'objections, il considérera que la Conférence entend adopter le projet de résolution par consensus.

137. *Le projet de résolution est adopté*[46].

Projet de résolution concernant la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (TD/L.240, TD/L.255)

138. Le PRÉSIDENT indique qu'un projet de résolution concernant la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (TD/L.240) a été présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président. A la suite des débats au Groupe de contact, un nouveau projet de résolution a été rédigé (TD/L.255) et l'ancien projet a été retiré par ses auteurs. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence entend adopter le projet de résolution TD/L.255 par consensus.

[45] Voir ci-dessus première partie, sect. A.2.

[46] Pour le texte définitif, voir la résolution 150 (VI) de la Conférence.

139. *Le projet de résolution est adopté*[47].

Projet de résolution relatif au rejet des mesures économiques coercitives (TD/L.252)

140. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet de résolution relatif au rejet des mesures économiques coercitives (TD/L.252), présenté au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, a été transmis au Groupe de contact de haut niveau du Président pour complément d'examen. Il n'a malheureusement pas été possible de se mettre d'accord sur un texte et le Président a été saisi d'une demande tendant à ce que le projet de résolution fasse l'objet d'un vote par appel nominal.

141. *Il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution TD/L.252.*

142. *L'appel commence par la Jamahiriya arabe libyenne, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Birmanie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Rwanda, Suède, Suisse.

143. *Par 81 voix contre 18, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté*[48].

144. M. TORRENTE SECORUM (Espagne), expliquant son vote, déclare que le Gouvernement espagnol s'oppose catégoriquement au recours à des mesures économiques coercitives, quelles qu'elles soient, en tant que moyen de pression politique, et voit ces mesures avec une inquiétude particulière lorsqu'elles touchent des pays en développement. La délégation espagnole estime toutefois que le projet de résolution aurait dû être rédigé en termes généraux et viser les mesures économiques coercitives appliquées par n'importe quel pays, développé ou en développement. Elle se serait prononcée en faveur d'une résolution générale de ce type mais a dû, à regret, s'abstenir lors du vote sur le texte en cause.

145. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique), expliquant son vote, déclare qu'il est inutile d'exposer longuement les raisons pour lesquelles sa délégation s'est opposée à la résolution qui vient d'être adoptée et qui, de toute évidence, est entachée de partialité. Si l'on condamne les sanctions économiques prises par les pays développés à l'encontre de pays en développement, il semblerait logique de condamner de même les sanctions ou les embargos dont les pays en développement frappent d'autres pays en développement ou des pays développés. L'expérience de la dernière décennie, en particulier le boycott pétrolier déclenché en 1973 contre les Etats-Unis et quelques autres pays, a montré que les mesures prises dans le second cas pouvaient être tout aussi préjudiciables au commerce mondial, sinon davantage. Une résolution condamnant les mesures économiques restrictives qui n'admet pas ce fait fondamental est faussée à la base.

146. M. KUMLIN (Suède), prenant la parole pour expliquer son vote, déclare que, par tradition, le Gouvernement suédois est résolument opposé aux mesures coercitives comme celles que vise la résolution et dont l'application ne peut résulter, selon lui, que d'une décision du Conseil de sécurité. Ce principe des relations économiques internationales, particulièrement important pour un pays neutre comme la Suède, a une portée universelle et la résolution aurait dû en tenir compte. La délégation suédoise a été contrainte de s'abstenir pour cette raison et aussi parce que les mesures coercitives du type considéré sont actuellement l'objet, au GATT, d'une étude dont il ne convient pas de préjuger les résultats.

147. M. van DIJK (Suriname), expliquant son vote, dit que certaines puissances économiques ont de plus en plus fréquemment recours à des mesures coercitives à l'encontre de pays en développement, en particulier dans la région latino-américaine. A cet égard, il rappelle la déclaration faite par la délégation du Suriname lors du débat général concernant l'application de telles mesures à ce pays[49]. Ce type de pression politique, en particulier quand il s'accompagne de mesures coercitives, est totalement inacceptable pour l'Amérique latine qui se veut zone de paix et de développement.

148. M. MACRIS (Grèce), parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, précise que ces pays n'ont pu voter pour le projet de résolution qui vient d'être adopté. Ils confirment leur attachement au paragraphe pertinent de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies (deuxième paragraphe du troisième principe), dont M. Macris donne lecture. Ils regrettent toutefois que le projet de résolution TD/L.252, qui a manifestement un caractère politique, ait été présenté et mis aux voix à la

[47] Pour le texte définitif, voir la résolution 151 (VI) de la Conférence.

[48] Pour le texte définitif, voir la résolution 152 (VI) de la Conférence.

[49] Voir ci-dessus première partie, sect. A.2.

Conférence, d'aurant plus qu'il vise unilatéralement et exclusivement les pays développés.

149. M. ROETHLISBERGER (Suisse), prenant la parole pour expliquer son vote, indique que sa délégation s'est abstenue. La Suisse est fermement attachée au maintien d'un système économique international ouvert et au respect par tous les Etats des engagements qu'ils ont pris. Il est donc inadmissible qu'un groupe d'Etats, quel qu'il soit, se voie libéré d'obligations qui, par leur nature même, ont une portée universelle.

150. M. CHIBA (Japon), expliquant son vote, précise qu'il a voté contre la résolution parce qu'elle traite d'une question de caractère politique dont la Conférence n'est pas habilitée à connaître et parce qu'elle n'est pas équilibrée, dans la mesure où elle concerne uniquement les mesures coercitives prises par des pays développés à l'encontre de pays en développement et non les pressions exercées en sens inverse.

151. M. NAVARRETE (Mexique), expliquant son vote, déclare que la délégation mexicaine a voté pour le projet de résolution afin d'exprimer la préoccupation que lui inspire le recours de plus en plus fréquent à des mesures coercitives de ce genre, en contravention des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ce vote est aussi conforme à la décision du SELA, selon laquelle les mesures économiques coercitives, de plus en plus souvent utilisées pour faire pression sur les pays en développement, sont absolument inacceptables. Récemment, dans la région latino-américaine, le recours à de telles mesures n'a fait qu'aggraver la situation rendant plus difficiles l'atténuation des tensions et la sauvegarde de la paix.

152. Mme CHEN (Panama), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que le Panama a voté en faveur de la résolution, montrant ainsi qu'il s'élève contre l'application de mesures économiques coercitives à n'importe quel pays, et notamment aux pays en développement, les jugeant contraires à la Charte des Nations Unies et à la décision du SELA. Les différends doivent être réglés par la voie du dialogue et des consultations.

153. M. MARTINEZ CUENCA (Nicaragua), expliquant son vote, précise que la délégation nicaraguayenne a toujours appuyé le principe énoncé dans la Plateforme de Buenos Aires et dont la valeur est confirmée par le résultat du vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Elle s'est prononcée en faveur de cette résolution, non seulement pour des raisons de principe, mais aussi parce que, représentant un pays directement touché par des mesures de ce type, elle croit nécessaire de montrer au monde entier combien le développement peut en souffrir. Voici deux jours seulement, en dépit des observations faites à ce sujet par M. Martinez Cuenca au cours de cette question dans le débat général[50], la grande puissance qui applique des mesures économiques coercitives à l'encontre du Nicaragua a opposé son veto à l'octroi de fonds, par la Banque interaméricaine de développement, pour le financement de la dernière phase, d'un projet de développement agricole exécuté dans ce pays. La communauté internationale doit savoir que des mesures économiques coercitives, portant directement atteinte aux plans de développement du Nicaragua, sont encore appliquées quotidiennement, en violation de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la décision du SELA.

154. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays membres du Groupe D et de la Mongolie, rappelle que les pays socialistes ont, maintes fois déjà, exprimé leur préoccupation devant le recours croissant aux mesures restrictives, blocus commerciaux, embargos et autres sanctions économiques prises par certains pays développés à économie de marché, pour des raisons non économiques. Indépendamment du fait qu'elles sont incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, ces mesures sapent les relations économiques internationales établies, entravent l'expansion du commerce international et ont des incidences négatives sur l'économie de tous les pays, en particulier celle des pays en développement. Les mesures discriminatoires que les Etats-Unis d'Amérique appliquent au Nicaragua ne sont qu'un exemple de cette manière d'agir.

155. Les pays socialistes, qui condamnent énergiquement la politique de recours a des mesures protectionnistes et discriminatoires ou à toutes autres restrictions au commerce, s'élèvent aussi contre le principe même de l'utilisation des relations économiques et commerciales comme moyen de pression politique sur des pays souverains et d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Leur position sur ce point ressort de la déclaration des pays socialistes du Groupe D et de la Mongolie sur le rétablissement de la confiance dans les échanges commerciaux internationaux (TD/323). Les pays socialistes ne sont d'ailleurs pas hostiles aux seules mesures coercitives visant les pays en développement. Ils sont convaincus de la nécessité, dans toute décision prise en la matière aux Nations Unies, de tenir compte des intérêts légitimes de tous les pays touchés par de telles mesures, y compris les pays socialistes.

156. M. BARTHOLOMEW (Grenade), expliquant son vote, estime qu'il ne doit pas y avoir place pour la crainte ou la menace de mesures coercitives dans les relations commerciales et autres relations économiques entre pays. Ces relations doivent reposer sur le respect mutuel de la souveraineté politique, territoriale et économique de chaque nation. Une autre raison qui a incité la délégation grenadine à voter en faveur du projet de résolution est que, selon elle, les mesures économiques coercitives procèdent de mobiles essentiellement politiques et la Conférence peut offrir l'occasion de corriger cette anomalie.

157. La Grenade est depuis quelque temps, avec Cuba et le Nicaragua, l'objet de mesures de ce type. Bien que la superficie de son territoire soit inférieure à 200 miles carrés, un autre pays, 27 000 fois plus grand, a jugé bon de prendre des mesures économiques à son encontre et a cyniquement usé de tous les moyens possibles pour l'empêcher d'obtenir des fonds en vue du financement de ses projets nationaux. La Grenade ne

[50] Voir ci-dessus première partie, sect. A.2.

représente une menace pour personne et M. Bartholomew ne voit pas pourquoi elle devrait être la cible de telles mesures.

158. M. BASKUT (Turquie), expliquant son vote, dit que la résolution, dans sa version définitive, ne fait sans doute aucune allusion à un Etat particulier mais ne peut pas, néanmoins, être dissociée de la déclaration dans laquelle le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept l'a présentée à la Conférence à la 198e séance plénière. En substance, par conséquent, la résolution concerne des mesures économiques coercitives bien individualisées. La Turquie a toujours été et demeure opposée aux mesures économiques coercitives mais elle est d'avis que ces mesures ne relèvent pas de la compétence de la CNUCED. C'est ce qui a motivé son vote négatif.

159. M. REISCH (Autriche), expliquant son vote, déclare que, par principe, son gouvernement est opposé à l'application de mesures économiques, et en particulier de mesures économiques coercitives, à des fins politiques. La délégation autrichienne s'est toutefois abstenue lors du vote sur la résolution qui vient d'être adoptée parce que le texte vise un seul groupe de pays, alors que le principe vaut également pour tous les pays.

160. M. HARAN (Israël), expliquant son vote, rappelle qu'au moment où le projet de résolution a été présenté (à la 198e séance plénière), il a saisi l'occasion de souligner l'intérêt particulier que revêt, pour son pays, l'interdiction du recours à des mesures économiques coercitives pour des raisons politiques. Il a aussi indiqué que la délégation israélienne avait souscrit à la déclaration adoptée par la Réunion ministérielle du GATT, tenue en novembre 1982, aux termes de laquelle tous les pays étaient notamment invités à s'abstenir de prendre des mesures contraires à l'Accord général — ce qui inclut les mesures coercitives.

161. La résolution en question était toutefois rédigée dans des termes applicables à tous les pays, alors que le texte que vient d'adopter la Conférence est totalement déséquilibré et n'interdit ces mesures que si elles sont appliquées par les pays développés. C'est ce qui explique le vote négatif de la délégation israélienne. Il n'est pas nécessaire de revenir en détail sur les trente ans de boycottage arabe mais chacun comprendra que l'intérêt premier d'Israël est d'empêcher le recours à des mesures économiques coercitives également par les pays en développement.

162. M. REINO (Portugal), expliquant son vote, réaffirme que son pays est opposé à toutes mesures économiques coercitives, d'où qu'elles viennent. La délégation portugaise a pourtant voté contre le projet de résolution parce qu'il est précisément d'orientation unilatérale, et aussi de caractère essentiellement politique. M. Reino partage à ce sujet l'opinion qui a été exprimée au nom des pays membres de la Communauté économique européenne.

163. M. DELGADO BERMUDEZ (Cuba), prenant la parole pour expliquer son vote, indique que sa délégation a voté pour le projet de résolution parce qu'à son avis, les mesures économiques coercitives vont à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et, d'une façon plus générale, des principes et règles auxquels doivent obéir les échanges commerciaux internationaux. Ces mesures entravent l'évolution normale du commerce international et le progrès des pays en développement.

164. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est la fréquence croissante du recours à ce type de mesures, dont les exemples les plus récents sont celles qu'ont prises les Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua et certains pays d'Europe à l'encontre du Suriname. Cuba est elle-même l'objet d'un blocus économique imposé par les Etats-Unis depuis plus de vingt-deux ans, qui empêche le commerce entre les deux nations intéressées, et, qui plus est, entraîne aussi l'application des mesures visant les produits cubains sur le marché de pays tiers.

165. M. ZADEH HERAVI (République islamique d'Iran), expliquant son vote, déclare que son pays a voté pour le projet de résolution. Des mesures économiques coercitives ont maintes fois été prises à l'encontre d'un certain nombre de pays en développement. La République islamique d'Iran a souvent été elle-même victime d'agissements de ce type. C'est pourquoi la délégation iranienne appuie totalement la résolution.

166. M. SANZE (Burundi), prenant la parole pour expliquer son vote, déclare que son pays a voté pour le projet de résolution parce qu'il attache la plus grande importance aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Article 52 de la Charte prévoit une médiation et un arbitrage à l'échelon régional, en cas de différend, et l'une des parties directement intéressées dans un récent différend — le Nicaragua — a accepté une telle médiation. Les mesures économiques coercitives ne sont admissibles qu'à l'encontre d'un pays qui viole la Charte de façon flagrante et systématique, comme l'Afrique du Sud. La délégation burundaise ne veut en aucune façon envenimer les choses mais elle estime que l'une des parties, la plus puissante, aurait dû intervenir pour rapprocher certaines autres parties de la sous-région en cause.

167. M. AL-BATAYNAH (Jordanie), expliquant son vote, dit que la délégation jordanienne a voté pour le projet de résolution parce qu'elle condamne l'usage de mesures économiques à des fins politiques. Le boycottage arabe d'Israël est une situation totalement différente. Il ne s'agit pas d'une pression économique exercée à des fins politiques, mais d'une pression économique visant un Etat qui a envahi et occupé le territoire arabe.

168. M. NASHABE (République arabe syrienne), parlant dans l'exercice de son droit de réponse, déclare que le boycottage arabe est justifié par le caractère agressif, expansionniste et raciste de l'entité sioniste implantée au cœur du monde arabe. Il n'est en rien comparable aux mesures économiques coercitives dénoncées dans la résolution qui vient d'être adoptée.

La séance est levée à 16 heures.

200e SÉANCE PLÉNIÈRE
(séance de clôture)

Samedi 2 juillet 1983, à minuit

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie)

TD/SR.200

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes relatifs aux produits de base. Examen de la situation dans le domaine des produits de base. L'application du Programme intégré pour les produits de base en ce qui concerne :

a) La stabilisation et le renforcement des marchés de produits;

b) La commercialisation, la transformation et la distribution, y compris le transport; et

c) Le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation;

en vue de l'adoption de politiques visant à promouvoir le commerce et la valorisation des produits de base

LA STABILISATION ET LE RENFORCEMENT DES MARCHÉS DE PRODUITS [TD(VI)/C.1/L.2, TD(VI)/CG/CRP.5/Rev.1 et Rev.1/Add.1]

1. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet résolution sur le point *a* de l'ordre du jour a été présenté à la Commission I au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VI)/C.1/L.2]. Un nouveau texte a été élaboré par un groupe de rédaction et soumis au Groupe de contact de haut niveau du Président [TD(VI)/CG/CRP.5/Rev.1]. L'accord s'est fait sur ce dernier texte. Ses incidences financières sont exposées dans l'additif correspondant. Le projet de résolution TD(VI)/C.1/L.2 a donc été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'opposition, le Président considérera que la Conférence désire adopter par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.5/Rev.1.

2. *Le projet de résolution est adopté*[51].

3. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est associé à l'adoption par consensus du projet de résolution pour montrer qu'elle reste disposée à se conformer à la résolution 93 (IV) de la Conférence et à participer de façon constructive au Programme intégré pour les produits de base, en dépit de ses réserves bien connues quant à la nécessité d'avoir un plus grand nombre d'accords de stabilisation des prix. Le texte de la résolution lui pose néanmoins des problèmes. Le quatrième alinéa du préambule peut être interprété comme signifiant que si les accords de produit n'ont pas pu atteindre leurs objectifs, c'est surtout parce qu'ils n'ont pas eu le soutien des grands pays consommateurs et producteurs. La délégation des Etats-Unis estime, au contraire, que ce qui a empêché certains de ces accords de recevoir la participation de tous c'est la faiblesse intrinsèque de leurs structures économiques et financières. Le paragraphe 7 du dispositif laisse supposer qu'on a besoin d'un nouvel organisme pour examiner les questions relatives aux cuirs et peaux. Le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas convaincu que cela soit utile ou nécessaire car, à son avis, la meilleure façon de traiter le problème est d'engager des consultations entre tous les pays producteurs et consommateurs intéressés, procédure qui n'a jamais été menée à bien dans le cas considéré.

4. S'agissant du paragraphe 8 du dispositif, la délégation des Etats-Unis est disposée à examiner, à une session future de la Commission des produits de base, s'il est possible de conclure des accords ou des arrangements provisoires, mais son gouvernement demeure convaincu que ce type d'accord ou d'arrangement n'est ni possible ni pratique. En outre, la suggestion tendant à ce que les accords de produit soient utilisés pour atténuer les baisses des prix, et cela sans s'attaquer à la question des hausses, est une bonne recette pour avoir des excédents structurels durables, lesquels ne sont dans l'intérêt ni des pays producteurs, ni des pays consommateurs. Enfin, du point de vue du régime juridique des Etats-Unis, les procédures à suivre pour des accords ou des arrangements provisoires seraient exactement les mêmes que celles applicables à n'importe quel accord de produit contenant des dispositions relatives à la stabilisation des prix.

5. La délégation des Etats-Unis a accepté le paragraphe 9 du dispositif car elle considère comme entendu que l'examen proposé serait de caractère général, qu'il ne s'agirait pas d'une évaluation des résultats des divers accords et qu'on y prendrait en compte non seulement les avantages de ces accords mais aussi leurs inconvénients. Enfin, pour ce qui est du paragraphe 14 du dispositif, le Gouvernement des Etats-Unis continuera d'honorer les engagements qu'il a pris aux niveaux international et intérieur d'éviter ou de limiter le plus possible toute désorganisation des marchés internationaux de produits primaires lorsqu'il écoule des réserves non commerciales.

LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE [TD(VI)/C.1/L.1 et Add.1, TD(VI)/CG/CRP.3/Rev.1]

6. Le PRÉSIDENT dit que le Groupe des Soixante-Dix-Sept, auquel s'est jointe ensuite la Chine, a soumis à la Commission I un projet de résolution sur le Fonds commun pour les produits de base [TD(VI)/C.1/L.1 et Add.1]. Un groupe de rédaction a par la suite soumis au Groupe de contact de haut niveau du Président le texte d'un projet de résolution sur la même question [TD(VI)/CG/CRP.3]. L'accord s'étant fait sur une version révisée de ce texte, le projet de résolution TD(VI)/C.1/L.1 a été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'opposition, le Président considérera que la Conférence désire adopter par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.3/Rev.1.

7. *Le projet de résolution est adopté*[52].

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR LA NÉGOCIATION D'UN ARRANGEMENT INTERNATIONAL DESTINÉ À REMPLACER L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ DE 1971, TEL QU'IL A ÉTÉ PROROGÉ [TD(VI)/C.1/L.5, TD(VI)/CG/CRP.6]

[51] Pour le texte définitif, voir la résolution 155 (VI) de la Conférence.

[52] Pour le texte définitif, voir la résolution 153 (VI) de la Conférence.

8. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet de résolution sur ce sujet a été soumis à la Commission I au nom du Groupe B [TD(VI)/C.1/L.5]. Un groupe de rédaction a établi une version nouvelle et l'a soumise au Groupe de contact de haut niveau du Président. Ce dernier texte ayant fait l'objet d'un accord général, le projet de résolution TD(VI)/C.1/L.5 a été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'opposition, le Président considérera que la Conférence désire adopter par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.6.

9. *Le projet de résolution est adopté*[53].

10. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que, malgré les difficultés que la résolution qui vient d'être adoptée cause à son gouvernement quant à sa tonalité et au fond, celui-ci a accepté de l'adopter pour exprimer sa volonté de maintenir un dialogue sur la coopération internationale dans le domaine du blé. Mais il garde ses doutes quant a la possibilité ou l'opportunité d'un nouvel accord international sur le blé contenant des dispositions économiques. Non seulement il a constaté dans le passé qu'il n'était pas possible de conclure un tel accord, mais encore il n'est absolument pas convaincu qu'il vaille mieux conclure un accord que s'en remettre aux forces du marché, ni qu'un tel instrument contribuera beaucoup à la sécurité alimentaire mondiale. De plus, le fait d'avoir accepté la résolution ne préjuge en rien la position de sa délégation au sujet des propositions qui pourraient éventuellement être faites par les pays en développement. D'ailleurs, si le Gouvernement des Etats-Unis accepte de réexaminer la question au Conseil international du blé, il doute cependant que les délibérations dans cet organe aboutissent à une reprise de la Conférence des Nations Unies.

LA COMMERCIALISATION, LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION, Y COMPRIS LE TRANSPORT [TD(VI)/C.1/L.3 et Add.1, TD(VI)/C.1/L.6, TD(VI)/C.1/L.12, TD(VI)/CG/CRP.7/Rev.1 et Rev.1/Add.1]

11. Le PRÉSIDENT dit que le Groupe des Soixante-Dix-Sept et le Groupe B ont soumis chacun un projet de résolution sur la commercialisation, la transformation et la distribution, y compris le transport, sous la cote TD(VI)/C.1/L.3 et Add.1 et TD(VI)/C.1/L.6. Après des consultations informelles, les groupes régionaux se sont mis d'accord sur le texte d'un projet de résolution à soumettre à la Conférence plénière [TD(VI)/CG/CRP.7/Rev.1]. Ses incidences financières sont exposées dans l'additif correspondant. Les auteurs des deux premiers projets de résolution les ont donc retirés. S'il n'y a pas d'opposition, le Président considérera que la Conférence désire adopter par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.7/Rev.1.

12. *Le projet de résolution est adopté*[54].

LE FINANCEMENT COMPENSATOIRE DES DÉFICITS DE RECETTES D'EXPORTATION [TD(VI)/C.1/L.4, TD(VI)/C.1/L.7, TD(VI)CG/CRP.8/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, TD(VI)/CG/CRP.8/Rev.1/Add.1]

13. Le PRÉSIDENT dit que la Commission I a été saisie de deux projets de résolution sur le financement compensatoire [TD(VI)/C.1/L.4 et TD(VI)/C.1/L.7]. A l'issue de consultations informelles, le texte d'un nouveau projet de résolution a été soumis à la Conférence plénière [TD(VI)/CG/CRP.8/Rev.1 et Rev.1/Corr.1] et les deux premiers textes ont été retirés par leurs auteurs. On trouvera un état des incidences financières dans l'additif correspondant.

14. *Sur la demande du représentant des Etats-Unis d'Amérique, il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.8/Rev.1 et Rev.1/Corr.1.*

15. *L'appel commence par le Chili, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Birmanie, Botswana, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Australie, Bulgarie, Canada, Hongrie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

16. *Par 90 voix contre une, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté*[55].

17. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique), expliquant son vote, dit que si sa délégation a voté contre le projet de résolution qui vient d'être adopté, c'est avant tout parce que la stabilisation des recettes d'exportation est une question de balance des paiements considérée dans son ensemble, qui devrait être traitée au FMI et non à la CNUCED. De plus, le texte de la résolution lui-même comporte un certain nombre de défauts graves et, à son avis, représente une tentative délibérée d'exercer des pressions sur les travaux d'une autre organisation internationale, tout en préjugeant dangereusement les conclusions d'un examen au niveau des experts dont la seule chance de réussite réside dans son impartialité et sa qualité professionnelle. A cet égard, le représentant se réfère en particulier aux paragraphes 1 et 3. Dans le premier, le FMI est invité instamment à agir d'une manière

[53] Pour le texte définitif, voir la résolution 154 (VI) de la Conférence.

[54] Pour le texte définitif, voir la résolution 156 (VI) de la Conférence.

[55] Pour le texte définitif, voir la résolution 157 (VI) de la Conférence.

qui est incompatible tant avec ses statuts qu'avec ses procédures de fonctionnement : une telle tentative d'influence, aussi légère soit-elle, est inacceptable dans son principe. Le paragraphe 3 a été détourné de son propos originel et, au lieu d'une étude de faisabilité relativement objective, il y est prévu un effort à peine déguisé de présupposer un besoin dont l'existence n'est pas prouvée et de répondre à ce besoin par un arrangement institutionnel tout à fait inapproprié et irréalisable.

18. M. DIETZE (République démocratique allemande), parlant au nom des pays du Groupe D, dit que le Groupe tient à réaffirmer que les mécanismes existants et envisagés dans le domaine couvert par la résolution qui vient d'être adoptée, ou toutes autres activités connexes, visent à répondre à une situation créée par le mauvais fonctionnement du système des économies de marché. Ces mécanismes ne sont donc pas applicables aux relations économiques des pays du Groupe D avec les pays en développement.

19. De plus, en ce qui concerne les incidences financières de la résolution en question et de certaines autres résolutions adoptées par la Conférence, ce même représentant tient à rappeler la position bien connue de son groupe, qui demeure convaincu qu'il ne faut ménager aucun effort pour trouver les ressources nécessaires dans les limites du budget de la CNUCED, par une utilisation et une mobilisation plus efficaces des réserves dans les activités du secrétariat. En tout état de cause, les délégations des pays du Groupe D et de la Mongolie se déclarent opposées à toute augmentation du budget de la CNUCED découlant des décisions prises par la Conférence à sa sixième session.

20. M. STITT (Royaume-Uni) dit que, si sa délégation a voté pour le projet de résolution, elle considère cependant que le paragraphe 1 du dispositif ne doit pas être interprété comme mettant en question le traitement non discriminatoire accordé par le FMI à tous ses membres en vertu de ses statuts et de ses procédures de fonctionnement.

21. M. CATTANI (Italie) dit que, si sa délégation avait été présente lors du vote par appel nominal, elle aurait voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté.

22. M. HELLSTRÖM (Suède), parlant également au nom de la Finlande et de la Norvège, dit que ces pays accueillent avec satisfaction la décision positive qui vient d'être prise sur la question avec l'adoption de la résolution et la définition précise du mandat et des délais impartis au groupe d'experts. Ils reconnaissent sans réserve les problèmes particuliers des pays les moins avancés et leur politique d'aide au développement traduit cette préoccupation. Si le FMI doit continuer d'appliquer le principe du traitement non discriminatoire, il peut, de l'avis de ces pays, l'appliquer aussi dans l'étude des diverses options qu'il est invité à faire en application du paragraphe 1 de la résolution.

23. M. BASKUT (Turquie) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution. Toutefois, tout en appuyant la proposition du paragraphe 1 du dispositif tendant à ce que des études soient entreprises au sujet du Mécanisme de financement compensatoire du Fonds, la délégation turque estime que les mécanismes spéciaux que le Fonds établira éventuellement au profit des pays les moins avancés devront être complémentaires du mécanisme existant et conçus de façon à ne pas porter atteinte aux intérêts des autres pays en développement.

24. M. HILL (Australie) dit que sa délégation est extrêmement déçue de voir que, en dépit de grands efforts, on n'est pas parvenu à un consensus sur la façon dont la CNUCED devrait à l'avenir s'occuper du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, consensus qui un moment semblait très proche. Son pays participe largement au commerce des produits de base et a des idées bien arrêtées sur le fonctionnement et les problèmes des marchés de ces produits. La délégation australienne estime que c'est aux gouvernements qu'il incombe de garantir que les actions qu'ils mènent, individuellement ou collectivement, ne viennent pas ajouter d'autres obstacles ou distorsions au fonctionnement des marchés de produits et que ces actions soient équitables dans leurs effets. Elle s'est donc demandé s'il convenait vraiment de créer des mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation qui seraient conçus en fonction du produit visé et non pas en fonction des difficultés de la balance des paiements considérée dans son ensemble. Malgré cela, elle était disposée à laisser un groupe d'experts entreprendre une étude approfondie de la nécessité de créer un nouveau mécanisme complémentaire de financement, à condition qu'elle repose sur des base solides et ne préjuge pas la question.

25. Malheureusement on a introduit dans la résolution des formules qui à la fois préjugent l'issue des travaux du groupe d'experts envisagé et ne sont pas pleinement compatibles avec le mandat des institutions internationales existantes dans le domaine du financement compensatoire. La délégation australienne s'est donc trouvée en présence de problèmes de principe et a dû s'abstenir lors du vote. Toutefois, gardant ces points présents à l'esprit, elle a l'intention de continuer à participer à l'examen de la question par la CNUCED.

26. M. OQUET (France) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution, mais tient à clarifier sa position. Son gouvernement a toujours appuyé les efforts faits par le FMI pour améliorer la facilité qu'il a mise au point il y a vingt ans, mais estime qu'elle peut encore être améliorée. C'est dans cette direction que doivent être recherchés les moyens de mieux garantir les pays en développement contre la chute de leurs recettes d'exportation, y compris de celles qu'ils tirent des produits de base. Le Gouvernement français estime aussi qu'il faut faire en priorité un effort supplémentaire pour aider les pays les moins avancés. A cet égard, sa délégation a soutenu, dès le début de la Conférence, que la communauté internationale devrait patronner l'installation d'une facilité du type Stabex de la Convention de Lomé[56] au profit de ces pays.

27. M. YOSHINO (Japon) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution parce qu'elle voit bien l'importance des travaux du groupe d'experts sur un mécanisme complémentaire de financement destiné à compenser les déficits de recettes d'exportation des produits de base et qu'elle est sûre qu'il soumettra un rap-

[56] Voir note 8.

port utile pour la poursuite de l'examen de la question à la CNUCED. Toutefois, la mention au paragraphe 1 du dispositif de la création d'arrangements spéciaux au FMI en faveur des pays les moins avancés l'inquiète car elle est très favorable au principe du FMI d'accorder un traitement non discriminatoire à l'ensemble de ses membres.Son vote favorable ne doit donc pas être interprété comme signifiant qu'elle accepte une dérogation à ce principe fondamental du Fonds.

28. M. PEREN (Nouvelle-Zélande) dit que la Nouvelle-Zélande étant un pays de production primaire, son gouvernement se rend très bien compte des conséquences que la situation actuelle des marchés de produits a sur les recettes d'exportation. La résolution qui vient d'être adoptée aurait cependant pu aller plus loin et prendre en compte aussi d'autres formules comme celle des mécanismes régionaux ou sous-régionaux. En outre, certains aspects des paragraphes 1 et 3 risquent de porter atteinte à des éléments valables du mécanisme existant du FMI. Aussi sa délégation s'est-elle abstenue lors du vote.

29. M. SMITH (Canada) dit qu'il regrette que sa délégation ait dû s'abstenir lors du vote. Son gouvernement estime depuis longtemps que la stabilisation des recettes d'exportation est du ressort du FMI, lequel a mis en place à cet effet un mécanisme de financement compensatoire. Le Canada, comme d'autres membres du Fonds, a cherché à assurer que ce mécanisme fonctionne de façon à compenser rapidement, efficacement et sans discrimination les déficits de recettes d'exportation. De l'avis de sa délégation, une aide pour compenser les déficits temporaires de recettes d'exportation ne doit être accordée que sur la base du solde net de la balance des paiements, comme cela se fait avec le Mécanisme de financement compensatoire du FMI.

30. Toutefois, l'idée s'est formée avec les années qu'il faut fournir aux pays en développement exportateurs une compensation complémentaire calculée d'après le déficit brut et pour chaque produit pris séparément. Le Gouvernement canadien ne partage pas cet avis car il estime que cette formule introduirait un élément de discrimination, provoquerait des rigidités sur les marchés de produits et découragerait les aménagements de structure nécessaires. Certains des mécanismes qui ont été proposée constitueraient une forme d'aide automatique mais assez inefficace. Cependant, puisque les questions en cause sont complexes et controversées, il sera utile de les faire examiner de façon aussi approfondie et sérieuse que possible par un petit groupe d'experts indépendants de haut niveau qui déterminera, tout d'abord, s'il est nécessaire de créer un mécanisme complémentaire et, dans l'affirmative, examinera les moyens de répondre à cette nécessité et donnera donc des éléments de base pour que les gouvernements puissent se prononcer. Il va de soi qu'une telle étude doit être faite sans préjuger les décisions finales, et il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'élaborer une résolution neutre à cet effet, qui aurait pu être adoptée par consensus.

31. La délégation canadienne est, elle aussi, préoccupée par le paragraphe 1 du dispositif qui non seulement préjuge les conclusions de l'étude du groupe d'experts, mais encore invite le FMI à introduire un élément de discrimination dans le fonctionnement de son mécanisme de financement compensatoire, élément qui sera incompatible avec le principe du traitement non discriminatoire. Le principe de la non-discrimination, qui est l'une des règles fondamentales du FMI, ne doit pas être abandonné à la légère, pour aussi louable que soit l'objectif général d'aide aux pays les moins avancés.

32. M. FRIIS-MOELLER (Danemark) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni pour son explication de vote. La délégation danoise estime qu'un complément d'action s'impose pour la stabilisation des recettes que les pays en développement tirent de leurs exportations de produits primaires. Elle continue de penser également que l'on peut répondre aux besoins spéciaux et urgents des pays les moins avancés par des mécanismes analogues au Stabex de la Convention de Lomé.

33. Mme SCHOO (Pays-Bas) et M. LAMBSDORFF (République fédérale d'Allemagne) disent que leur délégation s'associe à l'explication de vote donnée par le représentant du Royaume-Uni.

34. M. REISCH (Autriche) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution car, selon son interprétation, le paragraphe 1 du dispositif reconnaît la nécessité de mécanismes complémentaires conçus expressément au profit des pays en développement qui sont dangereusement tirbutaires des recettes que leur procure l'exportation de quelques produits de base. Ces mécanismes ne doivent toutefois pas être incompatibles avec le principe du traitement non discriminatoire des membres du FMI. Selon l'interprétation qu'en fait la délégation autrichienne, le libellé du paragraphe 3 du dispositif concernant le mandat du groupe d'experts ne préjuge pas la question de la nécessité d'un mécanisme compensatoire complémentaire, ni la nature de ce mécanisme.

Renforcement du Centre du commerce international CNUCED/GATT, notamment en ce qui concerne les produits de base [TD(VI)/C.1/L.8, TD(VI)/CG/CRP.4]

35. Le PRÉSIDENT dit qu'un projet de résolution sur le renforcement du Centre du commerce international CNUCED/GATT [TD(VI)/C.1/L.8] a été présenté, au nom du Groupe B, à la Commission I. Après des consultations informelles, un nouveau texte a été transmis par un groupe de rédaction au Groupe de contact de haut niveau du Président, et ce dernier est informé que le projet de résolution [TD(VI)/CG/CRP.4] a rencontré l'agrément de toutes les parties et que le projet de résolution originel a été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'opposition, le Président considérera donc que la Conférence désire adopter par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.4.

36. *Le projet de résolution est adopté*[57].

37. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence a achevé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

---

[57] Pour le texte définitif, voir la résolution 158 (VI) de la Conférence.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes dans le domaine du commerce international de biens et de services; protectionnisme et aménagements de structure; examen de l'incidence des principes, des politiques et des pratiques dans les relations commerciales internationales compte tenu de l'évolution récente, y compris de l'évolution dans d'autres instances internationales; politiques visant à intensifier le commerce et à promouvoir le développement, en particulier dans le cas des pays en développement [TD(VI)/C.2/L.1 et Add.1, TD(VI)/C.2/L.2, TD (VI)/C.2/L.3, TD/L.258, TD/L.259 et Corr.1]

38. Le PRÉSIDENT fait observer que trois projets de résolution ou propositions au titre du point 10 de l'ordre du jour [TD(VI)/C.2/L.1 et Add.1, TD (VI)/C.2/L.2 et TD(VI)/C.2/L.3] ont été soumis à la Commission II au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du Groupe B et du Groupe D respectivement. Des consultations informelles ont permis la mise au point d'un texte sur le protectionnisme, les aménagements de structure et le système commercial international (TD/L.259 et Corr.1) dont la Conférence est actuellement saisie. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé un vote séparé sur les paragraphes 20 et 21 du dispositif de ce projet de résolution.

39. *Par 95 voix contre une, avec une abstention, les paragraphes 20 et 21*[58] *du dispositif du projet de résolution TD/L.259 et Corr.1 sont adoptés.*

40. *Le projet de résolution TD/L.259 et Corr.1 dans son ensemble est adopté*[59].

41. Le PRÉSIDENT annonce qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Conférence adopte le projet de décision distribué sous la cote TD/L.258 aux termes duquel le Conseil du commerce et du développement établirait, à sa vingt-septième session, un programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure, en tenant compte de la résolution que la Conférence vient d'adopter et des autres propositions examinées au cours de la présente session.

42. *Le projet de décision est adopté*[60].

43. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer le vote de sa délégation sur les paragraphes 20 et 21 du dispositif du projet de résolution qui vient d'être adopté, dit que son pays reconnaît, comme il est spécifié au paragraphe 19 du dispositif, que le commerce international des services est un phénomène dont il faut approfondir l'étude pour mieux le comprendre. Les institutions internationales ont un rôle important à jouer dans la promotion de cette compréhension, et les Etats-Unis ont été parmi les pays qui ont présenté les propositions les plus fermes concernant les activités dans ce domaine. Néanmoins, la délégation américaine a voté contre les paragraphes 20 et 21 du dispositif parce qu'ils ne traitaient pas de façon adéquate de la question de la complémentarité entre le GATT et la CNUCED dans le domaine des services. Pendant toute la Conférence, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a réaffirmé à de nombreuses reprises que le GATT n'avait pas de rôle à jouer dans ce domaine. Compte tenu de cette orientation, la délégation américaine n'a pu s'associer à ces paragraphes. Elle appuie cependant les autres parties du texte qui vient d'être adopté, qu'elle considère comme une contribution importante à la réorganisation du commerce international ainsi qu'à l'accélération de la croissance et au développement dans les pays en développement.

44. M. HUSLID (Norvège), intervenant au nom des pays du Groupe B qui ont voté les paragraphes 20 et 21 du projet de résolution qui vient d'être adopté, dit que l'appui de ces pays à la poursuite des travaux entrepris par la CNUCED dans le domaine des services conformément à la décision 250 (XXIV) du Conseil du commerce et du développement est sans préjudice de leurs vues concernant les compétences des autres organisations internationales dans ce secteur.

45. Parlant au nom du Groupe B dans son ensemble, M.Huslid dit qu'en ce qui concerne l'alinéa *a* du paragraphe 6 du dispositif, les pays de ce groupe ont décidé de suivre l'application de mesures individuelles sous d'autres formes. Le Groupe B réaffirme le point de vue qu'il a exprimé au cours de la Conférence, à savoir que le Conseil du commerce et du développement devrait suivre uniquement la situation générale, et non s'occuper de l'examen de l'application par les différents pays des différents engagements, énoncés dans la résolution. D'autre part, les recommandations du Conseil devraient porter sur les problèmes généraux de protectionnisme. Cette position est absolument conforme au mandat donné au Conseil en vertu de la résolution 131 (V) de la Conférence de prévoir un examen annuel du protectionnisme et des aménagements de structure. En ce qui concerne la section II de la résolution, le Groupe B réaffirme les vues qu'il a exprimées au cours de la Conférence, à savoir que toute revue ou étude entreprise par le Conseil devrait être de caractère général et ne pas avoir pour objet d'instaurer un nouvel ensemble de règles pour le commerce international.

46. Concernant la résolution dans son ensemble, M. Huslid tient à appeler l'attention sur le nombre d'éléments positifs et constructifs qu'elle contient y compris la reconfirmation des engagements pris et des accords intervenus dans le domaine du protectionnisme et celui des aménagements de structure en ce qui concerne le SGP. En outre, la résolution souligne l'engagement pris par la communauté internationale de mettre fin au protectionnisme et d'éliminer progressivement les restrictions au commerce. Ces éléments sont une illustration de l'esprit dans lequel les pays du Groupe B ont abordé la discussion de cet important point de l'odre du jour.

47. M. DIETZE (République démocratique allemande), prenant la parole au nom des pays du Groupe D et de la Mongolie, dit que les pays en question ont appuyé le projet de résolution du fait qu'il représente une claire réaffirmation de la validité des principes fondamentaux du système commercial, dont par exemple les principes relatifs au traitement de la nation la plus favorisée et à la non-discrimination. Ces pays sont con-

[58] Les paragraphes 20 et 21 du dispositif du projet de résolution sont devenus les paragraphes 22 et 23, respectivement, dans le texte définitif de la résolution 159 (VI).

[59] Pour le texte définitif, voir la résolution 159 (VI).

[60] Pour le texte définitif, voir la résolution 160 (VI).

vaincus que cette réaffirmation constitue un premier pas important vers l'édification d'un nouvel ordre économique international fondé sur une plus grande équité et sur l'égalité dans la participation de tous les pays. Ils sont prêts à appuyer de nouveaux efforts du Conseil du commerce et du développement dans ce domaine.

48. M. PANKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande au secrétariat de veiller à ce que le texte russe du paragraphe 20 du dispositif du projet de résolution qui vient d'être adopté soit bien amendé et aligné sur l'original anglais.

49. M. OSMAN (Somalie), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour préciser leur position, dit que les travaux de la CNUCED dans le domaine des services découlent de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ainsi que de l'Acte final de la première session de la Conférence, ainsi que des décisions pertinentes ultérieures, parmi lesquelles la décision 250 (XXIV) du Conseil du commerce et du développement, en date du 19 mars 1982. D'autre part, en ce qui concerne l'alinéa *a* du paragraphe 6 de la résolution qui vient d'être adopté, le Groupe des Soixante-Dix-Sept l'interprète comme signifiant que la surveillance de l'application de la résolution par les différents pays n'est en aucune façon exclue.

50. Le PRÉSIDENT constate que la Conférence a terminé l'examen du point 10 de son ordre du jour.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes financiers et monétaires : évolution des questions monétaires et financières en rapport avec le commerce et le développement, plus spécialement des pays en développement; politiques visant à promouvoir l'expansion de tous les apports de ressources publiques et privées et, en particulier, à accroître l'apport net de ressources et à améliorer les conditions du transfert de ressources aux pays en développement et à faciliter l'ajustement des balances des paiements

DETTE EXTÉRIEURE [TD(VI)/C.3/L.1, TD(VI)/C.3/L.6, TD(VI)/CG/CRP.10]

51. Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission III a été saisie de deux projets de résolution sur la dette extérieure, soumis respectivement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VI)/C.3/L.1] et par le Groupe B [TD(VI)/C.3/L.6]. Les consultations informelles concernant ces projets de résolution ont fait l'objet d'un rapport direct au Groupe de contact de haut niveau du Président et le texte sur lequel elles ont débouché, qui semblait recueillir l'appui général, est soumis à la Conférence sous la cote TD(VI)/CG/CRP.10. Le Président souligne que le début du paragraphe 2 du dispositif doit être supprimé, de façon à ne garder que la partie du texte commençant par les mots « *Demande* aux pays développés de répondre... ». Les projets de résolution soumis antérieurement à la Commission III ont été retirés par leurs auteurs. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Conférence adopte le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.10, tel qu'il a été révisé oralement, par consensus.

52. *Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté*[61].

53. M. HUSLID (Norvège), prenant la parole au nom des pays du Groupe B, souhaite clarifier l'interprétation que ces pays donnent au texte de la résolution qui vient d'être adoptée. Il confirme qu'au titre des paragraphes 2 et 3, les pays du Groupe B sont prêts, dans les cas où des pays en développement connaîtront de graves difficultés de balance des paiements, à envisager l'adoption, individuellement pour chaque pays, de mesures propres à alléger le service de la dette du pays considéré, dans le cadre d'instances multilatérales appropriées, conformément aux « caractéristiques détaillées » figurant en annexe à la résolution 222 (XXI) du Conseil du commerce et du développement, en date du 17 septembre 1980. Le Groupe B reconnaît également que tous les pays peuvent à tout moment accorder à n'importe quel emprunteur un allégement de la dette qu'il a reçue au titre de l'APD. Certains des pays les moins avancés du Groupe B considèrent néanmoins que les facteurs à prendre en considération doivent inclure les possibilités financières des pays créanciers, compte dûment tenu, pour les opérations multilatérales de rééchelonnement, du principe de l'égalité de traitement entre créditeurs.

54. En ce qui concerne le paragraphe 6, le Groupe B en interprète le texte comme signifiant que l'objet des consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et le Président du Club de Paris, les gouvernements et les institutions internationales compétentes se limite à l'amélioration de la base à partir de laquelle sera préparé un rapport aux fins de l'examen de l'application de la résolution 222 (XXI) auquel doit procéder le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-huitième session; le groupe B ne considère pas que la résolution en question élargit le mandat de la CNUCED dans le domaine des opérations multilatérales de rééchelonnement de la dette.

55. En conclusion, M. Huslid a ajouté que les pays du Groupe B considéraient que les « institutions multilatérales compétentes » mentionnées au paragraphe 8 étaient le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE, et la Banque des règlements internationaux, et que du point de vue de la plupart des pays du Groupe B, les « institutions multilatérales compétentes » dont il était question au paragraphe 9 étaient le FMI et la Banque mondiale.

QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES [TD(VI)/C.3/L.2 et Add.1, TD(VI)/C.3/L.7, TD(VI)/CG/CRP.11 et Corr.1 et 2].

56. Le PRÉSIDENT souligne que deux projets de résolution concernant les questions monétaires internationales ont été soumis à la Commission III, au nom respectivement du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VI)/C.3/L.2 et Add.1] et du Groupe B [TD(VI)/C.3/L.7]. A la suite de négociations, un accord est intervenu sur un texte qui est actuellement soumis à la plénière de la Conférence sous la cote TD(VI)/CG/CRP.11 et Corr.1 et 2, et les projets initialement soumis à la Commission III ont été retirés par leurs auteurs. En l'absence d'objection, le Président

[61] Pour le texte définitif, voir la résolution 161 (VI) de la Conférence.

considérera que la Conférence adopte le projet de résolution TD(VI)/CRP.11 et Corr.1 et 2 par consensus.

57. *Le projet de résolution est adopté*[62].

58. M. HUSLID (Norvège), prenant la parole au nom des pays du Groupe B, dit que ces pays se félicitent que soient reconnus implicitement dans la résolution qui vient d'être adoptée l'interdépendance de tous les pays, le rôle qui doit être joué tant par les pays développés que par les pays en développement pour assurer une croissance et un développement rationnels, ainsi que l'importance qu'il y a à soutenir un système de taux de change monétaire qui fonctionne et évolue de façon ordonnée. Dans ce dernier domaine, le rôle du FMI est capital et bien défini.

59. Le Groupe B reconnaît que la Conférence a intérêt à examiner les questions financières et monétaires internationales dans les domaines les plus étroitement liés au commerce et au développement. La résolution qui vient d'être adoptée adresse un certain nombre d'invitations au FMI pour qu'il tienne compte des facteurs particuliers ou qu'il effectue à l'avenir diverses analyses. Les questions mises en jeu sont extrêmement techniques et complexes et ne pourront être examinées de façon convenable qu'en recourant aux membres du personnel et aux experts du Fonds ayant des problèmes considérés une connaissance détaillée. D'autre part, ces invitations doivent être interprétées dans l'optique de l'article IV de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds monétaire international[63]. Il est nécessaire de respecter les statuts et les principes fondamentaux de cet organisme, et il convient que tout le monde s'entende sur le fait qu'aucune partie de la résolution qui vient d'être adoptée n'est destinée à avoir pour effet de préjuger des décisions qui ont encore à être prises dans le cadre du FMI ou de remettre en question les discussions et conclusions qui viennent d'être adoptées.

60. C'est dans ce contexte qu'il convient de considérer les paragraphes 3, 4, 5, 6, 8 et 14 du projet de résolution[64] du dispositif. Il est particulièrement important de noter que les paragraphes 3 et 4 concernant l'allocation de DTS ont été rédigés avec soin, et qu'ils ne préjugent en aucune façon de l'issue des discussions complexes qui vont avoir lieu au Conseil d'administration du FMI. Les membres du Groupe B reconnaissent absolument qu'il est dans l'intérêt de tous que le Fonds soit particulièrement solide, mais ils sont convaincus que la Conférence ne doit pas intervenir en ce qui concerne les méthodes et le calendrier à adopter pour le réexamen des quotes-parts des Etats membres du Fonds. Cette remarque vaut également pour les arrangements du Fonds concernant les emprunts ainsi que pour les choix de sa politique et pour les opérations qu'il conduit.

61. Le Groupe B souligne aussi qu'il est nécessaire, en ce qui concerne la politique d'accès au Fonds, de trouver un équilibre approprié entre une prévision empirique des demandes qui seront présentées à cet organisme et les ressources dont celui-ci dispose pour ses opérations courantes et pour les dépenses imprévues. L'objectif primordial du Fonds en ce qui concerne sa politique en matière de prêts est de favoriser les ajustements; il est donc essentiel que les politiques fondées sur la théorie de l'offre soient mises en œuvre dans un cadre macro-économique sain.

62. En conclusion, le Groupe B tient à souligner que dans le paragraphe 10 du dispositif, la formule « en particulier, des facteurs imputables à des faits extérieurs » ne doit pas être interprétée comme modifiant la portée des directives du Fonds concernant la conditionnalité, et que pareillement, au paragraphe 6 du dispositif, les quotes-parts et l'accès aux mécanismes du Fonds doivent être déterminés uniquement en fonction des critères du Fonds.

63. M. AKTAN (Turquie) dit que sa délégation appuie de manière générale les interprétations qui viennent d'être données au nom des pays du Groupe B, mais qu'il souhaite préciser sa propre interprétation concernant un point du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution qui vient d'être adopté. La délégation turque a conscience de l'importance du principe de l'uniformité, mais elle est convaincue que du point de vue des ajustements des balances des paiements, pour tous les pays, mais plus particulièrement pour les pays en développement, les facteurs imputables à des faits extérieurs sont extrêmement importants.

64. La plupart des problèmes d'ajustement que connaissent les pays en développement sont le résultat de la dégradation de l'environnement extérieur, dégradation à laquelle ils sont forcés de s'ajuster, selon des modalités qui entraînent une contraction des flux commerciaux. Etant donné l'interdépendance de l'économie mondiale, ces ajustements contribuent inévitablement à une nouvelle aggravation de la récession. C'est pourquoi il convient, dans la gestion économique internationale, de tenir compte à la fois de l'incidence des facteurs extérieurs — la récession dans les pays développés par exemple — sur les balances des paiements des pays en développement et des effets cumulatifs des différents programmes d'ajustement nationaux sur l'économie mondiale. Seule une approche anticyclique de ce type face aux tendances à la récession, voire aux tendances à l'expansion dans l'environnement extérieur, peut assurer une croissance et un développement globaux soutenus.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE GARANTIE DU CRÉDIT À L'EXPORTATION [TD(VI)/C.3/L.5; TD(VI)/CG/CRP.12]

65. Le PRÉSIDENT précise qu'au sujet du mécanisme de garantie du crédit à l'exportation, un projet de résolution distribué sous la cote TD(VI)/C.3/L.5 a été soumis à la Commission III au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. A la suite de négociations, un projet de décision a été mis au point et soumis à la plénière de la Conférence sous la cote TD(VI)/CG/CRP.12, et le projet de résolution initial a été retiré par ses auteurs. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera le projet de décision TD(VI)CG/CRP.12 adopté par consensus.

---

[62] Pour le texte définitif, voir la résolution 162 (VI) de la Conférence.

[63] Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 16, p. 329.

[64] Les paragraphes visés sont devenus les paragraphes 3 à 8, 10 et 16 dans le texte définitif de la résolution 162 (VI).

66. *Le projet de décision est adopté*[65].

67. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer un mécanisme international pour refinancer les crédits à l'exportation accordés aux pays en développement. En conséquence, sa délégation interprète la résolution qui vient d'être adoptée comme n'appuyant en aucune façon la création d'un mécanisme de ce type.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT [TD(VI)/C.3/L.3, TD(VI)/C.3/L.4, TD(VI)/CG/CRP.14/Rev.1]

68. Le PRÉSIDENT rappelle que deux projets de résolution sur l'APD ont été présentés à la Commission III, au nom respectivement du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(VI)/C.3/L.3] et du Groupe B [TD(VI)/C.3/L.4]. Un autre projet de résolution [TD(VI)/CG/CRP.14/Rev.1], qui semble recueillir l'appui général, a été mis au point par un groupe de rédaction et soumis au Groupe de contact de haut niveau du Président. En conséquence, les projets de résolution initiaux ont été retirés par leurs auteurs.

69. M. SOKOYA (Nigéria), prenant la parole au nom du Président de la Commission III, dit que le dispositif du texte proposé doit être amendé comme suit : 1° au paragraphe 2, mettre un point après les mots « aussitôt que possible » et supprimer le reste du paragraphe; 2° ajouter un nouveau paragraphe 3 commençant par les mots « *Reconnaît également* que : » suivis par les alinéas *a* à *f* du paragraphe 2 du texte proposé; et 3° renuméroter en conséquence le paragraphe 3 initial.

70. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections il considérera que la Conférence a adopté le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.14/Rev.1, tel qu'il a été révisé oralement, par consensus.

71. *Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté par consensus*[66].

72. M. HUSLID (Norvège), prenant la parole au nom des pays du Groupe B, fait une déclaration sur la façon d'interpréter la résolution qui vient d'être adoptée. Le Groupe B se félicite hautement que ce texte ait été adopté par consensus, texte qui contient une réaffirmation importante de la volonté politique relativement à une des principales questions dont la Conférence est saisie. Sur la base de cette résolution, des efforts redoublés seront faits par les pays du Groupe B pour augmenter l'APD, à la fois par ceux qui ont accepté l'objectif de 0,7 % du PNB et par ceux qui, sans avoir accepté ledit objectif, se sont néanmoins engagés à accroître leur aide. M. Huslid rappelle que, lorsque la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été adoptée en 1980, un certain nombre de pays du Groupe B avaient été en mesure de s'engager formellement à respecter à la fois l'objectif de 0,7 % et l'objectif de 1 %, ainsi que le calendrier fixé pour atteindre lesdits objectifs. Certains membres de ce Groupe avaient regretté l'impossibilité d'arriver à un consensus sur un engagement encore plus ferme. D'autres avaient estimé que le texte adopté, tel qu'il était rédigé, définissait l'entière portée de leurs engagements. D'autres encore avaient estimé nécessaire de formuler des réserves ou d'expliquer leur interprétation dudit texte en ce qui concernait les objectifs et le calendrier; certains pays membres du Groupe B avaient indiqué à l'époque qu'ils chercheraient à se rapprocher de l'objectif de 0,7 % dans la mesure où les conditions économiques le permettraient. Ces positions restent valables en tant que base des efforts que consentiront les pays du Groupe B pendant les années à venir. Enfin, il convient de rappeler qu'un très petit nombre de pays membres du Groupe B, qui ne sont pas membres du CAD, font tout leur possible pour accroître leur aide au développement, mais ne sont pas encore arrivés eux-mêmes au niveau de développement où l'on pourrait attendre d'eux qu'ils s'engagent à respecter les objectifs en matière d'APD.

73. Depuis l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, les efforts pour se rapprocher de l'objectif de 0,7 % se sont poursuivis. Certains pays ont continué à dépasser cet objectif, et quelques pays donateurs ont dépassé l'objectif de 1 %. En moyenne, les pays membres du CAD, pris globalement, ont réussi à augmenter le volume de leur APD d'environ 5 % par an en valeur réelle. Ces résultats ont été atteints en dépit de la situation financière difficile des dernières années. On peut s'attendre à ce qu'à mesure que la reprise internationale se poursuivra, les pays du Groupe B augmentent encore davantage leur APD.

74. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 2 de la résolution, concernant l'aide aux pays les moins avancés, il convient de rappeler les déclarations relatives à l'interprétation à donner à ce texte, qui ont été faites par des membres du Groupe B au cours du débat relatif au point 12 de l'ordre du jour (TD/SR.199, par. 21 à 27).

75. M. DIETZE (République démocratique allemande), prenant la parole au nom des pays du Groupe D, dit que les pays socialistes du Groupe apportent une aide économique et technique substantielle aux pays en développement et qu'ils ont la ferme intention de continuer à le faire. Des renseignements officiels sur la question ont été présentés par plusieurs d'entre eux à la Conférence. La position des pays socialistes en ce qui concerne les objectifs fixés en tant que pourcentage du PNB est bien connue et a été confirmée à nouveau à l'occasion de l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Conformément à cette décision, les pays socialistes ne s'estiment pas obligés de fournir des renseignements concernant le niveau de leurs apports envisagé du point de vue des objectifs fixés en matière d'APD.

76. En outre, les pays du Groupe D sont convaincus que l'aide publique au développement ne peut être évaluée de façon adéquate que dans le contexte des flux globaux de ressources, qui tiennent compte à la fois des entrées et des sorties de crédits à destination ou en provenance des pays en développement. En conséquence, le Groupe regrette que sa proposition tendant à inclure la surveillance et l'analyse des flux financiers en prove-

[65] Pour le texte définitif, voir la résolution 163 (VI) de la Conférence.

[66] Pour le texte définitif, voir la résolution 164 (VI).

nance des pays en développement n'ait pas été acceptée dans la résolution qui vient d'être adoptée. Les pays du Groupe D espèrent que la Commission des invisibles et du financement lié au commerce fera le nécessaire après la Conférence, pour étudier les sorties de ressources en provenance des pays en développement.

INSTITUTIONS MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT [TD (VI)/C.3/L.2 et Add.1; TD(VI)/CG/CRP.15 et Corr.1]

77. Le PRÉSIDENT rappelle qu'un projet de résolution sur les institutions multilatérales de financement et la réforme monétaire internationale soumis par le Groupe des Soixante-Dix-Sept a été présenté à la Commission III sous la cote TD(VI)/C.3/L.2 et Add.1. Certaines des dispositions de ce document ont été reprises par la Conférence par le biais de l'adoption du projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.11 et Corr.1 et 2 relatif aux problèmes monétaires internationaux. Un groupe de rédaction a soumis au Groupe de contact de haut niveau du Président un nouveau projet de texte sur les institutions multilatérales de développement, texte dont la présente séance plénière de la Conférence est saisie [TD(VI)/CG/CRP.15 et Corr.1]. De ce fait, le projet de résolution TD(VI)/C.3/L.2 et Add.1 a été retiré par ses auteurs. En l'absence d'objections, le Président considérera que la Conférence adopte par consensus le projet de résolution TD(VI)/CG/CRP.15 et Corr.1.

78. *Le projet de résolution est adopté*[67].

79. Le PRÉSIDENT déclare que la Conférence a terminé l'examen de tous les projets de résolution qui lui étaient soumis à propos du point 11 de son ordre du jour.

80. M. OSMAN (Somalie), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit que ce groupe est parvenu avec le Groupe B à un accord selon lequel les projets de résolution sur les questions relevant du point 11 de l'ordre du jour devraient se limiter à réaffirmer des positions antérieures. En conséquence, il a été tenu compte des positions individuelles des pays et des groupes de pays dans les textes des résolutions négociées et sur lesquels un accord est intervenu. C'est pourquoi le Groupe des Soixante-Dix-Sept a été fort surpris du ton et du contenu de certaines des déclarations faites par certains pays du Groupe B. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept continue à considérer que les textes sur lesquels il y a eu accord par consensus représentent la position de la communauté internationale sur les questions dont il est traité dans ces textes. Il ne peut donc accepter ni les réserves, ni les interprétations tendant à diluer ou à affaiblir les textes qui ont déjà été négociés de bonne foi avec le Groupe B.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS

81. M. HUSLID (Norvège), prenant la parole au nom des pays du Groupe B, dit que ce groupe a noté avec intérêt que le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait reconnu dans la Plate-forme de Buenos Aires que les investissements privés étrangers directs représentaient une contribution importante au développement et au renforcement des capacités nationales des pays en développement. Le Groupe B reconnaît lui aussi la contribution positive que les investissements étrangers directs peuvent apporter, pour le bénéfice mutuel du pays hôte et des pays exportateurs de capitaux, comme cela a aussi été souligné dans le rapport du Secrétaire général à la Conférence (TD/271). Les pays du Groupe B ont donc accueilli favorablement la possibilité d'un échange de vues sur la question avec d'autres groupes régionaux pendant les débats qui ont eu lieu à la Commission III sur le transfert de ressources. Le Groupe estime important de rappeler qu'il est spécifiquement stipulé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (par. 110) que ceux des pays en développement « qui souhaitent accueillir des investissements étrangers directs devraient faire en sorte de créer et de maintenir un climat favorable à ces activités dans le cadre leurs politiques et plans nationaux ». Le Groupe B a aussi souligné l'opportunité et l'importance d'adopter des politiques économiques générales de nature à créer un tel climat.

82. Convaincus qu'il existe une base commune suffisante pour permettre l'adoption par consensus d'une résolution concernant la reconnaissance de la contribution importante des investissements étrangers directs et les moyens de nature à favoriser cette contribution, le Groupe B a présenté un projet de proposition sur la question [TD(VI)/C.3/L.4]; malheureusement, la Conférence n'a pas disposé d'assez de temps pour parvenir à un accord à ce sujet. Les pays du Groupe B espèrent néanmoins que le débat sérieux et constructif qui s'est engagé sera poursuivi devant les organes appropriés de la CNUCED.

83. Le PRÉSIDENT constate que la Conférence a terminé l'examen du point 11 de son ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement : modes d'approche, face à la crise économique mondiale actuelle, et perspectives pour les années 80, y compris les questions, les politiques et les mesures se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international *(fin)**

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR [TD/L.222, TD/L.223, TD/L.230 et TD/L.260]

84. M. DADZIE (Ghana), président du groupe de travail sur le point 8 de l'ordre du jour, présente le rapport du groupe de travail (TD/L.260) et rappelle qu'il a soumis un rapport d'activité à la 197e séance plénière de la Conférence. Depuis lors, le groupe a eu des consultations informelles intensives avec les représentants du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du Groupe B, du Groupe D et de la Chine. Ces consultations ont été difficiles, mais elles ont permis d'arriver à un accord sur le texte d'une déclaration, qui figure en annexe au rapport du groupe de travail et que le groupe recommande à la Conférence d'adopter.

[67] Pour le texte définitif, voir la résolution 165 (VI).

* Reprise des débats de la 197e séance plénière.

85. L'annexe contient une analyse de la situation économique mondiale, consacrée plus particulièrement aux effets de la crise économique mondiale sur les pays en développement, aux conclusions qui découlent de cette analyse et de la nécessité d'actions concertées et convergentes, tant à court terme qu'à long terme, pour revitaliser l'économie mondiale et réactiver le processus de développement dans les pays en développement, et enfin, dans son paragraphe 12, au programme de mesures qui découlent des travaux des commissions et organes subsidiaires de la Conférence et qu'il faudra compléter, le moment venu. A ce propos, M. Dadzie signale que le projet de décision concernant un mécanisme international de garantie du crédit à l'exportation [TD(VI)CG/CRP.12] qui vient d'être adopté (voir le paragraphe 66 ci-dessus) a été omis par inadvertance de la liste.

86. Faute de temps, le groupe de travail n'a pu examiner la question d'une conférence internationale sur la monnaie et le financement en vue du développement, non plus que le projet de résolution sur le mécanisme de consultations (TD/L.222), ni prévoir d'arrangements détaillés pour le suivi des mesures énoncées au paragraphe 12 de l'annexe du rapport. Il existe néanmoins à la CNUCED des procédures qui permettront au Conseil du commerce et du développement d'examiner la question à sa prochaine session, à la lumière des résolutions 90 (IV) et 114 (V) de la Conférence.

87. En conclusion, M. Dadzie exprime sa gratitude à tous ceux — membres de délégations ou fonctionnaires du secrétariat — qui ont aidé le groupe de travail dans sa tâche.

88. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter le rapport du groupe de travail sur le point 8 de l'ordre du jour avec la déclaration qui y est annexée (TD/L.260).

89. *Il en est ainsi décidé.*

90. M. STREEB (Etats-Unis d'Amérique) regrette que sa délégation n'ait pu s'associer à la déclaration annexée au rapport du groupe de travail, alors qu'elle a participé activement aux débats qui ont conduit à la rédaction de ce texte. Elle considère en effet que le texte est trop négatif, trop partial et, par endroits, trop teinté d'idéologie pour être acceptable.

91. Le Gouvernement des Etats-Unis a fait connaître son point de vue sur la situation économique mondiale dans les récentes déclarations de la réunion ministérielle de l'OCDE et de la réunion au sommet de Williamsburg. Il n'ignore rien des problèmes économiques qui continuent de se poser dans le monde, mais il n'en est pas moins convaincu que la reprise économique est amorcée et qu'il est possible, en s'appuyant sur cette reprise, de renforcer la confiance mutelle et la volonté de parvenir à une croissance soutenue et non inflationniste et au développement de tous les pays.

92. Le Gouvernement des Etats-Unis appuie l'effort commun qu'a entrepris la CNUCED pour parvenir à une communauté de vues sur la situation économique mondiale et compte participer activement aux débats futurs sur l'économie mondiale qui se dérouleront à la CNUCED et dans d'autres organisations.

93. M. CHANNON (Royaume-Uni), parlant aussi au nom des délégations du Japon et de la République fédérale d'Allemagne, dit que les trois délégations ont certaines réserves, quant à la déclaration annexée au rapport du groupe de travail. Elles ont participé activement aux débats, dans un esprit de coopération et de compromis, et avaient espéré que la Conférence parviendrait à un accord sur une analyse commune de la situation économique internationale et sur une façon commune d'envisager la transition vers une croissance économique soutenue dans un monde interdépendant. Il est regrettable que, malgré des efforts sincères de part et d'autre, des conceptions divergentes et le manque de temps aient empêché de parvenir à un accord complet.

94. Les Gouvernements du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni souscrivent à ce qui a été dit de la situation économique mondiale dans les récentes déclarations de la réunion ministérielle de l'OCDE et de la réunion au sommet de Williamsburg, et il y a des divergences profondes entre ce point de vue et l'analyse que l'on trouve dans la déclaration du groupe de travail. Cela n'est guère surprenant car, à un moment où l'on passe rapidement de la crise à l'amorce d'une reprise économique, les façons d'appréhender la situation économique mondiale sont inévitablement différentes. Les délégations au nom desquelles s'exprime M. Channon trouvent un motif d'encouragement dans le fait que, malgré leurs divergences, tous les participants à la sixième session de la Conférence s'entendent sur un certain nombre de thèmes, notamment l'interdépendance et les besoins spéciaux des pays les plus pauvres.

95. M. SCHOO (Pays-Bas) tient à expliquer la position de sa délégation sur la déclaration annexée au rapport du groupe de travail, et plus particulièrement sur son paragraphe 2. La session n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, alors même que les pays développés comme les pays en développement savaient qu'il fallait des résultats. Tout le monde est d'accord sur la notion d'interdépendance mais, dès qu'il s'agit de passer aux actes, les difficultés surgissent. Il y a là une impasse d'où il faut sortir, car des mesures immédiates et précises s'imposent, particulièrement en faveur des pays les moins développés et des autres pays aux prises avec des difficultés. Le Gouvernement néerlandais s'est donc efforcé, tout au long de la session, de mettre sur pied un programme d'action articulé autour des besoins immédiats de ces pays. Sa délégation est heureuse du grand nombre de suggestions utiles et de réactions encourageantes qui lui sont parvenues et elle est résolue à poursuivre ses efforts pour mettre en place un ensemble de mesures qui permette à la communauté internationale de fournir rapidement une assistance supplémentaire.

96. M. FRIIS-MOELLER (Danemark) dit que sa délégation a pu s'associer au consensus sur la déclaration annexée au rapport du groupe de travail (TD/L.260), dans laquelle elle voit une utile contribution à la recherche continue d'un terrain d'entente sur la situation économique mondiale et de solutions aux problèmes qui se posent à tous les pays. Cela dit, le texte contient certaines prises de position et certaines formules auxquelles sa délégation ne peut souscrire. Elle aurait préféré voir exprimer dans la déclaration la volonté de

travailler individuellement et collectivement à des mesures destinées à soutenir la reprise économique qui se dessine et à relancer le développement dans les pays en développement. Elle n'en espère pas moins que la déclaration aidera à jeter les bases d'un effort concerté en ce sens.

97. M. HILL (Australie) dit qu'il est difficile à sa délégation d'accepter tous les aspects de la déclaration. Pour faire à la fois le point de la situation économique internationale actuelle et un effort de prospective en la matière, il faut des jugements très nuancés et la délégation australienne considère que la CNUCED doit agir avec une circonspection toute particulière lorsqu'elle donne au monde des indications sur ce que devraient être les mesures de redressement. Comme plusieurs des représentants qui l'ont précédé, M. Hill regrette que les divergences de vues et le manque de temps n'aient pas permis de parvenir à un accord complet, malgré les efforts sincères déployés de part et d'autre.

98. M. PEREN (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation accueille avec satisfaction la déclaration sur le point 8 de l'ordre du jour mais qu'elle est déçue de constater que la Conférence n'a pu aboutir à des résultats plus constructifs. L'interdépendance des thèmes réunis dans le point 8 offrait une occasion unique de souligner combien il importe de veiller à ce que les arrangements institutionnels et autres soient bien adaptés aux réalités et aux exigences d'une économie mondiale qui, dans les années 80 et au-delà, sera précisément placée sous le signe de l'interdépendance. La Conférence a, en particulier, laissé passer l'occasion de promouvoir sur le plan politique un examen général des problèmes, intimement liés, du commerce, des paiements et du développement, qui aurait jeté les bases d'une nouvelle conférence du genre de celle de Bretton Woods. La délégation néo-zélandaise éprouve les mêmes inquiétudes au sujet d'autres domaines connexes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. S'il s'était dégagé de la Conférence une volonté politique d'agir dans le sens indiqué par le premier ministre néo-zélandais lors du débat général[68] et par les chefs de plusieurs autres délégations, la confiance dans l'avenir de l'économie mondiale s'en serait trouvée sensiblement renforcée.

99. M. ROETHLISBERGER (Suisse) dit que sa délégation regrette qu'il n'ait pas été possible, sur un sujet aussi important, de mettre au point un texte pleinement acceptable pour tous quant au fond. Elle n'a pas eu le temps d'étudier dans le détail la déclaration qui vient d'être distribuée, mais il lui semble à première vue que le texte sur la situation économique mondiale contient certains éléments qui ne sont pas conformes à la position de la Suisse.

100. M. ELLIOTT (Belgique) dit que la délégation belge s'est ralliée dans un esprit de compromis au consensus sur la déclaration annexée au rapport du groupe de travail, même si ce texte ne correspond pas à ce qu'elle aurait souhaité. Cette déclaration aurait pu donner à la Conférence un ton nouveau. En particulier, à la suite d'une analyse plus équilibrée de la situation économique, elle aurait pu souligner la nécessité d'une action internationale, fondée sur des efforts divers mais conjoints et convergents de tous les pays, développés et en développement, dans un esprit d'intérêt commun et avec la volonté de relancer l'économie mondiale et d'accélérer le développement des pays du tiers monde.

101. Le PRÉSIDENT déclare que la Conférence en a terminé avec l'examen du point 8 de son ordre du jour.

[68] Voir ci-dessus première partie, sect. A.1.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses *(fin)*

Examen du calendrier des réunions (TD/L.247)

102. Le PRÉSIDENT dit qu'à sa vingt-sixième session le Conseil du commerce et du développement a adopté un calendrier révisé des réunions pour le reste de l'année 1983, calendrier appelé à être revu en fonction des décisions et recommandations de la Conférence. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter la note du secrétariat sur cette question, qui figure sous la cote TD/L.247.

103. *Il en est ainsi décidé*[69].

Incidences financières des décisions de la Conférence

104. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence a pris note des états des incidences financières des décisions qu'elle a adoptées.

Expression de gratitude au gouvernement et aux peuples du pays hôte (TD/L.253)

105. Le PRÉSIDENT déclare que la Conférence est saisie d'un projet de résolution exprimant sa gratitude au Gouvernement et aux peuples de la République fédérative socialiste de Yougoslavie (TD/L.253). Ce texte est présenté par la Somalie au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, par la Norvège au nom des Etats membres du Groupe B, par la République démocratique allemande au nom des Etats membres du Groupe D, et par la Chine. Il pense que la Conférence souhaitera adopter ce projet de résolution par acclamation.

106. *Le projet de résolution est adopté*[70].

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (TD/L.239 et Corr.1)

107. M. MARTINEZ (Argentine), rapporteur, présentant son projet de rapport (TD/L.239 et Corr.1), signale que ce texte rend compte des travaux en séance plénière jusqu'à la 198e séance inclusivement. Conformément à une décision prise par la Conférence, la présentation générale de son rapport est analogue à celle des rapports sur ses quatrième et cinquième sessions. Les déclarations faites à la séance précédente au sujet de l'adoption de résolutions et de décisions seront pleinement reflétées dans le rapport définitif; à ce propos, le Rapporteur serait obligé aux délégations de bien vouloir communiquer au secrétariat le texte de leurs déclara-

[69] Décision 166 (VI) de la Conférence.

[70] Pour le texte définitif, voir la résolution 167 (VI) de la Conférence.

tions et de toutes observations qu'elles auraient à faire sur la traduction des documents distribués. Si la Conférence l'y autorise, le Rapporteur fera aussi figurer dans le rapport définitif des références complètes sur la documentation.

108. Le PRÉSIDENT dit que le rapport sera divisé en trois parties; la première contiendra les résolutions et décisions et mentionnera les observations ou réserves faites par les délégations au moment de l'adoption de ces textes; elle fera partie du rapport définitif qui sera préparé après la fin de la session. La deuxième partie contiendra un résumé succinct des débats, qui, selon l'usage, sera complété par le compte rendu des débats de la séance en cours. La troisième partie, consacrée aux questions d'organisation et de procédure, sera complétée selon qu'il conviendra après la clôture de la session. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence souhaite adopter les deuxième et troisième parties du projet de rapport (TD/L.239 et Corr.1) dans leur totalité.

109. *Il en est ainsi décidé.*

110. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de rapport dans son ensemble et qu'elle autorise son rapporteur, selon l'usage, à le compléter après la clôture de la session.

111. *Il en est ainsi décidé.*

112. M. TAVAKOL (République islamique d'Iran) dit que sa délégation croit comprendre que la troisième partie du rapport a été adoptée compte tenu du rectificatif paru sous la cote TD/L.239/Corr.1.

113. Le PRÉSIDENT confirme que tel est bien le cas.

Clôture de la session

114. Le PRÉSIDENT dit que les résultats de la sixième session de la Conférence seront soigneusement évalués par toutes les délégations et par tous les groupes régionaux. Malgré les nombreuses divergences et difficultés qui se sont fait jour au cours de ses travaux, une atmosphère de respect mutuel et d'effort constructif a prévalu. La session de la Conférence sera aussi évaluée par l'opinion publique mondiale, plus spécialement dans les pays en développement : l'impressionnante participation d'hommes d'Etat venant du monde entier a été en elle-même une preuve de la grande importance des questions débattues par la Conférence et des grands espoirs placés dans cette rencontre. Ses résultats n'ont pas été en rapport avec la gravité de la situation économique internationale et des défis qu'elle posait, en particulier dans les domaines économiques les plus importants. Le fait que cette sixième session s'est tenue à un moment où la situation politique et économique mondiale était extrêmement complexe a constitué un obstacle supplémentaire.

115. Néanmoins, grâce à un travail opiniâtre et à des efforts soutenus, il a été possible d'arriver à un certain nombre d'accords dans des domaines tels que les produits de base, le commerce, les problèmes monétaires et financiers, l'aide aux pays en développement les moins avancés, la technologie, les transports maritimes et le rôle de la CNUCED dans les relations économiques entre pays en développement. Il y a eu convergence générale de vues sur un grand nombre de points dans ces domaines. Si la Conférence n'est pas arrivée à trouver des solutions à tous les problèmes urgents, elle a réussi à préserver l'atmosphère constructive de dialogue et à garder la porte ouverte à de nouvelles initiatives et de nouveaux efforts dans les complexes rapports entre le Nord et le Sud. Les relations économiques et financières injustifiées existant à l'heure actuelle dans le monde ne peuvent être changées du jour au lendemain par une seule conférence internationale, ni même par une instance internationale. Cette évolution suppose un processus continu dont le Président est convaincu qu'il aboutira inévitablement à un changement historique.

116. La CNUCED doit continuer, dans le cadre de ses activités régulières, à s'occuper de toutes les questions non résolues, afin de rechercher des accords pouvant aboutir à la reprise et à un développement soutenu, en particulier dans les pays en développement. Indépendamment de l'évaluation des résultats donnés par la session dans des domaines spécifiques, le Président est encouragé par la conscience plus vive que jamais qui a été prise du fait que l'interdépendance est l'une des données du monde contemporain, et qu'en conséquence le développement, en tant que problème global, est la responsabilité commune de la communauté internationale tout entière. A cet égard, les objectifs ne pourront être atteints que moyennant des changements fondamentaux dans la façon d'aborder les problèmes ainsi que dans le système des relations économiques internationales; et à cet égard, la CNUCED continuera à jouer un rôle essentiel.

117. Le Président tient aussi à souligner que si les efforts entrepris dans ce sens étaient couronnés de succès, cette réussite aurait une incidence favorable sur les relations politiques internationales dans leur ensemble, du fait que les efforts dans le domaine économique sont partie intégrante des tentatives faites pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

118. Le Président aimerait porter à l'actif de la session le fait que 16 pays de plus ont signé l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, ainsi que la décision des gouvernements de six pays membres de ratifier ledit accord. Ce résultat est directement imputable à la bonne atmosphère qui a régné pendant le débat général, et il faut espérer qu'en conséquence cet accord pourra entrer en vigueur et que le Fonds pourra commencer ses opérations au début de 1984.

119. En conclusion, le Président exprime sa sincère gratitude à tous ceux qui ont participé aux négociations ardues qui se sont déroulées, en particulier aux ministres de toutes les parties du monde qui étaient présents au stade final de la session et qui ont aidé dans la phase délicate des négociations concernant certaines questions importantes. Il exprime en outre ses remerciements au Secrétaire général de la CNUCED et à ses collaborateurs pour leur dévouement et leur compétence, ainsi qu'aux représentants de la presse yougoslave et internationale pour la façon dont ils ont régulièrement rendu compte des travaux de la Conférence.

120. M. OSMAN (Somalie), intervenant au nom des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit

que ces derniers considèrent la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme un événement historique. Elle a eu lieu à un moment où l'économie mondiale connaissait sa plus grave crise depuis la grande dépression des années 30. Cette crise avait eu les incidences les plus désastreuses sur les pays en développement, en particuler sur les moins avancés d'entre eux. Dans un grand nombre de ces pays, le processus de développement est au point mort, les résultats enregistrés dans le passé sont gravement battus en brèche et les perspectives de croissance sont menacées. La crise a porté un coup sérieux à la coopération économique internationale, qui est à son point le plus bas depuis quelques années. Finalement, elle a démontré de façon flagrante les insuffisances, les limitations et les défauts de structure inhérents au cadre institutionnel régissant les relations économiques internationales.

121. Sur cette toile de fond, la Conférence a offert une occasion unique de discuter dans un cadre intégré toute la gamme des problèmes liés à la crise actuelle et de parvenir à un accord sur un ensemble de mesures concrètes et convergentes pouvant contribuer à la reprise de l'économie mondiale et à la relance du développement dans les pays en développement.

122. La conscience et le soin avec lesquels le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait préparé la session ont été largement reconnus. Ce groupe avait formulé sa position dans la Plate-forme de Buenos Aires, qui avait été portée à la connaissance des pays développés plus de deux mois avant l'ouverture de la Conférence. Il avait adopté une approche hautement sélective pour formuler sa position, et pour la première fois dans l'histoire de la CNUCED, il avait présenté ses propositions sous la forme de projets de résolution dans les domaines présentant une importance critique pour les pays en développement. La Plate-forme de Buenos Aires propose à la fois des mesures immédiates pour venir en aide aux pays en développement et contribuer à la reprise mondiale et à la relance du développement et des suggestions pour la restructuration du système économique mondial et des relations indispensables à l'instauration du nouvel ordre économique international. Finalement, le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait adressé de Buenos Aires aux pays développés un appel au consensus, au dialogue et à la coopération, afin d'entamer avec eux des négociations sérieuses pour assurer le succès de la sixième session de la Conférence.

123. Mais malgré ces démarches préparatoires, les pays développés n'ont réagi aux résolutions proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept qu'alors que la session en était déjà à plus de sa moitié. Et lorsqu'ils ont effectivement réagi, ils ne se sont pas montrés disposés à accepter une progression par rapport à leur position antérieure. A plusieurs égards, ils ont même reculé par rapport aux engagements qu'ils avaient pris antérieurement. Ils ont aussi essayé d'imposer des obligations parallèles aux pays en développement, ne tenant aucun compte de l'absence fondamentale de symétrie entre leur propre position et celle de ces derniers. Comme les participants à la Conférence le savent, le représentant de la Somalie est intervenu lui-même à la 196e séance plénière au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour exprimer sa profonde préoccupation devant le manque absolu de progrès enregistré jusque-là dans les négociations au cours de la session, et il a demandé aux pays développés de négocier dans une optique sérieuse et positive pendant le reste de la session.

124. Comme la session s'est tenue à un moment extrêmement critique pour l'économie mondiale, elle a bien entendu suscité de grands espoirs. Les pays en développement espéraient pouvoir arriver à un accord sur un programme minimal de mesures immédiates à adopter pour remédier aux difficultés que connaît l'économie mondiale.

125. Ils voulaient premièrement que la Conférence facilite l'accroissement en valeur réelle des flux de ressources à destination des pays en développement afin de répondre à leurs besoins critiques en matière de développement.

126. Deuxièmement, ils comptaient que la Conférence rendrait possible l'injection d'un volume considérable de liquidités dans l'économie des pays en développement de façon à les remettre sur les rails et à relancer leur développement.

127. Troisièmement, ils espéraient que la Conférence adopterait un ensemble de mesures débouchant sur l'élargissement de l'accès des exportations des pays en développement sur les marchés des pays développés. C'était là la seule façon pour un grand nombre de pays en développement de trouver une solution aux graves problèmes d'endettement auxquels ils étaient confrontés.

128. Quatrièmement, ils avaient pensé qu'il serait possible d'adopter des mesures qui empêcheraient la répétition de ce qu'ils avaient connu les deux années précédentes lorsque les prix des produits de base s'étaient pratiquement effondrés, ce qui avait perturbé les programmes et perspectives de développement dans un grand nombre de pays en développement.

129. Cinquièmement, ils pensaient que l'on pourrait amorcer un mouvement pour introduire dans les institutions économiques internationales les changements longuement attendus, afin de leur permettre de fonctionner de façon juste et équitable et d'en faire des organismes contribuant à appuyer le développement.

130. Enfin sixièmement, ils comptaient que la sixième session de la Conférence verrait faire le premier pas, dans le cadre d'un programme bien conçu, vers la mise en place d'aménagements de structure dans l'économie des pays développés, plus particulièrement dans les secteurs où de nombreuses mesures protectionnistes étaient imposées depuis de nombreuses années à l'encontre des importations en provenance des pays en développement.

131. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept doit dire combien il est profondément déçu des maigres résultats enregistrés par la Conférence à sa sixième session. A son avis, celle-ci a dans une très grande mesure déçu l'attente de la communauté internationale. Elle a manqué une occasion historique de contribuer de façon effective au développement et à la reprise dans le monde. La responsabilité de cet échec est carrément imputable aux pays développés. Les résolutions qui ont été adoptées ne constituent pas globalement un pro-

gramme effectif de mesures immédiates telles que celles que le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait espéré voir adopter. Dans l'ensemble, elles marquent seulement une légère progression par rapport aux positions adoptées lors des sessions antérieures de la Conférence. En fait, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a dû se battre énergiquement simplement pour empêcher un recul par rapport à ces positions, et malgré ses efforts il semble, dans quelques domaines, n'y avoir pas réussi.

132. En ce qui concerne les produits de base, on s'est borné essentiellement à réaffirmer les positions antérieurement adoptées; il y a eu quelques progrès, mais ils sont essentiellement de caractère marginal. Pour le commerce, on a enregistré quelques modestes pas en avant concrétisés par un engagement plus ferme concernant le maintien du *statu quo* en matière de protectionnisme et certains engagements de caractère général touchant la réduction des mesures protectionnistes existantes et les aménagements de structure. Par contre, aucun accord n'est intervenu sur un calendrier pour l'application des mesures adoptées, ni sur une surveillance effective de leur application. Concernant les problèmes monétaires et financiers, il y a eu quelques progrès sur le plan des concepts, mais c'est un domaine dans lequel les besoins sont les plus critiques et où les progrès enregistrés par la Conférence ont été extrêmement limités.

133. Malgré ces résultats décevants, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a décidé d'accepter l'ensemble des mesures prévues dans les résolutions adoptées au cours de la présente séance plénière. Il le fait parce qu'il estime que l'esprit de coopération internationale est actuellement tombé si bas qu'il ne pourrait survivre à la déception qui suivrait inévitablement au cas où la session aurait fini sur un échec total. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est résolu à essayer de préserver et de renforcer l'esprit de coopération internationale.

134. C'est pourquoi il a décidé d'accepter les résultats qui sortiraient malgré tout de la sixième session de la Conférence et de construire sur cette base lors des négociations à venir, dans le cadre du mécanisme permanent de la CNUCED et des autres instances dans lesquelles il pourra agir. Ce faisant, le Groupe des Soixante-Dix-Sept continuera à être guidé et inspiré par l'esprit de dialogue et de consensus de Buenos Aires, et il souhaite réaffirmer sa résolution de coopérer avec les pays développés dans l'intérêt commun de l'humanité.

135. Cela dit, le Groupe doit maintenir son unité et sa cohésion à tout prix et par tous les moyens concevables. Rien ne contribuera davantage au maintien et au renforcement de cette unité que l'intensification de la coopération entre ses membres, et il persévérera dans cette voie avec une vigueur renouvelée et avec une détermination accrue. Les années à venir seront cruciales à cet égard.

136. A la réunion de Buenos Aires, les Ministres des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont demandé que le Groupe prenne sans délai les initiatives nécessaires dans les organisations compétentes du système des Nations Unies pour obtenir l'application de la décision de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi d'éliminer les obstacles restant au lancement de négociations globales en donnant à cette fin une nouvelle impulsion politique, et aussi de faire parallèlement des efforts pour obtenir l'application d'un programme de mesures immédiates en faveur des pays en développement dans les domaines présentant pour ces derniers une importance cruciale, y compris la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes monétaires et financiers et le développement. A la présente session de la Conférence, les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont poursuivi activement l'idée du lancement de négociations globales et de la réunion d'une conférence internationale sur ce sujet, contribuant ainsi à faire reconnaître plus largement la nécessité de mettre sur pied une réforme générale du système monétaire et financier international et d'assurer la représentation effective de tous les intérêts dans les débats et consultations futurs sur cette question. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est convaincu que la communauté internationale doit poursuivre vigoureusement le processus de préparation de la conférence en question, et il est résolu, pour sa part, à y contribuer. Il est résolu également à continuer activement pendant les mois à venir à chercher à obtenir l'élimination des obstacles restant au lancement de négociations globales.

137. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept aimerait aussi réaffirmer la grande importance qu'il attache à la CNUCED en tant que cadre institutionnel pour la poursuite d'un dialogue à la fois permanent et approfondi dans les domaines, d'ailleurs liés entre eux, des produits de base, du commerce, des problèmes monétaires et financiers, ainsi que du développement, et pour l'adoption et l'application de politiques et de mesures appropriées dans ces domaines. Au cours des quelque deux années à venir, pendant lesquelles la préoccupation majeure de la communauté internationale sera le développement et la reprise au niveau mondial, la CNUCED aura un rôle clef à jouer et tout doit être fait pour la doter des moyens suffisants et la renforcer afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions efficacement. A titre de première mesure à cet effet, le Groupe des Soixante-Dix-Sept demande la réunion en 1984 d'une session spéciale, au niveau ministériel, du Conseil du commerce et du développement. Une des principales tâches du Conseil à cette occasion devra être de passer en revue l'ensemble des résolutions adoptées à la sixième session de la Conférence afin d'élargir le consensus de la Plateforme de Buenos Aires et de donner à cet ensemble de mesures un contenu et une signification opérationnelle plus grands.

138. Le rideau va bientôt tomber sur la sixième session de la Conférence de la CNUCED. Bien qu'elle n'ait pas répondu à l'attente de la communauté internationale, elle restera dans les annales comme un événement important dans le domaine de la coopération économique internationale. Pour une grande part, elle le devra à son président, pour les efforts qu'il a poursuivis inlassablement. Il a fait preuve de la plus grande compétence et de la plus grande patience, et sa parfaite connaissance des questions en discussion ajoutée à ses aptitudes et à son habileté diplomatiques indubitables ont aidé à la solution des questions complexes dont la Conférence a eu à s'occuper.

139. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept quitte Belgrade avec la résolution renouvelée et plus ferme que

jamais de poursuivre la voie de la coopération. L'objectif à long terme est la création d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice. La tâche sera longue et ardue, même dans les meilleures circonstances. La session qui s'achève a marqué une étape de plus dans la marche en avant. L'objectif immédiat du Groupe des Soixante-Dix-Sept est d'aider à remettre l'économie mondiale sur la voie de la reprise et de relancer le développement dans les pays en développement. Il n'épargnera aucun effort et recourra à tous les moyens et à toutes les ressources à sa disposition, dont le moindre n'est pas son unité et sa cohésion, pour que soient atteints à la fois ses objectifs immédiats et ses objectifs à long terme.

140. M. HUSLID (Norvège), intervenant au nom des pays du Groupe B, dit que ceux-ci aussi sont venus à la session de la Conférence dans un esprit de coopération et de compréhension pour chercher des solutions aux problèmes économiques communs qui se posent à l'échelle mondiale, et en particulier aux problèmes économiques des pays en développement.

141. Pendant toute la Conférence, les membres du Groupe B ont œuvré énergiquement avec les membres des autres groupes, pour parvenir à ce but, et M. Huslid n'entend pas revenir sur les observations plutôt critiques faites à cet égard par le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Les membres du Groupe B sont satisfaits — comme d'ailleurs tous les autres participants — des résultats concrets enregistrés à la sixième session de la Conférence, résultats qui seront le point de départ des activités qui seront poursuivies dans le cadre de la CNUCED au cours des années à venir. Près de 30 résolutions ont été adoptées, couvrant plus ou moins tous les domaines de la coopération économique internationale pour le développement.

142. On aurait bien entendu pu espérer des résultats plus importants, mais compte tenu de la situation économique au moment où la Conférence s'est réunie, on peut se laisser aller à une certaine satisfaction et, en tout état de cause, il n'est pas justifié de parler d'« échec ».

143. M. DIETZE (République démocratique allemande), prenant la parole au nom des pays du Groupe D et de la Mongolie, dit que les délégations de ces pays sont venues à Belgrade avec un mandat bien défini de leurs gouvernements respectifs. Ce mandat, c'était de permettre que la Conférence contribue à améliorer la situation internationale, actuellement tendue, à normaliser la structure complexe des relations économiques internationales et à régler les difficiles problèmes économiques que connaissaient les pays en développement.

144. De la sixième session de la Conférence sont sortis certains résultats positifs, auxquels les pays socialistes ont d'ailleurs contribué. Il est clair néanmoins qu'aucun progrès décisif n'est intervenu en ce qui concerne les problèmes clés, à savoir les problèmes monétaires et financiers, le commerce et les produits de base. Tout le monde sait pourquoi l'adoption des décisions et mesures concrètes qu'il y avait lieu de prendre d'urgence dans ces domaines ont été retardées.

145. Au stade actuel, il faut se rendre compte qu'aucune mesure efficace immédiate ni aucun changement à long terme des relations économiques internationales ne sera possible tant que l'on n'aura pas appliqué les décisions prévoyant la restructuration démocratique des relations économiques internationales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Comme les pays en développement, les pays du Groupe D attendent que soit donné suite de façon appropriée par tous les pays aux décisions qui ont été adoptées par la majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU. Les pays socialistes restent fidèles à leur engagement de contribuer à l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le développement de leurs relations avec les pays en développement en fournit amplement la preuve.

146. Les déclarations faites par les chefs des délégations des pays socialistes à la présente session ainsi que les documents soumis par ces pays, tant à la plénière qu'aux organes de la Conférence, contenaient une analyse détaillée de la situation mondiale actuelle, ainsi que des propositions concrètes pour résoudre les problèmes contemporains liés aux relations économiques internationales et des renseignements sur la contribution des Etats socialistes à la coopération économique internationale et aux activités de la CNUCED.

147. A cet égard, M. Dietze tient à souligner que ce ne sont pas les pays socialistes qui ont modifié leur politique, introduit des sanctions liées au commerce, interrompu les négociations ni annulé des contrats. Ce ne sont pas les pays socialistes non plus qui ont imposé des mesures protectionnistes et des embargos ou utilisé leurs relations économiques à des fins politiques. Les pays socialistes appuient pleinement les décisions pertinentes prises à la conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi et les propositions contenues dans la Plateforme de Buenos Aires visant à instaurer des relations économiques de caractère équitable et démocratique.

148. Dans l'intérêt des relations économiques futures, le Groupe D tient à déclarer que dans l'intérêt de la cause de la paix, de la stabilité des affaires internationales et du développement, il serait bon que la confiance soit rétablie dans les relations économiques internationales, que les principes du commerce international reconnus soient pleinement appliqués par tous les Etats dans leurs relations mutuelles, que tous les Etats se déclarent prêts à éliminer le protectionnisme, la discrimination et l'utilisation abusive des relations économiques à des fins politiques; il serait bon aussi que tous les Etats, et pas seulement les pays socialistes et les pays en développement, se prononcent pour l'arrêt de la course aux armements et que les ressources qui seraient ainsi libérées soient utilisées pour assurer la prospérité économique de tous les peuples.

149. Les pays du Groupe D souhaitent que soient résolus les problèmes mondiaux et régionaux brûlants auxquels tous les pays ont à faire face dans le domaine économique. Les difficultés rencontrées à l'heure actuelle, en particulier par les pays en développement, exigent que tout soit fait pour réduire les tensions et pour que des mesures appropriées soient prises par chacun des Etats membres de la CNUCED. Les Etats socialistes sont prêts à jouer leur rôle dans ce domaine. La déclaration commune faite le 28 juin 1983 par les participants à la réunion des chefs de parti et d'Etat des pays socialistes et distribuée en tant que document de la Conférence sous la cote TD/322, contient des propositions

concrètes qui, si elles étaient appliquées par tous les pays intéressés, aboutiraient à une amélioration fondamentale des relations internationales et de la situation de l'économie mondiale.

150. Convaincus que seule une action commune et concertée de tous les groupes de pays pourrait faciliter la solution des problèmes économiques internationaux, les pays du Groupe D demandent instamment à tous les participants au commerce mondial et aux relations économiques internationales de faire tout leur possible pour élargir et intensifier leur coopération économique, scientifique et technique avec tous les Etats intéressés et de renforcer les activités de la CNUCED afin de permettre à cette coopération constructive de continuer.

151. M. LI Ke (Chine) dit qu'à un moment où le monde se trouve dans une situation économique extrêmement difficile et où le dialogue Nord-Sud est dans l'impasse les représentants de plus de cent pays se sont réunis pour procéder à un sérieux échange de vues sur les divers problèmes fondamentaux qui affectent l'économie internationale, et plus particulièrement sur les problèmes des pays en développement. Cet échange contribuera certainement à une compréhension des positions respectives des participants et il a donné à toutes les parties une occasion favorable de poursuivre la recherche de moyens pour régler les questions encore en suspens.

152. La délégation chinoise note que la Conférence a adopté une déclaration (TD/L.260, annexe) sur la situation économique mondiale, déclaration dans laquelle elle propose la transformation du système économique international et de sa structure et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Dans cette déclaration, elle propose en outre l'application d'un ensemble de politiques économiques internationales interdépendantes dans le domaine des produits de base, du commerce, des problèmes financiers et monétaires et du développement. Dans les résolutions adoptées par la Conférence, tant les pays du Nord que ceux du Sud se sont déclarés prêts à favoriser l'entrée en vigueur et l'application rapides de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Dans d'autres résolutions, la Conférence a demandé instamment à la communauté internationale et à tous les pays développés d'appliquer complètement et effectivement le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Dans le domaine des transports maritimes et dans divers autres domaines, il y a aussi eu un certain progrès.

153. La délégation chinoise note avec satisfaction que pour la première fois depuis la cinquième session de la Conférence, un consensus est intervenu sur une résolution concernant la coopération économique entre les pays en développement et les institutions internationales multilatérales et que les pays développés ont été priés d'appuyer les pays en développement dans l'application de projets exécutés en coopération. La délégation chinoise attache une grande importance aux résolutions concernant la coopération économique entre pays en développement, comme le représentant de la Chine l'a déclaré pendant le débat général, à la 180e séance plénière[71].

[71] Voir ci-dessus première partie, sect. A.2.

154. Néanmoins, les résultats obtenus par la Conférence à sa sixième session ont été très limités. Concernant les domaines clefs que sont le commerce, les produits de base et les problèmes financiers et monétaires, on n'a pas enregistré tous les progrès qu'il aurait fallu. La délégation chinoise, comme la majorité des délégations participantes, est extrêmement insatisfaite de cet état de choses. La solution de ces problèmes hâterait le développement économique des pays en développement et est essentielle à la relance de l'économie mondiale. Elle constituerait également un pas important vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Néanmoins, c'est précisément dans les domaines vitaux en question que les pays développés n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire. Certains pays développés importants s'en sont tenus à une attitude inflexible et, comptant sur leur propre force économique, ont cherché à protéger les avantages particuliers qu'ils se sont acquis. Ils ont insisté pour maintenir le type de relations économiques internationales existantes et refusé d'adopter des mesures concrètes pour s'adapter à l'évolution de la situation. Ce genre de politique va à l'encontre de la tendance actuelle et ne sert pas les intérêts de ceux qui l'appliquent. Néanmoins, la délégation chinoise note également que certains autres pays développés ont adopté des politiques assez sages et ont exprimé leur sympathie devant les exigences raisonnables des pays en développement. A ces pays, elle adresse ses remerciements.

155. La délégation chinoise est persuadée que les différentes résolutions adoptées par la Conférence doivent être effectivement appliquées. En ce qui concerne les questions restées sans solution, elle espère que tous les pays développés, et plus spécialement les grandes puissances économiques, adopteront une attitude de coopération et d'égalité dans les dialogues futurs entre le Nord et le Sud, afin de chercher les moyens d'améliorer les relations Nord-Sud, d'accélérer le développement économique des pays en développement et de contribuer à la relance de l'économie mondiale.

156. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED), après avoir remercié le Président de la Conférence de la façon dont il a dirigé les débats et les autorités yougoslaves et leur personnel de leur collaboration et de leur coopération avec le secrétariat de la CNUCED, annonce qu'il n'a pas l'intention pour le moment de procéder à une évaluation de la sixième session de la Conférence ni de ses résultats, mais qu'il tient à dire sa conviction que les questions dont la Conférence a débattu, les liens établis entre ces questions et les prises de conscience au cours du dialogue très large qui a eu lieu continueront à exercer leur influence pendant pas mal de temps encore, non seulement dans la CNUCED, mais aussi dans un grand nombre d'autres instances. Rétrospectivement, ce pourrait être là l'un des acquis les plus importants de la session.

157. Le PRÉSIDENT déclare close la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La séance est levée à 4 heures le dimanche 3 juillet.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed at U.N. Geneva
GE.85-50041–April 1986–1,550

TD/326 (Vol. II)

03500P

United Nations publication
Sales No. F.83.II.D.7

ISBN 92-1-212162-4